

UNIVERSITÉ DE LILLE
ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

**Laboratoire IRHIS (Institut de Recherches Historiques du
Septentrion) – UMR 8529**

Thèse de doctorat
Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

Julien DE PALMA

**Le prince en armes. Image et représentations des ducs
de Bourgogne de la maison Valois en chefs de guerre
(1363-1477)**

Sous la direction de Bertrand SCHNERB, professeur en Histoire médiévale

Thèse soutenue publiquement le 13 décembre 2021

Jury :

Laurent HABLOT, directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études, examinateur

Élodie LECUPPRE-DESJARDIN, professeur à l'Université de Lille, présidente du jury

Alain MARCHANDISSE, directeur de recherche au FNRS – Université de Liège, rapporteur

Bertrand SCHNERB, professeur à l'Université de Lille, directeur de thèse

Valérie TOUREILLE, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, rapporteure

Remerciements

A l'issue de cette grande aventure que fut le doctorat, mes remerciements vont tout d'abord au professeur Bertrand Schnerb pour avoir, à l'origine, accepté de diriger les recherches d'un jeune natif du duché de Bourgogne et ainsi lui avoir donné l'opportunité de découvrir les Flandres. Ma gratitude va également à toutes les institutions m'ayant permis de mener à bien ce travail, à commencer par le laboratoire IRHIS. Je remercie le personnel des Archives départementales de la Côte-d'Or, des Archives départementales du Nord, de la bibliothèque municipale de Dijon et de la bibliothèque du Service historique de la Défense pour leur accueil et la mise à disposition des ressources indispensables à mes recherches, ainsi que celui du musée de l'Histoire de Berne et du musée de l'ancien Arsenal de Soleure pour m'avoir permis d'étudier en détail les drapeaux de Charles le Téméraire. Je suis tout particulièrement reconnaissant aux personnels des bibliothèques universitaires SHS et Droit-Gestion qui m'ont accueilli en tant qu'utilisateur mais également en tant que collègue : travailler en bibliothèque a été un véritable plaisir et m'a considérablement aidé à avancer dans mon travail.

Ma gratitude va également à toutes les personnes qui m'ont soutenu au cours de ces années de recherches. Merci à Marie Carlier, Adrien Dubourg, François Graczyk, Claude Lignel et Justine Petit pour leurs relectures attentives et leurs conseils. Merci à ma famille et mes proches pour leur soutien. Je remercie surtout ma mère et ma sœur qui ont quasiment vécu avec les ducs de Bourgogne ces dernières années et qui ont eu la patience de me supporter tout au long de ce travail.

Je ne pouvais pas terminer ces remerciements sans une pensée pour mon grand-père maternel, qui n'aura pas vu l'achèvement de ce travail et à qui je dois ma passion pour l'Histoire : sans lui je ne serais pas là aujourd'hui.

Introduction

Des princes vêtus de fer

Le 19 septembre 1356, le roi de France Jean II, dit le Bon, était défait et capturé sur le champ de bataille de Poitiers : à ses côtés se tenait le plus jeune de ses fils, Philippe, qui, à seulement quatorze ans, était resté avec son père au plus fort de l'affrontement¹. Ce 19 septembre, pourrait-on dire, marque le début de l'Histoire de l'État bourguignon². En effet, cette défaite pour le royaume de France apporta en contrepartie la gloire au jeune homme, et de sa courageuse attitude découlèrent deux conséquences majeures pour le futur : d'une part, en récompense pour sa bravoure, le roi Jean l'investit, le 6 septembre 1363³, du duché de Bourgogne, qu'il avait récupéré à la suite de la mort le 21 novembre 1361 du dernier duc capétien, Philippe de Rouvres⁴, et d'autre part, il reçut rapidement le surnom de « Hardi »⁵, sous lequel il passa à la postérité. Si l'Histoire, particulièrement pour les régimes républicains sous lesquels elle s'imposa dans les écoles⁶, devait contribuer à la formation des citoyens en développant l'amour de la patrie⁷, et ce en mettant l'accent sur « le pittoresque édifiant » et « l'histoire des grands hommes »⁸, il est aisément compréhensible que cette représentation de Philippe le Hardi, plus que n'importe quelle autre, se soit imposée : l'événement avait tout du « détail anecdotique et vivant » cher à Jules Ferry, dans son instruction du 2 août

¹ FAVIER (J.), *La guerre de Cent Ans*, p. 220 ; SCHNERB (B.), *L'État bourguignon*, p. 39 ; VAUGHAN (R.), *Philip the Bold: the formation of the Burgundian state*, p. 2.

² Cette déclaration peut prêter à débat, j'en suis bien conscient. Je pars cependant du principe qu'a posteriori l'évènement de Poitiers apparaît comme la première étape du processus qui aboutit à l'accession de Philippe au duché de Bourgogne.

³ PETOT (P.), « L'accession de Philippe le Hardi au duché de Bourgogne et les actes de 1363 », p. 5 ; SALET (F.), « Histoire et héraldique. La succession de Bourgogne de 1361 », p. 1313 ; SCHNERB, *Idem*, p. 37 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 3.

⁴ PETOT, *Idem*, p. 7-8 ; SALET, *Idem*, p. 1309-1310 ; SCHNERB, *Idem*, p. 21-30.

⁵ BONENFANT (P.), « L'origine des surnoms de Philippe le Bon », p. 100 ; SCHNERB, *Idem*, p. 39.

⁶ MOEGLIN (J.-M.), *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, p. 298.

⁷ *Idem*, p. 299.

⁸ *Idem*, p. 300.

1880⁹ ; il convient aussi d'ajouter que l'usage important que les historiens, particulièrement depuis Michelet¹⁰, ont fait du récit de Matteo Villani et du célèbre « Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche »¹¹ qu'il place dans la bouche du jeune prince, a dû grandement contribuer à rendre cette anecdote marquante. Dans la mémoire collective, le premier duc Valois de Bourgogne est donc un fils dévoué doublé d'un valeureux guerrier : cette représentation de Philippe le Hardi rejoignit les nombreuses illustrations célèbres qui parsemèrent les livres d'Histoire et marquèrent l'imagination de générations d'écoliers. Le premier des quatre « Grands Ducs » y est d'ailleurs l'un des plus représentés, l'iconographie contemporaine de l'ensemble de la dynastie Valois de Bourgogne étant relativement pauvre : parmi les livres d'Histoire qui accompagnaient leur récit d'illustrations, citons malgré tout *L'histoire de France depuis les temps reculés jusqu'en 1789* de François Guizot qui comprenait des gravures d'Alphonse de Neuville dont, outre la bataille de Poitiers (p. 119), les portraits en pied de Jean sans Peur (p. 251), Philippe le Bon (p. 339) et Charles le Téméraire (p. 395), sans compter des illustrations du meurtre de Montereau (p. 277), de l'entrevue de Péronne (p. 401) et de la bataille de Nancy (p. 427) ; citons également *L'Histoire de France en cent tableaux* de Paul Lehugeur, ouvrage illustré de nombreuses gravures souvent reproduites et dans lequel les ducs Valois sont tous représentés une fois. Si l'on se penche sur les manuels scolaires, les ducs ne bénéficient cependant pas du même traitement. La sélection d'un corpus, non exhaustif, de quarante-trois manuels¹² nous permet d'émettre les observations suivantes : le principat de Philippe le Hardi est souvent occulté par le règne de Charles V, surtout ses démêlés avec Étienne Marcel et la reconquête du royaume avec Du Guesclin, mais il est tout de même cité treize fois, onze fois pour son

⁹ Cité dans Idem.

¹⁰ CARPENTIER (E.), « L'historiographie de la bataille de Poitiers au quatorzième siècle », p. 38-39.

¹¹ VILLANI (M.), *Cronica*, p. 417: « il fanciullo hebbe tanta onta di lasciare il padre nella battaglia, che ritorno a lui: e non potendo adoperare l'arme, considerava i pericoli del padre, e spesso gridava: *Pere guardè vous* a destra o a sinistra, o d'altra parte, come veda gli assalitori ». Cette chronique fut rédigée avant 1363 et poursuivait l'œuvre que l'oncle de Matteo, Giovanni, avait débutée dans les années 1340.

¹² La date d'édition de ces manuels est comprise entre 1884 à 1995 et le niveau varie du CP à la 4^e, le cours élémentaire étant cependant majoritairement représenté ; ils ont été consultés sur Gallica et <https://manuelsanciens.blogspot.com/p/histoire-geographie.html>.

rôle à la bataille de Poitiers et deux fois pour son rôle dans la construction de la puissance bourguignonne, et on compte onze représentations, toujours à la bataille de Poitiers ; le règne de Charles VI étant souvent passé sous silence, ou alors limité à l'épisode de la forêt du Mans et Azincourt, Jean sans Peur est peu cité, seulement 10 fois pour son rôle dans l'assassinat de Louis d'Orléans, la guerre civile ou son meurtre à Montereau, et on ne trouve aucune représentation de lui ; Philippe le Bon est encore plus mal loti, s'éclipsant devant Jeanne d'Arc, qui fait l'objet d'un chapitre, minimum, dans chaque manuel, jamais représenté et cité six fois ; cité trente-six fois, représenté dix-sept fois, souvent à Péronne, parfois à Nancy, Charles le Téméraire écrase quant à lui ses prédécesseurs : l'un des points forts du règne de Louis XI étant sa victoire sur les grands féodaux et le rattachement de riches principautés au royaume, le Téméraire est quasi sûr d'être cité dans chaque chapitre dont ce roi fait l'objet, sa vie étant plus ou moins détaillée selon le manuel. Force est cependant de reconnaître que plus le niveau scolaire est élevé, plus les ducs ont de chances d'être présents lors des leçons : leurs représentations prennent la forme dans ce cas soit des miniatures, soit des peintures. Or, ces représentations sont beaucoup moins intéressantes que les illustrations originales, susceptibles de traduire, à travers les choix de l'artiste, l'image des ducs qui s'était imposée dans l'imaginaire collectif : Philippe le Hardi, nous l'avons vu, reste le chevalier de Poitiers armé de toutes pièces, et il se trouve que Charles le Téméraire, sur la majorité des illustrations originales de notre corpus de manuels, est lui aussi représenté revêtu de son armure, donc en homme de guerre. L'iconographie de l'entrevue de Péronne illustre à elle seule cette tendance à associer le dernier duc au monde militaire¹³ : si l'on observe une sélection de vingt-six représentations de cet événement, prises cette fois-ci non seulement dans les manuels, le Guizot, le Lehoucq, le *Louis XI* de Job et Montorgueil¹⁴, mais aussi diverses images trouvées sur Internet, tant gravures que cartes postales, vignettes à collectionner ou chromolithographies, le duc Charles est en armure sur dix-sept d'entre elles, contre neuf en costume de cour ; ceci illustre l'une des incarnations les plus célèbres de Charles le Téméraire, celle d'une chevalerie, et donc d'une féodalité, en fin

¹³ En général, ce fait est flagrant si l'on se penche sur les représentations du Téméraire durant les siècles qui suivirent son principat. Sur l'iconographie de Charles le Téméraire, voir ROUZET (A.), « Introduction à l'iconographie de Charles le Téméraire : miniatures, médailles, gravures » : le duc porte une armure sur une majorité des représentations recueillies par l'auteur.

¹⁴ Voir la présentation de cet ouvrage dans SCORDIA (L.), *Louis XI. Mythes et réalités*, p. 137 à 139.

de vie face à la naissance de l'État moderne, incarné par le roi-bourgeois¹⁵. En résumé, pour des générations d'écoliers, l'Histoire de l'État bourguignon a débuté avec un guerrier¹⁶ et s'est achevée avec un guerrier.

L'influence de l'imaginaire médiéval

Notre propos n'était pas ici de dresser une liste exhaustive des représentations modernes des ducs de Bourgogne, nous aurions pu multiplier les exemples, ne serait-ce que pour illustrer notre propos : ainsi, les gravures réalisées par Pieter Custos, dit Baltens, pour illustrer les *Généalogies et anciennes descentes des Forestiers et Contes de Flandres* et sur lesquelles Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Charles le Téméraire sont en armures¹⁷ ; nous aurions pu parler des quatre portraits qui trônent actuellement dans la salle de consultation des archives départementales de la Côte-d'Or, réalisés probablement à la fin du XVIIe siècle sur commande de l'hôtel de ville de Dijon¹⁸, et qui représentent les ducs vêtus d'armures anachroniques et l'épée au côté ; nous aurions pu nous pencher sur la série de vignettes « Histoire de la Belgique » émise en 1905 par la société Liebig au sein de laquelle les ducs Valois eurent droit à leur portrait, à l'exception de Jean sans Peur : Philippe le Hardi et

¹⁵ Cette idée se retrouve aussi dans la fiction romanesque. Voir par exemple SCORDIA, p. 119 : « L'opposition Charles le Téméraire/Louis XI aboutit pour l'Écossais à la victoire du réalisme politique sur la nostalgie chevaleresque. Charles représente un Moyen Âge féodal, fondé sur l'héroïsme et les valeurs guerrières de la chevalerie, alors que Louis XI est une figure de la modernité et du maintien de l'unité du royaume. Quentin Durward, d'abord attiré par l'idéal chevaleresque, symbolise finalement la victoire des valeurs nouvelles. »

¹⁶ Ceci est particulièrement bien illustré par le *Premier livre d'histoire de France* de Gautrot, Lacourt et Gozé, dans lequel Philippe le Hardi fait l'objet d'un chapitre intitulé « Un petit prince défend le roi son père » : on y retrouve le résumé de la bataille, le courage de Philippe trop jeune pour porter une épée, le célèbre « Père, gardez-vous... », l'obtention du surnom « le Hardi » et bien sûr la récompense, « le beau pays de Bourgogne » ; l'illustration parle d'elle-même : Jean et Philippe, vêtus de leurs armures, nous sont présentés de dos, au sommet d'une colline, le roi a posé sa main droite sur l'épaule de son fils et de l'autre lui présente une plaine parsemée de vignes.

¹⁷ MEVIUS (É. de) et SOUDIÈRE (R. de la), *Miroirs d'un prince. Une iconographie historique de Jean sans Peur, duc de Bourgogne*, p.108.

¹⁸ Idem, p. 84-85.

Charles le Téméraire y sont représentés entièrement vêtus de leurs armures, Philippe le Bon étant seulement appuyé sur une épée. Le recours à ces différentes représentations avait pour objet de souligner un fait intéressant : d'une manière générale, dans l'imaginaire collectif, les ducs de Bourgogne, et particulièrement le premier et le dernier, sont des guerriers. Partant de ce postulat, il serait intéressant de se poser la question de l'origine de ces images militaires des ducs. Il est raisonnable de considérer que cette vision est le fruit d'une longue tradition historiographique, une manière d'étudier et d'enseigner l'Histoire qui a évolué avec le temps mais dont on peut encore trouver un écho aujourd'hui : il est évident que nous n'appréhendons pas le passé de la même manière qu'il y a plusieurs siècles, voire, sans aller aussi loin, quelques décennies, mais les anciennes pratiques continuent de nous influencer, plus ou moins directement. Cet héritage nous vient principalement du XIXe siècle : c'est en effet à cette période que l'Histoire entra à l'Université et qu'elle devint une science académique, une discipline à proprement parler¹⁹. C'est au cours de ce siècle que fut configuré le récit historique de la France et que fut mise en place une trame qui demeura quasi inchangée jusque dans les années 1960 : l'Histoire telle qu'elle était conçue avait pour finalité politique la construction d'une identité nationale à travers un récit jalonné de grandes victoires ou de défaites héroïques menées par des héros incarnant les valeurs de la Nation. C'est ce qu'on a appelé le roman national²⁰. L'enseignement passait par une mise en proximité avec des personnages dits « principaux » et des anecdotes qui constituaient de premières entrées en matière : elles permettaient de stimuler la mémoire et la compréhension, en mettant l'accent sur des scènes épiques et pittoresques qui plaisaient aux enfants ; ces pratiques étaient appuyées par les images qui composaient les manuels et qui fonctionnaient non comme des sources mais comme des illustrations et des confirmations de ce que le récit affirmait²¹. On pourrait avancer que cette manière d'enseigner l'Histoire a changé avec le temps, que les méthodes ont évolué et que les valeurs mises en avant n'étaient pas les mêmes d'une génération à l'autre, en témoignent

¹⁹ COCK (L. de), *Sur l'enseignement de l'histoire : débats, programmes et pratiques de la fin du XIXe siècle à aujourd'hui*, p. 15.

²⁰ Idem, p. 18 et 19. Sur le sujet, voir également CITRON (S.), *Le mythe national. L'Histoire de France revisitée*, notamment p. 9-10.

²¹ COCK, p. 20-21 et 25.

les bouleversements provoqués par les Première et Seconde Guerres mondiales²², cependant cette héritage perdura : ainsi, après la Seconde Guerre mondiale, la plupart des élèves avaient encore le réflexe de se tourner vers la mémoire collective interrogeant des adultes, notamment leurs grands-parents, qui étaient donc susceptibles de leur transmettre leur vision de l'Histoire²³. La fiction contribua également à la création et la diffusion d'une Histoire particulière, qui pouvait d'ailleurs se confondre, d'une certaine manière, avec l'enseignement scolaire : celui-ci, en effet, diffusait une Histoire qui relevait parfois plus de la fiction que de la réalité historique, une Histoire enchantée, épique, qui était censée avoir des finalités pédagogiques et politiques ; le professeur était censé raconter, car les enfants aiment qu'on leur raconte des histoires, ce qui explique le recours à l'anecdote et au pittoresque, et l'élaboration de ce qu'on dénomme le « roman national »²⁴. Le Moyen Âge ne fut pas épargné par les clichés et les stéréotypes et, malgré le travail accompli dans cette discipline depuis plusieurs décennies, certains ont eu la vie dure : c'est le cas notamment du Moyen Âge de Michelet que nous avons déjà évoqué, tantôt positif, tantôt négatif, plus littéraire que scientifique, empreint qu'il était de romantisme, proposant la vision d'un Moyen Âge tantôt brillant, tantôt très sombre²⁵. Ces différentes visions du Moyen Âge, tant scolaires que littéraires, furent également diffusées dans les médias : au cinéma, le Moyen Âge était une période de liberté ou l'époque par excellence de l'irrationnel et du merveilleux²⁶, mais également un lieu imaginaire où se projetaient des représentations émanant de la société contemporaine de la réalisation des films²⁷ ; la télévision, quant à elle,

²² Idem, p. 38-39 et 44-45.

²³ Idem, p. 69.

²⁴ Idem, p. 21, 26-27 et 90-92.

²⁵ AMALVI (C.), « Du Moyen Âge barbare au Moyen Âge matrice de la modernité : histoire d'une métamorphose historiographique. Du romantisme à l'histoire des mentalités 1830-2015 », § 5 et 6 ; LE GOFF (J.), *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident*, publié dans *Un autre Moyen Âge*, p. 23 et 27.

²⁶ AMY DE LA BRETEQUE (F.), « Le regard du cinéma sur le Moyen Âge », p. 288. Il est également possible de se référer à Idem, *Le Moyen Âge au cinéma. Panorama historique et artistique*, Paris, 2015, notamment p. 9 pour les différentes formes de représentation du Moyen Âge.

²⁷ Les exemples ne manquent pas. *Das Mädchen Johanna* de Gustav Ucicky (1935) voit ainsi l'appropriation par les nazis de la figure de Jeanne d'Arc : Charles VII y devient une métaphore

propose une Histoire vulgarisée à caractère populaire, très personnifiée et souvent stéréotypée²⁸. Bref, notre imaginaire populaire s'est nourrie de toutes ces manières d'appréhender le Moyen Âge, les nouvelles visions s'ajoutant aux anciennes, sans forcément les faire disparaître²⁹.

Une réflexion sur la représentation et l'idéologie du pouvoir

d'Hitler et le bûcher de Rouen, de l'incendie du Reichstag, ce qui avait déjà été le cas de Guillaume Tell dans *Wilhelm Tell* de Heinz Paul (1934). *The Huntchback of Notre-Dame* de William Dieterle (1939) véhicule quant à lui un anti-nazisme clairement affiché. Laurence Olivier a conçu son *Henry V* (1944) comme un appel à la mobilisation nationale en prévision du débarquement en Normandie. *Du Guesclin* de Bertrand de Latour (1948) évoque la guérilla des Maquis et le connétable y apparaît presque comme une copie du général de Gaulle. *A walk with Love and Death* de John Huston (1968) renvoie aux idéologies caractéristiques de la période durant laquelle il fut réalisé, notamment à travers les personnages principaux : Héron, un étudiant, et Claudia sont animés par le refus et la révolte, et sont donc très représentatifs des années 60. Sur ces questions, je renvoie d'une manière générale à AMY DE LA BRETEQUE, *L'imaginaire médiéval dans le cinéma occidental*, notamment p. 731, 738-739, 760-763, 796-797, 839 et 880 pour les exemples précités.

²⁸ COCK, p. 91.

²⁹ Je précise que les remarques précédentes concernaient la transposition au cinéma ou à la télévision du Moyen Âge en général : les ducs de Bourgogne sont hélas assez peu représentés et, lorsqu'ils le sont, leurs rôles varient rarement. Philippe le Bon se cantonne surtout aux films sur Jeanne d'Arc, dans lesquels il apparaît parfois, brièvement et donc principalement comme antagoniste. Charles le Téméraire est quant à lui bien souvent réduit à son conflit avec Louis XI : les exemples les plus célèbres sont les adaptations des romans *Quentin Durward* de Walter Scott (1823) et *Le miracle des loups* d'Henri Dupuy-Mazuel (1924). Nous pourrions également citer la série *Catherine*, diffusée à partir de 1986, qui est l'adaptation des romans de Juliette Benzoni : Philippe le Bon y a un rôle plutôt important et il est même possible de croiser Jean sans Peur dans le premier épisode, ce qui est assez rare pour être souligné. Citons enfin une mini-série austro-allemande diffusée en 2017, *Maximilian : Das Spiel von Macht und Liebe*. Celle-ci s'ouvre sur le champ de bataille de Nancy et la découverte du corps de Charles le Téméraire, tout armé : ce sera la seule apparition du duc, qui y est donc un chevalier vaincu. Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je me contente de survoler brièvement cette question, qui est secondaire pour notre propos.

Mais sommes-nous seulement influencés par l'imaginaire médiéval tel qu'il s'est développé au cours des siècles précédents ? Cette vision particulière du Moyen Âge suffit-elle à expliquer la prédominance de l'aspect militaire dans les représentations des ducs de Bourgogne ? Il n'est pas certain que la manière dont les générations antérieures appréhendèrent les principats des ducs soit seule en cause. Il semble plus pertinent de considérer que ces images ont une origine bien plus ancienne. Cela n'aurait d'ailleurs rien d'étonnant étant donné que la constitution de l'Histoire comme science académique s'accompagna d'une redécouverte des sources et du développement d'une méthode fondée sur leur critique³⁰ : c'est donc le matériel médiéval qui a servi de base à l'imaginaire populaire que nous avons évoqué, les documents d'archives n'étant parfois utilisés que comme un tremplin pour l'imagination³¹. Cependant, nous pourrions aller plus loin et considérer que ces images furent, en fait, l'œuvre des ducs de Bourgogne eux-mêmes. Ces derniers accordèrent en effet beaucoup d'attention à la manière dont ils pouvaient apparaître aux yeux des autres, comme tous les princes de leur temps : ce fut en effet un souci commun aux princes de la fin du Moyen Âge, celui de signifier à tous leur pouvoir et de mettre en scène leur majesté³². Ce n'est d'ailleurs pas une spécificité du Moyen Âge : tout détenteur d'autorité a besoin d'affirmer régulièrement son pouvoir, de le rappeler, et de conforter sa légitimité, surtout lorsque des opposants cherchent à les contester³³. La fin du Moyen Âge fut cependant marquée par l'avènement d'une communication politique destinée à façonner des sujets loyaux et consentants et, avec elle, la diffusion d'images du pouvoir que les puissants mirent à profit afin de délivrer un message idéologique de glorification ou de légitimation³⁴ : les princes devaient manifester leur supériorité et, pour cela, théâtralisèrent leur dignité par des démonstrations de puissance, notamment des événements extraordinaires (mariages, avènements ou funérailles des princes) qui

³⁰ COCK, p. 15 et 17.

³¹ LE GOFF, *Idem*, p. 24.

³² GUENÉE (B.), *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les États*, p. 142-143.

³³ SANTINELLI-FOLTZ (E.) et SCHWENTZEL (C.-G.), « Introduction. Images et pouvoir monarchique: représentation de la puissance royale de l'Antiquité au Moyen Âge », p. 13.

³⁴ COLLARD (F.), « Des idées politiques aux images du pouvoir. L'iconographie de la royauté dans le manuscrit des *Vigiles de la mort de Charles VII* de Martial d'Auvergne offert à Charles VIII », p. 97.

relevaient véritablement du spectacle politique³⁵. En parallèle, la fin du Moyen Âge vit l'idéal princier changer : si auparavant le bon gouvernement devait aller de pair avec le désintéressement, la pensée, aux XIVe et XVe siècles, évolua pour aboutir à une véritable exaltation de la splendeur ; le prince richement vêtu était un prince puissant, et cette puissance était exhibée par le faste, ce qui entraîna le développement d'un monde autour de chaque prince, chargé de pourvoir à ses nécessités et de glorifier sa majesté, l'Hôtel, auquel s'ajouta un cérémonial, qui permettait au prince de mettre en scène son pouvoir³⁶. Les ducs de Bourgogne évoluèrent donc dans une société où le pouvoir ne se pensait qu'en s'incarnant, et, donc, où le premier acte de communication politique était d'apparaître et de paraître³⁷. Qu'ils aient soigné leur image, voire qu'ils aient réfléchi à la manière dont ils entendaient passer à la postérité, n'est donc pas une hypothèse si inconcevable. En fait, ils maîtrisèrent parfaitement l'instrument de pouvoir que constituait la communication politique³⁸ et il est généralement admis que leur politique financière, en grande partie tournée vers les dépenses de prestige, et leur volonté de créer un courant historiographique favorable à leur maison ont grandement influencé la vision embellie de leurs principats que l'Histoire nous a transmise³⁹. Notre étude porte donc sur la représentation du pouvoir à la fin du Moyen Âge. Il ne s'agit pas là d'un thème nouveau : l'historiographie a fait preuve d'un véritable intérêt pour le rapport entre image et pouvoir, dont l'étude a notamment été réorientée en 1957 par E. Kantorowicz dans *Les deux corps du roi* et qui fait l'objet d'expositions et de mises au point régulières⁴⁰. La représentation du pouvoir pouvait

³⁵ BRERO (T.), *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir. Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1450-1550)*, p. XV-XVI.

³⁶ GUENÉE, *Idem*, p. 148-150 ; LECUPPRE-DESJARDIN (É.), *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIVe-XVe siècles)*, p. 29-30.

³⁷ LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, p. 28.

³⁸ *Idem*, p. 27.

³⁹ SCHNERB, « Richesse, historiographie, perception : trois aspects d'une politique de prestige », p. 59.

⁴⁰ BOUSMAR (É.) et COOLS (H.), « Le corps du prince dans les anciens Pays-Bas, de l'État bourguignon à la révolte (XIVe-XVe siècles) », p. 257 ; DOUDET (E.), « Corps du roi en scène. Théâtre et représentation du pouvoir (1460-1610) », p. 13. Pour une sélection de travaux sur ce thème, je me permets de renvoyer à LACHAUD (F.) et SCORDIA, « Introduction. Exégèse visuelle du pouvoir », p. 10, note 8. On pourra également ajouter les travaux de C. Raynaud réunis dans *Images et pouvoirs au*

prendre plusieurs formes, elle pouvait être assimilée à des objets, des gestes ou des monuments⁴¹ : en conséquence, les travaux sur la question ont tendance à se concentrer sur un aspect de cette pratique, bien souvent lié à un support visuel. En parallèle, d'autres travaux sont plutôt concentrés sur des personnages bien précis et étudier leur politique de représentation, de manière plus ou moins générale : les rois de France et leurs représentations ont ainsi fait l'objet de plusieurs études⁴², mais ils ne sont pas les seuls, nous pourrions également citer les ducs de Bretagne⁴³, les comtes puis ducs de Savoie⁴⁴, ou

Moyen Âge, Paris 1993, ou encore se référer à *Pouvoirs. Représenter le pouvoir en France du Moyen Âge à nos jours*, ouvrage publié à l'occasion de l'exposition « Miroir, mon beau miroir : le pouvoir politique en images, hier et aujourd'hui » et qui propose une sélection de titres portant sur les objets et les représentations du pouvoir du Moyen Âge à la période contemporaine, aux pages 193 et 194.

⁴¹ SANTINELLI-FOLTZ et SCHWENTZEL, p. 17.

⁴² La bibliographie sur le sujet est abondante : on trouve des études se concentrant sur leurs portraits officiels, d'autres étudiant leurs représentations dans les miniatures des manuscrits, mais également sur les monnaies, sur les sceaux, dans le domaine de la statuaire. L'historiographie s'est également énormément intéressée aux cérémonies, à commencer par la cérémonie du sacre, tant le rituel que les insignes du pouvoir, mais également les joyeuses entrées, les fêtes ou encore les funérailles. N'oublions pas les monuments, utilisés eux aussi dans l'exaltation du pouvoir royal. Je me contente donc juste de survoler la question et de renvoyer aux titres cités dans ma bibliographie : j'aurai l'occasion de revenir par la suite sur la représentation du pouvoir des rois de France.

⁴³ Les études sur les ducs de Bretagne sont assez nombreuses, je me contenterai juste de quelques références : JONES (M.), « En son habit royal : le duc de Bretagne et son image vers la fin du Moyen Âge », dans *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 253-278 ; LEFORT DES YLOUSES (É.), « Le sceau et le pouvoir. L'évolution du sceau des ducs de Bretagne, du XIIe siècle au XVe siècle », dans *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 68 (1991), p. 129-140 ; Idem, « Les ducs de Bretagne et le sceau de majesté », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 65 (1995), p. 69-80 ; POQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), « Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne », dans *Bulletin philologique et historique*, 1951-1952, p. 103-112.

⁴⁴ Sur ces princes, je renvoie principalement aux recherches de T. Brero, à commencer par sa thèse de doctorat, récemment publiée et mentionnée plus haut. Citons également GENTILE (L.-C.), *La représentation du pouvoir princier à la fin du Moyen Âge en Savoie et en Piémont: (XIIIe-XVIe siècle) : cérémonial et emblèmes*, 2 vol., Chambéry, 2004.

encore les comtes de Champagne⁴⁵. Notre étude est, elle aussi, consacrée à des personnages bien précis, en l'occurrence les ducs Valois de Bourgogne. Ces derniers ont fait l'objet d'une bibliographie très vaste et leur politique de prestige a depuis longtemps suscité l'intérêt des chercheurs : le rayonnement de leur cour a largement été souligné et les fêtes, cérémonies, banquets, joyeuses entrées furent autant d'instruments politiques utilisés par ces princes afin de mettre en scène et d'exalter leur pouvoir⁴⁶. La présente étude entend cependant limiter les champs d'investigation et se concentrer sur le corps du prince, son corps physique, naturel : il nous intéresse ici de réfléchir à la manière dont ce corps a été utilisé, instrumentalisé, au service de la politique de représentation des ducs de Bourgogne⁴⁷. Nous allons cependant nous intéresser à ce corps princier dans un contexte bien particulier, celui de la guerre. L'aspect militaire était essentiel au sein de la fonction ducale, il s'agissait même d'une composante fondamentale : d'une manière générale, tout prince, notamment de la maison de France, se devait d'être un bon chrétien, de maîtriser les usages de la cour et les pratiques de bon gouvernement, mais également d'être un chevalier doublé d'un chef de guerre⁴⁸. Si, comme nous l'avons précédemment énoncé, tout détenteur d'autorité avait besoin d'affirmer régulièrement son pouvoir, le pouvoir militaire devait être autant exalté

⁴⁵ Je citerai notamment le travail d'A. Baudin qui a étudié la représentation du pouvoir de ces princes à travers le support sigillaire : BAUDIN (A.), *Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage, fin XIe-début XIVe siècle : emblématique et pouvoir en Champagne*, Langres, 2012.

⁴⁶ Sur le rayonnement de la cour de Bourgogne, voir PARAVICINI (W.) (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013. Sur l'histoire des ducs de Bourgogne et de L'État bourguignon en général, je me repose, naturellement, sur les travaux de B. Schnerb. Sur l'idéologie princière et la communication politique des ducs, je renvoie aux travaux d'É. Lecuppre-Desjardin : je citerai surtout *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIVe-XVe siècles)*, auquel ma réflexion doit beaucoup.

⁴⁷ En ce qui concerne l'histoire du corps, on se tournera notamment vers les colloques *Micrologus* animés par A. Paravicini Bagliani et édités dans la revue du même nom. Celui qui s'est tenu du 17 au 19 novembre 2011, intitulé *Le corps du prince* et dont les actes ont été publiés dans le numéro 22, est particulièrement intéressant pour notre propos : l'article de B. Schnerb sur « Le corps armé du prince. Le duc de Bourgogne en guerre » constitue le point de départ de notre recherche. On renverra également à LE GOFF, *L'imaginaire médiéval*, publié dans *Un autre Moyen Âge*, p. 555-578.

⁴⁸ CONTAMINE (P.), *Charles VII. Une vie, une politique*, p. 25.

que le pouvoir judiciaire ou le pouvoir financier. La guerre représentait donc, en toute logique, le théâtre idéal où le prince pouvait mettre en scène cet aspect de sa fonction. Il s'agit donc ici d'envisager l'engagement personnel du prince dans l'action guerrière dans le cadre de sa propagande et de sa politique de représentation. Ce n'est pas la guerre comme archétype de l'évènement qui nous intéresse ici, mais plutôt la guerre comme révélateur, comme observatoire des sociétés humaines⁴⁹ : la guerre, essentielle dans le processus de « conscientisation » étatique, contribuant à structurer les États naissants⁵⁰, est ici envisagée comme participant à la mise en place, et au renforcement, de l'idéologie du pouvoir. Cependant, ce n'est pas tant l'activité militaire à proprement parler qui nous intéresse, mais plutôt la guerre comme environnement où le prince pouvait se montrer, comme un lieu de représentation. Pour conserver la métaphore du spectacle, la guerre, dans notre étude, est un théâtre où le prince se met en scène⁵¹ : nous allons nous concentrer sur cet acteur, le personnage principal de la pièce, nous intéresser à son apparence, son attitude, ses sources d'inspiration et déterminer de quelle manière il a pu apparaître aux yeux de son public, comment celui-ci l'a perçu. Il ne s'agit pas seulement d'une étude sur la politique de représentation des princes à la fin du Moyen Âge, il s'agit également d'une réflexion sur l'image du prince et du chef de guerre et, plus largement, sur un aspect de la sensibilité médiévale. En outre, ce travail ne concerne pas seulement l'Histoire militaire et l'Histoire politique : nous aurons l'occasion de nous intéresser aux techniques, artistiques et artisanales, aux emblèmes et aux symboles, ainsi qu'à la culture princière. Différentes branches de l'Histoire sont donc réunies autour d'un thème commun : le corps du prince en armes. Ou plutôt *les* corps du prince. Il nous a en effet paru nécessaire, dès le départ de notre réflexion, d'opérer une distinction entre le prince tel qu'il a pu apparaître réellement

⁴⁹ TOUREILLE (V.), « Faut-il se souvenir d'Azincourt ? », p. 10-12.

⁵⁰ LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, p. 197 et 208.

⁵¹ Ce parallèle entre la guerre et le théâtre n'est pas si déplacé : les témoignages contemporains et l'attitude parfois adoptée par les combattants pouvaient laisser penser qu'il s'agissait d'un spectacle. LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, p. 254 : « Les anecdotes qui accompagnent les récits de batailles et de sièges décontenaient le lecteur contemporain et donnent parfois l'impression que faire la guerre c'est aussi jouer à faire la guerre » ; SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 314 : « [...] dans une armée où les combattants nobles font assaut de luxe et d'ostentation et ressemblent tous à 'de petits saints Georges' [...] ».

et le prince tel qui fut ensuite représenté : il est raisonnable de considérer que les représentations étaient susceptibles de différer de l'apparence véritable du prince, que ce soit involontairement, étant donné que les artistes n'avaient pas forcément leurs modèles sous les yeux, ou volontairement, afin d'idéaliser le chef de guerre, à des fins de communication politique. Notre postulat de départ suppose donc l'existence de deux aspects du prince en chef de guerre, le prince que nous qualifierons de « réel » et celui que nous qualifierons d'« imaginaire ».

Le prince et la guerre

La question du chef de guerre, qu'il soit prince ou non, à la fin du Moyen Âge a déjà été traitée, mais, bien souvent, les études se fondent sur un type bien particulier de sources : les sources littéraires constituent ainsi un support de prédilection pour réfléchir au commandement⁵² ; d'autres études, quant à elles, se concentrent sur un aspect plus théorique en prenant à témoin les traités didactiques⁵³. En parallèle, il est possible de trouver des travaux portant sur la représentation de la fonction militaire, du chef de guerre : ceux-ci choisissent généralement de se concentrer sur tel ou tel support, qu'il s'agisse des

⁵² CHAUBET (D.), « Le comte de Savoie, chef de guerre d'après les chroniques savoyardes médiévales », dans *La société savoyarde et la guerre: huit siècles d'histoire (XIIIe-XX siècles)*, Chambéry, 1998, p. 11-18 ; DEVAUX (J.), « L'image du chef de guerre dans les sources littéraires », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 37 (1997), p. 115-129 ; RAYNAUD (C.), « Portrait d'une carrière extraordinaire: Bertrand Du Guesclin, chef de guerre modèle, dans la "Chronique anonyme dite des Cordeliers" (c. 1432) », dans *Fifteenth Century Studies*, t. 32 (2007) p. 100-117.

⁵³ CONTAMINE, « Christine de Pizan, chef de guerre », dans *Autour d'Azincourt. Une société face à la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2017, p. 91-104 ; LASSABATÈRE (T.), « La fonction de connétable et le commandement militaire dans le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan », dans *Une femme et la guerre à la fin du Moyen Âge. Le Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan*, Paris, 2016, p. 73-87 ; MICHAUD-FREJAVILLE (F.), « Jeanne d'Arc, dux, chef de guerre. Les points de vue des traités en faveur de la Pucelle », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, 2000, p. 523-531.

miniatures⁵⁴, des sceaux⁵⁵, des monnaies⁵⁶ ou des médailles⁵⁷. D'une manière générale, et surtout en ce qui concerne les princes, toute étude sur un personnage offre la possibilité de s'attarder sur son rapport à la guerre et son activité de combattant. Et, de la même manière, toute étude sur la guerre peut donner lieu à une réflexion sur l'art du commandement et sur ceux qui en ont la charge. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, il est rare que l'objet du propos soit exclusivement le prince en chef de guerre. Pour ce qui concerne les ducs de Bourgogne, leur rapport au monde militaire ne nous est pas inconnu⁵⁸. Les travaux les

⁵⁴ COLLARD, « Des idées politiques aux images du pouvoir. L'iconographie de la royauté dans le manuscrit des *Vigiles de la mort de Charles VII* de Martial d'Auvergne offert à Charles VIII », dans *Images, pouvoirs et normes: exégèse visuelle de la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, 2018, p. 97-114 ; RAYNAUD, « En armes pour la paix : le roi de France dans les manuscrits enluminés de Froissart », dans *La puissance royale. Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, 2012, p. 141-159.

⁵⁵ AILES (A.), « The knight's *alter ego*: from equestrian to armorial seal », dans *Good impressions. Image and authority in Medieval seals*, Londres, 2008, p. 8-11 ; BONY (P.), « L'image du pouvoir seigneurial dans les sceaux : codification des signes de la puissance de la fin du XIe au début du XIIIe siècle dans les pays d'Oïl », dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge. Actes du 117^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Paris, 1993 ; CHASSEL (J.-L.), « Sceau et identité nobiliaire au Moyen Âge », dans *L'identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphoses (IXe-XIXe siècles)*, Le Mans, 1997, p. 254-265 ; Idem, « Les grands lignages seigneuriaux », dans *Sceaux et usages de sceaux : images de la Champagne médiévale*, Paris, 2003, p. 102-105 ; LEFORT DES YLOUSES, « Le sceau et le pouvoir. L'évolution du sceau des ducs de Bretagne, du XIIIe siècle au XVe siècle », p. 129-140 ; METMAN (Y.), « Le sceau de Jean duc de Normandie et le mécénat des princes Valois », dans *Bulletin du Club français de la médaille*, t. 30 (1971), p. 142-147.

⁵⁶ COATIVY (Y.), « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France du XIIIe au XVe siècle (royaume et principauté) », dans *Revue européenne des sciences sociales*, t. XLV-137 (2007), p. 31-44 ; MÉRINDOL (C. de), « Réflexions sur la monnaie et l'emblématique à la fin du Moyen Âge », dans *Actes du XIe congrès international de numismatique*, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 49-60.

⁵⁷ FÉMELAT (A.), « Des portraits équestres de princes-condottières sur des revers de médailles italiennes du Quattrocento », dans *Cahiers de la Méditerranée*, t. 83 (2011), p. 69-82.

⁵⁸ Sur la guerre au Moyen Âge, je renvoie surtout aux travaux de C. Allmand et P. Contamine. Du côté de la Bourgogne, on retiendra les travaux de C. Brusten, qui ne sont cependant pas exempts de défauts, et surtout les recherches de B. Schnerb.

concernant sont cependant assez inégaux, certains ducs ayant fait l'objet d'une plus grande attention : l'intérêt marqué de Charles le Téméraire pour les choses de la guerre a particulièrement attiré l'attention des chercheurs et a donné lieu à un certain nombre de réflexions⁵⁹. C'est finalement B. Schnerb, dans son article sur « Le corps armé du prince », qui réfléchit à la mise en scène du duc de Bourgogne sur le champ de bataille en mettant à contribution une plus grande variété de sources, comptables, narratives et iconographiques : la présente étude s'inspire de cette démarche afin d'approfondir cette question. Il convient, enfin, de mentionner deux études qui, bien qu'éloignées chronologiquement de la période qui nous occupe, n'en restent pas moins intéressantes pour notre propos. La première est l'ouvrage d'A.-M. Lecoq, *François I^{er} imaginaire*⁶⁰. L'auteur y met en effet en lumière un certain nombre de fictions nées au sujet du roi de France François I^{er}, qui eurent notamment pour conséquence l'existence, aux côtés de sa personne véritable, d'un double idéal : nous avons conservé cette idée de double corporalité concernant les ducs de Bourgogne et entendons, nous aussi, poser la question de l'existence d'un prince idéalisé, parallèlement au prince véritable ; nous nous sommes en outre permis de reprendre le terme « imaginaire » qui, comme A.-M. Lecoq l'a souligné, permet de renvoyer à la question des

⁵⁹ Outre les travaux de Brusten déjà mentionnés, on citera, à titre d'exemples, CAUCHIES (J.-M.), « Charles le Hardi à Neuss (1474-75) : folie militaire ou contrainte politique ? » dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 36 (1996), p. 105-115 ; CONTAMINE, « L'armée de Charles le Téméraire : expression d'un État en devenir ou instrument d'un conquérant ? », dans *Aux armes, citoyens ! Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, Paris, 1998, p. 61-77 ; DEPRETER (M.), « Moulte cruaultéz et inhumanitéz y furent faictes. Stratégie, justice et propagande de guerre sous Charles de Bourgogne (1465–1477) », dans *Le Moyen Age*, t. 121 (2015/1), p. 41-69 ; LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, surtout p. 217-247 ; MARCHANDISSE (A.), VRANCKEN-PIERSON (I.) et KUPPER (J.-L.), « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », dans *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours*, Bruxelles, 1999, p. 69-96 ; ROBERT DE CHEVANNE (J.), *Les guerres en Bourgogne de 1470 à 1475*, Paris, 1934 ; ROULET (L.-E.), « Le Téméraire à Morat. Plaidoyer pour une réhabilitation », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 26 (1986), p. 39-56.

⁶⁰ LECOQ (A.-M.), *François I^{er} imaginaire : symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, 1987.

représentations mentales⁶¹. La seconde est celle de J. Cornette, *Le roi de guerre*⁶². Cette étude est intéressante pour nous en ce qu'elle envisage la guerre non pas comme une annexe de la puissance mais comme une composante du pouvoir, ici de la souveraineté du roi de France : ce rapport entre violence et pouvoir est notamment analysé à travers les représentations et l'imaginaire que la guerre contribuait à créer⁶³. Le présent travail n'a aucunement l'ambition de révolutionner l'étude sur les représentations du pouvoir princier ou sur les rapports que celui-ci entretient avec la guerre. Il entend plutôt proposer une vision aussi détaillée que possible des ducs de Bourgogne en chefs de guerre : elle ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais plutôt à la variété, en réunissant toutes les sources susceptibles de nous renseigner sur cette question. L'originalité réside donc surtout dans ce recours à toute la documentation disponible. Celle-ci nous permettra d'identifier clairement le prince réel et le prince imaginaire, de déterminer dans quelle mesure ces deux aspects pouvaient s'opposer, et donc de comprendre ce que signifiait être un chef de guerre pour les ducs de Bourgogne et leurs contemporains.

« Image » ? « Représentations » ?

Avant toute chose, il est important de revenir sur l'intitulé du sujet, dont certains termes peuvent prêter à discussion. D'aucuns pourraient désapprouver la distinction entre « image » et « représentations », ces termes étant synonymes dans certaines définitions⁶⁴ : l'image peut être ainsi la « représentation perceptible d'un être ou d'une chose » ou une « représentation mentale »⁶⁵. Evidemment, les définitions peuvent varier⁶⁶ et, surtout, il

⁶¹ Idem, p. 15.

⁶² CORNETTE (J.), *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, 2010.

⁶³ Il s'agit, pour cette question, de la troisième partie de l'essai, intitulé « Les outils symboliques de la puissance » (p. 253-376) : on notera que l'auteur parle lui aussi de « guerre-spectacle » (p. 296).

⁶⁴ En ce qui concerne les définitions, j'ai recours au portail lexical du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, créé par le CNRS et disponible en ligne.

⁶⁵ <https://www.cnrtl.fr/definition/image>

⁶⁶ Les termes reviennent malgré tout assez souvent. Prenons, à titre de comparaison, le Petit Robert : l'image peut être la « représentation d'un objet par les arts graphiques ou plastiques » ou la « représentation qu'a le public d'une firme, d'une marque commerciale », tandis que la

s'agit là de conceptions contemporaines : si nous prenons à témoin les conceptions médiévales, les définitions diffèrent et, au Moyen Âge, l'image n'est pas forcément une représentation⁶⁷. Il s'agit cependant bien de la conception contemporaine de ces termes que nous allons privilégier et, force est de faire preuve d'honnêteté, leur distinction est principalement motivée par un souci d'alléger le texte, de le rendre plus compréhensible, surtout pour ce qui concerne notre réflexion : compte tenu de la comparaison que nous entendons effectuer entre le prince réel et le prince imaginaire, mais également du recours à des sources iconographiques, il a semblé nécessaire de préciser la terminologie employée, de l'attribution de tel terme à tel concept, afin de ne pas troubler notre exposé. En conséquence, un choix, arbitraire, a été réalisé, afin d'associer chaque terme à une définition précise, que nous allons conserver tout au long de notre propos. « Image » évoquera donc la réalité : l'image renvoie pour nous au corps tel qu'il apparaît en tant que reflet, en tant que réplique, fidèle, exacte et complète du prince. En contrepartie, « représentation » sera utilisé afin de qualifier les reproductions, les restitutions, des traits fondamentaux du prince. Les miniatures, les sceaux, les monnaies, les tableaux, et autres sources iconographiques ne seront pas qualifiés d'« images » mais de « représentations ». L'image qualifie donc le prince au moment de l'action, sur le champ de bataille, tandis que les représentations découlent de celle-ci et reproduisent cette action a posteriori. L'image est le prince réel, les représentations forment le prince imaginaire. Encore une fois, il s'agit là avant tout de subtilités dictées par l'organisation de notre travail : notre choix n'a pas vocation à faire office de vérité absolue, mais bien de faciliter notre réflexion.

Le siècle bourguignon

Les protagonistes de notre étude sont donc les quatre ducs de Bourgogne issus de la maison de Valois. La bibliographie concernant ces personnages est, nous l'avons dit, abondante donc je me contenterai de revenir brièvement sur leurs principats respectifs. Le premier, Philippe le Hardi, reçut le duché de Bourgogne de son père en 1363, en

représentation peut être « l'image, la figure, le signe qui représente ». Voir également WIRTH (J.), *Qu'est-ce qu'une image ?*, p. 11.

⁶⁷ BASCHET (J.), *L'iconographie médiévale*, p. 43. Voir également BOULNOIS (O.), *Au-delà de l'image. Une archéologie du visuel au Moyen Âge (Ve-XVIe siècle)*, p. 13-14.

récompense, comme nous l'avons dit, de la bravoure dont il fit preuve à Poitiers. Fils de roi, frère de roi et oncle de roi, il s'est sans conteste imposé comme le baron le plus influent du royaume, même si on le compare aux autres princes des fleurs de lys : chargé, à la mort de Charles V, de la garde de son neveu, le roi Charles VI, il prit en charge le gouvernement du royaume lorsque ce dernier tomba malade. Il renforça également sa puissance territoriale en épousant, en 1369, Marguerite de Male, fille du comte Louis de Flandre et héritière des comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Nevers et de Rethel, entre autres seigneuries⁶⁸. Son fils, Jean sans Peur, devint célèbre avant même son accession au pouvoir grâce à la bravoure dont il fit preuve lors de la croisade de Hongrie, en 1396, expédition qui fut pourtant un échec. Lorsqu'il succéda à son père, en 1404, il s'efforça de retrouver la position privilégiée que celui-ci occupait dans le royaume de France et en vint, pour cela, à faire assassiner le duc Louis d'Orléans, frère du roi et son principal rival. Cet acte entraîna une guerre civile qui l'opposa aux héritiers du duc d'Orléans, réunis au sein du parti d'Orléans, appelé ensuite parti armagnac puis parti dauphinois : cette guerre s'acheva, pour ce qui concerne Jean sans Peur, par sa mort sous les coups des hommes du dauphin Charles, futur Charles VII, lors de l'entrevue qu'il avait avec ce dernier sur le pont de Montereau en 1419⁶⁹. Le meurtre de son père poussa Philippe le Bon à conclure une alliance avec le roi d'Angleterre contre le dauphin, puis roi Charles VII, avec lequel il ne fit la paix qu'en 1435. Ne pouvant pas retrouver la place qu'occupaient ses prédécesseurs dans le royaume de France, il tourna ses ambitions vers l'Empire et étendit considérablement sa puissance territoriale, et ce de différentes manières : achat du comté de Namur au comte Jean III en 1421 et entrée en possession en 1429 ; héritage en 1430 de son cousin Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant et de Limbourg ; acquisition définitive en 1438, après une longue lutte contre Jacqueline de Bavière, des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande et de la seigneurie de

⁶⁸ Philippe le Hardi n'a, étrangement, pas fait l'objet d'un grand nombre de biographies : à l'exception des travaux d'H. David, on pourra citer VAUGHAN, *Philip the Bold: the formation of the Burgundian state*, Londres, 1962. M. Bubenicek a publié une biographie intitulée *L'Ambition et l'Énergie: Philippe le Hardi, premier duc Valois de Bourgogne (1384-1404)*, mais j'avoue ne pas avoir pu la consulter.

⁶⁹ Outre VAUGHAN, *John the Fearless: the growth of Burgundian power*, Londres, 1966, on se référera principalement, en ce qui concerne ce prince, à SCHNERB, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005.

Frise ; achat en 1441 à Elisabeth de Görlitz de ses droits sur le Luxembourg, suivi de la conquête de ce pays⁷⁰. Charles le Téméraire, son fils et successeur, prit en main le gouvernement de l'État bourguignon du vivant de son père, diminué par l'âge : il commanda ainsi l'armée bourguignonne lors de la révolte des princes opposés à Louis XI appelée Guerre du Bien Public. Devenu duc, il se lança dans une intense activité militaire qui l'occupa tout au long de son principat et qui lui coûta finalement la vie : il entreprit ainsi plusieurs expéditions contre la ville de Liège, il conquiert les duchés de Gueldre et de Lorraine, mit vainement le siège devant la ville de Neuss, affronta les Cantons suisses, avant de mourir sous les murs de Nancy qu'il tentait de reconquérir⁷¹. Ainsi se présentent les grandes lignes des principats de nos protagonistes : nous aurons l'occasion de revenir plus en détails sur certains événements dans la suite de notre étude. Il est intéressant de remarquer d'ores et déjà que la guerre fut au centre de leur vie : outre les différends personnels qu'ils purent avoir avec les villes du Nord et qui se réglèrent bien souvent par un affrontement armé⁷², les ducs de Bourgogne furent également des acteurs du conflit franco-anglais qui marqua le royaume de France à la fin du Moyen Âge, sur lequel nous reviendrons. Nous pouvons également

⁷⁰ Sur Philippe le Bon, j'ai tendance à continuer à utiliser les travaux de P. Bonenfant, notamment sa biographie, *Philippe le Bon*, rééditée dans le recueil *Philippe le Bon : sa politique, son action*, Paris, 1996. Le résumé de l'expansion territoriale du duc est d'ailleurs de cet auteur et tiré de son article « Les traits essentiels du règne de Philippe le Bon », également repris dans ledit recueil. On citera également VAUGHAN, *Philip the Good: the apogee of Burgundy*, Londres, 1970.

⁷¹ Le dernier duc Valois de Bourgogne a fait l'objet de beaucoup plus de biographies, en comparaison avec ses prédécesseurs. On citera notamment BARTIER (J.), *Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1970 ; DUBOIS (H.), *Charles le Téméraire*, Paris, 2004 ; PARAVICINI, *Karl der Kühne. Das Ende des Hauses Burgund*, Göttingen, 1976 ; SCHELLE (K.), *Charles le Téméraire*, Paris, 1979 ; VAUGHAN, *Charles the Bold: the last Valois duke of Burgundy*, Londres, 1973.

⁷² La campagne de Flandre de 1382, pour laquelle Philippe le Hardi requit la participation du roi de France, avait pour objectif de venir en aide au comte de Flandre Louis de Male qui devait faire face à un soulèvement des Gantois. La bataille d'Othée de 1408 opposa Jean sans Peur aux Liégeois révoltés contre leur prince-évêque, son beau-frère Jean de Bavière. En ce qui concerne le principat de Philippe le Bon, on retiendra la longue guerre contre Gand qui s'acheva en 1453 par la bataille de Gavre, victoire ducale. Quant à Charles le Téméraire, nous avons déjà mentionné les démêlés qu'il eut avec les villes du Nord. Je ne m'étends pas plus sur l'activité militaire des ducs de Bourgogne : nous l'analyserons plus en détail au cours de notre étude.

souligner que les surnoms sous lesquels la plupart de nos ducs sont passés à la postérité sont liés au monde de la guerre : Philippe devint « le Hardi » après Poitiers et Jean fut qualifié de « sans Peur » en raison de la bravoure dont il fit preuve à Othée⁷³ ; quant à Charles, son surnom de « Téméraire » fut adopté par une historiographie essentiellement française, plutôt négative, condamnant son action et son comportement, donc son attitude belliqueuse⁷⁴. Ces surnoms sont en outre ceux sous lesquels nous les connaissons aujourd'hui, et nous pourrions aussi bien citer certains surnoms que leur attribuèrent leurs contemporains pour appuyer notre propos : Philippe le Bon fut, par exemple, également appelé « le vaillant Qui quen hoigne »⁷⁵. Les ducs de Bourgogne de la maison Valois apparaissent donc comme des sujets de choix pour étudier la question du prince en chef de guerre à la fin du Moyen Âge, compte tenu de leur rapport à la chose militaire. Ils ne sont bien évidemment pas les seuls dans ce cas, mais la pertinence du choix de ces personnages pour notre étude est renforcée par un autre aspect non négligeable : la grande richesse des sources les concernant.

Des sources abondantes

La remarque peut paraître banale, mais il est évident qu'il est toujours plus encourageant d'entreprendre une étude pour laquelle nous bénéficions d'une importante documentation que lorsque les sources sont minces. Or les principats des ducs de Bourgogne sont extrêmement bien renseignés parce qu'un très grand nombre de sources les concernant est parvenu jusqu'à nous, une richesse documentaire qui n'a pas été sans gêner certains chercheurs⁷⁶. Ces sources se répartissent en deux catégories : les sources inédites et les sources publiées. Ces dernières, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, sont principalement représentées par les sources narratives, chroniques, mémoires et autres œuvres littéraires. Les sources inédites sont quant à elles composées de la documentation

⁷³ BONENFANT, « L'origine des surnoms de Philippe le Bon », p. 100.

⁷⁴ CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477): le conflit*, p. 147-159. Les historiographies allemande, anglaise et belge lui préfèrent le surnom de « Hardi ».

⁷⁵ BONENFANT, *Idem*, p. 101.

⁷⁶ Sur ce point voir PARAVACINI, « L'embarras de richesse : comment rendre accessibles les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois », dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, t. 7 (1996), p. 21-68.

issue de la consultation des séries B des archives départementales de la Côte-d'Or et du Nord, constituées à partir des cours et juridictions d'Ancien Régime. Devant la quantité importante de documents à notre disposition, et en raison du temps qui nous était imparti, nous avons fait le choix de nous concentrer sur la recette générale de toutes les finances, c'est-à-dire les comptes des ducs de Bourgogne, une source d'information dont l'intérêt et la richesse ont maintes fois été mis en avant⁷⁷. C'est donc dans ces registres, composés de plusieurs centaines de folios, que nous avons cherché les achats des ducs relatifs à la guerre, et plus particulièrement leur équipement, données fondamentales pour réfléchir sur la question de leur image en chef de guerre. La recette générale est en effet composée de la recette à proprement parler, c'est-à-dire les revenus du duc, et, plus intéressant pour notre propos, la dépense. Celle-ci est divisée en plusieurs rubriques, qui orientent notre recherche. Les plus intéressantes pour le sujet qui nous occupe sont, avant tout, les rubriques relatives aux achats d'armures : les intitulés peuvent varier mais généralement les armures sont comprises dans les achats des « choses nécessaires pour le corps de monseigneur »⁷⁸, quand elles ne font pas l'objet d'un chapitre qui leur est entièrement consacré⁷⁹. Progressivement, on observe une répartition selon les offices de l'hôtel : c'est alors dans la rubrique sur l'écurie qu'il convient de chercher des informations sur l'équipement de guerre des ducs⁸⁰.

⁷⁷ Idem, p. 22-27. L'auteur cite d'ailleurs, p. 24, les propos de Laborde, lequel considère la recette générale des ducs comme « le véritable tableau de leur gouvernement, comme celui de leur intérieur ». Voir également VAN NIEUWENHUYSEN (A.), « Documents relatifs à la gestion des finances de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre (1384-1404) », p. 85, note 1.

⁷⁸ ADCO, B 1438, f° 32 v° : le chapitre concerne alors les achats liés à l'armurerie, aux ouvrages de lormerie (il s'agit souvent des éperons), à la réalisation de selles ou de souliers. Il est possible d'observer cette organisation jusqu'au début des années 1390.

⁷⁹ Idem, B 1500, f° 142 r° : « Deniers paies pour achat darmures ». En termes d'intitulés, il est également possible de rencontrer « habillements de guerre » (ADN, B 1903, f° 220 r°) et surtout « harnois de guerre et de joutes » (Idem, B 1923, f° 217 r°), expressions fréquentes dans les registres au début du principat de Philippe le Bon. Les achats liés à l'équipement équestre peuvent alors faire l'objet d'une rubrique distincte.

⁸⁰ La rubrique est alors intitulée « Escuierye, achat de chevaulx, voitures, peintures et autres choses touchans ladite escuierye » (Idem, B 1982, f° 207 r°) ou tout simplement « Escuierie » (Idem, B 2058, f° 184 r°).

Ces documents nous renseignent sur la composition de cet équipement, le contexte dans lequel il était utilisé, grâce aux dates précisées dans les quittances ou tout simplement la mention de la campagne qui a motivé la commande, et son coût. En complément, il faut également se tourner vers les rubriques relatives aux achats d'étoffes⁸¹ et aux dépenses d'orfèvreries⁸² : ceux-ci nous renseignent sur l'embellissement de l'équipement de guerre, nous aidant ainsi à le visualiser⁸³. A ces différents registres il convient d'ajouter les comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire, qui sont répartis entre les Archives départementales du Nord, toujours dans la série B, et les Archives générales du Royaume, à Bruxelles, dans la série CC : le dernier duc entreprit en effet une grande réforme administrative, qui toucha notamment les institutions financières, et qui eut pour conséquence de répartir les anciennes compétences du receveur général de toutes les finances entre le receveur général, en charge des recettes, et l'argentier, en charge des dépenses⁸⁴. Ces registres ont cependant fait l'objet d'une publication⁸⁵, au même titre que d'autres documents comptables : M. Mollat du Jourdin a notamment publié certains comptes de la recette générale de toutes les finances⁸⁶. On trouvera également des extraits de ces registres publiés par C. Dehaisnes⁸⁷, L.

⁸¹ Les intitulés de ces rubriques ont rarement varié : il est généralement question d'achats de draps d'or et de soie (ADCO, B 1452, f° 43 r° ; Idem, B 1517, f° 174 r° ; ADN, B 1903, f° 122 r° ; Idem, B 2012, f° 316 r°). Il est éventuellement possible de se référer aux rubriques relatives aux tapisseries et aux broderies, lesquelles incluent également les peintures (Idem, B 1927, f° 145 r°).

⁸² Comme dans le cas des draps, les intitulés des rubriques concernant les dépenses liées à l'orfèvrerie varient assez peu : on parle de l'achat de bijoux d'or et d'argent (ADCO, B 1543, f° 200 r° ; ADN, B 1878, f° 139 r°), auxquels s'ajoutent parfois les achats de vaisselle, voire de draps d'or et de soie (Idem, B 1938, f° 63 v°).

⁸³ Je me suis permis de généraliser l'organisation des registres de la recette générale de toutes les finances : les rubriques présentent des intitulés plus variés mais nous ne reviendrons pas sur chacun d'eux, nous nous contenterons des quelques exemples précédemment cités.

⁸⁴ *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*, t. 1, p. XIII-XIV.

⁸⁵ *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*, éd. V. BESSEY, A. GREVE, S. HAMEL, E. LEBAILLY et W. PARAVICINI, 5 vol., Paris, 2001-2014.

⁸⁶ *Comptes généraux de L'État bourguignon entre 1416 et 1420*, éd. M. MOLLAT DU JOURDIN, 5 vol., Paris, 1965-1976. Il s'agit des registres B 1601 et B 1603 des archives de la Côte-d'Or et du registre B 1920 des archives du Nord, auxquels ont été ajoutés les registres B 1594, B 1598 et B 1606 de la recette générale des duché et comté de Bourgogne.

de Laborde⁸⁸, B. et H. Prost⁸⁹, ou tout simplement dans les inventaires sommaires de certaines archives départementales. D'une manière générale, cependant, ces sources restent inédites et ce sont les documents originaux qui ont fait l'objet de notre consultation. Nous avons ainsi dépouillé une centaine de registres répartis entre les archives départementales de la Côte-d'Or et les archives départementales du Nord, auxquels il convient d'ajouter un registre qui se trouve à la bibliothèque de Courtrai⁹⁰. Il en a résulté une quantité non négligeable d'informations, fournies par un peu moins de 800 pièces, qui nous permettent de visualiser plus ou moins clairement l'apparence des ducs sur le champ de bataille : ces pièces concernent tant l'équipement de corps que l'équipement équestre et les enseignes, autant d'éléments composant l'image du prince en chef de guerre, ainsi que nous le verrons plus loin. Toutes ces informations nous sont fournies par leurs différentes dépenses. En outre, s'agissant de documents financiers, il est possible de mesurer, au sens propre comme au sens figuré, la valeur accordée par ces princes à leur image de chef de guerre. Les registres de la recette générale ne sont, évidemment, pas les seules sources que l'on trouve dans les fonds d'archives : il serait possible de citer notamment les pièces comptables, qui complètent parfois les informations fournies par les registres, et les inventaires. Ces derniers documents, généralement réalisés après décès, consistent en des listes des biens que possédait le défunt et que l'on a trouvé dans un lieu précis. En comparaison avec la comptabilité, cependant, les informations fournies par les inventaires sont plus limitées, les descriptions n'étant pas toujours très détaillées et le contexte d'utilisation rarement précisé.

⁸⁷ DEHAISNES (C.), *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, 2 vol., Lille, 1886.

⁸⁸ LABORDE (L. de), *Les ducs de Bourgogne. Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, 3 vol., Paris, 1849-1852.

⁸⁹ PROST (B. et H.), *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*, 2 vol., Paris, 1902-1913.

⁹⁰ Centrale Bibliotheek, Cod. 322 (XVI, 1). Je remercie m. Schnerb de m'en avoir fourni une copie.

L'autre type de sources très important est donc constitué par les sources narratives, principalement représenté par les chroniques et les mémoires⁹¹. Ce genre littéraire est particulièrement bien représenté au Moyen Âge, en témoigne l'importante quantité d'œuvres à notre disposition. Les auteurs de chroniques ou de mémoires sont relativement nombreux pour la période qui nous intéresse et nous avons donc un grand nombre de sources narratives, publiées qui plus est, à notre disposition pour entreprendre notre recherche. On mentionnera ainsi les chroniques de Jean Froissart⁹², de Michel Pintoin, dit le Religieux de Saint-Denis⁹³, d'Enguerrand de Monstrelet⁹⁴, de Jean Chartier⁹⁵, de Jean le Fèvre, seigneur de Saint Rémy⁹⁶, de Jean de Wavrin⁹⁷, de Georges Chastellain⁹⁸ et de Jean Molinet⁹⁹, les chroniques anonymes intitulées *Le livre des trahisons de France* et *La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne*¹⁰⁰, les mémoires d'Olivier de La Marche¹⁰¹, de Jean de Haynin¹⁰² et de Philippe de Commynes¹⁰³, ou encore les Histoires de Charles VII et Louis XI de

⁹¹ Ces genres littéraires diffèrent : les mémoires et les journaux relatent des événements auxquels l'auteur est lié, ce qui n'est pas forcément le cas des chroniques, qui se définissent principalement par le fait qu'elles constituent des recueils de faits historiques présentés par ordre chronologique.

⁹² FROISSART (J.), *Chroniques*, éd. K. DE LETTENHOVE, Bruxelles, 25 vol., 1867-1879.

⁹³ *Chronique du Religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, éd. L.-F. BELLAGUET, 6 vol. Paris, 1839-1852.

⁹⁴ MONSTRELET (E. de), *Chronique*, éd. L. DOUËT-D'ARCO, 6 vol., Paris, 1857-1862.

⁹⁵ CHARTIER (J.), *Chronique de Charles VII*, éd. A. VALLET DE VIRIVILLE, 3 vol., Paris, 1858.

⁹⁶ LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY (J.), *Chronique*, éd. F. MORAND, 2 vol., Paris, 1876-1881.

⁹⁷ WAVRIN (J. de), *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre*, éd. W. HARDY, 5 vol., London, 1864-1891.

⁹⁸ CHASTELLAIN (G.), *Œuvres*, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, 8 vol., Bruxelles, 1863 ; tomes 1 à 5 pour la chronique.

⁹⁹ MOLINET (J.), *Chronique*, éd. G. DOUTREPONT et O. JODOGNE, 3 vol. Bruxelles, 1935-1937.

¹⁰⁰ Publiées dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne* vol. 2, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, 3 vol., Bruxelles, 1870-1876, respectivement p. 1-258 et p. 259-572.

¹⁰¹ LA MARCHE (O. de), *Mémoires*, éd. H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, 4 vol., Paris, 1883-1888.

¹⁰² HAYNIN (J. de), *Mémoires*, éd. R. CHALON, 2 vol., Mons, 1842.

¹⁰³ COMMYNES (P. de), *Mémoires*, éd. J. BLANCHARD, 2 vol., Genève, 2007.

Thomas Basin¹⁰⁴, pour ne citer que ces quelques exemples¹⁰⁵. Ces auteurs présentent des profils variés, leurs origines, leur obédience et les objectifs qu'ils poursuivaient par la rédaction de leurs œuvres diffèrent : les témoignages qu'ils nous offrent le sont donc tout autant. Il est raisonnable de considérer que l'apport d'un Jean Froissart, qui voyagea beaucoup et enquêta auprès de ceux qui furent proches des événements qu'il dépeint dans son œuvre historique, diffère d'un Michel Pintoin, moine de l'abbaye de Saint-Denis, où il passa quasiment toute sa vie¹⁰⁶. Les auteurs, dans leur ensemble, s'efforcent d'être aussi objectifs que possible, à l'exception de l'auteur du *Livre des trahisons de France* qui ne cache pas sa partialité, mais ils n'en étaient pas moins au service d'un maître et le déroulement de leurs carrières influença probablement leur plume : Enguerrand de Monstrelet fait preuve d'une certaine sympathie pour la maison de Bourgogne, Jean le Fèvre, Jean de Wavrin, Georges Chastellain, Jean Molinet, Olivier de La Marche et Jean Haynin furent au service des ducs de Bourgogne ; Jean Chartier est issu d'une famille très tôt acquise à la cause du dauphin Charles, futur Charles VII¹⁰⁷ ; Thomas Basin fut conseiller de Charles VII mais exilé par Louis XI : en conséquence, s'il fait l'éloge du premier, il dresse un portrait au vitriole du second¹⁰⁸ ; Philippe de Comynes fut d'abord au service de la maison de Bourgogne, notamment de Charles le Téméraire, avant de passer au service de la maison de France en 1472, devenant le conseiller de Louis XI, puis Charles VIII et Louis XII¹⁰⁹ : ce changement se retrouve donc dans ses écrits. Tous n'écrivent pas pour les mêmes raisons, certains font œuvre d'historiens, et ce de manière officielle : Michel Pintoin fut ainsi à la tête de l'atelier

¹⁰⁴ BASIN (T.), *Histoire de Charles VII*, éd. C. SAMARAN et H. DE SURIREY, 2 vol. Paris, 1933-1944. Idem, *Histoire de Louis XI*, éd. C. SAMARAN et M.-C. GARAND, 3 vol. Paris, 1963-1972.

¹⁰⁵ Je me suis volontairement contenté de ne citer que les textes les plus importants. Lors de la recherche préliminaire, mon premier réflexe a été de me tourner vers toutes les sources narratives susceptibles de concerner les ducs de Bourgogne : toutes ne présentent cependant pas le même intérêt. Pour les autres titres, je renvoie à ma bibliographie.

¹⁰⁶ GUENÉE, *La folie de Charles VI, Roi Bien-Aimé*, p. 14.

¹⁰⁷ CHARTIER, t. 1, p. VI.

¹⁰⁸ SCORDIA, *Louis XI. Mythes et réalités*, p. 21-22.

¹⁰⁹ COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. BLANCHARD, t. 1, p. LXXXVI, XCIII-XCIV, XCVIII-XCIX ; SCORDIA, Idem, p. 39-40.

historiographique de l'abbaye de Saint-Denis¹¹⁰, Jean Chartier a été l'historiographe en titre du royaume de France à partir de 1437¹¹¹, Georges Chastellain a été le chroniqueur officiel de la maison de Bourgogne à partir de 1455¹¹², remplacé après sa mort par son ami Jean Molinet¹¹³. Il est évident que ce sont les témoignages relatifs aux faits d'armes qui nous intéressent le plus : ce sont ces derniers qui nous permettent de dresser les contours de l'image du prince en chef de guerre. Nous l'avons évoqué, la guerre était centrale dans la vie des ducs de Bourgogne, comme dans celles des princes en règle générale : il n'est donc pas étonnant que les auteurs y consacrent une bonne partie de leurs écrits. Certains ne s'en cachaient d'ailleurs pas : Jean Froissart déclare ainsi qu'il entendait raconter, dans son œuvre, « les grans merveilles et li biau fait d'armes, qui sont advenu par les guerres de France et d'Engleterre et des royaumes voisins »¹¹⁴ ; la guerre est également au centre du propos d'Enguerrand de Monstrelet, qui se voulait, de son propre aveu, le continuateur de Froissart¹¹⁵. D'autres auteurs étaient même versés dans les arts de la guerre : Jean le Fèvre était un officier d'armes, héraut sous le nom de « Charolais » puis premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, en 1431¹¹⁶, Jean de Wavrin était un homme de guerre¹¹⁷, tout comme Olivier de La Marche, tour à tour diplomate et guerrier, et Jean de Haynin, qui notait tous les détails dans un journal, nous livrant ainsi des descriptions très précises de la vie militaire, l'un et l'autre accompagnant leurs maîtres au cours de plusieurs expéditions

¹¹⁰ GUENÉE, *Idem*, p. 14.

¹¹¹ CHARTIER, t. 1, p. VIII.

¹¹² CHASTELLAIN, t. 1, p. XXXVIII-XXXIX.

¹¹³ MOLINET, t. 1, p. 5.

¹¹⁴ Cité dans AUTRAND (F.), « Froissart, historien de la paix », p. 67. Voir également AINSWORTH (P. F.), *Jean Froissart and the fabric of history*, p. 7 ; CROENEN (G.), « Froissart et ses mécènes », dans *Froissart dans sa forge*, Paris, 2006, p. 9-27 ; STRUBEL (A.), « Jean Froissart », p. 760-762.

¹¹⁵ MONSTRELET, t. 1, p. I et 5-6.

¹¹⁶ PASTOUREAU (M.) et CASTELBAJAC (J.-C. de), *Le grand armorial équestre de la Toison d'or*, p. 35.

¹¹⁷ MARCHANDISSE, « Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre, et ses homologues bourguignons face à la guerre des Deux Roses », p. 509-510.

militaires¹¹⁸. Les mentions de faits d'armes ne manquent donc pas dans ces sources. Les ducs étaient en outre des acteurs de premier plan du conflit franco-anglais, qui est au cœur de plusieurs de ces chroniques et mémoires : il était donc difficile pour les chroniqueurs de passer leur rôle sous silence. Bien évidemment, ces sources ne sont pas exemptes de défauts et de limites. Outre le manque d'objectivité dont chaque auteur peut faire preuve, gardons également en tête que certains auteurs ne sont pas témoins des faits qu'ils racontent et nous fournissent donc des récits de seconde main rapportés, voir repris dans une autre chronique, et donc parfois altérés¹¹⁹. Relativisons malgré tout ces quelques limites car, finalement, toute vision est intéressante : qu'elle soit partielle, qu'elle relève de la propagande ou qu'elle soit le fruit de l'imagination de l'auteur, elle reste un témoignage de la conception que celui-ci avait du prince en chef de guerre, pour le propos qui nous intéresse. Toutes les chroniques présentent donc un intérêt, et ce même si leurs apports respectifs pour notre recherche sur les ducs en chefs de guerre varient. Les informations les plus nombreuses et les plus importantes nous sont naturellement fournies par les chroniqueurs bourguignons, ou d'obédience bourguignonne. Enguerrand de Monstrelet est ainsi un témoin précieux, à plus d'un titre : outre la fiabilité de ses informations, son souci du détail, son utilisation des pièces officielles, il fut une source primordiale pour Georges Chastellain, Jean de Wavrin et Jean le Fèvre¹²⁰. Georges Chastellain, justement, nous apporte lui aussi de nombreux renseignements concernant Philippe le Bon et, dans une moindre mesure, Charles le Téméraire, tout comme Olivier de La Marche, qui présente l'intérêt d'avoir participé aux faits d'armes dont il parle. Jean Molinet apporte beaucoup de détails sur l'activité militaire de Charles le Téméraire, bien qu'il tombe souvent dans l'idéalisation, presque le panégyrique. Philippe de Commines est lui aussi un témoin précieux, surtout en

¹¹⁸ LA MARCHE, t. 4, p. XLV-LII ; NGUYEN (A. T.), « L'écriture de l'histoire à la fin du Moyen Âge: une étude textuelle et matérielle des *Mémoires* de Jean de Haynin », p. 85 ; PARAVICINI, « La cour de Bourgogne selon Olivier de la Marche », 90-92.

¹¹⁹ On retiendra par exemple les propos de P. Contamine selon qui Jean Froissart ne paraît avoir assisté à aucune bataille rangée : CONTAMINE, « Froissart : art militaire, pratique et conception de la guerre », p. 134. Voir également AINSWORTH, p. 76-85.

¹²⁰ DEVAUX, « Pour principalement ramener à mémoire les haulx fais d'armes : représentation du conflit franco-anglais dans la *Chronique* d'Enguerran de Monstrelet », p. 19-20 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 16.

ce qui concerne le caractère, la psychologie même, du dernier des ducs de Bourgogne. Quelques chroniqueurs bourguignons présentent en contrepartie un intérêt un peu moindre, en tout cas en comparaison avec leurs pairs, tels Jean le Fèvre ou Pierre de Félin. La masse des informations fournies par les chroniques bourguignonnes ne doit cependant pas occulter le reste des textes narratifs. Jean Froissart est particulièrement prolixe pour tout ce qui touche aux faits d'armes, mais les informations sur les deux premiers ducs de Bourgogne sont finalement peu nombreuses en comparaison avec l'importance de son œuvre. L'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois* et celui de la *Chronique des règnes de Jean II et Charles V* nous livrent quelques renseignements concernant le comportement de Philippe le Hardi sur le champ de bataille. En comparaison, Michel Pintoin nous apporte plus de détails sur les campagnes auxquelles participèrent Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Les informations fournies par Jean Chartier sont assez peu nombreuses : il parle peu du duc de Bourgogne, ce qui peut être compréhensible étant donné que le sujet principal de sa chronique reste Charles VII. Il est possible d'en dire autant en ce qui concerne Matthieu d'Escouchy. Thomas Basin ne nous apporte, quant à lui, qu'un jugement succinct sur Philippe le Bon : il s'attarde plus sur Charles le Téméraire, nous renseignant sur son comportement, mais également sur la manière dont il était perçu.

Les extraits tirés de la comptabilité, ainsi que les chroniques et mémoires sont donc nos sources majeures, mais ils ne sont pas les seuls. Parmi les sources narratives, il est en effet possible de citer également les poèmes : à titre d'exemple, *Le Lyon rampant* de Georges Chastellain¹²¹ ou *La Nancéide* de Pierre de Blarru¹²² présentent un grand intérêt pour nous. Nous pouvons en outre nous pencher sur les correspondances : les plus pertinentes, pour notre sujet, sont probablement les dépêches des ambassadeurs, et particulièrement les ambassadeurs du duc de Milan Galéas Marie Sforza¹²³. D'autres sources

¹²¹ CHASTELLAIN, t. 7, p. 207-212.

¹²² BLARRU (P. de), *La Nancéide*, éd. J. BOES, Paris, 2006.

¹²³ *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, éd. F. DE GINGINS-LA-SARRAZ, 2 vol. Paris-Genève, 1854 ; BRUSTEN (C.), « Les dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, de 1474 à 1477 », dans *Publication du centre européen d'études Burgondo-médianes*, t. 15 (1973), p. 53-62 ; *Dispatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483*, éd. P. MURRAY KENDALL et V. ILARDI, 3 vol.

écrites, toutes aussi importantes, relèvent moins du récit et revêtent un aspect plus technique : il s'agit des textes didactiques, traités sur l'art militaire ou sur le bon gouvernement, et les ordonnances militaires, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. Ces sources nous éclairent, certes, sur un aspect plus théorique, mais restent intéressantes car elles traduisent les conceptions des contemporains en ce qui concerne l'idéal du chef de guerre. Enfin, aux sources comptables et aux chroniques, il convient enfin d'ajouter les sources iconographiques, toutes aussi importantes dans le cadre d'une étude sur la représentation du pouvoir, mais qui seront présentées et analysées plus loin dans ce travail : contentons-nous donc de mentionner leur existence.

Il a été décidé de mener cette étude en deux temps, relatifs aux deux aspects du prince en guerre que nous avons fait émerger, le prince réel et le prince imaginaire : il s'agira donc de mettre en parallèle, de comparer, ces deux aspects, afin de confirmer ou d'infirmer leur opposition supposée. L'étude du prince réel a pour objectif de dépeindre les ducs de Bourgogne lorsqu'ils se trouvaient sur le champ de bataille. Elle se déroulera en trois temps : nous commencerons par reconstituer leur apparence à l'aide, principalement, de la comptabilité, ce qui nous permettra de mesurer l'attention qu'ils accordaient au paraître ; nous nous pencherons ensuite sur leur attitude, leur comportement, grâce à l'examen des témoignages des contemporains : il sera intéressant de distinguer ce qui relevait de la conformité à l'idéal du chef de guerre ou de leurs conceptions personnelles ; enfin, nous examinerons les modèles qui les influencèrent, tout ce qui dans leur éducation, leurs lectures, leurs pratiques, a pu contribuer à cette image du chef de guerre que nous aurons mise au jour. Dans un second temps, nous étudierons donc le prince imaginaire, c'est-à-dire les représentations qui avaient vocation à reproduire l'image des ducs en chefs de guerre, dans une perspective de diffusion. L'objectif de ce propos est double : tout d'abord, déterminer dans quelle mesure ces représentations livraient une vision idéalisée, sublimée, glorieuse de l'image, ce que nous supposons au premier abord ; ensuite, établir le rapport entre ces représentations et la politique de mise en scène du prince, afin de savoir si elles devaient être diffusées et si elles étaient des outils utilisés par les ducs afin d'affirmer sa

Athens University Press (Ohio), 1970-1981; SESTAN (E.), *Carteggi diplomatici fra Milano sforzesca e la Borgogna*, 2 vol., Rome, 1985-1987.

fonction militaire. Cette réflexion se fera également en trois temps : nous commencerons tout d'abord par présenter les sources iconographiques à notre disposition, soulignant leurs qualités comme leurs défauts, et ce qu'ils peuvent apporter à notre étude ; nous procéderons ensuite à la description des exemples retenus, confirmant ou infirmant leur pertinence ; enfin, nous analyserons et exploiterons les données obtenues, en les comparant aux conclusions de notre première partie.

Bibliographie

Sources :

- Sources inédites :

Archives départementales de la Côte-d'Or (Dijon)

B 301 : Pièces comptables et inventaires (1368-1405)

B 302 : Pièces comptables et inventaires (1406-1476)

B 370 : Récépissés donnés par des écuyers d'écurie (1401-1455)

B 393 : Pièces comptables (1378-1419)

B 1430 : Quatre comptes de Huet Hanon (1367-1370)

B 1435 : Compte de Robert d'Amancé, trésorier du duc de Bourgogne (1370-1372)

B 1438 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1372)

B 1441 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1373-1374)

B 1444 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1374-1375)

B 1445 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1375-1376)

B 1451 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1376-1377)

B 1452 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1377-1378)

B 1454 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1378-1379)

B 1460 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1382-1383)

B 1461 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1383-1384)

B 1462 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1385-1386)

B 1463 : Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1385-1386)

B 1465 : Compte d'Oudot Donay, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1386-1387)

B 1466 : Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne (1386-1387)

B 1467 : Compte de Pierre Du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1386-1387)

B 1469 : Compte de Pierre Du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1387-1388)

B 1471 : Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne (1387-1388)

B 1476 : Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne (1388-1389)

B 1481 : Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne (1390)

B 1486 : Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne (1390-1392)

B 1490 : Compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1391-1392)

B 1495 : Compte de Josset de Halle, trésorier du duc de Bourgogne (1392-1393)

B 1500 : Compte de Josset de Halle, trésorier du duc de Bourgogne (1393-1394)

B 1503 : Compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général des finances du duc de Bourgogne (1394-1395)

B 1508 : Compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général des finances du duc de Bourgogne (1395-1396)

B 1511 : Compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général des finances du duc de Bourgogne (1396-1397)

B 1514 : Compte de Jean Despouettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1397-1398)

B 1517 : Compte de Jean Despouettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1398-1399)

B 1519 : Compte de Jean Despouettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1399-1400)

B 1532 : Compte de Jean Chousat, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1401-1403)

B 1538 : Compte de Jean Chousat, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1403-1404)

B 1543 : Compte de Jean Chousat, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1405-1406)

B 1547 : Compte de Jean de Pressy, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1406-1407)

B 1554 : Compte de Jean de Pressy, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1407-1408)

B 1556 : Compte de Jean de Pressy, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1408)

B 1558 : Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1408-1409)

B 1560 : Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1409-1410)

B 1562 : Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1410-1411)

B 1570 : Compte de Robert Bayeux, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1411-1412)

B 1571 : Compte de Robert Bayeux, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1412)

B 1576 : Compte de Jean de Noidan, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1412-1414)

B 1588 : Compte de Jean Fraignot, receveur général pour le duc à la place de Regnault de Thoisy (1415-1417)

B 1593 : Compte de Pierre Gorremont, receveur général de toutes les finances du Roi de France par tout son royaume (1417-1418)

B 1598 : Compte de Jean Fraignot, receveur général des finances du duc de Bourgogne (1418-1419)

B 1622 : Registre de la recette générale de toutes les finances (1422-1423)

B 1754 : Compte de Jean Le Carbonnier, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne (1464-1465)

B 1757 : Compte de Pierre Le Carbonnier, maître des comptes du duc de Bourgogne à Lille, receveur général des finances de ce duc (1465-1466)

Archives départementales du Nord (Lille)

B 1850 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1391-1392)

B 1860 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1396-1397)

B 1874 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1402-1403)

B 1878 : Compte de Jean Chousat, receveur général du duc de Bourgogne (1405-1406)

B 1894 : Compte de Robert de Bailleux, receveur général du duc de Bourgogne (1411-1412)

B 1897 : Compte de Robert de Bailleux, receveur général du duc de Bourgogne (1412)

B 1903 : Compte de Pierre Macé, receveur général du duc de Bourgogne (1414-1415)

B 1922 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1419-1420)

B 1923 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1420-1421)

B 1925 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1421-1422)

B 1927 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1422-1423)

B 1929 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1423-1424)

B 1931 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1424-1425)

B 1933 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1425-1426)

B 1935 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1426)

B 1938 : Compte de Gui Guilbaut, receveur général du duc de Bourgogne (1428)

B 1942 : Compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne (1431)

B 1945 : Compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne (1432)

B 1948 : Compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne (1433)

B 1951 : Compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne (1434)

B 1954 : Compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne (1435)

B 1957 : Compte de Jean Abonnel, receveur général du duc de Bourgogne (1436)

B 1961 : Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne (1437)

B 1963 : Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne (1438)

B 1966 : Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne (1439)

B 1969 : Compte de Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne (1440)

B 1972 : Compte de Pierre Bladelin, receveur général du duc de Bourgogne (1441)

B 1975 : Compte de Pierre Bladelin, receveur général du duc de Bourgogne (1442)

B 1977 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1442)

B 1978 : Compte de Pierre Bladelin, receveur général du duc de Bourgogne (1443-1444)

B 1982 : Compte de Martin Cornille, receveur général du duc de Bourgogne (1444-1445)

B 1988 : Compte de Martin Cornille, receveur général du duc de Bourgogne (1445-1446)

B 1989 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1445-1446)

B 1991 : Compte de Martin Cornille, receveur général du duc de Bourgogne (1446-1447)

B 1994 : Compte de Martin Cornille, receveur général du duc de Bourgogne (1447)

B 1996 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1447)

B 1997 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1447)

B 1998 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1448)

B 2000 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1448)

B 2002 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1449)

B 2004 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1450)

B 2006 : Recette générale des finances. Pièces comptables (1450)

B 2008 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1451)

B 2012 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1453)

B 2017 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1454)

B 2020 : Compte de Guillaume de Poupet, receveur général du duc de Bourgogne (1455)

B 2026 : Compte de Guiot du Champ, receveur général du duc de Bourgogne (1457)

B 2030 : Compte de Guiot du Champ, receveur général du duc de Bourgogne (1458)

B 2034 : Compte de Guiot du Champ, receveur général du duc de Bourgogne (1459)

B 2040 : Compte de Robert de Le Bouvcrie, receveur général du duc de Bourgogne (1460-1461)

B 2045 : Compte de Robert de Le Bouvcrie, receveur général du duc de Bourgogne (1461-1462)

B 2048 : Compte de Robert de Le Bouvcrie, receveur général du duc de Bourgogne (1462-1463)

B 2051 : Compte de Robert de Le Bouvcrie, receveur général du duc de Bourgogne (1463-1464)

B 2054 : Compte de Guilbert de Ruple, receveur général du duc de Bourgogne (1464-1465)

B 2058 : Compte de Guilbert de Ruple, receveur général du duc de Bourgogne (1465-1466)

B 2061 : Compte de Guilbert de Ruple, receveur général du duc de Bourgogne (1466-1467)

B 2064 : Compte de Barthélémy Trotin, receveur général du duc de Bourgogne (1467)
B 2068 : Compte de Guilbert de Ruple, argentier du duc de Bourgogne (1468)
B 2089 : Compte de Nicolas de Gondeval, argentier du duc de Bourgogne (1471)
B 2105 : Compte de Nicolas de Gondeval, argentier du duc de Bourgogne (1475)
B 3328 : Compte de l'hôtel de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par Pierre Varopel (1386-1387)
B 3499 : Hôtel des ducs de Bourgogne. Inventaire des quittances trouvées chez Jean de Lachenel, dit Boulogne, garde des joyaux du duc de Bourgogne (1439-1445)
B 3500 : Hôtel des ducs de Bourgogne. Inventaire des joyaux de Philippe le Bon déposés chez Jacot de Brégilles, garde des joyaux (1458).
B 3512 : Hôtels des ducs de Bourgogne et de la maison d'Autriche. Armes et harnais de guerre des ducs de Bourgogne et de la maison d'Autriche (1468-1532).
B 3537 : Trésorerie générale des guerres. Pièces comptables (1447-1464)
Cumulus 16 056 : Fragment de la recette générale de Jean comte d'Etampes (1444)

Bibliothèque de l'Arsenal (Paris)

Ms. 5104 : Guillebert de Lannoy, *L'instruction d'un jeune prince* (vers 1470)

Bibliothèque nationale de France (Paris)

Ms., Fr. 82 : Jean de Wavrin, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne, a present nomme Engleterre* (entre 1470 et 1480)

Ms., Fr. 83 : Jean de Wavrin, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne, a present nomme Engleterre* (entre 1470 et 1480)

Ms., Fr. 442 : Pierre Choinet, *Le Rosier des Guerres* (1477-1482).

Ms., Fr. 1280 : *Les Droits d'armes* (1481)

Ms., Fr. 2249 : *Traité du comportement des armes* (XVe siècle)

Ms., Fr. 2258 : « *Les Cerimonies et ordonnances qui se appartiennent à gaigne de bataille fait par querelle...* » (1306)

Ms., Fr. 2646 : Jean Froissart, *Chroniques* (début des années 1470)

Ms., Fr. 2680 : Enguerrand de Monstrelet, *Chronique* (entre 1470 et 1480)

Ms., Fr. 2691 : Jean Chartier, *Chroniques du règne de Charles VII* (entre 1470 et 1479)

Ms., Fr. 4985 : *Armorial de Gilles le Bouvier* (XVe siècle, vers 1455 ?)

Ms., Fr. 5241 : *Traité à l'usage des rois d'armes* (après 1454)

Ms., Fr. 5594 : Sébastien Mamerot, *Passages faiz oultre mer par les François contre les Turcs et autres Sarrazins et Mores oultre marins* (entre 1472 et 1474)

Ms., Fr. 5733 : *Discours pour la justification de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, sur le fait de la mort du duc d'Orléans* (début XVe siècle)

Ms., Fr. 5930 : *Recueil historique et héraldique* (XVe siècle)

Ms., Fr. 11 464 : *Traité de la noblesse des offices d'armes, et du blason* (XVe siècle)

Ms., Fr. 12476 : Martin Le Franc, *Le Champion des Dames* (1441-1442)

Ms., NAF 5916 : Jacques Philippe Gilquin, *Desseins des tombeaux des ducs de Bourgogne qui sont à la chartreuse de Dijon* (1736)

British Library (Londres)

Harley Ms. 4380 : Jean Froissart, *Chroniques*, volume 4 (entre 1470 et 1472)

Royal Ms. 14 D IV : Jean Froissart, *Chroniques*, volume 2 (4^e quart du XVe siècle)

Royal Ms. 18 E I : Jean Froissart, *Chroniques*, volume 2 (4^e quart du XVe siècle)

Burgerbibliothek (Berne)

Mss.h.h.I.3 : Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik, band 3* (entre 1478 et 1483)

Centrale Bibliotheek (Courtrai)

Cod. 322 (XVI, 1) : *Compte des recettes et des dépenses de l'Hôtel du duc de Bourgogne pour l'année 1427*

Musée Condé (Chantilly)

Ms. 65 : *Très Riches Heures du duc de Berry* (XVe siècle)

Ms. 878 : *La Justification du duc de Bourgogne* (XVe siècle)

Koninklijke Bibliotheek (La Haye)

133 A 7 : Jean de Wavrin, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre* (dernier quart du XVe siècle)

Österreichische Nationalbibliothek (Vienne)

Cod. 2583 : *Statuts et privilèges de Gand et de Flandre* (vers 1453)

Cod. 2657 : *Justification du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, sur le fait de la mort du duc Louis d'Orléans* (vers 1410).

The J. Paul Getty Museum (Los Angeles)

Ms. 37: *Livre de prières de Charles le Téméraire* (vers 1471)

Universiteitsbibliotheek (Leyde)

VGG F 2 : Enguerrand de Monstrelet, *Chronique* (dernier quart du XVe siècle)

- Sources publiées :

ANSHELM (V.), *Berner Chronik*, éd. E. BLOESCH, 6 vol., Bern, 1884-1901.

Armorial de Gilles le Bouvier, héraut Berry, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms. fr. 4985), éd. E. de BOOS, Paris, 1995.

BASIN (T.), *Histoire de Charles VII*, éd. C. SAMARAN et H. DE SURIREY, 2 vol. Paris, 1933-1944.

BASIN (T.), *Histoire de Louis XI*, éd. C. SAMARAN et M.-C. GARAND, 3 vol. Paris, 1963-1972.

BENOIT (A.), « Un voyage en Lorraine au début du XVIIe siècle, traduit de l'allemand », dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. 4 (1876), p. 152-164.

BESSEY (V.) et PARAVICINI (W.), *Guerre des manifestes. Charles le Téméraire et ses ennemis 1465-1475*, Paris, 2017.

BLARRU (P. de), *La Nancéide*, éd. J. BOES, Paris, 2006.

BOUDROT (J.-B.), « Inventaire de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1501) », dans *Mémoires. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, t. 1 (1874), p. 117-204.

BOUVIER (G. le, dit le Héraut Berry), *Les chroniques de Charles VII*, éd. H. COUTEAULT et L. CELIER, Paris, 1979.

BOUVET (H.), *L'arbre des batailles*, éd. E. NYS, Paris, 1883.

CHARTIER (J.), *Chronique de Charles VII*, éd. A. VALLET DE VIRIVILLE, 3 vol., Paris, 1858.

CHASTELLAIN (G.), *Œuvres*, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, 8 vol., Bruxelles, 1863.

Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, suivie de la Chronique normande P. Cochon, relatives aux règnes de Charles VI et de Charles VII, éd. A. VALLET DE VIRIVILLE, Paris, 1859.

Chronique de Lorraine, éd. L. MARCHAL, *Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, t. V, Nancy, 1859.

Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393), éd. S. LUCE, Paris, 1862.

Chronique des règnes de Jean II et Charles V, éd. R. DELACHENAL, 4 vol., Paris, 1917-1920.

Chronique du bon duc Loys de Bourbon, éd. A.-M. CHAZAUD, Paris, 1876.

Chronique du Religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, éd. L.-F. BELLAGUET, 6 vol. Paris, 1839-1852.

Chronique normande, éd. E. MOLINIER, Paris, 1882.

Chronique rimée des troubles de Flandres, éd. E. LE GLAY, Lille, 1842.

CLERCQ (J. du), *Mémoires*, publiées dans *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet* vol. 12 à 15, éd. J. BUCHON et F. DUBOIS, 15 vol., Paris, 1826-1827.

COMMYNES (P. de), *Mémoires*, éd. N. LENGLET DU FRESNOY, 4 vol., Paris, 1747.

COMMYNES (P. de), *Mémoires*, éd. J. BLANCHARD, 2 vol., Genève, 2007.

Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle, éd. L. DOUËT-D'ARCQ, Paris, 1851.

Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, éd. V. BESSEY, A. GREVE, S. HAMEL, E. LEBAILLY et W. PARAVICINI, 5 vol., Paris, 2001-2014.

Comptes de l'écurie du roi Charles VI, éd. G.-M. LEPROUX et M. MOLLAT DU JOURDIN, 2 vol., Paris, 1995-1996.

Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles, éd. L. DOUËT-D'ARCQ, Paris, 1865.

Comptes généraux de l'État bourguignon entre 1416 et 1420, éd. M. MOLLAT DU JOURDIN, 5 vol., Paris, 1965-1976.

Correspondance de la mairie de Dijon extraite des archives de cette ville, éd. J. GARNIER, 3 vol., Dijon, 1868.

COUDERC (C.), « L'entrée solennelle de Louis XI à Paris (31 août 1461) », dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 23 (1896), p. 125-166.

DEHAISNES (C.), *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*, 2 vol., Lille, 1886.

DELPU (F.), *Aux sources d'une d'armée permanente. Edition critique et commentaire des ordonnances militaires de Charles le Téméraire (1471-1476)*, Thèse inédite de l'Ecole Nationale des Chartes, Paris, 2013.

Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza, éd. B. DE MANDROT et C. SAMARAN, 4 vol., Paris, 1916-1923.

Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, éd. F. DE GINGINS-LA-SARRAZ, 2 vol. Paris-Genève, 1854.

DESCHAUX (R.), *Un poète bourguignon du XVe siècle. Michault Taillevent (Edition et Etude)*, Genève, 1975.

Die grosse Burgunder Chronik des Diebold Schilling von Bern, Zürcher Schilling (éd. Facsimile), Lucerne, 1985.

« Die Hofordnungen Herzog Philipps des Guten von Burgund. Edition – II Die verlorene Hofordnung von 1419/1421. Die Hofordnung von 1426/1427 », éd. W. PARAVICINI, dans *Francia*, t. 11 (1983), p. 257-301.

« Die Hofordnungen Herzog Philipps des Guten von Burgund. Edition – IV Die verlorenen Hofordnungen von 1431/1432. Die Hofordnungen von 1433 », éd. W. PARAVICINI, dans *Francia*, t. 15 (1987), p. 183-233.

« Die Hofordnungen Herzog Philipps des Guten von Burgund. Edition – V », éd. W. PARAVICINI, dans *Francia*, t. 18/1 (1991), p. 111-123.

Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund. Bd. 1: Herzog Philipp der Gute, 1407 - 1467, éd. H. KRUSE et W. PARAVICINI, Ostfildern, 2005.

Dispatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483, éd. P. MURRAY KENDALL et V. ILARDI, 3 vol. Athens University Press (Ohio), 1970-1981.

DOUËT-D'ARCQ (L.), « Document inédit sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (23 novembre 1407) », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. 2 (1864), 2^e partie, p. 6-26.

Du costume militaire des français en 1446, R. DE BELLEVAL (éd.), Paris, 1866.

ESCOUCHY (M. d'), *Chronique*, éd. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, 3 vol., Paris, 1863.

FÉNIN (P. de), *Mémoires des règnes de Charles VI et Charles VII : 1407-1425*, éd. N. DESGRUGILLERS-BILLARD, Clermont-Ferrand, 2009.

FROISSART (J.), *Chroniques*, éd. K. DE LETTENHOVE, Bruxelles, 25 vol., 1867-1879.

GALLET-GUERNE (D.), *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour de Bourgogne (1470). Le traité de Xénophon mis en français d'après la version latine du Pogge. Etude. Edition des Livres I et V*, Genève, 1974.

Girart de Roussillon ou L'épopée de Bourgogne, éd. M. THOMAS, M. ZINK et R.-H. GUERRAND, Paris, 1990.

HAYNIN (J. de), *Mémoires*, éd. R. CHALON, 2 vol., Mons, 1842.

HIVER DE BEAUVOIR (A.), *La Librairie de Jean, duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre, 1416, publiée en entier pour la première fois d'après les inventaires et avec des notes*, Paris, 1860.

Inventaire de l'orfèvrerie et des bijoux de Louis I, duc d'Anjou, éd. H. MORANVILLÉ, 2 vol. Paris, 1903-1906.

Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France, éd. J. LABARTE, Paris, 1879.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Nord : Archives civiles, série B : Chambre des comptes de Lille, éd. J. FINOT, C. DEHAISNES et M. BRUCHET, 8 vol., Lille, 1865-1895.

Inventaires de Jean, duc de Berry (1401-1416), éd. J. GUIFFREY, 2 vol., Paris, 1894.

Istore et croniques de Flandres, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, 2 vol., Bruxelles, 1879-1880.

JOINVILLE (J. de), *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, Paris, 1995.

Journal d'un bourgeois de Paris 1405-1449, éd. A. TUETÉY, Paris, 1881.

JUVENAL DES URSINS (J.), *Histoire de Charles VI*, éd. MICHAUD et POUJOULAT, 2 vol., Paris, 1836.

KNEBEL (J.), *Diarium*, éd. W. FISCHER et H. BOOS, Leipzig, 1880, 1887 (*Basler Chroniken*, II et III).

La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne (1393-1411), publié dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne* vol. 2, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, 3 vol., Bruxelles, 1870-1876, p. 259-572.

LA MARCHE (O. de), *Le Chevalier délibéré*, éd. S. MESSERLI, Paris, 2010.

LA MARCHE (O. de), *Mémoires*, éd. H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, 4 vol., Paris, 1883-1888.

LA SALE (A. de), *La Salade*, Paris, 1527.

LABORDERIE (N.), *Florent et Octavien. Chanson de geste du XIVe siècle*, 2 vol., Paris, 1991.

LE BEL (J.), *Chronique*, éd. J. VIARD et E. DEPREZ, 2 vol., Paris, 1904-1905.

LE FEVRE DE SAINT-REMY (J.), *Chronique*, éd. F. MORAND, 2 vol., Paris, 1876-1881.

Le livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre, dit Bouciquaut, éd. D. LALANDE, Genève, 1985.

Le livre des trahisons de France, publié dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne* vol. 2, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, 3 vol., Bruxelles, 1870-1876, p. 1-258.

LECOY DE LA MARCHE (A.), *Extraits des comptes et mémoires du roi René pour servir à l'histoire des arts au XV^e siècle*, Paris, 1873.

LEROY (B.), « Le traité des armes de Diego de Valera, vers 1455-1460 », dans *Bulletin hispanique*, n° 110-1 (2008), p. 283-318.

Les Très Riches Heures du duc de Berry, Tournai, 2003.

Lettres de Louis XI, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France, éd. J. VAESEN et E. CHARAVAY, 11 vol., Paris, 1883-1909.

LINAS (C. de), « Translation des restes de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg. Manuscrit d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or », dans *Bulletin de la société d'archéologie lorraine*, t. 5 (1855), p. 36-95.

LULLE (R.), *Livre de l'ordre de chevalerie*, éd. P. GIFREU, Paris, 1991.

MACHIAVEL (N.), *Le Prince*, éd. Y. LEVY, Paris, 1992 (reprint de l'éd. de 1980).

MICHELANT (M.), « Inventaire des vaisselles, bijoux, tapisseries, peintures, manuscrits, etc, de Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines, le 9 juillet 1523 », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 12 (1871), p. 5-78 et p. 83-136.

MOLINET (J.), *Chronique*, éd. G. DOUTREPONT et O. JODOGNE, 3 vol. Bruxelles, 1935-1937.

MOLINET (J.), *L'art de rhétorique*, dans *Recueil d'Arts de seconde rhétorique*, éd. E. LANGLOIS, Paris, 1902, p. 214-252.

MONSTRELET (E. de), *Chronique*, éd. L. DOUËT-D'ARCQ, 6 vol., Paris, 1857-1862.

MORANVILLÉ (H.), *Inventaire de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1420*, Paris, 1935.

Nouveau recueil des comptes de l'Argenterie des rois de France, éd. L. DOUËT-D'ARCQ, Paris 1874.

ORLÉANS (H. d'), « Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et sa captivité en Angleterre », dans *Miscellanies of the Philobiblon Society*, t. 2 (1855-1856), p. 1- 190.

OUY (G.), *La librairie des frères captifs. Les manuscrits de Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême*, Turnhout, 2007.

OVIDE, *Les Métamorphoses*, éd. G. LAFAYE, 2 vol. Paris, 1928.

PARAVICINI (W.), *Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433-1477)*, 2 vol. Frankfurt am Main, 1995.

PASTOUREAU (M.) et CASTELBAJAC (J.-C. de), *Le grand armorial équestre de la Toison d'or*, Paris, 2017.

PIZAN (C. de), *Le Livre des Faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le Sage*, éd. E. HICKS et T. MOREAU, Paris, 1997.

PROST (B. et H.), *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477)*, 2 vol., Paris, 1902-1913.

ROYE (J. de), *Chronique scandaleuse (1460-1483)*, éd. B. DE MANDROT, 2 vol., Paris, 1894-1896.

SCHILLING (D.), *Die Berner Chronik, 1468-1484*, éd. G. TOBLER, 2 vol., Berne, 1897-1901.

SCHILLING DER AELTERE (D.), *Amtliche Berner Chronik, Faksimile Aufgabe*, éd. H. BLOESCH et P. HILBER, 4 vol., Berne, 1943-1945.

SESTAN (E.), *Carteggi diplomatici fra Milano sforzesca e la Borgogna*, 2 vol., Rome, 1985-1987.

SICILE, *Le blason des couleurs en armes, livrées et devises*, éd. H. COCHERIS, Paris, 1860.

SMET (J. J. de) (éd.), « *Recueil des Antiquités de Flandre par le président Ph. Wielant d'après divers manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne* », dans *Collection de chroniques belges inédites. Corpus chronicorum Flandriae*, Bruxelles, 1865, t. 4, p. 3-442.

TAVERNE (A. de la), *Journal de la paix d'Arras faite en l'abbaye royale de Saint-Vaast entre le roy Charles VII et Philippes le Bon duc de Bourgogne Prince souverain des Pays-Bas*, éd. J. COLLART, Paris, 1651.

VAN NIEUWENHUYSEN (A.), « Documents relatifs à la gestion des finances de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre (1384-1404) », dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, t. 146 (1980), p. 69-312.

VILLANI (M.), *Cronica*, dans *Rerum Italicarum Scriptores*, t. 14, éd. L. A. Muratori, Milan, 1729.

WAVRIN (J. de), *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre*, éd. W. HARDY, 5 vol., London, 1864-1891.

Études et travaux :

AILES (A.), « The knight's *alter ego*: from equestrian to armorial seal », dans *Good impressions. Image and authority in Medieval seals*, Londres, 2008, p. 8-11.

AINSWORTH (P. F.), *Jean Froissart and the fabric of history. Truth, myth and fiction in the Chroniques*, Oxford, 1990.

ALLMAND (C.), *La guerre de Cent Ans*, Paris, 2013 (reprint de l'éd. de Paris, 1989).

ALLMAND (C.), « Le problème de la désertion en France, en Angleterre et en Bourgogne à la fin du Moyen Age », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Age. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, 2000, p. 31-41.

ALLMAND (C.), « Did the *De re militari* of Vegetius influence the Military Ordinances of Charles the Bold ? », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe siècles)*, t. 41 (2001), p. 135-143.

AMALVI (C.), « Du Moyen Âge barbare au Moyen Âge matrice de la modernité : histoire d'une métamorphose historiographique. Du romantisme à l'histoire des mentalités 1830-2015 », dans *Perspectives médiévales* [Revue en ligne], t. 37 (2016).

AMY DE LA BRETEQUE (F.), « Le regard du cinéma sur le Moyen Âge », dans *Le Moyen Âge aujourd'hui. Trois regards contemporains sur le Moyen Âge : histoire, théologie, cinéma*, Paris, 1997, p. 283-301.

AMY DE LA BRETEQUE (F.), *L'imaginaire médiéval dans le cinéma occidental*, Paris, 2004.

AMY DE LA BRETEQUE (F.), *Le Moyen Âge au cinéma. Panorama historique et artistique*, Paris, 2015.

ARBAUMONT (J. d'), « Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon », dans *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. 6 (1861-1864), p. 63-184.

ARIES (P.), *L'homme devant la mort*, Paris, 1977.

ARMSTRONG (C. A. J.), « La Toison d'or et la loi des armes », dans *Publication du centre européen d'études burgondo-médianes*, t. 5 (1963), p. 71-77.

ARMSTRONG (C. A. J.), « La politique matrimoniale des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois », dans *Annales de Bourgogne*, t. 40 (1968), p. 5-58 et 89-139.

ARMSTRONG (C. A. J.), *England, France and Burgundy in the Fifteenth century*, Londres, 1983.

ARNADE (P.), *Realms of ritual. Burgundian ceremony and civic life in late Medieval Ghent*, Ithaca and London, 1996.

ARNOULD (M. A.), « Le séjour bruxellois de Charles le Téméraire pendant l'hiver 1467-1468 », dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 58 (1981), p. 27-50.

AUBERTIN (C.), « Recherches sur les drapeaux de l'ancienne province de Bourgogne », dans *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1879-1880, p. 27-110.

AUTRAND (F.), *Charles VI. La folie du roi*, Paris, 1986.

AUTRAND (F.), « La déconfiture. La bataille de Poitiers (1356) à travers quelques textes français des XIVe et XVe siècles », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, XIVe-XVe siècle*, Villeneuve d'Ascq, 1991, p. 93-121.

AUTRAND (F.), *Charles V le Sage*, Paris, 1994.

AUTRAND (F.), *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Paris, 2000.

AUTRAND (F.), « Froissart, historien de la paix », dans *Froissart dans sa forge*, Paris, 2006, p. 67-82.

AVRIL (F.), *L'enluminure à l'époque gothique : 1200-1420*, Paris, 1995.

AVRIL (F.), « Le parcours exemplaire d'un enlumineur parisien à la fin du XIV^e siècle : la carrière et l'œuvre du Maître du Policratique de Charles V », dans *De la sainteté à l'hagiographie. Genèse et usage de la Légende dorée*, Genève, 2001, p. 265-282.

AVRIL (F.) (dir.), *Jean Fouquet. Peintre et enlumineur du XV^e siècle*, Paris, 2003.

ATIYA (A. S.), *The crusade of Nicopolis*, Londres, 1934.

BABBI (A. M.), « Décrire la guerre dans les romans de la collection de Jean de Wavrin », dans *L'art du récit à la cour de Bourgogne. L'activité de Jean de Wavrin et de son atelier*, Paris, 2018, p. 193-205.

BABELON (E.), « Les origines de la médaille en France (I) », dans *La Revue de l'art ancien et moderne*, t. 17, n° 96 (mars 1905), p. 161-179.

BABELON (E.), « Les origines de la médaille en France (II) », dans *La Revue de l'art ancien et moderne*, t. 17, n° 97 (avril 1905), p. 277-294.

BACKHOUSE (J.), « Founders of the Royal Library: Edward IV and Henry VII as Collectors of Illuminated Manuscripts », dans *England in the Fifteenth Century : Proceedings of the 1986 Harlaxton Symposium*, Woodbridge, 1987, p. 23-42.

BACKHOUSE (J.), « The Royal Library from Edward IV to Henry VII », dans *The Cambridge History of the book in Britain* t. 3, Cambridge, 1999, p. 255-266.

BAPTISTE (N.), « L'armure et ses typologies. Etude comparée des représentations et des objets », dans *L'art chevaleresque du combat : le maniement des armes à travers les livres de combat (XIV^e-XVI^e siècles)*, Neuchâtel, 2013, p. 121-152.

BARBER (R.), *Edward Prince of Wales and Aquitaine : a biography of the Black Prince*, Woodbridge, 1996 (reprint de l'éd. de Londres 1978).

BARON (F.), JUGIE (S.) et LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne: création, destruction, restauration*, Paris, 2010.

BARTHÉLÉMY (A.), *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, Dijon, 1850.

BARTHÉLÉMY (D.), *La chevalerie. De la Germanie antique à la France du XIIe siècle*, Paris, 2007.

BARTIER (J.), *Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1970 (reprint de l'éd. de 1944).

BASCHET (J.), *L'iconographie médiévale*, Paris, 2008.

BASTIDE (M.), « Quelques aspects du duel judiciaire dans *La Mort le roi Artu* », dans *L'information littéraire*, 1994-5, p. 3-10.

BAUDIN (A.), *Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage, fin XIe-début XIVe siècle : emblématique et pouvoir en Champagne*, Langres, 2012.

BAUTIER (R.-H.), « Le cheminement du sceau et de la bulle des origines mésopotamiennes au XIIIe siècle occidental », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59 (1984-1989), p. 41-84.

BAUTIER (R.-H.), « Echanges d'influences dans les chancelleries souveraines au Moyen Âge d'après les types de sceaux de majesté », dans *Chartes, sceaux et chancelleries. Etudes de diplomatique et de sigillographie médiévales*, t. II, Paris, 1990, p. 563-591.

BAVARD (É.), *L'Hôtel-Dieu de Beaune (1443-1880), d'après les documents recueillis par M. l'abbé Boudrot*, Beaune, 1881.

BEAULIEU (M.) et BAYLÉ (J.), *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)*, Paris, 1956.

BEAUNE (C.), « Mourir noblement au Moyen-âge », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 6e congrès*, Strasbourg, 1975, p. 125-144.

BECK (P.) (dir.), *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, Saint-Cyr-sur-Loire, 2002.

BECK (P.), « Les hôtels de Monseigneur à Dijon », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 141-144.

BECK (L.), GUINEAU (B.), DELAMARE (F.) et BARRANDON (J.-N.), « Le "chapeau de fer dorez" de Charles VI : apport des analyses à la connaissance de la technologie de fabrication », dans *Outils et ateliers d'orfèvres des temps anciens*, Saint-Germain-en-Laye, 1993, p. 223-226.

BEDOS-REZAK (B. M.), « L'au-delà du soi. Métamorphoses sigillaires en Europe médiévale », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 49 (2006), p. 337-358.

BEDOS-REZAK (B. M.), « Medieval identity : a sign and a concept », dans *Medieval coins and seals. Constructing identity, signifying power*, Turnout, 2015, p. 23-63.

BEHAULT DE DORNON (A.), « La noblesse hennuyère au Tournoi de Compiègne », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 22 (1909), p. 61-114.

BELTING (H.), « Le portrait médiéval et le portrait autonome. Une question », dans *Le portrait individuel. Réflexions autour d'une forme de représentation (XIIIe-XVe siècles)*, Berne, 2009, p. 123-135.

BÉRIAC-LAINE (F.) et GIVEN-WILSON (C.), *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, Paris, 2002.

BERBOUCHE (A.), « Duel : la preuve et la réparation par les armes. Le droit et l'usage du combat singulier en France du VI^e au XIX^e siècle », dans *Revue historique de droit français et étranger*, t. 87-4 (octobre-décembre 2009), p. 571-595.

BERLAND (F.), « Les marchands italiens et le duc de Bourgogne à Paris : engagement politique ou intérêts économiques ? Le cas de Guillaume Cename (v. 1372–v. 1454) », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 227-242.

BLAIR (C.), « L'énigmatique offrande du Téméraire », dans *Connaissance des arts*, t. 349 (1981), p. 78-81.

BLANCARDI (N.), *Les Petits Princes. Enfance noble à la cour de Savoie (XV^e siècle)*, Lausanne, 2001.

BLANCHARD (J.), « Le corps du roi : mélancolie et "recreation". Implications médicales et culturelles du loisir des princes à la fin du Moyen Âge », dans *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 199-211.

BLANCHARD (J.-C.), « La monnaie des duchés de Lorraine et de Bar de 1419 à 1508 : un média au service des ducs de Lorraine, de la seconde maison d'Anjou, puis de la seconde maison de Vaudémont », dans *Héraldique et numismatique I. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2013, p. 87-107.

BLOCKMANS (W.), « Crisme de leze majesté. Les idées politiques de Charles le Téméraire », dans *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et institutions. Mélanges André Uyttebroeck*, Bruxelles, 1996.

BLONDEAU (C.), « Les intentions d'une œuvre (*Faits et gestes d'Alexandre le Grand de Vasque de Lucène*) et sa réception par Charles le Téméraire », dans *Revue du Nord*, t. 83 (2001), p. 731-752.

BLONDEAU (C.), « Jean Wauquelin et l'illustration de ses textes. Les exemples des Faicts et Conquestes d'Alexandre le Grand (Paris, BnF, ms. fr. 9342) et du Girart de Roussillon (Vienne, ÖNB, ms. 2549) », dans *Jean Wauquelin: de Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, 2006, p. 213-224.

BLONDEAU (C.), *Un conquérant pour quatre ducs. Alexandre le Grand à la cour de Bourgogne*, Paris, 2009.

BOCK (N.), « Médailles et humanisme. René d'Anjou et la diplomatie artistique en Italie », dans *René d'Anjou, écrivain et mécène (1409-1480)*, Turnhout, 2011, p. 159-177.

BOFFA (S.), « Antoine de Bourgogne et le contingent brabançon à la bataille d'Azincourt (1415) », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 72 (1994), p. 255-284.

BOINET (A.), « Un bibliophile du XVe siècle: le Grand Bâtard de Bourgogne », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 67 (1906), p. 255-269.

BON (M.), *Enluminer la guerre à la fin du Moyen Âge : les guerres de Bourgogne ou la chute de Charles le Téméraire d'après les enluminures de la chronique de Diebold Schilling l'Ancien (1474-1477)*, Mémoire de master, 2 vol., Université de Lille, 2018.

BONENFANT (P.), « Le projet d'érection des États bourguignons en Royaume », dans *Le Moyen Âge*, t. 45 (1935), p. 10-23.

BONENFANT (P.), « L'origine des surnoms de Philippe le Bon », dans *Annales de Bourgogne*, t. 16 (1944), p. 100-103.

BONENFANT (P.) et STENGERS (J.), « Le rôle de Charles le Téméraire dans le gouvernement de l'État bourguignon, 1465-1467 », dans *Annales de Bourgogne*, t. 25 (1953), p. 7-29 et 118-133.

BONENFANT (P.), *Philippe le Bon : sa politique, son action*, Paris, 1996.

BONY (P.), « L'image du pouvoir seigneurial dans les sceaux : codification des signes de la puissance de la fin du XIe au début du XIIIe siècle dans les pays d'Oïl », dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge. Actes du 117^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Paris, 1993.

BOONE (M.), « Diplomatie et violence d'État. La sentence rendue par les ambassadeurs et conseillers du roi de France Charles VII, concernant le conflit entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Gand », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 156 (1990), p. 1-54.

BOONE (M.), « Apologie d'un banquier médiéval : Tommaso Portinari et l'État bourguignon », dans *Le Moyen Âge*, t. 105-1 (1999), p. 31-54.

BORCHERT (T.-H.), « Introduction : l'influence de Jan van Eyck et de son atelier », dans *Le siècle de Van Eyck (1430-1530) : le monde méditerranéen et les primitifs flamands*, Gand/Amsterdam, 2002, p. 9-32.

BORCHERT (T.-H.), « Le portrait de Charles le Téméraire », dans *Charles le Téméraire (1433-1477): splendeurs de la cour de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 2009, p. 72-81.

BORCHERT (T.-H.), « Some thoughts about form and function of early Flemish portraits », dans *Staging the court of Burgundy*, Turnout, 2013, p. 201-213.

BORLÉE (D.), « "...pour une ymaige de nostre dame..." : sculptures du XIVe siècle en Bourgogne », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 300-309.

BOSSUAT (R.), « Jean de Rovroy traducteur des *Stratagèmes* de Frontin », dans *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t. 22 (1960), p. 273-286 et 469-489.

BOUCHERAT (V.), « Nouveaux éclairages sur l'œuvre de Claux de Werve », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 317-328.

BOULNOIS (O.), *Au-delà de l'image. Une archéologie du visuel au Moyen Âge (Ve-XVIe siècle)*, Paris, 2008.

BOULTON (D'A. J. D), *The Knights of the Crown. The Monarchical Orders of Knighthood in Later Medieval Europe (1325-1520)*, Woodbridge–New-York, 2000 (reprint de l'éd. de Woodbridge, 1987).

BOUSMANNE (B.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *La librairie des ducs de Bourgogne : manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, 5 vol., Turnhout, 2000-2015.

BOUSMAR (É.), « Jacqueline de Bavière, trois comtés, quatre maris (1401-1436) : l'inévitable excès d'une femme au pouvoir ? », dans *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première renaissance*, Bruxelles, 2012, p. 385-455.

BOUSMAR (É.) et COOLS (H.), « Le corps du prince dans les anciens Pays-Bas, de l'État bourguignon à la révolte (XIVe-XVe siècles) », dans *Le corps du prince. Micrologus*, t. 22 (2014), p. 253-295.

BRAEKEVELT (J.), « Entre profit et dommage : présence et privilèges de la nation génoise à Bruges sous les ducs de Bourgogne (1384–1477) », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 117-129.

BRAME (A.), *Bannières, étendards et enseignes dans les chroniques françaises de la fin du Moyen-âge*, Mémoire de maîtrise, Lille III, 2000.

BRERO (T.), *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir. Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1450-1550)*, Florence, 2017.

BRERO (T.) et LECUPPRE-DESJARDIN (É.), « La cour ou le théâtre de l'esprit de Johan Huizinga », dans *L'odeur du sang et des roses. Relire Johan Huizinga aujourd'hui*, Villeneuve d'Ascq, 2019, p. 121-148.

BROOK (L. C.), « Les personnages allégoriques dans le Champion des Dames : analyse des préliminaires d'un conflit moral et historique », dans *Le Moyen français*, t. 60/61 (2007), p. 103-115.

BRÜCKLE (W.), « Political allegory at the court of Charles the Bold : pageantry, an enigmatic portrait, and the limits of interpretation », dans *Staging the court of Burgundy*, Turnout, 2013, p. 121-132.

BRUNET (M.), « Le parc d'attractions des ducs de Bourgogne à Hesdin », dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. 78 (1971), p. 331-342.

BRUSTEN (C.), *L'armée bourguignonne de 1465 à 1468*, Bruxelles, 1953.

BRUSTEN (C.), « Les emblèmes de l'armée bourguignonne de Charles le Téméraire. Essai de classification », dans *Jahrbuch des bernischen historischen Museum in Bern*, 37-38, 1957-1958, p. 118-132.

BRUSTEN (C.), « Charles le Téméraire et la campagne de Neuss 1474-1475 ou le destin en marche », dans *Publication du centre européen d'études Burgondo-médianes*, t. 13 (1971), p. 67-73.

BRUSTEN (C.), « Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire », dans *Liège et Bourgogne*, Paris, 1972, p. 81-90.

BRUSTEN (C.), « Charles le Téméraire au camp de Lausanne (14 mars - 27 mai 1476) », dans *Publication du centre européen d'études Burgondo-médianes*, t. 14 (1972), p. 71-81.

BRUSTEN (C.), « Les dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, de 1474 à 1477 », dans *Publication du centre européen d'études Burgondo-médianes*, t. 15 (1973), p. 53-62.

BUTTIN (C.), « Un nouveau portrait de Charles le Téméraire », dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. 14/2 (1926), p. 131-138.

BUTTIN (F.), *Du costume militaire au Moyen Âge et pendant la Renaissance*, Barcelone, 1971.

CALLENDER (G.), « The gold noble of Edward III », dans *The mariner's mirror*, t. 2 (1912), p. 79-81.

CALMETTE (J.), *Les grands ducs de Bourgogne*, Paris, 1956 (reprint de l'éd. de Paris, 1949).

CAMPBELL (C.), *Medieval Flags*, Edimbourg, 1983.

CARON (M.-T.), « 17 février 1454 : le Banquet du Vœu du Faisan, fête de cour et stratégies de pouvoir », dans *Revue du Nord*, t. 78 (1996), p. 269-288.

CARON (M.-T.), « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joute, livrées », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 37 (1997), p. 157-172.

CARON (M.-T.), « Jean, comte d'Etampes, en 1437-1438 : un prince dans les allées du pouvoir », dans *Finances, pouvoirs et mémoires. Hommages à Jean Favier*, Paris, 1999, p. 313-322.

CARON (M.-T.), « Le banquet dans la mémoire collective : la vision des chroniqueurs », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 47 (2007), p. 9-22.

CARPENTIER (É.), « L'historiographie de la bataille de Poitiers au quatorzième siècle », dans *Revue historique*, t. 263 (1980), p. 21-58.

CARRIER (H.), « *Si vera est fama*. Le retentissement de la bataille d'Othée dans la culture historique au XVe siècle », dans *Revue historique*, t. 619 (2001), p. 639-670

CASSAGNES-BROUQUET (S.), « Des étrangers à la cour. Les artistes et les échanges culturels en Europe au temps du gothique international », dans *L'étranger au Moyen Âge*, Paris, 2000, p. 165-177.

CASSAGNES-BROUQUET (S.), *D'art et d'argent. Les artistes et leurs clients dans l'Europe du Nord (XIVe-XVe siècle)*, Rennes, 2001.

CASSAGNES-BROUQUET (S.), « Les peintres et la politique : l'exemple de la Bourgogne des Valois », dans *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge. XIIIe-XVIe siècles*, Paris, 2001, p. 83-97.

CASSAGNES-BROUQUET (S.), *Louis XI ou le mécénat bien tempéré*, Rennes, 2007.

CASSAGNES-BROUQUET (S.), « La création d'un atelier d'enluminure à la fin du XIVe siècle, Philippe le Hardi et le scriptorium de la Chartreuse de Champmol », dans *Du scriptorium à l'atelier. Copistes et enlumineurs*, Saint-Denis, 2010, p. 367-374.

CAUCHIES (J.-M.), « La désertion dans les armées bourguignonnes de 1465 à 1476 », dans *Revue belge d'histoire militaire*, t. 22-2 (1977), p. 132-145.

CAUCHIES (J.-M.), « Le prince territorial au bas Moyen Age dans les anciens Pays-Bas. Quinze années de recherches en Belgique (1975-1990) », dans *Le prince et le pouvoir au Moyen Age*, Paris, 1993, p. 35-48.

CAUCHIES (J.-M.), « Baudouin de Bourgogne (v. 1446-1508), bâtard, militaire et diplomate. Une carrière exemplaire ? », dans *Revue du Nord*, t. 77 (1995), p. 257-281.

CAUCHIES (J.-M.), *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477): le conflit*, Bruxelles, 1996.

CAUCHIES (J.-M.), « Charles le Hardi à Neuss (1474-75) : folie militaire ou contrainte politique ? » dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 36 (1996), p. 105-115.

CAUCHIES (J.-M.), *A la cour de Bourgogne : le duc, son entourage, son train*, Turnhout, 1998.

CHABEUF (H.), « Charles le Téméraire à Dijon en janvier 1474 », dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. 18 (1902), p. 79-349.

CHABEUF (H.), « Une fondation d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, à la chartreuse de Bâle », dans *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. 15 (1906-1910), p. 239-254.

CHABEUF (H.), « Le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy », dans *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. 16 (1909-1913), p. 87-93.

CHALON (R.), *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1848.

CHALON (R.), *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860.

CHAMPION (P.), *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, 2010 (reprint de l'éd. de 1911).

Charles le Téméraire (1433-1477): splendeurs de la cour de Bourgogne, catalogue d'exposition, Bruxelles, 2009.

CHARLIER (Y.), « La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 97 (1985), p. 138-278.

CHARRON (P.), *L'iconographie du « Champion des dames » de Martin Le Franc*, Turnhout, 2016.

CHARRUADAS (P.), DEMETER (S.), DIERKENS (A.), FOURNY (M.), GUILARDIAN (D.) et VANNIEUWENHUYZE (B.), « L'établissement d'un centre de pouvoir », dans CNOCKAERT (L.), HONORÉ (F.) et HEYMANS (V.) (éd.), *Le palais du Coudeberg à Bruxelles : du château médiéval au site archéologique*, Wavre, 2014, p. 54-71.

CHASSEL (J.-L.), « Un type de sceau de juridiction en France de l'Est (XIIe-XVe siècle) », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59 (1984-1989), p. 131-153.

CHASSEL (J.-L.), « Sceau et identité nobiliaire au Moyen Âge », dans *L'identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphoses (IXe-XIXe siècles)*, Le Mans, 1997, p. 254-265.

CHASSEL (J.-L.), « Les grands lignages seigneuriaux », dans *Sceaux et usages de sceaux : images de la Champagne médiévale*, Paris, 2003, p. 102-105.

CHASSEL (J.-L.), « Rubis, prince des gemmes, gemme des princes », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 77-79 (2007/2009), p.104-108.

CHASSEL (J.-L.), « Le langage des attributs dans les sources sigillaires du Moyen Âge. Emblématique, institutions et société », dans *Des signes dans l'image. Usages et fonctions de l'attribut dans l'iconographie médiévale*, Turnhout, 2014, p. 157-190.

CHÂTELET (A.), « Résurrection de Pierre Coustain », dans *Bulletin de la société de l'histoire de l'art français* (1962), p. 7-13.

CHÂTELET (A.), « Un brodeur et un peintre à la cour de Bourgogne : Thierry du Chastel et Hue de Boulogne », dans *Festschrift für Hermann Fillitz. Aachener Kunstblätter*, Köln, 1994, p. 319-326.

CHÂTELET (A.), « Les commandes artistiques des deux premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois », dans *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, 2007, p. 165-181.

CHATTAWAY (C.), « The heroes of Philip the Bold », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe siècles)*, t. 41 (2001), p. 27-37.

CHATTAWAY (C.), *The Order of the Golden Tree. The gift-giving objectives of duke Philip the Bold of Burgundy*, Turnhout, 2006.

CHAUBET (D.), « Le comte de Savoie, chef de guerre d'après les chroniques savoyardes médiévales », dans *La société savoyarde et la guerre: huit siècles d'histoire (XIIIe-XX siècles)*, Chambéry, 1998, p. 11-18.

CHEDEAU (C.) et JUGIE (S.), *Le palais des Ducs et des États de Bourgogne*, Paris, 2007.

Chefs-d'œuvre de la tapisserie du XIVe au XVIe siècle, catalogue d'exposition, Paris, 1973.

CHESTRET DE HANEFFE (J. de), *Histoire de la Maison de La Marck*, Liège, 1898.

CHEYNS-CONDÉ (M.), « La tapisserie à la cour de Bourgogne. Contribution d'un art mineur à la grandeur d'une dynastie », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 25 (1985), p. 73-89.

CHEYNS-CONDÉ (M.), « L'adaptation des "Travaux d'Hercule" pour les fêtes du mariage de Marguerite d'York et de Charles le Hardi à Bruges en 1468 », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 34 (1994), p. 71-85.

Cinq centième anniversaire de la bataille de Nancy (1477). Actes du colloque de Nancy, 22-24 septembre 1977, Nancy, 1978.

CITRON (S.), *Le mythe national. L'Histoire de France revisitée*, Paris, 2017 (reprint de l'éd. de 1987).

CLARK (G.), *Made in Flanders. The master of the Ghent privileges and manuscript painting in the Southern Netherlands in the time of Philip the Good*, Turnhout, 2000.

CLAUZEL (D.), « Le renouvellement de l'échevinage à la fin du Moyen Âge : l'exemple de Lille (1380-1500) », dans *Revue du Nord*, t. 310 (1995), p. 365-385.

CLÉMENT (J.), « Antoine de Bourgogne, dit le Grand Bâtard », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 30 (1990), p. 165-182.

CLÉTY (A.-É.), *Les machines extraordinaires d'Hesdin aux XIVe et XVe siècles*, Berck-sur-Mer, 1997.

COATIVY (Y.), *La Bretagne ducale. La fin du Moyen Âge*, Paris, 1999.

COATIVY (Y.), « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France du XIIIe au XVe siècle (royaume et principauté) », dans *Revue européenne des sciences sociales*, t. XLV-137 (2007), p. 31-44.

COATIVY (Y.), « Le conseil ducal breton et la monnaie au bas Moyen Âge », dans *Revue numismatique*, t. 164 (2008), p. 145-149.

COATIVY (Y.), « Les représentations monétaires des rois de France », dans *La puissance royale. Image et pouvoir de l'antiquité au Moyen Âge*, Rennes, 2012, p. 207-216.

COATIVY (Y.) et KERHERVÉ (J.), *La monnaie des ducs de Bretagne : de l'an mil à 1499*, Rennes, 2006.

COCK (L. de), *Sur l'enseignement de l'histoire : débats, programmes et pratiques de la fin du XIXe siècle à aujourd'hui*, Montreuil, 2018.

COCKSHAW (P.), *La chancellerie de Flandre-Bourgogne sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1384-1477)*, 3 vol., Bruxelles, 1975.

COCKSHAW (P.) (dir.), *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996.

COCKSHAW (P.), « Relations États – prince vers 1430 », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 21-22

COCKSHAW (P.) et VAN DER BERGEN–PANTENS (C.) (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, Turnhout, 2000.

COGNOT (F.), *L'armement médiéval : les armes blanches dans les collections bourguignonnes. Xe-XVe siècles*, thèse inédite, Paris I, 2013.

COGNOT (F.), « Par-delà formes et fonctions : approches techniques et théoriques de l'épée et des autres armes du Moyen Age occidental », dans *L'art chevaleresque du combat : le maniement des armes à travers les livres de combat (XIVe-XVIe siècles)*, Neuchâtel, 2013, p. 27-42.

COLLARD (F.), « Des idées politiques aux images du pouvoir. L'iconographie de la royauté dans le manuscrit des *Vigiles de la mort de Charles VII* de Martial d'Auvergne offert à Charles VIII », dans *Images, pouvoirs et normes: exégèse visuelle de la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, 2018, p. 97-114.

COLLIGNON (A.), « Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy », dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, t. 44 (1894), p. 291-338.

COMBLEN-SONKES (M.), « Introduction à l'iconographie de Charles le Téméraire : portraits peints et dessins », dans *Charles le Téméraire : exposition organisée à l'occasion du cinquième centenaire de sa mort*, Bruxelles, 1977, p. 40-58.

CONDUCHE (D.), *Les fournitures d'étoffes et de fourrures à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467)*, Mémoire de maîtrise, Lille III, 1962.

CONTAMINE (P.), « Batailles, bannières, compagnies. Aspects de l'organisation militaire française pendant la première partie de la guerre de Cent ans », dans *Actes du colloque international de Cocherel : la bataille de Cocherel et son époque. Les cahiers vernonnais*, t. 4 (1964), p. 19-32.

CONTAMINE (P.), *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : études sur les armées des rois de France - 1337-1494*, Paris, 1972.

CONTAMINE (P.), « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles. Étude de symbolique religieuse et royale », dans *Annales de l'Est*, t. 25 (1973), p. 179-244.

CONTAMINE (P.), « La Bourgogne du XVe siècle », dans *La bataille de Morat*, Freiburg und Bern, 1976, p. 91-110.

CONTAMINE (P.), *La guerre au Moyen Âge*, Paris, 1980.

CONTAMINE (P.), « Froissart : art militaire, pratique et conception de la guerre », dans *Froissart. Historian*, Woodbridge, 1981, p. 132-144 et 180-181.

CONTAMINE (P.), « Le combattant dans l'Occident médiéval », dans *Le combattant au Moyen Âge*, Saint-Herblain, 1991, p. 15-23.

CONTAMINE (P.), « Charles le Téméraire, fossoyeur et/ou fondateur de l'État bourguignon », dans *Des pouvoirs en France : 1300-1500*, 1992, p. 87-98.

CONTAMINE (P.), *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie. Figures, images et problèmes du XVe siècle*, Orléans, 1994.

CONTAMINE (P.), « Les rencontres au sommet dans la France du XVe siècle », dans *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual. Soziale Kommunikation im Mittelalter und früher Zeit*, Cologne-Weimar-Vienne, 1997, p. 273-289.

CONTAMINE (P.), « La musique militaire dans le fonctionnement des armées : l'exemple français (v. 1330- v. 1550) », dans *Congrès de la Commission Internationale d'Histoire Militaire*, t. 22 (1997), Vienne, p. 93-106.

CONTAMINE (P.), « L'armée de Charles le Téméraire : expression d'un État en devenir ou instrument d'un conquérant ? », dans *Aux armes, citoyens ! Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*, Paris, 1998, p. 61-77.

CONTAMINE (P.), « Guerre et paix à la fin du Moyen Âge : l'action et la pensée de Philippe de Mézières (vers 1327-1405) », dans *Pages d'Histoire militaire médiévale (XIVe-XVe siècles)*, Paris, 2005, p. 283-296.

CONTAMINE (P.), « Penser la guerre et la paix à la fin du XIVe siècle : Honoré Bouvet (vers 1345-vers 1410) », dans *Pages d'Histoire militaire médiévale (XIVe-XVe siècles)*, Paris, 2005, p. 297-312.

CONTAMINE (P.) (éd.), *Les chevaliers*, Paris, 2006.

CONTAMINE (P.), « Remarques critiques sur les étendards de Jeanne d'Arc », dans *Francia*, t. 34-1 (2007), p. 187-200.

CONTAMINE (P.), « Le chef de guerre, l'homme de pouvoir, le prince: le bâtard d'Orléans », dans *Art de l'enluminure*, t. 25 (2008), p. 2-11.

CONTAMINE (P.), « Le cheval "noble" du milieu du XIVe au début du XVIe siècle: une approche européenne », dans *Relations, échanges, transferts en Occident au cours des derniers siècles du Moyen Age : Hommage à Werner Paravicini*, Paris, 2010, p. 311-343.

CONTAMINE (P.), *Azincourt*, Paris, 2013.

CONTAMINE (P.), *Charles VII. Une vie, une politique*, Paris, 2017.

CONTAMINE (P.), « Christine de Pizan, chef de guerre », dans *Autour d'Azincourt. Une société face à la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2017, p. 91-104.

COPPIETERS (J.), « Anciennes peintures murales de la salle échevinale aux halles d'Ypres », dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. 6 (1867), p. 179-184.

CORNETTE (J.), *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, 2010 (reprint de l'édition de Paris, 1993).

CORNETTE (J.), *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, 2 vol., Paris, 2005.

COULON (A.), *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris, 1912.

COURTÉPÉE (C.), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne, précédée de l'abrégée historique de cette province*, 7 vol., Dijon, 1775-1785.

COVILLE (A.), « Le véritable texte de la justification du duc de Bourgogne par Jean Petit (8 mars 1408) » dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 72 (1911), p. 57-91.

CROENEN (G.), « Froissart et ses mécènes », dans *Froissart dans sa forge*, Paris, 2006, p. 9-27.

D'Azincourt à Marignan : chevaliers et bombardes, 1415-1515, catalogue d'exposition, Paris, 2015.

DALAS (M.), *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. Tome II. Les sceaux des rois et de régence*, Paris, 1991.

DAVID (H.), *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, protecteur des arts*, Dijon, 1937.

DAVID (H.), « Philippe le Hardi au début du XVe siècle. I. Patriarcat d'un prince de sang », dans *Annales de Bourgogne*, t. 16 (1944), p. 137-157.

DAVID (H.), « Philippe le Hardi au début du XVe siècle. II. Les ors du couchant », dans *Annales de Bourgogne*, t. 16 (1944), p. 201-228.

DAVID (H.), *Philippe le Hardi. Duc de Bourgogne et co-régent de France de 1392 à 1404*, Dijon, 1947.

DAVID (H.), « Charles "le Travailant", quatrième et dernier duc Valois de Bourgogne », dans *Annales de Bourgogne*, t. 39 (1967), p. 5-43 et 65-86.

DE PALMA (J.), *Les enseignes de guerre sous le principat de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467)*, Mémoire de master, Lille III, 2015.

DE SCHRUYVER (A.), *The prayer book of Charles the Bold. A study of a Flemish masterpiece from the Burgundian court*, Los Angeles, 2008.

DE VRIENDT (F.), « Martyr invincible, patron militaire, icône chevaleresque. Les métamorphoses de saint Georges, de Lydda à Mons », dans *La ducasse rituelle de Mons*, Bruxelles, 2013, p. 135-143.

DEBAE (M.), *La Bibliothèque de Marguerite d'Autriche. Essai de reconstitution d'après l'inventaire de 1523-1524*, Louvain-Paris, 1995.

DEBAE (M.), « Le livre des Statuts de Charles de Croy, prince de Chimay », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 48-49.

DEBAE (M.), « Une ligné de chevaliers bibliophiles : Jean, Philippe et Charles de Croy, comtes de Chimay », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 201-205.

DEBOUIGE (P.), « Le château d'Argilly sous Philippe le Hardi (1363-1404) », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 154-155.

DECU TEODORESCU (C.), « Les tentures dans la demeure parisienne à la fin du Moyen Âge », dans *La demeure médiévale à Paris*, Paris, 2012, p. 235-236.

DEHOUX (E.), « "Saint George, noble chevalier, tres humblement, je vous requier". Enseignes et badges, (in)signes de la dévotion à saint Georges (XIIIe-début XVIe siècle) », dans *Autour d'Azincourt. Une société face à la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2017, p. 49-68.

DELAISSÉ (L. M. J.), *Miniatures médiévales de la librairie de Bourgogne au cabinet des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, Genève, 1959 (reprint de l'éd. de Bruxelles, 1958).

DELCOURT (T.), « La littérature française dans les Pays-Bas bourguignons », dans *Miniatures flamandes: 1404-1482*, catalogue d'exposition, Paris, 2011, p. 103-111.

DELGRANGE (D.), « Vêtements de livrée et étendard réalisés pour Louis de Luxembourg comte de Saint-Pol, connétable de France », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 77-79 (2007-2009), p. 85-95.

DELGRANGE (D.), « Les armoiries inscrites sur un manteau porté par un animal. Un type sigillographique, numismatique, héraldique original (XIVe-XVe siècles) », dans *Héraldique et numismatique IV. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2018, p. 161-177.

DELISLE (L.), *Recherches sur la librairie de Charles V*, 2 vol., Paris, 1907.

DELMARCEL (G.), *La tapisserie flamande du XVe au XVIIIe siècle*, Paris, 1999 (reprint de l'éd. de Londres, 1999).

DEMAY (G.) *Inventaire des sceaux de la Flandre*, 2 vol., Paris, 1873.

DEMAY (G.), « Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du Moyen Âge », dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 4^e série, t. 5 (1874), p. 120-176.

DEMAY (G.) *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1875.

DEMAY (G.) *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, 1877.

DEMAY (G.), *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, 1880.

DEMETER (S.), DIERKENS (A.) et FOURNY (M.), « L'invention d'un patrimoine aux 19^e et 20^e siècles », dans CNOCKAERT (L.), HONORÉ (F.) et HEYMANS (V.) (éd.), *Le palais du Coudenberg à Bruxelles : du château médiéval au site archéologique*, Wavre, 2014, p. 14-31.

DÉNIAU (J.), *La commune de Lyon et la guerre bourguignonne, 1417-1435*, Lyon, 1934.

DENOËL (C.), *Saint André. Culte et iconographie en France (Ve-XVe siècles)*, Paris, 2004.

DEPRETER (M.), « Moulte cruaultéz et inhumanitéz y furent faictes. Stratégie, justice et propagande de guerre sous Charles de Bourgogne (1465–1477) », dans *Le Moyen Age*, t. 121 (2015/1), p. 41-69.

DEREMBLE (C.), « Le vitrail : l'image dans la cathédrale », dans *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2015, p. 97-108.

DERUELLE (B.), *De papier, de fer et de sang. Chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca 1460 – ca 1620)*, Paris, 2015.

DERUELLE (B.), « "L'idée de chevalerie" : Du crépuscule de la chevalerie à l'histoire des représentations chevaleresques », dans *L'odeur du sang et des roses. Relire Johan Huizinga aujourd'hui*, Villeneuve d'Ascq, 2019, p. 149-173.

DERVILLE (A.), « Les pièces d'or dans la vie quotidienne (Flandres - Artois, XIVe siècle) », dans *L'or au Moyen Âge. Monnaie, métal, objets, symbole*, Aix-en-Provence, 1983, p. 122-134.

DESCHAMPS DE PAS (L.), *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne et description de leurs monnaies d'or et d'argent*, Paris, 1863.

DESMET (C.), *Les emprunts de Philippe le Bon d'après les comptes de la Recette Générale de l'État bourguignon*, Mémoire de maîtrise, Lille III, 1956.

DESPORTES (P.), « Les pairs de France, et la couronne », dans *Revue historique*, t. 572 (1989), p. 305-340.

DEUHLER (F.), *Die Burgunderbeute. Inventar der Beutestücke aus den Schlachten von Grandson, Murten und Nancy, 1476-1477*, Berne, 1963.

DEVAUX (J.), « La fin du Téméraire...ou la mémoire d'un prince ternie par l'un des siens », dans *Le Moyen Age*, t. 95 (1989), p. 105-128.

DEVAUX (J.), « L'image du chef de guerre dans les sources littéraires », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 37 (1997), p. 115-129.

DEVAUX (J.), « Le culte du héros chevaleresque dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche* », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 41 (2001), p. 53-66.

DEVAUX (J.), « "Sens et Advis coronent souvent les champions" : Jean Molinet et l'art de la guerre », dans *Jean Molinet et son temps, Actes des Rencontres internationales de Dunkerque, Lille et Gand (8-10 novembre 2007)*, Turnhout, 2013, p. 129-136.

DEVAUX (J.), « Pour principalement ramener à mémoire les haulx fais d'armes : représentation du conflit franco-anglais dans la *Chronique* d'Enguerran de Monstrelet », dans *Autour d'Azincourt. Une société face à la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2017, p. 19-32.

DHÉNIN (M.), « La numismatique, l'héraldique, la sigillographie : les types de monnaies d'or royales françaises (XIIIe-XVe siècles) », dans *Héraldique et numismatique I. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2013, p. 15-27.

DICKSTEIN-BERNARD (C.), « La construction de l'Aula Magna au Palais du Coudenberg. Les préliminaires (1451-1452) », dans *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, t. 67 (2006), p. 51-76.

DOUDET (E.), « Corps du roi en scène. Théâtre et représentation du pouvoir (1460-1610) », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, t. 32 (2016), p. 13-17.

DOUDET (E.), « La référence oubliée ? La légende arthurienne chez les rhétoriciens bourguignons, bretons et français », dans *Arthur après Arthur. La matière arthurienne tardive en dehors du roman arthurien, de l'intertextualité au phénomène de mode*, Rennes, 2017, p. 383-396.

DOUËT-D'ARCQ (L.), « Notice sur un volume de comptes des ducs de Bourgogne publié par M. de la Borde », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 11 (1850), p. 232-257.

DOUËT-D'ARCQ (L.), « Sur les comptes des ducs de Bourgogne publiés par M. de Laborde (deuxième article) », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 14 (1853), p. 125-147.

DOUËT-D'ARCQ (L.), *Collection de sceaux*, 3 vol., Paris, 1863-1868.

DOUTREPONT (G.), *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, 1909.

DOUTREPONT (G.), *Les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle*, Bruxelles, 1939.

DUBOIS (H.), *Charles le Téméraire*, Paris, 2004.

DUBY (G.), *Féodalité*, Paris, 1996.

DUBY (G.), « Un modèle de perfection virile », dans *Les chevaliers*, Paris, 2006, p. 19-27.

DUBY (G.) et DAVAL (J.-L.) (dir.), *La Sculpture de l'Antiquité au XX^e siècle*, Cologne/Londres/Paris, 2002 (reprint de l'édition en 4 vol., Genève, 1986-1991).

DUCEPPE-LAMARRE (F.), « Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches », dans *Revue du Nord*, t. 83 (2001), p. 175-184.

DUCEPPE-LAMARRE (F.), « La résidence ducale d'Hesdin et sa place dans l'art curial au temps des princes des fleurs de lis (1384-1419) », dans *L'art à la cour de Bourgogne : le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 160-162.

DUFOUR (H.), « "By this my beard which hangs from my face": the masculinity of the French princes in the Armagnac-Burgundian civil war », dans *The palgrave handbook of masculinity and political culture in Europe*, Londres, 2018, p. 179-199.

DUFOURNET (J.), « Le prince de Philippe de Commynes. Des princes du XVe siècle au prince idéal », dans *Mémoires de la Société d'Histoire de Comines, Warneton et de la Région*, t. 9 (1979), p. 249-270.

DUMAS-DUBOURG (F.), *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve, 1988.

DUMONT (J.), « Encore du nouveau à propos du reliquaire de Charles le Téméraire », dans *Trésor de Liège*, t. 47 (2016), p. 3-7.

DUPUIS (O.), « Analyse comparée de l'escrime, des barres et du jeu de paume », dans *e-Phaistos*, t. 4-1 (2015), p. 27-42.

ELIAS (N.), *La civilisation des mœurs*, Paris, 1973.

ELSEN (O.), « La monnaie des comtes de Flandre Louis de Nevers (1322-1346) et Louis de Male (1346-1384) d'après les comptes et les ordonnances monétaires », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 141 (1995), p. 37-183.

ERALDI (S.), *Les Italiens dans les villes du Nord aux XIVe et XVe siècles*, Mémoire de maîtrise, Lille III, 1994.

FAVIER (J.), *La guerre de Cent Ans*, Paris, 1980.

FAVIER (J.), « État et monnaie », dans *La moneta nell'economia europea secoli XIII-XVIII*, Firenze, 1982, p. 171-184.

FAVIER (J.), *Louis XI*, Paris, 2001.

FAVIER (J.), « 5 décembre 1360 : la naissance du franc », dans *D'or et d'argent: la monnaie en France du Moyen Âge à nos jours ; cycle de conférences tenues à Bercy entre le 22 octobre 2001 et le 18 février 2002*, Paris, 2005, p. 1-16.

FAVIER (J.), *Le roi René*, Paris, 2008.

FÉMELAT (A.), « Des portraits équestres de princes-condottières sur des revers de médailles italiennes du Quattrocento », dans *Cahiers de la Méditerranée*, t. 83 (2011), p. 69-82.

FÉMELAT (A.), « Cheval et héraldique sur les revers de médailles italiennes du Quattrocento », dans *Héraldique et numismatique I. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2013, p. 145-165.

FEUILLET (M.), *L'art italien*, Paris, 2016.

FINO (J.-F.), « Notes sur la production de fer et la fabrication des armes en France au Moyen Age », dans *Gladius*, t. 3 (1964), p. 47-66.

FLEURY (M.), « Nouvelles observations sur le casque ou chapel doré de Charles VI », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1989, p. 141-152.

FLORI (J.), *La chevalerie*, Paris, 1998.

FLORI (J.), *Richard Cœur de Lion. Le roi-chevalier*, Paris, 1999.

FLORI (J.), « Et l'Église voulut soumettre les chevaliers », dans *Les chevaliers*, Paris, 2006, p. 41-56.

FLORI (J.), *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, Paris, 2012 (reprint de l'éd. de Paris, 1998).

FORSTER (L.), « Le cheval d'armes », dans *L'art chevaleresque du combat : le maniement des armes à travers les livres de combat (XIVe-XVIe siècles)*, Neuchâtel, 2013, p. 173-186.

FORSTER (L.), « Les "apertises d'armes", du champ de bataille au champ clos », dans *Autour d'Azincourt. Une société face à la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2017, p. 105-125.

FORSTER (L.), « Les pas d'armes et emprises d'armes dans la formation chevaleresque. L'exemple de Jacques de Lalaing », dans *La construction du militaire volume 2. Cultures et identités combattantes en Europe de la guerre de Cent Ans à l'entre-deux-guerres*, Paris, 2017, p. 93-116.

FOURCADE (S.), « Les lecteurs nobles de la littérature arthurienne à la fin du Moyen Âge », dans *Arthur après Arthur. La matière arthurienne tardive en dehors du roman arthurien, de l'intertextualité au phénomène de mode*, Rennes, 2017, p. 429-442.

FOURNY (M.), « Les vestiges archéologiques de la période bourguignonne », dans CNOCKAERT (L.), HONORÉ (F.) et HEYMANS (V.) (éd.), *Le palais du Coudenberg à Bruxelles : du château médiéval au site archéologique*, Wavre, 2014, p. 71-93.

FRANKE (B.), « Les banquets avec spectacles de théâtre et de danse », dans *Charles le Téméraire (1433-1477): splendeurs de la cour de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 2009, p. 292-293.

FRANKE (B.) et WELZEL (B.), « Des palais et des tentes gorgés d'art. Sur la culture à la cour de Charles le Téméraire », dans *Charles le Téméraire (1433-1477): splendeurs de la cour de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 2009, p. 51-61.

FRÉDÉRIX (P.), *La mort de Charles le Téméraire*, Paris, 1966.

FRIGNET (G.), « Le château de Rouvres », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 152.

FYOT (E.), « Graveurs des ducs de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. 19 (1927-1932), p. 201-202.

GAIER (C.), « Le rôle militaire des reliques et de l'étendard de saint Lambert dans la principauté de Liège », dans *Le Moyen Age*, t. 72 (1966), p. 235-249

GAIER (C.), *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Looz au Moyen-âge*, Bruxelles, 1968.

GAIER (C.), *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII^e à la fin du XV^e siècle*, Paris, 1973.

GAIER (C.), *Les armes*, Turhnout, 1979.

GAIER (C.), *Armes et combats dans l'univers médiéval*, 2 vol., Bruxelles, 1995 et 2004.

GAIER (C.), « L'armement des troupes bourguignonnes sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », dans *D'Azincourt à Marignan : chevaliers et bombardes, 1415-1515*, catalogue d'exposition, Paris, 2015, p. 78-83.

GAMBONI (D.), *La destruction de l'art. Iconoclasme et vandalisme depuis la Révolution française*, Dijon, 2015.

GAUCHER (É.), *La biographie chevaleresque. Typologie d'un genre (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, 1994.

GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen-âge*, Villeneuve d'Ascq, 2005.

GAUDE-FERRAGU (M.), LAURIOUX (B.) et PAVIOT (J.) (dir.), *La cour du prince. Cour de France, cours d'Europe, XIe-XVe siècle*, Paris, 2011.

GAULLIER-BOUGASSAS (C.), « Histoires universelles et variations sur deux figures du pouvoir : Alexandre et César dans l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, *Renart le Contrefait* et le *Livre de la Mutacion de Fortune* de Christine de Pizan », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, t. 14 (2007), p. 7-28.

GAUSSIN (P.-R.), *Louis XI : un roi entre deux mondes*, Paris, 1988.

GENTILE (L.-C.), *La représentation du pouvoir princier à la fin du Moyen Âge en Savoie et en Piémont: (XIIIe-XVIe siècle) : cérémonial et emblèmes*, 2 vol., Chambéry, 2004.

GEOFFROY (P.), « Commerce et marchands à Dijon au XVe siècle », dans *Annales de Bourgogne*, t. 25 (1953), p. 161-181.

GEORGE (P.), « Le reliquaire de Charles le Téméraire du Trésor de la cathédrale de Liège : un message à déchiffrer », dans *Annales de Bourgogne*, t. 74/1 (2002), p. 3-23.

GEORGE (P.), « Le reliquaire du Trésor de la Cathédrale de Liège. Conservation, restauration et imagination », dans *Kunst und Kulturtransfer zur Zeit Karls des Kühnen*, Berne, 2012, p. 49-58.

GERMAIN DE MAIDY (L.), « Sur un étendard bourguignon pris en 1467 », dans *Le Pays Lorrain*, t. 14 (1922), p. 277-279.

GHERMANI (N.), « Le corps du prince et ses représentations », dans *Socio-Anthropologie* [Revue en ligne], t. 8 (2000).

GHYSSENS (J.), « Monnaies de Brabant d'après les comptes de la ville de Louvain de 1345 à 1354 », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 123 (1977) p. 149-157.

GHYSSENS (J.), « Quelques mesures de poids du Moyen Age pour l'or et l'argent », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 132 (1986), p. 55-82.

GIL (M.), « L'art sigillaire se prête-t-il à la production d'images allégoriques ? », dans *L'allégorie dans l'art du Moyen Âge. Formes et fonctions. Héritages, créations, mutations*, Turnhout, 2011, p. 205-222.

GIL (M.) et CHASSEL (J.-L.) (dir.), *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Villeneuve d'Ascq, 2011.

GODDING (P.), *La législation ducale en Brabant sous le règne de Philippe le Bon, 1430-1467*, Bruxelles, 2006.

GODEFROY (T.), *Le Cérémonial françois*, 2 vol., Paris, 1649.

GORGIEVSKI (S.), « Imaginaires du paysage méditerranéen dans un traité historique des croisades : *Les Passages d'Outremer* de Sébastien Mamerot (XVe s.) », dans *Babel*, t. 30 (2014), p. 35-64.

Grandson – 1476. Essai d'approche pluridisciplinaire d'une action militaire du XVe siècle, éd. D. REICHEL, dans *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, t. 40 (1978), Lausanne.

GRAS (P.), « Etudes de sigillographie bourguignonne », dans *Annales de Bourgogne*, t. 23 (1951), p. 194-295.

GRUBEN (F. de), *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, 1997.

GRUNZWEIG (A.), *Correspondance de la filiale de Bruges des Medici, 1^e partie*, Bruxelles, 1931.

GUENÉE (B.), *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les États*, Paris, 1971.

GUENÉE (B.), « La culture historique des nobles : le succès des *Faits des Romains* (XIIIe-XVe siècles) », dans *La noblesse au Moyen Âge. XIe-XVe siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, 1976, p. 261-288.

GUENÉE (B.), *Un meurtre, une société. L'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992.

GUENÉE (B.), *La folie de Charles VI, Roi Bien-Aimé*, Paris, 2016 (reprint de l'éd. de Paris, 2004).

GUILLOUËT (J.-M.), « La sculpture en France (vers 1440-vers 1520) », dans *L'art du Moyen Âge en France, Ve-XVe siècle*, Paris, 2010, p. 471-500.

HABLOT (L.), *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir*, Thèse de doctorat, 5 vol., Poitiers, 2001.

HABLOT (L.), « Les signes de l'entente. Le rôle des devises et des ordres dans les relations diplomatiques entre les ducs de Bourgogne et les princes étrangers de 1380 à 1477 », dans *Revue du Nord*, t. 345-346 (2002), p. 319-341.

HABLOT (L.), « L'emblématique de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur », dans *L'art à la cour de Bourgogne : le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 81-83.

HABLOT (L.), « Les couleurs des armées à la fin du Moyen Âge, le cas breton », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 141 (2006), p. 263-292.

HABLOT (L.), « Revêtir le prince. Le héraut en tabard, une image idéale du prince. Pour une tentative d'interprétation du partage emblématique entre prince et héraut à la fin du Moyen Âge à travers le cas bourguignon », dans *Revue du Nord*, t. 366-367 (2006/3), p. 755-803.

HABLOT (L.), « Les cris écrits. L'apparition des cris, mots emblématiques et sentences dans l'héraldique médiévale, un regard sur la voix et l'écrit », dans *Pris-ma*, t. 23 (2007), p. 22-52.

HABLOT (L.), « *Sens dessoubz dessus*. Le blason de la trahison », dans *La trahison au Moyen-âge. De la monstruosité au crime politique (Ve-XVe siècle)*, Rennes, 2009, p. 331-347.

HABLOT (L.), « Caput regis, corpus regni : la représentation royale à travers l'exposition du heaume de parement à la fin du Moyen Âge », dans *Une histoire pour un royaume (XIIe-XVe siècle)*, Paris, 2010, p. 19-34.

HABLOT (L.), « Emblèmes outragés, corps ravagés. L'utilisation de l'emblématique dans les châtiments à la fin du Moyen-âge », dans *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen-âge*, Turnhout, 2011, p. 139-151.

HABLOT (L.), « Emblématique et discours allégorique à la fin du Moyen Âge », dans *L'allégorie dans l'art du Moyen Âge. Formes et fonctions. Héritages, créations, mutations*, Turnhout, 2011, p. 307-319.

HABLOT (L.), « Le sceau et la devise à la fin du Moyen Âge : une nouvelle identité sigillaire ? L'exemple de la Navarre », dans GIL (M.) et CHASSEL (J.-L.) (dir.), *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 311-328.

HABLOT (L.), « La pièce et la devise : formes et fonctions du discours emblématique sur les émissions monétiformes à la fin du Moyen Âge », dans *Héraldique et numismatique II. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2014, p. 57-74.

HABLOT (L.), « Le bâton du pouvoir dans l'image médiévale », dans *Des signes dans l'image. Usages et fonctions de l'attribut dans l'iconographie médiévale*, Turnhout, 2014, p. 191-209.

HABLOT (L.), « 'Ubi armae Ibi princeps' : Medieval Emblems as the Real Presence of the Prince », *Absentee Authority across Medieval Europe*, Londres, 2017, p. 37-55.

HABLOT (L.), *Manuel de [sic] héraldique emblématique médiévale*, Tours, 2019.

HAEMERS (J.), WIJSMAN (H.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'État: Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007.

HANS-COLLAS (I.) et SCHANDEL (P.), *Manuscrits enluminés des anciens Pays-Bas méridionaux. I. Manuscrits de Louis de Bruges*, Paris, 2009.

HAQUETTE (B.), « Les précurseurs de la délocalisation. Entre commerce triangulaire et économie *offshore* : le rôle des financiers italiens dans les villages drapiers de la vallée de la Lys », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 131-158.

HAQUETTE (B.), « Réécrire l'histoire *sans esventer les secrets des maisons*. Le cas La Viesville », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 52 (2012), p. 59-79.

HARF-LANCNER (L.) et LE GUAY (L.), « L'illustration du livre IV des *Chroniques* de Froissart : les rapports entre texte et image », dans *Le Moyen Age*, t. 96 (1990), p. 93-112.

HARMAND (A.), *Jeanne d'Arc, ses costumes, son armure*, Paris, 1929.

HAUFRICHT (J.), « Les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, selon les enluminures de la "Chronike van den lande van Vlaendre" (fin XVe siècle) », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 37 (1997), p. 87-114.

HAUTCOEUR (É.), *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, 3 vol., Lille, 1896.

HEDEMAN (A. D.), *The royal image. Illustrations of the Grandes Chroniques de France, 1274-1422*, Berkeley, 1991.

HEER (E.), « Armes et armures au temps des guerres de Bourgogne », dans *Grandson 1476*, Lausanne, 1976, p. 170-200.

HEERS (J.), *Louis XI. Le métier de roi*, Paris, 1999.

HERICHE PRADEAU (S.), « *Girart de Roussillon* : la stratégie hagiographique d'une compilation », dans *Jean Wauquelin: de Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, 2006, p. 89-109.

HILTMANN (T.), « Un État de noblesse et de chevalerie sans pareilles? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 253-288.

HOMMEL (L.), *Marguerite d'York ou la duchesse Junon*, Bruxelles, 2003 (reprint de l'éd. de Paris, 1959).

HOWARD (E.) (éd.), *Coins of England and the United Kingdom. Pre-Decimal Issues*, Londres, 2017 (reprint de l'éd. de 1929).

HUGONNET-BERGER (C.), FROMAGET (B.) et RÉVEILLON (É.), *L'Hôtel-Dieu de Beaune*, Paris, 2005.

HUIZINGA (J.), « L'État bourguignon, ses rapports avec la France, et les origines d'une nationalité néerlandaise », dans *Le Moyen Age*, t. 41 (1931) p. 11-35.

HUIZINGA (J.), *L'automne du Moyen Âge*, Paris, 2002 (reprint de l'éd. de 1932).

HUMPHREYS (H. N.), *Illuminated Illustrations of Froissart Selected from the MS. in the British Museum*, 2 vol., London, 1845 -1845.

HUYDTS (G.), « Le premier chambellan des ducs de Bourgogne », dans *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, 2 vol., Bruxelles, 1926, p. 263-270.

JACOB (M.), « Le programme iconographique du manuscrit de dédicace des "Passages d'outremer" de Sébastien Mamerot : une tentative d'exhortation à la croisade au temps de Louis XI », dans *Quand l'image relit le texte : regards croisés sur les manuscrits médiévaux*, Paris, 2013, p. 185-197.

JACQUIOT (J.), « Le langage de l'art dans les portraits et allégories de médailles est-il toujours vérité ? », dans *Langage et vérité : études offertes à Jean-Claude Margolin*, Genève, 1993, p. 293-305.

JAQUET (D.), « Introduction », dans *L'art chevaleresque du combat : le maniement des armes à travers les livres de combat (XIVe-XVIe siècles)*, Neuchâtel, 2013, p. 15-26.

JAQUET (D.), « Combattre à plaisance ou à outrance ? Le combat en armure à pied d'après les textes fondateurs », dans *L'art chevaleresque du combat : le maniement des armes à travers les livres de combat (XIVe-XVIe siècles)*, Neuchâtel, 2013, p. 153-170.

JEANNIN (Y.) et SCHWIEN (J.-J.), « Loger, nourrir, équiper le cheval: un essai de synthèse pour la seconde partie du Moyen Âge dans l'Est de la France et ailleurs », dans *Le cheval dans les sociétés antiques et médiévales*, Turnhout, 2012, p. 113-134.

JODOGNE (P.), « La rhétorique dans l'historiographie bourguignonne », dans *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance*, Genève, 1978, p. 51-69.

JOLIVET (S.), *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc : costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon, de 1430 à 1455*, Thèse de doctorat, 2 vol., Dijon, 2003.

JOLIVET (S.), « Les Italiens et le commerce du luxe à la cour de Philippe le Bon », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 243-258.

JOLIVET (S.), « La construction d'une image : Philippe le Bon et le noir (1419-1467) », dans *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*, Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 27-42.

JOLLIVET (L.), « La résistance du milieu humaniste français à la *Justification* de Jean Petit et à sa diffusion, 1408-1435 », dans *Questes*, t. 39 (2018), p. 91-112.

JONES (M.), « The first cast medals and the Limbourgs. The iconography and attribution of the Constantine and Heraclius medals », dans *Art history*, t. 2 (1979), p. 35-44.

JONES (M.), « En son habit royal : le duc de Bretagne et son image vers la fin du Moyen Âge », dans *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 253-278.

JONGKEES (A. G.), « Charles le Téméraire et la souveraineté. Quelques considérations », dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, t. 95 (1980), p. 315-334.

JOUBERT (F.), « Les peintres du Vœu du Faisan », dans *Le banquet du faisan – 1454 : l'Occident face au défit de l'Empire ottoman*, Arras, 1997, p. 187-200.

JUGIE (S.), « Les portraits des ducs de Bourgogne », dans *Images et représentations princières et nobiliaires*, Neuchâtel, 1997, p. 49-86.

KAHHOUDI (A.), *Luxe et vêtements à la cour du duc Philippe le Bon, au miroir des chroniqueurs bourguignons*, Mémoire de maîtrise, Lille III, 1997.

KANTOROWICZ (E.), *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, dans *Œuvres*, Paris, 2000 (reprint de l'éd. de Paris, 1990).

KEEGAN (J.), *L'art du commandement*, Paris, 2013 (reprint de l'éd. de Paris, 1991).

KIERSNOWSKI (R.), « La monnaie, instrument du prestige de l'état et du souverain en Europe centrale du bas Moyen Âge », dans *La moneta nell'economia europea secoli XIII-XVIII*, Firenze, 1982, p. 185-196.

KLEIN (R.), « Le premier sceau de la ville de Luxembourg et le monnayage comtal. A propos de l'emblème du XXI^e Congrès international de Généalogie et d'Héraldique », dans *La ville et ses habitants. Aspects généalogiques, héraldiques et emblématiques*, Luxembourg, 1999, p. 9-15.

KOLDEWEIJ (J.), « A good example to follow. The reliquaries of Charles the Bold, John of Lannoy, and John Bastard of Cleves », dans *Staging the court of Burgundy*, Turnout, 2013, p. 229-240.

KÖNIG (E.), « La réalité du portrait dans les manuscrits enluminés », dans *Le portrait individuel. Réflexions autour d'une forme de représentation (XIII^e-XV^e siècles)*, Berne, 2009, p. 167-189.

KORTEWEG (A. S.), « Le manuscrit KB 76 E 14 de La Haye, le contenu et la décoration des livres des Statuts aux XVe et XVIe siècles », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 39-44.

KORTEWEG (A. S.), « Un présent offert au chapitre de 1473 : le livre des Statuts avec armorial, La Haye, KB, HS 76 E 10 », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 50-55.

KORTEWEG (A. S.), « La bibliothèque de Philippe de Clèves : inventaire et manuscrits parvenus jusqu'à nous », dans HAEMERS (J.), WIJSMAN (H.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'État: Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007, p. 183-221.

KOVACS (E.), *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne au temps des princes de Valois*, Dijon, 2004.

KREN (T.) et MCKENDRICK (S.) (dir.), *Illuminating the Renaissance. The triumph of Flemish manuscript painting in Europe*, Los Angeles, 2003.

KROCHALIS (J. E.), « The books and reading of Henry V and his circle », dans *The Chaucer Review*, t. 23/1 (1988), p. 50-77.

KRUSE (H.), *Hof, Amt und Gagen. Die täglichen Gagenlisten des burgundischen Hofes (1430-1467) und der erste Hofstaat Karls des Kühnen (1456)*, Bonn, 1996.

KRYNEN (J.), *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440)*, Paris, 1981.

KRYNEN (J.), « La rébellion du Bien Public (1465) », dans *Ordnung und Aufruhr im Mittelalter*, Francfort, 1995, p. 81-97.

L'art à la cour de Bourgogne : le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419), catalogue d'exposition, Paris, 2004.

La chasse au Moyen Âge, Actes du Colloque de Nice (22-24 juin 1979), Paris, 1980.

LA FONTAINE (G.-T.-I de), « Catalogue des monnaies des comtes et ducs de Luxembourg », dans *Revue de la numismatique belge*, t. 5 (1849), p. 5-51.

LABORDE (L. de), *Les ducs de Bourgogne. Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, 3 vol., Paris, 1849-1852.

LACAZE (Y.), « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XVe siècle. La Bourgogne de Philippe le Bon », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 129-2 (1971), p. 303-385.

LACHAUD (F.) et SCORDIA (L.) (dir.), *Image et pouvoir au Moyen Âge (XIIIe-XVe siècles) : le rôle des images dans la représentation des idées politiques*, Metz, 2013.

LACHAUD (F.) et SCORDIA (L.), « Introduction. Exégèse visuelle du pouvoir », dans *Images, pouvoirs et normes: exégèse visuelle de la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, 2018, p. 9-24.

LAFFITTE (M.-P.), « Cadeaux, spoliations, achats. Un aperçu des manuscrits "parisiens" provenant des ducs de Bourgogne et de leur entourage », dans *Miniatures flamandes: 1404-1482*, catalogue d'exposition, Paris, 2011, p. 55-65.

LAGABRIELLE (S.), « Vitraux et couleurs », dans *Le verre. Un Moyen Âge inventif*, Paris, 2017, p. 56-61.

LAGABRIELLE (S.), « Le vitrail au XVe siècle : verres et effets de matière », dans *Le verre. Un Moyen Âge inventif*, Paris, 2017, p. 161-165.

LANGLOIS (J.-Y.) et LE MAHO (J.), « Les origines du vitrail (Ve-XIIe siècle) », dans *Le verre. Un Moyen Âge inventif*, Paris, 2017, p. 32-37.

LASSABATÈRE (T.), « La fonction de connétable et le commandement militaire dans le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan », dans *Une femme et la guerre à la fin du Moyen Âge. Le Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan*, Paris, 2016, p. 73-87.

LASSALMONIE (J.-F.), « La politique fiscale de Louis XI (1461-1483) », dans *L'argent au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, 1998, p. 255-265.

LASSALMONIE (J.-F.), « Le plus riche prince d'Occident ? », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites*, Ostfildern, 2013, p. 63-82.

LAURENT (H.), *Un grand commerce d'exportation au Moyen Age. La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, 1935.

LAURENT (R.), *Les sceaux des princes territoriaux belges du Xe siècle à 1482*, 3 vol., Bruxelles, 1993.

LE GALL (J.-M.), *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (XVe-XVIIIe siècles)*, Paris, 2001.

LE GOFF (J.), *Saint Louis*, Paris, 1996.

LE GOFF (J.), *Un autre Moyen Âge*, Paris, 1999.

LE GUAY (L.), *Les princes de Bourgogne lecteurs de Froissart. Les rapports entre le texte et l'image dans les manuscrits enluminés du livre IV des Chroniques*, Paris, 1998.

Le héros bourguignon : histoire et épopée, éd. J.-M. CAUCHIES, G. SMALL et A. BROWN, dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 41 (2001).

LE ROUX (N.), *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, Ceyzérieu, 2015.

LECOQ (A.-M.), *François I^{er} imaginaire : symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, 1987.

LECUPPRE-DESJARDIN (É.), *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, 2004.

LECUPPRE-DESJARDIN (É.), « L'imaginaire chevaleresque à l'assaut des villes : représentation et organisation des pas d'armes en milieu urbain au XVe siècle », dans *Le Romanesque aux XIVe et XV siècles*, Bordeaux, 2009.

LECUPPRE-DESJARDIN (É.), *Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIVe-XVe siècles)*, Paris, 2016.

LEFORT DES YLOUSES (É.), « Le sceau et le pouvoir. L'évolution du sceau des ducs de Bretagne, du XIIIe siècle au XVe siècle », dans *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. 68 (1991), p. 129-140.

LEFORT DES YLOUSES (É.), « Les ducs de Bretagne et le sceau de majesté », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 65 (1995), p. 69-80.

LEHOUX (F.), *Jean de France, duc de Berri. Sa vie, son action politique (1340-1416)*, 4 vol., Paris, 1966-1968.

LEMAIRE (C.), « Historique de la Bibliothèque de Bourgogne », dans BOUSMANNE (B.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *La librairie des ducs de Bourgogne : manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 1, Turnhout, 2000, p. 13-16.

LEMAIRE (C.), « La Bibliothèque de Bourgogne », dans *L'art à la cour de Bourgogne : le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 100-102.

LEMAIRE (J.), *Les visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, Bruxelles, 1994.

LEMAIRE (J.), « Considérations codicologiques sur les manuscrits des Statuts de l'ordre de la Toison d'or », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 31-38.

LEMAN (V.), « Un château des ducs de Bourgogne au bord de la mer : la forteresse de l'Écluse à la fin du Moyen Âge », dans *L'eau autour du château. Actes du quatrième colloque international du Centre de castellologie de Bourgogne, 17-19 octobre 2014*, Chagny, 2015, p. 164-179.

Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège, 28-30 octobre 1968, Paris, 1972.

LIOCOURT (F. de), *La mission de Jeanne d'Arc*, 2 vol., Paris, 1974-1981.

LORENTZ (P.), « Jean Malouel et les frères de Limbourg », dans *Paris 1400 : les arts sous Charles VI*, Paris, 2004, p. 292-293.

LORENTZ (P.), « Les peintres de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur à Dijon », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 95-99.

LUCAS (J.), « Between politics and care for salvation : the wall-mounted memorial of Isabel of Portugal in the Basel Charterhouse », dans *Staging the court of Burgundy*, Turnout, 2013, p. 33-39.

MAERTEN (M.), « Le château de Germolles », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 146-147

MAGEE (J.), « Le temps de la croisade bourguignonne : l'expédition de Nicopolis », dans *Annales de Bourgogne*, t. 68 (1996), p. 49-58.

MANDACH (A. de), « Fidélité ou trahison ? Guillaume de la Baume, ses "Tapisseries de César" et l'ordre de la Toison d'Or », dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 34 (1994), p. 167-174.

MANDROT (B. de), « Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers et le procès de sa succession (1415-1525) », dans *Revue historique*, t. 93 (1907), p. 1-45.

MANDROT (B. de), « Dépêches d'ambassadeurs milanais en France durant les premières années du règne de Louis XI », dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. 47 (1910), p. 114-140.

MANN (N.), « Pétrarque et les métamorphoses de Daphné », dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé : Lettres d'humanité*, t. 53 (1994), p. 382-403.

MARCHAL (G.), « 1476 : victoire des troupes helvétiques sur les armées de Charles le Téméraire. La Suisse sur le chemin de l'État », dans *Histoire du monde au XVe siècle*, Paris, 2009, p. 390-393.

MARCHAND (P.), « Louis XI au travers des manuels scolaires de l'école primaire, 1880-1968 », dans *Bien dire et bien apprendre*, t. 27 (2010), p. 131-143.

MARCHANDISSE (A.), « Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre, et ses homologues bourguignons face à la guerre des Deux Roses », dans *Le Moyen Age*, t. 112 (2006/3-4), p. 507-527.

MARCHANDISSE (A.), VRANCKEN-PIERSON (I.) et KUPPER (J.-L.), « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », dans *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours*, Bruxelles, 1999, p. 69-96.

MARCHANDISSE (A.) et MASSON (C.) « Les tribulations du Grand Bâtard Antoine de Bourgogne en Italie (1475) », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 23-49.

MARCHANDISSE (A.) et SCHNERB (B.), « La bataille du Liège », dans *Écrire la guerre, écrire la paix*, Paris, 2013, p. 29-41.

MARIX (J.), *Histoire de la musique et des musiciens à la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon (1420-1467)*, Strasbourg, 1939.

MAROT (P.), « Le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy », dans *Humanisme actif. Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, 2 vol., Paris, 1968, volume 1, p. 345-358.

MARTENS (M.), « Les Maisons de Médici et de Bourgogne au XVe siècle », dans *Le Moyen Age*, t. 56 (1950), p. 115-129.

MARTIN (H.), « Jean Hennecart, peintre de Charles le Téméraire », dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. 38 (1917), p. 155-172.

MARTIN (P.), « Les étendards de l'armée de Charles le Téméraire », dans *Bulletin de la société des amis du Musée de Dijon*, 1949/51, p. 24-26.

MARTIN (P.), *Armes et armures de Charlemagne à Louis XIV*, Fribourg, 1967.

MARTINEZ (G.), « *La Fleur des guerriers* : métier des armes et art martial chez Fiore dei Liberi », dans *L'art chevaleresque du combat : le maniement des armes à travers les livres de combat (XIVe-XVIe siècles)*, Neuchâtel, 2013, p. 63-80.

MAURICE (J.-B.), *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or depuis la première institution jusques à présent*, La Haye, 1667.

MAXE-WERLY (L.), « Jean Crocq de Bar-le-Duc, sculpteur imagier, et sa famille », dans *Mémoires de la société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. 6 (1897), p. 3-70.

MCKENDRICK (S.), « *La Grande Histoire Cesar and the Manuscripts of Edward IV* », dans *English Manuscript Studies 1100-1700*, t. 2 (1990), p. 109-138.

MCKENDRICK (S.), « Lodewijk van Gruuthuse en de Librije van Edward IV », dans *Lodewijk van Gruuthuse, Mecenas en Europees Diplomaats ca. 1427-1492*, Bruges, 1992, p. 153-159.

MEHL (J.-M.), *Les jeux au royaume de France du XIIIe au XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1990.

MEISS (M.), « Le "Maître du Bréviaire de Jean sans peur" et les frères Limbourg », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1970, p. 165-166.

MELVILLE (G.), « Le mystère de l'ordre de la Toison d'or: symbole de l'élite aristocratique et instrument du pouvoir du prince au bas Moyen Âge », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 217-228.

Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne, 2 tomes en 1 volume, Paris, 1729.

MENANT (F.), MARTIN (H.), MERDRIGNAC (B.) et CHAUVIN (I.), *Les Capétiens : 987-1328*, Paris, 2008 (reprint de l'édition de Paris, 1999).

MÉRINDOL (C. de), *Le roi René et la seconde maison d'Anjou : emblématique, art, histoire*, Paris, 1987.

MÉRINDOL (C. de), « Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Âge », dans *Le prince et le pouvoir au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 303-323.

MÉRINDOL (C. de), « Réflexions sur la monnaie et l'emblématique à la fin du Moyen Âge », dans *Actes du XIe congrès international de numismatique*, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 49-60.

MÉRINDOL (C. de), « Le Grand armorial équestre de la Toison d'or, le Petit armorial équestre, l'armorial Gaignières », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 56-61.

MÉRINDOL (C. de), « Emblématique et symbolique : décors monumentaux et supports mobiles, XIIIe-XVIe siècles », dans *Héraldique et numismatique IV. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2018, p. 31-52.

MESTRAL (A. de), *Commentaire sur le Livre des Psaumes*, 2 vol., Lausanne et Paris, 1856-1861.

METMAN (Y.), « Le sceau de Jean duc de Normandie et le mécénat des princes Valois », dans *Bulletin du Club français de la médaille*, t. 30 (1971), p. 142-147.

METMAN (Y.), « Sceau de Charles le Téméraire duc de Bourgogne », dans *Bulletin du Club français de la médaille*, t. 55-56 (1977), p. 172-175.

MEVIUS (É. de) et SOUDIÈRE (R. de la), *Miroirs d'un prince. Une iconographie historique de Jean sans Peur, duc de Bourgogne*, Namur, 2005.

MEYER (K.), « Pourquoi un chevalier au lion ? Remarques sur l'actualité du thème choisi par Crestien de Troyes », dans *Bibliographical Bulletin of the International Arthurian Society*, t. 44 (1992), p. 241-244.

MEYNIEL (J.), *L'armement médiéval en Occident*, Fontaine, 2007.

MICHAUD-FRÉJAVILLE (F.), « Jeanne d'Arc, dux, chef de guerre. Les points de vue des traités en faveur de la Pucelle », dans *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, 2000, p. 523-531.

MICHEL (F.), *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France pendant le Moyen Age*, 2 vol., Paris, 1852-1854.

MILLIN (A.-L.), *Antiquités nationales ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois, tels que tombeaux, inscriptions, statues... : tirés des abbayes, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux*, 5 vol., Paris, 1790-1799.

Miniatures flamandes: 1404-1482, catalogue d'exposition, Paris, 2011.

MINOIS (G.), *Du Guesclin*, Paris, 1993.

MIROT (L.), « Etudes lucquoises », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 88 (1927), p. 50-86 et 275-314 ; t. 89 (1928), p. 299-389 ; t. 91 (1930), p. 100-168.

MIROT (L.), « Prix d'un sceau d'or de Jean sans Peur », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 99 (1938), p. 218-219.

MOEGLIN (J.-M.), *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, 2002.

MOESGAARD (J. C.), « La monnaie comme moyen de propagande, le cas de la France Lancastrienne 1417-1450 », dans *Bulletin trimestriel de la Société Géologique de Normandie et des Amis du Muséum du Havre*, t. 84 (1997), p. 83-90.

MOLINIER-ARBO (A.), « Notes sur la pourpre dans l'*Histoire Auguste* », dans *Autour de Lactance : hommages à Pierre Monat*, Besançon, 2003, p. 301-314.

MONGET (C.), *La chartreuse de Dijon d'après les documents des archives de Bourgogne*, 3 vol., Montreuil-sur-Mer, 1898-1905.

MOREL (Y.), « "Et ce jour mondit seigneur fist fere ung banquet" : les banquets à la cour de Philippe le Bon et Charles le Téméraire », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 47 (2007), p. 55-72.

MOSSELMANS (N.), « Les villes face au prince : l'importance réelle de la cérémonie d'entrée solennelle sous le règne de Philippe le Bon », dans *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges G. Despy*, Liège, 1991, p. 533-548.

MOUILLEBOUCHE (H.), *Palais ducal de Dijon : le logis de Philippe le Bon*, Chagny, 2014.

MOUILLEBOUCHE (H.), *L'hôtel des ducs de Bourgogne à Dijon d'Eudes IV à Charles le Téméraire*, 3 vol., Dijon, 2019.

MUNRO (J. H.), « Monnayage, monnaies de compte et mutations monétaires au Brabant à la fin du Moyen Âge », dans *Bullion flows and monetary policies in England and the Low Countries, 1350-1500*, Norfolk, 1992, p. 387-423.

MURARD (J.), « Philippe le Bon et Bertrandon de la Broquière au camp de Mussy-l'Evesque en 1433 », dans *Mémoires de la Société Académique du département de l'Aube*, t. 129 (2005), p. 297-308.

MURRAY KENDALL (P.), *Louis XI, l'universelle araigne*, Paris, 1974.

NABER (A.), « Jean de Wavrin, un bibliophile du quinzième siècle », dans *Revue du Nord*, t. 69 (1987), p. 281-293.

NABER (A.), « Les manuscrits d'un bibliophile bourguignon du XVe siècle, Jean de Wavrin », dans *Revue du Nord*, t. 72 (1990), p. 23-48.

NABER (A.), « Les goûts littéraires d'un bibliophile de la cour de Bourgogne », dans *Courtly Literature - Culture and Context: Selected Papers from the 5th Triennial Congress of the*

International Courtly Literature Society, Dalfsen, The Netherlands, 9-16 August, 1986, Amsterdam, 1990, p. 459-464.

NADOT (S.), *Le spectacle des joutes. Sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2012.

NERLINGER (C.), « Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (1469-1474) », dans *Annales de l'Est*, t. 3 (1889), p. 228-250 et 513-535 ; t. 4 (1890) p. 118-135, 242-260 et 398-432.

NGUYEN (A. T.), « L'écriture de l'histoire à la fin du Moyen Âge: une étude textuelle et matérielle des *Mémoires* de Jean de Haynin », dans *Questes*, t. 36 (2017), p. 85-107.

NIELEN (M.-A.), *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. Tome III. Les sceaux des reines et des enfants de France*, Paris, 2011.

NYS (L.), « "En ramembrance de ses predecesseurs". Tendances de la sculpture officielle sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 333-349.

OAKESHOTT (E.), *The sword in the age of chivalry*, Woodbridge, 1994 (reprint de l'éd. de 1964).

OLARIU (D.), « Réflexions sur l'avènement du portrait avant le XVe siècle », dans *Le portrait individuel. Réflexions autour d'une forme de représentation (XIIIe-XVe siècles)*, Berne, 2009, p. 83-101.

OLARIU (D.), « Le portrait au Moyen Âge tardif », dans *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2015, p. 471-484.

OOSTERMAN (J. B.), « Oh Flanders, weep! Anthonis de Roovere and Charles the Bold », dans *The Growth of Authority in the Medieval West*, Groningen, 1999, p. 257-267.

OSCHEMA (K.), « Noblesse et chevalerie comme idéologie princière? », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 229-251.

OTTIN (L.), *Le vitrail : son histoire, ses manifestations à travers les âges et les peuples*, Paris, 1896.

PALADILHE (D.), *La bataille d'Azincourt : 25 octobre 1415*, Paris, 2002.

PANNIER (L.), *La Noble-Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Etoile d'après les documents originaux*, Paris, 1872.

PARAVICINI (W.), *Karl der Kühne. Das Ende des Hauses Burgund*, Göttingen, 1976.

PARAVICINI (W.), « Charles le Téméraire à Tours », dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales*, Tours, 1989, p. 47-69.

PARAVICINI (W.), « Pax et Justitia : Charles le Téméraire ou la théologie politique par l'image », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, t. 333-337 (1995), p. 333-337.

PARAVACINI (W.), « L'embarras de richesse : comment rendre accessibles les archives financières de la maison de Bourgogne-Valois », dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, t. 7 (1996), p. 21-68.

PARAVICINI (W.), « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », dans *A la cour de Bourgogne : le duc, son entourage, son train*, Turnhout, 1998, p. 1-8.

PARAVICINI (W.), « La cour de Bourgogne selon Olivier de la Marche », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 43 (2003), p. 89-124.

PARAVICINI (W.), « Un tombeau en Flandre : Hervé de Mériadec », dans *Francia*, 34-1 (2007), p. 85-146.

PARAVICINI (W.), « "Folie raisonnante". Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (1433-1477) », dans *Charles le Téméraire (1433-1477): splendeurs de la cour de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 2009, p. 39-49.

PARAVICINI (W.), « Le parchemin de Montpellier, une image troublante du règne de Charles le Téméraire », dans *Journal des savants*, 2010-n°2, p. 307-370.

PARAVICINI (W.) (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013.

PARAVICINI (W.), « La fin du mythe bourguignon ? », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 9-17.

Paris 1400 : les arts sous Charles VI, catalogue d'exposition, Paris, 2004.

PASTOUREAU (M.), « La diffusion des armoiries et les débuts de l'héraldique », dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Actes du colloque international organisé par le C.N.R.S. (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980), Paris, 1982, p. 737-760.

PASTOUREAU (M.), « La naissance de la médaille : le problème emblématique », dans *Revue numismatique*, t. 24 (1982), p. 206-221.

PASTOUREAU (M.), « L'effervescence emblématique et les origines héraldiques du portrait au XIVe siècle », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1985, p. 108-115.

PASTOUREAU (M.), « Les graveurs de sceaux et la création emblématique », dans *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. I. Les hommes*, Paris, 1986, 515-522.

PASTOUREAU (M.), « L'État et son image emblématique », dans *Figures et couleurs. Etudes sur la symbolique et la sensibilité médiévales*, Paris, 1986, p. 61-70.

PASTOUREAU (M.), « Naissance d'une image nouvelle : la médaille du Quattrocento », dans *Couleurs, images, symboles. Etudes d'histoire et d'anthropologie*, Paris, 1989, p. 159-184.

PASTOUREAU (M.), « Emblèmes et symboles de la Toison d'or », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 99-106.

PASTOUREAU (M.), *Une histoire symbolique du Moyen-âge occidental*, Paris, 2004.

PASTOUREAU (M.), *Le petit livre des couleurs*, Paris, 2007.

PASTOUREAU (M.), *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris, 2008.

PASTOUREAU (M.), *Traité d'héraldique*, Paris, 2008 (reprint de l'éd. de Paris, 1979).

PASTOUREAU (M.), *L'art héraldique au Moyen-âge*, Paris, 2009.

PASTOUREAU (M.), « Armoiries, devises, emblèmes. Usages et décors héraldiques à la cour de Bourgogne et dans les Pays-Bas méridionaux au XVe siècle », dans *Miniatures flamandes: 1404-1482*, catalogue d'exposition, Paris, 2011, p. 89-102.

PASTOUREAU (M.), « Le rabot médiéval. De l'outil à l'emblème », dans *Armes et outils*, Paris, 2012, p. 27-36.

PASTOUREAU (M.), « Les sceaux médiévaux et la fonction sociale des images », dans *Symboles du Moyen-âge : animaux, végétaux, couleurs, objets*, Paris, 2012, p. 359-394.

PASTOUREAU (M.), « Le verre médiéval. Lumière, matière, couleur », dans *Le verre. Un Moyen Âge inventif*, Paris, 2017, p. 11-15.

PAVIOT (J.), *La politique navale des ducs de Bourgogne 1384-1482*, Lille, 1995.

PAVIOT (J.), « Jacques de Brégilles, garde-joyaux des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire », dans *Revue du Nord*, t. 77 (1995), p. 313-320.

PAVIOT (J.), « L'ordre de la Toison d'or et la Croisade », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 71-74.

PAVIOT (J.), *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, Paris, 2003.

PAVIOT (J.), « Les ordres de chevalerie royaux français à la fin du Moyen Âge », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 76 (2006), p. 155-164.

PAVIOT (J.), « Emblématique de la Maison de Bourgogne sous Philippe le Bon (1419-1467) », dans *Bulletin de liaison des Sociétés savantes*, t. 12 (mars 2007), p. 11-13.

PAVIOT (J.), « Un État de noblesse et de chevalerie ? », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 205-215.

PAYNE (A.), « Statutes and Armorial of the Order of the Golden Fleece, British Library, Harley Ms 6199 », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 45-46.

PERONNET (M.), « De l'or splendeur immortelle... », dans *Or, monnaie, échange dans la culture de la Renaissance*, Saint-Etienne, 1994, p. 45-58.

PETIT (C.), « Vieil-Hesdin: l'exploration archéologique d'une ville disparue », dans *Revue du Nord*, t. 59 (1977), p. 545-572.

PETIT (E.), « Campagne de Philippe le Hardi (1372) », dans *Mémoires de la société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. 2 (1885), p. 421-440.

PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, 10 vol., Paris, 1885-1909.

PETIT (E.), *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419), d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Paris, 1888.

PETOT (P.), « L'accession de Philippe le Hardi au duché de Bourgogne et les actes de 1363 », dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. 2 (1935), p. 5-13.

PETOT (P.), « L'avènement de Philippe le Hardi en Bourgogne et les lettres du 2 juin 1364 », dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, t. 3 (1936), p. 125-137.

PHILIPPE (M.), « L'essor de l'activité verrière : le XIV^e siècle », dans *Le verre. Un Moyen Âge inventif*, Paris, 2017, p. 100-103.

PICARD (É.), « La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, t. 12 (1910-1913), p. 1-116.

PINCHART (A.), « Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de monnaies, de sceaux et de médailles, nés en Belgique », dans *Revue belge de la numismatique*, 1^e série, t. 6 (1850), p. 162-178 ; 2^e série, t. 1 (1851), p. 73-80, 287-315, 391-414 ; 2^e série, t. 2 (1852) p. 93-109, 203-227, 265-297, 429-433.

PINCHART (A.), *Archives des arts, sciences et lettres. Documents inédits*, 3 vol., Gand, 1860 – 1881.

PINOTEAU (H.), *Héraldique capétienne*, 3 vol., Paris, 1954-1956.

PINOTEAU (H.), « La création des armes de France au XIIe siècle », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1980-1981, p. 87-99.

PINOTEAU (H.), *La symbolique royale française*, Paris, 2004.

PIPONNIER (F.), « Usages et diffusion de la soie en France à la fin du Moyen Âge », dans *La seta in Europa, sec. XIII-XX*, Florence, 1993, p. 785-800.

PIRON (S.), « Monnaie et majesté royale dans la France du 14e siècle », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, t. 51 (1996), p. 325-354.

PLAISSE (A.), *Charles dit le Mauvais, comte d'Evreux, roi de Navarre, capitaine de Paris, Evreux*, 1972.

PLAGNIEUX (P.), « L'hôtel d'Artois : la résidence parisienne de Jean sans Peur », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 158-159.

PLAGNIEUX (P.), « L'hôtel d'Artois et les résidences parisiennes des ducs de Bourgogne », dans *La demeure médiévale à Paris*, Paris, 2012, p. 155-159.

PLANCHER (U.), *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, 4 vol., Dijon, 1739-1781.

POPULER (M.), « Le conflit de 1447 à 1453 entre Gand et Philippe le Bon. Propagande et historiographie », dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, t. 44 (1990), p. 145-240.

POQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), « Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne », dans *Bulletin philologique et historique*, 1951-1952, p. 103-112.

POTTER (W. J. W.), « The gold coinages of Edward III. 1. The early and pre-treaty coinages », dans *The Numismatic Chronicle and Journal of the Royal Numismatic Society*, t. 3 (1963), p. 107-128.

PREVENIER (W.) et BLOCKMANS (W.) (dir.), *Les Pays-Bas bourguignons*, Paris, 1983.

PRINET (M.), « L'armorial de Bourgogne du héraut Berry », dans *Le Moyen âge*, t. 42 (1932), p. 161-219.

PROCHNO (R.), *Die Kartause von Champmol. Grablege der burgundischen Herzöge (1364-1477)*, Berlin, 2002.

PROCHNO (R.), « La fondation et l'histoire de la chartreuse », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 169-171.

PROISY (P.), *La bataille de Mons-en-Vimeu (août 1421)*, Mémoire de maîtrise, Lille III, 2011.

QUARRÉ (P.), « Fragments d'étendards bourguignons provenant du butin de Grandson », dans *Musées de France* (1950), p. 214-217.

QUARRÉ (P.), « Plaques de fondations d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux chartreuses de Bâle et de Champmol-lès-Dijon », dans *Jahresbericht des Historischen Museums Basel*, 1959, p. 29-38.

QUARRÉ (P.), « La chartreuse de Champmol, centre d'art européen », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 3 (1961), p. 72-79.

QUARRÉ (P.), « La chapelle du duc de Bourgogne à Dijon : "lieu, chapitre et collège" de l'ordre de la Toison d'or », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 5 (1963), p. 56-64.

QUARRÉ (P.), « La "joyeuse entrée" de Charles le Téméraire à Dijon en 1474 », dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. 51 (1969), p. 326-340.

QUERUEL (D.), « Réminiscences arthuriennes dans les romans de chevalerie du XVe siècle : l'exemple des romans bourguignons », dans *Arthur après Arthur. La matière arthurienne tardive en dehors du roman arthurien, de l'intertextualité au phénomène de mode*, Rennes, 2017, p. 477-489.

RABEL (C.), « L'enluminure : l'image dans le livre », dans *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2015, p. 51-63.

RACINE (P.), « Marchands et hommes d'affaires de Plaisance dans les pays bourguignons (XIV^e – XV^e siècle) », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 101-116.

RAPP BURI (A.) et STUCKY-SCHÜNER (M.), « Alexandre le Grand et l'art de la tapisserie au XVe siècle », dans *Revue de l'Art*, t. 119 (1998), p. 21-32.

RAPP BURI (A.) et STUCKY-SCHÜNER (M.), *Burgundische Tapisserien*, Munich, 2001

RAYNAUD (C.), « Les représentation du pouvoir royal du XIIIe au XVe siècle : le cas d'Alexandre », dans *Images et pouvoirs au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 101-118.

RAYNAUD (C.), « L'imaginaire de la guerre dans *L'histoire du bon roi Alexandre* (ms. 456) de la collection Dutuit », dans *Images et pouvoirs au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 119-137.

RAYNAUD (C.), « La représentation du pouvoir dans le langage iconographique de l'enluminure française au début du XVe siècle », dans *Images et pouvoirs au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 215-234.

RAYNAUD (C.), « Le prince ou le pouvoir de séduire », dans *Le prince et le pouvoir au Moyen Age*, Paris, 1993, p. 261-284.

RAYNAUD (C.), « A la hache ! » *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, 2002.

RAYNAUD (C.), « Portrait d'une carrière extraordinaire: Bertrand Du Guesclin, chef de guerre modèle, dans la "Chronique anonyme dite des Cordeliers" (c. 1432) », dans *Fifteenth Century Studies*, t. 32 (2007) p. 100-117.

RAYNAUD (C.), « En armes pour la paix : le roi de France dans les manuscrits enluminés de Froissart », dans *La puissance royale. Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, 2012, p. 141-159.

RAYNAUD (C.), « La dague », dans *Armes et outils*, Paris, 2012, p. 139-176.

RÉAU (L.), *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Paris, 1994 (reprint de l'éd. de Paris, 1959).

RENAUD (N.) et AVRIL (F.) (dir.), *Les manuscrits à peinture en France, 1440-1520*, Paris, 1993.

RENOUARD (Y.), « L'ordre de la Jarretière et l'ordre de l'Etoile. Etude sur la genèse des ordres laïcs de chevalerie et sur le développement progressif de leur caractère national », dans *Le Moyen Age*, t. 55 (1949) p. 281-300.

RENOUARD (Y.), *Les hommes d'affaires italiens du Moyen-âge*, Paris, 1968 (reprint de l'éd. de Paris, 1949).

REVERSEAU (J.-P.), « Style et typologie des harnois ducaux selon les comptes de la fin du XIVe siècle », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 26 (1986), p. 7-13.

REY (J.), *Histoire du drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*, 2 vol., Paris, 1837.

REYNAUD (M.), *Le temps des princes. Louis II et Louis III d'Anjou-Provence, 1384-1434*, Lyon, 2000.

RICHARD (J.), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XIe au XIVe siècle*, Paris, 1954.

RICHARD (J.), « Le rôle politique de l'ordre sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 67-70.

RICHARDOT (P.), *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge (Ve-XVe siècle)*, Paris, 1998.

RIBEMONT (B.), « La figure de Jules César chez Christine de Pizan », dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, t. 13 (2006), p. 127-147.

RIBEMONT (B.), « Le Livre des faits d'armes et de chevalerie : droit et didactique », dans *Une femme et la guerre à la fin du Moyen Âge. Le Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan*, Paris, 2016, p. 133-147.

RIMBOUD (M.), « Un épisode décisif de la guerre du Bien public : le passage de la Seine à Moret par les armées bourguignonne et bretonne (juillet-août 1465) », dans *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, 2012, p. 293-306.

ROBCIS (D.), *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur (1404-1419) d'après les documents comptables*, Paris, 1998.

ROBERT DE CHEVANNE (J.), *Les guerres en Bourgogne de 1470 à 1475*, Paris, 1934.

ROBIN (F.), « L'artiste de cour en France. Le jeu des recommandations et des liens familiaux (XVIe-XVe siècles) », dans *Artistes, artisans et production artistique au Moyen-âge*, 3 vol., Paris, 1986-1990, p. 537-556.

ROELOFS (P.), « Johan Maelwael, court painter in Guelders and Burgundy : Nijmegen Masters at the French Court 1400-1416 », dans *The Limbourg Brothers. Nijmegen masters at the French court, 1400-1416*, Nijmegen, 2005, p. 35-53.

RONDOT (N.), *Les médailleurs et les graveurs de monnaies jetons et médailles en France*, Ringis, 2012 (reprint de l'éd. de Paris 1904).

ROOS (M. de), « Les ambitions royales de Philippe le Bon et Charles le Téméraire : une approche anthropologique », dans *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 36 (1996), p. 71-87.

ROSS (C.), *Edward IV*, New Haven, 1997.

ROULET (L.-E.), « Le Téméraire à Morat. Plaidoyer pour une réhabilitation », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 26 (1986), p. 39-56.

ROUYER (J.), « Remarques concernant un ancien recueil manuscrit de figures de monnaies et description des empreintes qu'on y trouve de quelques médailles à des types monétaires, des XVe et XVIe siècles, frappées dans les Pays-Bas », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 38 (1882), p. 414-433.

ROUZET (A.), « Introduction à l'iconographie de Charles le Téméraire : miniatures, médailles, gravures », dans *Charles le Téméraire : exposition organisée à l'occasion du cinquième centenaire de sa mort*, Bruxelles, 1977, p. 59-67.

RUSSO (D.), « Les modes de représentation du pouvoir en Europe dans l'iconographie du XIVe siècle. Etudes comparées », dans *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 177-198.

SABLON DU CORAIL (A.), *Louis XI ou le joueur inquiet*, Paris, 2011.

SALAMON (A.), « Les Neuf Preux : entre édification et glorification », dans *Questes*, t. 13 (2008), p. 38-52.

SALAMON (A.), « Les Neuf Preux : des Hommes illustres ? », dans *Questes*, t. 17 (2009), p. 84-88.

SALAÜN (G.), « Relations iconographiques entre monnaies et sceaux au Moyen Âge: le cas de la Bretagne », dans *Héraldique et numismatique II. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2014, p. 139-152.

SALET (F.), « Histoire et héraldique. La succession de Bourgogne de 1361 », dans *Mélanges offerts à René Crozet*, 2 vol., Poitiers, 1966, p. 1307-1316.

SALET (F.), « Le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy », dans *Bulletin Monumental*, t. 126 (1968), p. 195-197.

SANTAMARIA (J.-B.), *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419 : essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, 2012.

SANTIANO (B.), *La monnaie, le prince et le marchand : une analyse économique des phénomènes monétaires au Moyen Âge*, Paris, 2010.

SANTINELLI-FOLTZ (E.) et SCHWENTZEL (C.-G.), « Introduction. Images et pouvoir monarchique: représentation de la puissance royale de l'Antiquité au Moyen Âge », dans *La puissance royale: image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, 2012, p. 11-27.

SAPORI (A.), *Le marchand italien au Moyen-âge*, Paris, 1952.

SAUL (N.), *Richard II*, New Haven, 1997.

SAVY (P.), « Les ambassadeurs milanais à la cour de Charles le Téméraire », dans *Annales de Bourgogne*, t. 68 (1996), p. 35-56.

SCHANDEL (P.), « Les images de dédicace à la cour des ducs de Bourgogne. Ressources et enjeux d'un genre », dans *Miniatures flamandes: 1404-1482*, catalogue d'exposition, Paris, 2011, p. 66-80.

SHELLE (K.), *Charles le Téméraire*, Paris, 1979.

SCHER (S. K.), *Perspectives on the Renaissance Medal : Portrait Medals of the Renaissance*, New-York, 200.

SCHMIDT (V. M.), « *Some portraits by Johan Maelwael, painter of the dukes of Burgundy* », dans *The Limbourg Brothers : Reflections on the origins and the legacy of three illuminators from Nijmegen*, Leiden/Boston, 2009, p. 5-18.

SCHMITT (J.-C.), « Le pouvoir dans la chrétienté médiévale », dans *Pouvoirs. Représenter le pouvoir en France du Moyen Âge à nos jours*, Nantes, 2008, p. 159-167.

SCHMITT (J.-C.), « La mort, les morts et le portrait », dans *Le portrait individuel. Réflexions autour d'une forme de représentation (XIIIe-XVe siècles)*, Berne, 2009, p. 15-33.

SCHMUTZ (D.), « Giovanni Candida – un médailleur italien à la cour de Charles le Téméraire », dans *Charles le Téméraire (1433-1477): splendeurs de la cour de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 2009, p. 224-225.

SCHNERB (B.), *Aspects de l'organisation militaire dans les principautés bourguignonnes (v. 1315-v. 1420)*, Thèse, 3 vol., Paris IV, 1988.

SCHNERB (B.), *Les Armagnacs et les Bourguignons : la maudite guerre*, Paris, 1988.

SCHNERB (B.), « La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes au début du XVe siècle : essai de synthèse », dans *Annales de Bourgogne*, t. 61 (1989), p. 5-32.

SCHNERB (B.), *Bulgnéville, 1431 : l'État Bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, 1993.

SCHNERB (B.), « Le cheval et les chevaux dans les armées des ducs de Bourgogne au XIVE siècle », dans *Commerce, finances et société (XIe-XVIe siècles)*, Paris, 1993, p. 71-87.

SCHNERB (B.), « Un projet d'expédition contre Calais (1406) », dans *Les champs relationnels en Europe du Nord-Ouest des origines à la fin du premier Empire*, Calais, 1994, p. p. 179-192.

SCHNERB (B.), « Le contingent franco-bourguignon à la croisade de Nicopolis », dans *Annales de Bourgogne*, t. 68 (1996), p. 59-75.

SCHNERB (B.), « Un aspect de la politique financière de Jean sans Peur: la question des dépenses de guerre », dans *Finances et financiers des princes et des villes à l'époque bourguignonne*, Turnhout, 2004, p. 11-28.

SCHNERB (B.), *L'État bourguignon*, Paris, 2005 (reprint de l'éd. de Paris, 1999).

SCHNERB (B.), *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005.

SCHNERB (B.), « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 149e année, N. 4, 2005. pp. 1319-1344.

SCHNERB (B.), « Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419) », dans *Revue du Nord*, t. 366-367 (2006/3), p. 527-557.

SCHNERB (B.), « La Croix de Saint-André, ensaïgne congnoissable des Bourguignons », dans *Signes et couleurs des identités politiques, du Moyen-âge à nos jours*, Rennes, 2008, p. 45-56.

SCHNERB (B.), « Richesse, historiographie, perception : trois aspects d'une politique de prestige », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 55-61.

SCHNERB (B.), « Le corps armé du prince. Le duc de Bourgogne en guerre », dans *Le corps du prince. Micrologus*, t. 22 (2014), p. 297-315.

SCHNERB (B.), « Le cheval d'armes en Bourgogne (milieu XIVe-fin XVe siècle) », dans *Le cheval dans la culture médiévale*, Firenze, 2015, p. 67-88.

SCHNERB (B.), « Le cheval dans la guerre (France v. 1400 – v. 1500) », dans *D'Azincourt à Marignan : chevaliers et bombardes, 1415-1515*, catalogue d'exposition, Paris, 2015, p. 90-97.

SCHNERB (B.), « La piété de Charles le Téméraire », dans *Et l'homme dans tout cela? Von Menschen, Mächten und Motiven. Festschrift für Heribert Müller zum 70. Geburtstag*, Stuttgart, 2017, p. 669-684.

SCHNERB (B.), *La noblesse au service du prince. Les Saveuse : un hostel noble de Picardie au temps de l'État bourguignon (v. 1380-v. 1490)*, Turnhout, 2018.

SCHNERB (B.) et VILTART (F.), « Olivier de la Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477) », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 43 (2003), p. 125-136.

SCORDIA (L.), *Louis XI. Mythes et réalités*, Paris, 2015.

SÉCULA (D.), « L'hôpital médiéval, un lieu sacré? Approche iconologique d'un monument emblématique: l'Hôtel-Dieu de Beaune », dans *L'Image médiévale: Fonctions dans l'espace sacré et structuration de l'espace cultuel*, Turnhout, 2011, p. 93-126.

SIVÉRY (G.), « Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandre et de Hainaut au XIIIe siècle », dans *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Paris, 2009, p. 15-30.

SMAGGHE (L.), « Invention et représentation du corps dans le discours émotionnel du prince. L'exemple des Pays-Bas bourguignons aux XIVE-XVe siècles », dans *Roi cherché, roi montré, roi transfiguré. Corps politique et corps du pouvoir en Europe (XVe et XVIe siècle)*, Actes du colloque de Blois 13-14 mai 2009.

SMALL (G.), « Clio à la cour de Bourgogne au XVe siècle », dans BOUSMANNE (B.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *La librairie des ducs de Bourgogne : manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 4, Turnhout, 2009, p. 11-23.

SMEDT (R. de) (dir.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XVe siècle*, 2000 (reprint de l'édition de 1994).

SMEYERS (M.), *L'Art de la miniature flamande*, Tournai, 1998.

SMOLDEREN (L.), « Médailles et jetons », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 165-183.

SOMMÉ (M.), « Le testament d'Isabelle de Portugal et la dévotion moderne », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 29 (1989), p. 27-45.

SOMMÉ (M.), « L'armée bourguignonne au siège de Calais de 1436 », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne*, Villeneuve-d'Ascq, 1991, p. 197-219.

SOMMÉ (M.), « Les jeunes nobles à la cour de Bourgogne sous Philippe le Bon », dans *Erziehung und bildung bei hoffe*, 2002, p. 71-88.

STEGMANN (A.), « Le Rosier des Guerres : testament politique de Louis XI », dans *La France de la fin du XVe siècle*, Paris, 1985 p. 313-324.

STEIN (H.), *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, 1919.

STRATFORD (J.), « The manuscripts of John, duke of Bedford: library and chapel », dans *England in the Fifteenth Century : Proceedings of the 1986 Harlaxton Symposium*, Woodbridge, 1987, p. 329-350.

STRUBEL (A.), « Jean Froissart », dans GAUVARD (C.), LIBERA (A. de) et ZINK (M.) (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 760-762.

SUTCH (S. S.), « La réception du *Chevalier délibéré* d'Olivier de la Marche aux XVe et XVIe siècles », dans *Le Moyen français*, t. 57/58 (2005) p. 335-350.

TABURET-DELAHAYE (E.), « L'orfèvrerie », dans *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004, p. 128-131.

THÉRY (L.), « Le lion d'or de Jean sans Peur », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 66 (1910), p. 295-308.

THEUROT (J.) et BEPOIX (S.), « Lombards et autres Italiens dans le comté de Bourgogne, entre XIII^e et XVI^e siècle », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 159-203.

THOSS (D.), « Le livre des Statuts de l'ordre de la Toison d'or de Ferdinand d'Aragon », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 47.

THOUROUDE (N.), « Jean sans Peur, Paris et les chevaux (1399-1419) », dans *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, 2007, p. 137-163.

THURET (S.), *Les officiers d'armes du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1419-1467)*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1993.

TOUREILLE (V.), *Le drame d'Azincourt. Histoire d'une étrange défaite*, Paris, 2015.

TOUREILLE (V.), « Faut-il se souvenir d'Azincourt ? », dans *Autour d'Azincourt. Une société face à la guerre*, Villeneuve d'Ascq, 2017, p. 7-15.

TOURNEUR (V.), « Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la maison de Bourgogne (1472-1480) », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 70 (1914), p. 381-411, et t. 71 (1919), p. 7-48 et p. 251-300.

TOURNEUR-NICODÈME (M.), « Les sceaux des ducs de Brabant de la maison Bourgogne-Valois », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 88 (1936), p. 51-77.

TOURNEUR-NICODÈME (M.), « Le grand sceau de Brabant de Philippe le Bon », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 94 (1948), p. 113-122.

TOURNEUR-NICODÈME (M.), « Le grand sceau de Philippe le Bon après l'annexion du comté de Namur », dans *Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, p. 629-633.

TUCOO-CHALA (P.), *Gaston Fébus prince des Pyrénées (1331-1391)*, Pau, 1991.

VAIVRE (J.-B. de), « Les sceaux et les armes d'Eudes III, duc de Bourgogne », dans *Archivum Heraldicum*, t. 4 (1967), p. 55-58.

VAIVRE (J.-B. de), « Les deux sceaux d'Hugues IV, duc de Bourgogne », dans *Archivum Heraldicum*, t. 5 (1968), p. 31-32.

VAIVRE (J.-B. de), « Le décor héraldique de la guerre », dans *La guerre au Moyen-âge*, Pons, 1976, p. 67-78.

VAIVRE (J.-B. de), « Une enseigne du XVe siècle : l'étendard du connétable de Richemont », dans *Archivum Heraldicum*, t. 93 (1979) p. 10-17.

VAIVRE (J.-B. de), « Le grand sceau de Jean, duc de Berry », dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. 98 (1981), p. 141-144.

VAIVRE (J.-B. de), « Sur quelques œuvres du mécénat de la seconde branche d'Anjou de la maison de France. I. La datation de la tenture de l'Apocalypse », dans *Bulletin Monumental*, t. 147-1 (1989), p. 35-54.

VAIVRE (J.-B. de), « Deux défenses de tête de Charles VI », dans *Bulletin monumental*, t. 149 (1991), p. 91-100.

VALE (M.), *Henry V : the conscience of a King*, New Haven, 2016.

VAN DEN NESTE (E.), *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Age (1300-1486)*, Paris, 1996.

VAN DER BERGEN–PANTENS (C.), « Héraldique et bibliophilie : le cas d'Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne (1421-1504) », dans *Miscellanea Martin Wittek*, Louvain, 1993, p. 323-354.

VAN DER BERGEN–PANTENS (C.), « Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne, bibliophile », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 198-200.

VAN DER BERGEN–PANTENS (C.), « Chapitres de la Toison d'or au XVe siècle. Souvenirs de quelques ensembles héraldiques peints dans les Pays-Bas bourguignons », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, Bruxelles, 1996, p. 223-225.

VAN DER LINDEN (H.), *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, 1940.

VAN DER VELDEN (H.), *The donor's image. Gerard Loyet and the votive portraits of Charles the Bold*, Turnhout, 2000.

Van Eyck : eine optische Revolution, catalogue d'exposition, Stuttgart, 2020.

VAN HEMELRYCK (T.), « Les figures exemplaires au secours du héros bourguignon : exemples de chroniqueurs », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe siècles)*, t. 41 (2001), p. 39-51.

VAN HEMELRYCK (T.), « La matière arthurienne à la cour des ducs de Bourgogne dans les mises en prose (*Erec et Cligès*), miroir de la "bourgondisation" littéraire ? », dans *Arthur après Arthur. La matière arthurienne tardive en dehors du roman arthurien, de l'intertextualité au phénomène de mode*, Rennes, 2017, p. 463-476.

VAN HOOREBEECK (C.), « Les bibliothèques de Philippe de Clèves (1456-1528), Thomas de Plaine (ca 1444-1507) et Philippe Wielant (1441-1520). Essai de mise en perspective », dans HAEMERS (J.), WIJSMAN (H.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'État: Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007, p. 223-243.

VAN HOOREBEECK (C.), « La clientèle des miniaturistes. Des manuscrits enluminés pour quels publics ? », dans *Miniatures flamandes: 1404-1482*, catalogue d'exposition, Paris, 2011, p. 81-88.

VAN LEEUWEN (J.), « Un rituel de transmission du pouvoir : le renouvellement de la Loi à Gand, Bruges et Ypres (1379-1493) », dans *Revue du Nord*, t. 362 (2005), p. 763-789.

VAN OETEREN (V.), « Une source exceptionnelle pour l'étude des armures », dans COCKSHAW (P.) et VAN DER BERGEN–PANTENS (C.) (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, Turnhout, 2000, p. 99-109.

VAN ROMPAEY (J.), *De Grote Raad van de hertogen van Boergondië en het Parlement van Mechelen*, Bruxelles, 1973.

VANDENBERGHE (C.), *Armes, armures et armuriers sous le principat de Philippe le Bon (1419-1467)*, Mémoire de maîtrise, Lille III, 2002.

VANDERJAGT (A. J.), « Classical learning and the building of power at the fifteenth century burgundian court », dans *Centres of learning. Learning and location in pre-modern Europe and the near-east*, Leyde, 1995, p. 267-277.

VASSILIEVA-CODOGNET (O.), « L'étoffe de ses rêves : le vêtement du prince et ses parures emblématiques à la fin du Moyen-âge », dans *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*, Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 43-66.

VASSILIEVA-CODOGNET (O.), « The portraits of the counts of Flanders and the coloured drawings of the Douai manuscript of the *Excellente Cronike van Vlaenderen* (Douai, Bibliothèque Municipale, ms. 1110) », dans *Staging the court of Burgundy*, Turnout, 2013, p. 255-270.

VAUGHAN (R.), *Philip the Bold: the formation of the Burgundian state*, Londres, 1962.

VAUGHAN (R.), *John the Fearless: the growth of Burgundian power*, Londres, 1966.

VAUGHAN (R.), *Philip the Good: the apogee of Burgundy*, Londres, 1970.

VAUGHAN (R.), *Charles the Bold: the last Valois duke of Burgundy*, Londres, 1973.

VERNET (A.), « Le *Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie* de François de Monte-Belluna (1357) », dans VERNET (A.), *Etudes médiévales*, Paris, 1981, p. 251-311.

VILLELA-PETIT (I.), « Le portrait armorié dans les médailles françaises du XVe siècle », dans *Héraldique et numismatique I. Moyen Âge – Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2013, p.125-144.

VILTART (F.), « La garde et les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, des modèles militaires ? », dans *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, 2013, p. 157-181.

VONES (L.), « Un mode de résolution des conflits au bas Moyen Âge : le duel des princes », dans *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge, t. I. Guerre et violence*, Paris, 1996, p. 321-332.

VOYER (C.) et BOSCANI LEONI (S.), « La peinture murale : l'image et le lieu rituel », dans *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2015, p. 65-82.

VREDIUS (O.), *Sigilla Comitum Flandriae et inscriptiones diplomatum ab iis editorum cum expositione historica*, Bruges, 1639.

VUILLERMOT (C.), « Introduction », dans *Revue européenne des sciences sociales*, t. XLV-137 (2007), p. 7-17.

WAHA (M. de), « Bruxelles et le Coudenberg : des relations ambiguës », dans CNOCKAERT (L.), HONORE (F.) et HEYMANS (V.) (éd.), *Le palais du Coudenberg à Bruxelles : du château médiéval au site archéologique*, Wavre, 2014, p. 32-51.

WALSH (J. L.), « Charles the Bold and the crusade : politics and propaganda », dans *Journal of medieval History*, t. 3 (1977), p. 53-86.

WALSH (R. J.), *Charles the Bold and Italy (1467-1477) : Politics and Personnel*, Liverpool, 2005.

WARNER (G. F.) et GILSON (J. P.), *Catalogue of Western Manuscripts in the Old Royal and King's Collections*, 4 vol., Londres, 1921.

WATTEEUW (L.), « Six siècles de préservation et de conservation », dans BOUSMANNE (B.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *La librairie des ducs de Bourgogne : manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 3, Turnhout, 2000, p. 19-35.

WATTS (K.) et TZOURIADIS (I.-E.), « Les armes d'hast médiévales : maniement et typologie », dans *D'Azincourt à Marignan : chevaliers et bombardes, 1415-1515*, catalogue d'exposition, Paris, 2015, p. 84-89.

WEIGERT (L.), « Les tapisseries : images et cérémonial laïque », dans *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2015, p. 131-143.

WIJSMAN (H.), « La librairie des ducs de Bourgogne et les bibliothèques de la noblesse dans les Pays-Bas (1400-1550) », dans BOUSMANNE (B.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *La librairie des ducs de Bourgogne : manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 2, Turnhout, 2003, p. 19-37.

WIJSMAN (H.), « Politique et bibliophilie pendant la révolte des villes flamandes des années 1482-1492: relations entre les bibliothèques de Philippe de Clèves et de Louis de Bruges et la librairie des ducs de Bourgogne », dans HAEMERS (J.), WIJSMAN (H.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'État: Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007, p. 245-278.

WIJSMAN (H.), « Les manuscrits de Pierre de Luxembourg (v. 1440-1482) et les bibliothèques nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons de la deuxième moitié du XVe siècle », dans *Le Moyen Age*, t. 113 (2007/3), p. 613-637.

WIJSMAN (H.), *Luxury Bound: Illustrated Manuscript Production and Noble and Princely Book Ownership in the Burgundian Netherlands (1400-1550)*, Turnhout, 2010.

WIJSMAN (H.), « Transmission and Translations History in Transition: Enguerrand de Monstrelet's *Chronique* in Manuscript and Print (c. 1450–c. 1600) », dans *The book*

triumphant: print in transition in the sixteenth and seventeenth centuries, Leiden, 2011, p. 197-252.

WINTER (P. de), « Jean de Marville, Claus Sluter et les statues de Philippe de Hardi et de Marguerite de Flandre au château de Germolles », dans *Archéologie militaire 1. Les pays du Nord : actes du 101e Congrès national des sociétés savantes*, Paris, 1978, p. 215-232.

WINTER (P. M. de), *La bibliothèque de Philippe le Hardi duc de Bourgogne (1364-1404). Etude sur les manuscrits à peintures d'une collection princière à l'époque du « style gothique international »*, Paris, 1985.

WIRTH (J.), *L'image à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2011.

WIRTH (J.), *Qu'est-ce qu'une image ?*, Genève, 2013.

WOLFF (H.), « Histoire et pédagogie princière au XVe siècle : Georges Chastellain », dans *Culture et pouvoir au temps de l'Humanisme et de la Renaissance*, Genève, 1978, p. 37-49.

WREE (O. de), *La généalogie des comtes de Flandre, depuis Baudouin Bras-de-Fer jusqu'à Philippe IV roy d'Espagne*, Bruges, 1642.

WUNENBURGER (J.-J.), *L'imaginaire*, Paris, 2020.

YANTE (J.-M.), « Commerce et marchands italiens dans les Pays-Bas (XIV^e – XVI^e siècles) », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 49 (2009), p. 87-99.

ZENKER (N.), *Der Breslauer Froissart. Im Spiegel spätmittelalterlicher Geschichtsauffassung*, Petersberg, 2018.

Outils de recherche :

AMANDRY (M.) (dir.), *Dictionnaire de numismatique*, Paris, 2006.

CUZIN (J-P) et LACLOTTE (M.) (dir.), *Dictionnaire de la peinture*, 2 vol., Paris, 1996.

DU CANGE (C. du Fresne, seigneur), *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Ed. L. Favre, 10 vol., 1883-1887.

DUPUIS (A.) (dir.), *Dictionnaire du costume et de ses accessoires, des armes et des étoffes, des origines à nos jours*, Paris, 1992.

Encyclopédie médiévale d'après Viollet-le-Duc, BERNAGE (G.) (éd.), 2 vol. Tours, 1995-1996 (reprint de l'éd. de Bayeux, 1978-1979).

GAFFIOT (F.), *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, Paris, 2000.

GALBREATH (D. L.), *Manuel du blason*, Lyon, 1942.

GREIMAS (A.-J.), *Dictionnaire de l'ancien français : le Moyen-âge*, Paris, 1994 (édition originale de 1979).

HARDOUIN-FUGIER (E.) (dir.), *Les étoffes: dictionnaire historique*, Paris, 1994.

LACOMBE (J.), *Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques*, 8 vol., Paris, 1782-1791.

MORISOT (J. M. R.), *Vocabulaires des arts et métiers en ce qui concerne les constructions, faisant suite aux Tableaux détaillés des prix de tous les ouvrages de bâtiment, à l'usage des architectes, des ingénieurs, des vérificateurs, des toiseurs, des entrepreneurs, des propriétaires de maisons, et de tous ceux qui peuvent désirer faire bâtir*, 3 vol., Paris, 1814.

PEREGO (F.), *Dictionnaire des matériaux du peintre*, Paris, 2005

PILES (R. de), *Les élémens de peinture pratique*, Paris, 1766

ROMAN (J.), *Manuel de sigillographie française*, Paris, 1912.

Tabulae codicum manu scriptorum praeter Graecos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asseruatorum, 10 vol., Vienne, 1864-1899.

THIEBAUD (J.-M.), *Dictionnaire des termes du blason*, Besançon, 1994.

TOUSSAINT (C.-J.), *Manuel d'architecture ou Traité de l'art de bâtir*, 2 vol., Paris, 1828.

WATIN (J.-F.), *L'art du peintre, doreur, vernisseur*, Seconde édition, Paris, 1773.

Sitographie :

Belgica, bibliothèque virtuelle de la Bibliothèque royale de Belgique :

<https://belgica.kbr.be/belgica/>

Biblissima, bibliothèque virtuelle des bibliothèques :

<https://portail.biblissima.fr/>

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales :

<https://www.cnrtl.fr/>

Digitised Manuscripts, bibliothèque virtuelle de la British Library :

<http://www.bl.uk/manuscripts/Default.aspx>

E-codices, bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse :

<https://www.e-codices.unifr.ch/en>

Gallica, bibliothèque virtuelle de la Bibliothèque nationale de France :

<https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop>

Medieval Illuminated Manuscripts, bibliothèque virtuelle de la Bibliothèque royale des Pays-Bas :

<https://manuscripts.kb.nl/>

Sigilla, base numérique des sceaux conservés en France :

<http://www.sigilla.org/>

The Online Froissart, bibliothèque virtuelle consacrée aux Chroniques de Jean Froissart :

<https://www.dhi.ac.uk/onlinefroissart/index.jsp>

Première partie. Le prince en guerre : apparence, présence et comportement des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille

La première étape de notre étude a pour thème l'image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre, c'est-à-dire la vision qu'ils offraient à leurs contemporains au moment des faits d'armes, une vision prise sur le vif qui a fait l'objet d'une grande attention lors de sa conception mais qui restait cependant soumise aux incertitudes qu'entraînaient la guerre. L'image que les ducs voulaient diffuser était certes préparée à l'avance mais pouvait changer selon la situation, à la différence des représentations qui, comme nous le verrons, restaient fixes une fois réalisées. Le prince que l'image nous transmet est un prince soumis aux aléas de la vie, dont le contrôle sur sa mise en scène n'est pas total et dont le comportement est, finalement, plutôt naturel : le prince réel, donc, qu'il nous faut identifier. Au sein de cette étude sur le prince en armes, il paraissait légitime de commencer avec les princes eux-mêmes au sens physique du terme et, puisque nous avons décidé de nous concentrer sur la mise en scène de leur corps, de privilégier d'abord l'original avant de nous intéresser à ses copies. L'objectif de cette entreprise est tout d'abord de visualiser les ducs de Bourgogne en guerre : cette étape est indispensable pour comprendre en quoi consistait leur mise en scène, mais également, très simplement, pour comprendre ce que signifiait être un chef de guerre à la fin du Moyen Âge. Identifier le prince réel consistera également à différencier le comportement naturel de la mise en scène à proprement parler, c'est-à-dire les moments où les ducs jouèrent, pour ainsi dire, un rôle afin de nourrir leur propre propagande. Dessiner les traits du prince réel est indispensable car cela nous permettra de bénéficier d'une valeur étalon afin d'analyser, par la suite, ses représentations.

Ainsi que nous l'avons mentionné, nous effectuerons cette étude sur le prince réel en trois temps. Nous nous intéresserons à la manière dont les ducs apparaissaient sur le champ de bataille : cette reconstitution de leur apparence reposera quasi exclusivement sur la comptabilité. Ces sources, nous l'avons évoqué, contiennent les informations les plus dignes de confiance en ce qui concerne l'équipement de guerre des ducs et nous pouvons donc espérer, en nous appuyant dessus, visualiser clairement les ducs en guerre. L'aspect n'était cependant qu'un élément de l'image du prince en chef de guerre : celui-ci devait également agir d'une certaine manière, ses actes devant autant exalter sa position de commandant que

son apparence. Nous étudierons donc le comportement des ducs au combat et, ce faisant, nous mettrons plus particulièrement l'accent sur la question de leur présence, physique comme symbolique. Leur attitude pouvant être dictée par certaines obligations ou relever de leur propre conception du chef de guerre, il conviendra également de se pencher sur leurs influences. La guerre occupant une place importante dans la vie des ducs de Bourgogne, ils furent formés en conséquence : nous analyserons donc cette culture de guerre dans laquelle ils baignèrent et détermineront l'impact qu'elle a pu avoir sur leurs conceptions guerrière.

Chapitre 1. Protéger le prince : l'équipement militaire du duc

Réfléchir à l'image que les ducs de Bourgogne affichaient sur le champ de bataille, réfléchir au prince « réel », suppose tout d'abord de visualiser leur apparence : à quoi ressemblaient les ducs de Bourgogne lorsqu'ils combattaient ? Répondre à cette question est important pour établir une valeur étalon, une image de base, qui sera ensuite confrontée aux représentations afin d'identifier les modifications qui différencieraient le prince « réel » du prince « imaginaire ». Ne pouvant se fonder sur des vestiges archéologiques, il nous faut nous tourner vers des témoignages écrits, des descriptions et des mentions de contemporains afin de reconstituer l'apparence du duc en armes. Les documents les plus précieux pour cette entreprise sont ceux tirés de la comptabilité ducale, et principalement la Recette générale de toutes les finances : ces sources décrivent, de manière plus ou moins détaillée, les achats des ducs de Bourgogne en termes d'équipement militaire. Au sein de celui-ci, j'entends distinguer le corps du prince et ses extensions, soit tous les éléments qui ne relèvent pas du corps même mais qui contribuent à la constitution de son image de chef de guerre ; en ce qui concerne le corps, une distinction mérite d'être faite entre la tête, symboliquement importante, et le reste, qui la supporte. Pour mener cette étude à bien, il conviendra de relever les pièces explicitement utilisées dans un contexte de guerre, autant que faire se peut, et les identifier à l'aide des quelques vestiges similaires parvenus jusqu'à nous, l'objectif étant de se rapprocher au plus près de la manière dont les ducs de Bourgogne apparaissaient sur le champ de bataille.

I/ Protéger la tête

Au sein de ce corps armé du prince, la tête tient une place importante. Siège de l'identité, de la connaissance et de l'âme, elle est également, grâce au visage et à ses attributs physiologiques, un signe de reconnaissance capable de rallier les fidèles¹²⁴. Tête de l'État, tête de l'armée, cet attribut devait être visible de tous et aisément reconnaissable, cette exhibition ne devant pas pour autant remettre en cause la sécurité du prince. Les ducs de Bourgogne devaient donc adopter une protection efficace, sans que cela ne les empêche de signifier et d'affirmer leur identité et leur statut. Se pencher sur les protections de tête

¹²⁴ HABLLOT (L.), « Caput regis, corpus regni : la représentation royale à travers l'exposition du heaume de parement à la fin du Moyen Âge », p. 19.

implique donc de se demander comment les ducs ont réussi à combiner faste et sécurité et, en allant plus loin, cela pose également la question de l'image qu'ils cherchèrent à exalter sur le champ de bataille, à l'aide de cet attribut symboliquement fort qu'était la tête.

A/ Les différentes protections de tête¹²⁵

Se pencher sur l'équipement de tête implique de savoir ce dont on parle et, pour cela, d'identifier les différentes pièces que les ducs de Bourgogne utilisaient. Le choix d'une pièce ou d'une autre n'était pas anodin et cela pose la question des motivations des ducs, qui tantôt se font les champions des valeurs et pratiques anciennes, voire oubliées, tantôt suivent les usages du temps, lorsqu'ils n'en étaient pas les instigateurs. La comptabilité témoigne de la diversité des pièces achetées et révèle les goûts de chaque duc. Il ne s'agit pas ici de dresser une liste exhaustive de toutes les protections de tête achetées, mais plutôt de relever la fréquence de leurs mentions.

Sous le principat de Philippe le Hardi, tout comme celui de son fils Jean sans Peur¹²⁶, le bassinot s'impose comme l'équipement privilégié pour la tête : prenant à témoin 43 paiements effectués sous le premier duc Valois et concernant des casques¹²⁷, tant leur achat que leur réparation ou leur embellissement, il est possible de relever 38 mentions de bassinets. Cette protection, née au début du XIVe siècle, semble trouver son origine dans la recherche d'une alternative au heaume, immense casque ovoïde recouvrant l'intégralité de

¹²⁵ Les définitions sont reprises dans le glossaire.

¹²⁶ Pour l'armement de Jean sans Peur, voir ROBCIS (D.), *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur*, notamment p. 24 pour les casques.

¹²⁷ Les pièces concernées par ces extraits des comptes sont pour Philippe le Hardi, à l'exception de quelques unes destinées à son entourage : Jean, comte de Nevers, est la personne qui revient le plus souvent, notamment lors de la préparation du voyage de Hongrie ; voir par exemple ADCO, B 1469, f° 53 v° (juillet 1388) ; B 1471, f° 7 r° (Idem) ; B 1479, f° 48 v° (avril 1390) ; B 1495, f° 93 r° (août 1392) ; B 1508, f° 127 v° à 128 v° (avril 1396) ; B 1508, f° 138 v° et 139 r° (Idem) ; B 1514, f° 217 r° (juin 1398) ; B 1519, f° 189 r° à 191 v° (février 1399). D'autres pièces sont quant à elles pour Antoine, futur duc de Brabant et fils de Philippe le Hardi (ADCO, B 1532, f° 277 r°, septembre 1402) ou Philippe de Bar, cousin germain et compagnon malheureux du voyage de Hongrie du comte de Nevers (ADCO, B 1471, f° 17 v°, août 1388). Ces différents exemples témoignent du fait que l'utilisation du bassinot n'était pas une spécificité de Philippe le Hardi.

la tête, mais lourd et gênant, voire étouffant : généralement de forme conique, afin d'offrir moins de prise aux coups, plus léger et coiffant mieux la tête, il présentait l'avantage d'être équipé d'une visière mobile, qui prend à partir de 1350 la forme d'un cône ajouré, perpendiculaire au cône du bassin¹²⁸. La comptabilité nous permet de mesurer le caractère mobile de ces pièces, qui devenaient interchangeables et paraissaient s'adapter entre elles sans difficulté apparente d'ajustage¹²⁹ : certaines visières faisaient l'objet d'achats indépendants¹³⁰ ou, à l'inverse, il est bien spécifié que le bassin acheté était « à visière »¹³¹, sous-entendant que cela n'était pas toujours le cas. Cette visière, si la partie inférieure descendait très bas, pouvait également protéger le cou, sinon le bassin était équipé d'une pièce de métal supplémentaire appelée « bavière »¹³², ce qui est précisé dans les commandes lorsque c'était le cas¹³³. Enfin, afin de parfaire la protection du haut du corps, le bassin s'accompagnait souvent d'un camail, c'est-à-dire un vêtement, généralement

¹²⁸ BEAULIEU (M.) et BAYLÉ (J.), *Le costume en Bourgogne*, p. 168 ; *D'Azincourt à Marignan*, p. 164-165 ; DEMAY (G.), *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, p. 134 ; *Encyclopédie médiévale d'après Viollet-le-Duc*, t. 2, p. 236 et 383 ; VANDENBERGHE (C.), *Armes, armures et armuriers sous le principat de Philippe le Bon*, p. 30.

¹²⁹ REVERSEAU (J.-P.), « Style et typologie des harnois ducaux selon les comptes de la fin du XIV^e siècle », p. 8.

¹³⁰ Voir par exemple ADCO, B 1430, f° 40 v° (janvier 1367) : « A lui pour un bacinet et une visiere pour monseigneur XV frans. A lui pour une visiere pour lun des vies bacines monseigneur V frans. »

¹³¹ ADCO, B 1430, 111 r° (mai 1368) : « Cest assavoir au dit Guillaume pour un bacinet a visiere, [...] » ; Idem, B 1438, f° 32 v° (août 1372) : « A Guillaume de Lyons pour un bacinet a visiere [...] » ; Idem, B 1438, f° 35 v° (juin 1372) : « A Guillaume de Lyons heaumier demourant a Paris qui deuz li estoient pour un bacinet a visiere, [...] ».

¹³² *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 237-238. Philippe le Hardi et Jean sans Peur commandent en Italie une quantité importante de pièces : ROBCIS, p. 32 ; pour quelques exemples voir ADCO, B 1461, f° 76 r° (août 1383) ; Idem, B 1532, f° 369 r° (août 1399) ; Idem, B 1554, f° 138 v° (mai 1406) ; Idem, B 1558, f° 147 v° (mai 1409).

¹³³ ADCO, B 1495, f° 93 r° (août 1392) : « Item pour un bacinet a baviere jouant de deux pieces pour monseigneur de Nevers dessusnomme XIII fr. » ; Idem, B 1500, f° 106 v° (Idem) : « Item pour la garnison dun bacinet a baviere [...] » ; Idem, B 1554, f° 138 v° (mai 1406) : « Cest assavoir pour les pieces de harnois de Mellam que ja pieca yceli seigneur fist acheter pour lui premierement pour ung bachinet a baviere XVI escus. »

constitué de mailles d'acier, couvrant la tête et les épaules¹³⁴, ou un collet rigide emboîtant les épaules¹³⁵. Remplacé sur le champ de bataille, le heaume n'était plus utilisé, semble-t-il, que lors des joutes et des tournois¹³⁶. Il est toutefois possible de croiser quelques mentions de heaumes, hors des commandes spécifiquement consacrées aux joutes et tournois, qui laissent planer le doute : ainsi, en 1375¹³⁷ et en 1385¹³⁸, Philippe le Hardi effectua un paiement pour l'embellissement de heaumes dont l'usage n'est pas précisé, alors qu'à d'autres occasions, il est bien spécifié que ce sont des protections pour la joute¹³⁹. Ces quelques doutes ne changent cependant rien au fait que les mentions du heaume restent minoritaires en comparaison avec le deuxième équipement de tête le plus utilisé sous les principats des deux premiers ducs, le chapeau. Cette protection se rencontre dans la comptabilité sous différents termes, « chapeau », « chapel », « capeline », qui désignent

¹³⁴ ROBCIS, p. 24 ; VANDENBERGHE, p. 30. ADCO, B 1462, f° 66 r° (novembre 1385) : « A Josset larmeurier pour un bacinet et un camail dacier » ; Idem, B 1469, f° 53 v° (juillet 1388) : « ung camail pour ung bacinet » ; Idem, B 1508, f° 138 v° (avril 1396) : « Item pour un camail dacier gros acolant pour un bacinet X fr. Item pour un autre camail legier pour un bacinet de mondit seigneur de Nevers VI fr. » ; Idem, B 1558, f° 147 r° et v° (mai 1409) : « pour un bacinet de parement pour ledit seigneur XIII escus. Pour un camail dacier pour ledit bacinet III escus. Pour III autres bacines sans camail XXXVI escus. [...] Pour un bacinet sans camail XII escus. »

¹³⁵ *D'Azincourt à Marignan*, p. 165.

¹³⁶ ROBCIS, p. 24.

¹³⁷ ADCO, B 1444, f° 59 v° et 60 r° : « A Josset de Harle orfevre de monseigneur [...] pour une corroie dargent doree pesant ensemble le tissu III mars et demi pour mectre sur le heaume de monseigneur XXVIII franz. »

¹³⁸ Idem, B 1463, f° 98 v° : « A Herman Ruisseau, orfevre de monseigneur [...] pour la garnison dargent doree dun heaume neuf et dune bavie, pour un autre viez heaume [...] »

¹³⁹ Idem, B 1461, f° 76 r° (août 1383) : « A Guillaume de Lery [...] pour un heaume a jouter XX s. par. » ; Idem, B 1479, f° 49 r° (avril 1390) : « Cestassavoir audit Henry pour unes plates de joute que le dit monseigneur a fait prandre et acheter de lui pour monseigneur le conte de Nevers son filz XXXVI franz. Et audit Guillaume de Bruges pour ung heaume pareillement [de joute] pour ledit monseigneur le conte XXIII fr. » ; Idem, B 1532, f° 311 r° (avril 1402) : « A Loys le fourbisseur [...] pour avoir fourby et nettoiee IIII paire de harnoiz de bras pour la joute et pour avoir poly et nettoiee ung heaume XLII s. »

tous un casque au timbre arrondi et aux larges bords plats¹⁴⁰. Selon D. Robcis, Jean sans Peur semble avoir privilégié le chapeau, en ayant acquis 25 au cours de son principat, par rapport au bassinnet, 13 achats pouvant être dénombrés¹⁴¹. Il est difficile d'être aussi catégorique concernant les usages de Philippe le Hardi : les mentions de bassinnets sont deux fois plus nombreuses que celles des chapeaux, mais elles concernent principalement des paiements pour des travaux, donc effectués sur des pièces déjà acquises ; les achats explicites sont plutôt rares : il est possible de relever 4 achats de bassinnets et 5 achats de chapeaux, ce qui est loin d'être représentatif des quantités rencontrées. Ajoutons enfin que, au même titre que le bassinnet, le chapeau pouvait s'accompagner d'un camail¹⁴².

Si le bassinnet ne disparut pas sous le principat de Philippe le Bon, il fut malgré tout grandement concurrencé par une protection de tête particulièrement en vogue au XVe siècle : la salade. Possédant un timbre rond et couvrant le cou, les tempes, le front, les oreilles et une partie des joues, ce casque pouvait être sans visière, à visière fixe ou mobile, ou à vue coupée¹⁴³ ; tout comme les protections précédemment citées, elle pouvait être accompagnée d'une bavière et d'un camail¹⁴⁴. Ce succès de la salade est confirmé tant par la comptabilité que les chroniques : elle est régulièrement citée par Georges Chastellain lorsqu'il décrit l'équipement militaire du duc¹⁴⁵. Conjointement avec la salade, l'armet,

¹⁴⁰ DEMAY, p. 135 ; *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 268 ; VANDENBERGHE, p. 32.

¹⁴¹ ROBCIS, p. 24.

¹⁴² ADCO, B 1472, f° 43 v° (août 1386) : « Premierement pour une capiline dacier V frans. Item pour ung avant bras III frans. Item pour camail pour la dicte capeline VI frans. » ; Idem, B 1495, f° 93 r° (août 1392) : « Cest assavoir a Guillaume de Bruges heaumier pour deux capelines dacier pour monseigneur et pour son filz monseigneur le conte de Nevers XII fr. [...] Item pour III camaulx dacier pour lesdictes deux capelines et pour le dit bacinet XXVIII fr. » ; Idem, B 1508, f° 138 v° (avril 1396) : « Item pour un autre camail pour mectre en une cappeline pour mondit seigneur de Nevers V fr. »

¹⁴³ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 168-171 ; DELPU (F.), *Aux sources d'une d'armée permanente*, p. 318 ; *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 426 ; MARTIN (P.), *Armes et armures*, p. 141-142 ; VANDENBERGHE, p. 30.

¹⁴⁴ *D'Azincourt à Marignan*, p. 196 ; *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 429 ; VANDENBERGHE, Idem.

¹⁴⁵ Voir par exemple l'entrée de Philippe le Bon à Utrecht en 1456 dans CHASTELLAIN, t. 3, p. 149 : « et mesme la salade du duc en estoit garnie tant richement que les yeux ne s'en pouvoient oster » ; le siège de Deventer la même année, dans Idem, p. 157 : « Sy mist sa salade en teste le duc et ses

protection née au XVe siècle¹⁴⁶, s'imposa comme l'un des casques les plus utilisés par Philippe le Bon. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'en ce qui concerne le début du principat de ce duc il est fréquent de croiser, dans la comptabilité, des commandes concernant des travaux sur des casques, ceux cités étant le bassinnet, la salade et l'armet : ceux-ci semblaient former le trio de protections de tête privilégié par le duc de Bourgogne et être presque indissociables¹⁴⁷. L'adoption de ce casque s'inscrit dans la recherche continue d'une protection de tête efficace, mais toujours plus légère et moins fatigante à porter, problème posé par le heaume, mais aussi par le bassinnet¹⁴⁸ : épousant parfaitement la forme de la tête et du cou, ce casque se prolongeait en couvre-nuque et possédait une visière mobile¹⁴⁹. Tout comme son père et son grand-père, Philippe le Bon utilisait des chapeaux, de fer comme d'acier, mais c'est à partir de son principat que nous trouvons mention de chapeaux dit « de Montauban »¹⁵⁰ : il s'agissait d'un chapeau dont la visière était percée de deux trous pour faciliter la vision¹⁵¹. D'autres protections de tête sont présentes dans les sources, mais elles restent minoritaires : tournois et joutes continuent de justifier la présence du heaume dans la comptabilité¹⁵² ; il convient également de

gantelets en ses mains » ; l'entrée à Paris en 1461, dans Idem, t. 4, p. 77 : « Et en la salade portée après, estoit assis un riche balais de Flandres, l'outrepas de chrestieneté ».

¹⁴⁶ DELPU, p. 317 ; *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 202 ; MARTIN, Idem, p. 141.

¹⁴⁷ ADN, B 1923, f° 218 v° et 219 r° et f° 220 r° : ces deux commandes de 1420 concernent l'embellissement des « bassins, armet et salade » de Philippe le Bon ; Idem, B 1925, f° 117 r° : dans cette commande de 1421, il est fait mention des plumas destinés aux différentes protections de tête du duc, soient « trois plumas a facon diferente lune de lautre, cestassavoir celui a mettre sur son bacinet ront, celui pour larmet a manière de houpe, celui pour la salade a facon de queue de paon [...] » ; Idem, B 1927, f° 150 r° et v° : en 1423, le duc fait acheter des plumes par Huguenin du Blé « pour mettre et asseoir estassavoir sur le bachinet que par lun de ses pages il fait porter apres lui XXI^E, sur la creste de son armeret XXI^E, a la queue d'argent dudit armet XIII et sur la petite salade III [...] ».

¹⁴⁸ *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 202.

¹⁴⁹ VANDENBERGHE, p. 31.

¹⁵⁰ ADN, B 2026, f° 373 r° (février 1457) : « A Othenin du Cornet [...] pour deux chappeaulx de Montauban mis pareillement en larmoire de mondit seigneur pour la cause dicte, V escus ».

¹⁵¹ *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 268 ; VANDENBERGHE, p. 33.

¹⁵² Voir les exemples dans VANDENBERGHE, p. 32, note 112, 113 et 114.

mentionner le bicoquet, une protection de forme ovoïde qui enveloppait exactement la tête et s'ouvrait en deux au niveau des oreilles¹⁵³, et la barbute, une protection italienne, équivalent de la salade française, bombée, sans visière et qui couvrait la moitié des joues¹⁵⁴. Ces différentes protections de tête se retrouvent dans la comptabilité de Charles le Téméraire : celui-ci ne semble pas avoir fait preuve d'originalité et reprit les usages de son père. Les seules particularités qu'il est possible de souligner sont une plus grande fréquence des chapeaux, par rapport aux autres protections, dans les commandes et l'absence de mentions de bassinets.

La liste des protections de tête utilisées par les ducs de Bourgogne se révèle assez vaste et il est possible de se demander ce qui pouvait justifier une telle quantité. Nous avons vu par exemple que le heaume était spécifique à la joute et au tournoi, mais qu'en est-il de l'usage de tous ces casques qui semblaient être destinés à la guerre ? Pourquoi posséder un bassinnet conjointement avec un chapeau, une salade ou un armet ? Et pourquoi posséder un même type de casque en plusieurs exemplaires ? Si l'on en croit la comptabilité, l'utilisation de différents types de casques semble s'expliquer par le fait que certains étaient utilisés lorsque le duc combattait à cheval, d'autres lorsqu'il combattait à pied : en 1447, Philippe le Bon commande « ung bassinnet fin de Millan pour combattre de pie »¹⁵⁵. L'existence de différents exemplaires d'un même type de casque est elle aussi corroborée par la comptabilité¹⁵⁶. Cette même comptabilité établit d'ailleurs une distinction entre ces

¹⁵³ *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 252-253 ; VANDENBERGHE, p. 31.

¹⁵⁴ DELPU, p. 317 ; *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 244, et 245 pour l'explication du nom : « La barbute, si l'on s'en tient aux textes, est une salade d'une forme usité, surtout en Italie, et qui laissait voir toute la barbe » ; VANDENBERGHE, p. 33.

¹⁵⁵ ADN, B 1994, f° 177 v°.

¹⁵⁶ Voir par exemple ADCO, B 1430, f° 40 v° (janvier 1367) : « Et a Guiller de Lions armurier [...] pour une visiere pour lun des vies bacines monseigneur V Frans. » ; Idem, B 1435, f° 70 v° (août 1371) : « A Jehan le heaumier pour II chapeaux de fer ahectes de lui pour monseigneur IIII Frans. » ; Idem, B 1461, f° 76 r° (août 1383) : « A Hennequin le Polisseur demourant a Paris qui deuz lui estoient cestassavoir pour polir et nectoier [...] III de ses bacines [...] » ; Idem, B 1466, f° 19 v° (septembre 1386) : « Item pour II onces et demie de soie pour faire II las pour les bacinez de mondit seigneur XXX s. t. » ; Idem, B 1558, f° 147 r° (mars 1408) : « Pour III autres bacines sans camail XXXVI escus. » ; ADN, B 1927, f° 199 r° (septembre 1423) : « Item pour deux salades lune grande et lautre petite, [...] » ;

exemplaires : certains casques semblent se démarquer des autres, ce qui est sous-entendu par les termes utilisés par les rédacteurs des commandes. Ainsi, parmi les différents bassinets des ducs, il est fréquent de croiser l'un d'entre eux désigné comme « le » bassinet du duc¹⁵⁷ : cette désignation particulière, qui n'est pas réservée qu'aux bassinets¹⁵⁸, suppose l'existence d'un casque principal, plus important, à distinguer de casques secondaires, peut-être utilisés moins fréquemment, ou en remplacement. Nous n'avons pas d'informations supplémentaires sur cette possible distinction entre différents casques d'un même type et nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses : les ducs avaient peut-être des protections de tête d'avance afin de prévoir toute éventualité. Il est aussi possible de supposer que durant les déplacements en direction ou au retour du champ de bataille le duc portait une protection de tête similaire à celle qu'il portait pendant l'affrontement, mais plus légère¹⁵⁹ :

Idem, B 1957, f° 317 r° (août 1436) : « A Girart larmurier [...] pour une once d'argent a faire cloz dorez pour mettre en lun des bachinetz de mondit seigneur XVI s. » ; Idem, B 2026, f° 373 r° (février 1457) : « Et pour deux chappeaux de Montauban mis pareillement en larmoire de mondit seigneur pour la cause dicte, V escus. » ; Idem, B 2064, f° 264 v° (août 1467) : « Item pour avoir fait faire les couvertures de trois sallades icelles couvertures faictes de cuir et doublees de drap a neuf solz la piece XXVII s. [...] Item pour deux cordons aux chappeaux de fer a la fachon d'Allemaigne [...] ».

¹⁵⁷ ADCO, B 1452, f° 42 r° (mai 1379) ; Idem, B 1465, f° 62 r° (septembre 1386) ; Idem, B 1466, f° 7 v° (novembre 1386) ; Idem, B 1490, f° 68 r° (août 1391) ; Idem, B 1538, f° 245 v° (avril 1404) ; Idem, B 1543, f° 123 v° (février 1405) ; Idem, B 1556, f° 86 r° à 87 r° (janvier 1409). Il est possible de rencontrer d'autres formules similaires : « du » bassinet (ADCO, B 1430, f° 29 r°, juin 1367 ; Idem, B 1430, f° 39 v°, août 1368 ; Idem, B 1438, f° 32 v° et 33 r°, août 1372 ; Idem, B 1486, f° 5 v°, mai 1389 ; Idem, B 1570, f° 210 r° et v°, décembre 1411 ; Idem, B 1570, f° 238 r°, mars 1411 ; Idem, B 1571, f° 126 r°, mars 1411), « au » bassinet (ADCO, B 1452, f° 47 v°, mai 1378) ou « son » bassinet (ADCO, B 1460, f° 94 v°, janvier 1382 ; Idem, B 1556, f° 89 r° et v°, juin 1409).

¹⁵⁸ ADCO, B 1444, f° 59 v° (mai 1375) ; Idem, B 1445, f° 55 r° (février 1376) ; Idem, B 1461, f° 90 r° (novembre 1383) ; Idem, B 1538, f° 245 v° (avril 1404) ; Idem, B 1570, f° 238 r° (mars 1411).

¹⁵⁹ Il paraît évident que le casque utilisé lors du combat, efficace mais lourd et étouffant, ne pouvait pas être porté en permanence et que si le duc voulait malgré tout se protéger lors de ses déplacements, il devait recourir à un casque plus confortable. Souvenons-nous de l'anecdote célèbre rapportée par Joinville lorsque, à l'issue de la bataille de la Mansourah, le 9 février 1250, il donna son chapeau de fer à Saint Louis, en échange du heaume de ce dernier, afin que le roi respire mieux.

on distinguerait donc la protection spécifiquement réservée au champ de bataille de celles portées lors des déplacements. Le témoignage de certaines sources semble toutefois contredire cette hypothèse et sous-entendre que le duc se déplace tête nue, en tout cas en ce qui concerne le principat de Philippe le Bon : lorsqu'Olivier de La Marche décrit le harnois du duc alors qu'il s'apprête à partir pour le Luxembourg en 1443, il ne dit rien d'un éventuel casque¹⁶⁰. Monstrelet est plus explicite lorsqu'il parle du voyage entrepris par Philippe le Bon afin de ramener sa sœur Anne à Paris en 1429 : le duc ne porte aucune protection de tête¹⁶¹. Et lorsque Chastellain décrit le duc lors de son entrée à Paris en 1461, il précise qu'il n'est pas coiffé de sa protection de tête : sa salade est exposée à ses côtés¹⁶².

L'existence de plusieurs exemplaires d'un même casque pourrait aussi s'expliquer par la distinction, clairement établie cette fois-ci, entre les protections de tête destinées au combat et celles dites « de parement ». Ces couvre-chefs particuliers existaient parallèlement aux protections de tête à réelle vocation défensive, utilisées sur le champ de bataille, s'inspiraient de ces dernières mais relevaient plus du costume de parade ou d'apparat : ils étaient portés lors des entrées ou des défilés¹⁶³. A la fin du Moyen Âge, en effet, l'innovation technologique destinée à assurer la victoire des armes céda le pas au raffinement décoratif et l'équipement militaire fut l'objet d'usages multiples et fréquents,

JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, p. 120 : « Endementires que nous en venions, je li fis oster son hyaume et li baillé mon chapel de fer pour avoir le vent ».

¹⁶⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 11-12 : « Le duc de sa personne estoit armé gentement de son corps, et richement es gardes, tant de ses bras, comme de son harnois de jambes, dont icelles gardes et le chanfrain de son cheval estoient tous pleins et enrichiz de grosses pierreries qui valoient un merueilleux avoir ; »

¹⁶¹ MONSTRELET, t. 4, p. 360 : « Car celui duc, armé de plain harnas, sinon de la teste, séoit sur ung très bon cheval, et estoit moult gentement habilié, sept ou huit de ses paiges après lui, chascun monté sur bons coursiers. »

¹⁶² CHASTELLAIN, t. 4, p. 77 : « Le duc de Bourgogne portoit une plume à son chapeau, de pris non extimable [...]. Et en la salade portée après, estoit assis un riche balais de Flandres, l'outrepas de chrestieneté. »

¹⁶³ Sur cette utilisation des protections de guerre hors du contexte militaire, voir la question du heaume de parement dans HABLOT, « Caput regis, corpus regni ».

l'apparentant à un costume¹⁶⁴. L'exemple le plus célèbre est le « chapel doré », casque de parade de Charles VI, dont les fragments furent découverts par M. Fleury lors des fouilles de la cour carrée du Louvre en 1984¹⁶⁵ : les études de ce couvre-chef ont bien montré que sa constitution le rendait clairement inefficace en tant que défense de tête et qu'il ne devait donc pas être utilisé sur le champ de bataille. Lorsque les ducs de Bourgogne effectuaient des paiements liés à leurs casques d'apparat, cela était, la plupart du temps, précisé, ils étaient alors dits « de parement » : c'est le cas, dans la comptabilité, de bassinets¹⁶⁶ ou de chapeaux¹⁶⁷. Ces formules se raréfient au fil des principats, particulièrement en ce qui concerne les casques de Philippe le Bon et Charles le Téméraire : cela ne veut pas forcément dire que les couvre-chefs d'apparat disparurent et il est possible que certains, rencontrés dans la comptabilité, aient pu être des protections d'apparat sans que cela soit précisé. Nous avons au moins un exemple précis : en février 1469, Charles le Téméraire fit réaliser un heaume, conjointement avec une bannière et un écu armoriés, lesquels furent conduits « ou lieu de Londres en la chappelle ou il doit estre mis selon les chappittres de l'ordre de ladite Jarretiere »¹⁶⁸. Ce heaume n'avait clairement pas vocation à être porté en tant que protection de tête et son exposition, dans la chapelle de l'Ordre de la Jarretière¹⁶⁹, relève de la représentation du prince, tant emblématique, à travers la présence des armoiries ou du

¹⁶⁴ *Paris 1400 : les arts sous Charles VI*, p. 158.

¹⁶⁵ Sur ce sujet, voir notamment FLEURY (M.), « Nouvelles observations sur le casque ou chapel doré de Charles VI », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1989, p. 141-152 ; VAIVRE (J.-B. de), « Deux défenses de tête de Charles VI », dans *Bulletin monumental*, t. 149 (1991), p. 91-100.

¹⁶⁶ ADCO, B 1490, f° 68 r° (août 1391) : « le bacinet de parement » ; Idem, B 1556, f° 89 r° (juin 1409) : « son bacinet de parement » ; Idem, B 1558, f° 147 r° (mars 1408) : « un bacinet de parement » ; Idem, B 1570, f° 210 r° (décembre 1411) : « la garnison du bacinet de parement ».

¹⁶⁷ ADCO, B 1445, f° 55 r° (février 1375) : « un des chapeaux de parement » ; Idem, B 1445, f° 55 r° (Idem) : « le chapel de parement » ; Idem, B 1571, f° 124 v° (octobre 1411) : « une capeline de parement ».

¹⁶⁸ *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-2, p. 587 et p. 678-679.

¹⁶⁹ En 1468, lors du chapitre de Bruges, Édouard IV d'Angleterre fut élu au sein de l'Ordre de la Toison d'Or et Charles le Téméraire reçut en échange l'Ordre de la Jarretière : SMEDT (R. de), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XVe siècle*, p. 135.

timbre fleurdelysé, que symbolique, le heaume étant le signe par excellence de la qualité chevaleresque du duc¹⁷⁰.

B/ Des protections d'une grande richesse

L'équipement militaire se devait d'allier efficacité en matière de protection et ornementation fastueuse. Plus que n'importe quelle pièce, la protection de tête affichait un luxe impressionnant, qui devait évidemment traduire la richesse de celui qui la portait. Encore une fois, la comptabilité s'avère riche de renseignements en ce qui concerne les matériaux utilisés et le soin apporté à l'embellissement.

La qualité de l'équipement militaire des ducs de Bourgogne se mesure tout d'abord lorsque l'on se penche sur les matières premières utilisées dans leur fabrication. Il est difficile toutefois de s'étendre sur ce sujet car les mentions de ces matériaux dans les paiements relatifs aux protections de tête sont très rares : les seules susceptibles d'être relevées concernent les chapeaux, qui, lorsque le matériau est précisé, sont tantôt dits « de fer », tantôt dits « d'acier », information qui doit être utilisée avec précaution, ces deux termes semblant à peu près synonymes pour les gens des comptes¹⁷¹. Certains documents prêtent à confusion car la mention du métal peut se référer à toutes les pièces achetées, et pas seulement celle à laquelle il est accolée. D'autres témoignent de l'ajout de pièces de fer ou d'acier sur ces protections, ce qui tend à les considérer comme étant faites du même métal, sans conviction cependant. D'une manière générale, le fer et l'acier sont les seuls métaux cités comme composant des protections de tête. Il s'avère qu'ils constituaient les principales matières premières utilisées dans la confection des différentes parties de l'armure¹⁷². Le fer semble avoir été un métal fréquemment utilisé dans l'armement, ce qui explique ses rares mentions¹⁷³. L'acier s'obtenait tout d'abord par cémentation, c'est-à-dire en chauffant du fer avec du charbon de bois afin que le carbone pénètre par diffusion dans le métal, puis, à partir du XVe siècle, par affinage, c'est-à-dire par décarburisation de la

¹⁷⁰ HABLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 22.

¹⁷¹ ROBCIS, p. 29.

¹⁷² VANDENBERGHE, p. 49.

¹⁷³ GAIER (C.), *L'industrie et le commerce des armes*, p. 175 ; VANDENBERGHE, p. 49.

fonte¹⁷⁴ : ces détails techniques témoignent des moyens, du travail et de l'attention que nécessitait la fabrication de l'acier en comparaison avec le fer, qui s'obtenait par la réduction du minerai de fer¹⁷⁵. De fait, l'acier était plus lourd, plus dur et plus résistant, et représentait donc le métal par excellence, privilégié par la haute noblesse pour la réalisation des pièces d'armure¹⁷⁶.

Si les ducs de Bourgogne ont donc suivi les usages de leur temps en ce qui concerne la constitution de leurs casques, ils firent preuve d'une plus grande originalité dans leur embellissement. Si l'on garde en tête qu'aux XIV^e et XV^e siècles le faste du prince signifiait sa puissance¹⁷⁷, il est aisément compréhensible que l'apparence du duc se devait d'être lourde de signification, la tête plus encore que le reste du corps puisqu'elle avait, comme nous l'avons vu, valeur d'outil de communication¹⁷⁸. La comptabilité bourguignonne nous permet de mesurer le luxe inouï dont les protections de tête des ducs pouvaient faire preuve. Avant de nous pencher sur les travaux relevant de l'orfèvrerie, mentionnant des éléments qui, tout en ayant un caractère décoratif, relevaient également d'un souci de confort : les tissus. Les protections de tête étaient en effet garnies, couvertes, voire recouvertes, de tissus assez variés¹⁷⁹ : blanchet¹⁸⁰, bougran¹⁸¹, cendal¹⁸², coton¹⁸³, satin¹⁸⁴, soie¹⁸⁵,

¹⁷⁴ COGNOT (F.), *L'armement médiéval*, p. 148-149 ; GAIER, *Idem*, p. 191.

¹⁷⁵ COGNOT, p. 148. Voir également p. 148-153 : l'auteur y traite des techniques de métallurgie. En chimie, la réduction est l'élimination, dans un composé, de l'oxygène

¹⁷⁶ GAIER, *Idem*, p. 175 et 192 ; VANDENBERGHE, p. 49. Voir également le témoignage d'Olivier de La Marche cité par les auteurs : celui-ci considère l'acier comme le plus noble des métaux. LA MARCHÉ, t. 3, p. 313 : « et treuve que l'acier est plus noble chose que l'or, l'argent, le plomb ne le fer, pour ce que de l'acier, comme du plus noble métal, l'on fait les armures et les harnois, dont les plus grans du monde se parent et assurent leurs corps contre la guerre et autrement ».

¹⁷⁷ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 29.

¹⁷⁸ HABLLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 22.

¹⁷⁹ ROBCIS, p. 30 ; VANDENBERGHE, p. 138.

¹⁸⁰ AGR, CC 1924, f° 234 v° (mars 1468), publié dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 305 : « A Guillaume Rondel [...] pour la couverture d'une salade de guerre doublée de fin blanchet, 16 s. ».

velours¹⁸⁶ ; il est même parfois possible de trouver mention de cuir¹⁸⁷. Ces différents exemples témoignent d'une grande variété dans le choix des draps¹⁸⁸ servant à garnir les habillements de tête : les trois familles de tissus médiévaux semblaient utilisées, tant les draps dits « de soie »¹⁸⁹, que les draps dits « de laine »¹⁹⁰, voire les toiles, c'est-à-dire les

¹⁸¹ ADN, B 1938, f° 144 r° (1428) : « A Guerart Malet mercier demourant a Lille pour [...] IIII aulnes de bougran par lui livrez [pour garnir les deux bachines desdiz harnoiz et ledit armet pour mondit seigneur] ».

¹⁸² ADCO, B 1461, f° 76 r° (août 1383) : « Et pour la garnison de sandal dun bacinet de Lombardie XX s. par. ».

¹⁸³ ADN, B 1938, f° 144 r° (1428) : « A Guerart Malet mercier demourant a Lille pour [...] une livre de cotton blanc [pour garnir les deux bachines desdiz harnoiz et ledit armet pour mondit seigneur] ».

¹⁸⁴ ADCO, B 1508, f° 128 r° (avril 1396) : « Audit Michiel Mercaty. [...] pour deux aulnez de noir satin dont on a garny deux bacines une cappelline et autres hernoys pour lui V fr. » ; ADN, B 1878, f° 165 r° (août 1406) : « pour III aulnes de tieffort satin noir dont on a garny le harnoiz de guerre et bacinez de mondit seigneur a IIII fr. l'aulne valent XII fr. » ; ADN, B 2061, f° 154 r° (octobre 1466) : « A Thomas de Portunaire marchand de Florence demourant a Bruges [...] pour demi aulne de satin cramoisy pour doubler une sallade pour monseigneur XXXVI s. ».

¹⁸⁵ ADCO, B 1430, f° 29 r° (juin 1367) : « Pour un tissu de soie pour asseoir la courroie du bacinet monseigneur I franc. » ; ADCO, B 1466, f° 19 v° (septembre 1386) : « Item pour II onces et demie de soie pour faire II las pour les bacinez de mondit seigneur XXX s. t. » ; ADN, B 1966, f° 284 r° (juillet 1434) : « A luy pour ung las de soye et dor pour ledit chappel XVI salus. ».

¹⁸⁶ ADN, B 2064, f° 263 v° (août 1467) : « Item pour demie aulne de velours noir employe a couvrir le fourreau de lespee de parement de mondit seigneur et aulne et demie de samblable velours assavoir le demie aulne pour border ung chappel dachier et ladicte aulne pour couvrir ung chappel de montauben pour mondit seigneur a LVI s. l'aulne font CXII s. ».

¹⁸⁷ ADN, B 2064, f° 264 v° (août 1467) : « Item pour avoir fait faire les couvertures de trois sallades icelles couvertures faictes de cuir et doublees de drap a neuf solz la piece XXVII s. ».

¹⁸⁸ Au Moyen Âge, on préférait le terme « drap », plutôt que « tissu », afin de désigner une pièce réalisée à partir de l'entrecroisement de fils : JOLIVET (S.), *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc*, t. 1, p. 46. En ce qui concerne la terminologie, on se référera audit ouvrage, notamment p. 49-76. Les définitions sont reprises dans notre glossaire.

¹⁸⁹ JOLIVET, t. 1, p. 46 et 49 : outre la soie, le cendal, le satin ou encore le velours étaient rangés dans cette catégorie, tout comme les draps d'or et d'argent ; ces derniers pouvaient être utilisés dans la décoration des casques : en 1436, par exemple, Thierry du Castel est payé « pour la brodure dun

tissus fabriqués à partir de fibres végétales, comme le coton¹⁹¹. Les draps de soie semblaient malgré tout privilégiés : au cours des principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, il était plus fréquent de croiser le satin et la soie et ces derniers furent, avec le velours, les tissus dominants lorsqu'il s'agissait de décorer l'équipement militaire¹⁹². Les prix de ces tissus étaient assez variés, mais ils représentaient bien souvent les plus coûteux des draps de soie¹⁹³, eux même généralement plus chers que les draps de laine et les toiles¹⁹⁴. Si leur usage en tant que garniture interne, destinée à améliorer le confort, est souvent cité, il semble que les casques étaient également équipés de garnitures externes, ce qui est sous-entendu par le vocabulaire utilisé. En effet, s'il semble évident de considérer que lorsqu'un casque est garni ou doublé de tissu cela concerne l'intérieur de la pièce, certaines commandes signalent explicitement un décor extérieur : ainsi, en 1371, un couturier fut rémunéré pour « la garnison et couverture » de deux chapeaux de fer¹⁹⁵ ; en 1436, il est bien précisé que Thierry du Castel a « couvert » deux salades avec du drap d'or¹⁹⁶ ; en 1460, Claix van Der Hyenowhe réalisa un ouvrage de broderie sur « la couverture » d'une salade¹⁹⁷. Les différents termes employés paraissent bien renvoyer à un travail effectué sur la surface extérieure du casque. Les tissus contribuaient donc à la décoration visible des casques : selon M. Beaulieu et J. Baylé, c'était particulièrement le cas lorsque le casque accompagnait une brigandine assortie¹⁹⁸.

Les tissus ne représentaient cependant qu'une partie du luxe dont pouvaient faire preuve les protections de tête : les éléments les plus voyants étaient constitués par les matériaux précieux, au premier chef desquels se trouvaient l'or et l'argent. Il apparaît

chappel de fer couvert de drap dor chargie dorphaverie » et « pour avoir couvert deux salades de drap dor » (ADN, B 1966, f° 282 v° et 283 r°).

¹⁹⁰ JOLIVET, *Idem*, p. 62 : blanchet et bougran entraient dans cette catégorie.

¹⁹¹ *Idem*, p. 74.

¹⁹² VANDENBERGHE, p. 139.

¹⁹³ JOLIVET, t. 1, p. 57-58.

¹⁹⁴ *Idem*, p. 74 et 75.

¹⁹⁵ ADCO, B 1435, f° 70 v°.

¹⁹⁶ ADN, B 1966, f° 283 r°, cité en note 189.

¹⁹⁷ *Idem*, B 2040, f° 261 r°.

¹⁹⁸ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 169.

rapidement, lorsque l'on se penche sur les mentions de ces métaux, que l'or prédomine largement par rapport à l'argent, si l'on considère que lorsqu'il est question d'« or » il s'agit d'or employé seul : il se trouve en effet qu'en parallèle est mentionné de manière aussi fréquente l'argent dit « doré », association de ces deux matières précieuses¹⁹⁹. Il est assez difficile de visualiser la répartition des ces embellissements lorsque le paiement est trop vague : par exemple, les comptes ont beau nous apprendre qu'en 1385 Herman Ruissel réalisa « la garnison d'argent doree dun heaume neuf et dune baviere »²⁰⁰, qu'en 1386 Jean de La Bassée fut payé « pour garnir dor le bassinnet » du duc²⁰¹, qu'en 1402 Louis le Fourbisseur travailla sur « ung bacinet garny dor et une capeline garnie dor »²⁰², ou encore qu'en 1443 Bernard Humbellot fut rémunéré « pour avoir garny dor » une salade²⁰³, ils ne nous permettent pas pour autant d'imaginer dans quelles mesures l'or et l'argent étaient utilisés sur les casques, et donc jusqu'à quel point les ducs souhaitaient faire étalage de leurs richesses. Des renseignements plus précis nous sont apportés lorsque les paiements concernent des pièces bien particulières : ce fut le cas, par exemple, en 1388, de la visièrre d'un bassinnet destiné à Jean, comte de Nevers, garnie d'argent²⁰⁴. Il est par ailleurs régulièrement fait mention d'or et d'argent doré utilisés pour les courroies et les clous équipant les casques²⁰⁵ : ces informations tendent à nous faire penser que ces métaux

¹⁹⁹ VANDENBERGHE, p. 137.

²⁰⁰ ADCO, B 1463, f° 98 v°.

²⁰¹ Idem, B 1465, f° 62 r°.

²⁰² Idem, B 1532, f° 310 v°.

²⁰³ ADN, B 3499, f° 22 v°

²⁰⁴ ADCO, B 1471, f° 7 r°.

²⁰⁵ Idem, B 1444, f° 59 v° (mai 1375) : « pour une corroie d'argent doree » ; Idem, B 1519, f° 190 v° (février 1399) : « Item XXIII cloux mis ou bacinet de mondit seigneur pesant III^o IX^e demi » ; Idem, B 1543, f° 123 v° (février 1405) : « pour le bacinet de monseigneur une courroye garnie dun mordant et III cloux qui poisent une once ob. d'argent dore » ; Idem, B 1556, f° 86 v° et 87 r° (avril 1407) : « ung mordant pour la corroye dun bacinet [...] et pour XXVIII gros clos pour les cloer entour le bort dudit bachinet pesant ensamble III^o X^e d'argent dore [...] Item le XIIe jour dudit mois de janvier pour avoir fait deux corroyes de bacinet pour ledit seigneur garnyes dun gros mordant et de V clos pesans ensemble II onces III^e ob. d'argent dore [...] » ; ADN, B 1957, f° 317 r° (août 1436) : « pour une once d'argent a faire cloz dorez pour mettre en lun des bachinetz ».

n'avaient pas vocation à recouvrir intégralement les protections de tête, se limitant à des zones précises afin d'accentuer la nuance avec le métal constituant le casque et créant ainsi un visuel agréable, voire impressionnant, à l'œil²⁰⁶. Ils composaient également des pièces d'orfèvrerie qui ornaient les équipements de tête. La plus fameuse est probablement la fleur de lys, qui faisait office de cimier pour les ducs de Bourgogne, et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir d'un point de vue emblématique. Nous possédons plusieurs mentions de ces pièces d'orfèvrerie dans la comptabilité, tant pour leur réalisation que leur réparation. Les fleurs de lys étaient généralement faites d'or²⁰⁷, en l'occurrence d'or pur, mais en 1383 des houppes furent réalisées pour orner « la fleur de lys d'argent » de l'un des bassinets du duc²⁰⁸ : il n'est pas précisé si l'argent fut par la suite doré, mais cela prouve que les deux métaux étaient susceptibles d'être utilisés, avec cependant une prédilection pour l'or. Les quantités de matériaux utilisées sont parfois précisées : en 1389, refaire l'un des fleurons de la fleur de lys d'un bassinet, qualifié ici « du » bassinet du duc, nécessita l'utilisation de 2 onces et 15 esterlins d'or²⁰⁹, soit environ 84 grammes²¹⁰ ; une autre fleur de lys réalisée en 1407 et destinée cette fois-ci au bassinet de parement contenait 1 marc, 4 onces et 1

²⁰⁶ Il est possible de se référer à l'armure d'Ulrich IV von Matsch, actuellement au château de Churburg (Tyrol du sud), et du bassinet qui la compose afin de se faire une idée visuelle, dans une certaine mesure, de ce à quoi pouvait ressembler le décor d'or et d'argent : on peut observer que la dorure prend place sur les bords, tant de la visière que du casque, ainsi que sur les clous. MARTIN, *Idem*, p.64-65, 86 et photo n° 72 et *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 230 et 231.

²⁰⁷ ADCO, B 1460, f° 94 v° (janvier 1382) : « lor et facon dune fleur de liz dor que mondit seigneur lui a ordonné faire pour mettre sur son bacinet » ; *Idem*, B 1466, f° 7 v° (novembre 1386) : « pour refaire la fleur de liz dor pour le bacinet de mondit seigneur qui estoit despecie » ; *Idem*, B 1556, f° 89 r° et v° (juin 1409) : « pour la facon et pour lor dune fleur de lys que ledit Mainffroy a faicte, vendue et delivree a mondit seigneur et icelle mise en son bacinet de parement ».

²⁰⁸ ADCO, B 1461, f° 90 r° : « pour V houppes pour mise sur lun des bacines de monseigneur ».

²⁰⁹ ADCO, B 1486, f° 5 v° : « Item pour avoir fait en la fleur de lis dor du bacynet de mon dit seigneur l fleuron dor en lun des costes et pour avoir remis a point toute la dicte fleur de lis ou il mist de son or II onces XV estrelins pour le dit or et pour la facon XXXI frans V s. t. ».

²¹⁰ J'ai pris comme référence le marc de Paris, qui pesait 244,753 g. L'once et l'esterlin correspondent respectivement à 1/8 et 1/160 du marc. Voir GHYSSENS (J.), « Quelques mesures de poids du Moyen Age pour l'or et l'argent », p. 56. Je me suis également référé au *Dictionnaire de numismatique*, réalisé sous la direction de M. Amandry. Les définitions sont reprises dans le glossaire.

esterlin d'or²¹¹, soit plus de 360 grammes. Au fur et à mesure des principats, les références aux fleurs de lys se raréfient cependant : elles disparaissent ainsi des casques de Charles le Téméraire, remplacées par des pommes d'orfèvrerie décorées d'or et de pièces d'émail colorées²¹².

L'or et l'argent n'étaient en effet pas les seuls matériaux précieux employés pour l'embellissement des protections de tête : certaines étaient chargées de pierres précieuses et de perles. L'un des exemples les plus précis, et l'un des plus impressionnants, est probablement le bassinnet de Jean sans Peur, réalisé en 1409 : celui-ci était chargé de 25 rubis, 27 saphirs et 222 perles²¹³. Nous serions tentés de penser que ce type de décorations était réservé aux casques de parement, qui relevaient plus de l'apparat que de la protection à proprement parler, mais d'autres mentions prêtent à discussion : en 1412, par exemple, Jean Mainfroy fit réparer un bassinnet qui contenait des perles car certaines s'étaient décrochées²¹⁴ ; l'inventaire des quittances trouvées chez Jean de Lachenel fait mention d'une quittance de 1443 concernant une salade garnie d'or et de pierres²¹⁵. Il est difficile d'affirmer si ces deux casques étaient des protections de guerre ou de parement : il paraît cependant concevable que certains équipements utilisés pour la guerre aient pu être décorés de pierres précieuses ou de perles, dans une moindre mesure que les casques d'apparat.

²¹¹ ADCO, B 1556, f° 87 r° : « Item le XXIIIe jour dudit mois de janvier pour avoir fait une fleur de lys double dor pour mectre sur la coupe dun bacinet pour mondit seigneur pesant I^M IIII^O I^E dor a IIII^{XX} fr. le marc valent VI^{XX} fr. X s. t. ».

²¹² ADN, B 2064, f° 378 r° à 379 v° (octobre 1467) : « pour la fachon, dechiet et esmaillure dune pomme ronde servant sur ung chappeau dachier en lieu de plumatz [...] Item pour la fachon, dechiet et esmaillure dune pomme servant sur une sallade en lieu de plumas [...] Item pour la fachon, dechiet et esmaillure dune autre pomme servant sur une autre sallade pareillement en lieu de plumatz [...] ».

²¹³ ADCO, B 1556, f° 89 r° et v°

²¹⁴ Idem, B 1571, f° 126 r° : « pour avoir remis a point la garnison du bacinet de mondit seigneur ou quel avoir des perles choites en quoy a este mis V^E dor qui valent II fr. ».

²¹⁵ ADN, B 3499, f° 22 v° : « Item I semblable quittance signee comme dessus le XXVe daoust lan XLIII de la somme de VIIIXXXV salus dor pour avoir garny dor et de pierres la salade et harnois de monseigneur ».

Enfin, garnis de tissus, décorés d'or, d'argent, de pièces d'orfèvrerie et de pierres précieuses, les casques étaient également embellis de plumes. Élément peut-être le plus époustouflant de la protection de tête, les plumes sont très souvent mentionnées dans la comptabilité : présentes tout au long des principats de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur²¹⁶, elles connurent une véritable promotion sous le principat de Philippe le Bon, devenant la coiffe privilégiée pour la décoration des casques et allant même jusqu'à détrôner la fleur de lys d'orfèvrerie au sommet de ceux-ci²¹⁷. Les nombreuses références font émerger des usages bien établis. Tout d'abord, les plumes utilisées furent généralement des plumes d'autruche²¹⁸ et des plumes de faisan²¹⁹. La terminologie peut de nouveau être un sujet de confusion car les comptes paraissent employer les termes « plume », « plumas », « houpe », « crête » ou « queue » sans distinction : ces sources, et surtout celles concernant la période de Philippe le Bon, nous permettent toutefois de dégager certaines informations. Tout d'abord, il semble établi que la plume est l'élément de base qui constitue ces coiffes²²⁰. Différentes plumes étaient ensuite réunies et composaient alors un plumas²²¹. Un doute subsiste quant aux autres termes, « houpe », « crête » et « queue » : la plupart des commandes les placent au même niveau que le plumas, comme un assemblage possible de plumes. Cependant, une commande de 1421 laisse supposer que houpe, crête et queue étaient différentes formes de plumas. Dans ce document, il est dit que le chapelier Marc Ontcorne réalisa « trois plumas a facon differente lune de lautre, cestassavoir celui a mettre

²¹⁶ ROBCIS, p. 30.

²¹⁷ VANDENBERGHE, p. 142.

²¹⁸ ADCO, B 1438, f° 32 v° (août 1372) ; Idem, B 1490, f° 68 r° (août 1391) ; Idem, B 1560, f° 175 v° (février 1410) ; Idem, B 1560, f° 178 v° (octobre 1410) ; Idem, B 1570, f° 230 v° (novembre 1411) ; Idem, B 1570, f° 232 v° (septembre 1412) ; Idem, B 1571, f° 143 r° (juillet 1412) ; Idem, B 1576, f° 183 v° (mai 1413) ; ADN, B 1894, f° 238 r° (novembre 1411) ; Idem, B 1923, f° 218 v° (janvier 1421) ; Idem, B 1927, f° 195 r° (octobre 1422).

²¹⁹ ADCO, B 1490, f° 68 r° (août 1391) ; Idem, B 1560, f° 178 v° (octobre 1410) ; Idem, B 1570, f° 230 v° (novembre 1411) ; Idem, B 1576, f° 183 v° (mai 1413).

²²⁰ C'est, par exemple, ce qui est sous-entendu lorsque nous lisons qu'en 1420 Philippe le Bon fit acheter « LXIX plumes dotrusse noires qui icellui seigneur fist mettre et asseoir en manière de houpes, crete et plume de paon sur ses bassins, armet et salade » (ADN, B 1923, f° 218 v°).

²²¹ Idem, f° 220 r° : « pour la facon et argent dun grant plumas de XXIII plumes ».

sur son bacinet ront, celui pour larmet a manière de houppes, celui pour la salade a façon de queue de paon »²²² : si l'on se fonde sur ce document, une houppes n'est qu'un type de plumas, au même titre qu'une crête ou une queue. La « queue de paon » semble d'ailleurs être un plumas qui imite la queue de cet animal mais ne requérant pas l'utilisation de ses plumes puisque, comme nous l'avons indiqué auparavant, seules des plumes d'autruche et de faisan sont mentionnées²²³. Les différents plumas pouvaient être garnis d'orfèvrerie²²⁴ et décorés de boutons²²⁵ et de rubans²²⁶. Les plumes composant les plumas pouvaient également être « ferrées », c'est-à-dire équipées de fils de fer²²⁷ : ces derniers leur permettaient de tenir en place et de donner une forme particulière aux plumas. Les résultats obtenus pouvaient être visuellement imposants, ne serait-ce qu'en prenant en compte le nombre de plumes susceptibles d'être utilisées. Ainsi, en 1391, le bassinnet de parement du duc fut orné de pas moins de treize houppes, ornées de boutons d'or de Chypre, auxquelles

²²² Idem, B 1925, f° 117 r°.

²²³ Voir la citation en note 220 : la queue de paon est réalisée avec des plumes d'autruche.

²²⁴ ADCO, B 1461, f° 90 r° (novembre 1383) : « Item pour IX houppes garnies de boutons et de fin or de chypre pour la dicte fleur de liz I franc la piece IX francs. » ; ADN, B 1927, f° 195 v° (octobre 1422) : « Item pour refaire lesdictes III houppes dorer et remettre a point et pour mettre a point IX grandes plumes et redorer VI l. VI s. p. » ; Idem, B 1938, f° 144 r° (1428) : « A Jaques Puls orfevre pour avoir refait et redore le viez plumas de monseigneur et pour le avoir renforcie et y mis deux onces trois estrelins d'argent ».

²²⁵ ADCO, B 1490, f° 68 r° (août 1391) : « pour XIII houppes vermeilles garnies de gros boutons dor de Chippe » ; Idem, B 1570, f° 230 v° (novembre 1411) : « huit houppes dorees de plumes dostrusse vermeille a tout ung bouton dor mie de soie en chascune dicelles houppes ».

²²⁶ ADCO, B 1570, f° 232 v° (septembre 1412) : « pour la vente et delivrance d'une creste de plumes dostrusse doree et rubanne dor » ; Idem, B 1576, f° 183 v° (mai 1413) : « Pour la grant plume dautrusse des couleurs dudit seigneur doree et rubannee dor XXX s. » ; ADN, B 1923, f° 220 r° (mars 1420) : « A lui pour III onces de franges de soye argentee pour la dicte crete et pour ledit plumas VII aulnes de contovee et XL aulnes de ruban d'argent lun parmy lautre XXIII fr. ».

²²⁷ ADN, B 1923, f° 218 v° et 219 r° (janvier 1421) : « Item pour III^{xx} filz de fer pour lesdictes houppes III fr. » ; Idem, B 1925, f° 117 v° (août 1422) : « pour XVII plumes noires doubles et ferrees » ; Idem, B 1927, f° 150 r° (septembre 1423) : « pour LIX plumes bleues et blanches ferrees, dorees et rubannees dor ».

furent ajoutées douze plumes d'autruche²²⁸ ; la commande de 1423 décrit la répartition des cinquante-neuf plumes achetées, en fonction des casques : vingt et une sont destinées à orner le bassinet, trois furent mises sur la salade et les trente-cinq restantes furent utilisées pour l'armet, vingt et une sur la crête et quatorze pour la queue²²⁹. Ces quantités entraînaient des dépenses plutôt importantes : par exemple, l'achat des plumes du bassinet de 1391 coûta 40 francs, et celles de 1423, 36 francs et 14 sous parisis, la plume coûtant en général une dizaine de sous. Ces sommes, rappelons-le, ne représentaient qu'une partie du travail réalisé sur les casques. Afin de recevoir ces réalisations, les différentes protections de tête étaient équipées d'une pièce appelée « vis »²³⁰, composée de tuyaux dans lesquels s'inséraient les plumas²³¹. Fragiles et précieux, ces embellissements n'étaient ajoutés aux casques qu'à la dernière minute et nécessitaient donc l'achat d'étuis afin d'assurer leur transport²³².

²²⁸ ADCO, B 1490, f° 68 r°.

²²⁹ ADN, B 1927, f° 150 r°.

²³⁰ ADCO, B 1570, f° 230 v° (novembre 1411) : « pour une houppes dotrusse blanche, noire et vert et vint et une plumes doubles doubles dorees a tout une viz dacier » ; Idem, B 1571, f° 143 r° (juillet 1412) : « Item pour trois vis dacier, lune pour une creste, lautre pour la houppes ronde et lautre pour la grant houppes droite au pris de X s. t. piece valent XXX s. t. » ; ADN, B 1927, f° 150 r° (septembre 1423) : « A lui pour II viz dacier lune pour atachier et faire tenir le plumail dudit bachinet et lautre pour ladicte creste au pris de VIII s. p. la piece valent I fr. ».

²³¹ ADN, B 1923, f° 218 v° (janvier 1421) : « Item pour II vix dacier chacune a III tuyaulx que mondit seigneur fist mettre sur iceulx armet et salade la piece au pris de XX s. p. valent XL s. » ; Idem, B 1923, f° 220 r° (mars 1421) : « Et pour la facon et estoffe de III tuyaulx dargent pesans III^o et demie pour la queue de la dicte salade au pris de XXXII fr. le marc valent XIII fr. » ; Idem, B 1948, f° 279 r° (décembre 1433) : « A Jehan Villain orfevre pour la facon de pluseurs tuyaulx dargent et pour la dorure diceulx pour mettre lesdiz plumas VII fr. V groz. ».

²³² ADCO, B 1570, f° 230 v° (novembre 1411) : « pour ung estuy de toile ciree a mettre lesdictes houppes » ; ADN, B 1923, f° 219 r° (janvier 1421) : « Item pour II estuis de cuir pour mettre lesdictes houppes, cret et plumes de paon XX fr. » ; Idem, B 1923, f° 220 r° (mars 1421) : « A lui pour II grans estuis de toile ciree garnis pardedens de toile blanche et pas de hors de deux coroyes de cuir pour mettre toutes les houppes et plumas dessus declairez VIII fr. » ; Idem, B 1927, f° 150 v° (septembre 1423) : « A lui pour II escuz de toile ciree garniz pardedens de toile blanche lun pour le plumas dudit bachinet et lautre pour ladicte creste a I fr. demy piece valent III fr. » ; Idem, B 1954, f° 157 r° (avril

La masse d'informations transmise par la comptabilité nous permet de mesurer le luxe et la richesse dont faisaient preuve les protections coiffant la tête de l'armée ducale. Bien évidemment, les casques d'apparat étaient encore plus richement décorés, en témoigne la description du bassinnet de parement de Jean sans Peur²³³, car ils étaient portés dans un contexte moins dangereux. Mais force est de constater, si l'on en juge par les descriptions des protections de Charles le Téméraire²³⁴, que les casques de guerre n'avaient rien à leur envier. Les coiffes d'apparat ne doivent d'ailleurs pas être délaissées au profit des coiffes de guerre car elles contribuent tout autant à la mise en scène du pouvoir militaire du prince : elles lui permettent de faire étalage de sa richesse, donc de sa puissance, tout en insistant sur le fait qu'il est avant tout un chef de guerre.

C/ Des supports de l'emblématique

Devant traduire la richesse et la puissance du prince qui la porte, la protection de tête avait également un rôle d'identification : elle devait dire l'identité de son possesseur. Ceci explique le fait que très rapidement la panoplie emblématique des ducs de Bourgogne a trouvé sa place sur les casques, lesquels prenaient donc part aux discours politiques que ces emblèmes pouvaient supposer.

Le plus important de ces emblèmes, et non des moindres, fut la fleur de lys qui, en ce qui concerne le décor des casques, eut pendant longtemps le monopole : cette fleur de lys est le cimier²³⁵ par excellence des ducs de Bourgogne, et le seul que les sources contemporaines attestent²³⁶. Le choix de ce signe s'explique aisément : il s'agit d'un

1435) : « pour l'estuy a mettre lesdits plumas » ; Idem, B 1957, f° 316 r° (août 1436) : « pour ung estuy a mettre les plumaz ».

²³³ ADCO, B 1556, f° 89 r° et v° (juin 1409).

²³⁴ ADN, B 2064, f° 378 r° à 379 v° (octobre 1467).

²³⁵ En héraldique, le cimier est la partie du timbre représentant une figure en relief placée au-dessus du heaume ou du casque. Voir HABLOT, *Manuel de [sic] héraldique emblématique médiévale*, p.178-208 ; PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 205 et 207, et Idem, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, p. 265-270.

²³⁶ U. Plancher rapporte l'anecdote, passée à la postérité, selon laquelle un lion d'argent faisant office de cimier serait tombé du casque du Téméraire juste avant la bataille de Nancy, mais j'avoue ne pas avoir trouvé la source sur laquelle il a pu s'appuyer : PLANCHER (U.), *Histoire générale et*

marqueur dynastique, une manière d'exposer aux yeux du monde leur appartenance à la dynastie royale et d'affirmer leur statut de prince des fleurs de lys²³⁷. Les fils de France avaient déjà la possibilité d'afficher leur statut grâce à l'adoption des armes de France, mais brisées cependant, les armes pleines étant réservées au seul roi de France : dans le cas des frères de Charles V, chacun brisa le « semé de fleurs de lys d'or sur champ d'azur » d'une bordure, de gueules pour Louis d'Anjou, engrêlée de gueules pour Jean de Berry et componnée d'argent et de gueules pour Philippe de Bourgogne²³⁸. L'adoption de ce cimier est donc un moyen pour ces princes de multiplier les signes marquant leurs liens avec la Maison de France : à cette époque, en effet, la fleur de lys s'est imposée comme l'emblème de cette dernière. Originellement, la fleur de lys n'a cependant aucune relation privilégiée avec la monarchie française : attribut banal de la souveraineté que l'on rencontre depuis la plus haute Antiquité²³⁹, elle se chargea, à partir du haut Moyen Âge, d'une forte dimension religieuse et devint l'emblème premier de la Vierge²⁴⁰. L'usage de plus en plus intensif qu'en firent Louis VI et, surtout, Louis VII, qui voulaient, sous l'égide de Suger et saint Bernard, placer le royaume de France sous la protection de la Vierge, entraîna son adoption dans les armoiries royales qui virent le jour sous le règne de Philippe Auguste²⁴¹ : à ce moment là, la fleur de lys entretenait bien des relations étroites avec la monarchie capétienne, ce dont témoignèrent par la suite des formules comme « prince des fleurs de lys »²⁴² ou « lignage

particulière de Bourgogne, t. 4, p. 463. La comptabilité ne fait en tout cas, à ma connaissance, jamais mention d'un cimier au lion. Le seul cimier animal porté par les ducs de Bourgogne est celui au hibou, tel qu'on peut l'admirer dans le grand armorial équestre de la Toison d'or (f° 57 v°), qui ornait le casque des ducs capétiens, attesté par les sources (BEHAULT DE DORNON (A.), « La noblesse hennuyère au Tournoi de Compiègne », p. 99, n° 193).

²³⁷ HABLLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 29 ; SCHNERB, « Le corps du prince », p. 304.

²³⁸ SALET, « Histoire et héraldique », p. 1307-1308.

²³⁹ PASTOUREAU, « La diffusion des armoiries et les débuts de l'héraldique », p. 756-757 ; Idem, *Une histoire symbolique*, p. 112 ; PINOTEAU (H.), « La création des armes de France », p. 91 ; Idem, *La symbolique royale française*, p. 433-435.

²⁴⁰ Idem, *Une histoire symbolique*, p. 113 ; PINOTEAU, « La création des armes de France », p. 91-92.

²⁴¹ PASTOUREAU, Idem, p. 115-116.

²⁴² PINOTEAU, *Héraldique capétienne*, t. 1, p. 4 ; Idem, *La symbolique royale française*, p. 517.

des fleurs de lys »²⁴³ pour désigner les descendants de Saint Louis. Rien d'étonnant donc dans le choix que fit Philippe le Hardi d'adopter ce cimier, lui qui ne cessa jamais de se dire « fils de roi de France »²⁴⁴. A une époque où le heaume du roi, cimé d'une fleur de lys, tend à apparaître comme un outil de délégation de son autorité, au même titre que l'épée du connétable, la boîte aux sceaux du chancelier, la masse des huissiers ou le tabard des hérauts, il est aussi possible de voir dans l'adoption de ce cimier par Philippe le Hardi, qu'effectuent également les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourbon, une tentative d'appropriation de cette autorité²⁴⁵. Il est également possible d'imaginer que cette volonté de se rattacher à la famille royale a dû grandement motiver Jean sans Peur dans le choix de garder ce cimier : lorsqu'il succéda à son père, sa position était loin d'être aussi solide que celle de ce dernier, qui pouvait se vanter d'être fils de roi, frère de roi et oncle de roi²⁴⁶ et il est donc aisément compréhensible qu'il ait cherché à insister sur les liens qui l'unissaient à la Maison de France, liens qu'il chercha d'ailleurs à renforcer par des unions matrimoniales entre celle-ci et la Maison de Bourgogne²⁴⁷, ce qui avait été l'un des soucis de Philippe le Hardi²⁴⁸. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, les mentions des fleurs de lys ornant les casques sont plutôt fréquentes dans la comptabilité des deux premiers ducs de Bourgogne²⁴⁹ : ce sont à chaque fois des pièces d'orfèvrerie qui sont destinées à un type de casque, le bassinet, de guerre comme de parement. Les fleurs de lys faites d'or, ou d'argent, disparurent de la comptabilité de Philippe le Bon : nous avons vu que les parures de plumes

²⁴³ Ce terme est de Jean du Vignay qui l'écrit en fin de sa traduction de la *Chronique* de Primat sous le règne de Philippe VI de Valois. PINOTEAU, *La symbolique royale française*, p. 520 et 584, note 621.

²⁴⁴ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 143 ; SALET, p. 1307.

²⁴⁵ HABLLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 28-29.

²⁴⁶ Cela se mesure notamment par les interruptions de dons et pensions et la perte d'influence dans le gouvernement royal qui accompagnèrent son avènement. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 156-157 et 166-167.

²⁴⁷ Idem, p. 182-183.

²⁴⁸ ARMSTRONG (C. A. J.), « La politique matrimoniale des ducs de Bourgogne », p. 6 ; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 89.

²⁴⁹ ADCO, B 1460, f° 94 v° (janvier 1383) ; Idem, B 1461, f° 90 r° (novembre 1383) ; Idem, B 1466, f° 7 v° (novembre 1386) ; Idem, B 1486, f° 5 v° (mai 1409) ; Idem, B 1538, f° 245 v° (avril 1404) ; Idem, B 1556, f° 87 r° (janvier 1409) et f° 89 r° (juin 1409).

s'étaient imposées comme l'embellissement privilégié pour les casques. Il ne faut pas pour autant en conclure que Philippe le Bon abandonna la fleur de lys comme cimier et se souvenir de la description que Georges Chastellain fait de lui lors de la bataille de Gavre en 1453 : il nous apprend que le duc portait un casque orné d'une « très-belle houppe à fagon de fleur de lys faite et ouvrée de plumes et d'orphèvrerie »²⁵⁰. Il semble donc pertinent de considérer que certains des nombreux plumas mentionnés dans la comptabilité revêtaient, même lorsque ce n'est pas précisé, l'apparence d'une fleur de lys : ainsi que nous l'avons dit, certaines plumes étaient équipées de fils de fer, ce qui pouvait donc permettre de réaliser un plumas fleurdelysé. Encore une fois, il n'est pas étonnant que Philippe le Bon ait porté un tel cimier, lui qui s'est toujours considéré comme un prince français, sa poussée dans l'Empire ayant pour fin de lui apporter un prestige dans le royaume de France qui lui aurait permis d'y jouer un rôle analogue à celui tenu par son grand-père et son père²⁵¹. La question du cimier devint beaucoup plus floue sous le principat de Charles le Téméraire : ainsi que nous l'avons vu, les quelques commandes de protections de tête font état de la présence de pièces d'orfèvrerie en lieu et place des plumas. L'absence de fleurs de lys pourrait se justifier quand on sait à quel point ce duc, contrairement à ses prédécesseurs, s'est détourné du royaume de France pour porter tous ses espoirs vers l'Empire²⁵². Nous possédons cependant une mention précise à ce sujet : il s'agit du heaume de parement réalisé en 1469 pour la chapelle de l'Ordre de la Jarrettière²⁵³. Le fait que ce casque d'apparat, qui relevait de la représentation du prince et qui était destiné à être exposé aux yeux de tous, fut timbré d'une fleur de lys d'or est assez significatif : aussi nombreuses que les possessions de Charles le Téméraire en terre d'Empire aient pu être, il restait avant tout duc de Bourgogne, donc prince de France.

Si le cimier fleurdelysé était probablement l'élément le plus voyant, les ducs de Bourgogne n'ont pas délaissé pour autant le reste de leur panoplie emblématique lorsqu'il

²⁵⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 386.

²⁵¹ Voir sur cette question, BONENFANT, « Les traits essentiels du règne de Philippe le Bon », dans *Philippe le Bon : sa politique, son action*, notamment p. 13-14 ; l'auteur ajoute p. 17 que l'éducation de Philippe a été « nourrie des conceptions françaises de la primauté du royaume des fleurs de lys ». Voir également LECUPPRE-DESJARDIN, p. 141-142.

²⁵² DUBOIS, p. 442-443 et 461-462 ; LECUPPRE-DESJARDIN, p. 182-183.

²⁵³ *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-2, p. 587 et p. 678-679.

s'agissait de décorer leurs protections de tête. Après tout, la tête étant un signe de reconnaissance, les emblèmes, ces signes qui disent l'identité de l'individu, avaient leur place sur le casque qui la protégeait. Les armoiries, par exemple, apparaissaient sous la forme de petites enseignes vexillaires surmontant certaines protections de tête. Cette pratique ne semble référencée que sous le principat de Philippe le Bon : nous possédons quelques commandes faisant état de la réparation de baguettes auxquelles étaient accrochées les enseignes²⁵⁴. Les casques concernés étaient des chapeaux ou des salades et les enseignes en question étaient principalement des bannerettes, ou petites bannières, avec une mention relative à un pennon : il s'agissait donc d'enseignes héraldiques, portant les armes du prince, ainsi que nous le verrons plus loin²⁵⁵. Cette pratique, attestée et non limitée au duc de Bourgogne²⁵⁶, peut sembler étrange : en termes d'identification par les armoiries le duc était déjà accompagné, sur le champ de bataille, par sa bannière et surtout son pennon, visibles à une plus grande distance que ces enseignes de casques aux dimensions forcément réduites ; de plus, ces petites tailles devaient rendre la lisibilité des armoiries difficile, surtout de loin²⁵⁷. En comparaison, le cimier fleurdelysé était un moyen d'identification plus efficace : ces drapeaux destinés aux casques me paraissent donc avoir

²⁵⁴ ADN, B 1948, f° 280 v° (décembre 1433) : « pour avoir fait redorer le tuyaul du chappel dacier de monseigneur ou len met sa bannerette » ; Idem, B 1951, f° 179 r° (octobre 1434) : « Audit Girard larmurier quil lui a este paie pour avoir fait reffaire la banniere de la salade de monseigneur XIX s. A lui pour avoir reffait ung goulant pour tenir droit la dicte banniere [...] » ; Idem, 1951, f° 215 v° (mars 1434) : « pour la facon dune verge dargent pour porter ung panon sur le chapeau de mondit seigneur ». En 1435, Philippe le Bon fit également regarnir de tissu un chapeau « surquoy len porte sa bannerette » (Idem, B 1954, f° 154 r°). Un doute subsiste concernant une commande 1452 qui fait mention de l'achat de « IIII salades a bicoquet avec les banieres » (Idem, B 2012, f° 311 v°, janvier 1452) : le fait que des casques aient été acheté avec des enseignes peut sous-entendre qu'elles étaient destinées à les orner, mais nous n'avons pas d'informations supplémentaires.

²⁵⁵ J'ai étudié les différents types d'enseignes vexillaires dans mon mémoire de master : DE PALMA (J.), *Les enseignes de guerre sous le principat de Philippe le Bon*, p. 82 et 84-85.

²⁵⁶ PINOTEAU, *La symbolique royale française*, p. 637 et 708, note 210. Une miniature des *Chroniques de Charles VII* représente le dauphin Louis faisant le siège de Dieppe, coiffé d'un casque surmonté d'une enseigne vexillaire : BNF, ms. fr. 2691, f° 121, publiée dans Idem, p. 636.

²⁵⁷ Si l'on considère que les armoiries y étaient bien peintes : en effet, les comptes ne précisent pas le décor de ces enseignes.

principalement relevé de la décoration, de la parure, ce qui explique la faible quantité de mentions.

Relevant tant de la décoration que de l'identification, les protections de tête des ducs de Bourgogne pouvaient également être ornées des éléments de leur devise. Né au milieu du XIV^e siècle, ce système sémiologique était constitué d'une représentation libre de toute règle de composition – la *devise* à proprement parler – et fréquemment associé à des couleurs, à des lettres et à courte sentence ou *mot*²⁵⁸. Ainsi, la courroie du bassinnet de parement de Jean sans Peur était ouvragée « tout du long de petis raboz », l'emblème figuré du duc²⁵⁹ : ces rabots ornaient peut-être aussi le cimier du casque, la fleur de lys d'or étant « toute ouvree de la devise dicellui seigneur »²⁶⁰. De la même manière, en 1441, Philippe le Bon fit décorer un armet et un bassinnet de sa propre devise, le fusil²⁶¹, et en 1460 il fit broder des lettres sur la couverture d'une salade²⁶², c'est-à-dire soit son mot, « autre naray », soit son chiffre, « PY » ou « EE »²⁶³. Charles le Téméraire ayant récupéré le fusil paternel, il n'est pas étonnant de le retrouver sur certaines de ses protections de tête²⁶⁴, qu'il orna également de son chiffre²⁶⁵, « CC »²⁶⁶. Tout comme les petites enseignes précédemment

²⁵⁸ HABLOT, « L'emblématique de Philippe le Hardi et Jean sans Peur », p. 81.

²⁵⁹ HABLOT, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir*, t. 5, p. 496-499 ; Idem, « L'emblématique de Philippe le Hardi et Jean sans Peur », p. 83 ; PASTOUREAU, « Emblèmes et symboles de la Toison d'or », p. 106.

²⁶⁰ ADCO, B 1556, f° 89 r° (juin 1409).

²⁶¹ ADN, B 1975, f° 173 r° : « pour ung armet a mettre ung plumaz et avoir mis trois fuzilz dor dessus une rondelle dacier et alentour une brodure dor et aussi avoir fait ung grant fuzit sur le bacinet de mondit seigneur ».

²⁶² Idem, B 2040, f° 261 r° : « pour avoir brode dor et de soye la couverture dune salade et sur icelle avoir fait de brodure plusieurs lettres dor a la devise de mondit seigneur »

²⁶³ Sur l'emblématique de Philippe le Bon, voir HABLOT, *La devise*, t. 5, p. 509-516 ; PASTOUREAU, « Emblèmes et symboles de la Toison d'or », p. 100-106 ; PAVIOT (J.), « Emblématique de la Maison de Bourgogne sous Philippe le Bon (1419-1467) », p. 11-13.

²⁶⁴ ADN, B 2089 (février 1471) : « Item pour avoir fait audit chapeau dacier ung fritelet de trois grans fusilz en manière de triangle et iceulx garnis ou lieu des calloux de trois gros balais et de grandes flambees dor ».

²⁶⁵ Idem, B 2064, f° 378 v° (octobre 1467) : « Item pour la fachon, dechiet et esmaillure dun cordon servant tout alentour dudit chapeau garny de fil dor trait et entredeux aussi garny de fleurs de

citées, ces éléments d'orfèvrerie devaient probablement contribuer à l'embellissement des protections de tête plus qu'à l'identification du duc. De toute la panoplie emblématique des ducs de Bourgogne, leurs couleurs étaient les plus visibles puisqu'elles composaient les plumas surmontant les casques²⁶⁷. Par exemple, les plumes achetées par Philippe le Hardi, en tout cas lorsque la couleur est précisée, étaient rouges²⁶⁸, l'une de ses couleurs emblématiques²⁶⁹. Jean sans Peur orna ses casques de plumes vertes, blanches et noires²⁷⁰, les couleurs emblématiques qu'il utilisa majoritairement à partir de 1410²⁷¹. Avec Philippe le Bon le noir s'impose comme couleur la plus rencontrée lors des achats de plumes²⁷², avec parfois mention du bleu et du blanc²⁷³ : le duc usa du noir dès son avènement et jusqu'à sa

pensees et de CC eslevez et esmailliez assavoir lesdits deux CC de rouge clerc et noir et lesdictes fleurs de pensees de blancq et de bleu VIII l. » et f° 379 v° (Idem) : « et dessus ladicte pomme deux CC en ung champ de noir ».

²⁶⁶ Sur la panoplie emblématique de Charles le Téméraire : HABLOT, *La devise*, t. 5, p. 521-523.

²⁶⁷ SCHNERB, « Le corps du prince », p. 303.

²⁶⁸ ADCO, B 1461, f° 90 r° (novembre 1383) : « pour II plumas vermeilles » ; Idem, B 1490, f° 68 r° (août 1391) : « pour XIII houppes vermeilles ».

²⁶⁹ HABLOT, *La devise*, t. 5, p. 490.

²⁷⁰ ADCO, B 1560, f° 178 v° (octobre 1410) : « pour deux grosses houppes de plumas dostrusse verdes, blanches et noires » ; Idem, B 1570, f° 230 v° (novembre 1411) : « pour une houppes dotrusse blanche, noire et vert » ; Idem, B 1571, f° 143 r° (juillet 1412) : « pour la facon dune creste blanche, verde et noire ». En 1413, il est également fait mention d'une plume d'autruche « des couleurs dudit seigneur » (Idem, B 1575, f° 183 v°).

²⁷¹ HABLOT, *La devise*, t. 5, p. 503.

²⁷² ADN, B 1923, f° 218 v° (janvier 1421) : « pour LXIX plumas dotrusse noires » et 219 r° (Idem) : « Item pour VI grandes plumas noires » ; Idem, B 1925, f° 117 v° (août 1422) : « pour XVII plumas noires doubles et ferrees les XIII pour larmeret de mondit seigneur et les IIII pour sa petite salade » ; Idem, B 1972, f° 213 r° (novembre 1441) : « pour avoir fait et livre ung plumaz noir pour mondit seigneur et ung aultre pour Cornille le bastard ». Le noir est même présent sur les plumas des archers de corps du duc : « pour la vendue et delivrance de cinquante plumas de plumas dostrice toutes noires que jay faites et delivrees pour mettre sur les salades des L archers de corps de mondit seigneur » (Idem, B 1966, f° 261 r°, septembre 1439).

²⁷³ Idem, B 1927, f° 150 r° (septembre 1423) : « pour LIX plumas bleues et blanches » ; Idem, f° 195 r° (octobre 1422) : « pour la vente, bail et delivrance dun grant plumas de XX plumas bleues et noires ».

mort, alors que le bleu et le blanc furent surtout présents durant la première décennie de son principat²⁷⁴. Les plumes n'étaient cependant pas le seul support des couleurs. L'apparition de la salade à l'époque de Philippe le Bon avait entraîné l'usage du bourrelet, un ornement que l'on retrouve en héraldique, composé de deux rubans d'étoffe entortillés, aux couleurs des armoiries et placé sur le sommet des casques, séparant le heaume du cimier²⁷⁵ : en 1421, Philippe le Bon commanda « un bourrelet a mettre sur lune de ses salades »²⁷⁶ ; en 1422, fut réalisé un « bourrelet noir pour ladictte salade »²⁷⁷ ; le bourrelet acheté en 1423 était fait « de veluyau blanc et bleu garni dun laz de soye » et toujours destiné à une salade²⁷⁸ ; en 1427, le duc commanda un bourrelet pour sa salade constitué cette fois-ci de trois couleurs, « le tiers cramoisy, le tiers bleu et lautre tiers de blanc »²⁷⁹ ; la même année furent achetées des paillettes dorées « pour mectre et asseoir sur le bourrelet de la sallade de mondit seigneur »²⁸⁰. Il est intéressant de constater, outre l'association bourrelet/salade, que cette pièce était bien aux couleurs emblématiques du duc. Des couleurs un peu particulières, sur des supports également différents, apparaissaient sur les casques que Charles le Téméraire fit réaliser en 1467 : rouge, noir, blanc et bleu étaient les couleurs par lesquelles étaient émaillés le chiffre, les fleurs, les plumes d'orfèvrerie²⁸¹ et les boullons²⁸². Si l'usage du blanc et du bleu par ce duc est attesté, couleurs d'ailleurs imposées

²⁷⁴ HABLOT, *La devise*, t. 5, p. 516.

²⁷⁵ PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 209 : il est également appelé tortil.

²⁷⁶ ADN, B 1925, f° 117 r°.

²⁷⁷ Idem, B 1925, f° 117 v°.

²⁷⁸ Idem, B 1927, f° 150 v°.

²⁷⁹ Bibliothèque de Courtrai, fonds Goethals, Cod. 322 (XVI, 1), f° 128 r° (août 1427).

²⁸⁰ ADN, B 1938, f° 63 v°.

²⁸¹ Je suis tenté de penser que les plumes en question étaient effectivement des plumes d'orfèvrerie, car les pommes d'or des salades sont « assise sur ung pie fait de huit plumes » (ADN, B 2064, f°378 v°) : il me parait peu probable, d'un point de vue purement technique, qu'une pièce d'orfèvrerie ait pu tenir sur un support fait de véritables plumes, donc instable.

²⁸² Idem, f° 378 v° et 379 r° : « entredeux aussi garny de fleurs de pensees et de CC eslevez et esmaillez assavoir lesdits deux CC de rouge cler et noir et lesdictes fleurs de pensees de blancq et de bleu » ; « faicte de petites plumes garnie de fil dor rait et esmaillees de rougeclerc et de blanc » ; « lesdits boullons esmaillez en bende de rouge cler et de noir » ; « faicte de petites plumes a jour

à son armée au moment des réformes militaires, tout comme le noir qu'il utilisait déjà lorsqu'il était comte de Charolais, la présence du rouge peut étonner car elle ne paraît pas avoir été une de ses couleurs emblématiques, même associée aux couleurs précédentes²⁸³. Toutefois, il faut reconnaître que rien n'indique que ces couleurs furent choisies en fonction de la devise ducale : elles relevaient peut-être simplement de choix décoratifs.

Si, comme nous l'avons vu, les ducs de Bourgogne ont pu exalter leur richesse et leur puissance à travers leurs coiffes de guerre, si leur équipement était de la meilleure qualité possible et se conformait aux usages du temps, si cette tête armée agissait comme un signe de reconnaissance et d'identification, force est d'admettre que rien de ce que nous avons vu précédemment ne traduisait une volonté des ducs d'affirmer un statut qui n'était pas déjà établi : ils ne faisaient qu'entretenir cette image de prince français, riche et puissant. Une nouveauté apparut avec Charles le Téméraire, plutôt conforme aux ambitions de celui-ci : une couronne orna ses protections de tête. Cette particularité se trouve dans un rouleau des comptes de l'Argentier daté de 1471²⁸⁴ : les travaux furent l'œuvre de l'orfèvre et valet de chambre de Charles le Téméraire, Gérard Loyet. Chargé de réaliser un chapeau d'acier, celui-ci y ajouta « alentour ung chappeau de duc dor ». Le terme peut surprendre mais, outre un couvre-chef et une protection de tête, « chapeau » pouvait également désigner une couronne : cet usage est attesté par les sources²⁸⁵ et la formule « de duc » qui lui est accolée

garnies de fil dor trait et esmaillies de blanc et de bleu » ; « lesdits boullons esmailliez en bende de rouge cler et de noir et ladict chainture esmaillie pareillement » ; « lesdits boullons esmailliez en bende de blancq et de bleu ». Les fleurs qui décoraient les protections de tête réalisées en 1471 étaient également émaillées de blanc et de bleu (ADN, B 2089).

²⁸³ HABLOT, *La devise*, t. 5, p. 523.

²⁸⁴ ADN, B 2089. Ce document a également été édité par H. Van Der Velden (*The donor's image*, p. 310-311) et par V. Bessey et S. Hamel (*Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 4, p. 47-49) : les transcriptions diffèrent sur certains termes, je me permets donc de trancher d'après ma propre transcription du document.

²⁸⁵ L'inventaire des bijoux de Catherine d'Autriche, fille de Philippe le Hardi, daté de 1426, mentionne « ung chappel garny de dix fermaulx dor » (Idem, B 302) ; en 1375, 1 franc et demi fut dépensé « pour rappariller le chapel doré dor de monseigneur » (Idem, B 1445, f° 51 r°) ; en 1383, Philippe le Hardi acheta « deux chapeaux dor pour mes damoiseilles Bonne et Katherine » et fit réparer « lun des chapeaux dor de ma dame » (Idem, B 1461, f° 96 r° et v°) ; en 1387 furent réalisés

confirme qu'il est question de ce nous appellerions une couronne. Il faut cependant être prudent avec les termes employés car le mot « couronne » ne correspond pas, selon le vocabulaire de l'époque, à la pièce que le duc de Bourgogne a fait mettre sur son chapeau d'acier : celle-ci se présente sous la forme d'un bandeau de métal, également appelé « cercle » dans les sources²⁸⁶, sans fleurons. Ce dernier détail est important car la présence ou non de ces éléments semble être ce qui permettait de différencier les différentes coiffes : un chapeau ou un cercle n'était qualifié de « couronne » que lorsqu'il était orné de fleurons. Ainsi, parmi les bijoux que Philippe le Hardi donna à sa fille Marie lorsqu'elle partit rejoindre son époux Amédée VIII de Savoie en 1403 se trouvait « une belle couronne dor qui fait chappel », l'appellation « couronne » se justifiant par la présence de huit fleurons, quatre grands et quatre petits²⁸⁷. D'une manière générale, les inventaires de bijoux insistent particulièrement sur cette distinction : les coiffes sont réparties en différentes catégories (couronnes, chapeaux, cercles, fronteaux...) et les couronnes présentent toujours des fleurons, contrairement aux chapeaux ou aux cercles²⁸⁸. Cette distinction entre couronne

des travaux sur « la couronne et chapeaul de mademoiselle de Nevers » (Idem, B 1471, 7 v° et 8 r°) ; un inventaire de Philippe le Bon daté de 1458 comprend plusieurs « chapeau dor » (ADN, B 3500, f° 84 r° et v°) ; en 1473, Charles le Téméraire fit refaire un « ung chapeau de duc » par Gérard Loyet (Idem, B 2096, N° 67241, publié dans VAN DER VELDEN, p. 315-316). Nous pourrions multiplier les exemples, et pas seulement concernant les ducs de Bourgogne : voir *l'Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 24 ou *l'Inventaire de Jean duc de Berry*, t. 1, p. 57.

²⁸⁶ ADCO, B 1554, F° 115 r° et v° (juillet 1406) : « pour avoir fait pour mondit seigneur l cercle dor » ; Idem, B 1556, F° 87 r° (novembre 1407) : « pour avoir appareillé oudit mois deux sercles de mondit seigneur ».

²⁸⁷ ADCO, B 301, n° 4129 (1403).

²⁸⁸ On peut se référer aux nombreux inventaires présents aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous les cottes B 301 et B 302, mais aussi aux Archives départementales du Nord (B 3500 et B 3501). Voir également *l'Inventaire du mobilier de Charles V*, p. 12-29, *l'Inventaire de l'orfèvrerie et des bijoux de Louis I, duc d'Anjou*, t. 1, p. 557-565 et *l'Inventaire de Jean duc de Berry*, t. 2, p. 6 et 290. C'est d'autant plus flagrant lorsqu'on se penche sur l'inventaire après décès de Marguerite de Male (ADCO, B 301, liette 6, liasse 2^e, cote 314, mai 1405) : à la suite des « Couronnes dor » (f° 3 v°) se trouvent les « Cercles de couronnes » (f° 4 r° et v°) et les « Flourons de couronnes » (f° 5 r°), preuve que le cercle était un élément composant la couronne, et qu'il ne recevait cette appellation que lorsqu'il était surmonté de fleurons.

fleuronnée et cercle sans fleurons fut d'ailleurs l'un des sujets de discorde entre Louis XI et François II de Bretagne, le duc ayant fait évoluer son cercle ducal en couronne en y ajoutant des fleurons²⁸⁹. Le chapeau d'or réalisé par Gérard Loyet devait donc bien être ce cercle ducal sans fleurons, comme l'avaient également porté ses prédécesseurs²⁹⁰. Le compte nous précise que ce cercle était orné de rubis balais et de perles, maintenus à l'aide de feuilles d'orfèvrerie d'or. Les autres protections de tête n'étaient pas en reste puisque l'orfèvre réalisa d'autres cercles ducaux, destinés à deux salades et un bicoquet : le cercle de la première salade était semblable à celui du chapeau d'acier, mais sans les rubis et les perles ; le cercle de la deuxième salade, plus original, avait la forme de branches et de feuilles d'ancolie et était garni de diamants, de rubis, de perles et de fleurs émaillées de blanc ; le cercle du bicoquet avait la forme de deux branches entortillées et était garni de rubis, de perles et de fleurs émaillées de blanc et de bleu. Si la présence de couronnes, au sens général où nous l'entendons aujourd'hui, sur des protections de tête est attestée²⁹¹, le cas de Charles le Téméraire apparaît comme unique au sein des usages des ducs de Bourgogne²⁹². Les ambitions du dernier de ces princes sont bien connues, tout comme ses efforts pour déployer l'illusion d'une majesté, notamment à travers l'usage de coiffes que l'on pouvait assimiler à des couronnes²⁹³ : nous possédons plusieurs témoignages de l'usage de ces célèbres coiffes, comme le chapeau qu'il portait lors de sa Joyeuse Entrée à Dijon en 1474²⁹⁴, celui qu'il exhiba suite à la conquête de Nancy le 18 décembre 1475²⁹⁵ et celui

²⁸⁹ Sur ce sujet, comme sur les différences entre couronne et cercle, voir POQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne », notamment p. 105-107 pour l'usage du cercle par les grands barons.

²⁹⁰ A Dijon, les gisants de Philippe le Hardi et Jean sans Peur sont coiffés d'un cercle ducal.

²⁹¹ HABLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 21. Parmi les nombreuses couronnes de l'*Inventaire du mobilier de Charles V*, l'une d'elles est qualifiée de « couronne à bassinnet » (p. 21).

²⁹² Le seul exemple que j'ai pu trouver dans la comptabilité bourguignonne concerne Philippe de Bar, neveu de Philippe le Hardi : « A lui sur plusieurs ouvraiges dorfavrerie que il a fait pour messire Philippe de Bar tant pour son harnoiz a armer, la garnison dun bacinet a visiere, un chappel entour dudit bacinet, [...] » (ADCO, B 1463, f° 32 v°, juin 1385).

²⁹³ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 172-173 ; ROOS (M. de), « Les ambitions royales de Philippe le Bon et Charles le Téméraire », p. 79-80.

²⁹⁴ CHABEUF (H.), « Charles le Téméraire à Dijon en janvier 1474 », p. 289.

perdu à la bataille de Grandson en 1476 dont il nous reste une description et une reproduction²⁹⁶. Faut-il pour autant expliquer l'ajout de couronnes sur les casques par cette recherche de souveraineté qui a habité Charles le Téméraire ? Tout comme les chapeaux précédemment cités, ces couronnes avaient-elles pour objectif de donner au prince une allure royale, mais cette fois-ci lorsqu'il se trouvait sur le champ de bataille ? Ce ne fut pas, à mon sens, le cas. Tout d'abord, et malgré les hésitations réelles qui animèrent Charles après son arrivée au pouvoir, une telle décision serait prématurée : les idées du duc en matière de souveraineté furent assez brouillonnes pendant la première moitié de son principat²⁹⁷. Or, ainsi que nous l'avons souligné, la commande est datée de 1471. Mais ce sont surtout les formes des couronnes qui tendent à nous faire penser que la question de la souveraineté ne fut pas au cœur de la démarche. Le chapeau d'acier et la salade ont bien reçu un « chapeau de duc », donc une couronne ducale, sans fleurons : dans le cas contraire, elle aurait été qualifiée de « couronne ». La précision « de duc » indique bien l'absence de toute référence royale. En ornant ses casques d'une couronne, Charles le Téméraire ne cherchait pas à affirmer sa souveraineté ou se donner une image royale puisqu'il s'est contenté d'utiliser le cercle ducale qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé charger de fleurons : il apparaissait donc comme un grand baron. Les couronnes ornant la deuxième salade et le bicoquet relevaient encore moins d'une tentative d'affirmation d'une souveraineté rêvée puisqu'elles se présentaient sous la forme de cercles stylisés.

II/ Protéger le corps

Si la tête avait une grande importance symbolique et si sa protection faisait l'objet d'une attention toute particulière, le reste du corps du prince n'était pas pour autant négligé : le duc, chef de l'armée, devait, outre sa fonction de commandant, être en mesure de prendre part à l'affrontement sans mettre sa vie en danger. Pour ce faire, il était protégé

²⁹⁵ Le témoignage de Jean-Pierre Panigarola est cité dans VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 170.

²⁹⁶ *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 122, 270 et 277-278 ; DEUCHLER (F.), *Die Burgunderbeute*, p. 118-119 ; KOVACS (E.), *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne*, p. 155.

²⁹⁷ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 163 ; PARAVICINI, « "Folie raisonnée". Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (1433-1477) », p. 41.

par un équipement défensif de qualité. Cet équipement, dont l'élément principal était l'armure, ou « harnois de guerre », contribuait également à identifier le duc sur le champ de bataille²⁹⁸. Les ducs de Bourgogne entretenant leur image en toute circonstance, ils ne se contentaient pas d'une armure standard, archaïque ou démodée : elle devait être luxueuse et à la dernière mode, marquant l'identité et la valeur de son porteur²⁹⁹, en accord avec l'exaltation de la splendeur qui caractérise les milieux princiers aux XIVe et XVe siècles³⁰⁰, et que l'on retrouve dans les pratiques vestimentaires générales des ducs de Bourgogne³⁰¹. Il est donc possible de se demander comment ces princes associaient efficacité et splendeur dans leurs armures, de la même manière que dans le cas des casques, et donc comment ils étaient susceptibles d'apparaître sur le champ de bataille.

A/ Les armures des ducs de Bourgogne

Ainsi que nous l'avons déjà souligné avec l'étude des protections de tête, l'équipement militaire est sujet aux évolutions, aux modifications et aux améliorations. L'armement offensif devenant de plus en plus meurtrier, il fut nécessaire de renforcer l'armement défensif, de le rendre toujours plus efficace. Les principats des ducs de Bourgogne de la maison Valois s'inscrivent dans une période de changements, représentés par trois types d'armures différentes : le « siècle bourguignon » vit en effet la fin de l'armure dite de « mailles », progressivement remplacée par l'armure dite « de plates », elle-même transition vers ce qui devint l'armure « pleine », dont chaque pièce était faite de métal forgé qui entourait entièrement la partie du corps qu'elle protégeait³⁰².

A la différence des protections de tête, dont la terminologie était plutôt précise, il est plus difficile de visualiser les protections de corps que les ducs de Bourgogne portaient sur le champ de bataille. La question des armures ducales a déjà fait l'objet de réflexions, principalement en ce qui concerne les principats de Jean sans Peur et Philippe le Bon³⁰³ : ces

²⁹⁸ SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 300.

²⁹⁹ Idem.

³⁰⁰ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 29.

³⁰¹ Sur le costume à la cour de Bourgogne voir l'historiographie proposée par JOLIVET, t. 1, p. 18-20.

³⁰² BEAULIEU et BAYLÉ, p. 146 ; MARTIN, p. 53-54 et 71 ; VANDENBERGHE, p. 25-26 et 38.

³⁰³ ROBCIS (D.), *Armes, armures et armuriers sous le principat de Jean sans Peur (1404-1419) d'après les documents comptables*, Paris, 1998 ; VANDENBERGHE (C.), *Armes, armures et armuriers sous le*

études ont souligné le nombre important de commandes concernant des éléments du harnois en comparaison avec les commandes de harnois complets³⁰⁴, entraînant une dissémination des termes relatifs aux différentes pièces au sein de la comptabilité et compliquant l'identification de l'équipement utilisé dans un contexte de guerre. La situation était assez similaire sous le principat de Philippe le Hardi : sur une soixantaine de mentions liées à l'équipement militaire de Philippe le Hardi, il n'est possible de relever qu'une douzaine de références à des harnois complets³⁰⁵. Il convient toutefois de rester prudent car « harnois » est un terme qui pouvait désigner des éléments fort différents, l'armure en général comme les pièces la composant³⁰⁶. En outre, le fait que les termes « entiers » ou « complets » n'apparaissent pas dans les mentions de certains harnois ne signifie pas forcément qu'ils ne l'étaient pas : certaines formulations laissent planer le doute, comme lorsqu'il est question « du » harnois ou que des travaux furent réalisés sur « le » harnois du duc³⁰⁷. Les descriptions ou les précisions accompagnent d'ailleurs rarement les mentions de « harnois », qu'ils soient ou non dits « entiers » ou « complets » : il est alors d'autant plus difficile d'estimer leur composition, et donc leur apparence. Il existe malgré tout quelques commandes précieuses plus explicites qui peuvent nous éclairer quant à l'apparence du duc

principat de Philippe le Bon (1419-1467), Mémoire de maîtrise, Lille III, 2002. M. Beaulieu et J. Baylé, dans leur outil de travail sur *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire*, avaient également consacré un chapitre au costume militaire, et ce sur l'ensemble des quatre principats : voir p. 146 à 182.

³⁰⁴ ROBCIS, p. 23 ; VANDENBERGHE, p. 24.

³⁰⁵ ADCO, B 1430, f° 30 v° (décembre 1367) ; Idem, B 1430, f° 40 r° (janvier 1368) ; Idem, B 1430, f° 110 v° (mai 1368) ; Idem, B 1430, f° 202 v° (mai 1368) ; Idem, B 1438, f° 32 v° (août 1372) ; Idem, B 1445, f° 51 r° (octobre 1375) ; Idem, B 1454, f° 111 v° (janvier 1379) ; Idem, B 1461, f° 76 r° (août 1383) ; Idem, B 1466, f° 19 v° (septembre 1386).

³⁰⁶ ROBCIS, p. 26.

³⁰⁷ Voir par exemple ADCO, B 1430, f° 30 v° (janvier 1368) : « pour faire fermoirs au harnois de mon dit seigneur [...] pour dorer la ferrure du harnois de guerre pour monseigneur » ; Idem, B 1454, f° 111 v° (janvier 1379) : « le harnoiz de mon dit seigneur [...] le harnoiz de guerre de mon dit seigneur » ; Idem, B 1571, f° 125 v° (janvier 1411) : « le harnois de mon dit seigneur » ; Idem, B 1576, f° 175 r° (janvier 1414) : « son harnois a armer ». Nous avons déjà souligné l'usage de ce genre de formule en ce qui concerne les protections de tête.

de Bourgogne sur le champ de bataille. Par exemple, en septembre 1423, l'armurier de Philippe le Bon, Massin de Froimont, fut rémunéré pour « pluseurs harnoiz de guerre », dont

ung harnoiz tout complet et entier pour le corps de mondit seigneur estassavoir bachinet, garni de plates closes devant et derriere, avantbras, gardebras, gantelez, greves, cuissolz, et solers³⁰⁸

Outre le bassinnet, qui est ici considéré comme un élément du harnois, il nous est possible d'identifier les pièces protégeant les différentes parties du corps du duc. Le buste, tout d'abord, est protégé par les plates : ce terme désignait une protection constituée de plusieurs lames, ou plaques, de métal fixées les unes aux autres de façon superposée³⁰⁹. L'armure de « plates » fut la grande innovation du XIIIe siècle qui supplanta finalement le haubert vers la seconde moitié du XIVe siècle et préfigura la brigandine du XVe siècle, dont les plaques de métal étaient fixées sur une étoffe ou sur du cuir³¹⁰. Le fait que les plates soient dites « closes devant et derriere » suppose en outre qu'elles recouvraient intégralement le torse et le dos du duc. « Avantbras », « gardebras » et « gantelez » protégeaient, comme leurs noms l'indiquent, les bras du duc. Les avis divergent quant à la définition exacte de l'avant-bras : canon qui couvrait cette partie du corps³¹¹, équivalent de la cubitière, donc pièce qui protégeait le coude³¹² ou terme générique désignant tant le canon que la cubitière ou le bracelet³¹³. On peut légitimement considérer, au vu des autres pièces du harnois mentionnées, qu'il protégeait la partie entre le poignet et le coude. Le garde-bras était en effet une pièce de métal qui couvrait l'épaule et l'arrière-bras³¹⁴. Les

³⁰⁸ ADN, B 1927, f° 199 r°.

³⁰⁹ VANDENBERGHE, p. 28-29. Les définitions sont reprises dans le glossaire.

³¹⁰ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 147 ; MARTIN, p. 53-54 ; VANDENBERGHE, p. 26. Le haubert était une tunique relevant de l'armure « de mailles », à manches et à capuchon, porté par les hommes d'armes aux XIIIe et XIVe siècles : à l'époque des ducs de Bourgogne, l'haubergeon était le dernier représentant de l'armure « de mailles » et consistait en une cotte d'acier moins longue que le haubert. Voir BEAULIEU et BAYLÉ, p. 146 ; *Encyclopédie Médiévale*, p. 257 ; ROBCIS, p. 23-24 ; VANDENBERGHE, p. 25.

³¹¹ *Encyclopédie Médiévale*, p. 233.

³¹² BEAULIEU et BAYLÉ, p. 157.

³¹³ VANDENBERGHE, p. 36-37.

³¹⁴ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 155 ; VANDENBERGHE, p. 36.

gantelets offraient quant à eux une protection pour les mains et les poignets³¹⁵. « Greves », « cuissolz » et « solers » désignaient des éléments de la protection des jambes : les cuissots couvraient les cuisses, les solerets les pieds, et la partie de la jambe située entre les deux était protégée par les grèves³¹⁶. Grâce à ce type de document, il nous est donc globalement possible de visualiser l'apparence que pouvaient avoir les ducs de Bourgogne sur le champ de bataille³¹⁷ : ces informations peuvent alors être confrontées aux sources archéologiques contemporaines dont nous disposons, démarche généralement suivie dans les catalogues d'expositions³¹⁸. Le doute subsiste malgré tout sur certains points : par exemple comment étaient protégés les coudes et les genoux, puisqu'il n'est pas fait mention de coudières ou de genouillères dans ce document ? Il s'agit peut-être d'un oubli ou alors il faut considérer que ces pièces étaient incluses dans les dénominations « avantbras » et « greves ». Là est tout le problème posé par les termes génériques : outre le terme « harnois » qui, comme nous l'avons vu pouvait revêtir plusieurs significations, il est possible de trouver mention de « harnois de bras » ou de « harnois de jambes », qui pouvaient être les noms donnés aux différentes parties protégeant les bras, d'une part, et les jambes, d'autre part³¹⁹. L'absence de précision nous empêche toutefois d'identifier les pièces réunies sous cette dénomination et s'il s'agissait toujours des mêmes lors de chaque emploi de ces termes. En juin 1368,

³¹⁵ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 160 ; VANDENBERGHE, p. 36.

³¹⁶ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 160-164 ; *Encyclopédie Médiévale*, p. 281, 339 et 431 ; VANDENBERGHE, p. 34.

³¹⁷ Pour des descriptions de harnois similaires, voir ADCO, B 1560, f° 171 r°, publié dans ROBCIS, p. 26, ou encore ADN, B 1957, f° 331 v° (1436) : « A Massin de Fromont armurier de monseigneur pour ung harnois a combatre les pieces ensuivans, ung bassinnet a visiere a double veue, unes plates jusques aux genoulz, une paire de croissans, une paire davanbraz et de gardebras garniz de laines et de targectes, une paire de ganteletz et une paire de harnois de jambes garniz de soullers pour ce en LXX salus dor IIII^{XX} l. X s. le quel harnois a este fait pour mondit seigneur ».

³¹⁸ Aucune armure des ducs de Bourgogne n'étant parvenu jusqu'à nous, les expositions les concernant, lorsqu'il est question d'équipement de guerre, effectuent des comparaisons avec des pièces contemporaines. Ainsi, les auteurs du catalogue de l'exposition *Splendeurs de la cour de Bourgogne* illustrèrent leur propos à l'aide d'armures milanaises réalisées au XVe siècle, notamment la célèbre armure de Frédéric I^{er} du Palatinat : voir p. 230-233.

³¹⁹ ROBCIS, p. 26 ; VANDENBERGHE, p. 34-35.

Philippe le Hardi commanda « un harnois de bras entier gardebras et avant bras »³²⁰ : le terme « entier » suppose qu'il s'agissait de l'intégralité de la protection de bras et que la coudière était donc comprise dans le « gardebras » ou l'« avant bras », hypothèse émise plus haut ; la question se pose également de savoir si les gantelets étaient compris dans ce « harnois de bras » puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans ce document. De la même manière, les solerets ne semblaient pas être compris dans le harnois de jambes : certaines commandes les distinguent³²¹. C. Vandenberghe affirme qu'« harnois de jambes » renvoie aux éléments qui protègent les jambes « du haut des cuisses aux pieds »³²² : cependant une commande de juin 1469 fait état de l'achat d'une « paire de harnas de jambe », d'une part, et d'une « paire de greves »³²³, d'autre part, distinguant les deux pièces. La terminologie semble donc bien avoir été fluctuante aux XIV^e et XV^e siècles et au sein même des différents principats : définitions incertaines, rareté des descriptions détaillées et grande diversité des pièces rendent finalement difficile la visualisation de l'apparence des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille. La diversité des pièces citées dans la comptabilité ne doit cependant pas étonner. Prenons le harnois, par exemple : pour faire la guerre, les ducs de Bourgogne ne disposaient pas d'une seule et unique armure et la comptabilité témoigne souvent de la présence de plusieurs harnois déposés à l'armurerie³²⁴. L'existence de ces divers exemplaires peut s'expliquer d'une part par le besoin qu'avaient les ducs de disposer de harnois d'avance.

³²⁰ ADCO, B 1430, f° 111 r°.

³²¹ ADCO, B 1465, f° 62 r° (septembre 1386) : « pour fourbir et nestoier III paire de harnoiz de jambes entiers et les solers de fer » ; Idem, B 1558, f° 147 v° (mars 1408) : « Pour un harnois de jambe X escus. Pour une paire de soliers dacier II escus » ; ADN, B 1957, f° 331 v° (1437) : « une paire de harnoiz de jambes garniz de soullers ».

³²² VANDENBERGHE, p. 34.

³²³ AGR, CC 1924, f° 240 r°, dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 311.

³²⁴ ADN, B 1942, f° 187 v° (octobre 1431) : « pour avoir nectoie et fourby un de ses harnoiz de guerre » ; Idem, B 2026, f° 375 v° (février 1458) : « pour avoir mis jus, fourby, nettoie et remis sus de nouvel quinze harnois de guerre tous completz appartenant a mondit seigneur estans de provision en son armoirie » ; Idem, B 2045, f° 290 v° (février 1462) : « avoir nectoye et remis a point ainsi quil appartient trente trois harnois de guerre tous completz » ; AGR, CC 1924, f° 134 v° (mai 1469) : « pour avoir fourby les harnas de guerre d'icellui seigneur » : voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 204.

Mais ils pouvaient également en changer selon le terrain sur lequel avait lieu l'affrontement armé ou selon le mode de combat qu'ils avaient décidé d'adopter, c'est-à-dire combattre à cheval ou combattre à pied. La preuve que les ducs combattaient à cheval nous est régulièrement livrée par les chroniques³²⁵, qui prouvent également qu'ils étaient capables de combattre à pied : selon le Religieux de Saint-Denis, ce fut le cas de Jean sans Peur à la bataille d'Othée en 1408³²⁶. On peut légitimement considérer que les besoins en ce qui concernait les armures n'étaient pas les mêmes que l'on soit cavalier ou fantassin : au sein d'une armée, les combattants affichaient une grande variété d'habillements selon leurs spécialités de combat³²⁷. La comptabilité fait donc parfois la distinction entre ces différents harnois : en février 1458, l'armurier de Philippe le Bon réalisa pour lui deux harnois de guerre, le premier « tout complet pour combatre a pie » et le second « aussi complet pour porter a cheval »³²⁸. D'autres documents témoignent de ces distinctions³²⁹, et il est même

³²⁵ Les témoignages ne manquent pas : l'exemple le plus célèbre est celui de la bataille de Gavre, en 1453, au cours de laquelle le cheval de Philippe le Bon fut blessé par les gens de pied gantois, ainsi qu'on peut le lire dans CHASTELLAIN, t. 2, p. 371, LA MARCHE, t. 2, p. 322-323 et 330-331, ou WAVRIN, t. 5, p. 231-232. Il est possible de citer également CHASTELLAIN, t. 1, p. 260 et 266 et MONSTRELET, t. 4, p. 61-62, à propos de la journée de Mons-en-Vimeu, COMMYNES, t. 1, p. 28-29, à propos de la bataille de Montlhéry, ou encore BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 2, p. 291 et 293, à propos de la bataille de Morat.

³²⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 167 : « Enfin le duc, voyant que les Liégeois demeuraient immobiles, descendit dans la plaine, ordonna aux siens de mettre pied à terre, et s'avança lentement vers les lignes ennemies. », et p. 169 : « A ces mots, le duc mit pied à terre, alla se placer au front de bataille, et donna le signal de l'action en criant *Notre-Dame au duc de Bourgogne!* ».

³²⁷ MARTIN, p. 83.

³²⁸ ADN, B 2026, f° 372 v° et 373 r°.

³²⁹ ADN, B 1933, f° 168 r° (août 1426) : « ung harnois a faire armes a piet » ; Idem, B 1957, f° 302 v° (1436) : « certain harnois de guerre a combatre a pie » ; Idem, B 1963, f° 206 v° (mai 1438) : « XVII cuirraches a armer a cheval » ; Idem, B 1969, f° 286 v° (février 1440) : « ung harnois de guerre a combatre de pied » ; Idem, B 2008, f° 330 r° (septembre 1451) : « ung aultre harnois a combatre a piet ».

parfois fait mention d'achats de harnois pour le combat sur mer³³⁰. Ce qui vaut pour le harnois vaut également pour toutes les autres pièces : bon nombre d'achats concernent le remplacement de pièces défectueuses³³¹.

Comment distinguer, au milieu de cette masse de références, ce que tel ou tel duc a pu porter au cours de tel ou tel fait d'armes ? La comptabilité reste finalement extrêmement précieuse, à partir du moment où l'on se permet quelques conclusions fondées sur la remise de la documentation dans son contexte ou que l'on met en relation certaines pièces théoriquement distinctes. Certains documents associent explicitement des éléments de l'équipement militaire à des faits de guerre : ainsi, un mandement du 11 août 1383 fait état du nettoyage de deux harnois de jambes utilisés par Philippe le Hardi lors de la campagne de Flandre de 1382-1383³³², des documents mentionnent l'achat par Philippe le Bon de diverses pièces alors qu'il effectuait le siège de Melun en 1420³³³ et en décembre 1468 le fourbisseur Jean Leyart fut rémunéré pour l'entretien des harnois de guerre de Charles le Téméraire, comprenant ceux portés au cours de la campagne contre Liège³³⁴. Lorsque ces faits ne sont pas clairement identifiés, il est toujours possible de se référer aux dates des documents. Nous savons par exemple que les dépenses militaires liées à la préparation de l'expédition en Bretagne de 1392 se trouvent dans le registre B 1495 des Archives départementales de la

³³⁰ Idem, B 1963, f° 206 v° (mai 1438) : « A Girard de Haynau armurier de mondit pour [...] douze harnois de mer, [...] ».

³³¹ VANDENBERGHE, p. 24.

³³² ADCO, B 1461, f° 76 r° : « pour polir et nectoier II harnoiz de jambes entour des harnoiz de monseigneur et III de ses bacines quant il ala avec le roy ou voiage que derrenierement il a fait en Flandres ».

³³³ ADN, B 1923, f° 217 r° (octobre 1420) : des lettres « donnees au siege devant Meleun le VIIIe jour doctobre lan mil CCCC XX » font état du paiement de pièces achetées quelques mois auparavant, mais également « dun autre haubrejon dacier que ou mois doctobre ensuivant mondit seigneur fist semblablement prendre et acheter » ; Idem, f° 220 r° (mars 1421) : « comptant pour deux harnois entiers que des le mois doctobre M CCCC XX mondit seigneur estant au siege devant la ville de Meleun fist prendre et acheter de lui ».

³³⁴ ADN, B 2068, f° 353 r° : « pour blouques chaines et cloux qu'il a faiz et qui ont este employees aux harnoiz de guerre de mondit seigneur ou mois d'aoust LXVIII y compris aucuns qui ont esté portez en garnison ou derrenier voyage de Liège ».

Côte-d'Or comme en témoigne le paiement du brodeur Robinet de Varennes pour ses travaux « pour cause de l'armée qui se devoit faire sur les marches de Bretaingne en laquelle alerent mesdis seigneurs en la compagnie du roy messire », en vertu d'un mandement donné à Chartres le 25 août 1392³³⁵ : or d'autres mandements donnés le même jour mentionnent également l'achat de pièces d'armurerie pour le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, dont un harnois de jambes, des harnois de bras, une paire de gantelets et des plates, qui peuvent légitimement être considérées comme de l'équipement commandé en prévision de la même expédition³³⁶. Le document concernant le harnois commandé par Philippe le Bon en 1436 cité plus haut³³⁷ se trouve au sein de divers achats effectués en prévision du siège de Calais³³⁸, qui a eu lieu en juillet de cette année³³⁹ : ce harnois, ainsi que d'autres pièces achetées en même temps, fut probablement utilisé à cette occasion, en témoigne le fait que l'armurier fit convoyer les divers éléments « de Lille a Bruges et dudit Bruges a Saint-Omer » et que lui-même alla « devers mondit seigneur tant a Bruges que devant Calais »³⁴⁰. Il est également possible de considérer que certaines pièces mentionnées séparément étaient portées en même temps par le duc. Par exemple, un document d'avril 1402 liste un certain nombre de pièces envoyées en fourbissage³⁴¹. Parmi celles-ci, il est tout d'abord possible de mettre de côté les pièces appartenant aux fils de Philippe le Hardi, Antoine et Philippe, et les pièces d'armement offensif. En ce qui concerne l'armement défensif, il faut distinguer l'équipement de joute et l'équipement de guerre. Si l'on se penche ensuite sur ce dernier, il est intéressant de remarquer qu'il comprend un harnois de jambes, un harnois de bras, un bassinnet, une capeline, six haubergeons et six camails : force est de

³³⁵ ADCO, B 1495, f° 72 v° et 73 r°.

³³⁶ Idem, f° 93 r°.

³³⁷ ADN, B 1957, f° 331 v° (1436) : voir note 317.

³³⁸ Il est fait mention, quelques lignes plus haut, de matériel destiné à l'artillerie « pour le fait du voiaige de Calaiz ».

³³⁹ SOMMÉ (M.), « L'armée bourguignonne au siège de Calais de 1436 », p. 197.

³⁴⁰ ADN, B 1957, f° 332 r°. Ces voyages correspondent plutôt bien aux déplacements du duc à ce moment : avant de se rendre devant Calais, Philippe le Bon se trouvait le 11 juin à Bruges, à Ypres du 12 au 14, puis à Saint-Omer du 15 au 24 ; il est ensuite arrivé à Calais le 9 juillet après être passé par Gravelines et Marck. Voir VAN DER LINDEN (H.), *Itinéraires de Philippe le Bon*, p. 156-157.

³⁴¹ ADCO, B 1532, f° 310 v° et 311 r°.

constater qu'utilisées ensemble ces différentes pièces forment une protection quasi-complète du corps du duc. Se fondant sur cette remarque, il est alors possible d'imaginer, légitimement, la composition de l'équipement de corps du duc sur le champ de bataille. Ces conclusions, qui restent risquées, sont malgré tout exceptionnelles : il est rare de trouver dans une même commande des pièces susceptibles de composer un harnois complet, elles sont plutôt disséminées dans la comptabilité sans lien direct entre elles. Il est également difficile de confronter ces informations aux chroniques puisque celles-ci sont généralement avares de descriptions en ce qui concerne la composition de l'équipement de corps : les armures sont peu mentionnées³⁴², les chroniqueurs préférant dire des ducs qu'ils étaient « armés »³⁴³, et les pièces les composant encore moins³⁴⁴. Manque de connaissances ou désintérêt total pour ces considérations trop techniques, toujours est-il que les auteurs de ces textes n'entraient pas dans les détails, sauf peut-être pour la question des casques. Mais comme ces derniers, ce qui les intéressait avant tout était le caractère luxueux et époustouflant de l'équipement de guerre des ducs : c'est dans ce domaine que nous pouvons espérer plus de références, voire de descriptions.

³⁴² BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 2, p. 179 : « le duc de Bourgogne se présenta à cheval et en armure » ; BLARRU, p. 56 : « Quand revêtu de son armure, à la tête de ses troupes, le prince se regarde » ; *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 1, p. 547 : « Le roi était assis sous une riche tente de lin, toute semée de fleurs de lis d'or; il était couvert d'une armure brillante. Derrière lui, un écuyer tenait au-dessus de sa tête un casque d'or; autour de lui étaient, dans un appareil non moins pompeux, ses oncles, les princes du sang et l'élite des seigneurs du royaume » ; MONSTRELET, t. 4, p. 360 : « Car celui duc, armé de plain harnas, sinon de la teste, séoit sur ung très bon cheval, et estoit moult gentement habilié ».

³⁴³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 368-369 : « il estoit si bien armé de son corps que jamais homme ne pouvoit mieux estre » ; Idem, t. 5, p. 423 : « Or estoit le duc Charles parti du Quesnoy fièrement en armes, et luy-mesme armé de toutes pièces » ; COMMYNES, t. 1, p. 45 : « Ledict contre de Charroloys et duc de Calabre prenoient grand peyne de commender et de faire tenir ordre a leurs batailles, et chevauchioient bien arméz » ; LA MARCHE, t. 2, p. 40 : « le duc s'arma de toutes pièces » ; Idem, p. 322 : « Il estoit richement armé et monté » ; Idem, p. 330 : « Le duc fut armé de toutes armes ».

³⁴⁴ Notons malgré tout CHASTELLAIN, t. 3, p. 157 : « Sy mist sa salade en teste le duc et ses gantelets en ses mains » et LA MARCHE, t. 2, p. 11-12 : « Le duc de sa personne estoit armé gentement de son corps, et richement es gardes, tant de ses bras, comme de son harnois de jambes ».

B/ Embellir le corps du prince

Dans sa *Nancéide*, Pierre de Blarru décrit à plusieurs reprises l'apparence de Charles le Téméraire en armes : « c'est par son armure qu'il brille »³⁴⁵ nous dit-il alors qu'il raconte comment celui-ci entreprit la conquête de la Lorraine en 1475. L'équipement dut l'impressionner car l'auteur ne peut s'empêcher de souligner qu'au retour du duc l'année suivante, afin de mater la révolte, « il n'arrive pas dans son brillant appareil de naguère : il ne porte pas sa belle armure, il n'a pas sa belle parure de plumes et de décorations »³⁴⁶. On touche ici à une autre fonction fondamentale de l'équipement de guerre : outre la protection du prince, il devait contribuer à marquer les esprits. Au même titre que les éléments protégeant la tête, l'équipement se devait d'être de toute beauté, traduisant la richesse du prince qui le portait : cela explique le déploiement de luxe dont les ducs de Bourgogne faisaient preuve et se mesure aux matériaux précieux employés dans la décoration des armures³⁴⁷.

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, fer et acier étaient les principales matières premières utilisées dans la confection des différentes parties de l'armure : ce qui était vrai pour les protections de tête l'était aussi pour le reste de l'équipement de corps, tant sous le principat de Philippe le Hardi³⁴⁸ que sous le principat de Jean sans Peur³⁴⁹, de Philippe le Bon³⁵⁰ ou de Charles le Téméraire³⁵¹. La provenance des pièces ou la réputation du personnel en charge de leur réalisation constituent d'autres moyens permettant de mesurer la qualité de l'équipement militaire des ducs. Par exemple, l'utilisation par le duc de Bourgogne de pièces réalisées par l'armurier même du roi de France suppose une

³⁴⁵ BLARRU, p. 17.

³⁴⁶ Idem, p. 45-46.

³⁴⁷ SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 301.

³⁴⁸ ADCO, B 1430, f° 40 v° (janvier 1368) ; Idem, B 1435, f° 70 v° (août 1371) ; Idem, B 1438, f° 35 v° (juin 1372) ; Idem, B 1462, f° 66 r° (novembre 1385) ; Idem, B 1465, f° 62 r° (septembre 1386) ; Idem, B 1469, f° 53 v° (juillet 1388) ; Idem, B 1495, f° 93 r° (août 1392) ; Idem, B 1508, f° 138 v° (avril 1396).

³⁴⁹ ROBCIS, p. 29.

³⁵⁰ VANDENBERGHE, p. 49.

³⁵¹ AGR, CC 1924, f° 287 r° (mars 1468). Voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 372.

exceptionnelle qualité de celles-ci³⁵². La grande inspiratrice et créatrice dans tous les domaines des armes restait toutefois l'Italie, et ce dès le XIIIe siècle : des villes comme Brescia, Florence ou Milan assurèrent leur réputation grâce à la qualité de leur production³⁵³. Les artisans étendirent leur rayonnement à l'Europe en transmettant leur art à l'étranger, comme au Tyrol ou en Allemagne, ou en répondant à l'appel de cours princières, comme celle de Charles VI³⁵⁴, mais également celle des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire ayant réussi à attirer des armuriers italiens et allemands³⁵⁵. Philippe le Hardi commanda de l'équipement militaire en Italie³⁵⁶, au même titre que Jean sans Peur, qui se tourna également vers l'Allemagne, dont les centres d'armurerie étaient à cette période en pleine expansion³⁵⁷. Philippe le Bon n'eut de cesse de se rapprocher de l'industrie milanaise de l'armement³⁵⁸ : citons notamment le fait qu'en 1464 le milanais Francesco Missaglia se rendit auprès du duc pour prendre ses mesures afin de lui confectionner trois armures³⁵⁹. Il ne devait cependant pas être évident d'identifier au premier coup d'œil l'artisan ayant réalisé des armures ou leur provenance, et c'était donc par leur décoration que les ducs de Bourgogne étaient le plus à même d'éblouir les témoins de leurs actions.

Avant même de parler de l'usage de matériaux précieux, l'embellissement passait d'abord par le traitement du métal. Une fois la forme désirée obtenue par le martelage, la pièce était en effet polie afin de lui donner un brillant plus ou moins mat³⁶⁰ : l'entretien fréquent noté sous le principat de Jean sans Peur rend d'ailleurs compte de cette recherche

³⁵² ADCO, B 1562, f° 63 v°. Voir également ROBCIS, p. 29 et 82-83.

³⁵³ MARTIN, p. 167.

³⁵⁴ Idem, p. 168.

³⁵⁵ Idem, p. 169.

³⁵⁶ En août 1399, notamment, il fit nettoyer des haubergeons de Lombardie (ADCO, B 1532, f° 369 r°).

³⁵⁷ ROBCIS, p. 32.

³⁵⁸ VANDENBERGHE, p. 20.

³⁵⁹ *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 231. En novembre 1447, il avait également commandé plusieurs pièces d'armement à Ottenin du Cornet, un armurier de Milan, notamment « ung harnois de Millan a faire armes » (ADN, B 1994, f° 177 r° à 178 r°). Voir également Idem, B 2026, f° 373 r° (février 1458).

³⁶⁰ MARTIN, p. 162.

d'une surface la plus blanche possible³⁶¹. Ces caractéristiques se retrouvent dans la terminologie utilisée pour certaines pièces : en septembre 1386, par exemple, Philippe le Hardi fit « blanchir » deux cottes d'acier³⁶² et en mars 1409 Jean sans Peur fit acheter « unes plates blanches devant et derriere »³⁶³. Le harnois « plein » était aussi qualifié de harnois « blanc »³⁶⁴, l'acier poli étant une des ses caractéristiques propres³⁶⁵. Il est alors aisément compréhensible que certaines armures aient pu refléter les rayons du soleil au point d'éblouir les contemporains. Le polissage dépendait cependant du goût de l'acheteur ce qui entraînait de nombreuses nuances quant au rendu final : en effet, selon le degré de la chaleur, augmentée ou adoucie, l'acier prenait une teinte légère, allant du jaunâtre au bleu foncé, en passant par le brun et le pourpre ; les armures milanaises, de leur côté, durent leur renommée au gris fin de leur teinte³⁶⁶. Certains grands personnages faisaient également noircir les pièces au feu, ou les faisaient garnir d'or et d'argent³⁶⁷. Ce fut le cas des ducs de Bourgogne. Comme pour les protections de tête, la comptabilité fait état des nombreux travaux d'orfèvrerie effectués sur les protections de corps, ce qui n'a rien d'étonnant : la décoration du corps devait être digne du luxe de la tête. Encore une fois il convient de distinguer l'équipement militaire spécifiquement destiné à la guerre de ce qui pouvait relever de l'équipement militaire de parade, dont le faste était susceptible d'être privilégié au détriment de l'efficacité défensive, ainsi que nous l'avons vu auparavant. L'équipement utilisé sur le champ de bataille se révèle plutôt luxueux : si l'on en juge uniquement par les pièces qui sont dites « de guerre » dans la comptabilité, les mentions de décorations d'or,

³⁶¹ ROBCIS, p. 30. Cette pratique n'était cependant pas spécifique à ce duc : par exemple, en décembre 1422, Philippe le Bon fit « esclarcir V haubrejons » par son armurier (ADN, B 1927, f° 146 v°) qui, en novembre 1424, fit « tourner et blanchir aucuns des haubrejons et gorgerins de mondit seigneur » (Idem, B 1931, f° 139 r°).

³⁶² ADCO, B 1465, f° 62 r°.

³⁶³ Idem, B 1558, f° 147 r°.

³⁶⁴ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 150.

³⁶⁵ MARTIN, p. 74.

³⁶⁶ Idem, p. 163.

³⁶⁷ Idem, p. 74. En novembre 1384, Philippe le Hardi fit « norcir une autre paire desperons » (ADCO, B 1463, f° 76 r°). L'inventaire des armements trouvés au palais ducal de Dijon fait mention de « trente quatre cappellines de fer noires », cité par ROBCIS, p. 79.

d'argent, ou les deux, ne manquent pas. La plupart du temps, il est question d'éléments permettant de fixer les pièces de l'armure, tels les clous ou les boucles : ainsi, Philippe le Hardi fit dorer la « ferrure » de son harnois de guerre en décembre 1367³⁶⁸ ; en mai 1389, il fit réaliser « Il paires de charnieres » pour ses plates de guerre qui pesaient 3 onces et 1 esterlin d'argent doré³⁶⁹ ; les harnois de bras et de jambes qu'il commanda pour lui-même à l'occasion du voyage de Bretagne, en août 1392, étaient garnis de « pluseurs petites bocettes d'argent dorees »³⁷⁰ ; le harnois de guerre que Jean sans Peur se fit livrer en novembre 1407 était garni de divers éléments, dont des boucles et des clous, qui pesaient 2 marcs et 2 onces d'argent doré³⁷¹. Les bords des pièces pouvaient également être dorés, d'une manière similaire à l'armure d'Ulrich IV von Matsch que nous avons déjà utilisée comme référence visuelle pour la question de l'embellissement des casques³⁷² : nous en avons un exemple en décembre 1473 lorsque Gérard Loyet fut rémunéré « pour avoir garny les harnois de jambes, les greves et avantbras d'icellui seigneur et y fait tout du long grande brodure d'or »³⁷³. Certaines formules nous amènent d'ailleurs à nous poser des questions car elles supposent que certaines pièces étaient entièrement faites de métal précieux : ce fut le cas des « plates d'argent dore » commandées pour le comte de Nevers en février 1400³⁷⁴. Ce fut également le cas de certains éperons, des pièces souvent dorées selon la comptabilité, qui semblaient être faits d'argent³⁷⁵. Le luxe de l'or et de l'argent pouvait également être rehaussé par la présence de pierres précieuses dans le décor des armures : les éléments d'armurerie décorés par Gérard Loyet en décembre 1473 étaient également « garny de quatre cens cinquantesep bien grosses perles, de vinthuit bien gros balais et deux bien grosses pointes de dyamans et de deux tres grosses perles »³⁷⁶ ; auparavant, des quittances

³⁶⁸ ADCO, B 1430, f° 30 v°.

³⁶⁹ Idem, B 1486, f° 5 v°.

³⁷⁰ Idem, B 1500, f° 106 v°.

³⁷¹ Idem, B 1556, f° 87 r° et v°.

³⁷² MARTIN, p.64-65, 86 et photo n° 72 et *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 230 et 231.

³⁷³ ADN, B 2096, N° 67242, publié dans VAN DER VELDEN, p. 316-317.

³⁷⁴ ADCO, B 1519, f° 190 v°.

³⁷⁵ Idem, B 1445, f° 55 r° (février 1376) : « Pour clouer les esperons d'argent sur un tissu neuf VI gros » ; Idem, B 1451, f° 49 r° (avril 1377) : « pour dorer ungs esperons d'argent pour monseigneur ».

³⁷⁶ ADN, B 2096, N° 67242, publié dans VAN DER VELDEN, p. 316-317.

trouvées chez Jean de Lachenel, qui fut garde des bijoux de Philippe le Bon, font état d'un harnois « garny dor et de pierres »³⁷⁷ ou d'un haubergeon sur lequel a été enchâssé « cinq baillaiz et douze saphirs »³⁷⁸. Ces décors luxueux entraînaient parfois la reproduction des devises ducales sur les pièces d'armement : nous disposons par exemple d'un document mentionnant des gorgerins de mailles décorés du « EE » de Philippe le Bon³⁷⁹.

L'utilisation des draps dans la confection des armures rehaussait également leur luxe et contribuait à les magnifier : ils étaient utilisés pour les protéger ainsi que pour assurer un meilleur confort³⁸⁰. De nouveau, les draps de soie, plus précieux, semblent avoir été privilégiés : l'équipement destiné au comte de Nevers pour la croisade de Hongrie était garni de satin noir³⁸¹, étoffe dont le comte, devenu duc, fit garnir un harnois de guerre quelques années plus tard³⁸² et que nous retrouvons dans certaines commandes concernant les armures de Philippe le Bon³⁸³. Charles le Téméraire n'était pas en reste, à la différence qu'il semble avoir privilégié le velours : c'est de cette étoffe qu'il fit couvrir ses brigandines en mars³⁸⁴ et septembre 1468³⁸⁵, ainsi qu'en juillet 1469³⁸⁶. De plus, ces draps entraînaient dans la

³⁷⁷ ADN, B 3499, f° 22 v°.

³⁷⁸ Idem, n° 123743 (juin 1453).

³⁷⁹ ADN, B 3500, f° 93 r° (1458) : « Item ung gorgerin de mailles dor garny de deux platines esmaillees a deux EE et poise V^M IIII^O demie ».

³⁸⁰ ROBCIS, p. 30 ; VANDENBERGHE, p. 138.

³⁸¹ ADCO, B 1508, f° 128 v° (avril 1396) : « Item pour deux aulnez de noir satin dont on a garny deux bacines une cappelline et autres hernoys pour lui V fr. ».

³⁸² ADN, B 1878, f° 165 r° (août 1406) : « pour III aulnes de tieffort satin noir dont on a garny le harnois de guerre et bacinez de mondit seigneur ».

³⁸³ Idem, B 1933, f° 168 r° (août 1426) : « pour II aulnes et demie de satin bleu renforcie pour garnir ung harnois a faire armes a piet » ; Idem, B 1951, f° 207 r° (octobre 1434) : « pour dix aulnes et demie de satin figure noir et VIII aulnes dautre satin figure vert pour couvrir deux paires de brigandines pour mondit seigneur ».

³⁸⁴ AGR, CC 1924, f° 235 r° (mars 1468) : « quatre aulnes de velours noir pour couvrir unes bringandines de mondit seigneur ». Voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 306.

³⁸⁵ ADN, B 2068, f° 239 v° (septembre 1468) : « pour quatre aulnes de pareil velours cramoisy dont a este couvert unes bringandines servant au corps de mondit seigneur ».

réalisation des cordons permettant d'attacher les pièces entre elles, ou simplement utilisés en décorations : ces pièces furent par exemple mentionnées lors de travaux réalisés en décembre 1367³⁸⁷ et en mai 1368³⁸⁸ sur des harnois de Philippe le Hardi. Mais les draps pouvaient également être portés par-dessus l'armure, comme vêtements. Les ducs de Bourgogne pouvaient en effet embellir leurs harnois en y ajoutant des pièces extérieures : ainsi, en mai 1412, Jean sans Peur acheta une chaîne d'argent blanc pesant plus de 2 kg qu'il entendait « porter sur ses plates quant il sera et chevauchera en armes »³⁸⁹. Une autre pièce ajoutée était la ceinture, à ne pas confondre avec le baudrier, que seuls les chevaliers pouvaient porter et qui affichait parfois un luxe excessif³⁹⁰ : les ceintures référencées étaient en effet garnies de draps de soie, d'or et d'argent, voire de pierres précieuses³⁹¹. Les

³⁸⁶ AGR, CC 1924, f° 241 v° (juillet 1469) : « pour quatre aulnes de velours très fin dont a esté couvert unes bringandines pour mondit seigneur ». Voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 313.

³⁸⁷ ADCO, B 1430, f° 30 v° : « pour VIII onces de soie vert ouvres en las de soie et en aguilleres et delivrees a Josset de Halle orfevre de monseigneur pour mectre en son harnoiz lonce X s. p. valent IIII l. p. A Maris Lalemande qui deus li estoient pour II tissus de soie bleue pesant III onces pour faire fermoirs au harnoiz de mon dit seigneur lonce XII s. p. valent XXXVI s. p. »

³⁸⁸ Idem, B 1430, 110 v° : « pour soie et facon de VI XIIlnes de laz de soie pour faire aguilletes pour le harnoiz de monseigneur ».

³⁸⁹ ADN, B 1897, f° 130 r°.

³⁹⁰ *Encyclopédie médiévale*, p. 264.

³⁹¹ Voir par exemple, ADCO, B 1430, f° 29 r° (juin 1367) : « pour achat de une once dor de touche pour appareillier la ceinture de mon dit seigneur III franz. Et pour un tissu de soye vermeille pour asseoir la dicte ceinture IIII franz et demi. » ; Idem, B 1444, f° 59 v° et 60 r° (mai 1375) : « Pour une boucle et mordant et IIII ferrures dune ceinture pour ceindre monseigneur sur ses plates et la ferrure de XVI troches de soye dargent dore pesant tout ensemble un marc IIII onces X frans V gros I quart de gros pour le cuir de la dicte courroye III gros. Et pour un saphir de lune des ceintures de monseigneur qui a este perduz et VII grosses perles mises en la dicte ceinture XIII franz. » ; Idem, B 1461, f° 92 r° (septembre 1383) : « pour largent, facon et tissu dune ceinture dargent petite quil a faite pour monseigneur a saindre sur son haubergeon » ; Idem, B 1471, f° 15 v° (juin 1387) : « Item pour une ceinture garnie dargent pour caindre sur la cote dacier dudit monseigneur le conte un franc demi. » ; ADN, B 1878, f° 141 r° (juin 1404) : « pour avoir mis a point une ceinture que monseigneur ceint sur haubergon et icelle rivee sur nouvel tissu VII s. VI d. t. ».

vêtements en question étaient réalisés explicitement pour l'équipement de guerre : en janvier 1414, Jean sans Peur fit réaliser une jaquette* destinée à être portée « sur son harnois a armer » particulièrement luxueuse puisque, d'une part, elle était faite de brunette et, d'autre part, elle était décorée de rabots et de rabotures d'orfèvrerie³⁹². De la même manière, outre des paletots* commandés tant lorsqu'il était comte de Charolais³⁹³ que lorsqu'il était duc de Bourgogne³⁹⁴, Charles le Téméraire fit réaliser en septembre 1468 « une manteline a porter sur ses bringandines », faite de velours violet et doublée de drap de damas noir, « une autre manteline ouvree de broudure a porter sur la bringandine » et « une ytaliane de brodure pour mondit seigneur pour porter sur la cuirache »³⁹⁵. Outre la protection qu'ils pouvaient apporter aux éléments du harnois, ces vêtements semblaient donc avoir des qualités esthétiques non négligeables, magnifiant le prince.

Le métal, les ornements d'orfèvrerie et les draps de soie devaient donc contribuer à transmettre une image particulièrement luxueuse et prestigieuse du duc de Bourgogne en chef de guerre : la richesse de son équipement devait en outre contribuer à l'individualiser au milieu de ses troupes. L'élément par excellence de l'identification du duc restait cependant la cotte d'armes, qui était pour la protection de corps ce que le cimier était à la protection de tête.

C/ Un élément particulier de la protection de corps : la cotte d'armes

Élément à part entière de l'équipement militaire, la cotte d'armes avait cependant un statut un peu particulier : elle n'avait pas à proprement parler de vocation défensive³⁹⁶ mais contribuait à l'individualisation du chef de l'armée, au même titre que les composantes de sa parure de guerre. Certains historiens se posent encore la question du port réel de ce

³⁹² ADCO, B 1576, f° 175 r°.

³⁹³ ADN, B 2020, f° 407 v° (avril 1453) : « quatre aulnes et ung quartier de satin figure noir a double poil pour faire ung paltot a armer pour mon avant dit seigneur de Charrollois ».

³⁹⁴ AGR, CC 1925, f° 430 r° (octobre 1470) : « pour avoir fait douze paletoz pour couvrir les cuiraches et bringandines servans au corps de mondit seigneur ». Voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 520.

³⁹⁵ ADN, B 2068, f° 239 v°.

³⁹⁶ Selon MARTIN, p. 96 : « Confectionnée en étoffe renforcée, elle offrait une certaine résistance aux coups d'épée ou de lance ».

vêtement par les ducs de Bourgogne sur le champ de bataille et, que ce débat soit ou non justifié³⁹⁷, force est de constater que le chef de guerre revêtu de sa cote d'armes s'est ancré dans l'imagerie de l'époque, corroborée par certains chroniqueurs : lorsque Jean Chartier et Georges Chastellain écrivent qu'à Mons-en-Vimeu, en 1421, Philippe le Bon fit porter sa cote d'armes par un autre chevalier pour induire ses adversaires en erreur, cela signifie bien qu'en temps normal le duc portait ce vêtement au combat³⁹⁸ ; cette pratique témoigne en outre d'un possible caractère défensif de la cote d'armes dans le sens où elle maintenait le duc à l'écart de la fureur de ses ennemis³⁹⁹. Il serait donc intéressant de prendre la comptabilité à témoin et de mesurer les renseignements qu'elle peut nous livrer, tant en ce qui concerne l'utilisation que l'apparence des cottes d'armes.

La raison d'être de la cote d'armes trouve son origine dans un souci des combattants, enveloppés dans un armement de plus en plus hermétique, donc méconnaissables, de se distinguer sur le champ de bataille, de reconnaître l'ami de l'ennemi : des signes distinctifs furent donc adoptés et ornèrent les drapeaux, les heaumes et les boucliers⁴⁰⁰. Dans le cas des ducs de Bourgogne, il est possible de considérer que les signes personnels ornant leurs armures relevaient plus de la décoration car ils ne permettaient pas une identification à distance et nous avons eu l'occasion de mentionner l'usage du cimier qui pouvait aider celle-ci. Les armoiries, signes de reconnaissance par excellence⁴⁰¹, étaient surtout arborées sur les drapeaux, ainsi que nous le verrons plus loin, les comptes ne faisant en effet pas mention de

³⁹⁷ Voir sur la question SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 304-305.

³⁹⁸ CHARTIER, t. 1, p. 20 : « Il craignoit alors si peu pour ses jours, qu'il fit porter sa cote d'armes ou habit de guerre par le seigneur de la Vieuville, lequel avoit déjà la garde de sa bannière » ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 260 : « leur prince qui y estoit au front bien accompagné, mais non pas vestu de sa cote d'armes, car autre l'avoit et la portoit pour abuser ses ennemis ».

³⁹⁹ Cette pratique coûta d'ailleurs la vie au seigneur de La Viesville qui portait, ce jour, la cote du duc. HAQUETTE (B.), « Réécrire l'histoire *sans esventer les secrets des maisons* », p. 66.

⁴⁰⁰ MARTIN, p. 95.

⁴⁰¹ Les armoiries naquirent au XIIe siècle avec pour fonction de base, justement, l'identification des combattants, rendus méconnaissables par leur équipement. Voir PASTOUREAU, « La diffusion des armoiries et les débuts de l'héraldique », p. 25 ; Idem, *Une histoire symbolique du Moyen-âge occidental*, p. 239-241 ; Idem, *Traité d'héraldique*, p. 26-27 ; PINOTEAU, *La symbolique royale française*, p. 429-431.

boucliers utilisés par les ducs de Bourgogne sur le champ de bataille. L'inconvénient des drapeaux résidait cependant dans le fait qu'ils n'étaient pas portés par les ducs eux-mêmes, lesquels pouvaient donc en être séparés. La cotte d'armes représentait donc un moyen pour le prince d'arborer ses armoiries en permanence, du moins en théorie. Au-delà de son rôle dans l'identification du combattant, elle permettait également de protéger l'armure des intempéries et, selon les matériaux utilisés dans sa confection, pouvait même offrir une certaine résistance aux coups d'épées et de lances⁴⁰². Ces différentes propriétés de la cotte d'armes rendent sa présence dans les commandes des ducs de Bourgogne d'autant plus compréhensible : en excluant les dépenses liées aux joutes et aux tournois, il est en effet possible de relever plus de 340 cottes d'armes mentionnées dans les achats s'étendant du principat de Philippe le Hardi à celui de Charles le Téméraire. Les documents où furent relevées ces différentes mentions ne renvoient cependant pas forcément à du matériel utilisé dans un contexte militaire et les destinataires des cottes n'étaient pas toujours les ducs de Bourgogne, il est donc nécessaire de les trier. En ce qui concerne les porteurs des cottes, la comptabilité nous permet de distinguer assez facilement les officiers d'armes. Ces derniers, rois, hérauts ou poursuivants d'armes, sont souvent mentionnés comme destinataires de cottes commandées par le duc⁴⁰³ et le contexte au cours duquel ces achats furent réalisés est parfois précisé⁴⁰⁴ : ce contexte pouvait d'ailleurs être militaire puisqu'en octobre 1455 Jean de Boulogne fut rémunéré pour la réalisation de cottes d'armes pour les rois d'armes, hérauts et poursuivants, lesquelles s'inscrivaient dans une commande « pour mondit seigneur pour son voiage de Turquie »⁴⁰⁵. Si les cottes des officiers d'armes ne

⁴⁰² MARTIN, p. 95-96.

⁴⁰³ Les expressions varient : voir entre autres ADN, B 1933, f° 145 v° (septembre 1426) : « VIII cotes darmes pour les heraulx » ; Idem, B 1975, f° 142 r° (janvier 1443) : « six cottes darmes [...] pour les heraulx, poursuivants et trompettes » ; Idem, B 2002, f° 196 v° (juillet 1449) : « neuf cottes darmes [...] pour ses heraulx et officiers darmes de son hostel » ; Idem, B 2058, f° 184 r° (août 1466) : « XIII cotes darmes pour les roys, heraulx et poursuivans ».

⁴⁰⁴ Par exemple, en janvier 1443, Philippe le Bon fit réaliser « six cottes darmes armoyes des armes de mondit seigneur pour porter ou voiaige quil a nagaire et darnierement fait a Besancon au devant de l'empereur » (Idem, B 1975, f° 161 v° et 162 r°).

⁴⁰⁵ Idem, B 2020, f° 378 r° et v° : il est d'ailleurs bien spécifié que les cottes d'armes étaient pour « les rois d'armes qui seient en sa compaignie ».

peuvent être considérées comme un vêtement militaire⁴⁰⁶, elles restent malgré tout intéressantes pour nous aider à visualiser les cottes portées par les ducs eux-mêmes : la comptabilité témoigne du fait qu'elles étaient assez proches. Un certain nombre de cottes d'armes rencontrées, à l'exception de celles explicitement destinées aux officiers d'armes, ont un destinataire difficile à identifier : les commandes en question ont été réalisées sur ordre ducal, mais il nous est impossible d'affirmer qu'elles étaient portées par les ducs, hésitations renforcées par le fait que certains achats effectués par ceux-ci concernaient des cottes d'armes destinées à leur entourage⁴⁰⁷. Il est possible d'émettre quelques hypothèses en considérant les quantités de cottes réalisées : certaines des commandes en question concernent des achats de douze⁴⁰⁸ ou treize⁴⁰⁹ cottes, quantités qui correspondent généralement aux commandes des cottes des officiers d'armes⁴¹⁰. Il est toutefois risqué de se fonder sur les chiffres, d'autant plus que parfois ceux-ci n'étaient pas précisés. En parallèle, une quantité non négligeable de cottes référencées ont été achetées spécifiquement pour l'usage des ducs de Bourgogne. Le matériel de guerre réalisé pour le voyage de Bretagne, en août 1392, comprenait une cote d'armes « pour monseigneur »⁴¹¹ ; pour le voyage de Hongrie de son fils, Philippe le Hardi fit réaliser, en avril 1396, une cote

⁴⁰⁶ Sur le vêtement des officiers d'armes, appelé aujourd'hui *tabard*, voir HABLLOT, « Revêtir le prince », notamment p. 757 à 762.

⁴⁰⁷ En 1466, Philippe le Bon fit réaliser des cottes d'armes pour son fils Baudouin (ADN, B 2058, f° 184 v° et 192 v° ; Idem, B 2061, 155 r° et v°). Il est également possible de trouver mention de cottes réalisées pour les fils de Philippe de Nevers, Charles de Nevers et Jean d'Etampes : voir Idem, B 1948, f° 271 r° (1433) ; Idem, B 1951, f° 163 v° (décembre 1433) ; Idem, B 1957, f° 294 r° (juillet 1434) et 336 v° (août 1436). Les préparatifs pour le siège de Calais, en août 1436, comprenaient une cote d'armes pour Alvaro de Brito (Idem).

⁴⁰⁸ Idem, B 1957, f° 296 r° (août 1435) ; Idem, B 2064, f° 429 v° (décembre 1467) ; Idem, B 2068, f° 101 r° (mai 1468) ; AGR, CC 1924, f° 239 r° et v° (juin 1469) : voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 310.

⁴⁰⁹ ADN, B 1951, f° 170 r° (mars 1434).

⁴¹⁰ Les cottes des officiers d'armes étaient commandées par lots : ceux-ci étaient en moyenne de l'ordre d'une dizaine, douze et treize étant les quantités revenant les plus fréquemment.

⁴¹¹ ADCO, B 1495, f° 73 r°.

d'armes « pour mondit seigneur de Nevers »⁴¹² et nous savons que Jean sans Peur acheta des franges pour la cotte d'armes qu'il « fist faire en l'an mil CCCC et huit avant son alee à la bataille du Liege »⁴¹³ ; à l'occasion du voyage de Hollande de 1425, Hue de Boulogne peignit « deux cottes d'armes pour mondit seigneur »⁴¹⁴ ; en décembre 1467, Jean Hennequart, en plus du travail de peinture sur du matériel de guerre, répara une cotte d'armes « servans au corps » de Charles le Téméraire⁴¹⁵. Ces différentes mentions témoignent du fait que les cottes d'armes avaient bien vocation à être portées sur un champ de bataille, mais également qu'elles étaient destinées à être portées par les ducs eux-mêmes.

La forme et l'apparence de ces cottes d'armes est difficile à établir. A l'origine chemise longue et sans manches, descendant au dessous des genoux, la cotte fut, à la fin du XIVe siècle, serrée à la taille et raccourcie, s'arrêtant à mi-cuisses, sur le modèle des cottes de l'habillement civil, tandis que les manches s'allongèrent⁴¹⁶. Les précisions quant à l'apparence des cottes des ducs de Bourgogne sont rares : en 1431, Hue de Boulogne réalisa pour Philippe le Bon et ses hérauts des cottes d'armes « a grans manches »⁴¹⁷, mais, bien que ces pièces soient mentionnées dans une commande comprenant également des enseignes de guerre, il est difficile d'affirmer qu'elles furent utilisées dans un contexte militaire. En effet, les manches larges ou longues caractérisaient peut-être les cottes utilisées pour la joute⁴¹⁸, tandis que les cottes de guerre, qui persistaient au XVe siècle malgré

⁴¹² Idem, B 1508, f° 127 v°; le document mentionne plus loin d'autres cottes d'armes « pour luy ».

⁴¹³ Idem, B 1601, f° 91 r°. Voir *Comptes généraux de L'État bourguignon entre 1416 et 1420*, t. 1, p. 81 : « A ladicte Jehanote, pour 14 onces et demie de franges d'or de Chippre et de soye vert qui furent converties en la cote d'armes ouvree de brodeure que mondit seigneur fist faire en l'an mil CCCC et huit avant son alee à la bataille du Liège [...] ».

⁴¹⁴ ADN, B 1933, f° 145 v°. Le matériel de guerre que Philippe le Bon commanda en prévision de son « voyage de Turquie » comprenait « quatre cottes d'armes pour mondit seigneur » (Idem, B 2020, f° 378 v°).

⁴¹⁵ Idem, B 2064, f° 430 v°. La cotte d'armes que le même peintre réalisa en août 1470 était également « pour le corps de mondit seigneur faite toute juste » (AGR, CC 1925, f° 426 v°, dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 516).

⁴¹⁶ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 174 ; *Encyclopédie médiévale*, p. 275 ; MARTIN, p. 96.

⁴¹⁷ ADN, B 1945, f° 168 v°.

⁴¹⁸ BEAULIEU et BAYLÉ, p. 175.

l'adoption de l'armure de plates, étaient plutôt amples, ayant la forme d'une chemise courte et sans manches⁴¹⁹. L'ancien arsenal de Zurich a longtemps conservé une cotte d'armes attribuée à Charles le Téméraire et dont il ne nous reste qu'une reproduction⁴²⁰ : elle se présentait sous la forme d'une tunique sans manches, serrée à la taille et fendue sur le devant. Il est en outre possible de considérer que le fait qu'il ait été précisé, dans la commande de 1431, que les cottes étaient « a grans manches », mention plutôt rare rappelons-le, est une preuve qu'en règle général les cottes réalisées n'avaient pas de manches, ou alors des manches courtes : le rédacteur a apporté cette précision car les cottes réalisées à ce moment étaient peu communes. Ce document est d'autant plus intéressant qu'il corrobore le fait que les cottes portées par le duc et les cottes de ses officiers d'armes pouvaient être assez proches, en tout cas à partir du principat de Philippe le Bon⁴²¹. Ces similitudes étaient toutefois relatives car il était possible de relever des différences, comme en témoigne la commande concernant le matériel en prévision de la Croisade : sur les quatre cottes destinées au duc, si deux étaient faites de drap de damas, comme les cottes des rois d'armes, les deux autres étaient en satin. Les prix différaient également puisque les cottes des officiers d'armes coûtèrent 6 livres chacune alors que le prix de chaque cotte ducale s'élevait à 7 livres et 4 sous⁴²². Les cottes portées par les ducs de Bourgogne avaient généralement un prix plus élevé que les autres : si la seule réalisation d'une cotte d'armes coûtait généralement 6 livres⁴²³, les matériaux utilisés et les embellissements étaient susceptibles de faire grimper les prix des cottes ducales. Ainsi, si les cottes d'armes commandées en août 1470 pour Charles le Téméraire et ses hérauts présentaient une méthode de réalisation et une apparence similaires, et si toutes ces pièces étaient frangées,

⁴¹⁹ *Encyclopédie médiévale*, p. 276.

⁴²⁰ DEUHLER, p. 203 ; MARTIN, p. 97. Selon C. Aubertin, dans ses « Recherches sur les drapeaux de l'ancienne province de Bourgogne », p. 79, cette cotte, qu'il attribue à un héraut du duc, a été retrouvée dans une caisse, en lambeaux, sans espoir de restauration. La reproduction, publiée par Deuchler, indique qu'il s'agit de l'« hertzog Carl von Burgund herolden koet », la cotte d'armes du duc Charles de Bourgogne.

⁴²¹ HABLOT, « Revêtir le prince », p. 758.

⁴²² ADN, B 2020, f° 378 v° (octobre 1455).

⁴²³ Cette observation a été établie à l'aide d'un corpus de 242 cottes d'armes mentionnées entre 1426 et 1470 et destinées aux ducs, aux officiers d'armes ou à l'entourage ducale.

les franges de la cotte ducale étaient faites de soie blanche et bleue, mêlée à de l'or, alors que les franges des cottes des hérauts étaient faites de soie et d'argent⁴²⁴. A en croire la comptabilité, les dépenses de Philippe le Bon et Charles le Téméraire en termes de cottes d'armes furent cependant bien en deçà de celles de leurs prédécesseurs. A l'occasion du voyage de Bretagne de 1392, Philippe le Hardi commanda une cotte d'armes coûtant pas moins de 200 livres⁴²⁵ et à l'occasion de la préparation de la croisade de Hongrie de 1396 il fit réaliser pour son fils Jean une cotte d'armes brodée de plus de 150 livres⁴²⁶ et deux cottes d'armes peintes qui coûtèrent plus de 80 livres⁴²⁷. Ce dernier, lors de la bataille d'Othée en 1408, portait une cotte d'armes dont les seules franges coûtèrent plus de 16 livres⁴²⁸. La lecture des commandes est un bon moyen de mesurer l'attention que les ducs de Bourgogne accordèrent à leur apparence puisque les cottes d'armes apparaissent rapidement comme des pièces de grand luxe. Cela se mesure notamment aux matériaux utilisés et qui avaient déjà été mentionnés lorsqu'il était question de l'embellissement des protections de tête : de nouveau, les draps dits « de soie » étaient privilégiés. Il est intéressant de souligner que l'usage d'une cotte d'armes dans un contexte militaire n'empêchait pas le choix des plus

⁴²⁴ AGR, CC 1925, f° 426 v°. Voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 515-516.

⁴²⁵ ADCO, B 1495, f° 73 r° : « Item pour la facon d'une cote darmes pour monseigneur dor d'argent de chipre et de soye II^c fr. ». Le franc, tant celui à cheval émis par Jean le Bon en 1360 que celui à pied émis par Charles V en 1365, courait pour 20 sous, tout comme la livre. Cf. AMANDRY, *Dictionnaire de numismatique*, p. 233.

⁴²⁶ Idem, B 1508, f° 127 v° : « Premierement pour une piece de satin for asure dont on a fait une cote darmes de brodeure pour mondit seigneur de Nevers XXVIII fr. Item pour une piece d'autre satin pour doubler la dicte cote XIII fr. » et f° 138 v° : « Cest assavoir pour avoir fait et brode une cote darmes aux armes de monseigneur le conte de Nevers CL fr. ».

⁴²⁷ Idem, f° 128 v° : « Item pour deux pieces de satin asure dont on a fait II cotes darmes de bateure pour luy et a ses armes XXVIII fr. Item pour deux pieces de cendal large asure dont on a double les dictes cottes XII fr. Item pour une piece de satin vermeil dont on a armoye les dictes cottes XIII fr. » et B 1511, f° 113 v° : « Item pour avoir fait semblablement de bateure deux cottes darmes armoyes aux armes de mon dit seigneur de Nevers au pris de XVI fr. la piece XXXII fr. ».

⁴²⁸ Idem, B 1601, f° 91 r° : « pour 14 onces et demie de franges d'or de Chippe et de soye vert qui furent converties en la cote darmes ouvree de brodure que mondit seigneur fist faire en l'an mil CCCC et huit avant son alee à la bataille du Liege, qui valent, au pris de 18 solz parisis l'once, 16 frans 6 solz 3 deniers tournoiz ».

coûteux des draps de soie pour les réaliser : la cotte du voyage de Bretagne était ainsi en soie⁴²⁹ et les cottes du voyage de Hongrie en satin⁴³⁰, tout comme deux des cottes du voyage de Turquie⁴³¹. Les draps composant les cottes étaient malgré tout variés : il est possible de croiser dans la comptabilité des cottes faites de tiercelin⁴³², de cendal⁴³³ ou de drap de damas⁴³⁴, et les cottes d'armes commandées par Charles le Téméraire étaient faites de taffetas⁴³⁵. Les métaux précieux entraient également dans la composition des cottes, que ce soit dans le cas de cottes brodées comme dans le cas de cottes peintes : il est ainsi fait régulièrement mention d'or et d'argent⁴³⁶ ; ces derniers pouvaient de plus embellir les franges qui venaient parfois orner les cottes d'armes et qui étaient généralement faites de soie⁴³⁷. Le décor principal ne fait quant à lui aucun doute : le prince portait une cotte armoriée de ses armes, ce que la terminologie nous rappelle régulièrement⁴³⁸. Les renseignements concernant la manière dont les armoiries étaient figurées sur les cottes sont extrêmement rares : la seule mention concerne des cottes probablement destinées à des officiers d'armes qui étaient « armoyees devant et derriere des armes de mondit

⁴²⁹ ADCO, B 1495, f° 73 r° (août 1392).

⁴³⁰ Idem, B 1508, f° 127 v° (avril 1396).

⁴³¹ ADN, B 2020, f° 378 v° (octobre 1455).

⁴³² Idem, B 1903, f° 123 r° (mars 1413). Voir glossaire.

⁴³³ Idem, B 1923, f° 155 r° (mars 1421) et f° 219 v° (janvier 1420).

⁴³⁴ Idem, B 1966, f° 325 r° (mai 1439) ; Idem, B 2020, f° 378 v° (octobre 1455). Voir glossaire.

⁴³⁵ AGR, CC 1925, f° 417 r° et v° (avril 1465) et 426 v° (août 1470). Voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 505 et 516. Voir glossaire.

⁴³⁶ ADCO, B 1495, f° 73 r° (août 1392) ; ADN, B 1923, f° 219 v° (janvier 1420) ; B 1925, f° 87 r° (février 1422) ; Idem, B 1945, f° 168 v° (septembre 1431) ; Idem, B 2064, f° 429 v° (décembre 1467).

⁴³⁷ ADCO, B 1508, f° 127 v° (avril 1396) ; ADN, B 1923, f° 155 r° (mars 1421) ; Idem, B 1925, f° 79 v° (décembre 1421) ; Idem, B 1945, f° 168 v° (septembre 1431) et f° 176 r° (octobre 1432) ; Idem, B 2020, f° 378 v° (octobre 1455) ; Idem, B 2058, f° 192 v° (1466) ; AGR, CC 1925, f° 426 v° (août 1470).

⁴³⁸ ADCO, B 1508, f° 138 r° (avril 1396) : « une cote darmes aux armes de monseigneur le conte de Nevers » ; Idem, B 1511, f° 113 v° (avril 1396) : « deux coctes darmes armoyes aux armes de mon dit seigneur de Nevers » ; ADN, B 1925, f° 87 r° (février 1422) : « IIII cottes darmes de samit* bleu doublées de bouguerran bleu et armoyées aux armes de mondit seigneur » ; Idem, B 1957, f° 294 r° (juillet 1434) : « deux banieres a trompettes et trois coctes darmes armoiez de fin or aux armes de mondit seigneur d'Estampes » ; AGR, CC 1925, f° 426 v° (août 1470) : voir plus haut, note 415.

seigneur »⁴³⁹ ; si l'on se fonde sur le fait que les cottes ducales étaient en général similaires aux cottes des officiers d'armes, il paraît raisonnable de partir du principe que les armoiries remplissaient la totalité du champ des cottes portées par les ducs de Bourgogne lorsqu'ils étaient en guerre. Que la panoplie héraldique des princes ait dominé le décor des cottes d'« armes » paraît une évidence mais malgré tout, en de rares occasions, les éléments de l'emblématique nouvelle y trouvaient leur place : ainsi, à l'occasion du « Pas de la Belle Pèlerine », Jean de Boulogne réalisa pour les officiers d'armes de Philippe le Bon « neuf cottes darmes [...] painctes et delivrees de sondit mestier des armes et devises de mondit seigneur »⁴⁴⁰. Dans le cas des cottes portées par les ducs de Bourgogne, nous savons que Philippe le Hardi commanda en janvier 1386 une cotte « de parement » dont le champ était semé de ses armes et brodé de marguerites d'or⁴⁴¹ et nous avons mention, en octobre 1411, de l'achat de draps blancs « pour faire les croix sur les cotes darmes » de Jean sans Peur⁴⁴².

La cotte d'armes ne permettait pas aux ducs de Bourgogne de se défendre ou de se battre au moment de l'affrontement. Elle mérite toutefois d'être mise au rang de l'équipement, ne serait-ce qu'en raison de sa fonction primordiale qui l'associe au monde de la guerre : la cotte d'armes peut être considérée comme un des symboles de la fonction militaire. En portant la cotte d'armes sur le champ de bataille, les ducs de Bourgogne ne se conformaient pas seulement à une ancienne pratique militaire, qu'elle se raréfiait ou non, ils affichaient l'image du guerrier qui s'était imposée dans l'imaginaire collectif et qui fut reprise dans les représentations postérieures. Permettant à son porteur de s'individualiser au sein de l'armée, la cotte d'armes exaltait également sa richesse, comme en témoignent les matériaux de luxe utilisés, et sa puissance, traduite entre autres par les armoiries. Au même titre que la riche coiffe de guerre ou l'armure de qualité, la cotte d'armes contribua à

⁴³⁹ ADN, B 2064, f° 429 v° (décembre 1467) ; Idem, B 2068, f° 101 r° (mai 1468).

⁴⁴⁰ Idem, B 2002, f° 196 v° (juillet 1449).

⁴⁴¹ ADCO, B 1466, f° 20 v° : la commande précise juste que la cotte fut faite « pareille de brodure a la couverture de son cheval » ; la couverture en question est citée à l'article précédent et est décrite comme étant « de veluel vermeil taint en graine fueilletee de feulletes dor de chippe et de marguerites par le champ et semee des armes dicellui monseigneur ».

⁴⁴² ADN, B 1894, f° 237 v° : quelques folios auparavant (236 r°), il était question du décor des croix de saint André portées par ses hommes d'armes, il s'agit donc peut-être de croix similaires qui ornaient les cottes d'armes.

la mise en scène de la fonction de militaire, et de chef de guerre, du prince et fut un des outils permettant de l'exalter et de la magnifier.

III/ Le prolongement du corps ducal

Si les casques et les différentes pièces du harnois protégeaient le corps du prince, ils ne représentaient pas l'intégralité de son équipement militaire. En tant que chef de guerre, il pouvait être amené à se déplacer, à combattre et surtout à commander et à communiquer avec ses troupes. Son simple corps physique ne lui permettant pas d'effectuer toutes ces actions, il était obligé de recourir à des instruments de substitution. De la même manière qu'il s'équipait d'une armure afin de pallier ses défenses naturelles limitées, armure qui devenait alors une seconde peau, il ajoutait à son corps armé des éléments de diverses natures qui l'aidaient à mener efficacement le combat : le cheval, qui lui permettait de se déplacer, les armes, qui lui permettaient de combattre, et les enseignes vexillaires, qui le signalaient et lui permettait de communiquer. Ceux-ci contribuaient également à le mettre en valeur, à exalter sa fonction de chef de guerre, à l'identifier et l'individualiser au sein de l'armée : ils étaient donc autant des outils militaires que des parures de guerre et, à ce titre, pouvaient être considérés comme des prolongements du corps ducal.

A/ Protéger le cheval, protéger le duc : bardes et harnois équestres

Le cheval est indissociable du chevalier. Le chevalier, et c'est la première de ses caractéristiques, est avant tout un cavalier : il s'agit d'un combattant qui se distingue des autres parce qu'il est monté sur un cheval, pour reprendre les mots de Georges Duby⁴⁴³. Que les ducs de Bourgogne aient été des chevaliers, nul ne le contestera : empreints de culture chevaleresque, ils ne cessèrent de perpétuer ces valeurs, dont la production littéraire qu'ils engendrèrent constitua l'un des meilleurs reflets⁴⁴⁴. Le cheval était donc un élément indispensable de leur panoplie de chef de guerre et se devait d'être en accord avec leur politique de paraître.

⁴⁴³ Cité dans CONTAMINE (éd.), *Les chevaliers*, p. 19.

⁴⁴⁴ DEVAUX, « Le culte du héros chevaleresque », p. 61.

Au XVe siècle, le rôle essentiel joué par le cheval dans la guerre depuis des siècles⁴⁴⁵ n'a pas diminué, et ce malgré les évolutions militaires ayant entraîné un usage plus important de l'infanterie et surtout de l'artillerie : le cheval restait indispensable tant comme partenaire du combattant, moyen de déplacement et force de traction⁴⁴⁶. Ne négligeons pas, en outre, la fonction symbolique attribuée au cheval de guerre, destrier du seigneur et allégorie immuable du fief⁴⁴⁷. La quantité importante de dépenses liées aux chevaux dans la comptabilité des ducs de Bourgogne témoigne à elle seule de leur valeur. D'un point de vue militaire, outre son usage en tant que moyen de déplacement, les chevaux étaient utilisés par les ducs dans la cadre du combat : si Jean sans Peur semble avoir combattu à pied lors de la bataille d'Othée en 1408⁴⁴⁸, nous savons qu'à Mons-en-Vimeu Philippe le Bon échappa à la capture grâce à son cheval⁴⁴⁹ et celui qu'il montait lors de la bataille de Gavre, le 23 juillet 1453, fut plusieurs fois blessé⁴⁵⁰ ; quant à Charles le Téméraire, les témoignages des chroniqueurs concernant le fait qu'il combattait à cheval ne manquent pas et ce fut

⁴⁴⁵ Sur la question du cheval de guerre, voire la bibliographie proposée dans SCHNERB, « Le cheval dans la guerre (France v. 1400 – v. 1500) », p. 97, note 1.

⁴⁴⁶ Idem, p. 90.

⁴⁴⁷ HABLLOT, *Manuel de [sic] héraldique emblématique médiévale*, p. 31.

⁴⁴⁸ Selon le religieux de Saint-Denis, le duc « mit pied à terre, alla se placer au front de bataille, et donna le signal de l'action en criant *Notre-Dame au duc de Bourgogne!* » (*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 169)

⁴⁴⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 266 : « Le duc mesmes y fut saisy au corps ; et le cuidoit un très-puissant homme d'armes lequel luy avoit percé l'arçon de sa selle tout outre, le tirer jus à terre, car le tenoit à bras ; mais son coursier, qui estoit viste et merueilleusement bon, le porta outre » ; MONSTRELET, t. 4, p. 61-62 : « Et comme il fut relaté de toutes les deux parties, ledit duc se y gouverna si prudemment et fut en péril d'avoir grande occupacion par ce qu'il assembla des premiers, et fut enferré de deux lances de première venue, dont l'une lui perça sa selle de guerre tout outre l'arçon de devant et lui eschapa de costé son harnas, et avecques ce fut prins aux bras d'un puissant homme d'armes qui le cuida tirer jus. Mais il estoit monté sur fleur de bon coursier, qui a force le porta outre ».

⁴⁵⁰ CHASTELLAIN, t. 2, p. 371 : « Et quand le duc fut venus, sans espargner son corps, ne son cheval, se frappa dedans les Gantois où il reçut sur son corps maints coups de picques et d'autres bastons, et son cheval qui tant bien armé estoit, fut navré en neuf ou dix lieux » ; voir également LA MARCHE, t. 2, p. 322-323 et WAVRIN, t. 5, p. 231-232.

d'ailleurs à cheval qu'il perdit la vie lors de la retraite devant Nancy⁴⁵¹. Le cheval était donc un élément primordial de l'image du duc de Bourgogne en chef de guerre, qui était alors, lorsqu'il était décrit, assimilé à une statue équestre⁴⁵². Devant contribuer à la mise en scène du prince, il est légitime de considérer que les choix des ducs de Bourgogne, tant les choix des chevaux que les choix de leur équipement, n'étaient pas anodins et devaient répondre à des considérations particulières : les chevaux devaient donc être efficaces et beaux. Efficacité sous-entend que les chevaux devaient être physiquement en mesure d'accompagner les ducs sur le champ de bataille et de leur permettre de combattre sans que leurs vies soient mises en danger : il est possible de noter cette préoccupation dans les ordonnances de Charles le Téméraire, dans lesquelles il est spécifié que le cheval doit pouvoir supporter un choc direct avec l'adversaire⁴⁵³. Ainsi que nous l'avons évoqué, les chroniqueurs se plaisaient à décrire les qualités physiques des chevaux, qui parfois allèrent jusqu'à sauver la vie de leurs cavaliers⁴⁵⁴. La qualité des chevaux des ducs de Bourgogne pouvait se mesurer à leurs prix, largement supérieurs à la moyenne des prix du marché⁴⁵⁵,

⁴⁵¹ *La vraie déclaration du fait et conduite de la bataille de Nancy*, citée dans FRÉDÉRIX (P.), *La mort de Charles le Téméraire*, p. 251 : « et après quelque resistance se mirent en fuite, en laquelle Monsieur de Bourgoigne aussi sur un cheval noir fut abbatu et tombé en une fosse auprès de Saint Jean ». Pour les autres témoignages de l'usage du cheval au combat par le dernier duc, voir BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 2, p. 291-293 : « A ces mots, le duc ordonna aux siens de s'armer et de monter à cheval ; lui-même sauta en selle avec ceux de ses gens qu'il put trouver prêts et s'élança vers les ennemis » ; BLARRU, p. 28 : « Mais voici que, fou de rage, le Lion s'élança à cheval au plus fort de la mêlée : sa monture foule aux pieds les ennemis. » et p. 130 : « Charles, à ce moment, se bat, tantôt dans sa fonction de général, tantôt dans celle de simple soldat : il pousse son cheval de ce côté, puis de l'autre. » ; LA MARCHE, t. 3, p. 65 : « et me souvient que le duc de Bourgoingne monta sur ung courtault et s'en alla devant ses compagnies, et portoit son ordonnance par escript en ses mains, et mist ses gens d'armes en ordre et en bataille, ainsi qu'il avoit consulté la nuyt devant »

⁴⁵² SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 297.

⁴⁵³ DELPU, p. 53 et 71. Cité dans SCHNERB, « Le cheval dans la culture médiévale », p. 79.

⁴⁵⁴ Ce fut encore «ung moult bon coursier » qui permit à Philippe le Bon d'échapper à la fureur des Brugeois en 1437 : MONSTRELET, t. 5, p. 288. Outre les ducs de Bourgogne, il est possible de citer le cas d'Antoine, bâtard de Bourgogne, dont le cheval, offert par le duc de Milan, lui sauva la vie lors de la déroute de Morat : SCHNERB, « Le cheval d'armes en Bourgogne », p. 67.

⁴⁵⁵ SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 306.

qui étaient déjà très élevés⁴⁵⁶. Visualiser l'apparence du cheval du chef de guerre est assez difficile. D'une part, les sources littéraires ne nous fournissent pas toujours de descriptions très détaillées : lors de son départ pour le duché de Luxembourg, à la tête de son armée, Philippe le Bon montait un cheval dont le chanfrein était « tous pleins et enrichiz de grosses pierreries qui valoient un merveilleux avoir »⁴⁵⁷, celui qu'il montait lors de la bataille de Gavre était « un gros double ronchin d'Allemagne et à merveilles puissant », armé « de beau chamfrain et d'une barde pour le cheval très-bien faite »⁴⁵⁸, et lorsqu'il partit mettre le siège devant Deventer son destrier était « richement couvert d'orfaverie »⁴⁵⁹ ; au cours de sa Joyeuse Entrée à Dijon, en 1474, Charles le Téméraire, vêtu d'une armure, était monté sur « ung bel genet houssé de riche drap d'or »⁴⁶⁰, et il semble avoir eu une prédilection pour les chevaux noirs⁴⁶¹. D'autre part, si la comptabilité est susceptible de nous livrer des descriptions très précises de l'équipement équestre commandé, il est parfois difficile d'identifier les pièces utilisées dans un contexte militaire. Le problème réside dans le fait que si pour l'homme de guerre « harnois » désignait son équipement militaire, pour le cheval, ce terme renvoyait à son habillement en général⁴⁶². Plusieurs solutions s'offrent alors à nous. Il est tout d'abord possible d'émettre des hypothèses selon le cheval à qui cet équipement était destiné : Philippe le Bon fit par exemple commander des harnois pour ses « petiz chevaulx de chasse »⁴⁶³ et sont parfois mentionnés les chevaux « de chariots »⁴⁶⁴, que l'on

⁴⁵⁶ CONTAMINE, *Les chevaliers*, p. 131 ; THOUROUDE (N.), « Jean sans Peur, Paris et les chevaux », p. 142.

⁴⁵⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 11-12 : le duc était en outre accompagné de « dix huict chevaulx d'une parure, harnachez de velours noir tixuz et ouvrez à sa devise, qui furent fusilz garniz de leurs pierres, rendans feu; et, par dessus le velours, gros cloz d'or eslevez et esmaillez de fusilz, et faitz à moult grans coustz ».

⁴⁵⁸ CHASTELLAIN, t. 2, p. 368-369.

⁴⁵⁹ Idem, t. 3, p. 157.

⁴⁶⁰ CHABEUF, « Charles le Téméraire à Dijon en janvier 1474 », p. 279.

⁴⁶¹ MÉRINDOL, « Le prince et son cortège », p. 310.

⁴⁶² *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 351 ; MARTIN, p. 205.

⁴⁶³ ADN, B 1982, f° 211 v° (janvier 1444). Voir également Idem, f° 215 r° (janvier 1444) ; Idem, B 2008, f° 337 r° (mai 1451) ; Idem, B 2051, f° 346 r° (novembre 1463) ; Idem, B 2058, f° 193 v° (octobre 1466).

peut mettre de côté. Les qualificatifs permettant de désigner les chevaux ne manquaient : outre le terme général de « cheval », qui pouvait être accompagné d'un adjectif, « grand cheval », ou d'un complément, « cheval de corps », l'animal était également désigné par les termes coursier, genet, haquenée, palefroi ou encore roncín⁴⁶⁵. Coursiers et grands chevaux semblent avoir été les montures généralement utilisées pour la guerre : les uns comme les autres étaient des chevaux de grande valeur, les plus coûteux, et les coursiers étaient les chevaux d'armes par excellence⁴⁶⁶. Les chevaux dits « de corps » semblent avoir également été utilisés sur le champ de bataille puisque certaines selles de guerres furent réalisées à leur intention⁴⁶⁷. De moindre valeur, les roncins se distinguaient des chevaux de bataille car ils servaient généralement de moyen de déplacement, ce qui n'empêchaient pas les hommes d'armes de les utiliser parfois au cours du combat⁴⁶⁸, en témoigne l'exemple du roncín monté par Philippe le Bon durant la bataille de Gavre. Se fondant sur ces informations, il est alors possible de supposer qu'un équipement réalisé pour un coursier ou un grand cheval était susceptible d'être utilisé dans un contexte de guerre. Cette solution ne permet toutefois pas de bénéficier de certitude et, fort heureusement, elle n'est pas la seule à notre disposition. Parfois, la comptabilité apporte quelques précisions et distingue les selles « de guerre »⁴⁶⁹ des selles « de parement »⁴⁷⁰ ou « a chevauchier »⁴⁷¹. D'une manière similaire, les paiements contiennent parfois des précisions quant au futur usage de l'équipement

⁴⁶⁴ Voir, entre autre, Idem, B 1948, f° 253 v° (août 1433) ; Idem, B 2026, f° 374 r° (août 1457) ; Idem, B 2048, f° 234 r° (juillet 1462).

⁴⁶⁵ Les définitions de ces termes sont reprises dans le glossaire.

⁴⁶⁶ SCHNERB, « Le cheval dans la guerre », p. 91 ; THOUROUDE, p. 144.

⁴⁶⁷ ADN, B 2040, f° 259 v° (novembre 1459) ; Idem, B 2058, f° 187 v° (octobre 1466) ; Idem, f° 188 r° (1466) ; Idem, f° 189 v° (avril 1466) ; Idem, f° 191 v° (février 1466).

⁴⁶⁸ SCHNERB, Idem, p. 92 ; THOUROUDE, p. 143.

⁴⁶⁹ Voir par exemple ADCO, B 1508, f° 138 r° (avril 1396) ; Idem, B 1560, f° 180 r° (octobre 1410) ; ADN, B 1951, f° 177 r° (octobre 1434) ; Idem, B 1994, f° 177 v° (novembre 1447) ; Idem, B 2064, f° 307 v° (septembre 1467).

⁴⁷⁰ ADCO, B 1445, f° 50 v° (octobre 1375) ; Idem, B 1463, f° 89 r° (mars 1384) ; Idem, B 1532, f° 273 v° (mai 1402).

⁴⁷¹ Idem, B 1430, f° 111 r° (juillet 1368) ; Idem, B 1452, f° 39 v° (mars 1377) ; Idem, B 1460, f° 78 v° (septembre 1382) ; Idem, B 1503, f° 154 v° (avril 1393).

réalisé, certaines expéditions militaires étant plus ou moins explicitement indiquées, telle celle de Charles VI en Bretagne en 1392⁴⁷² ou la croisade de Nicopolis en 1396⁴⁷³ : si l'équipement n'est pas dit « de guerre », on peut légitimement considérer qu'il a été réalisé en prévision d'une utilisation guerrière. Ainsi, l'apparence du cheval, extension du duc de Bourgogne, nous apparaît moins floue.

Auxiliaire précieux du combattant, il est compréhensible que celui-ci ait accordé une grande attention à la protection de sa monture⁴⁷⁴. Cette protection devait assurer la sécurité de l'animal et du cavalier mais également l'efficacité de celui-ci au cours du combat. Ainsi la selle faisait l'objet d'un soin tout particulier dans sa réalisation : le combattant devait pouvoir se servir librement de ses armes, tout en gardant une certaine stabilité, menacée par la charge ou le choc avec l'adversaire. Ainsi, les arçons, pièces de bois situées à l'avant et à l'arrière de la selle, emboîtèrent le cavalier à partir du XIIe siècle afin de mieux le maintenir⁴⁷⁵. A partir du XIVe siècle, les harnois équestres, sur le modèle des harnois des hommes d'armes, furent petit à petit recouverts et renforcés de lames d'acier ou de fer : les chevaux furent alors équipés de bardes, qui les enveloppaient entièrement⁴⁷⁶. La tête du cheval pouvait également être protégée par un chanfrein, également métallique, et la monture était parfois recouverte d'une couverture, grande pièce d'étoffe souvent aux armes de son cavalier⁴⁷⁷. A ces considérations somme toute générales, il serait intéressant d'ajouter les informations contenues dans la comptabilité des ducs de Bourgogne. Il faut d'abord souligner que sous les principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur le principal équipement militaire mentionné était la selle de guerre. Il faut attendre le principat de Philippe le Bon pour voir l'apparition des premières mentions de bardes : ainsi en mai 1439, Philippe le Bon fit réaliser « vint quatre harnois de cuir bouly pour armez chevaux avec vint

⁴⁷² ADCO, B 1503, f° 153 v° et 154 r° (août 1392) : « pour pluseurs parties quil a delivré pour ledit monseigneur le duc pour le voyage que fist au Mans en la compagnie du roy messire ».

⁴⁷³ Idem, B 1508, f° 127 v° à 128 v° (avril 1396) : « pour pluseurs parties de draps de soye par lui baillez et delivreez pour monseigneur le conte de Nevers pour son voiage de Hongrie ».

⁴⁷⁴ MARTIN, p. 205.

⁴⁷⁵ Idem, p. 206.

⁴⁷⁶ Idem, p. 208 et 213.

⁴⁷⁷ SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 306-307.

quatre selles couvertes d'acier »⁴⁷⁸ ; par la suite les comptes commencèrent à parler de bardes, comme en mai 1454 lorsque du satin noir fut acheté et utilisé pour « ralouger la barge dun cheval »⁴⁷⁹. La comptabilité livre cependant peu d'informations nous permettant d'estimer dans quelles mesures ces bardes recouvraient les chevaux de guerre. Les descriptions sont rares et peu détaillées : par exemple, le paiement de deux bardes que Philippe le Bon acheta en 1458 précise qu'elles étaient faites « desquilles d'acier esmalliez »⁴⁸⁰. L'acier semble d'ailleurs avoir été le métal privilégié pour les bardes des ducs de Bourgogne⁴⁸¹, mais pas le seul matériau, ce qui prête parfois à confusion : parfois, il est en effet fait mention de bardes faites de velours⁴⁸². « Barde » était, au XVe siècle, un terme qui désignait également une étoffe de laine assez lourde et revêche, qui servait aussi de housse pour les chevaux⁴⁸³. De la même manière, les descriptions de selles de guerre précisent juste la présence d'étriers, d'étrivières, de sangles ou de housses⁴⁸⁴, quant à celles relatives à la composition des harnois susceptibles d'être utilisés dans un contexte militaire, elles se contentent de mentionner la présence de brides, de poitrails ou de cuillères⁴⁸⁵. Les chanfreins pouvaient être très différents puisque pour leur réalisation il est possible de rencontrer des matériaux aussi variés que du satin⁴⁸⁶, du velours⁴⁸⁷, du cuir⁴⁸⁸ ou du fer⁴⁸⁹.

⁴⁷⁸ ADN, B 1966, f° 240 v°.

⁴⁷⁹ Idem, B 2020, f° 448 v°.

⁴⁸⁰ Idem, B 2030, f° 353 r°.

⁴⁸¹ Idem, B 2026, f° 375 v° (février 1457) ; Idem, B 2040, f° 256 v° (septembre 1460) ; Idem, B 2040, f° 258 v° (octobre 1460) et 259 v° (novembre 1459) ; Idem, B 2045, f° 290 v° (février 1462).

⁴⁸² Idem, B 2064, f° 430 v° (décembre 1467) : « pour vingt aulnes de tressin velours noir par lui delivre audit pemier escuier descuirie dont a este couverte une barde de brodure bordee pardessoubz du meisme velours » ; Idem, f° 430 v° (décembre 1467) : « ladicte barde de velours noir » ; Idem, B 2068, f° 239 r° à 240 r° (août 1468) : « XVIII aulnes de velours bleu pour couvrir une barde ».

⁴⁸³ MARTIN, p. 143.

⁴⁸⁴ ADCO, B 1560, f° 180 r° (octobre 1410) ; ADN, B 2026, f° 371 v° (février 1457) ; Idem, f° 374 v° (février 1457) ; Idem, B 2034, f° 203 r° (avril 1459) ; Idem, B 2045, f° 299 v° (juillet 1462) ; Idem, B 2058, f° 194 r° (octobre 1466).

⁴⁸⁵ Idem, B 1966, f° 240 v° (mai 1439).

⁴⁸⁶ ADCO, B 1508, f° 129 r° (avril 1396).

⁴⁸⁷ ADN, B 2064, f° 374 r° (octobre 1467).

Un autre élément important de l'équipement équestre, et de la parure de guerre, était la couverture, qui pouvait couvrir l'avant-main et l'arrière-main du cheval⁴⁹⁰. Cet élément pose d'ailleurs la question de l'utilisation réelle des couvertures sur le champ de bataille : d'un point de vue pratique, même si elles étaient pensées et réalisées avec le souci de ne pas gêner la marche du cheval⁴⁹¹, elles représentaient malgré tout un risque, l'étoffe étant plus mobile que le métal d'une barde. Encore une fois, la comptabilité est lacunaire pour ce qui concerne les couvertures⁴⁹², en tout cas celles dont nous sommes quasi sûrs qu'elles étaient destinées à des montures de guerre : ainsi, parmi l'impressionnant équipement réalisé pour le comte de Nevers à l'occasion de la préparation de la croisade de Nicopolis, il est possible de compter deux couvertures de chevaux⁴⁹³ ; en mai 1439, Philippe le Bon commanda vingt quatre selles couvertes d'acier et équipées de « couvertures darrieres et es flans des chevaux »⁴⁹⁴ et ces couvertures pouvaient également être mises par dessus les bardes⁴⁹⁵.

Les couvertures étaient un élément d'autant plus important dans la parure de guerre du prince, permettant de l'identifier ou d'exalter sa puissance, qu'elles portaient ses emblèmes. La présence des armoiries du prince sur les couvertures de chevaux est une pratique qui se généralisa à partir du XIIIe siècle⁴⁹⁶, qui est plutôt bien documentée⁴⁹⁷ et

⁴⁸⁸ Idem, B 1966, f° 240 v° (mai 1439).

⁴⁸⁹ Idem, B 2068, f° 244 v° (septembre 1468).

⁴⁹⁰ SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 307.

⁴⁹¹ *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 356.

⁴⁹² Nous rencontrons également cette pièce sous les termes de « couvertes », de « housses » ou de « houssures ».

⁴⁹³ ADCO, B 1508, f° 127 v° (avril 1396).

⁴⁹⁴ ADN, B 1966, f° 240 v°.

⁴⁹⁵ Idem, B 2040, f° 256 v° (septembre 1460) ; Idem, B 2058, f° 188 r° (1466).

⁴⁹⁶ HABLLOT, *Manuel de [sic] héraldique emblématique médiévale*, p. 30.

⁴⁹⁷ ADCO, B 1471, f° 34 r° (avril 1388) : « Il couvertures de chevaulx pour mondit seigneur armoyés de ses armes » ; Idem, B 1508, f° 128 v° à 129 v° (avril 1396) : « Item pour VI pieces de satin asurez et troiz vermeulz dont on a fait de bateure III couvertures a chevaux armoyez aux armes de mon dit seigneur le conte » ; Idem, B 1511, f° 113 r° (avril 1396) : « pour avoir fait et paint douvrage de bateure aux armes de monseigneur le conte de Nevers deux couvertures de chevaux » ; Idem, B 1570, f° 220 r° (août 1411) : « une couverture a cheval toute armoiee dicelles armes » ; ADN, B 1975, f° 168

particulièrement bien représentée dans l'iconographie : il est d'ailleurs intéressant de souligner que la réalisation des couvertures équestres était bien souvent comprise dans les paiements liés aux enseignes de guerre, le travail étant le même. Peintes sur toute la surface des couvertures, les armoiries pouvaient également se présenter sous la forme d'écussons qui étaient alors cousus sur le drap⁴⁹⁸. En termes de décor, les couvertures équestres n'étaient cependant pas qu'un support de l'héraldique princière et pouvaient également recevoir des éléments de l'emblématique des cavaliers : par exemple, en avril 1410, Jean sans Peur fit broder des « chambres de houbelon » sur ses couvertures de selles⁴⁹⁹ et, en juillet 1423, Philippe le Bon commanda des harnois couverts de draps « semez bien richement de fusilz flambes et estincelles »⁵⁰⁰. Armoiries et devises n'étaient pas incompatibles et plusieurs commandes font mention de couvertures alliant les deux : la couverture du cheval de parement de Philippe le Hardi, réalisée en septembre 1386, était ainsi ornée des armes duciales et de marguerites⁵⁰¹ ; en janvier 1448, Philippe le Bon commanda trois couvertures de drap noir, sur lesquelles étaient brodés deux écus armoriés entourant un fusil⁵⁰² ; le même fit réaliser en juillet 1463 deux couvertures, toujours de drap

r° (janvier 1442) : « pour quatorze aulnes de drap de layne gris que mondit seigneur a fait acheter de luy pour faire six couvertures pour ses chevaulx de corps au pris de six gros demi chacune aulne valent sept fr. VII gr. Et a luy pour deux aulnes et demye dautre drap vermeil pour faire les armes dicellui seigneur sur lesdictes couvertures a ung franc laulne valent II fr. demi. ».

⁴⁹⁸ ADCO, B 1463, f° 89 r° (mars 1384) : « A Marie Lalemande marchande et bourgoise de Paris qui deuz ly estoient pour XXI couvertures de toille de corps et de chief signez a V escussons des armes de monseigneur pour les grans chevaux de mon dit seigneur » ; ADN, B 1938, f° 211 v° (octobre 1427) : « A Jehan Glasmakere broudeur demourant a Lille pour la facon de XLV escussons de bordure aux armes de mondit seigneur quil a fait pour mectre sur IX couvertures de destriers pour icellui seigneur au pris de IIII s. »

⁴⁹⁹ Idem, B 1562, f° 64 v°.

⁵⁰⁰ ADN, B 1927, f° 149 r° et v°. Les couvertures ne portaient d'ailleurs pas systématiquement les emblèmes personnels du prince : en novembre 1441, Philippe le Bon fit réaliser une « couverture de la croix Saint-Andry » (Idem, B 1972, f° 237 v° et 238 r°).

⁵⁰¹ ADCO, B 1466, f° 20 v°.

⁵⁰² ADN, B 2000, f° 151 v° et 152 r°.

noir et ornées de deux écus armoriés, mais cette fois-ci semées de fusils et de EE⁵⁰³. Ces différents exemples de couvertures ne concernaient cependant pas toujours l'équipement de guerre : nous possédons peu de descriptions de couverture dont l'utilisation dans un contexte de guerre est confirmée. Force est toutefois de reconnaître que les couvertures n'étaient pas le seul outil permettant aux ducs d'exposer leur emblématique : les différents éléments de l'équipement équestre étaient susceptibles de le faire. Les harnois des roncins et des coursiers que Philippe le Hardi commanda en août 1392 à l'occasion du voyage de Bretagne étaient ornés de clous en forme de M⁵⁰⁴ ; les préparatifs de l'expédition de Hongrie, en avril 1396, comprenaient une selle d'armes et un chanfrein « couvert et armoyé aux armes de mondit seigneur »⁵⁰⁵ ; en octobre 1460, Philippe le Bon fit graver deux bardes « a sa devise doree de fin or et esmaillee »⁵⁰⁶, travail qu'il fit également réaliser en juillet 1462 sur une selle de guerre⁵⁰⁷. Ces quelques données concernant le décor de l'équipement équestre témoignent également de la richesse dont celui-ci pouvait faire preuve et qui contribuait donc, au même titre que pour les éléments du harnois précédemment étudiés, à la mise en scène du prince sur le champ de bataille. Cette qualité esthétique de l'équipement du cheval transparait dans la description de Georges Chastellain de Philippe le Bon lors de la bataille de Gavre : barde et chanfrein étaient d'une telle qualité qu'il n'était pas possible de se tromper quant à l'identité du cavalier, au point que, d'après Olivier de la Marche, « quant les Gantois le veirent venir, ilz le recongnurent et s'arresterent tous devant sa noble personne »⁵⁰⁸. Le chroniqueur livre d'ailleurs une anecdote assez similaire à celle de Chastellain lorsqu'il décrit le duc prenant la tête de l'expédition militaire du Luxembourg : le chanfrein du cheval, nous dit-il, était « tous pleins et enrichiz de grosses pierreries qui valoient un merueilleux avoir »⁵⁰⁹. La comptabilité n'est pas en reste et témoigne du luxe de

⁵⁰³ Idem, B 2048, f° 240 v°.

⁵⁰⁴ ADCO, B 1503, f° 153 v°.

⁵⁰⁵ Idem, B 1508, f° 128 r°.

⁵⁰⁶ ADN, B 2040, f° 258 v°.

⁵⁰⁷ Idem, B 2045, f° 299 v°.

⁵⁰⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 323; Chastellain a un propos similaire : « Et quant Gantois virent la grant vaillance du duc, je crois qu'ils le recognurent et se mirent à genoux en luy cryant mercy à haute voix, disant tous : "Helas ! nous nous rendons." » (CHASTELLAIN, t. 2, p. 372).

⁵⁰⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 12.

certaines éléments de l'équipement équestre de guerre. Nous trouvons mention de selles de guerre bordées d'or commandées par Jean sans Peur en octobre 1410⁵¹⁰, deux selles de guerre achetées par Philippe le Bon en novembre 1447 étaient « couvertes de velours et ouvrees dorfaverie bien riches »⁵¹¹ et nous savons qu'une de ses bardes d'acier était décorée de franges fixées à l'aide de deux mille clous dorés⁵¹². Harnois, selles et bardes étaient également garnis de draps, parfois très précieux : il suffit de prendre l'exemple des commandes d'équipement équestre réalisées par Charles le Téméraire en septembre 1468 et comprenant entre autres une selle de guerre et une barde couvertes de velours bleu⁵¹³ ou encore une « barde sur velours noir tout de broudure d'or bien richement et broudé de fuzilz de broudure »⁵¹⁴. Les informations concernant les harnois de corps et les harnois équestres sont finalement assez proches : sur le champ de bataille, cavalier et monture devaient former un tout, en termes d'action comme d'apparence, ce qui explique le soin apporté à l'équipement équestre, le cheval devenant d'une certaine manière les jambes du duc de Bourgogne.

B/ Les armes des ducs de Bourgogne

Au sein de cet important équipement militaire, il convient de dire un mot de l'armement offensif, qui ne doit pas être négligé au profit de l'armement défensif : en effet, si ce dernier est peut-être plus à même de transmettre une certaine image du duc en chef de guerre, le champ de bataille n'en reste pas moins un lieu de danger où le prince, pour défendre sa vie, peut être amené à prendre celle des autres. De plus, l'armement offensif a parfaitement sa place en tant que prolongement du corps ducal : lorsque le combattant frappait avec une épée, une hache ou une lance, ces derniers pouvaient être considérés comme un prolongement de son bras. Nous avons eu l'occasion de mesurer le luxe que les harnois des ducs de Bourgogne pouvaient déployer, associant richesse et efficacité, il est donc légitime de se demander si cette politique du paraître a également touché l'armement offensif.

⁵¹⁰ ADCO, B 1560, f° 180 r° et v°.

⁵¹¹ ADN, B 1994, f° 177 v°.

⁵¹² Idem, B 2040, f° 259 v° (novembre 1459).

⁵¹³ Idem, B 2068, f° 239 v°.

⁵¹⁴ Idem, f° 249 r° et v°.

Ainsi que l'ont souligné D. Robcis et C. Vandenberghe en ce qui concerne les principats de Jean sans Peur et Philippe le Bon, les mentions d'achats d'armes offensives sont rares⁵¹⁵ : ceci semble s'expliquer par le fait qu'au XVe siècle, période qui privilégie la défense, une grande quantité d'armes n'était pas nécessaire, surtout pour faire face à une armure solide et efficace ; en outre, les armes traditionnelles furent progressivement concurrencées par l'apparition des armes à feu⁵¹⁶. En contrepartie, les comptes nous fournissent un très grand nombre de paiements liés à l'entretien des armes, c'est-à-dire leur nettoyage, leur réparation ou leur décoration. La principale difficulté que présentent ces paiements réside dans la distinction entre les armes susceptibles d'être utilisées sur le champ de bataille, celles utilisées lors des joutes et celles portées dans la vie de tous les jours. Si nous avons bien quelques précisions pour certaines d'entre elles, dites alors « de guerre »⁵¹⁷ ou incluses dans des paiements concernant explicitement du matériel de joute, pour d'autres, le doute subsiste ; et bien qu'il soit parfois possible de prendre à témoin le contexte d'achat⁵¹⁸, rien n'est jamais sûr. Il est également difficile d'établir avec précision le nombre d'armes offensives possédées par les ducs : les paiements font souvent mention de quantités précises, mais certaines pièces reviennent d'un document à l'autre, sans que ce soit spécifié. Il convient également de distinguer les armes destinées aux ducs de celles pour son entourage ou ses hommes d'armes. L'exemple de la lance est particulièrement significatif : D. Robcis et C. Vandenberghe ont bien souligné la présence importante de celle-ci dans les achats en général⁵¹⁹. Arme d'hast, constituée d'une hampe à longueur variable et

⁵¹⁵ ROBCIS, p. 28 ; VANDENBERGHE, p. 40.

⁵¹⁶ VANDENBERGHE, p. 40.

⁵¹⁷ ADCO, B 1430, f° 39 r° (juillet 1367) : « Et pour appareillier, fourbir et mettre a point II espees de guerre pour monseigneur XXXII s. p. » ; Idem, B 1495, f° 93 r° (août 1392) : « Item a Perrin le Barbier pour deux dagues de guerre pour luy garnies de gaines V fr. demy. ».

⁵¹⁸ Par exemple, en 1378, Philippe le Hardi acheta 19 épées, 15 grandes et 4 moyennes, qu'il fit envoyer en Normandie (ADCO, B 1452, f° 42 v°) : le duc s'y trouvait afin de récupérer les possessions tenues par le roi de Navarre en compagnie de Bertrand Du Guesclin (MINOIS (G.), *Du Guesclin*, p. 427), il est donc possible de supposer que ces armes avaient vocation à être utilisées dans un contexte de guerre.

⁵¹⁹ ROBCIS, p. 28 ; VANDENBERGHE, p. 41.

d'un fer⁵²⁰, elle fait l'objet de plusieurs commandes, les quantités allant de quelques pièces à plusieurs centaines. Les lances ne sont pas toujours commandées entières, les fers pouvant être achetés séparément⁵²¹. Il serait cependant erroné de considérer que les ducs de Bourgogne privilégiaient cette arme sur le champ de bataille. D'une part, il paraît évident que les lances qui apparaissaient en grandes quantités dans les commandes étaient destinées aux hommes d'armes. D'autre part, en ce qui concerne les lances susceptibles d'être destinées aux ducs, leur usage dans un contexte militaire ne paraît pas avoir été le plus courant : la lance était surtout utilisée pour les joutes et les tournois⁵²², mais également pour la chasse⁵²³ et certaines étaient même achetées afin de servir aux enseignes vexillaires⁵²⁴. Faut-il pour autant en déduire que les ducs de Bourgogne n'utilisaient plus la lance ? Certaines mentions laissent planer le doute : par exemple, en 1422, Hue de Boulogne, peintre de Philippe le Bon, peignit 9 lances « tant pour mondit seigneur comme pour les bannieres et estandars », signifiant bien que le duc possédait des lances pour son usage personnel, hors contexte de joutes ou de chasse⁵²⁵. Cet usage semble toutefois avoir été minoritaire. Mentionnons également d'autres armes, plus ou moins liées à la lance, présentes dans la comptabilité, telle la darde : il s'agissait d'une lance courte, relevant plutôt de l'arme de jet, équipée d'un fer pointu assez proche de l'épieu⁵²⁶. Ce dernier se rencontre régulièrement et bien qu'il semble avoir souvent été utilisé pour la chasse⁵²⁷, force est de

⁵²⁰ COGNOT, *L'armement médiéval*, p. 333. Les définitions des armes sont reprises dans le glossaire.

⁵²¹ ROBCIS, p. 28. Voir par exemple ADCO, B 1465, f° 62 r° (septembre 1386) ; Idem, B 1495, f° 75 v° (février 1392) ; Idem, B 1503, f° 151 v° (mars 1394) ; Idem, B 1532, f° 369 v° (août 1399) ; ADN, B 1903, f° 221 v° (mars 1414).

⁵²² VANDENBERGHE, p. 41.

⁵²³ ROBCIS, p. 28.

⁵²⁴ ADN, B 1894, f° 244 r° (août 1411) ; Idem, B 2058, f° 184 r° (août 1466) ; Idem, B 2064, f° 430 r° (novembre 1467) ;

⁵²⁵ Idem, B 1925, f° 87 r° (février 1422) : ce travail s'inscrit dans une commande d'embellissement d'enseignes vexillaires destinées à un voyage que Philippe le Bon comptait entreprendre en Bourgogne : on peut légitimement considérer que le matériel était donc de nature militaire.

⁵²⁶ *Encyclopédie médiévale*, p. 397 ; VANDENBERGHE, p. 45.

⁵²⁷ ROBCIS, p. 28 ; VANDENBERGHE, p. 44. Voir par exemple ADN, B 1966, f° 252 r° (1439) ; Idem, B 1972, f° 211 r° (octobre 1441) ; Idem, B 1994, f° 174 r° (novembre 1447).

reconnaître que les précisions quant à son usage sont rares : il se présentait sous la forme d'une hampe de longueur variable équipée d'un fer long et effilé, parfois doté de quillons⁵²⁸. En ce qui concerne les armes plus rares, il faut mentionner la javeline⁵²⁹, sorte de dard assez léger proche du javelot et donc faisant partie des armes de jet⁵³⁰, l'archegaye⁵³¹, de la famille de la lance⁵³², ou encore la guisarme⁵³³, une arme d'hast composée d'un tranchant long, recourbé, et d'une pointe droite, d'estoc⁵³⁴. Les ducs de Bourgogne achetèrent également un certain nombre de haches. Encore une fois, il est parfois difficile de distinguer avec certitude les haches utilisées par le prince de celles utilisées par ses hommes, problème renforcé par son double statut, tant outil qu'arme : outil parmi les plus anciens que l'humanité connaisse, devenant arme selon le besoin ou l'envie, elle rejoignit progressivement le monde militaire en tant qu'outil de guerre, notamment lors d'actions de siège ou d'ingénierie, avant de connaître un succès considérable au milieu du XIVe siècle au point de devenir, au XVe siècle, une arme prestigieuse⁵³⁵. La terminologie rencontrée dans les documents renforce l'idée selon laquelle les exemples relevés étaient des armes : il y est question de « haches de guerre »⁵³⁶, de « haches d'armes »⁵³⁷ ou de « bec de faucon »⁵³⁸. En

⁵²⁸ MARTIN, p. 227-228 ; WATTS (K.) et TZOURIADIS (I.-E.), « Les armes d'hast médiévales », p. 87, cat. 45, et p. 88.

⁵²⁹ ADN, B 1988, f° 212 r° (mars 1445) ; Idem, B 2040, f° 261 r° (juin 1460) : ce paiement apporte une précision supplémentaire concernant cette pièce puisqu'il est précisé qu'il s'agit d'« une petite javeline a porter a cheval » ; Idem, B 2064, f° 146 r° (mai 1467).

⁵³⁰ *Encyclopédie médiévale*, p. 390 ; MARTIN, p. 246.

⁵³¹ ADCO, B 1560, f° 181 r° (novembre 1410).

⁵³² ROBCIS, p. 28.

⁵³³ ADN, B 1972, f° 211 r° (octobre 1441).

⁵³⁴ *Encyclopédie médiévale*, p. 342-343 ; MARTIN, p. 229-230 ; WATTS et TZOURIADIS, « Les armes d'hast médiévales », p. 88, fig. 5.

⁵³⁵ Sur la hache, voir principalement RAYNAUD, « *A la hache !* » *Histoire et symbolique de la hache dans la France médiévale (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, 2002. Voir également COGNOT, *L'armement médiéval*, p. 566-571.

⁵³⁶ ADCO, B 1532, f° 369 v° (août 1399) ; ADN, B 1933, f° 166 r° et v° (février 1425).

⁵³⁷ ADN, B 1938, f° 232 r° (1428) ; Idem, B 1988, f° 212 r°.

⁵³⁸ ADN, B 1972, f° 211 r° (octobre 1441) ; Idem, B 1975, f° 138 v° (octobre 1442) ; Idem, B 1994, f° 174 r° et v° (novembre 1447) ; Idem, B 2064, f° 207 r° (juillet 1467). Le bec de faucon, terme que l'on

outre, le fait que les quantités mentionnées dans les achats soient plutôt faibles, l'entretien ne concernant généralement que quelques pièces⁵³⁹, tend à nous faire penser qu'il s'agissait des haches personnelles des ducs⁵⁴⁰. Ces derniers étaient susceptibles d'en utiliser puisqu'en prévision de son duel contre Humphrey de Gloucester, en 1425, Philippe le Bon fit réaliser dix haches de guerre par Jean Fastault⁵⁴¹.

L'épée s'impose toutefois comme l'arme privilégiée par les ducs de Bourgogne. Elle se rencontre de manière régulière tout au long des quatre principats, au cours desquels il est possible de dénombrer plus de 300 mentions d'épées de différents types. Dans les documents, cette arme est principalement qualifiée d'« épée » tout court, mais parfois des précisions sont apportées : ainsi peuvent être distinguées les épées « de guerre », les épées « de tournois » et les épées « de chasse »⁵⁴², distinction fort utile pour notre propos. Les épées peuvent également être désignées selon leur provenance : les ducs achetèrent des épées « d'Allemagne »⁵⁴³, « de Bordeaux »⁵⁴⁴, « de Castille »⁵⁴⁵, « de Langres »⁵⁴⁶, et en 1384 Philippe le Hardi fit « fourbir et nectoier un bran dacier », c'est-à-dire une épée provenant des fabriques d'armes de Vienne et de Pavie⁵⁴⁷. La distinction majeure est cependant faite

rencontre sous le principat de Philippe le Bon, était un type de hache utilisé par les cavaliers et dont le talon du fer comportait une pointe. COGNOT, p. 586 ; *Encyclopédie médiévale*, p. 347 ; VANDENBERGHE, p. 45.

⁵³⁹ A titre d'exemple, Philippe le Hardi commanda une hache en 1367 (ADCO, B 1430, f° 39 v°), il en fit fourbir 2 en 1375 (Idem, B 1445, f° 51 r°), 6 en 1384 (Idem, B 1463, f° 76 v°) et 4 en 1399 (Idem, B 1532, f° 369 v°).

⁵⁴⁰ Sentiment renforcé lorsqu'il est dit, en 1383, que Jean le Gaignier a fourni un étui pour « la hache dudit monseigneur » (ADCO, B 1461, f° 76 r°) ou que l'orfèvre Perrin David a décoré « une haiche pour monseigneur » (Idem, B 1461, f° 92 r°).

⁵⁴¹ ADN, B 1933, f° 166 r° et v° (février 1425).

⁵⁴² ADCO, B 1430, f° 39 r° (juillet 1367) ; Idem, B 1532, f° 369 r° (août 1399) ; ADN, B 1972, f° 211 r° (octobre 1441).

⁵⁴³ ADN, B 1942, f° 187 r°.

⁵⁴⁴ ADCO, B 1463, f° 76 v° (janvier 1384) ; Idem, B 1465, f° 62 r° (septembre 1386) ; Idem, B 1503, f° 151 v° (mars 1394) ; Idem, B 1517, f° 199 v° (avril 1399).

⁵⁴⁵ Idem, B 1463, f° 76 v° (janvier 1384).

⁵⁴⁶ Idem.

⁵⁴⁷ Idem, B 1463, f° 76 v° ; *Encyclopédie médiévale*, p. 255.

entre les « épées » et les « épées de parement ». Comme dans le cas des protections de tête, ces dernières étaient des éléments relevant du costume d'apparat : non destinées à être utilisées sur le champ de bataille, ces épées avaient malgré tout une grande importance car elles permettaient aux ducs d'exalter leur fonction de guerrier hors du milieu strictement militaire. La comptabilité témoigne du fait que les ducs de Bourgogne disposaient d'un grand nombre d'épées, à usages variés. Ainsi, outre les épées de guerre, utilisées sur le champ de bataille, ou les épées de parement, peut-être réservées à des cérémonies particulières, certaines d'entre elles étaient des épées que les ducs avaient l'habitude de porter au quotidien : cela était notamment le cas de Philippe le Bon puisqu'en 1427 il fit refourbir une épée « quil porte journallement »⁵⁴⁸ et en 1446 son armurier répara deux épées « que mondit seigneur a coustume de porter »⁵⁴⁹. D'autres épées étaient quant à elles utilisées lors de cérémonies, telles les entrées, lors desquelles elles étaient portées devant le prince : cette pratique, qui n'était pas spécifique aux ducs de Bourgogne⁵⁵⁰, est décrite par Olivier de La Marche⁵⁵¹ et confirmée par la mention d'épées de ce type dans la comptabilité⁵⁵². D'une manière générale, et en dépit de leur grand nombre, certaines épées semblaient se démarquer, ce qui est sous-entendu par les formules employées : il est parfois question de « la grant espee de monseigneur »⁵⁵³, « la bonne espee de mon dit seigneur »⁵⁵⁴ ou encore « la grande espee dudit monseigneur le duc »⁵⁵⁵. Nous avons déjà rencontré cette

⁵⁴⁸ ADN, B 1938, f° 99 v°.

⁵⁴⁹ Idem, B 1994, f° 174 v° (novembre 1447).

⁵⁵⁰ HABLLOT, « Caput regis, corpus regni », p.24-25.

⁵⁵¹ LA MARCHE, t. 4, p. 62 : « L'esquier doit porter l'espee de parement devant le prince à toutes entrées honorables, soit à piet ou à cheval, et la doit tenir en sa main dextre empoignée entre la croix et le pommeau ; et doit porter icelle espee couchée sur l'espaule, la pointe dessus, et doit estre l'esquier seul à tout l'espee et la première personne devant le prince. »

⁵⁵² ADN, B 1923, f° 136 r° (1421) : « lespee de mondit seigneur quil fait porter a cheval devant lui » ; Idem, f° 222 r° (septembre 1421) : « une espee de parement que mondit seigneur a fait faire neufve pour porter a cheval devant lui ».

⁵⁵³ ADCO, B 1463, f° 76 v° (janvier 1384).

⁵⁵⁴ Idem, B 1476, f° 4 r° (février 1389).

⁵⁵⁵ Idem, B 1500, f° 113 r° (octobre 1393).

particularité dans le cas des protections de tête⁵⁵⁶ : ici encore, les paiements font état tant de « l'épée », formule sous-entendant l'existence d'une pièce unique, que d'« une épée », ou « une des épées », signifiant clairement qu'il en existait plusieurs. Il est assez difficile d'expliquer ce statut exceptionnel d'une épée par rapport à une autre : il est possible que les sentiments personnels du prince aient pu entrer en compte. Il est également possible que certaines d'entre elles aient été des cadeaux, leur importance s'en trouvant donc grandement renforcée : nous savons par exemple que Philippe le Hardi avait reçu une épée de Jean Galéas Visconti⁵⁵⁷ et une de Gui, seigneur de La Rochefoucault⁵⁵⁸. Seule l'épée présente une telle variété de termes, signifiant la place particulière qu'elle avait au sein de l'armement des ducs de Bourgogne : elle a d'ailleurs été l'arme privilégiée par ces derniers sur le champ de bataille⁵⁵⁹. Cela n'a rien d'étonnant puisque l'épée a toujours été considérée comme l'arme de prédilection du guerrier⁵⁶⁰. Symbole intemporel de la guerre et du conflit, elle est l'arme la plus emblématique du Moyen Âge, période dont elle est parfois l'image dans l'esprit populaire et au cours de laquelle elle se vit chargée de nouvelles valeurs symboliques⁵⁶¹ : sanctifiée par l'Eglise, placée au rang des insignes de la Couronne, elle

⁵⁵⁶ Voir p. 133.

⁵⁵⁷ ADCO, B 1508, f° 124 v° (septembre 1395) : « Item pour avoir refait le belle espee que le conte de Vertux donna a mon dit seigneur ».

⁵⁵⁸ Idem, B 1517, f° 199 v° (avril 1399) : « Item pour avoir garny et mis appoint tout de neuf une espee que ledit seigneur de La Roche-Foucault donna a monseigneur X s. t. ».

⁵⁵⁹ C'est en tout cas ce que nous pouvons supposer à en juger par les références aux épées qui peuvent apparaître sous la plume des chroniqueurs. Par exemple, selon Georges Chastellain, lors du siège de Melun en 1420, Philippe le Bon et Henri V « se combattirent par longue espace, main à main, de coups de lances et d'espées, contre deux de leurs ennemis » (CHASTELLAIN, t. 1, p. 157) et au cours de la journée de Mons-en-Vimeu en 1421 le duc de Bourgogne se défait de ses ennemis et « les servoit de son trenchant le plus mortel qui y fust en la journée » (Idem, p. 266). Olivier de La Marche disait de Charles le Téméraire qu'« il vivoit l'espée ou poing » (LA MARCHE, t. 1, p. 132), il nous raconte qu'à la bataille de Rupelmonde en 1452, en dépit de son jeune âge, « il marchoit ou l'espée ou le baston au poing » (Idem, t. 2, p. 265) ou encore que lorsqu'une dispute éclata entre des Anglais et des Italiens au cours du siège de Neuss, « le duc de Bourgoingne chevaleusement, l'espée au poing, se mist entre deux, et appaisa le débat » (Idem, t. 3, p. 96).

⁵⁶⁰ MARTIN, p. 181.

⁵⁶¹ COGNOT, *L'armement médiéval*, p. 178 et 184.

devint un symbole de droit et de justice, exprimant également le pouvoir exercé par son possesseur, et plus particulièrement le pouvoir militaire⁵⁶². Cette place particulière de l'épée est renforcée par le fait qu'à la différence du couteau et de la dague, objets du quotidien à usages variés, ou de la lance, originellement un outil de chasse, elle est la seule « arme qui soit proprement une arme »⁵⁶³. Le XVe siècle marque en outre son épanouissement, tant pratique qu'esthétique⁵⁶⁴ : il n'est donc pas étonnant que l'épée soit si présente au sein de l'armement de princes aussi importants que les ducs de Bourgogne. Cependant, ainsi que l'a fait remarquer D. Robcis pour celles de Jean sans Peur, les quelques adjectifs qui leurs sont attachés dans les comptes ne permettent pas d'identifier les formes et modèles d'épées utilisées⁵⁶⁵. La seule épée ducale parvenue jusqu'à nous est l'épée d'apparat dite « Ainkhürn » qui se trouve actuellement au Kunsthistorisches Museum de Vienne⁵⁶⁶. De la famille des épées, et fréquemment citées dans les comptes, il convient de mentionner la dague, genre de courte épée à lame effilée et pointue⁵⁶⁷ : encore une fois il est difficile de distinguer les dagues portées au quotidien de celles utilisées sur le champ de bataille, les mentions de dagues dites « de guerre » étant assez rares⁵⁶⁸. Cette arme semble avoir été considérée de manière péjorative dans un contexte militaire⁵⁶⁹ et était souvent utilisée conjointement avec l'épée, l'arme avec laquelle la complémentarité était la plus forte⁵⁷⁰. Intermédiaire entre la dague et l'épée⁵⁷¹, le couteau se rencontre lui aussi régulièrement et la provenance de certains d'entre eux peut témoigner d'un goût des ducs de Bourgogne pour l'exotisme : en 1399 Jean sans Peur, alors comte de Nevers, fit par exemple garnir d'argent doré « un cousteau sarrazinois »⁵⁷², et les comptes témoignent du fait que Philippe

⁵⁶² COGNOT, *Idem*, p. 184 ; MARTIN, p. 182; VANDENBERGHE, p. 42.

⁵⁶³ COGNOT, *Idem*, p. 177.

⁵⁶⁴ MARTIN, p. 184.

⁵⁶⁵ ROBCIS, p. 28.

⁵⁶⁶ *Charles le Téméraire*, catalogue, p.280-281.

⁵⁶⁷ MARTIN, p. 185; RAYNAUD, « La dague », p. 139.

⁵⁶⁸ ADCO, B 1495, f° 93 r° (août 1392) ; ADN, B 1933, f° 167 r° (juin 1426).

⁵⁶⁹ RAYNAUD, « La dague », p. 153.

⁵⁷⁰ *Idem*, p. 159 et 170.

⁵⁷¹ MARTIN, p. 186.

⁵⁷² ADCO, B 1519, f° 190 v°.

le Bon possédait des couteaux dits « de Turquie »⁵⁷³. Mentionnons également des armes plus rares comme le badelaire⁵⁷⁴, principalement utilisé par Philippe le Hardi⁵⁷⁵, ou la coustille⁵⁷⁶, parfois utilisée par Philippe le Bon⁵⁷⁷.

Comme dans le cas des protections de tête, les ducs de Bourgogne ne semblent pas avoir fait preuve d'originalité dans le choix de leurs armes. Encore une fois, c'est en termes de décor que ces princes étaient susceptibles de se démarquer et d'apporter leur touche personnelle. Les armes pouvaient contribuer à la mise en place et à la diffusion de l'image que les ducs voulaient donner d'eux-mêmes : l'arme par excellence, l'épée, était par exemple un accessoire visible, qui donc devait, outre refléter les modes et les préférences de son temps, se conformer à des impératifs esthétiques correspondant autant à ce que son porteur voulait ou pouvait afficher tout en étant soumise à ses autres charges symboliques⁵⁷⁸. Le travail d'orfèvrerie, nécessitant l'usage d'or, d'argent, ou d'argent doré, tient une large place dans les commandes concernant l'embellissement des armes offensives. Ces dernières ne bénéficiaient cependant pas toutes de la même attention. Nous avons quelques mentions de haches garnies d'argent⁵⁷⁹, mais la documentation ne mentionne la plupart du temps que leur nettoyage, ce qui est également le cas des becs de faucon, des dardes, des épieux ou des javelines. Les lances, quant à elles, nécessitaient plutôt un travail

⁵⁷³ Voir par exemple ADN, B 1942, f° 187 r° (octobre 1431) : « ung cousteau de Turquie » ; Idem, B 1945 f° 172 v° (juillet 1432) : « pour avoir remis a point XIII que espees et cousteaux de Turquie ». Voir également VANDENBERGHE, p. 44 et 127.

⁵⁷⁴ Selon le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de F. Godefroy, il s'agit d'une « sorte de sabre ou de cimenterre » ou d'un « coutelas ». C. Raynaud le range au nombre des termes désignant la dague. Voir RAYNAUD, « La dague », p. 140 et note 5.

⁵⁷⁵ ADCO, B 1471, f° 6 v° et 7 r° (juillet 1388) ; Idem, B 1508, f° 123 v° à 124 v° (septembre 1395) ; Idem, B 1514, f° 221 v° et f° 223 v° (octobre 1398) ; Idem, B 1519, f° 191 r° et v° (1398) ; Idem, B 1538, f° 162 r° et v°.

⁵⁷⁶ « Sabre à deux tranchants » selon Godefroy.

⁵⁷⁷ ADN, B 1988, f° 211 v° (mars 1445).

⁵⁷⁸ COGNOT, *L'armement médiéval*, p. 186.

⁵⁷⁹ ADCO, B 1461, f° 92 r° (août 1383) : « pour un marc et XI estellins d'argent quil a mis et emploiez en une haiche pour monseigneur » ; Idem, B 1466, f° 6 v° (octobre 1386) : « pour la garnison d'argent doree de deux haiches pour monseigneur ».

de peinture : celui-ci concernait les hampes et pouvait reprendre la devise ducale, par l'utilisation des couleurs, voire de l'emblème figuré lui-même⁵⁸⁰. Les armes de la famille des épées s'imposaient comme les pièces les plus richement décorées. L'or, l'argent et l'argent doré entraient principalement dans la composition du pommeau, de la poignée et de la garde⁵⁸¹. Il semble avoir existé des épées entièrement en or⁵⁸² mais, si c'était le cas, elles devaient relever de l'arme d'apparat puisqu'elles ne pouvaient avoir aucune efficacité comme arme de guerre. Ces métaux précieux pouvaient également prendre la forme de la devise ducale : en 1393, Philippe le Hardi fit refaire la garnison de son épée « faicte a devise de marguerites »⁵⁸³ ; celui-ci fit également orner de cette fleur plusieurs badelaires, conjointement à d'autres éléments de sa devise, en l'occurrence son chiffre « PP », celui de

⁵⁸⁰ ADCO, B 1495, f° 73 r° (août 1392) : « Item pour avoir paint XIII lances a pluseurs devises XXVIII fr. » ; Idem, B 1560, f° 181 r° (novembre 1410) : « Item VIII lances faites a la devise de mondit seigneur » ; Idem, B 1570, f° 220 v° (août 1411) : « Pour la facon de deux lances peintes vermeilles estaincelees de rabos XXIII s. » ; ADN, B 1925, f° 87 r° (février 1421) : « Item IX lanches tant pour mondit seigneur comme pour les bannieres et estandars peintes a huile de bleu et de noir semez de fusilz a sa devise dorées et argentées comme lesdis estandars. » ; Idem, B 1933, f° 142 r° (novembre 1425) : « pour la peinture de V lanches pour mondit seigneur, les quatre de vermeil et l'autre copponnée de blanc et de bleu » ; Idem, B 1957, f° 336 v° (août 1436) : « pour avoir paint VI lances de la devise de monseigneur » ; Idem, B 2068, f° 249 r° (août 1468) : « pour avoir paint de noir et de sanguin douze lances de mondit seigneur ».

⁵⁸¹ ADCO, B 1430, f° 39 r° (juillet 1367) : « pour son salaire de appareillier une dague a manche dor pour monseigneur » ; Idem, B 1465, f° 62 r° (septembre 1386) : « pour esclarcir lespee de parement de mon dit seigneur, faire la poingnier et lier dargent dore » ; Idem, B 1466, f° 5 v° (septembre 1386) : « pour fil dor et dargent pour la poignie de la dicte espee » ; Idem, B 1503, f° 151 v° (mars 1394) : « pour garnir une espee petite a pommel dargent [...] pour une petite espee de Bourdeaux a croix et pommel dor » ; Idem, B 1570, f° 209 v° (décembre 1411) : « une quantite de fil dargent de quoy le pommeau de lespee est lie » ; ADN, B 1931, f° 128 r° (mai 1425) : « pour redorer le croix de la dicte espee de parement » ; Idem, B 2064, f° 69 v° (1467) : « pour avoir fait nectoyer lespee de mondit seigneur et doree la croix et le pommeau ».

⁵⁸² En 1445, Philippe le Bon fait refourbir « treize autres espees dont les six estoient toutes dorees » (ADN, B 1988, f° 211 v°).

⁵⁸³ ADCO, B 1500, f° 113 r° (octobre 1393).

son épouse Marguerite de Male, « MM », et son mot « Y me tarde »⁵⁸⁴. Cet usage des devises ne fut pas l'apanage de Philippe le Hardi puisque Charles le Téméraire fit orner son épée de parement de fusils et de son chiffre⁵⁸⁵ : celui-ci, « CC », pouvait également être émaillé, comme en témoigne un paiement concernant une épée que le duc Charles fit décorer en 1467⁵⁸⁶. Les armes pouvaient en effet être ornées d'émaux : Philippe le Hardi fit ainsi représenter des saints sur les pommeaux de certaines de ces épées⁵⁸⁷. Parmi les autres matériaux précieux susceptibles d'être utilisés pour l'embellissement des armes, les sources citent des pierres : en 1388, Philippe le Hardi fit garnir d'or un de ses badelaires dont le manche était orné de deux saphirs⁵⁸⁸ et en 1390 il acheta une dague décorée de 13 rubis balais, 12 saphirs et 73 perles⁵⁸⁹. Ce même duc possédait également des badelaires à

⁵⁸⁴ ADCO, B 1508, f° 123 v° (septembre 1395) : « pour la garnison dun baselaire faicte en manière de P et de M et de marguerites » ; Idem, B 1508, f° 124 r° (septembre 1395) : « pour avoir fait en un badellaire un coypel neuf lequel est taillie de marguerittes » ; Idem, B 1508, f° 124 r° : « pour avoir fait la garnison dun autre bazelaire la quelle est faicte en la manière de deux PP et de marguerites et le manche est fait de losenges esuelles a taillie lectres disans y me tarde » ; Idem, B 1508, f° 124 v° (septembre 1395) : « pour avoir fait la garnison dun autre bazlaire la quelle est faicte de PP et de MM et de marguerites » ; Idem, B 1514, f° 221 v° (octobre 1398) : « pour avoir fait et forgie la garnison dun grant badelaire cest assavoir que au dessis du manche a un rivet dor fait en la manière dune marguerite et en la croisse dicelle a en chacun couste une marguerite ».

⁵⁸⁵ ADN, B 2068, f° 85 r° (avril 1468) : « pour avoir resaldé et remis a point quatre couples de fuzilz de l'espee de pairement de mondit seigneur ».

⁵⁸⁶ ADN, B 2064, f° 129 r° : « une espee pour mondit seigneur faicte de fil dor traict et de CC esmaillez de rougecler et de noir » ; Idem, f° 267 r° : « Item pour une once et demie et demi estreline dor a XXI carat emploie en la garniture dune autre espee faicte de fil dor trait et de CCz esmaillez de rouge cler et de noir ».

⁵⁸⁷ ADCO, B 1476, f° 4 r° (février 1389) : « Item pour II esmaulx dor lun de lymage Notre Dame lautre de saint Jeorge pour yceulz mectre ou pommel de la bonne espee de mon dit seigneur » ; Idem, B 1514, f° 228 r° (avril 1398) : « au pommel de la dicte espee a chacun coste un esmail ou il y a eu leve, taillie et esmaillee une Notre Dame et de lautre coste un saint Xpofle pareillement esmaillee » ; Idem, B 1556, f° 87 v° (juin 1409) : « deux esmaulx dedens le pommel ».

⁵⁸⁸ ADCO, B 1471, f° 6 v° et 7 r°.

⁵⁸⁹ ADCO, B 1481, f° 9 r°.

manche de « madre »⁵⁹⁰, une matière précieuse qui semblait correspondre à de l'agate onyx⁵⁹¹. Les épées étaient parfois garnies d'étoffes : plusieurs paiements rendent compte de travaux de garnison de ces armes à l'aide de draps de soie⁵⁹², et parfois même de franges⁵⁹³. Les fourreaux et gaines qui permettaient de porter et protéger ces armes n'étaient pas moins richement décorés : la comptabilité témoigne du luxe de ceux-ci, composés de draps de soie⁵⁹⁴, garnis d'or⁵⁹⁵ et ornés de la devise ducale⁵⁹⁶. Véritables œuvres d'art, composées

⁵⁹⁰ ADCO, B 1514, f° 223 v° (octobre 1388).

⁵⁹¹ DOUËT D'ARCQ (L.), « Sur les comptes des ducs de Bourgogne », p. 135.

⁵⁹² ADCO, B 1452, f° 47 v° (mai 1378) : « pour une aune de velual noir pour recouvrir lespee de parement de monseigneur » ; Idem, B 1463, f° 76 v° (janvier 1384) : « A lui pour fourbir et nectoier II espees garnies de veluyaux noir » ; Idem, B 1503, f° 151 v° (mars 1394) : « Item pour une petite espee de Bourdeaux a croix et pommel dor garnie de veloux noir VI s. » ; Idem, B 1532, f° 311 r° (avril 1402) : « Item pour avoir garny une espee de vermeil veloux pour le corps de mon dit seigneur » ; ADN, B 1878, f° 167 v° (novembre 1406) : « Item pour deux ausnes de veluiaue achecte de lui ce mesme jour dont on a garni espees de parement pour mon dit seigneur XII fr. Item pour trois ausnes de satin noir et vermeil delivre audit Phelippe le XXVe jour dudit mois de septembre dont on a garny espees pour mon dit seigneur IX fr. » ; Idem, B 2020, f° 411 r° (avril 1453) : « vint et une aulnes de veloux plain noir a double poile assavoir [...] une aulne pour garnir son espee ».

⁵⁹³ ADN, B 1994, f° 174 v° (novembre 1447) : « pour avoir nettoie et esclaircy lesdictes trois espees ensemble livre fourreaux pour icelles et avoir fait et mis poingnies franges de soye » ; Idem, B 2040, f° 261 r° (juin 1460) : « pour avoir garny pareillement de franges de soye noire deux espees appartenant a mondit seigneur ».

⁵⁹⁴ ADCO, B 1445, f° 55 r° (février 1375) : « pour sataning quil a paie pour couvrir le fourrel de lespee de parement de monseigneur » ; Idem, B 1463, f° 100 v° (janvier 1384) : « pour le fourbisseur qui fait le fourrel de lespee dessus dicte de veluyau noir » ; ADN, B 1951, f° 215 v° (mars 1433) : « et aussi avoir remis a point son espee de parement et lavoir remise sur un fourreau couvert de veloux noir » ; Idem, B 2064, f° 263 v° (1467) : « pour demie aulne de velours noir employe a couvrir le fourreau de lespee de parement de mondit seigneur ».

⁵⁹⁵ ADCO, B 1481, f° 6 r° (janvier 1390) : « l coispel* dor pour le fourrel dicelle espee » ; Idem, B 1514, f° 222 r° (1398) : « pour avoir reffait, ressoulde et mis appoint une espee de parement garnie dor, la gaigne de monseigneur qui lui fu donner en la bardie y fait pluseurs fueilles nouvelles en pluseurs lieux ou la garnison este rompue ou il a mis de son or » ; Idem, f° 223 v° : « pour avoir rappareilliee et mise appoint une dague de mondit seigneur a gayne dor garnie de pierre » ; Idem, B 1554, f° 114 r°

de matériaux de luxe, les armes des ducs de Bourgogne recevaient la même attention dans leur réalisation que le reste de l'équipement militaire. Bien évidemment il est parfois difficile de distinguer les armes de guerre des armes d'apparat, ce qui est particulièrement vrai en ce qui concerne les épées : certaines de ces armes, simplement désignées par le terme « épée » dans les sources, étaient peut-être des épées « de parement », sans que cela ait été précisé. La lecture des descriptions rend toutefois compte du fait que le luxe du décor était généralement équivalent pour les épées en général, qu'elles aient pu être de parement ou non. L'arme offensive du duc, prolongement de son bras, était finalement partie intégrante de l'armure, elle-même seconde peau du guerrier, et se devait donc d'être aussi prestigieuse qu'elle.

C/ Les enseignes de guerre

Protégeant son corps physique, le harnois pouvait être considéré comme une seconde peau pour le prince, et ses montures et ses armes étaient quant à elles des extensions de ce corps, les unes lui permettant de se déplacer et les autres lui permettant de se battre : tous ces éléments étaient des outils de la mise en scène visuelle du prince en tant que « maistre de l'armée »⁵⁹⁷. Il convient pour finir de mentionner un dernier outil tout aussi important : le drapeau. Aussi étrange que cela puisse paraître, les enseignes vexillaires peuvent tout à fait être considérées comme des éléments de l'équipement militaire du prince. Si elles n'avaient naturellement pas un usage offensif ou défensif⁵⁹⁸, elles faisaient

(juillet 1406) : « pour avoir fait pour mondit seigneur la garnison d'une daghe [...] et est garnye la gayne au bout den haut et aussi au bout den bas et poise ladicte garnison XVIII^e ob. dor ».

⁵⁹⁶ ADCO, B 1514, f° 223 v° (1398) : « fait la garnison des gaynes en manière de PP et MM et taillie de champ du mot de monseigneur » ; Idem, B 1538, f° 162 r° et v° : « la garnison de la gaigne a une longue large piece ou il a taille et hache P et M » ; AGR, CC 1924, f° 303 r° (juin 1469), publié dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 390 : « avoir fait d'or de vingtdeux karas la garnison de son espee de parement, la gainne garnie tout au long icellui or de lectres parties a jour eslevees et lachiees de fil d'or trait, et entre lesdites lectres de fuzilz ou il a des estres lachez parmy ».

⁵⁹⁷ SCHNERB, « Le corps du prince », p. 300.

⁵⁹⁸ Cette affirmation peut toutefois être discutée, notamment du fait que certaines hampes étaient équipées d'un fer de lance : selon Olivier de La Marche, c'était le cas des hampes de l'étendard et du pennon (LA MARCHE, t. 4, p. 60), et c'est ce qui permit à Bertrandon de la Broquière de défendre

tout de même partie de sa parure de guerre : cette dernière ayant pour but d'individualiser et d'identifier le prince au sein de l'armée⁵⁹⁹, l'enseigne vexillaire, signe de reconnaissance par excellence, y a incontestablement sa place, d'autant plus qu'elle lui permettait également d'exalter sa puissance.

Avant toute chose, il est important d'identifier les enseignes susceptibles d'être considérées comme faisant partie de la parure de guerre des ducs de Bourgogne. La comptabilité de ces derniers fait état de nombreuses dépenses concernant les enseignes et témoigne du fait que le moindre déplacement était sujet à un impressionnant déploiement de signes vexillaires : il est possible de dénombrer plus de 20 000 enseignes dans la comptabilité de Philippe le Hardi, tout comme dans celle de Jean sans Peur, environ 17 000 dans celle de Philippe le Bon et presque 300 dans celle de Charles le Téméraire. Ces quelques chiffres, s'ils nous permettent de mesurer l'importance des enseignes en tant que matériel de guerre, doivent cependant être relativisés pour ce qui concerne la question de la parure de guerre. La majorité des enseignes de ce corpus étaient de petites tailles, commandées en grandes quantités, afin d'orner les lances des hommes d'armes ou les chariots de l'armée : il s'agissait soit de pennonceaux⁶⁰⁰, c'est-à-dire des petits pennons, soit de bannerettes⁶⁰¹, c'est-à-dire des petites bannières. Il n'est cependant pas pertinent de les retenir, les unes comme les autres, comme composantes de la parure de guerre : non

Philippe le Bon lors de la bataille de Gavre (cité dans CHASTELLAIN, t. 2, p. 371). Voir DE PALMA, p. 170-171.

⁵⁹⁹ SCHNERB, « Le corps du prince », p. 306.

⁶⁰⁰ Les commandes de pennonceaux s'élèvent très souvent à plusieurs milliers, ce qui tend à gonfler les quantités d'enseignes répertoriées : voir par exemple ADCO, B 1461, 83 v° (septembre 1383) ; Idem, B 1466, f° 20 r° (septembre 1386) ; Idem, f° 21 v° (septembre 1386) ; Idem, f° 25 r° (janvier 1387) ; Idem, B 1556, 106 v° (janvier 1408) ; Idem, B 1560, f° 181 r° (novembre 1410) ; Idem, B 1570, f° 220 v° (août 1411) ; ADN, B 1903, 220 v° (mai 1414) ; Idem, B 1920, f° 127 v° (décembre 1419) ; Idem, B 1925, f° 87 r° (février 1422) ; Idem, B 1951, f° 170 r° (mars 1433).

⁶⁰¹ Moins importantes que celles des pennonceaux, les quantités de bannerettes commandées peuvent tout de même s'élever à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines : voir par exemple ADCO, B 301, f° 30 r° et v° (mai 1404) ; Idem, B 1560, 181 r° (novembre 1410) ; Idem, B 1570, 220 r° (août 1411) ; Idem, 220 v°, (janvier 1411) ; ADN, B 1894, 244 r° (août 1411), Idem, B 1951, f° 170 r° (mars 1433) ; Idem, B 2020, f° 378 v° (octobre 1455) ; Idem, B 2058, f° 184 r° (août 1466).

présentes dans la proximité immédiate du prince, elles étaient davantage une marque de possession ou de sujétion. Trois enseignes se démarquaient des autres et pouvaient être considérées comme des éléments du corps armé du prince : il s'agissait de la bannière, du pennon et de l'étendard⁶⁰². A quoi renvoient ces différents termes ? La bannière est probablement l'enseigne la plus aisée à décrire, et la plus importante : de forme carrée ou rectangulaire⁶⁰³, elle porte les armoiries de son possesseur⁶⁰⁴. La recette générale de toutes les finances corrobore ces informations, de manière limitée cependant : la forme de ces enseignes n'est jamais décrite et les commentaires concernant les armoiries sont réduits au strict minimum, indiquant que les bannières étaient armoriées, ou au mieux précisait la seigneurie à laquelle elles correspondaient⁶⁰⁵. Cette rareté des descriptions s'explique probablement par le caractère immuable des armoiries : n'étant pas susceptible de changer d'une bannière à l'autre, il n'était pas nécessaire de les décrire à chaque fois. En outre, l'omniprésence des armoiries à cette période⁶⁰⁶ rendait peut-être inutile la description de signes que tout le monde connaissait. Ce problème se rencontre également, dans une certaine mesure, avec l'autre enseigne héraldique majeure : le pennon. Portant lui aussi les armoiries de son possesseur⁶⁰⁷, il avait une forme triangulaire et ne possédait, semble-t-il,

⁶⁰² SCHNERB, « Le corps du prince », p. 307.

⁶⁰³ CAMPBELL (C.), *Medieval Flags*, p. 4 ; DE PALMA, p. 82 ; *Le livre des trahisons de France*, p. 182 : « Monsieur de l'Ille portoit celluy jour la banière quarrée du duc Philippe » ; lorsqu'Olivier de La Marche décrit la cérémonie de découpe du pennon, il indique bien qu'une fois sa queue coupée, l'enseigne « demoura quarré » (LA MARCHE, t. 2, p. 267).

⁶⁰⁴ DUCLERCQ, p. 26 : « Et comme messire Jehan, bastard de Renty, chevalier et capitaine des archiers de corps du duc, lequel portoit la bannière où estoient les armes du duc » ; HAYNIN, t. 1, p. 71 : « chascun portant une bannière des armes du duc » ; LA MARCHE, t. 4, p. 60 : « la bannière du prince où sont ses propres armes ».

⁶⁰⁵ L'inventaire après décès de Philippe le Hardi mentionne ainsi diverses bannières aux armes du duché de Bourgogne et des comtés d'Artois, de Bourgogne et de Rethel. ADCO, B 301, f° 30 r° (mai 1404).

⁶⁰⁶ PASTOUREAU, *L'art héraldique au Moyen Âge*, p. 153.

⁶⁰⁷ CHASTELLAIN, t. 2, p. 306 : « son pennon armoyé de ses armes » ; FROISSART, t. 10, p. 222 : « en son pennon estoient ses armes » ; Idem, t. 13, p. 218 : « le pennon de leurs armes » ; LA MARCHE, t.

qu'une seule queue⁶⁰⁸. Si, comme dans le cas des bannières, la comptabilité se contente de préciser que les pennons étaient armoriés, le décor de ces derniers présentait malgré tout des descriptions plus détaillées, du fait qu'il était susceptible de contenir aussi des éléments de la devise. Si sous les principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur les pennons portaient quasi systématiquement les armes du duc⁶⁰⁹, on assiste, avec le principat de Philippe le Bon, à une association plus fréquente entre les armoiries et les éléments de la devise ducale. Il est vrai que la question de la représentation des armoiries sur une enseigne de forme triangulaire peut légitimement se poser : d'un point de vue pratique, il paraît plus facile de peindre les armes de Bourgogne sur une enseigne rectangulaire. Deux choix étaient possibles : soit les armes étaient déformées, afin de s'adapter à la forme de l'étoffe⁶¹⁰, soit elles étaient peintes normalement, mais ne remplissaient alors qu'une partie de la surface. Dans le deuxième cas, il fallait alors meubler l'espace vide : c'est peut-être pour cette raison

2, p. 267 : « ledit messire Loys tenoit en une lance le pennon de ses plaines armes » ; Idem t. 4, p. 42 : « Et pour ce que le penon est armoyé des armes du prince ainsi comme la baniere ».

⁶⁰⁸ L'étendard que Philippe le Bon utilisa lors du siège de Crépy en 1420 était « sans fente nulle, ains estoit comme un penon » (*Livre des trahisons de France*, p. 148). C'est un point sur lequel s'accordent la majorité des sources décrivant la cérémonie de découpe du pennon : CHASTELLAIN, t. 2, p. 306 (« luy coupa monseigneur le duc la queue de son pennon ») et p. 374 (« coupés la queue de leurs pennons »), LA MARCHE, t. 2, p. 267 (« fit ung tour autour de sa main, de la quehue du pennon »), LA SALE, *La salade*, f° 54 r° (« le pennon du nouvel baron ou benneretz a la queue couppee ») ; voir également les traités de droits d'armes, tel BNF, Ms., Fr.1280, f° 80 r° (« doivent coper la queue du penon »), Idem, Fr. 2258, f° 33 v° (« coupe la queue »), Idem, Fr. 11464, f° 46 v° (« couper la queue du pannon ») ; seul le Fr. 5241, f° 4 v° parle de « couper les queues ».

⁶⁰⁹ Les mentions d'éléments composant la devise ducale reproduits sur les pennons sont rares : en novembre 1386, le peintre ducal réalisa « XXX pannons de sarge de cousture a la devise de monseigneur » pour les navires de ce dernier (ADCO, B 1466, f° 21 r° et v°) et en avril 1396, Colart de Laon peignit le mot de Jean, comte de Nevers, sur « XXV autres plus grans pennons » (Idem, B 1511, f° 113 v°) ; devenu duc de Bourgogne, celui-ci fit réaliser en mai 1414 une bannière et un pennon « armoyes et fais a sa devise » (ADN, B 1903, f° 220 v°).

⁶¹⁰ Cela paraissait possible si l'on en juge par les reproductions présentes dans DEUCHLER, p. 231 et 233. Théoriquement, une telle pratique posait cependant problème lors de la cérémonie de la découpe du pennon : couper la queue entraînait alors la mutilation des armes.

que la devise a pu être ajoutée sur cette enseigne normalement héraldique⁶¹¹. Il est alors possible de trouver des mentions générales concernant des pennons « armoiez des armes et devises de mondit seigneur »⁶¹², voire des descriptions plus détaillées, comme dans ce paiement de 1427 :

Item dix pennons de batture armoyez a ses armes chacun de sept aulnes de long, frangiez de franges de fille et aubout de sesdites armes un grant fusil d'or et le caillou d'argent, ensamble de grans lettres d'argent les noms des offices de l'ostel de mondit seigneur.⁶¹³

Cette description nous permet de nous faire une image très précise des pennons en question : les armes occupaient bien la partie de l'enseigne la plus proche de la hampe et la devise ornait la queue. Nous avons ici un type particulier de pennons qui semblaient être destinés aux différents offices de l'hôtel ducal et ce ne sont pas les seuls que nous rencontrons : dans une commande de 1435, il est ainsi question de « dix panons faiz de couleurs armoiez des armes de mondit seigneur avec les enseignes des offices de son hostel »⁶¹⁴. D'autres emblèmes pouvaient être associés aux armes : dans la liste des enseignes commandées en 1436 pour le siège de Calais, il est fait mention d'un pennon « armoie des armes de mondit seigneur » et sur la pointe duquel est « fait une croix de saint Andryeu, laquelle est d'argent sur bougran gris et noir »⁶¹⁵. Il convient cependant de garder en tête que, si les pennons pouvaient associer armoiries et devise, les exemples précités ne concernent pas le pennon personnel du duc de Bourgogne, celui toujours présent à ses côtés sur le champ de bataille, si l'on en croit Olivier de La Marche⁶¹⁶. Le corpus plus limité d'enseignes tiré de la comptabilité de Charles le Téméraire ne nous donne qu'une vague idée

⁶¹¹ DE PALMA, p. 95.

⁶¹² ADN, B 1982, f° 209 v° (septembre 1444). Voir également Idem, B 1978, f° 229 r° (janvier 1443).

⁶¹³ Idem, B 1935, f° 114 v° (février 1426).

⁶¹⁴ Idem, B 1969, f° 293 v° et 294 r° (mars 1435).

⁶¹⁵ Idem, B 1957, f° 337 r° (août 1436).

⁶¹⁶ LA MARCHE, t. 4, p. 42 : « et doit estre nomme devant l'escuier d'escuyrie, pour ce que en bataille le penon des armes du prince est ordonne es mains de l'escuier trenchant ; et y doit estre tout le jour à son povoir, où que le prince voise ou viegne, auprès du prince et derrière luy, le penon au poing desploie, pour donner enseigne et congnoissance à chascun où est la personne du prince, et de là en avant tant que l'armée dure ».

de l'apparence de ses pennons, les descriptions étant d'ailleurs rares⁶¹⁷ : nous ne pouvons que compter sur les informations fournies par Olivier de La Marche et les quelques reproductions présentes dans le catalogue de F. Deuchler sur le butin récupéré par les Suisses en 1476⁶¹⁸. En comparaison, les descriptions des étendards du dernier duc sont beaucoup plus détaillées. La forme de l'étendard, troisième enseigne composant la parure de guerre du duc, a évolué avec le temps : au départ, et pendant une bonne partie du XVe siècle, il s'agissait d'un drapeau triangulaire à queue d'aronde, c'est-à-dire profondément fendu avec des queues pointues, puis à queue fourchue, moins fendue, ou se terminant par une seule pointe, aigüe ou ronde, à la fin de l'époque qui nous occupe⁶¹⁹. Ainsi, le fait qu'il ait été précisé, dans le *Livre des trahisons de France*, que l'étendard de Philippe le Bon au siège de Crépy était « sans fente nulle »⁶²⁰, sous-entend que cette forme était inhabituelle, plutôt réservée au pennon comme l'ajoute le chroniqueur. Les nombreux étendards reproduits dans le catalogue de Deuchler témoignent quant à eux du fait que, sous le principat de Charles le Téméraire, leur forme n'était pas définitivement établie puisqu'il est possible d'en observer autant à queue unique, pointue ou légèrement arrondie, qu'à queue d'aronde⁶²¹. Les descriptions du décor des étendards sont plus nombreuses, principalement du fait que l'emblématique nouvelle, qui le compose, est plus facilement sujette aux évolutions, contrairement aux armoiries. L'emblématique nouvelle, née dans la seconde moitié du XIVe siècle, se composait d'une « représentation libre de toute règle de composition », que l'on appelait *devise*, qui pouvait être associée à des couleurs

⁶¹⁷ En juin 1468, Jean Hennecart et Pierre Coustain réalisèrent plusieurs pennons, dont 3 « armoyez a deux endroits des armes de mondit seigneur » (ADN, B 2068, f° 143 r°) et 32 « faites a la devise de mondit seigneur » (Idem, f° 143 v°). Les descriptions les plus détaillées concernent les pennons destinés aux chefs de chambre, réalisés en 1470 (AGR, CC 1925, f° 425 v° et 426 r°, publié dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 515).

⁶¹⁸ DEUHLER, p. 230-234. L'auteur qualifie de « standarte » (étendard) des drapeaux qui, si l'on en juge par leur forme et leur décor, ne peuvent être que des pennons.

⁶¹⁹ CAMPBELL, p. 12 ; HABLLOT, « Les couleurs des armées à la fin du Moyen Âge, le cas breton », p. 266.

⁶²⁰ *Livre des trahisons de France*, p. 148.

⁶²¹ DEUHLER, p. 235-253.

emblématiques, à des lettres ou à une courte sentence appelée *mot*⁶²² : la création de ce système répondait aux besoins des princes de ce temps d'exprimer, d'une part, leur singularité et, d'autre part, le nouveau type de relations qu'ils entretiennent avec leurs proches, ce que ne permettaient plus le système héraldique dont les règles l'avaient rendu stable, mais également figé⁶²³. La devise, qui était également le nom donné à cette emblématique nouvelle, se démarqua donc dès les origines par son caractère moins rigide et ne cessa de s'adapter, ce qui justifia le besoin de décrire le décor des enseignes : si, tout comme les armoiries, les devises des ducs de Bourgogne étaient connues, la manière de les représenter sur les drapeaux n'était pas fixe, et tous les éléments les composant n'étaient pas forcément utilisés. En outre, certains éléments changèrent au cours des principats respectifs, notamment les couleurs. C'est particulièrement flagrant si l'on se penche sur les descriptions, nombreuses et détaillées, des étendards de Philippe le Bon : il fit par exemple réaliser 4 étendards en octobre 1421, faits d'étoffes noires et décorés, pour deux d'entre eux, de plusieurs fusils, pierres et flammèches, les deux autres ne comportant qu'un grand fusil et une pierre, entourés de flammèches et d'étincelles⁶²⁴ ; ce dernier décor fut repris sur les étendards commandés en février 1422, les étoffes utilisées étant cependant mi parti de noir et de bleu⁶²⁵ ; le grand étendard commandé en février 1427 était quant à lui orné du mot ducal et d'un semé de fusils, de pierres et d'étincelles, le tout sur une étoffe blanche, bleue et rouge⁶²⁶ ; ces différents éléments de la devise furent de nouveau associés sur les étendards réalisés en août 1435, qui étaient cette fois-ci faits d'une étoffe noire et grise⁶²⁷. Charles le Téméraire rompit de nouveau avec ses prédécesseurs en faisant figurer des saints, en plus des éléments de sa devise, sur ses étendards : l'étendard que Jean Hennequart peignit en août 1467 était bleu, frangé de blanc, et orné d'« ung ymage de saint George a cheval combatant le dragon gectant flame partout le champ et est icelui champ remply et

⁶²² HABLLOT, *La devise*, t. 2, p. 246 ; Idem, « L'emblématique de Philippe le Hardi et Jean sans Peur », p. 81 .

⁶²³ Idem, *La devise*, t. 1, p. 191 et t. 2, p. 250.

⁶²⁴ ADN, B 1923, f° 163 v°.

⁶²⁵ Idem, B 1925, f° 86 v°.

⁶²⁶ Idem, B 1935, f° 114 v°.

⁶²⁷ Idem, B 1957, f° 296 r°.

seme de fuzis et autres letres a la devise dicelui seigneur »⁶²⁸ ; le même réalisa l'étendard commandé en août 1468, lequel était peint de « lymage de monseigneur saint George a cheval combatant le dragon et y a este escript de grant letre dor le mot et devise de mondit seigneur et borde dor tout alentour et par tout le champ de pluseurs fuzilz et flammes dor »⁶²⁹. Les descriptions des enseignes réalisées durant le principat de Charles le Téméraire sont particulièrement explicites, que ce soient les enseignes personnelles du duc comme celles des officiers de l'hôtel, et sont corroborées par les quelques vestiges parvenus jusqu'à nous⁶³⁰. Bannière, pennon et étendard ne constituent pas les seules enseignes rencontrées dans les commandes des ducs de Bourgogne : nous avons déjà mentionné les pennonceaux et les bannerettes, mais nous pourrions aussi parler des guidons et des cornettes, qui apparurent sous le principat de Philippe le Bon et s'imposèrent sous celui de Charles le Téméraire. Toutes ces autres enseignes nous intéressent cependant moins car elles ne faisaient pas partie de l'équipement du prince, qui les attribuait à d'autres personnages en signe d'affiliation. D'après Olivier de La Marche, le guidon était à l'étendard ce que le pennon était à la bannière et était destiné aux archers⁶³¹, ce que semblent confirmer la comptabilité et les ordonnances⁶³². Quelques doutes subsistent quant à la forme de la cornette, qui est peut-être un terme désignant un pennon dont la forme a évolué, se modelant sur celle de l'étendard, c'est-à-dire devenant un drapeau triangulaire à deux

⁶²⁸ Idem, B 2064, f° 263 v°.

⁶²⁹ Idem, B 2068, f° 247 r° et v°.

⁶³⁰ DEUCLER, p. 236, 238, 239, 241 et 242-243.

⁶³¹ LA MARCHE, t. 4, p. 62, note 1 : « Nota qu'il y a guidon à l'estandart comme pennon à la banriere, que jamais à la guerre on ne ployé; car c'est à quoy et soubz qui les archers se conduisent et rallient ; et le gouverne le capitaine des archers du prince », p. 73 : « le guidon des archiers de toute la garde » et p. 74 « Et après iceulx chevaulchent les archiers de corps, à guidon desployé ».

⁶³² AGR, CC 1925, f° 425 v° (août 1470) : « Item pour la fachen du guidon des archiers de corps, pareillement paint sur taffetas cramoisi de l'imaige de saint George a piet combatant le dragon et le mot de mondit seigneur y escript semé de flesches en croix saint Andrieu, de fusilz et de flambes » (publié dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 514). DELPU, p. 51 : « ilz envoirront leurs gens de trait soubz le guidon du condutier », p. 55 : « au guidon des archiers », p. 56 : « le guidon de ses archiers ».

queues⁶³³ : cependant, si le guidon était orné des éléments de la devise, comme l'étendard, force est de constater que la cornette ne garda pas le décor héraldique du pennon⁶³⁴. La cornette devint par ailleurs, suite aux ordonnances de Charles le Téméraire, l'enseigne par excellence des différentes subdivisions de l'armée et de l'hôtel⁶³⁵.

La bannière, le pennon et l'étendard se trouvaient donc dans la proximité immédiate du prince, le signalant et l'identifiant sur le champ de bataille. Mais si les enseignes marquaient l'identité des ducs de Bourgogne, elles avaient aussi pour but de marquer sa valeur, d'exalter sa puissance et sa richesse, au même titre que le harnois. Comme pour ce dernier, cela passait par l'emploi de matériaux de qualité, à commencer par la matière première, les draps. Encore une fois, les différentes familles de draps, ceux de soie, ceux de laine et les toiles, étaient toutes susceptibles d'être utilisées dans la confection des enseignes. D'une manière générale, les draps de laine et les toiles étaient utilisés pour la réalisation des petites enseignes, pennonneaux et bannerettes, qui n'étaient pas les enseignes personnelles des ducs : le principal représentant de ces draps était le bougran, drap de qualité médiocre dont la définition exacte est sujet à discussion⁶³⁶, fréquemment mentionné dans la comptabilité. Le bougran pouvait également servir à la confection d'autres enseignes⁶³⁷ : il s'agissait cependant bien souvent d'enseignes distribuées par les

⁶³³ C'est l'hypothèse d'H. Pinoteau qui se fonde sur l'étymologie. Voir PINOTEAU, *La symbolique royale française*, p. 636-637.

⁶³⁴ Les cornettes présentes dans la comptabilité de Charles le Téméraire sont toutes décorées des éléments de la devise. ADN, B 2064, f° 263 v° (août 1467) ; Idem, B 2068, f° 247 v° et 248 r° (août 1468) ; AGR, CC 1925, f° 425 v° à 426 v° (août 1470), dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 515.

⁶³⁵ DELPU, p. 51, 55, 56, 58, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 124, 125, 126, 127 et 161 : cette seule fréquence des mentions de la cornette dans les ordonnances de Charles le Téméraire suffit à témoigner de son importance dans l'organisation militaire. Voir également LA MARCHE, t. 4, p. 12, 61, 75 et 77. Les cornettes citées dans la note précédente étaient d'ailleurs destinées soit aux chefs de chambre, soit aux représentants des offices de l'hôtel.

⁶³⁶ DE PALMA, p. 48 ; JOLIVET, t. 2, p. 10.

⁶³⁷ En novembre 1410, Jean sans Peur fit peindre des étendards de bougran (ADCO, B 1560, f° 180 v° et 181 r°) ; il est intéressant de noter que le même paiement mentionne des pennonneaux faits de

ducs⁶³⁸ ou destinées à leurs navires⁶³⁹. Si l'on met de côté les enseignes que les sources attribuent explicitement à une autre personne que le duc et que l'on se concentre sur les bannières, pennons et étendards, il apparaît rapidement que les draps privilégiés pour ces derniers étaient des draps de soie. Lorsque la composition du drapeau est précisée, le drap le plus fréquemment mentionné sous le principat de Philippe le Hardi était le cendal, une étoffe de soie d'armure taffetas⁶⁴⁰. Ce drap était toujours utilisé sous le principat de Jean sans Peur, conjointement avec le satin, une autre étoffe de soie lisse, moelleuse, fine et lustrée⁶⁴¹ ; commencèrent également à être mentionnés le tiercelin et le taffetas, deux étoffes de soie assez proches, semble-t-il, du cendal⁶⁴². Ces différents draps furent utilisés sous le principat de Philippe le Bon, rejoints par le « drap de damas », terme qui désignait une étoffe de soie unie, qui pouvait aussi être brochée d'or ou d'argent⁶⁴³. Il importe de souligner que dans le cas de ces trois périodes, la composition d'un grand nombre d'enseignes n'était pas précisée : il est cependant raisonnable de considérer que les ducs de Bourgogne privilégiaient les draps de soie pour leurs enseignes personnelles. Si ces draps

satin, donc de drap de soie plutôt que de drap de laine ou de toile. Pour l'usage du bougran dans la réalisation des différentes enseignes de Philippe le Bon, voir DE PALMA, p. 49.

⁶³⁸ Les pennons de toile que Philippe le Hardi commanda en septembre 1386 étaient destinés à l'office de la fourrière (ADN, B 3328, f° 39 v°). Les bannières aux armes de France, faites en toile, que Jean sans Peur se fit livrer alors qu'il menait le siège de Ham en septembre 1411 devaient être mises « sur les portes et murs de la dicte ville de Han aprez ce que mon dit seigneur la conquise et mise en lobeissance du roy » (ADCO, B 1570, f° 223 r°) et les étendards de bougran qu'il fit réaliser en janvier 1412 étaient destinés à son maître des garnisons en Flandre et en Artois (Idem, B 1570, f° 222 v°).

⁶³⁹ C'était notamment le cas des bannières et pennons de bougran que Charles le Téméraire fit réaliser en en juin 1468 (ADN, B 2068, f° 143 r° et v°) et des bannières, des étendards, des pennons et du guidon commandés en juillet 1469, et faits du même drap (AGR, CC 1924, f° 243 r° et v°, dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 2, p. 315).

⁶⁴⁰ JOLIVET, t. 2, p. 11.

⁶⁴¹ CONDUCHÉ (D.), *Les fournitures d'étoffes et de fourrures à la cour de Philippe le Bon*, p. 140 ; JOLIVET, t. 1, p. 50.

⁶⁴² Au XVe siècle, le cendal fut progressivement remplacé par le taffetas, tissu de soie sans décor dans le tissage ; le tiercelin était quant à lui composé de trois espèces de fils, soie, laine et fibre végétale, d'où son nom. Voir JOLIVET, t. 1, p. 52-53.

⁶⁴³ CONDUCHÉ, p. 133-134 ; JOLIVET, t. 1, p. 49-50.

étaient plus précieux que les draps de laine et les toiles, il faut cependant garder en tête que tous n'avaient pas la même valeur : ainsi, cendal, taffetas et tiercelin étaient de basse qualité, comparativement avec le drap de damas ou le satin⁶⁴⁴. Les draps composant les enseignes de Charles le Téméraire étaient quant à eux souvent précisés : il s'agissait quasi systématiquement de taffetas. A ces draps plus ou moins luxueux s'ajoutaient également l'or et l'argent : présents sous la forme de fils d'or et de fils d'argent, constituant les biens nommés « draps d'or » et « draps d'argent », ils pouvaient également décorer les étoffes sous forme d'appliques métalliques ou de peinture⁶⁴⁵. Ces différents usages dépendaient de la technique de réalisation des enseignes : celles-ci pouvaient en effet être cousues⁶⁴⁶, brodée⁶⁴⁷ ou peintes⁶⁴⁸. Les enseignes brodées étaient répandues sous le principat de Philippe le Hardi et elles se raréfièrent à partir du principat de Jean sans Peur au profit des enseignes peintes. Outre les quelques mentions des techniques utilisées, il suffit de s'intéresser aux personnages en charge de la réalisation des enseignes pour s'en rendre compte : Philippe le Hardi fit appel à de nombreux artistes pour la création de ses enseignes, tant brodeurs que peintres, et si certains noms reviennent plus souvent que les autres, tels le brodeur Robinet de Varennes⁶⁴⁹ ou les peintres Jean de Beaumetz⁶⁵⁰ et Melchior

⁶⁴⁴ JOLIVET, t. 1, p. 53.

⁶⁴⁵ Idem, p. 59 ; VASSILIEVA-CODOGNET (O.), « L'étoffe de ses rêves », p. 54 et 58.

⁶⁴⁶ ADCO, B 1466, f° 21 r° et v° (novembre 1386) : « pour la vendue et delivrance de LX bannieres de sarge de cousture aus armes de monseigneur et pour XXX pannos de sarge de cousture a la devise de monseigneur, pour IIII estandars de cousture a la dicte devise ».

⁶⁴⁷ Idem, B 1508, f° 139 r° (avril 1396) : « Item pour avoir brodee et faite une baniere a ses armes VII^{XX} fr. Item pour avoir semblablement brode et fait aux armes de mon dit seigneur de Nevers un grant panon de deux aunes demie de lonc a l'aulne de Paris CL fr. »

⁶⁴⁸ Les enseignes étaient alors dites de « peinture » ou de « bature » : ce dernier terme renvoyait à une technique de peinture spécifique à l'or, mais également à l'argent, la bature étant un mordant permettant de les appliquer sur le support désiré. DE PALMA, p. 74-75.

⁶⁴⁹ ADCO, B 1438, f° 40 r° (juillet 1373) ; Idem, B 1452, f° 45 r° (mars 1378) ; Idem, B 1460, f° 90 v° et 91 r° (mai 1383) ; Idem, B 1462, f° 68 r° (juillet 1385) ; Idem, B 1495, f° 73 r° (août 1392). D'autres brodeurs furent également requis : Henri Gontier en août 1374 (Idem, B 1444, f° 39 r°) et en janvier 1386 (Idem, B 1466, f° 25 r°), Guillaume de Camp en mai 1391 (Idem, B 1486, f° 30 v°) ou encore Claux du Crech en avril 1396 (Idem, B 1508, f° 139 r°).

Broederlam⁶⁵¹, ce travail ne paraît pas avoir été réservé à l'un d'entre eux en particulier. A partir du principat de Jean sans Peur, la réalisation des enseignes de guerre devint l'apanage d'un personnage qualifié alors de « peintre et valet de chambre du duc »⁶⁵², qui s'imposa comme le spécialiste de la peinture emblématique en général et fut également en charge du décor des diverses cérémonies⁶⁵³. Si la peinture s'impose pour le décor des enseignes, elle n'était cependant pas incompatible avec les autres techniques : il est ainsi possible de trouver mention d'enseignes peintes et brodées⁶⁵⁴. Cela semble avoir été particulièrement vrai pour la couture : technique à part, particulièrement en vogue pour la réalisation des pièces héraldiques, elle se prêtait mal à l'usage des devises, qu'il était plus facile de réaliser en peinture⁶⁵⁵, mais resta tout de même importante pour donner sa forme à l'enseigne⁶⁵⁶. Peints, cousus, brodés, ces drapeaux étaient ensuite embellis à l'aide de franges, presque

⁶⁵⁰ Idem, B 1461, f° 83 v° (septembre 1383) ; Idem, B 1486, f° 30 r° (mars 1390).

⁶⁵¹ Idem, B 1466, f° 21 r° et v° (septembre et novembre 1386) ; Idem, B 1486, f° 14 r° (1392). Son élève, Hue de Boulogne, réalisa des enseignes de guerre en novembre 1396 (Idem, B 1511, f° 113 v° et 114 r°). On trouve également mention du peintre Colart de Laon en août 1383 (Idem, B 1461, f° 83 r°) et en avril 1396 (Idem, B 1511, f° 113 r° et v°).

⁶⁵² Le peintre en titre sous le principat de Jean sans Peur était Jean le Voleur. Philippe le Bon attribua cet office à Hue de Boulogne, lequel passa, à sa mort, à son fils Jean de Boulogne, remplacé par Pierre Coustain en 1455. Il continua d'occuper ce poste à l'avènement de Charles le Téméraire mais tendit progressivement à être supplanté par Jean Hennecart, qui était le peintre de l'hôtel du comte de Charolais, en tout cas en ce qui concernait la réalisation des enseignes.

⁶⁵³ Sur les peintres voir CASSAGNES-BROUQUET (S.), *D'art et d'argent*, notamment p. 158-179 ; Idem, « Les peintres et la politique : l'exemple de la Bourgogne des Valois », p. 83-97 ; CHÂTELET (A.), « Résurrection de Pierre Coustain », p. 7-13 ; Idem, « Un brodeur et un peintre à la cour de Bourgogne », p. 319-326 ; DE PALMA, p. 54-65 ; JOUBERT (F.), « Les peintres du Vœu du Faisan », p. 187-200 ; MARTIN (H.), « Jean Hennecart, peintre de Charles le Téméraire », p. 155-172 ; ROBIN (F.), « L'artiste de cour en France », p. 537-556.

⁶⁵⁴ ADCO, B 1495, f° 73 r° (août 1392) : « Item pour la facon de brodure de deux banieres de bature et IIII pennonciaux pour mondit seigneur XLVIII fr. ».

⁶⁵⁵ LIOCOURT (F. de), *La mission de Jeanne d'Arc*, t. 1, p. 206.

⁶⁵⁶ DE PALMA, p. 71. Hue de Boulogne fut par exemple rémunéré, en décembre 1433, « pour la facon de couldre et tailler [...] deux banieres » (ADN, B 1951, f° 163 r°).

toujours en soie, et de houppes, également en soie et parfois ornées de boutons d'or⁶⁵⁷. L'usage de tous ces matériaux nous laisse penser que ce travail devait coûter cher et si l'on se penche sur les paiements liés aux enseignes il s'avère que les ducs de Bourgogne n'hésitaient effectivement pas à dépenser des sommes importantes pour leurs drapeaux. Estimer le prix d'une enseigne n'est pas toujours aisé car les coûts des différentes étapes du processus de confection ne sont pas toujours précisés. Certaines formules nous permettent d'effectuer des estimations : ainsi en mai 1391 le peintre Jean Petiot est rémunéré 19 francs, 6 sous et 8 deniers tournois « pour facon et estofes dun grant pennon de guerre ouvre de bature aux armes de mon dit seigneur »⁶⁵⁸, sous-entendant que le prix comprenait le travail et les matériaux. D'autres paiements distinguent les achats de matériaux et la rémunération de la main d'œuvre : ainsi, dans le cas de l'étendard de deuil commandé en février 1426 par Philippe le Bon suite au décès de sa deuxième épouse, Bonne d'Artois, si l'on additionne le prix du drap, celui des franges et le paiement à Hue de Boulogne pour l'avoir taillé et cousu, la réalisation de cette enseigne semble avoir coûté 10 livres, 12 sous et 9 deniers⁶⁵⁹. De la même manière, une commande de février 1465 nous permet d'estimer le prix d'une bannière, d'une part, et d'un pennon, d'autre part : nous savons qu'ont été dépensés 5 livres et 8 sous pour 3 aunes de drap de damas, 1 livre et 10 sous pour 6 aunes de franges de soie, et 12 livres pour le travail de confection, la bannière ayant donc coûté 18 livres et 18 sous, de 40 gros de Flandre ; le pennon, quant à lui, a nécessité 6 aunes de la même étoffe pour 10 livres et 16 sous, 10 aunes de franges de soie pour 2 livres et 10 sous, et 12 livres pour la confection : il a donc coûté 25 livres et 6 sous⁶⁶⁰. Les prix pouvaient bien évidemment varier, et parfois s'avérer très élevés : l'étendard de Charles le Téméraire réalisé par Jean Hennequart en août 1468 coûta 50 livres et 8 sous, somme comprenant l'achat du taffetas, l'achat des franges de soie et la réalisation.

Dans la proximité du prince lors de l'affrontement, les enseignes de guerre contribuaient donc parfaitement à affirmer sa puissance et sa richesse. Cette richesse était traduite par le luxe des enseignes, que les ducs offraient à la vue des hommes d'armes,

⁶⁵⁷ DE PALMA, p. 77-78.

⁶⁵⁸ ADCO, B 1486, f° 30 r°.

⁶⁵⁹ ADN, B 1933, f° 143 r°.

⁶⁶⁰ Idem, B 2058, f° 184 v° et 185 r°.

entreprise facilitée par la taille de celles-ci : la longueur et la largeur des enseignes n'était pas toujours précisée, mais nous savons par exemple que le pennon de Jean, comte de Nevers, lors du voyage de Hongrie, mesurait 2,5 aunes de long⁶⁶¹, la comptabilité de Philippe le Bon fait état de bannières mesurant entre 4 et 5 aunes « de hault »⁶⁶² et ses étendards, lorsque leur taille est précisée, mesuraient entre 7 et 8 aunes de long, dimensions que l'on semble retrouver sous le principat de Charles le Téméraire puisque son étendard personnel réalisé en août 1468 a nécessité « sept aulnes de fin taffetas »⁶⁶³ tout comme celui réalisé en août 1470⁶⁶⁴. Les enseignes remplissaient bien le rôle de parure de guerre en identifiant le prince au sein de l'armée, principalement grâce au pennon toujours à ses côtés, ainsi qu'en l'individualisant par sa panoplie emblématique, ses armoiries personnelles et, dans une certaine mesure, sa devise. Elles pouvaient également permettre aux ducs de marquer leur dévotion, ce qui fut particulièrement flagrant sous le principat de Charles le Téméraire : les descriptions livrées par la comptabilité témoignent bien de l'omniprésence de saint Georges dans le panorama vexillaire des armées de ce duc. Mais les enseignes contribuaient également à renforcer le statut de chef de guerre des ducs de Bourgogne : la bannière symbolisait le statut de la terre que son possesseur détenait et son habilité à lever une quantité précise d'hommes d'armes⁶⁶⁵ tandis que l'étendard, né à une époque où le système vassalique de recrutement militaire était de plus en plus concurrencé par l'engagement au titre d'un contrat de retenue, indiquait le statut de capitaine de son propriétaire⁶⁶⁶. En faisant flotter une bannière et un étendard à leurs côtés les ducs de Bourgogne affichaient

⁶⁶¹ ADCO, B 1508, f° 138 r° (avril 1396). L'aune était une unité de mesure dont la valeur différait selon les villes. Les paiements ne précisant pas toujours la ville de référence, il est difficile d'estimer les tailles exactes : le pennon en question était cependant « a l'aulne de Paris », soit 1,188 mètres, ce qui signifie qu'il mesurait presque 3 mètres de long. La plupart des aunes du Nord de la Flandre, du Brabant et du Hainaut avaient une longueur d'environ 0,70 mètres et les unités de longueur de Bourgogne étaient basées sur celle de Provins, soit 0,80 mètres. JOLIVET, t. 1, p. 48, note 6, repris dans le glossaire.

⁶⁶² ADN, B 1957, f° 337 v° (août 1436).

⁶⁶³ Idem, B 2068, f° 246 v°.

⁶⁶⁴ AGR, CC 1925, f° 427 r°. Voir *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 516.

⁶⁶⁵ HABLLOT, « Les couleurs des armées à la fin du Moyen Âge », p. 264.

⁶⁶⁶ Idem, p. 265-266.

leur double fonction de chef de guerre, tant seigneur féodal que capitaine de compagnies, et donc les multiples aspects de l'autorité qu'ils avaient sur les différentes composantes de leur armée. La différence avec le harnois ou l'armement résidait dans le fait que les enseignes n'étaient pas utilisées par les ducs de Bourgogne pour combattre, mais pour commander leurs troupes : outil d'identification, le drapeau était également un outil de communication. Il indiquait la localisation du prince mais il permettait également d'organiser l'armée. Les armées étaient divisées en unités appelées « batailles », lorsqu'elles avaient à leur tête un seigneur féodal, ou « compagnies », lorsqu'elles étaient commandées par un capitaine bénéficiant d'un contrat, au sein desquelles les hommes d'armes se réunissaient autour des enseignes⁶⁶⁷ : dans le cas de l'armée féodale, il s'agissait d'une bannière si le commandant était un chevalier banneret ou un pennon s'il était chevalier bachelier, et dans le cas d'une compagnie il s'agissait d'un étendard⁶⁶⁸. L'assimilation entre l'unité et son enseigne était parfois si forte que cette dernière était utilisée pour désigner la division⁶⁶⁹. Les enseignes étaient donc un signe de ralliement pour les combattants, permettant de les informer au cours de l'affrontement, d'organiser les mouvements, mais également de réunir les troupes une fois le fait d'armes terminé. Cette organisation militaire par les enseignes, si elle fonctionnait plus ou moins bien en pratique, paraît malgré tout avoir été considérée comme faisant partie des règles de la guerre : c'est en tout cas ce qui était sous-entendu lorsque Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, se plaignant de l'indiscipline de ses hommes qui ne suivaient pas les directives transmises par son étendard, considérait qu'ils se mettaient « en desordre contre la doctrine de la guerre »⁶⁷⁰. Les ordonnances militaires de Charles le

⁶⁶⁷ CONTAMINE, « Batailles, bannières, compagnies », notamment p. 19, 21-22 et 28.

⁶⁶⁸ HABLOT, « Les couleurs des armées », p. 264-266.

⁶⁶⁹ *Livre des trahisons de France*, p. 148-149 : « l'estandart de monsieur de Lille-Adan marischal de France, quy bien avoil XII^c chevaux parmy Lionnel de Bournonville. Après vint Anthoine, signeur de Croy, quy bien avoit soubs son estandart VII ou VIII^c chevaux; après vindrent Jehan et Robert de Brimeu, enffans de messire David de Brimeu, alors bailli d'Amiens; puis vint l'estandart de messire Robinet de Mailli; puis celluy de monsieur de Commines; puis l'estandart de monsieur de Chastelus, mareschal de Bourgogne ».

⁶⁷⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 262. D'autres chroniques témoignent de cet usage, semble-t-il officiel, des enseignes. Voir FROISSART, t. 7, p. 170 : « li marescal ordonnèrent et commandèrent de retraire et d'aller logier, et ossi que chacun retournast l'endemain sus le dite plache et que nuls ne passast

Téméraire affirmèrent cette importance des enseignes dans l'organisation des troupes en insistant sur l'obligation, pour les hommes d'armes, de suivre ces signes de ralliement et l'interdiction absolue de les abandonner⁶⁷¹ : une telle action relevait alors presque du crime de lèse-majesté, puisque les enseignes représentaient l'autorité du duc et transmettaient ses ordres. En définitive, si le cheval était une extension des jambes du prince, les armes des extensions de ses bras, il est possible de considérer que les enseignes étaient une extension de sa voix.

Chapitre 2. Le prince en guerre : présence et attitude des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille

Le chapitre précédent a donc démontré que les ducs de Bourgogne ont soigné l'apparence qu'ils entendaient afficher sur le champ de bataille. Cependant, l'aspect, le seul visuel si nous pouvons nous exprimer ainsi, ne constituait qu'une des composantes de l'image du prince en chef de guerre : se montrer ne suffisait pas, le commandant militaire ne se limitant pas à une figure fixe et lointaine. Le comportement, les actions, l'attitude, étaient tout aussi importants : le chef était vivant, il devait agir. La construction de l'image du chef de guerre passait donc également par l'activité du prince telle qu'elle pouvait être observée dans un contexte militaire : les prouesses ou les échecs des ducs de Bourgogne furent utilisés afin de glorifier ou de discréditer la fonction guerrière de ces derniers. Il est donc raisonnable de considérer que les ducs de Bourgogne furent attentifs aux comportements qu'ils adoptaient : la conduite naturelle se devait de composer avec les exigences de la mise

l'avant-garde, et que chacuns fust sus se garde et se logast desoubs se bannière bien et convignablement » ; *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 641 : « Il y fit une halte de quelques instants, et, afin que ses troupes fussent constamment sur leurs gardes et toujours prêtes à suivre les bannières de leurs capitaines, il fit déployer, conformément aux usages de la guerre, deux étendards royaux semés de fleurs de lis d'or qui brillaient au soleil. [...] « C'est pourquoi le roi fit publier le mardi à son de trompe, par la voix du héraut, que chacun eût à suivre ses bannières, sous peine d'être pendu » ; WAVRIN, t. 6, p. 39 : « Ce jour messire Gauvain Quieret porta le penon du duc de Bourgoigne, si fut commande a chascun soy tenir prez dudit penon en bonne ordonnance ».

⁶⁷¹ Pour plus de détails sur cette question, voir la troisième sous-partie du deuxième chapitre de la présente partie.

en scène princière. Il est donc nécessaire de s'intéresser à cet aspect particulier de l'image du prince en chef de guerre que constituait la participation de celui-ci aux conflits. Compte tenu de l'importance des commandes d'équipement militaire, il paraît évident que les ducs de Bourgogne envisageaient d'être physiquement présents lors des campagnes militaires : cette remarque doit cependant être confirmée et il convient donc de définir ce qu'il en était de la présence des ducs « sur les champs », ce que nous établirons dans un premier temps. Une fois identifiée la place occupée par ces princes, il nous faudra, dans un deuxième temps, se pencher sur leur comportement à proprement parler : où se trouvaient-ils, physiquement, et quelle attitude adoptaient-ils ? Cela nous permettra, par l'exemple bourguignon, de définir ce que signifiait être un chef de guerre à la fin du Moyen Âge. Enfin, nous nous demanderons si la présence physique du duc était indispensable pour mettre en scène la fonction militaire : partant de cette interrogation, nous réfléchirons à l'usage qui pouvait être fait de l'emblématique princière au sein du théâtre de la guerre en tant que substitut du corps du prince, et ce à travers l'exemple des drapeaux militaires.

I/ La présence du prince sur le champ de bataille

La guerre a été centrale dans la vie des ducs de Bourgogne, comme pour bon nombre de personnages de leur rang et il importe de revenir sur cette question afin de définir plus précisément l'impact qu'elle a pu avoir. Ainsi que nous l'avons dit, les commandes importantes d'équipement militaire, assurant aux ducs une protection belle tout en étant efficace, supposent une participation personnelle et active à la chose militaire, en tout cas envisagée : il est en effet difficile, en se fondant sur les seules commandes, d'affirmer que tout cet équipement fut bien utilisé. En outre, cette image du chef de guerre que les ducs de Bourgogne s'efforcèrent de forger avait pour objectif d'être vue, et l'environnement le plus propice était la guerre elle-même, voire le champ de bataille. Se pose alors la question de la présence des ducs au cours des campagnes militaires : avant même de réfléchir à l'attitude adoptée lors des faits d'armes, il convient de déterminer s'ils se rendaient sur le terrain. Définir les choix des ducs d'être, ou non, présents est une première étape dans la compréhension de la conception qu'ils avaient du rôle de chef de guerre et comment cela a pu influencer l'image qu'ils cherchèrent à renvoyer. Identifier les conflits auxquels ils participèrent implique de revenir sur l'activité militaire intense des XIV^e et XV^e siècles. Nous procéderons tout d'abord en deux temps : nous reviendrons dans un premier temps sur les

conflits qui marquèrent la scène « internationale », et au cours desquels les ducs de Bourgogne purent être des acteurs secondaires, tout en réfléchissant à la place que devait occuper le chef de guerre sur le champ de bataille, d'après les théories contemporaines ; ensuite, nous nous pencherons plus particulièrement sur les pratiques et les choix propres aux ducs de Bourgogne, selon les campagnes militaires qui les concernaient au premier plan. Dans un troisième et dernier temps, nous étudierons plus en détail le cas de Charles le Téméraire qui, au premier abord, semble rompre avec ses prédécesseurs et les pratiques que nous aurons vues auparavant.

A/ Le prince sur le champ de bataille : conceptions et pratiques aux XIVe et XVe siècles

Le chef de guerre devait-il être présent lors des campagnes militaires et quelle place devait-il occuper ? Avant même de se pencher sur les ducs de Bourgogne, il serait intéressant d'identifier les conceptions qui prévalaient sur le sujet au cours des XIVe et XVe siècles. Ces derniers, nous l'avons dit, furent marqués par une activité militaire plutôt intense et un certain nombre d'innovations, y compris dans le domaine de la guerre, qui ont pu influencer les réflexions sur la conduite de la guerre : il convient donc de revenir sur ces différents conflits, qui touchèrent tant les territoires bourguignons que leurs voisins. Outre le fait qu'ainsi seront identifiés les opérations militaires et faits d'armes susceptibles d'être requis durant notre étude, cela nous permettra d'établir un exemple général de base avec lequel pourront être effectuées des comparaisons.

La période qui nous intéresse fut marquée par le conflit que l'on appelle généralement la guerre de Cent Ans. Cette lutte entre les royaumes de France et d'Angleterre, qui s'étendit sur plusieurs générations, trouve son origine près de deux siècles auparavant : le mariage en 1152 d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine, qui venait de divorcer de Louis VII de France, avec Henri Plantagenêt, comte d'Anjou et duc de Normandie, puis l'accession de ce dernier au trône d'Angleterre entraînèrent la création d'un vaste domaine continental comprenant l'ouest et une grande partie du nord du royaume de France⁶⁷². Le roi de France dut alors composer avec un vassal puissant, dangereux, et qui possédait également une couronne royale : outre l'affaiblissement de cette puissance – objectif que

⁶⁷² ALLMAND (C.), *La guerre de Cent Ans*, p. 26 ; FAVIER, *La guerre de Cent Ans*, p. 13.

finir par remplir Philippe Auguste en se rendant maître de la Normandie, de l'Anjou et du Poitou⁶⁷³ – les Capétiens s'efforcèrent d'imposer au roi d'Angleterre l'hommage lige pour l'Aquitaine, cérémonie à laquelle finit par se plier Henri III, le 4 décembre 1259⁶⁷⁴. Cet hommage, prêté avec de moins en moins de bonne grâce par les successeurs d'Henri III, resta un sujet de discorde : le roi de France ne perdait pas une occasion de rappeler au roi d'Angleterre qu'il était son sujet et la menace de la confiscation du duché n'était jamais loin pour rappeler ce dernier à l'ordre⁶⁷⁵. Les problèmes se multiplièrent avec le règne d'Édouard III d'Angleterre car l'hommage qu'il prêta en 1329 eut lieu dans une situation nouvelle : depuis 1328 et le décès sans descendance masculine de Charles IV, le roi de France n'était plus un Capétien direct mais le Valois Philippe VI, neveu de Philippe IV le Bel, que les barons avaient justement préféré à Édouard, petit-fils de Philippe le Bel mais par sa mère, Isabelle⁶⁷⁶. En plus du contentieux au sujet de l'Aquitaine, les deux rois se retrouvaient également opposés en tant que prétendants à la couronne de France, sans compter le fait qu'à cette époque l'évolution des monarchies anglaise et française vers des États « modernes » et « nationaux » rendait plus contestable et fragile la subordination d'un roi à l'autre en termes de féodalité⁶⁷⁷. Le statu quo fut maintenu jusqu'en 1337 : à l'occasion d'une nouvelle confiscation du duché d'Aquitaine par le roi de France, Édouard III, peut-être aussi pour faire dériver vers le continent le besoin d'action et la soif de profit de ses barons⁶⁷⁸, se décida à

⁶⁷³ ALLMAND, Idem, p. 26-27 ; FAVIER, Idem, p. 13-14.

⁶⁷⁴ LE GOFF, p. 303.

⁶⁷⁵ Philippe IV confisqua l'Aquitaine en mai 1294 suite au refus d'Édouard I^{er} de répondre d'une action prétendument illégale perpétrée au large des côtes de son duché, ainsi que de la prise de La Rochelle par des marins bayonnais. En 1324, Charles IV confisqua lui aussi le duché sous prétexte qu'Édouard II n'avait toujours pas prêté hommage. La reprise du conflit entre Philippe VI et Édouard III, donc le début « officiel » de la guerre de Cent Ans, fut provoquée par une nouvelle confiscation, celle du 24 mai 1337, en réponse aux actes de désobéissance et de rébellion du roi d'Angleterre. ALLMAND, Idem, p. 28, 29 et 31.

⁶⁷⁶ Pour un aperçu général sur la fin des Capétiens directs, voir MENANT (F.), MARTIN (H.), MERDRIGNAC (B.) et CHAUVIN (I.), *Les Capétiens : 987-1328*, notamment p. 551-553 et 568-570, ainsi que la bibliographie proposée p. 700-701.

⁶⁷⁷ LE GOFF, p. 308.

⁶⁷⁸ FAVIER, Idem, p. 48.

faire valoir ses droits et prit le chemin de la guerre, laquelle ne trouva son aboutissement qu'en 1453 avec la victoire française de Castillon du 17 juillet, qui marqua la fin de la reconquête de l'Aquitaine, et donc de la guerre de Cent Ans⁶⁷⁹. Ce n'est pas le propos de cette étude de détailler le déroulement de ce conflit, contentons-nous donc d'en dessiner les traits majeurs⁶⁸⁰. On distingue tout d'abord une première période favorable au roi d'Angleterre : chevauchées efficaces, conquêtes de villes et batailles victorieuses entraînèrent la conclusion du traité de Brétigny en 1360, lequel, outre la rançon de Jean le Bon, fixait les concessions territoriales faites à Édouard III contre sa renonciation à la couronne de France. L'offensive reprit du côté français avec l'avènement de Charles V, lequel était bien décidé à ne pas accepter le traité de Brétigny⁶⁸¹ : les troupes françaises réoccupèrent les provinces cédées et les négociations reprirent. À la mort du sage roi, si ces dernières n'avaient toujours pas abouti, la situation était en passe d'évoluer : les rois de France et d'Angleterre se trouvaient en effet être des mineurs. Entourés d'oncles désireux de rallumer la guerre, les deux souverains s'efforcèrent pour leur part de privilégier la paix : le meilleur témoignage de cette volonté commune fut le mariage de Richard II d'Angleterre avec Isabelle de France, fille de Charles VI, en mars 1396⁶⁸². La guerre civile qui opposait les barons français pour le contrôle du gouvernement, en raison de la maladie de Charles VI, fut l'occasion pour les Anglais de débarquer de nouveau sur le continent : les appels à l'Angleterre des partis en lutte ayant provoqué une ingérence croissante des Anglais dans les affaires françaises⁶⁸³, Henri V, dont le père avait détrôné Richard II en 1399, décida de mettre à profit la division qui régnait dans le royaume de France, revendiqua les terres continentales des Plantagenets et la couronne de France⁶⁸⁴, prit la tête d'une chevauchée et remporta une éclatante victoire à Azincourt le 25 octobre 1415⁶⁸⁵. Fort de ce succès, les

⁶⁷⁹ ALLMAND, *Idem*, p. 72 ; FAVIER, *Idem*, p. 612-613.

⁶⁸⁰ Sauf mention contraire, j'ai utilisé les ouvrages de C. Allmand et J. Favier pour le résumé qui suit.

⁶⁸¹ Il le fit savoir dès les premiers mois de son règne: AUTRAND, *Charles V*, p. 460-463.

⁶⁸² AUTRAND, *Charles VI*, p. 338-340.

⁶⁸³ SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons*, p. 161.

⁶⁸⁴ AUTRAND, *Charles VI*, p. 525.

⁶⁸⁵ Sur cette bataille, voir notamment CONTAMINE, *Azincourt*, Paris, 2013 ; PALADILHE (D.), *La bataille d'Azincourt : 25 octobre 1415*, Paris, 2002 ; TOUREILLE, *Le drame d'Azincourt. Histoire d'une étrange défaite*, Paris, 2015.

Anglais reprirent leur conquête de plus belle, soutenus par le duc de Bourgogne à partir de 1420 et la signature du traité de Troyes. Commença alors une nouvelle période favorable aux Anglais : il fallut quelques décennies à Charles VII pour réussir à fortifier sa position et entreprendre progressivement la reconquête du royaume qui s'acheva par l'occupation du duché d'Aquitaine en 1453. Il était important de revenir brièvement sur le conflit franco-anglais : afin de faciliter notre réflexion, il convenait de connaître, au moins d'un point de vue général, l'activité militaire majeure des XIV^e et XV^e siècles. En outre, celui-ci a eu un impact considérable sur la vie des ducs de Bourgogne : ils furent des acteurs importants de cette guerre puisqu'ils étaient vassaux, et non des moindres, du roi France, mais également des membres de la famille des Valois, donc particulièrement concernés par ce conflit qui était également d'ordre dynastique ; et nul doute que cette importante activité militaire eut une influence non négligeable sur leur manière de faire la guerre. Enfin, et c'est peut-être ce qui nous intéresse le plus, ce long conflit et les différentes étapes qui l'émaillèrent eurent probablement une grande incidence sur la conception du rôle du chef de guerre et les réflexions quant à la place qu'il devait occuper sur le terrain, à la fin du Moyen Âge.

Où se trouvaient les commandants militaires lors de ces conflits ? La présence du chef de guerre au cours du fait d'armes, et notamment sa position sur le champ de bataille, a fait l'objet de nombreuses réflexions tout au long de l'Histoire : pendant plusieurs siècles, l'évolution de l'armement a eu en effet pour conséquence de chasser les commandants en chef de la première ligne, sur le champ de bataille, et ce bien qu'ils aient généralement résisté à cette tendance⁶⁸⁶. Les XIV^e et XV^e siècles ne furent pas en reste en ce qui concerne les conceptions de l'exposition du chef de guerre et marquèrent des changements intéressants. Une chose était indéniable, la présence du roi au cours d'une campagne était un atout non négligeable et celle-ci était tenue pour plus importante que celle dirigée par un chef de moindre envergure : ainsi, les souverains anglais, en tant que chefs de guerre, semblent avoir considéré que leur présence au sein de leurs troupes était essentielle⁶⁸⁷.

⁶⁸⁶ Sur cette question, voir KEEGAN (J.), *L'art du commandement*, et notamment p. 525-526.

⁶⁸⁷ ALLMAND, *Idem*, p. 122. Édouard III fit preuve d'une certaine proximité avec ses hommes avant la bataille de Crécy et s'il n'eut pas l'occasion de se battre, il y était préparé (FAVIER, *Idem*, p. 111 et 117). Richard II fut lui aussi présent sur les champs, comme lors de la campagne d'Écosse de 1385 ou celle d'Irlande de 1399, absence qui lui coûta d'ailleurs son trône puisqu'elle laissa les mains libres à Henri de Lancastre (SAUL (N.), *Richard II*, p. 144-145 et 289-292 ; TOUREILLE, p. 24). Henri V n'hésitait

Qu'en était-il des rois de France, probablement les plus susceptibles de servir d'exemple aux ducs Valois ? À leur sujet, il est possible de relever deux points de vue opposés : les règnes des souverains contemporains des ducs de Bourgogne livrent quelques exemples particulièrement frappants de la participation active du roi à l'affrontement, attitude jugée nécessaire par la majeure partie des chroniqueurs⁶⁸⁸, alors que certains préconisaient de plus en plus un retrait de celui-ci du cœur de l'action. Christine de Pizan nous apprend en effet qu'« on jugea sagement qu'il n'était point salutaire que le prince mît en jeu sa propre vie dans la bataille à moins d'extrême nécessité, car tout comme le corps et les membres sont affaiblis et endoloris lorsqu'on frappe la tête, la capture ou la mort du prince peut entraîner la mort de tous ses sujets »⁶⁸⁹ ; Christine de Pizan reprend ici les conceptions de Végèce concernant les qualités attendues d'un chef de guerre, lesquelles sont avant tout intellectuelles (organisation, psychologie, tactique), le chef d'armée ne devant donc pas tant s'exposer⁶⁹⁰. On retrouve une idée similaire dans le *Rosier des Guerres*, Pierre Choynet affirmant que le prince « comme il doit garder son corps quil ne se combate se ce nest par necessite »⁶⁹¹ ou qu'il « ne doit pas hanter ne essayer les batailles en sa propre

pas à mener ses campagnes en personne : la chevauchée de 1415 qui s'acheva par la victoire d'Azincourt en est un bel exemple, mais pas le seul, puisqu'il débarqua de nouveau sur le continent en 1417 et participa à plusieurs opérations, ainsi que nous aurons l'occasion de le mentionner (TOUREILLE, p. 33, 80-84, 98 et 104). Édouard IV participa lui aussi à plusieurs campagnes en personne : il semble avoir été assez habitué à la vie sur les champs pour que ses contemporains, à la fin de son règne, mettent en avant le fait qu'« il préférait à présent le lit au champ de bataille et la table de banquet à la tente » (ROSS (C.), *Edward IV*, notamment p. 35-38, 171-172 et 283 pour la citation).

⁶⁸⁸ DEVAUX, « L'image du chef de guerre dans les sources littéraires », p. 125-128.

⁶⁸⁹ PIZAN (C. de), *Le Livre des Faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le Sage*, p. 113. Elle tient le même discours dans son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*, préconisant que le roi « si seurement soit mis en la bataille que le peril de fortune ne puist cheoir sur sa personne » : cité dans LASSABATÈRE, « La fonction de connétable et le commandement militaire dans le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan », p. 77.

⁶⁹⁰ RICHARDOT (P.), *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge (Ve-XVe siècle)*, p. 129-131.

⁶⁹¹ Paris, BNF, Ms. fr. 442, f° 70 v°.

personne »⁶⁹². Cette dernière tendance n'était pas nouvelle : Philippe VI de Valois donnant de sa personne à Cassel, le 23 août 1328, était une prise de risque à laquelle les barons n'étaient plus habitués, notamment depuis les conceptions des conseillers de Philippe le Bel sur la question⁶⁹³. Ce regain de prudence, à l'époque qui nous occupe, trouve probablement son origine dans l'événement qui introduit notre étude : la bataille de Poitiers. Nul besoin de revenir sur ce fait d'armes au cours duquel Jean II le Bon avait décidé de conduire l'armée en personne, accompagné d'ailleurs de tous ses fils, et se trouva au plus près du danger⁶⁹⁴. Ce qu'il importe de retenir est la conséquence de ce choix : en dépit du prestige que cela a pu lui apporter⁶⁹⁵, la capture de Jean II entraîna de graves problèmes dans le royaume de France, notamment en termes de gouvernement⁶⁹⁶. Charles V, une fois au pouvoir, ne mit plus un pied sur le champ de bataille⁶⁹⁷, et ce bien qu'il passa la majeure partie de son règne en état de guerre⁶⁹⁸ : à cette particularité, il est possible d'avancer, comme explications, la mauvaise santé du roi, qui ne l'empêchait toutefois pas de monter à cheval et de chasser⁶⁹⁹, mais également le traumatisme de Poitiers, qui eut certainement une incidence étant donné qu'il refusa toujours d'affronter les Anglais en bataille au profit d'une tactique défensive lors

⁶⁹² Idem, f° 73 r°. Voir également SCORDIA, *Louis XI*, p. 184-190 ; STEGMANN (A.), « *Le Rosier des Guerres* : testament politique de Louis XI », p. 319.

⁶⁹³ FAVIER, Idem, p. 25.

⁶⁹⁴ AUTRAND, *Charles V*, p. 204.

⁶⁹⁵ La vaillance et le courage du roi sont généralement mis en avant, de nombreux auteurs estimant qu'il s'était rendu digne de sa fonction. AUTRAND, « La déconfiture. La bataille de Poitiers (1356) à travers quelques textes français des XIVe et XVe siècles », p. 96 ; BÉRIAC-LAINE (F.) et GIVEN-WILSON (C.), *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, p. 222 ; CARPENTIER, « L'historiographie de la bataille de Poitiers au quatorzième siècle », p. 30, 31, 39 et 56.

⁶⁹⁶ AUTRAND, *Charles V*, p. 246.

⁶⁹⁷ Idem, p. 481 : « depuis 1365, on n'astiquait même plus le harnais de guerre du roi ». VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 7.

⁶⁹⁸ AUTRAND, Idem, p. 568.

⁶⁹⁹ Pour le « dossier médical » de Charles V, voir Idem, p. 472 à 481.

de la reconquête du royaume⁷⁰⁰. Il est flagrant que l'entourage du roi eut tendance à lui conseiller de se tenir à distance, que ce soit ou non d'un commun accord avec celui-ci. Ce fut particulièrement le cas de Charles VI qui était, dans sa jeunesse, toujours prompt à donner de sa personne : la situation changea radicalement lorsqu'il devint malade, au cours d'une expédition militaire qu'il avait d'ailleurs décidé de mener en personne⁷⁰¹. L'exemple le plus représentatif de ce caractère du roi dans sa jeunesse fut toutefois la campagne de Flandre de 1382. Les chroniqueurs témoignent de l'impatience du souverain, tant avant l'expédition⁷⁰², qu'au moment de l'affrontement, au cœur duquel il se serait jeté si ses oncles n'avaient pas tempéré ses ardeurs, à en croire le Religieux de Saint-Denis :

L'action se passait sous les yeux du roi. Déjà passionné pour la gloire, il ne voulait pas laisser les siens en péril, ni rester dans une honteuse inaction, et il répétait souvent ces paroles inspirées par son courage : « Pourquoi ne pas secourir nos soldats, qui affrontent pour nous le danger de la mort, et qui préfèrent notre gloire à leur propre vie? » Mais le duc de Bourgogne le retenait toujours, en lui remontrant qu'un roi doit aspirer à vaincre autant par sa sagesse et sa prudence que par son épée⁷⁰³.

Après 1392, la participation de Charles VI aux faits d'armes fut anecdotique : mentionnons le siège de Bourges en 1412, expédition pour laquelle il leva l'oriflamme mais au cours de laquelle il resta en retrait, tant en ce qui concerne les combats que les négociations⁷⁰⁴. Le tempérament de Charles VII et les conseils qu'il reçut le poussèrent à se

⁷⁰⁰ Idem, p. 599 ; FAVIER, Idem, p. 220. Bien qu'éloigné des champs de bataille, Charles V a cependant été un chevalier authentique, et même un chevalier parfait, aux yeux de Christine de Pizan, titre qu'elle s'attarde longuement à revendiquer pour lui : PIZAN, p. 125-126.

⁷⁰¹ AUTRAND, *Charles VI*, p. 282.

⁷⁰² Jean Froissart nous raconte que lorsque Charles VI fut mis au courant des affaires de Flandre par les ducs de Berry et de Bourgogne, lequel espérait son intervention, il répondit : « Par ma foy [...] biaux oncles, je en suy en très-grant volenté, et, pour Dieu que nous y alons : je ne désire autre cose que moy armer, et encores ne m'armay-je onques. Se me fault-il, se je voel resgner en poissance et en honneur, aprendre les armes. » : FROISSART, t. 10, p. 66.

⁷⁰³ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 1, p. 219 et 221.

⁷⁰⁴ AUTRAND, *Charles VI*, p. 446-447 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 542-544.

tenir loin du front⁷⁰⁵ : notons quand même, à son crédit, qu'il montra sa vaillance lors de la prise de Montereau le 10 octobre 1437⁷⁰⁶. Quant à Louis XI, s'il lui arriva de déléguer ou de commander à distance, il fit toutefois preuve d'un réel courage au combat et fut d'ailleurs plusieurs fois blessé, à Dambach, à Montlhéry et à Arras⁷⁰⁷.

Il apparaît donc que les rois de France, de Charles V à Louis XI, s'il leur arrivait d'être présents sur le terrain, eurent tendance à moins s'exposer et à se tenir éloignés du danger, et ce de manière plus ou moins involontaire : le souvenir de la capture de Jean le Bon a donc peut-être marqué les mentalités, généralisant l'idée selon laquelle le roi ne doit plus se mettre autant en danger. Nous sommes loin de Philippe Auguste manquant de se faire occire à Bouvines en 1214⁷⁰⁸ ou Saint Louis qui « s'exposa avec les autres » à Taillebourg en 1242⁷⁰⁹.

B/ Les ducs de Bourgogne en guerre : présence et participation aux conflits

Cet aparté semblait nécessaire afin de bénéficier d'un exemple avec lequel faire un parallèle pour le cas des ducs de Bourgogne de la maison Valois, qui prirent souvent modèle sur leurs royaux cousins. Leur activité militaire ne fut cependant pas systématiquement liée

⁷⁰⁵ Par exemple, lors de la reprise de Paris, en 1436, les troupes royales étaient sous le commandement d'Arthur de Richemont ; le roi se tint à l'écart lors de la reconquête de la Normandie pour n'apparaître que début octobre 1449 sous les murs de Rouen ; lors de la reconquête de la Guyenne, en 1451, il confia la direction des opérations à Dunois et au comte de Clermont. Voir CONTAMINE, *Charles VII*, p. 231, 299 et 303.

⁷⁰⁶ Idem, p. 436, « pour une fois » dit d'ailleurs l'auteur. Voir également le passage d'un registre du parlement de Paris cité p. 234 : « Auquel assaut le Roy [...] a esté et se y est exposé en sa propre personne et vaillamment s'est mis en les fossés en l'eaue jusques au dessus de la ceinture et passé oultre à pié de mur, et monté par une eschelle durant l'assault, l'espée au poing, et entra dedans que encores y avoit très peu de ses gens » ; « spectacle rare » ajoute P. Contamine, remarque qui parle d'elle-même.

⁷⁰⁷ Sur la conception qu'avait Louis XI de la fonction militaire du roi de France, voir FAVIER, *Louis XI*, p. 368 à 375.

⁷⁰⁸ DUBY (G.), *Le dimanche de Bouvines*, dans *Féodalité*, p. 874.

⁷⁰⁹ JOINVILLE, p. 51. Sur cette question voir également LE GOFF, *Saint Louis*, p. 747.

à celle de ces derniers et ils eurent l'occasion de s'engager dans des conflits de manière indépendante, où ils s'imposèrent comme le commandant suprême de l'armée, ce qui n'était pas toujours le cas lorsqu'ils combattaient aux côtés de leurs suzerains. Les cas de chacun des trois premiers ducs de Bourgogne restent malgré tout plutôt différents les uns par rapport aux autres.

Militairement, Philippe le Hardi a, durant tout son principat, gravité dans l'orbite des rois de France : en tant que frère de Charles V et oncle de Charles VI, statut renforcé par sa situation prééminente au sein des barons du royaume⁷¹⁰, le duc a toujours été concerné, et donc associé, aux activités militaires de la Couronne, au premier chef duquel se trouvait le conflit franco-anglais dont nous avons déjà parlé. Quant aux campagnes qui relevaient avant tout de ses affaires personnelles, il ne manqua pas d'y associer le roi de France : lorsqu'il s'agit d'aller secourir le comte de Flandre, beau-père du duc de Bourgogne, face à ses sujets révoltés, en 1382⁷¹¹, ou lorsqu'en 1388 il fut convenu d'abattre la résistance de Guillaume de Juliers, duc de Gueldre, qui s'était fait le champion des Pays-Bas allemands contre l'influence française personnifiée par le même duc⁷¹², Philippe le Hardi réussit toujours à convaincre le Conseil royal d'entrer en campagne ; si Charles VI restait concerné, en tant que suzerain du comte de Flandre ou parce qu'il avait été insulté par le duc de Gueldre, nul doute que le duc de Bourgogne avait à cœur ses intérêts, avant ceux de son neveu. Dans un premier temps, Jean sans Peur se trouva dans la même situation que son père : ses premières participations s'inscrivirent dans des campagnes royales, tel le voyage d'Allemagne précédemment cité ou le voyage de Bretagne en 1392⁷¹³, et bien que Philippe le Hardi se soit efforcé de donner un caractère bourguignon au voyage de Hongrie de 1396, le contingent réuni se voulait avant tout français, ne serait-ce que par la participation financière du roi⁷¹⁴ ou la présence de détenteurs de grands offices de la Couronne⁷¹⁵. Les opérations militaires de la guerre civile

⁷¹⁰ AUTRAND, *Charles V*, p. 654-655 ; Idem, *Charles VI*, p. 21.

⁷¹¹ Sur la campagne de Flandre voir Idem, *Charles VI*, p. 120-136.

⁷¹² Idem, p. 161-162.

⁷¹³ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 63.

⁷¹⁴ Idem, p. 69.

⁷¹⁵ Idem, p. 71.

constituent des cas particuliers⁷¹⁶ : on trouve à l'origine de cette guerre l'opposition entre deux princes, mais les répercussions furent telles que l'intégralité du royaume fut touchée ; le duc de Bourgogne agissait donc rarement indépendamment de la Couronne et utilisait même ses ressources lorsqu'il contrôlait le gouvernement royal⁷¹⁷. Son principat marque toutefois le début des campagnes menées de manière totalement dissociée de la Couronne : le voyage de Liège de 1408 ne concernait ainsi nullement le roi de France et s'inscrivait dans un cercle familial très restreint⁷¹⁸. Quant à Philippe le Bon, il fit preuve d'une indépendance plus importante que ses prédécesseurs, à plus d'un titre. S'il fut l'un des protagonistes majeurs du conflit anglo-français, il ne manqua cependant pas de garder ses distances avec ses alliés successifs : ainsi, bien qu'allié aux Anglais, le duc leur témoigna énormément de réserves et s'il lui arriva de combattre ardemment Charles VII, ce fut surtout dans la mesure nécessaire de ses propres intérêts⁷¹⁹ ; quant au traité d'Arras, s'il rétablit la paix entre le roi et le duc de Bourgogne, il n'entraînait cependant pas une alliance militaire entre France et Bourgogne et si Philippe le Bon déclara la guerre aux Anglais, ce fut de nouveau à titre personnel, ses propres intérêts étant engagés⁷²⁰. Guerre de Hollande de 1425 à 1428, conquête du duché de Luxembourg en 1443, guerre contre Gand en 1452-1453, sans compter les opérations contre Charles VII, furent donc autant de campagnes qui s'inscrivaient dans la politique personnelle de Philippe le Bon : en dépit de l'aide qu'il a pu apporter à des tiers, le duc s'efforça de maintenir son indépendance⁷²¹. Ce bref rappel était nécessaire car il met en avant la dissociation progressive des ducs de Bourgogne vis-à-vis de toute autorité extérieure, au moins militairement : ce point est extrêmement important car il suppose la multiplication de campagnes menées par le duc de Bourgogne en tant

⁷¹⁶ Nous ne reviendrons pas sur le déroulement de la guerre civile qui opposa les maisons de Bourgogne et d'Orléans. Voir SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons*.

⁷¹⁷ Citons par exemple le siège de Bourges en 1412, opération militaire contre les ennemis de Jean sans Peur dirigée par le roi de France et le Dauphin. SCHNERB, *Idem*, p. 120.

⁷¹⁸ Jean sans Peur dirigea cette campagne avec son beau-frère Guillaume de Bavière et la finança avec ses propres ressources, ne demandant de l'aide qu'à ses frères et sœur. SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 259.

⁷¹⁹ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 42.

⁷²⁰ *Idem*, p. 55.

⁷²¹ *Idem*, p. 46.

qu'autorité suprême. Dans ce cas, il convient de se demander si cette indépendance a entraîné un changement d'attitude en ce qui concerne la question de la présence du chef de guerre.

Quelle fut donc la conception qu'avaient ces princes en ce qui concerne la place que devait occuper le chef de guerre au cours de l'affrontement ? Il apparaît au premier abord que, sur ce point, les ducs prirent généralement le contre-pied des rois, tant en ce qui concerne leur présence que leur participation à l'affrontement. En effet, l'un n'entraîne pas toujours l'autre et avant même de se demander dans quelle mesure ils s'exposaient, il convient de mettre en avant la fréquence de leur présence physique sur le champ de bataille. Le déplacement des ducs de Bourgogne lors des différentes campagnes est avéré : nous l'avons déjà évoqué en soulignant les nombreuses commandes d'équipement militaire, preuves qu'ils entendaient être présents physiquement. Christine de Pizan insiste d'ailleurs sur ce point lorsqu'elle fait le portrait de Philippe le Hardi : sous le règne de Charles V, nous dit-elle, « ce prince encore jeune se trouvait sans cesse sur les marches de l'ennemi, entouré de nombreux hommes d'armes »⁷²². Philippe de Bourgogne fut en effet au nombre des capitaines sur lesquels Charles V se reposa pour entreprendre la reconquête du royaume, au même titre que Bertrand du Guesclin ou Louis d'Anjou, et si son rôle fut jugé moins remarquable⁷²³, il n'en fut pas moins impliqué dans les diverses campagnes qui marquèrent cette entreprise⁷²⁴ : occupé par une série de sièges en 1364-1365, il se détourna ensuite temporairement des affaires militaires françaises pour régler le problème des compagnies qui ravageaient le duché de Bourgogne ; il se remit au service de son frère à partir de 1369, préparant avec lui un débarquement en Angleterre puis harcelant Jean de Gand, duc de Lancastre, au cours de sa chevauchée, mission qu'il remplit de nouveau en 1373 ; il assiégea une première fois Calais, en vain, puis participa à la reconquête du Poitou entre 1370 et 1372 et captura plusieurs châteaux près de Calais en 1377, échouant cependant une nouvelle fois à reprendre celle-ci. Par la suite, le duc de Bourgogne fut missionné par son frère sur le terrain diplomatique, un domaine dans lequel il avait de plus grandes

⁷²² PIZAN, p. 131.

⁷²³ VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 7.

⁷²⁴ Pour ce qui suit, voir AUTRAND, *Charles V*, p. 514, 571-572, 589 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 8-9.

prédispositions que le domaine militaire⁷²⁵. Au premier abord, le statut de chef de guerre de Philippe le Hardi peut soulever des questions. Celui-ci a beau avoir reçu le titre de lieutenant du roi en Bourgogne en 1364⁷²⁶ et s'il dirigea effectivement des expéditions, comme lors des chevauchées du duc de Lancastre, il lui arriva cependant de partager le commandement avec d'autres chefs de guerre, au point de s'éclipser parfois devant eux : ainsi, les opérations militaires en Poitou étaient conduites par l'armée royale, sous le double commandement du connétable du Guesclin et d'Olivier de Clisson⁷²⁷, le rôle des ducs de Berry et de Bourgogne semblant se résumer à l'apport de renforts de troupes⁷²⁸ ; Philippe le Hardi fut d'ailleurs souvent associé au connétable lors des campagnes : au cours de la chevauchée du duc de Lancastre en 1373, si le duc de Bourgogne surveillait le flanc droit de celle-ci, Bertrand du Guesclin était chargé du flanc gauche⁷²⁹, et ce fut toujours en compagnie du connétable qu'il participa à la prise de diverses places anglaises en Aquitaine en 1372⁷³⁰ ou celle des places navarraises en Normandie en 1378⁷³¹. Philippe le Hardi ne semble donc pas s'être imposé comme un chef de guerre à part entière, dans le sens où ses compétences étaient loin d'égaliser celles d'un du Guesclin ou, au sein de sa propre famille, celles de Louis d'Anjou et Louis de Bourbon⁷³², sentiment qui a pu être renforcé par quelques échecs personnels⁷³³ : le duc de Bourgogne reçut le commandement nominal d'armées parce qu'il était un prince du sang, le frère du roi qui plus est, mais, comme d'autres, il avait malgré tout souvent besoin d'un professionnel à ses côtés pour diriger l'aspect technique des opérations⁷³⁴. Cependant, ce qu'il importe de retenir ici est que Philippe le Hardi se rendait sur les zones de guerre :

⁷²⁵ VAUGHAN, Idem, p. 10 : selon lui, « Philip the bold was a diplomat rather than a soldier ».

⁷²⁶ AUTRAND, Idem, p. 656.

⁷²⁷ Idem, p. 588.

⁷²⁸ Idem, p. 589 ; VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 9.

⁷²⁹ MINOIS, p. 417-419.

⁷³⁰ VAUGHAN, Idem, p. 9.

⁷³¹ MINOIS, p. 427.

⁷³² AUTRAND, Idem, p. 656.

⁷³³ R. Vaughan, lorsqu'il parle de l'épisode du mont de Tournehem en 1369, qui eut lieu au cours de la chevauchée de Jean de Gand et qu'il qualifie de « pitoyable erreur » (*pitiful ineptitude*), considère qu'il s'agit d'un échec du duc de Bourgogne en tant que chef militaire : VAUGHAN, Idem, p. 9.

⁷³⁴ MINOIS, p. 360.

quel qu'ait pu être son degré d'implication, il se déplaçait lors des campagnes et était présent sur les lieux des combats⁷³⁵. Les exemples ne manquèrent pas au cours des décennies suivantes : Philippe le Hardi participa aux campagnes de Flandre de 1382-1383, se trouvant sur le champ de bataille de Roosebeke aux côtés de son neveu Charles VI⁷³⁶, et il prit également part à plusieurs expéditions, parfois avortées, tel le projet de débarquement en Angleterre de 1386⁷³⁷, le « voyage d'Allemagne » contre le duc de Gueldre en 1388⁷³⁸ et le « voyage de Bretagne » de 1392⁷³⁹, expédition punitive contre le duc de Bretagne qui avait accueilli Pierre de Craon, l'auteur de l'attentat contre le connétable Olivier de Clisson⁷⁴⁰. Notons d'ailleurs qu'au cours de ces trois dernières expéditions, Philippe le Hardi était accompagné de son fils et héritier, Jean de Nevers⁷⁴¹ : ce furent les premières expériences de campagnes militaires pour le jeune prince au cours desquelles il découvrit la vie « aux champs », qu'il ne dédaigna pas une fois devenu duc. Il est inutile de revenir sur le cas particulier que représente le voyage de Hongrie : la présence physique du comte de Nevers était indispensable puisque, outre l'objectif défensif qu'elle poursuivait, l'expédition devait permettre à celui-ci de faire ses preuves en tant que chevalier, de son propre aveu⁷⁴² ; Jean de Bourgogne fut donc présent sur le terrain, tout au long de l'expédition, y compris lors des

⁷³⁵ Pour les déplacements de Philippe le Hardi voir PETIT (E.), *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419), d'après les comptes de dépenses de leur hôtel et, pour la reconquête du Poitou en particulier*, Idem, « Campagne de Philippe le Hardi (1372) » : l'auteur y fait d'ailleurs justement remarquer « qu'en l'espace d'un peu plus de cinq mois, dans une campagne signalée par tant de sièges et de combats divers, au milieu de ces marches et contre-marches incessantes, [Philippe le Hardi] avait parcouru sept cents lieues à travers douze de nos anciennes provinces et vingt-cinq de nos départements actuels », preuve que le duc ne ménageait pas sa participation aux expéditions militaires.

⁷³⁶ AUTRAND, *Charles VI*, p. 133 et 146.

⁷³⁷ AUTRAND, p. 161 ; VAUGHAN, p. 49-50.

⁷³⁸ AUTRAND, p. 161-162 ; VAUGHAN, p. 98-99.

⁷³⁹ AUTRAND, p. 286.

⁷⁴⁰ Idem, p. 281-282.

⁷⁴¹ SCHNERB, Idem, p. 63.

⁷⁴² Idem, p. 65-66.

opérations militaires⁷⁴³ et pas nécessairement à distance des combats, en témoigne sa capture lors de la bataille de Nicopolis le 25 septembre 1396⁷⁴⁴. L'expérience de la détention aurait pu refroidir les ardeurs guerrières du comte de Nevers mais celui-ci, devenu duc, se révéla aussi prompt à donner de sa personne. Lorsque son beau-frère, Jean de Bavière, requit son intervention en 1408, il décida de lui porter secours en personne⁷⁴⁵ et la participation du duc fut loin d'être passive lors de la bataille d'Othée le 23 septembre 1408⁷⁴⁶. Il ne fut pas en reste lors des opérations militaires de la guerre civile puisqu'il se trouva « sur les champs » fin 1411 pour dégager les abords de Paris de la menace directe des Armagnacs⁷⁴⁷, lors du siège de Bourges à la mi-1412⁷⁴⁸, lorsqu'il tenta de revenir à Paris début 1414⁷⁴⁹, puis dans le cadre du « voyage de France » de 1417⁷⁵⁰. Tout comme son père, Philippe le Bon fit preuve d'une participation active aux campagnes qu'il entreprit : au cours des années qui suivirent l'assassinat de Jean sans Peur, il s'impliqua dans plusieurs opérations militaires, soit conjointement avec les troupes anglaises comme lors des sièges de Sens, Montereau et Melun⁷⁵¹, soit, et ce fut la position qu'il privilégia, afin de défendre les frontières de ses territoires⁷⁵², ce qui fut le cas à Mons-en-Vimeu en 1421 ou lorsqu'il vint en personne défendre le Mâconnais contre le bailli royal Imbert de Grôle en 1424⁷⁵³ ; tout au long du conflit franco-anglais, il lui arriva cependant de s'investir personnellement dans le cadre d'opérations militaires, dans un camp⁷⁵⁴ puis dans l'autre⁷⁵⁵. Le duc de Bourgogne eut

⁷⁴³ Idem, p. 76.

⁷⁴⁴ Idem, p. 80-81.

⁷⁴⁵ Idem, p. 258.

⁷⁴⁶ Idem, p. 270.

⁷⁴⁷ Idem, p. 536-540.

⁷⁴⁸ Idem, p. 543.

⁷⁴⁹ Idem, p. 588-590.

⁷⁵⁰ Idem, p. 658-660.

⁷⁵¹ VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 11.

⁷⁵² Idem, p. 12.

⁷⁵³ Idem, p. 15.

⁷⁵⁴ Au printemps 1430, il entra personnellement en campagne contre Charles VII et mit le siège devant Compiègne : BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 46-47.

également l'occasion de s'impliquer militairement au sein de ses propres territoires : l'expansion territoriale, d'une part, entraîna parfois une intense activité militaire, à laquelle Philippe le Bon se pliait généralement puisque pendant trois ans, de 1425 à 1428, il fut presque constamment en Hollande ou en Zélande dans le cadre de la lutte qui l'opposait à Jacqueline de Bavière⁷⁵⁶, et qu'il prit personnellement la direction des opérations lors de la conquête du duché de Luxembourg en 1443⁷⁵⁷ ; d'autre part, le duc eut également fort à faire avec les villes flamandes, notamment Gand, au cours d'une longue guerre qui s'acheva par la victoire du prince, après qu'il eut personnellement écrasé les milices gantoises à Rupelmonde, le 16 juin 1452⁷⁵⁸, puis à Gavre, le 23 juillet 1453⁷⁵⁹. Nous n'avons fait que survoler l'intense activité militaire qui a marqué le long principat de Philippe le Bon et il apparaît clairement que le duc conduisait généralement lui-même les opérations militaires : il lui arrivait de déléguer le commandement pour la simple et bonne raison qu'il ne pouvait être partout à la fois⁷⁶⁰ et s'il ne participa pas personnellement à certaines expéditions qui lui tenaient pourtant à cœur, il n'y voyait cependant qu'un report temporaire, comme dans le cas de son rêve de croisade qu'il manqua plusieurs de fois de concrétiser et qu'il n'abandonna jamais⁷⁶¹. Philippe le Bon semble avoir considéré qu'il était important pour le chef de guerre d'être présent sur le champ de bataille et l'exemple le plus frappant de la conception qu'il pouvait avoir du rôle de commandant militaire fut probablement le siège de Dinant, expédition punitive à l'encontre d'une ville ayant outragé la famille ducale : si le

⁷⁵⁵ Après la signature de traité d'Arras, Philippe le Bon se proposa d'expulser les Anglais de Calais, qu'il assiégea en personne en 1436 : Idem, p. 55.

⁷⁵⁶ BONENFANT, p. 44.

⁷⁵⁷ Idem, p. 64.

⁷⁵⁸ Idem, p. 60.

⁷⁵⁹ Idem, p. 61.

⁷⁶⁰ Prenons un simple exemple : l'armée qui remporta la bataille de Bulgnéville en 1431 était menée par le maréchal de Bourgogne, Antoine de Toulangeon, qui avait rapporté à Philippe le Bon les dangers qui menaçaient les frontières des duché et comté de Bourgogne, lequel ne pouvait mener ses troupes en personne, occupé par les menaces qui pesaient sur la frontière de l'Artois. Sur cette question voir SCHNERB, *Bulgnéville, 1431 : l'État Bourguignon prend pied en Lorraine*, notamment p. 38-39.

⁷⁶¹ BONENFANT, Idem, p. 72. PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne*, p. 105 et 133-134.

siège fut mené dans les faits par le comte de Charolais, le duc de Bourgogne se fit transporter en litière, malgré son âge avancé et sa santé précaire⁷⁶², devant la ville afin de présider aux opérations et d'ordonner sa destruction après la reddition⁷⁶³, comme s'il voulait, jusqu'au bout, affirmer son statut de chef de guerre.

Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon paraissent donc avoir jugé qu'il était nécessaire pour eux d'être présents sur le terrain : si leurs conceptions respectives de la place exacte que le chef de guerre devait occuper variaient, ainsi que nous le verrons plus en détail, ce point fut commun aux trois premiers ducs.

C/ Charles le Téméraire : un duc en première ligne

Nos réflexions précédentes ont vu l'omission volontaire de Charles le Téméraire : le cas de ce dernier étant à part, il semblait légitime de s'attarder plus en détail dessus. Le dernier des ducs Valois eut en effet un rapport particulier avec la guerre et nul ne fut aussi attentif que lui à faire valoir son indépendance : le principat de Charles le Téméraire marque donc une rupture par rapport à ses prédécesseurs et il convient de comprendre pourquoi.

Le goût, parfois jugé immodéré, de Charles le Téméraire pour la guerre est bien connu : les qualificatifs ne manquent pas pour mettre en avant ce trait de caractère de ce prince « soucieux avant tout de la gloire des armes »⁷⁶⁴, qui « fit preuve d'un important intérêt personnel pour les affaires militaires »⁷⁶⁵, intérêt « presque passionné »⁷⁶⁶ qui peut s'assimiler à une « maladie de guerre »⁷⁶⁷, pour ne reprendre que quelques points de vue. Ces jugements ne sont d'ailleurs pas spécifiques aux générations postérieures, les contemporains du duc furent généralement frappés par son rapport avec la guerre : « il

⁷⁶² « Et en sa personne tout viel et débile print les armes et se tira en Namur », nous dit Olivier de La Marche : LA MARCHE, t. 1, p. 126.

⁷⁶³ BONFENFANT, *Idem*, p. 83 ; DUBOIS, p. 136.

⁷⁶⁴ CONTAMINE, « L'armée de Charles le Téméraire : expression d'un État en devenir ou instrument d'un conquérant ? », p. 63.

⁷⁶⁵ VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 198: « Charles the Bold evinced a deep personal interest in military affairs ».

⁷⁶⁶ DUBOIS, p. 452.

⁷⁶⁷ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 218.

aimoit la guerre » nous dit Olivier de La Marche⁷⁶⁸, ajoutant qu'« il vivoit l'espée ou poing »⁷⁶⁹ ; « il estoit du tout ordonné à la guerre, comme vrai imitateur et disciple de Mars » d'après Jean Molinet⁷⁷⁰ ; il fut, pour Pierre de Blarru, un prince qui se consacra « de toutes ses forces à la guerre »⁷⁷¹ ; et Philippe de Commynes déclare, en parlant des sujets du duc, que « continuellement les tint en grand guerre »⁷⁷². Il est indéniable que le dernier des ducs Valois passa en campagne une bonne partie de son principat, et même, en allant plus loin, de son gouvernement. Charles le Téméraire, et c'est l'un des points sur lesquels il se démarque de ses prédécesseurs, commença à prendre en main le gouvernement de l'État bourguignon avant le décès de son père⁷⁷³ : si ce dernier resta le chef de l'entité bourguignonne jusqu'à sa mort, les effets de l'âge n'en réduisirent pas moins son activité, accentuant davantage le rôle des conseillers, déjà important, sur lesquels l'influence de Charles, alors comte de Charolais, était grande⁷⁷⁴ ; en outre, et c'est le plus important pour notre propos, Charles reçut le titre de lieutenant général le 25 avril 1465, titre traduisant les pouvoirs militaires qui lui étaient accordés en vue de la guerre en France : à cette occasion, le comte se trouvait donc au sommet de la machine militaire bourguignonne et il est intéressant de constater qu'il resta lieutenant général jusqu'à la mort de Philippe le Bon⁷⁷⁵. Il est donc possible de considérer que Charles de Bourgogne fut le chef de guerre de l'État bourguignon avant de devenir duc de Bourgogne, et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'activité militaire fut particulièrement intense durant cette période⁷⁷⁶ : dès octobre 1465, donc immédiatement après la révolte des princes, dite « guerre du Bien Public », qui l'occupait depuis le mois de mai, l'armée bourguignonne se mit en campagne contre Liège et

⁷⁶⁸ LA MARCHE, t. 1, p. 122.

⁷⁶⁹ Idem, p. 132.

⁷⁷⁰ MOLINET, t. 1, p. 238. Le lien entre le duc et le dieu Mars est fréquent chez le chroniqueur : voir Idem, p. 12 (« inspiré de Mars le Dieu des batailles »), p. 45 (« fils de Mars »), p. 125 (« l'estincelle de Mars »).

⁷⁷¹ BLARRU, p. 55.

⁷⁷² COMMYNES, t. 1, p. 358.

⁷⁷³ SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 396.

⁷⁷⁴ BONENFANT, Idem, p. 83.

⁷⁷⁵ Idem, p. 82 ; CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi*, p. 20 ; VAUGHAN, Idem, p. 3.

⁷⁷⁶ LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 218-219.

Dinant qui avait lancé une offensive contre les terres duciales, et battit les Liégeois à Montenaeken le 20 octobre ; la conclusion d'un traité n'ayant pas pour autant mis fin aux troubles, une nouvelle expédition eut lieu à l'été 1466, qui se solda par la prise et la destruction de Dinant, à la fin du mois d'août ; l'exemple de Dinant ne calma cependant pas les agitations et Charles, devenu entre-temps duc, dut, à la fin de l'année 1467, se remettre en campagne contre les Liégeois, qu'il battit le 28 octobre à Brustem ; en dépit du traité signé le 18 novembre 1467, Liège reprit le chemin de la guerre l'année suivante, alors que le duc de Bourgogne négociait avec le roi de France à Péronne : Charles le Téméraire, accompagné par Louis XI, se remit une nouvelle fois en campagne contre la ville, qu'il prit et fit détruire le 30 octobre⁷⁷⁷. Le traité imposé à Louis XI à Péronne ne mit pas fin à la lutte franco-bourguignonne et la guerre qui couvait depuis longtemps éclata à l'hiver 1470-1471 : les opérations, peu spectaculaires, tournèrent au désavantage des Bourguignons, du fait notamment de la perte de plusieurs villes dont Saint-Quentin et Amiens, et aboutirent à des trêves conclues en avril 1471 ; à l'expiration de celles-ci, au printemps 1472, les opérations militaires reprirent : aussi violente que vaine, cette campagne n'apporta au duc de Bourgogne ni grands résultats, ni la bataille rangée qu'il espérait⁷⁷⁸. En parallèle, les opérations militaires bourguignonnes se déplacèrent progressivement en direction des terres d'Empire : conquête du duché de Gueldre en 1473, révoltes de 1474 en Haute-Alsace, dont Sigismond de Habsbourg avait cédé les droits en mort-gage à Charles le Téméraire en 1469, siège de Neuss du 29 juillet 1474 au 13 juin 1375, dans le cadre du soutien de l'archevêque de Cologne face aux bourgeois de la ville, et enfin conquête du duché de Lorraine à l'automne 1475⁷⁷⁹. Enfin, en 1476, l'armée bourguignonne se lança dans la campagne contre les Suisses, qui vit les défaites de Grandson, le 2 mars, et Morat, le 22 juin,

⁷⁷⁷ Pour les événements cités précédemment, voir la chronologie dans BRUSTEN, *L'armée bourguignonne de 1465 à 1468*, p. XXXV-XXXVII. Voir également Idem, « Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire », p. 85-95 ; CAUCHIES, Idem, p. 28-29 et 32 ; MARCHANDISSE, VRANCKEN-PIERSON et KUPPER, « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », notamment p. 72-75 et 78-81 ; SCHNERB, Idem, p. 396-399 et 402-404 ; VAUGHAN, Idem, p. 11-33.

⁷⁷⁸ CAUCHIES, Idem, p. 42-45 et 52-55 ; SCHNERB, Idem, p. 410-412 ; VAUGHAN, Idem, p. 66-71 et 77-83.

⁷⁷⁹ CAUCHIES, Idem, p. 83-102 ; DUBOIS, p. 309-310, 335-338, 343-350, 357-361 et 381-384 ; SCHNERB, Idem, p. 414-417, 419-420 et 423.

puis, à partir du 22 octobre, dans le second siège de Nancy qui fut fatal au duc de Bourgogne⁷⁸⁰. Intense activité militaire donc, qui rythma les dix années du principat du dernier duc Valois, lequel mena ses propres guerres, en son nom et pour son peuple : c'est en tout cas ainsi que les choses sont présentées dans le discours de Bruges de 1473 et, ce faisant, Charles rompait bien avec ses prédécesseurs, lesquels, s'ils eurent parfois l'occasion de mener seuls leurs guerres, justifiaient leurs actions par la défense de l'honneur du roi de France⁷⁸¹.

En ce qui concerne la question de la présence du chef de guerre, Charles le Téméraire fit sienne la règle selon laquelle le premier et le plus grand des impératifs du commandement est d'être présent en personne⁷⁸² : sa présence quasi permanente sur les champs est indéniable et les chroniqueurs sont unanimes sur ce point. Ainsi, Antoine d'Appiano, dans une lettre adressée au duc de Milan, le décrit bien prenant la tête de ses troupes⁷⁸³ ; Thomas Basin nous le présente également, en une occasion, alors qu'il « mena de bon matin son armée aux champs, tant cavaliers que fantassins, et les mit en ordre de bataille »⁷⁸⁴, formulation qui traduit bien sa présence au sein de l'armée, tout comme lorsqu'il parle de « toutes les campagnes qu'il a conduites contre ses ennemis »⁷⁸⁵, le commandement en personne étant sous-entendu ; Pierre de Blarru le décrit effectuant le siège de Nancy, « tantôt en plein vent, tantôt en arpentant sa tente » mais toujours « à la tête de ses troupes »⁷⁸⁶ ; Olivier de La Marche le présente en maintes occasions en campagne, toujours prêt à livrer bataille en personne⁷⁸⁷ et Jean Molinet nous raconte qu'il « se mettoit en front d'assault premier à l'estour »⁷⁸⁸. Les campagnes du principat de Charles

⁷⁸⁰ CAUCHIES, Idem, p. 122-138 ; DUBOIS, p. 389-411 et 435-440.

⁷⁸¹ LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 221.

⁷⁸² KEEGAN, p. 522.

⁷⁸³ *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi*, p. 143.

⁷⁸⁴ BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 2, p. 289 et 291.

⁷⁸⁵ Idem, p. 357-359 : l'auteur présente ensuite les sièges « qu'il a entrepris ».

⁷⁸⁶ BLARRU, p. 56.

⁷⁸⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 133-134 : « Mais lui courageux marcha tousjours et présenta aux Franchois la bataille à toutes heures. » ; Idem, p. 142 : « Et le duc courageusement vint en sa personne à l'encontre d'eulx, sans lever son siège. »

⁷⁸⁸ MOLINET, t. 1, p. 69.

le Téméraire furent donc presque toujours menées par le duc en personne⁷⁸⁹. Mais celui-ci rompt, encore une fois, avec ses prédécesseurs en ce qu'il tenait à être présent autant par nécessité que par goût personnel : là où Louis XI, pour recourir à une comparaison fameuse, ne se rendait sur les champs qu'en raison des obligations auxquelles sa fonction le soumettait⁷⁹⁰, le duc de Bourgogne semble avoir réellement apprécié la vie militaire⁷⁹¹. Les chroniqueurs mettent d'ailleurs en avant ses dispositions naturelles pour celle-ci : Thomas Basin le décrit comme « un homme de taille moyenne, au corps robuste et vigoureux, très endurant à la fatigue et aux privations, ainsi qu'il le montra souvent au cours de ses campagnes et travaux de siège, dans lesquels il put résister aux mois d'hiver et aux températures les plus basses »⁷⁹², dispositions que l'on retrouve sous la plume de Pierre de Blarru puisque le duc, lors du siège de Nancy, « supporte avec fermeté les morsures cruelles de cet hiver terrible »⁷⁹³. Le duc supportait également aisément le port de l'équipement militaire : lors du siège de Neuss, il lui arriva de rester armé des pieds à la tête pendant quatorze heures en continu, et Jean Pierre Panigarola nous apprend qu'il chevauchait toujours en cuirasse⁷⁹⁴. L'ambassadeur milanais fut également un témoin privilégié de ce trait de caractère de Charles le Téméraire qui a frappé ses contemporains : le duc voulait décider de toutes choses et tout contrôler⁷⁹⁵, en témoigne le surnom de « Travaillant » qui

⁷⁸⁹ Suite à la révolte de l'Alsace, Charles le Téméraire pensa d'abord à une intervention militaire immédiate et prit des dispositions pour y envoyer des troupes : il concentra alors des forces dans les Deux Bourgognes, notamment la garde, sous le commandement d'Olivier de La Marche dans le comté. En dépit de quelques opérations, le duc décida cependant de privilégier l'intervention dans l'archevêché de Cologne et renonça à intervenir en Alsace. DUBOIS, p. 337-338.

⁷⁹⁰ FAVIER, *Louis XI*, p. 372.

⁷⁹¹ CONTAMINE, « L'armée de Charles le Téméraire », p. 63 ; VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 197.

⁷⁹² BASIN, *Idem*, p. 347.

⁷⁹³ BLARRU, p. 55-56 : les rigueurs de l'hiver eurent quand même raison des capacités physique de Charles le Téméraire puisque l'auteur ajoute que le duc « est surpris de la dure épreuve que lui imposent les vents sauvages de la saison et les morsures d'un hiver plus rigoureux que de coutume. »

⁷⁹⁴ Ces deux témoignages sont cités dans VAUGHAN, *Idem*, p. 197.

⁷⁹⁵ Propos que corrobore Antoine d'Appiano dans sa lettre du 10 mai 1476 : *Dépêches des ambassadeurs milanais*, p. 145. CONTAMINE, « L'armée de Charles le Téméraire », p. 63 ; PARAVICINI, « "Folie raisonnante". Charles le Téméraire, duc de Bourgogne (1433-1477) », p. 41.

fut le sien⁷⁹⁶ ou ses ordonnances militaires dans lesquelles il régleme tout dans les moindres détails⁷⁹⁷. La présence du prince, ou plutôt son omniprésence, s'observait tant sur le champ de bataille que dans la vie militaire en général : son camp de guerre faisait ainsi l'objet d'une surveillance constante, le duc n'hésitant pas à s'assurer en personne que tout était en ordre⁷⁹⁸. La lettre de Philippe de Croy, comte de Chimay, adressée à Georges Chastellain, au cours du siège de Neuss, est particulièrement explicite en ce qui concerne la volonté de Charles d'être partout à la fois :

Nous avons un duc volant et plus mouvant que une aronde : une heure il est au quartier des Ytaliens, et un moment en celuy des Anglois. Il va aux Hollandois, Haynuiers et Picars. Il commande à ceux des ordonnances et ordonne aux fiévés, et vous assure qu'il ne tient pas en oyseuse ceux de son hostel, ne de sa garde. Il est toujours sus debout et jamais ne repose, et se trouve en tous lieux. Un jour, il perce la terre par mines et trenchis; un autre, il surmonte par pilotis et diguages ; il mue le cours des eaues et a estanchié et mis au sec rivière de plus de huit cent pieds de large et de si impétueux courant que bateau ne l'eust pu surmonter, en parfont de plus que pique, ne lance ne pourroit mesurer. Il atourne rivière où jamais ne fut par avant démonstrance d'un ruissau petit, qui présentement est si parfont et large qu'elle est sans rive, ne gué, et au jugement des hommes semble estre nayve et de tout temps⁷⁹⁹.

Ce besoin de s'assurer en personne de la bonne marche des opérations est corroboré par Panigarola qui nous décrit le duc ne descendant pas de cheval tant que la totalité du camp n'était pas dressé, s'assurant que ses ordres étaient bien respectés et punissant personnellement tout désordre ou toute insubordination⁸⁰⁰. Finalement, on a l'impression, dans le cas de Charles le Téméraire, que la vie militaire se confondait avec la vie civile : les nombreuses campagnes et les armées continuellement en route nous confortent dans cette

⁷⁹⁶ PARAVICINI, Idem, p. 40 : bourreau de travail, Charles s'usait à la tâche, ce qui lui fut d'ailleurs reproché au chapitre de la Toison d'or de 1473. Voir le texte dans VAUGHAN, Idem, notamment p. 172, 173 et 175.

⁷⁹⁷ LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 233.

⁷⁹⁸ *Dépêches des ambassadeurs milanais*, p. 143. CONTAMINE, « L'armée de Charles le Téméraire », p. 63.

⁷⁹⁹ CHASTELLAIN, t. 8, p. 266-267.

⁸⁰⁰ Cité dans VAUGHAN, Idem, p. 197.

impression, mais nul exemple n'est plus flagrant que le siège de Neuss, que nous avons plusieurs fois évoqué. Les faits sont bien connus : se portant au secours de son allié Robert du Palatinat, archevêque de Cologne, lequel était aux prises avec une révolte de ses sujets, Charles le Téméraire décida de mettre le siège devant la ville de Neuss, âme de la révolte ; l'opération fut cependant un échec, les Bourguignons assiégeant la place en vain pendant dix mois et demi, du 29 juillet 1474 au 13 juin 1475, et le duc de Bourgogne, dont l'action avait entraîné une intervention militaire de l'empereur Frédéric III, finit par se retirer, non sans avoir négocié un traité qui ne déclarait ni vainqueur ni vaincu, sauvant ainsi la face et préservant donc son honneur⁸⁰¹. Ce qu'il importe ici de souligner est la présence constante de Charles sur le terrain, tout au long du siège : nous avons déjà cité quelques témoignages à ce sujet, mettant en avant l'omniprésence du duc dans le camp. Ce long siège a également eu pour conséquence le transfert du centre du pouvoir de l'État bourguignon au camp militaire devant Neuss, celui-ci devenant pour ainsi dire une capitale⁸⁰² : l'activité diplomatique de Charles ne s'interrompt pas malgré le siège, le duc y recevant bon nombre d'invités, princes comme ambassadeurs⁸⁰³. Les contemporains furent frappés par l'importance et la splendeur du camp bourguignon⁸⁰⁴, qui devait permettre à l'armée de tenir un siège qui s'éternisait sans pour autant négliger la mise en scène du pouvoir ducal : le camp de Neuss relevait également de la communication symbolique et s'affirmait comme une vitrine du pouvoir⁸⁰⁵. Ce camp fut d'ailleurs assimilé, par certains chroniqueurs, à une véritable petite ville : c'est ainsi que le décrit Olivier de la Marche⁸⁰⁶ et d'après Jean Molinet, le roi du Danemark « y fut aussi plentiveusement reçu qu'en Bruges ou en Gand »⁸⁰⁷. Cependant, aussi somptueux qu'il ait pu être, ce camp n'en perdait pas moins sa fonction première, une fonction militaire. Et c'est peut-être ce qu'il y a de plus intéressant à retenir

⁸⁰¹ BRUSTEN, « Charles le Téméraire et la campagne de Neuss 1474-1475 ou le destin en marche », p. 67-73 ; CAUCHIES, *Idem*, p. 83-93 ; DUBOIS, p. 343-350 et 357-361 ; LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, p. 242 ; SCHNERB, *Idem*, p. 419 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 312-345.

⁸⁰² DUBOIS, p. 348.

⁸⁰³ CAUCHIES, *Idem*, p. 91 ; DUBOIS, p. 348-349.

⁸⁰⁴ Sur les sources concernant le siège de Neuss, voir VAUGHAN, *Idem*, p. 312, note 1.

⁸⁰⁵ BRUSTEN, *Idem*, p. 71 ; DUBOIS, p. 347.

⁸⁰⁶ LA MARCHE, t. 3, p. 96 : « l'on y estoit comme en une bonne ville ».

⁸⁰⁷ MOLINET, t. 1, p. 74.

dans l'exemple fourni par le siège de Neuss : en étant présent en permanence, tout au long de ces dix mois, et en faisant, plus ou moins volontairement, de son camp le cœur de l'entité bourguignonne, Charles semble avoir donné la primauté à l'aspect militaire de sa fonction. En recevant les princes et ambassadeurs devant Neuss, celui-ci apparaissait comme un prince territorial digne de son rang, mais peut-être surtout comme un chef de guerre : quelles que soient les obligations qu'il remplissait, le duc dirigeait avant tout une opération militaire. Avec le siège de Neuss, il est possible de considérer que nous sommes en présence d'un exemple flagrant de l'importance que Charles le Téméraire accordait à son statut de chef de guerre : le monde civil s'immisçait dans le monde militaire, tout en restant cependant au second plan, l'aspect militaire de la fonction ducal étant prédominant.

Comme ses prédécesseurs, Charles le Téméraire fut très présent sur le terrain militaire : il jugea lui aussi qu'il était nécessaire de commander en personne et d'être vu de ses troupes. Il se démarqua cependant de ses aînés par une implication beaucoup plus marquée : passionné par la guerre, le dernier duc Valois eut une activité militaire intense et se montra omniprésent durant les diverses étapes des campagnes.

Les informations fournies par la comptabilité ont donc été confirmées : les importantes commandes d'équipement militaire signifiaient bien que les ducs de Bourgogne entendaient participer en personne aux campagnes. Ces princes furent donc de ceux qui commandaient leurs armées en personne et qui considéraient que la place d'un chef de guerre était à la vue de ses troupes. Nous avons donc ici le premier aspect du comportement du chef de guerre tel que les ducs Valois le considéraient : un chef de guerre était présent physiquement sur le terrain. Cette conception fut commune aux quatre ducs, bien que chacun ait eu un rapport différent vis-à-vis de la vie sur les champs, certains y voyant une obligation, d'autres un vrai plaisir.

II/ Le prince, commandant de l'armée

La précédente partie a souligné l'importance que les ducs de Bourgogne accordaient à leur présence sur le terrain de la guerre : ils devaient se montrer aux yeux de leurs hommes, et étaient donc présents au cours de la plupart des campagnes. Cependant, être conscient de leur présence physique ne répond pas à toutes nos questions : cela ne nous

informe pas sur le rôle qu'ils remplissaient, d'un point de vue pratique, et, ce faisant, sur la place exacte qu'ils occupaient. Il convient donc, à présent, de définir l'attitude qu'ils ont pu adopter sur le champ de bataille, ce qui nous informera sur l'idée qu'ils se faisaient du rôle de chef de guerre, et donc l'image qu'ils renvoyaient. Nous reviendrons tout d'abord sur la fonction de base du chef de guerre, qui était de commander, en soulignant les spécificités qui ont pu être celles des ducs de Bourgogne ; puis nous poserons ensuite la question de la localisation des ducs dans l'armée au moment de l'affrontement ; le précédent propos nous permettra, enfin, de réfléchir à la manière donc ces princes associaient protection et exposition du corps ducal, tout en déterminant l'importance de ce concept dans l'image du chef de guerre.

A/ Diriger l'armée

Commander est la tâche principale que l'on attendait d'un chef de guerre : si cette affirmation paraît évidente, il convient toutefois de se demander de quelle manière les ducs de Bourgogne remplissaient ce rôle. Commander, diriger, ne se limitait pas, en effet, à la seule prise de décisions d'ordre stratégique : le chef de guerre devait avoir un contrôle total sur ses troupes, assurer la cohésion de son armée, ce qui supposait une certaine proximité avec les soldats. Le chef de guerre devait être un meneur d'hommes. Étant présent sur le terrain, les ducs de Bourgogne ont donc pu se montrer et, par leur comportement, montrer leurs aptitudes de commandement, traduisant par la même occasion la conception qu'ils se faisaient de cette fonction.

Disons-le d'emblée, en tant que chef de guerre, les ducs de Bourgogne assuraient la prise des décisions liées à la conduite de la guerre. Ces décisions, relatives aux mouvements de troupes ou à la stratégie à adopter, se décidaient généralement en conseil : le conseil précédant la bataille de Nicopolis vit la présence du comte de Nevers, alors chef officiel du contingent français⁸⁰⁸ ; une fois devenu duc, Jean sans Peur continua à recourir à ce procédé puisqu'avant la bataille d'Othée il « tint conseil à la hâte avec le comte de Hainaut son beau-frère, et ses principaux chevaliers »⁸⁰⁹, restant attentif aux conseils et avis qui lui étaient

⁸⁰⁸ *Le livre des faits*, p. 106 : « A ce conseil se tint le conte de Nevers, atout ses François ».

⁸⁰⁹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 161.

prodigués⁸¹⁰. Philippe le Bon ne fut pas en reste : il recevait généralement conseils et propositions pour la conduite de ses opérations militaires, lesquels avaient une grande importance, en témoigne la ruse mise au point pour investir la ville de Luxembourg soumise à son aval⁸¹¹ ; on le vit décider après conseil de la marche à suivre, au moment de lever le siège de Saint-Riquier⁸¹², suite à l'embuscade, par des Français, d'un groupe d'hommes d'armes bourguignons près de Guerbigny⁸¹³, en ce qui concernait le siège de Calais⁸¹⁴, tout comme dans le cadre de la révolte des Gantois⁸¹⁵, et s'il ne réunit pas le conseil avant la bataille de Gavre, il avait cependant demandé son avis à Jean Le Fèvre, le roi d'armes Toison d'or⁸¹⁶. Les ducs prenaient donc leurs décisions par conseil, tant d'un point de vue politique

⁸¹⁰ Idem, p. 165 : certains étant d'avis de détacher des hommes d'armes pour encercler l'ennemi, « le duc adopta la proposition et confia cette entreprise aux chevaliers picards ».

⁸¹¹ LA MARCHE, t. 2, p. 36-37 : « fut advisé d'envoyer devers le duc pour l'advertir de ceste emprise et sçavoir se c'estoit son bon plaisir qu'elle se executast. Le duc fut très content de celle emprise et commanda la chose tenir secrette ».

⁸¹² CHASTELLAIN, t. 1, p. 252 : « Quand doncques ceste matière eut esté mise en conseil et débattue assez pour l'une partie et l'autre, le meilleur advis à quoy on se arresta, ce fut que le duc leveroit son siège ».

⁸¹³ Idem, t. 2, p. 126 : « [le duc] fit venir devers luy le conte de Ligny, le seigneur de Groy, le seigneur d'Anhoing, le vidame d'Amiens, le seigneur de Saveuse et plusieurs autres, avec lesquels il devisa un petit de ceste malheurté, et demanda conseil sur le remanant ». Voir également VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 25.

⁸¹⁴ MONSTRELET, t. 5, p. 258 : « Et ledit duc de Bourgongne, qui estoit logié à Gravelingnes, tant desplaisant et anoyeux comme dict est, prinst conseil avec les seigneurs et nobles hommes qui là s'estoient retrais avec lui, sur ses affaires ».

⁸¹⁵ CHASTELLAIN, p. 223 : « assembla son grand conseil et tous ses chevaliers, barons et capitaines, pour sur ce avoir conseil et avis afin d'y pourvoir, comme il fit ». ; Idem, p. 260 : « Sy ne demeura guères, après cette besogne faite et accomplie, que le duc de Bourgongne tint conseil en sa bonne ville de Tenremonde [...]. Et là fut avisé, après plusieurs choses pourparlées et débattues, qu'on iroit assaillir un fort boulevard que les Gantois tenoient ».

⁸¹⁶ Idem, p. 369-370 : « Lors le duc lui demanda [ce] qu'il luy en sembloit, et lors Thoison luy respondit que, à son advis, il valoit mieux que luy et sa bataille marchassent avant contre ses ennemis, en baillant courage, aide et confort à son avantgarde, que ce que il faulsist que avant-garde reculast en retournant devers lui ; car de reculer, ne prendre nouvelle place ne pouvoit nul bien venir.

que militaire⁸¹⁷ : les sources insistent sur le fait qu'il s'agissait de la manière correcte pour le chef de guerre d'agir⁸¹⁸, même si le conseil n'était pas d'accord avec celui-ci⁸¹⁹, et bien que la décision finale lui revienne. Charles le Téméraire, en contrepartie, usa peu du conseil pour prendre ses décisions militaires : Philippe de Commynes nous dit d'ailleurs qu'au moment de la bataille de Nancy « ledict duc de Bourgongne, adverti de ceste venue, tint quelque peu de conseil, car il n'avoit point fort acoustumé, mais usoit communement de son propre sens »⁸²⁰ ; le chroniqueur met régulièrement en avant cette particularité du duc⁸²¹, qui lui est reprochée, notamment par Jean Molinet⁸²².

Commander, cependant, ne se limitait pas au cercle restreint de l'État-major. Le prince se devait d'étendre son autorité à l'ensemble de l'armée, ce qui impliquait un contact avec la masse des troupes. Ce contact était déjà permis par la présence du commandant, qui se montrait à ses hommes : l'apparence avait alors toute son importance car, en plus de l'identifier, elle devait exalter l'autorité du chef d'un simple coup d'œil. De plus, le prince devait adopter un comportement vis-à-vis de ces hommes lui assurant tant leur obéissance que la cohésion de son armée. Se faire obéir, exercer une maîtrise absolue sur l'ensemble

Lors le duc sachant qu'il disoit vérité, très-désirant de ce faire, sans autre délibération de conseil et sans plus attendre, [...] »

⁸¹⁷ DEVAUX, « L'image du chef de guerre dans les sources littéraires », p. 123.

⁸¹⁸ C'est une recommandation que l'on retrouve dans le *Rosier des Guerres* : « Et apres doit actraire entour de luy gens saiges et vaillans en guerre tant pour son conseil que pour la conduite de la guerre » (Paris, BNF, Ms. fr. 442, f° 70 r°).

⁸¹⁹ Ce fut notamment le cas en 1430, lorsque, provoqué en combat par les Français, Philippe le Bon fut d'avis de les affronter mais se heurta à l'opposition de son conseil : CHASTELLAIN, t. 2, p. 137, cité par DEVAUX, *Idem*, p. 123-124. Voir également VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 25.

⁸²⁰ COMMYNES, t. 1, p. 353.

⁸²¹ *Idem*, p. 319 : « Le duc de Bourgongne, contre l'opinion de ceulx a qui il en demanda, delibera d'ailler au devant d'eulx a l'entree des montaignes ou ilz estoient encores, qui estoit bien son desavantage » ; *Idem*, p. 320 : « Quel dommaige luy advint ce jour pour avoir usé de teste et mesprisé conseil ! » ; *Idem*, p. 355 : « Et ainsi povéz veoir en quel estat s'estoit mis ce pouvre duc pour faulte de croire conseil. »

⁸²² Sur cette question voir DEVAUX, « La fin du Téméraire...ou la mémoire d'un prince ternie par l'un des siens », notamment p. 111 et 113.

des troupes, était une aptitude fondamentale pour le chef de guerre⁸²³. Celle-ci pouvait être le fruit d'un apprentissage ou d'une longue expérience, ou être innée, comme dans le cas de Charles le Téméraire, Olivier de La Marche insistant particulièrement sur les prédispositions naturelles du prince au commandement militaire : au cours de la guerre de Gand, le comte de Charolais accompagnait son père et le chroniqueur nous indique que « desja se monstra fier et courageux, et principalement à tenir ordre, où il se delitoit aigrement, monstrant qu'il estoit prince et seigneur apparant et se faisoit craindre »⁸²⁴, ajoutant que « combien que le conte Charles fust josne et en sa première armée, toutefois il marchoit ou l'espée ou le baston au poing; et tenoit gens en ordre et en bataille, et se faisoit doubter et obéir »⁸²⁵ ; sous la plume d'Olivier de La Marche, le futur Charles le Téméraire était né pour commander⁸²⁶, ce qui contribue à renforcer son image de chef de guerre naturel⁸²⁷. Cette aura militaire n'était pas, dans les chroniques, spécifique à Charles puisque chaque duc semble avoir été reconnu comme un militaire compétent dont les prédispositions ou l'expérience lui apportaient un certain crédit : nous avons ainsi plusieurs témoignages de l'autorité de Philippe le Hardi⁸²⁸, le Religieux de Saint-Denis racontant d'ailleurs qu'au cours du voyage d'Allemagne « tout le monde adopta l'avis du duc de Bourgogne », lorsque celui-ci estima qu'il était plus raisonnable de mettre fin à la campagne⁸²⁹, et le voyage de Hongrie donna un certain crédit à Jean sans Peur, comme en témoigne sa capacité à modérer son frère Antoine lorsqu'en 1401 Philippe le Hardi et Louis d'Orléans, de nouveau en désaccord,

⁸²³ DEVAUX, « L'image du chef de guerre dans les sources littéraires », p. 115.

⁸²⁴ LA MARCHE, t. 1, p. 123.

⁸²⁵ Idem, t. 2, p. 265.

⁸²⁶ Idem : « et monstroit bien que le cueur luy disoit et apprenoit qu'il estoit prince, né et eslevé pour aultres conduire et gouverner ».

⁸²⁷ Philippe de Commynes confirme ces dispositions du comte de Charolais, nous racontant que durant la guerre du Bien Public « ledict conte de Charroloys et duc de Calabre prenoient grand peyne de commender et de faire tenir ordre a leurs batailles » (COMMYNES, t. 1, p. 45).

⁸²⁸ *Istore et croniques de Flandres*, t. 2, p. 371 : « Mais, incontinent que le duc Phelippe ot fait le commandement, tout le peuple sans contredit y obéist. »

⁸²⁹ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 1, p. 545.

manquèrent d'en venir à l'affrontement⁸³⁰ ou la description que fit de lui Jean Molinet, le considérant, à un demi-siècle de distance, comme « prompt aux armes et très expert en estour de bataille »⁸³¹. Les ducs de Bourgogne estimaient important d'apparaître comme un important chef militaire, et surtout le commandant absolu de leurs armées, que ce soit par prestige personnel ou par la crainte. Ce dernier moyen a toutefois été particulièrement flagrant dans le cas de Charles le Téméraire, qui voulait faire peur autant à ses soldats qu'à ses ennemis⁸³² : nous avons déjà mentionné le propos d'Olivier de La Marche sur la peur que Charles pouvait inspirer à ses hommes, précisant d'ailleurs qu'il s'agissait également de la manière donc il tenait ses territoires⁸³³, et Jean Pierre Panigarola partage cet avis puisqu'il témoigne que le duc était particulièrement craint⁸³⁴. Ce contrôle total avait pour objectif de s'assurer que les soldats suivaient les ordres, tout comme d'assurer leur cohésion. Les sources nous laissent en effet apparaître des ducs attentifs à la bonne entente de leurs troupes : la *Chronique des quatre premiers Valois* nous livre un bel exemple d'intervention de Philippe le Hardi pour apaiser une querelle entre des Français et des Flamands qui composaient les troupes qu'il espérait opposer au duc de Lancastre⁸³⁵ et Olivier de La Marche rapporte un exemple similaire au moment du siège de Neuss entrepris par Charles le

⁸³⁰ *La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne*, p. 290 : « "C'est vrai," ce dist Antonnes, qui adont s'avisait. Lors li a dit : "Biau frères, de ce dire avés droit. Ailleurs que chi l'avés esprovet par me foit." » ; *Le livre des trahisons de France*, p. 11 : « Ainsy devoient les deux frères, et le bon duc leur père les escoutoit, et les oyt moult vollentiers pour ce que Anthoine avoit aussy nolté la parole de Jehan, pour ce que par trop haster avoient perdu la bataille en Honguerie ». Voir sur le sujet SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 165.

⁸³¹ MOLINET, t. 1, p. 10.

⁸³² CONTAMINE, « L'armée de Charles le Téméraire », p. 63.

⁸³³ LA MARCHE, t. 1, p. 132 : « Il tenoit ses pays en crainte et en pais. » En outre, il ajoute que « ce qu'il ne pavoit faire par amours, il le faisoit par crainte. »

⁸³⁴ Cité dans VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 197.

⁸³⁵ *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 205 : « Tandiz comme le duc de Bourgoingne fut à Tournehen devant le duc de Lencastre et son host, il eust une rumeur entre les François et les Flamens. Et vint le duc de Bourgoingne départir la mellée. Et si n'eust esté présent ad ce, ung Flamenc eust tué le comte du Perche. »

Téméraire, le duc réglant une dispute entre soldats anglais et italiens⁸³⁶. L'ordre au sein d'une armée était primordial⁸³⁷ et il n'est donc pas étonnant que les ducs y aient accordé une grande attention, y compris au moment de l'affrontement : ainsi, toujours devant Neuss, au moment d'affronter l'empereur, le duc « vint en sa personne rallier les escuadrons grandement troublés et mis en desordre et ce fait, chargea sur lesdits princes estans en grande puissance »⁸³⁸. Assurer cet ordre supposait également de punir les exactions, les délits et les crimes des soldats, devoir de tout chef de guerre digne de ce nom⁸³⁹ : Charles le Téméraire était particulièrement attentif au comportement de ses hommes⁸⁴⁰, soucis que l'on retrouve clairement dans ses ordonnances⁸⁴¹. Ces dernières s'affirment d'ailleurs clairement comme de véritables chefs d'œuvres de mise en scène de l'autorité ducale⁸⁴² : celle-ci est constamment rappelée tout au long des textes, au même titre que l'aspect pyramidal du pouvoir, le duc étant à la tête de la pyramide et en contrôlant tous les niveaux⁸⁴³.

Garant de l'ordre au sein de l'armée, autorité suprême à qui les hommes devaient obéissance, le chef de guerre était également un guide, il devait donner à ses soldats l'envie

⁸³⁶ LA MARCHE, t. 3, p. 96 : « et ne demeura guieres que ung débat se meust aux logis entre les Angloix et les Ytaliens, et, à la vérité, les Angloix avoient le pire, car toutes les nacions se jondoient avec les Ytaliens. Mais le duc de Bourgoingne chevaleusement, l'espée au poing, se mist entre deux, et appaisa le débat, qui estoit bien dangereux. »

⁸³⁷ Pierre Choynet, dans le *Rosier des Guerres*, insiste d'ailleurs sur ce point : « Le prince doit tenir en amour et en paix ses chevaliers et les compagnies avec tous ses subgets » (Paris, BNF, Ms. fr. 442, f° 73 v°).

⁸³⁸ MOLINET, t. 1, p. 132.

⁸³⁹ DEVAUX, Idem, p. 117. Cette idée est également présente dans le *Rosier des Guerres* : « Le bon prince doit prendre fierte et hardement [...] de venger tous les meffaiz des chevaliers » (Paris, BNF, Ms. fr. 442, f° 73 v°).

⁸⁴⁰ CHASTELLAIN, t. 5, p. 423 : « Car en armée il siet à un prince estre crému et obéi, redouté des mauvais et honoré des vaillans, et de tenir règle et ordre entre eux qui sont à prisier ou à corriger ; car en cela pend la gloire et le salut de tous grans osts et de tous grans princes. »

⁸⁴¹ Sur la question de la justice dans les ordonnances militaires de Charles le Téméraire, voir DELPU, particulièrement p. 175-186.

⁸⁴² LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 246-247.

⁸⁴³ DELPU, p. 219.

de le suivre en toute circonstance, et pas uniquement grâce à la crainte que pouvait inspirer la perspective d'un châtement en cas de désobéissance. Si le commandant avait pour devoir de sanctionner les fautes, il devait également récompenser les mérites et, en cas de besoin, réchauffer l'ardeur guerrier de ses soldats, leur donner la motivation d'aller au combat. De nouveau, il apparaît très clairement que l'apparence n'était pas la seule composante de l'image du chef de guerre : la parole avait tout autant d'importance. Et les chroniques semblent témoigner d'un certain talent des ducs de Bourgogne pour la rhétorique. C'est en tout cas ainsi que le Religieux de Saint-Denis décrit Philippe le Hardi, qui disposait selon lui d'une « éloquence naturelle qui le distinguait entre tous les ducs du royaume »⁸⁴⁴ : il en fit notamment usage lors du voyage d'Allemagne, alors que le mécontentement et la peur gagnaient les soldats ; l'intervention du duc fut particulièrement efficace puisque, d'après le chroniqueur, « ce discours apaisa les murmures »⁸⁴⁵ et finalement « la volonté énergique du prince prévalut, et l'armée obéissante retrouva tout son courage »⁸⁴⁶. Jean sans Peur semble avoir fait preuve de dispositions similaires si l'on en juge par ses prises de parole lors de la bataille d'Othée : après un discours justifiant sa décision d'affronter les Liégeois, lequel « fut accueilli de tous avec faveur »⁸⁴⁷, il adressa une parole d'encouragement aux chevaliers picards chargés de prendre l'ennemi à revers « afin d'exciter leur ardeur »⁸⁴⁸, puis il prononça plusieurs harangues afin d'encourager ses troupes⁸⁴⁹. Cette harangue exigeait une mobilité du prince, qui se montrait ainsi à un grand nombre de ses hommes d'armes, renforçant la proximité entre le chef et ses troupes : Jacques du Clercq décrit Philippe le Bon, avant la bataille de Gavre, allant « en chascune bataille donner cœur et hardyment, en leur disant qu'ils se combattissent hardyment contre les Gantois et qu'a l'ayde de Dieu, ains que le soleil se couchast, ils seroient tous riches »⁸⁵⁰. Charles le Téméraire n'était pas en reste :

⁸⁴⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 1, p. 531.

⁸⁴⁵ *Idem.*

⁸⁴⁶ *Idem*, p. 533.

⁸⁴⁷ *Idem*, t. 4, p. 161 et 163.

⁸⁴⁸ *Idem*, p. 165 : « il leur fit entendre que c'était le moment de montrer quel secours l'armée devait attendre de la cavalerie, et leur rappela qu'il mettait tout son espoir dans leur courage ».

⁸⁴⁹ *Idem*, p. 167 : « il parcourait les rangs pour encourager ses soldats ». Voir également le témoignage d'Enguerrand de Monstrelet : *MONSTRELET*, t. 1, p. 361-362.

⁸⁵⁰ Cité dans SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 312.

Thomas Basin le décrit, devant Neuss, « exhortant ses soldats à la constance »⁸⁵¹, alors que l'empereur se rapprochait avec ses troupes, et Pierre de Blarru lui attribue un discours, alors qu'il entreprit le siège de Nancy pour la seconde fois, qui avait pour but de remotiver ses troupes, et d'ajouter « que la masse, dans sa légèreté, se laissa convaincre par la harangue impérieuse du duc »⁸⁵²; car c'est là le rôle fondamental de la harangue, s'assurer de l'absolue obéissance de ses troupes juste avant l'affrontement : le chef de guerre idéal devait donc être doublé d'un orateur talentueux, dont la parole devait convaincre les hommes d'armes de le suivre jusqu'au bout ou, en cas de démotivation, de leur redonner tout le courage nécessaire⁸⁵³. Charles ne se montrait pas à ses hommes que pour les haranguer : Olivier de La Marche témoigne l'avoir vu mettre en ordre en personne ses troupes alors qu'il s'apprêtait à affronter une nouvelle fois les Liégeois⁸⁵⁴ et l'auteur du *Livre des trahisons de France* raconte qu'à l'issue de l'une des expéditions précédentes contre Liège « le dit conte de Charolois chevaucha au long de ses batailles et remerchia ses gens moult cordialement »⁸⁵⁵. Cette attention que le dernier duc de Bourgogne pouvait avoir vis-à-vis de ses hommes d'armes se traduisait également par sa présence, et même son omniprésence, au sein de ses troupes, ainsi que nous l'avons évoqué précédemment.

Si l'on en juge par les pratiques des ducs de Bourgogne, le chef de guerre se devait de faire preuve d'une autorité suffisante pour assurer la cohésion et l'obéissance de son armée, sans toutefois négliger les liens qui l'unissaient à ses hommes : ceux-ci devaient avoir envie de suivre leur commandant. Finalement, le chef de guerre devait faire ses preuves aux yeux de ses hommes, montrer qu'il était capable de les commander : il pouvait les convaincre par la parole mais également par les actes, c'est-à-dire en montrant l'exemple. Le chef de guerre devait s'affirmer comme un modèle pour ses hommes. Et quel meilleur moyen de leur

⁸⁵¹ BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 2, p. 219.

⁸⁵² BLARRU, p. 50.

⁸⁵³ Selon Pierre de Blarru (*Idem*, p. 93), c'est ainsi que Charles le Téméraire concevait la harangue : « Par cette harangue, le prince pensait ranimer ses hommes abattus par la crainte : avec des mots, il voulait enflammer leur ardeur. »

⁸⁵⁴ LA MARCHE, t. 3, p. 65 : « et me souvient que le duc de Bourgoingne monta sur ung courtault et s'en alla devant ses compagnies, et portoit son ordonnance par escript en ses mains, et mist ses gens d'armes en ordre et en bataille ».

⁸⁵⁵ *Le livre des trahisons de France*, p. 258.

montrer ce qu'il attendait d'eux que par l'exemple ? Nul ne résuma mieux ce principe que Jean sans Peur avant Othée : « je veux non seulement vous commander, mais encore vous donner l'exemple »⁸⁵⁶.

B/ Au cœur de la mêlée : les ducs de Bourgogne combattants

Le chef de guerre, s'il était un commandant, se devait également d'être un combattant : les ducs de Bourgogne ne dérogeaient pas à la règle, en témoigne leur éducation militaire et leur formation aux métiers des armes, ainsi que nous le verrons plus loin. Partant de ce principe, il est légitime de se poser la question de leur participation aux combats. En effet, être présent sur le terrain lors des campagnes ne signifiait pas forcément participer aux faits d'armes. Il est aisément compréhensible que les ducs de Bourgogne, en tant que chefs de guerre, aient tenu à se trouver parmi leurs soldats, à être vu d'eux lorsqu'ils les commandaient et donc d'être, autant que possible, physiquement présent sur le théâtre des opérations. Mais, une fois sur place, se contentaient-ils de diriger depuis l'arrière ou préféraient-ils agir au milieu de leurs troupes, mettant en pratique la formation militaire qu'ils avaient reçue ? Quelle place accordaient-ils à la nécessité de montrer l'exemple ? Il est indispensable de se pencher sur la participation des ducs aux combats afin d'estimer si ceux-ci considéraient la fonction de combattant comme une composante primordiale du chef de guerre et de l'image qu'ils voulaient renvoyer.

Les propos, précédemment cités, que tint Philippe le Hardi à Charles VI sur le champ de bataille de Roosebeke témoignent du fait que le duc sut tirer les leçons de la bataille de Poitiers : assister à la capture du commandant de l'armée et prendre conscience des conséquences désastreuses que cela pouvait entraîner justifia probablement la prudence qu'il conseilla à son neveu. L'anecdote rapportée par le Religieux de Saint-Denis met d'ailleurs en lumière deux conceptions du chef de guerre qui s'opposent fondamentalement et qu'il était cependant nécessaire d'associer : l'importance de participer physiquement à l'affrontement, sans toutefois mettre en péril la personne du commandant. Face aux Flamands, Philippe le Hardi préféra tenir le roi à distance du danger. Lui-même, s'il était présent sur le terrain, ne fut pas particulièrement réputé pour s'exposer aux combats, sauf dans sa jeunesse : l'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois* nous apprend qu'au

⁸⁵⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. 4, p. 167.

cours du siège de Chamerolles, qui eut lieu du 14 au 21 juillet 1364⁸⁵⁷, « le dit monseigneur de Bourgoingne si estoit moult souvent le premier aux assaulx »⁸⁵⁸ et Christine de Pizan insiste sur le fait que « dans sa jeunesse, du temps du roi Charles, on le voyait souvent sur les frontières des ennemis, à la tête d'une forte troupe »⁸⁵⁹. Le duc de Bourgogne n'avait cependant nul besoin de faire preuve de sa valeur militaire, le souvenir de Poitiers suffisant à entretenir sa réputation, en témoigne le surnom de « Hardi » qu'il reçut vers 1360⁸⁶⁰ : la vaillance de celui-ci fut continuellement rappelée par les chroniqueurs⁸⁶¹. Jean sans Peur paraît, quant à lui, avoir été plus prompt à donner de sa personne. Le voyage de Hongrie est un bel exemple de la volonté qu'avait le prince de s'exposer et de faire ses preuves : n'ayant pas de faits d'armes glorieux à son actif, contrairement à son père, le comte de Nevers entendait bien mettre à profit l'opportunité qui lui était offerte, ce qui explique sa participation active aux combats, faisant parfois preuve d'une certaine impatience⁸⁶². Les chroniqueurs se montrèrent élogieux vis-à-vis de la vaillance du comte, lequel se montra digne de son rang et se mit également en danger puisque sa présence au cœur de la mêlée entraîna sa capture⁸⁶³ : Jean Froissart nous dit qu'il « fut prins et moult d'armes fist ce

⁸⁵⁷ PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi*, p. 11.

⁸⁵⁸ *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, p. 151.

⁸⁵⁹ PIZAN, p. 147.

⁸⁶⁰ BONENFANT, « L'origine des surnoms de Philippe le Bon », p. 100.

⁸⁶¹ *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 151 : « Le dit monseigneur de Bourgoingne si estoit moult souvent le premier aux assaulx et moult hardiement se contenoit » ; FROISSART, t. 17, p. 356 : « messire Phelippe, qui puis fu duc de Bourgogne, dont on le tint à grant vaillance » ; *La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne (1393-1411)*, p. 293 : « Phelipes li vaillans » ; MOLINET, t. 1, p. 10 : « le très preux et chevaleureux duc Philippe le Hardi ».

⁸⁶² Juste avant la bataille de Nicopolis, Jean de Nevers paraît agacé d'avoir été prévenu un peu tard de l'arrivée de l'ennemi : s'ensuivit alors une rapide prise d'armes. *Le livre des fais...*, p. 103 : « De ce se devoient aucunement tenir mal contens le conte de Nevers et les seigneurs françois que plus tost ne leur avoit le roy mandé ; mais encore me doubte que il leut face plus mauvais tour. Ceste nouvelle ouÿe, tantost sailli le conte de Nevers et les siens en piez, et vistement s'armerent ; ».

⁸⁶³ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 80-81.

jour »⁸⁶⁴ et il est possible de lire dans le *Livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre* que « tant bien s'i portoit que a tous les siens donnoit exemple de bien faire »⁸⁶⁵. La captivité ne semble cependant pas avoir refroidi l'ardeur guerrière de Jean sans Peur puisque celui-ci n'hésita pas, par la suite, à donner de sa personne sur le champ de bataille, à en croire les chroniqueurs : le Religieux de Saint-Denis est particulièrement loquace à ce sujet, nous apprenant qu'à Othée le duc « alla se placer au front de bataille »⁸⁶⁶, qu'il « donna des preuves éclatantes de cette rare valeur qui le distinguait » et qu'il « se jeta comme un lion rugissant sur ceux qui l'entouraient, frappant vigoureusement à droite et à gauche, et faisant un effroyable carnage »⁸⁶⁷, propos que l'on retrouve chez Pierre de Fénin selon lequel « a ceste journée se porta le duc Jean de sa personne grandement »⁸⁶⁸. Le duc ne fut d'ailleurs pas à l'abri du danger puisqu'à en croire Enguerrand de Monstrelet « onques de son corps sang ne fut taict pour ce jour, combien qu'il feust plusieurs foiz traveillée et actaint de traict et d'autres dars »⁸⁶⁹, preuve qu'il n'hésitait pas à s'exposer. La vaillance de Jean sans Peur ne fut donc jamais remise en question, en témoigne le surnom que lui donnèrent les Anglais après Othée⁸⁷⁰, et fut généralement célébrée par les chroniqueurs⁸⁷¹.

Nul doute que grandissant aux côtés de modèles aussi prestigieux que son père et son grand-père le futur Philippe le Bon dût nourrir l'envie de s'affirmer comme leur digne héritier. Le jeune prince fit en effet preuve d'une certaine impatience à se battre, et ce alors qu'il n'était encore que comte de Charolais : il se serait rendu sur le champ de bataille

⁸⁶⁴ FROISSART, t. 15, p. 320. Une relation de la croisade rédigée par un serviteur de Gui de Blois dit également que « Monseigneur le conte de Nevers, Jehan de Bourgogne, messire Guy de la Trémoille et pluseurs aultres chevaliers de France et de Bourgogne estoient en la bataille en tant riche arroy que on ne pourroit plus, faisans merveilles d'armes. » : voir Idem, t. 15, p. 477

⁸⁶⁵ *Le livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre*, p. 109.

⁸⁶⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 169.

⁸⁶⁷ Idem, p. 171

⁸⁶⁸ FÉNIN (P. de), *Mémoires des règnes de Charles VI et Charles VII : 1407-1425*, p. 18.

⁸⁶⁹ MONSTRELET, t. 1, p. 365.

⁸⁷⁰ BONENFANT, « L'origine des surnoms de Philippe le Bon », p. 100.

⁸⁷¹ *La geste des ducs Phelippe et Jehan de Bourgogne*, p. 490 : « le noble duc vaillant » ; Idem, p. 503 : « bon duc vaillant » ; MOLINET, t. 1, p. 10 : « le duc Jehan de Bourgogne, lors prompt aux armes et très expert en estour de bataille le plus redoubté et craint qui fust régnant en son temps ».

d'Azincourt sans l'intervention de ses conseillers, obéissant aux ordres de Jean sans Peur⁸⁷², Enguerrand de Monstrelet insistant bien sur le fait qu'il « désirast de tout son cœur d'être à la journée pour combatre lesdiz Anglois »⁸⁷³. Une fois devenu duc, il semble avoir particulièrement apprécié de participer aux combats : il donna ainsi de sa personne au cours du siège de Melun, durant la deuxième moitié de l'année 1420, aux côtés d'Henri V d'Angleterre⁸⁷⁴, mais également lors de la journée de Mons-en-Vimeu, le 30 août 1421, ce que les chroniqueurs ne manquèrent pas de vanter, le jeune duc ayant fait preuve de sa vaillance, combattant et capturant plusieurs ennemis⁸⁷⁵, auxquels « il donnoit hide et frayeur de son bras que il estourmissoit tout ce qu'il trouvoit devant luy, et luy tiroit sang du corps ou la vie », pour reprendre les termes de Georges Chastellain⁸⁷⁶ ; mentionnons également la guerre contre Gand, et particulièrement la bataille de Gavre du 23 juillet 1453, qui vit encore Philippe le Bon combattre au cœur de la mêlée⁸⁷⁷. Ce caractère de Philippe le

⁸⁷² BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 27.

⁸⁷³ MONSTRELET, t. 3, p. 99.

⁸⁷⁴ CHASTELLAIN, t. 1, p. 157 : « et là, luy et le duc bourgongnon, qui avoient les cœurs non moindres de leur nom, se combattirent par longue espace, main à main, de coups de lances et d'espées, contre deux de leurs ennemis ».

⁸⁷⁵ FÉNIN, p. 130 : « Mout se porta ce jour le duc Phelipes vaillaument de sa personne, et tellement que, par le dit des doffinois, n'y eut nul de sa compagnie qui plus les grevast qu'il fist de sa propre main. » ; Idem, p. 133 : « Ce jour se porta le duc Phelipes vaillamment, comme dit est, et [...] avoit prins de sa main deux hommes d'armes » ; LA MARCHE, t. 1, p. 89 : « et combien que la bataille fust en péril d'estre rompue par les Franchois et contre luy, toutesfois il soustint le faiz avec ung petit d'hommes d'arme qui luy tindrent bon pied » ; Idem, t. 3, p. 15 : « le duc s'esprouva si bien de sa personne, qu'il print trois prisonniers françois de sa main » ; LE FÈVRE, t. 2, p. 42-43 : « et mesmement le duc très chevaleusement s'i gouverna, et de fait prinst de sa main deux nobles hommes » ; MONSTRELET, t. 4, p. 61 : « Si soustint et aussi donna plusieurs cops à ses ennemis, et print de sa main deux hommes d'armes ».

⁸⁷⁶ CHASTELLAIN, t. 1, p. 261.

⁸⁷⁷ Idem, t. 2, p. 371 : « Et quand le duc fut venus [...] se frappa dedans les Gantois » ; LA MARCHE, t. 2, p. 322 : « Le duc de Bourgoingne veant ses ennemis et rebelles devant ses yeux, donna de l'esperon, sans aultre conseil prendre, et entra dedans le preaul. » ; WAVRIN, t. 5, p. 231 : « luy mesmes, hardy comme lyon, saisy une lance a ung sien page, puis fist son cheval saillir le fosse et se fourra vaillamment esdis Gantois ».

Bon est particulièrement bien mis en lumière par l'épisode du duel contre Humphrey de Lancastre : ce dernier s'étant rangé aux côtés de Jacqueline de Bavière dans la lutte qui l'opposait à Philippe le Bon⁸⁷⁸, le duc de Bourgogne, en mars 1425, proposa au duc de Gloucester de vider leur querelle par un combat singulier, qui fut fixé au 23 avril suivant⁸⁷⁹. Si cette démarche a pu surprendre certains historiens⁸⁸⁰ et si le duel n'eut finalement pas lieu, en raison de l'intervention de Jean, duc de Bedford⁸⁸¹, les chroniqueurs insistent cependant sur l'attention accordée par Philippe le Bon à cet affrontement, qui lui tenait à cœur car son honneur était en jeu⁸⁸² : il se montra particulièrement impatient⁸⁸³ et passa beaucoup de temps à s'entraîner dans son château d'Hesdin⁸⁸⁴ ; la comptabilité est également un bon moyen de mesurer à quel point le duc considérait cette affaire comme sérieuse : le registre B

⁸⁷⁸ Sur ce sujet voir notamment BOUSMAR, « Jacqueline de Bavière, trois comtés, quatre maris (1401-1436) : l'inévitable excès d'une femme au pouvoir ? », p. 385-455.

⁸⁷⁹ Idem, p. 413.

⁸⁸⁰ R. Vaughan, par exemple, qualifie ce duel d'« aventure bizarre et dangereuse » (*bizarre and perilous adventure*) et Philippe le Bon de « naïf ou impétueux » (*naïve or impetuous*). VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 38-39.

⁸⁸¹ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 44 ; BOUSMAR, Idem, p. 414 ; VAUGHAN, Idem, p. 39.

⁸⁸² LA MARCHE, t. 2, p. 28 : « car en matière qui touchoit son honneur, nul homme ne fut plus aigre, plus prompt, ne mieulx éloquent de luy, et fut homme du plus grand effect de sa personne et de sa chevalerie qu'il n'estoit de parolles ; et en pareil cas paravant il se mist en son devoir pour combatre de sa personne le duc de Clocestre » ; LE FÈVRE, t. 2, p. 101 : « affin que vous et tout le monde voye que je veul abrégier ceste matière et garder mon honneur estroictement ».

⁸⁸³ LE FÈVRE, t. 2, p. 107 : « Or fault parler du duc de Bourgoingne qui grant désir avoit de essayer son corps allencontre du duc de Clocestre. Et, à la vérité, c'estoit le plus grant désir que il eust en ce monde. » ; Idem, p. 107 : « Oncques prince n'eust plus grant désir, de soy trouver en champ clos et gaigne de bataille, que avoit le duc. » ; MONSTRELET, t. 4, p. 244 : « Et pour vray il estoit moult désirant que le jour venist qu'il peuyt venir contre son ennemy et furnir ledit champ ».

⁸⁸⁴ LE FÈVRE, t. 2, p. 106-107 : « Et ce beau parcq de Hesdin, qui est l'un des beaulx du royaume, se trouvoient tous les matins pour prendre alaine ; et avec ce avoit certains lieux et places secrettes où il exercitoit son corps à combattre et faire ses essais. Et là avoit plusieurs nobles hommes et aultres, qui lui monstroient la science de combattre et savoir deffendre » ; MONSTRELET, t. 4, p. 244 : « Et avecques ce, se exercita en toute diligence de sa personne, tant en abstinence de sa bouche, comme en prenant painnes pour luy mettre en alainne. ».

1931 des Archives départementales du Nord, relatif à la recette général de toutes les finances, contient, outre les dépenses « normales » de la période octobre 1424-octobre 1425, la « Despense faicte ou temps de ce present compte pour le fait de pluseurs habillemens de guerre et autres que mondit seigneur a fait faire pour cause des armes quil entendoit faire contre le duc de Glocestre », laquelle fait l'objet d'un chapitre à part, s'étendant sur pas moins de vingt-cinq folios, pour une dépense totale de 13 938 livres, 5 sous et 2 deniers⁸⁸⁵. Toutes ces précautions laissent bien évidemment supposer que cet événement était également préparé comme un spectacle, censé mettre en scène et exalter la puissance de Philippe le Bon. Il n'en est pas moins un excellent indicateur des goûts du duc de Bourgogne pour le combat et du fait qu'il était prêt à se salir les mains, fut-ce dans un environnement plus encadré que le champ de bataille. Le duel avorté avec Gloucester ne constitue d'ailleurs pas un cas exceptionnel : au cours de la conquête du Luxembourg, en 1443, alors que la ville de Luxembourg refusait d'ouvrir ses portes, Philippe le Bon proposa à Guillaume de Saxe, son rival pour la possession du duché, de régler leur différend par un combat singulier⁸⁸⁶. Encore une fois le duel n'eut pas lieu⁸⁸⁷, mais cet événement nous fait de nouveau apparaître le duc de Bourgogne comme désireux de s'affirmer comme un combattant. Le désir de Philippe le Bon d'épargner à bon nombre de soldats les horreurs d'une guerre qui ne les concernaient pas était peut-être sincère⁸⁸⁸, mais cela ne traduit pas

⁸⁸⁵ ADN, B 1931, f° 182 r° à 194 r° : cette dépense concerne l'habillement, telles les enseignes, les cottes d'armes, les couvertures de chevaux, mais également le pavillon et son décor et les « despens de bouche ».

⁸⁸⁶ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 64. Olivier de La Marche nous rapporte le discours du duc : « [il] me semble que ce seroit le meilleur, et pour les dangiers de tant de gens eschever, que nous prinsions jour, le duc de Zasses, querelleur de ceste duchié, et moy, pour comparoir devant la personne de l'Empereur, chascun de nous personnellement; et que, soubz son impériale puissance, devant sa reale magesté et en la submission de son jugement, nous combatissions corps à corps, jusques à ce que l'on eust veu, et par l'effect de nostre bataille congnu, à qui la terre de droit doit appartenir, et au victorieulx demeurast la seigneurie » (LA MARCHE, t. 2, p. 27).

⁸⁸⁷ LA MARCHE, t. 2, p. 29 : « mais, quant à la bataille de combatre de corps, leur seigneur n'estoit point encoires en eage pour ce faire ».

⁸⁸⁸ C'est en tout cas ce que l'on peut lire dans la lettre de Philippe le Bon adressée à Gloucester : « Et pour honneur et révérence de Dieu, et eschever effusion de sang crestien et de la destruction du

moins le goût prononcé de ce prince pour le combat. Son fils et héritier, Charles, fit preuve d'un goût similaire, et ce relativement tôt. La guerre de Gand, qui marqua sa première participation à une campagne militaire, en est un bel exemple. Dès les préparatifs, il fut décidé de tenir le comte de Charolais à l'écart du conflit, décision à laquelle le jeune prince n'entendit pas se soumettre : « ledit conte, à qui le cueur croissoit avecques les jours, fit faire ses apprestz à toutes diligences et jura par saint George, qui fut son plus grant serrement, qu'il iroit plustost en son pourpoint, qu'il n'accompaignast son seigneur et père à soy venger de ses rebelles sugectz », nous dit Olivier de La Marche⁸⁸⁹. Sans tomber dans l'anticipation, il est intéressant de remarquer que l'on trouve déjà dans cette remarque plusieurs traits de caractère qui firent la personnalité du Téméraire : l'attrance pour les choses de la guerre, la fierté vis-à-vis de son statut et l'impatience. Cette dernière fut en effet régulièrement mise en avant : juste avant la bataille de Morat il était « comme toujours impatient de combattre », d'après Thomas Basin⁸⁹⁰. Présent sur les champs de bataille, le dernier duc Valois l'était rarement à l'arrière et préférait donner libre cours à sa passion pour les armes, ce dont témoignent les chroniqueurs : Olivier de La Marche nous le décrit, à la bataille de Gavre, « qui moult aigrement chassoit enseignes et gens d'armes au secours du duc, son père, et aborda des premiers en la place »⁸⁹¹ ; à Montlhéry, il se montra « d'un noble et magnanime coraige, voire comme invincible »⁸⁹² et fut particulièrement actif lors du combat, ainsi que nous le verrons plus loin ; Jean Molinet, quant à lui, nous dit que « le duc Charles, prince sans peur, sans pair, et patron des preux, [...] marchoit aussi avant que le plus

peuple, dont en mon ceur ay grant compassion » (LE FÈVRE, t. 2, p. 101-102). Cet argument fut de nouveau avancé lors de la conquête du Luxembourg : « sans respandre tant de sang humain d'ung costé ne d'aultre, et de ceulx qui n'ont part à la querelle, fors pour l'amour et pour le debvoir que chascun doibt à son seigneur et amy rendre et porter » (LA MARCHE, t. 2, p. 27).

⁸⁸⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 226. Les chroniqueurs ne semblent pas tous d'accord sur cet événement : si, pour Olivier de La Marche, la décision de tenir le comte à l'écart revient au duc et à la duchesse, en accord avec leurs conseillers, Georges Chastellain nous dit que ce fut la duchesse elle-même qui poussa son fils à rejoindre Philippe le Bon en campagne : CHASTELLAIN, t. 2, p. 278-279.

⁸⁹⁰ BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 2, p. 291.

⁸⁹¹ LA MARCHE, t. 2, p. 323.

⁸⁹² *Le livre des trahisons de France*, p. 245.

hardi de ses vassaux »⁸⁹³. Ces caractéristiques se retrouvent également chez des chroniqueurs qui n'écrivaient pas pour la cour de Bourgogne : ainsi, sous la plume de Pierre de Blarru, Charles le Téméraire « s'élançe à cheval au plus fort de la mêlée »⁸⁹⁴, il « se bat, tantôt dans sa fonction de général, tantôt dans celle de simple soldat » et « il se plonge avec délices au plus épais de la mêlée »⁸⁹⁵ ; en bref, « il montrait contre des ennemis courageux le comportement qui doit être au combat celui du courage poussé à son paroxysme »⁸⁹⁶. Aux yeux de Charles le Téméraire, un chef de guerre était donc un combattant, qui se devait de participer en personne aux combats afin de montrer l'exemple : ainsi, d'après Thomas Basin, lors de la bataille de Morat, il « ordonna aux siens de s'armer et de monter à cheval » puis « lui-même sauta en selle avec ceux de ses gens qu'il put trouver prêts et s'élança vers les ennemis »⁸⁹⁷, montrant ainsi que le chef de guerre n'était pas exempt des obligations du combattant. Il est même possible de considérer qu'il s'agissait là d'un élément fondamental de la fonction militaire, voire de la fonction ducal car, jusqu'à la toute fin, Charles s'est voulu avant tout être un combattant, en témoigne la réponse cinglante que lui prête Jean Molinet devant Nancy, alors que son entourage lui faisait un état des pertes d'effectifs subis par son armée : « Je nye ce que vous dictes; mais se je les devois combatre seul si les combateray-je »⁸⁹⁸.

C/ L'attitude des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille : entre mise à l'abri et mise en danger?

Cela a déjà été évoqué dans la partie précédente, être présent sur le champ de bataille, et particulièrement combattre, est dangereux, risqué : outre les complications que pouvait entraîner une capture, la mort avait des conséquences plus désastreuses puisqu'elle pouvait mettre en péril l'édifice princier, voire la dynastie. La nécessité pour le chef de guerre de s'exposer, si elle semble avoir été respectée, dans cette perspective de l'exemple qui devait être donné, n'a cependant pas fait oublier aux ducs de Bourgogne la prudence

⁸⁹³ MOLINET, t. 1, p. 69.

⁸⁹⁴ BLARRU, p. 28.

⁸⁹⁵ Idem, p. 130.

⁸⁹⁶ Idem.

⁸⁹⁷ BASIN, Idem, p. 293.

⁸⁹⁸ MOLINET, t. 1, p. 230.

que tout prince de leur rang se devait d'adopter. Il est donc possible de se demander comment ceux-ci réussirent à associer exposition et protection de leur personne, mais également dans quelle mesure furent-ils amenés à instrumentaliser cette mise en danger, à travers notamment leurs éventuelles blessures, dans le cadre de la construction de leur image de chef de guerre.

La question de la sécurité des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille a déjà été évoquée au cours de l'étude sur leur équipement militaire : il est clairement apparu que ces princes privilégiaient un équipement de qualité, qui se devait d'être beau autant qu'efficace en conditions réelles. En outre, le duc n'était pas livré à lui-même sur le champ de bataille et bénéficiait de gardes du corps. Par exemple, Olivier de La Marche nous apprend que la hampe du pennon du duc, porté par l'écuyer tranchant, devait être équipée d'un fer de lance « pour ce que l'escuier trenchant est si près du prince ordonné en la bataille, que au besoing il le doit deffendre et faire lance de son penon »⁸⁹⁹ : cette consigne fut d'ailleurs mise en pratique au cours de la bataille de Gavre par Bertrandon de la Broquière, qui portait ce jour-là le pennon et s'en servit pour défendre Philippe le Bon⁹⁰⁰. Conjointement à des personnages tels que l'écuyer tranchant, le duc disposait d'un groupe de chevaliers spécifiquement réunis pour le protéger lors du combat, groupe que nous présente Georges Chastellain lors de la bataille de Rupelmonde du 9 juin 1452 :

Et premiers pour garder le corps du duc estoient ordonnés, le seigneur de Montagu, le seigneur de Créquy, le seigneur d'Arcy, messire Charles de Châlon, le seigneur de Humières, l'ammann de Brouxelles, messire François l'Aragonnois, messire Philibert de Jaucnurt, le comte de Saint-Martin, en Piémont, Jehan de Chanvergy, Jelian Hincart, Maillart de Flésin, Hervé de Mériadec.⁹⁰¹

Ce genre d'initiative n'était pas spécifique à Philippe le Bon puisqu'avant lui Philippe le Hardi et Jean sans Peur, afin d'assurer leur sécurité, s'entouraient d'une troupe armée

⁸⁹⁹ LA MARCHE, t. 4, p. 60.

⁹⁰⁰ L'anecdote est rapportée par Guillaume Filastre dans son *Histoire de la Toison d'or* : « Bertrandon, doutant le péril que il veoit devant luy, coucha sa lance à laquelle pendoit le pennon, et, contraignant le cheval des esperons, frappa ses ennemys, criant à haulte voix : "Traistres, traistres! tuerez-vous vostre prince?" ». Cité dans CHASTELLAIN, t. 2, p. 371.

⁹⁰¹ CHASTELLAIN, t. 2, p. 305-306.

rattachée à l'hôtel, les archers de corps, dont l'organisation et les effectifs évoluèrent avec le temps⁹⁰² ; Charles le Téméraire ayant apprécié l'efficacité de la garde écossaise de Louis XI, il décida, en 1473, de constituer sa propre garde, troupe d'élite au sein de son armée et unité de prestige au sein de son hôtel, présente durant toutes les opérations militaires du duc⁹⁰³. Les ducs de Bourgogne ne semblent donc pas avoir négligé la question de leur sécurité en campagne.

Pourtant, au-delà de ces habitudes, finalement communes aux quatre ducs, chacun eut un rapport particulier au danger, qui se traduisait par l'attitude adoptée sur le champ de bataille. Il est difficile de nier le caractère prudent de Philippe le Hardi. Nous avons déjà mentionné la conception que celui-ci pouvait avoir de la place que devait occuper le commandant de l'armée, notamment à travers ses propos adressés à Charles VI. Force est de constater que les chroniques ne font pas mention de risques pris par le premier duc ou d'éventuelles blessures : seule sa participation à la bataille de Poitiers a fait l'objet d'une véritable mise en danger, puisqu'il se trouvait au cœur de la mêlée, et sa capture, si elle eut des conséquences sur sa vie personnelle, fut cependant secondaire par rapport à celle du roi Jean, qui était alors le commandant de l'armée. Notons d'ailleurs que des quatre ducs, seuls deux d'entre eux connurent la captivité, et ce malgré leur intense activité militaire, ce qui peut être un indice de l'attention qu'ils accordaient à leur sécurité : si les conséquences de la capture de Philippe le Hardi furent limitées, n'étant alors ni chef de guerre ni même duc de Bourgogne, celle du futur Jean sans Peur eut un plus grand impact, notamment du fait qu'il était à ce moment-là le commandant officiel de l'armée⁹⁰⁴. L'expédition de Hongrie ne fut cependant pas dénuée d'organisation et Philippe le Hardi y fit montre d'un grand souci pour la sécurité de son héritier : outre l'attention accordée à l'équipement du comte de Nevers, le duc de Bourgogne adjoignit à celui-ci un groupe de personnages aguerris et expérimentés⁹⁰⁵. Cette captivité, aussi atténuée qu'elle ait pu être⁹⁰⁶, a probablement influencé Jean sans

⁹⁰² SCHNERB et VILTART (F.), « Olivier de la Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477) », p. 126.

⁹⁰³ Idem, p. 128 et 134.

⁹⁰⁴ *Le livre des fais...*, p. 90 : « Le premier et le chief de tous fu le conte de Nevers qui ores est duc de Bourgogne ».

⁹⁰⁵ FROISSART, t. 15, p. 224-225 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 70-73.

⁹⁰⁶ SCHNERB, Idem, p. 86.

Peur : celui-ci se révéla par la suite généralement prudent, ou en tout cas attentif à sa sécurité. Le meilleur exemple est son retour à Paris après l'assassinat de Louis d'Orléans : durant son séjour, le duc était « tous les jours très bien armez », « tousjours fort acompaigné en son hostel » et couchant dans « une forte chambre de pierre bien taillée [...] fort avantageuse pour le garder »⁹⁰⁷ ; il portait en outre en permanence une cotte de maille sous ses habits, que certains distinguèrent lors de la séance de la justification de Jean Petit le 8 mars 1408 à l'Hôtel Saint-Pol⁹⁰⁸ et qu'il portait encore lors de la fatidique entrevue de Montereau le 10 septembre 1419⁹⁰⁹. Cet exemple n'a pas de rapport avec le monde de la guerre mais il illustre bien la prudence du duc alors qu'il évoluait au milieu de dangers évidents : or, un champ de bataille présentant lui aussi de réels dangers, il est raisonnable de penser que Jean sans Peur y faisait preuve d'autant de prudence. D'ailleurs, d'après Enguerrand de Monstrelet, le duc ne perdit pas une goutte de sang au cours de la bataille d'Othée malgré le fait, ainsi que nous l'avons dit, qu'il participât aux combats et « qu'il feust plusieurs foiz traveillée et actaint de traict et d'autres dars »⁹¹⁰ : s'il faut rester prudent, le chroniqueur ayant pu exagérer les faits afin de donner une réputation d'invincibilité au duc de Bourgogne, il est raisonnable de considérer que Jean sans Peur ne se mettait pas en danger inconsidérément, tout en assumant sa fonction de chef de guerre. En comparaison, les premiers combats de Philippe le Bon tranchèrent avec la pratique paternelle : celui-ci fit en effet preuve d'une imprudence indéniable lors de certains combats, le premier fait d'armes qu'il dirigea en personne, la journée de Mons-en-Vimeu, en étant un bel exemple⁹¹¹. Les chroniqueurs nous apprennent en effet que ce jour-là le duc fit porter sa cotte d'armes par un autre chevalier, en l'occurrence le seigneur de la Vieville⁹¹², choix qui peut être interprété de différentes manières : selon Georges Chastellain, il s'agissait d'une ruse afin de

⁹⁰⁷ MONSTRELET, t. 1, p. 177.

⁹⁰⁸ DOUËT-D'ARCQ, « Document inédit sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (23 novembre 1407) », p. 14.

⁹⁰⁹ MONSTRELET, t. 3, p. 244 : « Et prestement ung nommé Olivier Layet, à l'aide de Pierre Frastier, lui bouta une espée pardessoubz son haubergon tout dedens le ventre. »

⁹¹⁰ Idem, t. 1, p. 365.

⁹¹¹ PAVIOT, « Un État de noblesse et de chevalerie ? », p. 206.

⁹¹² CHARTIER (J.), *Chronique de Charles VII*, t. 1, p. 20 : « il fit porter sa cote d'armes ou habit de guerre par le seigneur de la Vieville ».

tromper les ennemis⁹¹³, donc de préserver le duc, tactique qui se révéla payante puisque le seigneur de la Vieville périt au cours de l'affrontement, peut-être victime de la fureur des Dauphinois l'ayant prit pour le duc de Bourgogne⁹¹⁴ ; Jean Chartier explique le choix du duc de ne porter « qu'un vêtement non défensif » car « il craignoit alors si peu pour ses jours »⁹¹⁵, attitude que l'on pourrait assimiler à un excès de confiance de la part de Philippe le Bon ; quant à Olivier de La Marche, si l'attitude de Philippe le Bon apparaît sous sa plume comme honorable et courageuse puisque s'il se vêtit « en simple abit et comme ung commun homme d'arme » ce fut avant tout « pour mieulx esprouver sa personne et gaignier sa chevalerie et ses espérons dorez », d'aucun pourrait considérer qu'il poussait le respect de la chevalerie idéale un peu loin. Si tromper l'ennemi est une bonne stratégie pour protéger le chef de guerre, il est également dangereux pour lui de ne pas porter de signes distinctifs : si à Mons-en-Vimeu les Dauphinois semblent avoir voulu la mort du duc, il est indéniable que la perspective d'une rançon pouvait sauver la vie d'un grand seigneur, si, bien sûr, il était reconnu, comme en témoigne l'exemple d'Antoine de Brabant, l'oncle de Philippe le Bon⁹¹⁶. Le jeune duc de Bourgogne ne fut d'ailleurs pas épargné par le danger au cours de l'affrontement : Enguerrand de Monstrelet insiste bien sur le fait que le duc « fut en péril », et ce pour deux raisons puisqu'il fut tout d'abord la victime des coups des ennemis, ayant été « enferré de deux lances de première venue, dont l'une lui perça sa selle de guerre tout

⁹¹³ CHASTELLAIN, t. 1, p. 260 : « leur prince qui y estoit au front bien accompagné, mais non pas vestu de sa cotte d'armes, car autre l'avoit et la portoit pour abuser ses ennemis ».

⁹¹⁴ Idem, p. 271 ; MONSTRELET, t. 4, p. 62.

⁹¹⁵ CHARTIER, t. 1, p. 20.

⁹¹⁶ D'après Jean Le Fèvre, arrivé précipitamment après le début de la bataille d'Azincourt, le duc Antoine de Brabant n'avait pas pris le temps de s'équiper convenablement, ce qui lui fut fatal : « Alors survint le duc Anthoine de Brabant, qui avoit esté mandé de par le roy de France, lequel y arriva moult hastivement et à peu de compaignie car ses gens ne le peurent sievir, pour le désir que il avoit de soy y trouver. Sy ne les vault attendre, de haste qu'il avoit, et print une des banières de ses trompettes et y fist ung pertuis par le milieu, dont il fist cotte d'armes. Jà si tost n'y fut descendus que tantost et incontinent par les Anglois fut mis à mort. » (LE FÈVRE, t. 1, p. 256) ; sur le sujet, voir BOFFA (S.), « Antoine de Bourgogne et le contingent brabançon à la bataille d'Azincourt (1415) », notamment p. 275-277 : quelles qu'aient pu être les circonstances de la mort du duc, il semble indiscutable que le fait qu'il n'a pas été reconnu a entraîné son destin funeste.

oultre l'arçon de devant et lui eschapa de costé son harnas »⁹¹⁷, information donnée également par Georges Chastellain⁹¹⁸ ; en outre, le duc manqua d'être capturé, Monstrelet nous apprenant qu'il « fut prins aux bras d'un puissant homme d'armes qui le cuida tirer jus »⁹¹⁹, cette homme étant, sous la plume de Chastellain, celui-là même qui avait percé l'arçon de la selle ducale⁹²⁰. Si Philippe le Bon échappa à la capture, voire à la mort, principalement grâce à son cheval⁹²¹, force est d'admettre qu'il prit de grands risques, qui auraient pu avoir de graves incidences sur le dénouement de l'affrontement, présomption légitime si l'on en juge par la panique provoquée par la chute de la bannière ducale⁹²². Une telle attitude pourrait être mise sur le compte de la fougue de la jeunesse, mais il apparaît rapidement que Mons-en-Vimeu ne fut pas le seul exemple et qu'il est possible de se référer à un autre événement, qui eut lieu une trentaine d'années plus tard : la bataille de Gavre de 1453 vit en effet le duc de Bourgogne exposer son corps au cœur de la mêlée. De nouveau, les chroniqueurs ne manquent pas de nous informer du comportement du duc, leurs témoignages louant la valeur du prince, tout en étant parfois tintés d'une pointe de reproche : c'est en tout cas ce qui transparaît du récit d'Olivier de La Marche, lequel nous dit que le duc « veant ses ennemis et rebelles devant ses yeux, donna de l'esperon, sans aultre conseil prendre, et entra dedans le preaul », paraissant donc agir de manière plus impulsive que réfléchie ; Jean de Wavrin, reconnaissant le courage de Philippe le Bon, ajoute de son côté qu'il se jeta dans la mêlée accompagné seulement de deux ou trois hommes

⁹¹⁷ MONSTRELET, t. 4, p. 61.

⁹¹⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 266.

⁹¹⁹ MONSTRELET, Idem.

⁹²⁰ CHASTELLAIN, Idem : « Le duc mesmes y fut saisy au corps ; et le cuidoit un très-puissant homme d'armes lequel luy avoit percé l'arçon de sa selle tout outre, le tirer jus à terre, car le tenoit à bras ; ».

⁹²¹ CHASTELLAIN, Idem : « mais son coursier, qui estoit viste et merueilleusement bon, le porta outre. » ; MONSTRELET, Idem : « Mais il estoit monté sur fleur de bon coursier, qui a force le porta outre. »

⁹²² La chute de cette enseigne, que certains avaient assimilée à la capture et/ou la mort du duc, avait provoqué la débandade d'une partie de l'armée bourguignonne. Pour plus de détails, voir plus loin la troisième partie du présent chapitre, p. 285-286.

d'armes⁹²³ ; quant à Georges Chastellain, il sous-entend que le duc se lança dans le combat sans se soucier de sa personne, « sans espargner son corps, ne son cheval » nous dit-il, ce qui eut pour conséquence de le livrer aux attaques de ses ennemis, qui furent semble-t-il nombreuses⁹²⁴. Attitude courageuse donc, digne d'un vrai guerrier, mais non dénuée d'une certaine imprudence car, si Philippe le Bon s'en sortit de nouveau, ce ne fut pas sans dommages, les chroniqueurs insistant bien sur les blessures reçues par le cheval ducal⁹²⁵. Faisant preuve d'un goût encore plus important que son père pour le combat, Charles le Téméraire fut tout comme lui prompt à s'exposer sur le champ de bataille, en témoignent les nombreux risques et les nombreuses blessures référencés par les chroniqueurs : dès sa première campagne, le comte de Charolais reçut d'ailleurs un coup de pique au pied, alors qu'il soutenait son père lors de la bataille de Gavre⁹²⁶. L'exemple le plus marquant fut cependant la guerre du Bien Public, et plus particulièrement la bataille de Montlhéry, au cours de laquelle Charles de Charolais, alors chef de l'armée par délégation de son père⁹²⁷, prit d'énormes risques qui faillirent lui être fatals⁹²⁸ : le comte fut en effet blessé par deux fois, à l'estomac⁹²⁹ tout d'abord, puis à la gorge⁹³⁰, avant d'être cerné par ses ennemis et de

⁹²³ WAVRIN, t. 5, p. 231 : « luy mesmes, hardy comme lyon, saisy une lance a ung sien page, puis fist son cheval saillir le fosse et se fourra vaillamment esdis Gantois, deux ou trois hommes darmes avec luy ».

⁹²⁴ CHASTELLAIN, t. 2, p. 371 : « il reçut sur son corps maints coups de picques et d'autres bastons ».

⁹²⁵ Idem : « et son cheval qui tant bien armé estoit, fut navré en neuf ou dix lieux. » ; LA MARCHE, t. 2, p. 322-323 : « et les Gantois feroient sur le noble prince de grant et de félon couraige et luy navrèrent son cheval en plusieurs lieux. » ; WAVRIN, t. 5, p. 232 : « fut le cheval du duc navre en plusieurs lieux ».

⁹²⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 323 : « Là entra le noble conte de Charrolois qui moult aigrement chassoit enseignes et gens d'armes au secours du duc, son père, et aborda des premiers en la place, et fut blessé d'une picque au pié par dessous. ».

⁹²⁷ DUBOIS, p. 118.

⁹²⁸ Le résumé qu'en fit Olivier de La Marche à Philippe le Beau est particulièrement significatif : « Et rencontra le Roy de France au Mont le Henry, et gaigna la journée et demoura sur la place. Et s'en ala le Roy à Corbeil, et fut vostre grant père blesché, arresté et en dangier d'estre pris. Mais il fut rescoux à son grant honneur et recommandacion. » (LA MARCHE, t. 1, p. 124).

⁹²⁹ COMMYNES, t. 1, p. 28 : « Il ne se tourna que ung homme a pied, qui lui donna d'ung vouge parmy l'estoumac ».

manquer d'être capturé, s'il n'avait pas été secouru par l'un de ses hommes⁹³¹. Ces risques étaient bien évidemment indissociables du combat, mais, à en croire les chroniqueurs, le comte de Charolais fit preuve d'une certaine imprudence : Philippe de Commynes le décrit impatient, chevauchant seulement accompagné d'un petit groupe d'hommes d'armes et écoutant peu les recommandations de prudence qui lui sont faites⁹³² ; en outre, toujours à en croire le chroniqueur, la blessure qu'il reçut à la gorge fut une conséquence d'un défaut de bavière, « qui luy estoit cheute et avoit esté mal atachee des le matin »⁹³³ : on retrouve de nouveau une forme d'impatience, de précipitation, ou en tout cas de désintérêt de la part du prince, qui ne semble pas s'être soucié d'arranger l'équipement qui avait pour vocation d'être la première de ses protections.

⁹³⁰ BASIN, t. 1, p. 197 : « Pendant ce combat fut blessé à la gorge l'illustre comte de Charolais » ; COMMYNES, t. 1, p. 28 : « Et ledict conte fut en tres grand dangier et eut plusieurs coups, et entre aultres ung a la gorge d'une espee » ; LA MARCHE, t. 3, p. 12-13 : « Quant au conte de Charrolois, combien qu'il fust blessé en la senextre partie du col, et de poincte d'espée » ; *Le livre des trahisons de France*, p. 245 : « et quoyque très-estroittement il fuist atteint bien au vif en la gorge d'un cop d'espée ».

⁹³¹ COMMYNES, t. 1, p. 28-29 : « Et luy furent mis les mains dessus, disant : « Monseigneur, randés vous ! Je vous congnois bien ; ne vous faictes point tuer ! » Tousjours se deffendoit, et sur ce debat, le filz du medecin de Paris appellé maistre Jehan Cadet, qui estoit a luy, gros et lourd et ort, monté sur ung cheval de ceste propre taille, donna au travers et departit tout. » ; LA MARCHE, t. 3, p. 11 : « et advint que le conte fut rencontré d'aucungs François, et fort occupé de sa personne, jusques à luy dire qu'il se rendist. » ; ROYE (J. de), *Chronique scandaleuse*, t. 1, p. 66 : « Et fut tellement suivy ledit de Charrolois que par deux foiz fut prins par Geoffroy de Saint Belin et Gilbert de Grassay et puis fut rescoux. »

⁹³² COMMYNES, t. 1, p. 27 : « Le conte de Charroloys chassa de son costé demye lieue oultre de Montlehery, et a poy de compaignee ; toutesfoys nul ne se deffendoit, et trouva gens a grande quantité, et ja cuydoit avoir la victoire. Ung vieil gentilhomme de Luxembourg, appellé Anthoyne Le Breton, le vint quérir et luy dist que les François estoient ralliés sur le champ, et que s'il chassoit plus gueres, il se perdroit. Il ne se arresta point pour luy, nonobstant qu'il luy dist par deux ou trois foys. » ; Idem, p. 28 : « et tourna a costé pour gagner le champ, ou luy vindrent courre sus quinze ou seize hommes d'armes ou environ (une partie des siens s'estoient ja separéz de luy), et d'antre[e] tuerent son escuyer trenchant ».

⁹³³ Idem, p. 28.

Il est légitime de se demander ce qui pouvait justifier un tel contraste entre les précautions prises pour leur sécurité et l'attitude imprudente de certains des ducs de Bourgogne : bien évidemment, les chroniqueurs ont pu enjoliver les faits afin de renforcer la perfidie des ennemis et le courage des princes, quoiqu'insister sur la témérité et l'entêtement ne soit pas forcément à leur avantage ; il est également possible, compte tenu du caractère fluctuant de la bataille, qu'ils aient dû revoir leurs prévisions et se laisser guider par l'improvisation. On ne peut toutefois s'empêcher de penser que ce comportement était une conséquence de la conception qu'ils avaient du chef de guerre : leurs prises de risques ne relèveraient donc pas d'un goût pour le danger, mais simplement de l'exigence de leur fonction militaire, au même titre que Louis XI qui, s'il n'aimait pas la guerre, n'hésitait pas à payer de sa personne pour l'idée qu'il se faisait du roi de France⁹³⁴. Les ducs de Bourgogne devaient considérer qu'obligeant leurs soldats à prendre des risques il était important de montrer qu'ils en prenaient aussi⁹³⁵ : c'est en tout cas ce que répondit Jean sans Peur à ceux qui lui conseillaient de se tenir à l'écart, avant la bataille d'Othée⁹³⁶. Voir leur chef montrer l'exemple pouvait d'ailleurs motiver les troupes : d'après Jean Molinet, si Charles le Téméraire donnait autant de sa personne, ce n'était pas par orgueil, « mais pour animer les siens à chose ardue, terrible et merveilleuse »⁹³⁷. En outre, il ne faut pas sous-évaluer la place occupée par la fierté : le chef de guerre ne pouvait en aucun cas être un lâche ou un couard, et les ducs s'efforcèrent de montrer qu'ils n'étaient ni l'un, ni l'autre⁹³⁸. Il est

⁹³⁴ FAVIER, *Louis XI*, p. 372.

⁹³⁵ Je me permets d'adapter le propos de John Keegan à l'exemple des ducs de Bourgogne : KEEGAN, p. 522.

⁹³⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 167 : « Dieu me garde, dit-il, d'abandonner ceux qui par amour pour la gloire m'ont suivi au milieu du péril! Il ne convient pas à un bon général de se soustraire aux dangers. »

⁹³⁷ MOLINET, t. 1, p. 69.

⁹³⁸ Il est de nouveau possible de faire un parallèle avec Louis XI. Taxé de couardise par le duc de Bretagne, il entendit bien mettre à profit le fait qu'il se trouvait face à cinq mille de ses soldats pour lui prouver qu'il se trompait, ainsi qu'il le dit dans une lettre adressée aux capitaines de Beauvais depuis Pouancé le 21 juillet 1472 : « Messeigneurs les cappitaines, je suis logé icy à trois lieues prez du duc, et est venu le seneschal de Beaucaire, qui amene environ cinq^m combatans, et, devant qu'il

d'ailleurs possible de mesurer l'importance qu'avaient ces insultes à travers la campagne de propagande anglaise dirigée contre Philippe le Bon suite à la conclusion du traité d'Arras : suite à son échec devant Calais en 1436, le duc reçut le surnom de « capitaine de couardise »⁹³⁹. Cette conception est à mettre en relation avec les pratiques antiques, notamment l'exemple d'Alexandre le Grand, modèle par excellence ainsi que nous le verrons plus loin. Les blessures, enfin, furent parfois mises au service de la propagande ducale. L'exemple le plus marquant est l'amende honorable des Gantois le 30 juillet 1453, suite à la victoire de Philippe le Bon à Gavre : Olivier de La Marche nous raconte que « le duc fut armé de toutes armes et fut monté sur le cheval que les Gantois avoient navré soubz luy à la bataille, qui encoires estoit farci d'estoupes en plusieurs lieux pour le remède de ses playes »⁹⁴⁰. Les propos du chroniqueur entraînent deux remarques : tout d'abord, celui-ci semble avoir tenu à mettre en avant l'importance des blessures du destrier, qui nécessitaient encore des soins, celui-ci ayant reçu une dizaine de coups lors du combat, ainsi que nous l'avons lu sous la plume de Chastellain ; ensuite, cet épisode relève bien évidemment de la mise en scène : le duc aurait pu épargner son cheval, le remplacer afin qu'il puisse poursuivre sa convalescence, mais il est évident qu'il a tenu à monter ce cheval et pas un autre, ce qui sous-entend qu'il tenait à véhiculer un message au cours de cette cérémonie à la gloire de son pouvoir. Ainsi que nous l'avons vu auparavant, le cheval pouvait être considéré comme un prolongement du corps du duc : d'un point de vue de la représentation symbolique, la monture se confondait avec le cavalier, donc les blessures de l'une étaient également les blessures de l'autre. En apparaissant monté sur son cheval blessé, Philippe le Bon exaltait son courage et sa valeur militaire, les blessures représentant les risques qu'il n'avait pas hésité à prendre, mais il signifiait également à ses anciens adversaires qu'en dépit de leurs tentatives, qu'en dépit des coups qu'il avait reçus, il était toujours debout : l'image du duc blessé dominant les Gantois à genoux se voulait une métaphore du pouvoir ducal, qui apparaissait ici indestructible.

soit quatre jours, nous verrons si dira que je soye cohart. » (*Lettres de Louis XI, roi de France*, t. V, p. 32-33).

⁹³⁹ Voir sur cette question LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 248-252, et notamment p. 250.

⁹⁴⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 330-331.

À l'issue de ce propos concernant l'attitude des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille, l'image de ceux-ci en chef de guerre nous apparaît plus clairement : autorité suprême pour ce qui touche à la chose militaire, ils s'affirmaient comme des commandants charismatiques, capables de s'assurer par leur simple présence l'obéissance de leurs troupes, ou le cas échéant par leurs qualités d'orateur, mais également comme de véritables combattants qui participaient à l'affrontement, partageant ainsi le quotidien de leurs hommes, et donc renforçant les liens qui unissaient le chef à son armée, tout en exaltant leur valeur et leur courage. Ou en tout cas c'est ainsi qu'ils concevaient le rôle du chef de guerre et c'est ainsi qu'ils voulaient apparaître. En effet, non seulement les effets escomptés ne furent pas toujours au rendez-vous⁹⁴¹, mais surtout il est important de relativiser les informations que nous avons pu tirer des chroniques et sur lesquelles nous appuyons notre réflexion. Les événements tels qu'ils sont racontés ont très bien pu être déformés, en raison du délai entre observation et rédaction ou du fait qu'il s'agit d'un récit fondé sur le témoignage d'un tiers, et n'ont peut-être pas échappé à une idéalisation de la part de leurs auteurs, qui allèrent peut-être parfois jusqu'à romancer les faits. Il convient donc d'être prudent dans l'utilisation que l'on fait de ces renseignements. Cependant, quel que soit leur degré de fiabilité, leur intérêt est indéniable : ces récits témoignent en effet de la conception qu'avaient les auteurs du chef de guerre idéal, du rôle et du comportement que devaient avoir un commandant militaire digne de ce nom ; partant de ce principe, il est légitime de penser que cette conception était partagée par les ducs de Bourgogne, particulièrement dans le cas des écrivains bourguignons, ou d'obéissance bourguignonne. Ce faisant, il est raisonnable de considérer qu'il s'agissait de l'image que les ducs de Bourgogne tenaient à renvoyer d'eux en chef de guerre, et qu'ils s'efforcèrent autant que possible d'en adopter les caractéristiques.

⁹⁴¹ Pensons notamment à Philippe le Bon incapable de convaincre les Flamands de poursuivre le siège de Calais en 1436 (BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 55) ou à l'armée de Charles le Téméraire fondant progressivement alors qu'il assiège de nouveau Nancy en 1476 (DUBOIS, p. 438-439). Voir également LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 259-261.

III/ Multiplier la présence du prince en guerre : les enseignes vexillaires, incarnations des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille ?

Ainsi que nous l'avons évoqué auparavant, les ducs ne pouvaient pas se trouver partout, et qu'ils devaient donc déléguer leur autorité. Cependant, déléguer à d'autres personnages était-il le seul moyen pour ces princes d'étendre leur présence, et donc leur contrôle, sur leurs armées ? La présente partie se veut une réflexion sur une éventuelle multiplication de la présence du prince, cette fois-ci via ses emblèmes, et plus particulièrement les drapeaux : nous avons eu l'occasion de voir que le drapeau, ou l'« enseigne »⁹⁴², tel qu'il est désigné dans les sources contemporaines, était un élément indispensable de l'équipement militaire : rarement absente des représentations des armées médiévales, signe d'identification, de localisation et de communication, l'enseigne a une importance capitale dans l'organisation militaire, en tout cas aux yeux des ducs de Bourgogne, en témoigne leur comptabilité, chaque déplacement du duc s'accompagnant d'achats d'enseignes, qu'il se déplace ou non avec son armée⁹⁴³. Émergeant au-dessus de la mêlée, l'enseigne vexillaire était probablement le signe de ralliement et d'information le plus efficace. Elle permettait tout d'abord d'organiser les troupes avant, pendant et après le combat : les armées médiévales étaient en effet divisées en unités appelées « batailles », à l'intérieur desquelles les combattants se rassemblaient justement autour des drapeaux⁹⁴⁴ ; au plus fort de l'affrontement, les enseignes permettaient aux combattants de se repérer⁹⁴⁵ et pouvaient aider les capitaines à organiser le mouvement de leurs troupes, voire les rassembler⁹⁴⁶. Les enseignes contribuaient aussi à la mise en scène de l'armée médiévale : un grand nombre d'entre elles était susceptible d'impressionner l'ennemi, voire l'effrayer et l'inciter à ne pas combattre⁹⁴⁷. Les usages pratiques du drapeau étaient donc importants,

⁹⁴² Sur cette question, voir DE PALMA, p. 2 à 4.

⁹⁴³ A titre d'exemple, l'étude la comptabilité de Philippe le Bon m'a permis de recenser plus de 17 000 enseignes pour les 48 ans de son principat : DE PALMA, p. 9.

⁹⁴⁴ CONTAMINE, « Batailles, bannières, compagnies », p. 19 et 21-22 ; DE PALMA, p. 160-161.

⁹⁴⁵ Les chroniques témoignent de l'impact psychologique que la disparition d'une enseigne pouvait avoir sur le combattant, entraînant parfois la débandade de tout ou partie des troupes.

⁹⁴⁶ DE PALMA, p. 167.

⁹⁴⁷ BRAME (A.), *Bannières, étendards et enseignes*, p. 56 ; DE PALMA, p. 158-159 ; voir l'impact sur les Gantois de l'arrivée de Jean d'Etampes au siège d'Audenarde le 26 avril 1452 dans LA MARCHE, t. 2, p.

mais nous avons également mis en avant que le corps du prince ne se limitait pas au corps physique, et que le cheval, les armes et les drapeaux étaient des extensions de celui-ci : l'enseigne vexillaire était une composante à part entière de la panoplie militaire du prince, qui contribuait pleinement à la construction de son image de chef de guerre, en tant que parure de guerre, d'une part, afin de l'individualiser et l'identifier au sein de l'armée⁹⁴⁸, mais aussi en tant que prolongement de son corps, au même titre que le cheval, le corps armé du prince ne se limitant pas, sur le champ de bataille, à sa personne physique⁹⁴⁹. En outre, il apparaît rapidement que l'enseigne n'était pas qu'un simple signe : outre son utilisation purement pratique, l'enseigne vexillaire pouvait être chargée d'un important poids symbolique, et même devenir l'incarnation d'un concept.

Partant de cette remarque, n'est-il pas possible de supposer qu'en tant qu'extensions du corps ducal les enseignes étaient chargées d'une autorité similaire, permettant au duc de transcender les limites de son corps physique pour commander son armée ? Ce faisant il est légitime de considérer que ces substituts bénéficiaient de la même attention quant à l'image de chef de guerre qu'ils se devaient de véhiculer. Étudier l'image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre implique donc, légitimement, de se pencher sur la question des enseignes vexillaires : il importe de définir dans quelle mesure elles pouvaient être considérées comme des incarnations des ducs, et de quelle manière ces derniers ont pu les utiliser dans le processus de construction de cette image, en théorie comme en pratique. Nous déterminerons tout d'abord s'il est possible de parler d'incarnation du duc par l'enseigne, en réfléchissant notamment au terme ambigu d'« incarnation » ; puis nous nous pencherons sur la vision qu'avaient ces princes de leurs enseignes ; les précédentes réflexions relevant principalement de la théorie, nous chercherons enfin à savoir s'il existe des témoignages de mise en pratique.

237 : « mais prestement ilz veirent deux, trois et quatre estendars et grosse compaignie de gens d'armes et grans fumées de chevaulx, et la pouldre si haulte et si grande qu'ilz furent tous esmerveillez ».

⁹⁴⁸ SCHNERB, « Le corps armé du prince », p. 306-307.

⁹⁴⁹ Idem, p. 313.

A/ L'enseigne, une incarnation du duc ?

Avant toute chose, il convient de s'arrêter un instant sur l'usage du terme « incarnation ». L'emploi de celui-ci dans la cadre de notre étude peut en effet prêter à discussion : littéralement, il désigne l'action de prendre un corps, de prendre une forme humaine ou animale, de se faire chair en d'autres termes. Cette définition s'adapte mal au drapeau puisque dans le cadre de notre réflexion, le duc est supposé « se faire étoffe ». Toutefois, « incarnation » désigne également, au sens figuré, la manifestation extérieure, visible, concrète d'une réalité ou d'une notion abstraite, rôle qui peut être rempli par une personne ou une chose : cette définition pourrait donc convenir en partie, car si la fonction militaire des ducs de Bourgogne peut être qualifiée de « notion abstraite », force est d'admettre que ce n'est pas le cas des ducs eux-mêmes. « Incarnation » est donc employé au sens général, dénué de toute connotation religieuse, et surtout faute d'un meilleur terme afin de désigner l'action de substitution de l'enseigne au duc. Cela étant établi, il convient maintenant de se pencher sur les drapeaux afin de déterminer si cette manière de les appréhender est justifiée.

Le caractère ambivalent des drapeaux est indéniable : ils sont « à la fois images emblématiques et objets symboliques »⁹⁵⁰. Il ne paraît pas inutile de se demander si ce concept, plutôt familier dans nos sociétés contemporaines, trouve son équivalent au Moyen Âge : les sources nous font rapidement apparaître le drapeau comme porteur de nombreuses significations. D'un point de vue général, l'enseigne peut incarner la guerre : le déploiement des enseignes symbolise la guerre ouverte et l'aspect irrémédiable du conflit⁹⁵¹. Cette pratique paraît d'ailleurs indispensable pour pouvoir qualifier un fait d'armes de « bataille ». Ainsi, lorsque Monstrelet parle de l'affrontement entre le duc de Bourgogne et les troupes dauphinoises à Mons-en-Vimeu en 1421, il précise :

Si fut de ce jour en avant ceste besongne appellée la rencontre de Mons en Vimeu. Et ne fu déclairée à estre bataille, pour ce que les parties rencontrèrent l'un l'autre aventureusement et qu'il n'y avoit comme nulles bannières desployées.⁹⁵²

⁹⁵⁰ PASTOUREAU, *Une histoire symbolique du Moyen-âge occidental*, p. 277.

⁹⁵¹ CONTAMINE, p. 22.

⁹⁵² MONSTRELET, t. 4, p. 65.

Le chroniqueur ne parle donc pas de la « bataille » de Mons-en-Vimeu et justifie son choix par cette pratique du déploiement des enseignes, qui semblait donc faire partie d'un protocole particulier régissant le déroulement des batailles⁹⁵³. À l'inverse, au moment de la bataille de Bulgnéville, l'armée bourguignonne déploya bien ses enseignes selon le protocole⁹⁵⁴. Le fait que les enseignes soient déployées est d'ailleurs souvent précisé par les chroniqueurs : cette pratique est corroborée par les sources, qu'elles concernent les armées bourguignonnes⁹⁵⁵ ou non⁹⁵⁶. De toutes les enseignes, la bannière semble être celle dont le déploiement avait la plus forte portée symbolique : n'importe quelle enseigne pouvait être déployée au cours d'un affrontement, mais le déploiement de la bannière « constituait un acte irrévocable, un appel au jugement de Dieu, après lequel il fallait à tout prix tenir tête à l'ennemi »⁹⁵⁷. En définitive, la bannière, par la pratique de son déploiement, incarnait le pouvoir décisionnel des ducs en matière militaire : ils décidaient ainsi du début du conflit, mais aussi de sa cessation, en repliant les enseignes⁹⁵⁸.

⁹⁵³ PROISY (P.), *La bataille de Mons-en-Vimeu (août 1421)*, p. 65.

⁹⁵⁴ SCHNERB, *Bulgnéville*, p. 84.

⁹⁵⁵ MONSTRELET, t. 2, p. 207 : « Et semblablement, descendi ledit duc de Bourgogne et toutes ses gens, et fist desployer sa bannière qui estoit moult riche et resplendissant » ; LA MARCHE, t. 2, p. 296 : « messire Symon de Lalain, [...], se mist aux champs, à estandard desployé et à bonne puissance de gens de cheval », et p. 317-318 : « derrière estoit la bataille, où estoit le duc de Bourgoingne, [...]. Là furent bannieres desployées en grant nombre ».

⁹⁵⁶ FROISSART, t. 7, p. 431 : « Tantost il mist son bachinet et monta à cheval, et fist prendre sa bannière qui estoit devant son pavillon, et desvoleper », t. 8, p. 173 : « Si descendirent au dehors d'un petit bosquet et restrendirent leurs plates et ressanglèrent leurs chevaux puis montèrent et desvelopèrent leurs bannières et pennons et vindrent férir en l'ost des François soudainement en escriant leurs cris », et t. 11, p. 299 : « Et puis me dist "Laurentien desvelopés ma bannière car il est heure. Nous trouverons tantost les ennemis". »

⁹⁵⁷ ARMSTRONG, « La Toison d'or et la loi des armes », p. 72.

⁹⁵⁸ Lors de l'amende honorable des Gantois, fin juillet 1453, Olivier de La Marche précise bien que le duc et son armée étaient « en moult bel ordre, et tousjours demourans les bannières desployées », indiquant ainsi que le conflit était toujours possible, probablement pour impressionner et décourager les vaincus : LA MARCHE, t. 2, p. 330.

En parallèle, les enseignes renseignent sur le statut de la personne à la tête de l'unité⁹⁵⁹ : ainsi, la bannière et le pennon incarnent le statut de la terre que leurs possesseurs détiennent, et leur habilité à lever une quantité précise d'hommes d'armes, la bannière étant l'enseigne du chevalier banneret et le pennon celle du chevalier bachelier⁹⁶⁰. L'étendard, quant à lui, est né à une époque où le système vassalique de recrutement militaire est de plus en plus concurrencé par l'engagement au titre d'un contrat de retenue et indique donc le statut de capitaine de son possesseur⁹⁶¹ : nous avons avec l'étendard un autre exemple d'enseigne susceptible d'incarner une fonction de commandement militaire. Au sein de l'armée des ducs de Bourgogne coexistaient ces trois enseignes incarnant leurs différentes fonctions de chef de guerre : seigneur féodal et capitaine de compagnies, distinguées par la bannière et l'étendard. La présence du pennon, enseigne du chevalier bachelier, aux côtés du duc de Bourgogne et de sa bannière peut étonner, mais dans ce cas l'enseigne ne permet pas tant de symboliser le statut nobiliaire du prince que d'indiquer sa localisation précise sur le champ de bataille : le pennon était en effet l'enseigne la plus proche du duc, toujours à ses côtés⁹⁶², et il semble que cette pratique ne se limitait pas aux princes de la maison de Bourgogne⁹⁶³.

Cela nous amène au point suivant : l'assimilation entre le duc et son enseigne. En effet, le drapeau n'est pas seulement un symbole, c'est-à-dire qu'il n'a pas seulement pour signifié une entité abstraite ou un concept, il est aussi un support des emblèmes, des signes qui disent l'identité d'un individu⁹⁶⁴, en l'occurrence les armoiries pour ce qui concerne la bannière et le pennon⁹⁶⁵, et les éléments de la devise pour ce qui concerne l'étendard⁹⁶⁶. Les

⁹⁵⁹ CONTAMINE, p. 23.

⁹⁶⁰ HABLLOT, « Les couleurs des armées », p. 264.

⁹⁶¹ Idem, p. 265-266.

⁹⁶² LA MARCHE, t. 4, p. 42 : l'écuyer tranchant « doit estre nomme devant l'escuier d'escuvrie, pour ce que en bataille le penon des armes du prince est ordonne es mains de l'escuier trenchant : et y doit estre tout le jour à son povoir où que le prince voise ou viegne, auprès du prince et derrière luy, le penon au poing desploie, pour donner enseigne et congnoissance à chascun où est la personne du prince, et de là en avant tant que l'armée dure ».

⁹⁶³ HABLLOT, « Les couleurs des armées », 265.

⁹⁶⁴ PASTOUREAU, p. 13-14.

⁹⁶⁵ DE PALMA, p. 93 à 96

devises, nées au milieu du XIV^e siècle, ont été adoptées par les princes en tant que signes plus personnels que les armoiries, héritées du lignage ou du fief⁹⁶⁷, qui leur permettaient en outre de distinguer leur clientèle, par la pratique de l'échange et du partage⁹⁶⁸. Il est alors d'autant plus compréhensible que ce signe compose le décor de l'étendard : cette enseigne symbolisant le recrutement non plus sur la seigneurie mais sur contrat personnel, la devise était un signe beaucoup plus pertinent pour marquer ce nouveau lien qui unit le capitaine à ses hommes que les armoiries⁹⁶⁹. Ces dernières semblent être plus à même d'incarner la personne du duc : nées à une période au cours de laquelle l'ordre seigneurial était marqué par un « encellulement » de l'ensemble des classes et des catégories sociales, les armoiries permettaient à l'individu de « s'identifier, se reconnaître, se proclamer »⁹⁷⁰. Progressivement, principalement à partir du XIII^e siècle, l'écu armorié fut considéré comme une projection publique de son possesseur, une sorte de double, capable de manifester la présence de ce dernier en son absence⁹⁷¹ : cela entraîna, par exemple, son utilisation dans le cadre de la justice par contumace, afin de rendre virtuellement présent un accusé absent⁹⁷². Il est donc légitime de considérer que ce fut le cas en ce qui concerne les enseignes, supports, elles aussi, de l'emblématique princière : après tout, en utilisant l'enseigne afin de transmettre ses ordres, le commandant faisait de celle-ci un intermédiaire de sa parole ; aux yeux du combattant à qui étaient destinés les ordres, l'enseigne devenait ainsi l'incarnation de l'autorité, donc du commandant. L'assimilation entre l'enseigne et son possesseur est d'autant plus flagrante dans le cas du pennon : le fait que cette enseigne soit toujours aux côtés du prince, qu'elle ait pour rôle d'indiquer sa position physique, en fait un véritable prolongement du corps ducal.

Incarnation de sa personne donc, l'enseigne incarnait aussi la puissance du duc, en l'occurrence sa puissance territoriale. L'évolution des armoiries des différents ducs de

⁹⁶⁶ DE PALMA, p. 113-114

⁹⁶⁷ HABLOT, « L'emblématique de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur », p.81.

⁹⁶⁸ HABLOT, « Les signes de l'entente », p. 320.

⁹⁶⁹ HABLOT, « Les couleurs des armées », p. 266.

⁹⁷⁰ L'expression « encellulement » est de R. FOSSIER, *Enfances de l'Europe (Xe-XIII^e s.). Aspects économiques et sociaux*, 2 vol. Paris, 1982. Repris dans PASTOUREAU, *Une histoire symbolique*, p. 247.

⁹⁷¹ HABLOT, « 'Ubi armae Ibi princeps' », p. 37.

⁹⁷² HABLOT, « Sens dessous dessus. Le blason de la trahison », p. 333.

Bourgogne de la maison Valois représente une histoire de leur extension territoriale : les armoiries de Philippe le Hardi, « écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de fleur de lys d'or à la bordure composée d'argent et de gueules et aux 2 et 3 bandé d'azur et d'or de six pièces à la bordure de gueules »⁹⁷³, sont une association entre ses armes de cadet de la maison de France et les armes des ducs capétiens de Bourgogne⁹⁷⁴, indiquant son statut de fils de France et doyen des pairs du royaume⁹⁷⁵ ; les armoiries adoptées par son fils, Jean sans Peur, marquent le début de l'expansion bourguignonne : recueillant l'héritage de sa mère, Marguerite de Male, il brise les armes de son père d'un écu « d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules sur le tout », les armoiries du comté de Flandre⁹⁷⁶ ; le troisième duc, Philippe le Bon, adopte dans un premier temps les armes paternelles, jusqu'en 1430 et sa reconnaissance en tant que duc de Brabant et de Limbourg, suite à la mort de son cousin Philippe de Saint-Pol⁹⁷⁷, non sans concessions faites aux États de Brabant : l'ajout des armoiries du Brabant et du Limbourg est une condition imposée par ces derniers à leur nouveau duc⁹⁷⁸, et marque la dernière modification des armoiries ducales qui ne changèrent pas sous Charles le Téméraire. À l'exception de l'issu de France, qui marque le lignage, les armoiries précitées sont liées à des fiefs, des territoires sur lesquels les ducs ont des droits⁹⁷⁹ : les armes des ducs de Bourgogne renseignent sur le fait qu'ils sont à la tête de

⁹⁷³ SALET, « Histoire et héraldique. La succession de Bourgogne de 1361 », p. 1307. Pour les termes héraldiques, voir le glossaire.

⁹⁷⁴ DE PALMA, p. 100, SALET, p. 1308; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 45.

⁹⁷⁵ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 1311.

⁹⁷⁶ DE PALMA, p. 100-101 ; PINOTEAU, *Héraldique capétienne*, t. 3, p. 9.

⁹⁷⁷ SCHNERB, *Idem*, p. 214.

⁹⁷⁸ DE PALMA, p. 102-103 : l'article IV de la charte accordée par Philippe le Bon lors de sa Joyeuse Entrée le 5 octobre 1430 stipule clairement l'obligation pour le duc d'adopter les armes et titres de Lothier, de Brabant, de Limbourg et du marquisat d'Anvers, mais cette condition ne fut qu'en partie respectée par le duc, le Lothier et le marquisat d'Anvers n'ayant pas été ajoutés à ses armes ; voir aussi TOURNEUR-NICODÈME (M.), « Le grand sceau de Brabant de Philippe le Bon », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 94 (1948), p. 113 et, pour le texte de la Joyeuse Entrée, GODDING (P.), *La législation ducale en Brabant sous le règne de Philippe le Bon, 1430-1467*, Bruxelles, 2006, p. 119.

⁹⁷⁹ LECUPPRE-DESJARDIN, p. 292.

nombreuses seigneuries, sur chacune desquelles ils étaient en droit d'exiger un service d'armes, dû par les détenteurs de fiefs et d'arrière-fiefs⁹⁸⁰. En tant que support du système héraldique, il est légitime de penser que l'enseigne incarnait la puissance du duc, territoriale donc, et par extension militaire, puisque le recours au système féodal restait à la base du recrutement de l'armée : de nombreuses seigneuries sous-entendaient de nombreuses troupes, et contribuaient à renforcer l'image du duc comme un chef de guerre puissant.

B/ Une importance reconnue et affirmée par les ducs eux-mêmes

Cette capacité de l'enseigne à incarner la personne du duc, en l'occurrence le duc en chef de guerre, reste malgré tout très théorique. Les ducs de Bourgogne considéraient-ils effectivement les enseignes comme des prolongements de leur corps et les investissaient-ils consciemment d'une part de leur autorité ? Afin de répondre à ces questions, il serait intéressant de déterminer la conception que pouvaient avoir les ducs de leurs enseignes, et pour cela prendre à témoin la documentation officielle, susceptible de traduire leurs pensées : au sein de cette documentation, la comptabilité nous permet de mesurer l'attention accordée aux enseignes et les ordonnances nous informent de la place qu'elles étaient censées occuper dans l'organisation militaire, nous donnant l'espoir de pouvoir estimer l'importance que les enseignes revêtaient aux yeux des ducs.

Les commandes d'enseignes nous permettent principalement de mesurer la valeur pécuniaire de ces dernières : elles attestent en effet d'une grande attention accordée à leur confection et de l'utilisation de matériaux précieux. Bien évidemment, il est possible d'inclure les enseignes dans les « dépenses de prestige » mises au service d'une propagande ayant pour objet de magnifier l'image des ducs de Bourgogne au risque de déformer la réalité⁹⁸¹, l'outil majeur de cette propagande étant la cour, véritable « vitrine du pouvoir », instrumentalisée par le prince afin d'exalter sa puissance, sa richesse et son prestige⁹⁸² : si rien n'indique que les enseignes étaient l'une des composantes de la politique de prestige des ducs de Bourgogne, elles n'en étaient pas moins extrêmement soignées, un objet

⁹⁸⁰ SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 264.

⁹⁸¹ SCHNERB, « Richesse, historiographie, perception : trois aspects d'une politique de prestige », p. 57 et 59.

⁹⁸² CARON (M.-T.), « 17 février 1454 : le Banquet du Vœu du Faisan, fête de cour et stratégies de pouvoir », p. 283.

portant les emblèmes des princes qui se voulaient les plus riches et les plus puissants d'Europe devant être dignes d'eux⁹⁸³ ; de manière plus ou moins volontaire, la richesse des drapeaux signifiait la richesse des ducs. En allant plus loin, si l'enseigne est une incarnation du prince, elle devait tout comme lui être richement vêtue, en accord avec sa politique de paraître : au cours de ces XIVe et XVe siècles qui virent se développer une véritable exaltation de la splendeur, un prince richement vêtu était un prince puissant⁹⁸⁴. Si les corpus d'enseignes des quatre ducs de Bourgogne sont assez différents, tous témoignent, de manière plus ou moins détaillée, du caractère fastueux de ces drapeaux, ainsi que nous l'avons déjà évoqué, à travers les étoffes employées, telles que le cendal, le satin, la soie, le taffetas ou le velours⁹⁸⁵, certains matériaux, notamment l'emploi de l'or et de l'argent sous forme de fils ou de peinture, mais également la technique, les enseignes étant au départ principalement brodées avant de devenir, progressivement, exclusivement peintes : tous ces éléments entraînaient des dépenses parfois très élevées pour la réalisation des enseignes⁹⁸⁶.

Les ordonnances promulguées par le duc sont tout aussi intéressantes pour mesurer l'importance des enseignes : elles organisaient le fonctionnement de certaines institutions, l'armée, l'hôtel, l'ordre de la Toison, de manière somme toute théorique, mais qui reflète

⁹⁸³ DE PALMA, p. 199.

⁹⁸⁴ LECUPPRE-DESJARDIN, p. 29.

⁹⁸⁵ Sur les étoffes employées pour les enseignes, voir le chapitre 1-III de la présente étude et DE PALMA, p. 46-53.

⁹⁸⁶ En 1392, à l'occasion d'une expédition sur les marches de Bretagne qu'il entreprend en compagnie du roi, Philippe le Hardi dépense 220 francs pour la réalisation de sa bannière et son pennon, et 12 francs pour celle de son étendard (ADCO, B 1495, f° 73 r°) ; les commandes d'enseignes utilisées lors de la croisade de Hongrie, en 1396, témoignent de l'achat, pour le comte de Nevers, d'une bannière à 140 francs et d'un pennon à 150 francs (ADCO, B 1508, f° 139 r°) ; chaque bannière et pennon que Jean, devenu duc de Bourgogne, fait réaliser pour la guerre contre Liège en 1408 lui coûtent 10 écus (ADCO, B 1556 r° et v°) ; en 1467, alors qu'il se dirige lui aussi vers Liège, Charles le Téméraire dépense 35 livres pour son étendard, 25 livres pour son guidon et une dizaine de livres pour chacune de ses cornettes et bannières de trompettes (ADN, B 2064, f° 263 r° et v°) ; en 1468, la somme dépensée pour l'étendard personnel du duc, comprenant l'étoffe, les franges et la réalisation, s'élevait à 50 livres (ADN, B 2068, f° 246 v° à 249 r°). Pour le prix des enseignes de Philippe le Bon, voir DE PALMA, p. 194-196.

cependant la conception qu'avaient les ducs de l'utilisation des enseignes et la valeur qu'ils leur accordaient. Il apparaît rapidement que ces documents légitimaient les enseignes en tant qu'incarnations du duc, en les hiérarchisant, en leur attribuant une fonction « officielle », et surtout en mettant en place des punitions en cas d'irrespect des règles les concernant. L'« Estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, dit le Hardy » nous offre un panorama du fonctionnement de la cour de Bourgogne sous le quatrième duc Valois, ainsi qu'une présentation du personnel de la maison du prince⁹⁸⁷ : outre une description des fonctions des différents offices, son auteur, Olivier de La Marche, y a l'occasion de d'attribuer la garde de chaque enseigne du duc sur le champ de bataille à un personnage en particulier, l'importance de ce dernier influant sur l'attribution de l'enseigne, et inversement ; ce faisant, il procède à une hiérarchisation vexillaire, au sein de laquelle se démarquent clairement les enseignes héraldiques, la bannière s'imposant comme la plus importante. Le port de cette dernière était réservé au chambellan car, selon Olivier de La Marche, « il a la première chambre après le prince, et a plat et service comme luy mesme, et doibt estre obey en ses commandemens comme le lieutenant du prince »⁹⁸⁸. L'enseigne ayant le plus de valeur était donc confiée au membre de l'hôtel qui, dans la hiérarchie, venait juste après le duc. Olivier de La Marche insiste encore davantage sur les liens entre importance du personnage et importance de l'enseigne dans le cas du pennon. Cette enseigne était portée par l'écuyer tranchant, personnage important de l'hôtel qui « doit estre le tiers nommé, pour ce qu'il entresuyt le service de la bouche du prince »⁹⁸⁹. En outre, cette fonction de porte-pennon définissait sa place dans la hiérarchie et lui confèrait même une certaine primauté car il « doit estre nomme devant l'escuier d'escuyrie, pour ce que en bataille le penon des armes du prince est ordonne es mains de l'escuier trenchant »⁹⁹⁰ : cette prédominance s'explique principalement par le fait que le pennon portait les armoiries du prince et était donc supérieur à l'étendard, détenu par l'écuyer d'écurie, qui ne portait « que » la devise ducale ; cette affirmation est confirmée par le chroniqueur quelques lignes plus loin :

⁹⁸⁷ PARAVICINI, « La cour de Bourgogne selon Olivier de la Marche », p. 96.

⁹⁸⁸ LA MARCHE, t. 4, p. 13

⁹⁸⁹ Idem, p. 42

⁹⁹⁰ Idem, p. 42

Et pour ce que le penon est armoyé des armes du prince ainsi comme la baniere, il doit aller devant l'escuier d'escuyrie, et seroit nomme devant les deux dessusdits, si ce ne fussent les causes dessusdictes.⁹⁹¹

L'importance de l'écuyer tranchant est d'ailleurs renforcée lorsqu'Olivier de La Marche déclare qu'en cas d'absence des chambellans, « le premier escuier trenchant doit tenir le lieu du premier chambellan »⁹⁹², et cela pour deux raisons : la première est due au fait que le duc, lorsqu'il prend ses repas, pouvait plus facilement se passer des autres offices que de l'écuyer tranchant, qui pouvait alors faire office de panetier ou d'échanson⁹⁹³. La seconde raison est la plus importante :

Et la seconde cause et la plus vraye, est pour ce que l'escuier trenchant porte le penon et les armes du prince, comme dit est, qui approche la baniere mise es mains du chambellan ; et pour ce conclus je qu'il doit servir de chambellan avant tous les autres.⁹⁹⁴

La prééminence des enseignes héraldiques paraît donc évidente et leur importance rejaillissait sur les personnes qui en avaient la garde. Le chroniqueur effectue en outre une assimilation entre le duc et ses enseignes : la première place du duc de Bourgogne au sein de l'armée s'observait également dans le domaine vexillaire, puisqu'Olivier de La Marche indique que « doivent toutes autres enseignes ployer et amoindrir là où est l'estandart du prince »⁹⁹⁵ ; il va même encore plus loin en affirmant que « pour l'autre enseigne, qui est la bannière, doit on hommage et service »⁹⁹⁶. L'emploi de ce vocabulaire féodal entraîne une forme d'incarnation du duc par ses armoiries, et donc le support de ces dernières : le respect et l'obéissance témoignés au duc devaient se retrouver dans l'attitude vis-à-vis des enseignes.

Ce sentiment est renforcé lorsqu'on se penche sur le règlement auquel les ducs soumettaient leurs troupes : les ordonnances, dont nous avons déjà rapidement parlé,

⁹⁹¹ Idem

⁹⁹² Idem

⁹⁹³ Idem, p. 43

⁹⁹⁴ Idem

⁹⁹⁵ Idem, p. 60

⁹⁹⁶ Idem

insistaient bien sur l'interdiction pour les combattants d'abandonner leur enseigne sans autorisation et prévoyaient même des punitions en cas de désobéissance, preuve, si besoin était, du respect qui devait être témoigné aux enseignes, véritables incarnations de l'autorité ducale. Encore une fois, la bannière se démarque des autres enseignes : nous avons vu que son déploiement était symboliquement fort et les statuts de l'Ordre de la Toison d'or témoignent du fait que la lâcheté d'un combattant était punie beaucoup plus sévèrement si elle avait eu lieu lors d'un fait d'armes à bannière déployée, le membre étant privé de son collier « s'il s'enfuyoit, ou parteist de journée en bataille, soit avec son seigneur, ou aultres, où banieres fussent desployées »⁹⁹⁷. En définitive, fuir quand la bannière ducale avait été déployée équivalait à fuir le duc lui-même, incarné par son enseigne, ce qui pouvait donc être assimilé à un acte de lèse-majesté contre le prince.

Les réformes militaires entreprises par Charles le Téméraire et surtout les ordonnances qui en découlèrent accordèrent une grande attention aux enseignes de guerre et nous permettent de mesurer l'importance que le quatrième duc leur attachait dans l'organisation de sa nouvelle armée : outre leur rôle fondamental de signe de reconnaissance, facilitant la répartition des hommes d'armes dans les différentes compagnies⁹⁹⁸, les ordonnances insistaient bien sur l'obéissance que les troupes devaient aux enseignes, qui transmettaient ses ordres et devenaient donc des intermédiaires du pouvoir militaire ducale. Ainsi, l'ordonnance de Bohain du 13 novembre 1472 décrit la manière dont les hommes d'armes devaient se comporter lorsqu'ils étaient en déplacement :

La maniere du marchier, soit en front ou en train, sera que chacun home d'armes et de traict, de pied et de cheval, suivrat son enseigne, sans l'abandonner ne aller devant ou

⁹⁹⁷ LE FÈVRE, t. 2, p. 218.

⁹⁹⁸ Chaque compagnie se voyait attribuer une enseigne bien distinctive, comme cela est spécifié dans l'ordonnance de Saint Maximin de Trèves de 1473 : « Ordonne aussy que les chiefz d'escadre de chacune compaignie ayent avec ce et portent cornettes de pareille couleur et de pareille enseigne en peinture a l'enseigne de leurdit conductier, et que en la premiere desdictes cornettes soit fait ung C en grande lettre d'or, en la seconde deux C, en la tierce trois C, en la IIII^{me} quatre C », DELPU p. 74 ; nous avons ici un témoignage du souci du duc de faciliter les repères de ses soldats : « afin que lesdis hommes d'armes et archiers ayent meilleur congnoissance de leurs enseignes pour les suyr, mondit seigneur ordonne que les conductiers ayent et portent doresenavant enseignes de diverses couleurs, ayans dedens enseignes diverses en peinture », DELPU, Idem.

demeurer derriere pour courre, pour chevauchier, pour pillier ou fouragier sans le congie ou licence du conducteur, sur peine, se le cas advenoit en pais d'amis, de perdre les gaiges de quatre jours, qui viendront la moitie au prouffit de celluy qui l'accusera et l'autre moitie au prouffit du conducteur, et avec ce d'estre puny a l'arbitrage dudict conducteur. [...] Et ordonne mondict seigneur que nul home d'armes ou de traict, de cheval ou de pied, ne se meslent en cheminant, ceulx de l'une dizaine parmy l'autre, mais suive chacune dizaine sa cornette⁹⁹⁹

Les troupes avaient donc l'obligation de suivre leurs enseignes respectives¹⁰⁰⁰ : le duc prévoyait d'ailleurs des punitions en cas de désobéissance, qui pouvaient aller d'une suspension de gages à la perte du cheval et de l'habillement de guerre. Ces dispositions furent reprises dans l'ordonnance de Saint Maximin de Trèves de novembre 1473 :

La maniere du marchier, soit en front ou en train, sera que chacun hommes d'armes et de trait suyra son enseigne, assavoir les chiefz d'escadre l'enseigne du conductier, les chiefz de chambre la cornette de son escadre, les hommes d'armes la bannerolle dudit chief de chambre, et les archiers aussi leur cornette, sans les habandonner ne aller devant ou demourer derriere pour courre, pour pillier ou fouragier sans le congie et licence du conductier, [...] ¹⁰⁰¹

Ce texte insiste même davantage sur l'importance des enseignes, de la volonté du duc lui-même :

Et commande mondit seigneur au conductier que nulz que ledit logeur et ceulx qui l'accompaigneront n'entrent oudit logis ne habandonnent leur ordre et enseigne.¹⁰⁰²

Le duc se montrait d'ailleurs particulièrement sévère vis-à-vis de ceux qui manqueraient de respect aux enseignes, sévérité qui se retrouve dans l'ordonnance :

Et s'il est trouve que aucuns hommes d'armes ou autres gens de guerre desdittes compaignies habandonnent icelles leurs compaignies et enseignes sans avoir obtenu le

⁹⁹⁹ DELPU, p. 57-58.

¹⁰⁰⁰ L'ordonnance insiste sur cette obligation à d'autres reprises. DELPU, p. 58 : « mais suive chacune dizaine sa cornette », « ordonne mondict seigneur que tous lesdicts homes d'armes, [...], accompagnent leurs enseignes armes a blanc et de toutes pieces ».

¹⁰⁰¹ DELPU, p. 73.

¹⁰⁰² Idem, p. 75.

congie tel et par la forme que dit est, ledit conducteur en advertira incontinent les officiers de mondit seigneur au lieu de la residence de celui qui se sera absente pour le prandre et apprehender au corps et constituer prisonnier, [...]¹⁰⁰³

Il est évident que ces dispositions concernaient avant tout la prévention de la désertion au sein des troupes bourguignonnes, causée par une lassitude des contingents à être quasi continuellement mobilisés depuis 1465¹⁰⁰⁴ et que Charles tenta de combattre tout d'abord en adoptant la solution des congés, puis en mettant en place une législation sévère, incluant la peine de mort¹⁰⁰⁵ ; il est cependant important de souligner l'omniprésence des enseignes, citées en tant que subdivisions de l'armée, au même titre que les compagnies, mais aussi associées aux capitaines de ces différentes divisions : ce faisant, les enseignes peuvent presque être considérées comme des chefs militaires, les ordres qu'elles transmettaient devant être obéis et les hommes d'armes ayant pour obligation de ne pas les abandonner. Les enseignes étaient donc investies d'une part de l'autorité ducale, tout comme les officiers de l'armée : elles étaient des représentantes du duc au sein de chaque compagnie, allant même jusqu'à le personnifier, leur fonction d'outil de communication en faisant la voix du prince. Ceci peut expliquer la persistance du texte à citer les enseignes : un déserteur n'abandonnait pas seulement son officier direct, il abandonnait aussi l'enseigne qui lui était attachée et donc le duc lui-même, incarné par ce signe. Les ordonnances reconnaissaient et légitimaient donc le statut particulier, très théorique que nous avons vu auparavant, de l'enseigne vexillaire.

C/ L'importance de l'enseigne héraldique corroborée par la pratique

Encore une fois, si ces règlements et ordonnances témoignent d'une certaine conception qu'avaient les ducs de l'usage et de l'importance de l'enseigne vexillaire, ils ne nous renseignent pas pour autant sur l'utilisation en condition réelle. Toutefois, si l'on prend à témoins les chroniques et autres témoignages contemporains, il apparaît rapidement que les enseignes avaient une grande valeur pour les combattants.

¹⁰⁰³ DELPU, p. 82-83.

¹⁰⁰⁴ CAUCHIES, « La désertion dans les armées bourguignonnes de 1465 à 1476 », p. 133.

¹⁰⁰⁵ ALLMAND, « Le problème de la désertion en France, en Angleterre et en Bourgogne à la fin du Moyen Age », p. 34-35 ; CAUCHIES, p. 139 à 141.

Dans quelle mesure le duc était-il assimilé à ses enseignes ? Fortement si l'on en juge par certains témoignages. L'exemple le plus frappant est celui de la journée de Mons-en-Vimeu en 1421 : si cette rencontre, finalement, fut une victoire bourguignonne, elle faillit être un désastre, et cela du fait d'une enseigne. Les chroniqueurs¹⁰⁰⁶ s'accordent en effet sur le fait qu'au cours de l'affrontement, probablement après la charge de la cavalerie dauphinoise, une partie de l'armée se mit à fuir et quitta le champ de bataille¹⁰⁰⁷. Il se trouve qu'avant l'affrontement, le duc de Bourgogne avait oublié de remettre, comme il était d'usage, sa bannière à un chevalier, qui était restée entre les mains d'un valet¹⁰⁰⁸ : pris de panique, celui-ci se mit à fuir, emportant l'enseigne avec lui. Or, comme nous avons pu le voir la bannière était censé indiquer la position du duc : la voyant s'éloigner, certains en déduisirent que l'affrontement était perdu et que le prince partait, provoquant un mouvement de panique¹⁰⁰⁹. Ce fut d'ailleurs une excuse avancée par la suite : à en croire Monstrelet, des hommes d'armes « se vouloient excuser pour la dessusdicte bannière, disant qu'ilz pensoient que avec icelle feust le duc de Bourgogne »¹⁰¹⁰. D'après ce témoignage, dans l'esprit des hommes d'armes, l'enseigne était indissociable de son possesseur, ils étaient liés, et les mouvements de l'un correspondaient aux mouvements de l'autres. Cela explique d'autant mieux le fait que certains aient pu croire le duc mort : outre le témoignage d'un roi d'armes, dont la parole bénéficiait d'un certain crédit¹⁰¹¹, ils eurent

¹⁰⁰⁶ CHARTIER, t. 1, p. 20-21 ; CHASTELLAIN, t. 1, p. 262-266 ; FÉNIN, p. 129-133 ; LE FÈVRE, t. 2, p. 39-44 ; *Le livre des trahisons de France*, p. 164-165 ; MONSTRELET, t. 4, p. 59-66 ; WAVRIN, t. 2, p. 375-380.

¹⁰⁰⁷ PROISY, p. 79

¹⁰⁰⁸ CHASTELLAIN, t. 1, p. 263 : « [la bannière] fut oubliée à estre mise en main à celui qui la devoit porter, un vaillant chevalier qui à ce estoit commis, et estoit remise en la main d'un sien serviteur qui la porta par les champs emprès son maistre, ainsi que un page porte la lance de son seigneur » ; MONSTRELET, t. 4, p. 60 : « n'avoit point esté baillée en autre main que du varlet qui l'avoit acoustumée de porter ».

¹⁰⁰⁹ PROISY, p. 79.

¹⁰¹⁰ MONSTRELET, t. 4, p. 61.

¹⁰¹¹ Idem : « Et aussi de rechef leur fut certifié par le roy-d'armes que icellui duc estoit prins ou mort et qu'il le sçavoit véritablement cela ».

l'occasion de voir la bannière tomber à terre, lorsque le valet s'en débarrassa¹⁰¹², la chute de l'enseigne ayant donc pu être assimilée à la chute du prince.

Il est également possible de mesurer la valeur des enseignes en considérant l'impressionnante protection qui pouvait être déployée pour la seule bannière. Ainsi, lorsque Georges Chastellain décrit la bataille de Rupelmonde, le 9 juin 1452, il précise que si le duc Philippe le Bon avait décidé de ne déployer ni sa bannière, ni son pennon, il avait malgré tout fait ordonner ses gardes¹⁰¹³ ; or, deux types de gardes sont distingués, les gardes du corps du duc et les gardes de sa bannière. Selon Chastellain, pas moins de douze chevaliers accompagnaient le seigneur de Ternant qui avait la garde de la bannière ducale :

Le seigneur de Ternant avoit la garde de la bannière de monseigneur le duc et la devoit porter, et pour l'accompagner pour la garde de la bannière estoient ordonnés messire Jacques de Mastain, messire Antoine et messire Guillaume de Vaudré, le seigneur de Bersy, messire Michault de Thoisy, messire Pierre Vasque, messire Chrétien de Digoine, messire Guillaume Rolin, messire Geffroy de Thoisy, Miles de Bourbon, Guillaume de Cattendic et Josse de Brune.¹⁰¹⁴

Le dispositif est impressionnant : il y avait presque autant de gardes du corps du duc¹⁰¹⁵. De tels effectifs s'expliquent très simplement par le fait que située près du duc, indiquant sa position, la bannière se trouvait à un point stratégique où la sécurité était primordiale ; en outre, en tant que signe de ralliement et outil de communication, il importait qu'elle flotte sans interruption, sa chute pouvant avoir un impact désastreux sur les hommes d'armes. Il est intéressant de remarquer le fait que ces raisons sous-entendent un lien entre le duc et son enseigne, et cela explique probablement tout autant l'impressionnante garde : protéger la bannière aux armes ducales revenait à protéger la personne même du duc. La bannière incarnait son possesseur et, visible à une plus grande distance, pouvait se substituer au duc, pouvant ainsi être vue par les soldats : tant que la bannière flottait, le prince était toujours à la tête de son armée.

¹⁰¹² CHASTELLAIN, t. 1, p. 263 : « et jeta à terre la bannière, la levast qui pust, car trop en estoit empesché, luy sembloit ».

¹⁰¹³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 305.

¹⁰¹⁴ Idem, p. 306

¹⁰¹⁵ Idem, p. 305

Une telle attention vis-à-vis des enseignes ne s'explique d'ailleurs pas seulement par la présence du duc à ses côtés : au contraire, elles étaient protégées même en l'absence de celui-ci. En effet, la personnification de l'enseigne pouvait permettre au prince de participer à un conflit sans y être physiquement présent : le prince était personnellement présent là où se trouvaient ses armes¹⁰¹⁶, et l'enseigne qui les portait devenait alors la manifestation de son soutien ou de son pouvoir, même s'il était absent¹⁰¹⁷. L'exemple le plus probant est l'expédition préparée par Philippe le Bon en 1444, à la demande de Jean VIII Paléologue, destinée à protéger les détroits, contribuant ainsi à la défense de l'empire d'Orient, et composée de trois flottes, commandées par Geoffroy de Thoisy, Waleran de Wavrin, le neveu du chroniqueur, et Martin Alphonse de Oliveira¹⁰¹⁸. Lorsqu'à l'été 1444 la flotte de Waleran de Wavrin fit escale dans le port dit « de Dardanele », il est précisé que « ce jour messire Gauvain Quieret porta le penon du duc de Bourgoigne »¹⁰¹⁹ ; l'année suivante, alors que la flotte burgondo-hongroise projeta d'attaquer les places turques le long du Danube¹⁰²⁰, Waleran de Wavrin reçut l'honneur de porter la bannière de l'Église, et nous apprenons que « messire Regnault de Comfide porteroit la baniere du duc de Bourgoigne »¹⁰²¹. Philippe le Bon n'était pas présent physiquement lors de cette expédition navale, mais l'utilisation du pennon et surtout de la bannière, qui portaient les armes ducales, traduisait bien le soutien du duc : lorsque Waleran de Wavrin combattait les Turcs sous la bannière de Bourgogne, il le faisait sous le commandement direct du duc.

Ce poids de l'enseigne est tel qu'elle pouvait alors faire l'objet d'une véritable lutte au cours d'un combat entre les différentes parties qui voulaient soit la défendre, soit la mettre à bas. Les enseignes étaient importantes pour les combattants en tant que signe de reconnaissance, afin qu'ils puissent se repérer dans la mêlée : il est donc aisé de comprendre que leur défense ait pu faire l'objet d'une grande attention. Les chroniques décrivent cependant des actes de fidélité assez impressionnants de la part des combattants vis-à-vis

¹⁰¹⁶ HABLOT, « 'Ubi armae Ibi princeps' », p. 52.

¹⁰¹⁷ BRAME, p. 92.

¹⁰¹⁸ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 70 ; PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, p. 97-98

¹⁰¹⁹ WAVRIN, t. 5, p. 39

¹⁰²⁰ PAVIOT, p. 107

¹⁰²¹ WAVRIN, t. 5, p. 73

des enseignes, autant que s'il s'agissait des personnes qu'elles représentaient : cela tend à confirmer que l'enseigne pouvait incarner son possesseur. Ainsi, durant la guerre du Bien Public, au cours de la bataille de Montlhéry, alors que le combat faisait rage entre les troupes françaises et celles du comte de Charolais, un moment au cours duquel les Français ont d'ailleurs cru que ce dernier avait été tué, l'auteur anonyme du *Livre des trahisons de France* nous décrit la volonté de soldats picards de reprendre une enseigne conquise par l'ennemi :

car prestement que Bourguignons virent lune de leurs elles ainssy foulée, ceux prumiers quy portoient les banières et estandars, mirent piet à terre, et conséquamment tous les aultres, et ou millieu du champs se tindrent comme ung mur et attendant la puissance royalle, sur lesquels Bourguignons Francois revindrent encoires pluseurs fois sy efforchiement que ils ochirent le signeur de Quennoit sur le Deule, quy pour ce jour portoit la mestresse ensaigne du dit Charolois, laquelle fut concquestée, mais ne demoura guaires qu'elle fut arrière regaignie des Bourguignons par la force et puissance des bons archiers de Picardie, quy tiroient si fièrement qu'ils faussoient cuiraces et bringandines de part en part. Toulteffois au rescourre la ditte ensaigne y ot pluseurs hommes occis d'une part et d'aultre, entre lesquels fu mort ung gentil chevalier, nommé messire Philippe de Lalain, quy moult asprement combati ce jour.¹⁰²²

Il est très intéressant de voir les réactions provoquées par la prise de l'enseigne du comte de Charolais : son importance était telle que des hommes n'ont pas hésité à risquer leur vie afin la récupérer. Nous avons aussi ici un exemple de la valeur de l'enseigne en tant que prise de guerre : il était extrêmement glorieux de prendre l'enseigne de l'ennemi, cela pouvait, entre autres, prouver que l'on avait réussi à se rapprocher au plus près du chef ennemi, puisque l'enseigne pouvait indiquer sa position et se trouver à côté de lui. Nous pouvons ainsi comprendre que les Bourguignons n'aient pas voulu accorder cet honneur aux Français de se rendre maîtres d'une enseigne qui était donc extrêmement précieuse à leurs yeux. Le dévouement des hommes d'armes était d'ailleurs tel que certains prirent les consignes concernant l'abandon de l'enseigne très au sérieux, quitte à y laisser la vie : Olivier de La Marche nous apprend qu'à la bataille de Morat, en 1476, « mourut le conte de Marle, filz du conte de Saint Pol, et ce bon et vaillant escuyer Jaques du Mas, l'estendart du duc de

¹⁰²² *Le livre des trahisons de France*, p. 241-242

Bourgoingne en ses bras, que onques ne voulut habandonner »¹⁰²³ ; bien qu'il ne s'agissait « que » de l'étendard, l'écuyer semble avoir considéré l'enseigne comme une part de son maître, qu'il ne pouvait donc pas abandonner. Cette valeur accordée à l'enseigne et cette volonté de la défendre ou de la conquérir n'était d'ailleurs pas spécifique aux ducs de Bourgogne. En 1388, alors que les Écossais préparaient l'invasion de l'Angleterre, le comte James de Douglas entreprit une chevauchée dans le comté de Northumberland et, au cours d'un affrontement devant Newcastle-upon-Tyne avec Henri Percy, fils du comte de Northumberland, réussit à conquérir le pennon de ce dernier¹⁰²⁴ : cette conquête de l'enseigne fut une fierté pour les Écossais et une humiliation pour les Anglais et Froissart insiste bien sur la volonté de chaque camp de la garder¹⁰²⁵ ou de la récupérer¹⁰²⁶, l'enseigne étant alors assimilée à un prisonnier de guerre de valeur. Exploit militaire, la conquête d'une enseigne, incarnation de son possesseur, équivalait quasiment à la conquête de ce dernier : si l'enseigne représentait le duc de Bourgogne, on comprend d'autant mieux qu'elle ait été si âprement défendue.

En effet, les enseignes constituent un butin de guerre convoité et leur destin après leur capture est varié : se pencher sur l'ampleur des peines qui leur étaient infligées est un bon moyen de mesurer l'importance que les combattants leur accordaient. Une fois conquises, les enseignes pouvaient être exhibées par leurs vainqueurs : l'exemple le plus probant pour le cas qui nous occupe, qui plus est bien documenté, est le sort des enseignes récupérées par les Confédérés à l'issue des guerres contre Charles le Téméraire, exhibées ensuite dans

¹⁰²³ LA MARCHE, t. 3, p. 211-212.

¹⁰²⁴ FROISSART, t. 13, p. 211 : « Le conte de Douglas conquist le pennon à messire Henry de Persy par appertise d'armes, dont il fut moult courrouchié et aussi furent tous les Anglois [...] ».

¹⁰²⁵ Idem, p. 212 : « Mais le conte de Douglas rompy ce conseil et dist "Ou despit de messire Henry de Persy qui dit devant hier que il me callengeroit son pennon que je concquis par beau fait d'armes à la porte du Neuf-Chastel nous ne nous partirons point de ceste contrée [...] il venra requerre son pennon, et, se il y vient, le pennon sera deffendu". »

¹⁰²⁶ Idem, p. 215 : « Quant messire Henry de Persy eut entendu ces nouvelles, il fut tout resjoy et dist "Or sus aux chevaulx car, foy que je doy à Dieu et à monseigneur mon père je vueil aler requerre mon pennon et seront deslogiés de là avant mynuit." » ; Idem, p. 218 : « Messire Henry de Persy et messir Raoul son frère qui avoient grant indignation sur le conte pour tant que il avoit conquis le pennon de leurs armes aux barrières du Noeuf-Chastel [...] ».

les églises¹⁰²⁷ ; tel fut aussi le sort des bannières de Louis de Chalon, prince d'Orange, après sa défaite à Anthon face aux forces françaises, le 11 juin 1430¹⁰²⁸. Cette offrande aux yeux des passants peut s'assimiler à commémoration de la victoire et de l'exploit militaire, mais également être considéré comme une mise au pilori du vaincu, incarné en son absence par les enseignes portant ses emblèmes : il s'agirait d'un exemple de justice par contumace, ainsi que nous l'avons évoqué plus haut. Cela est d'autant plus flagrant lorsque nous observons l'agressivité, entraînant parfois leur destruction, dont les enseignes pouvaient être la proie¹⁰²⁹, et qui est une preuve supplémentaire de la capacité qu'avaient les emblèmes d'incarner leur possesseur en son absence¹⁰³⁰. Les chroniques nous livrent un certain nombre d'exemples illustrant ces pratiques¹⁰³¹ et, bien que nous ne possédions pas de témoignages spécifiques aux enseignes des ducs de Bourgogne, tout porte à croire qu'elles n'étaient pas à l'abri d'un tel destin. Ainsi, lors de la bataille de Brouwershaven, l'auteur du *Livre des trahisons de France* nous précise que Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, était chargé de porter la bannière de Philippe le Bon : or, au cours de l'affrontement « fu la hante de la ditte banière et le harnois du sire de l'Ille-Adan tout chargié de flesches attachies »¹⁰³² ; l'enseigne semble avoir fait l'objet d'une menace aussi grande que son propriétaire, d'une part, comme nous avons eu l'occasion de le voir, car elle se situait près de lui, mais probablement aussi car elle incarnait le duc lui-même. Les Bourguignons ne se privèrent d'ailleurs pas de ce genre de pratique car il est précisé plus loin qu'ils n'hésitèrent pas à s'en prendre aux enseignes des Anglais, une fois leurs porteurs tués. Comment peut-on expliquer la violence dont les enseignes de guerre pouvaient faire l'objet ? Encore une fois un tel

¹⁰²⁷ *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 332-33.

¹⁰²⁸ ARMSTRONG, p. 72-73.

¹⁰²⁹ BRAME, p. 72.

¹⁰³⁰ HABLOT, « 'Ubi armae lbi princeps' », p. 47.

¹⁰³¹ *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 224 : « et alerent deffermer les portes et abatre les banieres des Angloiz es fossez ». *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 171 : « L'étendard de saint Lambert ayant été mis en pièces » ; t. 4, p. 515 : « ils mirent en pièces sa bannière qui était arborée sur la porte Saint-Denys et la jetèrent ignominieusement dans les fossés ». FROISSART, t. 7, p. 49 : « toutes les bannières et les pennons de ceste bataille jettés par terre, rompus et deschirés » ; t. 9, p. 180 : « et la banière dou conte ruée par terre et toute dépechie ».

¹⁰³² *Livre des trahisons de France*, p. 182.

acharnement peut être rapproché d'une forme de justice par contumace. D'une manière générale, il est clair que les signes sont régulièrement utilisés par la justice dans l'exercice du châtement¹⁰³³, et les cas de diffamation héraldique existaient, dans le cas de la trahison par exemple, lorsque les armoiries du traître étaient renversées, la pointe de l'écu vers le haut¹⁰³⁴: il s'agissait donc d'une violence symbolique contre le propriétaire, la peine infamante du signe était alors directement associée au possesseur des armoiries¹⁰³⁵. C'est probablement ainsi qu'il faut comprendre la volonté de certains combattants de s'acharner sur une enseigne : cela leur permettait d'extérioriser leur rage, mais aussi de s'en prendre virtuellement à l'ennemi, ce qui avait malgré tout une très forte signification, aux vues des sensibilités médiévales. Dépecer une bannière du duc de Bourgogne, par exemple, signifiait châtier le duc lui-même, tout comme exhiber des enseignes prises au combat pouvait être vu comme une mise au pilori de leurs possesseurs : faute d'avoir la victime en personne, il était possible de diffamer une image le représentant ou, dans le cas présent, ses armoiries¹⁰³⁶.

A l'issue de son chapitre sur les drapeaux, Michel Pastoureau use d'un propos extrêmement pertinent pour les définir : « objet symbolique, image emblématique, allégorie personnifiée », le drapeau, dit-il, « vit et meurt, il ressuscite, il porte le deuil, il est blessé ou prisonnier, on le délivre, on le recoud, on le déploie, on le salue, on l'embrasse, on s'en couvre, on s'y couche, on y meurt »¹⁰³⁷. Cette description pourrait s'appliquer parfaitement aux enseignes médiévales. Bien évidemment, il n'est pas question ici de les considérer en tant qu'emblèmes nationaux : l'enseigne n'incarne pas ici une nation, ou même un État, mais bien le prince lui-même. Au même titre que les emblèmes qu'elles portaient, les enseignes disaient l'identité du duc, sous la forme d'un résumé emblématique, et transmettaient un message, en tant qu'outils de communication politique et symbolique, mais elles lui permettaient aussi de renforcer sa domination sur ses troupes, en facilitant la transmission

¹⁰³³ HABLLOT, « Sens dessoubz dessus », p. 331.

¹⁰³⁴ Idem, p. 332.

¹⁰³⁵ Idem, p. 337.

¹⁰³⁶ Idem, p. 337-338.

¹⁰³⁷ PASTOUREAU, p. 299 : il dit aussi « Car on brûle aussi les drapeaux, on les lapide, on les foule, on les pend et les dépend ».

des ordres d'une part, mais aussi en multipliant les marques de possession : les emblèmes permettaient d'identifier l'armée, donc son commandant suprême, de rappeler qui il était, et ce faisant, grâce à la dissémination de sa panoplie emblématique, le duc était partout, toujours présent, même en cas d'absence physique. Considérant ces remarques, il est aisé de comprendre l'attention que les ducs accordèrent à leurs enseignes, véritables reflets de leur autorité militaire, mais aussi les réactions des troupes, tant la déférence des sujets du duc que la violence dont pouvaient faire preuve les ennemis.

Chapitre 3. L'omniprésence de la guerre dans la vie du prince

Apparence et comportement ont permis aux ducs de Bourgogne de se construire une image particulière de chef de guerre qu'ils affichèrent sur le champ de bataille. Mais pour bien comprendre la manière dont ils ont construit cette image, il ne suffit pas de s'intéresser à leur action, il faut également revenir sur ce qui a pu les motiver et les influencer. Au-delà des particularismes de chacun, chaque duc s'est inscrit dans une continuité dynastique, d'une part, et dans une catégorie sociale régie par des codes, d'autre part. L'une comme l'autre ont empêché les ducs d'avoir un contrôle total sur leur destin : les choix et les décisions de chacun ont très probablement été guidés et influencés, de manière plus ou moins consciente, par l'environnement dans lequel ils ont grandi. Il apparaît en effet rapidement que la guerre, et donc le monde militaire, fut omniprésente dans la vie de ces princes et ce dès leur plus jeune âge et dans des domaines inattendus : elle fut une partie importante de l'éducation des futurs ducs de Bourgogne et s'immita également dans un environnement non militaire où la figure du chef de guerre imposa sa présence ; enfin, le passé eut une grande influence sur la vie des ducs, en la personne de leurs prédécesseurs respectifs et surtout de l'héritage qu'ils laissèrent.

I/ La guerre, une part importante de l'éducation du prince

Christine de Pizan a bien insisté sur l'importance qu'il fallait accorder à l'éducation des jeunes princes, l'aristocratie étant un modèle pour les autres classes¹⁰³⁸ : les parents devaient être particulièrement attentifs et prendre exemple sur les pratiques antiques, qui

¹⁰³⁸ PIZAN, p. 49.

consistaient à confier les enfants princiers à de « sages philosophes [...] jusqu'à leur maturité physique et intellectuelle » puis, une fois qu'ils étaient en âge de porter les armes, à de « sages maîtres, experts en chevalerie, qui les initiaient aux arts de la guerre »¹⁰³⁹. La chose militaire étant censée occuper une place importante dans la vie des futurs ducs, il est légitime de considérer qu'ils y furent préparés précocement. En outre, il ne faut pas oublier que le titre que ces princes étaient destinés à porter était chargé d'une forte connotation guerrière : « duc » vient en effet du latin *dux* qui signifie « chef, général »¹⁰⁴⁰, usage que l'on retrouve d'ailleurs chez certains auteurs contemporains¹⁰⁴¹, et il n'est pas inutile de rappeler que la fonction de duc de Bourgogne trouve son origine dans le *ducatu*¹⁰⁴² *Burgundionum*, l'un des grands commandements militaires constitués par les rois carolingiens pour assurer la défense de leur royaume¹⁰⁴³.

A/ La formation militaire

Les ducs de Bourgogne accordèrent une grande attention à l'éducation de leurs enfants, et particulièrement de leurs aînés : chaque prince était en effet destiné à succéder à son père et recevait donc une formation en conséquence, digne de son rang, le préparant aux futures responsabilités qui devaient être les siennes. Cette éducation était en partie religieuse mais comprenait également une formation intellectuelle, qui passait par un apprentissage de la lecture¹⁰⁴⁴ et un apprentissage linguistique, et une formation physique : outre l'équitation, le développement physique se faisait également par l'apprentissage de la

¹⁰³⁹ Idem, p. 50.

¹⁰⁴⁰ GAFFIOT (F.), *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*, p. 571.

¹⁰⁴¹ BOVET (H.), *L'arbre des batailles*, p. 96 : « Après il nous fault veoir des choses qui appartiennent au duc de la bataille. Si estoit appelé et est en France cestui duc le grant connestable ou mareschal. »

¹⁰⁴² « Ducatus » signifie « fonction de général, commandement militaire » (GAFFIOT, p. 565) : on retrouve bien l'idée de chef de guerre associée à cette fonction.

¹⁰⁴³ RICHARD (J.), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché*, p. 1-2.

¹⁰⁴⁴ La lecture pouvait s'inscrire dans la formation militaire : Végèce, dans son *De re militari*, considère qu'à défaut de connaissance directe, l'art de la guerre pouvait s'apprendre dans les livres. RICHARDOT, p. 127.

chasse¹⁰⁴⁵. Mais l'éducation princière comprenait également une formation plus tardive, et cependant indispensable, comme en témoigne le fait qu'elle fut commune à chaque duc : la formation militaire. Chacun d'entre eux fut formé au métier des armes, preuve de la part importante qu'occupait la guerre dans cette noblesse : nous l'avons déjà évoqué, tout prince de la maison de France se devait d'être un chevalier doublé d'un chef de guerre¹⁰⁴⁶. Il est donc légitime d'imaginer que cette étape de leur jeunesse a pu être susceptible de conditionner leur conception de ce statut guerrier.

Nous sommes assez peu renseignés sur la formation militaire du premier duc Valois. Dans son étude sur Jean de Berry, F. Lehoux a souligné à quel point la perte des comptes de l'Hôtel et de la quasi-totalité des Journaux du Trésor rendait difficile une meilleure connaissance de l'enfance de ce prince¹⁰⁴⁷. Cette remarque vaut également pour Philippe le Hardi : nés à treize mois et demi d'intervalle, les deux frères vivaient constamment ensemble, bien qu'ayant leur chambre individuelle et leur oratoire privé, recevaient l'instruction des mêmes maîtres et partageaient les mêmes distractions¹⁰⁴⁸. En ce qui concerne leur formation physique, qui n'a probablement pas été négligée par leur père, les rares informations dont nous bénéficions attestent de leur pratique de la chasse : des gants de fauconniers furent commandés à leur intention¹⁰⁴⁹, signe qu'ils étaient initiés à cet exercice dès leur plus jeune âge¹⁰⁵⁰. Le flou au sujet de la formation militaire de Philippe de France est renforcé par les conditions imposées par la captivité anglaise : en tant que prisonnier, il ne semble pas avoir eu le droit de porter les armes¹⁰⁵¹, il est donc difficile de supposer qu'il a

¹⁰⁴⁵ Pour l'éducation des ducs de Bourgogne, il est possible de se référer à BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 27 ; DUBOIS, p. 33-36 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 28-31.

¹⁰⁴⁶ CONTAMINE, *Charles VII. Une vie, une politique*, p. 25.

¹⁰⁴⁷ LEHOUX (F.), *Jean de France, duc de Berri*, t. 1, p. 31.

¹⁰⁴⁸ *Idem*, p. 35.

¹⁰⁴⁹ *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, p. 137 et 138.

¹⁰⁵⁰ LEHOUX, t. 1, p. 38.

¹⁰⁵¹ BÉRIAC-LAINE et GIVEN-WILSON, p. 149. Le 12 mars 1360, l'orfèvre Hannequin fut cependant rémunéré « pour 3 coustiaux donnez par le Roy à monseigneur Philippe, au conte de Sancerre et à Goupillet », voir *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, p. 235. Mentionnons également la célèbre anecdote d'Olivier de La Marche selon lequel, au cours d'une partie d'échecs

pu bénéficier d'un entraînement pratique dans l'art de la guerre. Il put cependant s'adonner à l'équitation¹⁰⁵² et continuer à chasser¹⁰⁵³, puisque nous savons également qu'il reçut une éducation morale de la part de Grace de la Buigne, libraire de Jean II, qui lui enseigna aussi l'art de la fauconnerie : le futur duc de Bourgogne eut donc l'occasion de pratiquer la chasse, même si c'était par faucons et chiens interposés¹⁰⁵⁴. La comptabilité de Jean le Bon en Angleterre est d'ailleurs particulièrement intéressante en ce qui concerne les dépenses de Philippe de France liées à la chasse¹⁰⁵⁵. Les liens entre formation militaire et chasse pouvaient s'expliquer par le fait que cette dernière nécessitait une technique et une tactique élaborées et était physiquement exigeante¹⁰⁵⁶ ; la chasse était en outre, avec la guerre, une des manifestations de l'instinct d'agressivité et de l'esprit ludique étroitement liés¹⁰⁵⁷. Il serait presque possible de considérer la chasse comme un simulacre de guerre en temps de paix, ou en tout cas un moyen d'entretenir ses capacités guerrières en l'absence de combats : Louis XI, grand amateur de la chasse, structurait presque toutes ses journées selon celle-ci et ne la délaissait qu'en temps de guerre, pour le champ de bataille¹⁰⁵⁸. Cette étape de la formation de Philippe le Hardi fut particulièrement marquante puisqu'elle fit de lui un grand amateur de chasse, passion qu'il transmit à son fils. Il semble même avoir considéré cette pratique comme un élément fondamental de la formation du prince puisqu'il emmena pour la première fois à la chasse le futur Jean sans Peur en septembre 1376, alors que celui-ci n'avait que cinq ans¹⁰⁵⁹ : ce fut d'ailleurs à cette période que le prince débuta son

avec le prince de Galles, le jeune Philippe entra en désaccord avec ce dernier, au point que l'un et l'autre se mirent en colère et « mirent chacun la main à la daghe » : LA MARCHE, t. 1, p. 61.

¹⁰⁵² Comme en témoignent les achats de chevaux et de selles : voir *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, p. 212, 230, 252, 264 et 270, et ORLEANS (H. d'), « Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et sa captivité en Angleterre », p. 102.

¹⁰⁵³ Jean Froissart indique en effet qu'en dépit de sa captivité, le roi de France était autorisé à « cachier, voller, lui déduire en bois et en rivière tout ensi qu'il li plaisoit » : FROISSART, t. 6, p. 14.

¹⁰⁵⁴ BÉRIAC-LAINE et GIVEN-WILSON, p. 149.

¹⁰⁵⁵ *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, p. 218, 222 et 249, et ORLEANS, p. 138.

¹⁰⁵⁶ SCHNERB, *Idem*, p. 478.

¹⁰⁵⁷ *La chasse au Moyen Âge*, p. 5.

¹⁰⁵⁸ SCORDIA, p. 355.

¹⁰⁵⁹ SCHNERB, *Idem*, p. 465-466.

initiation à l'équitation¹⁰⁶⁰. La formation chevaleresque à proprement parler du comte de Nevers débuta cependant lorsqu'il eut quatorze ans : à cette occasion il reçut un « garde et gouverneur », fonction dont nous connaissons les bénéficiaires, l'écuyer Jean de Busseuil puis le chevalier Bertaut de Chartres à partir de 1388¹⁰⁶¹. Le choix de ce dernier personnage, qui avait une grande expérience de la guerre et des voyages lointains, témoigne de la volonté de Philippe le Hardi d'élever son fils dans un esprit mêlant idéal chevaleresque, idée de croisade et goût des voyages¹⁰⁶². Les informations concernant l'enfance de Philippe le Bon, et donc sa formation guerrière, sont rares¹⁰⁶³. On ne peut que l'imaginer en se fondant sur le portrait que nous livre Georges Chastellain et supposer que les pratiques physiques auxquelles il s'adonnait étaient une conséquence de son apprentissage : « à pied estoit rade, à cheval très-adroit ; aimoit l'arc et s'en aydoit très-bien, et à la paume estoit habile; tout le passetemps de son dehors sy estoit le déduit de la chasse, et tout à force et à grands frais » nous apprend le chroniqueur¹⁰⁶⁴. Le duc s'entretenait donc physiquement par des jeux, des exercices ou la chasse, pratiques qui étaient probablement celles grâce auxquelles il s'était formé dans sa jeunesse : le jeu de paume, apparu dans les textes à partir du XIII^e siècle et qui se pratiquait à main nue ou gantée avant l'apparition des raquettes vers 1500, est un très bon exemple du jeu que les jeunes princes pouvaient pratiquer afin d'initier leur développement physique, d'autant que son caractère multiforme permettait d'y jouer n'importe où et avec n'importe qui¹⁰⁶⁵ ; le tir à l'arc faisait quant à lui partie des jeux d'armes, inspirés des pratiques militaires, dont l'aspect récréatif était indissociable d'une forme

¹⁰⁶⁰ Idem, p. 28.

¹⁰⁶¹ Idem, p. 61.

¹⁰⁶² Idem, p. 62.

¹⁰⁶³ BONENFANT, *Philippe le bon*, p. 27.

¹⁰⁶⁴ CHASTELLAIN, t. 7, p. 220-221. Ses propos sont confirmés par Guillaume Filastre, voir p. 220, note 2 : « jamais n'estoit oyseux qu'il ne s'occupast en estudes des livres ou de tirer de l'arc ou pour exercice en quelque esbattement honneste ».

¹⁰⁶⁵ L'objectif était de chasser la balle de son camp et de l'envoyer dans le camp adverse, d'où la balle était ensuite « rechassée », et ainsi de suite jusqu'à ce que la balle ne puisse être renvoyée avant un second rebond. Voir DUPUIS (O.), « Analyse comparée de l'escrime, des barres et du jeu de paume », p. 27 ; MEHL (J.-M.), *Les jeux au royaume de France du XIII^e au XVI^e siècle*, p. 31-48.

d'apprentissage qui présentait une utilité pratique évidente¹⁰⁶⁶. L'éducation du futur Charles le Téméraire fut l'œuvre d'un trio, composé de sa mère, Isabelle de Portugal, d'Antoine Haneron, nommé « maître d'école et instructeur » en 1441, et de Jean seigneur d'Auxy, nommé précepteur en 1440 et chargé de la formation physique et chevaleresque du comte de Charolais¹⁰⁶⁷. Le choix de ce dernier n'était pas anodin : Philippe le Bon récompensait un homme, « moult honneste et saige chevalier » nous dit Olivier de La Marche¹⁰⁶⁸, qui avait fait ses preuves à son service et dont l'expérience, tant militaire que politique, ne pouvait être que bénéfique à un futur duc de Bourgogne¹⁰⁶⁹. Les propos d'Olivier de La Marche témoignent de l'efficacité de Jean d'Auxy comme professeur et nous éclairent même sur les composantes de cette formation :

Son passe temps estoit de voller à esmerillons, et chassoit moult volentiers, quant il en pavoit avoir le congié. Il jouoit aux eschetz mieulx qu'aultre de son temps. Il tiroit de l'arc et plus fort que nul de ceulx qui estoient nourriz avecques luy. Il jouoit aux barres à la façon de Picardie, et escouoit les aultres par terre et loing de luy ; et depuis, en fournissement de jours et de force, il fut tenu et nommé moult bon et puissant archier, et moult rude, fort et adroit joueur de barres. Et ainsi croissoit le conte et estoit norri, duict et appris, et de soy queroit et s'adonnoit à tous bons et honnestes exercites ;¹⁰⁷⁰

On retrouve les exercices physiques, les « barres » étaient un jeu d'attrape où le but était de faire prisonnier tous les joueurs du camp adverse¹⁰⁷¹, et la maîtrise de certaines armes qui forgeaient le guerrier, le tout enrobé de lectures ayant trait à l'Histoire militaire, ainsi que nous le verrons plus loin. Un certain modèle émerge donc des quelques informations qu'il est possible de rassembler sur la formation militaire des ducs : ces

¹⁰⁶⁶ MEHL, p. 58.

¹⁰⁶⁷ DUBOIS, p. 33-36 ; SMEDT, p. 103.

¹⁰⁶⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 51.

¹⁰⁶⁹ SMEDT, p. 103.

¹⁰⁷⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 217. Le chroniqueur insiste régulièrement sur les qualités physiques de son maître : voir également t. 1, p. 122 (« Il estoit puissant jousteur, puissant archier et puissant joueur de barres ») et t. 2, p. 334 (« D'aultre part il jouoit aux barres avecques les plus fors et les meilleurs joueurs et rieurs, et le tenoit on des très bons. Il estoit si puissant archier que c'estoit merveilles »).

¹⁰⁷¹ Cette activité entraînait couramment dans le programme d'éducation de la noblesse. DUPUIS, Idem, p. 28-29 ; MEHL, p. 65-68.

derniers ont accordé une grande attention à l'éducation de leurs héritiers respectifs et ont repris les méthodes qu'ils avaient eux-mêmes expérimentées, convaincus, semble-t-il, de leur efficacité. La formation fut toujours assez précoce, les princes étant initiés très jeunes aux fondamentaux, au premier chef desquels se trouvait l'équitation : le prince était censé savoir monter à cheval, ce qui en dit long sur l'image qu'il était amené à renvoyer, presque indissociable de sa monture. Le prince se devait également d'avoir de bonnes capacités physiques : de nouveau précoce, l'entraînement passait par les jeux qui, bien que récréatifs et accessibles aux enfants, n'étaient pas dénués d'un but pédagogique, supposant un apprentissage utilitaire qui leur permettait de forger leur physique tout en s'amusant¹⁰⁷², mais également en développant une certaine combativité par la compétition¹⁰⁷³. Cette remarque valait d'ailleurs pour la chasse, dont l'importance ne doit pas être négligée : elle offrait aux princes un moyen de se changer les idées tout en se maintenant en forme et en leur permettant d'affirmer leur image et leurs privilèges. Notons également une forme de respect du modèle antique présenté par Christine de Pizan : la formation morale et intellectuelle des princes ne fut pas négligée, intervenant bien souvent avant la formation militaire¹⁰⁷⁴ et ayant malgré tout une certaine importance pour le chef de guerre. Nous avons ainsi eu l'occasion d'évoquer l'importance de l'éloquence lorsqu'il fut question de la fonction de commandement des ducs, et particulièrement lors des harangues, afin de motiver les troupes, les encourager ou simplement afin de les maintenir en ordre. Il apparaît donc que le monde militaire s'immisçait très tôt dans la vie des princes, de manière plus ou moins directe selon les cas : élément fondamental qui était destiné à marquer leur existence, il renvoyait également à une des composantes primordiales de la fonction ducale, ce qui justifie la place qu'occupait la formation militaire dans l'éducation princière.

¹⁰⁷² MEHL, p. 426.

¹⁰⁷³ Idem, p. 448 : « Il faut devancer l'autre, l'écartier, s'en rapprocher ou parvenir à abattre davantage de quilles que lui. Tous ces comportements sont des attitudes d'affrontement. Mais cet affrontement n'est que partiel puisqu'il n'oppose qu'indirectement les compétiteurs. Il vise néanmoins à la réalisation d'une perfection, autre manière de reconstruire l'ordre du monde. »

¹⁰⁷⁴ DUBOIS, p. 33-34 ; LEHOUX, p. 35-36 ; SCHNERB, p. 30-31.

B/ Joutes et tournois au sein de la formation militaire : une mise en pratique de la théorie ?

Les jeunes princes avaient ensuite la possibilité de mettre en pratique leur formation sur un champ de bataille, comme ce fut le cas pour Philippe le Hardi à la bataille de Poitiers, précoce baptême du feu pour ce prince¹⁰⁷⁵, mais il semble que les ducs de Bourgogne aient préféré pour leurs héritiers une solution théoriquement moins dangereuse, en les faisant participer à des joutes ou des tournois : si ces simulacres de guerre n'étaient pas de simples entraînements destinés aux jeunes en formation¹⁰⁷⁶ et s'ils n'étaient pas dénués de risques¹⁰⁷⁷, ils permettaient malgré tout aux princes de se mettre quasiment en condition réelle, mais dans un environnement beaucoup plus maîtrisé que sur un véritable champ de bataille¹⁰⁷⁸. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la fréquente participation des ducs de Bourgogne à ces manifestations dans leurs jeunesses respectives. Il est possible de regrouper un grand nombre de formes de combat sous l'appellation générique de « tournoi »¹⁰⁷⁹, y compris les joutes, mais il convient ici de les différencier : le tournoi est l'affrontement entre deux groupes de guerriers à cheval¹⁰⁸⁰, tandis que la joute est un combat singulier entre deux adversaires à cheval et munis d'une lance¹⁰⁸¹. Le caractère formateur du tournoi semble indéniable, en tout cas à l'origine : né au XIe siècle, il semble avoir vu le jour du fait des évolutions des techniques de guerre à cette période, qui

¹⁰⁷⁵ Cette remarque s'appliquait à toute la fratrie aux yeux de Froissart : « Et avoit là li rois ses IIII fils, qui pour le temps estoient moult jone, monsigneur Charle, duch de Normendie, monsigneur Loeis qui fu depuis dus d'Ango, monsigneur Jehan ossi depuis duch de Berri, et monsigneur Phelippe le mainnet, qui fu depuis dus de Bourgongne. » (FROISSART, t. 5, p. 397)

¹⁰⁷⁶ FORSTER (L.), « Les pas d'armes et emprises d'armes dans la formation chevaleresque », p. 114.

¹⁰⁷⁷ FORSTER, *Idem*, p. 104 ; NADOT (S.), *Le spectacle des joutes*, p. 11 ; VAN DEN NESTE (E.), *Tournois, joutes, pas d'armes*, p. 50.

¹⁰⁷⁸ FORSTER, « Les "apertises d'armes", du champ de bataille au champ clos », p. 124 : « de façon générale, ils accoutument les hommes à monter à cheval et à manier les armes tout en étant revêtu d'une armure, et plus particulièrement à viser à la lance, à porter un coup à la fois puissant, précis et efficace, et à encaisser un choc violent tout en restant en selle. »

¹⁰⁷⁹ NADOT, p. 14.

¹⁰⁸⁰ FORSTER, *Idem*, p. 93 ; NADOT, p. 11 ; VAN DEN NESTE, p. 50.

¹⁰⁸¹ NADOT, p. 12 ; VAN DEN NESTE, p. 52.

entraînèrent un besoin de formation et en firent une sorte de répétition générale de la bataille¹⁰⁸². Les tournois étaient en effet très proches des conflits réels : les règles étaient minimalistes, le matériel utilisé était le même qu'à la guerre, toutes sortes de manœuvres étaient admises et la seule différence résidait dans le fait qu'il fallait capturer l'adversaire et non pas le tuer¹⁰⁸³. La joute apparut au XIIIe siècle pour deux raisons majeures : d'une part, les interdictions papales et royales dont furent frappés les tournois¹⁰⁸⁴ et, d'autre part, l'individualisme qui frappa les chevaliers, à présent en quête de renommé et désireux de se mettre en valeur¹⁰⁸⁵. Ces changements eurent d'importantes conséquences sur le déroulement des affrontements : l'objectif n'était plus alors de capturer l'adversaire mais de le désarçonner et la théâtralisation prit une place de plus en plus importante, faisant des joutes de véritables spectacles¹⁰⁸⁶. Malgré le caractère courtois dont furent empreintes ces différentes pratiques, elles s'affirmaient toutefois comme une étape dans la formation et la carrière martiale des jeunes nobles, et donc du prince : elles permettaient aux guerriers d'acquérir une maîtrise technique ainsi qu'une expérience guerrière, encadrée sans être édulcorée¹⁰⁸⁷.

La pratique de ces activités par les ducs de Bourgogne avant leurs avènements témoigne bien de l'utilité de celles-ci dans la formation martiale des jeunes hommes. Encore une fois, il est difficile d'estimer la part que joutes et tournois ont pu occuper dans la formation militaire de Philippe le Hardi : les joutes données à l'occasion du sacre de Charles V semblent constituer sa première participation attestée à ce genre d'exercice¹⁰⁸⁸, étant donné qu'il est raisonnable de penser qu'avant la bataille de Poitiers il était trop jeune pour y prendre part et qu'il n'eut probablement pas l'occasion de jouter au cours de sa captivité

¹⁰⁸² NADOT, p. 11.

¹⁰⁸³ FORSTER, Idem, p. 93 ; NADOT, Idem; VAN DEN NESTE, p. 50.

¹⁰⁸⁴ VAN DEN NESTE, p. 52.

¹⁰⁸⁵ NADOT, p. 12.

¹⁰⁸⁶ NADOT, Idem.

¹⁰⁸⁷ FORSTER, p. 114.

¹⁰⁸⁸ VAN DEN NESTE, p. 237, n° 90.

en Angleterre, ainsi que nous l'avons déjà souligné¹⁰⁸⁹. Il semble avoir toutefois apprécié de participer aux lices, comme ses successeurs après lui¹⁰⁹⁰, si l'on en juge par la comptabilité¹⁰⁹¹. Nous connaissons en contrepartie la première participation de Jean sans Peur à des joutes : âgé de seize ans, donc encore comte de Nevers, son apprentissage semble avoir été suffisant pour qu'il puisse mettre en pratique ses leçons à l'occasion d'une fête royale qui se déroula à Paris au printemps 1387¹⁰⁹² ; il poursuivit ensuite sa formation en participant à plusieurs joutes, à Saint-Denis en mai 1389, à l'occasion de l'entrée de la reine Isabeau en août de la même année et à Paris en mai 1390¹⁰⁹³. Une fois devenu duc, il s'affirma comme un amateur de ce genre de pratique et un joueur expérimenté¹⁰⁹⁴ : les commandes de matériel de joutes témoignent du fait qu'il n'hésita pas à continuer à se livrer à ce genre d'exercice après son accession au pouvoir¹⁰⁹⁵. Philippe le Bon ne fut pas en reste : joueur régulier dans sa jeunesse, il poursuivit également cette activité après son arrivée au pouvoir, et ce bien que sa participation aux combats se soit raréfiée du fait de son âge et de ses responsabilités¹⁰⁹⁶. Cette remarque vaut également pour Charles le Téméraire, qu'Olivier de La Marche décrit comme « puissant jousteur »¹⁰⁹⁷ : grand amateur de cette pratique, il

¹⁰⁸⁹ D'après Christine de Pizan, Jean de Berry a participé à des joutes lorsqu'il fut envoyé comme otage en Angleterre : PIZAN, p. 130 ; dans le cas de Philippe le Hardi la comptabilité relative à sa captivité ne fait mention d'aucun achat d'équipement de joutes ou de tournois.

¹⁰⁹⁰ VAN DEN NESTE, p. 203. Parmi les joutes et tournois référencés par l'auteur, il est malgré tout intéressant de remarquer qu'à l'exception des joutes de 1365, le duc de Bourgogne, lorsqu'il est identifié, est toujours spectateur ou promoteur.

¹⁰⁹¹ Par exemple, les commandes relatives aux joutes organisées à l'occasion du couronnement de la reine Isabeau témoignent de l'achat de « treces pour atachier les heaumez de monseigneur et de monseigneur le conte de Nevers son filz » ainsi qu'« ung demicorps de plates pour mon dit seigneur le duc » : ADCO, B 1476, f° 15 v° (octobre 1389). Voir également PROST, t. 2, p. 583.

¹⁰⁹² SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 62.

¹⁰⁹³ *Idem*, p. 62-63.

¹⁰⁹⁴ *Idem*, p. 495.

¹⁰⁹⁵ ROBCIS, p. 56. Voir également les achats cités dans SCHNERB, *Idem*, p. 499-501.

¹⁰⁹⁶ NADOT, p. 117.

¹⁰⁹⁷ LA MARCHE, t. 1, p. 122. Voir également t. 2, p. 334 : « Si joustoit le conte très souvent, et à ce mestier estoit renommé [...] ; et certes il fréquentoit les joustes en icelluy temps et gaignoit bruict et

n'en réduisit pas moins sa participation quand il devint duc. A la cour de Bourgogne, il semble avoir été admis que la place du duc était davantage dans les tribunes que sur les lices, promoteur plus que participant¹⁰⁹⁸ : une conjoncture économique moins bonne au même titre que des priorités d'un autre ordre semblent expliquer ce choix du duc, qui estimait peut-être, en accord avec une théorie qui se développa tout au long des quatre principats, qu'un prince ne devait pas risquer inconsidérément sa vie¹⁰⁹⁹. Il convient en outre de garder en tête que si joutes et tournois ont pu tenir une place importante dans la formation militaire des ducs de Bourgogne, ils ne relevaient évidemment plus de l'apprentissage une fois que ceux-ci avaient fait l'expérience du champ de bataille : au mieux étaient-ils considérés comme un moyen de se maintenir en forme et leur éventuelle participation était-elle motivée par le simple plaisir du jeu¹¹⁰⁰ mais, une fois au pouvoir, ces fêtes étaient à leurs yeux un loisir, un sport et un système de gouvernement¹¹⁰¹.

Joutes et tournois ont donc pu être un bon moyen pour les princes de mettre en pratique leur apprentissage théorique : ils pouvaient ainsi montrer leur valeur dans un environnement aux risques, normalement, limités. En allant plus loin, il est également possible de considérer que les joutes et tournois, simulacres de guerres, étaient l'occasion pour les princes, quel que soit leur âge, de montrer leurs capacités guerrières aux yeux d'un public différent de celui des champs de batailles : le prince jouteur serait donc une représentation du prince guerrier, représentation idéalisée, voire romanesque, bien sûr, mais qui n'en exaltait pas moins les vertus militaires. La proximité de la terminologie entre équipement de guerre et équipement de joute est d'ailleurs assez frappante à ce sujet : nous avons déjà souligné les différences qui pouvaient exister entre ces pièces, notamment en ce qui concerne la protection de tête, et il est évident que l'armure de joutes était moins pesante¹¹⁰². Malgré tout le vocabulaire reste similaire : outre le port des cottes d'armes, il est question de « harnois », « plates », « brigandines », pour les chevaux de « chanffrains »,

prix, et enduroit le faiz et le travail, et donnoit et recepvoit grans coups, sans soy espargner, comme se c'eust esté ung pauvre compaignon qui desirast son advancement à ce mestier ».

¹⁰⁹⁸ NADOT, p. 117.

¹⁰⁹⁹ VAN DEN NESTE, p. 136 et 203.

¹¹⁰⁰ NADOT, p. 117.

¹¹⁰¹ VAN DEN NESTE, p. 136.

¹¹⁰² BEAULIEU et BAYLÉ, p. 176.

« cuilleres », « houssez et couvertures », et même de « banniere » et « estandart »¹¹⁰³. Tous ces termes ont déjà été rencontrés précédemment et nous donnent finalement l'impression que le monde de la guerre s'invitait dans le monde des festivités. Mais théorie et mise en pratique lors des lices n'étaient pas suffisantes et l'aboutissement de l'apprentissage était marqué par une cérémonie fondamentale : l'adoubement. Cependant, celle-ci nécessitait généralement une occasion extraordinaire qui, parfois, se faisait attendre. Ce fut particulièrement flagrant dans le cas de Jean sans Peur. Si celui-ci fut un joueur régulier, il eut également l'occasion de participer à des entreprises d'armes moins courtoises : en 1386 à l'occasion de la réunion de l'armée en Flandre en vue d'un débarquement en Angleterre, lors du « voyage en Allemagne » en 1388 ou encore au cours du « voyage de Bretagne » à l'été 1392¹¹⁰⁴. Cependant, outre le fait que ces campagnes ne furent pas des faits d'armes d'importance, il n'eut à aucun moment l'occasion d'être adoubé. Cette attente commençait à peser pour le comte de Nevers car cette cérémonie, toute symbolique qu'elle fut, semble avoir eu une grande importance comme indicateur de la fin de l'apprentissage militaire du prince.

C/ L'adoubement, une étape importante et fondatrice dans la vie du prince

Sy furent faits de la partie du duc plusieurs chevaliers, qui ce jour bien achetèrent chevalerie, tel y avoit. Dont celui qui premièrement en requit l'ordre ce fut le duc mesmes, lequel s'adressa à messire Jehan de Luxembourg chevauchant d'un costé, et froidement, sans montrer sembler esmu, lui bailla son espée et va dire : « Beau cousin, en nom de Dieu, je vous requiers chevalerie. » Ledit de Luxembourg le prit à très-haut honneur, et luy bailla l'acoullée, disant : « Monseigneur, en nom de Dieu et de monseigneur Saint-George, je vous fais chevalier; que aussy le puissiez-vous devenir,

¹¹⁰³ Une fois n'est pas coutume, la comptabilité est particulièrement riche en ce qui concerne l'équipement de joutes. N'a été utilisé ici qu'une infime partie des informations qu'il est possible d'en tirer : voir notamment ADCO, B 1430, f° 29 v° (août 1367) ; Idem, B 1476, f° 15 v° (octobre 1389) ; Idem, B 1558, f° 147 v° (mai 1409) ; Idem, B 1576, f° 185 r° à 187 v° (février 1411) ; ADN, B 1923, f° 217 r° à 218 v° (décembre 1420) ; Idem, B 1925, f° 115 r° à 116 v° (octobre 1421) ; Idem, B 1927, f° 197 r° à 198 r° (mai 1423) ; Idem, B 1938, f° 67 r° (1428).

¹¹⁰⁴ SCHNERB, Idem, p. 63.

comme il vous sera bien besoin et à nous tous ! » Sy croy, et ainsy le maintiennent les bons, que puis l'heure qu'il le devint, oncques meilleur ne se trouva entre les chrestiens¹¹⁰⁵.

Cette scène, décrite par Georges Chastellain, se déroula le 30 août 1421 près du village de Mons-en-Vimeu¹¹⁰⁶ et précéda un affrontement entre Philippe le Bon et des troupes du parti dauphinois, offensive que le nouveau duc de Bourgogne avait décidé de conduire après la prise de la ville de Saint-Riquier, située à la frontière de ses territoires du Nord, par ces derniers¹¹⁰⁷. Évènement bien connu, premier fait d'armes dirigé par Philippe le Bon, et qui plus est première victoire militaire personnelle¹¹⁰⁸, la journée de Mons-en-Vimeu marqua également son entrée en chevalerie, étape très importante dans sa vie de prince et de chef de guerre. Les chroniqueurs ont largement mis en avant ce moment de la vie du duc¹¹⁰⁹, mais aucun ne décrit aussi précisément la cérémonie que Chastellain. Avant même de se pencher en détail sur ce témoignage, il convient de revenir sur l'évènement en lui-même : en effet, au premier abord, la décision du jeune duc étonne, ou en tout cas soulève des interrogations. Pourquoi Philippe le Bon a-t-il décidé à ce moment d'entrer en chevalerie ? La question de la légitimité de sa position ne se posait pas : la mort de son père avait automatiquement fait de lui le nouveau dirigeant de l'entité bourguignonne, ce que tous avaient reconnu, en témoignent l'activité diplomatique qu'il déploya avec le dauphin Charles et Henri V au cours des premiers mois de son principat¹¹¹⁰. Dans l'esprit de Philippe le Bon, la question de la légitimité se posait peut-être d'un point de vue purement militaire, ce qui en dirait long sur les conceptions particulières qu'il avait de la fonction de chef de guerre : l'adoubement était peut-être censé marquer la fin de sa formation militaire, lui permettant d'embrasser de manière pleine et entière sa fonction de chef de guerre. Si, depuis qu'il était devenu duc, Philippe n'avait en effet mené que des offensives

¹¹⁰⁵ CHASTELLAIN, t. 1, p. 259.

¹¹⁰⁶ Aujourd'hui Mons-Boubert, Picardie, arr. Abbeville.

¹¹⁰⁷ PROISY, p. 2 ; VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 12.

¹¹⁰⁸ VAUGHAN, *Idem*.

¹¹⁰⁹ FÉMIN, p. 129 ; LA MARCHE, p. t. 1, p. 89 ; LE FÈVRE, t. 2, p. 42 ; *Le livre des trahisons de France*, p. 165 ; MONSTRELET, t. 4, p. 59 ; WAVRIN, t. 2, p. 375.

¹¹¹⁰ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 36-37 ; SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons*, p. 208 à 212.

conjointement avec Henri V, en l'occurrence les expéditions menées contre les places tenues par les Armagnacs sur l'Yonne et la Seine à la mi-1420¹¹¹¹, le voyage qu'il avait entrepris à destination de Troyes à la tête de son armée au début de cette année devait également lui permettre de nettoyer les places qu'il trouverait sur son chemin des garnisons armagnaches¹¹¹² et fut par exemple marqué par le siège de Crépy-en-Laonnois¹¹¹³ qui se tint du 26 février au 10 mars¹¹¹⁴ : il est alors difficile de supposer que le duc de Bourgogne associait obligatoirement le statut de chef de guerre à la chevalerie, seule à même de légitimer sa position. Et pourtant, certains détails tendent à conforter cette hypothèse. D'une part, si le siège de Crépy fut mené par Philippe le Bon, il était accompagné par une ambassade anglaise, censée l'escorter jusqu'à Troyes, et composée de 500 combattants, sous le commandement de plusieurs seigneurs, dont le maréchal d'Angleterre¹¹¹⁵ : l'armée de Mons-en-Vimeu était composée de troupes bourguignonnes, au sein de laquelle la présence du roi d'Angleterre ne se faisait pas sentir. D'autre part, et c'est peut-être le point le plus important, si le siège fut victorieux, il ne s'agissait pas pour autant d'une bataille, d'un affrontement entre deux armées : à l'exception de quelques escarmouches¹¹¹⁶, il n'y eut finalement aucun assaut et la ville se rendit après négociations¹¹¹⁷. Pour bien saisir la nuance que cela entraînait et l'influence que cela eut peut-être sur la décision de Philippe le Bon, il faut revenir sur la cérémonie décrite par les chroniqueurs et sur l'adoubement lui-même. G. Duby a souligné la difficulté de faire une histoire de l'adoubement : les rites d'initiation au cours desquels des jeunes intégraient des groupes de combattants existent en effet depuis

¹¹¹¹ SCHNERB, Idem, p. 222. Chastellain décrit d'ailleurs le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre combattant côte à côte lors du siège de Melun : « et là, luy et le duc bourgongnon, qui avoient les cœurs non moindres de leur nom, se combattirent par longue espace, main à main, de coups de lances et d'espées, contre deux de leurs ennemis » (CHASTELLAIN, t. 1, p. 157).

¹¹¹² SCHNERB, Idem, p. 214.

¹¹¹³ Crépy-en-Laonnois, Aisne, arr. Laon.

¹¹¹⁴ CHASTELLAIN, t. 1, p. 110-112 ; *Le livre des trahisons de France*, p. 148.

¹¹¹⁵ CHASTELLAIN, Idem, p. 107. Selon l'auteur *du Livre des trahisons de France* (p. 149), les Anglais ne prirent cependant pas position devant Crépy, mais à Pont-au-Louvyon.

¹¹¹⁶ CHASTELLAIN, Idem, p. 109 ; SCHNERB, *La noblesse au service du prince*, p. 105.

¹¹¹⁷ CHASTELLAIN, Idem, p. 111 ; *Le livre des trahisons de France*, p. 150.

toujours, la documentation étant donc limitée et les indices parfois obscurs¹¹¹⁸. L'adoubement a gagné en importance au XIIe siècle, période durant laquelle la chevalerie professionnelle a progressivement pris ses colorations aristocratiques, le rite s'imposant alors comme un moyen de filtrer l'entrée en chevalerie, réservée à partir de ce moment à une élite, au point de devenir un signe de noblesse au XIIIe siècle ; il était, en outre, empreint d'une forte connotation spirituelle, du fait du rôle considérable que jouait le clergé au cours de la cérémonie et ce depuis la fin du XIIe siècle : l'Église a en effet très vite cherché à spiritualiser ce rite, réutilisant d'anciennes formules de bénédiction, afin de souligner les devoirs des chevaliers envers elle¹¹¹⁹. Les étapes les plus représentatives de l'adoubement restèrent cependant la remise de l'épée par un chevalier expérimenté, bien souvent celui auprès duquel l'impétrant avait appris son métier en le servant comme écuyer, suivie de la colée, coup du poing ou de la paume asséné sur la nuque, qui devint aux XIVe et XVe siècles l'accolade, coup du plat de l'épée sur les épaules¹¹²⁰. Le XIVe siècle fut toutefois marqué par un net recul de l'adoubement, déjà amorcé à la fin du XIIIe siècle, recul que les grands, sous le règne de Charles VI, tentèrent en vain d'enrayer en ravivant la pratique des joutes, des tournois et des cours de chevalerie¹¹²¹ : nous avons peut-être là un début d'explication quant au choix de Philippe le Bon, héritier d'une tradition, qui s'efforce de maintenir d'anciennes pratiques. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le duc de Bourgogne respecta les codes régissant ce rite. Chastellain mentionne deux étapes fondamentales : la requête effectuée par le duc de recevoir la chevalerie et l'accolade, accompagnée d'une formule. Quelques informations qui peuvent paraître bien maigres, mais qui présentent des similitudes flagrantes avec le descriptif de la cérémonie tel qu'on peut le lire dans un traité d'armes intitulé « De la droite ordonnance du gage de bataille partout le royaume de

¹¹¹⁸ DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, dans *Féodalité*, p. 762.

¹¹¹⁹ Outre, DUBY, *Idem*, p. 762 à 768, il est possible de se référer à AURELL (M.), *Le chevalier lettré*, p. 295-297 et à FLORI (J.), « Et l'Église voulut soumettre les chevaliers », p. 46-47.

¹¹²⁰ AURELL, *Idem*, p. 298 ; CONTAMINE, *Idem*, p. 46.

¹¹²¹ CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge*, p. 180, 228 et 252.

France »¹¹²². Le dit traité comporte un paragraphe intitulé « Comment se doit faire un chevalier » qui donne les indications suivantes :

Et comme vray noble se veult faire chevalier pour plushonorablement le faire fault quil se trouve en aucune bataille ou grant assault ou lencontre. Lors doit adviser le chief ou quelque autre vaillant chevalier de la compagnie et lors il doit venir a lui demander et requierir la tresnoble ordre de chevalerie ou nom de dieu, de nostre dame et de monseigneur saint George le bon chevalier. Et doit tirer son espee et la lui bailler. Alors le seigneur ou chevalier doit prendre lespee de lescuier et dire Je te fay chevalier ou nom de dieu, de nostre dame et de nostre chief monseigneur saint Georges le bon chevalier pour nostre vraye foy, sainte Eglise et justice loyaument soustenir [...] ¹¹²³

À en croire Georges Chastellain, Philippe le Bon a respecté ces instructions à la lettre. Tout d'abord, il a choisi le moment adéquat¹¹²⁴, l'engagement qui se profilait étant bien susceptible de relever de la « bataille », du « grant assault » ou de « lencontre », condition à l'adoubement¹¹²⁵. Il a ensuite émis la requête et l'a adressée à un « vaillant chevalier », et non des moindres, Jean III de Luxembourg étant, en 1421, un personnage de premier plan dans l'entourage du duc de Bourgogne et ce depuis plusieurs années : ayant fait ses premières armes sous le commandement de son oncle, le connétable de France Waleran de Luxembourg, il participa activement aux campagnes militaires de Jean sans Peur, recevant plusieurs commandements importants et s'affirmant comme l'un des principaux capitaines du parti bourguignon ; l'avènement de Philippe le Bon ne diminua en rien sa position puisqu'il fut nommé capitaine général de Picardie : le choix du nouveau duc de recevoir la chevalerie de sa main était donc un signe du prestige dont il jouissait¹¹²⁶. La remise par

¹¹²² Le manuscrit se trouve à la BNF sous la cote Français 2258 et est présenté comme étant une ordonnance de Philippe le Bel, datée de 1306, bien que sa datation soit sujette à discussion. Voir PINOTEAU, *La symbolique royale française*, p. 707, note 191

¹¹²³ BNF, Ms., Fr. 2258, f° 34 r° et v°.

¹¹²⁴ Philippe le Bon était bien décidé à affronter l'armée de secours et c'est pour cela qu'il leva le siège de Saint-Riquier et se porta à leur rencontre : PROISY, p.40 ; SCHNERB, *La noblesse au service du prince*, p. 106.

¹¹²⁵ PAVIOT, « Un État de noblesse et de chevalerie ? », p. 206.

¹¹²⁶ Il fit, par la suite, partie de la première promotion de l'ordre de la Toison d'or en 1430. SMEDT, p. 45-46.

Philippe le Bon de son épée à Jean de Luxembourg était également conforme aux instructions, au même titre que la formule, qui reprend des termes du traité, principalement l'invocation à Dieu et à saint Georges. Il est bien évidemment possible que Chastellain ait eu connaissance du traité en question et l'ait utilisé afin de décrire un évènement auquel il n'avait pas assisté personnellement, ce qui expliquerait les similitudes, mais l'initiative de l'adoubement semble bien être venue de Philippe le Bon¹¹²⁷.

Ce dernier tenait donc à entrer en chevalerie et à le faire selon les règles, fussent-elles délaissées, d'où la décision d'effectuer l'adoubement juste avant ce qui s'annonçait être une « bataille » : outre l'assimilation entre le monde de la chevalerie et le monde de la guerre, ce qui est somme toute normal, il reste intéressant de constater que le duc choisit une occasion au cours de laquelle il incarnait l'autorité suprême, qu'il ne partageait avec personne. D'une certaine manière, Philippe le Bon semble avoir désiré conduire son premier assaut en tant que chef de guerre unique avec le statut de chevalier, ou en tout cas il paraît avoir attendu qu'une telle occasion se présente pour devenir chevalier : il aurait par exemple très bien pu souhaiter recevoir la chevalerie des mains d'Henri V, chevalier tout aussi valeureux, au cours d'un des faits d'armes auxquels ils participèrent ensemble, mais cela aurait pu être assimilé à une reconnaissance de la suprématie du roi anglais et aurait contrevenu à la position ambiguë qu'il entendait adopter vis-à-vis de celui-ci¹¹²⁸. La journée de Mons-en-Vimeu lui donna ainsi l'opportunité de s'imposer comme chef de guerre et chevalier sans devoir composer avec une puissance supérieure, ou tout du moins égale. Philippe le Bon a peut-être également vu dans ce premier affrontement en rase campagne une bonne occasion de renforcer les liens qui l'unissaient avec des membres de la noblesse présents à ses côtés en leur accordant l'immense honneur de les faire chevaliers¹¹²⁹ : bien

¹¹²⁷ LE FÈVRE, t. 2, p. 42 : « Icelles ordonnances faites, et véans ses ennemis approchier et prestz pour combattre, requist à messire Jehan de Luxembourg l'ordre de chevalerie ; ».

¹¹²⁸ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p.38-39.

¹¹²⁹ MONSTRELET, t. 4, p. 59 : « Lequel duc fist après chevalier Phelippe de Saveuses ; et si le furent faiz de son costé, Colard de Commines, Jehan d'Estenguse, Jehan de Rombaix, Andrieu Vilain, et Jehan Vilain, Philibert Audriet et David de Poix, Gérard d'Athies, le seigneur de Mayencourt, le maistre de Renti, Colinet de Brimeu, Jaques Pot, Loys de Saint-Saulieu, Guilain de Halvyn et aucuns autres ». Il y a quelques incertitudes quant à l'identité de la personne ayant armé Philippe de

évidemment, cela impliquait l'obligation pour le duc d'être lui-même chevalier ce qui a pu, en partie, expliquer sa décision de requérir l'adoubement. Cet événement nous éclaire donc quant à la conception qu'avait Philippe le Bon du statut de chef de guerre, mais il est légitime de se demander s'il s'agissait d'une originalité du troisième duc ou s'il s'inscrivait dans un modèle familial : il est donc intéressant d'effectuer une comparaison avec les autres adouvements des ducs de Bourgogne. Le premier cas qui s'offre à nous est extrêmement différent. Le futur Philippe le Hardi fut en effet adoubé à l'occasion de la Fête de l'Étoile qui se tint les 5 et 6 janvier 1352 à la Noble-Maison de Saint-Ouen et, plus précisément, le 5 janvier, veille de l'Épiphanie¹¹³⁰ : fondé par Jean II le Bon en 1351¹¹³¹, cet ordre de chevalerie accueillit dès ses origines des princes de sang, au premier titre desquels se trouvaient les jeunes fils du roi, qui devaient donc recevoir la chevalerie pour y être admis. Si les documents ne manquent pas pour confirmer l'élévation de Philippe à la chevalerie à cette occasion¹¹³², nous n'avons cependant pas de détails supplémentaires quant au déroulement de la cérémonie. Force est cependant de constater qu'elle dut être principalement symbolique : outre le caractère précipité qui entourait les débuts de cet ordre, l'adoubement ne pouvait aucunement marquer la fin de la formation militaire d'un prince seulement âgé

Saveuse chevalier : certaines sources sous-entendent qu'il s'agit de Jean de Luxembourg. SCHNERB, *La noblesse au service du prince*, p. 107.

¹¹³⁰ AUTRAND, *Jean de Berry*, p. 85 ; LEHOUX, t. 1, p. 23 ; PANNIER (L.), *La Noble-Maison de Saint-Ouen*, p. 95 et 102.

¹¹³¹ Voir l'acte de fondation dans *Idem*, p. 88-90.

¹¹³² Voir notamment *Comptes de l'argentier des rois de France au XIVe siècle*, p. 112 : « Art. 2. Item, les parties de la chambre de mons^{gr} le Dauphin et de celles de mons^{gr} le duc d'Orléans, de mons^{gr} le conte d'Anjou, de messire Jehan et messire Philippe de France frères, de mons^{gr} Louys de Bourbon, et du conte d'Estampes, pour l'ordinaire de Pasques et aussi des chambres de messei^{grs} messire Philippe de Navarre, et messire Louys, son frère et de messire Charles d'Artois, qui deues leur estoient à cause de leur chevalerie nouvelle, [...] » ; DU CANGE (C. du Fresne, seigneur), *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 7, p. 592 : « Pour 2. Marbres bruns des Cours de Broiselles, pour faire cotes hardies fourrées d'aigheaus et houces à chevaucher en estat d'escuierie pour Nosseigneurs qui furent faits Chevaliers à la Feste de l'Estoille : c'est assavoir, Messeigneurs Jean et Philippe de France [...] » ; PANNIER, pièce 53, p. 63-64 : « Pour messeigneurs Philippe et Loys de Navarre, et monseigneur Charles d'Artois, lesquels furent fais chevaliers en la compaignie de messeigneurs Jehan et Philippe de France en la manière que dit est dessus... ».

de dix ans. L'adoubement de Philippe le Hardi était-il digne de l'image qu'il se faisait de ce rite ? Nous sommes en droit de nous poser la question si l'on en juge par l'attention qu'il accorda à l'élévation en chevalerie de son fils, bien plus respectueuse des codes et sur laquelle nous sommes mieux renseignés : l'adoubement de Jean sans Peur, plus que celui de Philippe le Hardi, nous permet peut-être de mesurer l'importance accordée à cette étape au sein de la formation militaire du prince, par le père comme par le fils. Jean sans Peur reçut la chevalerie au cours de la croisade de Hongrie qui avait pour objectif de venir en aide au roi de Hongrie, Sigismond de Luxembourg, contre les Ottomans : le jeune prince, alors comte de Nevers, avait été, après de nombreuses réflexions, placé à la tête de cette expédition qui devait originellement être commandée par les ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Lancastre¹¹³³. Cette décision est riche de révélations en ce qui concerne la conception qu'avait Jean sans Peur du statut de chef de guerre, mais également de la formation militaire : le comte de Nevers avait en effet à cœur d'effectuer ce voyage et de se voir confier le commandement de l'armée, et ce furent sa volonté et l'appui des conseillers qui finirent par convaincre Philippe le Hardi¹¹³⁴. Les principaux arguments avancés furent la nécessité pour le prince, compte tenu de son âge, d'entrer enfin en chevalerie et, pour ce faire, de saisir l'opportunité exceptionnellement prestigieuse qui se présentait à lui¹¹³⁵ : le comte de Nevers n'avait en effet pas encore eu l'occasion de participer à un fait d'armes d'importance¹¹³⁶ et à bientôt vingt-cinq ans, toujours écuyer, il paraît avoir réellement

¹¹³³ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 64-65.

¹¹³⁴ Idem, p. 65-66.

¹¹³⁵ FROISSART, t. 15, p. 219 : « Monseigneur, ceste prière que Jehan de Bourgoingne vous fait, est bien raisonnable, car il est désormais temps que il prende l'ordonnance de chevallerie, et plus honnourablement aujourd'hui il ne la puet prendre ne avoir que sur les ennemis de Dieu nostre créateur. », cité dans SCHNERB, Idem, p. 66 ; *Le livre des fais...*, p. 89-90 : « Adont [le comte de Nevers] qui estoit en fleur de grant jeunece, desirant suivre la voye que les bons quierent, c'est assavoir honneur de chevallerie, considerant que mieulz ne se pouoit employer que de donner ou service de Dieu sa jeunece en traveillant son corps pour l'accroissement de la foy, desira moult a aler en celle honorable besongne ; ».

¹¹³⁶ SCHNERB, Idem, p. 63.

exprimé le désir de s'élever dans la hiérarchie¹¹³⁷, ainsi que nous l'avons déjà évoqué. Philippe le Hardi semble avoir hésité à exposer son fils aîné au danger d'une telle expédition, mais finit par se ranger à son avis : il se retira donc pour laisser le premier rôle à son héritier, afin qu'il puisse faire ses preuves et achever sa formation militaire¹¹³⁸. L'importance attribuée à cette étape fondamentale dans la vie du prince se mesure à l'attention que le duc a accordée aux préparatifs : outre le fait que le comte de Nevers devait afficher un luxe digne de son état, l'adoubement fit partie des prévisions puisque des garnitures d'or furent achetées, destinées à orner l'équipement de celui-ci une fois devenu chevalier¹¹³⁹. Les chroniques ne nous apportent aucune description de la cérémonie d'adoubement du comte de Nevers, mais les quelques renseignements dont nous disposons sont plutôt intéressants. Tout d'abord, Jean sans Peur reçut la chevalerie des mains du roi Sigismond¹¹⁴⁰ : de nouveau on retrouve la recherche d'un personnage suffisamment prestigieux pour procéder à l'adoubement et le choix d'un monarque ne fut certainement pas anodin. Ensuite, la cérémonie n'eut pas lieu avant la fameuse bataille de Nicopolis, qui se tint le 25 septembre 1396, mais quelques jours plus tôt, lors du siège de la forteresse de Vidin, au cours du mouvement de l'armée en direction de la ville de Nicopolis¹¹⁴¹ : ce choix peut surprendre lorsque l'on sait que la ville capitula dès la première escarmouche et qu'il ne s'agissait donc pas d'un exploit militaire sans précédent, mais les témoignages insistent bien sur le fait qu'il était prévu de donner un assaut dans les règles et qu'un rude combat était à envisager¹¹⁴².

¹¹³⁷ FROISSART, Idem, p. 218-219 : « Se il plaisoit à mes deux seigneurs à monseigneur le roy et à monseigneur mon père, je me feroie volentiers chief de ceste armée et asssemblée et si me vendroit moult bien à point, car j'ay très-grant désir de moy avanchier. », cité dans SCHNERB, Idem, p. 66.

¹¹³⁸ *Le livre des fais...*, p. 90 : « et tant de ce timmonna son pere, le duc de Bourgogne qui lors vivoit, que il ot congié d'y aler » ; SCHNERB, Idem, p. 65-66.

¹¹³⁹ Idem, p. 69: en tant qu'écuyer, Jean sans Peur ne pouvait porter que des garnitures d'argent.

¹¹⁴⁰ FROISSART, Idem, p. 248 : « et desjà estoit le vaillant conte de Nevers chevalier, car il le fut et le fist le roy de Honguerie si tost que il entra en la Turquie ».

¹¹⁴¹ SCHNERB, Idem, p. 76.

¹¹⁴² *Le livre des fais...*, p. 94 : « L'endemain que ilz furent arrivez, pristrent a combatre la dicte ville par grant ordonnance ; mais aussi tost que l'assault fu commencié, sailli dehors l'empereur du pays, lequel estoit crestien grec, et par force avoit esté mis en la subgecion des Turcs. Si vint rendre lui, la

Jean sans Peur avait donc attendu le moment opportun pour entrer en chevalerie, cette « bataille » indispensable à la tenue de la cérémonie, et le fait que le fait d'armes n'ait peut-être pas été digne de ce moment important ne dépendait pas de sa volonté : la mise en scène à laquelle se livraient les princes pour exalter leur pouvoir à travers des rites ou des cérémonies restait finalement soumise aux aléas du destin. Il est fort probable que les ducs de Bourgogne aient pris en compte ces contraintes dans la construction de leur image de chef de guerre et qu'ils étaient conscients qu'il y avait une part de chance dans leur plan. Après tout, Mons-en-Vimeu a été glorifié comme un exploit chevaleresque de Philippe le Bon plus parce qu'il correspondait à l'adoubement de celui-ci qu'à une victoire spectaculaire¹¹⁴³, mais rien ne permettait au duc d'imaginer l'issue de la journée au moment de sa décision : ce fut donc surtout le hasard qui permit aux chroniqueurs d'associer par la suite entrée en chevalerie et victoire militaire. Il est également possible de présumer d'une forme d'impatience de la part du comte de Nevers : à bien y réfléchir, l'objectif majeur de ce déplacement de troupes restait la prise de la ville de Nicopolis, les sièges effectués sur la route n'étant que des étapes secondaires, et Jean sans Peur aurait très bien pu attendre le terme du voyage, surtout compte tenu des circonstances favorables à la bonne conduite de ce projet dont les croisés avaient connaissance¹¹⁴⁴. Faut-il de nouveau y voir un souci de légitimer rapidement sa fonction de chef de guerre par l'acquisition du statut de chevalier ? Peut-être le comte de Nevers ne se sentait-il en droit de commander ces chevaliers, parmi lesquels se trouvaient bon nombre de combattants plus expérimentés que lui¹¹⁴⁵, qu'après être lui-même devenu chevalier.

Les ducs de Bourgogne semblent donc avoir accordé une grande importance à la cérémonie de l'adoubement, qui apparaît comme une étape indispensable dans leur carrière de chef de guerre : elle marquait un changement décisif dans leur vie et apportait une légitimité définitive, si tant est qu'elle fut remise en question, à leur pouvoir militaire. Cette importance de la chevalerie dans la fonction de chef de guerre se mesure au désir qu'avaient les princes de l'acquérir, en témoignent les propos mis dans la bouche de Jean sans Peur par ville et tout son pays au roy de Honguerie, et lui bailla prins tous les Turcs qui estoient dedens la forteresce. » ; SCHNERB, Idem.

¹¹⁴³ OSHEMA (K.), « Noblesse et chevalerie comme idéologie princière? », p. 236-237.

¹¹⁴⁴ SCHNERB, Idem, p. 76.

¹¹⁴⁵ Idem, p. 70-73.

Froissart, l'attention accordée au respect des codes, mais également la volonté d'en être digne dont ils pouvaient faire preuve : ainsi, les risques souvent jugés inutiles pris par Philippe le Bon à Mons-en-Vimeu s'expliquent par le désir du jeune duc de « mieux esprouver sa personne et gaignier sa chevalerie et ses espérons dorez »¹¹⁴⁶. Mais que penser alors de l'entrée en chevalerie de Charles le Téméraire ? Alors qu'il n'était âgé que de quelques jours, il fut tout d'abord élu chevalier de l'ordre de la Toison d'or lors du troisième chapitre qui se tint à Dijon le 29 novembre 1433¹¹⁴⁷, ce qui suppose donc qu'il avait reçu la chevalerie et ce de manière forcément non conventionnelle : les statuts insistant bien sur le fait que l'ordre était composé de « chevaliers, gentils hommes de nom et d'armes, et sans reproche »¹¹⁴⁸, le nouveau né n'avait évidemment pas eu le temps de faire preuve de ses qualités et fut probablement adoubé sur les fonts, peut-être de la main d'Antoine de Croy, l'un de ses parrains¹¹⁴⁹. La cérémonie qui lui tint lieu de rite de passage fut également exceptionnelle puisqu'elle eut lieu dans le cadre de joutes qui se déroulèrent à Bruxelles le 20 février 1452¹¹⁵⁰ : celles-ci furent organisées alors que se profilait la guerre contre Gand. Pour être plus précis, étant donné qu'il s'agissait de la première joute de son fils, Philippe le Bon voulut que le comte de Charolais se prépara au cours des jours précédents¹¹⁵¹ : il fit ses armes contre un adversaire d'exception, Jacques de Lalaing, archétype du bon chevalier sans peur et sans reproche¹¹⁵², que l'on peut assimiler au « vaillant chevalier » qui procédait à l'adoubement au cours de la cérémonie, ce qui ne pouvait que renforcer le prestige du jeune Charles¹¹⁵³. Celui-ci fut en tout cas un chevalier à part entière puisqu'il procéda à ses

¹¹⁴⁶ LA MARCHE, t. 1, p. 89. Voir également OSHEMA, p. 237 et PAVIOT, « Un État de noblesse et de chevalerie ? », p. 206.

¹¹⁴⁷ LE FÈVRE, t. 2, p. 285 ; SMEDT, p. 82.

¹¹⁴⁸ LE FÈVRE, Idem, p. 211.

¹¹⁴⁹ DUBOIS, p. 25.

¹¹⁵⁰ OSHEMA, p. 237 ; PAVIOT, « Un État de noblesse et de chevalerie ? », p. 206.

¹¹⁵¹ LA MARCHE, t. 2, p. 214 : « Et pour ce que c'estoit la première fois que le noble conte avoit mis la lance en l'arrest, ne porté le harnois pour execucion, environ trois jours avant la feste l'on feist essayer le conte ; »

¹¹⁵² SMEDT, p. 111-112.

¹¹⁵³ LA MARCHE, Idem : « et, par deliberacion des seigneurs et des dames de la court, fut ordonné que le conte, nouvel homme d'armes, courroit sa première lance contre messire Jaques de Lalain. Et

premiers adoubs quelques mois plus tard, juste avant la bataille de Rupelmonde, le 9 juin 1452 : Olivier de La Marche nous dit en effet que « le conte de Charrolois faisoit chevalliers en sa première bataille, et apprenoit œuvres de prince à faire »¹¹⁵⁴. Cette dernière remarque a toute son importance puisqu'elle insiste bien sur la valeur de l'adoubement, qui s'impose comme une étape de la vie du prince, aboutissement de sa formation militaire, mais qui participe également à son image de chef de guerre : ces cérémonies se tenaient principalement dans un contexte militaire, le comte de Charolais n'étant d'ailleurs pas le seul à faire des chevaliers au cours de cette guerre contre Gand¹¹⁵⁵, et permettaient donc au chef militaire d'affirmer et d'exalter son pouvoir par le simple fait d'accorder la chevalerie. Le duc de Bourgogne devait donc avoir été adoubé et savoir adouber. Malgré tout, l'entrée en chevalerie du futur comte de Charolais étonne : le fait qu'elle ne soit pas déroulée lors d'un évènement militaire semble étrange, son cousin Jean comte d'Étampes ayant par exemple attendu de se porter au secours d'Audenarde assiégée par les Gantois, le 26 avril 1452, pour requérir la chevalerie¹¹⁵⁶. D'autres exemples témoignent du respect des codes, cités plus haut, régissant la cérémonie de l'adoubement, donc comment expliquer cette dérogation à la règle dans le cas du jeune Charles ? Il faut y voir une conséquence de son statut particulier. D'une part, procéder à une véritable cérémonie d'adoubement, au moment de faire ses premières armes, risquait de remettre en question son entrée, quelques années auparavant, dans l'ordre de la Toison d'or, voire la réputation de l'ordre lui-même, qui aurait alors accueilli dans ses rangs un « simple » écuyer. D'autre part, le comte de Charolais pouvait difficilement bénéficier d'un adoubement similaire à celui de ses prédécesseurs puisque les circonstances ne s'y prêtaient pas : lors de leur entrée en chevalerie, Jean sans Peur et Philippe le Bon étaient reconnus comme les commandants de leurs troupes, qu'aucune autorité supérieure ne remettait en cause. La

disoient tous que contre meilleur chevalier ne pourroit faire sa première espreuve, et que ce seroit heur en armes, à si hault personnaige, d'atteindre et d'estre atteint, pour le premier, de chevalier renommé. »

¹¹⁵⁴ Idem, p. 268.

¹¹⁵⁵ Idem, p. 237 : « et quant le conte fut chevalier, il fit chevalliers de sa main [...] » et p. 266 : « Là fit le bon duc chevaliers de sa main [...] ».

¹¹⁵⁶ Idem : « et le conte d'Estampes, qui encoires n'estoit chevalier, requit au bastard de Saint Pol, seigneur de Haulbourdin, qu'il le fist chevalier. »

participation de Charles à un fait militaire, au contraire, risquait forcément de se faire dans l'ombre de Philippe le Bon, qui restait le chef suprême de l'armée : la joute lui permettait donc de faire ses preuves, de marquer les esprits, indépendamment de son père. Car l'entrée en chevalerie ne se limitait pas à la cérémonie de l'adoubement, il importait également de faire preuve de son mérite lors du fait d'armes qui suivait, ce qui contribuait à la mise en scène du prince comme chef de guerre : nous avons déjà mentionné l'utilisation de Mons-en-Vimeu par les chroniqueurs pour mettre en avant la valeur de Philippe le Bon qui eut à cœur de « mieulx esprouver sa personne et gaignier sa chevalerie et ses espérons dorez »¹¹⁵⁷, quitte à se mettre un peu trop en danger. Charles de Charolais ne fut pas en reste puisqu'Olivier de La Marche mit en avant la valeur et les qualités du comte, tant lors de l'échange avec Jacques de Lalaing¹¹⁵⁸ que lors des joutes à proprement parler¹¹⁵⁹ : sous sa plume, la question de l'entrée en chevalerie passe finalement au second plan¹¹⁶⁰ et la référence à l'évènement permet surtout de montrer le guerrier né qu'il était tout en marquant, de manière précise, le début de sa carrière.

L'adoubement fut malgré tout un rite important aux yeux des ducs de Bourgogne : il leur permettait de marquer leur statut de chevalier, qui apparaît indissociable de la fonction de chef de guerre. La cérémonie, réalisée généralement dans le respect des codes, marquait la fin de leur formation militaire mais relevait également du spectacle : le duc se mettait en scène, affichait et affirmait son statut de chef de l'armée, et renforçait les liens qui l'unissaient à ses chevaliers en procédant lui-même à leur adoubement.

¹¹⁵⁷ Idem, t. 1, p. 89.

¹¹⁵⁸ Idem, t. 2, p. 215: « et à ces deux courses faillit l'essay du noble conte, et duquel essay furent les saiges moult contans et rejouys, pour ce qu'ilz virent leur prince advenir prendre les armes et soy monstrier couraigeux et homme pour ensuyre la noble lignée dont il estoit issu. »

¹¹⁵⁹ Idem, p. 216 : « et, à la vérité, le conte rompit seize ou dix huict lances, donna et receut de très bonnes atteintes, et fit si bien le devoire que chascun luy donna le bruict d'icelle joute, et luy fut, le soir, présenté le prix par deux princesses, et fut crié Montjoye par les heraulx moult haultement. Et certes ledit conte continua la joute longuement depuis et fut tenu pour moult puissant et rude jousteur, et gaigna plus de bruict à la joute que grant maistre que l'on sceut ; »

¹¹⁶⁰ On remarquera que le chroniqueur ne parle pas d'adoubement ou d'entrée en chevalerie. G. Chastellain, qui fut pourtant si précis quant à l'adoubement de Philippe le Bon, ne dit rien de la chevalerie de Charles le Téméraire.

En définitive, les ducs de Bourgogne semblent avoir été conditionnés pour la guerre : les capacités militaires s'affirment comme un élément essentiel de la fonction ducale et leur développement bénéficia d'une attention toute particulière. La formation martiale de chaque duc a influencé leur conception du rôle guerrier du duc de Bourgogne : cela transparaît dans l'éducation que chacun d'entre eux choisit de fournir à son héritier, mais également dans leur rapport à certaines étapes de la formation, tel l'adoubement auquel ils tinrent généralement à donner un certain éclat. Chaque duc était donc pleinement conscient du rôle militaire qu'ils devaient jouer, en tant que chevalier et surtout, compte tenu de leur statut particulier, chef de guerre. Évoluant dans un monde où la guerre faisait partie intégrante de leur vie, les ducs voulurent soigner leur image de chef de guerre, dont l'importance avait été soulignée par leur éducation.

II/ Une culture de guerre : l'influence de la littérature

En plus de la formation à proprement parler, la guerre s'impose dans la vie des ducs hors des champs de bataille, dans des domaines que l'on pourrait qualifier de culturels : la littérature en est un des exemples les plus frappants. Nous avons brièvement évoqué la formation intellectuelle et morale des princes lorsqu'il fut question de leur éducation : un prince devait savoir lire, écrire et compter, mais également étudier les grands principes qui régissaient le gouvernement des hommes¹¹⁶¹. Il est donc raisonnable de considérer que le choix des lectures ne devait pas être anodin et que, du fait des obligations militaires liées à la fonction ducale, bon nombre de celles-ci devaient être liées de près ou de loin au domaine de la guerre. Il est important de les identifier car elles ont pu avoir une grande influence sur la conception que les ducs de Bourgogne avaient de la chose militaire, leur manière de la faire, d'agir et d'apparaître, donc sur leur image de chef de guerre. Les livres ont ainsi un double intérêt : ils nous éclairent tant sur la pensée des princes, par la connaissance de leurs lectures, que sur leurs goûts personnels, grâce aux différents achats de manuscrits. Cependant, pour bien comprendre l'importance de la littérature dans la construction de l'image de chef de guerre, il faut tout d'abord identifier les livres des ducs de Bourgogne et

¹¹⁶¹ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 29.

particulièrement l'institution dont ils dépendaient, la bibliothèque ducale, dont il faudra également mentionner le développement et l'utilité ; nous pourrons ensuite espérer identifier les lectures des princes et déterminer l'influence qu'elles ont pu avoir sur leur manière de concevoir leur fonction militaire ; enfin, il conviendra de revenir sur les modèles que les ducs adoptèrent, en prenant notamment à témoin les comparaisons qu'il est possible de relever sous la plume des écrivains.

A/ La bibliothèque des ducs de Bourgogne

La bibliothèque constituée progressivement par les différents ducs de Bourgogne peut nous renseigner quant aux goûts de ces princes pour la chose militaire, à travers les livres traitant de près ou de loin de la guerre. Pour comprendre ce qui a pu motiver ce goût et ces choix, et dans quelle mesure cela a pu influencer leur vie, il faut tout d'abord comprendre ce qu'était une bibliothèque princière à la fin du Moyen Âge et, dans le cas de celle des ducs de Bourgogne, appréhender la manière dont elle a été constituée et l'attention que ces princes lui ont accordée.

Le XIV^e siècle fut marqué par un développement important des cours princières qui s'imposèrent, entre autres, comme des centres culturels et artistiques : la cour de Bourgogne créée par Philippe le Hardi ne fut pas la première mais le duc, en arrivant au pouvoir, mit tout en œuvre pour qu'elle ne le cède en rien aux autres cours princières¹¹⁶². Au sein de ces diverses productions artistiques, les livres eurent une place à part, la collection des ducs de Bourgogne s'imposant comme « une des plus formidables bibliothèques du monde occidental »¹¹⁶³. L'histoire de cette dernière est d'ailleurs relativement bien connue. Philippe le Hardi s'adaptait aux modes des princes de son temps et suivait tout particulièrement l'exemple royal : on ne peut nier l'influence qu'a pu avoir Charles V, roi mécène qui augmenta considérablement la bibliothèque qu'il installa au Louvre¹¹⁶⁴, et dont Philippe se posa en digne héritier en termes de promotions artistiques¹¹⁶⁵ ; les autres membres de la fratrie ne furent d'ailleurs pas en reste, particulièrement Jean de Berry qui

¹¹⁶² VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 188.

¹¹⁶³ BOUSMANNE (B.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *La librairie des ducs de Bourgogne : manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 1, p. 9.

¹¹⁶⁴ AUTRAND, *Charles V*, p. 719-721 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 192.

¹¹⁶⁵ WINTER (P. M. de), *La bibliothèque de Philippe le Hardi duc de Bourgogne (1364-1404)*, p. 10.

réunit une collection d'environ 300 volumes¹¹⁶⁶. Philippe le Hardi constitua sa bibliothèque de diverses manières. La première fut l'héritage : à son avènement au duché de Bourgogne, Philippe aurait dû récupérer la collection de ses prédécesseurs capétiens mais la mort de Philippe de Rouvres et l'annexion du duché par Jean le Bon entraîna le transfert de bon nombre de livres à la bibliothèque royale, si bien que le nouveau duc en trouva peu dans son héritage¹¹⁶⁷. Notons également d'autres héritages, comme celui de la grand-mère par alliance de Philippe, Blanche de Navarre, femme de Philippe VI de Valois, qui lui légua en 1398 un psautier dit « de Saint Louis »¹¹⁶⁸. Il ne faut toutefois pas oublier que la bibliothèque de Bourgogne fut celle de Philippe le Hardi mais également de son épouse, Marguerite de Male, laquelle hérita pour sa part de la collection des comtes de Flandre : Patrick de Winter estime qu'un cinquième de la bibliothèque de Bourgogne était constitué des volumes hérités de Louis de Male, le père de Marguerite¹¹⁶⁹ ; cette dernière reçut également un manuscrit de Blanche de Navarre, le *Roman de Baarlam et Josaphat*¹¹⁷⁰. Le couple ducal compléta en outre la bibliothèque grâce à divers donateurs, au premier chef desquels on compte Charles V et Charles VI, ainsi que des membres de l'entourage de Philippe le Hardi ou de la cour royale : l'enrichissement dû aux dons fut cependant moins important que celui des héritages, P. de Winter estimant que les manuscrits offerts ne dépassèrent guère deux douzaines¹¹⁷¹. Dons et héritages ne représentent cependant qu'un intérêt secondaire en ce qui concerne les goûts personnels du duc : les achats de Philippe le Hardi sont plus à même de nous renseigner sur cette question. Identifier ces acquisitions est possible principalement grâce à la comptabilité et, dans une certaine mesure, aux inventaires après décès du duc et de la duchesse. Ces derniers nous permettent d'ailleurs, avant tout, de mesurer l'importance de la bibliothèque ducale à l'avènement de Jean sans Peur, l'inventaire de Philippe le Hardi

¹¹⁶⁶ VAUGHAN, Idem, p. 193. Voir également AUTRAND, *Jean de Berry*, p. 465-472.

¹¹⁶⁷ WINTER, p. 56.

¹¹⁶⁸ VAUGHAN, Idem, p. 193 ; WINTER, p. 260-261.

¹¹⁶⁹ WINTER, p. 56.

¹¹⁷⁰ Idem, p. 58.

¹¹⁷¹ VAUGHAN, Idem, p. 193 ; WINTER, p. 58-59.

mentionnant 69 manuscrits et celui de Marguerite de Male 146¹¹⁷². Nous ne reviendrons pas sur toutes les acquisitions dans le détail, retenons juste que les comptes révèlent une majorité d'achats pour la dévotion du duc et de sa famille, de son oratoire ou de sa chapelle : d'une manière générale, jusqu'en 1400, les volumes acquis pour la collection ducale semblent surtout avoir été à caractère religieux¹¹⁷³. Cette prépondérance a été mise en avant par P. de Winter, qui a comptabilisé 120 volumes religieux contre 103 textes laïcs pour l'ensemble de la bibliothèque ducale. Les proportions diffèrent cependant si l'on prend à témoin les inventaires : les deux-tiers de la bibliothèque de Philippe le Hardi étaient composés de livres à caractère religieux, un tiers seulement pour ce qui concerne la bibliothèque de Marguerite de Male¹¹⁷⁴. Outre divers exemplaires de la Bible, ces livres à caractère religieux étaient composés de livres de prières, et plus particulièrement de livres d'heures, mais aussi de textes hagiographiques, de missels, de livres d'Évangiles ou encore de livres d'Épîtres¹¹⁷⁵. Parmi les textes laïcs, minoritaires donc, se trouvaient des œuvres didactiques, notamment des ouvrages de philosophie, des textes historiques, principalement représentés par les chroniques, quelques ouvrages de sciences, naturelles et physiques, des textes juridiques et des œuvres littéraires¹¹⁷⁶. La bibliothèque développée par Philippe le Hardi et son épouse possédait les caractéristiques des bibliothèques princières de ce temps, proche en termes de contenu de la bibliothèque royale, modèle par excellence : bien que plus petite que cette dernière, ou moins fournie en manuscrits illuminés que celle de Jean de Berry, elle n'en était pas moins l'une des plus belles collections de l'époque¹¹⁷⁷. Amateur de manuscrits, Jean sans Peur s'inscrivit dans la continuité de ses parents : cela est particulièrement flagrant si l'on en juge par la volonté du nouveau duc de ne pas aliéner la bibliothèque dont il hérita, les livres qu'il fit inventorier n'ayant pas été utilisés dans la

¹¹⁷² WINTER, p. 30 : l'auteur insiste bien sur la prudence qu'il faut garder en considérant ces chiffres, certains ouvrages ayant pu être empruntés, voire déjà récupérés par Jean sans Peur au moment de la rédaction des inventaires.

¹¹⁷³ Idem, p. 65.

¹¹⁷⁴ Idem, p. 47; VAUGHAN, Idem, p. 194.

¹¹⁷⁵ WINTER, p. 47-52.

¹¹⁷⁶ Voir le tableau dans Idem, p. 41-46.

¹¹⁷⁷ VAUGHAN, Idem, p. 194-195.

grande opération destinée à payer les dettes des défunts¹¹⁷⁸. Tout comme son père, Jean sans Peur acquit un certain nombre de livres d'heures et de livres d'oraisons, dont il faisait un usage courant¹¹⁷⁹. Mais le duc avait également une inclination marquée pour les romans, la « matière de Bretagne », la « matière de France », le cycle des croisades ou encore des fictions d'inspiration antique ; il fit en outre entrer dans la bibliothèque des véritables œuvres de l'Antiquité, des chroniques de l'histoire récente, des manuscrits traitant des voyages en Orient, influencé par sa propre expérience du voyage de Hongrie, tout comme les habituels traités de politique, d'art militaire ou les œuvres didactiques¹¹⁸⁰. En somme, Jean sans Peur fit preuve de goûts littéraires variés et ne négligea pas sa bibliothèque, qui se composait à sa mort de 255 manuscrits, si l'on en croit l'inventaire de 1420¹¹⁸¹. Si Philippe le Bon ne fut pas l'initiateur de la bibliothèque ducale, il fut celui qui la porta à son apogée : sous son principat, il multiplia quasiment par quatre la collection héritée de son père¹¹⁸². Cet important développement ne s'opéra que tardivement, cependant, le troisième duc ne s'intéressant que peu à sa bibliothèque durant la première partie de son principat : ce ne fut qu'à plus de 50 ans qu'il se consacra à ce mécénat¹¹⁸³. Son action n'en est que plus impressionnante puisque le recensement réalisé à son décès totalise 865 numéros¹¹⁸⁴. S'il s'inscrivit dans la continuité de son père et de son grand-père, de manière plus éclatante, le troisième duc rompit cependant avec eux en ce qui concerne certaines pratiques. Première distinction majeure avec celui de ses prédécesseurs, le mécénat de Philippe le Bon correspondit à un déplacement du centre de production des manuscrits dans les principautés bourguignonnes du nord, Philippe le Hardi et Jean sans Peur ayant privilégié les ateliers parisiens¹¹⁸⁵. Cette période vit également la fin de la prédominance des textes religieux dans la bibliothèque ducale : cette collection, qui privilégiait la dévotion et les

¹¹⁷⁸ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 445-446.

¹¹⁷⁹ Idem, p.447.

¹¹⁸⁰ Idem, p. 448-450.

¹¹⁸¹ Idem, p. 446.

¹¹⁸² WIJSMAN (H.), « La librairie des ducs de Bourgogne et les bibliothèques de la noblesse dans les Pays-Bas (1400-1550) », p. 19 ; VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 155.

¹¹⁸³ WIJSMAN, Idem ; VAUGHAN, Idem.

¹¹⁸⁴ LEMAIRE (C.), « Historique de la Bibliothèque de Bourgogne », p. 13.

¹¹⁸⁵ WIJSMAN, p. 26-28 ; VAUGHAN, Idem, p. 155.

sujets pratiques, réserva alors une place importante aux ouvrages historiques¹¹⁸⁶. Ainsi, à la mort de Philippe le Bon la bibliothèque se composait d'un ensemble d'ouvrages dont les genres principaux étaient les textes didactico-moralisateurs, les textes historiques et les textes littéraires¹¹⁸⁷. L'accroissement de la bibliothèque ralentit avec l'avènement de Charles le Téméraire : paradoxalement, ce prince bien connu pour son goût pour la littérature antique commanda peu de livres, bien moins que son père ou les grands seigneurs de son entourage¹¹⁸⁸. En général, l'essentiel des entrées relevait des ordonnances administratives, des livres liturgiques et paraliturgiques et de la littérature morale et didactique : la bibliothèque ne s'enrichit donc pas d'œuvres littéraires ou de compilations historiques de composition médiévale, Charles se contentant de faire achever des exemplaires jugés imparfaits et commandés par son père¹¹⁸⁹. Quelques innovations apparaissent cependant, notamment une certaine orientation humaniste¹¹⁹⁰ : il commanda ainsi de nombreuses traductions d'œuvres dites « classiques », notamment celles des auteurs de l'Antiquité, le duc étant cependant surtout intéressé par l'histoire des grands généraux et des conquérants¹¹⁹¹.

La remarque précédente ne doit d'ailleurs pas nous faire perdre de vue les différentes fonctions d'une bibliothèque princière : si le besoin de lectures, à titre éducatif ou de divertissement, est indéniable, il n'explique pas tout. La bibliothèque contribuait au rayonnement culturel de la cour de Bourgogne, faisant partie intégrante de la politique de

¹¹⁸⁶ WIJSMAN, p. 23.

¹¹⁸⁷ Idem, p. 24. Il est également possible de mesurer ce changement en observant les thèmes des volumes du catalogue de *La librairie des ducs de Bourgogne* : le volume 1 traite des « textes liturgiques, ascétiques, théologiques, philosophiques et moraux », le volume 2 des « textes didactiques », le volume 3 des « textes littéraires » et les volumes 4 et 5 des « textes historiques ». Bien que les manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique qui y sont référencés ne constituent qu'une petite partie de la bibliothèque de Bourgogne à son apogée, la primauté des textes laïcs est flagrante.

¹¹⁸⁸ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 1, p. 10.

¹¹⁸⁹ BLONDEAU (C.), *Un conquérant pour quatre ducs*, p. 213 ; VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 164.

¹¹⁹⁰ LEMAIRE, « La Bibliothèque de Bourgogne », p.100. Sur cette question voir également BLONDEAU, p. 12-13 et p. 216-229.

¹¹⁹¹ VAUGHAN, Idem, p. 163.

prestige des princes Valois¹¹⁹². Ces derniers, en effet, comme tous les grands, devaient dépenser pour tenir leur rang¹¹⁹³ : nous l'avons déjà mentionné, le prince richement vêtu était ainsi un prince puissant, et dire le pouvoir et la puissance pour affirmer l'autorité consistait donc à exhiber sa supériorité par le faste et publiciser les dépenses du prince pour nourrir l'imaginaire politique¹¹⁹⁴. Or les usages du monde imposaient de lourdes dépenses : outre les offrandes somptueuses que la piété leur imposait, chaque début d'année entraînait par exemple de nombreuses et coûteuses « étrennes », au sommet desquelles se trouvaient, notamment, les livres richement enluminés¹¹⁹⁵. Les ducs de Bourgogne appréciaient donc les livres, mais au même titre que tout autre objet de luxe¹¹⁹⁶. Et mener cette politique de prestige nécessitait tout un peuple d'artistes et d'artisans dont la prospérité et l'existence même dépendaient de ces dépenses de cour¹¹⁹⁷. La constitution de la bibliothèque ducale était donc indissociable du patronage des princes¹¹⁹⁸, lequel était d'ailleurs une composante de la fonction princière, à en croire Machiavel, qui déclarait qu'un « prince doit aussi montrer du goût pour les talents, donnant l'hospitalité aux gens de talent et honorant ceux qui excellent en un art »¹¹⁹⁹. Ces derniers surent s'entourer des artistes les plus réputés, sollicitant le milieu parisien : Philippe le Hardi employa ainsi les enlumineurs chargés de l'illustration des livres royaux¹²⁰⁰, exemple suivi ensuite par son fils qui continua de recourir aux artistes de la capitale¹²⁰¹. L'accession des Valois au comté de Flandre entraîna un déplacement progressif du centre de production vers les principautés du nord, lesquelles s'imposèrent dans les années 1440 et 1450, Philippe le Bon recourant majoritairement à des

¹¹⁹² SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 338.

¹¹⁹³ *Paris 1400 : les arts sous Charles VI*, p. 19.

¹¹⁹⁴ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 29-30.

¹¹⁹⁵ *Paris 1400*, p. 19.

¹¹⁹⁶ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 1, p. 9.

¹¹⁹⁷ *Paris 1400*, p. 19.

¹¹⁹⁸ VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 156

¹¹⁹⁹ MACHIAVEL (N.), *Le Prince*, p. 164.

¹²⁰⁰ WINTER, p. 88.

¹²⁰¹ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 460.

artisans de ces territoires¹²⁰², imité d'ailleurs par son fils, qui employa les mêmes artistes que son père¹²⁰³. N'oublions pas les auteurs, qui gravitaient tout autant autour des ducs : ces derniers firent preuve d'une grande bienveillance vis-à-vis des lettrés¹²⁰⁴, certains développant un lien très étroit avec eux et contribuant à la création de leur légende. La bibliothèque princière, originellement réceptacle de manuscrits précieux, fut ainsi utilisée à des fins idéologiques et politiques, servant d'outil de propagande à la gloire de la dynastie ducale¹²⁰⁵. Il importe donc de ne pas oublier qu'une bibliothèque princière était un instrument de pouvoir et le livre un symbole de puissance, en l'occurrence de puissance dynastique. La bibliothèque faisait partie intégrante du trésor, car le livre était un bel objet et il n'y avait pas de beauté sans richesse¹²⁰⁶.

B/ L'influence de la littérature : les lectures des ducs de Bourgogne

Le fait que le livre était un instrument de pouvoir ne doit pas nous faire perdre de vue une réalité que P. Bousmanne a bien mise en avant : les livres à la cour de Bourgogne étaient lus, consultés, copiés, échangés ou prêtés ; coulées de cire, annotations, gloses, commentaires écrits en marge, signatures ou copies de miniatures esquissées à la mine de plomb constituent autant de preuves, mises à jour par les restaurations, que tous les livres n'étaient pas confinés dans des armoires¹²⁰⁷. Cependant, l'importance de cette collection de livres pose une question qui peut paraître au premier abord accessoire : que lisaient les ducs de Bourgogne ? Cette question a toute son importance car elle peut nous apprendre beaucoup sur le processus de construction de l'image de chef de guerre que se firent les ducs de Bourgogne et qu'ils s'efforcèrent de transmettre : quelles lectures furent susceptibles de les influencer, de les inspirer ? Où puisèrent-ils les modèles et les exemples qui guidèrent leurs comportements ? Il convient donc d'essayer d'identifier les lectures de ces princes.

¹²⁰² VAN HOOREBEECK, « La clientèle des miniaturistes. Des manuscrits enluminés pour quels publics ? », p. 81 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 155.

¹²⁰³ VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 164.

¹²⁰⁴ WINTER, p. 25.

¹²⁰⁵ DELCOURT (T.), « La littérature française dans les Pays-Bas bourguignons », p. 110.

¹²⁰⁶ BLONDEAU, *Un conquérant pour quatre ducs*, p. 26 ; *Paris 1400*, p. 19.

¹²⁰⁷ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 1, p. 10.

Certaines lectures sont plus aisément identifiables, mais moins intéressantes pour le sujet qui nous occupe : il s'agit des livres religieux. Il est généralement admis que ceux-ci étaient abondamment utilisés : Philippe le Hardi lisait ainsi ses *Grandes Heures* avec assiduité¹²⁰⁸, au même titre que Jean sans Peur qui, lorsqu'il fut assassiné sur le pont de Montereau, perdit un précieux bréviaire qu'il portait sur lui¹²⁰⁹. Il serait ici plus intéressant d'identifier les lectures liées de près ou de loin à l'art militaire, plus susceptibles d'avoir influencé l'image des ducs en chefs de guerre. Les renseignements à ce sujet sont assez vagues. Olivier de La Marche est l'un des rares à citer précisément des ouvrages que lisait, ou se faisait lire, Charles le Téméraire :

Jamais ne se couchoit qu'il ne fist lire deux heures devant luy, et lisoit souvent devant luy le seigneur de Humbercourt, qui moult bien lisoit et retenoit ; et faisoit lors lire les haultes histoires de Romme et prenoit moult grant plaisir es faitz des Rommains.¹²¹⁰

Les goûts littéraires du dernier duc Valois ont marqué les contemporains puisque Philippe Wielant précise :

Le duc ne prenoit plaisir qu'en histoires romaines et es faitz de Jules Cesar, de Pompée, de Hannibal, d'Alexandre le Grand et de telz autres grandz et haultz hommes, lesquelz il vouloit ensuyvre et contrefaire¹²¹¹.

Cependant, à l'exception de ces rares informations, il est difficile d'être catégorique. Il est toutefois possible de se livrer à quelques hypothèses. En effet, par exemple, le succès ou l'insuccès de certains ouvrages nous sont connus. Ainsi, nous savons que *Le Champion des dames*, achevé en 1442 par Martin Le Franc, fut accueilli assez froidement à la cour de Bourgogne : l'œuvre déplut pour sa liberté de ton et son appel appuyé à l'union des Français contre l'occupant anglais. La meilleure preuve que nous ayons de cet insuccès est l'existence de la *Complainte du livre du Champion des dames*, que l'auteur composa après l'envoi de

¹²⁰⁸ WINTER, p. 49.

¹²⁰⁹ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 447.

¹²¹⁰ LA MARCHE, t. 2, p. 334. Le chroniqueur précise que dans sa jeunesse le duc « s'appliquoit à lire et faire lire devant luy, du commencement, en joyeux comptes et ès faitz de Lancelot et de Gauvain » (Idem, p. 217).

¹²¹¹ SMET (J. J. de) (éd.), « *Recueil des Antiquités de Flandre* par le président Ph. Wielant d'après divers manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne », p. 56. Cité dans BLONDEAU, p. 222.

son poème à Philippe le Bon, dans laquelle il exprima sa déception devant l'insuccès rencontré par son ouvrage¹²¹² : bien que cela reste une supposition, il est possible de considérer que cette œuvre n'eut qu'un impact très limité sur le duc. Nous avons brièvement évoqué l'apprentissage de la lecture, étape importante de la formation du prince : les manuscrits achetés à cette intention sont donc également susceptibles de nous renseigner sur les lectures des ducs de Bourgogne. Nous savons ainsi que Philippe le Hardi acheta en 1378 un exemplaire du manuel d'instruction morale et religieuse intitulé *La Somme le Roi* pour l'éducation du futur Jean sans Peur, 1378 étant l'année au cours de laquelle Baudouin de La Nieppe prit ses fonctions de « maître en école » auprès du comte de Nevers¹²¹³. De la même manière, si l'on considère que les ouvrages de Gilbert de Lannoy, *l'Instruction d'un jeune prince*, les *Enseignements paternels* et *l'Enseignement de vraie noblesse* furent destinés à l'éducation du jeune comte de Charolais, il est possible de supposer qu'ils furent au nombre de ses lectures¹²¹⁴. Enfin, nous pouvons également fonder nos hypothèses sur les capacités linguistiques des ducs. Philippe le Hardi était peu familier avec le latin¹²¹⁵, au même titre que Jean sans Peur et Philippe le Bon¹²¹⁶, Charles le Téméraire ayant été le seul à être considéré comme un bon latiniste¹²¹⁷ : partant de ce constat, il est légitime de penser que leurs commandes de traductions manifestaient un désir de pouvoir lire certaines œuvres que la barrière de la langue rendait difficilement accessibles.

Tout en gardant ces détails en tête, il serait intéressant de procéder à une sélection des ouvrages de la bibliothèque de Bourgogne parmi les plus pertinents : en étudiant leur contenu et en le confrontant aux choix des ducs de Bourgogne dans le domaine militaire, il peut être possible d'identifier leurs influences. Au premier abord, il est tentant de considérer que les ducs ont lu certains textes considérés comme des classiques dans le milieu nobiliaire, telles les œuvres de la littérature arthurienne : les écrivains bourguignons nous dépeignent

¹²¹² BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 2, p. 103.

¹²¹³ SCHNERB, *Idem*, p. 31 ; WINTER, p. 255.

¹²¹⁴ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 2, p. 223.

¹²¹⁵ WINTER, p. 50.

¹²¹⁶ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 27.

¹²¹⁷ DUBOIS, p. 33.

en effet une société imprégnée d'imaginaire breton¹²¹⁸, principalement dû à une littérature fondée à la fin du XIIe siècle pour le public aristocratique qui était devenue indissociable de l'identité nobiliaire¹²¹⁹, au point que certains en viennent à parler d'« intoxication » à en juger par l'omniprésence de l'univers arthurien dans les fêtes et les cérémonies¹²²⁰. Les ducs de Bourgogne ne dérogeaient pas à la règle et leur intérêt pour la matière arthurienne peut se mesurer aux textes qu'ils possédaient ou achetèrent¹²²¹. Cet intérêt doit cependant être relativisé. En effet, si Philippe le Hardi possédait bien des œuvres de Chrétien de Troyes¹²²² et si Jean sans Peur versa 400 francs à Jacques Rapondi, en 1407, pour « un grand livre [...] tant du roman de Lancelot du Lac et du Saint Graal, comme du roi Arthur »¹²²³, le nombre de textes arthuriens était peu élevé à l'échelle de la bibliothèque de Bourgogne : Philippe le Bon commanda moins de romans bretons qu'il n'en hérita et il n'est pas certain qu'il prêta beaucoup d'attention à ceux qu'il reçut en dons¹²²⁴. L'impact sur les conceptions militaires, qui nous intéresse ici, semble avoir été limité : s'il fallait lire les œuvres de la littérature arthurienne, celle-ci paraît avoir surtout été associée au stade de la jeunesse, idéale pour ses vertus récréatives et sa nature divertissante, permettant d'adoucir le reste de l'apprentissage et ce faisant souffrant du jugement désapprobateur des pédagogues. La matière arthurienne a donc permis de modeler l'imagination des plus jeunes, mais devait céder la place à des références politiquement plus pertinentes à l'âge adulte¹²²⁵. Une utilisation notable de la matière arthurienne fut cependant sa participation à la bourgondisation littéraire entreprise par les ducs de Bourgogne, c'est-à-dire le processus d'unification de territoires distincts au moyen de la culture et de la bibliophilie, à travers la

¹²¹⁸ DOUDET, « La référence oubliée ? La légende arthurienne chez les rhétoriciens bourguignons, bretons et français », p. 385.

¹²¹⁹ FOURCADE (S.), « Les lecteurs nobles de la littérature arthurienne à la fin du Moyen Âge », p. 429.

¹²²⁰ LEMAIRE (J.), *Les visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, p. 36.

¹²²¹ VAN HEMELRYCK (T.), « La matière arthurienne à la cour des ducs de Bourgogne dans les mises en prose (*Erec et Cligès*), miroir de la "bourgondisation" littéraire ? », p. 463.

¹²²² VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 194 ; WINTER, p. 250-251.

¹²²³ SCHNERB, *Idem*, p. 453.

¹²²⁴ DOUDET, « La référence oubliée ? », p. 395.

¹²²⁵ DOUDET, *Idem*, p. 394 ; FOURCADE, p. 429.

rénovation des modèles textuels arthuriens et leur remise au goût du jour par le biais de la mise en prose¹²²⁶. En outre, la matière arthurienne continua de nourrir la mémoire des hommes de manière indirecte, restant une source d'inspiration pour certains auteurs¹²²⁷. Quelques thèmes reviennent souvent dans les inventaires, tout au long des différents principats, et peuvent donc témoigner des goûts personnels des princes. Il est ainsi possible de souligner l'importance des ouvrages sur les croisades et les voyages orientaux¹²²⁸ : ce sujet, on le sait, était cher au cœur de Philippe le Hardi et il est raisonnable de penser que les différents manuscrits présents dans la bibliothèque ducale ont pu contribuer à entretenir ce goût chez ses successeurs. Si certains manuscrits provenaient de l'héritage de Marguerite de Male, tels le *Livre de Saladin* et les différents exemplaires de *l'Histoire la conquête de Constantinople*¹²²⁹, ou encore les chroniques de Guillaume de Tyr et d'Ernoul¹²³⁰, Philippe le Hardi en commanda quelques uns, dont le *Livre des Armoilles* qu'il fit traduire en 1383¹²³¹ ou la *Fleur des histoires de la Terre d'Orient* d'Hayton acquis en 1403¹²³². Il convient également de mentionner *l'Épître lamentable et consolatoire sur le fait de la déconfiture du roi de Hongrie devant Nicopolis* de Philippe de Mézières, œuvre dédiée au duc de Bourgogne et qui ne pouvait que l'intéresser puisqu'elle concernait une expédition dont il fut le maître d'œuvre¹²³³. Jean sans Peur, qui fut croisé et voyagea en Orient, compléta cette matière d'Orient par l'acquisition du *Livre des merveilles du monde*, contenant divers textes sur le sujet et en grande partie traduits par Jean Le Long d'Ypres, et *Le Canarien*, sur la conquête des îles Canaries en 1402-1404¹²³⁴. Philippe le Bon fut extrêmement désireux d'entreprendre la croisade, d'autant plus après la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, et cette volonté se retrouve dans les quelques volumes se rapportant à l'Orient qui entrèrent dans la

¹²²⁶ VAN HEMELRYCK, p. 463-465.

¹²²⁷ QUERUEL (D.), « Réminiscences arthuriennes dans les romans de chevalerie du XVe siècle : l'exemple des romans bourguignons », p. 489.

¹²²⁸ VAUGHAN, Idem, p. 195 ; WINTER, p. 52.

¹²²⁹ WINTER, p. 237-240.

¹²³⁰ Idem, p. 257-258.

¹²³¹ Idem, p. 173.

¹²³² Idem, p. 208-209.

¹²³³ Idem, p. 259-260.

¹²³⁴ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 449.

bibliothèque de Bourgogne sous son principat¹²³⁵. Citons notamment la traduction du *Directorium ad passagium faciendum* commandée à Jean Méliot, dans lequel il est d'ailleurs possible de trouver trace des plans de croisade du duc¹²³⁶, ou *Le Devisement du monde* de Marco Polo, bien qu'on ne sache pas comment l'exemplaire parvenu jusqu'à nous est entré en possession de Philippe le Bon¹²³⁷. La bibliothèque ducale est donc un bon indicateur de la pérennité du rêve de croisade chez les ducs de Bourgogne et nous permet légitimement de penser qu'ils eurent connaissance du contenu des ouvrages sur le sujet. D'autres œuvres traitaient d'ailleurs de ce thème de manière indirecte et nous pouvons donc supposer qu'ils firent l'objet d'un intérêt similaire de la part des ducs¹²³⁸. C'est notamment le cas de la chanson de geste *Florent et Octavien*, dont Philippe le Bon acquit une version en prose entre 1454 et 1467¹²³⁹ : le roman traite du voyage en Orient, des guerres contre les Sarrasins¹²⁴⁰, mais également, de manière implicite, de la contestation par l'Angleterre de la légitimité des souverains Valois en France¹²⁴¹, autant de thèmes particulièrement d'actualité à la cour de Bourgogne au milieu du XVe siècle et familiers à Philippe le Bon, qui fut un protagoniste majeur du conflit franco-anglais et qui s'était lancé dans une vaste campagne de promotion de la croisade, dont le point culminant fut le banquet du Faisan en 1454¹²⁴². A côté de ces textes sur l'Orient qui intéressèrent probablement grandement les ducs de Bourgogne, il est possible de relever des œuvres d'ordre plus technique sur l'art de la guerre et dont on peut supposer qu'ils eurent également connaissance. Certains choix peuvent d'ailleurs étonner par leur contradiction. Par exemple, Jean sans Peur semble avoir commandé le *Livre des fais d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan pour l'éducation du dauphin Louis de

¹²³⁵ SMALL (G.), « Clio à la cour de Bourgogne au XVe siècle », p. 15.

¹²³⁶ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 5, p. 114-115.

¹²³⁷ Idem, p. 180.

¹²³⁸ SMALL, p. 15.

¹²³⁹ Il s'agit du manuscrit KBR, Ms. 10387 : voir sa notice dans BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 3, p. 161-169.

¹²⁴⁰ Pour une édition de l'œuvre, on pourra se référer à LABORDERIE (N.), *Florent et Octavien. Chanson de geste du XIVE siècle*, qui utilise cependant des versions en alexandrins, différentes donc du manuscrit acquis par Philippe le Bon. Pour un résumé de l'histoire, voir l'analyse t. 1, p. LXX-XCV.

¹²⁴¹ Pour les rapports entre le poème et l'actualité, voir Idem, notamment p. CVIII, CIX et CXVIII.

¹²⁴² BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 3, p.165-166.

Guyenne et certains exemplaires de cet ouvrage se trouvaient dans la bibliothèque de Bourgogne¹²⁴³ : nous pouvons donc supposer que le duc appréciait l'œuvre, ou en tout cas la cautionnait, et l'estimait convenable pour un futur roi de France. Or il est intéressant de constater que les propos de Christine de Pizan vont à l'encontre de ceux de Geoffroi de Charny dans son *Livre de Chevalerie*, lui aussi présent dans la bibliothèque de Bourgogne et probablement commandé par Jean sans Peur¹²⁴⁴. Christine prônait également une conception de la guerre fortement inspirée par les autorités antiques, au détriment de la littérature arthurienne¹²⁴⁵, référence majeure pour l'aristocratie : sur ce point, les ducs de Bourgogne semblent avoir partagé la conception de Christine de Pizan, ainsi que nous l'avons évoqué. Mentionnons également l'*Arbre des batailles*, ouvrage fameux, que Christine de Pizan utilisa pour son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*¹²⁴⁶ : son auteur, Honoré Bouvet fut patronné par Philippe le Hardi, qui reçut une copie de son œuvre en 1387¹²⁴⁷. L'influence d'autres « traités » est plus facilement indentifiable. Ainsi, C. Allmand a bien mis en avant l'influence qu'ont eu le *De re militari* de Végèce et la *Cyropédie* de Xénophon sur les ordonnances militaires de Charles le Téméraire¹²⁴⁸ : ces dernières offrent de nombreux exemples de mise en pratique de ces textes, notamment en ce qui concerne la sélection des hommes d'armes, leur entraînement, leur encadrement ou leur organisation. Le *De re militari* eut un grand succès au Moyen Âge, en témoignent les nombreux auteurs qui y firent référence et les nombreuses éditions dont il fit l'objet¹²⁴⁹ : bien que rédigé dans les années 400, les généralisations de Végèce sur la science militaire trouvaient en effet leur écho à un millénaire d'intervalle¹²⁵⁰ et ses propos sur les armées étaient particulièrement d'actualité à

¹²⁴³ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 3, p. 144-148 et 170-173 ; RIBEMONT (B.), « Le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* : droit et didactique », p. 136.

¹²⁴⁴ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 2, p. 187-188 et 233-237 ; RIBEMONT, *Idem* ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 450.

¹²⁴⁵ RIBEMONT, p. 137.

¹²⁴⁶ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 3, p. 147.

¹²⁴⁷ VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 198-199 ; WINTER, p. 134-135.

¹²⁴⁸ ALLMAND, « Did the *De re militari* of Vegetius influence the Military Ordinances of Charles the Bold ? », p. 137.

¹²⁴⁹ *Idem*, p. 135-136.

¹²⁵⁰ *Idem*, p. 136.

une époque qui vit la création des armées permanentes par les princes¹²⁵¹. Cette volonté de bénéficier de troupes permanentes dont Charles fit preuve et le rôle qu'il entendait lui faire jouer dans la défense de la chose publique constituent autant de preuves de l'influence des pratiques militaires romaines sur le dernier duc Valois et de sa compréhension des théories de Végèce¹²⁵². Or l'une d'entre elles concernait justement le rôle du chef de guerre : ses propos sur l'importance d'un commandement unique, incarné par un chef suprême détenteur de l'autorité militaire, se retrouvaient dans les ordonnances qui insistaient bien sur la place du duc au sommet de la pyramide, chaque niveau de commandement tirant son pouvoir du prince¹²⁵³ ; cette suprématie du duc de Bourgogne était d'ailleurs renforcée par le serment que devaient prêter les gens de guerre, pratique prévue dès la première des ordonnances¹²⁵⁴ et recommandée par Végèce¹²⁵⁵. Le respect que le Téméraire témoignait aux principes de ce dernier avait toutefois ses limites si l'on en juge par les critiques émises par certains chroniqueurs : Philippe de Commines estimait ainsi que l'insuccès du siège de Beauvais à l'été 1472 était dû à l'imprévoyance de Charles, contradictoire avec le système prôné par Végèce, selon lequel un commandant qui planifiait son action et savait mettre à profit son expérience de la guerre disposait d'un avantage sur l'ennemi¹²⁵⁶. Le *De re militari* restait cependant, pour la période qui nous occupe, l'une des œuvres traitant de la guerre les plus populaires, et même la plus prestigieuse : les autres étaient les *Facta et dicta memorabilia* de Valère Maxime, les *Stratagemata* de Frontin et les *Fais des Romains*¹²⁵⁷. Deux manuscrits du *De re militari* ayant appartenu aux ducs de Bourgogne se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Royale de Belgique¹²⁵⁸ et nous avons la trace de l'achat de la traduction des *Facta et dicta memorabilia* en 1409 par Jean sans Peur¹²⁵⁹. De plus, les ducs pouvaient également prendre connaissance de leurs enseignements de manière indirecte :

¹²⁵¹ Idem, p. 142.

¹²⁵² Idem, p. 142-143; DELPU, p. 195 ; LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 232.

¹²⁵³ ALLMAND, Idem, p. 139 ; DELPU, p. 219.

¹²⁵⁴ DELPU, p. 195.

¹²⁵⁵ ALLMAND, Idem, p. 140.

¹²⁵⁶ ALLMAND, *La guerre de Cent Ans*, p. 258.

¹²⁵⁷ Idem, p. 263-264.

¹²⁵⁸ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 5, p. 276-281 et 294-296.

¹²⁵⁹ SCHNERB, Idem, p. 453.

Christine de Pizan s'appuya par exemple sur ces deux auteurs dans son *Livre des fais d'armes et de chevalerie*¹²⁶⁰. Quant aux *Fais des Romains*, non content d'avoir leur place dans la bibliothèque de Bourgogne¹²⁶¹, nous avons déjà mentionné qu'ils faisaient partie des lectures favorites de Charles le Téméraire¹²⁶². La *Cyropédie* de Xénophon fit également l'objet d'une traduction de Vasque de Lucène à l'initiative du dernier duc, lequel commanda en outre une traduction du *De bello Gallico* de Jules César à Jean du Chesne en 1472¹²⁶³, preuve de l'intérêt qu'il témoignait à ces classiques, qui firent sûrement partie de ses lectures. La *Cyropédie* contient, de l'aveu même de Vasque de Lucène, plusieurs enseignements destinés à tout prince, dont des enseignements militaires : les nombreux détails pour tout ce qui touchait à la guerre étaient faits pour retenir l'attention de Charles¹²⁶⁴. Il est d'ailleurs raisonnable de penser que ce dernier considéra avant tout cette œuvre comme un livre sur l'art de la guerre, qui pouvait l'aider à la réorganisation de sa propre armée¹²⁶⁵.

Pour finir ce bref tour d'horizon des lectures potentielles des ducs de Bourgogne, un mot concernant un genre particulièrement bien représenté dans la bibliothèque ducale, et non des moindres, les ouvrages historiques. L'Histoire prédomine chez le duc de Bourgogne : à l'inverse de son frère, Charles V, pourtant souvent cité comme modèle, qui privilégiait les sciences spéculatives et contemplatives, Philippe le Hardi éprouvait un intérêt tout particulier pour les textes historiques, bien représentés dans sa collection¹²⁶⁶, notamment par un exemplaire des *Grandes Chroniques de France*, acheté en 1384¹²⁶⁷, la *Chronique de la*

¹²⁶⁰ ALLMAND, *Idem*, p. 265.

¹²⁶¹ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 5, p. 119-127.

¹²⁶² Il ne s'agissait pas d'une spécificité du dernier duc Valois puisque l'auteur de la vie de Bouciquaut témoigne du fait que celui-ci aimait « ouyr lire beaulx livres de Dieu et des sains, des *Fais des Romains* et histoires authentiques » : *Le livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre*, p. 416, cité dans ALLMAND, *Idem*, p. 263.

¹²⁶³ VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 163.

¹²⁶⁴ GALLET-GUERNE (D.), *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour de Bourgogne (1470)*, p. 23 et 31-32.

¹²⁶⁵ *Idem*, p. 45-52.

¹²⁶⁶ SMALL, « Clio à la cour de Bourgogne au XVe siècle », p. 12 ; WINTER, p. 51.

¹²⁶⁷ WINTER, p. 194-195.

trahison et mort de Richard II, roi d'Angleterre de Jean Créton, offert au duc en 1402¹²⁶⁸, ou encore les différents exemplaires de la *Chronique de Flandre*¹²⁶⁹. Ce goût était partagé par son fils, qui acquit lui aussi un exemplaire des *Grandes Chroniques de France*, le premier livre des *Chroniques* de Jean Froissart, un *Livre de Bertrand du Guesclin* ou encore une *Chronique du fait des Anglais*¹²⁷⁰. Philippe le Bon avait plus de cinquante ans lorsqu'il se passionna pour la commande de livres d'Histoire¹²⁷¹, mais son apport fut si important que ce genre représentait 18% de la bibliothèque à la fin de sa vie, chiffre qui n'incluait cependant pas d'autres textes tout autant véhicules de la culture historique de l'époque¹²⁷² : l'intérêt pour l'Histoire se manifestait publiquement à la cour de Bourgogne, tant du fait des goûts et du caractère du duc qui rayonnait sur son entourage, qu'en raison du nombre exceptionnel d'écrivains d'Histoire qui furent associés au service ducal¹²⁷³. Ce n'est pas le propos de réfléchir, ou détailler, ici l'usage politique qui pouvait être fait de l'Histoire par les ducs. Ce qu'il convient de mettre en avant est la volonté de Philippe le Bon de constituer une collection de livres avec lesquels il avait le sentiment de s'identifier, ce que les commandes semblent laisser transparaître¹²⁷⁴ : ce faisant il est raisonnable de considérer que les ducs lisaient les livres d'Histoire qu'ils avaient commandés ou qu'on leur avait offerts, d'autant plus si le contenu des textes à caractère historique était présenté comme une projection des intérêts et des ambitions personnels du prince¹²⁷⁵. Il n'est pas nécessaire de revenir sur tous les manuscrits historiques de la bibliothèque ducale¹²⁷⁶ : nous en avons déjà évoqué quelques uns susceptibles d'entrer dans cette catégorie lors de notre propos sur les croisades. La limite entre la littérature des croisades et la littérature historique est d'ailleurs assez floue : la bibliothèque ducale vit fleurir toute une littérature historique consacrée à

¹²⁶⁸ Idem, p. 174.

¹²⁶⁹ Idem, p. 43, 139 et 164.

¹²⁷⁰ SCHNERB, Idem, p. 449.

¹²⁷¹ SMALL, Idem, p. 11 ; VAUGHAN, p. 156.

¹²⁷² SMALL, p. 12

¹²⁷³ Idem, p. 13.

¹²⁷⁴ Idem, p. 14.

¹²⁷⁵ Idem, p. 15.

¹²⁷⁶ Ceux-ci remplissent deux des cinq volumes du catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique publié sous la direction de B. Bousmanne et C. Van Hoorebeeck.

l'Orient, de manière plus ou moins directe, un lieu où s'étaient démarqués nombre de héros auxquels les ducs s'intéressèrent, voire s'identifièrent¹²⁷⁷. Les textes sur la matière troyenne en sont un exemple frappant : à la fin de sa vie, Philippe le Bon possédait quinze récits relatifs à l'Histoire de Troie, alors qu'il n'en avait reçu qu'un seul en héritage, et il fit même réaliser au moins deux traductions de *l'Historia destructionis Troiae*, le texte de référence sur la question¹²⁷⁸. Entraient également dans cette catégorie les aventures de Jason, qui marquèrent forcément Philippe le Bon puisqu'il en fit le premier patron de l'Ordre de la Toison d'or et l'Histoire d'Alexandre le Grand, qui fut particulièrement en faveur sous le principat de Charles le Téméraire¹²⁷⁹. Bien évidemment, toutes les productions historiques ne renvoyaient pas forcément à la question orientale : Philippe le Bon commanda notamment des traductions d'œuvres relatives à l'Histoire des principautés qu'il avait acquises, telle la *Chronica ducum Lotharingie et Brabantie* d'Edmond de Dynter ou la *Chronographica* de Johannes Beke, traitant respectivement du duché de Brabant et du comté de Hollande¹²⁸⁰.

Les ducs de Bourgogne bénéficiaient donc d'un large corpus de textes dont ils eurent connaissance, qu'ils ont lu ou se sont fait lire, et qui furent susceptibles d'influencer leur conception de la guerre et de son commandement. Bien sûr cette influence est à considérer avec précaution : ainsi, en ce qui concerne le caractère instructif des traités, les exemples cités appartenaient bien souvent à un passé lointain et, bien que certaines stratégies semblent intemporelles¹²⁸¹, les enseignements sur l'art de la guerre paraissent avoir été secondaires ; cette remarque vaut aussi pour la littérature historique, les exemples utilisés pouvant apparaître anachroniques. Cependant, ces lectures avaient leur utilité : elles semblent notamment avoir surtout apporté un éclaircissement sur les généralités de

¹²⁷⁷ SMALL, *Idem*, p. 16.

¹²⁷⁸ *Idem*.

¹²⁷⁹ *Idem*, p. 17.

¹²⁸⁰ *Idem*, p. 14.

¹²⁸¹ LASSABATÈRE, « La fonction de connétable et le commandement militaire dans le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan », p. 77-79 : certains faits d'armes de du Guesclin et de Louis II de Bourbon auraient très bien pu illustrer des principes avancés par Christine de Pizan dans son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*, principes fondés eux-mêmes sur des exemples antiques.

l'expérience militaire¹²⁸². En outre, celles-ci présentaient d'autres avantages : non content d'apporter de nombreux enseignements sur l'art du gouvernement, ce qui permet d'ailleurs de mesurer l'importance de la guerre dans la fonction princière et la vie politique¹²⁸³, elles apportaient aux ducs, principalement à travers la littérature militaire et historique, un rappel des exploits des glorieux anciens afin de « donner courage aux nobles qui leur fais oyent de les suivres et faire comme eulx »¹²⁸⁴. Leurs lectures procuraient donc aux ducs des exemples et des modèles.

C/ Modèles et comparaisons

Nous avons souligné qu'en tant que chefs de guerre, les ducs de Bourgogne se devaient d'être des exemples pour leurs troupes et que l'attitude qu'ils adoptaient en campagne était grandement influencée par leur éducation : outre les leçons qu'ils reçurent, il est légitime de penser que ces princes eurent également leurs propres exemples, sur lesquels ils fondèrent leur conception de l'image de chef de guerre, des modèles dont ils s'inspirèrent et qu'ils s'efforcèrent d'imiter ou d'égaliser. Afin d'identifier ces modèles, il est possible de faire le lien entre les lectures des ducs et leur comportement, afin de mettre en lumière d'éventuelles similitudes, ce qui relève malgré tout majoritairement de la supposition. Les choix des figures honorées par ces princes dans divers domaines artistiques, tant la littérature que la sculpture ou l'orfèvrerie, peuvent également nous renseigner sur les modèles ducaux. Enfin, nous pouvons nous tourner vers les comparaisons et les analogies effectuées par les écrivains contemporains.

En ce qui concerne ces dernières, la première comparaison qu'il convient de retenir est d'ordre animal : il s'agit de l'assimilation du duc à un lion. Philippe le Hardi fut ainsi qualifié de « noble lyon » par Eustache Deschamps dans une ballade composée à l'occasion du projet de débarquement en Angleterre de 1386¹²⁸⁵. Jean sans Peur fut lui aussi comparé à ce félin, sous la plume du Religieux de Saint-Denis : celui-ci nous raconte que lors de la

¹²⁸² ALLMAND, *Idem*, p. 266.

¹²⁸³ *Idem*.

¹²⁸⁴ *Le livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre*, p. 410, cité dans ALLMAND, *Idem*, p. 263.

¹²⁸⁵ HUIZINGA (J.), « L'État bourguignon, ses rapports avec la France, et les origines d'une nationalité néerlandaise », p. 21.

bataille d'Othée, le duc « se jeta comme un lion rugissant sur ceux qui l'entouraient »¹²⁸⁶. On retrouve également cette assimilation dans le traité satirique intitulé *Le Pastoralet*¹²⁸⁷. Par la suite, ce surnom fut particulièrement attaché à la personne de Philippe le Bon et ce principalement du fait de l'œuvre de Georges Chastellain¹²⁸⁸ : l'indiciaire recourt en effet abondamment à cette image dans sa chronique¹²⁸⁹ et surtout dans ses œuvres poétiques, tel l'« Épistre au bon duc Philippe de Bourgogne »¹²⁹⁰, le bien nommé « Lyon rampant »¹²⁹¹ ou encore l'« Advertissement au duc Charles »¹²⁹². Enfin, tout comme son père, Charles fut assimilé à son tour à la figure du lion par divers chroniqueurs, tels Pierre de Blarru¹²⁹³, Georges Chastellain¹²⁹⁴ ou encore Jean Molinet¹²⁹⁵. Bien évidemment, il n'est pas tant question ici des compétences de commandement que de la force et de la bravoure, aptitudes qui n'en étaient pas moins dignes de tout grand combattant qui se respectait : la comparaison a donc toute son importance. Le lion est un animal qui abonde dans les représentations médiévales, s'imposant notamment comme la figure la plus représentée

¹²⁸⁶ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 171

¹²⁸⁷ HUIZINGA, p. 21.

¹²⁸⁸ Il ne fut cependant pas le seul : Jean de Wavrin le qualifie par exemple d'« hardy comme lyon » (WAVRIN, t. 5, p. 231).

¹²⁸⁹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 261 : « car coeur de lyon, ou de tygre, ou de dragon, tous mis ensemble, ne peut monstrier l'aigreur, la felleté et les horribles faits que de sa seule main il monstroït en l'espece meslée de ses ennemis ».

¹²⁹⁰ Idem, t. 6, p. 147 : « Lyon bandé de riche lyoison [...] Entends à moy, lyon de trois vestures ; Lyon fameux, entens à moy, te prie ; », p. 154 : « Comme un lyon triumphant valereux » et p. 166 : « o haut lyon ! »

¹²⁹¹ Idem, t. 7, p. 207 : « Lyon rampant en croupe de montaigne [...] Lyon fameux, tryacle contre araigne [...] Lyon aux fiers, aux doux humiliant [...] Lyon transy tout refulgent en gloire », p. 208 : « Lyon, lyon, veuille fortune ou daigne »

¹²⁹² Idem, p. 285 : « l'auguste duc Philippe, le grant lyon » et p. 291 : « le grant lyon, le duc ton père ».

¹²⁹³ BLARRU, p. 8 : « L'illustre Lion des Séquanes », p. 28 : « le Lion s'élance à cheval au plus fort de la mêlée », p. 45 : « le Lion » et p. 50 : « le duc Lion ».

¹²⁹⁴ CHASTELLAIN, t. 5, p. 430 : « lors, où ce duc de Bourgogne, enflé alors de despit de la faute des autres, pour qui tant avoit fait, et devenu plus fier que un lion quérant proie

¹²⁹⁵ MOLINET, t. 1, p. 71 : « ce très fort et courageux lion » et p. 120 : « O très puissant duc vertueux cuer léonique ».

dans les armoiries : animal ambivalent, il était à l'origine principalement l'incarnation des forces du mal, dangereux, cruel, brutal, avant d'être finalement valorisé et de s'imposer comme le roi des animaux, détrônant l'ours grâce au soutien de l'Église et étant même investi d'une importante dimension christologique. Le lion trouva même sa place dans l'imaginaire militaire : les bestiaires et les encyclopédies le parèrent de toutes les vertus du chef et du guerrier, soulignant sa force, son courage, sa fierté, sa largesse, sa magnanimité¹²⁹⁶. Il est alors aisément compréhensible que ce surnom ait été attribué à plusieurs personnages ayant fait preuve d'une farouche ardeur au combat, le cas des ducs de Bourgogne n'étant pas exceptionnel : citons notamment le duc de Saxe Henri le Lion, le roi de France Louis VIII¹²⁹⁷ et, peut-être le plus fameux, le roi d'Angleterre Richard I^{er}, dit Cœur de Lion¹²⁹⁸. La littérature fut également pour beaucoup dans la diffusion de cette image du lion : en effet, dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'écu au lion devint dans toute œuvre littéraire latine, française ou anglo-normande l'écu stéréotypé du chevalier chrétien et à la fin du XIIIe siècle, partout en Europe occidentale, tout héros littéraire se devait d'avoir un lion pour figure héraldique¹²⁹⁹. Il ne faut toutefois pas négliger l'influence des armoiries des comtes de Flandre, présentes dans celles des ducs de Bourgogne à partir de Jean sans Peur¹³⁰⁰, dans l'assimilation avec la figure du lion¹³⁰¹ : cet emblème, attesté pour la première fois en 1163 sur le deuxième sceau du comte Philippe d'Alsace¹³⁰², fut placé au centre des armoiries ducales, « sur le tout » ou « brochant en cœur » pour reprendre des expressions héraldiques¹³⁰³, et s'affirma comme la représentation allégorique privilégiée des ducs de Bourgogne, leur offrant un modèle animal idéal. Ainsi, après l'audience du 8 mars 1408, Jean sans Peur voulut que la Justification, par laquelle il expliquait son choix d'avoir

¹²⁹⁶ Sur l'évolution de la figure du lion, voir la synthèse de M. Pastoureau dans PASTOUREAU, *Une histoire symbolique*, p. 54-72.

¹²⁹⁷ LE GOFF, p. 43.

¹²⁹⁸ Sur le surnom de Richard voir FLORI, *Richard Cœur de Lion. Le roi-chevalier*, p. 264-269.

¹²⁹⁹ PASTOUREAU, *Idem*, p. 59-60.

¹³⁰⁰ Voir Chapitre 2, III, p. 277 de cette présente partie.

¹³⁰¹ BONENFANT, « L'origine des surnoms de Philippe le Bon », p. 101 ; HUIZINGA, p. 21-22.

¹³⁰² LAURENT (R.), *Les sceaux des princes territoriaux belges du Xe siècle à 1482*, t. 1, p. 79.

¹³⁰³ PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 369.

fait assassiner Louis d'Orléans, fût répandue et fit alors multiplier les exemplaires¹³⁰⁴ : certains¹³⁰⁵, parvenus jusqu'à nous, sont décorés d'une miniature, représentation allégorique de la lutte entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans, le premier, sous les traits d'un lion, empêchant le second, sous les traits d'un loup, de s'emparer de la couronne¹³⁰⁶. Pierre de Blarru traduit bien, dans sa *Nancéide*, l'utilisation que Charles le Téméraire faisait des armoiries : il rapporte que le duc exhibait cet emblème, lequel « galvanise encore davantage sa fougue », ajoutant que « s'assimilant totalement à un lion, il en a la violence » ; et de conclure que « les armoiries correspondent ainsi aux réalités, et le lion évoque parfaitement la personnalité du duc, car il porte vivant en son cœur ce lion qu'il a fait peindre sur ses enseignes »¹³⁰⁷. La mise en avant du lion n'était donc pas anodine et il est raisonnable de penser que les chroniqueurs diffusaient finalement une comparaison orchestrée par les ducs. En outre, il s'agissait d'une bonne opportunité pour les ducs de Bourgogne de se poser en incarnations du chevalier au lion, dont l'avatar le plus connu était Yvain, figure bien connue de la littérature arthurienne, d'autant plus prestigieuse pour ces princes héritiers des comtes de Flandre si l'on considère l'hypothèse selon laquelle Chrétien de Troyes écrivit son roman en hommage au comte Philippe d'Alsace¹³⁰⁸.

¹³⁰⁴ COVILLE (A.), « Le véritable texte de la justification du duc de Bourgogne », p. 64 ; JOLLIVET (L.), « La résistance du milieu humaniste français à la *Justification* de Jean Petit », p. 93.

¹³⁰⁵ Chantilly, Musée Condé, Ms. 878, f° 2 ; Paris, BNF, Ms. fr. 5733, f° 2 v° ; Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 2657, f° 1 v°.

¹³⁰⁶ GUENÉE, *Un meurtre, une société*, p. 197 et planches VI et VII ; JOLLIVET, p. 97 ; *L'art à la cour de Bourgogne*, p. 40. Il est possible d'observer une représentation allégorique similaire dans les *Très Riches Heures* du duc de Berry : la miniature de la *Rencontre des Rois Mages* (Chantilly, Musée Condé, Ms. 65, f° 51 v°) comporte un ours (emblème de Jean de Berry), un lion (Jean sans Peur) et un « gros lézard », assimilé à une salamandre, (Orléans), représentant peut-être les tentatives du duc de rétablir la paix entre les princes (*Paris 1400*, p. 27 ; pour une interprétation légèrement différente, voir AUTRAND, *Jean de Berry*, p. 446).

¹³⁰⁷ BLARRU, p. 15-16.

¹³⁰⁸ MEYER (K.), « Pourquoi un chevalier au lion ? », p. 241-244 : l'auteur met en relation le choix du lion comme animal emblématique d'Yvain par Chrétien de Troyes et la récente adoption des armoiries au lion par Philippe d'Alsace.

Si l'image du lion était particulièrement parlante, compréhensible par un grand nombre, et parfaitement légitime pour signifier des compétences militaires, elle n'en était pas pour autant la référence privilégiée par les princes et leurs auteurs : aussi glorieux qu'il ait pu être, le lion restait un animal à qui l'on attribuait des vertus humaines et pour souligner celles-ci, il restait plus efficace de faire appel à des personnages, historiques ou légendaires, qui s'étaient imposés comme de véritables guerriers. Ces figures humaines furent utilisées à titre de comparaison de différentes manières : positivement, bien sûr, pour mettre en avant les capacités des ducs de Bourgogne en faisant de ceux-ci les égaux de ces grands personnages, qu'ils surpassèrent même parfois à en croire certains auteurs ; a contrario, il était possible de prendre ces derniers à témoin pour souligner les défauts des ducs Valois. C'est par exemple ainsi que procède Thomas Basin lorsqu'il critique la personnalité de Charles le Téméraire. Refusant de lui reconnaître du courage, il justifie sa position en pointant du doigt sa témérité aux conséquences désastreuses, citant une grande figure antique pour appuyer son propos :

L'empereur Auguste avait coutume de dire avec beaucoup de sagesse, à ce que rapporte Suétone au deuxième livre de ses *Vies des Césars* : « Rien chez un chef n'est plus répréhensible ni à éviter plus soigneusement que la témérité. »¹³⁰⁹

Le chroniqueur s'appuie donc sur des paroles attribuées au fondateur du principat, personnage qui bénéficie d'une légitimité indiscutable, pour détruire l'image que Charles s'est efforcé de construire : à ses yeux, il n'est pas un chef de guerre digne de ce nom¹³¹⁰. Les auteurs d'obédience bourguignonne ont cependant plutôt tendance à effectuer des comparaisons flatteuses, les ducs Valois devenant dignes des héros du passé : certains écrivant sur commande, il est raisonnable de penser que les figures utilisées étaient du goût des princes et qu'ils les considéraient comme des références. Les personnages auxquels font appel les écrivains viennent majoritairement de l'Antiquité. Ainsi Philippe le Bon est régulièrement assimilé à Auguste par Georges Chastellain : après Mons-en-Vimeu, le chroniqueur nous dit qu'il était « non moindre en vertu que un Octavian »¹³¹¹ et dans son « Épître au bon duc Philippe de Bourgogne » il considère que seul l'exemple du premier

¹³⁰⁹ BASIN, t. 2, p. 357.

¹³¹⁰ Idem : « il ressort qu'il lui manqua de savoir se conduire en chef habile et capable. »

¹³¹¹ CHASTELLAIN, t. 1, p. 284

empereur constitue un précédent digne du duc¹³¹². Cette référence à l'Empire se retrouve d'ailleurs régulièrement dans les textes de Chastellain qui souligne ainsi que, bien que n'étant même pas roi, le duc est digne de la fonction impériale¹³¹³. Auguste ne fut cependant pas la seule figure antique utilisée : il est également fait mention d'Hector de Troyes¹³¹⁴, d'Alexandre de Macédoine et de Scipion, peut-être l'Africain, le vainqueur d'Hannibal¹³¹⁵, autant de personnages auxquels Charles le Téméraire fut également comparé. Avec ce dernier, les exemples de références au passé abondent, principalement sous la plume de Jean Molinet qui se livre à une glorification explicite de son maître. L'historiographe donne d'ailleurs le ton dès le début de sa chronique en présentant le dernier duc Valois de la manière suivante :

Le duc Charles, son fils, inspiré de Mars le Dieu des batailles, le Nestor des héros, un second Scipion, un petit Alexandre et un grand Hannibal.¹³¹⁶

Charles est donc hissé au rang d'un héros antique, qui réunit les caractéristiques des guerriers les plus fameux, ainsi que l'auteur a l'occasion de le rappeler : « il avoit seul le hault vouloir d'Alexandre et la prudence de César ; et la diligence de Sémiramis estoit en lui renouvelée »¹³¹⁷, nous dit-il, ajoutant que ses faits d'armes sont dignes de ceux d'Hannibal,

¹³¹² Idem, t. 6, p. 150 : « Seul le recort d'Octavien Auguste De toy tout seul m'est figure et exemple ». Voir également VAN HEMELRYCK, « Les figures exemplaires au secours du héros bourguignon », p. 46.

¹³¹³ Idem, t. 1, p. 138 : « le duc bourguignon d'encoste eux, dont le semblant n'estoit point moindre d'un empereur, posé que non roy » ; Idem, p. 187 : « le duc bourgongnon, non roy, mais de courage empereur ». Charles le Téméraire fut lui aussi assimilé au fondateur du principat : Jean Molinet le qualifie par exemple de « très auguste duc Charles » (MOLINET, t. 1, p. 21).

¹³¹⁴ La référence à la matière troyenne se retrouve également dans les *Poèmes sur la prise de Luxembourg* : l'auteur, Michault Taillevent, y compare le siège de Luxembourg au siège de Troyes, le déclarant cependant plus impressionnant. DESCHAUX (R.), *Un poète bourguignon du XVe siècle. Michault Taillevent*, p. 182-183.

¹³¹⁵ CHASTELLAIN, t. 6, p. 159 : « Un vertueux aigre fier Scipion » ; Idem, t. 7, p. 207 et p. 208 : « Second Hector et derrein Alexandre » ; Idem, p. 230 : « et si oncques Hector fut vaillant devant Troyes, cestuy l'estoit autant ».

¹³¹⁶ MOLINET, t. 1, p. 12.

¹³¹⁷ Idem, p. 68.

avis que l'on retrouve d'ailleurs chez Georges Chastellain¹³¹⁸. Jean Molinet n'en oublie cependant pas pour autant les grandes figures de la Bible : il utilise ainsi Gédéon, l'un des saints patrons de l'ordre de la Toison d'Or¹³¹⁹, pour illustrer l'une des conceptions qu'avait Charles le Téméraire de la guerre, en l'occurrence cette nécessité qu'avait le chef de guerre de montrer l'exemple, ainsi que nous l'avons vu¹³²⁰. Tous ces exemples semblent faire de Charles le Téméraire le guerrier parfait, en qui tous les plus grands généraux se retrouvèrent. Mais Jean Molinet va encore plus loin : parfois, sous sa plume, le dernier duc ne se contenta pas d'égaliser ses prédécesseurs, il les surpassa. Alors qu'il décrit le siège de Neuss, le chroniqueur procéda à de nouvelles comparaisons afin de mettre en avant les qualités militaires de son maître, à une différence près : cette fois-ci, il invoqua des personnages dont les prouesses étaient connues et reconnues par l'opinion générale, sélectionna une action pour laquelle ils furent admirés et la mit en relation avec une action de Charles le Téméraire qu'il jugea similaire, et même supérieure. Ainsi, si Constantin vainquit Maxence à la bataille du pont Milvius, bénéficiant d'une aide spirituelle symbolisée par la vision de la croix, Charles vainquit l'empereur Frédéric III, « par la vertu de la croix saint Andrieu dont il estoit consigné et prémuni » ; non content d'amplifier les faits, la « bataille rangée et prouesse miraculeuse » ne consistant en fait qu'en quelques escarmouches¹³²¹, Molinet considéra cet exploit plus prodigieux puisque là où Constantin avait face à lui « des prophanes barbares infidèles », le duc affrontait « toute la puissance de Germanie »¹³²². L'auteur usa du même procédé en citant également le roi des Perses Cyrus II le Grand et Hannibal Barca¹³²³ ; le parallèle entre Cyrus et Charles le Téméraire se retrouve aussi sous la plume de Vasque de

¹³¹⁸ CHASTELLAIN, t. 8, p. 265 : « Le travail des Romains, Hannibal, il treucha les montagnes au ciseau et passa les fleuves quasi par impossible, soustint divers maux durement et longuement pour à ses faits atteindre » ; MOLINET, t. 1, p. 41 : « et n'y a mendre tumulte en Allemaigne qu'il y avoit dans Rome, quand Hannibal avoit passé les Alpes ».

¹³¹⁹ PASTOUREAU et CASTELBAJAC, p. 41.

¹³²⁰ MOLINET, Idem, p. 69 : « Gédéon, juge d'Israël verge de Dieu, poing redoubté et flagelleur de Madian, disoit à son peuple simple et non instruit en armes : Faites ce que vous me voyez faire. »

¹³²¹ DUBOIS, p. 360 ; VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 342.

¹³²² MOLINET, t. 1, p. 71.

¹³²³ Idem, p. 70-71.

Lucène dans la *Cyropédie*¹³²⁴. Molinet reconnaît cependant les limites de son maître : le qualificatif, précédemment cité, de « petit Alexandre et [...] grand Hannibal » semble signifier que si le duc dépassa le second, il n'avait pas encore atteint le premier, et qu'il n'avait donc pas encore donné toute la mesure de son talent militaire¹³²⁵. Toujours est-il qu'à lire cette chronique Charles le Téméraire avait parfaitement sa place au rang des héros mythiques et historiques, et Jean Molinet considérait que ses exploits étaient dignes d'entrer dans la légende : ceux-ci n'avaient rien à envier aux récits héroïques qui avaient marqué l'imaginaire collectif, ainsi qu'il le dit explicitement¹³²⁶.

Il est donc possible de relever un certain nombre de figures qui permettaient de mettre en avant les qualités des ducs de Bourgogne et qui avaient également valeur d'exemples à suivre. On remarquera rapidement que l'Antiquité gréco-romaine était extrêmement bien représentée, par des figures légendaires (Hercule, Hector, Jason, Nestor, Sémiramis) et historiques (Alexandre, Auguste, César, Constantin, Hannibal, Scipion). Le terme de « légendaire » est ici employé selon notre conception actuelle : il faut garder en tête qu'au Moyen Âge les références bibliques, grecques ou romaines étaient rarement questionnées, seules les références arthuriennes étaient généralement abordées par le biais du roman¹³²⁷. Quelques personnages bibliques sont d'ailleurs cités (David, Gédéon, Samson), mais il est intéressant de souligner que peu de figures issues de l'Histoire récente, c'est-à-dire de la période médiévale pour nous, sont utilisées : Jean Molinet qualifie parfois Charles le Téméraire de « Charles-le-Grand »¹³²⁸, mais il est difficile de savoir si le chroniqueur faisait référence à Charlemagne¹³²⁹. Ce dernier faisait partie d'un groupe de

¹³²⁴ GALLET-GUERNE, p. 27 et 183.

¹³²⁵ VAN HEMELRYCK, p. 50.

¹³²⁶ Idem, p. 133 : « Vous, les explorateurs des excellentes anciennes besongnes qui lisez les histoires d'Hercules et de Jason, d'Alexandre et de Sanson, avez-vous liete chose plus admirable ? »

¹³²⁷ DOUDET, Idem, p. 386. On retrouve un traitement similaire de certains personnages de fiction : Jean Wauquelin, par exemple, considère Girart de Roussillon comme un travail historique plutôt qu'un roman modernisé. DOUTREPONT (G.), *Les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle*, p. 345.

¹³²⁸ MOLINET, t. 1, p. 37 et p. 79.

¹³²⁹ Olivier de La Marche a peut-être emprunté le surnom de « Travailant » qu'il attribue au dernier duc à la Chanson de Roland, dans laquelle il est appliqué à la vie tumultueuse de Charlemagne. Sur

personnages bien connus des membres de la caste nobiliaire, au premier chef desquels, nous le savons bien, se trouvaient les ducs de Bourgogne : les Neuf Preux. Ce groupe, dont la liste fut fixée sous sa forme canonique dans les *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon vers 1310-1312, était composé d'une succession de trois triades de « rois » historiques ou pseudo-historiques : une triade biblique (Josué, David, Judas Macchabée), une triade païenne (Hector, Alexandre, Jules César) et une triade chrétienne (Arthur, Charlemagne, Godefroy de Bouillon)¹³³⁰. Ces figures constituaient des modèles, notamment d'un point de vue militaire : ces « souverains » avaient marqué l'Histoire et étaient loués pour leur exemplarité, dans une optique proche de celle des miroirs des princes, ayant fait preuve d'une valeur militaire et guerrière exceptionnelle ; les Neuf Preux étaient donc présentés comme des modèles de chevalerie, des souverains victorieux, la victoire étant un moyen de mesurer la valeur d'un chevalier¹³³¹. Ces figures constituaient un motif décoratif extrêmement fréquent des demeures de la noblesse : ainsi, Philippe le Hardi possédait des tapisseries à leur effigie¹³³². Il est donc légitime de penser que l'empereur ait pu représenter un modèle pour le duc, qui possédait une tapisserie relatant son histoire¹³³³. Ce personnage incarnait en outre, à cette époque, l'archétype du croisé victorieux, au même titre que saint

cette hypothèse, voir DEVAUX, « Le culte du héros chevaleresque dans les *Mémoires* d'Olivier de la Marche », p. 66.

¹³³⁰ SALAMON (A.), « Les Neuf Preux : entre édification et glorification », p. 38 ; Idem, « Les Neuf Preux : des Hommes illustres ? », p. 84.

¹³³¹ Idem, « Les Neuf Preux : entre édification et glorification », p. 40 et 43.

¹³³² CHATTAWAY (C.), « The heroes of Philip the Bold », p. 30 ; SALAMON, Idem, p. 41. Voir également PROST, t. 2, p. 429, n° 2711 : « pour un drap de hautheliche de l'istoire des dix preux et 9 preuses », p. 438, n° 2755 : « draps linges de lyt pour enveloper le tapiz de Mgr des 9 preux et preues », p. 444, n° 2777 : « pour les rubans larges et pour avoir rubané le grant tapiz de Mgr des 9 preux et 9 preuvez » et p. 540, n° 3345 : « pour 5 canons d'or pour faire les noms des 9 preux et preuves ou tapis de Mgr ». Voir également l'inventaire de 1420 : MORANVILLE, p. 108.

¹³³³ DEHAISNES, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art*, t. 2, p. 844 : « ung autre tappis ouvré à or, de l'istoire Charlemainne » ; Idem, p. 845 : « ung tappis de Charlemaigne et d'Angoulant » ; PROST, Idem, p. 311, n° 1750 : « pour un drap d'euvre de hauteliche ouvré à or de Chippe et de fin fillé d'Arraz, contenant 32 aunes de long et 6 de large à l'aune d'Arraz de l'istoire du roy Charlemaine, comme il ala en Jherusalem et conquesta grant quantité de pais ».

Louis, autre figure que Philippe honorait, comme en témoigne la possession d'objets lui ayant appartenu ou l'achat de statuettes d'orfèvreries à son effigie¹³³⁴. Ce type de commandes est d'ailleurs susceptible de nous renseigner quant aux goûts personnels des ducs de Bourgogne, d'une manière plus précise que les livres, lesquels étaient souvent des classiques que se devait de posséder toute bibliothèque princière digne de ce nom : les commandes de tapisseries témoignent ainsi du fait que les personnages utilisés par les chroniqueurs comme modèles militaires étaient effectivement appréciés, voire admirés, par les ducs¹³³⁵. Ils n'étaient cependant pas les seuls et les commandes et inventaires laissent apparaître d'autres figures susceptibles d'avoir inspiré ces princes en ce qui concerne l'art de la guerre : des membres des Neuf Preux pris indépendamment, tels Judas Macchabée¹³³⁶ ou le roi Arthur¹³³⁷, Perceval le Gallois¹³³⁸, Bertrand du Guesclin¹³³⁹ ou encore saint Georges¹³⁴⁰,

¹³³⁴ CHATTAWAY, *Idem*.

¹³³⁵ DEHAISNES, *Idem*, p. 844 : « ung autre de Hector de Troyes [...] ung premier tappis de l'Istoire Jason » ; LABORDE, t. 1, p. 496 : « A Jehan de Rave, marchand tapissier, demourant à Bruxelles [...] à cause de V^cVII aulnes de tapisserie de l'ystoire d'Hanibal » ; MORANVILLE, p. 108, n° 796 : « Item deux tapiz de Jason, faiz à or en plusieurs lieux » ; *Idem*, p. 110, n° 810 : « Item ung tapiz de Semiramis de Babiloine, fait à or comme dessus et est en deux pièces » ; PROST, t. 2, p. 200, n° 1292 : « 2 draps de hautéliche, c'est assavoir l'un de l'histoire de Troies et l'autre d'Ottovien de Ronme » ; *Idem*, p. 230, n° 1425 : « I drap de hauteliche de l'ystore le roy Alixandre » ; *Idem*, p. 392, n° 2565 : « pour un autre drap de file dud. Arras ouvré à or de Chipre à l'histoire de Ector de Troyes ».

¹³³⁶ DEHAISNES, *Idem* : « trois autres tappis de l'Istoire de Judas Macabeus » ; PROST, t. 2, p. 193, n° 1248 : « pour un drap d'aulteliche des faiz de Judas Makabeus ».

¹³³⁷ DEHAISNES, *Idem* : « I tapiz en II pieces de l'Istoire du roy Artus ».

¹³³⁸ *Idem* : « ung autre tappis de haultelice de l'Istoire de Perceval le Galoys ».

¹³³⁹ *Idem* : « ung autre tapis de Messire Bertrand de Clanquin de la bataille du Pont Valain » ; *Idem*, p. 845 : « deux petis tappis de gros fille de Paris sanz or, l'un de messire Bertand de Clauquin et l'autre du conte de Santerre » ; PROST, *Idem*, p. 221, n° 1391 : « tapis de haulte liche, ouvré d'or de Chippre et de fille d'Arras à l'histoire des faiz de feu messire Bertran de Claquin, jadiz connétable de France ».

¹³⁴⁰ DEHAISNES, *Idem*, p. 844 : « un tappis de la Vie saint George » ; PROST, *Idem*, p. 193, n° 1247 : « pour un drap d'auteliche ouvré à or de l'histoire Saint George » ; *Idem*, p. 204, n° 1313 : « à Jean Gosset d'Arras, valet de chambre de Mgr, pour le prix d'un drap de haute lisse, travaillé en or, histoire de Saint-Georges, contenant environ 30 aunes d'Arras en longueur ».

pour ne citer qu'eux¹³⁴¹. Les références au roi Arthur, ou aux figures de la littérature arthurienne en général, restent anecdotiques. Nous avons déjà évoqué le peu d'impact qu'avait la matière bretonne sur les ducs de Bourgogne et le fait que le passé arthurien était considéré comme fictif : cela explique finalement le choix de ne pas prendre le roi Arthur pour modèle. Potentiellement mensonge, la référence arthurienne fut peu sollicitée par nos auteurs, qui lui préférèrent les figures antiques¹³⁴² : les valeurs spécifiques incarnées par Arthur apparaissent finalement floues, et de plus en plus effacées au fil des décennies¹³⁴³. En outre, cette évolution est caractéristique de la crise de confiance que traversait la noblesse à cette époque et qui la forçait à se réinventer : l'exemple arthurien apparaissait comme désuet, le héros antique et le général romain s'imposant comme les nouveaux modèles¹³⁴⁴. D'un point de vue plus pratique, Bertrand du Guesclin était d'autant plus susceptible de s'imposer comme modèle qu'il s'agissait d'un personnage contemporain des ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi ayant combattu à ses côtés¹³⁴⁵. Quant à saint Georges, la dévotion des ducs de Bourgogne pour ce personnage, qui n'était d'ailleurs pas une spécificité propre à ces princes, est bien connue, notamment dans le cas de Charles le Téméraire¹³⁴⁶. Cependant, que les ducs aient admiré et vénéré ces personnages est une chose, mais dans quelle mesure peut-on considérer qu'ils aient pu leur servir de modèles en ce qui concerne leur attitude sur le champ de bataille et donc leur image de chef de guerre ? Les ducs ont-ils cherché à imiter ces héros du passé ? L'imitation de l'apparence est vaine à étudier et ce bien qu'un modèle commun aux membres de la noblesse semble émerger, ceux-ci ressemblant tous à de petits saints Georges sur le champ de bataille¹³⁴⁷ : les représentations qui ont pu les inspirer étaient généralement anachroniques, l'équipement

¹³⁴¹ Voir la liste plus détaillée citée dans DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 117.

¹³⁴² DOUDET, *Idem*, p. 387-388.

¹³⁴³ *Idem*, p. 389-390.

¹³⁴⁴ FOUCADE, p. 430.

¹³⁴⁵ CHATTAWAY, p. 33.

¹³⁴⁶ PICARD (E.), « La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre », p. 17, 25 et 78 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, 422 et 424 ; *Idem*, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », p. 1332 et 1335 ; VAN DER VELDEN, *The donor's image*, p. 126-130.

¹³⁴⁷ SCHNERB, « Le corps du prince », p. 314.

des anciens étant calqué sur celui des contemporains, et il est donc difficile de déterminer qui de l'imaginaire ou de la réalité a pu influencer l'autre. L'imitation de l'attitude est susceptible de nous en apprendre plus. C. Blondeau a souligné la difficulté qu'il y avait à répondre à cette question, à travers l'exemple du « binôme » Alexandre le Grand/Charles le Téméraire. L'admiration de ce dernier pour Alexandre est bien connue mais le macédonien ne fut cependant pas une spécificité du dernier principat : s'il fut peu exploité par Philippe le Hardi et Jean sans Peur, il devint une figure-clé de la politique de propagande de Philippe le Bon¹³⁴⁸. Alexandre fut, au XVe siècle, une source permanente d'inspiration pour les auteurs voulant faire œuvre d'historien et de moraliste : il était ainsi régulièrement cité dans des miroirs du prince, œuvres à caractère didactique ou encore éducatif, acquis par Philippe le Bon, bien qu'il soit nécessaire de garder en tête que le recours aux *exempla* mettant en scène Alexandre relevait du lieu commun¹³⁴⁹. Le conquérant macédonien n'en était pas moins un modèle à suivre, comme le meilleur des chevaliers et le souverain exemplaire¹³⁵⁰, mis en lien direct avec le duc de Bourgogne et sa cour, autour des questions d'honneur, de conquête¹³⁵¹ ou encore l'intérêt pour l'Orient¹³⁵², notamment dans les *Faits et conquêtes d'Alexandre* de Jean Wauquelin¹³⁵³. Toujours est-il que, si l'impact qu'a eu le conquérant sur le dernier duc fut indéniable, il reste cependant difficile à mesurer. C. Blondeau considère que Charles le Téméraire fut probablement sensible à de nombreuses caractéristiques d'Alexandre, telles l'ardeur déployée lors des conquêtes ou l'autorité et l'adresse avec lesquelles il avait réussi à commander son armée, mais qu'il est impossible d'affirmer qu'il prit directement exemple sur ce personnage¹³⁵⁴, bien que ce soit l'avis de certains contemporains¹³⁵⁵. La traduction des *Faits et gestes d'Alexandre* de Quinte-Curce que Charles commanda à Vasque de Lucène avait ainsi pour objectif de fournir un exemple au

¹³⁴⁸ BLONDEAU, *Un conquérant pour quatre ducs*, p. 231.

¹³⁴⁹ Idem, p. 24 et 27.

¹³⁵⁰ Idem, p. 238.

¹³⁵¹ Idem, p. 251.

¹³⁵² Idem, p. 248-249.

¹³⁵³ Idem, p. 245-247.

¹³⁵⁴ Idem, p. 272.

¹³⁵⁵ COMMYNES, t. 1, p. 354 : « Il [...] eust bien voulu ressembler a ses anciens princes, dont il a esté tant parlé après leur mort ». Voir également le propos de P. Wielant cité plus haut, p. 324.

comte de Charolais, puis duc de Bourgogne¹³⁵⁶, un miroir au prince dans lequel celui-ci pouvait y trouver des indications sur la manière d'organiser son armée ou de mener une bataille¹³⁵⁷. S'il semble raisonnable de considérer que Charles le Téméraire envisageait l'œuvre sous l'angle de l'étude plus que celui du divertissement¹³⁵⁸, force est de constater que le duc fut plus proche du portrait d'Alexandre dressé par Jean Wauquelin que celui de Vasque de Lucène : à l'opposé du chevalier qui prenait systématiquement part au combat, à la tête de ses troupes, qui se trouvait au cœur de la mêlée et n'hésitait pas à se battre au corps à corps, présenté par Wauquelin¹³⁵⁹, le lettré portugais considérait que le guerrier idéal était un général aguerri et pragmatique, qui privilégiait la diplomatie quand il le pouvait, ne recourait plus aux duels et ne participait plus directement aux combats¹³⁶⁰. Vasque de Lucène n'admirait plus la prouesse individuelle, qu'il assimilait à de la témérité, de l'orgueil et de l'imprudence¹³⁶¹, et il mettait le duc en garde contre ces défauts, au même titre que les longues campagnes¹³⁶², la solitude et le refus de recourir au conseil¹³⁶³ ou la colère¹³⁶⁴. Le jugement que nous sommes tentés d'émettre est forcément influencé par notre connaissance de la suite des événements, mais même si Charles a apprécié le livre¹³⁶⁵ et qu'il semble s'être efforcé d'adapter les exemples militaires antiques aux réalités du XVe siècle¹³⁶⁶, il n'en reste pas moins que la politique d'avertissement adressée au duc entreprise par Vasque de Lucène¹³⁶⁷ ne paraît pas avoir été couronnée de succès. L'influence d'Alexandre sur Charles fut indéniable, le macédonien incarnait avant tout l'idée de

¹³⁵⁶ BLONDEAU, *Idem*, p. 258-259.

¹³⁵⁷ DERUELLE (B.), *De papier, de fer et de sang. Chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca 1460 – ca 1620)*, p. 66.

¹³⁵⁸ BLONDEAU, *Idem*, p. 271.

¹³⁵⁹ *Idem*, p. 235.

¹³⁶⁰ *Idem*, p. 264.

¹³⁶¹ *Idem*.

¹³⁶² *Idem*, p. 266.

¹³⁶³ *Idem*, p. 268.

¹³⁶⁴ *Idem*, p. 269.

¹³⁶⁵ *Idem*, p. 270-271.

¹³⁶⁶ *Idem*, p. 273-274.

¹³⁶⁷ *Idem*, p. 270 et 278.

conquête, militaire notamment¹³⁶⁸, que l'on retrouve dans les entreprises du dernier duc, mais elle fut limitée : Charles se concentra sur l'image qui correspondait le plus à ses ambitions, sa conception de la guerre. C'était d'ailleurs peut-être là l'intérêt de la littérature : inspirer et permettre à chacun de construire sa propre image. Finalement, toutes ces figures utilisées par les écrivains et exploitées par les ducs avaient valeur d'exemples, les personnages étaient effectivement des modèles mais peut-être aussi et surtout une source d'inspiration : leurs hauts faits devaient donner aux princes matière à réfléchir, les inspirer, leur donner des objectifs. Gardons également en tête que nombre de figures qui, au même titre qu'Alexandre, renvoyaient à la fascination des ducs pour l'Orient, relevaient également de la construction d'une ascendance glorieuse : cela explique ainsi le succès de l'Histoire de Troie, incarnée par la figure d'Hector, à la cour de Bourgogne, les ducs Valois, tout comme les Capétiens, prétendant ouvertement à une ascendance troyenne, ou la présence d'Hercule, censé également figurer parmi leurs ancêtres, et qui était l'un des protagonistes de la conquête de la Toison d'or¹³⁶⁹. Mais bien sûr, modèle militaire et ancêtre glorieux n'étaient pas indissociables : certaines figures étaient ambivalentes. Il est notamment possible de citer l'exemple de *Girart de Roussillon*. Ce récit légendaire fit l'objet d'un intérêt particulier de la part de Philippe le Bon, qui pouvait facilement s'identifier au personnage de Girart, sorte de préfiguration historique du duc de Bourgogne : Girart de Roussillon gouvernait en effet un territoire hétérogène, un royaume burgondo-provençal, auquel avait été joint la Flandre et le Brabant, il était entré en conflit avec le roi de France, son suzerain, et avait également entrepris la croisade¹³⁷⁰. Il incarnait donc l'ancêtre et le souverain idéal, ce qui peut expliquer l'attention accordée par Philippe le Bon à la mise en prose de la légende¹³⁷¹.

¹³⁶⁸ Idem, p. 11.

¹³⁶⁹ BLONDEAU, Idem, p. 212-213 ; SMALL, p. 17. C'est Olivier de La Marche qui semble avoir fait d'Hercule l'ancêtre des ducs de Bourgogne : voir LA MARCHE, t. 1, p. 43.

¹³⁷⁰ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 3, p. 228-229.

¹³⁷¹ Idem, p. 229. Voir également *Girart de Roussillon ou L'épopée de Bourgogne*, p. 195 et 200-202.

Les ducs de Bourgogne évoluèrent donc dans un environnement littéraire marqué par la guerre¹³⁷² : leur bibliothèque leur a fourni nombre de figures exemplaires, de récits légendaires et/ou historiques susceptibles d'avoir influencé leur conception de la guerre. Ce processus était facilité par le fait que la littérature, et notamment la littérature historique, était directement mise en relation avec l'époque contemporaine. Le passé était en effet réécrit afin d'effacer la distance qui le séparait du présent : les exploits de Jason et des héros antiques se situaient dans le cadre de tournois, d'ordres de chevalerie ou même de pratiques de la foi chrétienne, et la cour d'Alexandre le Grand revêtait la physionomie de celle de Philippe le Bon¹³⁷³ ; G. Doutrepont considérait même que « la Macédoine, c'est la France à peu de choses près »¹³⁷⁴. Ce procédé permettait de créer une équivalence, un point de comparaison direct, entre ces grands personnages historiques et les ducs de Bourgogne¹³⁷⁵, facilitant ainsi l'identification des seconds aux premiers. Les exploits du passé, une fois la distance effacée, devenaient des exploits réalisables dans le présent, donc source d'inspiration pour les ducs d'actes à égaler, voire à surpasser. La manière de conduire les affaires militaires, d'agir sur le champ de bataille et leur image de chef de guerre pouvaient donc aisément être influencées par la guerre telle qu'ils purent la lire. La littérature leur transmet également de nombreuses valeurs, liées de près ou de loin au monde militaire. Certaines d'entre elles renvoyaient à une notion que nous avons déjà évoquée et qui semble avoir été très importante pour les ducs de Bourgogne : la chevalerie.

III/ L'influence de la chevalerie

Nous avons plusieurs fois évoqué la notion de chevalerie : nous avons vu notamment que, dans le cadre de la formation militaire, l'adoubement représentait une étape importante et nous avons eu l'occasion de revenir sur l'importante littérature chevaleresque que les ducs acquirent pour leur bibliothèque. Ces quelques exemples ne représentent

¹³⁷² BABBI, p. 193 : « L'attrait des tournois, des combats singuliers, des batailles, de la guerre parcourt – et on pourrait dire constitue – la substance d'une grande partie des romans français en prose du Moyen Âge tardif composés à la cour des ducs de Bourgogne. »

¹³⁷³ SMALL, p. 17.

¹³⁷⁴ DOUTREPONT, p. 145.

¹³⁷⁵ SMALL, p. 17.

cependant qu'une petite partie de ce qu'était finalement la chevalerie pour les ducs de Bourgogne : elle se révèle être l'une de leurs préoccupations majeures, omniprésente dans leur vie. Ainsi, en ce qui concerne la littérature, ce concept ne se retrouve pas que dans les seuls romans de chevalerie, qui avaient à cœur de l'exalter : les portraits-types de chefs de guerre tracés par les littérateurs, tous ces grands militaires que nous avons cités et qui devaient servir d'exemples, étaient également des modèles de conduite chevaleresque, dignes d'inspirer leurs contemporains¹³⁷⁶ ; ils n'étaient pas seulement des chefs de guerre, ils étaient aussi des chevaliers. Et si l'adoubement est un exemple particulièrement frappant du goût des ducs de Bourgogne pour la chevalerie, et surtout de leur respect de la tradition, il est loin d'être le seul. Il serait alors intéressant de se demander de quelle manière la chevalerie a pu impacter l'image de chef de guerre d'un point de vue pratique et comment les ducs de Bourgogne réussirent à concilier tradition et modernité. De plus, si la chevalerie a été invoquée dans un contexte militaire, elle a également permis d'introduire le militaire dans un cadre qui l'était moins, lors de fêtes et de cérémonies notamment : on est alors tenté de se demander si cela ne permettait pas aux ducs de Bourgogne d'exalter leur fonction de chef de guerre hors du champ de bataille. Pour cela, il faudra tout d'abord revenir sur la notion de chevalerie, dont l'ambiguïté est susceptible de perturber notre réflexion, afin de comprendre ce qu'était un chevalier pour les ducs de Bourgogne. Puis nous nous pencherons sur une manifestation particulièrement flagrante du désir de renouer avec la tradition, à savoir les ordres de chevalerie, en nous demandant dans quelle mesure il est possible de les considérer comme des instruments au service de l'image du prince en chef de guerre. Enfin, nous reviendrons sur les diverses manifestations influencées de manière plus ou moins directes par la chevalerie et donc susceptibles d'exalter la fonction militaire du prince hors du monde de la guerre.

A/ La chevalerie à l'époque des ducs de Bourgogne

Pendant longtemps, parler de « chevalerie » pour le XVe siècle semblait contradictoire : cette période apparaissait en effet comme le crépuscule de la chevalerie, causé notamment par le déclin de l'ordre nobiliaire face à l'action combinée de l'État, de la crise de la noblesse et des transformations de l'art de la guerre, lesquelles auraient d'ailleurs

¹³⁷⁶ LEMAIRE, *Les visions de la vie de cour*, p. 38.

accélééré ce processus du fait de l'incapacité des chevaliers à s'adapter aux armes et aux tactiques de la guerre moderne¹³⁷⁷. Ainsi Johan Huizinga, dans son *Automne du Moyen Âge*¹³⁷⁸, considérait qu'après le XIIIe siècle celle-ci entama un long déclin, le XVe siècle trahissant les idéaux courtois de la chevalerie qui était finalement vidée de son essence au XVe siècle¹³⁷⁹ ; Norbert Elias, quant à lui, considérait, dans sa *Civilisation des mœurs*, que le chevalier avait disparu lorsque s'était construit l'État¹³⁸⁰. Il apparaît rapidement que la culture chevaleresque avait conservé toute sa vigueur et toute sa pertinence pour la noblesse du XVe siècle et que la chevalerie se révélait être « un système cohérent de représentations »¹³⁸¹. En témoignent les termes employés par les écrivains de l'époque. Les usages du champ lexical de la chevalerie sont en effet nombreux sous la plume des chroniqueurs, particulièrement ceux écrivant pour les ducs de Bourgogne : on trouve ainsi mention de Philippe le Hardi sous le titre de « très preux et chevaleureux duc »¹³⁸², Jean sans Peur, alors comte de Nevers, est déjà placé au rang des « chevaliers de France et de Bourgogne »¹³⁸³, à en croire Georges Chastellain Philippe le Bon « fut clamé le meilleur chevalier du monde en son temps »¹³⁸⁴ et Jean Molinet considère que Charles le Téméraire « feut, en son vivant, pour un temps, [...] patron de chevalerie »¹³⁸⁵, entre autres exemples¹³⁸⁶. Les ducs de Bourgogne étaient donc reconnus comme des chevaliers, ou en

¹³⁷⁷ DERUELLE, *De papier, de fer et de sang*, p. 19-20.

¹³⁷⁸ HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, notamment p. 106-107 et 163-164.

¹³⁷⁹ BRERO et LECUPPRE-DESJARDIN, « La cour ou le théâtre de l'esprit de Johan Huizinga », p. 133 et 135.

¹³⁸⁰ ELIAS (N.), *La civilisation des mœurs*, Paris, 1973, cité dans LE ROUX (N.), *Le crépuscule de la chevalerie. Noblesse et guerre au siècle de la Renaissance*, p. 9.

¹³⁸¹ DERUELLE, *Idem*, p. 559.

¹³⁸² MOLINET, t. 1, p. 10.

¹³⁸³ FROISSART, t. 15, p. 477.

¹³⁸⁴ CHASTELLAIN, t. 7, p. 230.

¹³⁸⁵ MOLINET, t. 1, p. 237.

¹³⁸⁶ CHASTELLAIN, t. 1, p. 260 : « le duc de Bourgogne, à qui plus cuisoit sa vieille playe que la présente bataille, n'en avoit rien moins, ains y monstra fierté d'un chevalier » ; *Idem*, t. 2, p. 369 : « ce fut celui, pour le jour, qui mieux se monstra chevalereux et vaillant » ; *Idem*, t. 6, p. 154 : « Quels armes fit ton bras chevalereux » ; *Idem*, t. 7, p. 222 : « luy-mesme estoit la perle des vaillans et

tout cas il leur plaisait d'être reconnus comme tels. Cependant, et il est nécessaire de poser la question, qu'était un chevalier aux XIVe et XVe siècles ? La notion souffre en effet d'une certaine ambiguïté à cette époque, la chevalerie idéale, ou idéalisée, coexistant avec la chevalerie « réelle », c'est-à-dire la chevalerie telle qu'on pouvait l'observer dans la pratique. Identifier la chevalerie est indispensable pour comprendre ce qui justifiait l'appellation de « chevalier », voire tout simplement pour comprendre ce désir qui a pu motiver les ducs de Bourgogne d'être ainsi considérés.

La notion de chevalerie est complexe et multiforme¹³⁸⁷ : plusieurs définitions peuvent lui être accolées selon les époques. Apparue au cours du XIe siècle¹³⁸⁸, la chevalerie est intimement liée à un contexte politico-social particulier : elle est souvent mise en relation avec le déclin de l'autorité royale, la formation des châtelainies et les tentatives de l'Église d'inculquer aux guerriers une éthique, autant de spécificités qui n'apparaissent pas avant l'an mil, ce qui signifie qu'il ne convient pas de parler de chevalerie avant cette date¹³⁸⁹. En ne prenant en compte que l'aspect purement militaire, il est facile de confondre « chevalerie » et « cavalerie » : le chevalier est en effet avant tout un cavalier, « un combattant qui se distingue des autres parce qu'il est monté à cheval », pour reprendre les termes de G. Duby¹³⁹⁰. Le terme latin d'origine, *miles*, qui désignait auparavant le militaire, se mit d'ailleurs progressivement, au cours du Xe siècle, à désigner le cavalier, avant de ne

l'estoile de chevalerie » ; LA MARCHE, t. 1, p. 89 : « et fit le duc tant d'armes de sa personne qu'il fut tenu pour très bon chevalier » ; Idem, t. 2, p. 323 : « le bon duc, qui fut l'ung des vaillans chevaliers de son temps » ; Idem, p. 334 : « Si joustoit le conte très souvent, et à ce mestier estoit renommé, non pas seulement comme ung prince ou ung seigneur, mais comme ung chevallier dur, puissant et à doubter » ; Idem, t. 3, p. 96 : « le duc de Bourgoingne chevaleusement, l'espée au poing, se mist entre deux » ; LE FÈVRE, t. 2, p. 42 : « Et mesmement le duc très chevaleusement s'i gouverna » ; MOLINET, t. 1, p. 37 : « et par subtilité et vaillance chevalereuse la conquist vigoureusement ».

¹³⁸⁷ FLORI, *La chevalerie*, p. 5.

¹³⁸⁸ DUBY, « Un modèle de perfection virile », p. 20 ; FLORI, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 89 ; LE ROUX, *Le crépuscule de la chevalerie*, p. 37.

¹³⁸⁹ FLORI, *La chevalerie*, p. 5.

¹³⁹⁰ DUBY, Idem, p. 19 ; FLORI, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 7.

désigner que le cavalier d'élite, que nous appelons « chevalier »¹³⁹¹. Les termes latins ont leur importance puisqu'ils nous renseignent sur l'essence même de la chevalerie, qui est le service, en l'occurrence par les armes : *militia*, le terme qui, à partir du XIIe siècle, désigne ce que nous entendons par « chevalerie », renvoie d'abord au service militaire, à l'armée en général, puis aux guerriers montés. La notion n'a pas encore le sens que nous lui attribuons aujourd'hui, c'est-à-dire une « sorte d'entité socio-professionnelle guerrière et honorée, à caractère institutionnel, ayant ses rites, ses mœurs, sa morale propre, investie d'une fonction voire d'une mission »¹³⁹². L'évolution de la chevalerie est intimement liée aux innovations techniques qui affectèrent la cavalerie au XIIe siècle, et particulièrement l'adoption de la charge à la lance, tenue en position horizontale fixe, comme nouvelle méthode de combat¹³⁹³ : par ce choix, la chevalerie s'isola du reste des guerriers et fut systématiquement associée à cette manière de combattre, qu'elle seule utilisait et qui n'était efficace que contre ceux qui l'utilisaient également ; parler de chevalerie revint d'ailleurs souvent à évoquer la charge elle-même¹³⁹⁴. L'adoption de la charge renforça d'autant plus cette séparation entre les chevaliers et le reste des guerriers puisqu'elle entraîna une évolution de l'armement : l'équipement militaire s'alourdit et devint de plus en plus onéreux¹³⁹⁵ ; en outre, la nouvelle méthode de combat exigeait un entraînement poussé et donc des loisirs pour s'y soumettre¹³⁹⁶. En définitive, au XIIe siècle, pour devenir chevalier, il suffisait d'en avoir les capacités physiques et les moyens financiers¹³⁹⁷ : tout cela fit de la chevalerie une élite guerrière, qui ne combattait pas comme les autres, obéissait à ses propres règles et qui se dota progressivement de sa propre éthique¹³⁹⁸, dont les divers aspects varièrent en intensité selon les époques, mais qui faisaient partie de ce que l'on

¹³⁹¹ CONTAMINE, *Les chevaliers*, p. 10 ; FLORI, *La chevalerie*, p. 14 ; Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 89-90.

¹³⁹² FLORI, *La chevalerie*, p. 32.

¹³⁹³ Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 93 ; LEROUX, p. 37.

¹³⁹⁴ FLORI, *La chevalerie*, p. 50 ; Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 95.

¹³⁹⁵ Idem, *La chevalerie*, p. 52 ; Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 106-108.

¹³⁹⁶ Idem, *La chevalerie*, p. 52 ; Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 99.

¹³⁹⁷ Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 80.

¹³⁹⁸ Idem, *La chevalerie*, p. 52.

appelait l'idéal chevaleresque¹³⁹⁹. Cet idéal fut influencé par l'Église¹⁴⁰⁰, mais également par la littérature chevaleresque qui diffusa, au cours des XIIe et XIIIe siècles, un modèle de comportement humain à travers l'image du chevalier : c'est à partir de ce moment que la chevalerie s'imposa comme une institution, un modèle culturel, une idéologie¹⁴⁰¹. Parallèlement, l'esprit de caste se renforça : la chevalerie se ferma aux non-nobles à partir du XIIIe siècle et passa d'une noble corporation de guerriers d'élite à une corporation de guerriers nobles¹⁴⁰². Ce phénomène s'accéléra pour faire de la chevalerie, à la fin du Moyen Âge, une confrérie d'élite de la noblesse, une « noblesse dans la noblesse »¹⁴⁰³ : les chevaliers avaient toujours une mission prédominante, celle du combat à cheval¹⁴⁰⁴, mais la *militia*, qui se révélait de plus en plus coûteuse, devint un titre, une décoration honorifique que tous les nobles n'atteignaient pas forcément¹⁴⁰⁵. En d'autres termes, pour la période qui nous occupe, « les aspects culturels et idéologiques l'ont emporté sur les aspects fonctionnels », ainsi que le juge J. Flori¹⁴⁰⁶.

A la fin du Moyen Âge, et particulièrement au XVe siècle, les valeurs chevaleresques s'étaient donc plutôt éloignées de celles de la chevalerie naissante, du fait de ses nombreuses évolutions : la chevalerie était, pour ainsi dire, actualisée¹⁴⁰⁷. Encore une fois, c'est la littérature qui nous permet d'identifier l'idéal chevaleresque qui a pu influencer les ducs de Bourgogne¹⁴⁰⁸, cet imaginaire qui constituait le cœur de la culture princière¹⁴⁰⁹. Celle-ci nous livre en effet la plus fidèle expression des idéaux de la chevalerie : elle fonctionne comme un miroir qui nous renvoie l'image que la société chevaleresque voulait

¹³⁹⁹ Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 7.

¹⁴⁰⁰ Idem, p. 8.

¹⁴⁰¹ Idem, *La chevalerie*, p. 103.

¹⁴⁰² Idem, *La chevalerie*, p. 120 ; Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 83.

¹⁴⁰³ CONTAMINE, Idem, p. 14 ; FLORI, *La chevalerie*, p. 120.

¹⁴⁰⁴ FLORI, Idem, p. 57.

¹⁴⁰⁵ Idem, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 84.

¹⁴⁰⁶ Idem, p. 84-85.

¹⁴⁰⁷ DERUELLE, « "L'idée de chevalerie" : Du crépuscule de la chevalerie à l'histoire des représentations chevaleresques », p. 169 ; DOUTREPONT, *Les mises en prose*, p. 407.

¹⁴⁰⁸ LE ROUX, p. 48.

¹⁴⁰⁹ Idem, p. 59.

se donner d'elle-même, une sorte d'autoportrait flatteur que la chevalerie observait sans cesse pour mieux lui ressembler¹⁴¹⁰ et entretenait le culte des vertus chevaleresques de jadis¹⁴¹¹. Les œuvres littéraires, à travers les comportements des chevaliers, nous livrent les valeurs fondamentales de la chevalerie¹⁴¹². L'éthique chevaleresque varie cependant d'un support à l'autre. Les épopées offraient ainsi aux chevaliers des héros luttant contre les « infidèles » à admirer, ces héros étant également animés par d'autres motivations que l'idéologie de la guerre sainte : la défense de la terre, le service du seigneur ou le sens de l'honneur¹⁴¹³. Les romans courtois introduisirent quant à eux la femme, et surtout l'amour qu'elle inspirait aux chevaliers, modifiant profondément l'éthique chevaleresque¹⁴¹⁴, tandis que le roman d'aventure qui s'épanouit au XIIIe siècle marqua un retour aux dures réalités, l'idéal chevaleresque se concentrant sur l'action en elle-même¹⁴¹⁵. Les ouvrages composés à la fin du Moyen Âge insistaient surtout sur la mission politique du chevalier : celui-ci devait autant exalter son honneur personnel que défendre la chose publique¹⁴¹⁶. Il reste toutefois possible de retenir quelques informations livrées par les écrivains concernant l'éthique qu'ils attribuaient à la chevalerie. Dans les chansons de geste, elle reste purement guerrière : on attend du chevalier qu'il combatte avec vaillance et remplisse sa fonction, ce service armé que nous avons évoqué, comme en témoignent les nombreux adjectifs exprimant la valeur guerrière qui étaient associés au mot chevalier¹⁴¹⁷. Cette éthique se retrouve dans les épopées, dans lesquelles l'idéal premier du héros est d'être reconnu comme le meilleur chevalier du monde, c'est-à-dire le plus valeureux¹⁴¹⁸. Avec Chrétien de Troyes, la chevalerie se définit pour la première fois comme un ordre auquel est associée une obligation morale, à laquelle sont attachés deux préceptes qui retiendront particulièrement l'attention des chevaliers, dans les romans comme dans la réalité : le secours aux femmes et la pratique de

¹⁴¹⁰ FLORI, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 236 ; LE ROUX, p. 49.

¹⁴¹¹ DOUTREPONT, *Idem*, p. 403.

¹⁴¹² FLORI, *Idem*.

¹⁴¹³ *Idem*, p. 238-239.

¹⁴¹⁴ *Idem*, p. 241 et 246.

¹⁴¹⁵ *Idem*, p. 254.

¹⁴¹⁶ LE ROUX, p. 40.

¹⁴¹⁷ FLORI, *Idem*, p. 255.

¹⁴¹⁸ *Idem*, p. 256.

la « merci »¹⁴¹⁹, cette dernière connaissant cependant une nette dégradation dans les romans du XIII^e siècle¹⁴²⁰. A la fin du Moyen Âge, les réflexions sur la chevalerie furent grandement influencées par la redécouverte des auteurs romains, ainsi que le renforcement du lien entre le souverain et les nobles : la chevalerie n'était plus seulement pensée comme une série d'actes éclatants mais fut associée au service du souverain et à la défense du bien commun, sans pour autant que l'aspiration à l'héroïsme et à l'autonomie disparaissent¹⁴²¹. D'un point de vue général, il est possible de considérer qu'au sein de l'idéologie chevaleresque, les vertus de courage, de force et de largesse tenaient une place dominante¹⁴²², auxquelles il faut ajouter la notion centrale d'honneur, vertu personnelle comme clanique, qu'il faut préserver et accroître par l'action glorieuse, et qui se caractérisait par le respect d'un code de conduite particulier, la fidélité à ses engagements et sa parole, l'exemplarité dans la piété¹⁴²³. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, les ducs de Bourgogne ont aisément pu avoir connaissance de cet idéal chevaleresque grâce à leur collection de manuscrits. Il est bien sûr possible de se référer aux divers romans de chevalerie que les ducs de Bourgogne possédaient, par héritage ou par acquisition¹⁴²⁴. Mais la littérature historique se révélait également être un important support de l'idéologie chevaleresque : en effet, les figures historiques étaient parfois dépeintes comme des modèles de chevaliers par les écrivains du Moyen Âge. Alexandre le Grand, pour ne citer que lui, était loué pour nombre de ses vertus qui faisaient de lui le modèle du souverain chevaleresque : le courage au combat, le sens de l'honneur ou encore la largesse¹⁴²⁵. Cela vaut également pour les récits historiques contemporains des ducs de Bourgogne, y compris ceux qui les concernaient et avaient pour objectif de faire connaître leurs propres faits d'armes¹⁴²⁶ :

¹⁴¹⁹ Idem, p. 257-258.

¹⁴²⁰ Idem, p. 259.

¹⁴²¹ LE ROUX, p. 38-39.

¹⁴²² LE ROUX, p. 37 ; LEMAIRE, p. 69.

¹⁴²³ FLORI, Idem, p. 263 ; LE ROUX, p. 21 et 23.

¹⁴²⁴ DOUDET, « La référence oubliée ? », p. 395 ; VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 194-195 ; Idem, *Philip the Good*, p. 157.

¹⁴²⁵ BLONDEAU, *Un conquérant pour quatre ducs*, p. 28, 234 et 245 ; FLORI, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Âge*, p. 260.

¹⁴²⁶ JODOGNE (P.), « La rhétorique dans l'historiographie bourguignonne », p. 52.

Georges Chastellain était ainsi héritier de la tradition de la chronique chevaleresque, laquelle exploitait la prouesse guerrière à titre éducatif, préoccupations qui animaient déjà Jean Froissart puis, à sa suite, Enguerrand de Monstrelet, Matthieu d'Escouchy ou Jacques du Clercq¹⁴²⁷. Le culte de la prouesse se maintint donc au XVe siècle, et ce bien qu'il fut rejoint par des préoccupations religieuses, morales et politiques : la vaillance au combat perdit progressivement sa place de vertu par excellence du prince, l'Histoire ne fut plus seulement une initiation aux vertus chevaleresques et certains chroniqueurs, tel Philippe de Commines, n'eurent même plus à cœur d'inciter l'aristocratie à maintenir l'idéal chevaleresque¹⁴²⁸. Enfin la chevalerie se rencontrait dans des œuvres portant sur l'art de la guerre : celui-ci se transforma en effet progressivement en art de la chevalerie¹⁴²⁹. La *Cyropédie*, dont nous avons déjà évoqué l'influence d'un point de vue strictement militaire, a également été un outil permettant de véhiculer l'idéal chevaleresque : l'œuvre fonctionnait comme un miroir, offrant à Charles le Téméraire l'image du parfait chevalier qu'il était déjà, à travers un modèle qu'il devait imiter jusqu'au bout¹⁴³⁰. Traité militaire de la plus haute importance, le *De re militari* de Végèce fut également mis en relation avec la chevalerie : Alphonse X, roi de Castille et de Léon, décréta ainsi les préceptes de Végèce comme règles de chevalerie au XIIIe siècle¹⁴³¹ et nous avons déjà évoqué l'influence qu'il eut, entre autres, sur le bien nommé *Livre des fais d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan¹⁴³². Celle-ci s'était également inspirée de *L'Arbre des batailles* d'Honoré Bouvet, lequel reprenait des éléments du *De Bello* de Jean de Legnano et proposait une éthique fondée sur la vertu de courage, tout en étant opposé aux comportements chevaleresques traditionnels, notamment en ce qui concerne l'honneur¹⁴³³. Jean de Rovroy, dans le prologue de sa traduction des *Stratagèmes* de Frontin, écrivait qu'il considérait l'ouvrage comme un « livre des cautelles et

¹⁴²⁷ LEMAIRE, p. 229 ; WOLFF (H.), « Histoire et pédagogie princière au XVe siècle : Georges Chastellain », p. 39.

¹⁴²⁸ WOLFF, p. 39-40.

¹⁴²⁹ LE ROUX, p. 39.

¹⁴³⁰ GALLET-GUERNE, p. 35 et 38.

¹⁴³¹ RICHARDOT, p. 87-88.

¹⁴³² Idem, p. 90.

¹⁴³³ CONTAMINE, « Penser la guerre et la paix à la fin du XIVe siècle : Honoré Bouvet (vers 1345-vers 1410) », p. 309 ; LE ROUX, p. 39.

soustilletés servans aus faiz des armes et de chevalerie »¹⁴³⁴. Philippe de Mézières, dans le *Songe du Vieil Pelerin*, associait le statut de chef de guerre et la chevalerie : tout bon chef militaire se devait en effet de suivre les règles de la discipline de chevalerie¹⁴³⁵. Les exemples ne manquaient donc pas, nombreux étaient les écrits qui mettaient en lumière les liens très forts qui existaient encore entre le militaire et le chevalier et que les ducs de Bourgogne étaient susceptibles d'avoir lus : ceux-ci ont donc pu les influencer dans leur volonté apparente d'exalter leur statut de chevalier sur le champ de bataille.

Il est toutefois légitime de se demander de quelle manière cela pouvait se traduire concrètement : l'idéal chevaleresque paraît bien avoir été omniprésent dans la vie des ducs et il serait intéressant de réfléchir à la place qu'il occupait dans la construction de l'image de chef de guerre. Les ducs agissaient-ils en chevaliers sur le champ de bataille et, si oui, comment ? Nous avons déjà évoqué la cérémonie de l'adoubement et l'importance qu'elle revêtait aux yeux des ducs : outre le fait qu'elle sanctionnait la fin de l'apprentissage militaire, elle signifiait clairement les liens très forts qui unissaient la chevalerie au monde de la guerre. Le respect qu'avaient les ducs de Bourgogne pour cette cérémonie est également un moyen de mesurer la place qu'occupait la chevalerie dans leur esprit et témoignait bien du fait qu'ils associaient les statuts de chefs de guerre et de chevaliers. L'idéal chevaleresque pouvait également s'observer dans l'attitude et le comportement que les ducs de Bourgogne affichaient sur le champ de bataille, et sur lequel nous nous sommes également attardés. Le vocabulaire employé par les chroniqueurs, que nous avons cité plus haut, traduit bien cette omniprésence de l'idéal chevaleresque dans les choses de la guerre et il paraît clair, à les lire, que celui-ci devait guider l'action militaire des ducs¹⁴³⁶. Bien sûr, il est possible de se demander dans quelle mesure cette attitude était respectueuse de l'idéal qui leur avait été transmis. Nous avons déjà mis en avant la bravoure dont les ducs de Bourgogne ont fait preuve sur le champ de bataille : les chroniqueurs ont assez insisté sur les faits d'armes dont

¹⁴³⁴ BOSSUAT (R.), « Jean de Rovroy traducteur des *Stratagèmes* de Frontin », p. 283.

¹⁴³⁵ CONTAMINE, « Guerre et paix à la fin du Moyen Âge : l'action et la pensée de Philippe de Mézières (vers 1327-1405) », p. 293.

¹⁴³⁶ BLARRU, p. 8 : « Fais taire ton avidité toi qui est comblé : de tous les mérites qu'il te faut souhaiter, aucun n'est plus magnifique pour toi que de refuser de t'engager dans des actions interdites selon la conception chevaleresque de la guerre, laquelle n'admet le recours à la force que d'une manière juste. »

ces princes furent les acteurs. Nous avons vu que ce comportement s'explique par la conception qu'avaient les ducs du rôle de chef de guerre mais il est également possible de considérer que l'idéal chevaleresque a pu avoir une certaine influence. Cela a cependant varié selon les ducs : sans avoir démerité, Philippe le Hardi et, dans une moindre mesure, Jean sans Peur ont clairement privilégié la prudence, souscrivant largement moins à cette recherche de l'affrontement qui semble avoir caractérisé Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Ces derniers se sont souvent mis en danger, ont cherché à faire leurs preuves, ainsi que nous l'avons déjà souligné, et cette attitude renvoie autant à leur conception de chef de guerre qu'à l'influence de la chevalerie : on retrouve bien cette aspiration à l'héroïsme et à l'accomplissement individuel qui caractérisait l'idéal chevaleresque et qui demeurait ancré dans les mentalités nobiliaires¹⁴³⁷. Cela se ressent bien dans le désir de Philippe le Bon de participer à la bataille d'Azincourt¹⁴³⁸ et celui de Charles le Téméraire de prendre part à la campagne contre Gand¹⁴³⁹. La formation que les ducs suivirent a, probablement, fortement contribué à ce besoin de faire ses preuves : après tout, ils étaient formés pour devenir des princes, des guerriers, mais également des chevaliers. Les capacités physiques qui faisaient la réputation des chevaliers découlaient directement de cette éducation et l'attention apportée à l'équitation dans la formation des princes est particulièrement significative : sa maîtrise était le premier devoir du chevalier, avant même la connaissance des armes¹⁴⁴⁰. Les ducs de Bourgogne respectèrent tellement ce modèle de bravoure et de vaillance qu'on assiste parfois à des comparaisons avec des modèles de chevalerie, comme pour Charles le Téméraire et Cyrus le Grand dans la *Cyropédie* : les deux avaient largement démontré leurs capacités physiques, leur courage et leur fierté au combat, Charles n'ayant donc rien à envier au roi de Perse en ce qui concernait les vertus chevaleresques¹⁴⁴¹. L'honneur est également mis régulièrement au cœur des motivations militaires des ducs. Le cas de Charles, alors comte de Charolais, impatient d'en découdre avec les Gantois peut également s'expliquer par un souci de laver l'honneur de la famille

¹⁴³⁷ LE ROUX, p. 38-39.

¹⁴³⁸ MONSTRELET, t. 3, p. 99.

¹⁴³⁹ LA MARCHE, t. 2, p. 226.

¹⁴⁴⁰ LE ROUX, p. 31.

¹⁴⁴¹ GALLET-GUERNE, p. 36.

ducale, bafoué par la ville¹⁴⁴². Mais le meilleur exemple illustrant l'importance de l'honneur aux yeux des ducs de Bourgogne dans un contexte militaire est la pratique du duel. Une fois de plus, le cas de Philippe le Bon est particulièrement frappant : nous avons déjà souligné le désir qui l'animait de régler ses différends avec Humphrey de Lancastre et Guillaume de Saxe de cette manière¹⁴⁴³. Cette pratique, qui pouvait être assimilée à un spectacle chevaleresque, correspondait parfaitement aux conceptions de la chevalerie¹⁴⁴⁴ et était un bon moyen d'affirmer son honneur au combat : le duel permettait de défendre, ou laver, celui-ci¹⁴⁴⁵, et avait également pour finalité d'éviter des effusions de sang qui pouvaient être jugées inutiles, ce qui était en soi un comportement très honorable. C'est en tout cas ainsi qu'apparaît Philippe le Bon sous la plume des écrivains bourguignons. Lors de la conquête du Luxembourg, après avoir retranscrit le discours du duc proposant un duel à son rival, Olivier de La Marche insiste sur le caractère chevaleresque de cette démarche, ajoutant qu'« en matière qui touchoit son honneur, nul homme ne fut plus aigre, plus prompt, ne mieulx éloquent de luy, et fut homme du plus grand effect de sa personne et de sa chevalerie qu'il n'estoit de parolles »¹⁴⁴⁶ : on retrouve bien ici l'importance de l'honneur pour le duc. Michault Taillevent, dans ses *Poèmes sur la prise de Luxembourg*, met lui aussi en avant la noblesse de Philippe le Bon de proposer de régler le siège par un duel qui épargnerait « l'efusion du noble sanc de l'une et de l'autre partie », ce qui serait pour lui une félonie, donc contraire à l'honneur¹⁴⁴⁷. Pratique valeureuse qui évite les morts inutiles, le duel est également un thème récurrent, presque un lieu commun, de la littérature médiévale et notamment de la littérature chevaleresque¹⁴⁴⁸ : le combat singulier était au cœur des

¹⁴⁴² DUBOIS, p. 43.

¹⁴⁴³ Voir Partie 1, chapitre 2, II, p. 257-258.

¹⁴⁴⁴ VONES (L.), « Un mode de résolution des conflits au bas Moyen Âge : le duel des princes », p. 326 et 332.

¹⁴⁴⁵ BERBOUCHE (A.), « Duel : la preuve et la réparation par les armes. Le droit et l'usage du combat singulier en France du VIe au XIXe siècle », p. 572.

¹⁴⁴⁶ LA MARCHE, t. 2, p. 28.

¹⁴⁴⁷ DESCHAUX, *Un poète bourguignon du XVe siècle*, p. 167 et 315.

¹⁴⁴⁸ BASTIDE (M.), « Quelques aspects du duel judiciaire dans *La Mort le roi Artu* », p. 3 et 5. Il est possible de trouver de nombreux exemples dans les manuscrits ayant appartenu aux ducs de Bourgogne, ce qui peut signifier qu'ils avaient connaissance de cette pratique par leurs lectures et la

chansons de geste et des romans de chevalerie, en témoigne sa survie à travers la pratique de la joute¹⁴⁴⁹. Mais de manière beaucoup plus simple, l'influence que la chevalerie pouvait avoir sur les ducs était traduite par l'apparence qu'ils revêtaient sur le champ de bataille. Leur équipement militaire n'était pas l'appareillage d'un simple chef de guerre, encore moins dans une société dans laquelle l'armure représentait la puissance, la noblesse et l'essence militaire du chevalier¹⁴⁵⁰. A la fin du XIIIe, l'auteur catalan Ramon Llull composa un *Llibre de l'Orde de Cavalleria*, s'inspirant de l'éducation qu'il avait reçue à la cour de Majorque¹⁴⁵¹, dans lequel il établit un lien entre l'équipement militaire et les vertus chevaleresques : pour ce qui concerne les pièces de l'armure, le heaume était censé signifier la pudeur, le haubert la résistance aux vices et le courage, les chausses de fer la mission protectrice de la chevalerie, les éperons la diligence, l'expérience et le zèle et le gorgerin l'obéissance¹⁴⁵². Les armures étaient donc de véritables objets de représentation, leur richesse et leurs décors marquant l'état de ceux qui les portaient, et la guerre, théâtre où les réputations s'établissaient publiquement, était un moment privilégié au cours duquel les ducs pouvaient exprimer leur statut par l'éclat de leur apparence¹⁴⁵³. Il est possible d'en prendre conscience à la lecture des chroniques : lorsque le duc de Gueldre vint se soumettre à Charles VI, en 1388, c'est en guerrier, et donc en chevalier resplendissant, que le roi l'accueillit, si l'on en juge par l'« armure brillante » et le « casque d'or » qu'il portait ; le duc de Bourgogne étant « dans un appareil non moins pompeux », on peut considérer que c'est également l'image qu'il a voulu donner de lui¹⁴⁵⁴. Lors de la bataille de Gavre, Olivier de La Marche insiste bien sur le lien entre l'apparat du duc et son statut de chevalier puisqu'il nous dit qu'« il estoit richement armé et monté, et moult bel et chevaleureux chevalier »¹⁴⁵⁵. A les

présence de plusieurs illustrations de combats singuliers : voir notamment BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 3, p. 45, 46, 58, 74, 75,77, 85, 88, 135.

¹⁴⁴⁹ LE ROUX, p. 56.

¹⁴⁵⁰ DERUELLE, *De papier, de fer et de sang*, p. 204.

¹⁴⁵¹ LE ROUX, p. 39.

¹⁴⁵² LULLE (R.), *Livre de l'ordre de chevalerie*, p. 58-59. Voir également DERUELLE, Idem.

¹⁴⁵³ DERUELLE, Idem ; LE ROUX, p. 29.

¹⁴⁵⁴ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 1, p. 547.

¹⁴⁵⁵ LA MARCHE, t. 2, p. 322-323.

voir, les ducs n'étaient donc pas seulement les chefs de l'armée, ils étaient aussi les meilleurs des chevaliers.

B/ Les ordres de chevalerie

Les liens entre la chevalerie et le monde de la guerre étaient donc encore très forts pour les ducs de Bourgogne. La chevalerie, cependant, n'avait pas seulement sa place dans un contexte militaire. L'imaginaire chevaleresque constituait le cœur de la culture princière¹⁴⁵⁶ et celle-ci ne se limitait pas à son aspect guerrier. On est alors tenté de se demander si la chevalerie, compte tenu de sa proximité avec la guerre, n'a pas introduit cette dernière dans un environnement que l'on qualifierait de « civil », afin de la distinguer de l'environnement militaire. Si c'est le cas, il paraît raisonnable de penser que les ducs, par l'omniprésence de la chevalerie, ont exalté leur image de chef de guerre quasiment en permanence et pas seulement sur le champ de bataille. Il n'est pas toujours aisé de percevoir la présence de la chevalerie mais le cas des biens nommés « ordres de chevalerie » laisse planer peu de doute. Ces ordres nous offrent un sujet de réflexion intéressant puisqu'ils sous-entendent des rassemblements de chevaliers, unis par des codes, des règles et surtout un idéal, l'idéal chevaleresque : réunis, ces personnages pouvaient alors s'afficher au sein de leur caste et faire montre de leur valeur, dans un environnement théoriquement moins risqué que le champ de bataille. Il est alors possible de supposer que les ducs de Bourgogne virent dans les ordres de chevalerie un théâtre où ils pouvaient se mettre en scène. Or, si chef de guerre et chevalier allaient de pair, on peut se demander si les ducs de Bourgogne n'ont pas utilisé ces ordres afin de renforcer leur image.

Les sources d'inspiration ne manquèrent pas pour ces princes qui évoluèrent à une époque où les ordres de chevalerie se multipliaient : la première moitié du XIVe siècle fut en effet, en Europe occidentale, marquée par une floraison d'ordres de chevalerie, dont l'origine est probablement à chercher dans la perte de prestige des grands ordres militaires du Temple et de l'Hôpital, du fait de la reconquête de la Terre sainte par les Mamelouks¹⁴⁵⁷. Les ordres de chevalerie n'étaient donc pas inconnus aux ducs de Bourgogne, et ce à plus

¹⁴⁵⁶ LE ROUX, p. 59.

¹⁴⁵⁷ BOULTON (D'A. J. D), *The Knights of the Crown*, p. XI ; PAVIOT, « Les ordres de chevalerie royaux français à la fin du Moyen Âge », p. 155.

d'un titre. Le premier des ducs, Philippe le Hardi, en eut même une connaissance précoce puisqu'il était membre de l'ordre de l'Étoile dès sa fondation, en 1351, et qu'il avait été adoubé, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, à l'occasion de la Fête de l'Étoile des 5 et 6 janvier 1352. L'ordre de l'Étoile fondé par Jean II passe pour la réalisation d'un projet de congrégation dressé en 1344, alors qu'il était encore duc de Normandie, avec son cousin le duc Eudes IV de Bourgogne : composée de deux cents chevaliers, cette assemblée, appelée Congrégation de la Vierge et de saint Georges, nous est surtout connue par les lettres du pape Clément VI autorisant sa fondation, lesquelles insistent principalement sur son caractère religieux et sur la dévotion qui devait marquer les réunions¹⁴⁵⁸. Le projet fut ajourné en raison de la guerre franco-anglaise, et notamment des défaites françaises, et ce fut finalement après son avènement que Jean le Bon créa son ordre, bien différent de son projet initial : rassemblant autour du roi de France la noblesse meurtrie et désorientée dans la dévotion de la Vierge et la guerre contre l'Anglais, l'ordre avait également comme but avoué l'« essaucement de chevalerie et accroissement d'honneur »¹⁴⁵⁹. Les liens entre la chevalerie et la guerre sont manifestes : Jean Le Bel nous dit ainsi que les membres de cet ordre, qu'il qualifie d'ailleurs de « belle compagnie, grande et noble, sur la Table Ronde qui fut jadis au temps du roy Artus »¹⁴⁶⁰, devaient se réunir une fois l'an et raconter leurs faits d'armes¹⁴⁶¹. Encore plus intéressante est la clause de l'ordonnance de fondation concernant l'interdiction de fuir le champ de bataille¹⁴⁶² : outre le fait qu'une telle exigence est liée à la

¹⁴⁵⁸ BOULTON, p. 174-176 ; PAVIOT, Idem, p. 155-156 ; RENOARD (Y.), « L'ordre de la Jarretière et l'ordre de l'Etoile », p. 284.

¹⁴⁵⁹ BOULTON, p. 178-179 et 189 ; PANNIER, *La Noble-Maison de Saint-Ouen*, p. 88 ; PAVIOT, Idem, p. 156 et 157-158 ; RENOARD, Idem, p. 294.

¹⁴⁶⁰ LE BEL (J.), *Chronique*, t. 2, p. 204.

¹⁴⁶¹ LE BEL, Idem, p. 205 : « et y devoit le roy, chascun an, tenir court plainiere de tous les compaignons au mains, et y devoit chascun raconter toutes ses aventures, aussy bien les honteuses que les glorieuses qui avenues luy seroient dès le temps qu'il n'avoit esté a la noble court ». BOULTON, p. 200 ; PAVIOT, Idem, p. 157 ; RENOARD, Idem, p. 296.

¹⁴⁶² PANNIER, p. 90 : « Et se il y a aucun qui honteusement, que Diex ne Nostre Dame ne veuillent ! se parte de bataille ou de besoigne ordenée, il sera souspendus de la compaignie ». Voir également LE BEL, Idem, p. 206 : « Et leur convenoit jurer que jamais ilz ne fueroient en bataille plus hault de IIII

notion d'honneur, fondamentale dans l'esprit chevaleresque, il est également possible d'y voir un souci d'organisation militaire, la cohésion étant recherchée pour assurer la bonne marche des opérations. Cette directive imposée par le roi Jean II, chef de l'ordre, témoigne bien de sa volonté de réunir la noblesse autour de lui et de se la soumettre, de s'assurer sa fidélité et sa loyauté dans un contexte militaire¹⁴⁶³ : en ce sens, son statut de chevalier était indissociable de son statut de chef de guerre et l'ordre de chevalerie lui permettait de renforcer sa mainmise sur les armées du royaume. Philippe le Hardi a donc été un spectateur de premier plan pour ce qui concerne l'usage qui pouvait être fait des ordres de chevalerie dans un contexte de guerre et il a pu en mesurer les effets : si l'ordre de l'Étoile n'épargna pas les défaites au roi de France, force est de reconnaître que ses membres respectèrent à la lettre l'interdiction de fuir le champ de bataille, les chevaliers de l'ordre présents lors de la bataille de Mauron en 1352 préférant se faire tuer plutôt que fuir¹⁴⁶⁴, et Philippe le Hardi put d'ailleurs observer de ses yeux cette fidélité lors de la bataille de Poitiers en 1356, les chevaliers combattants jusqu'au bout aux côtés de leur roi¹⁴⁶⁵. L'exemple paternel a-t-il influencé le duc de Bourgogne au moment de créer son ordre personnel ? Nul doute que Philippe le Hardi a pu bénéficier de bon nombre de sources d'inspiration¹⁴⁶⁶, au premier chef desquelles devait se trouver l'ordre de l'Étoile, mais il est difficile d'être catégorique étant donné le peu d'informations que nous possédons au sujet de cet ordre dit « de l'Arbre d'or ». La première mention remonte au 1^{er} janvier 1403 lorsque le duc de Bourgogne fit plusieurs dons de bijoux « de l'ordre de monditseigneur fait de l'arbre d'or »¹⁴⁶⁷ : Philippe le Hardi avait déjà fait usage de l'insigne à l'arbre d'or, mais celui-ci n'était alors pas qualifié d'« ordre »¹⁴⁶⁸. Dans son étude, C. Chattaway a bien souligné l'ambiguïté de cette création

arpens, à leur advis, ainchoys morroient et se rendroient pris, et que chascun aideroit et secourroit l'aulture à toutes ses besongnes ».

¹⁴⁶³ RENOUARD, *Idem*, p. 296.

¹⁴⁶⁴ LE BEL, t. 2, p. 206-207 : « et y furent bien tuez IIIIIX et IX chevaliers de l'Estoille, pour ce qu'ilz avoient juré que jamais ne fuioient, car se le serment ne fut, ilz se fussent bien retrais arriere. »

¹⁴⁶⁵ BOULTON, p. 196 ; PANNIER, p. 127 ; PAVIOT, *Idem*, p. 158-159.

¹⁴⁶⁶ CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree*, p. 29.

¹⁴⁶⁷ ADCO, B 338, publié dans CHATTAWAY, p. 119-125.

¹⁴⁶⁸ Philippe le Hardi l'avait utilisé comme devise lors des joutes de mai 1379 : CHATTAWAY, p. 35 et 42.

du premier des ducs de Bourgogne : ne pouvant être clairement qualifié ni d'ordre militaire de chevalerie, de badge de livrée ou d'alliance militaire, l'Arbre d'or en possédait cependant quelques caractéristiques et Philippe fit tout pour lui en donner publiquement l'apparence¹⁴⁶⁹. Analysant l'iconographie de l'ordre, le contexte de sa création et la liste de ses récipiendaires, l'auteur met en avant les objectifs militaires qui motivèrent probablement sa création : elle voit cet ordre comme une alliance d'une nature particulière, bien différente de ce qui se faisait habituellement, destinée à assurer à la maison de Bourgogne un groupe de soutien militaire permanent permettant au duc, et ses successeurs, de faire face à n'importe quelle menace future, quelle que soit sa nature, la rivalité avec le duc Louis d'Orléans étant implicitement considérée comme la cause la plus probable de conflit¹⁴⁷⁰. Bien que l'Arbre d'or puisse difficilement être qualifié d'ordre de chevalerie au sens propre, c'est-à-dire qu'il n'avait pas, autant qu'on le sache, vocation à promouvoir les valeurs chevaleresques, comme l'entraide, les hauts faits et le service à Dieu¹⁴⁷¹, la chevalerie n'en était pas pour autant absente, particulièrement bien représentée par le mot associé à l'insigne, « en loyauté » : la loyauté était l'une des vertus chevaleresques majeures, que l'on retrouvait déjà dans l'ordre de l'Étoile, et était également fondamentale dans les lois de la guerre, en témoignent les nombreuses mentions dans les textes contemporains sur le sujet¹⁴⁷². Guerre et chevalerie allaient de nouveau de pair et l'ordre de l'Arbre d'or, si l'on considère qu'il avait une vocation militaire, permettait à Philippe le Hardi d'affirmer sa position de chef de guerre, et ce même hors du champ de bataille.

L'ordre de l'Étoile et l'ordre de l'Arbre d'or restent cependant mal connus, surtout en comparaison de l'ordre, beaucoup mieux documenté, de la Toison d'or. Je ne reviendrai pas sur les conditions de création de cet ordre, fondé en janvier 1430 par Philippe le Bon à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal¹⁴⁷³ : il serait plus intéressant de se pencher sur les raisons qui motivèrent le duc et surtout sur la manière dont celui-ci a pu

¹⁴⁶⁹ CHATTAWAY, p. 103.

¹⁴⁷⁰ Idem, p. 86, 99 et 103.

¹⁴⁷¹ Idem, p. 29.

¹⁴⁷² Idem, p. 58-59.

¹⁴⁷³ CHASTELLAIN, t. 2, p. 5-6 ; LE FÈVRE, t. 2, p. 172 ; MONSTRELET, t. 4, p. 373. Voir également : PASTOUREAU et CASTELBAJAC, p. 20 ; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 295 ; VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 57.

utiliser cet ordre, au cœur duquel se trouvaient les idéaux de la chevalerie, pour affermir son image de chef de guerre. Fort heureusement, les statuts de l'ordre de la Toison d'or sont parvenus jusqu'à nous, transmis par Jean Le Fèvre de Saint-Rémy, également connu sous le nom de Toison d'or, premier roi d'armes de l'ordre¹⁴⁷⁴ : document officiel, il nous offre un témoignage des desseins du duc probablement plus digne de confiance que les spéculations des chroniqueurs¹⁴⁷⁵. Le premier point qu'il est possible de souligner est l'importance de la chevalerie : Philippe le Bon déclara fonder la Toison d'or par amour pour le « noble estat et ordre de chevalerie » qu'il voulait promouvoir et développer afin de défendre la foi catholique, les faibles et faire respecter la paix¹⁴⁷⁶, autant d'objectifs qui répondent bien à l'idéal chevaleresque tel qu'il survit encore à cette époque¹⁴⁷⁷. Le texte insiste également sur les vertus dont les membres de l'ordre devaient faire preuve et qui étaient celles de tout chevalier qui se respecte, du chevalier idéal, à commencer par l'honneur¹⁴⁷⁸ et la

¹⁴⁷⁴ LE FÈVRE, t. 2, p. 210-254. Les statuts ont également été copiés dans plusieurs manuscrits : voir sur le sujet DEBAE (M.), « Le livre des Statuts de Charles de Croy, prince de Chimay », dans *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505): idéal ou reflet d'une société?*, p. 48-49 ; KORTEWEG (A. S.), « Le manuscrit KB 76 E 14 de La Haye, le contenu et la décoration des livres des Statuts aux XVe et XVIe siècles », dans Idem, p. 39-44 ; Idem, « Un présent offert au chapitre de 1473 : le livre des Statuts avec armorial, La Haye, KB, HS 76 E 10 », dans Idem, p. 50-55 ; LEMAIRE, « Considérations codicologiques sur les manuscrits des Statuts de l'ordre de la Toison d'or », dans Idem, p. 31-38 ; PAYNE (A.), « Statutes and Armorial of the Order of the Golden Fleece, British Library, Harley Ms 6199 », dans Idem, p. 45-46 ; THOSS (D.), « Le livre des Statuts de l'ordre de la Toison d'or de Ferdinand d'Aragon », dans Idem, p. 47.

¹⁴⁷⁵ Les propos que prête Jean Le Fèvre à Philippe le Bon (Idem, p. 172-173), s'ils traduisent une vue politique intéressante, nous renseignent cependant peu sur les intentions ducales : RICHARD, « Le rôle politique de l'ordre sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », p. 67.

¹⁴⁷⁶ LE FÈVRE, Idem, p. 210-211.

¹⁴⁷⁷ RICHARD, Idem, p. 68.

¹⁴⁷⁸ LE FÈVRE, Idem, p. 218 : « icellui chevalier de l'ordre ne se pourroit, par honneur, armer pour luy » ; Idem, p. 220 : « persévérances en honorables faitz et bonnes œuvres » ; Idem, p. 227 : « que les suppos chevaliers et frères d'icellui ordre travaillent à vivre vertueusement en bonnes meurs, accroissement d'honneur et bonne renommée » ; Idem, p. 228 : « fait ou commis chose qui soit contre honneur, renommée et estat de chevalerie » ; Idem, p. 229 : « réputé de bonne renommée, honnorable et vertueuse vie » ; Idem, p. 238 : « maintenir ladicte ordre en estat et honneur ».

fraternité¹⁴⁷⁹ : le duc entendait même consacrer une partie de chaque chapitre à cette question¹⁴⁸⁰, les chevaliers pouvant dénoncer les membres coupables de « vice ou offence contre l'onneur, estat de chevalerie et noblesse mesmes »¹⁴⁸¹. Le texte insiste d'ailleurs bien sur la qualité d'ordre de chevalerie de la Toison d'or puisqu'il est bien précisé que ses membres devaient servir d'« exemple à tous aultres chevaliers et nobles » afin que « le devoir de l'ordre de chevalerie et noblesse soyt mieulx congneue et plus patent à tous »¹⁴⁸² : Philippe le Bon entendait donc promouvoir l'idéal chevaleresque, dont son ordre devait être le meilleur des représentants. La chevalerie nous semble bien avoir été au cœur de l'ordre de la Toison d'or, mais il apparaît rapidement qu'elle n'en était pas la seule composante : promouvoir l'idéal chevaleresque n'était pas le seul objectif que Philippe le Bon avait en tête. Ainsi, si le désir de créer une solidarité au sein de la noblesse, voire de discipliner ces chevaliers, transparaît bien dans les statuts de l'ordre, c'est bien le renforcement des liens avec le duc de Bourgogne qui fait l'objet du plus d'attention : il est admis que l'ordre devait permettre à Philippe le Bon de se rapprocher des représentants de l'aristocratie nobiliaire venus de l'ensemble disparate de principautés dont il était le prince, de leur apporter une forme d'unité et surtout de se les attacher plus intimement, par un lien beaucoup plus fort que le simple lien féodal¹⁴⁸³. Les statuts sont particulièrement explicites sur la supériorité incontestable du duc et sur la fidélité que ses chevaliers devaient lui témoigner : Philippe le Bon se déclara bien « chief et souverain » de la Toison d'or et interdit aux membres de l'ordre d'accepter tout autre ordre que le sien¹⁴⁸⁴ ; ces derniers devaient d'ailleurs prêter un

¹⁴⁷⁹ Idem, p. 213 : « pour bonne amistié avoir oudit ordre » ; Idem, p. 219 : « que bonne et vraye amour, et fraternelle compaignie » ; Idem, p. 227 : « affin que ce présent ordre et amiable compaignie soit maintenue en bons termes » ; Idem, p. 229 : « affin d'entretenir l'amour et la fraternité ».

¹⁴⁸⁰ Idem, p. 227 : « sera audit chappitre, entre aultre chose, touchié en général, par le chancellier de l'ordre, ce qui leur semblera estre bon, valloir et prouffiter à la correction des vices et inclinacion à amendement de vie et vertus pour lesdis de l'ordre. »

¹⁴⁸¹ Idem, p. 228.

¹⁴⁸² Idem, p. 227.

¹⁴⁸³ LEMAIRE, *Les visions de la vie de cour*, p. 214 ; RICHARD, Idem, p. 68-69 ; SCHNERB, Idem, p. 300-301 ; VAUGHAN, Idem, p. 161.

¹⁴⁸⁴ LE FÈVRE, Idem, p. 212 : n'étaient cependant pas concernés les « empereurs, roys et ducz ».

serment à leur entrée dans l'ordre, serment étendu aux successeurs de Philippe le Bon, par lequel ils juraient de ne pas leur porter atteinte¹⁴⁸⁵. Cette fidélité, et même cette soumission, que le duc attendait de ses chevaliers n'était pas seulement motivée par des considérations liées à l'idéal chevaleresque : le monde de la guerre n'est pas absent des statuts de l'ordre. Le duc entendait ainsi contrôler les activités militaires de ses chevaliers, ceux-ci ne pouvant rien entreprendre sans l'en aviser au préalable¹⁴⁸⁶ ; ce statut précise en outre que tout chevalier qui avait un seigneur naturel autre que le duc ne pouvait s'engager dans une guerre contre ce dernier qu'après l'avoir auparavant prévenu par lettre¹⁴⁸⁷. Mais l'exemple le plus marquant de l'invocation des valeurs chevaleresques dans une perspective militaire est le statut concernant l'interdiction de fuir le champ de bataille : comme dans le cas de l'ordre de l'Étoile, Philippe le Bon ne perdait pas de vue les aspects guerriers de la chevalerie et tenait à s'assurer de la fidélité de ses hommes d'armes, des capitaines potentiels compte tenu de leur rang, indispensable à la cohésion de ses troupes. Une opération militaire particulière était d'ailleurs prévue dans les statuts : la croisade. Bien que l'ordre n'ait joué finalement qu'un rôle secondaire pour la croisade, et que les statuts la concernant ne furent guère respectés¹⁴⁸⁸, Philippe le Bon avait clairement compté au nombre des obligations la défense de la foi et de l'Église¹⁴⁸⁹, obligation somme toute commune aux ordres de

¹⁴⁸⁵ Idem, p. 213 : « tous les chevaliers d'icellui seront tenus et prometeront, à leur entrée, avoir bonne et vray amour à nous, noz successeurs souverain dudit ordre, l'un à l'autre », et p. 214 : « Item, prometeront lesdis chevaliers que se aucun s'efforchoit de grever ou porter dommage, par euvre de fait, à nous ou à noz successeurs ».

¹⁴⁸⁶ LE FÈVRE, Idem, p. 215 : « les chevaliers de l'ordre, noz vassaulx ou subgetz ou des seignouries de nostre gouvernement, ne se mecteron en aucunes guerres ou voyaiges longtains sans le donner par avant à congnoistre à nous ».

¹⁴⁸⁷ RICHARD, Idem, p. 68.

¹⁴⁸⁸ PAVIOT, « L'ordre de la Toison d'or et la Croisade », p. 71 et 74.

¹⁴⁸⁹ LE FÈVRE, Idem, p. 214 : « que nous, ou iceux nos successeurs souverains, emprenissons aucune armes pour la deffence de la sainte foy crestienne, ou pour deffendre, maintenir ou restablir la dignité, estat et liberté de nostre mère sainte Eglise et du saint siège apostolicque de Romme, en ce cas les chevaliers dudit ordre, les puissans en leur personne, seront tenus de nous servir personnellement; »

chevalerie¹⁴⁹⁰. Ce n'est pas notre propos de revenir ici sur les rapports entre les ducs de Bourgogne et la croisade : il convient juste de souligner qu'en fondant l'ordre de la Toison d'or, Philippe le Bon entendait l'associer à ce projet et, ce faisant, s'imposait comme le chef militaire de cette future expédition. L'ordre de la Toison d'or était donc l'un des nombreux outils utilisés par les ducs pour affirmer leur statut de chef. L'ordre n'exaltait pas seulement l'idéal chevaleresque, il exaltait également le duc, sa richesse, sa puissance et donc sa fonction¹⁴⁹¹ : le duc de Bourgogne était le chef de ces chevaliers modèles, de ces représentants de l'ancien idéal, le meilleur d'entre eux, et, ce faisant, incarnait implicitement les vertus militaires de la chevalerie. En outre, l'ordre, par son organisation, insistait sur la supériorité du duc, sur sa souveraineté¹⁴⁹², et ce en toute circonstance. Les cérémonies et festivités de l'ordre de la Toison d'or permettait donc au duc de Bourgogne de s'affirmer comme un modèle de chevalerie, sans occulter pour autant sa fonction de chef de guerre, les deux étant intimement liés : le chef de guerre était un chevalier idéal.

C/ Fêtes et cérémonies

Festivités, célébrations, entrées solennelles et autres cérémonies sont une part importante de la vie du prince, lui permettant d'exalter sa puissance et sa richesse ; ce sont également des étapes indispensables régissant ses rapports avec ses sujets. Or, le chef de guerre n'est jamais loin au cours de ces événements.

Ainsi que nous l'avons vu auparavant, la nature chevaleresque des ducs pouvait se traduire de manière très simple par l'apparence, notamment le port de l'armure. Or cette dernière n'était pas exclusive aux champs de batailles et les ducs avaient l'opportunité de la revêtir au cours d'occasions différentes, au cours desquelles l'armure mettait de côté son rôle purement défensif pour ne plus devenir qu'un objet de représentation du statut de chevalier, et donc de chef de guerre. Cette opportunité leur était donnée notamment lors des défilés auxquels ils participèrent, l'exemple le plus frappant étant les entrées solennelles. Ces grandes manifestations publiques s'inscrivaient dans le cadre de la communication politique

¹⁴⁹⁰ PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, p. 122.

¹⁴⁹¹ LEMAIRE, *Idem*, p. 215 ; SCHNERB, *Idem*, p. 304.

¹⁴⁹² Cette question de la souveraineté a d'ailleurs été l'une des motivations principales de Philippe le Bon au moment de fonder l'ordre de la Toison d'or : RICHARD, *Idem*, p. 67 ; SCHNERB, *Idem*, p. 299 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 161.

et symbolique, des moyens de propagandes mis en œuvre par les princes, dès le X^{IV}e siècle, pour justifier leurs actes et légitimer leurs prétentions à l'égard de leurs sujets, tout en stimulant la loyauté de ces derniers et diffuser une image positive de leur personne : ces entrées solennelles étaient donc importantes car elles permettaient aux sujets d'entrer en contact directement avec le prince¹⁴⁹³. Ce dernier était notamment accueilli à l'extérieur des murs par les grands dignitaires de la ville, dans laquelle il entra en cortège¹⁴⁹⁴ : il avait alors l'occasion de se montrer dans toute sa splendeur, afin d'exalter sa richesse et sa puissance à travers la mise princière¹⁴⁹⁵. Les descriptions de l'apparence des ducs lors de ces cérémonies sont assez rares, mais il est intéressant de noter que, parfois, ces derniers décidèrent d'inviter la chevalerie par la présence de l'équipement militaire. Lorsque Georges Chastellain raconte l'entrée solennelle de Philippe le Bon à Utrecht le 5 août 1456, il décrit le duc « armé tout tellement comme s'il dust entrer en bataille de visière, et de tout portant une petite hachette en sa main », « monté sur un moult haut et bel coursier et bon à l'avenant, couvert richement d'orfavrie d'or, la plus belle des autres » et portant une salade « garnie tant richement que les yeux ne s'en pouvoient oster »¹⁴⁹⁶ : certes, cette entrée faisait suite à un recours aux armes de la part du duc de Bourgogne pour imposer son bâtard, David de Bourgogne, comme évêque d'Utrecht¹⁴⁹⁷, mais il apparaît évident que l'équipement militaire permettait d'exalter tant la richesse du prince que sa qualité de chef de guerre, laquelle prenait l'apparence d'un chevalier resplendissant. Lors de son entrée à Dijon en 1474, Charles le Téméraire choisit d'apparaître également en armure : en effet, il « estoit en armes de sa tres noble personne si richement adorné d'orfaivrierie et pierreries que s'estoit merveilleuse chose à veoir »¹⁴⁹⁸ quand les grands dignitaires vinrent l'accueillir et lorsqu'il entra dans la ville il était « habillié sur son harnoiz en autre manière que ne lavoient trouvé lesd. maieur, eschevins et deputez assavoir d'une si riche manteline tant

¹⁴⁹³ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 27 ; MOSELMANS (N.), « Les villes face au prince : l'importance réelle de la cérémonie d'entrée solennelle sous le règne de Philippe le Bon », p. 534 ; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 328.

¹⁴⁹⁴ LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies*, p. 149 ; MOSELMANS, p. 535.

¹⁴⁹⁵ LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, p. 154 ; MOSELMANS, p. 534 et 536.

¹⁴⁹⁶ CHASTELLAIN, t. 3, p. 148-149.

¹⁴⁹⁷ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 67.

¹⁴⁹⁸ CHABEUF, « Charles le Téméraire à Dijon en janvier 1474 », p. 279.

chargée de perles et pierres précieuses que on n'eust sceu extimer la grant valeur d'icelle »¹⁴⁹⁹. Le duc avait donc adopté l'apparence du chevalier, qui lui permettait de rappeler sa fonction guerrière. Il serait possible de citer d'autres exemples, lors de cérémonies plus ou moins différentes : ainsi, lorsque Charles le Téméraire fit hommage à Frédéric III pour le duché de Gueldre en 1473¹⁵⁰⁰, il « se présenta à cheval et en armure »¹⁵⁰¹. Il n'était d'ailleurs pas nécessaire de porter l'équipement pour rappeler le guerrier : lors de l'entrée de Louis XI à Paris le 31 août 1461, si Philippe le Bon était vêtu d'un paletot de velours noir¹⁵⁰², il était cependant suivi par sa salade, en laquelle « estoit assis un riche balais de Flandres, l'outrepas de chrestieneté »¹⁵⁰³. Il serait presque possible de mettre cette anecdote en relation avec la pratique de l'exposition du heaume lors des cérémonies : cette mise en scène d'une partie du harnois permettait d'exalter la fonction militaire du prince, quel que soit le contexte¹⁵⁰⁴.

L'influence de la chevalerie sur la politique de représentation du prince hors du champ de bataille peut cependant paraître secondaire, celle-ci ne reposant finalement que sur l'assimilation entre le harnois et le chevalier. L'équipement militaire n'était pas la seule manière d'invoquer la chevalerie : les entrées étaient par exemple l'occasion d'une profusion de tableaux vivants répartis tout au long du parcours du cortège princier, lesquels pouvaient avoir pour thème l'exaltation de la chevalerie¹⁵⁰⁵. L'imaginaire de la chevalerie se retrouvait également dans les banquets, qui s'inséraient bien souvent dans une suite plus large de réjouissances de type chevaleresque¹⁵⁰⁶, et pouvait inspirer les entremets, ces divertissements intervenant au cours des repas et qui prenaient également la forme de

¹⁴⁹⁹ Idem, p. 285.

¹⁵⁰⁰ DUBOIS, p. 315.

¹⁵⁰¹ BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 2, p. 179.

¹⁵⁰² COUDERC (C.), « L'entrée solennelle de Louis XI à Paris (31 août 1461) », p. 135 et 143 ; MÉRINDOL, « Le prince et son cortège. La théâtralisation des signes du pouvoir à la fin du Moyen Age », p. 321.

¹⁵⁰³ CHASTELLAIN, t. 4, p. 77.

¹⁵⁰⁴ Sur le sujet voir HABLLOT, « Caput regis, corpus regni », notamment p. 24-25

¹⁵⁰⁵ SCHNERB, Idem, p. 329-330.

¹⁵⁰⁶ MOREL (Y.), « "Et ce jour mondit seigneur fist fere ung banquet" : les banquets à la cour de Philippe le Bon et Charles le Téméraire », p. 57.

tableaux vivants¹⁵⁰⁷. Ces derniers pouvaient notamment reprendre des figures héroïques qui incarnaient les valeurs nobles de la chevalerie : à titre d'exemple, les douze travaux d'Hercule mis en scène à l'occasion du mariage entre Charles le Téméraire et Marguerite d'York en 1468 étaient autant de modèles des vertus chevaleresques du souverain, à travers la figure du demi-dieu qui apparaissait comme un héros médiéval autant qu'un héros antique¹⁵⁰⁸. Hercule était également présent lors du fameux banquet du Vœu du Faisan qui s'était tenu le 17 février 1454 à Lille : plus que tout autre banquet, cette festivité permettait d'exalter le statut de chef de guerre du duc de Bourgogne par l'invocation de la chevalerie puisqu'elle avait pour objectif d'organiser le secours des chrétiens d'Orient, suite à la chute de Constantinople le 29 mai 1453, expédition dont il entendait prendre le commandement¹⁵⁰⁹ ; Philippe le Bon apparut donc comme le seul chef militaire apte à diriger ce voyage, grâce à un divertissement où l'imaginaire chevaleresque était extrêmement présent¹⁵¹⁰. Cependant, la meilleure opportunité pour les ducs de Bourgogne de manifester leurs vertus militaires dans le cadre de célébrations à caractère chevaleresques restait les tournois et les joutes. Nous avons déjà évoqué l'importance de ces pratiques lors de la formation des princes, mais elles s'avéraient tout aussi essentielles dans la mise en scène du pouvoir militaire du prince. D'un point de vue de l'apparence, d'une part : au tournoi ou à la joute, le chevalier était vêtu comme à la guerre, ou quasiment. La proximité terminologique entre équipement de guerre et équipement de joute a déjà été mise en avant : en apparence, les harnois étaient similaires, ce qui renforçait l'idée selon laquelle joutes et tournois étaient des simulacres de guerre. Des différences majeures pouvaient cependant s'observer, la principale étant probablement le poids : l'armure de joutes était en effet beaucoup plus lourde, entre 50 et 80 kg, contre 30 kg en moyenne pour

¹⁵⁰⁷ CARON, « Le banquet dans la mémoire collective : la vision des chroniqueurs », p. 18-19 ; MOREL, p. 59 ; SCHNERB, *Idem*, p. 322-323.

¹⁵⁰⁸ CHEYNS-CONDÉ (M.), « L'adaptation des "Travaux d'Hercule" pour les fêtes du mariage de Marguerite d'York et de Charles le Hardi à Bruges en 1468 », p. 78 ; FRANKE (B.), « Les banquets avec spectacles de théâtre et de danse », p. 293 ; LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, p. 272 et 280.

¹⁵⁰⁹ CARON, « 17 février 1454 : le Banquet du Vœu du Faisan, fête de cour et stratégies de pouvoir », p. 273-274.

¹⁵¹⁰ *Idem*, p. 280, 285 et 287.

l'armure de guerre¹⁵¹¹. Autre différence, l'usage du heaume, protection de tête devenue inadaptée pour la guerre, mais dont la survie dans la cadre des joutes et des tournois illustrerait le souvenir d'une époque passée et idéalisée, que ces pratiques avaient également pour but d'entretenir. Mais surtout, les ducs se livraient à un déploiement de richesses bien plus important que lors de la guerre : nous avons déjà souligné le faste de l'équipement de guerre mais pour ce qui concerne l'équipement de joutes, les pièces à caractère militaire étaient parfois noyées sous les tissus et ornements précieux¹⁵¹². L'apparence avait cependant toute son importance puisque c'était de cette manière que les ducs de Bourgogne pouvaient exalter leurs qualités militaires à un public généralement peu familier des champs de bataille : joutes et tournois permettaient aux ducs d'apparaître riches, par leurs vêtements, et puissants, par les prouesses militaires dont ils pouvaient faire preuve, dans un environnement qui dépeignait la guerre de manière idéalisée, plus colorée, festive même ; le luxe et la prouesse l'emportaient, aux yeux du public, sur le réalisme qui, bien qu'existant, se confondait avec la fiction romanesque¹⁵¹³. La foule, qui n'était cependant pas vierge de connaissances, retenait de ces spectacles, où la noblesse s'adressait à la noblesse, la supériorité des participants et leurs prouesses guerrières¹⁵¹⁴, grâce à des combats souvent fortement inspirés de la littérature chevaleresque¹⁵¹⁵ : par la chevalerie, en soulignant leur statut de chevaliers, les nobles apparaissaient comme des hommes valeureux qui attiraient la confiance et l'admiration¹⁵¹⁶. Il est alors aisément compréhensible que les ducs de Bourgogne aient pu y voir une bonne opportunité de diffuser plus largement leur image de chef de guerre, mais également de la renforcer : ils pouvaient en effet affirmer leur supériorité sur la fraternité d'armes que ces pratiques contribuaient à établir¹⁵¹⁷. Il suffit de se pencher sur la participation des ducs à ces festivités, et l'attention qu'ils apportèrent à

¹⁵¹¹ LE ROUX, p. 77 ; NADOT, p. 38.

¹⁵¹² CARON, « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joute, livrées », p. 160.

¹⁵¹³ LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 203-204 ; SCHNERB, Idem, p. 336.

¹⁵¹⁴ LECUPPRE-DESJARDIN, « L'imaginaire chevaleresque à l'assaut des villes : représentation et organisation des pas d'armes en milieu urbain au XVe siècle », p. 232 et 236.

¹⁵¹⁵ LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 228 ; VAN DEN NESTE, p. 53.

¹⁵¹⁶ LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 237.

¹⁵¹⁷ LECUPPRE-DESJARDIN, Idem ; SCHNERB, Idem, p. 337.

leur apparence, pour juger de la place qu'elles occupaient dans la communication politique et symbolique. Jean sans Peur s'imposa ainsi comme un jouteur expérimenté et sa comptabilité témoigne du fait qu'il n'hésitait pas à prendre part à cet exercice¹⁵¹⁸. Philippe le Bon ne fut pas en reste¹⁵¹⁹ : bien qu'il ait réduit son activité une fois devenu duc, il est possible de mentionner quelques participations, notamment lors des fêtes de l'ÉpINETTE à Lille en 1421¹⁵²⁰ ou à Bruges en 1423¹⁵²¹. Quant à Charles le Téméraire, nous avons déjà mentionné le propos d'Olivier de La Marche à son sujet, lequel le qualifie de « puissant jouteur »¹⁵²² et même s'il imita son père en privilégiant le rôle de promoteur sur celui de participant, il tint malgré tout à jouter lors du Pas de l'Arbre d'or en 1468, ce qui était clairement pour lui un moyen d'afficher sa supériorité, notamment par le luxe¹⁵²³ : c'est en tout cas ce qui transparaît de la description laissée par Olivier de La Marche, le nouveau duc étant « armé de toutes armes, le heaulme en la teste, l'escu au col, lequel escu estoit tout couvert de florins de Rin branlans, et seoyt sur ung cheval couvert de velours cramoisy, broudé d'orfavrerie, à maniere de fusilz »¹⁵²⁴. En ces occasions, les ducs pouvaient donc apparaître aux yeux de tous comme des chevaliers dignes des héros de romans et, compte tenu de la fonction militaire qui était attachée à la chevalerie, comme des guerriers, et même les meilleurs des guerriers puisque ces festivités affichaient clairement leur prééminence : premiers des chevaliers, donc des guerriers, ils s'affirmaient donc comme des chefs militaires naturels.

¹⁵¹⁸ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 495 et 499-501. Voir également ROBCIS, p. 56 et 58 et les éditions de pièces p. 77-78, 83 et 86.

¹⁵¹⁹ VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 145-146.

¹⁵²⁰ ADN, B 1925, f° 115 r° à 116 v° (octobre 1421) : « que mondit seigneur fist faire [...] en la ville de Lille a la feste de lespinete ilec tant pour lui et monseigneur de Saintpol comme pour plusieurs chevaliers et escuiers qui ala dicte feste jouterent avec lui et en sa compaignie » (f° 115 r°).

¹⁵²¹ NADOT, p. 117. Pour les achats à cette occasion, voir ADN, B 1927, f° 197 r° à 198 r° (mai 1423).

¹⁵²² LA MARCHE, t. 1, p. 122. Voir également t. 2, p. 334 : « Si joustoit le conte très souvent, et à ce mestier estoit renommé [...] ; et certes il fréquentoit les joustes en icelluy temps et gaignoit bruict et prix, et enduroit le faiz et le travail, et donnoit et recepvoit grans coups, sans soy espargner, comme se c'eust esté ung pauvre compaignon qui desirast son advancement à ce mestier ».

¹⁵²³ LECUPPRE-DESJARDIN, *Idem*, p. 236-237 ; NADOT, p. 117.

¹⁵²⁴ LA MARCHE, t. 3, p. 189.

Au premier abord, il peut paraître étrange d'invoquer la chevalerie dans la construction de l'image du prince en chef de guerre : en dépit des liens entre guerre et chevalerie, cette dernière survivait principalement, chez les ducs de Bourgogne, sous la forme d'un idéal colporté par la fiction romanesque et pouvait parfois apparaître désuète face à la réalité du champ de bataille. Cependant, les ducs ne négligèrent pas la chevalerie : elle allait de pair avec la fonction de chef de guerre en ce qu'elle influençait le comportement qu'ils adoptaient au combat. Ce n'était d'ailleurs pas incompatible puisque nous avons vu qu'une des composantes de cette fonction était de donner l'exemple : faire preuve de bravoure et de force au combat s'inscrivait parfaitement dans l'idéal chevaleresque. En outre, la chevalerie influençait l'apparence des ducs sur le champ de bataille : l'armure, tout en signifiant la fonction militaire du duc et sa place dans la hiérarchie, rappelait également son statut de chevalier. Mais surtout, la chevalerie permettait aux ducs de déplacer la guerre du monde militaire au monde civil grâce aux fêtes et aux cérémonies : les princes pouvaient alors exalter leur image de chef de guerre à un public plus large, et plus seulement aux hommes d'armes. Les ducs de Bourgogne s'affirmaient alors comme des chefs militaires même lorsqu'ils n'étaient pas en guerre, sans compter que, dans leur esprit, le chef de guerre et le chevalier étaient indissociables.

Deuxième partie. Le prince imaginaire : création, diffusion et perception des représentations des ducs de Bourgogne en chefs de guerre

Nous avons pu dessiner, à plus ou moins grands traits, l'image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre, c'est-à-dire le prince « réel », le prince tel qu'il semble être apparu sur le champ de bataille, à travers l'étude de son équipement, de son attitude, mais également des influences qui ont contribué à forger cette image. Cependant, ce prince « réel », et nous avons eu l'occasion de le souligner, ne s'offre qu'au regard d'un public limité, et souvent bien particulier : hors du champ de bataille, les ducs avaient l'occasion d'exalter leur fonction militaire, mais celle-ci perdait déjà de son essence. Les ducs purent également compter sur une diffusion de leur image à travers diverses représentations, susceptibles de toucher un public plus large. Ces créations, qui ne furent d'ailleurs pas toujours à l'initiative des ducs, constituent la trace qui entendait être laissée de l'image du chef de guerre : elles doivent donc être distinguées de cette dernière puisqu'elles ne sont finalement que des copies, plus ou moins fidèles, de l'original. En effet, au cours du passage entre le champ de bataille et les divers supports iconographiques, l'image a forcément subi des modifications, notamment du fait des traitements des artistes ; en outre, aussi fidèles qu'elles aient pu être, les représentations n'étaient qu'un miroir de l'image, d'où l'importance de la distinction. Compte tenu des modifications inévitables, de la touche personnelle des artistes, et même parfois de la volonté des ducs d'instrumentaliser ces représentations, susceptible d'entraîner une idéalisation de l'image, il est légitime de considérer que le prince « réel » s'éloigne progressivement pour laisser place à un prince « imaginaire », terme employé pour signifier, et insister, sur la perte de réalisme que subit probablement l'image en devenant représentation. Ce prince « imaginaire » entraîne de nombreuses interrogations. Tout d'abord, il est possible de se poser la question du degré de rupture avec la réalité, ce qui suppose de confronter les représentations à l'image que nous avons définie auparavant, d'étudier le processus de création, et donc de déterminer l'influence de chacun des acteurs de ce processus et la marque qu'ils laissèrent sur les différentes œuvres. Se pose également la question de l'objectif poursuivi par la réalisation de ces représentations : pourquoi étaient-elles commandées ? Quels messages étaient-elles censées diffuser ? Et comment furent-elles perçues ? En définitive, il convient de comprendre ce qu'était le duc en chef de

guerre à travers ses représentations : outre le fait que le prince « imaginaire » est un aspect du duc en chef de guerre tout aussi important que le prince « réel », il est celui qui devait être diffusé à une plus large échelle et, potentiellement, l'image que les ducs tenaient à laisser à la postérité. Le prince « imaginaire » est intéressant en ce qu'il constitue probablement l'image idéale que les ducs avaient d'eux. Les artistes au service des ducs de Bourgogne ne furent pas les seuls à avoir mis en scène le prince « imaginaire », celui-ci a également pu être l'œuvre de leurs détracteurs, ce qui est tout aussi intéressant : cela témoigne du fait que les représentations en chef de guerre pouvaient également être mises au service d'une politique de dénigrement des ducs. Le prince « imaginaire » a donc plusieurs visages, qu'il faudra définir : de cette manière, il nous sera plus facile de déterminer de quelle manière l'image des ducs de Bourgogne parvenue jusqu'à nous s'est constituée.

Au vu de l'importance du corpus iconographique qui s'offrait à nous, il s'est révélé nécessaire de procéder à une répartition, en tout cas dans un premier temps, au cours du processus de recherche des représentations susceptibles de nous intéresser : les supports, et surtout les modes de diffusion, sont apparus comme les moyens de division les plus pertinents. Trois groupes de représentations ont ainsi été définis. Le premier groupe est constitué par les représentations tirées des manuscrits, dont les principales représentantes sont les miniatures : celles-ci constituent la part la plus importante du corpus et de par leur support, le livre, il est possible de supposer qu'elles s'adressaient à un public particulier. Le deuxième groupe est constitué des représentations dont le point commun réside dans le matériau utilisé, le métal, qui offrait, en outre, un résultat bien différent de celui des miniatures : sceaux, monnaies et médailles composent ce groupe. Enfin, furent réunies des représentations peu mobiles mais avec un rayon de diffusion théoriquement beaucoup plus large : ce sont les représentations du domaine architectural, statues, tableaux, tapisseries et autres œuvres d'art ; à l'inverse des deux autres groupes, c'est le public qui se déplace pour admirer les représentations. Le corpus sélectionné nous permettra ainsi de considérer un assez large panel d'aspects du prince « imaginaire » nous permettant de comprendre ce à quoi il correspondait. Nous commencerons, dans un premier temps, par définir ces différents supports, et les groupes dans lesquels nous les avons répartis : nous nous intéresserons à un aspect peut-être plus technique, notamment à leur place dans l'art médiéval, et nous questionnerons également leur pertinence pour notre étude. Ayant défini

le corpus de représentations sur lesquelles nous entendons nous appuyer, nous procéderons ensuite à une description de celles-ci : ce sera l'occasion pour nous de déterminer en quoi elles sont intéressantes pour notre propos, mais également de convenir d'un mode de désignation facilitant leur analyse. Cette dernière interviendra dans un troisième temps : nous procéderons à une étude thématique afin d'identifier la place de l'image du chef de guerre dans ces représentations, leur usage au sein de la communication politique et symbolique, le message qu'elles étaient susceptibles de transmettre et l'impact qu'elles ont pu avoir.

Chapitre 1. Le prince en représentation : présentation des sources iconographiques

Avant toute chose, il paraît important de bien identifier les sources iconographiques à notre disposition : la répartition en différents groupes suppose des caractéristiques spécifiques à chacune d'entre elles, qui ont pu influencer sur leur usage au sein de la politique de représentation du prince. Une miniature ne s'admirait pas dans le même contexte qu'une représentation sigillaire ou statuaire. Définir les différentes sources iconographiques retenues nous permettra donc de mieux comprendre, par la suite, dans quelles mesures elles avaient vocation à être diffusées et les messages qu'elles pouvaient éventuellement véhiculer. Au cours de cette présentation des sources, nous retiendrons une organisation fondée sur les trois grands groupes établis : nous nous pencherons tout d'abord sur les représentations tirées de l'univers du livre ; ensuite, nous présenterons les différentes sources de métal ; enfin, nous définirons les sources monumentales, en justifiant au préalable l'emploi de ce terme.

I/ Les sources littéraires : le prince en chef de guerre dans les miniatures

La première source iconographique à laquelle on pense lorsqu'il s'agit du Moyen Âge vient de la littérature, en l'occurrence les illustrations qui parsèment, plus ou moins intensément, les manuscrits : la miniature est d'ailleurs aisément perçue comme l'image médiévale par excellence¹⁵²⁵. Certaines des représentations des ducs de Bourgogne les plus connues sont des miniatures, et celles-ci ont également inspiré bon nombre de représentations postérieures. En outre, elles présentent l'avantage de constituer une source iconographique proche, chronologiquement, de leurs modèles. La miniature est donc la première source iconographique sur laquelle il convient de s'attarder. Tout d'abord, nous l'avons déjà évoqué, elles constituent une part importante de notre corpus. De plus, elles sont indissociables du livre, dont nous avons souligné la valeur aux yeux des ducs de Bourgogne : le livre a été pour eux une source d'éducation et d'inspiration, ayant contribué de manière plus ou moins directe à la construction de leur image de chef de guerre, il est donc raisonnable de penser que les illustrations qui parsèment ces textes peuvent être tout aussi utiles à notre démarche. Afin de mesurer cet intérêt, nous reviendrons tout d'abord sur

¹⁵²⁵ RABEL (C.), « L'enluminure : l'image dans le livre », p. 53.

ce qu'est une miniature ; puis nous présenterons notre processus de recherche, avant de lister les miniatures retenues, en détaillant nos critères de sélection et justifiant nos choix.

A/ La miniature : une source primordiale

Avant toute chose il convient de faire le point sur la source qui fait l'objet de notre propos, notamment en ce qui concerne les termes employés : on va en effet parler de « miniature » autant que d'« enluminure », qui ont une signification assez proche. Si l'on se réfère aux définitions générales, « miniature » désigne une « peinture de petites dimensions qui illustre les manuscrits et les missels »¹⁵²⁶ et « enluminure » est un terme utilisé pour qualifier les « ornements, miniatures illustrant les manuscrits, notamment au Moyen-Âge »¹⁵²⁷. Il est donc possible d'employer l'un ou l'autre indifféremment, mais il semble toutefois préférable de réserver « enluminure » à l'aspect technique de la décoration du livre et « miniature » à l'image figurative indépendante¹⁵²⁸. Originellement, la présence de l'illustration dans le livre s'explique par un besoin de repérage visuel dans le texte et d'indication quant à sa structure, les feuillets et les pages du livre médiéval étant rarement numérotés¹⁵²⁹. Il est cependant évident qu'entre l'initiale décorée des origines, apparue au cours des VIe et VIIe siècles¹⁵³⁰, et les miniatures des XIVe et XVe siècles, l'art de l'enluminure ne fut pas exempt de changements, d'évolutions, tant en terme de technique qu'en ce qui concerne les raisons présidant à la décoration des livres : il pouvait s'agir de participer à la magnificence du culte divin, de rendre hommage au destinataire, de lui adresser un message, d'aider à la compréhension du texte ou encore de faire du beau livre un objet de prestige ou de pouvoir ; en outre, il ne faut pas négliger les goûts esthétiques que pouvait avoir tout simplement le commanditaire¹⁵³¹. À l'époque qui nous intéresse, l'art de l'enluminure n'est plus l'apanage exclusif du monde ecclésiastique, et ce depuis la deuxième moitié du XIIe siècle, lorsque le centre de la vie intellectuelle se déplaça dans les

¹⁵²⁶ <https://www.cnrtl.fr/definition/miniature>

¹⁵²⁷ <https://www.cnrtl.fr/definition/enluminure>

¹⁵²⁸ RABEL, p. 51.

¹⁵²⁹ Idem.

¹⁵³⁰ DELAISSÉ (L. M. J.), *Miniatures médiévales de la librairie de Bourgogne au cabinet des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, p. 9-10 ; RABEL, p. 51-52.

¹⁵³¹ KÖNIG (E.), « La réalité du portrait dans les manuscrits enluminés », p. 172 ; RABEL, p. 51.

villes et que copistes et enlumineurs devinrent des professionnels laïcs¹⁵³². En parallèle, le lectorat non ecclésiastique s'accrut et, à partir du XIII^e siècle, le goût pour les beaux livres se développa dans l'aristocratie et jusque dans la bourgeoisie marchande, bien souvent à l'initiative des mécénats royaux et princiers dont le rôle dans la diffusion de cet art fut fondamental, notamment en France et en Angleterre¹⁵³³. Nous avons donc un procédé artistique apprécié par l'élite sociale dont sont issus les personnages au centre de notre étude, et même parfois instrumentalisé : il suffit de citer les cycles iconographiques commandés par Charles V et illustrant les événements marquants de son règne¹⁵³⁴. Cet intérêt pour le moment présent et les caractéristiques individuelles sont particulièrement intéressants pour le sujet qui nous occupe : ils supposent que les commanditaires faisaient produire des illustrations les concernant directement, ou en tout cas concernant des personnes contemporaines. Cela est renforcé par les évolutions techniques que nous avons évoquées : dans le domaine de l'enluminure, certains sommets de la technique furent en effet atteints au XIV^e siècle ; au XV^e siècle, l'approfondissement de la recherche réaliste aboutit à la création du portrait, question sur laquelle nous reviendrons, et, par ailleurs, au rendu de la vie, avec ses aspects tant positifs que négatifs¹⁵³⁵. L'importance de la miniature en tant que source iconographique ne peut, en outre, se concevoir sans prendre en compte son support, le livre : en effet, l'étude d'une miniature ne peut pas s'envisager isolément du livre dont elle fait partie¹⁵³⁶. Or, nous avons déjà souligné l'utilisation du livre dans la politique de prestige des princes, participant au rayonnement culturel de leurs cours, objet de luxe, symbole de puissance, mais également outil de propagande et de diplomatie, en tant que cadeau notamment¹⁵³⁷. Ce dernier point, qui suppose une mobilité du livre, et donc des illustrations qu'il était susceptible de contenir, nous laisse espérer une réponse quant à nos interrogations concernant la diffusion par les ducs de Bourgogne de leur image de chef de guerre.

¹⁵³² AVRIL (F.), *L'enluminure à l'époque gothique : 1200-1420*, p. 8 ; RABEL, p. 52.

¹⁵³³ AVRIL, *Idem*, p. 8 et 13 ; RABEL, *Idem*.

¹⁵³⁴ AVRIL, *Idem*, p. 80.

¹⁵³⁵ DELAISSÉ, p. 12-13.

¹⁵³⁶ RABEL, p. 54.

¹⁵³⁷ Voir Partie 1, Chapitre 3, II, p. 321-322.

La période qui nous occupe s'avère donc particulièrement riche en ce qui concerne les arts du livre et de l'enluminure : elle nous laisse espérer une quantité raisonnable de sources iconographiques pour notre sujet. Ce sentiment est en outre renforcé par le fait que les personnalités au centre de notre étude firent preuve d'un véritable engouement pour ces arts. Nous avons déjà parlé de la bibliothèque constituée par les ducs de Bourgogne au fil de leurs principats et des nombreuses acquisitions de livres qu'ils firent : leur mécénat dans ce domaine n'est donc plus à démontrer. On pourrait, bien sûr, se demander si le goût pour les livres allait de pair avec celui pour les miniatures : la question peut paraître étrange mais il faut prendre en compte le fait que la fin de la mainmise des communautés ecclésiastiques sur l'art du livre entraîna une séparation de plus en plus grande entre les fonctions de copiste et d'enlumineur, qui pouvaient auparavant être occupées par une même personne¹⁵³⁸ ; la commande d'un manuscrit n'entraînait donc pas, obligatoirement, sa décoration par des miniatures. Les ducs de Bourgogne, et nous l'avons brièvement évoqué, firent cependant bien preuve d'un goût pour les livres richement décorés. Philippe le Hardi se tourna naturellement vers les artistes du milieu parisien, la capitale constituant un formidable creuset pour l'art de l'enluminure en raison de l'afflux d'artistes venus de divers horizons¹⁵³⁹. La production du livre à Paris était, en outre, contrôlée par l'Université, ce qui assurait une production importante et de qualité¹⁵⁴⁰. S'inspirant, comme souvent, de l'exemple royal, Philippe le Hardi recourut ainsi à des enlumineurs qui travaillèrent notamment à l'illustration des livres royaux, décision finalement peu représentative des choix personnels du duc¹⁵⁴¹. Les commandes passées à partir de 1400 traduisent plus clairement les goûts de Philippe le Hardi : recrutant parfois par l'intermédiaire du marchand lucquois Jacques Rapondi, il fit ainsi appel à Jacques Coene pour plusieurs manuscrits, preuve que son style plaisait au duc, mais également à deux des frères de Limbourg, Paul et Jean, pour une *Bible moralisée* dont l'illustration fut interrompue par la mort du duc¹⁵⁴². La création d'un atelier d'enluminure à la Chartreuse de Champmol, à l'initiative du premier

¹⁵³⁸ RABEL, p. 52.

¹⁵³⁹ AVRIL, *Idem*, p. 87 et 109.

¹⁵⁴⁰ CHÂTELET, « Les commandes artistiques des deux premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois », p. 167.

¹⁵⁴¹ CHÂTELET, *Idem*, p. 168 ; WINTER, p. 88.

¹⁵⁴² AVRIL, *Idem*, p. 113 ; CHÂTELET, *Idem*, p. 168-169.

duc de Bourgogne, est une autre preuve de l'importance que celui-ci pouvait attacher à cet art¹⁵⁴³ : même si les productions de cet atelier furent destinées à la bibliothèque de la Chartreuse, le soutien du duc à cette entreprise est significatif. Jean sans Peur continua à se fournir dans le milieu parisien, à la suite de son père : il fit ainsi appel à plusieurs fameux artistes de la capitale, tels le « Maître de la Cité des Dames », qui fut peut-être l'apprenti de Jacques Coene, le « Maître de Boucicaut », le « Maître de Bedford » ou encore le « Maître du Bréviaire de Jean sans Peur », un enlumineur proche des Limbourg¹⁵⁴⁴. Les pratiques changèrent sous le principat de Philippe le Bon : si la France, et surtout Paris, était au début du XVe siècle un foyer artistique de premier plan, ce furent, à partir des années 1440 et 1450, les territoires rassemblés par les ducs de Bourgogne qui s'imposèrent comme le centre de la création et du renouveau en matière de livres à peinture¹⁵⁴⁵. Cette promotion fut en grande partie due à l'action de Philippe le Bon qui sollicita de nombreux artisans du livre installés dans ses principautés du nord afin d'enrichir sa collection¹⁵⁴⁶, imité d'ailleurs ensuite par son fils¹⁵⁴⁷ : bien que ne devant pas être surestimé, le patronage princier, et justement celui de Philippe le Bon, joua un rôle fondamental dans l'extraordinaire floraison de l'art de la miniature¹⁵⁴⁸. Il faut en outre prendre en compte l'influence qu'a pu avoir la bibliothèque de Philippe le Bon, qui s'est imposée comme un véritable modèle et inspira plusieurs membres de la haute aristocratie des Pays-Bas méridionaux, le cas le plus marquant étant celui de Louis de Bruges, seigneur de Gruuthuse, sur lequel nous reviendrons, dont tous les manuscrits furent enluminés, bien souvent par des artistes qui travaillèrent également pour les ducs de Bourgogne¹⁵⁴⁹. En définitive, l'aire géographique bourguignonne est

¹⁵⁴³ Sur le sujet, voir CASSAGNES-BROUQUET, « La création d'un atelier d'enluminure à la fin du XIVe siècle, Philippe le Hardi et le scriptorium de la Chartreuse de Champmol », p. 367-373.

¹⁵⁴⁴ AVRIL, Idem, p. 118 ; CHÂTELET, Idem, p. 180-181 ; MEISS (M.), « Le "Maître du Bréviaire de Jean sans peur" et les frères Limbourg », p. 165-166 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 460-461.

¹⁵⁴⁵ VAN HOOREBEECK, « La clientèle des miniaturistes. Des manuscrits enluminés pour quels publics ? », P. 81.

¹⁵⁴⁶ SMEYERS (M.), *L'Art de la miniature flamande*, p. 289 ; VAUGHAN, Idem, p. 155.

¹⁵⁴⁷ VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 164.

¹⁵⁴⁸ VAN HOOREBEECK, Idem, p. 81 et 83.

¹⁵⁴⁹ HANS-COLLAS (I.) et SCHANDEL (P.), *Manuscrits enluminés des anciens Pays-Bas méridionaux. I. Manuscrits de Louis de Bruges*, p. 12 et 15 ; VAN HOOREBEECK, Idem, p. 84-85.

particulièrement appropriée pour réfléchir à l'apport de la miniature : le développement des bibliothèques, le goût pour les livres enluminés et la richesse artistique qui marquèrent les périodes qui nous intéressent nous laissent espérer un nombre raisonnable de sources iconographiques pour notre étude.

B/ A la recherche d'un corpus

Il apparaît incontestable que les miniatures sont susceptibles de nous offrir un témoignage d'un grand intérêt : il convient à présent de constituer un corpus sur lequel nous appuyer pour notre étude. Se pose alors la question de savoir comment trouver les miniatures susceptibles de nous intéresser. Aujourd'hui, des recherches de cette nature sont facilitées par la numérisation de documents anciens et l'existence de banques d'images en ligne : ces dernières ne sont cependant pas forcément toujours complètes et tous les documents qui pourraient nous être utiles n'ont pas été numérisés. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question des sources numérisées. De manière très terre à terre, il faut avant tout se tourner vers le support : la miniature, nous l'avons dit, ne peut se concevoir sans le livre dans lequel elle est observable, c'est donc parmi les manuscrits parvenus jusqu'à nous qu'il convient d'orienter nos recherches. Compte tenu de l'importante quantité qu'ils représentent, il est important de limiter nos champs d'investigation et, pour cela, la répartition des manuscrits selon des collections, relatives à des bibliothèques bien souvent nobiliaires, est d'un grand secours. Selon les informations que nous pourrions en tirer, nous pourrions ensuite filtrer les résultats en invoquant notamment des titres qui peuvent être pertinents. Les miniatures, sans être dissociées des livres, furent également au premier plan de certaines études ou expositions : nous reviendrons donc sur leurs éditions qui présentent l'avantage de mettre à disposition un bon nombre d'illustrations, facilitant également nos recherches. Ce propos sera d'ailleurs l'occasion de présenter les différents moyens d'accéder à ces sources iconographiques.

Afin de se faire une idée des manuscrits susceptibles de nous intéresser, et surtout de savoir s'ils sont parvenus jusqu'à nous, nous pouvons donc nous pencher sur les nombreuses bibliothèques que des particuliers constituèrent à la fin du Moyen Âge : celles-ci se révèlent plus ou moins bien documentées, mais elles firent l'objet de bon nombre d'études. La première vers laquelle nous sommes tentés de nous tourner est bien évidemment la propre bibliothèque des ducs de Bourgogne : constituée, ainsi que nous l'avons déjà évoqué, de

près de mille titres sous le principat de Charles le Téméraire, cette collection nous laisse donc espérer un corpus non négligeable d'illustrations, surtout compte tenu du goût de ces princes pour les miniatures. La tâche se révèle cependant plus ardue, du fait des aléas que connut cette bibliothèque. À la mort du Téméraire, celle-ci passa à sa fille, Marie de Bourgogne, puis aux descendants de cette dernière : Philippe le Beau, Charles Quint et Philippe II. Celui-ci fonda en 1559 la Bibliothèque royale des Pays-Bas : l'objectif était de réunir dans un seul édifice, en l'occurrence le Palais du Coudenberg à Bruxelles, les manuscrits des collections bourguignonnes, auxquels s'ajoutaient ceux ayant appartenu à Marguerite d'Autriche, récupérés par sa nièce, Marie de Hongrie, en 1531¹⁵⁵⁰. Les siècles suivants furent marqués par une lente détérioration de la bibliothèque de Bourgogne : un nombre inconnu de manuscrits disparut lors de l'incendie du Palais du Coudenberg en 1731¹⁵⁵¹. La bibliothèque fut ensuite pillée suite à la prise de Bruxelles en 1746 et plus d'une centaine de manuscrits furent transférés à la Bibliothèque du roi, à Paris, sans compter une sélection qui alla à titre privé au comte d'Argenson : ce dernier transmit les manuscrits à son neveu, le marquis de Paulmy, fondateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, où ils se trouvent toujours¹⁵⁵². Si les autres manuscrits furent restitués par la France en 1770, la Révolution française entraîna une confiscation beaucoup plus importante : suite à l'invasion des troupes républicaines en 1794, les commissaires de la République française procédèrent à l'enlèvement de vingt-quatre caisses de manuscrits, transférés à la Bibliothèque de l'Arsenal, puis à la Bibliothèque nationale, où bon nombre se trouvent encore, la restitution imposée par le traité de Paris du 30 mai 1814 ayant été rendue difficile du fait de l'absence de listes des pièces saisies¹⁵⁵³. Finalement, du millier de volumes composant la bibliothèque à la fin du XVe siècle, moins de trois cents sont actuellement à la Bibliothèque royale de Belgique et une centaine, environ, est répartie dans des collections d'Europe et des États-Unis¹⁵⁵⁴. Ces manuscrits n'ont cependant pas laissé les chercheurs indifférents. De toutes les productions sur le sujet, la plus précieuse, dans notre recherche de sources iconographiques, est

¹⁵⁵⁰ LEMAIRE, « Historique de la Bibliothèque de Bourgogne », p. 15 ; WATTEEUW (L.), « Six siècles de préservation et de conservation », p. 21 et 25.

¹⁵⁵¹ LEMAIRE, Idem ; WATTEEUW, p. 26.

¹⁵⁵² LEMAIRE, Idem, p. 15-16 ; WATTEEUW, p. 27.

¹⁵⁵³ LEMAIRE, Idem, p. 16 ; WATTEEUW, p. 28.

¹⁵⁵⁴ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 1, p. 11.

probablement le catalogue réalisé sous la direction de B. Bousmanne et C. Van Hoorebeeck regroupant, en cinq volumes, l'ensemble des manuscrits des ducs conservés à la Bibliothèque royale de Belgique : chaque manuscrit fait l'objet d'une notice descriptive comprenant, notamment, sa cote, son titre, son auteur, son contenu, sa datation, mais également un inventaire de ses illustrations, lorsqu'elles existent, ce qui représente une aide considérable dans notre recherche. Philippe le Bon inspira de nombreux bibliophiles, parmi lesquelles des nobles de sa cour qui suivirent son exemple, nous offrant donc d'autres bibliothèques, plus ou moins proches de la bibliothèque ducale, vers lesquelles nous tourner. Parmi celles-ci, la plus importante est probablement celle de Louis de Bruges dont plusieurs manuscrits sont parvenus jusqu'à nous. Constituée entre le début des années 1470 et 1492¹⁵⁵⁵, l'année de sa mort, la bibliothèque passa ensuite à son fils aîné et héritier, Jean : celui-ci fut d'abord au service de Maximilien de Habsbourg, puis passa dans le camp du roi de France ; il fut d'ailleurs nommé gouverneur et lieutenant général du roi en Picardie et c'est à cette occasion qu'il achète un hôtel à Abbeville, où il transféra sans doute la bibliothèque héritée de son père¹⁵⁵⁶. Cela peut en tout cas expliquer la manière dont cette bibliothèque passa entre les mains de Louis XII à la mort de Jean, en 1512, le roi appliquant le droit d'aubaine, une prérogative régaliennne en vertu de laquelle le souverain français héritait de tous les biens conservés en France par des étrangers morts en France¹⁵⁵⁷. Toujours est-il que ce passage massif dans la bibliothèque de Louis XII a permis d'en préserver l'essentiel : on compte 146 manuscrits connus, dont 117 sont conservés à la Bibliothèque nationale de France¹⁵⁵⁸. Le recours à la bibliothèque de Louis de Bruges présente plusieurs avantages. Outre le fait qu'il s'agissait de la plus importante bibliothèque des anciens Pays-Bas méridionaux, après celle de Philippe le Bon, et que les manuscrits commandés furent tous enluminés, comme nous l'avons déjà dit, le goût de Louis de Bruges pour les chroniques historiques est particulièrement intéressant : ce goût était partagé par

¹⁵⁵⁵ HANS-COLLAS et SCHANDEL, p. 17.

¹⁵⁵⁶ LAFFITTE (M.-P.), « Cadeaux, spoliations, achats. Un aperçu des manuscrits "parisiens" provenant des ducs de Bourgogne et de leur entourage », p. 55-56.

¹⁵⁵⁷ Idem, p. 56.

¹⁵⁵⁸ HANS-COLLAS et SCHANDEL, p. 11 ; WIJSMAN, « Politique et bibliophilie pendant la révolte des villes flamandes des années 1482-1492: relations entre les bibliothèques de Philippe de Clèves et de Louis de Bruges et la librairie des ducs de Bourgogne », p. 253.

les autres nobles bibliophiles, mais les moyens qu'il y consacra permirent une production inégalée, certains exemplaires des chroniques, parmi lesquelles se trouvent d'ailleurs les sources littéraires de notre sujet, constituant des spécimens uniques ; en outre, la grande variété des chroniques et, surtout, des miniatures qu'elles contiennent nous offre une histoire illustrée plutôt détaillée des deux derniers siècles du Moyen Âge, certains événements bénéficiant d'ailleurs de plusieurs illustrations, représentant autant de visions différentes¹⁵⁵⁹. Enfin, il faut prendre en compte le fait qu'en constituant sa bibliothèque, Louis de Bruges n'avait pas les mêmes objectifs que Philippe le Bon : une littérature qui, pour le duc de Bourgogne, était censée fonder des intentions politiques sur des territoires nouvellement acquis ou affirmer son indépendance vis-à-vis du roi de France¹⁵⁶⁰ n'était pas considérée de la même manière dans d'autres bibliothèques. L'interprétation de la nature d'un texte dans une collection dépendant du contexte dans lequel il apparaît et de la personne qui le commande¹⁵⁶¹, il est légitime d'imaginer que les illustrations contenues dans les différents exemplaires d'un même manuscrit réalisés pour différents commanditaires n'ont pas la même signification. Recourir à la bibliothèque de Louis de Bruges est d'autant plus aisé qu'elle est particulièrement bien connue et que le fond d'images qu'elle représente a largement été exploité : outre la consultation des manuscrits, facilitée par leur numérisation, on pourra se référer aux informations et aux reproductions contenues dans le volume édité par I. Hans-Collas et P. Schandel. Bien évidemment, ce ne sont pas les seules bibliothèques existantes à cette époque et sur lesquelles nous pourrions nous pencher, mais toutes n'ont pas la même pertinence. Ainsi, la bibliothèque de Philippe de Clèves¹⁵⁶² pourrait, au premier abord, présenter un intérêt, étant donné que Louis de Bruges semble avoir été son mentor en matière de bibliophilie¹⁵⁶³ et que sa collection était constituée, en plus de ses

¹⁵⁵⁹ HANS-COLLAS et SCHANDEL, p. 12-13.

¹⁵⁶⁰ Idem, p. 12.

¹⁵⁶¹ VAN HOOREBEECK, « Les bibliothèques de Philippe de Clèves (1456-1528), Thomas de Plaine (ca 1444-1507) et Philippe Wielant (1441-1520). Essai de mise en perspective », p. 234.

¹⁵⁶² Sur ce personnage et son rapport aux livres, on verra avant tout HAEMERS (J.), WIJSMAN (H.) et VAN HOOREBEECK (C.) (dir.), *Entre la ville, la noblesse et l'État: Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007.

¹⁵⁶³ WIJSMAN, « Politique et bibliophilie pendant la révolte des villes flamandes des années 1482-1492 », p. 270.

propres acquisitions, de la bibliothèque héritée de son père, Adolphe de Clèves, et des manuscrits issus de celle des comtes de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg, dont il avait épousé l'une des héritières, Françoise de Luxembourg¹⁵⁶⁴. La consultation de l'inventaire tend cependant à réfuter cette supposition : les quelques manuscrits qui auraient pu nous offrir des représentations des ducs de Bourgogne, en l'occurrence des exemplaires des *Chroniques* de Jean Froissart et Enguerrand de Monstrelet, ont disparu en 1671¹⁵⁶⁵. La bibliothèque d'Antoine, le Grand Bâtard de Bourgogne, éminent bibliophile, pourrait également être intéressante¹⁵⁶⁶ : elle contenait notamment un exemplaire de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, abrégée cependant¹⁵⁶⁷, et surtout un exemplaire des *Chroniques* de Jean Froissart, peut-être le plus connu et le plus abondamment décoré¹⁵⁶⁸. Nous pourrions également citer Jean de Wavrin, qui fut au service des ducs¹⁵⁶⁹ et dont les goûts littéraires ont depuis longtemps attiré l'attention des chercheurs¹⁵⁷⁰ : si l'on en juge par les manuscrits attribués avec certitude à ce personnage, ces derniers paraissent avoir généralement relevé de trois catégories en particulier, à savoir les romans de chevalerie, les romans antiques et les œuvres didactiques¹⁵⁷¹, qui représentent donc un intérêt secondaire pour nous. Nous pourrions éventuellement retenir le *Roman du comte d'Artois*¹⁵⁷², un manuscrit commandé par Jean de Wavrin qui rejoignit par la suite la bibliothèque ducale et

¹⁵⁶⁴ KORTEWEG, « La bibliothèque de Philippe de Clèves : inventaire et manuscrits parvenus jusqu'à nous », p. 186-189 ; WIJSMAN, *Idem*, p. 270.

¹⁵⁶⁵ KORTEWEG, *Idem*, p. 198-199.

¹⁵⁶⁶ Sur la question, voir notamment VAN DER BERGEN–PANTENS (C.), « Héraldique et bibliophilie : le cas d'Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne (1421-1504) », p. 323-354 ; *Idem*, « Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne, bibliophile », p. 198-200.

¹⁵⁶⁷ VAN DER BERGEN–PANTENS, « Héraldique et bibliophilie », p. 340-341.

¹⁵⁶⁸ LE GUAY (L.), *Les princes de Bourgogne lecteurs de Froissart*, p. 27.

¹⁵⁶⁹ MARCHANDISSE, « Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre, et ses homologues bourguignons face à la guerre des Deux Roses », p. 509-510.

¹⁵⁷⁰ NABER (A.), « Jean de Wavrin, un bibliophile du quinzième siècle », p. 281-293 ; *Idem*, « Les manuscrits d'un bibliophile bourguignon du XVe siècle, Jean de Wavrin », p. 23-48 ; *Idem*, « Les goûts littéraires d'un bibliophile de la cour de Bourgogne », p. 459-464.

¹⁵⁷¹ *Idem*, « Les manuscrits d'un bibliophile bourguignon du XVe siècle, Jean de Wavrin », p. 26.

¹⁵⁷² BNF, Ms. Fr. 11610.

qui fut probablement composé en l'honneur de Philippe le Bon, le personnage principal partageant avec le duc plusieurs caractéristiques, dont le prénom et le titre¹⁵⁷³. Cependant, non contentes de ne représenter qu'une métaphore du duc de Bourgogne, les miniatures, de part leur style esthétique, ne nous apportent que peu de choses : l'artiste, nommé « Maître de Wavrin », se distingue par sa veine avant tout humoristique, qui se retrouve dans ses illustrations aquarellées, au style spontané et libre, représentant des personnages à la physionomie assez simpliste et à la forme très géométrique¹⁵⁷⁴. La bibliothèque des Croy, comtes de Chimay et personnages de premier plan de la cour de Bourgogne, pourrait également présenter un intérêt : commencée par Jean de Croy, agrandie par son fils Philippe, la collection fut en bonne part transférée dans la bibliothèque de Marguerite d'Autriche lorsque Charles de Croy, sans héritier mâle, vendit près de 80 manuscrits à cette dernière¹⁵⁷⁵. Ce transfert dans la bibliothèque de Marguerite, et donc, à partir de 1559, dans la bibliothèque de Bourgogne, aura permis de conserver des traces de la collection des Croy et nous laisse espérer des sources intéressantes, venus de ces proches des ducs de Bourgogne. Nous pourrions citer encore la bibliothèque des Nassau qui, à partir d'Engelbert II, s'inscrit dans le sillage de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, se « burgondise » pour reprendre l'expression d'H. Wijsman, notamment par l'acquisition d'une importante littérature historique, laquelle est donc susceptible de nous intéresser¹⁵⁷⁶. Les exemples de bibliophiles influencés par les ducs de Bourgogne ne manquent donc pas¹⁵⁷⁷. Ce ne sont cependant pas les seules bibliothèques princières bien connues auxquelles nous pouvons recourir : celle des rois de France est évidemment bien documentée¹⁵⁷⁸, mais d'autres princes des fleurs de lys

¹⁵⁷³ *Miniatures flamandes: 1404-1482*, p. 361.

¹⁵⁷⁴ *Idem*, p. 358-359 ; SMEYERS, p. 347.

¹⁵⁷⁵ DEBAE, *La Bibliothèque de Marguerite d'Autriche. Essai de reconstitution d'après l'inventaire de 1523-1524*, p. XIII-XIV ; *Idem*, « Une lignée de chevaliers bibliophiles : Jean, Philippe et Charles de Croy, comtes de Chimay », p. 201 et 205.

¹⁵⁷⁶ WIJSMAN, *Luxury Bound: Illustrated Manuscript Production and Noble and Princely Book Ownership in the Burgundian Netherlands (1400-1550)*, p. 455-456 et 462.

¹⁵⁷⁷ H. Wijsman a consacré une partie de sa thèse à ces nobles bibliophiles : WIJSMAN, *Idem*, p. 257-480.

¹⁵⁷⁸ DELISLE (L.), *Recherches sur la librairie de Charles V*, 2 vol., Paris, 1907. La bibliothèque des rois de France perd toutefois de son intérêt après le règne de Charles V, Louis XI ne songeant par exemple

furent également d'éminents bibliophiles, tels Jean de Berry¹⁵⁷⁹ et les ducs d'Orléans¹⁵⁸⁰. Parmi les souverains de grande importance, plus ou moins liés aux ducs de Bourgogne, citons également les rois d'Angleterre : même si Henri V fut probablement le premier à envisager la création d'une bibliothèque royale¹⁵⁸¹, il est généralement admis qu'Édouard IV fut le véritable fondateur de cette institution, faisant l'acquisition d'un grand nombre de manuscrits durant les dernières années de son règne¹⁵⁸² ; la collection d'Édouard IV est intéressante à plus d'un titre puisque, outre la part importante de chroniques historiques parmi ses acquisitions¹⁵⁸³, elle présente des similitudes avec celle de Louis de Bruges, qui l'aida notamment à se livrer à sa passion pour les manuscrits de luxe¹⁵⁸⁴, ce qui s'explique par le fait que tous les manuscrits d'Édouard IV furent produits en Flandre¹⁵⁸⁵. Les particuliers ne furent cependant pas les seuls à initier la réalisation de manuscrits et il est aussi possible de se tourner vers certaines entités qui furent à l'origine de productions particulièrement intéressantes, telles les villes : pour la question qui nous occupe, les commandes les plus pertinentes sont probablement celles réalisées par les villes suisses, et notamment l'*Amtliche Berner Chronik* de Diebold Schilling l'Ancien, commandée par le

nullement à reconstituer celle-ci, largement amputée suite à son achat par Jean, duc de Bedford, en 1425 : FAVIER, *Louis XI*, p. 879 ; STRATFORD (J.), « The manuscripts of John, duke of Bedford: library and chapel », p. 331 et 339-340.

¹⁵⁷⁹ DELISLE, t. 2, p. 219-317 ; HIVER DE BEAUVOIR (A.), *La Librairie de Jean, duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre, 1416, publiée en entier pour la première fois d'après les inventaires et avec des notes*, Paris, 1860.

¹⁵⁸⁰ En ce qui concerne ces princes, on se tournera vers les inventaires publiés dans OUY (G.), *La librairie des frères captifs. Les manuscrits de Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême*, Turnhout, 2007.

¹⁵⁸¹ KROCHALIS (J. E.), « The books and reading of Henry V and his circle », p. 69.

¹⁵⁸² BACKHOUSE (J.), « Founders of the Royal Library: Edward IV and Henry VII as Collectors of Illuminated Manuscripts », p. 23; Idem, « The Royal Library from Edward IV to Henry VII », p. 255; MCKENDRICK (S.), « La Grande Histoire Cesar and the Manuscripts of Edward IV », p. 109; WARNER (G. F.) et GILSON (J. P.), *Catalogue of Western Manuscripts in the Old Royal and King's Collections*, t. 1, p. I.

¹⁵⁸³ BACKHOUSE, « The Royal Library from Edward IV to Henry VII », Idem.

¹⁵⁸⁴ MCKENDRICK, « Lodewijk van Gruuthuse en de Librije van Edward IV », p. 153-154.

¹⁵⁸⁵ BACKHOUSE, « Founders of the Royal Library », p. 24.

Conseil de la ville de Berne en 1474 et destinées aux élites urbaines¹⁵⁸⁶. Nous pouvons donc espérer bénéficier d'un grand nombre de manuscrits pour mener à bien notre recherche. Cependant, même en ne se limitant qu'à quelques bibliothèques précises, la masse de documents à notre disposition demeure très importante : il est donc nécessaire de chercher des moyens de restreindre nos champs d'investigations.

Une autre piste intéressante consiste par exemple à chercher les différentes éditions d'œuvres traitant des ducs de Bourgogne, particulièrement les chroniques historiques, déjà évoquées, qui constituent l'une de nos sources principales : il est légitime de considérer que ces récits de leurs vies, s'ils sont illustrés, sont susceptibles de représenter ces princes. Les *Chroniques* de Jean Froissart sont celles qui nous viennent immédiatement à l'esprit : leur auteur étant décédé au début du XVe siècle, elles sont les plus à même d'avoir fait l'objet de copies commandées par les personnalités que nous avons évoquées. L'œuvre de Froissart est en effet particulièrement bien représentée dans les bibliothèques nobiliaires¹⁵⁸⁷ : outre la bibliothèque des ducs de Bourgogne¹⁵⁸⁸, on rencontre des exemplaires dans les bibliothèques des rois d'Angleterre, de Jean de Berry, de Louis de Bruges, d'Antoine de Bourgogne, des Brederode, des Clèves, des Croy, des Egmond, des Hornes ou encore des Ternay, pour ne citer qu'eux¹⁵⁸⁹. Plus d'une centaine de manuscrits des *Chroniques*, dont une bonne partie enluminée, est parvenue jusqu'à nous¹⁵⁹⁰, ce qui nous offre des perspectives intéressantes. Il est possible d'en dire autant pour la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, plutôt bien représentée dans les bibliothèques du XVe siècle elle aussi et dont une quantité raisonnable d'exemplaires est parvenue jusqu'à nous : H. Wijsman a estimé à une trentaine le nombre de manuscrits de la *Chronique* réalisés avant les années 1500 et encore

¹⁵⁸⁶ BON (M.), *Enluminer la guerre à la fin du Moyen Âge : les guerres de Bourgogne ou la chute de Charles le Téméraire d'après les enluminures de la chronique de Diebold Schilling l'Ancien (1474-1477)*, p. 17.

¹⁵⁸⁷ LE GUAY, p. 97.

¹⁵⁸⁸ SMALL, p. 15.

¹⁵⁸⁹ DEBAE, *La Bibliothèque de Marguerite d'Autriche*, p. 27, 36-37, 154 ; DELISLE, t. 2, p. 262 ; HANS-COLLAS et SCHANDEL, p. 272-283 ; KORTEWEG, « La bibliothèque de Philippe de Clèves », p. 199 ; VAN DER BERGEN-PANTENS, « Héraldique et bibliophilie », p. 333-334 ; WARNER et GILSON, p. II ; WIJSMAN, *Luxury Bound*, p. 286, 302, 331, 346 et 469.

¹⁵⁹⁰ FROISSART, t. 1-2, p. 422-427.

conservés¹⁵⁹¹. Il est évident que tous les manuscrits ne sont pas enluminés et, pour ceux qui le sont, la qualité n'est pas toujours la même. En ce qui concerne certaines chroniques, aucun exemplaire illustré ne nous est parvenu : c'est notamment le cas de la *Chronique* de Georges Chastellain¹⁵⁹². Enfin, toutes ces œuvres n'ont pas connu la même diffusion : certaines n'existent aujourd'hui qu'en un nombre très limité d'exemplaires et il est important de prendre en compte le fait que certaines chroniques concernant les ducs de Bourgogne, aussi fondamentales soient-elles, ont été achevées, voire rédigées, plusieurs années après leur mort, et n'ont donc pas pu rejoindre leur bibliothèque ou celles de leurs contemporains. En dépit de ces limites, cette piste produit des résultats incontestables dans la constitution de notre corpus. Il convient cependant de ne pas négliger les autres productions littéraires : toutes les commandes réalisées par les ducs de Bourgogne, lorsqu'elles ont été décorées, sont susceptibles de contenir une représentation du commanditaire, celle-ci pouvant faire office de dédicace¹⁵⁹³.

Enfin, ne négligeons pas les éditions de manuscrits, ou des seules miniatures, qui facilitent l'accès à des documents fragiles, tout en orientant nos recherches. Les techniques d'édition se perfectionnant avec le temps, les productions les plus récentes nous offrent une qualité de reproduction assez impressionnante, permettant l'étude de l'image dans le détail. Ces ouvrages nous sont donc d'une aide précieuse. Le principal qu'il est tentant de citer est le catalogue de l'exposition *Miniatures flamandes: 1404-1482* qui s'est tenue à Bruxelles en 2011, puis à Paris en 2012 : la miniature étant au centre du propos, l'ouvrage offre une sélection assez importante de reproductions, sans compter les précieuses notices concernant les enlumineurs ; le catalogue des manuscrits est en outre particulièrement utile pour orienter nos recherches et préciser les localisations susceptibles de nous intéresser. Ouvrage utile donc, mais qui n'est pas le seul : les catalogues ne manquent pas¹⁵⁹⁴ et on

¹⁵⁹¹ WIJSMAN, « Transmission and Translations History in Transition: Enguerrand de Monstrelet's *Chronique* in Manuscript and Print (c. 1450–c. 1600) », p. 205.

¹⁵⁹² WIJSMAN, *Luxury Bound*, p. 456.

¹⁵⁹³ KÖNIG, p. 174.

¹⁵⁹⁴ On citera par exemple : *Charles le Téméraire (1433-1477): splendeurs de la cour de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 2009 ; *L'art à la cour de Bourgogne : le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, catalogue d'exposition, Dijon, 2004 ; *Paris 1400 : les arts sous Charles VI*, catalogue d'exposition, Paris, 2004.

trouvera également des reproductions dans des travaux concernant de près ou de loin les miniatures, le livre, l'art au Moyen Âge en général ou encore les bibliothèques¹⁵⁹⁵. N'occultons pas, en outre, le fait que les miniatures, images par excellence de la période médiévale, sont bien souvent utilisées pour illustrer tout travail la concernant. L'accès à ces images a donc largement été facilité par les nombreuses productions de ces dernières années, mais aussi et surtout par l'important travail de numérisation des manuscrits, réalisé à l'initiative de plusieurs centres documentaires, archives, bibliothèques municipales ou nationales. Outre la bibliothèque numérique de la BnF, Gallica, il est également possible de se référer aux manuscrits numérisés par la British Library¹⁵⁹⁶, la Bibliothèque royale de Belgique¹⁵⁹⁷, la Bibliothèque royale des Pays-Bas¹⁵⁹⁸, et même par certaines bibliothèques suisses¹⁵⁹⁹. A cela il convient d'ajouter les différentes bases d'images qu'il est possible de trouver en ligne et qui peuvent se révéler particulièrement utiles¹⁶⁰⁰. Les outils à notre disposition sont donc très nombreux et nous offrent un large éventail de sources potentielles. Nous pouvons ainsi nous lancer dans la recherche et la sélection des miniatures qui composeront le corpus de notre étude.

¹⁵⁹⁵ Outre les références déjà mentionnées, on pourra, pour n'en citer que quelques-uns, se référer à : AVRIL, *Jean Fouquet. Peintre et enlumineur du XVe siècle*, Paris, 2003 ; CHARRON (P.), *L'iconographie du « Champion des dames » de Martin Le Franc*, Turnhout, 2016 ; CLARK (G.), *Made in Flanders. The master of the Ghent privileges and manuscript painting in the Southern Netherlands in the time of Philip the Good*, Turnhout, 2000 ; COCKSHAW (P.) et VAN DER BERGEN–PANTENS (dir.), *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, Turnhout, 2000.

¹⁵⁹⁶ <http://www.bl.uk/manuscripts/Default.aspx>

¹⁵⁹⁷ <https://belgica.kbr.be/belgica/>

¹⁵⁹⁸ <https://manuscripts.kb.nl/>

¹⁵⁹⁹ <https://www.e-codices.unifr.ch/fr>

¹⁶⁰⁰ Je citerai par exemple le portail Biblissima qui comporte une base de données consacrée aux miniatures et qui donne également accès à de nombreux documents issus de bibliothèques à travers le monde. On trouvera une bonne présentation des ressources numériques utiles dans la recherche de miniatures dans *Les images dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2015, p. 38-43.

C/ Les miniatures retenues

Du fait de l'importante quantité de miniatures qui s'offre à nous, il est indispensable de procéder à une sélection afin de s'assurer de leur pertinence vis-à-vis de notre propos ; en outre, les limites imposées par ce travail de recherche, notamment les limites temporelles, ne nous permettent pas de prétendre à une étude iconographique exhaustive de la question. Toutes les miniatures ne pourront pas être prises en compte. Il est d'ailleurs possible que certaines nous aient échappé : en dépit de l'apport incontestable de la numérisation, tous les manuscrits ne sont pas pour autant accessibles. Le corpus retenu me paraît cependant approprié et est susceptible de traduire l'image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre diffusée par leurs représentations dans les miniatures. Il conviendra tout d'abord de présenter, d'expliquer et de justifier les choix qui présidèrent à cette sélection. Puis nous présenterons les différentes miniatures retenues.

Notre propos est ici de réfléchir à la manière dont les ducs de Bourgogne ont diffusé leur image de chef de guerre hors du champ de bataille grâce à un certain nombre de représentations de diverses natures : étudier ces représentations nous permettra d'identifier l'apparence différente que pouvaient revêtir les ducs, ce « prince imaginaire » que nous avons évoqué, la comparer avec l'image mise à jour dans la première partie, souligner les similitudes et les différences, et comprendre ce qui a pu justifier ces dernières. L'intérêt est ici de mettre en lumière le rôle joué par les ducs de Bourgogne et l'impact qu'a pu avoir celui-ci sur leurs contemporains : dans quelles mesures les ducs ont-ils été impliqués dans la réalisation de leurs représentations ? Cela nous permettra également de déterminer si celles-ci reflétaient la vision qu'ils avaient d'eux-mêmes ou la vision qu'avaient leurs contemporains. Il semble donc nécessaire de privilégier, tout d'abord, les représentations réalisées du vivant des ducs de Bourgogne : cela peut concerner les réalisations produites du vivant du modèle, mais également celles réalisées au cours des principats des ducs Valois ; la représentation d'un duc commandée par l'un de ses successeurs est tout aussi intéressante puisqu'en mettant en valeur le caractère guerrier d'un prédécesseur il servait également ses propres intentions. Si la mort du Téméraire constitue la fin de notre étude, au sens où elle marque la disparition du dernier de nos protagonistes, nous nous permettrons malgré tout d'excéder cette date à partir du moment où les représentations concernées sont l'œuvre de contemporains des ducs, de personnes qui les ont connus, proches ou adversaires, ou qui furent directement impactées par leur politique de représentation. Ce qui importe avant

tout est que ces représentations puissent nous informer sur l'influence qu'ont eu les ducs de Bourgogne en leur temps. Nous aurons l'occasion de justifier plus en détails nos choix lorsque nous nous pencherons sur les différentes miniatures. Il a en outre paru plus pertinent de retenir les miniatures se voulant des représentations des ducs de Bourgogne, c'est-à-dire renvoyant aux personnages historiques : nous aurons l'occasion de l'évoquer, il est possible de voir dans certaines figures présentes sur les miniatures des allégories des ducs, ce qui avait entre autres pour fonction de les flatter en les assimilant à des personnages glorieux et exemplaires. Il semble toutefois plus raisonnable de laisser de côté ces types de représentations. En prenant en compte ces caractéristiques, ont été sélectionnées des miniatures présentant, ou semblant présenter, un aspect militaire, mais également des illustrations de faits d'armes concernant les ducs de Bourgogne, en nous fondant sur le texte associé : nous confirmerons ou infirmerons cet aspect lors de l'étude iconographique, et déterminerons ainsi s'il s'agit bien de représentations de ces princes en chefs de guerre. Le tableau n° 1 présente les miniatures retenues : il comporte les informations de base les concernant, qui seront approfondies lors de l'étude iconographique ; il a en outre semblé judicieux d'établir pour chacune d'elles une formule par laquelle nous les nommerons dans la suite de ce travail : la désignation entend donc faciliter les futures références et, si possible, alléger le corps du texte.

1. Liste des miniatures du corpus			
Cote	Désignation	Commanditaire	Datation
Berlin, Preussischer Kulturbesitz, Dépôt Breslau 1, Ms. Rehdiger 4, f° 229 v°	Bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin	Antoine de Bourgogne	1468-1469
Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.l.1, f° 444	Meurtre de Montereau	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484
Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.l.3, f° 180	Invasion de l'Alsace	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484

Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 197	Charles le Téméraire quitte l'Alsace	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484
Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 255	Siège de Neuss	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484
Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 330	Invasion de la Lorraine	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484
Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 599	Voyage vers Grandson	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484
Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 689	Arrivée devant Lausanne	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484
Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 798	Fuite à Morges	Conseil de la ville de Berne	Entre 1474 et 1484
Bruxelles, KBR, Ms. 11042, f° 12 r°	Philippe le Hardi des <i>Enseignemens</i>	Philippe le Hardi	Entre 1384 et 1404
Douai, BM, Ms. 1110 f° 170 r°	Philippe le Bon dans <i>l'Excellente Cronike</i>	Ville de Bruges (?)	Entre 1485 et 1490
Douai, BM, Ms. 1110 f° 256 r°	Charles le Téméraire dans <i>l'Excellente Cronike</i>	Ville de Bruges (?)	Entre 1485 et 1490
La Haye, KB, 133 A 7 III, f° 151 r°	Philippe le Bon en Hollande	Engelbert II de Nassau (?)	Dernier quart du XVe siècle
Leyde, UB, VGG F 2, f° 59 v°	Siège de Ham	Engelbert II de Nassau (?)	Vers 1495
Londres, British Library, Harley 4380,	Conseil du roi de Hongrie	Philippe de Comyns	Entre 1470 et 1472

f° 84 r°			
Londres, British Library, Royal 14 D IV, f° 10 r°	Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes	Thomas Thwaytes	Entre 1470 et 1483
Londres, British Library, Royal 18 E I, f° 12 r°	Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV	William Hastings	Entre 1481 et 1483
Los Angeles, The J. Paul Getty Museum, Ms. 37, f° 6 r°	Charles le Téméraire en prière	Charles le Téméraire	Vers 1471
Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5190, f° 239 v°	Bataille de Nicopolis du Froissart de l'Arsenal	Charles le Téméraire (?)	Entre 1467 et 1487
Paris, BNF, Ms., Fr. 82, f° 59 r°	Philippe le Bon devant Sens	Louis de Bruges	Vers 1480
Paris, BNF, Ms., Fr. 83, f° 269 r°	Philippe le Bon devant Calais	Louis de Bruges	Vers 1480
Paris, BNF, Ms., Fr. 2644, f° 256 r°	Bataille de Roosebeke	Louis de Bruges	Entre 1470 et 1475
Paris, BNF, Ms., Fr. 2680, f° 337 r°	Journée de Mons-en-Vimeu	Louis de Bruges	Entre 1470 et 1480
Paris, BNF, Ms., Fr. 2691, f° 289 r°	Entrée de Philippe le Bon à Gand	Louis de Bruges	Entre 1470 et 1479
Paris, BNF, Ms., Fr. 4985, f° 59 r°	Philippe duc de Bourgogne et Flandre		Entre 1454 et 1457
Paris, BNF, Ms., Fr. 5594, f° 260 r°	Jean sans Peur devant Buda	Louis de Laval	Vers 1474
Paris, BNF, Ms., Fr. 9087, f. 152 v°	Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque	Philippe le Bon	Après 1455

Paris, BNF, Ms., Fr. 12476, f° 7 v°	Arrivée de Franc Vouloir	Philippe le Bon	1451
Paris, BNF, Ms., Fr. 12476, f° 8 v°	Franc Vouloir armé par les quatre vertus	Philippe le Bon	1451
Paris, BNF, Ms., Fr. 12476, f° 9 v°	Franc Vouloir terrasse Despit le Crueulx	Philippe le Bon	1451
Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 2583, f° 340 v°	Bataille de Gavre	Philippe le Bon	Vers 1453-1454
Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 2583, f° 349 v°	Amende honorable des Gantois	Philippe le Bon	Vers 1453-1454

Au premier abord, certains choix peuvent étonner : inclure des représentations de Franc Vouloir semble par exemple contradictoire avec les choix précédemment énoncés. Cependant, ainsi que nous le verrons, le personnage romanesque prend, dans les miniatures de ce manuscrit, très clairement l'apparence du duc de Bourgogne, ce qui suscite des interrogations. Nous reviendrons de toute façon sur ces différents choix lors de l'étude iconographique, mais soulignons que toutes ces miniatures avaient bien pour vocation de représenter les ducs de Bourgogne, en tant que personnes physiques. Un mot tout de même au sujet de certaines miniatures que l'on aurait pu s'attendre à retrouver dans ce corpus. Dans le domaine de la littérature romanesque, justement, le *Champion des Dames* est la seule œuvre retenue : les autres ont volontairement été mises de côté, notamment *Le Chevalier délibéré* d'Olivier de La Marche dont les exemplaires illustrés contiennent des représentations de Philippe le Bon et Charles le Téméraire¹⁶⁰¹ mais qui fut cependant achevé

¹⁶⁰¹ On pourra notamment se référer aux fac-similés édités dans LA MARCHE, *Le Chevalier délibéré*, éd. S. MESSERLI, Paris, 2010 : trois exemplaires y sont édités, un manuscrit sur papier daté de 1484 qui ne contient que la représentation de Philippe le Bon, et deux volumes imprimés datés

en 1483¹⁶⁰², et donc publié seulement après, ce qui nous éloigne de l'aire d'influence des ducs de Bourgogne. Toujours en ce qui concerne leurs représentations à proprement parler, nous avons occulté les exemplaires enluminés de chroniques historiques qui constituent nos sources mais qui furent réalisés bien après la mort de Charles le Téméraire : le cas le plus connu est le cycle iconographique du Ms. 18 du Musée Dobrée de Nantes, un manuscrit des *Mémoires* de Philippe de Commynes réalisé cependant dans les années 1510-1520¹⁶⁰³, donc bien trop longtemps après la mort du dernier duc Valois. Nous avons également préféré ne pas nous attarder sur les miniatures ne nous permettant pas d'identifier clairement les ducs de Bourgogne. Nous possédons en effet des illustrations d'évènements auxquels ces princes ont participé mais pour lesquelles il est impossible de déterminer avec certitude les personnages auxquels ils correspondent¹⁶⁰⁴ : il paraissait donc plus pertinent de ne pas nous

respectivement de 1488 et 1489, contenant les représentations des deux derniers ducs mais sur bois, une forme artistique différente de celle qui nous intéresse ici.

¹⁶⁰² Idem, p. 14.

¹⁶⁰³ COMMYNES, t. 1, p. XVI-XXIV.

¹⁶⁰⁴ Un exemple particulièrement frappant est celui de la bataille de Nicopolis, un évènement marquant qui a suscité de nombreuses représentations artistiques à l'intérêt plutôt variable. En effet, les représentations existent mais renvoient souvent à un affrontement dont les protagonistes sont difficilement identifiables : il est bien sûr possible de différencier les Croisés des Sarrasins, mais il est plus compliqué de reconnaître le comte de Nevers. Ainsi, sur la représentation de la bataille présente dans l'exemplaire des *Chroniques* de Froissart de Louis de Bruges (BNF, Ms. Fr. 2646, f° 220 r°), on ne peut affirmer que le futur Jean sans Peur est bien présent : se trouve-t-il parmi les hommes d'armes au premier plan ? Ou s'agit-il du personnage vêtu d'une armure dorée et d'une cotte bleue que l'on aperçoit au fond à la tête d'un contingent ? Si la dernière hypothèse est intéressante, on ne peut cependant la confirmer. On ne peut faire qu'une remarque similaire pour ce qui concerne l'illustration de la bataille dans les *Passages d'outremer* (BNF, Ms. Fr. 5594, f° 263 v°) : les Croisés sont bien représentés sur la gauche de la miniature, mais il est impossible de distinguer le comte de Nevers dans toute cette masse d'hommes d'armes similaires. Il est également possible de trouver une représentation dans la *Spiezer Chronik* de Diebold Schilling l'Ancien (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.l. 16, f° 510 v°) : le comte de Nevers y est certainement représenté, étant donné qu'il est cité dans le texte accompagnant la miniature et qu'une bannière aux armes (anachroniques) de Bourgogne est reproduite, mais il est impossible de déterminer sa place exacte, même s'il y a de grandes chances qu'il corresponde à l'un des deux personnages couronnés, étant l'un des chefs de

attarder dessus. Ainsi que nous le verrons, cette identification n'est pas toujours très évidente mais, en ce qui concerne les miniatures retenues, il n'y a pas, ou quasiment pas, de doute à avoir. Nous avons en outre omis les miniatures représentant des figures pouvant être assimilées aux ducs de Bourgogne, ainsi que l'avions annoncé. On songera notamment, à titre d'exemple, au cycle du *Girart de Roussillon* du Ms. 2549 de Vienne¹⁶⁰⁵ : ce manuscrit fut commandé par Philippe le Bon dans les années 1440 et traduit la volonté du duc de mettre en avant la figure de Girart de Roussillon, inspiré du personnage historique Girart de Vienne, au service de ses ambitions politiques¹⁶⁰⁶. Il n'est donc pas étonnant que le personnage principal de cette chanson de geste, Girart, qui apparaît comme un illustre prédécesseur et un modèle, soit vêtu à la mode du XVe siècle : l'assimilation avec les ducs de Bourgogne, et peut-être même plus particulièrement Philippe le Bon, est d'ailleurs renforcée par le fait que Girart, lorsqu'il est en armes, est vêtu d'une cotte aux armes des ducs capétiens, le bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules. Il serait possible de tenir un propos similaire pour toutes les représentations des grands conquérants de l'Antiquité que les ducs prirent comme modèles, comme nous l'avons déjà vu : peut-être est-il effectivement possible de voir les ducs de Bourgogne dans les miniatures illustrant leurs manuscrits portant sur l'Antiquité, peut-être Alexandre et César ne sont-ils que des métaphores des ducs de Bourgogne, mais ces appréciations ne constituent pas une vérité incontestable et dépendent finalement de l'observateur, ce qui explique le choix de laisser ces miniatures de côté¹⁶⁰⁷. Enfin, mentionnons une image assez célèbre mais volontairement omise : le prince guerrier et juge du parchemin de Montpellier¹⁶⁰⁸. Certains y ont vu une

l'armée. En outre, les deux illustrations de l'évènement que nous avons sélectionnées sont celles qui suivent le texte au plus près : LE GUAY, p. 87.

¹⁶⁰⁵ Pour l'édition de ce manuscrit, voir *Girart de Roussillon ou L'épopée de Bourgogne*, éd. M. THOMAS, M. ZINK et R.-H. GUERRAND, Paris, 1990.

¹⁶⁰⁶ HERICHE PRADEAU (S.), « *Girart de Roussillon* : la stratégie hagiographique d'une compilation », p. 89-90 ; LACAZE (Y.), « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XVe siècle. La Bourgogne de Philippe le Bon », p. 311-320.

¹⁶⁰⁷ En outre, Alexandre, pour prendre cet exemple, ne s'identifie jamais totalement au duc de Bourgogne : RAYNAUD, « Les représentation du pouvoir royal du XIIIe au XVe siècle : le cas d'Alexandre », p. 113.

¹⁶⁰⁸ Montpellier, Bibliothèque Municipale, fonds Cavalier, n° 216.

représentation de Charles le Téméraire, mais il a été clairement démontré qu'il n'en était rien et qu'il fallait plutôt y voir une représentation abstraite de la fonction ducal¹⁶⁰⁹ : cette illustration ne répond donc pas aux critères que nous avons établis. Il sera toujours possible de justifier la présence d'autres miniatures dans ce corpus, mais il faut garder en tête que celui-ci n'a pas vocation à être exhaustif, qu'il ne pourrait raisonnablement prétendre à l'être. Cette liste englobe cependant un panel de miniatures assez varié pour nous permettre d'identifier les différentes manières dont les ducs de Bourgogne apparaissaient en chefs de guerre dans les miniatures : la manière dont ils se voyaient et dont ils voulaient qu'on les voit, d'une part, la manière dont les autres les voyaient, leurs proches, leurs alliés comme leurs adversaires, d'autre part.

Notre corpus de miniatures n'en reste pas moins d'une grande richesse : il nous offre un panorama relativement large des représentations des ducs de Bourgogne en chefs de guerre, issues de différents horizons, et ce bien que l'influence bourguignonne reste très présente. Par la suite, au cours de notre étude iconographique, il nous faudra cependant confirmer, ou infirmer, la pertinence de nos choix : nous avons, certes, déjà procédé à une sélection, mais certaines miniatures n'ont été retenues qu'en raison de leur intérêt apparent, déduit d'après un rapide coup d'œil. Les descriptions nous permettront de déterminer si nos choix étaient justes.

II/ Le prince de métal : sceaux, monnaies et médailles

Penchons-nous à présent sur le deuxième type de sources composant notre corpus. Comme dans le cas des miniatures, celui-ci a été adopté en fonction du support commun aux différentes représentations retenues : ainsi que nous l'avons mis en avant à travers le nom que nous avons donné à cette partie du corpus, il ne s'agit plus ici de représentations réalisées sur parchemin ou sur vélin mais sur métal, que ce soit l'or, l'argent ou le bronze,

¹⁶⁰⁹ Sur ce point, je renvoie à la démonstration de W. Paravicini : PARAVICINI, « Le parchemin de Montpellier, une image troublante du règne de Charles le Téméraire », p. 327-337. Voir également BRÜCKLE (W.), « Political allegory at the court of Charles the Bold : pageantry, an enigmatic portrait, and the limits of interpretation », p. 125.

pour ne citer que les plus fréquemment rencontrés. Cependant, là où les sources tirées des manuscrits pouvaient être désignées par un même terme, la miniature, les sources de métal sont représentées par plusieurs techniques artistiques : le sceau, la monnaie et la médaille. Nous allons donc procéder d'une manière différente en comparaison avec le sous-chapitre précédent. Nous présenterons les différents types de représentations séparément : les sceaux, tout d'abord, en insistant sur les productions des ducs de Bourgogne et la valeur qu'ils leur accordaient ; nous réfléchirons ensuite à la pertinence des monnaies pour notre étude, en évoquant son usage à la fin du Moyen Âge et la production monétaire des ducs ; enfin, nous définirons ce qu'était une médaille et la manière dont elle fit son apparition à la cour de Bourgogne.

A/ Les sceaux des ducs de Bourgogne

Le sceau n'est pas une création médiévale et son usage remonte à l'Antiquité la plus reculée : le Moyen Âge se contenta de reprendre cette pratique, limitée aux souverains sous les derniers Mérovingiens, puis, progressivement, à partir des Xe et XIe siècles, étendue aux milieux épiscopal et princier ; l'usage du sceau se diffusa en Europe durant les siècles suivants, ne se limitant pas à l'élite, et s'imposa, du XIIe au XVe siècle, comme le signe de validation par excellence¹⁶¹⁰. Le déclin de l'usage du sceau, observable en France à partir du milieu du XVe siècle, ne concernant pas tant les princes que les personnes de qualité plus modeste¹⁶¹¹, les quatre principats des ducs Valois de Bourgogne nous ont légué de précieux témoignages sigillaires en ce qui concerne les représentations de ces princes. S'il a valeur de signature, afin d'authentifier les documents sur lesquels il est apposé¹⁶¹², le sceau est aussi la trace visible de son possesseur¹⁶¹³, permettant de l'identifier publiquement¹⁶¹⁴ : il situe

¹⁶¹⁰ CHASSEL, « Le sceau », dans *Héraldique et emblèmes : ce que nous apprennent armoiries, sceaux et monnaies*, p. 10 ; PASTOUREAU, *Les sceaux*, p. 25-27 ; voir aussi GIL (M.) et CHASSEL (J.-L.) dir.), *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art*, Villeneuve d'Ascq, 2011.

¹⁶¹¹ HABLOT, « Le sceau et la devise à la fin du Moyen Âge : une nouvelle identité sigillaire ? L'exemple de la Navarre », p. 311.

¹⁶¹² PASTOUREAU, *Les sceaux*, p. 25.

¹⁶¹³ HABLOT, « Le sceau et la devise à la fin du Moyen Âge », p. 311.

¹⁶¹⁴ CHASSEL, « Le sceau », p. 12.

l'individu dans un groupe social et familial, atteste de sa fonction ou de sa qualité¹⁶¹⁵ et exprime, donc, son identité, ce qui est renforcé lorsqu'il comporte une représentation, physique ou emblématique du sigillant¹⁶¹⁶. Le sceau, représentation commandée par le prince, est donc susceptible de traduire les aspirations de celui-ci et de nous renseigner quant à l'image qu'il veut donner de lui-même, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses terres¹⁶¹⁷. La question qui se pose à présent est de savoir si le prince en chef de guerre a pu avoir sa place sur les matrices sigillaires et, si oui, en quoi la diffusion de ces représentations a pu participer au renforcement du pouvoir militaire des ducs. Pour cela, il convient avant tout de faire le point sur ce que nous savons de l'usage des sceaux par les ducs de Bourgogne.

Les sceaux des ducs Valois de Bourgogne ne nous sont pas inconnus : l'importante activité diplomatique de ces princes a multiplié nos chances de voir parvenir jusqu'à nous leurs empreintes sigillaires, qui ne manquèrent pas d'attirer l'attention des chercheurs. Deux travaux majeurs pour l'étude des sceaux bourguignons méritent d'être mis en avant. Tout d'abord, le travail de René Laurent sur les sceaux des anciens princes territoriaux de l'actuel Belgique¹⁶¹⁸ : l'auteur référence toutes les matrices utilisées par les ducs Valois, ainsi que leurs prédécesseurs dans les différents territoires qu'ils acquièrent progressivement, accompagnées de reproductions de moulages et de dessins. Tout aussi intéressante est l'étude, utilisée d'ailleurs par René Laurent, de Pierre Cockshaw sur la chancellerie des ducs de Bourgogne¹⁶¹⁹ : bien que les sceaux n'aient pas été au cœur de son propos, l'auteur leur a consacré quelques pages et a publié en annexe les achats des différentes matrices, tirés de la comptabilité. Citons également certains inventaires, assez anciens mais malgré tout utiles, au premier chef desquels figure celui publié par Auguste Coulon en 1912 et réalisé à partir des dépôts d'archives, musées et collections particulières de la Côte-d'Or, de la Saône-et-

¹⁶¹⁵ HABLOT, « Le sceau et la devise à la fin du Moyen Âge », p. 311.

¹⁶¹⁶ CHASSEL, « Le sceau », p. 12.

¹⁶¹⁷ LEFORT DES YLOUSES, « Le sceau et le pouvoir. L'évolution du sceau des ducs de Bretagne, du XIIe siècle au XVe siècle », p. 129.

¹⁶¹⁸ LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du Xe siècle à 1482*, 3 vol., Bruxelles, 1993.

¹⁶¹⁹ COCKSHAW, *La chancellerie de Flandre-Bourgogne sous les ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1384-1477)*, 3 vol., Bruxelles, 1975

Loire et de l'Yonne¹⁶²⁰ : bien que les sceaux des ducs Valois soient peu nombreux, et qu'il ne soit pas le seul à en référencer¹⁶²¹, l'inventaire reste malgré tout précieux, particulièrement pour la comparaison avec les sceaux capétiens, comme nous le verrons plus loin. Ces travaux, auxquels nous pourrions ajouter des études portant sur certains sceaux spécifiques¹⁶²², nous permettent d'avoir un panorama très précis de la production sigillaire des ducs de Bourgogne.

René Laurent a référencé une cinquantaine de matrices utilisées par les ducs de la maison de Valois : je préfère émettre un chiffre vague d'une part parce que l'auteur n'a pas accordé une notice à chacune d'entre elles, principalement celles dont nous ne possédons aucune empreinte¹⁶²³, et d'autre part du fait de l'absence des commandes concernant certains sceaux, nous empêchant d'affirmer qu'il n'y a pas eu réutilisation de la matrice précédente, comme ce fut parfois le cas. Il ne convient pas ici de faire le descriptif de ces différents sceaux, seulement d'identifier les différents types privilégiés par les ducs de Bourgogne et les raisons qui purent motiver les éventuels changements qu'ils initièrent. Parmi ces nombreux sceaux, termes sous lesquels sont également englobés les contre-sceaux, sceaux secrets et signets¹⁶²⁴, il est possible de distinguer deux types différents : le

¹⁶²⁰ COULON (A.), *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, Paris, 1912.

¹⁶²¹ Il est possible de faire appel aux inventaires dressés dans les anciens territoires bourguignons par Germain Demay : *Inventaire des sceaux de la Flandre*, 2 vol., Paris, 1873 ; *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1875 ; et *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, 1877.

¹⁶²² METMAN, « Sceau de Charles le Téméraire duc de Bourgogne », dans *Bulletin du Club français de la médaille*, t. 55-56 (1977), p. 172-175 ; TOURNEUR-NICODÈME, « Les sceaux des ducs de Brabant de la maison Bourgogne-Valois », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 88 (1936), p. 51-77 ; Idem, « Le grand sceau de Brabant de Philippe le Bon », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 94 (1948), p. 113-122 ; Idem, « Le grand sceau de Philippe le Bon après l'annexion du comté de Namur », dans *Mélanges Félix Rousseau*, Bruxelles, 1958, p. 629-633.

¹⁶²³ Voir dans LAURENT, t. 2, p. 598, le premier signet de Philippe, comte de Charolais ; il réunit en outre le signet armorial perdu en 1408 lors du voyage de Liège et la nouvelle matrice qui fut par la suite réalisée dans une même rubrique : Idem, p. 596.

¹⁶²⁴ Pour la terminologie des sceaux et leurs usages, voir COCKSHAW, t. I, p. 233-234 ; LAURENT, t. I, p. 127 ; PASTOUREAU, *Les sceaux*, notamment p. 23, 24 et 42 ; ROMAN (J.), *Manuel de sigillographie française*, p. 30-31.

type armorial et le type équestre de guerre. Ce dernier est le plus intéressant pour le sujet qui nous occupe et nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail par la suite. Le type armorial est le plus représenté du corpus, et en règle générale le plus répandu parmi les sceaux médiévaux actuellement conservés¹⁶²⁵ : le motif principal de ces sceaux est constitué par des armoiries, contenues ou non dans un écu, qui s'entourent progressivement, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, d'ornements¹⁶²⁶. Le type armorial concerne les contre-sceaux, les sceaux secrets et les signets des ducs de Bourgogne, auxquels s'ajoutent les sceaux qu'ils utilisaient avant leur accession au pouvoir : sur chacun d'entre eux se trouvent les armoiries du possesseur, généralement contenues dans un écu¹⁶²⁷ ; ces armoiries sont parfois entourées d'écus aux armes de certaines principautés bourguignonnes¹⁶²⁸, ou d'autres éléments de décor, dont les plus fréquents sont le heaume cimé d'une fleur de lys¹⁶²⁹, des animaux¹⁶³⁰ ou encore des éléments de la devise¹⁶³¹. Les différents types de

¹⁶²⁵ Idem.

¹⁶²⁶ Idem.

¹⁶²⁷ Sur le deuxième sceau secret de Philippe le Hardi, le lion, coiffé d'un bassinet cimé d'une fleur de lys, est mantelé, c'est-à-dire qu'il porte un manteau, aux armes du possesseur : LAURENT, t. II, p. 586 et t. III, pl. 310, n° 2.

¹⁶²⁸ C'est le cas pour quasiment tous les contre-sceaux armoriaux utilisés par les ducs.

¹⁶²⁹ L'écu est alors dit timbré : la composition de ce type de sceau, apparu à la fin du XIIIe siècle, est extrêmement fréquente aux XIVe et XVe siècles (PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 205-209). Les ducs de Bourgogne ne dérogent pas à la règle : le heaume est présent sur la quasi-totalité de leurs sceaux armoriaux, soit posé sur l'écu, soit porté par le lion qui soutient l'écu.

¹⁶³⁰ Les premiers sceaux de Philippe le Hardi comportent un certain nombre d'oiseaux, dont des aigles (LAURENT, t. II, p. 585 et t. III, pl. 310, n° 1) et des grues ; si le premier sceau de Jean, alors comte de Nevers comporte lui aussi un aigle (Idem, t. II, p. 592 et t. III, pl. 319, n° 12), le lion s'impose rapidement comme l'animal privilégié des ducs de Bourgogne : sa présence dans la grande majorité des contre-sceaux de Jean sans Peur (Idem, t. II, p. 594 et 595, et t. III, pl. 321, n° 16 et pl. 322, n° 18), Philippe le Bon (Idem, t. II, p. 599, 600, 601 et 603, et t. III, pl. 330, 332, 333, 334 et 338) et Charles le Téméraire (Idem, t. II, p. 614 et t. III, pl. 359, n° 49 et n° 50) est à elle seule probante. Ces animaux, qui semblent soutenir l'écu, sont qualifiés de supports (PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 212-213).

¹⁶³¹ Outre des chiffres emblématiques (LAURENT, t. II, p. 585, 588, 591, 592 et 619, et t. III, pl. 310, n° 1, pl. 315, n° 6, pl. 318, n° 10, pl. 319, n° 11 et pl. 363, n° 58), certains sceaux, à partir du principat de

sceaux utilisés par les ducs de Bourgogne n'ont donc, semble-t-il, rien d'original. L'usage qu'ils en firent s'avère, somme toute, plutôt simple, et il est possible d'observer une certaine continuité au fil des quatre principats : les principales caractéristiques en sont, tout d'abord, l'utilisation d'un petit sceau armorial avant leur accession au duché de Bourgogne, laquelle est suivie de l'adoption d'un grand sceau équestre et d'un contre-sceau armorial, qui cohabitent avec un sceau secret et un signet. Une multiplication des sceaux s'opéra au cours du principat de Philippe le Bon, principalement du fait de son accession au duché de Brabant, dont les États lui imposèrent l'adoption d'un grand sceau particulier¹⁶³². Ce n'est cependant pas la seule raison : la création de l'ordre de la Toison d'Or en 1430¹⁶³³ entraîna la réalisation d'un sceau particulier, dont l'existence est corroborée par les Statuts¹⁶³⁴. Philippe le Bon fit en outre usage de deux signets différents durant une même période, l'un d'eux finissant d'ailleurs par remplacer sa signature, lorsqu'il perdit l'usage de sa main droite en 1459¹⁶³⁵. De nouveaux sceaux apparurent également sous le principat de Charles le Téméraire : l'établissement du Grand Conseil de Malines en décembre 1473, une des grandes mesures de réforme centralisatrice du principat¹⁶³⁶, s'accompagna en effet de la réalisation d'un sceau armorial et d'un contre-sceau particuliers¹⁶³⁷. Les changements, ou modifications, majeurs de matrices semblent principalement avoir été influencés par l'évolution territoriale de l'État bourguignon. Ainsi, suite au décès du comte de Flandre Louis de Male, en 1384, Philippe le Hardi entra en possession de l'héritage de ce dernier, du chef de son épouse : grand sceau, contre-sceau et sceau secret furent donc changés, les nouvelles matrices portant les nouveaux titres et les armoiries des nouveaux territoires du duc de

Philippe le Bon, sont chargés de briquets et/ou de croix de saint André (Idem, t. II, p. 603, 607, 609, 615, 616 et 617, et t. III, pl. 339, pl. 344, n° 37, pl. 345, n° 39, pl. 361, n° 52, pl. 362, n° 53 et n° 55).

¹⁶³² Voir à ce sujet GODDING, *La législation ducale en Brabant sous le règne de Philippe le Bon, 1430-1467*, p. 16 et p. 119 pour le paragraphe de la Joyeuse Entrée concernant le sceau ; TOURNEUR-NICODÈME, « Le grand sceau de Brabant de Philippe le Bon », p. 113.

¹⁶³³ SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 295.

¹⁶³⁴ LAURENT, t. II, p. 610-611.

¹⁶³⁵ Idem, p. 605.

¹⁶³⁶ SCHNERB, Idem, p. 418. Plus spécifiquement sur cette question, voir VAN ROMPAEY (J.), *De Grote Raad van de hertogen van Boergondië en het Parlement van Mechelen*, Bruxelles, 1973.

¹⁶³⁷ LAURENT, t. II, p. 617.

Bourgogne¹⁶³⁸. Jean sans Peur adopta un grand sceau et un contre-sceau à son accession au duché de Bourgogne : les matrices ne furent changées qu'à une occasion, au décès de sa mère en 1405 qui marqua son entrée en possession des comtés de Flandre, d'Artois et de Bourgogne¹⁶³⁹. L'expansion territoriale de Philippe le Bon se reflète dans les changements sigillaires : ainsi, l'entrée en possession du comté de Namur en 1429¹⁶⁴⁰, puis l'héritage des duchés de Brabant et Limbourg en 1430¹⁶⁴¹, et enfin l'acquisition des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande en 1433¹⁶⁴², entraînèrent la réalisation de nouvelles matrices pour le grand sceau et son contre-sceau, voire le sceau secret¹⁶⁴³. En contrepartie, la majorité des modifications que subirent les grand sceau et contre-sceau particuliers du duché de Brabant correspondirent aux nominations des différents chanceliers¹⁶⁴⁴. Il est intéressant de noter qu'après son arrivée au pouvoir Charles le Téméraire ne procéda à aucun changement, ni aucune modification, de ses sceaux.

Les exemples ne manquent donc pas, ce qui pourrait d'ailleurs nous renseigner quant à l'importance des sceaux aux yeux des ducs, voire de leur usage au sein de la politique de représentation. Il est en effet admis que la fabrication d'une matrice était un travail long, coûteux et délicat, raisons pour lesquelles certains sigillants préféraient réutiliser la matrice de leurs prédécesseurs, y effectuer de simples modifications, voire simplement ne pas changer de matrice¹⁶⁴⁵. La fréquence des changements de matrices nous informe de la valeur que les ducs de Bourgogne accordaient à leurs sceaux et n'est finalement pas si étonnante de la part de princes réputés pour leur faste et leur luxe, vitrine de leur pouvoir. La comptabilité témoigne d'ailleurs régulièrement de l'achat des matrices : ainsi en mai 1389, l'orfèvre Jean Fouet est rémunéré « pour la facon de graver les seaulx nouveaux de mon dit seigneur »¹⁶⁴⁶, une commande d'août 1397 nous apprend que le duc a « fait renouveler »

¹⁶³⁸ LAURENT, t. II, p. 586-587.

¹⁶³⁹ Idem, p. 593-595.

¹⁶⁴⁰ Idem, p. 599-600.

¹⁶⁴¹ Idem, p. 600-601.

¹⁶⁴² Idem, p. 601-603.

¹⁶⁴³ Idem, p. 603-604

¹⁶⁴⁴ Idem, p. 606 à 610.

¹⁶⁴⁵ PASTOUREAU, *Les sceaux*, p. 33.

¹⁶⁴⁶ ADCO, B 1475, f° 87 v°, cité dans COCKSHAW, t. III, p. 182.

son grand sceau¹⁶⁴⁷ et un document de septembre 1402 précise que le graveur de sceaux Ernoul Lalement a « fait et graver tout a neuf le grant seel et contre seel » de Philippe le Hardi, lequel a d'ailleurs fait « rompre et despecier » ses anciens sceaux¹⁶⁴⁸. Les seules réutilisations de matrices documentées furent celles des grands sceaux équestres du duché de Brabant : la matrice du premier grand sceau fut réutilisée pour le deuxième, la seule différence étant l'ajout d'une fleur de lys sous la main droite du cavalier¹⁶⁴⁹, et la matrice du troisième grand sceau, nouvelle cette fois-ci, fut quant à elle réutilisée pour les quatrième et cinquième, qui différaient par l'ajout de croix de saint André, soit sous le bras droit du cavalier¹⁶⁵⁰, soit sous la panse du cheval¹⁶⁵¹. Force est de reconnaître que ces changements, qui relevaient d'ajouts minimes, ne justifiaient pas la réalisation de nouvelles matrices, en comparaison avec les changements majeurs que représentaient l'ajout des titres et armoiries de l'héritage flamand, dans les cas des deuxième grands sceaux de Philippe le Hardi¹⁶⁵² et Jean sans Peur¹⁶⁵³, et les différentes acquisitions territoriales de Philippe le Bon¹⁶⁵⁴. Qu'ils soient justifiés ou non, ces changements de matrice occasionnaient des dépenses non négligeables, ce dont témoigne la comptabilité. D'une part, cela s'expliquait par le matériau utilisé pour la réalisation des matrices qui était, dans le cas de ce type de sceaux, l'argent¹⁶⁵⁵ : le premier grand sceau de Philippe le Hardi a par exemple nécessité plus de 360 grammes d'argent blanc¹⁶⁵⁶ et le changeur Jean Hue livra en août 1397 plus d'un kilogramme d'argent pour la seule réalisation de son quatrième grand sceau¹⁶⁵⁷, quantité

¹⁶⁴⁷ Idem, B 1511, f° 137 r°, cité dans Idem, p. 183.

¹⁶⁴⁸ Idem, B 1532, f° 265 v°, cité dans Idem, p. 184.

¹⁶⁴⁹ LAURENT, t. II, p. 608.

¹⁶⁵⁰ Idem, p. 609.

¹⁶⁵¹ Idem, p. 610.

¹⁶⁵² Idem, p. 586-587.

¹⁶⁵³ Idem, p. 595.

¹⁶⁵⁴ Idem, p. 600-602.

¹⁶⁵⁵ Le matériau utilisé dans la confection des matrices des grands sceaux équestres n'est pas toujours précisé mais, lorsque c'est le cas, il s'agit toujours de l'argent : nous pouvons donc supposer que tous les grands sceaux équestres étaient faits en argent.

¹⁶⁵⁶ ADCO, B 1417, f° 52 r°, cité dans COCKSHAW, t. III, p. 181.

¹⁶⁵⁷ Idem, B 1511, f° 137 r°, cité dans Idem, p. 183.

bien supérieure aux 734 grammes achetés par Philippe le Bon en octobre 1419 et en avril 1435, utilisés qui plus est pour la confection de plusieurs sceaux, et pas seulement le grand sceau équestre¹⁶⁵⁸. A ces dépenses s'ajoutaient celles de la main d'œuvre, ce qui entraînait des sommes finales importantes : l'achat de l'argent et la réalisation de ses nouveaux sceaux coûta à Philippe le Hardi 140 francs en 1389¹⁶⁵⁹ et plus de 109 francs en 1402¹⁶⁶⁰, faire graver ses sceaux coûta à Jean sans Peur 48 francs en février 1406¹⁶⁶¹, Philippe le Bon dépensa plus de 120 livres¹⁶⁶² pour l'argent et la réalisation de ses premiers grand sceau et contre-sceau fin 1419¹⁶⁶³, et la réalisation des sceaux de Charles le Téméraire en janvier 1468, tant grand sceau équestre, contre-sceau, sceau du secret, grand sceau et contre-sceau du Brabant, revint à 120 livres¹⁶⁶⁴ ; il est également parfois possible d'estimer le prix du seul grand sceau équestre : c'est le cas en ce qui concerne la quatrième matrice de Philippe le Hardi dont le paiement daté d'août 1397 précise que l'achat de l'argent et le travail de réalisation coûtèrent presque 120 francs au duc¹⁶⁶⁵.

Les artisans chargés de la réalisation des grands sceaux équestres se révèlent assez variés. Josset de Halle est plutôt bien connu : orfèvre établi à Dijon, il n'est pas étonnant que Philippe le Hardi ait voulu se tourner vers l'artisanat local dans le choix du graveur de son premier grand sceau équestre, lorsqu'il prit possession de sa nouvelle principauté et il semble avoir fait ses preuves puisque le duc lui délégua diverses tâches qui lui permirent de gravir les échelons de l'administration ducal, devenant argentier en 1386 et trésorier en 1392¹⁶⁶⁶. La même remarque peut être faite pour expliquer le choix de Jean Fouet, autre

¹⁶⁵⁸ ADN, B 1920, f° 121 r° : « pour trois mars d'argent qu'il a livrez pour faire les seaulx de mon dit seigneur », cité dans *Idem*, p. 186 ; ADN, B 1954, f° 178 r° et v° : « pour III marcs d'argent blanc fin dont il a fait le grant seel et contreseel des armes de mon seigneur », cité dans *Idem*, p. 188.

¹⁶⁵⁹ ADCO, B 1475, f° 87 v°, cité dans *Idem*, p. 182.

¹⁶⁶⁰ *Idem*, B 1532, f° 265 v°, cité dans *Idem*, p. 184.

¹⁶⁶¹ ADN, B 1878, f° 195 r° et v°, cité dans *Idem*, p. 185.

¹⁶⁶² Somme équivalente lorsque convertie en franc, si l'on prend comme référence le franc à pied émis par Charles V qui, comme la livre, courait pour 20 sous. AMANDRY, p. 233.

¹⁶⁶³ ADN, B 1920, f° 121 r° et 155 v°, cités dans COCKSHAW, T. III, p. 186.

¹⁶⁶⁴ AGR, Chartes de l'Audience, carton 120, acte n° 8, cité dans *Idem*, p. 190.

¹⁶⁶⁵ ADCO, B 1511, f° 137 r°, cité dans *Idem*, p. 183.

¹⁶⁶⁶ KOVACS, p. 312.

orfèvre dijonnais, connu pour avoir gravé des sceaux de baillage en 1385 mais également des coins monétaires à Auxonne en 1389¹⁶⁶⁷, comme artisan du troisième grand sceau équestre, mais nous n'avons que peu de renseignements concernant le graveur Courselin, qui livra quinze sceaux de cuivre pour la Chancellerie en même temps que le quatrième grand sceau, en 1397. Le fait qu'un graveur parisien, Ernoul Lalement, ait été choisi pour réaliser le dernier grand sceau de Philippe le Hardi témoigne du fait que Paris s'était substituée aux autres villes comme résidence privilégiée du duc de Bourgogne et qu'il y passait plus de temps qu'à Dijon : il est intéressant de noter que dans les cas des commandes des premier et troisième sceaux, les artisans se trouvaient dans la proximité géographique du duc lorsqu'ils furent choisis pour les réaliser¹⁶⁶⁸ ; Ernoul Lalement avait déjà fait preuve de son talent en réalisant un sceau en or pour Jean, alors comte de Nevers¹⁶⁶⁹, et son travail fut probablement apprécié car celui-ci, une fois devenu duc, lui confia la réalisation de son premier grand sceau. Le choix de Robert de Gouy, graveur établi au Quesnoy¹⁶⁷⁰, pour la réalisation du premier grand sceau de Philippe le Bon marque le déplacement du centre de gravité de l'État bourguignon de Paris aux principautés du Nord, à partir du principat de ce duc. Ce sentiment se renforce avec l'apparition de l'orfèvre bruxellois Jean Heylen qui réalisa les deux matrices des grands sceaux particuliers pour le Brabant, et du quatrième grand sceau de Philippe le Bon : ce choix peut également se comprendre comme une volonté pour ce dernier de s'inscrire dans la continuité, Jean Heylen ayant déjà officié pour le duc Jean IV de Brabant¹⁶⁷¹. Le choix, par Charles le Téméraire, du

¹⁶⁶⁷ FYOT (E.), « Graveurs des ducs de Bourgogne aux XIVe et XVe siècles », p. 201-202.

¹⁶⁶⁸ Philippe le Hardi était en Bourgogne lorsqu'il commanda son premier sceau équestre au dijonnais Josset de Halle (PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi*, p. 14), tout comme lorsqu'il fit réaliser le troisième (Idem, p. 186) ; le choix de faire appel à un autre orfèvre que Josset de Halle peut d'ailleurs s'expliquer par le fait que celui-ci avait de plus en plus de responsabilités et qu'il fut d'ailleurs nommé argentier quelques jours après le mandement concernant la réalisation des nouveaux sceaux.

¹⁶⁶⁹ MIROT (L.), « Prix d'un sceau d'or de Jean sans Peur », p. 218-219.

¹⁶⁷⁰ PINCHART, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. III, p. 284.

¹⁶⁷¹ TOURNEUR-NICODÈME, « Les sceaux des ducs de Brabant », p. 57 et 68. Sur ce personnage voir PINCHART, « Recherches sur la vie et les travaux des graveurs », 1^e série, t. 6, p. 168-178 : Philippe le Bon le chargea également de la réalisation du sceau armorial de l'Ordre de la Toison d'Or (voir aussi LAURENT, t. II, p. 611).

florentin Niccolo Spinelli¹⁶⁷² pour la réalisation de ses propres grands sceaux témoigne quant à lui du goût du dernier duc pour les productions italiennes, comme nous l'avions déjà souligné dans le cas de l'équipement militaire. Le choix de ces différents artistes relève bien évidemment de l'initiative personnelle des ducs, cette faveur du prince créatrice de carrière¹⁶⁷³, mais il ne faut cependant pas minimiser l'influence de l'origine géographique des orfèvres et graveurs de sceaux : il est flagrant que les ducs de Bourgogne choisirent généralement des artisans établis dans des villes proches de l'endroit où ils émettaient leurs mandements, ou en tout cas où ils résidaient généralement, le caractère pratique de la situation entrant également en compte.

B/ Le prince et la monnaie à la fin du Moyen Âge

Les monnaies sont assez proches des sceaux que nous venons de voir : visuellement dans certains cas, nous aurons l'occasion d'y revenir, mais également du fait qu'il s'agit d'un support de l'image du prince officiel, voulu et approuvé par ce dernier. La monnaie s'affirme très tôt comme un outil de pouvoir et un symbole de puissance : elle est en effet généralement associée à une organisation politique de la société, inséparable d'un ordre ou d'un pouvoir et s'impose comme le privilège du prince, au point qu'y contrevenir est assimilé à une remise en cause de la souveraineté¹⁶⁷⁴. Ce droit de battre monnaie est particulièrement important puisque, dans le cas du royaume de France, il fut utilisé par certains princes pour signifier leur opposition au roi¹⁶⁷⁵. Mais la monnaie est également un support iconographique et, ce faisant, elle devint l'outil idéal des autorités pour faire passer un message politique, notamment en raison de sa diffusion, bien plus large que celle des sceaux : le principal de ces messages était bien évidemment l'image du pouvoir, ou de son

¹⁶⁷² D'après N. Rondot, dans *Les médailleurs et les graveurs de monnaies jetons et médailles en France*, p. 81, note 3, il ne faut pas confondre ce Niccolo Spinelli avec Niccolo di Forzore Spinelli, célèbre médailleur de Florence, alors que P. Cockshaw les assimile, dans *La chancellerie de Flandre-Bourgogne*, t. III, p. 190.

¹⁶⁷³ CASSAGNES-BROUQUET, *D'art et d'argent*, p. 162.

¹⁶⁷⁴ VUILLERMOT (C.), « Introduction », p. 9.

¹⁶⁷⁵ COATIVY, « Le conseil ducal breton et la monnaie au bas Moyen Âge », p. 145 ; COATIVY et KERHERVÉ (J.), *La monnaie des ducs de Bretagne : de l'an mil à 1499*, p. 165 ; VUILLERMOT, p. 13.

détenteur, c'est-à-dire, dans le cas qui nous occupe, le prince¹⁶⁷⁶. Les monnaies permettaient donc de montrer qui était le seigneur, de répandre un message aisément compréhensible, à un public particulièrement large qui entraînait en relation particulièrement directe avec son souverain, offrant par la même occasion au prince une forme d'omniprésence¹⁶⁷⁷ : en effet, à l'inverse d'autres moyens, plus monumentaux, d'expression du pouvoir, les monnaies jouaient un rôle de transmetteur actif et atteignaient directement leurs destinataires, pénétrant jusque dans leurs foyers¹⁶⁷⁸. Il est raisonnable de penser que les ducs de Bourgogne y virent un outil digne d'intérêt. Cependant, au sein des nombreux messages qu'ils furent susceptibles de diffuser, de l'image qu'ils ont voulu se donner à travers leurs monnaies, on peut se demander si le chef de guerre y avait sa place. Pour interroger le rapport entre le chef de guerre et les monnaies, il importe de revenir, pour commencer, sur la politique monétaire des ducs de Bourgogne, en nous attardant notamment les usages de la monnaie comme outil de propagande par les princes ; sur ce point, nous nous intéresserons autant aux princes en général qu'aux particularismes bourguignons. Nous reviendrons également brièvement sur la documentation à notre disposition nous permettant de mener à bien nos recherches.

Utiliser la monnaie comme outil de propagande, comme support d'un message politique, n'est pas une spécificité du Moyen Âge, et si les ducs de Bourgogne de la maison Valois en ont fait un tel usage, ils n'en avaient pas l'apanage. Pour bien comprendre l'importance que pouvait avoir la monnaie comme support de l'image du prince en chef de guerre, il peut être intéressant de revenir sur les pratiques observables chez les contemporains des ducs, à titre de comparaison mais également parce qu'elles étaient susceptibles d'influencer leurs propres pratiques. En effet, les ducs de Bourgogne ne manquaient pas, dans leur entourage plus ou moins proche, d'exemples susceptibles d'influencer leurs pratiques monétaires, à commencer par leurs cousins de la maison de France. Les rois de France ont très vite saisi l'opportunité que représentaient les monnaies pour exalter leur pouvoir. Mais pour cela, il fallait imposer la suprématie de la monnaie

¹⁶⁷⁶ PIRON (S.), « Monnaie et majesté royale dans la France du 14^e siècle », p. 345 ; SALAÜN (G.), « Relations iconographiques entre monnaies et sceaux au Moyen Âge: le cas de la Bretagne », p. 139.

¹⁶⁷⁷ KIERSNOWSKI (R.), « La monnaie, instrument du prestige de l'état et du souverain en Europe centrale du bas Moyen Âge », p. 186 ; PERONNET, p. 51 ; PIRON, *Idem* ; SALAÜN, *Idem*.

¹⁶⁷⁸ KIERSNOWSKI, p. 185.

royale, contrôler l'ensemble de la circulation monétaire pour contrôler la communication symbolique, à une époque qui voyait la multiplication et la dissémination des ateliers monétaires : ce processus prend sa source avec l'ordonnance de mars 1263 de Saint Louis, qui étend officiellement le cours de ses monnaies à l'ensemble du royaume, puis Philippe le Bel imposa le principe selon lequel « au Roi seul appartient de faire monnaie et à nul autre », processus parachevé par son fils, Philippe V, qui proposa en 1320 d'éteindre totalement les monnayages seigneuriaux¹⁶⁷⁹. Très vite, ces monnaies furent chargées d'une représentation destinée à exalter la puissance du souverain : la plus commune est la représentation en majesté, dans laquelle le roi est assis sur son trône, portant les attributs du pouvoir tels la couronne ou le sceptre ; il s'agit de cette représentation qu'adopta Philippe le Bel, le premier souverain à se faire représenter sur une monnaie¹⁶⁸⁰. L'accent est donc mis sur l'exaltation de la majesté royale, dont les monnaies permettent la diffusion¹⁶⁸¹. Mais parfois, le roi guerrier s'imisce dans les représentations monétaires : ainsi, dès le règne de Philippe VI de Valois, et le début de la guerre de Cent Ans, l'écu à la chaise d'or émis en 1337 vit le sceptre et le manteau remplacés par l'épée nue et l'armure¹⁶⁸². La vraie innovation apparut cependant avec la frappe du franc à cheval. Cette monnaie a été créée le 5 décembre 1360 afin de payer la rançon du roi Jean le Bon, capturé à Poitiers en 1356¹⁶⁸³ : le roi y est représenté à cheval, galopant vers la gauche, vêtu d'une armure sur laquelle on distingue une cotte d'armes fleurdalisée, coiffé d'un heaume couronné et brandissant une épée nue¹⁶⁸⁴. Cette représentation est riche de sens. La figure armée renvoie évidemment au contexte militaire et au conflit franco-anglais qui occupait à ce moment le royaume, mais il est également possible d'y voir un message du roi Jean, libéré depuis peu lorsque la décision

¹⁶⁷⁹ PIRON, p. 336 ; SANTIANO (B.), *La monnaie, le prince et le marchand : une analyse économique des phénomènes monétaires au Moyen Âge*, p. 54 ; VUILLERMOT, p. 9.

¹⁶⁸⁰ COATIVY, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France du XIIIe au XVe siècle (royaume et principauté) », p. 31-32.

¹⁶⁸¹ PIRON, p. 344.

¹⁶⁸² COATIVY, *Idem*, p. 32-33 ; *Idem*, « Les représentations monétaires des rois de France », p. 213.

¹⁶⁸³ FAVIER, « 5 décembre 1360 : la naissance du franc », p. 4.

¹⁶⁸⁴ COATIVY, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France », p. 34 ; DHENIN (M.), « La numismatique, l'héraldique, la sigillographie : les types de monnaies d'or royales françaises (XIIIe-XVe siècles) », p. 19.

d'émettre cette monnaie fut prise : en adoptant cette représentation, il choisit de mettre en avant sa fonction de roi guerrier, de premier chevalier du royaume, et donc de signifier qu'il est prêt à reprendre le combat¹⁶⁸⁵. Cette monnaie, dont l'inspiration artistique est probablement à chercher dans les grands sceaux équestres¹⁶⁸⁶, est reprise par Charles V à son accession au trône, le nouveau roi marquant probablement ainsi sa volonté de poursuivre l'idéal paternel de libération du royaume, avant de s'effacer au profit du franc à pied, puis du simple écu¹⁶⁸⁷. Elle réapparut cependant sous le règne de Charles VII qui se fit représenter à cheval en 1422¹⁶⁸⁸ : en cette période troublée qui voyait son accession au trône, il est possible de voir dans ce choix de représentation la volonté du roi de récupérer par les armes le royaume dont il a été spolié. Les rois de France ne furent pas les seuls à utiliser les monnaies de cette manière : leurs rivaux anglais ne furent pas en reste et utilisèrent la monnaie comme outil de propagande dans leurs territoires conquis¹⁶⁸⁹. Le roi de France imposa donc un modèle monétaire et fut par la suite imité par certains princes¹⁶⁹⁰. Parmi ceux-ci, il est possible de citer l'exemple significatif des ducs de Bretagne, dont le monnayage fut particulièrement bien étudié, notamment par Y. Coativy. Le développement de la monnaie est caractéristique de la politique d'indépendance qu'entreprirent ces princes à la fin du Moyen Âge, profitant de la faiblesse du roi de France occupé par la guerre avec les

¹⁶⁸⁵ COATIVY, Idem, p. 32-33 ; Idem, « Les représentations monétaires des rois de France », p. 213. DHENIN, p. 20. J. Favier y voit cependant une tentative de minimiser l'expression de la souveraineté royale, notamment en raison du fait que le cavalier représenté passe vers la gauche alors qu'en général les chevaliers passent vers la droite, preuve d'une possible perfidie dans l'effigie : FAVIER, Idem, p. 12-13.

¹⁶⁸⁶ DHENIN, p. 19-20.

¹⁶⁸⁷ COATIVY, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France », p. 34-35. J. Favier y voit une nouvelle preuve que le franc à cheval était un type monétaire « passablement désobligeant » : FAVIER, Idem, p. 14.

¹⁶⁸⁸ Idem, p. 35.

¹⁶⁸⁹ Sur ce point voir par exemple MOESGAARD (J. C.), « La monnaie comme moyen de propagande, le cas de la France Lancastrienne 1417-1450 », p. 83-90.

¹⁶⁹⁰ VUILLERMOT, p. 13.

Anglais¹⁶⁹¹ : le droit de battre monnaie devint une préoccupation constante des ducs à partir de 1341, lesquels frappent monnaie en dépit des nombreuses remontrances royales¹⁶⁹². Progressivement, les ducs utilisèrent ces monnaies comme support de leur propagande¹⁶⁹³. Ainsi, à partir de 1341, lorsque le duché entre dans une longue période de guerre civil opposant Charles de Blois, soutenu par le roi de France, et les Montforts, soutenus par le roi d'Angleterre¹⁶⁹⁴, de nombreuses espèces, copiant les monnaies royales, se mettent à circuler, parfois chargées de messages très forts : sur le royal qu'il fit émettre, Charles de Blois se fit représenter paré d'attributs royaux¹⁶⁹⁵, dont une couronne surmontée de fleurons qui opposa les ducs de Bretagne et les rois de France pendant plusieurs générations¹⁶⁹⁶. Tout aussi flagrantes furent les prétentions à la souveraineté du duc Jean V si l'on en juge par le florin au cavalier qu'il fit frapper fin 1420 : reprenant le modèle du franc à cheval, il signifiait qu'il entendait opposer le pouvoir chevaleresque aux efforts centralisateurs de la monarchie¹⁶⁹⁷, tout en mettant en avant son statut de chef de guerre. Le florin au cavalier ne fut pas la seule monnaie qui traduisait la fonction militaire du duc. Déjà dans les années 1265-1270, le duc Jean I^{er} de Bretagne avait fait frapper plusieurs monnaies célébrant sa participation à la huitième croisade : les représentations monétaires mettaient l'accent sur l'aspect militaire de la fonction ducal, notamment sa capacité à enrôler des troupes sous sa bannière¹⁶⁹⁸. Pour la période qui nous intéresse, il est possible de citer les monnaies du duc François II, qui lui permirent de diffuser une image soit de grand prince, soit de chef de guerre combattant¹⁶⁹⁹. Nous pourrions multiplier les exemples. Mentionnons seulement, pour finir, le cas, bien étudié, des ducs de Bar et de Lorraine au XVe siècle : ceux-ci

¹⁶⁹¹ COATIVY, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France », p. 37 ; Idem, « Le conseil ducal breton et la monnaie au bas Moyen Âge », p. 145.

¹⁶⁹² COATIVY et KERHERVÉ, p. 165.

¹⁶⁹³ SALAÛN, p. 139.

¹⁶⁹⁴ Sur le sujet, voir notamment COATIVY, *La Bretagne ducal. La fin du Moyen Âge*, p. 30-37.

¹⁶⁹⁵ COATIVY, « La représentation du souverain sur les monnaies d'or en France », p. 37-39.

¹⁶⁹⁶ Sur ce sujet, voir POQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne », p. 103-112.

¹⁶⁹⁷ COATIVY, Idem, p. 41.

¹⁶⁹⁸ SALAÛN, p. 140-141.

¹⁶⁹⁹ Idem, p. 144.

utilisèrent leurs monnaies pour marquer la continuité dynastique, démontrer leurs droits ou prétentions, manifester leurs revendications, ou encore prouver l'affirmation de leur pouvoir¹⁷⁰⁰.

La monnaie n'a pas été un instrument négligé par les ducs de Bourgogne. Sans être forcément une préoccupation majeure, les princes de la maison Valois lui accordèrent une certaine attention, variable selon les principats, à commencer par la reconnaissance de leur droit de monnaie. En tant qu'héritiers des ducs Capétiens, les ducs Valois héritaient notamment de leur monnayage, assez ancien : le duc Hugues I^{er} (1076-1079) fut, semble-t-il, le premier à user du droit de monnaie, en monnayant à Dijon et en accordant à Saint-Bénigne de Dijon certains droits monétaires¹⁷⁰¹. Les ducs de Bourgogne furent de ceux qui subirent la politique du roi de France visant à imposer sa monnaie dans l'ensemble du royaume¹⁷⁰² : le duc Robert II (1272-1306) vit ainsi sa liberté d'action nettement limitée, notamment du fait de l'action de Philippe le Bel qui réussit à interdire, même temporairement, la frappe de la monnaie ducale en 1300¹⁷⁰³. Le roi de France durcit par la suite sa mainmise sur les monnaies seigneuriales : le duc de Bourgogne ne pouvait ainsi monnayer sans l'autorisation du roi, d'après l'ordonnance de juin 1313¹⁷⁰⁴, et il ne faisait pas partie des onze seigneurs autorisés à reprendre la frappe en 1316¹⁷⁰⁵. Mais Eudes IV (1315-1349), le duc à ce moment, n'entendait pas renoncer à son droit de monnayage et profita de sa situation privilégiée sous le règne de Philippe VI, étant alors le plus puissant seigneur du royaume, pour adopter une politique monétaire très libre, allant jusqu'à frapper des monnaies d'or et d'argent d'une valeur beaucoup plus élevée que la valeur autorisée et qui imitaient les monnaies royales¹⁷⁰⁶. Cette politique se poursuivit sous le principat de son

¹⁷⁰⁰ Sur le sujet, voir BLANCHARD (J.-C.), « La monnaie des duchés de Lorraine et de Bar de 1419 à 1508 », p. 88 pour ce propos.

¹⁷⁰¹ DUMAS-DUBOURG (F.), *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, p. 3 ; PETIT, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. 1, p. 191.

¹⁷⁰² DUMAS-DUBOURG, p. 21 ; SANTIANO, p. 54.

¹⁷⁰³ DUMAS-DUBOURG, p. 22 ; PETIT, *Idem*, t. 6, p. 170-171 ; SANTIANO, p. 55-56.

¹⁷⁰⁴ DUMAS-DUBOURG, p. 31.

¹⁷⁰⁵ *Idem*, p. 33.

¹⁷⁰⁶ *Idem*, p. 33-35.

successeur, Philippe de Rouvres (1349-1361)¹⁷⁰⁷. A la mort de ce dernier, le roi Jean le Bon, héritant du duché de Bourgogne, reprit le monnayage à son compte : il rouvrit l'atelier de Dijon, situé dans le royaume de France, et ferma celui d'Auxonne, situé en terre d'Empire, réalisant ainsi l'unification monétaire au profit de la monnaie royale¹⁷⁰⁸. Lorsque Philippe le Hardi reçut le duché de Bourgogne, les précédents étaient donc nombreux, et il est légitime de considérer que le duc de Bourgogne entendait s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs en ce qui concerne la politique monétaire. Aussi importante qu'a pu être la monnaie pour les ducs Valois, il est intéressant de noter que rien n'indique une activité monétaire avant 1390, ce qui ne signifie pas pour autant un désintérêt total pour la question : Philippe le Hardi s'efforça de résoudre les problèmes laissés par ses prédécesseurs, en reprenant par exemple le monnayage d'Auxonne, acquérant enfin le droit de frapper à son gré sans rendre compte de la frappe, du poids, du titre et de la forme des monnaies¹⁷⁰⁹ ; en parallèle, il réorganisa la Chambre des Comptes, ce qui fut l'occasion pour ses gens de découvrir que la Monnaie de Dijon, à ce moment frappée aux armes du roi, était autrefois la propriété des ducs de Bourgogne¹⁷¹⁰. Mais Philippe le Hardi ne prit pas le risque d'une brouille avec le roi : ce fut Jean sans Peur qui décida de faire valoir ses droits, préparant ses revendications dès 1413 et s'efforçant de mettre à profit sa position privilégiée dans le gouvernement du royaume, notamment durant les dernières années de son principat¹⁷¹¹. L'assassinat de Jean sans Peur porta un coup aux négociations concernant la propriété de la Monnaie de Dijon et son successeur, Philippe le Bon, se retrouva dans la même situation que son père : malgré diverses revendications, fondées sur plusieurs rapports et mémoires, l'atelier de Dijon continuait de frapper monnaie au nom du roi. Seule liberté que s'accorda

¹⁷⁰⁷ Idem, p. 35 et 53.

¹⁷⁰⁸ Idem, p. 58-59.

¹⁷⁰⁹ Un ancien différend opposait les ducs de Bourgogne à l'archevêque de Besançon. Celui-ci avait reçu, en 1250, de Guillaume, roi des Romains, le droit de battre monnaie et de lui donner cours dans son diocèse, dont faisait partie le comté d'Auxonne : l'ouverture d'un atelier ducal à Auxonne menaçait donc le monopole monétaire de Besançon. La querelle fut ranimée au début du principat de Philippe le Hardi, qui finit par régler le problème en sa faveur en 1391. Pour plus de détails, voir Idem, p. 37-39 et 62-63.

¹⁷¹⁰ Idem, p. 63-64.

¹⁷¹¹ Idem, p. 64-68.

Philippe le Bon : il fit frapper sur les monnaies dijonnaises sa devise, le fusil, afin d'affirmer que la Monnaie de Dijon était sienne. La Chambre des Comptes de Paris ne sembla pas s'en inquiéter, et il faut attendre l'avènement de Louis XI pour voir le roi de France tenter de s'opposer à l'autonomie du duc de Bourgogne¹⁷¹². L'atelier de Dijon ne fut donc jamais la propriété pleine et entière des ducs de Bourgogne, mais en contrepartie, ces derniers s'en désintéressèrent progressivement, au profit des ateliers de leurs principautés du nord¹⁷¹³. En effet, l'extension territoriale à laquelle ils se livrèrent au cours de leurs principats les fit, entre autres, hériter de politiques monétaires relativement bien établies. La tradition monétaire était ainsi bien ancrée dans le comté de Flandre lors du mariage avec Marguerite de Male : la plus ancienne grosse monnaie, conséquence du système tournois établi par Saint Louis, dont nous ayons connaissance fut frappée par Marguerite de Constantinople¹⁷¹⁴, et les comtes de Flandre firent partie des grands féodaux qui réussirent à maintenir une monnaie particulière à leur principauté lorsque les rois de France s'efforcèrent de mettre en place l'unité monétaire du royaume¹⁷¹⁵. L'exemple de Marguerite de Constantinople est particulièrement intéressant puisqu'il vaut aussi pour le comté de Hainaut : fille de Baudouin VI de Hainaut, devenu comte de Flandre sous le nom de Baudouin IX en 1194, Marguerite succéda à sa sœur Jeanne à la tête des deux comtés en 1244¹⁷¹⁶ et étendit donc ses dispositions monétaires à tous ses États¹⁷¹⁷. Sans entrer dans les détails, nous pourrions en dire autant d'autres principautés bourguignonnes, tel le duché de Brabant¹⁷¹⁸, le duché de

¹⁷¹² Idem, p. 68-70.

¹⁷¹³ Idem, p. 70-71.

¹⁷¹⁴ ELSÉN (O.), « La monnaie des comtes de Flandre Louis de Nevers (1322-1346) et Louis de Male (1346-1384) d'après les comptes et les ordonnances monétaires », p. 42-43.

¹⁷¹⁵ Idem, p. 37-38.

¹⁷¹⁶ Sur ce personnage voir notamment SIVÉRY (G.), « Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandre et de Hainaut au XIIIe siècle », p. 15 et 28-30.

¹⁷¹⁷ CHALON (R.), *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 2 ; ELSÉN, p. 43.

¹⁷¹⁸ GHYSSENS, « Monnaies de Brabant d'après les comptes de la ville de Louvain de 1345 à 1354 », dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, t. 123 (1977) p. 149-157 ; MUNRO (J. H.), « Monnayage, monnaies de compte et mutations monétaires au Brabant à la fin du Moyen Âge », dans *Bullion flows and monetary policies in England and the Low Countries, 1350-1500*, Norfolk, 1992, p. 387-423.

Luxembourg¹⁷¹⁹ ou encore le comté de Namur¹⁷²⁰ : autant de territoires, donc, à l'histoire monétaire plutôt riche, qui furent susceptible d'avoir influencé le monnayage des ducs Valois.

Une telle richesse n'a bien évidemment pas laissé les chercheurs indifférents et il est possible de compter sur un certain nombre d'études portant sur ce sujet, études particulièrement précieuses pour établir un corpus de monnaies pertinentes pour la question qui nous occupe. Pour ce qui concerne le duché de Bourgogne, citons l'*Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne* d'A. Barthélémy et surtout *Le monnayage des ducs de Bourgogne* de F. Dumas-Dubourg : l'un comme l'autre offrent un catalogue relativement complet des monnaies émises par les ducs, comprenant également des descriptions plus ou moins détaillées, des planches et une étude de la politique monétaire de chacun des ducs ; l'étude de F. Dumas-Dubourg présente cependant l'avantage de proposer des photographies des monnaies, alors que celle d'A. Barthélémy propose des dessins, et surtout d'être plus récente. Il est également possible de se référer à d'autres catalogues, afin d'élargir nos exemples, notamment l'*Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne et description de leurs monnaies d'or et d'argent* de R. Deschamps de Pas ou encore les *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* et les *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur* de R. Chalon : comme dans le cas de celle d'A. Barthélémy, ces études sont assez anciennes, mais offrent malgré tout un grand nombre de descriptions détaillées et des planches de gravures reproduisant les monnaies en question. Le recours à ces reproductions suppose cependant une grande prudence : il est toujours possible que des erreurs se soient glissées lors du passage de l'original à la reproduction, certains détails pouvant être l'œuvre de l'artiste. Les photographies ne sont pas pour autant exemptes de défauts : les monnaies parvenues jusqu'à nous ne sont pas toujours dans un très bon état et ceci, couplé à la qualité des photographies, peut rendre leur étude difficile. Ces différents

¹⁷¹⁹ KLEIN (R.), « Le premier sceau de la ville de Luxembourg et le monnayage comtal. A propos de l'emblème du XXI^e Congrès international de Généalogie et d'Héraldique », dans *La ville et ses habitants. Aspects généalogiques, héraldiques et emblématiques*, Luxembourg, 1999, p. 9-15 ; LA FONTAINE (G.-T.-I de), « Catalogue des monnaies des comtes et ducs de Luxembourg », dans *Revue de la numismatique belge*, t. 5 (1849), p. 5-51.

¹⁷²⁰ CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, Bruxelles, 1860.

travaux restent cependant des sources précieuses, qui nous permettent d'établir un corpus de monnaies pertinentes pour notre sujet.

C/L'apparition de la médaille à la cour de Bourgogne

Pour finir, il convient de dire un mot de la médaille, un autre support de métal moins répandu que le sceau ou la monnaie mais qui présente plusieurs caractéristiques particulièrement intéressantes, notamment le fait d'être, à l'inverse de ces derniers, une création du Moyen Âge, en l'occurrence du XVe siècle. En outre, bien que moins important en comparaison avec les précédents, le corpus retenu nous offre deux exemples qui ne manquent pas d'intérêts pour notre propos. Dans un premier temps, nous nous intéresserons cependant à la médaille à proprement parler, à son histoire et à son arrivée à la cour de Bourgogne. Nous nous attarderons ensuite sur le corpus de médailles retenues lors de notre étude iconographique.

Avant toute chose, il est en effet important d'identifier clairement le support que nous allons étudier. La première question à laquelle il faut répondre est la suivante : qu'est-ce qu'une médaille ? Il existe plusieurs définitions¹⁷²¹, mais il est malgré tout possible de relever quelques points communs entre elles : le mot désigne généralement une pièce de métal, de forme circulaire mais pas exclusivement, frappée d'un décor et bien souvent associée à l'idée de commémoration et de souvenir. Selon E. Babelon, le terme aurait été emprunté au XVe siècle à l'italien « medaglia », dont la racine latine signifiait à l'origine « demi-denier » ou « obole » ; le mot servit ensuite pour désigner des vieilles pièces, des monnaies anciennes, qui n'avaient plus cours¹⁷²². L'auteur fait de Philippe de Commines le premier à employer « médaille » en langue française pour désigner des pièces qui n'étaient plus des monnaies et que certains collectionnaient comme des reliques du passé¹⁷²³. On retrouve l'association entre l'objet et l'idée de commémoration, mais surtout la distinction avec la monnaie, point fondamental. S. Scher insiste bien sur ce point : la médaille n'est pas une pièce de monnaie, et ce bien qu'elles partagent une origine commune. Alors que la monnaie est toujours frappée, qu'elle est produite par une autorité gouvernementale,

¹⁷²¹ <https://www.cnrtl.fr/definition/m%C3%A9daille>.

¹⁷²² BABELON (E.), « Les origines de la médaille en France (I) », p. 162-163.

¹⁷²³ Idem, p. 164.

qu'elle doit être composée d'un matériau et respecter un poids bien défini, la médaille peut également être moulée, elle peut être commandée par n'importe qui et n'est soumise à aucune règle en ce qui concerne sa taille, son poids ou le matériau utilisé ; enfin, sa fonction est commémorative¹⁷²⁴. En ce qui concerne sa description physique, la médaille est généralement de forme ronde et composée de deux faces : l'avant, ou le droit, où se trouve un portrait ou une effigie, et le revers, portant un texte ou une composition allégorique¹⁷²⁵.

Bien qu'il soit possible de remonter jusqu'à l'Antiquité classique pour trouver des traces de pièces créées dans un but commémoratif¹⁷²⁶, la médaille à proprement parler, au sens qui intéresse notre propos, a été développée en Italie, au cours de la période que l'on appelle généralement le *Quattrocento*¹⁷²⁷. Plusieurs raisons expliquent la naissance de cette nouvelle forme de création artistique à cette époque. Il est généralement admis que le développement de la médaille s'inscrit dans un phénomène d'apparition d'images d'un type nouveau dans l'Occident médiéval, phénomène auquel participent notamment l'imprimerie et la gravure, mais aussi et surtout dans la redécouverte et l'appropriation de l'Antiquité classique qui caractérise cette période et qui se traduit souvent par le désir d'imiter et/ou de restaurer la gloire de la Rome antique¹⁷²⁸. Mais ce n'est pas tout. Il faut également prendre en compte le bouillonnement des idées qui caractérisa les milieux artistiques italiens dans la première moitié du XVe siècle, les progrès de la métallurgie, les transformations des habitudes emblématiques de la fin du Moyen Âge, la médaille étant consommateur, diffuseur et créateur d'emblèmes¹⁷²⁹. Enfin, il faut mettre en avant l'importance des transformations de goût développées dans les cours princières d'Europe : goût de plus en plus grand pour les objets de petite taille, pour les collections de monnaies antiques, qui

¹⁷²⁴ SCHER (S. K.), *Perspectives on the Renaissance Medal : Portrait Medals of the Renaissance*, p. 1.

¹⁷²⁵ PASTOUREAU, « La naissance de la médaille : le problème emblématique », p. 207 ; SCHER, *Idem*.

¹⁷²⁶ BABELON, *Idem*, p. 165-168 ; SCHER, p. 3.

¹⁷²⁷ Pour indiquer un siècle, les Italiens peuvent, comme les Français, recourir à l'ordinal : *Quindicesimo secolo*, c'est-à-dire « quinzième siècle » ; cependant, pour désigner un siècle en tant que période culturelle, ils préfèrent dire *Quattrocento*, littéralement « les années 1400 ». FEUILLET (M.), *L'art italien*, p. 28.

¹⁷²⁸ FÉMELAT, « Des portraits équestres de princes-condottières sur des revers de médailles italiennes du Quattrocento », p. 71 ; SCHER, *Idem* ; SMOLDEREN (L.), « Médailles et jetons », p. 165.

¹⁷²⁹ PASTOUREAU, *Idem*, p. 207-209.

restent la source d'inspiration majeure des médailles, et surtout goût croissant pour l'art du portrait individualisé qui témoigne de plus en plus d'un souci de réalisme¹⁷³⁰. C'est là un point particulièrement intéressant pour notre propos, surtout s'il est mis en relation avec l'individualisation qui caractérise également cette période, cette volonté d'accorder une place nouvelle à l'individu dans l'univers¹⁷³¹ : la médaille représenterait donc l'outil idéal permettant à un personnage soucieux d'entretenir sa gloire et de mettre en avant sa personne, puisque son développement coïncide parfaitement avec les préoccupations des penseurs de ce temps.

La mode de la médaille ne se limita pas à l'Italie et eut tôt fait de traverser les frontières, mais définir le moment précis au cours duquel la cour de Bourgogne eut connaissance de cette nouveauté artistique est difficile. D'un point de vue général, il serait peu pertinent de tenter de dater exactement la naissance de la médaille, et ce bien que la commande effectuée par Francesco II da Carrara en 1390 de médailles afin de commémorer la reconquête de la ville de Padoue soit souvent citée comme l'un des prémices au processus de développement¹⁷³², et le moment où Pisanello coula ses premières pièces entre 1438 et 1449 comme le moment où furent définies les modalités de cette nouvelle forme artistique¹⁷³³. Il est toutefois possible, en prenant à témoin les pièces dont nous avons connaissance, d'imaginer par quels moyens les ducs de Bourgogne ont pu être mis en contact avec la mode de la médaille. Un exemplaire de la médaille de Carrara se retrouva ainsi en la possession de Jean, duc de Berry, le frère de Philippe le Hardi : il est possible d'en retrouver la trace dans les inventaires du duc, qui témoignent d'ailleurs du fait que celui-ci possédait d'autres médailles acquises auprès de marchands italiens et qu'il semble même avoir commandé, dès cette époque, une médaille à son effigie, œuvre d'un artiste français¹⁷³⁴. N'étant pas parvenue jusqu'à nous, il est cependant impossible d'établir le

¹⁷³⁰ PASTOUREAU, *Idem*, p. 208 ; *Idem*, « Naissance d'une image nouvelle : la médaille du Quattrocento », p. 160.

¹⁷³¹ FÉMELAT, *Idem*, p. 71 ; SCHER, p. 3.

¹⁷³² SCHER, *Idem* ; SMOLDEREN, p. 165.

¹⁷³³ JONES, « The first cast medals and the Limbourgs. The iconography and attribution of the Constantine and Heraclius medals », p. 35 ; PASTOUREAU, « La naissance de la médaille : le problème emblématique », p. 207.

¹⁷³⁴ BABELON, *Idem*, p. 172-176 et 178 ; JONES, *Idem*, p. 35-44 ; SCHER, p. 4.

degré de ressemblance avec la médaille-portrait italienne cela constituerait cependant un précédent intéressant qui mit un moment avant d'être imité¹⁷³⁵. Il fallut attendre quelques décennies pour rencontrer de nouveau des médailles françaises, dont la production fut liée au conflit franco-anglais, et principalement les campagnes de Normandie et de Guyenne entre 1449 et 1453 : en 1451, puis entre 1454 et 1460, Charles VII fit en effet frapper des médailles afin de célébrer la reconquête de son royaume¹⁷³⁶ ; celles-ci restaient fortement influencées par le type monétaire, mais on retrouve malgré tout l'idée de commémoration, caractéristique des médailles italiennes, sur lequel nous reviendrons. Louis XI, par la suite, renoua avec cette pratique à l'occasion de la fondation de l'ordre de Saint-Michel en 1469¹⁷³⁷ et un témoignage réaliste des traits de ce roi nous est justement livré par des médailles, fruits d'une commande effectuée dans les années 1465 par un autre grand prince susceptible d'avoir contribué à diffuser la mode de la médaille italienne : René d'Anjou¹⁷³⁸. Ce dernier accueillit à sa cour Francesco Laurana, l'auteur de la médaille de Louis XI, et Pietro da Milano, deux artistes venus de Naples après la reconquête de la ville par les Anjou, à qui il commanda notamment une série d'une quinzaine de médailles, ce qui entraîna la reprise de cet art en France et dans les territoires adjacents¹⁷³⁹. Les ducs de Bourgogne avaient cependant leurs propres relations avec l'Italie. Les interactions ne manquèrent pas : nous avons déjà mentionné l'importance des fournisseurs italiens pour tout ce qui concernait l'équipement militaire, mais cela valait aussi pour tout ce qui était commandes de draps et d'étoffes, sans compter que ces marchands s'occupaient également du trafic d'argent et prêtaient des sommes importantes aux princes¹⁷⁴⁰ ; toutes aussi importantes

¹⁷³⁵ BOCK (N.), « Médailles et humanisme. René d'Anjou et la diplomatie artistique en Italie », p. 161.

¹⁷³⁶ BABELON, « Les origines de la médaille en France (II) », p. 282-284 ; VILLELA-PETIT (I.), « Le portrait armorié dans les médailles françaises du XVe siècle », p. 125.

¹⁷³⁷ BOCK, p. 161-162.

¹⁷³⁸ On notera que ces médailles, destinées à des cadeaux diplomatiques, véhiculaient cette fois-ci un message de paix à l'attention des princes, si l'on en juge par l'inscription « Concordia Augusta » qui se trouve au revers. FAVIER, *Louis XI*, p. 45, 882 et 940 ; SCORDIA, p. 52.

¹⁷³⁹ BOCK, p. 159-160, 162. Voir également MÉRINDOL, *Le roi René et la seconde maison d'Anjou : emblématique, art, histoire*, notamment p. 218- 219.

¹⁷⁴⁰ BERLAND (F.), « Les marchands italiens et le duc de Bourgogne à Paris : engagement politique ou intérêts économiques ? Le cas de Guillaume Cename (v. 1372–v. 1454) », p. 227-242 ; BRAEKEVELT

furent les relations diplomatiques, dont les ambassadeurs auprès des ducs sont peut-être l'exemple le plus frappant¹⁷⁴¹. Ce fut d'ailleurs un diplomate en particulier qui contribua fortement à la diffusion de la médaille à la cour de Bourgogne : le napolitain Giovanni Candida, dit Jean de Candida. Celui-ci fut secrétaire de Charles le Téméraire à partir de 1472 et chargé de missions diplomatiques en Italie et en Allemagne jusqu'à sa disgrâce en 1479, période durant laquelle il réalisa en amateur quelques portraits sur médailles pour la famille ducale et des personnages de la cour¹⁷⁴².

Les ducs de Bourgogne eurent donc largement l'opportunité de prendre connaissance des innovations artistiques italiennes et nul doute que le concept de la médaille pouvait être susceptible de convenir à leur politique de représentation. Cependant, force est de constater que le nombre de médailles-portraits produites sous leurs principats est extrêmement faible.

Les sources de métal constituent donc une partie solide de notre corpus iconographique : pas forcément en termes de quantité, mais plutôt pour l'aspect symbolique qui pouvait leur être attaché. Plus que les miniatures, les sources métalliques, et

(J.), « Entre profit et dommage : présence et privilèges de la nation génoise à Bruges sous les ducs de Bourgogne (1384–1477) », p. 117-129 ; ERALDI (S.), *Les Italiens dans les villes du Nord aux XIVe et XVe siècles* ; HAQUETTE, « Les précurseurs de la délocalisation. Entre commerce triangulaire et économie *offshore* : le rôle des financiers italiens dans les villages drapiers de la vallée de la Lys », p. 131-158 ; JOLIVET, « Les Italiens et le commerce du luxe à la cour de Philippe le Bon », p. 243-258 ; MIROT, « Etudes lucquoises » ; RACINE (P.), « Marchands et hommes d'affaires de Plaisance dans les pays bourguignons (XIV^e – XV^e siècle) », p. 101-116 ; RENOARD (Y.), *Les hommes d'affaires italiens du Moyen-âge* ; THEUROT (J.) et BEPOIX (S.), « Lombards et autres Italiens dans le comté de Bourgogne, entre XIII^e et XVI^e siècle », p. 159-203 ; YANTE (J.-M.), « Commerce et marchands italiens dans les Pays-Bas (XIV^e – XVI^e siècles) », p. 87-99.

¹⁷⁴¹ BRUSTEN, « Les dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, de 1474 à 1477 », p. 53-62 ; *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi* ; MARCHANDISSE et MASSON (C.) « Les tribulations du Grand Bâtard Antoine de Bourgogne en Italie (1475) », p. 23-49 ; MARTENS (M.), « Les Maisons de Médici et de Bourgogne au XVe siècle », p. 115-129 ; WALSH (R. J.), *Charles the Bold and Italy (1467-1477) : Politics and Personnel*.

¹⁷⁴² TOURNEUR (V.), « Jehan de Candida, diplomate et médailleur au service de la maison de Bourgogne (1472-1480) », t. 70, p. 385, 394-395 et t. 71, p. 8-9, 13, 17 ; VILLELA-PETIT, p. 130-131.

particulièrement les sceaux et les monnaies, étaient intimement liés au pouvoir princier, elles en étaient des outils, voire une émanation. L'aspect iconographique n'est que l'une des composantes de ces sources. Sceaux, monnaies et médailles étaient donc des objets émis directement par le prince, plus encore que les miniatures, et leur aspect officiel nous laisse espérer une vision du chef de guerre proche de celle qu'avaient les ducs. À l'aide de la documentation précédemment citée, nous réfléchissons ensuite à la présence du prince en armes sur ces sources.

III/ Un corpus plus hétérogène : les sources monumentales

Les sources que nous venons d'étudier, les miniatures, d'un côté, et les représentations métalliques, de l'autre, ont pu être réparties dans des catégories selon la méthode artistique employée dans leur réalisation et le support sur lequel elles apparaissaient : elles ont ainsi pu former des corpus relativement cohérents. Ces sources s'imposent clairement comme les représentations des ducs en chefs de guerre les plus nombreuses, les plus connues et, bien souvent, les mieux préservées. Elles ne sont cependant pas les seules susceptibles de nous intéresser et il convient à présent de nous pencher sur des représentations moins nombreuses et parfois moins connues, mais tout aussi importantes : les sources monumentales. Ces sources iconographiques présentent cependant quelques particularités, à commencer par une grande variété : ces représentations sont présentes sur bon nombre de supports différents, lesquels sont cependant trop peu nombreux pour former un corpus à part entière s'ils sont considérés isolément et ont donc été réunis au sein d'un seul et même corpus. Ces sources sont également susceptibles de différer en ce qui concerne le public auquel elles étaient destinées : en effet, au premier abord, elles étaient destinées à être vues par un public beaucoup plus large que les miniatures ou les représentations de métal. Nous commencerons par définir ce que nous entendons par « sources monumentales », puis nous procéderons à l'analyse de notre corpus, que nous analyserons pour finir. Ce troisième et dernier corpus de sources iconographiques diffère des deux précédents par l'imprécision de son intitulé : au premier abord, le terme « monumental » semble avoir été choisi faute de mieux afin de désigner un ensemble de représentations n'ayant pas leur place ailleurs. Dans un premier temps, il conviendra donc de démontrer qu'il ne s'agit pas d'un corpus fourre-

tout, que les exemples choisis présentent une certaine cohérence, et donc de justifier la terminologie employée. Nous nous attarderons sur les termes, sur leur définition, et reviendrons les différentes formes artistiques susceptibles de nous intéresser. Nous nous pencherons ensuite sur le processus de recherche, la méthode employée, les difficultés rencontrées, avant de présenter les résultats obtenus.

A/ Essai de définition

Pour commencer, il est important de justifier l'emploi du terme « monumental » utilisé pour qualifier les sources de ce troisième et dernier corpus. On pourra retenir deux définitions majeures pour ce terme, l'une comme l'autre intéressantes pour notre propos : « monumental » renvoie à tout ce qui est « relatif aux monuments », mais également à ce qui est « remarquable par sa taille imposante, ses proportions, son caractère grandiose »¹⁷⁴³. La première définition nous permet tout d'abord de préciser les supports artistiques qui pourront être retenus : le monument est en effet un « ouvrage d'architecture ou de sculpture édifié pour transmettre à la postérité le souvenir d'une personne ou d'un événement »¹⁷⁴⁴. Non contente de mentionner certaines techniques relatives au domaine de l'art, les réalisations architecturales ou les sculptures, cette définition nous renseigne quant à la finalité, théorique, du monument, en l'occurrence son aspect mémoriel : il s'agit d'un point particulièrement intéressant puisque, si l'on se fonde exclusivement sur la définition, il est possible de présumer de la volonté qui a pu présider à la réalisation de ces sources particulières. Le monument est également un « édifice imposant par sa taille et remarquable par son intérêt historique ou esthétique »¹⁷⁴⁵ : on retrouve les caractéristiques évoquées dans la deuxième définition de « monumental », à savoir les proportions importantes. Ces dernières permettent donc de distinguer ces sources des précédentes étudiées : miniatures, sceaux, monnaies, médailles étaient caractérisés par des formats certes variables mais généralement petits. Nos sources monumentales diffèrent donc déjà par la taille. La question des dimensions renvoie également à la question de la mobilité : il est logique de considérer qu'une représentation de petit format circule plus facilement qu'une

¹⁷⁴³ <https://www.cnrtl.fr/definition/monumental>

¹⁷⁴⁴ <https://www.cnrtl.fr/definition/monument>

¹⁷⁴⁵ Idem.

représentation d'une « taille imposante ». Les miniatures, nous l'avons vu, pouvait circuler, via leurs supports, même si cette circulation restait limitée dans les faits ; sceaux et monnaies connaissent une circulation bien plus importante. Les sources réunies sous le terme « monumental » diffèreraient donc, dans un second temps, par leur mobilité théoriquement réduite. Et bien évidemment, évoquer la mobilité des représentations nous permet de poser la question de leur diffusion et de leur perception. Nous sommes en effet tentés de considérer que des représentations qui circulaient peu ne devaient être vues que par un public restreint : nous avons vu que les miniatures étaient limitées à un cercle plutôt familial, tandis que les représentations sur métal étaient diffusées auprès d'un public plus large, il est donc raisonnable de considérer que les sources monumentales aient eu une diffusion réduite. Là est finalement l'intérêt de ce corpus varié, mais aussi des subtilités du terme « monument » : en effet, selon les supports artistiques, les représentations se révèlent beaucoup plus publiques que les sources précédemment étudiées, en dépit de leur circulation limitée. Pour mesurer cela, il convient cependant de présenter ces différents supports.

Nous avons en effet étendu nos recherches à une grande diversité de formes artistiques. D'une manière générale, et suivant la définition citée précédemment, le premier réflexe consiste à se tourner vers les réalisations du domaine architectural, c'est-à-dire chercher parmi les décors observables sur les édifices. La sculpture, soit très simplement l'action de tailler une matière dure, est la forme artistique à laquelle on pense en priorité. Cet art fut en effet directement impacté par le développement de la culture de cour au XIII^e siècle : les princes purent alors inscrire dans les formes solides, durable, leur culture, notamment chevaleresque, là où, auparavant, s'était seule exprimée la culture ecclésiastique, entraînant la naissance d'une sculpture courtoise¹⁷⁴⁶. La sculpture domina par la suite le paysage artistique au XIV^e siècle, et fut d'ailleurs un art majeur en Bourgogne¹⁷⁴⁷. La tendance changea au XV^e siècle : la sculpture n'occupa plus le premier rang parmi les arts, cédant le pas à la peinture, tout en demeurant, malgré tout, un art sacré¹⁷⁴⁸. L'aire

¹⁷⁴⁶ DUBY et DAVAL (J.-L.) (dir.), *La Sculpture de l'Antiquité au XX^e siècle*, p. 399.

¹⁷⁴⁷ BORLEE (D.), « "...pour une ymaige de nostre dame..." : sculptures du XIV^e siècle en Bourgogne », p. 300.

¹⁷⁴⁸ DUBY et DAVAL, p. 471.

géographique qui nous intéresse offre donc un large champ d'investigation en ce qui concerne la sculpture : les artistes patronnés par les princes, dont les ducs de Bourgogne, ne manquent pas. En outre, l'Histoire de l'art au sein de l'entité bourguignonne semble bien s'accorder aux tendances précédemment évoquées. L'apogée de la sculpture dans les principautés bourguignonnes correspond ainsi aux principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, lesquels ont fait bénéficier nombre de sculpteurs de leurs faveurs, dans le cadre du mécénat auquel se livraient les princes des fleurs de lys : cette période importante de l'Histoire de la sculpture française fut d'ailleurs dominée par des sculpteurs formés et actifs dans l'univers artistique du royaume sous Charles V puis Charles VI, auxquels furent liés les ducs de Bourgogne¹⁷⁴⁹. La place accordée à la sculpture par Philippe le Bon et Charles le Téméraire fut peut-être moins importante qu'à l'époque de leurs prédécesseurs, ou en tout cas moins marquante, mais elle ne fut pas pour autant inexistante¹⁷⁵⁰. Il convient donc de se pencher sur cet art du relief, d'autant que les sculptures étaient, au début du XVe siècle, les représentations incluant des portraits les plus accessibles au public¹⁷⁵¹. Le décor des édifices ne se limite cependant pas aux sculptures : il est également possible de trouver des peintures. Les murs de certains édifices pouvaient en effet être peints : on entend par là, très simplement, la mise en couleurs des pierres, mais également l'ajout de motif, végétaux ou géométrique, ainsi que, bien évidemment, des scènes et des figures. Cette pratique est particulièrement utilisée dans les édifices religieux : le décor permettait en effet de renforcer la sacralité du lieu, il contribuait à l'élévation de l'esprit du fidèle, du matériel au spirituel¹⁷⁵². Il paraît donc pertinent d'élargir notre champ d'investigation en ce qui concerne les édifices. Les peintures ne se limitaient d'ailleurs pas qu'aux murs de ces derniers : l'art de la peinture en général présente un intérêt. Bien sûr, si nous considérons le terme au sens propre, nous avons déjà évoqué la peinture, au travers de notre étude des miniatures, qui relèvent de cette technique artistique. Cependant, lorsque nous parlons de peintures, nous sommes tentés de penser avant tout aux œuvres qui sont le résultat de ce procédé, et

¹⁷⁴⁹ GUILLOUËT (J.-M.), « La sculpture en France (vers 1440-vers 1520) », p. 475 ; NYS (L.), « "En ramembrance de ses predecresseurs". Tendances de la sculpture officielle sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », p. 334.

¹⁷⁵⁰ NYS, p. 336.

¹⁷⁵¹ BORCHERT (T.-H.), « Some thoughts about form and function of early Flemish portraits », p. 205.

¹⁷⁵² VOYER (C.) et BOSCANI LEONI (S.), « La peinture murale : l'image et le lieu rituel », p. 65.

particulièrement celles réalisées sur toiles ou, pour la période qui nous occupe, sur bois, ce dernier étant encore le support privilégié. Penser en priorité aux huiles sur bois nous amène alors à orienter nos recherches en direction d'un genre pictural bien précis, et qui nous intéresse tout particulièrement : le portrait. Nous avons brièvement évoqué celui-ci lorsque nous avons abordé le réalisme des miniatures, lesquelles s'éloignaient finalement de notre conception actuelle du portrait. Dans le cas des peintures sur bois, pour conserver ce procédé, c'est l'inverse : les représentations des modèles, en buste et de trois-quarts, généralement devant un fond uni, sont beaucoup plus proches de ce que nous appellerions aujourd'hui des portraits. Ce nouveau mode de représentation explosa d'ailleurs au cours du XIVe siècle, après une lente mise en place au cours du XIIIe siècle : le portrait peint, individualisé, avait pour vocation de représenter les traits du visage avec un souci de réalisme¹⁷⁵³. Il est d'autant plus pertinent de s'intéresser à cette forme de représentation puisque les ducs de Bourgogne n'y furent pas étrangers : les portraits peints réalisés dans les Pays-Bas bourguignons, apparus dans les premières décennies du XVe siècle, eurent en effet un impact considérable sur l'art du portrait en Europe, en introduisant notamment la représentation de trois-quarts¹⁷⁵⁴. En outre, la capacité du portrait à mettre en avant le statut social et les ambitions du modèle¹⁷⁵⁵ nous pousse à imaginer que ces princes ont pu y voir un outil intéressant au service de leur politique de représentation. S'intéresser aux édifices est donc pertinent : sculptures et peintures, murales ou non, peuvent présenter un intérêt non négligeable. Les murs n'étaient cependant pas les seuls éléments composant les édifices et il convient de mentionner les fenêtres dont les vitres pouvaient être chargées de décor. On pense automatiquement à l'art du vitrail, c'est-à-dire une technique consistant à assembler des pièces de verres colorés à l'aide d'un réseau de plomb, afin de former une composition translucide destinée à fermer une baie ou une fenêtre¹⁷⁵⁶. Si la coloration des verres est une technique héritée de l'Antiquité, le vitrail semble bien être une invention du

¹⁷⁵³ OLARIU, « Réflexions sur l'avènement du portrait avant le XVe siècle », p. 83 et 100 ; Idem, « Le portrait au Moyen Âge tardif », p. 471 ; PASTOUREAU, « L'effervescence emblématique et les origines héraldiques du portrait au XIVe siècle », p. 113 ; SCHMITT (J.-C.), « La mort, les morts et le portrait », p. 16 et 19 ; WIRTH, *L'image à la fin du Moyen Âge*, p. 67-68.

¹⁷⁵⁴ BORCHERT, « Some thoughts about form and function of early Flemish portraits », p. 201.

¹⁷⁵⁵ Idem, p. 202.

¹⁷⁵⁶ PASTOUREAU, « Le verre médiéval. Lumière, matière, couleur », p. 14.

Moyen Âge, dont les origines, bien qu'encore en partie méconnues, semblent se placer à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle pour la France : les vitraux étaient alors un moyen d'enluminer l'espace architectural, d'embellir les édifices religieux, de répandre dans l'église la lumière et la couleur de nature divine¹⁷⁵⁷. Jusqu'à la fin du XII^e siècle, les commandes de vitraux étaient limitées et surtout l'œuvre d'ecclésiastiques, mais elles se multiplièrent au cours des deux premiers tiers du XIII^e siècle, à l'initiative également des laïcs cette fois-ci¹⁷⁵⁸. Le XIV^e siècle vit la demande verrière s'accroître, conséquence de l'expansion de la production qui marqua les siècles précédents, mais elle fut cependant impactée par la guerre de Cent Ans¹⁷⁵⁹. En outre, on observe un certain désintérêt pour la couleur, qui atteignit son point culminant au début du XV^e siècle : légèreté et transparence furent les mots d'ordre, illustrés par des compositions où abondait le blanc, tendance qui s'inversa au milieu du siècle¹⁷⁶⁰. La demande en vitrail reste cependant accrue, reposant toujours sur le don et étant avant tout redevable au mécénat ducal : on assiste à une multiplication des commandes dans tout le royaume, les princes faisant bénéficier les édifices religieux de leurs largesses¹⁷⁶¹. Étant donné que le donateur tenant parfois à se faire représenter, souvent en dévotion, le vitrail ayant d'ailleurs stimulé l'art du portrait¹⁷⁶², il peut donc être intéressant de se pencher sur ces sources. Nous pouvons également recourir aux tapisseries. Ce terme désigne une pièce de tissu représentant des personnages, des paysages ou des motifs ornementaux et obtenue par l'entrecroisement manuel, sur un métier à lisses, de fils de chaîne et de fils de trame de couleurs variées, lesquelles sont d'origine végétale ; cette technique ne doit donc pas être confondue avec la broderie, où une image est appliquée sur un fond existant, ou le travail à l'aiguille¹⁷⁶³. Les pièces produites étaient destinées à être

¹⁷⁵⁷ DEREMBLE (C.), « Le vitrail : l'image dans la cathédrale », p. 97-98 ; LANGLOIS (J.-Y.) et LE MAHO (J.), « Les origines du vitrail (Ve-XII^e siècle) », p. 34 ; PASTOUREAU, Idem.

¹⁷⁵⁸ LAGABRIELLE (S.), « Vitraux et couleurs », p. 56.

¹⁷⁵⁹ PHILIPPE (M.), « L'essor de l'activité verrière : le XIV^e siècle », p. 100.

¹⁷⁶⁰ LAGABRIELLE, « Le vitrail au XV^e siècle : verres et effets de matière », p. 161.

¹⁷⁶¹ LAGABRIELLE, Idem, p. 161 et 164.

¹⁷⁶² DEREMBLE, p. 99.

¹⁷⁶³ CHEYNS-CONDÉ, « La tapisserie à la cour de Bourgogne. Contribution d'un art mineur à la grandeur d'une dynastie », p. 73 ; WEIGERT (L.), « Les tapisseries : images et cérémonial laïque », p. 132.

tendues, voire déplacées, et sont assimilées à une certaine forme de luxe, comme en témoignent les matériaux généralement utilisés : la laine, la soie, les fils d'or et d'argent¹⁷⁶⁴. Production artistique ostentatoire, symbole de magnificence, la tapisserie était donc intimement liée à la société aristocratique, en tout cas à la part la plus riche de la population : posséder des tapisseries nécessitait une grande richesse puisque leur réalisation était particulièrement coûteuse et leur format important demandait de vastes espaces pour pouvoir être tendues¹⁷⁶⁵. Enfin, l'un des grands sujets de prédilection de l'art de la tapisserie est la représentation de scènes de batailles et de combats chevaleresques : à partir de la fin du XIV^e siècle et jusqu'au XVI^e siècle, les thèmes guerriers étaient particulièrement bien représentés, les batailles historiques étant le sujet le plus courant¹⁷⁶⁶. Il est donc raisonnable de considérer que cette technique artistique a pu intéresser les ducs de Bourgogne. Mentionnons enfin une technique artistique à laquelle on ne pense pas forcément mais qui pourrait nous fournir des exemples pertinents : l'orfèvrerie. On désigne par ce terme la fabrication d'objets en métaux précieux¹⁷⁶⁷, et donc pas seulement les bijoux ainsi qu'on pourrait le penser : nous avons eu l'occasion de voir que les orfèvres pouvaient intervenir dans la réalisation de l'équipement militaire, que ce soient les armures ou les armes, mais également dans la confection des matrices de sceaux. La fonction d'orfèvre était en effet assez variée : il est possible de distinguer plusieurs catégories, certains étant spécialisés dans la réalisation des effets de table, particulièrement la vaisselle, d'autres dans la confection de bijoux, d'objets décoratifs, d'autres encore s'occupaient du sertissage des pierres précieuses¹⁷⁶⁸ ; à cela il faut ajouter la fonction d'orfèvre « de cour » qui, à la différence des précédents, était au service non pas de clients mais d'un patron, pour qui il travaillait exclusivement, il était rémunéré annuellement et remplissait parallèlement des missions confidentielles¹⁷⁶⁹. L'art de l'orfèvrerie est particulièrement bien représenté durant la

¹⁷⁶⁴ CHECA (F.), *Tapisseries flamandes pour les ducs de Bourgogne, l'empereur Charles Quint et le roi Philippe II*, p. 17 ; CHEYNS-CONDÉ, Idem ; WEIGERT, Idem.

¹⁷⁶⁵ CHECA, p. 17, 19 et 27 ; DECU TEODORESCU (C.), « Les tentures dans la demeure parisienne à la fin du Moyen Âge », p. 235.

¹⁷⁶⁶ CHECA, p. 27 ; WEIGERT, p. 131.

¹⁷⁶⁷ <https://www.cnrtl.fr/definition/orf%C3%A8vrerie>

¹⁷⁶⁸ KOVACS, p. 281

¹⁷⁶⁹ Idem, p. 278 et 311.

période qui nous intéresse. Une quantité importante de commandes concerne des pièces d'orfèvrerie est parvenue jusqu'à nous, conséquence du mécénat inauguré par les princes des fleurs de lys à la fin du XIVe siècle, et nous laisse donc espérer des exemples pertinents pour notre recherche. Plusieurs raisons expliquent ce nombre important de commandes. D'une part, l'accumulation des œuvres de luxe était un moyen commode de thésaurisation, faisant office de réserve d'argent : les ouvrages pouvaient faire l'objet de refonte ou être mis en gage lorsque le prince avait besoin de liquidités¹⁷⁷⁰. D'autre part, les objets précieux fonctionnaient également comme des outils politiques, permettant aux princes d'exalter leur richesse et leur pouvoir : ils renforçaient cette vitrine qu'était la cour par leur présence lors des nombreuses fêtes, manifestations, cérémonies, que ce soit l'incroyable quantité de vaisselle exposée lors des banquets ou les vêtements richement orfévrés portés lors des noces¹⁷⁷¹. Il serait donc intéressant de voir dans quelle mesure les ducs de Bourgogne ont utilisé l'orfèvrerie dans leur politique de représentation.

Les formes artistiques que nous entendons réunir au sein de ce troisième et dernier corpus sont donc assez nombreuses. Mais, finalement, le terme « monumental » se justifie-t-il ? Au sens propre du terme, et sans entrer dans le détail des différentes œuvres, il est raisonnable de répondre par l'affirmatif : en règle générale, sculptures, peintures, vitraux ou tapisseries pouvaient se définir par leur taille imposante, voire leur caractère grandiose. Cet aspect de la définition a cependant ses limites. Tout d'abord, il est difficile d'être aussi catégorique en ce qui concerne les œuvres d'orfèvrerie : si le caractère grandiose est acceptable, leur taille est, au premier abord, moins imposante. Ce dernier aspect peut d'ailleurs se discuter une fois identifiées les œuvres qui composent ce corpus : sans anticiper la suite de notre recherche, nous aurons l'occasion de constater que toutes nos sources monumentales ne se caractérisent pas forcément par une taille imposante. Quel est donc le dénominateur commun de ce corpus ? Les deux précédents étaient constitués autour d'un support, le livre pour le premier et le métal pour le deuxième : existe-t-il un support commun aux sources de ce troisième corpus, qui justifierai également l'emploi du terme « monumental » ? À la différence des deux précédents, ce troisième corpus trouve sa

¹⁷⁷⁰ Idem, p. 304-305.

¹⁷⁷¹ KOVACS, p. 291 ; LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 27-28 ; SCHNERB, « Richesse, historiographie, perception », p. 61.

cohérence non pas dans le support mais dans le message véhiculé par ces représentations. Nous avons en effet souligné que les monuments pouvaient se définir par leur caractère mémoriel et c'est, à mon sens, le dénominateur commun qu'il convient de retenir pour ce corpus : les œuvres réunies dans celui-ci auraient donc pour vocation de « transmettre à la postérité le souvenir d'une personne ou d'un événement ». Bien évidemment, il conviendra de revenir plus en détail sur ce point, de le distinguer afin de le confirmer ou de l'infirmer, mais il n'en reste pas moins pertinent. D'une part, il nous permet d'établir une progression logique au sein de notre étude des sources iconographiques, particulièrement en ce qui concerne leur diffusion : notre développement débute par l'étude des représentations destinées au public le plus restreint, les miniatures, et s'achève avec celle des représentations adressées à un public beaucoup plus large, en tout cas dans leur conception. D'autre part, ces différentes sources se complètent, chacune représentant un aspect de la politique de paraître des princes : ainsi, là où les supports mobiles, que ce soient les monnaies, les médailles ou les sceaux, diffusaient un message, le monument, lui, le pérennisait¹⁷⁷². Les sources que nous avons réunies dans ce corpus se distingueraient donc du reste de nos sources par leur capacité à entretenir la mémoire et, dans une certaine mesure, par leur taille imposante : en ce sens, le terme de « monumental » se justifie amplement.

B/ Les champs d'investigation

Une fois la terminologie justifiée et les formes artistiques pertinentes identifiées, il convient de se pencher sur les moyens à notre disposition afin de constituer notre corpus : où et comment peut-on trouver des sources monumentales ? La grande diversité des supports suppose un champ d'investigation relativement large, des œuvres plus ou moins disséminées et pas forcément réunies au sein d'un même catalogue, comme ce fut le cas pour les miniatures ou les sceaux. Nous ne sommes cependant pas démunis et plusieurs solutions s'offrent à nous.

La première consiste à se pencher sur la politique de construction des ducs, sur les différents travaux qu'ils ont commandés : réfléchir à ce qu'ils firent bâtir apparaît comme le

¹⁷⁷² MÉRINDOL, « Emblématique et symbolique : décors monumentaux et supports mobiles, XIIIe-XVIe siècles », p. 31.

meilleur moyen d'identifier les sources monumentales susceptibles de nous intéresser, les constructions dont ils furent les instigateurs pouvant contenir des représentations monumentales. Celles-ci n'étaient pas anodines et s'inscrivaient toujours dans la politique de mise en valeur du prince : les réalisations architecturales permettaient aux ducs d'affirmer leur pouvoir. C'était notamment le cas de leurs résidences, palais ou châteaux : le palais était un vecteur majeur de l'idéologie princière et permettait d'exalter la magnificence du prince¹⁷⁷³. Philippe le Hardi fut un mécène particulièrement actif et les travaux entrepris sous son principat ne manquent pas, à commencer par le palais ducal de Dijon qu'il fit reconstruire dès son avènement au duché de Bourgogne : il y fit notamment construire la Tour Neuve, que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de « Tour de Bar »¹⁷⁷⁴. Il acquit en 1380, par confiscation, le domaine et le château de Germolles, offert aussitôt à sa femme, Marguerite de Male, où de grands travaux furent réalisés afin d'en faire une résidence princière somptueuse : ces travaux s'étalèrent sur une dizaine d'années, de 1382 à 1392, et virent la contribution d'artistes de renoms, tels Claus Sluter et Jean de Marville¹⁷⁷⁵. Il fit également bâtir une forteresse à l'Écluse à partir de 1386 afin de protéger la Flandre du péril anglais¹⁷⁷⁶. Il fit également rénover des résidences acquises suite à son mariage avec Marguerite de Male : il fit agrandir l'hôtel d'Artois, qui devint sa résidence parisienne et auquel son fils, Jean sans Peur, ajouta la tour qui porte aujourd'hui son nom¹⁷⁷⁷ ; le château d'Hesdin, autre héritage des comtes d'Artois, fit également l'objet de travaux tout au long des principats de Philippe le Hardi et de son fils, cette résidence étant un véritable foyer

¹⁷⁷³ WAHA (M. de), « Bruxelles et le Coudenberg : des relations ambiguës », p. 47.

¹⁷⁷⁴ BECK (P.), « Les hôtels de Monseigneur à Dijon », p. 141 ; MOUILLEBOUCHE (H.), *L'hôtel des ducs de Bourgogne à Dijon d'Eudes IV à Charles le Téméraire*, t. 2, p. 114-116 ; VAUGHAN, *Philip the Bold*, p. 202.

¹⁷⁷⁵ BECK (P.) (dir.), *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, p. 10, 11 et 19 ; MAERTEN (M.), « Le château de Germolles », p. 146 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 159, 202 et 204 ; WINTER, « Jean de Marville, Claus Sluter et les statues de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre au château de Germolles », p. 219.

¹⁷⁷⁶ LEMAN (V.), « Un château des ducs de Bourgogne au bord de la mer : la forteresse de l'Écluse à la fin du Moyen Âge », p. 164-179 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 202.

¹⁷⁷⁷ PLAGNIEUX (P.), « L'hôtel d'Artois : la résidence parisienne de Jean sans Peur », p. 158-159 ; *Idem*, « L'hôtel d'Artois et les résidences parisiennes des ducs de Bourgogne », p. 156-158.

artistique, tant en ce qui concernait les arts de l'image, les arts mécaniques ou l'aménagement du paysage, et dont les automates furent probablement les ouvrages les plus marquants¹⁷⁷⁸. L'ouvrage le plus important initié par Philippe le Hardi reste cependant sans conteste la Chartreuse de Champmol : cette réalisation ayant fait l'objet d'une abondante littérature¹⁷⁷⁹, nous nous contenterons de l'évoquer brièvement. Il s'agit d'un couvent de l'ordre des Chartreux fondé près de Dijon dans les années 1380 : la première pierre fut posée en 1383 et la charte de fondation fut établie en 1385, mais Philippe le Hardi avait acquis le domaine où elle devait s'élever dès 1377¹⁷⁸⁰. Les raisons principales qui motivèrent cette fondation furent, d'une part, la piété personnelle du duc, et, d'autre part, des considérations politiques : Philippe le Hardi assigna à la Chartreuse une vocation dynastique en la choisissant comme lieu de sépulture, pour lui-même et pour sa lignée, un rôle similaire à celui joué par l'abbatiale de Saint-Denis pour les rois de France. En faisant de la Chartreuse de Champmol la nécropole des ducs de Bourgogne, Philippe confirmait en outre la place privilégiée de Dijon, capitale de ses États¹⁷⁸¹. Chantier de grande envergure, destiné à exalter la dévotion et la grandeur de la maison ducale, la Chartreuse devint un véritable foyer d'art, le duc faisant venir des artistes de divers horizons, notamment des pays du Nord, qui travaillaient déjà pour le roi de France¹⁷⁸². Il est donc raisonnable de penser que cette réalisation, qui avait entre autres pour objectif de diffuser un message politique, peut présenter un intérêt pour notre recherche : la chartreuse est en effet clairement marquée de

¹⁷⁷⁸ BRUNET (M.), « Le parc d'attractions des ducs de Bourgogne à Hesdin », p. 331 ; DUCEPPE-LAMARRE (F.), « La résidence ducale d'Hesdin et sa place dans l'art curial au temps des princes des fleurs de lis (1384-1419) », p. 160-161.

¹⁷⁷⁹ Parmi les nombreux travaux qu'il serait possible de citer, on retiendra la monumentale étude en trois volumes de Cyprien Monget, *La chartreuse de Dijon d'après les documents des archives de Bourgogne*, un peu vieillie et qui n'est pas exempte de défaut, et la mise à jour richement documentée de Renate Prochno, *Die Kartause von Champmol. Grablege der burgundischen Herzöge (1364-1477)*.

¹⁷⁸⁰ BARON (F.), JUGIE (S.) et LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne: création, destruction, restauration*, p. 17 ; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 125 ; VAUGHAN, *Idem*, p. 202.

¹⁷⁸¹ CASSAGNES-BROUQUET, *D'art et d'argent*, p. 140 ; SCHNERB, *Idem*, p. 126-129 ; VAUGHAN, *Idem*.

¹⁷⁸² QUARRÉ (P.), « La chartreuse de Champmol, centre d'art européen », p. 72-73 et 79 ; SCHNERB, *Idem*, p. 130-132.

l’empreinte ducale, la communauté religieuse qui y vivait n’étant pas intervenue dans les choix architecturaux et iconographiques, véritable mélange de dévotion et de propagande voulu par le prince¹⁷⁸³. Les commandes postérieures peuvent apparaître moins éblouissantes en comparaison avec la Chartreuse de Champmol, mais elles ne furent pas inexistantes. Philippe le Bon n’a pas une réputation de grand bâtisseur, mais il prit malgré tout soin d’entretenir ses résidences¹⁷⁸⁴ : il fit entreprendre des travaux au palais ducal de Dijon, ajoutant notamment la salle des gardes et la tour de la Terrasse, qui porte aujourd’hui son nom, et qui est un élément du logis ducal¹⁷⁸⁵, il fit rénover le château de la Salle à Lille, ville où il fit également bâtir le palais Rihour, entre 1452 et 1463, il fit reconstruire et agrandir le *Prinsenhof* de Bruges, et il accorda également beaucoup d’attention à l’entretien du château d’Hesdin, où il passa pourtant peu de temps¹⁷⁸⁶. N’oublions pas, en outre, les travaux qu’il fit entreprendre au palais du Coudenberg de Bruxelles. Ce dernier ne mérite l’appellation de palais qu’à partir de la période des ducs de Bourgogne et trouve son origine dans la résidence qu’adoptèrent les comtes de Louvain et de Bruxelles, futurs ducs de Brabant, au cours de la première moitié du XIe siècle¹⁷⁸⁷ : le manoir comtal évolua au fil des siècles suivants, fit l’objet de travaux, plus ou moins bien documentés, et la seconde moitié du XIVe siècle vit notamment le développement de bâtiments, répondant à des besoins de confort mais également à la nouvelle politique de mise en scène du prince¹⁷⁸⁸. Ces travaux furent entrepris très peu de temps après l’avènement du duc de Bourgogne au duché de Brabant,

¹⁷⁸³ CASSAGNES-BROUQUET, *Idem*, p. 141.

¹⁷⁸⁴ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 92 ; VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 136.

¹⁷⁸⁵ Sur cette question, voir MOUILLEBOUCHE, *Palais ducal de Dijon : le logis de Philippe le Bon*, Chagny, 2014.

¹⁷⁸⁶ VAUGHAN, *Idem*, p. 136-137.

¹⁷⁸⁷ CHARRUADAS (P.), DEMETER (S.), DIERKENS (A.), FOURNY (M.), GUILARDIAN (D.) et VANNIEUWENHUYZE (B.), « L’établissement d’un centre de pouvoir », p. 55 et 56 ; WAHA, p. 32, 37 et 40.

¹⁷⁸⁸ CHARRUADAS, DEMETER, DIERKENS, FOURNY, GUILARDIAN et VANNIEUWENHUYZE, p. 68-70 ; WAHA, p. 43 et 45

dès 1431¹⁷⁸⁹. La commande la plus fameuse de ce duc reste l'*Aula Magna* : cette salle de parade autant que de gouvernement, dont la construction a été décidée en 1452 et qui fut peut-être le prix payé par la ville de Bruxelles pour rentrer en grâce suite à la sympathie dont elle fit preuve à l'égard de la ville de Gand révoltée contre son prince¹⁷⁹⁰, constituait un lieu de fête, de réception et surtout de manifestation de la richesse et de la grandeur du prince, l'endroit idéal pour théâtraliser le pouvoir du duc¹⁷⁹¹.

Nous pouvons également nous pencher directement sur la carrière des artistes ayant travaillé pour les ducs de Bourgogne et chercher parmi leurs créations : tous ne nous sont pas inconnus. Les exemples ne manquent dans le cas qui nous intéresse puisque les ducs s'entourèrent de bon nombre d'entre eux. Ce phénomène est à mettre en relation avec le développement de la société de cour à la fin du Moyen Âge : la cour, lieu de vie et de rencontres, avait pour fonction principale de servir et de glorifier le prince, elle était une vitrine de son pouvoir, qu'elle reflétait notamment grâce au faste et au luxe¹⁷⁹². La cour permettait au prince de se montrer à ses sujets afin d'affirmer et de renforcer son autorité : les festivités lui offraient l'occasion par exemple d'étaler sa richesse et sa puissance¹⁷⁹³. Mais, parallèlement, fêtes et banquets faisaient également appel à divers artistes et artisans : les dépenses favorisaient toutes les activités artisanales et industrielles, faisant de la cour un enjeu économique pour les villes, qui y voyaient un marché particulièrement lucratif¹⁷⁹⁴. Ce faisant, l'art s'imposa comme l'un des outils majeurs au service de la politique de représentation du prince : l'art glorifiait les princes, manifestait leur présence, traduisait leur puissance, exaltait les vertus du bon gouvernement¹⁷⁹⁵. L'apparition de la société de cour entraîna également le développement de nouvelles formes d'expressions artistiques : les tapisseries, que nous avons déjà évoquées, furent ainsi particulièrement adaptées à la vie

¹⁷⁸⁹ DICKSTEIN-BERNARD (C.), « La construction de l'Aula Magna au Palais du Coudenberg. Les préliminaires (1451-1452) », p. 53 ; FOURNY (M.), « Les vestiges archéologiques de la période bourguignonne », p. 72.

¹⁷⁹⁰ DICKSTEIN-BERNARD, p. 55-56.

¹⁷⁹¹ DICKSTEIN-BERNARD, p. 55 ; WAHA, p. 46.

¹⁷⁹² CASSAGNES-BROUQUET, Idem, p. 119 et 121 ; LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 27.

¹⁷⁹³ CASSAGNES-BROUQUET, Idem, p. 123-125 ; LECUPPRE-DESJARDIN, Idem, p. 27-28.

¹⁷⁹⁴ CASSAGNES-BROUQUET, Idem, p. 121 et 124.

¹⁷⁹⁵ Idem, p. 137 et 158.

itinérante des princes¹⁷⁹⁶. Bref, cour et mécénat étaient intimement liés, et la cour eut d'ailleurs un rôle fondamental dans la vie culturelle et artistique à la fin du Moyen Âge¹⁷⁹⁷. Compte tenu de cet important besoin d'expressions artistiques, il est aisément compréhensible que de nombreux artistes aient pu graviter dans l'entourage des ducs de Bourgogne. Tous n'avaient cependant pas le même statut. À côté des artistes, artisans et créateurs liés aux métiers urbains, on trouvait une catégorie composée de personnages mieux connus et surtout privilégiés : les artistes de cour. Cette expression désigne des artistes recrutés et rétribués par les princes, protégés par ceux-ci, bénéficiant de leur faveur, qui se manifestait à travers notamment une pension régulière, des dons, des privilèges et des gratifications : souvent étranger à la ville où il travaillait, l'artiste de cour était désiré par le prince, qui avait l'initiative du recrutement et voulait mettre à profit ses compétences, et était lié à ce dernier, le suivant par exemple dans ses déplacements, sans toutefois lui réserver l'exclusivité, l'artiste de cour conservant une certaine liberté ; entre autres avantages, ce statut était, pour l'artiste, synonyme d'une relative sécurité, en termes de carrière mais aussi d'un point de vue financier¹⁷⁹⁸. Les noms de plusieurs artistes attachés à la cour de Bourgogne sont parvenus jusqu'à nous. Parmi les peintres, nous pourrions par exemple citer Jean de Beaumetz, qui participa notamment au chantier de la chartreuse de Champmol et fut même anobli par Philippe le Hardi¹⁷⁹⁹ ; Jean Malouel, son successeur, oncle des frères de Limbourg, dont l'œuvre est plutôt bien documentée et qui fut également au service de Jean sans Peur, lequel déclara, à sa mort qu'il était l'un des meilleurs peintres du royaume¹⁸⁰⁰ ; Henri Bellechose, à qui Jean sans Peur commanda des œuvres pour la

¹⁷⁹⁶ Idem, p. 126.

¹⁷⁹⁷ Idem, p. 119 et 121.

¹⁷⁹⁸ Idem, « Des étrangers à la cour. Les artistes et les échanges culturels en Europe au temps du gothique international », p. 169- 170 et 172 ; Idem, *D'art et d'argent*, p. 161-162, 167 et 168-169 ; ROBIN, « L'artiste de cour en France. Le jeu des recommandations et des liens familiaux (XVIe-XVe siècles) », p. 550.

¹⁷⁹⁹ CASSAGNES-BROUQUET, *D'art et d'argent*, p. 140-141 et 171 ; LORENTZ (P.), « Les peintres de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur à Dijon », p. 96.

¹⁸⁰⁰ CASSAGNES-BROUQUET, « Des étrangers à la cour », p. 171 et 174 ; Idem, *D'art et d'argent*, p. 173 ; LORENTZ, « Jean Malouel et les frères de Limbourg », p. 292 ; Idem, « Les peintres de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur à Dijon », p. 97-98 ; ROELOFS (P.), « *Johan Maelwael, court painter in*

chartreuse et qui prit la suite de Jean Malouel, mais qui ne fut pas autant en faveur sous le principat de Philippe le Bon, lequel lui préféra le célèbre Jan van Eyck¹⁸⁰¹. La carrière de ce dernier n'est d'ailleurs plus à présenter : dominant la peinture du XVe siècle, élevant cette technique à un niveau jamais atteint et influençant la création artistique du reste de l'Europe, son œuvre a fait l'objet d'une abondante littérature¹⁸⁰². Nous pourrions en citer d'autres, peut-être moins connus, ou ayant reçu des commandes moins prestigieuses, mais qui n'en furent pas moins talentueux : Hue de Boulogne, qui étudia d'ailleurs auprès de Melchior Broederlam, un autre célèbre peintre au service de Philippe le Hardi, Colart le Voleur, Pierre Coustain ou encore Jean Hennequart¹⁸⁰³. Dans le domaine de la sculpture, les représentants les plus célèbres sont probablement Claus Sluter et Claus de Werve, son élève et neveu. Ces derniers ne sont pas les seuls sculpteurs dont les noms nous sont parvenus, mais ils furent sans conteste les plus remarquables : artiste au génie éclatant, Claus Sluter donna à la sculpture bourguignonne une originalité et une identité sans précédents et le talent de Claus de Werve fut incontestable si l'on en juge par le besoin qu'eurent ses contemporains de faire appel à lui ou à son jugement¹⁸⁰⁴. Parmi les orfèvres, et notamment les orfèvres de cour, statut que nous avons évoqué brièvement, certains sont particulièrement bien connus : Josset de Halle, que nous avons déjà cité, fut par exemple l'orfèvre de cour de Philippe le

Guelders and Burgundy : Nijmegen Masters at the French Court 1400-1416 », p. 35, 40-46 et 50-51 ; SCHMIDT (V. M.), « *Some portraits by Johan Maelwael, painter of the dukes of Burgundy* », p. 5-18 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 461-462.

¹⁸⁰¹ CASSAGNES-BROUQUET, *D'art et d'argent*, p. 141, 143 et 173 ; ROELOFS, p. 46-47.

¹⁸⁰² BORCHERT, « Introduction : l'influence de Jan van Eyck et de son atelier », p. 9. Je me permets de renvoyer à la bibliographie proposée par le catalogue de l'exposition « Van Eyck : eine optische Revolution » qui s'est tenue à Gand du 1^{er} février au 30 avril 2020 : *Van Eyck : eine optische Revolution*, catalogue d'exposition, Stuttgart, 2020, p. 465-491.

¹⁸⁰³ CHÂTELET, « Résurrection de Pierre Coustain », p. 7-13 ; Idem, « Un brodeur et un peintre à la cour de Bourgogne : Thierry du Chastel et Hue de Boulogne », p. 319-326 ; CLETY (A.-E.), *Les machines extraordinaires d'Hesdin aux XIVe et XVe siècles*, p. 28-29 ; DE PALMA, p. 54-65 ; ROBIN, p. 550-552 ; JOUBERT, « Les peintres du Vœu du Faisan », p. 189-191 ; MARTIN, « Jean Hennecart, peintre de Charles le Téméraire », p. 155-172.

¹⁸⁰⁴ BOUCHERAT (V.), « Nouveaux éclairages sur l'œuvre de Claus de Werve », p. 317 et 319 ; DUBY et DAVAL, p. 487-488.

Hardi et fut notamment chargé de réaliser son premier grand sceau équestre¹⁸⁰⁵ ; Herman Ruissel, orfèvre parisien et orfèvre de cour par excellence, ne se cantonna pas au service de la cour de France et fut le fournisseur de bon nombre de prince, dont le duc de Bourgogne : il fut notamment le créateur de l'un des bijoux bourguignons les plus célèbres, les Trois Frères¹⁸⁰⁶ ; quant à Gérard Loyet, l'orfèvre de Charles le Téméraire, sa carrière et son œuvre ont été retracées de manière approfondie par H. Van der Velden¹⁸⁰⁷. Nous pourrions multiplier les noms d'artistes, mais ce n'est pas le propos de notre travail : il convient juste de garder en tête qu'ils ne se sont pas tous perdus dans les méandres de l'Histoire. Certes, toutes les carrières ne bénéficient pas d'une documentation similaire : il est parfois difficile d'identifier les œuvres de certains créateurs, voire leur vie. Cependant, et c'est là ce qui importe finalement, nous avons à notre disposition un nombre raisonnable de pistes de recherche. Nous pouvons donc faire le point sur les représentations susceptibles de convenir pour notre corpus de sources monumentales.

C/ Les difficultés présentées par le corpus

Avant toute chose, il me paraît important de souligner les problèmes auxquels notre recherche a été confrontée. La constitution de ce corpus a été en effet plus compliquée que dans les cas précédents : du fait de la diversité des techniques artistiques employées, nous ne pouvons pas compter sur des inventaires ou des recueils, comme dans le cas des miniatures, des sceaux ou des monnaies, qui partageaient un support commun. Cette dissémination des œuvres a également mis à jour le problème majeur présenté par ce corpus : la faible durabilité des représentations.

Cela peut paraître contradictoire étant donné que ces sources monumentales avaient une fonction mémorielle, devaient entretenir le souvenir et l'image des princes, mais c'est un fait : peu ont survécu jusqu'à nous, et dans des états de conservation variables. Pour comprendre ce phénomène, il est indispensable de faire un bond, bref, dans le temps, en l'occurrence dans le futur, et de faire le point sur l'avenir des œuvres architecturales initiées par les ducs de Bourgogne, que nous avons évoquées précédemment. Les conclusions sont

¹⁸⁰⁵ KOVACS, p. 312.

¹⁸⁰⁶ Idem, p. 329.

¹⁸⁰⁷ VAN DER VELDEN, notamment p. 11-64.

alors indiscutables : les sites ont assez mal résisté et les établissements présentant une cohérence, plus ou moins relative, sont moins d'une dizaine¹⁸⁰⁸. Les raisons expliquant cela sont assez variées. Le temps, tout d'abord, fait irrémédiablement son œuvre et l'architecture évolue avec lui, entraînant des transformations : les ducs, les premiers, avaient fait rénover les résidences dont ils avaient hérité, afin de les rendre plus conformes à l'ère du temps. Gardons également en tête que pour un certain nombre de ces bâtiments, il s'agissait de résidences censées refléter la grandeur et le prestige d'une dynastie qui n'était plus au pouvoir : un exemple flagrant est celui du palais ducal de Dijon qui, après l'invasion de la Bourgogne par Louis XI et le rattachement du duché au domaine royal¹⁸⁰⁹, devint maison du roi et fut transformé au fil des siècles suivants¹⁸¹⁰ ; il est donc compréhensible que la présence des ducs dans la pierre ait pu s'effacer au profit de la présence des rois. Parfois, ces différentes restaurations et transformations furent nécessaires, notamment en raison de l'incendie dont fut victime le palais en 1503¹⁸¹¹. Les destructions involontaires furent en effet une des raisons majeures expliquant le peu d'édifices préservés : le palais du Coudenberg fut ainsi détruit par un incendie en 1731¹⁸¹², au même titre que le palais Rihour, dont il ne reste aujourd'hui que la chapelle et l'escalier d'honneur. Même le château de Germolles, pourtant encore habité, ne fut pas épargné : il fut plusieurs fois frappé par la foudre et partiellement incendié à la fin du XIXe siècle¹⁸¹³. Il faut également prendre en compte les dégâts causés par les conflits : le château d'Hesdin fut ainsi détruit au milieu du XVIe siècle par les troupes de Charles Quint, cette action s'inscrivant dans la lutte qui opposait ce dernier au roi de France¹⁸¹⁴ ; détruits, également, le château d'Argilly, en 1590 sous la Ligue¹⁸¹⁵, et le château

¹⁸⁰⁸ BECK, *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, p. 9.

¹⁸⁰⁹ SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 428.

¹⁸¹⁰ MOUILLEBOUCHE, p. 11-12.

¹⁸¹¹ *Idem*, p. 12.

¹⁸¹² DEMETER (S.), DIERKENS (A.) et FOURNY (M.), « L'invention d'un patrimoine aux 19^e et 20^e siècles », p. 14 ; WAHA, p. 51.

¹⁸¹³ MAERTEN, p. 147.

¹⁸¹⁴ BRUNET, p. 332 ; DUCEPPE-LAMARRE, « Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches », p. 176 ; PETIT (C.), « Vieil-Hesdin: l'exploration archéologique d'une ville disparue », p. 545.

¹⁸¹⁵ DEBOUIGE (P.), « Le château d'Argilly sous Philippe le Hardi (1363-1404) », p. 154.

de Rouvres, en 1636 pendant la guerre de Trente Ans¹⁸¹⁶. Enfin, certaines résidences firent l'objet de destructions volontaires, hors d'un contexte militaire : annexé aux biens de la Couronne après la mort de Charles le Téméraire, l'hôtel d'Artois fut finalement démantelé sur ordre de François Ier et vendu en plusieurs lots¹⁸¹⁷. Mais la perte la plus importante fut probablement due au tsunami révolutionnaire, et ses conséquences, qui emporta avec lui la chartreuse de Champmol, érigée à la gloire des ducs de Bourgogne et qui nous laissait espérer des sources iconographiques intéressantes. Cet événement s'inscrit dans le contexte de déchristianisation de la France qui accompagna la Révolution, qui créa une forte atmosphère anticatholique et entraîna une importante campagne antireligieuse : on citera, à titre d'exemple, la guerre déclarée aux clochers accusés d'une domination sur les autres édifices contraire aux principes de l'égalité, la réquisition des métaux pour l'effort de guerre, tant le plomb des toitures que les cloches elles-mêmes, ou tout simplement la destruction d'œuvres symboliques renvoyant de manière trop claire à l'Ancien Régime ; les autorités révolutionnaires s'efforcèrent même de donner un cadre légal à ces destructions, se fondant notamment sur la critique de l'art comme luxe inutile et même pernicieux pour l'humanité¹⁸¹⁸. Comment, dans un tel contexte, un établissement ecclésiastique entretenant la mémoire d'une famille aristocratique aurait pu survivre ? En 1791, les possessions de l'Église passant aux mains de l'État, les Chartreux furent chassés du couvent et les bâtiments, entre-temps pillés, furent vendus à un particulier, exploités comme carrière et l'église fut finalement démolie en 1792¹⁸¹⁹. Tel fut également le destin de la Sainte-Chapelle de Dijon¹⁸²⁰ ou encore de la collégiale Saint-Pierre de Lille¹⁸²¹. Bref, les réalisations

¹⁸¹⁶ FRIGNET (G.), « Le château de Rouvres », p. 152.

¹⁸¹⁷ PLAGNIEUX, « L'hôtel d'Artois et les résidences parisiennes des ducs de Bourgogne », p. 159.

¹⁸¹⁸ GAMBONI (D.), *La destruction de l'art. Iconoclasme et vandalisme depuis la Révolution française*, p. 47-52 ; REAU (L.), *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, p. 364-365, 368-372 et 377-379.

¹⁸¹⁹ PROCHNO (R.), « La fondation et l'histoire de la chartreuse », p. 170 ; REAU, p. 421.

¹⁸²⁰ ARBAUMONT (J. d'), « Essai historique sur la Sainte-Chapelle de Dijon », p. 103-104 ; QUARRÉ, « La chapelle du duc de Bourgogne à Dijon : "lieu, chapitre et collège" de l'ordre de la Toison d'or », p. 63.

¹⁸²¹ HAUTCOEUR (E.), *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. 3, p. 412-415.

architecturales ne nous offrent finalement qu'un champ d'investigation limité. Mais ce qui vaut pour ces œuvres vaut également pour le reste de nos sources monumentales : nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur la question, mais toutes ont plus ou moins soufferts des impacts du temps. Certaines réalisations étaient, après tout, fragiles par nature : les tapisseries, en dépit de leur luxe et de la qualité des matériaux utilisés, nécessitaient une certaine précaution dans leur manipulation et un indispensable entretien pour éviter qu'elles ne s'abîment, en raison des déplacements dont elles pouvaient faire l'objet ou tout simplement de leur exposition à la lumière¹⁸²². Ainsi, les tapisseries des ducs de Bourgogne, dont nous savons qu'elles composèrent la collection de leurs successeurs Habsbourg, étaient qualifiées, dans les inventaires de la première moitié du XVIe siècle, de « très vieilles », quand elles n'étaient pas clairement en mauvais état, preuve du caractère périssable de ces œuvres¹⁸²³. Il est possible d'en dire autant des ouvrages d'orfèvrerie, en raison notamment de leur capacité à être utilisés comme moyen de thésaurisation et à être fondus lorsque le prince avait besoin de liquidités, comme nous l'avons dit : la survie de ces œuvres était donc loin d'être garantie. D'autres conditions, indépendantes de la volonté des princes, pouvaient entraîner la disparition des ouvrages d'orfèvrerie : on pensera notamment au démontage, à la vente et à la dispersion des bijoux du Téméraire pris par les Suisses¹⁸²⁴. Que nous reste-t-il, finalement ? Un certain nombre d'œuvres disséminées dans divers musées : ce sont en effet les catalogues d'exposition qui nous sont d'un grand secours afin de constituer notre corpus. La dissémination des œuvres, la difficulté de toutes les étudier sur place et le recours aux photographies posent un autre problème : il n'est pas toujours facile de considérer l'œuvre dans sa globalité, dans le moindre détail. Ce problème ne s'était pas vraiment posé pour les miniatures, les sceaux, les monnaies et les médailles : la numérisation des unes, les photographies et empreintes des autres nous livraient finalement les œuvres comme si nous les avions véritablement sous les yeux. Dans le cas d'œuvres en trois dimensions, la question est plus délicate : toutes n'ont pas été photographiées sous toutes les coutures. En outre, ces pièces étant souvent conservées dans des musées, il existe forcément des limites à leur étude, même en se rendant sur place. Il

¹⁸²² CHEYNS-CONDÉ, « La tapisserie à la cour de Bourgogne », p. 73-74.

¹⁸²³ CHECA, p. 139.

¹⁸²⁴ DEUCLER, p. 120-136 ; FRÉDÉRIX, p. 137-141.

convient aussi de préciser que toutes ces sources ne sont pas parvenues jusqu'à nous dans le même état de conservation, donc que les outils à notre disposition pour leur étude sont tout autant variés que les supports de ce corpus : nous pouvons ainsi nous appuyer tant sur des photographies, que des dessins ou même des descriptions. Le corpus des sources monumentales est donc composé d'une sélection d'œuvres représentant les différentes catégories artistiques précédemment décrites. La sculpture est ainsi représentée par les tombeaux de Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Charles le Téméraire, ainsi que la statue de Philippe le Bon de la collégiale Saint-Pierre de Lille. Les peintures sont divisées en deux catégories : les peintures murales, d'une part, auxquelles se rapportent les peintures de la salle échevinale d'Ypres, et les peintures sur bois, pour lesquelles nous avons plusieurs exemples, le portrait de Charles le Téméraire dit « tête nue et à l'épée », et deux portraits de Charles le Téméraire en armure. Vitraux et orfèvrerie ne sont finalement représentés que par une seule œuvre chacun : la verrière de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Beaune pour le premier et le reliquaire de Charles le Téméraire du Trésor de la Cathédrale de Liège pour le second. En ce qui concerne les tapisseries, les plus intéressantes pour notre propos sont celles des batailles de Roosebeke et d'Othée. Citons, pour finir, la plaque votive d'Isabelle de Portugal, œuvre qui relève principalement de l'art de la gravure.

Les sources monumentales forment donc la partie la moins solide, pourrait-on dire, de notre corpus : les faiblesses, difficultés et incertitudes ne manquent pas, nos recherches ont pu rencontrer certains problèmes, mais nous avons malgré tout pu réunir un certain nombre d'exemples intéressants. Outre leur grande variété, ces sources présentent l'avantage d'être, pour leur majorité, des œuvres émanant des ducs eux-mêmes et, surtout, d'être des représentations à part entière destinées à diffuser l'image des ducs à un public théoriquement plus vaste que celui des sources précédemment évoquées.

Notre corpus a donc été constitué, ses différentes composantes ont été définies, nous avons identifié les sources iconographiques à notre disposition : il est intéressant de souligner que celles-ci sont plutôt nombreuses et, surtout, variées, tant en ce qui concerne leur nature que les raisons qui présidèrent à leur réalisation ou le public éventuellement visé. Il convient à présent de nous pencher plus en détail sur les représentations retenues et de

procéder à leur description : nous pourrons ainsi confirmer ou infirmer la pertinence de nos choix et établir l'ensemble des informations que nous fournit ce corpus.

Chapitre 2. Représenter les ducs en chefs de guerre : description du corpus

Décrire les différentes représentations des ducs de Bourgogne en chefs de guerre est indispensable pour mener à bien notre étude, afin de confirmer leur pertinence, d'une part, mais aussi afin de déterminer leur apport dans notre connaissance de l'image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre. Pour cela, et dans un premier temps, il est important de les visualiser : voir est une évidence lorsqu'on parle de représentations, mais il est tout aussi important de comprendre ce que l'on voit. Avoir ces différentes représentations sous les yeux n'est pas suffisant et il me paraît donc indispensable de s'attarder sur la description de ces sources, ce qui nous permettra de recueillir des données précises concernant le chef de guerre tel qu'il apparaît sur les différents supports iconographiques de notre corpus, données que nous pourrons ensuite exploiter. Nous constaterons que chaque support ou source iconographique possède ses particularités pouvant compliquer les tentatives de mélanges. Surtout, elles représentent théoriquement différents publics, de sorte qu'il est intéressant de les considérer indépendamment afin, par la suite, de pouvoir les confronter. Pour cette raison avant tout pratique, et comme dans le chapitre précédent, nous conserverons une répartition selon les supports : nous étudierons les miniatures dans un premier temps, les sources métalliques dans un deuxième temps et les sources monumentales dans un troisième et dernier temps.

I/ Le chef de guerre dans les livres

Notre étude iconographique débute avec les miniatures : nous allons donc procéder à leur description en nous focalisant sur le corps du prince. Les miniatures ne pouvant s'envisager isolément de leurs supports, il est indispensable de détailler leurs caractéristiques, de les mettre en rapport avec le texte auxquelles elles sont associées, lorsque c'est le cas, et d'identifier, autant que possible, les artistes qui en sont les auteurs. Compte tenu des différentes visions du prince en chef de guerre que nous espérons identifier, il paraissait légitime de classer les descriptions en trois groupes, relatifs à la provenance des différentes miniatures du corpus : la bibliothèque des ducs Valois de

Bourgogne, d'une part, les bibliothèques de leur entourage, issu de leur famille ou de leur cour, d'autre part, et, enfin, leurs contemporains qui ne rentrent pas dans la catégorie précédente.

A/ Les ducs de Bourgogne dans leur propre bibliothèque

Commencer par les miniatures réalisées à l'initiative des ducs de Bourgogne paraît naturel puisqu'elles sont probablement les plus à même de traduire l'image que ces princes se faisaient d'eux-mêmes en chefs de guerre. Cependant, force est de constater que leurs représentations en militaires ne sont pas extrêmement nombreuses.

La plus ancienne est le « Philippe le Hardi des *Enseignemens* » (Figure 1). Cette miniature est tirée d'un exemplaire des *Enseignemens ou ordenances pour un seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire*, un traité rédigé en 1327 par Théodore Paléologue, fils de l'empereur byzantin Andronic II, pour son neveu, le futur empereur Andronic III et traduit dans les années 1340 par Jean de Vignay¹⁸²⁵. Ce manuel de gouvernement fut commandé par Philippe le Hardi, peut-être lorsqu'il prit possession du comté de Flandre, en 1384 : la datation de ce manuscrit s'explique par la présence de plusieurs écus aux armes de Flandre et par sa mention dans l'inventaire après décès de 1404¹⁸²⁶. La miniature se trouve au recto du folio 12, à mi-page, à la fin du prologue et introduit donc le contenu de l'œuvre, ainsi qu'on peut le lire dans les lignes suivantes : « Donc commencent maintenant les chapitres et les ordenances en ceste presente œuvre qui me semblent convenables et dignes destre acoustumes des seigneurs ou principalx barons gouverneurs et capitaines des gens et de ceulz qui usent continuellement des cruaultes et des œuvres de guerre pour vaincre et combatre loy de leur anemis envieux et estre loes de tous ». La scène renvoie très clairement à une situation



Figure 1

¹⁸²⁵ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 2, p. 216 ; WINTER, p. 213.

¹⁸²⁶ BOUSMANNE et VAN HOOREBEECK, t. 2, p. 215-216 ; WINTER, p. 91.

militaire, et plus particulièrement de commandement. Le duc de Bourgogne est identifiable à ses armoiries qui ornent sa cotte d'armes et la tenture de son pavillon. Ses mains et sa tête sont nues mais ses bras et ses jambes sont équipés de pièces d'armurerie ; bien qu'il ne le porte pas, son bassin est exposé juste derrière lui. Tout, dans cette représentation, atteste du statut de chef de guerre du duc de Bourgogne : on peut tout d'abord relever la présence de plusieurs signes d'autorité, tels la couronne que porte le duc, le dais conique fleurdelysé pendu au dessus de sa tête et le fauteuil, qui a l'aspect d'un siège curule, sur lequel il est assis. L'attitude qu'il adopte laisse penser qu'il est en train de donner des ordres, ou tout du moins des instructions : leur caractère militaire est sous-entendu par la présence des hommes d'armes qui se tiennent devant lui et qui l'écoutent. L'artiste responsable de cette miniature n'est connu que sous le nom de Maître du Policratique de Charles V, qui lui vient de l'exemplaire du *Policraticus* qu'il illustra pour le roi de France : cet enlumineur parisien fut particulièrement renommé à la cour de France et étendit sa clientèle à la famille royale, et notamment Jean de Berry pour qui il illustra un nombre respectable de manuscrits¹⁸²⁷.

La miniature de « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque » (Figure 2) est une miniature pleine page située au verso du folio 152 d'un recueil de textes réalisé pour ce duc et portant sur la Terre Sainte : il faut mettre cette réalisation en rapport avec la chute de Constantinople qui eut lieu en 1453 et raviva l'esprit de croisade. Cette miniature est située au début du *Voyage en la terre d'Outremer* de Bertrandon de la Broquière, un récit du voyage de reconnaissance réalisé en Orient, au début des années 1430, par ce dernier, conseiller et premier écuyer tranchant du duc de Bourgogne. La place de cette illustration et sa composition l'assimilent à une image de dédicace : l'auteur y est représenté offrant au duc de Bourgogne un exemplaire du Coran et les « faits de Machomet » devant l'abbaye de Pothières, alors que ce dernier menait le siège de Mussy-l'Évêque¹⁸²⁸. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire du récit de Bertrandon, dont cette miniature semble être une illustration¹⁸²⁹. L'originalité réside ainsi dans le fait que cette illustration est proche d'une

¹⁸²⁷ AVRIL, « Le parcours exemplaire d'un enlumineur parisien à la fin du XIVe siècle: la carrière et l'œuvre du Maître du Policratique de Charles V », p. 266-267.

¹⁸²⁸ *Miniatures Flamandes*, p. 227.

¹⁸²⁹ Paris, BNF, Ms., Fr. 9087, f. 252 r° : « [...] je sceus que mondit seigneur estoit a l'entree de Bourgoingne et avoit mis le siege devant Mussy Levesque. A dont je me party de Ville Noeufve et men alay a Aussonne et de la a Dijon. Et la trouway monseigneur le chancellier de Bourgoingne avec

image de dédicace mais se déroule dans un contexte militaire. Nous avons bien sous les yeux une scène de siège : la ville fortifiée est entourée par les tentes qui constituent le camp militaire bourguignon. C'est donc en militaire que le duc accueille Bertrandon de la Broquière : il se trouve au premier plan de la miniature, l'auteur agenouillé devant lui et un groupe d'homme d'armes, son État-major peut-être, légèrement en retrait à sa droite. Encore une fois, le duc, chef de l'armée, se démarque de tous les autres guerriers par son apparence : il est entièrement vêtu d'une armure de plates dorée dont on distingue les différentes pièces et sous laquelle il est possible d'apercevoir un haubergeon dépassant par endroit ; une épée pend à sa hanche gauche et il est appuyé sur un bâton. Seules exceptions : il semble porter des chausses plutôt que des solerets, et sa tête n'est pas armée,



Figure 2

seulement coiffée d'un chapeau richement ouvragé. Il ne fait cependant aucun doute que cette représentation avait, entre autres, pour objectif d'exalter le duc de Bourgogne comme chef de guerre : son apparence, son attitude et celle des personnes autour de lui l'imposent comme le chef des opérations militaires qui sont en train de se dérouler. Les miniatures de ce manuscrit, au nombre desquelles figure celle qui nous intéresse, sont l'œuvre de Jean Le Tavernier, l'un des enlumineurs, semble-t-il, favoris de Philippe le Bon, pour qui il décora certains de ses livres les plus chers¹⁸³⁰.

qui je alay devers mondit seigneur le duc. Lequel je trouvoy en labbaye de Poitiers et ses gens estoient au siege et de sa grace me fist tres bonne chiere et vins devant luy en tout tel estat que jestoie party de Damas et luy menay mon cheval que javoie achete et luy baillay tous mes habillemens ensemble lallzozan et les fait de Machomet que le chapelain du conseil des Venisiens a Damas mavoit baillé par escript en latin qui contenoit beaucoup descripture. » PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, p. 78.

¹⁸³⁰ *Miniatures Flamandes*, p. 212.

La « bataille de Gavre » et l'« Amende honorable des Gantois » sont issues de l'exemplaire personnel de Philippe le Bon¹⁸³¹ des *Statuts et privilèges de Gand et de Flandre*, réalisé à Gand, ou à Tournai, autour de 1453¹⁸³², suite à la victoire du duc de Bourgogne sur les Gantois. La première (Figure 3), comme son nom l'indique, est une représentation de la bataille de Gavre du 23 juillet 1453 opposant Philippe le Bon aux milices gantoises¹⁸³³. Le premier plan est constitué du fait d'armes en lui-même : on assiste à la défaite des troupes gantoises, que l'on reconnaît à leurs écus et bannières armoriées « de sable au lion d'argent lampassé de gueules, armé et couronné d'or, portant au cou un collier avec une croix du même pendante sur sa poitrine », face à l'avancée des troupes bourguignonnes, identifiable par les croix de Saint-André blanches ornant les paletots des hommes d'armes et les bannières et écus aux armes de Philippe le Bon ; dans le même temps, les Bourguignons, majoritairement à cheval, repoussent les Gantois dans le fleuve et le grand nombre de cadavres jonchant le sol suppose que l'affrontement s'en trouve à un stade avancé. À l'arrière plan, de l'autre côté du fleuve, on distingue une ville, sous un ciel étoilé. Il est important de reconnaître qu'il est impossible d'affirmer si Philippe le Bon est présent sur cette miniature et, si c'est le cas, de quel personnage il s'agit.

Contrairement aux précédentes miniatures, nul homme d'armes ne se démarque aussi clairement par son apparence. La première option serait d'identifier le duc de Bourgogne avec l'homme d'armes à cheval précédant la bannière bourguignonne et portant l'écu armorié et l'épée : entièrement vêtu d'une armure de plates, la visière de son bassinnet, orné d'un plumeau, est relevée et laisse apparaître un visage qui semble observer le champ de bataille ; son cheval est en outre vêtu d'une couverture richement décorée. Le doute viendrait cependant du fait que son armure n'est pas



Figure 3

plus fastueuse que celles des soldats qui l'entourent. La seconde option serait de voir le duc de Bourgogne dans l'un des deux hommes présents au premier plan, sur la droite. Ces deux

¹⁸³¹ CLARK, p. 11

¹⁸³² Idem, p. 346 à 348

¹⁸³³ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 61

hommes sont debout, à pied, l'un semble blessé et est soutenu par le second : G. Clark a émis l'hypothèse selon laquelle le blessé soutenu par un homme d'arme sur la droite pouvait être le duc de Bourgogne lui-même¹⁸³⁴. Force est de constater que ces deux personnages ont une apparence un peu plus fastueuse que le reste des hommes d'armes. Le personnage blessé est entièrement armé à l'exception des mains qui sont nues et des pieds chaussés de chausses ; sa tête est protégée d'un bassinnet sans visièrre qui laisse découvrir son visage entaillé : on notera la présence d'une protection sur l'œil droit et surtout le fermail composé d'un saphir entouré de perles qui orne le casque ; il porte en outre un paletot par-dessus son harnois. Le personnage qui le tient par le bras et semble le guider est encore plus richement vêtu : ses jambes semblent uniquement équipées de genouillères et il porte des éperons, mais le haut de son corps est protégé par une armure de plates, dont le plastron est recouvert par une cotte bleue richement décorée sur laquelle brillent un collier et un fermail composé d'un rubis et de perles ; une épée pend à sa hanche droite et il porte un bassinnet dont la visièrre est relevée. Son harnois est également richement décoré puisque les



Figure 4

extrémités de certaines pièces semblent avoir été dorées. Malgré l'importance apparente de ces personnages, il est difficile d'être catégorique et de reconnaître Philippe le Bon dans l'un d'entre eux. La deuxième miniature (Figure 4) représente quant à elle l'amende honorable des citoyens de Gand devant le duc qui a suivi la bataille de Gavre, le 30 juillet¹⁸³⁵. Au premier plan, on peut apercevoir, sur la droite, un groupe de personnes, vêtues de blanc ou de noir, à genou, présentant leurs bannières au duc Philippe le Bon qui est situé sur la gauche. Le duc monte un cheval richement harnaché : les éléments du harnois sont en

effet embellis de dorures, parmi lesquelles il est possible de reconnaître la devise ducale. Le

¹⁸³⁴ CLARK, p. 16

¹⁸³⁵ Idem ; Chastellain témoigne que le duc fut effectivement blessé au cours de cet affrontement : « Et quand le duc fut venus, sans espargner son corps, ne son cheval, se frappa dedans les Gantois où il reçut sur son corps maints coups de picques et d'autres bastons, et son cheval qui tant bien armé estoit, fut navré en neuf ou dix lieux. » Voir CHASTELLAIN, t. 2, p. 371.

duc porte son armure de plates : seules ses mains sont nues ; on aperçoit par endroit une houppelande bleue qui dépasse des pièces. Sa tête est coiffée d'un bonnet sur lequel est posé un chapeau richement décoré de perles et de pierres précieuses, que l'on pourrait assimiler à une couronne ducale, et au dessus duquel dépasse un fusil, emblème de Philippe le Bon. Enfin, de sa main droite, il tient un bâton de commandement. Tout, dans cette miniature, exprime la supériorité de Philippe le Bon : les Gantois à genoux, leurs bannières qui ploient devant lui, les instruments du pouvoir et les troupes bourguignonnes en ordre derrière leur duc. Sur cette représentation, Philippe le Bon est une véritable statue équestre qui exalte la puissance ducale : il ne fait en effet aucun doute qu'il est le chef. Le fait que cet évènement suive une victoire militaire, associé à son apparence guerrière, signifie clairement qu'il s'agit bien de son statut de chef de guerre qui est ici glorifié. L'auteur de ces deux miniatures a été nommé « Maître des Privilèges de Gand et de Flandre » par Friedrich Winkler en 1915 : il semble avoir illustré beaucoup de manuscrits pour une clientèle composée de nobles et de bourgeois, mais réalisa également trois *codex* pour Philippe le Bon qui manifestait un réel intérêt pour cet artiste¹⁸³⁶.

La miniature de « Charles le Téméraire en prière » (Figure 5) est tirée d'un petit livre de prière commandé par le dernier duc Valois et réalisé en au moins deux étapes : la première partie, qui s'étend du folio 9 au 66, a été exécutée avant 1469, année au cours de laquelle nous avons mention des paiements pour ce travail ; c'est également à l'été de cette même année que le manuscrit fut soumis à l'approbation de son commanditaire¹⁸³⁷. La deuxième partie, qui comporte notre miniature, a été donc été réalisée seulement après, autour de l'année 1471¹⁸³⁸. Située au recto du folio 6, la miniature, de petit format, n'illustre pas, cette fois-ci, le texte auquel elle est associée : celui-ci est en effet une prière adressée à



Figure 5

¹⁸³⁶ CLARK, p. 9, 203, 254-255 ; *Miniatures Flamandes*, p. 183 et 185-186.

¹⁸³⁷ DE SCHRYVER (A.), *The prayer book of Charles the Bold*, p. 11 ; KREN (T.) et MCKENDRICK (S.) (dir.), *Illuminating the Renaissance*, p. 128 ; *Miniatures Flamandes*, p. 287.

¹⁸³⁸ KREN et MCKENDRICK, p.128-129.

la Vierge Marie¹⁸³⁹, et on peut imaginer, au mieux, qu'il s'agit de celle que récite Charles le Téméraire dans cette illustration, sans confirmation toutefois. Le duc est en effet à genoux, les mains jointes, devant un prie-Dieu sur lequel est ouvert un livre, probablement liturgique ; il est en outre soutenu par saint Georges, l'un de ses saints patrons, qui a posé sa main sur son épaule. La scène a donc plutôt un aspect sacré, si ce n'est la manière dont le duc est vêtu : Charles est en effet vêtu d'une jaque bleue, sous laquelle il porte peut-être une armure, ce que l'on peut supposer du fait du harnois qui protège ses jambes, composé des cuissots, des genouillères, des grèves et des solerets à poulaines ; une épée pend à sa hanche gauche et une salade est posée juste à côté du prie-Dieu. La composition rappelle grandement celle du reliquaire offert par le duc à la ville de Liège en 1471, sur lequel nous reviendrons plus loin : il est légitime de penser que l'enlumineur a pu voir le reliquaire avant qu'il soit donné et qu'il s'en soit inspiré pour la miniature, ce qui explique le fait que la datation de cette partie du manuscrit n'excède probablement pas 1471¹⁸⁴⁰. Cet artiste est d'ailleurs bien connu : il s'agit de Liévin Van Lathem, un peintre actif entre 1454 et 1493, qui entra au service de Philippe le Bon en 1456 et travailla également pour ses successeurs et son entourage¹⁸⁴¹.

Mentionnons enfin le manuscrit 5190 de la bibliothèque de l'Arsenal, qui est un exemplaire du livre IV des *Chroniques* de Jean Froissart. Le choix de terminer la liste des



Figure 6

représentations des ducs de Bourgogne issues de leur bibliothèque par ce manuscrit s'explique par le fait que nous possédons peu d'informations le concernant : non mentionné dans l'inventaire de la bibliothèque des ducs établi en 1467 et apparaissant dans l'inventaire établi en 1487, il aurait donc été réalisé au cours de cette fourchette chronologique, mais dans des conditions inconnues ; les rares informations dont nous disposons sont dues aux

illustrations, dont le style évoque l'atelier de Loyset Liédet, et qui présente une parenté

¹⁸³⁹ DE SCHRYVER, p. 16.

¹⁸⁴⁰ VAN DER VELDEN, *The donor's image*, p. 124.

¹⁸⁴¹ DE SCHRYVER, p. 45-52 ; KREN et MCKENDRICK, p. 239 ; *Miniatures Flamandes*, p. 287-289.

flagrante avec celles du manuscrit des mêmes *Chroniques* réalisé pour Antoine de Bourgogne, sur lequel nous reviendrons plus loin¹⁸⁴². Le verso du folio 239 comporte une miniature (Figure 6) de petit format illustrant la bataille de Nicopolis, ainsi que le précise le titre du chapitre auquel elle est associée : « Comment le siege que les Francois avoient mis devant Nicolpoly en Turquie fut leve par l'Amourat Bacquin. Et comment ilz furent desconfis prins et tues. Et comment les Hongres sen fuirent. Le LII^e chapitre ». Jean sans Peur est aisément reconnaissable à sa cotte d'armes, reproduisant de manière plutôt fidèle ses armoiries en tant que comte de Nevers : la bordure composée d'argent et de gueules de l'issu de France est inexistant, mais il faut probablement mettre cet oubli sur le compte de la taille de la miniature rendant la réalisation de ce détail difficile. Une erreur peut-être plus importante est l'inversion des quartiers à l'avant de la cotte d'armes : le comte étant représenté de trois quarts arrière, l'artiste nous a cependant laissé entrevoir une partie de l'avant de la cotte, juste à côté du bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules du troisième quartier ; l'erreur réside dans le fait qu'il s'agit du même quartier représenté, alors qu'il aurait dû s'agir de l'issu de France, d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure composée d'argent et de gueules, présent dans les quartiers 1 et 4. Jean sans Peur monte un cheval blanc, dont l'équipement observable se limite à la selle, les rênes et la croupière. Il paraît entièrement armé, autant que l'on puisse en juger : bras et jambes sont recouverts d'un harnois, on distingue même une rondelle au niveau du coude, et la tête est protégée par une salade à bavière dont la visière relevée laisse apparaître le nez et la bouche du comte ; la salade est en outre surmontée par ce qui semble s'apparenter à un plumeau. La scène représentée est celle de sa capture, donc le comte a cessé de se battre et est entouré par ses ennemis qui le maintiennent, l'un d'eux a d'ailleurs saisi son épaule. Au premier abord, le chef officiel de l'armée n'apparaît pas sous un jour très glorieux, mais il est malgré tout central dans cette miniature, la cotte d'armes attirant automatiquement l'œil de l'observateur, et la mêlée au sein de laquelle il se trouve pourrait presque excuser cette défaite étant donné qu'il paraît seul, cerné par les Infidèles.

¹⁸⁴² LE GUAY, p. 29.

Pour ce qui concerne les manuscrits des ducs de Bourgogne, il convient, pour finir, de dire un mot de l'un des exemplaires du *Champion des dames* appartenant à Philippe le Bon, offert à ce même prince en 1451¹⁸⁴³. S'il avait été convenu de laisser de côté les représentations métaphoriques des ducs de Bourgogne, le cycle iconographique de ce manuscrit présente quelques particularités : le héros du poème est clairement représenté sous l'apparence de Philippe le Bon, et le fait qu'il s'agisse de l'exemplaire personnel de ce prince rend ce cas d'autant plus intéressant. Cette assimilation est particulièrement flagrant dans le cas de la première miniature retenue, l'« Arrivée de Franc Vouloir », située au verso du folio 7 (Figure 7) : le parallèle avec Philippe le Bon est notamment possible en raison de l'emblématique dont est chargé l'équipement du cheval de Franc Vouloir, des fusils accompagnés de pierres à feu et de flammèches parsemant la couverture et les rênes ; le nom du cheval, Ardent Désir, est en outre censé être celui de la monture du duc lors de la journée de Mons-en-Vimeu en 1421¹⁸⁴⁴. Le personnage est vêtu d'une armure de plates, seules sont nues les mains et la tête, auparavant coiffée d'un chapeau rouge qu'il tient dans la main droite. Outre une vague ressemblance au niveau du visage, qui reste malgré tout assez commun, le parallèle avec Philippe le Bon est également provoqué par la présence, derrière le personnage, de son bassinet, porté derrière lui, et cimé d'une fleur de lys. Enfin, les cavaliers qui suivent Franc Vouloir renvoient à des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, membres de l'entourage de Philippe le Bon : la miniature comporte les noms d'Antoine de Croy et de Jean de Luxembourg, bâtard de Saint Pol, et dans la marge de gauche sont visibles des écus à leurs armes et à celles de Jacques, seigneur de Crèvecoeur, de Philippe, seigneur de Ternant et de Pierre de Bauffremont. En substance, tout laisse à penser que le personnage représenté est autant Franc Vouloir que Philippe le Bon, et si l'on considère donc qu'il s'agit



Figure 7

le parallèle avec Philippe le Bon est également provoqué par la présence, derrière le personnage, de son bassinet, porté derrière lui, et cimé d'une fleur de lys. Enfin, les cavaliers qui suivent Franc Vouloir renvoient à des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, membres de l'entourage de Philippe le Bon : la miniature comporte les noms d'Antoine de Croy et de Jean de Luxembourg, bâtard de Saint Pol, et dans la marge de gauche sont visibles des écus à leurs armes et à celles de Jacques, seigneur de Crèvecoeur, de Philippe, seigneur de Ternant et de Pierre de Bauffremont. En substance, tout laisse à penser que le personnage représenté est autant Franc Vouloir que Philippe le Bon, et si l'on considère donc qu'il s'agit

¹⁸⁴³ CHARRON, p. 7.

¹⁸⁴⁴ Idem, p. 32.



Figure 8

d'une représentation du duc de Bourgogne, d'autres miniatures se révèlent intéressantes. « Franc Vouloir armé par les quatre vertus », situé au verso du folio 8 (Figure 8), représente l'armement du personnage par Prudence, Raison, Force et Justice : les jambes sont armées, mais le haut de son corps est vêtu d'un surcot et seulement protégé par une pansière, une braconnière et des tassettes ; on ne sait cependant pas si son habillement est terminé ou en attente du reste des pièces du harnois. On peut en outre déterminer qu'il sera équipé d'une lance et d'une épée, que tiennent respectivement Force et Justice. De même, citons la miniature « Franc Vouloir terrasse Despit le Cruelx », au verso du folio 9 (Figure 9) : montant un cheval légèrement harnaché, Franc Vouloir est vêtu d'une

armure sur laquelle il est possible de distinguer une cotte chargée de cœurs ; sa tête est protégée par une bavière et ce qui semble être un chapel ; il tient une lance de la main droite et son écu de la main gauche. L'artiste responsable de ces miniatures est désigné sous le nom de convention de Maître du Missel de Paul Beye, actif entre 1434 et 1451, mais son identification reste sujette à



Figure 9

discussion : auparavant identifié hypothétiquement à Jean de Namps, enlumineur et historien de la cathédrale de Cambrai, il est, depuis 2012, également identifié à son scribe, Barthélémy Poignare, sans que l'une ou l'autre des hypothèses ne soit confirmée¹⁸⁴⁵.

Bien que peu nombreuses, les miniatures tirées de la bibliothèque des ducs de Bourgogne les représentant en guerriers sont particulièrement précieuses, notamment celles qui furent réalisées du vivant de leurs modèles : elles sont sans conteste susceptibles de traduire la vision que ceux-ci avaient de leur fonction militaire et qu'ils voulaient diffuser.

¹⁸⁴⁵ Idem, p. 18-21 ; *Miniatures Flamandes*, p. 385-386.

B/ Les ducs de Bourgogne dans les bibliothèques de leurs proches

Parallèlement aux miniatures commandées par les ducs de Bourgogne, il est possible de recourir à celles commandées à l'initiative de leurs proches, qu'ils fussent membres de leur famille ou de leur cour. Il est évident que l'image du prince en chef de guerre que ces miniatures étaient censées traduire doit être différente de celle des miniatures directement émises par les ducs. Pourtant, il est également légitime de penser ces familiers aient pu être influencés par ces derniers : ils étaient, après tout, en première ligne pour apprécier la politique de représentation des ducs de Bourgogne. Les miniatures qu'ils commandèrent peuvent en outre traduire la manière dont ils voyaient les ducs en chefs de guerre : si cette vision pouvait également être influencée, intéressée, elle n'en reste pas moins intéressante.

La « bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin »¹⁸⁴⁶ (Figure 10) est tirée d'un manuscrit ayant appartenu à l'un des membres de la famille ducale : celui-ci a en effet été exécuté en 1468-1469 pour Antoine, dit le Grand Bâtard, fils naturel de Philippe le Bon¹⁸⁴⁷. Cette miniature à mi-page est située au verso du folio 229, au début du chapitre traitant de la bataille de Nicopolis, ainsi que l'indique le texte : « Comment le roy Basaach dit l'Amourath Bacquin vint en Grece lever le siege des crestiens devant Nicolpoly ou les



Figure 10

francois furent mors et desconfis par leur fole emprise. Et comment lehan de Bourgoingne conte de Nevers et autres furent prisonniers. Le chapitre LII^e ». Comme nous l'avons déjà évoqué, cette miniature présente une certaine ressemblance avec la « bataille de Nicopolis du Froissart de l'Arsenal » : celle-ci pourrait presque passer pour un détail de la « bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin », centré sur le futur Jean sans Peur. Cette dernière, outre son format plus grand, offre une vision plus

¹⁸⁴⁶ Pour la consultation de ce manuscrit, assez difficile d'accès, j'ai eu recours au fac-similé publié dans ZENKER (N.), *Der Breslauer Froissart. Im Spiegel spätmittelalterlicher Geschichtsauffassung*, pl. 217 pour la miniature en question.

¹⁸⁴⁷ LE GUAY, p. 27 ; VAN DER BERGEN-PANTENS, « Héraldique et bibliophilie », p. 333 ; ZENKER, p. 10.

large et plus détaillée de l'évènement : il est par exemple possible d'y voir la ville de Nicopolis et le camp des croisés dans leur ensemble. Elle offre une vue beaucoup plus large de l'armée, mais, même au milieu de cette masse d'homme d'armes plus importante, le comte de Nevers est aisément identifiable, grâce à sa cotte d'armes. Il n'est pas nécessaire de la décrire en détail, du fait des similitudes avec celle déjà décrite, aussi nous nous contenterons de souligner les différences éventuelles : la cotte reproduit de nouveau fidèlement les armoiries et cette fois-ci nous ne distinguons pas l'avant, donc impossible de dire si l'inversion précédemment observée a été reproduite ; Jean sans Peur est également à cheval, mais on ne distingue ni rênes, ni croupière, juste la selle ; son équipement militaire est similaire, à l'exception de la salade à bavière qui ne semble pas être ornée d'un plumeau et de la présence d'un fourreau d'épée qui pend à sa hanche gauche. Ce manuscrit a été illustré par plusieurs artistes et la paternité de la miniature qui nous intéresse a fait l'objet de nombreuses spéculations avant d'être attribuée à Liévin Van Lathem, l'auteur de « Charles le Téméraire en prière »¹⁸⁴⁸.

Penchons-nous à présent sur les sources tirées de la bibliothèque de Louis de Bruges : remarquons qu'elles représentent une part importante de notre corpus. Je commencerais par me pencher sur la « bataille de Roosebeke » (Figure 11), une miniature à mi-page qui se situe au recto du folio 256 d'un exemplaire des *Chroniques* de Jean Froissart réalisé en 1470 et 1475¹⁸⁴⁹. Elle représente l'affrontement qui opposa, le 27 novembre 1382, le roi Charles VI aux Flamands révoltés contre leur comte, ainsi que le précise le titre du chapitre auquel l'illustration est associée : « Comment le jeudy matin Philippe d'Artevelle et les Flamens furent combatuz et desconfitz par le roy de France sur le mont dor et ou val empres la vile de Rosebecque ». Initialement, cette miniature n'avait pas retenue notre attention. Cependant, sa description, telle qu'on peut la lire dans le catalogue des manuscrits de Louis de Bruges, a suscité quelques interrogations : « La cavalerie française, armée de ses lances, enfonce les rangs des piétons flamands. On distingue, en tête des vainqueurs, le duc de Bourgogne à son tabard armorié. Il tient un pennon aux fleurs de lis »¹⁸⁵⁰. Nous avons effectivement sous les yeux deux armées parfaitement identifiables, les Flamands sur la

¹⁸⁴⁸ LE GUAY, p. 29 ; *Miniatures Flamandes*, p. 287-289 ; ZENKER, p. 254.

¹⁸⁴⁹ HANS-COLLAS et SCHANDEL, p. 273.

¹⁸⁵⁰ *Idem*, p. 276.

gauche et l'ost royal sur la droite, et, au sein de cette masse d'hommes d'armes, deux combattants se distinguent : le roi de France, reconnaissable à sa cotte d'armes, vêtu d'une armure dorée et coiffé d'un chapel, et le personnage identifié à Philippe le Hardi. Celui-ci, précédent le roi, est à cheval et entièrement armé : sa tête est coiffée d'une salade à bavière, son cou est protégé par un colletin, on distingue son harnois de bras, notamment les gantelets et les cubitières, et son harnois de jambes, ici le cuissot et la genouillère de la jambe gauche, et son haubergeon dépasse de la cotte d'armes dont il est vêtu. Enfin, il porte effectivement un drapeau, mais il s'agit d'une bannière et non pas d'un pennon. C'est donc la cotte qui semble permettre l'assimilation entre ce personnage et Philippe le Hardi : les armoiries dont elle est chargée semblent renvoyer au bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules des ducs capétiens de Bourgogne. Force est de reconnaître que cette hypothèse prête grandement à discussion. Tout d'abord, on ne peut qu'émettre des doutes quant au fait que ce sont bien les armes capétiennes représentées ici : la bordure de gueules est absente, il y a plus de six pièces, et les bandes d'or ont une dimension inférieure aux bandes d'azur, ce qui les assimilerait à



Figure 11

des cotices. L'argument selon lequel ces armoiries seraient difficiles à reproduire sur une cotte n'est pas vraiment recevable : il suffit de recourir au *Grand Armorial équestre de la Toison d'or* ou au *Girart de Roussillon* du Ms. 2549 de Vienne pour se convaincre que c'est tout à fait possible. Difficile également de mettre cette erreur sur le compte d'une éventuelle méconnaissance de l'héraldique de l'artiste : celui-ci, Loyset Liédet, un enlumineur brugeois, illustra un grand nombre de manuscrits pour les ducs de Bourgogne, surtout Philippe le Bon¹⁸⁵¹, et certaines de ses réalisations tendent à nous faire penser qu'il

¹⁸⁵¹ *Miniatures Flamandes*, p. 266-268.

connaissait les armoiries de ces derniers¹⁸⁵². Enfin, le choix de représenter le duc de Bourgogne en porte-bannière est plutôt étrange : si l'on considère que cette miniature est une mise en image du texte qu'elle accompagne, ça l'est d'autant plus que Philippe le Hardi n'est pas mentionné dans le chapitre portant sur la bataille. L'assimilation entre ce personnage et le duc de Bourgogne repose donc sur des bases peu solides, et il serait plus raisonnable, à mon sens, de considérer cette relative mise en avant du porte-bannière comme un choix purement artistique.

La « journée de Mons-en-Vimeu » (Figure 12) est une miniature tirée d'un exemplaire de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet réalisé, pour le même Louis de Bruges, entre 1470 et 1480¹⁸⁵³. Miniature à mi-page située au recto du folio 337, elle laisse peu de place au



Figure 12

doute : il s'agit bien d'une représentation du duc de Bourgogne. Tout d'abord, le titre du chapitre que l'illustration introduit indique clairement l'évènement concerné, en l'occurrence la journée de Mons-en-Vimeu de 1421 : « Enguerrand dit comment le samedi derrenier jour d'aoust environ six heures de matin les deux batailles dessusdittes approuchans l'un l'autre s'arresterent de chascune partie a ung quart de lieue pres l'un de l'autre. Et lors de chascune partie furent faiz des chevaliers nouveaulx milt hastivement. Et entre les aultres fut fait chevalier le duc de Bourgogne ». Ensuite, le duc de Bourgogne est aisément reconnaissable. Dans son ensemble, l'illustration est assez simple : au premier plan, deux armées sont en train de s'affronter en bataille rangée, nous assistons ici à la charge des deux cavaleries ; à l'arrière plan, il est possible de distinguer une plaine au centre de laquelle serpente un cours d'eau qui rejoint

¹⁸⁵² Je pense par exemple à l'initiale décorée des armoiries de Philippe le Bon et Charles le Téméraire au recto du premier folio de l'exemplaire ducal de l'*Histoire d'Olivier de Castille* : Paris, BNF, Ms., Fr. 12574, f° 1 r°.

¹⁸⁵³ HANS-COLLAS et SCHANDEL, p. 194.

au fond une ville fortifiée. Les enseignes vexillaires nous apportent déjà quelques informations en nous permettant de différencier les Bourguignons des Dauphinois : l'étendard de gauche est rouge et porte une croix de saint André dorée, tandis que celui de droite est bleu et porte trois fleurs de lys d'or. Les chevaliers ont tous des apparences assez proches les unes des autres. Certains portent une lance, d'autres portant une épée, mais l'un d'eux se détache de la masse et est clairement identifiable : au milieu de l'image, Philippe le Bon, épée au poing, est aux prises avec deux adversaires, s'apprêtant à parer le coup de son adversaire direct, pendant qu'un autre soldat tente de le frapper avec sa lance. Le duc de Bourgogne est reconnaissable à la housse de son cheval armoriée de ses armes : légère erreur de l'artiste, toutefois, celles-ci sont les armes post-1430, que le duc adopta après son accession au duché de Brabant, et sont donc anachroniques en 1421. Le duc est armé des pieds à la tête : il porte une armure de plates, dont on distingue certaines pièces (cubitières, genouillères), et est coiffé d'une salade qui lui protège le visage, décorée de clous dorés et, semble-t-il, d'un plumeau ; par-dessus son armure, il porte également une cotte dorée richement décorée. Outre la couverture armoriée, son cheval est équipé d'un chanfrein de métal qui lui protège la tête. L'artiste responsable de cette miniature est appelé Maître de la Chronique d'Angleterre : artiste brugeois, il ne travailla pas pour la bibliothèque ducale, mais toucha cependant un large public, composé de bibliophiles riches ou modestes, de familiers des ducs ou des courtisans¹⁸⁵⁴.

« Philippe le Bon devant Sens » et « Philippe le Bon devant Calais » sont deux miniatures à mi-page tirées d'un exemplaire des *Chroniques d'Angleterre* de Jean de Wavrin, réalisé pour Louis de Bruges vers 1480¹⁸⁵⁵. La première, située au recto du folio 59 (Figure 13), représente le siège de Sens entrepris par les troupes anglo-bourguignonnes en 1420, après la conclusion du traité de Troyes¹⁸⁵⁶, et est



Figure 13

¹⁸⁵⁴ Idem, p. 183-184 ; *Miniatures Flamandes*, p. 323.

¹⁸⁵⁵ *Miniatures Flamandes*, p. 429.

¹⁸⁵⁶ VAUGHAN, p. 11.

identifiable grâce au contenu du chapitre qu'elle introduit : « Et se tyrerent vers Sens en Bourguoigne que occupoient les daulphinois, si l'assegerent tout autour mais au bout de XII jours les senois, non avois esperance de quelque secours, rendirent la ville en l'obeissance du roy de France [...] »¹⁸⁵⁷. La miniature représente donc deux armées qui ont établi leur campement devant les douves de la ville fortifiée, que l'on aperçoit en arrière plan, et, à présent, chacune d'entre elles est rangée en ordre de bataille. Chaque armée est constituée d'hommes d'armes, certains à cheval, la majorité à pied : les hommes d'armes de la troupe située sur la droite de l'image portent uniquement des lances et certains sont vêtus d'un paletot de deux couleurs, blanc et rouge, alors que nous pouvons distinguer aussi des archers dans la troupe située sur la gauche de l'image, et ils sont vêtus d'un paletot rouge uni ; en outre ces derniers pointent une bombarde en direction de la ville. Au premier plan, on reconnaît les chefs respectifs des deux armées, identifiables aux armoiries présentes sur leur cotte d'armes et sur les bannières qu'exhibent leurs porte-enseignes : le roi d'Angleterre, Henri V, est à gauche et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, est à droite. Ce dernier est à cheval, lequel est équipé d'une barde et d'un chanfrein, et il se démarque principalement de la masse par son équipement de corps : son armure est dorée, bien que peu visible puisque le tronc est entièrement recouvert par la cotte armoriée ; sa tête est protégée par un casque difficilement identifiable du fait que l'on ne voit que l'arrière mais qui pourrait être assimilé au heaume stylisé qui surmonte parfois l'écu armorié en héraldique : doré, lui aussi, il est cimé d'une fleur de lys de même. L'artiste a fait une petite erreur assez fréquente en ce qui concerne les représentations de Philippe le Bon : la cotte et la bannière sont chargées des armoiries post-1430. Cela suffit cependant à distinguer le duc du reste de ses troupes, soulignant ainsi sa place à sa part. La deuxième miniature, située au recto du folio 269 (Figure 14), représente elle aussi un siège, celui de Calais entrepris par Philippe le Bon en 1436, et, comme dans le cas de la première, le contenu du chapitre qu'elle introduit nous permet d'identifier clairement l'évènement : « En cest an le duc de Bourguoigne assambla environ seize cens combatans lesquelz furent menez et conduitz vers Callaix pour garder contre les Anglois, ung très grant nombre de pyonniers, de charpentiers et autres manouvriers illec menez pour rompre et demollir une dicque de mer adfin de

¹⁸⁵⁷ Paris, BNF, Ms., Fr. 82, f° 59 v°.

noyer et détruire ceulz de la ville de Callaix et du pays environ [...] »¹⁸⁵⁸. L'armée bourguignonne est présente au premier plan : les hommes d'armes, vêtus de paletots rouges ou bleus, sont divisés en deux groupes, la majorité armée de lances et rangée en ordre de bataille, et un petit groupe équipé d'outils et occupé à creuser ; les personnages se trouvent en hauteur, sur une petite falaise ou une colline, et on aperçoit au second plan la ville assiégée, fortifiée et entourée d'eau. Philippe le Bon est au milieu de la troupe : son identification est surtout possible grâce aux enseignes qui flottent au-dessus de lui : trois bannières sont armoriées, l'une porte ses armes personnelles, les deux autres portent respectivement les armes du duché de Brabant (de sable au lion d'or) et du comté de Flandre (d'or au lion de sable) ; à celles-ci

s'ajoute un étendard noir à queue d'aronde, décoré d'une croix de saint André dorée entourée de fusils, les emblèmes du duc. La figure qui est automatiquement associée à cette emblématique, et que l'on va considérer comme étant le chef de cette troupe, émerge clairement de la masse : elle se trouve d'ailleurs à peu près au centre de l'image. Montant un cheval richement harnaché d'or, le duc est vêtu d'une armure de plates entièrement dorée : on en distingue d'ailleurs parfaitement les différentes pièces, plastron, spallières, avant-bras, gantelets, haubert, cuissots, genouillères, grèves et solerets à poulaines ; sa tête est protégée par une bavière et, surtout, une salade dont la visière relevée laisse apparaître une partie du visage. Notons également que le duc porte autour du cou le collier de l'ordre de la Toison d'or. Son attitude exprime parfaitement le commandement : il est très clair qu'il surveille l'avancée des travaux ; en outre, il tient de sa main droite ce qui pourrait être une verge ou un bâton de commandement. L'illustration des *Chroniques d'Angleterre* de Louis de Bruges a été confiée à plusieurs artistes, mais pour les volumes qui nous occupent, il s'agit du Maître du Boèce flamand qui en fut responsable :

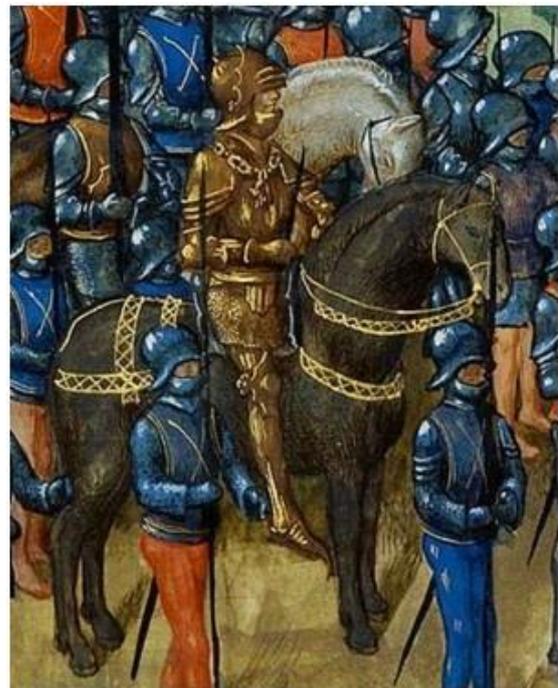


Figure 14

¹⁸⁵⁸ Paris, BNF, Ms., Fr. 83, Livre VI, f° 269 v°.

actif à Gand et à Bruges, sa période d'activité s'étend entre la fin des années 1470 et le début des années 1490 et, outre le seigneur de Gruuthuse, il fut au service de bibliophiles prestigieux tels Édouard IV ou Philippe de Clèves¹⁸⁵⁹.

Terminons la liste des sources iconographiques tirées de la bibliothèque de Louis de Bruges avec l'« entrée de Philippe le Bon à Gand » (Figure 15), une miniature à mi-page située au recto du folio 289 d'un exemplaire des *Chroniques du règne de Charles VII* de Jean Chartier réalisé entre 1470 et 1479¹⁸⁶⁰. C'est une fois de plus le texte associé à cette illustration qui nous permet d'identifier cette entrée cérémoniale de Philippe le Bon à Gand qui eut lieu en 1458 : « Cest l'entree de tres hault et tres puissant prince monseigneur le duc de Bourgogne faite en la ville de Gand le dimence XXIIIe jour d'avril apres Pasques l'an mil



Figure 15

quatre cens LVIII [...] ». De nouveau, l'emblématique nous permet d'identifier le principal protagoniste : les armoiries de Philippe le Bon sont en effet représentées à divers endroits, bannière, bannière de trompette, housse du cheval, et il est possible de distinguer son mot emblématique sur l'étendard bleu présent à l'arrière plan. Il est impossible de se tromper quant à la place occupée par le duc dans la procession : le faste de son équipement le distingue du reste des hommes d'armes. Il est présent sur la gauche

de la miniature, précédé par son porte-bannière et montant un cheval blanc vêtu d'une couverture à ses armes et équipé d'un chanfrein de métal protégeant sa tête et son encolure. Le duc est vêtu d'une armure de plates qui recouvre entièrement son corps. Il est possible de distinguer les différentes pièces : spallières, avant-bras, gantelets, cuissots, genouillères, grèves et solerets à poulaines ; seul manque le plastron, qui est soit absent, soit caché par le surcot que l'on distingue par-dessus et qui dépasse de l'armure à certains endroits. La tête du duc est protégée par un bassinnet dont la visière est baissée : celui-ci est surmonté d'un

¹⁸⁵⁹ *Miniatures Flamandes*, p. 425.

¹⁸⁶⁰ HANS-COLLAS et SCHANDEL, p. 179 ; *Miniatures Flamandes*, p. 336.

cimier en forme de fleur de lys et il est orné d'un tortil et de lambrequins. La présence de ces deux derniers éléments peut étonner car ils relevaient avant tout du décor héraldique, ou au mieux de l'équipement de joute. L'apparence de Philippe le Bon est assez similaire à celle « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV » sur laquelle nous reviendrons plus loin. La position de Philippe le Bon est centrale, au propre comme au figuré : l'œil de l'observateur est automatiquement attiré par cette figure située au centre de l'image. La place du duc dans le cortège est à part : on remarque qu'il n'y a personne à côté de lui, sentiment renforcé par le porte-bannière et le groupe d'archers de corps qui le précèdent et les hommes d'armes qui le suivent. Il se distingue également par son apparence : nul autre personnage n'égale la richesse de son équipement, tant l'équipement de corps que l'équipement équestre. Les éléments emblématiques qui ornent son bassinet contribuent à établir sa supériorité, laquelle est définitivement signifiée par le bâton de commandement qu'il tient dans la main gauche : Philippe le Bon apparaît clairement comme le chef militaire du contingent que nous avons sous les yeux. Cette miniature est attribuée à Philippe de Mazerolles, un artiste qui fut promu valet de chambre de Charles le Téméraire en 1467 et devint membre de la guilde des enlumineurs de Bruges en 1469¹⁸⁶¹.

La miniature représentant « Philippe le Bon en Hollande » (Figure 16) est tirée de la bibliothèque des Nassau : à mi-page, elle est située au recto du folio 151 d'un exemplaire des *Chroniques d'Angleterre* de Jean de Wavrin réalisé durant le dernier quart du XVe siècle et peut-être commandé par Engelbert II de Nassau¹⁸⁶². Ce dernier, chevalier de la Toison d'or, fut particulièrement proche de Charles le Téméraire, participant à plusieurs de ses campagnes militaires, étant même capturé à la bataille de Nancy, mais remplissant également des offices de gouvernement en l'absence du prince ou accompagnant ce dernier lors d'événements importants, comme l'entrevue de Trèves de 1473¹⁸⁶³ : il paraissait donc légitime de le placer au rang des familiers des ducs de Bourgogne, surtout compte tenu de sa volonté de s'inspirer de ces derniers en termes de bibliophilie, ainsi que nous l'avons déjà évoqué. La miniature est une illustration du chapitre qu'elle introduit et sa compréhension nous est en partie permise par le texte situé juste en dessous : « Cy commence le quart livre

¹⁸⁶¹ *Miniatures Flamandes*, p. 331.

¹⁸⁶² WIJSMAN, *Luxury Bound*, p. 462.

¹⁸⁶³ SMEDT, p. 154-155.

lequel contient en soy XXXIIII chapitres. Du premier il fait mention de la mort du duc de Brabant et comment le duc de Bourguoigne commist de par lui officiers en Brabant ». L'illustration est divisée en deux parties : sur la gauche, l'artiste a représenté le duc Jean IV de Brabant sur son lit de mort et, sur la droite, nous pouvons voir Philippe le Bon



Figure 16

chevauchant, entouré d'hommes d'armes. Le duc de Bourguogne est reconnaissable, d'une part, au collier de l'ordre de la Toison d'or qu'il porte autour du cou et, d'autre part, aux armes présentes sur l'enseigne vexillaire : si les armoiries sont fidèlement reproduites, on notera un anachronisme dans la présence du collier de l'ordre de la Toison d'or, fondé bien après la mort de Jean de Brabant, qui eut lieu en 1427¹⁸⁶⁴. Le duc monte en tout cas un cheval richement harnaché. Il est vêtu d'une armure, à l'exception des mains et de la tête, laquelle est coiffée d'un chapeau orné d'une plume rouge. Parmi les pièces de l'armure, il est possible de distinguer la cuirasse qui protège le torse, le harnois de jambes, composé de cuissots, de genouillères et de grèves, et les solerets ; le reste est caché par le paletot bleu que le duc porte par-dessus son armure. Cette partie de la miniature ne renvoie pas au chapitre qui suit mais plus probablement au troisième chapitre de ce livre, lequel s'intitule « Comment le duc de Bourguoigne retourna en Hollande pour prendre conclusion et fin de sa guerre » : nous savons en effet qu'au moment de la mort de Jean de Brabant, Philippe le Bon était engagé depuis la mi-septembre 1425 dans une lutte, armée notamment, avec Jacqueline de Bavière, épouse du défunt duc de Brabant et comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande¹⁸⁶⁵. L'artiste, auteur de cette miniature, nous est cependant inconnu.

Le « siège de Ham » (Figure 17) est une miniature de petit format également tirée d'un manuscrit de la bibliothèque des Nassau, en l'occurrence un exemplaire de la *Chronique* de

¹⁸⁶⁴ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 44.

¹⁸⁶⁵ BONENFANT, *Idem* ; BOUSMAR, « Jacqueline de Bavière, trois comtés, quatre maris (1401-1436) : l'inévitable excès d'une femme au pouvoir ? », p. 422-423.

Monstrelet, à l'attribution cependant tout aussi incertaine et réalisé, semble-t-il, plus tardivement que la chronique de Wavrin précédemment citée. Cette miniature, située au verso du folio 59, représente le siège de Ham entrepris par Jean sans Peur à partir du 10 septembre 1411¹⁸⁶⁶. La présence du duc dans cette illustration est supposée par le titre du chapitre qu'elle introduit : « Comment le duc de Bourgoingne accompaignie de grant nombre de Flamens et aultres ses aliez sen alla devant la ville de Hem en Vermandois quil print d'assault et puis sen retournerent les Flamens ». Si Jean sans Peur est bien représenté dans cette miniature, il ne peut s'agir que du personnage au premier plan, de dos, semblant donner des ordres à un groupe d'hommes d'armes : drapé dans un grand manteau rouge, la tête coiffée d'un chapeau bleu, on devine des jambes couvertes d'une paire de harnois et le torse protégé par une cuirasse, sans grande certitude cependant. Le style artistique, peu détaillé, ne nous apporte donc que peu d'information et il serait tout à fait possible que nous soyons en présence d'une opération militaire dirigée par le duc alors que celui-ci n'est pas en armes. D'une manière générale, les miniatures de ce manuscrit ne présentent pas un intérêt aussi important que les autres sources de notre corpus. J'ai ainsi volontairement omis deux autres miniatures dudit manuscrit qui auraient pu, au premier abord, se révéler intéressantes : la première, qui se trouve au recto du folio 156, représente l'arrivée de Jean sans Peur devant Paris et la seconde, au recto du folio 217, illustre la journée de Mons-en-Vimeu. Cependant, il est difficile, si ce n'est impossible, d'identifier avec certitude le personnage représentant Jean sans Peur et celui représentant Philippe le Bon, s'ils apparaissent bien dans ces miniatures¹⁸⁶⁷ : dans le cas du « siège de Ham », un personnage se détachait et pouvait laisser supposer une assimilation avec le duc, alors que dans le cas



Figure 17

Figure 17

¹⁸⁶⁶ SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 536.

¹⁸⁶⁷ Comme dans le cas du « siège de Ham », ils sont nommés dans les titres auxquels ces miniatures sont associées : « Comment le duc de Bourgoingne sen vint devers Paris [...] » (Leyde, UB, VGG F 2, f° 156 r°) ; « Comment le duc de Bourgoingne combati les Daulphinois a Montz en Vymeue [...] » (Leyde, UB, VGG F 2, f° 217 r°).

des deux autres miniatures, plusieurs personnages peuvent y prétendre. Je me permets donc de ne les évoquer que brièvement.

Le « conseil du roi de Hongrie » (Figure 18) est tiré d'un exemplaire des *Chroniques* de Jean Froissart ayant appartenu à Philippe de Commynes. La vie de ce chroniqueur est bien connue : appartenant à une famille annoblie qui servait les ducs de Bourgogne, il fut conseiller et chambellan de Charles le Téméraire, remplissant pour lui de nombreuses missions diplomatiques, avant de quitter son service dans la nuit du 7 au 8 août 1472 pour rejoindre celui de Louis XI¹⁸⁶⁸. Le manuscrit fut cependant réalisé entre 1470 et 1472, donc avant son départ pour la cour de France, et il fut, en outre, très probablement offert à



Figure 18

Commynes par quelque prince de la Maison de Bourgogne¹⁸⁶⁹ : il est donc parfaitement légitime de le classer au rang des familiers des ducs. La miniature, à mi-page, se trouve au recto du folio 84 et représente le conseil de guerre réuni par Sigismond de Luxembourg. Il est même raisonnable de penser que la miniature illustre le discours que tint Sigismond aux barons français, tel que l'annonce le texte situé juste en dessous : « Et ia avoit dit le roy de Honguerie aux seigneurs de France, au comte de Nevers, au comte d'Eu et au conte de Lamarche, au seigneur de Coucy, comte de Soissons, et aux barons et chevalliers de France et de Bourgongne ». La présence de Jean sans Peur y semble donc naturelle mais, au premier abord, il est difficile de le distinguer du reste des hommes d'armes : s'attarder sur

quelques détails nous apporte cependant un certain nombre d'informations. Les chefs de l'armée sont donc réunis sous un pavillon, entourant Sigismond, placé au centre, qui se démarque grâce à divers attributs, notamment la couronne fleuronnée, le manteau fourré d'hermine ou encore le dais sous lequel il est assis. Compte tenu de la position importante de Jean sans Peur, chef officiel de l'armée française, il est raisonnable de penser qu'il se trouve juste à côté du roi, à sa gauche ou à sa droite. Il est cependant intéressant de noter

¹⁸⁶⁸ FAVIER, *Louis XI*, p.643 ; SCORDIA, *Louis XI*, p.39.

¹⁸⁶⁹ LE GUAY, p. 36-38.

que les personnages assis à droite du roi sont vêtus d'armures à l'aspect proche du bronze, au même titre que Sigismond : il est raisonnable de considérer qu'il s'agit alors de Hongrois, les Français étant alors placés à gauche¹⁸⁷⁰. Si l'ordre de prééminence est respecté, Jean sans Peur est très certainement le personnage assis directement à côté du roi : cette hypothèse est renforcée par le fait qu'il est coiffé d'un cercle, la couronne des barons, ce qui le distingue de ses compagnons, et qu'il tient dans sa main gauche un bâton de commandement. Le comte de Nevers, puisqu'il s'agit très probablement de lui, est vêtu d'une armure dont on ne distingue cependant que le harnois de jambes : celui-ci est plutôt détaillé, puisqu'il est possible de repérer les cuissots, les genouillères et les grèves, auxquels il faut ajouter les solerets. Sa tête et ses mains sont nues, à l'exception du cercle, et le reste du harnois est caché par le pourpoint noir qu'il porte par-dessus : celui-ci semble brodé d'or au niveau du col, et il est complété par une ceinture richement ouvragée. L'auteur de cette miniature a, pendant longtemps, été nommé Maître du Froissart de Philippe de Commynes, en raison de ce manuscrit : depuis quelques années, il est assimilé à Philippe de Mazerolles, que nous avons déjà rencontré¹⁸⁷¹.

Les bibliothèques des familiers et proches des ducs de Bourgogne nous offrent donc une sélection plutôt intéressante de miniatures représentant ces princes en chefs de guerre, et ce bien que qu'une large majorité soit due à l'initiative d'un personnage en particulier, en l'occurrence Louis de Bruges. Ces illustrations nous transmettent une vision des ducs en chefs de guerre que ces derniers n'ont pas produite, mais qui a très probablement subi leur influence, étant donné que les miniatures en question furent réalisées pour des fidèles qui prirent bien souvent exemple sur eux.

C/ Les manuscrits commandés par les contemporains des ducs de Bourgogne

Le reste de notre corpus est constitué de miniatures n'ayant été commandées ni par les ducs, ni par leurs familiers : entrent dans cette catégorie de commanditaires leurs adversaires éventuels, mais également des personnages qui, sans être leurs ennemis, ne faisaient pas partie de leurs proches. En outre, les manuscrits comprenant des miniatures

¹⁸⁷⁰ HUMPHREYS (H. N.), *Illuminated Illustrations of Froissart Selected from the MS. in the British Museum*, pl. XIV.

¹⁸⁷¹ *Miniatures Flamandes*, p. 331.

susceptibles de nous intéresser n'ont pas tous été réalisés pour un personnage bien précis : dans certains cas, comme nous allons le voir, l'initiative revint à des institutions, comme les conseils des villes.

Deux miniatures nous intéressent tout particulièrement : elles sont assez proches et sont issues de la bibliothèque d'Édouard IV. « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV » (Figure 19) est une miniature à mi-page située au recto du folio 12 de l'exemplaire des *Chroniques* de Jean Froissart du roi d'Angleterre : ce manuscrit semble avoir été réalisé entre 1481 et 1483 pour William Hastings, chambellan du roi, qui l'a ensuite offert à son maître¹⁸⁷². C'est en raison de cette légère incertitude quant à son origine que ce manuscrit, ayant appartenu au beau-frère de Charles le Téméraire, n'est pas classé parmi les productions



Figure 19

issues des familiers des ducs. La miniature représente Philippe le Hardi chevauchant avec une troupe armée et entrant dans une ville. Le duc de Bourgogne est aisément reconnaissable, d'une part grâce au texte dont la miniature est l'illustration : « Quant le duc de Bourgogne eut fait ceste chevauchee comme dit est en Artois laquelle fut honorable pour luy et prouffitable pour les Francois de la frontiere d'Artois et de Saint-Omer, il ordonna en chascun diceulx

chasteaux dont il avoit possession capitaines et gens darmes pour les tenir et par especial en la ville d'Ardre il establist a demourer le viconte de Meaux et le seigneur de Saint-Py. » D'autre part, il est possible de l'identifier grâce à l'emblématique, que ce soient les armoiries fidèlement reproduites sur les enseignes vexillaires, bannière, bannières de trompettes et pennon¹⁸⁷³, ou le cimier fleurdelysé qui orne son casque, lequel rattache le personnage à la maison de France. La composition est très proche de l'« entrée de Philippe le Bon à Gand »

¹⁸⁷² BACKHOUSE, « Founders of the Royal Library », p. 29-30 ; LE GUAY, p. 39.

¹⁸⁷³ Dans le cas de la dernière enseigne, il peut également s'agir d'une cornette, si l'on se fonde sur la forme. Voir sur cette question Part. 1, Ch. 1, III, C, p. 212-213.

que nous avons vue auparavant : les deux ducs ont quasiment la même apparence et adoptent la même attitude. Les armures sont par exemple quasiment les mêmes : Philippe le Hardi est vêtu d'une armure de plates qui recouvre entièrement son corps, le plastron étant toujours absent, à la seule différence que les spallières sont davantage visibles sur l'armure de Philippe le Bon. Sa tête est protégée par un bassinot, dont la visière est cependant moins pointue et, surtout, relevée, laissant apparaître son visage : il est cependant lui aussi cimé d'une fleur de lys d'or et orné d'un tortil et de lambrequins. Le duc est également à cheval : la tête de celui-ci est protégée par un chanfrein de métal, orné de plumes cette fois, et il est vêtu d'une grande couverture, richement brodée et non plus armoriée. Mais ce qui frappe peut-être le plus est la similitude de leur attitude : l'un et l'autre se tiennent de la même manière, les rênes dans la main gauche, un bâton de commandement dans la main droite. Encore une fois, l'œil de l'observateur est automatiquement attiré par ce personnage, qui apparaît comme le plus important de la miniature, mais également comme le détenteur de l'autorité suprême au sein de ce cortège. Cette parenté entre l'« entrée de Philippe le Bon à Gand » et le « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV » peut s'expliquer par le fait que cette dernière miniature est attribuée à Philippe de Mazerolles, conjointement, cependant, avec l'artiste appelé Maître aux mains volubiles, actif à Bruges dans les années 1470 et 1480¹⁸⁷⁴.

« Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes » (Figure 20) est une miniature également à mi-page et tirée d'un exemplaire des *Chroniques* de Jean Froissart : ce manuscrit fut cependant commandé par Thomas Thwaytes, qui fut notamment chancelier de l'échiquier, chancelier du duché d'York et trésorier de Calais lorsque William Hastings en était le lieutenant royal ; Thwaytes semble l'avoir offert à Édouard IV, ce qui placerait sa rédaction entre 1470 et 1483¹⁸⁷⁵. Située au recto du folio 10, la miniature offre une composition très proche de celle du « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV » : le duc de Bourgogne entre dans une ville avec une troupe armée. Il s'agit du même événement que celui de la miniature précédente puisqu'on retrouve un texte similaire à celui cité plus haut. C'est d'ailleurs ce texte qui nous permet d'identifier Philippe le Hardi puisque l'emblématique, cette fois-ci, est susceptible de nous induire en erreur : les enseignes, une

¹⁸⁷⁴ *Miniatures Flamandes*, p. 283-284.

¹⁸⁷⁵ BACKHOUSE, *Idem*, p. 30 ; LE GUAY, p. 39-40.

bannière et trois bannières de trompettes, portent les armoiries de Philippe le Bon et Charles le Téméraire, que l'on aperçoit également sur l'écu qui surmonte l'entrée de la ville. Philippe le Hardi adopte une attitude proche de celle précédemment décrite, mais son apparence présente quelques différences. Le cheval est vêtu d'une grande couverture bleue brodée d'or, aussi richement ouvragée que la précédente, qui couvre cependant la tête,



Figure 20

laquelle est, de nouveau, protégée par un chanfrein de métal orné de plumes. Le duc est toujours vêtu d'une armure de plates qui recouvre entièrement son corps, le plastron étant cette fois-ci bien présent. Notons également qu'un manteau brodé d'or et doublé d'hermine pend à ses épaules. Mais l'une des différences majeures réside dans la protection de tête : il ne s'agit plus d'un bassinot mais d'une salade à bavière, dont la visière est relevée. Celle-ci reste cependant cimée d'une fleur de lys et ornée d'un tortil et de lambrequins. L'autre différence majeure est le fait que, cette fois-ci, le harnois est entièrement doré. La miniature exalte cependant toujours autant le statut militaire du duc de Bourgogne, renforcé par le bâton de commandement qu'il tient toujours dans la main gauche. L'auteur de cette miniature est inconnu, bien que la parenté avec les réalisations de Philippe de Mazerolles soit évidente¹⁸⁷⁶.

« Jean sans Peur devant Buda » (Figure 21) est une miniature du cycle iconographique des *Passages faiz oultre mer par les François contre les Turcs et autres Sarrazins et Mores oultre marins*, un traité historique réalisé vers 1474, écrit par Sébastien Mamerot et illustré par Jean Colombe, un enlumineur originaire de Bourges qui a notamment achevé les Très Riches Heures du duc de Berry : ce manuscrit a été commandé par Louis de Laval, un proche de Louis XI, qui fut son conseiller, gouverneur du Dauphiné ou encore gouverneur de Champagne¹⁸⁷⁷. Située au recto du folio 260, la miniature illustre la

¹⁸⁷⁶ LE GUAY, p. 40.

¹⁸⁷⁷ FAVIER, *Louis XI*, p. 529 ; GORGIEVSKI (S.), « Imaginaires du paysage méditerranéen dans un traité historique des croisades: *Les Passages d'Outremer* de Sébastien Mamerot (XVe s.) », p. 35.

rencontre entre Jean sans Peur et Sigismond de Luxembourg devant Buda, au milieu de l'année 1396¹⁸⁷⁸, tel que cela est décrit au recto du folio 261 : « [les Croisés] arriverent brief temps en Hongrie devers le roy qui leur vint au devant a tout noble et belle chevalerie et les mena en sa cité de Bonde en laquelle il les recueut moult haultement [...] ». Nous avons ici une véritable représentation du comte de Nevers en chef de guerre : bien qu'il ne s'agisse pas d'une scène de bataille, le prince apparaît clairement comme le commandant, au moins officiel, de l'armée à laquelle il se trouve. Le comte est vêtu d'un harnois dont on distingue les différentes pièces : plates recouvrant le torse et le dos, garde-bras, avant-bras, gantelets, cuissots, genouillères, grèves et solerets ; il est également possible d'apercevoir un haubergeon sous les plates. Seule sa tête est nue mais devait être couverte du chaperon que Jean a retiré pour saluer le roi et qu'il tient de la main droite. Il monte un cheval blanc équipé de pièces de harnois équestre : sa tête est recouverte d'un chanfrein de métal, son encolure et sa croupe de plates ; il porte également une couverture de mailles que l'on distingue sous une couverture de tissu richement décorée d'or, tout comme le mors et les brides. Plus que l'armure, assez proche de celles des autres membres du contingent



Figure 21

français, c'est finalement la richesse de sa monture qui distingue Jean sans Peur de la masse : une distinction est immédiatement effectuée par l'observateur de cette scène. Le fait que le roi de Hongrie semble saluer plus précisément le comte de Nevers renforce en outre la sensation que celui-ci est bien le chef de l'armée.

L'*Amtliche Berner Chronik*, c'est-à-dire la « Chronique officielle de la ville de Berne » n'a pas été commandée par un particulier mais, ainsi que nous l'avons évoqué, par le Conseil de cette ville : la tâche fut confiée en 1474 à Diebold Schilling l'Ancien, auparavant suppléant à la chancellerie de Lucerne puis engagé en 1460 comme clerc de la ville de Berne où il

¹⁸⁷⁸ PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient*, p. 37 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 75.

remplit par la suite de nombreuses fonctions¹⁸⁷⁹. Achevée en 1483, la chronique présente l'histoire de la ville depuis sa fondation, et traite donc de son conflit avec Charles le Téméraire, auquel l'auteur semble d'ailleurs avoir pris part : nous avons donc ici un document écrit, peu de temps après les campagnes militaires contre le duc de Bourgogne, par un acteur direct¹⁸⁸⁰. Abondamment illustré, ce manuscrit nous laisse espérer un nombre raisonnable de représentations du duc de Bourgogne en chef de guerre, traduisant cette fois-ci l'image qu'avaient ses adversaires. Plusieurs miniatures ont donc été sélectionnées. La première susceptible de nous intéresser est l'« invasion de l'Alsace », une miniature située au folio 180 du troisième volume (Figure 22) : comme son nom l'indique, elle illustre la visite, par Charles le Téméraire, de ses possessions alsaciennes à la tête d'une forte armée, à la fin de l'année 1473¹⁸⁸¹, information confirmée par le titre du chapitre et le texte qui accompagnent la miniature¹⁸⁸². La présence de Charles le Téméraire ne saute cependant pas aux yeux : il faut bien le texte pour confirmer sa présence, celui-ci faisant mention du « duc de Bourgogne » (« herzog von Burgunn »). L'emblématique nous informe également du fait qu'il s'agit d'une armée bourguignonne : on le voit à la présence des croix de saint André et de la devise ducale sur les enseignes et les bardes. Mais la représentation du Téméraire tranche radicalement avec



Figure 22

l'iconographie traditionnelle : le duc semble tout droit sortie de l'imagination de l'artiste. On l'imagine cependant dans le personnage situé au centre de la miniature : chevauchant un cheval entièrement recouvert d'une couverture bleue, il a également une position centrale au sein du cortège, n'ayant aucun cavalier à sa droite ou à sa gauche, étant entouré de valets

¹⁸⁷⁹ BON, p. 17-18.

¹⁸⁸⁰ Idem.

¹⁸⁸¹ DUBOIS, p. 333 ; NERLINGER (C.), « Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace (1469-1474) », t. 4, p. 253-255.

¹⁸⁸² Pour la transcription du texte, voir SCHILLING (D.), *Die Berner Chronik, 1468-1484*, t. 1, p. 117 ; pour la transcription et la traduction, j'utilise le travail de M. Bon, ici p. 429, n° 4.

à pieds qui lui témoignent une certaine déférence. Charles n'est cependant pas en militaire : il est vêtu d'un costume de cour, bien qu'il porte une cotte frappée de la croix de saint André, et que sa tête soit coiffée d'un chapeau à plume. Son visage étonne probablement le plus, du fait de la présence d'une barbe et de cheveux longs. Malgré tout, il s'impose clairement comme le personnage le plus important de l'illustration, et donc le chef de toute cette troupe armée.

La précédente miniature a établi la principale difficulté que présente ce cycle iconographique : l'identification précise du duc de Bourgogne. Le problème se pose de nouveau pour la miniature suivante, « Charles le Téméraire quitte l'Alsace », située au folio 197 du même volume (Figure 23). Encore une fois, le texte¹⁸⁸³ et l'emblématique nous permettent d'affirmer que l'illustration concerne des Bourguignons, mais où est le



Figure 23

Téméraire ? Au premier abord, il pourrait très probablement apparaître sous les traits du personnage à gauche, aux cheveux longs mais sans barbe, tout de rouge vêtu, qui monte un cheval revêtu d'une couverture bleue : il est possible de faire un parallèle avec la miniature précédente, et pas seulement sur ce point puisque le personnage en question est lui aussi entouré de deux

valets à pieds portant lances qui lui témoignent une grande attention ; il est en outre précédé par une troupe armée qui semble presque annoncer son passage, si l'on en juge par les gestes des deux cavaliers devant lui. Son attitude interroge également : il a les deux mains jointes, ce qui lui donne une apparence grave et solennelle ; il est également possible de penser qu'il vient de frapper dans ses mains pour ordonner l'exécution des directives qu'il vient de donner. En contrepartie, étant donné que la miniature est censée représenter le départ du duc de Bourgogne, qui laisse l'Alsace sous le gouvernement de Pierre de Hagenbach, il est possible de considérer que les deux personnages pré-cités sont tous les deux représentés : on peut alors imaginer que le personnage précédemment décrit serait

¹⁸⁸³ SCHILLING, Idem, p. 129 ; BON, p. 430, n° 6.

Pierre de Hagenbach, qui assiste au départ de son maître en faisant preuve de déférence, et que Charles le Téméraire serait le personnage placé juste devant lui, revêtu d'un harnois qui lui couvre le corps à l'exception des mains et de la tête, coiffé d'un chaperon rouge, et montant un cheval protégé par une barde rouge sur laquelle il est possible de distinguer le fusil ducal. Ce dernier détail pourrait faire pencher la balance du côté de ce dernier personnage, dont le geste, qui s'apparente à un salut, signifierait bien qu'il est sur le départ. Une telle familiarité venant du duc de bourgogne étonnerait cependant. Il est donc difficile d'affirmer, de manière catégorique, quel personnage représente Charles le Téméraire.

Les interrogations sont peut-être moindres en ce qui concerne le « siège de Neuss », miniature qui se trouve au folio 255 (Figure 24). Charles le Téméraire n'est pas plus reconnaissable que sur les autres miniatures, puisqu'il est de nouveau un barbu aux cheveux longs et que la croix de saint André ornant sa cotte n'est pas extrêmement visible, mais le personnage en question est forcément le commandant de cette troupe : il est toujours en costume de cour, mais une épée pend à sa hanche gauche, instrument de pouvoir sur lequel l'artiste a particulièrement insisté. On retrouve encore une fois les deux valets à pieds qui veillent sur lui, mais il est surtout précédé par un porte-enseigne en grand apparat qui a pour fonction d'indiquer clairement l'identité de son maître :



Figure 24

l'enseigne en question a d'ailleurs la forme d'un pennon, drapeau qui, nous l'avons déjà évoqué, était, à en croire Olivier de La Marche, censé être le plus proche de son possesseur, pour toujours indiquer sa position ; il convient toutefois de rester prudent car le décor que l'on peut observer serait plutôt celui d'un étendard. Cependant, l'assimilation entre ce personnage et Charles le Téméraire, renforcée encore une fois par le texte¹⁸⁸⁴, semble être plutôt légitime, même si, une fois de plus, nous avons un chef de guerre en costume de cour, qui s'éloigne des chevaliers en armures que nous avons eu l'occasion d'observer auparavant.

¹⁸⁸⁴ SCHILLING, *Idem*, p. 165 ; BON, p. 431, n° 16.

C'est finalement une réflexion similaire à laquelle il faut recourir en ce qui concerne l'« invasion de la Lorraine », située au folio 330 (Figure 25). Le texte indique bien qu'il s'agit du voyage du duc en Lorraine¹⁸⁸⁵ et les emblèmes nous confirment une nouvelle fois qu'il s'agit d'une troupe bourguignonne : la devise ducale est présente sur la barde du cavalier à l'extrémité droite et les enseignes portent les armoiries. Ce sont d'ailleurs les drapeaux qui pourraient nous permettre de localiser le duc. En effet, le plus visible des deux est un pennon : non seulement il en a la forme, triangulaire, mais cette fois-ci le décor correspondrait puisque nous voyons bien qu'il s'agit d'une enseigne héraldique, comprenant



Figure 25

des éléments de la devise pour décorer la queue. Si l'on garde en tête le prince, que nous avons de nouveau évoqué, selon lequel cette enseigne est la plus proche du prince, Charles doit être à côté du pennon. Des quelques personnages visibles, celui qui sort du lot est clairement le cavalier au centre de l'image : chevauchant un destrier blanc, lequel est protégé par une impressionnante barde rouge décorée d'un visage humain, le personnage porte une armure, dorée, par-dessus laquelle il a enfilé une cotte, ornée d'une croix de saint André ; sa tête est coiffée d'un chaperon à plume et une épée pend à sa hanche gauche.

Rien n'indique qu'il s'agit bien de Charles le Téméraire, mais force est de constater que son apparence tranche avec le reste des personnages de l'illustration : outre le faste de son équipement, les couleurs, et particulièrement le rouge, lui permettent de se démarquer, notamment aux yeux de l'observateur.

Le « voyage vers Grandson » (Figure 26), qui illustre, au folio 599, le déplacement de l'armée bourguignonne en direction de cette ville, laisse peu de place au doute. Si un personnage doit représenter Charles le Téméraire, de nouveau cité dans le texte¹⁸⁸⁶, cela ne

¹⁸⁸⁵ SCHILLING, Idem, p. 208-209 ; BON, p. 432, n° 30.

¹⁸⁸⁶ SCHILLING, Idem, p. 352 ; BON, p. 441, n° 115.

peut être que ce cavalier qui occupe une bonne partie du premier plan. Cela se voit notamment au fait qu'il se détache, physiquement, du reste de la troupe, laquelle l'entoure tout en lui laissant de l'espace ; il bénéficie également d'une garde rapprochée, composé que quatre soldats à pied armés de lances et d'épées. Le faste de son apparat : il est vêtu d'une armure dorée, sur laquelle il a enfilé une cotte rouge à la croix de saint André et sa tête est coiffée d'un chaperon orné d'une plume ; il monte un cheval blanc protégé par une barde rouge décorée d'or, la croupe étant d'ailleurs ornée d'un soleil à visage humain. Inutile toutefois de chercher les traits du Téméraire dans ce personnage barbu aux cheveux longs, mais sa position, sur l'illustration comme dans le cortège, et son apparence indiquent clairement qu'il s'agit du chef militaire de cette troupe.



Figure 26

L'« arrivée devant Lausanne » (Figure 27), au folio 689, ne nous permet pas d'être



Figure 27

aussi catégoriques, mais l'identification de Charles le Téméraire reste possible. La miniature est l'illustration du chapitre qui concerne, le texte le précise bien, l'arrivée du duc dans cette ville avec son armée¹⁸⁸⁷, laquelle a lieu le 14 mars, après la débâcle de Grandson, et permit au duc de reconstituer son armée¹⁸⁸⁸. Encore une fois, si l'on cherche le personnage qui se démarque du lot, Charles le Téméraire pourrait être celui au premier plan à l'extrémité gauche : dénué de vêtements de guerre, à l'exception d'une cotte ornée d'une croix de saint André, il monte un cheval blanc protégé par une barde ornée de la devise ducale ; cette fois-

ci c'est la couleur bleue, et non plus rouge, de son ensemble qui attire l'œil de l'observateur. Son attitude traduit également sa fonction de commandant : il montre la ville de sa main

¹⁸⁸⁷ SCHILLING, t. 2, p. 4 ; BON, p. 444, n° 141.

¹⁸⁸⁸ DUBOIS, p. 395 ; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 425

gauche, indiquant la direction à suivre, et les personnages qui l'entourent semblent l'écouter avec attention.

Je citerais une dernière miniature pour laquelle l'identification de Charles le Téméraire peut se faire sans trop de doutes : la « fuite à Morges » (Figure 28), au folio 798, qui eut lieu juste après la débâcle de Morat¹⁸⁸⁹, et qui est on ne peut mieux décrite par le texte¹⁸⁹⁰. Le personnage central ne peut être que le duc : celui-ci est vêtu d'une armure, sur laquelle on observe une cotte rouge à la croix de saint André ; ses mains ne portent pas de gants et sa tête est coiffée d'un chaperon à plume ; il monte un cheval blanc protégé par une barde rouge ornée de la devise ducale. Le statut de commandant militaire de Charles le Téméraire peut être signifié par le fait qu'il conduit la troupe armée, ses soldats le suivant, mais force est de reconnaître que la représentation n'a rien de glorieux : le duc paraît paniqué, si l'on en juge par le mouvement de mains, et pressé de se mettre à l'abri des fortifications. Cette miniature est la dernière des représentations de Charles le Téméraire en chef de guerre que nous pouvons tirer de cette chronique. J'ai volontairement omis plusieurs miniatures de ce manuscrit qui auraient pu, au premier abord, présenter un intérêt, mais pour



Figure 28

lesquelles l'identification du personnage représentant Charles le Téméraire était impossible : difficile, en effet, de le distinguer au milieu de tous les hommes d'armes dans les représentations des batailles de Grandson¹⁸⁹¹, Morat¹⁸⁹² et Nancy¹⁸⁹³ ; de la même manière, il n'est pas certain que le duc soit présent sur la miniature représentant l'armée

¹⁸⁸⁹ DUBOIS, p. 410.

¹⁸⁹⁰ SCHILLING, Idem, p. 75 ; BON, p. 448, n° 180.

¹⁸⁹¹ Bern, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 642, 643, 644, 647, 648 et 650.

¹⁸⁹² Idem, f° 757.

¹⁸⁹³ Idem, f° 846.

bourguignonne du camp de Lausanne en direction de Morat ¹⁸⁹⁴, et ce même si le texte le mentionne¹⁸⁹⁵.

Il m'a semblé intéressant de citer une dernière miniature, située cette fois-ci au folio 444 du premier volume de l'*Amtliche Berner Chronik*, qui est une illustration du meurtre de Jean sans Peur à Montereau (Figure 29). Compte tenu de la date de réalisation du manuscrit, la pertinence, et surtout le réalisme, de cette représentation laissent à désirer : l'écu que tient le duc, dont l'usage est anachronique comme nous l'avons vu et dont la présence sert uniquement à identifier les personnages, est par exemple armorié aux armes adoptées par



Figure 29

Philippe le Bon après son élévation au duché de Brabant en 1430. Il est cependant intéressant de noter que l'artiste a tenu à représenter la victime armée de la tête aux pieds, à l'exception des mains : il porte une armure de plates, dont les différentes pièces sont plus faciles à distinguer du fait que les spallières, les cubitières et les genouillères paraissent dorées, une épée pend à sa hanche gauche et sa tête est coiffée d'une salade dont la

visière est relevée. Représentation somme toute assez conventionnelle, mais l'originalité réside dans le choix de figurer, au détriment du réalisme dont pouvaient pourtant témoigner les sources, Jean sans Peur en militaire, donc supposément en chef de guerre.

Mentionnons également deux représentations tirées de l'*Excellente chronike van Vlaenderen*, l'une de Philippe le Bon, située au recto du folio 170, et l'autre de Charles le Téméraire, située au recto du folio 256 (Figure 30). Il a été difficile d'attribuer une place à ce document dans notre corpus : le manuscrit a été réalisé entre 1485 et 1490 et constitue la copie, par Jacob van Malen, d'une histoire du comté de Flandre rédigée en partie par Anthonis de Roovere, au moins pour les événements à partir de 1437¹⁸⁹⁶. Ce personnage,

¹⁸⁹⁴ Idem, f° 726.

¹⁸⁹⁵ SCHILLING, Idem, p. 27 ; BON, p. 445, n° 150.

¹⁸⁹⁶ HAUFRIEDT (J.), « Les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, selon les enluminures de la "Chronike van den lande van Vlaendre" (fin XVe siècle) », p. 87 ; VASSILIEVA-CODOGNET, « The portraits of the counts of Flanders and the coloured drawings of the Douai manuscript of the *Excellente Cronike van Vlaenderen* (Douai, Bibliothèque Municipale, ms. 1110) », p. 255.

mort en 1382, bourgeois de Bruges, maçon, poète et organisateur de fêtes, semble avoir bénéficié de l'attention de Charles le Téméraire puisqu'il reçut une pension annuelle de la part du conseil de la ville de Bruges sur recommandation du prince¹⁸⁹⁷ : peut-être celui-ci espérait-il que de Roovere, par ses talents, valoriserait son image auprès de la ville. L'auteur, dans son *Excellente chronike van Vlaenderen*, paraît cependant avoir voulu offrir à sa ville une chronique reflétant le point de vue des élites brugeoises : il ne glorifie ni ne diabolise le prince, insistant surtout sur l'importance de la paix en Flandre¹⁸⁹⁸. L'œuvre serait donc plutôt destinée à la ville qu'au prince, au même titre que l'*Amtliche Berner Chronik* précédemment étudiée. Les informations au sujet de ce manuscrit restent cependant peu nombreuses :

nous ne savons pas, par exemple, si van Malen fut l'auteur des miniatures qui nous intéressent¹⁸⁹⁹. Le manuscrit contient également une représentation de Jean sans Peur, mais celui-ci est en costume de cour¹⁹⁰⁰. Dans le cas de Philippe le Bon, nommé « Philippe de Valois », il est intéressant de constater que l'artiste a choisi de le représenter en militaire : si sa tête est coiffée d'un chapeau orné de plumes et si l'écu déposé à ses pieds



Figure 30

est surtout censé permettre l'identification du personnage par les armoiries, le duc n'en est pas moins vêtu d'une armure de plates, sur laquelle on distingue une cotte d'armes, et il exhibe une épée de sa main droite. La représentation, censée résumer le duc de Bourgogne d'un simple coup d'œil, met clairement l'accent sur sa fonction militaire. Comme dans le cas de Philippe le Bon, l'artiste a choisi de représenter Charles le Téméraire, nommé « Charles

¹⁸⁹⁷ HAUFRICT, p. 88; OOSTERMAN (J. B), « Oh Flanders, weep! Anthonis de Roovere and Charles the Bold », p. 257 et 261; VASSILIEVA-CODOGNET, p. 255.

¹⁸⁹⁸ OOSTERMAN, p. 263.

¹⁸⁹⁹ HAUFRICT, p. 88.

¹⁹⁰⁰ J'avoue ne pas avoir réussi à mettre la main sur la représentation de Philippe le Hardi.

de Valois » en guerrier : si sa tête est coiffée d'un chaperon, le duc est vêtu d'une armure, sur laquelle on observe une cotte à ses armes, il tient de la main droite et une épée et son épaule gauche est protégé par un écu armorié ; la représentation est en outre équestre, le duc montant un cheval vêtu d'une couverture armoriée. Encore une fois, la représentation, met clairement l'accent sur la fonction guerrière du duc de Bourgogne, mais, dans le cas de Charles, d'une manière encore plus explicite que pour son père.

Je terminerai avec la représentation du duc de Bourgogne en armes présente dans l'*Armorial de Gilles le Bouvier*, au recto du folio 59 (Figure 31). L'origine de ce manuscrit est assez obscure : il semble être le fruit de toute la carrière de héraut de Gilles le Bouvier, une



Figure 31

compilation de toute la matière qu'il a pu réunir durant sa vie, tirée de son expérience personnelle comme de l'œuvre de ses prédécesseurs, et qui a pris la forme d'un brouillon en attente d'être mis au propre, tâche qui fut interrompue par la mort de l'auteur, vers 1456¹⁹⁰¹. Nous en sommes également réduit à des suppositions quant au reste des informations : la datation a été estimée entre 1454 et 1457, d'après l'observation des filigranes du papier et les portraits des grands personnages ; ces derniers ne font cependant peut-être pas partie du document d'origine, il s'agit peut-être de feuillets étrangers à l'armorial ajoutés par le relieur ; il n'est en outre pas certain que toutes les illustrations soient l'œuvre de l'auteur, étant donné que celles-ci ne sont pas de la même main et n'ont pas toutes

été réalisées en même temps¹⁹⁰². Les incertitudes sont nombreuses, donc, mais il semble raisonnable de considérer que ce manuscrit fut bien réalisé au milieu du XVe siècle. Bien qu'une main postérieure, du XVIe ou du XVIIe siècle, ait ajouté « Philippe duc de Bourgogne et Flandre », il est impossible de savoir de quel duc il s'agit, et il y a fort à parier que l'artiste souhaitait seulement représenter la fonction de duc de Bourgogne plutôt qu'un duc bien

¹⁹⁰¹ *Armorial de Gilles le Bouvier, héraut Berry, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France (ms. fr. 4985)*, p. 8-10.

¹⁹⁰² *Idem.*

précis. Les armoiries que l'on peut observer derrière le personnage ne sont d'ailleurs pas les armoiries des ducs Valois mais celles des ducs Capétiens, bien que les émaux du bandé aient été intervertis¹⁹⁰³. Celles-ci, « bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules », sont en effet toujours présentes dans les armoiries des ducs Valois et semblent s'être imposées comme les armoiries officielles du duché ainsi qu'on peut l'observer, notamment, sur la scène de dédicace du *Champion des Dames*¹⁹⁰⁴ : le duc est entouré d'écus armoriés représentant ses différentes principautés et l'écu correspondant au « Duce de Bourg^{ne} » est chargé des armes capétiennes¹⁹⁰⁵. On retrouve également cet usage dans le *Grand Armorial équestre de la Toison d'or*. Le duc de Bourgogne y est en effet représenté trois fois, aux folios 51 r°, 57 v° et 149 v° : ces trois figures renvoient respectivement au pair de France, au seigneur de la marche de Bourgogne et à Philippe le Bon. Les deux premières représentent donc bien la fonction dont sont dépositaires les différentes personnes qui portent le titre de duc, et non pas un duc en particulier, et, de ce fait, l'artiste a choisi de leur faire porter non pas les armoiries du duc de Bourgogne alors au pouvoir, mais bien celles des ducs capétiens : elles étaient plus à même de représenter le duché que celles des Valois, symbole de leur accumulation de principautés. Ce choix n'a d'ailleurs rien d'étonnant puisque les armoiries, dès leurs origines, avaient démontré leur capacité à pouvoir désigner autant un territoire que celui qui le dominait¹⁹⁰⁶. Il est donc fort probablement que nous ayons sous les yeux une représentation de la fonction ducale et il est intéressant de noter que l'accent a été mis sur l'aspect militaire. Le personnage porte en effet une armure de plates, typique du XVe siècle, dont on peut distinguer les différentes pièces, plastron, spallières, avant-bras, cuissots, genouillères et grèves ; il est vêtu, en-dessous, d'un haubergeon, qui dépasse au niveau du cou. Il ne porte pas de casque, mais une coiffe sur lequel est posée une couronne ducale ornée de pierres précieuses et d'une grande plume rouge. Il monte un cheval blanc légèrement harnaché. Il tient, de la main droite, une épée nue : on peut y voir une volonté de l'artiste d'insister sur les capacités de commandement militaire qu'implique la fonction ducale. En outre, la présence des éperons, bien visibles, est peut-être un moyen d'insister

¹⁹⁰³ PRINET (M.), « *L'armorial de Bourgogne du héraut Berry* », p. 162-163.

¹⁹⁰⁴ Paris, BNF, Ms., Fr. 12476, f° 1 v°.

¹⁹⁰⁵ On notera cependant une petite erreur : l'écu comporte une bande azur de trop.

¹⁹⁰⁶ HABLOT, *Manuel de [sic] héraldique emblématique médiévale*, p. 68.

sur le statut de chevalier, qui allait de pair avec le statut de guerrier. Restons cependant prudent dans notre assimilation au monde de la guerre : on peut en effet distinguer, fixé au plastron, un faucré, c'est-à-dire un crochet qui permettait d'appuyer la lance lors de la charge à cheval. La présence de cette pièce peut avoir deux significations : il peut s'agir d'une erreur de l'artiste, qui a voulu reproduire une armure de base, sans prendre en compte la technique de combat des ducs de Bourgogne qui n'incluait pas, ainsi que nous l'avons vu, l'usage de la lance ; l'armure représentée peut également être une armure de joutes, puisque le faucré était, au XVe siècle, surtout utilisé dans le cadre de cette activité. Cette représentation serait alors à rapprocher de celle du duc de Bourgogne en grand costume héraldique présent aux folios 51 r° et 57 v° du *Grand Armorial équestre de la Toison d'or* : non content de représenter le personnage en tenue de joutes plus qu'en tenue militaire, l'artiste, en utilisant les armes capétiennes de Bourgogne, avait pour volonté de figurer non pas un duc en particulier, mais le duc de Bourgogne d'un point de vue général, la fonction plus que la personne physique, tout comme le héraut Berry. Ce sentiment est d'ailleurs renforcé par la mention, au-dessus du personnage, de la phrase « Chastilon au noble duc », reprise au folio 88 v° et assimilée à son cri de guerre ; l'extrait précise en outre que le duc met « sus son timbre ung oyseau qui sappelle ung duc ». Ces deux informations renvoient davantage aux ducs capétiens de Bourgogne qu'aux ducs Valois : d'une part, ces derniers semblent avoir utilisé un cri de guerre différent¹⁹⁰⁷ et, d'autre part, l'usage du hibou comme cimier par les ducs capétiens est bien avéré¹⁹⁰⁸, alors que nous avons vu qu'il n'était pas utilisé par les ducs Valois qui lui préféraient la fleur de lys. Il ne faut donc pas chercher dans ce portrait l'un des ducs Valois mais la seule fonction de duc de la principauté de

¹⁹⁰⁷ *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. 4, p. 169 : « A ces mots, le duc mit pied à terre, alla se placer au front de bataille, et donna le signal de l'action en criant *Notre-Dame au duc de Bourgogne!* ». Voir également DENOËL (C.), *Saint André. Culte et iconographie en France (Ve-XVe siècles)*, p. 87 et 102.

¹⁹⁰⁸ BEHAULT DE DORNON, p. 99 : « *Hughes du 4^e nom, Duc de Bourgogne*. Bandé d'or, et d'azur de 6 pièces à la bordure de g. – H. au c. d'or au bourlet d'or et d'azur. Cimier : un hibou aux ailes éployées d'or ». Voir également PINOTEAU, *Héraldique capétienne*, t. 3, p. 1 : le hibou est par exemple visible sur le sceau du duc Hugues V de Bourgogne (<http://www.sigilla.org/fr/sgdb/sceau-type/2906>).

Bourgogne, de doyen des pairs de France, et cette représentation met en avant son caractère guerrier¹⁹⁰⁹.

II/ Le chef de guerre sur les sceaux, monnaies et médailles

Après avoir étudié les miniatures, nous allons nous pencher sur les sources de métal, sources iconographiques différentes, à plus d'un titre. Nous avons mis en avant le fait que le support n'était plus le même. Cette différence de support implique en outre des différences en termes de réalisation : les représentations sont généralement d'un format plus petit que les miniatures, elles sont gravées et non pas peintes et surtout la manière de figurer le prince en armes n'est pas très variée. En fait, et c'est un point sur lequel il convient d'insister, le type de représentation qui domine au sein de ce corpus est le type équestre de guerre : en conséquence, et parce qu'il serait redondant de détailler les descriptions de toutes les représentations relevant de ce modèle, ce sous-chapitre sera forcément plus court que les autres. Afin de limiter un déséquilibre potentiel au sein de ce chapitre, il me paraît raisonnable, pour les sources de métal, de procéder à une étude différente de celle adoptée pour les miniatures. Nous conserverons une répartition selon les types de sources, les sceaux tout d'abord, les monnaies ensuite et les médailles pour finir. Nous ne nous contenterons cependant pas d'une simple description : en ce qui concerne les sceaux, nous étudierons principalement l'évolution du grand sceau équestre au fil des quatre principats, soulignant les changements que ceux-ci occasionnèrent, tout en effectuant une comparaison avec les données tirées de la comptabilité, anticipant ainsi légèrement notre propos sur le réalisme des représentations ; dans le cas des monnaies, nous reviendrons également sur le contexte d'émission ; enfin, nous accompagnerons notre étude des médailles par une réflexion portant sur les choix de compositions et les influences qu'il est possible d'identifier.

¹⁹⁰⁹ Sur cette question, voir également l'avis d'H. Pinoteau, dans *Héraldique capétienne*, t. 3, p. 6, note 12 : « Il s'agit là d'un chevalier du XVe siècle qui représente sans aucun doute le duc de Bourgogne de la première race. [...] Il est visible qu'il a voulu faire la différence entre le duc de Bourgogne et le Prince du Sang ; et c'est pour cela qu'il a donné le seul bandé au premier, car le seul bandé représentera toujours le seul duché de Bourgogne. » L'auteur associe d'ailleurs le cri « Chastillon au noble duc » à Philippe de Rouvres, le dernier duc capétien.

A/ Une représentation guerrière par excellence : le grand sceau équestre

Nous l'avons brièvement évoqué, il est possible de distinguer deux types majeurs de sceaux parmi ceux utilisés par les ducs de Bourgogne, le type équestre de guerre étant clairement celui-ci qui intéresse le plus notre propos : il est le seul représentant une figure humaine, et est, de plus, lié à l'univers militaire. Comme son nom l'indique, il représente le duc, armé des pieds à la tête, tenant un bouclier de la main gauche et brandissant une épée de la main droite, tout en galopant vers la droite. Ce modèle, utilisé par nos quatre ducs, était en principe réservé aux chevaliers, pour qui il constituait le type dominant aux XIIe et XIIIe siècles¹⁹¹⁰ et resta répandu dans la noblesse aux XIVe et XVe siècles. Le cas des ducs de Bourgogne constitue un bon exemple de cette pratique : sur la cinquantaine de sceaux recensés, on compte dix-huit grands sceaux équestres, ces derniers s'imposant d'ailleurs comme les sceaux principaux, d'un point de vue hiérarchique, de ces princes. Cette importance peut par exemple se mesurer aux changements de matrices : sur ces dix-huit grands sceaux, il est ainsi possible de dénombrer quinze matrices différentes. Cela s'explique bien sûr par les évolutions territoriales citées plus haut, qui étaient susceptibles de provoquer des changements sur les sceaux et qui se sont donc quasi toutes accompagnées de la réalisation d'une nouvelle matrice : le grand sceau équestre devait être à jour, représentant le plus fidèlement possible son détenteur et le pouvoir que celui-ci incarnait.

Si la représentation sigillaire n'avait pas pour vocation d'être réaliste, il est intéressant de se demander s'il n'est malgré tout pas possible de la considérer comme une forme de portrait du sigillant¹⁹¹¹ : le prince représenté sur le grand sceau équestre était le duc alors au pouvoir, et bien que l'illustration réponde à des codes, il était fort probable qu'elle contenait aussi des détails permettant de distinguer le chevalier. Il convient alors de se demander dans quelle mesure la représentation sigillaire se rapprochait de l'apparence réelle du duc sur le champ de bataille, mais aussi dans quelle mesure elle se conforme à l'iconographie stéréotypée du combattant. La composition générale des sceaux équestres des ducs de Bourgogne est très proche. Chacun d'entre eux représente un chevalier, armé

¹⁹¹⁰ PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 231.

¹⁹¹¹ BEDOS-REZAK (B. M.), « Medieval identity : a sign and a concept », p. 58-59: nous avons déjà cité ce propos de l'auteur selon lequel, au Moyen Âge, le réalisme n'est pas forcément associé à la ressemblance physiologique ; GIL, « L'art sigillaire se prête-t-il à la production d'images allégoriques ? », p. 205.

des pieds à la tête, chevauchant un cheval, lui-aussi armé pour la guerre, qui galope vers la droite. Ce sont tous des sceaux équestres dit « à l'épée », type apparu à la fin du XI^e siècle, qui coexiste avec l'ancien type à la lance à gonfanon avant de le supplanter après 1140¹⁹¹² : cette épée, devenue l'emblème de la chevalerie¹⁹¹³, est brandie de la main droite, la main gauche exhibant un bouclier armorié. Cette composition étant commune aux différents sceaux équestres, il faut se pencher sur les détails de l'équipement militaire afin de différencier les ducs et les confronter aux sources comptables précédemment étudiées afin de comprendre dans quelle mesure il est possible de parler de représentation « réaliste ». Si cette question se pose en effet pour les sceaux, comme pour les autres sources iconographiques, le réalisme, en général, de ceux-ci est indéniable, au point de s'imposer comme les sources les plus précieuses en ce qui concerne l'Histoire du costume ou de l'équipement militaire¹⁹¹⁴, comme en témoigne l'étude de G. Demay sur le sujet¹⁹¹⁵. Sur les trois premiers sceaux de Philippe le Hardi,

les pièces du harnois identifiables sont assez similaires : le duc est coiffé d'un heaume ovoïde orné d'une fleur de lys et d'un tortil, lequel retient un volet¹⁹¹⁶ semé de fleurs de lys (Figure 32). Ses jambes sont couvertes d'un harnois de



Figure 32: les heaumes sur les premiers sceaux de Philippe le Hardi

jambes dont on distingue les cuissots, les genouillères, les grèves et les solerets. En ce qui concerne les bras, une distinction s'observe entre le premier sceau et les deux suivants, en tout cas si l'on en juge par le seul bras visible : si main et poignet sont protégés par un gantelet, on aperçoit ce qui semble être une cubitière au niveau du coude sur le premier

¹⁹¹² BAUDIN, p. 103.

¹⁹¹³ Idem, p. 104.

¹⁹¹⁴ PASTOUREAU, *Les sceaux*, p. 70.

¹⁹¹⁵ DEMAY, *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, 1880. L'auteur avait d'ailleurs publié un travail préliminaire exclusivement consacré au costume de guerre dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 4^e série, t. 5 (1874), p. 120-176.

¹⁹¹⁶ « Volet » est le nom donné, en héraldique, à la pièce d'étoffe couvrant le casque et destinée à protéger le métal des rayons du soleil, lorsqu'elle est vue de profil. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 209.



Figure 33

sceau, pièce qui disparaît sur le deuxième et le troisième au profit d'une spallière couvrant l'épaule. Le duc est en outre vêtu d'une cotte d'armes en dessous de laquelle il est possible de distinguer un haubert de mailles, dont les manches protègent les parties des bras laissées à nue. Brandissant une épée de la main droite et un écu armorié de la main gauche, il monte un cheval revêtu d'une housse, armoriée elle-aussi : si la tête du destrier est à chaque fois ornée d'une fleur de lys, elle est protégée par un chanfrein de métal sur le premier sceau, couverte par la housse sur le deuxième et laissée à nue sur le troisième. Un premier changement majeur apparaît avec le quatrième sceau de Philippe le Hardi : outre le heaume qui est à visière grillagée (Figure 33), la main semble être nue et le reste du bras est protégé par des brassards de plates. Sur le cinquième sceau, enfin, le heaume a laissé la place au bassinot à visière, laquelle est relevée et laisse apparaître le visage du duc, toujours ornée de la fleur de lys, du tortil et du volet (Figure 34) ; le harnois de jambes est toujours présent, mais l'armure de mailles recouvre toute la partie supérieure du corps et des plates ont été ajoutées au niveau du torse ; conjointement aux éléments de métal, il est possible de distinguer des gants qui semblent être faits de cuir et un pourpoint, dépassant du haubert¹⁹¹⁷. Quant au cheval, sa couverture s'est réduite et il est lui aussi protégé par une armure de mailles, à l'exception de la tête, couverte d'un chanfrein de métal plein. Il est frappant de constater le changement majeur qui s'opère en termes de représentation à partir du cinquième sceau, à commencer par l'équipement militaire. Le réalisme de celui-ci laissait en effet à désirer pour les premiers sceaux, surtout si l'on se réfère aux conclusions établies d'après la comptabilité : le harnois de corps ne pose pas de problème majeur, tout comme l'usage de l'épée ou le port de la cotte d'armes, mais nous avons eu l'occasion de souligner la rareté du heaume dans les commandes liées à la guerre, une pièce surtout utilisée dans le contexte des joutes ou des tournois, ce qui était également le cas de l'écu, que nous n'avons même pas mentionné du fait de son absence



Figure 34

¹⁹¹⁷ Ces morceaux de draps dépassant du harnois correspondent peut-être à des pièces que nous rencontrons dans la comptabilité, comme lorsqu'en juillet 1388 Philippe le Hardi fit acheter « unes manches et ungs pans de plates » (ADCO, B 1469, f° 53 v°).

totale de l'équipement militaire. Le cinquième sceau contraste largement avec les



Figure 35

précédents au point que la présence de l'écu est l'élément majeur, si ce n'est le seul, susceptible de poser un problème dans cette représentation : la cotte d'armes a disparu au profit de plates recouvrant le haubergeon, ce qui, nous l'avons vu, n'a rien d'incohérent, et surtout le heaume a laissé la place au bassinnet, la protection de tête par excellence à cette période. La tête est

d'ailleurs au cœur des changements apportés par ce sceau : la visière du bassinnet est en effet relevée, laissant apparaître le visage du duc. Ce détail a son importance car il humanise d'une certaine manière la figure sigillaire qui n'est plus une simple silhouette bardée de métal, il la rend vivante : il ne s'agit pas d'une statue, le harnois est bien porté par quelqu'un, en l'occurrence le duc. Ce dernier point ne coule pas forcément de source car en dépit des attributs héraldiques, n'importe qui pouvait se trouver sous le harnois : le duc met un terme à tous les doutes possibles en montrant son visage, qui agit comme un signe de reconnaissance, au même titre que ses emblèmes¹⁹¹⁸ ; en allant plus loin, il est même possible de considérer que le visage ne sert pas tant à identifier le combattant, rôle qui peut être rempli par les armoiries ou le cimier fleurdelysé, qu'à insister sur le fait que le duc est présent en personne, et pas seulement à travers la représentation de ses emblèmes. Il n'est bien évidemment pas question ici d'un portrait fidèle reprenant les traits de Philippe le Hardi, et le fait de relever la visière, donc de se mettre en danger, contraste avec le mouvement de charge opéré, mais symboliquement, par la représentation d'un visage découvert, il est possible de supposer qu'il y a eu une volonté d'insister sur le fait que la figure représentée sur le sceau ducal était bien son possesseur. Ce modèle fut d'ailleurs repris par les successeurs de Philippe le Hardi : de Jean sans Peur à Philippe le Bon, les ducs de Bourgogne se firent également représenter à visage découvert sur leurs grands sceaux équestres. Ces

¹⁹¹⁸ On ne peut s'empêcher de penser à cette scène de la Broderie de Bayeux montrant Guillaume de Normandie relevant son casque pour se faire reconnaître de ses troupes, scène souvent reprise pour illustrer les problèmes d'identification des combattants provoqués par l'évolution de l'équipement militaire, qui ont pu contribuer à la naissance des armoiries. Voir PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 27 et fig. 7.

derniers ont évolué au fil des principats mais le modèle resta globalement le même, les changements étant finalement mineurs : ainsi le premier sceau ducal de Jean sans Peur est extrêmement proche du dernier sceau de son père, et ce n'est que son deuxième sceau qui marque le retour du vêtement armorié, qui a cependant plus la forme d'un surcot que d'une cotte (Figure 35) ; on distingue toujours les éléments du harnois du jambes, le haubergeon et le camail protégeant la tête, coiffée du bassinnet à visière relevée. Le premier sceau équestre de Philippe le Bon est plutôt similaire à celui de son père et le changement majeur qu'il est possible de noter, par la suite, concerne la position de la tête du duc, de trois-quarts à partir du deuxième grand sceau équestre de la chancellerie de Bourgogne-Flandre (Figure 36) ; l'équipement de corps ne diffère pas et il est parfois possible de distinguer certaines pièces invisibles en général, comme le harnois de bras sur le troisième sceau de la chancellerie de Bourgogne-Flandre. La figure équestre que l'on retrouve sur les sceaux de la chancellerie de Brabant est également similaire. Charles le Téméraire renoua avec le visage de profil sur ses sceaux équestres : comme différences

notoires avec les sceaux de son père, notons le vêtement héraldique dont les manches ne flottent plus, probablement une cotte d'armes près du corps, et la protection de tête, dont les détails laissent penser qu'elle pouvait correspondre à un armet. Quant aux montures, elles sont toutes quasi entièrement couvertes d'une housse armoriée, à partir du deuxième sceau de



Figure 36

Jean sans Peur, la tête parfois protégée par un chanfrein de métal, parfois laissée nue. Un modèle donc relativement constant et un équipement qui, lorsqu'il est possible de l'identifier, paraît généralement proche de celui dépeint par la comptabilité. Mais les doutes subsistent : l'écu continue d'être présent sur les sceaux alors même qu'il n'était définitivement plus utilisé à la guerre et il est intéressant de remarquer qu'en ce qui concerne les protections de tête, les éléments finalement les plus visibles et les plus aisément identifiables du harnois, des sceaux de Philippe le Bon et Charles le Téméraire, le bassinnet, ou l'armet, s'impose au détriment du chapeau de fer et surtout de la salade, qui semblent pourtant avoir été les casques privilégiés par ces princes, ainsi que nous l'avons vu auparavant.

B/ Les monnaies, supports des représentations

La fonction guerrière des ducs de Bourgogne est aisément observable sur les monnaies émises par ces derniers et peut revêtir plusieurs aspects. Il est ainsi possible de voir une référence au monde militaire dans la présence de certains éléments de l'équipement de guerre au sein de la représentation. Il convient maintenant de s'attarder sur les monnaies retenues pour notre étude, afin de relever leurs caractéristiques et leurs spécificités. Il a volontairement été décidé de ne pas s'attarder ici sur le heaume, une monnaie d'or qui, comme son nom l'indique, représentait un heaume cimé surmontant un ou plusieurs écus : s'il est indéniable que le heaume renvoie à l'état du duc, à sa fonction militaire, et qu'il peut même être considéré comme une allégorie de sa personne chevaleresque, nous nous concentrerons sur les représentations dans lesquelles les ducs apparaissent dans leur corporalité. Il est alors possible de relever trois types de représentations.

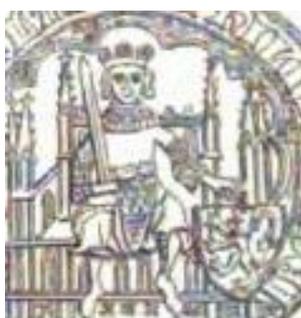


Figure 37

Si l'on cherche les éléments de l'équipement militaire sur les monnaies, le premier exemple que nous pouvons avancer, bien qu'un peu particulier, est celui de l'écu d'or. Philippe le Hardi ordonna la frappe de cette monnaie en Flandre après la mort de son beau-père, Louis de Male, en 1384 ou 1385¹⁹¹⁹. L'avvers de l'écu offre une représentation du prince en majesté (Figure 37) : le personnage est assis dans une stalle de style gothique, coiffé d'une couronne fleuronnée, la main gauche posée sur un écu aux armes de Flandre et tenant de la main droite une épée nue, pointée vers le haut ; il est assez difficile de d'identifier précisément le vêtement porté : certains détails pourraient nous pousser à voir une cote de mailles dépasser au niveau du cou, à moins qu'il ne s'agisse simplement d'un vêtement richement ouvragé, type houppelande ou peliçon. Le modèle avec épée fut par la suite repris par Philippe le Bon pour l'écu d'or de Hollande, ou *klinkaert*, qu'il fit frapper en



Figure 38

¹⁹¹⁹ DESCHAMPS DE PAS (R.), *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne et description de leurs monnaies d'or et d'argent*, p. 6, 27 et pl. VI, n° 5.

1426¹⁹²⁰. Plus intéressant est cependant le noble d'or. Cette monnaie fut frappée à l'initiative de Philippe le Hardi à partir de 1388 en Flandre¹⁹²¹ (Figure 38) et furent par la suite reprises par ses successeurs¹⁹²² ; elle fut en outre également émise dans le comté de Namur¹⁹²³. La représentation reste cependant globalement similaire d'une version à l'autre¹⁹²⁴ : toujours coiffé d'une couronne à fleurons, le duc se tient debout dans une nef qui vogue vers la droite ; il semble porter le même vêtement que sur l'écu, il tient une épée nue pointée vers le haut de la main droite et il se protège derrière un écu à ses armes, qu'il tient de la main gauche et qui cache une partie de son corps. Ce modèle est repris pour le demi-noble d'or, subdivision du noble¹⁹²⁵. Quelques différences sont malgré tout observables : lorsque Jean sans Peur fit frapper ses propres nobles d'or, il remplaça les armes de son père présentes sur l'écu par les siennes ; Philippe le Bon n'effectua aucun changement en ce qui concerne les armoiries : ayant adopté celles de son père à son avènement et ne les ayant changées qu'à son accession au duché de Brabant, elles n'avaient aucune raison d'être modifiées sur les nobles, monnaies émises avant cette date. Il est également possible de relever une différence entre la première et la seconde version du noble de Philippe le Bon : cette dernière, émise en 1428¹⁹²⁶, comporte un lion issant¹⁹²⁷ émergeant de la poupe du navire. Ces quelques exemples correspondent au premier type de représentations monétaires des ducs de Bourgogne en chefs de guerre : nous les appellerons les représentations du duc en pied.

¹⁹²⁰ Idem, p. 64-65, 97, et pl. XX n° 39.

¹⁹²¹ Idem, p. 12-13.

¹⁹²² Idem, p. 36-37, 60-61, 64, 66-67 et 70-71.

¹⁹²³ CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, p. 107-108 ; DESCHAMP DE PAS, p. 61-62.

¹⁹²⁴ DESCHAMPS DE PAS, p. 32-33, 57, 95 et pl. VIII n° 15, pl. X n° 25, pl. XX, n° 38.

¹⁹²⁵ Idem, p. 33, 95 et pl. VIII n° 16.

¹⁹²⁶ Idem, p. 98 et pl. XX n° 42.

¹⁹²⁷ Se dit des animaux représentés à mi-corps et qui semblent sortir d'une pièce, d'une partition, d'une figure ou des bords de l'écu : PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 365.



Figure 39

Si le caractère guerrier des représentations précédentes n'est pas forcément flagrant, il n'en est pas de même pour le modèle suivant : le cavalier, que l'on trouve aussi sous les noms de *ridder* ou *philippus*. Il s'agit d'une monnaie d'or émise à l'initiative de Philippe le Bon en vertu des ordonnances monétaires de 1433¹⁹²⁸ : elles furent frappées en Flandre, en Hollande et en Hainaut à partir de 1434, mais également en Bourgogne, à partir de 1439¹⁹²⁹, et en Brabant¹⁹³⁰. Il s'agit, comme

son nom l'indique, d'une représentation équestre du prince. Le modèle, dans son ensemble, ne varie pas d'une principauté à l'autre¹⁹³¹ : le personnage, figurant le duc de Bourgogne et représenté sur l'avvers (Figure 39), est à cheval et galope vers la droite. Ce cavalier est armé des pieds à la tête : il est vêtu d'un harnois de plates, dont il est possible de distinguer certaines pièces, notamment la genouillère et les spallières, et son buste semble protégé par une cuirasse. Si le harnois de corps représenté nous apparaît relativement proche de celui croisé dans la comptabilité, la protection de tête semble plutôt relever de l'équipement de joute : le personnage est coiffé d'un heaume à visière grillagée, surmonté d'un tortil et d'une fleur de lys, et auquel pendent des lambrequins ; ces éléments relèvent moins du costume de guerre que du costume de parade, voire renvoient aux ornements extérieurs de l'écu en héraldique. Le cavalier brandit une épée nue de sa main droite, comme s'il s'apprêtait à frapper. De la main gauche, il tient les rênes, richement ouvragés de sa monture : celle-ci est vêtue d'une couverture décorée de l'emblématique ducale, des fusils accompagnés de flammèches pouvant être distingués. Les différences majeures observables ne relèvent

¹⁹²⁸ CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 111-112 ; DESCHAMP DE PAS, p.99.

¹⁹²⁹ BARTHÉLÉMY (A.), *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, p. 69 ; DUMAS-DUBOURG, p. 218.

¹⁹³⁰ CHALON, *Idem*, p. 114.

¹⁹³¹ BARTHÉLÉMY, p. 71 et pl. V n° 10 ; CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 114 ; DESCHAMPS DE PAS, p. 99-100 et pl. XXI n° 44 ; DUMAS-DUBOURG, p. 333 et pl. XV n° 15-1-1 et pl. XV n° 15-1-2.

finalement pas de la représentation en elle-même, mais de la légende qui l'accompagne, celle-ci dépendant de la région émise : ainsi, à en exergue, il est possible de lire BVRG sur les cavaliers bourguignons, FLAD sur les cavaliers flamands, HANN sur les cavaliers hennuyers ou encore BRAB sur les cavaliers brabançons. Notons que des demi-cavaliers furent également frappés, la représentation étant copiée sur celle des cavaliers¹⁹³².

En plus de la représentation en pied et de la représentation équestre, il peut être intéressant de dire un mot d'une représentation un peu particulière, pour laquelle le prince, s'il garde un corps, se voit transformé, prenant l'apparence d'un animal : on la qualifiera tout naturellement de représentation animalisée du duc. Ce modèle est représenté par une monnaie flamande, émise par Philippe le Hardi à son avènement : le double gros, également appelée lion botdrager¹⁹³³. Ce type monétaire, utilisé ici pour une monnaie d'argent, est une spécificité flamande, que le comte Louis de Male fit émettre à partir de 1365¹⁹³⁴ et dont il utilisait déjà le modèle pour ses sceaux secrets¹⁹³⁵, et fut repris par son fils et héritier, Jean sans Peur, pour une monnaie d'or cette fois-ci, émise en vertu de l'ordonnance du 17 août 1409¹⁹³⁶. Le lion botdrager de Philippe le Hardi¹⁹³⁷ présente ainsi un lion assis dans un polylobe, coiffé d'un heaume couronné et cimé d'une tête de lion. Le lion d'or de Jean sans Peur¹⁹³⁸ présente un décor plus varié : le lion est cette fois-ci assis dans une cathèdre architecturale, mais toujours coiffé d'un heaume. E. Théodore, à l'époque conservateur adjoint des collections de la ville de Lille, qui a fourni à l'auteur de l'article la description de cette monnaie, s'attarde justement sur cette pièce, qui se trouve être l'élément le plus intéressant pour notre sujet : il est, selon lui, inspiré du heaume de joute, « percé d'une large vue avec ventaille, qui, en se prolongeant très bas, fournit une bavière dont l'extrémité, se terminant en pointe, était maintenue au surcot du cavalier par une courroie »¹⁹³⁹ ; le cimier au lion a quant à lui été remplacé par une cimier à fleur de lys¹⁹⁴⁰.

¹⁹³² CHALON, Idem ; DESCHAMPS DE PAS, p. 100.

¹⁹³³ DESCHAMPS DE PAS, p. 28-29.

¹⁹³⁴ ELSEN, p. 126-127 et 160 : l'auteur va d'ailleurs même jusqu'à qualifier ce type de « national ».

¹⁹³⁵ LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges*, t. 1, p. 183-184.

¹⁹³⁶ THÉRY (L.), « Le lion d'or de Jean sans Peur », p. 302-303.

¹⁹³⁷ DESCHAMPS DE PAS, p. 28 et pl. VI n° 7.

¹⁹³⁸ THERY, p. 295-296.

¹⁹³⁹ Idem, p. 296.

À l'issue de ces différentes descriptions, il me semble important de faire une remarque au sujet du métal utilisé : l'or. A l'exception de l'un des exemplaires du lion heaumé, qui est un modèle particulier sur lequel nous reviendrons, les représentations armées des ducs de Bourgogne que nous avons relevées sont toutes observables sur des monnaies d'or. Cette particularité n'est pas anodine finalement. Ce métal est en effet chargé d'une importante valeur, tant matériel que symbolique : depuis les origines, les civilisations de l'Europe privilégient l'or et le réservent d'abord à leurs dieux puis à leurs princes souverains¹⁹⁴¹ ; l'or est symbole de puissance à plus d'un titre, signifiant notamment la richesse de l'émetteur : la reprise de la frappe d'or, monnayage le plus prestigieux, par les états européens entre 1250 et 1300 est par exemple une conséquence directe de la reprise d'activité économique qui marqua le XIIIe siècle¹⁹⁴². Cette richesse joue d'ailleurs un rôle de toute première importance dans l'exercice du pouvoir, et l'affirmation de la souveraineté, dont la frappe de la monnaie est d'ailleurs l'un des modes d'expression majeurs : le processus politique de rassemblement autour d'un souverain passait en effet par la puissance financière, gouverner c'était dépenser et un prince riche est un prince puissant, et le système politique qui se mit en place dans de nombreux états développait les institutions fiscales pour financer une armée permanente¹⁹⁴³. Ce rapport entre la monnaie et le monde de la guerre est d'ailleurs particulièrement intéressant : la volonté, pour les princes, d'acquérir la richesse, de réunir un trésor, était également motivée par un désir de gloire militaire, qui les poussaient ainsi à adopter une politique génératrice de conflits¹⁹⁴⁴. Symbole de richesse et de puissance, l'or s'impose donc comme le support idéal pour recevoir les représentations du prince : celui-ci est alors associé à un métal noble et à une forte valeur¹⁹⁴⁵. Nous avons donc à notre disposition trois types de représentations qui semblent plus ou moins liées au monde militaire et dont il conviendra ensuite d'approfondir l'étude. Précisons également que les légendes de ces monnaies ont volontairement été mises de

¹⁹⁴⁰ Idem, p. 296-297.

¹⁹⁴¹ PERONNET, p. 45.

¹⁹⁴² FAVIER, « État et monnaie », p. 176 ; PERONNET, p. 50.

¹⁹⁴³ LASSALMONIE (J.-F.), « La politique fiscale de Louis XI (1461-1483) », p. 255 ; LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 29 ; PERONNET, p. 57.

¹⁹⁴⁴ PERONNET, p. 58.

¹⁹⁴⁵ COATIVY, « Les représentations monétaires des rois de France », p. 213.

côté : en effet, les légendes directement associées à ces représentations, donc présentes sur l'avvers, renvoient à chaque fois à la titulature du duc émetteur de la monnaie, et ne présentent donc qu'un intérêt secondaire pour notre propos.

C/ Les médailles : un corpus restreint

Penchons-nous à présent sur les représentations des ducs de Bourgogne en chef de guerre que l'on peut observer sur les médailles. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, le corpus n'est pas très fourni, ce qui se comprend d'autant mieux compte tenu de la nouveauté de ce support, mais également de sa particularité, ainsi que nous venons de le voir. Nous allons ici présenter les exemples retenus, leurs origines, les décrire et définir leur intérêt pour notre propos.

La première médaille qui nous intéresse ne nous est malheureusement connue que par un dessin, issu d'un recueil du XVIII^e siècle, et conservé à la Bibliothèque Nationale de France, dit *Livre de figures de monnoyes*¹⁹⁴⁶ (Figure 40). L'avvers est chargé d'une figure équestre. Le duc porte une armure : on aperçoit avec certitude le harnois de jambes, dont



Figure 40

on distingue le cuissot, la genouillère, la grève, le soleret et l'éperon ; la question se pose cependant pour le haut du corps : il est difficile de déterminer si le duc est vêtu d'une cuirasse ou s'il porte un surcot que l'on voit dépasser de ce qui semble correspondre à des tassettes, de même qu'on ne peut affirmer si le bras visible est armé ou non. La tête du duc est protégée par une bavière qui recouvre sa bouche et ce qui semble être un armet, dont la visière relevée laisse apparaître son visage ; ce

casque est surmonté d'un cimier en forme de fleur de lys. Le duc semble avoir également

¹⁹⁴⁶ ROUYER (J.), « Remarques concernant un ancien recueil manuscrit de figures de monnaies et description des empreintes qu'on y trouve de quelques médailles à des types monétaires, des XV^e et XVI^e siècles, frappées dans les Pays-Bas », p. 415-418 et 421-425 ; SMOLDEREN, p. 165-166.

jeté une cape sur ses épaules, qui flotte derrière-lui en prenant l'aspect de lambrequins. Il brandit enfin de sa main droite une épée nue. Le cheval qu'il monte est vêtu d'une grande couverture sur laquelle on distingue à plusieurs endroits la devise ducale, le fusil accompagné de sa pierre à feu et de ses flammèches. Compte tenu du caractère particulier de la médaille, et afin de mieux comprendre ce qu'elle est censée signifier, il convient de dire un mot du revers et des légendes que l'on peut lire sur les deux faces. Le décor du revers est composé en grande partie par un écu aux armes définitives de Philippe le Bon, celles qu'il adopta après son accession au duché de Brabant ; on notera également la présence d'autres éléments emblématiques, notamment des lions rampants et des fleurs de lys. Les légendes de la médaille sont respectivement « PHS DEI GR DVX BVRGONDIE BRABACIE LIMBVRG CO FLAD ARTE BVRG HOLLA ZELANA » pour l'avvers, et « ERIPE ME DE – INIMICIS MEIS – DOMINE AD TE CONFUGI DOCE ME FACERE VOLV – TATEM TVAM – QVIA DEVS – MEVS ES TV » pour le revers ; une date est également présente sur l'avvers : « ANNO DOMINI MIL CCCC XXXVIII »¹⁹⁴⁷. Bien évidemment, une grande prudence s'impose. La planche sur laquelle se fonde cette description, et qui est reproduite dans l'article de J. Rouyer, est, de l'aveu même de l'auteur, un dessin exécuté d'après une photographie du manuscrit¹⁹⁴⁸ : même si le dessin original est, ainsi que le suppose l'auteur, une empreinte minutieusement fidèle de la médaille, réalisée au moyen d'une forte pression de la pièce préalablement noircie, il est raisonnable de considérer que les passages de l'original à l'empreinte, puis de l'empreinte à la photographie, et enfin de la photographie au dessin ont considérablement augmenté les risques d'altération de la représentation que nous avons sous les yeux. Il est cependant certain que cette médaille est inspirée par le type monétaire : la représentation ne fait pas preuve d'originalité et rappelle grandement celles des sceaux et surtout des monnaies, vues auparavant. Pour être plus précis, le modèle de cette médaille est le *ridder*, ou cavalier d'or, bourguignon, que nous avons vu auparavant¹⁹⁴⁹. On retrouve bien le cheval galopant vers la droite, vêtu d'une couverture décorée de la devise ducale et monté par un chevalier protégé par un harnois de plates dont on distingue notamment la genouillère et les spallières ; tout

¹⁹⁴⁷ ROUYER, p. 421-422 ; SMOLDEREN, p. 166.

¹⁹⁴⁸ ROUYER, p. 423, note 1.

¹⁹⁴⁹ HABLLOT, « La pièce et la devise : formes et fonctions du discours emblématique sur les émissions monétiformes à la fin du Moyen Âge », p. 69 ; ROUYER, p. 423 ; SMOLDEREN, p. 166.

comme sur les monnaies, le guerrier brandit une épée nue et on aperçoit les lambrequins qui pendent de la protection de tête. Cette dernière marque la principale rupture avec le modèle monétaire : sur ce dernier, le cavalier portait un heaume à visière grillagée, alors que sur la médaille il porte un bassinot à bavière dont la visière est relevée ; sur ce point, la médaille se rattache donc plutôt au modèle sigillaire. Mais le recours à la tradition monétaire restait le moyen le plus simple de produire des médailles puisqu'il suffisait d'agrandir la pièce, laquelle restait malgré tout dépourvue de relief¹⁹⁵⁰ : ce fut notamment le cas des médailles commémoratives commandées par Charles VII ou certaines réalisées sous le règne de Louis XI dont l'aspect monétiforme est flagrant¹⁹⁵¹.

Si la médaille de Philippe le Bon est une source à considérer avec prudence, il n'en est pas de même pour la seconde médaille, qui est parvenue jusqu'à nous. Plusieurs



Figure 41

exemplaires de la pièce en question, souvent évoquée, existent et se trouvent notamment à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, au département des médailles¹⁹⁵², au Kunsthistorisches Museum de Vienne¹⁹⁵³ ou encore à la Bibliothèque Nationale de France, au département des monnaies, médailles et antiques¹⁹⁵⁴ : ces médailles sont en bronze et font 38 mm de diamètre, pour les exemplaires de

Bruxelles et Paris, et 39 mm,

pour celui de Vienne. L'avvers (Figure 41) est chargé d'un portrait de Charles le Téméraire, vu de profil ; une couronne de lauriers, nouée par un ruban, est posée sur ses cheveux qui descendent jusqu'en haut de sa nuque. Le portrait est accompagné d'une légende : « DVX KAROLUS BVRGUNDVS », renseignant déjà sur l'identité du modèle. Le décor du revers



Figure 42

est plus fourni (Figure 42) : le bord est entièrement entouré d'une couronne de lauriers, le

¹⁹⁵⁰ SMOLDEREN, p. 165.

¹⁹⁵¹ BABELON, « Les origines de la médaille en France (II) », p. 278, fig. 1, p. 279, fig. 1bis, p. 281, fig. 2, p. 282-284 ; VILLELA-PETIT, p. 125.

¹⁹⁵² BARTIER, p. 144 ; SMOLDEREN, p. 168.

¹⁹⁵³ *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 226.

¹⁹⁵⁴ Paris, BNF, MMA, coll. Armand et Valton, n° 1111Q. VILLELA-PETIT, p. 131 et 141.

champ est semé de flammèches et au milieu deux fusils affrontés, accompagnés de leurs pierres à feu, entourent un bélier ; le fusil de gauche est chargé du mot « AVREVM » et celui de droite du mot « VELLVS » ; juste au-dessus, il est possible de lire « IE LAI EMPRINS » et en-dessous « BIEN EN AVIENGNE ». La médaille de Charles le Téméraire est, en comparaison, beaucoup plus respectueuse des codes de la médaille-portrait italienne tels qu'ils ont été définis avec Pisanello. Considéré à tort ou à raison comme le père de la médaille¹⁹⁵⁵, Antonio Pisano, dit Pisanello, eut une influence indiscutable sur cet art et en fut l'un des inventeurs¹⁹⁵⁶ : la médaille de Jean VIII Paléologue qu'il réalisa en 1438-1439 à l'occasion du concile de Ferrare-Florence fait en effet office de modèle¹⁹⁵⁷ et fixa les grands schèmes de composition, c'est-à-dire un diamètre plus large que les monnaies, un sujet représenté en habits de l'époque et scène narrative au revers¹⁹⁵⁸. Les médailles de Charles le Téméraire respectent plutôt bien les codes de la médaille : ainsi que nous l'avons vu, un portrait, avec légende, a été reproduit sur l'avvers et on retrouve bien sur le revers « un texte et une image relatifs à la personne représentée »¹⁹⁵⁹, cette « composition allégorique » que M. Pastoureau juge plus emblématique que symbolique¹⁹⁶⁰. Cette dernière est en effet constituée des éléments de la panoplie emblématique du duc de Bourgogne : le fusil, sa pierre à feu et les flammèches forment la devise de Charles le Téméraire, héritée de son père et dont l'usage est largement attesté, notamment dans la comptabilité¹⁹⁶¹ ; le duc ne fait pas preuve d'originalité mais ce choix doit peut-être se comprendre comme une volonté d'affirmer une forme de continuité entre les principats et de faire de cette devise, emblème

¹⁹⁵⁵ PASTOUREAU, « La naissance de la médaille : le problème emblématique », p. 207 ; SCHMUTZ (D.), « Giovanni Candida – un médailleur italien à la cour de Charles le Téméraire », p. 224.

¹⁹⁵⁶ FÉMELAT, « Cheval et héraldique sur les revers de médailles italiennes du Quattrocento », p. 146. Voir également note 2 de la même page pour des indications bibliographiques concernant ce personnage.

¹⁹⁵⁷ SCHER, p. 5 ; SCHMUTZ, Idem.

¹⁹⁵⁸ FÉMELAT, Idem ; SCHER, Idem.

¹⁹⁵⁹ SCHER, p. 1.

¹⁹⁶⁰ PASTOUREAU, Idem, p. 207.

¹⁹⁶¹ Il suffit, pour ne citer que l'un des nombreux exemples, de se référer aux commandes d'enseignes vexillaires réalisées à l'occasion du voyage de Liège : ADN, B 2064, f° 263 v° (août 1467).

personnel, un emblème dynastique¹⁹⁶². Le bélier qu'entourent les fusils renvoie bien sûr à l'ordre de la Toison d'or, ordre dynastique dont il est l'emblème et dont Charles est devenu le souverain au décès de son père : nous avons là le rappel d'un élément important du prestige et du rayonnement de la cour de Bourgogne, l'existence de cet ordre participant en effet à la glorification de son prince¹⁹⁶³ ; la référence à l'ordre est en outre renforcée par la présence, sur les fusils, des termes « AVREVM » et « VELLVS », signifiant « toison d'or ». « IE LAI EMPRINS » est cette fois-ci une originalité de Charles, un élément emblématique qui lui est propre : il s'agit de son mot. Attesté dès le début de son principat¹⁹⁶⁴, L. Hablot y voit une référence aux emprises d'armes au cours desquelles les joueurs prenaient une devise pour emblème, signe de l'enjeu pour lequel ils luttaient : si c'était le cas, et compte tenu de l'objectif de l'emprise, il faudrait comprendre l'adoption de la devise paternelle comme la volonté de Charles de faire mieux que son père¹⁹⁶⁵. « BIEN EN AVIENGNE » est quant à lui le mot emblématique de Marguerite d'York¹⁹⁶⁶. Les mots des deux époux peuvent en outre être associés, celui de Marguerite étant le complément et la suite sémantique de celui de Charles¹⁹⁶⁷ ; ce jeu de mots fut d'ailleurs utilisé par Jean Molinet pour illustrer son propos sur rondeaux jumeaux dans son *Art de la Rhétorique* :

Je l'ay empris,

Bien en aviengne.

¹⁹⁶² HABLOT, *La devise*, t. 3, p. 510 et 521.

¹⁹⁶³ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 47, 50 et 52 ; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 304.

¹⁹⁶⁴ On peut notamment l'observer dans l'exemplaire de *L'instruction d'un jeune prince* de Guillebert de Lannoy réalisé entre 1468 et 1470 (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5104, f° 5 r°), sur un étendard de la miniature illustrant l'entrée de Philippe le Bon à Gand dans l'exemplaire des *Chroniques du règne de Charles VII* réalisé entre 1470 et 1479 (BNF Ms. Fr. 2691 f° 289 r°) ou encore le reliquaire réalisé vers 1468 et offert à la cathédrale de Liège en 1471, pour ne citer que ces exemples.

¹⁹⁶⁵ HABLOT, *La devise*, t. 3, p. 521.

¹⁹⁶⁶ HOMMEL (L.), *Marguerite d'York ou la duchesse Junon*, p. 69-70.

¹⁹⁶⁷ PASTOUREAU, « Armoiries, devises, emblèmes. Usages et décors héraldiques à la cour de Bourgogne et dans les Pays-Bas méridionaux au XVe siècle », p. 100 ; VILLELA-PETIT (p. 131) le traduit de la manière suivante : « je l'ai entreprise, puisse-t-elle avoir du succès ».

Pour avoir pris,
Je l'ay emprisi.
Ou qu'il soit pris
Ne dont qu'il viengne,
Je l'ay emprisi,
Bien en aviengne.
Affin qu'a hault bruit je parviengne
Par prouesse qui m'a souspris,
Je l'ay emprisi, bien en aviengne.
Pour avoir pris, je l'ay emprisi.¹⁹⁶⁸

Le décor du revers constitue donc un ensemble de signes qui renseignent sur l'identité du modèle dont le portrait est reproduit sur l'avvers, qui contribue à expliquer celui-ci¹⁹⁶⁹. Plus originale est la couronne de feuilles qui entoure cette composition et borde la médaille : il est tentant d'y voir une référence à la couronne triomphale romaine, ou couronne de lauriers, qui coiffe la tête de Charles le Téméraire sur l'avvers, sur laquelle nous reviendrons. L'influence des monnaies romaines, et notamment des monnaies impériales, est clairement visible sur l'avvers, et renforcée par la légende latine, « DVX KAROLUS BVRGUNDVS » (duc Charles de Bourgogne), qui entoure le portrait : celle-ci contribue à l'identification du personnage et pourrait presque passer pour une titulature impériale. Ce sont d'ailleurs ces différents éléments qui font de cette médaille une représentation du duc de Bourgogne en chef de guerre. Tout d'abord, l'emploi du terme « DVX » qui peut se traduire par « duc » mais également par « chef, général », ainsi que nous l'avons déjà mentionné : l'usage du latin n'est ici pas anodin et permet d'insister sur l'aspect militaire de la fonction ducal. Tout aussi important, si ce n'est plus, est la présence de la couronne de lauriers sur la tête du duc : le laurier était en effet généralement mis en relation avec la fonction d'*imperator*, au sens de commandant en chef¹⁹⁷⁰, et Charles le Téméraire apparaît

¹⁹⁶⁸ MOLINET, *L'art de la rhétorique*, p. 228-229.

¹⁹⁶⁹ PASTOUREAU, *Idem*, p. 207.

¹⁹⁷⁰ LECOQ, p. 121, note 12.

alors comme un général romain. Mais n'oublions pas que l'*imperator* était également le général victorieux, triomphateur, et son association au laurier est, d'après Ovide, le souhait d'Apollon après que Daphné, la nymphe qu'il poursuivait de ses assiduités, se fut changée en cet arbre¹⁹⁷¹ : ce mythe contribua à faire du laurier un symbole de gloire et était bien connu du poète Pétrarque¹⁹⁷², dont l'influence sur la redécouverte de l'Antiquité classique, et donc de la culture de la Renaissance, n'est plus à démontrer¹⁹⁷³. Par cette médaille, Charles le Téméraire réalise l'un de ses grands rêves : égaler les généraux fameux de l'Antiquité. Il s'affiche ici clairement comme un chef militaire, et qui plus est un chef militaire victorieux, dans toute sa gloire et, en se faisant représenter à la manière des Césars et des Augustes, cherche à s'imposer comme le digne héritier de ces grandes figures de l'Histoire de Rome, si ce n'est de sa culture et de sa puissance.

Bref corpus donc que celui consacré aux médailles. Mais le concept même de cet objet d'art et les quelques exemples dont nous disposons représentent des cas particulièrement intéressants pour la question des représentations des ducs de Bourgogne en chefs de guerre.

III/ Etude iconographique des représentations monumentales

Il convient pour finir de se pencher plus en détails sur les représentations monumentales afin de visualiser la manière dont les ducs de Bourgogne étaient représentés. Il convient cependant de modifier notre manière de procéder compte tenu des particularités de ces sources : le recours à des descriptions des représentations ou la mise en avant de leurs caractéristiques majeures ne vaut que pour les sources originales, parvenues jusqu'à

¹⁹⁷¹ OVIDE, *Les Métamorphoses*, I, 558-566 (éd. G. LAFAYE, t. I, p. 26-27) : « Eh bien, dit-il, puisque tu ne peux être mon épouse, du moins tu seras mon arbre ; à tout jamais tu orneras, ô laurier, ma chevelure, mes cithares, mes carquois ; tu accompagneras les capitaines du Latium, quand des voix joyeuses feront entendre des chants de triomphe et que le Capitole verra venir à lui de longs cortèges. Tu te dresseras, gardienne fidèle, devant la porte d'Auguste et tu protègeras la couronne de chêne suspendue au milieu ; de même que ma tête, dont la chevelure n'a jamais connu le ciseau, conserve sa jeunesse, de même la tienne, sera toujours parée d'un feuillage inaltérable. »

¹⁹⁷² SCHER, p. 3.

¹⁹⁷³ MANN (N.), « Pétrarque et les métamorphoses de Daphné », notamment p. 383-385 et 401.

nous de manière inaltérée, ou quasiment. Une bonne partie de nos sources ayant disparu, ou n'existant aujourd'hui que sous la forme de copies, il est indispensable, pour celles-ci, de se pencher tout d'abord sur les moyens mis à notre disposition pour leur identification, de réfléchir aux similitudes entre l'original et la copie, jusqu'à quel point peut-on faire confiance à cette dernière, et enfin seulement analyser les représentations et l'image qu'elles véhiculent. La méthode évoluant selon les sources, il était donc pertinent de les répartir en différents groupes : nous commencerons par les sources originales, ayant traversées les siècles sans subir de modifications majeures et présentant donc un aspect proche de ce qu'il était lors de leur création ; nous nous pencherons ensuite sur les sources monumentales n'ayant pas totalement disparues, celles que nous pouvons encore observer aujourd'hui, mais qui subirent des modifications de grande importance ou furent remplacées par des copies, les éloignant donc de leur aspect original ; enfin, nous tenterons d'exploiter les sources monumentales ayant aujourd'hui disparu : il faudra pour cela reconstituer leur apparence, en utilisant les quelques informations à notre disposition, et juger de leur pertinence pour notre sujet.

A/ Les sources originales

Commençons très simplement par les représentations monumentales parvenues jusqu'à nous sans altérations, ou quasiment : malgré quelques changements éventuels, bien souvent conséquences du poids des siècles, ces œuvres n'en restent pas moins très proches de ce qu'elles étaient à l'origine et sont donc susceptibles de nous transmettre un témoignage fidèle tant du contexte de création que de la vision qu'avaient les commanditaires de l'image diffusée.

La plus ancienne de ces sources remarquablement bien conservées est la plaque votive d'Isabelle de Portugal¹⁹⁷⁴ (Figure 43). Cette œuvre fit partie des nombreux dons que reçut la chartreuse de Bâle au cours du concile qui se tint en cette ville et fut réalisé par la duchesse de Bourgogne, peut-être en 1438¹⁹⁷⁵ ; la date de réalisation de cette plaque est

¹⁹⁷⁴ La plaque a été reproduite dans LUCAS (J.), « Between politics and care for salvation : the wall-mounted memorial of Isabel of Portugal in the Basel Charterhouse », planche 4.

¹⁹⁷⁵ Idem, p. 38.

incertaine, mais se situe probablement à la fin des années 1440¹⁹⁷⁶. Le monument se présente sous la forme d'une plaque de laiton mesurant 1,47 m de hauteur sur 1,29 m de largeur, si l'on prend en compte le cadre en calcaire¹⁹⁷⁷. L'œuvre est divisée en deux parties : la partie inférieure comporte un texte de 19 lignes, en latin, qui correspond à la charte de fondation¹⁹⁷⁸. La partie supérieure, qui nous intéresse davantage, offre une représentation de la famille ducale : à gauche se trouvent Philippe le Bon et Charles, comte de Charolais, à genoux devant un prie-Dieu, les mains jointes, placés sous la protection de saint André qui pose sa main sur l'épaule du duc ; à droite, un deuxième groupe, dont les membres sont dans une position similaire, est composé d'Isabelle de Portugal et de deux jeunes garçons,



Figure 43

assimilés à Antoine et Josse, les premiers nés du couple¹⁹⁷⁹ ; au-dessus de Philippe le Bon, il est possible d'observer un écu à ses armes, surmonté d'un heaume fleurdelysé et de son mot emblématique, et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, tout comme il est possible d'observer au-dessus d'Isabelle de Portugal ses propres armoiries, accompagnées de sa devise, un enclos traversé par un phylactère portant son mot emblématique ; au centre, enfin, se trouve une Pietà, derrière laquelle il est possible

d'apercevoir la Vraie Croix et deux anges portant respectivement la Sainte Couronne et la Sainte Lance. Sur cette représentation, Philippe le Bon est en armes : bien que tête nue, il est vêtu de son harnois dont plusieurs éléments sont visibles, tels les canons et cubitières du

¹⁹⁷⁶ Idem, p. 38-39.

¹⁹⁷⁷ Idem, p. 33, note 2.

¹⁹⁷⁸ Voir la transcription dans CHABEUF, « Une fondation d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, à la chartreuse de Bâle », p. 248-249.

¹⁹⁷⁹ Cette donation est d'ailleurs souvent expliquée par la volonté d'Isabelle de remercier le ciel pour la naissance de son fils Charles, seul survivant parmi ses enfants. CHABEUF, p. 247 ; QUARRÉ, « Plaques de fondations d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux chartreuses de Bâle et de Champmol-lès-Dijon », p. 30 et 32.

harnois de bras, les cuissots, genouillères, grèves, solerets et éperons du harnois de jambes, ainsi que le haubergeon que l'on distingue autour de son cou ; le duc porte, par-dessus son armure, une cotte à ses armes, lesquelles sont d'ailleurs inversées¹⁹⁸⁰, le collier de l'ordre de la Toison d'or pend à son cou et une dague à rouelles est accrochée à sa hanche droite. Notons que le comte de Charolais est vêtu de la même manière que son père.

On retrouve quelques similitudes avec la deuxième source iconographique remarquablement bien conservée, le reliquaire de Charles le Téméraire du Trésor de la Cathédrale de Liège (Figure 44), œuvre particulièrement bien documentée¹⁹⁸¹. Je me



Figure 44

permettrais donc de passer rapidement sur la description générale de l'objet : d'une hauteur totale de 53 cm pour un poids d'un peu plus de 5 kg, celui-ci représente le duc de Bourgogne Charles le Téméraire sur un socle de forme hexagonale, à genoux et tenant un reliquaire dans ses mains, soutenu par saint Georges qui pose sa main sur son épaule gauche¹⁹⁸². Le reliquaire nous offre une superbe représentation du duc de Bourgogne en armes : Charles est en effet vêtu d'une armure dont on distingue bien le harnois de jambes, composé des cuissots, des genouillères, des grèves et des solerets à poulaines ; le haut du harnois est en partie caché par la jaque que porte le duc, mais on distingue malgré tout les tassettes et le bas de sa cotte de mailles qui dépassent du vêtement, ainsi que les cubitières qui émergent des manches

fendues ; son cou, autour duquel pend le collier de l'ordre de la Toison d'or, est également protégé par des mailles. Bien que sa tête et ses mains soient nues, ces éléments de

¹⁹⁸⁰ Cette particularité, qui relève d'une intention volontaire de l'artiste, s'explique peut-être par un souci de symétrie décorative et d'équilibre des lignes ornementales : CHABEUF, p. 247.

¹⁹⁸¹ Sur le sujet, voir surtout VAN DER VELDEN, *The donor's image. Gerard Loyet and the votive portraits of Charles the Bold*, Turnhout, 2000. Pour les reproductions du reliquaire, outre l'ouvrage précédemment cité, on se référera également à GEORGE (P.), « Le reliquaire de Charles le Téméraire du Trésor de la cathédrale de Liège : un message à déchiffrer », notamment les photos p. 7 à 16.

¹⁹⁸² Pour les dimensions je me réfère à GEORGE, Idem, p. 5.

l'équipement de guerre sont malgré tout présents, ses gantelets étant ainsi déposés de chaque côté du coussin sur lequel il est agenouillé, devant lequel se trouve sa protection de tête (Figure 45) : celle-ci, une salade, est particulièrement bien détaillée puisqu'il est possible de distinguer sa visière, les clous et le plumas, composé cinq plumes surmontant ce que nous appellerons une



Figure 45

pomme d'orfèvrerie, sur laquelle nous reviendrons plus tard. A l'exception de cette pomme, émaillée d'or et de bleu, ainsi que du visage et des mains, couleur chair, l'intégralité de l'équipement militaire est dorée, et le duc arbore lui-même une chevelure d'or. Bien que dans un excellent état de conservation, l'objet ne nous est pas parvenu intact : il convient de prendre un compte la disparition d'un écu armorié présent sur le socle, au centre du mot emblématique de Charles, de l'épée du duc, ainsi que la lance, l'étendard et le bouclier de saint Georges¹⁹⁸³ ; ces manques restent secondaires pour le sujet qui nous occupe puisqu'ils n'impactent pas la représentation ducale, fidèle à ce qu'elle était originellement, mais il convenait de les mentionner. Prenons également en compte les rénovations dont l'œuvre fit l'objet, tant au XVIIIe qu'au XIXe, et ces dernières années virent par exemple l'ajout d'un bouclier pour saint Georges et d'éperons pour Charles¹⁹⁸⁴.

Pour en terminer avec ces quelques sources iconographiques originales, il convient de dire un mot d'une représentation bien connue, mais un peu particulière pour notre propos : le portrait de Charles le Téméraire dit « tête nue et à l'épée » (Figure 46), ou portrait de Berlin¹⁹⁸⁵. Cette œuvre est cette fois-ci une peinture, une huile sur bois, de 42 cm de hauteur sur 32 cm de largeur, généralement considérée comme la copie d'un original attribué à Roger van der Weyden et réalisé vers 1460, à une époque où Charles est encore

¹⁹⁸³ Idem, p. 5, 6 et 17. Voir également VAN DER VELDEN, 87-89.

¹⁹⁸⁴ GEORGE, p. 4-5 ; Idem, « Le reliquaire du Trésor de la Cathédrale de Liège. Conservation, restauration et imagination », p. 55-57 ; DUMONT (J.), « Encore du nouveau à propos du reliquaire de Charles le Téméraire », p. 7.

¹⁹⁸⁵ Les possibilités ne manquent pas pour visualiser cette œuvre qui se trouve actuellement à la Berliner Gemäldegalerie (inv. 545) : on pourra ainsi se tourner vers des études consacrées aux portraits des ducs de Bourgogne (JUGIE, « Les portraits des ducs de Bourgogne », p. 81, pl. 11) ou des catalogues d'exposition (*Charles le Téméraire*, catalogue, p. 72).

comte de Charolais¹⁹⁸⁶ : en raison de cette incertitude, mais également du fait que nous ne savons si cette copie, si c'en est une, a été réalisée du vivant du duc, je me permets de l'inclure dans les sources originales. L'artiste a choisi de représenter l'héritier de Philippe le Bon en buste, de trois quarts à gauche : celui-ci est vêtu d'un pourpoint noir sur lequel scintille le pendentif de la Toison d'or, maintenu par une chaîne. Le choix d'inclure cette peinture dans notre corpus s'explique par le nom qui lui est généralement attribué : « Charles le Téméraire à l'épée », sa main gauche tenant le pommeau d'une arme assimilée à une épée. Il convient de s'attarder sur ce point qui prête à débat, afin de déterminer s'il s'agit bien d'une représentation du prince en guerrier. Tout d'abord, copie ou non, il est évident que Charles est ici représenté du vivant de son père, donc non pas en tant que duc de Bourgogne mais bien comte de Charolais, donc héritier du trône ducal : c'est un point qui a toute son importance puisque cela signifie que le message véhiculé par ce portrait est avant tout un message dynastique¹⁹⁸⁷. Cette représentation entend démontrer l'aptitude de Charles à hériter du pouvoir dynastique, lequel comporte plusieurs aspects, dont certains se trouvent dans cette peinture : la présence du pendentif de la Toison d'or renvoie ainsi à l'ordre dont le comte était destiné à devenir le chef, et à toute l'idée de souveraineté qui y était associée¹⁹⁸⁸. Charles, dans ce portrait, n'est donc pas détenteur de l'autorité suprême, que ce soit pour ce qui concerne le pouvoir princier ou son seul aspect militaire. Si celui-ci est présent dans ce portrait, il est à chercher dans l'arme que le comte tient par la poignée, arme qui est généralement, donc, assimilée à une épée, dont nous avons déjà mentionné la valeur symbolique dans le monde de la guerre. Cependant, en dépit de



Figure 46

l'avis général, rien ne prouve qu'il s'agisse bien d'une épée, dont on ne distingue, finalement, que le pommeau et une partie de la poignée. Il est difficile d'être catégorique puisque nous ne possédons aucune arme ayant appartenu aux ducs de Bourgogne et permettant la comparaison, exception faite de l'épée d'apparat que possédèrent Philippe le Bon et Charles

¹⁹⁸⁶ BARTIER, p. 26 ; BORCHERT, « Le portrait de Charles le Téméraire », p. 73 ; JUGIE, p. 60-61.

¹⁹⁸⁷ BORCHERT, p. 73-74 ; JUGIE, p. 91.

¹⁹⁸⁸ BORCHERT, p. 74.

le Téméraire et qui se trouve actuellement au Kunsthistorisches Museum de Vienne¹⁹⁸⁹ : pommeau et poignée ne présentent aucune ressemblance¹⁹⁹⁰. Les sources iconographiques nous permettant de nous faire une idée de ce à quoi ressemblaient les épées à la fin du Moyen Âge semblent d'ailleurs s'accorder sur ce point : il est ainsi possible de se référer aux miniatures qui, ainsi que nous l'avons déjà évoqué, constituent une source primordiale pour l'équipement militaire¹⁹⁹¹, mais on peut également se tourner vers les livres de combats, c'est-à-dire des manuscrits, incunables ou imprimés, qui décrivent des gestes martiaux¹⁹⁹², et les illustrations qu'ils sont susceptibles parfois de contenir¹⁹⁹³. En contrepartie, le peu que nous voyons de l'arme présente des similitudes avec les dagues, et plus particulièrement les dagues à rouelles : celles-ci étaient caractérisées par une garde et un pommeau circulaires¹⁹⁹⁴, ce qui pourrait correspondre à l'arme que nous avons sous les yeux¹⁹⁹⁵. Il est,

¹⁹⁸⁹ Charles le Téméraire, catalogue, p. 280-281.

¹⁹⁹⁰ Les traces archéologiques dont nous disposons en ce qui concerne les épées des XIVe et XVe siècles tendent à conforter ce point de vue : sur la forme des pommeaux des épées médiévales, voir notamment OAKESHOTT (E.), *The sword in the age of chivalry*, p. 80-111.

¹⁹⁹¹ Il suffit simplement de se tourner vers les miniatures de notre corpus iconographique, vues auparavant.

¹⁹⁹² JAQUET (D.), « Introduction », p. 19.

¹⁹⁹³ Le recueil *L'art chevaleresque du combat* édité par Daniel Jaquet propose par exemple plusieurs reproductions d'illustrations tirées de ces manuels. On retiendra notamment celles tirées de *La Fleur des guerriers*, livre de combat écrit au début du XVe siècle par le maître d'armes italien Fiore dei Liberi (v. 1350-v. 1420) : MARTINEZ (G.), « *La Fleur des guerriers* : métier des armes et art martial chez Fiore dei Liberi », p. 72-73, fig. 5 à 7, p. 77, fig. 9. Tout aussi intéressantes sont les illustrations tirées de *l'Alte Armature und Ringkunst* écrit en 1459 par Hans Talhoffer, notamment les représentations d'épées d'armes des folios 107 v° et 108 r° et v° du manuscrit Thott 290 2° de la Bibliothèque Royale de Copenhague : JAQUET, « Combattre à plaisance ou à outrance ? Le combat en armure à pied d'après les textes fondateurs », p. 165, et p. 166-167 pour d'autres reproductions d'épées. Le manuscrit a également été numérisé et est consultable en ligne : <http://www5.kb.dk/manus/vmanus/2011/dec/ha/object23662/en/#kbOSD-0=page:2>

¹⁹⁹⁴ COGNOT, « Par-delà formes et fonctions : approches techniques et théoriques de l'épée et des autres armes du Moyen Age occidental », p. 41.

en outre, intéressant de noter que la dague est une arme qui accompagne fréquemment les ducs de Bourgogne sur leurs représentations en civil¹⁹⁹⁶ : il est ainsi possible de citer la miniature du *Bréviaire dit de Philippe le Bon à l'usage de Paris* représentant le duc en prière devant saint André¹⁹⁹⁷, mais également, et d'une manière générale, les images de dédicace¹⁹⁹⁸. S'il s'agit d'une dague plutôt que d'une épée, l'aspect militaire de cette représentation diminue considérablement : la dague n'a pas la même valeur symbolique que l'épée, la première étant parfois considérée de manière péjorative dans un contexte militaire¹⁹⁹⁹, et ce serait bien avant tout le futur duc de Bourgogne, et non pas le futur chef de guerre, qui est représenté ici.

B/ Les sources altérées par le temps

Les sources suivantes sur lesquelles nous allons nous pencher n'ont pas complètement disparu, il est toujours possible de les voir aujourd'hui, mais elles ont subi d'importantes modifications, au point d'avoir été finalement remplacées par des copies : ce faisant, leur aspect original a été dénaturé et il est nécessaire de prendre en compte la possibilité que ce nous observons aujourd'hui s'éloigne de l'image que les ducs de Bourgogne cherchaient à transmettre. Toute la difficulté va être ici de déterminer dans quelles mesures les copies diffèrent des originaux, et pour cela reconstituer, autant que possible, ces derniers à l'aide des quelques informations à notre disposition : ainsi nous pourrions espérer visualiser plus clairement cette image voulue par les ducs.

¹⁹⁹⁵ Pour les représentations de dagues, on pourra se référer aux sources précédemment citées : *l'Alte Armature und Ringkunst* de Hans Talhoffer offre par exemple une illustration en pleine page d'une dague à rouelles (Copenhague, Det Kongelige Bibliothek, Thott 290 2°, f° 30 r°).

¹⁹⁹⁶ Cela n'a rien de surprenant étant donné que la dague devint, au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge, un accessoire commun du costume masculin : RAYNAUD, « La dague », p. 144-145.

¹⁹⁹⁷ Bruxelles, KBR, ms. 9511, f° 398 r°. Il est également possible de citer la miniature du *Traité de l'oraison dominicale* représentant le duc assistant à la messe: Idem, ms. 9092, f° 9 r°, publiée notamment dans *Miniatures flamandes*, p. 221.

¹⁹⁹⁸ Je me permets de renvoyer aux miniatures qui illustrent l'article de P. Schandel sur la question : SCHANDEL, « Les images de dédicace à la cour des ducs de Bourgogne. Ressources et enjeux d'un genre », p. 67, 74 et 78, notamment. Voir également p. 219 du même ouvrage.

¹⁹⁹⁹ RAYNAUD, « La dague », p. 153.

Les seules représentations de Philippe le Hardi et Jean sans Peur présentes dans notre corpus, en tout cas les seules de ces princes dont nous avons des traces visibles, sont probablement parmi les représentations monumentales des ducs de Bourgogne les plus connues : il s'agit de leurs tombeaux²⁰⁰⁰, que l'on peut admirer au Musée des Beaux-Arts de Dijon. Chacun de ces monuments est surmonté par les gisants des défunts, dont le modèle est relativement similaire. Philippe le Hardi est couché sur le dos, les mains jointes, les yeux ouverts : cercle ducal en tête, il est vêtu d'une longue robe blanche et d'un manteau bleu, lesquels sont richement ouvragés d'or, et un long sceptre d'or repose sur son épaule droite. Deux éléments marquent la présence du militaire dans cette représentation : deux anges tiennent au-dessus de la tête du duc son casque, un bassinnet à mézail, complété par un colletin d'acier destiné à protéger le cou et un camail que l'on distingue clairement, au même titre que le rembourrage intérieur, et surmonté d'une fleur de lys d'or (Figure 47) ; en



Figure 47: détails du casque de Philippe le Hardi (photos de l'auteur)

outre, ses pieds, qui reposent sur un lion, sont armés, sous-entendant que le duc porte une armure sous sa robe. Le gisant de Jean sans Peur affiche une position similaire, couché sur le dos, mains jointes et

yeux ouverts, mais certaines différences méritent toutefois d'être soulignées : l'armure du duc est ainsi clairement visible sous le manteau brodé d'or, semé notamment de rabots, et fourré d'hermine qu'il porte. Outre ses pieds, armés, qui reposent eux-aussi sur un lion, il est possible d'observer son harnois de bras, notamment les garde-bras, composés de canons protégeant les avant-bras et de cubitières protégeant les coudes, lesquels sont d'ailleurs dorés par endroits ; son cou est quant à lui protégé par le haubergeon qui émerge du manteau. Deux anges tiennent également son casque au-dessus de sa tête, lui aussi surmonté d'une fleur de lys, mais qui est un bassinnet plus tardif que celui de Philippe le Hardi,

²⁰⁰⁰ « Tombeaux » est le terme par lequel sont généralement désignés ces monuments : il convient cependant de garder en tête que ceux-ci ne contiennent aucun corps et que le terme « cénotaphes » conviendrait donc mieux.

qui a abandonné la forme conique de la visière pour une forme sphéroïdée. Notons également l'absence de rembourrage intérieur et la présence d'un colletin rendu mobile par une charnière : cette dernière est fixée par des clous qui ont, à l'extérieur, la forme de fleurs dorées. Ajoutons enfin que la partie protégeant la nuque est décorée de sept pierres précieuses serties d'or (Figure 48). Si ces détails sont intéressants pour notre sujet, il faut cependant prendre en compte le fait que ces gisants sont des copies : les originaux, transférés à Saint-Bénigne de Dijon en 1792²⁰⁰¹, furent détruits en 1793 selon les directives de la Convention concernant la suppression des signes de la féodalité²⁰⁰². Un inventaire de 1794 signale que parmi les rares éléments conservés se trouvaient les six anges, les deux casques, les trois lions ou encore les têtes des gisants de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière²⁰⁰³ : pour ce qui concerne les éléments qui nous intéressent, seuls les casques nous offrent donc un témoignage fidèle du passé puisque ce sont les originaux que nous pouvons



Figure 48: détails du casque de Jean sans Peur (photos de l'auteur)

admirer aujourd'hui, les cimiers fleurdelysés étant les seuls exception, en tout cas de manière certaine pour celui de Philippe le Hardi ²⁰⁰⁴ . Les tombeaux furent par la suite restaurés, à l'initiative de l'architecte Claude Saintpère²⁰⁰⁵,

et les gisants furent reconstruits, entre 1820 et 1826²⁰⁰⁶. Cependant, malgré toute l'attention que les artistes ont pu vouloir accorder à leur travail, les nouveaux gisants restaient des copies et il est raisonnable de penser qu'ils présentaient des différences avec les originaux : il serait donc intéressant de les identifier et, pour cela, de reconstituer le visuel des tombeaux à l'origine. Les informations permettant de mener cette tâche à bien restent cependant assez restreints. Le premier réflexe consiste à se tourner vers les sources

²⁰⁰¹ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 43.

²⁰⁰² Idem, p. 44.

²⁰⁰³ Idem, p. 45.

²⁰⁰⁴ Idem, p. 97 et 106.

²⁰⁰⁵ Idem, p. 53.

²⁰⁰⁶ Idem, p. 58-61.

manuscrites relatives à la réalisation des tombeaux²⁰⁰⁷. Des lettres patentes émises par Jean sans Peur le 11 juillet 1404 font ainsi état de l'accord conclu avec Claus Sluter « pour achever la sépulture du Duc deffunt son père, commencée en l'église des Chartreux, assavoir l'ymage ou représentation qui y doit estre mise avec deux grans anges qui tiendront ung heulme ou bacinet atout son timbre, ung lyon aux pieds, laquelle représentation sera armée ou en habit royal – selon qu'il jugera, suivant son agrément, le plus convenable »²⁰⁰⁸ : cette pièce est particulièrement intéressante puisque, outre la confirmation de la présence de l'équipement militaire, elle nous informe que l'artiste avait certaines libertés en ce qui concerne la représentation, qui était donc susceptible de refléter sa propre vision du duc de Bourgogne. Quelques informations concernant le gisant de Jean sans Peur se trouvent dans l'accord conclu entre Philippe le Bon et Jean de la Huerta le 11 août 1443 : la statue devait être « aussi bonne ou meilleur, de telle longueur et haulteur et de telles et aussi bonnes pierres et matières » que celle de Philippe le Hardi et était accompagnée de « deux anges qui tendront [...] au dessus de la teste dudit Mons^{br} le Duc Jehan, ung heaume »²⁰⁰⁹. Conjointement à ces quelques informations, il est possible de recourir à quelques témoignages antérieurs à la Révolution : les plus intéressants sont bien évidemment les témoignages iconographiques, notamment les gravures de Louis Maisonneuve, insérées dans *l'Histoire générale et particulière de Bourgogne* d'Urbain Plancher²⁰¹⁰, les dessins de Jacques Philippe Gilquin rassemblés dans un manuscrit actuellement à la Bibliothèque Nationale de France²⁰¹¹, ceux réalisés par Lesage Muet en 1750²⁰¹², ceux de Joannès Lesage réalisés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle²⁰¹³ ou encore ceux de Jean-Baptiste

²⁰⁰⁷ Pour ces sources, je me réfère aux extraits publiés dans MONGET (C.), *La chartreuse de Dijon d'après les documents des archives de Bourgogne*, 3 vol., Montreuil-sur-Mer, 1898-1905.

²⁰⁰⁸ Idem, t. 2, p. 16.

²⁰⁰⁹ Idem, p. 115.

²⁰¹⁰ PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. III, p. 204 et 526 ; BARON, JUGIE et LAFAY, p. 126.

²⁰¹¹ Paris, BNF, Ms., NAF 5916, f° 9 v° et 10 r°, 11 v° et 12 r°, 13 v° et 14 r°, 15 v° et 16 r°, 19 v° et 20 r°, 21 v° et 22 r°, 23 v° et 24 r°, 25 v° et 26 r° ; BARON, JUGIE et LAFAY, p. 76-79 et 126-127.

²⁰¹² BARON, JUGIE et LAFAY, p. 80, 82-85 et 127-128.

²⁰¹³ Idem, p. 80-81, 83 et 128.

Lallemand réalisés après 1772²⁰¹⁴. Les dessins de J. P. Gilquin restent les plus détaillés puisqu'ils présentent toutes les faces des tombeaux. Cela nous permet notamment de constater que Philippe le Hardi était entièrement vêtu de son armure : sa jambe gauche était en effet dégagée du manteau et recouverte du harnois composé, à en juger par le dessin²⁰¹⁵, de cuissots, de genouillères et de grèves, sans oublier les solerets que nous avons déjà évoqué auparavant. Les explications quant à cet oubli lors de la reconstruction varient : il a pu être dû au fait que les gravures de Maisonneuve, sources des artistes à ce moment, ne présentaient pas cette face du monument, ou au fait qu'il était plus facile de chiffonner l'étoffe d'un manteau que de détailler une armure²⁰¹⁶. En comparaison, la copie du gisant de Jean sans Peur semble plus fidèle à l'original. Ces informations peuvent



Figure 49

être complétées par le témoignage de Louis Bénigne Baudot dont les notes, en plus de confirmer le fait que le harnois de jambes était bien visible, nous informent de la présence d'une épée à côté de la jambe gauche²⁰¹⁷. Nous pouvons donc considérer avoir une vision plus claire de ce qu'étaient les gisants lors de leur création : pour ce qui concerne la présence du militaire dans ces représentations, celle-ci s'avérait légèrement plus marquée, notamment dans le cas de Philippe le Hardi, et ce bien que les différences restent mineures.

Si l'on se rend aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu de Beaune, fondé le 4 août 1443 à l'initiative de Nicolas Rolin, chancelier de Philippe le Bon²⁰¹⁸, on pourra admirer dans la chapelle, située

²⁰¹⁴ Idem, p. 128.

²⁰¹⁵ Paris, BNF, Ms., NAF 5916, f° 15 v° et 16 r° ; BARON, JUGIE et LAFAY, p. 77, fig. 44.

²⁰¹⁶ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 97 et 99.

²⁰¹⁷ Cette note est datée du 12 juillet 1792, au cours du transfert des tombeaux à Saint-Bénigne. Dijon, Bibliothèque Municipale, fonds Baudot, Ms. 1602, f° 103 r°, publié dans Idem, p. 177.

²⁰¹⁸ SECULA (D.), « L'hôpital médiéval, un lieu sacré? Approche iconologique d'un monument emblématique: l'Hôtel-Dieu de Beaune », p. 96. Si le sujet, on se référera également à BAVARD (E.), *L'Hôtel-Dieu de Beaune (1443-1880), d'après les documents recueillis par M. l'abbé Boudrot*, Beaune, 1881 et HUGONNET-BERGER (C.), FROMAGET (B.) et REVEILLON (E.), *L'Hôtel-Dieu de Beaune*, Paris, 2005.

au fond de la « salle des Pôvres », une magnifique verrière représentant le fondateur et son épouse, Guigone de Salins, ainsi que Philippe le Bon et Isabelle de Portugal. La représentation duc est extrêmement proche de celle de la plaque votive d'Isabelle de Portugal (Figure 49) : il est de nouveau à genoux, les mains jointes, tête nue mais vêtu d'un harnois similaire, tant le harnois de bras (canons et cubitières) que le harnois de jambes (cuissots, genouillères, grèves, solerets et éperons), le haubergeon protégeant toujours son cou, auquel pend le collier de l'ordre de la Toison d'or; comme dans le cas de la plaque votive, le duc porte une cotte à ses armes, lesquelles sont également inversées, et une dague à rouelles est accrochée à sa hanche droite. La ressemblance est donc frappante, Charles comte de Charolais se tenant également derrière son père, vêtu de la même manière, la seule différence notable étant un léger retrait de saint André, qui ne pose pas sa main sur l'épaule du duc : nous serions toutefois tentés de penser que ces deux œuvres ont eu le même modèle, voire que la plaque a servi de référence lors de la reconstruction du vitrail. En effet, ce dernier n'est pas d'origine : la verrière qui surplombait l'autel fut détruite au cours de la Révolution²⁰¹⁹. Cette partie de l'Hôtel-Dieu fit l'objet d'une restauration entre 1872 et 1878, à l'initiative de Maurice Ouradou, élève et gendre de Viollet-le-Duc et la restitution du vitrail fut confiée au maître verrier parisien, Léon-Auguste Ottin²⁰²⁰ : il est légitime de poser la question de la fidélité de cette copie par rapport à l'original puisque l'artiste semble s'être fondée sur une description de 1653, laquelle ne donne finalement que peu de détails²⁰²¹. Il convient donc de rester très prudent dans l'utilisation de cette source

²⁰¹⁹ BAVARD, p. 285 ; HUGONNET-BERGER, FROMAGET et REVEILLON, p. 30.

²⁰²⁰ HUGONNET-BERGER, FROMAGET et REVEILLON, p. 30 et 67.

²⁰²¹ OTTIN (L.), *Le vitrail : son histoire, ses manifestations à travers les âges et les peuples*, p. 175 : « La chapelle dudit hostel Dieu où se célèbre tous les jours le service divin [...] aux vîtres de laquelle sont représentées les effigies de philippes le bon, duc de Bourgogne, de M^{de} Isabel de Portugal sa troisième femme, du dict S^r chancelier Rolin Seigneur d'Authun et de Mad^e Guigone de Salins sa femme, en deux autres petites vitres en dessus sont les armes dudit duc philippes escartelées de france avec briseurs des duché et comté de Bourgogne et encore celles du mesme duc parties aud. de Portugal. [...] » (Extrait du procès-verbal de visite de l'Hôtel-Dieu de Beaune (Côte-d'Or), dressé en 1653 par le lieutenant civil Groselier). L'inventaire de l'Hôtel-Dieu daté de 1501 sur lequel s'est appuyé Maurice Ouradou pour son travail n'apporte pas d'indications supplémentaires : au contraire,

iconographique puisque nous ne pouvons finalement pas affirmer qu'elle reprend fidèlement le visuel du vitrail d'origine, et donc l'image que le commanditaire voulait diffuser.

Pour terminer avec ces sources qui n'existent plus que par des copies, citons le portrait dit de Charles le Téméraire en armure²⁰²² : il s'agit d'une peinture sur bois, mesurant



Figure 50

45 cm de hauteur sur 34 cm de largeur, anciennement au Musée Calvet d'Avignon et actuellement au Musée des Beaux-Arts de Dijon²⁰²³ (Figure 50). Le duc est représenté en buste, de trois quarts à gauche, tête nue et vêtu d'une armure : il est notamment possible de distinguer les spallières, faites de plates articulées, qui protègent ses épaules et ses arrière-bras, les cubitières qui protègent ses coudes, les canons dans lesquels sont enfermés ses avant-bras, les gantelets qui protègent ses mains et le plastron qui couvre son torse ; ces différentes parties de l'armure sont richement décorées d'or, notamment les bords et les

clous, et un impressionnant travail d'orfèvrerie reproduit le collier de l'ordre de la Toison d'or sur le plastron²⁰²⁴ ; notons également la présence d'un faucr, c'est-à-dire un crochet qui permettait d'appuyer la lance lors de la charge à cheval, fixé au plastron et doré lui aussi. Le duc tient de la main gauche une épée qu'il repose sur son épaule : d'une taille imposante, sa poignée est dorée et richement ouvragée. Cette œuvre est une copie du XVI^e siècle : on ne sait cependant rien de l'original et nous ne l'incluons dans notre corpus qu'en raison de la présence de l'année 1474 dans l'inscription, qui renvoie peut-être à la date de réalisation de l'original²⁰²⁵. Mentionnons également un portrait assez proche, que le Musée des Beaux-Arts

il ne mentionne que les portraits du couple Rolin. Voir BOUDROT (J.-B.), « Inventaire de l'Hôtel-Dieu de Beaune (1501) », p. 122.

²⁰²² JUGIE, p. 84, pl. 14.

²⁰²³ BARTIER, p. 190 ; JUGIE, p. 62.

²⁰²⁴ Les avis varient mais il semble bien que ce ne soit qu'un élément décoratif de l'armure. BARTIER, Idem ; JUGIE, Idem.

²⁰²⁵ JUGIE, Idem.

de Dijon a acquis en 2008²⁰²⁶. Ce portrait se distingue principalement du précédent sur divers points : l'armure, globalement similaire, ne comporte aucune dorure ; on distingue, sous celle-ci, un haubergeon, alors que dans le précédent portrait il s'agissait d'un vêtement d'étoffe rouge ; le duc porte cette fois-ci un véritable collier, le pendentif de la Toison d'or étant ici retenu par un cordon.

C/ Les sources disparues

Le dernier groupe de notre corpus de sources monumentales est le plus délicat à présenter : il est en effet constitué d'œuvres aujourd'hui disparues et dont nous ne pouvons pas admirer de copies susceptibles de leur conserver leur statut d'œuvres monumentales. Toute la difficulté va être de parvenir à visualiser ces sources et ensuite de déterminer dans quelles mesures il est possible de les exploiter. Malgré leur disparition, ces sources nous sont connues par quelques traces, de diverses natures et dont il convient d'user avec prudence : nous disposons ainsi de descriptions, de dessins ou encore de photographies.

Parmi ces sources disparues, les plus intéressantes pour notre sujet sont les tapisseries commémorant les batailles de Roosebeke et d'Othée, commandées respectivement par Philippe le Hardi et Jean sans Peur : Philippe le Hardi passa commande de sa tapisserie auprès de Michel Bernard lors de son passage à Arras après la bataille, laquelle fut achevée en 1387²⁰²⁷, et Jean sans Peur chargea le licier arrageois Riffart Faymal de la réalisation de la sienne, qui fut terminée en 1411²⁰²⁸. L'une comme l'autre renvoyaient donc à un évènement militaire, une victoire qui plus est, et nul doute qu'elles exaltaient les ducs de Bourgogne dans leur statut de guerrier, et surtout de chef de guerre : elles ont malheureusement disparu et aucune copie, aucun dessin, n'est parvenu jusqu'à nous. Seules quelques rares descriptions peuvent nous permettre de visualiser les tapisseries dans leur ensemble. Nous savons que la tapisserie de Roosebeke faisait à l'origine plus de 200 m² et

²⁰²⁶ http://mba-collections.dijon.fr/ow4/mba/voir.xsp?id=00101-39994&qid=sdx_q0&n=13&e= Voir Annexe 2, planche XLVIII.

²⁰²⁷ CHEYNS-CONDÉ, « La tapisserie à la cour de Bourgogne », p. 77.

²⁰²⁸ CHEYNS-CONDÉ, *Idem*, p. 78 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 275.

était d'un seul tenant : Philippe le Hardi la fit diviser en trois parties en 1402²⁰²⁹. La description de la tapisserie de la bataille d'Othée nous est fournie la comptabilité :

A Riffart Faymal bourgeois et tapissier d'Arras auquel mondit seigneur marchanda de lui faire cinq draps ou tapiz de haultelice de listoire du voiage que mondit seigneur fist ou pais de Liege des largeur et longueur en la manière et pour le pris cy apres declarez. Cestassavoir un tapiz de XVI aulnes de long et de VII de large a la mesure dudit lieu d'Arraz lequel sera de l'entree que mondit seigneur et monseigneur Haynault firent oudit pais de Liege. Item un autre tapiz de ladite mesure et sera du siege que les Liegois firent tindrent devant la ville du Trech sur Meuse et comment ilz se partirent dudit siege. Item le tiers tapiz de XXIII aulnes de long et VII de large et sera comment lesdiz Liegois vindrent courre sus et combatre mondit seigneur et monseigneur de Haynaut et comment ilz furent desconfiz et mors et pluseurs diceulz rechassiez. Item le IIII^e de XVI aulnes de long et VII de large et sera comment ceulz de Tongre, de Liege, de Houy et des autres villes dudit pais se vindrent rendre a mondit seigneur des processions quilz firent et des justices qui y furent faites. Et le Ve aussi de XVI aulnes et VII de large et sera de la sentence que par mondit seigneur et monseigneur de Haynaut fut rendue et prononcee a Lille tant sur le fait desdiz Liegois et des villes du pais comme de rapporter leurs privileges es mains de mesdiz seigneur . [...] ²⁰³⁰

Cette description, qui reste la plus précise dont nous disposons sur cette source iconographique, nous apporte cependant peu d'informations sur la représentation à proprement parler du duc en chef de guerre. La commande nous informe juste que l'artiste était chargé de décorer d'or et d'argent l'équipement de guerre, que ce soient les cottes d'armes, les enseignes, les habits des seigneurs et de leurs chevaux : la tapisserie devait donc reproduire ce faste que nous avons évoqué dans notre première partie. Il serait toujours possible de se livrer à des spéculations en prenant à témoins les quelques

²⁰²⁹ CHEYNS-CONDÉ, Idem, p. 77 ; DAVID, « Philippe le Hardi au début du XVe siècle. II. Les ors du couchant », p. 219 ; LABORDE, t. 2, p. 270, n° 4273. ADCO, B 1532, f° 307 v° : « Audessus dit Colart Duichy [...] pour avoir fait du tappiz de la bataille de Rosebecque trois tappiz pour ce quil estoit trop grant et trop pesant a manier a tendre [...] ».

²⁰³⁰ ADCO, B 1560, f° 176 r° et v° (décembre 1408). On pourra également se référer à PLANCHER, t. 3, p. 289 et SCHNERB, Idem.

tapisseries commandées par les ducs de Bourgogne qui sont parvenues jusqu'à nous, mais cela reste risqué et n'apporterait finalement que des informations peu exploitables.

Les *Antiquités nationales* d'Aubin-Louis Millin comportent le dessin, plutôt intéressant, d'une statue de Philippe le Bon²⁰³¹ (Figure 51) : le duc est à genoux, les mains jointes, en prière et en armes. Le harnois est en partie caché par la cotte d'armes, grossièrement reproduite, et on ne distingue que le bas du harnois de jambes en



Figure 51

l'occurrence les genouillères, les grèves et les solerets ; une épée et les gantelets pendent à sa hanche gauche et le casque, peut-être un bassinet, est déposé à ses genoux ; derrière lui se tient saint Philippe, qui le soutient. L'ensemble était accompagné de la mention suivante : *Anno Domini MDCCXXXIV PHILIPPUS duc Burgundiae comes flandriae et ISABELLA ejus uxor, filia Joannis regis Portugalliae*²⁰³². Cette statue fut réalisée lorsque Philippe le Bon décida d'élever une sépulture à son arrière-grand-père, Louis de Male, dans la collégiale Saint-Pierre de Lille, au début des années 1450 : elle faisait partie d'un groupe de vingt-quatre statuettes qui représentait la

descendance de Louis et était adossé à l'un des piliers de la nef, près du chœur²⁰³³. La collégiale Saint-Pierre de Lille ayant été détruite à la fin du XVIIIe siècle, ce dessin est le seul témoignage visuel dont nous disposons concernant la statue.

Parmi les sources disparues, certaines offraient un visuel similaire à certaines œuvres déjà vues. La plaque votive d'Isabelle de Portugal faisait ainsi partie d'un ensemble de six

²⁰³¹ MILLIN (A.-L.), *Antiquités nationales ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois, tels que tombeaux, inscriptions, statues... : tirés des abbayes, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux*, t. 5, p. 78, pl. LIV.

²⁰³² Idem, p. 79. E. Hautcoeur signale une erreur dans la retranscription de la date : il faut lire *anno MDCCCCXXXIV*. HAUTCOEUR, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, t. 2, p. 126.

²⁰³³ HAUTCOEUR, t. 2, p. 123 et 126 ; LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 38 ; NYS (L.), « En ramembrance de ses predecesseurs. Tendances de la sculpture officielle sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », p. 340-341.

plaques commémorant des fondations de même nature et faites sur le même modèle²⁰³⁴. Une reproduction de la plaque présente à la Chartreuse de Champmol se trouve dans le manuscrit de Jacques Philippe Gilquin²⁰³⁵. Il n'est cependant pas nécessaire de revenir sur leur description, déjà effectuée. De même, le reliquaire de Liège n'était pas la seule représentation de ce type commandée par Charles le Téméraire, bien qu'il reste le seul exemplaire parvenu jusqu'à nous : au moins huit œuvres similaires furent réalisées, toutes par Gérard Loyet²⁰³⁶. En ce qui les concerne, seule la comptabilité nous permet de les visualiser : pour trois d'entre elles, pour lesquelles l'orfèvre est payé en janvier 1470, nous savons seulement qu'elles représentaient « la personne de mondit seigneur a genoux, les mains jointes »²⁰³⁷, sans toutefois s'il était en armure ou non. Plus intéressants sont les « deux grans personnaiges d'argent, representans a la personne dudit feu monseigneur » pour lesquels Loyet est rémunéré en septembre 1477 : le duc Charles le Téméraire y est représenté à genoux, les mains jointes, coiffé d'une couronne, portant une cotte à ses armes sur laquelle on distingue le collier de l'ordre de la Toison d'or et, surtout, il est « armez de gorgerin, devantbras, de falde, de harnas de jambes a tout, soleretz et autres pieces y servans, et une espee chainte, garnye tout du long de la gainne, de fusilz, de caloux et flambees »²⁰³⁸.

Mentionnons également la série des comtes et comtesses de Flandre qui se trouvait dans la salle échevinale d'Ypres, détruite au cours de la Première Guerre mondiale²⁰³⁹. Les renseignements sur ces fresques sont minces : peut-être réalisées entre 1322 et 1468²⁰⁴⁰, certaines donc du vivant des ducs, elles furent recouvertes d'un badigeon en 1794,

²⁰³⁴ QUARRÉ, « Plaques de fondations d'Isabelle de Portugal », p. 34-35.

²⁰³⁵ Paris, BNF, Ms., NAF 5916 f° 36 v° et 37 r°. Voir Annexe 2, planche L.

²⁰³⁶ VAN DER VELDEN, p. 3.

²⁰³⁷ AR, CC 1925, f° 479 r° et v° (janvier 1470), publié dans VAN DER VELDEN, p. 305-306.

²⁰³⁸ ADN, B 2115, f° 125 r° (septembre 1477), publié dans Idem, p. 323.

²⁰³⁹ MEVIUS et SOUDIÈRE, p. 101.

²⁰⁴⁰ Si l'on considère qu'elles ne furent pas réalisées en même temps. Dans le cas contraire, la date de réalisation serait postérieure à 1468, voire 1477, compte tenu de la présence des armes de l'Autriche dans la rose surmontant la frise : COPPIETERS (J.), « Anciennes peintures murales de la salle échevinale aux halles d'Ypres », p. 183-184.

redécouvertes en 1841 et restaurées, voire reconstituées pour les plus abîmées²⁰⁴¹, ce qui signifie qu'il faut les considérer avec prudence. Il existe plusieurs manières de visualiser ces fresques : nous possédons tout d'abord une reproduction à l'aquarelle et une description de celles-ci avant leur restauration²⁰⁴² ; le résultat post-restauration nous est quant à lui connu par des photographies, prises avant la guerre et de mauvaise qualité. En dépit des difficultés que ces témoignages supposent, cette fresque pourrait offrir malgré tout l'avantage de présenter les quatre ducs de Bourgogne, rendant une comparaison possible. Précisons tout d'abord qu'avant la restauration de cette série, sur les douze personnages qui devaient y figurer, seuls six étaient plus ou moins bien conservés : parmi eux se trouvaient Philippe le Hardi et Marguerite de Male²⁰⁴³. Les six autres personnages avaient disparu et seule la présence, dans un médaillon, des armes de Bourgogne et d'Angleterre ont permis de supposer que devaient être représentés les trois autres ducs de Bourgogne et leurs épouses²⁰⁴⁴. Si l'on se penche sur la représentation de Philippe le Hardi, la seule qui semble nous être à peu près parvenue dans son état d'origine, l'aquarelle nous montre le duc entièrement armé, à l'exception de la tête, coiffée d'un chaperon : il est toutefois possible de distinguer son harnois, notamment son harnois de jambes (cuissots, genouillères et grèves), par-dessus lequel il a enfilé une cotte d'armes, et, comme ses prédécesseurs, son épaule gauche semble être protégée par un écu armorié à ses armes. Les peintures des autres ducs furent donc entièrement reconstituées et il est raisonnable de penser qu'elles transmettent davantage une vision contemporaine de ces princes que la vision d'origine, puisque nous ne connaissons pas les sources sur lesquelles cette reconstitution fut fondée. Précisons toutefois, d'après la photo parvenue jusqu'à nous, qu'en ce qui concerne la représentation de Jean sans Peur, le militaire n'est présent qu'à travers la grande épée sur laquelle il est appuyé et éventuellement l'écu armorié qui protège son épaule droite, qui est d'ailleurs le seul élément un tant soit peu militaire de la représentation de Philippe le Bon ; Charles le Téméraire est, quant à lui, armé des pieds à la tête : sans pouvoir identifier

²⁰⁴¹ MEVIUS et SOUDIÈRE, *Idem*.

²⁰⁴² Voir la planche accompagnant l'article de COPPIETERS, reproduite dans l'Annexe 2, planche LI.

²⁰⁴³ *Idem*, p. 181-182.

²⁰⁴⁴ *Idem*, 182-183.

précisément tous les éléments, on distingue malgré tout le harnois et la cotte d'armes qui recouvre celui-ci.

Un mot, enfin, sur le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy. Cette œuvre présente la particularité, par rapport aux sources précédemment évoquées, de n'avoir été voulu ni par l'un des ducs de Bourgogne, ni même par un membre de la famille ducale : après la défaite du prince sous les murs de Nancy en 1477, René II de Lorraine fit inhumer son adversaire dans la collégiale Saint-Georges de la même ville²⁰⁴⁵. Quelques décennies plus tard, le duc René fit même ériger un monument au-dessus de la tombe, achevé en 1506²⁰⁴⁶ : l'œuvre est donc bien postérieure à la mort de Charles le Téméraire et n'était donc pas susceptible de traduire l'image que le duc voulait laisser de lui à la postérité ; ce monument présente toutefois un intérêt puisqu'il peut, en contrepartie, nous éclairer quant à l'image que ses adversaires, mais également les artistes, avaient de lui, et voulaient diffuser. Le monument resta debout même après la translation des restes du duc en 1550, voulue par son arrière-petit-fils, Charles Quint²⁰⁴⁷, et il fut détruit en 1717, après la prise de possession de la Lorraine par Léopold I^{er}, qui voulut rénover son palais²⁰⁴⁸. Le tombeau nous est, finalement, plutôt bien connu, puisque sont parvenues jusqu'à nous diverses descriptions et reproductions. La première mention que nous pourrions citer est l'extrait du compte du receveur général de Lorraine, pour 1506-1507, relatif à la commande faite à Jean Crocq : il précise que le monument devrait comprendre « le gisant dudict seigneur de Bourgongne avec un tabernacle dessus sa teste et deux grans lyons tenant le tymbre du dict feu seigneur de Bourgongne »²⁰⁴⁹ ; les détails concernant la représentation du duc sont donc minces. Les descriptions les plus connues restent celles d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la

²⁰⁴⁵ CHABEUF, « Le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy », p. 87 ; DUBOIS, p. 440 ; FRÉDÉRIX, p. 219-220.

²⁰⁴⁶ CHABEUF, *Idem*, p. 88 ; FRÉDÉRIX, p. 220 ; MAXE-WERLY (L.), « Jean Crocq de Bar-le-Duc, sculpteur imagier, et sa famille », p. 28-29.

²⁰⁴⁷ Sur le sujet, voir surtout LINAS (C. de), « Translation des restes de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg. Manuscrit d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or », dans *Bulletin de la société d'archéologie lorraine*, t. 5 (1855), p. 36-95. FRÉDÉRIX, p. 224-227 ; MAROT (P.), « Le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy », p. 346.

²⁰⁴⁸ CHABEUF, *Idem*, p. 88 ; FRÉDÉRIX, p. 228-229 ; MAROT, p. 345.

²⁰⁴⁹ MAXE-WERLY, p. 20.

Toison d'or, qui participa à la translation des restes de Charles le Téméraire, de J. V. Neumayer, compagnon du prince Saxe-Weimar, qui visita Nancy en 1613 et de Georges Aulbéry, auteur d'une *Histoire de la vie de saint Sigisbert* (1617)²⁰⁵⁰. Que peut-on retenir en ce qui concerne le gisant ? Le duc était couché et avait les mains jointes, il était armé des pieds à la tête, la visière de son casque relevée, mais ne portait pas de cotte d'armes²⁰⁵¹. Conjointement à ces descriptions, il est possible de recourir à des dessins reproduisant le monument. Le plus célèbre est probablement la gravure sur bois illustrant la Nancéide de Pierre de Blarru, considéré aujourd'hui comme une simple évocation sans rapport avec la réalité²⁰⁵². Beaucoup plus fidèle semble être le dessin de la collection Gaignières, lui-même inspiré d'un dessin de l'historiographe bourguignon Pierre Palliot²⁰⁵³. Cette reproduction nous laisse en effet voir Charles le Téméraire couché, les mains jointes et entièrement vêtu de son armure : on en distingue les différents éléments, canons et cubitières du harnois de bras, cuissots, genouillères, grèves et solerets du harnois de jambes, ainsi que la cuirasse, non recouverte d'une cotte d'armes. Le casque est plus difficile à identifier : Beaulaincourt parle de cabasset, en précisant bien que la visière est levée, alors que « cabasset » désigne un casque justement sans visière ni gorgerin, surtout utilisé à partir du milieu du XVI^e siècle qui plus est²⁰⁵⁴ ; si l'on se fonde sur le peu que l'on peut distinguer de la visière sur ce dessin,

²⁰⁵⁰ MAROT, p. 346-347 ; SALET, « Le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy », p. 195.

²⁰⁵¹ La description d'Antoine de Beaulaincourt a été publiée dans LINAS, p. 62 : « ung personnage couché aiant les mains jointes et descounfites, armé au surplus de toutes piesches, la visiere de son cabasset levée, le dict cabasset faict en telle forme que princes ou capitaines generaulx ont accoustumé porter, sans pardessus son dict hernatz avoir quelque cotte d'armes ; ». Le témoignage de J. V. Neumayer a été publié dans BENOIT (A.), « Un voyage en Lorraine au début du XVII^e siècle, traduit de l'allemand », voir ici p. 157 : « Le défunt repose sur une pierre carrée, les mains jointes, la tête sur un coussin. » ; l'auteur s'attarde surtout sur les inscriptions. Quant à la description de G. Aulbéry, je reprends l'extrait publié dans LINAS, p. 26 : « la statue couchée de Charles dernier duc de Bourgogne, somptueux et magnifique ».

²⁰⁵² CHABEUF, Idem, p. 89 ; MAROT, p. 347. Ce dessin a été maintes fois reproduit : voir notamment BLARRU, p. 151 ou MAXE-WERLY, pl. I.

²⁰⁵³ CHABEUF, Idem, p. 89-90 et planche entre les p. 90 et 91 ; MARLOT, p. 347 et 352 ; MAXE-WERLY, p. 41-43 et pl. III. Voir Annexe 2, planche LII.

²⁰⁵⁴ VIOLLET-LE-DUC, t. 2, p. 261

et compte tenu des pratiques militaires lors de l'élévation du monument, voire des habitudes de Charles le Téméraire, il serait tentant d'y voir plutôt une salade, dont la forme peut se rapprocher du cabasset. Mentionnons également un autre dessin, approximatif, dû à Claude Charles, qui n'apporte cependant rien à notre connaissance, à part pour localiser le monument dans la collégiale²⁰⁵⁵.

Nous avons donc en notre possession un certain nombre d'exemples susceptibles de nous renseigner sur l'image monumentale des ducs en chefs de guerre. La perte de quelques sources originales et l'approximation de certaines copies et de certains témoignages compliquent inévitablement la tâche et nous forcent à émettre beaucoup d'hypothèses, ou de recourir à la comparaison avec des œuvres contemporaines, mais chacune d'entre elle transmet cependant un message, la vision, plus ou moins fidèle, de l'artiste ou du commanditaire. En outre, certaines particularités semblent revenir régulièrement, et il conviendra donc de s'attarder dessus.

Nous avons à présent à notre disposition une quantité non négligeable de données relatives à la manière dont les ducs de Bourgogne ont pu être représentés en chefs de guerre : ce que nous avons appelé le prince imaginaire nous apparaît donc plus clairement. Les informations recueillies sont plutôt variées et nous offrent un panorama assez large de la politique de représentation du prince mais également des publics visés et donc, potentiellement, des objectifs poursuivis. Il nous faut à présent exploiter ces différentes informations afin de dresser le portrait du prince imaginaire et de déterminer son impact.

Chapitre 3 : Les représentations des ducs de Bourgogne : analyse du corpus

Après le travail d'identification des sources iconographiques à notre disposition, leur sélection, leur étude et leur description, il convient maintenant d'exploiter les informations que nous avons pu en tirer et de mettre en lumière ce qu'elles peuvent nous apprendre. Il est légitime de penser que de bonnes raisons motivèrent la réalisation de ces représentations : celles-ci n'étaient pas anodines, commanditaires et artistes nourrissant

²⁰⁵⁵ MARLOT, p. 349 et 353 ; SALET, Idem, p. 196.

probablement des objectifs précis en présidant à leur création. Cette hypothèse doit cependant être confirmée : ces sources firent-elles réellement partie de la politique de représentation des ducs de Bourgogne ? Diffusaient-elles une vision idéalisée de ces princes en chefs de guerre, leur permettant de renforcer et glorifier leur pouvoir militaire ? Pour répondre à ces questions, il nous faut analyser plus en détails les modes de représentations adoptés : selon les choix des artistes, ou même des commanditaires, et les publics visés, les messages véhiculés sont susceptibles de changer. Il est évident que certaines questions ne trouveront pas de réponses catégoriques : il est par exemple difficile d'identifier avec précision les réactions que purent provoquer ces représentations, en tout cas pour ce qui concerne des publics plus larges que celui des princes et de leur entourage. Il nous faudra procéder à des suppositions, fondées sur le succès des modèles artistiques, ou encore l'usage et la diffusion des œuvres. Expliquer le choix de tel ou tel mode de représentation nécessitera également le recours à des hypothèses : il serait prétentieux d'affirmer pouvoir restituer avec certitude les motivations des commanditaires et artistes. Nous effectuerons notre étude en trois temps. Tout d'abord, nous nous pencherons sur la manière dont le chef de guerre était dépeint sur ces différentes représentations : nous pourrions ainsi mesurer, plus précisément, ce que signifiait être chef de guerre dans l'imaginaire de la fin du Moyen Âge. Dans un deuxième temps, nous questionnerons le degré de distinction entre le prince réel et le prince imaginaire en étudiant le réalisme de ces représentations : nous déterminerons alors si celles-ci avaient vocation ou non à idéaliser le prince. Enfin, dans un troisième et dernier temps, nous réfléchirons à l'usage, supposé, de ces représentations dans la mise en scène du prince et leur impact sur les différents publics visés.

I/ Représenter le prince en chef de guerre

Penchons-nous tout d'abord sur le prince de guerre tel qu'il nous apparaît à la lumière des sources iconographiques. Ces dernières nous offrent en effet une vision bien particulière des ducs de Bourgogne sur laquelle il convient de revenir : que signifie être un chef de guerre d'après ces sources ? Cette question a toute son importance car elle nous permettra d'identifier le chef de guerre idéal, tel qu'il était conçu à la fin du Moyen Âge. Nous avons déjà évoqué cette question lors de notre propos sur l'attitude des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille : il s'agit ici de l'étudier d'un point de vue visuel, à quoi ressemble un chef de guerre idéal, mais surtout de préciser une conception relative cette

fois-ci à un public beaucoup plus large, qui n'a pas forcément reçu la même éducation que les ducs de Bourgogne. Nous avons retenu trois aspects majeurs composant la fonction militaire des ducs aux yeux des artistes et commanditaires, que nous allons donc étudier de manière plus détaillée.

A/ La prééminence du modèle équestre

Le premier modèle de représentation qu'il nous paraît important de souligner est le modèle équestre. Celui-ci s'impose en effet comme le plus fréquent de l'ensemble du corpus, la fréquence variant cependant selon les supports. En ce qui concerne les miniatures, sur trente exemples définitivement validés à l'issue de l'étude iconographique, vingt-et-un sont des représentations des ducs à cheval. Nous avons eu l'occasion de nous rendre compte que cela était encore plus flagrant dans le cas des sources de métal : le modèle équestre l'emporte largement sur les autres, pour lesquels l'aspect guerrier est d'ailleurs moins évident. La tendance s'inverse avec les sources monumentales, le modèle équestre y étant absent, bien qu'il ne soit pas vraiment éloigné, ainsi que nous le verrons. Ce modèle n'en reste pas moins majoritaire. Nous allons donc voir comment il était utilisé par les artistes et surtout dans quelle mesure il permettait d'affirmer le statut de chef de guerre des ducs de Bourgogne. Nous réfléchirons également aux raisons qui motivèrent le choix, voire la préférence dans certains cas, pour ce type de représentations.

La manière d'appréhender ce modèle de représentation, le duc à cheval, change selon les supports : sceaux, monnaies et médailles se concentrent sur la seule figure équestre alors que dans le cas des miniatures cette figure, si elle est au centre de l'œuvre, ne peut pas être considérée qu'isolément. Ce sont les miniatures dans leur ensemble, les scènes représentées dans leur intégralité, qui donnent toute sa force symbolique au modèle équestre. Il est possible de diviser les miniatures concernées en deux groupes, relatifs aux deux types de scènes représentées. Nous avons tout d'abord les scènes en mouvement : les ducs sont à cheval car ils sont en déplacement ou au combat, ce qui justifie le recours à une monture. Ils se trouvent en outre dans un groupe au sein duquel ils ne sont pas les seuls cavaliers. Les miniatures que l'on trouve dans ce groupe sont les « batailles de Nicopolis », les représentations de Charles le Téméraire tirées de la chronique de Berne, « Philippe le Bon en Hollande », « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV », la « journée de Mons-en-Vimeu », l'« Entrée de Philippe le Bon à

Gand », « Jean sans Peur devant Buda », l'« Arrivée de Franc Vouloir » et « Franc Vouloir terrasse Despit le Crueulx ». Les miniatures du second groupe diffèrent notamment en raison de l'immobilité du prince : sur ces représentations, les ducs ne se déplacent plus, mais ont choisi de rester à cheval. Ce choix les démarque du groupe au sein duquel ils se trouvent et, s'ils ne sont toujours pas les seuls cavaliers, ils sont les cavaliers que l'on voit le mieux : c'est particulièrement flagrant pour « Philippe le Bon devant Sens », le cheval du duc étant le seul de la troupe bourguignonne qui apparaisse presque entièrement ; « Philippe le Bon devant Calais » est assez similaire, les chevaux des hommes placés derrière le duc se confondant avec la masse au point de disparaître quasiment. Ce faisant, le duc représenté devient central, il attire l'œil de l'observateur pour lequel il devient le personnage le plus important, dont la primauté sur le reste de la troupe ne fait pas de doute : aux yeux du public, de cette manière, ce cavalier qui émerge de la masse presque uniforme de soldats est sans conteste le chef. Ce procédé se retrouve également dans certaines représentations des ducs en mouvement : dans les cas du « Philippe le Bon en Hollande », du « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », du « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV » et de l'« Entrée de Philippe le Bon à Gand », les ducs se déplacent au sein d'un cortège, mais ils ne sont pas pour autant noyés dans celui-ci, l'artiste ayant choisi d'établir une légère distance entre le prince et ses hommes d'armes, entre autres afin que l'œil le repère plus facilement. De la même manière, si Franc-Vouloir, lors de son arrivée, est accompagné d'une escorte, il se tient légèrement en avant, le reste des cavaliers formant une masse presque compacte. Cette immobilité, cependant, tend à faire perdre son naturel à la figure du prince, voire sa vie : les ducs deviennent alors des statues équestres. C'est en tout cas ainsi qu'il est possible de considérer « Charles le Téméraire dans l'*Excellente Cronike* » et même l'« Amende honorable des Gantois » : l'aspect statuaire de cette dernière représentation a déjà été souligné car il saute aux yeux, l'attitude de Philippe le Bon, comme de son cheval, manquant de naturel et n'évoquant que peu un instant pris sur le vif. Cette composition permet cependant, et c'est l'une des raisons pour lesquelles la figure équestre exalte la fonction de chef de guerre des ducs, d'insister sur la domination du prince, au sens propre comme au figuré : lorsqu'il est à cheval, le duc surplombe les personnes qui l'entourent, d'autant plus lorsqu'il s'agit de fantassins. C'est d'ailleurs là tout l'enjeu de l'« Amende honorable des Gantois » : la position de Philippe le Bon est surélevée par la présence du cheval, afin d'insister sur sa suprématie vis-à-vis des Gantois, lesquels sont d'ailleurs encore plus

rabaisés par leur position à genoux plutôt que debout. En parallèle, le cheval signifie le statut de chef de guerre en contribuant à l'identification du prince, notamment par le port de signes emblématiques ou tout simplement la richesse de son équipement : ces éléments nous ont d'ailleurs aidés à situer Charles le Téméraire dans ses représentations tirées de la chronique de Berne. Nous l'avons déjà évoqué, le cheval, extension du corps du prince, permettait aux combattants de l'identifier sur le champ de bataille. Il se trouve qu'il permettait également de situer les ducs de Bourgogne dans les miniatures : c'est la couverture armoriée qui nous permet de localiser Philippe le Bon dans la miniature de la « journée de Mons-en-Vimeu » et ce sont les fusils et les pierres à feu présents sur la couverture du cheval de Franc Vouloir qui nous permettent de l'assimiler au duc de Bourgogne, dans la miniature de son arrivée. Cependant, élever le prince sur la composition ou aider à son identification ne sont finalement que des fonctions secondaires du recours au modèle équestre : la principale raison qui motivait ce choix artistique était évidemment le lien qu'il permettait avec le monde de la chevalerie. Partenaire indispensable du prince au combat, destrier du seigneur et allégorie du fief, le cheval était, nous l'avons dit, indissociable du statut de chevalier, composante essentielle de l'image de chef de guerre : il n'est donc pas étonnant que ce type de représentation ait été privilégié et que les ducs aient tenu à apparaître autant que possible à cheval. Cependant, pour ce qui concerne les miniatures, il convient de rester prudent : celles-ci étaient liées à un texte, lequel pouvait influencer sur le choix de tel ou tel mode de représentation, ainsi que nous le verrons plus loin. La préférence pour le modèle équestre pourrait alors être relativisée. Ce n'était cependant pas le cas pour ce qui concerne nos sources de métal.

Dans le cas des sceaux, des monnaies et de la médaille de Philippe le Bon, le type équestre de guerre est l'élément central, si ce n'est unique, de la représentation. La question qui se pose alors concerne le choix de cette figure : révèle-t-il un goût personnel de ces princes ou a-t-il été dicté par des conventions, une tradition ? Afin de mener notre réflexion, nous pouvons nous pencher sur le grand sceau équestre, qui est un exemple parfait de représentation militaire du duc commandée par lui-même : nous avons constaté que sur cette représentation le prince est armé des pieds à la tête, à cheval et l'épée au poing. Qu'est ce qui a pu motiver les ducs de Bourgogne à adopter ce type de sceau ? Celui-ci n'est en effet pas une invention de ces princes. La figuration équestre est un héritage de

l'Antiquité gréco-romaine, dont s'est par la suite emparée la Renaissance carolingienne²⁰⁵⁶. Ce type de sceau a permis aux aristocrates d'exposer leur fonction principale et la supériorité de la chevalerie sur les autres formes de combat : au sein de la société féodale, le sceau équestre de guerre s'est donc imposé comme la représentation idéale et stéréotypée que les chefs de l'ordre de ceux qui combattent veulent renvoyer d'eux-mêmes²⁰⁵⁷. Si le plus ancien usage de ce type de sceau semble revenir au comte Baudouin V de Flandre²⁰⁵⁸, ce fut l'accession du duc Guillaume de Normandie au trône d'Angleterre qui le popularisa : ce dernier se fit en effet représenter en chevalier sur son nouveau grand sceau, usage qui s'est par la suite progressivement étendu à l'ensemble de la classe chevaleresque et surtout, pour le sujet et l'époque qui nous occupent, des princes territoriaux²⁰⁵⁹. Ainsi, lorsqu'en 1364²⁰⁶⁰ Philippe le Hardi fit graver son premier grand sceau équestre²⁰⁶¹, il ne fit que suivre un usage qui n'avait rien d'exceptionnel, peut être influencé par la pratique familiale. Son père Jean, lorsqu'il devint duc de Normandie, adopta un sceau de type équestre de guerre²⁰⁶² : ce faisant, il ne faisait que se conformer à une tradition établie depuis 1209 selon laquelle le fils aîné du souverain utilisait ce type de sceau, au même titre que les autres chevaliers du royaume, avant son accession au trône²⁰⁶³. Le propre frère de Philippe, le futur Charles V, se plia à cette tradition et adopta un sceau équestre avant même l'avènement de Jean le Bon,

²⁰⁵⁶ BAUDIN, p. 100-101.

²⁰⁵⁷ Idem, p. 101.

²⁰⁵⁸ LAURENT, t. I, p. 89, note 222, p. 141 et 149, t. III, pl. 2, n° 3 : le comte de Flandre paraît utiliser un sceau équestre dès 1065, mais celui-ci n'est connu que par le dessin de 1639 contenu dans VREDIUS, *Sigilla Comitum Flandriae*, p. 4. Sur l'apparition du sceau équestre chez les grands feudataires, voir BAUTIER (R.-H.), « Le cheminement du sceau et de la bulle des origines mésopotamiennes au XIIIe siècle occidental », p. 65-66.

²⁰⁵⁹ AILES, « The knight's alter ego: from equestrian to armorial seal », p. 8; BAUDIN, p. 101 ; LAURENT, t. I, p. 89.

²⁰⁶⁰ ADCO, B 1417, f° 52 r°, publié dans PROST, t. 1, n° 416 et COCKSHAW, t. 3, p. 181, n° 2.

²⁰⁶¹ Celui-ci ne nous est connu que par une gravure : VREDIUS, p. 63.

²⁰⁶² DALAS (M.), *Les sceaux des rois et de régence*, p. 201 ; DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux*, t. 1, p. 405-406.

²⁰⁶³ DALAS, p. 62.

lorsqu'il devint dauphin de Viennois²⁰⁶⁴. Le nouveau duc de Bourgogne a également pu être influencé par les pratiques de ses prédécesseurs : l'usage d'un sceau équestre de guerre par les ducs capétiens est attesté au moins depuis le principat d'Eudes II, et cette pratique s'est maintenue jusqu'à la mort de Philippe de Rouvres²⁰⁶⁵. Il est intéressant de noter que le premier sceau équestre de Philippe le Hardi ne fut réalisé qu'une fois celui-ci devenu duc de Bourgogne : auparavant, lorsqu'il était encore duc de Touraine, il utilisait un sceau à l'écu timbré²⁰⁶⁶. Cette adoption du sceau équestre pourrait donc s'expliquer, du moins en partie, par une volonté du nouveau duc de s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs : ce choix peut alors être mis en parallèle avec la récupération des armes capétiennes de Bourgogne opérée par Philippe le Hardi afin d'insister sur la légitimité de son accession au duché²⁰⁶⁷. A travers ses armes comme son sceau, Philippe le Hardi insistait sur la succession

²⁰⁶⁴ Idem, p. 211 ; DOUËT D'ARCQ, *Collection de sceaux*, t. 1, p. 406 : ce dernier sceau équestre correspond à celui adopté après son accession au duché de Normandie. Sur le transport du Dauphiné au roi de France, voir AUTRAND, *Charles V*, p. 51-76.

²⁰⁶⁵ Le premier duc de Bourgogne à avoir adopté le type équestre semble toutefois être Eudes I^{er}, mais les sceaux équestres de celui-ci et de son fils Hugues II ne nous sont connus que par des reproductions : voir BAUTIER, « Le cheminement du sceau et de la bulle », p. 66, et surtout GRAS (P.), « Etudes de sigillographie bourguignonne », p. 196-197 et pl. I. En ce qui concerne les autres ducs, Auguste Coulon, dans son *Inventaire*, a publié les empreintes des sceaux d'Eudes II (Pl. IX, n° 51), d'Eudes III (Pl. VIII, n° 54) et d'Hugues V (Pl. X, n° 63). Les sceaux d'Eudes III et d'Hugues IV ont d'ailleurs fait l'objet d'études particulières de la part de Jean-Bernard de Vaivre : voir « Les sceaux et les armes d'Eudes III, duc de Bourgogne », dans *Archivum Heraldicum*, t. 4 (1967), p. 55-58, et « Les deux sceaux d'Hugues IV, duc de Bourgogne », dans *Archivum Heraldicum*, t. 5 (1968), p. 31-32. En plus des descriptions contenues dans les inventaires de COULON (p. 12-17) et DOUËT D'ARCQ (t. I, p. 336-338), il est possible de consulter la base de données numérique sigilla.org : les empreintes de sceaux des ducs capétiens y sont quasiment toutes référencées.

²⁰⁶⁶ ADCO, B 301, ps 2128 : la légende du sceau appendu à cet acte indique que son possesseur est « fils de roi » (*filius regis*) et « duc de Touraine » (*ducis Turonensis*) ; l'écu porte l'issu de France : semé de fleurs de lys d'or sur champ d'azur à la bordure componée d'argent et de gueules. La date de l'acte, 1402, semble indiquer que Philippe continua à utiliser ce sceau alors qu'il n'était plus duc de Touraine depuis longtemps.

²⁰⁶⁷ SALET, « Histoire et héraldique. La succession de Bourgogne de 1361 », p. 1312 et 1315 ; SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 45.

ininterrompue des ducs de Bourgogne. Le premier des ducs Valois n'a donc pas fait preuve d'une originalité particulière dans l'adoption de son grand sceau. Si l'on se penche sur les choix sigillaires de ses frères, il apparaît clairement que la figure équestre s'impose au sein de la fratrie des princes des fleurs de lys²⁰⁶⁸, du moins au début. Philippe le Hardi finit par faire preuve d'originalité et se démarqua de ses frères en témoignant d'une certaine fidélité au type équestre de guerre. Louis d'Anjou, Jean de Berry et Louis de Bourbon abandonnèrent, à la fin du XIVe siècle, ce type sigillaire au profit d'un sceau en pied, qui les situa entre le souverain en majesté et le grand féodal en figure équestre de guerre²⁰⁶⁹ : Louis d'Anjou et Jean de Berry se firent représenter dans une niche gothique, vêtus d'une robe et portant un sceptre, alors que Louis de Bourbon se fit représenter sous un tref de guerre, vêtu d'une cotte d'armes et portant une épée²⁰⁷⁰. L'usage du sceau en majesté étant une prérogative royale²⁰⁷¹, il est aisément concevable qu'aucun de ces princes n'ait voulu faire preuve de provocation vis-à-vis de Charles V²⁰⁷², puis Charles VI, et il faut attendre le principat du duc Jean V de Bretagne pour voir un prince territorial oser adopter de nouveau un sceau en majesté²⁰⁷³ : son prédécesseur, Jean IV, avait déjà amorcé ce changement en

²⁰⁶⁸ Louis II de Bourbon était le beau-frère de Charles V mais, ainsi que le fait remarquer F. Autrand, il était mis – ou presque – au rang des frères du roi : il faisait, après tout, partie de cette génération de la famille royale d'un âge assez proche et élevée ensemble, et composera ensuite le quartet des « oncles du roi » sous le règne de Charles VI, AUTRAND, *Charles V*, p. 26 et 643. Les premiers sceaux de Louis d'Anjou et de Jean, alors comte de Poitou, sont reproduits dans NIELEN (M.-A.), *Les sceaux des reines et des enfants de France*, p. 221 et 231 ; sur les sceaux de Louis d'Anjou, voir également VAIVRE, « Sur quelques œuvres du mécénat de la seconde branche d'Anjou de la maison de France. I. La datation de la tenture de l'Apocalypse », p. 37-38. Pour le sceau de Louis II de Bourbon, voir la description dans DOUËT-D'ARCQ, p. 334.

²⁰⁶⁹ HABLOT, « Emblématique et discours allégorique à la fin du Moyen Âge », p.313.

²⁰⁷⁰ HABLOT, *Idem*, p.313 ; NIELEN, p. 225 et 235 ; VAIVRE, « Le grand sceau de Jean, duc de Berry » et *Idem*, « Sur quelques œuvres du mécénat de la seconde branche d'Anjou », p. 39-42.

²⁰⁷¹ DALAS, p. 17.

²⁰⁷² Jean de Berry adopte son sceau en pied du vivant de son frère aîné : VAIVRE, « Sur quelques œuvres du mécénat de la seconde branche d'Anjou », p. 41.

²⁰⁷³ Seuls les comtes de Toulouse, aux XIIe et XIIIe siècles, avaient auparavant osé franchir le pas : BAUTIER, « Echanges d'influences dans les chancelleries souveraines au Moyen Âge d'après les types de sceaux de majesté », p. 578-579 ; DALAS, p. 17. A. Baudin fait remarquer que même les comtes de

1380 en se faisant représenter sur son sceau en pied, au même titre que les frères du roi, mais il reprit un sceau équestre à la fin de sa vie²⁰⁷⁴. A partir du principat de Jean V, les ducs de Bretagne n'hésitèrent plus à utiliser un sceau en majesté, sans que disparaisse pour autant le sceau équestre²⁰⁷⁵, et allèrent même jusqu'à adopter d'autres symboles royaux, telles la formule « par la grâce de Dieu »²⁰⁷⁶ ou la couronne à fleurons, ce qui ne manqua pas de mécontenter le roi²⁰⁷⁷. Toutefois, force est de constater qu'en dépit de ces différents exemples, qui auraient pu les inspirer, et en dépit de la puissance et de l'influence acquises tout au long de leurs quatre principats, les ducs Valois de Bourgogne n'usèrent jamais d'un sceau en majesté et leur grand sceau resta toujours un sceau équestre de guerre : seul le sceau de la cour ducale, étudié par J.-L. Chassel, dont le modèle est encore une fois inspiré de celui des ducs capétiens, est influencé par le type en majesté²⁰⁷⁸. Même Philippe le Bon, l'homme qui, s'il l'avait voulu, eut été roi²⁰⁷⁹, ne profita pas de son accession au duché de Brabant et de l'obligation d'user d'un sceau distinct pour choisir le type en majesté, et ce bien qu'il n'hésita pas à adopter la formule « par la grâce de Dieu » dans sa titulature²⁰⁸⁰ : le

Champagne n'ont pas usé de ce type, à l'exception notable du futur Louis X, alors qu'ils auraient eu plusieurs occasions de le faire, comme lorsque la couronne de Jérusalem fut offerte au comte Henri II, ou lors de leur accession au trône de Navarre : *Les sceaux des comtes de Champagne*, p. 112-113.

²⁰⁷⁴ LEFORT DES YLOUSES, « Le sceau et le pouvoir », p. 136 ; Idem, « Les ducs de Bretagne et le sceau de majesté », p. 71.

²⁰⁷⁵ CORNETTE, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 1, p. 343 ; LEFORT DES YLOUSES, « Les ducs de Bretagne et le sceau de majesté », p. 72.

²⁰⁷⁶ LEFORT DES YLOUSES, « Le sceau et le pouvoir », p. 137 ; Idem, « Les ducs de Bretagne et le sceau de majesté », p. 72.

²⁰⁷⁷ JONES, « En son habit royal : le duc de Bretagne et son image vers la fin du Moyen Âge », p. 271 ; POQUET DU HAUT-JUSSÉ, « Couronne fermée et cercle ducal en Bretagne », p. 103, 107 et 112.

²⁰⁷⁸ CHASSEL, « Un type de sceau de juridiction en France de l'Est (XIIe-XVe siècle) », p. 141-142 et 135-136 ; cité par LEFORT DES YLOUSES, « Les ducs de Bretagne et le sceau de majesté », p. 69, note 3, qui souligne justement le fait que les ducs de Bourgogne n'ont jamais fait usage de ce type de sceau. Voir également COULON, p. 97 à 99, et pl. XXX, n°571, 572, 574 et 575.

²⁰⁷⁹ Il aurait déclaré « Je veux bien que chacun sçache, que sy j'euisse voullu, je feusse roy » : CLERCQ (J. du), *Mémoires*, t. 14, p. 366.

²⁰⁸⁰ Le duc de Brabant avait la possibilité de s'intituler duc « par la grâce de Dieu » : on peut aisément comprendre ce que cela pouvait signifier pour Philippe le Bon de faire précéder son titre de « duc de

nouveau sceau particulier du duché de Brabant fut un grand sceau équestre de guerre, dans la continuité de celui de son cousin et prédécesseur Philippe de Saint-Pol²⁰⁸¹. Que ce soit par respect pour la fonction royale ou par attachement à d'anciennes pratiques, les ducs de Bourgogne, en usant continuellement de la figure équestre sur leur sceau principal, mirent en avant, voire exaltèrent, la fonction guerrière du prince, en accord avec l'esprit féodal : les sceaux permettaient à chaque duc de s'affirmer, à travers leur titulature, leurs armes, voire des choix personnels en ce qui concerne le décor, tout en respectant une tradition²⁰⁸². De la même manière, l'influence des prédécesseurs explique probablement l'adoption du cavalier d'or par Philippe le Bon. En effet, il ne s'agit pas une monnaie inédite dans les différentes principautés où elle fut émise, bien qu'elle fut souvent une imitation du franc d'or de Jean le Bon, le cavalier galopant donc vers la gauche, à l'inverse du cavalier d'or de Philippe le Bon : elle fut ainsi frappée en Flandre sous Louis de Male²⁰⁸³, en Hainaut et en Hollande sous Guillaume III ou encore en Brabant sous Jeanne et Wenceslas²⁰⁸⁴; il est même possible de trouver un type similaire frappé par Eudes IV de Bourgogne au cours de la décennie 1330-1340, sur une monnaie d'argent cependant²⁰⁸⁵. Il est difficile d'estimer dans quelles mesures Philippe le Bon a pu avoir connaissance des émissions monétaires de ses prédécesseurs, mais il est intéressant de constater que la frappe du cavalier d'or ne constitue pas forcément une innovation sans précédent : Philippe le Bon a très bien pu vouloir utiliser une représentation qu'il cautionnait pour s'inscrire également dans la continuité de ses prédécesseurs. Il ne paraît donc pas présomptueux d'affirmer que le modèle équestre de guerre, que ce soient les sceaux ou les autres représentations usant d'une figure similaire,

Bourgogne » par cette formule, et ainsi de considérer qu'il tenait sa terre de Dieu seul et n'avait donc plus de comptes à rendre au roi de France, dont la suzeraineté était alors remise en question. COCKSHAW, « Relations États – prince vers 1430 », p. 22.

²⁰⁸¹ Pour les sceaux de Philippe de Saint-Pol, voir LAURENT, t. I, p. 289-293 et t. III, pl. 151-154 pour les sceaux équestres ; TOURNEUR-NICODÈME, « Les sceaux des ducs de Brabant de la maison Bourgogne-Valois », p. 70-75.

²⁰⁸² Ce fut notamment le cas pour les ducs de Lorraine : BLANCHARD, « Innover dans le respect de la tradition : les sceaux équestres des ducs de Lorraine de René II à Charles III (1473-1608) », p. 1.

²⁰⁸³ ELSÉN, p. 114-115.

²⁰⁸⁴ AMANDRY, p. 254 ; CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 78-79.

²⁰⁸⁵ DUMAS-DUBOURG, p. 281-282.

était considéré comme le modèle le plus à même de résumer l'aspect militaire de leur fonction : à leurs yeux, un chef de guerre était avant tout un guerrier à cheval.

Si ce dernier était indispensable pour qualifier la représentation d'équestre, il existait d'autres moyens permettant d'insister sur le fait que le prince guerrier était un cavalier. Le cheval n'était d'ailleurs pas forcément monté : « Franc Vouloir armé par les quatre vertus » peut ainsi apparaître, au premier abord, comme une évocation du duc combattant à pied, mais la présence du cheval Ardant Désir sur la gauche rappelle que le personnage est un cavalier et qu'il s'agit bien d'un harnois équestre dont il est vêtu. Il me paraissait en outre important de ne pas mettre de côté les représentations dans lesquelles le cheval est absent : même sans monture, les ducs n'en restaient pas moins des cavaliers, ce qui était souligné par la présence d'un élément de l'équipement symboliquement fort, les éperons qui, rappelons-le, étaient une marque de chevalerie. Ces éléments fondamentaux de la panoplie chevaleresque, centraux lors de la cérémonie de l'adoubement, sont observables sur certaines représentations des ducs à pieds, comme pour pallier l'absence du cheval : c'est notamment le cas des sources monumentales, qui se distinguent, nous l'avons dit, par l'absence du modèle équestre. Des éperons se trouvent ainsi aux pieds de Philippe le Bon sur les plaques votives d'Isabelle de Portugal, celle de Bâle comme celle de la Chartreuse de Champmol, ainsi que sur le vitrail de Beaune, qui s'en inspire probablement. De même, des éperons étaient initialement présents aux pieds de Charles le Téméraire sur le reliquaire de Liège : des trous étaient visibles, juste au-dessus des talons du duc, et ce jusqu'à récemment ; ceux-ci ont depuis été comblés par l'ajout de nouveaux éperons²⁰⁸⁶. La présence de ces derniers nous informe donc que le harnois observable est un harnois équestre : en conséquence, bien que les ducs soient démontés, le port de ce harnois spécifique indique qu'ils sont prêts à chevaucher. Le cheval n'est, finalement, jamais bien loin. Ces quelques observations tendent à confirmer l'importance du modèle équestre dans les représentations du prince en chef de guerre : même lorsque le cheval n'était pas présent, il convenait de rappeler que le duc était un cavalier, en règle générale mais surtout à la guerre.

²⁰⁸⁶ DUMONT, « Encore du nouveau à propos du reliquaire de Charles le Téméraire », p. 7.

B/ Entre combattant et commandant

Notre propos précédent portait finalement surtout sur l'apparence du prince dans les représentations : le chef de guerre idéal apparaissait, semble-t-il, comme un guerrier à cheval. Il convient maintenant de se pencher sur la manière dont il agissait. Nous avons vu auparavant que les ducs accordaient autant d'attention à l'attitude adoptée sur le champ de bataille qu'à leur apparence. Cette attitude était une composante de l'image du chef de guerre et il est légitime de penser qu'elle était également mise en avant dans les représentations. Cette question est d'autant plus légitime que certaines œuvres représentent les ducs en action, illustrant des moments de leur vie : quelle manière d'agir était alors privilégiée ? Répondre à cette question nous permettra de définir plus clairement l'idéal du prince en chef de guerre tel qu'il était conçu à la fin du Moyen Âge. Cette réflexion est également à mettre en relation avec notre propos sur la présence du prince sur le champ de bataille : nous avons déjà présenté ce débat qui opposa, aux XIV^e et XV^e siècles, ceux qui préconisaient un retrait du chef de guerre et ceux qui considéraient sa présence comme indispensable. Nous verrons donc qui du combattant ou du commandant était privilégié par les représentations.

Distinguer le prince combattant du prince commandant n'est pas toujours aisé : certaines représentations prêtent à confusion et nous poussent à nous interroger sur le comportement princier mis en scène. Commençons donc par nous pencher sur les représentations qui ne laissent que peu de place aux doutes : celles-ci concernent principalement le prince combattant et sont, finalement, peu nombreuses. Certains faits d'armes des ducs firent ainsi l'objet de miniatures : dans ces cas-là, il s'agit bien du prince combattant qui est mis en avant, mais ce choix s'explique surtout par un souci de respecter le texte que les miniatures sont censées illustrer. Ainsi, les batailles de Nicopolis, celle du Froissart de l'Arsenal comme celle du Froissart de Berlin, nous présentent le futur Jean sans Peur prenant part au combat, s'exposant au cœur de la mêlée au point d'être capturé, respectant ainsi la chronique dont elles s'inspirent. C'est également le cas de la « journée de Mons-en-Vimeu », miniature qui illustre plutôt fidèlement le texte de Monstrelet tel qu'il est lisible quelques folios plus loin : le chroniqueur raconte en effet que le duc de Bourgogne « fut enfermé de deux lances par le corps dont lune lui percha sa selle de guerre tout oultre

larchon de devant »²⁰⁸⁷. Ce dernier détail est clairement visible sur la miniature, la lance ennemie perçant effectivement la selle du duc. La « bataille de Gavre » n'illustre quant à elle aucun texte, mais si l'on considère que Philippe le Bon est l'un des personnages richement armés visibles au premier plan, le duc est de nouveau exposé et un participant actif au combat : il est alors possible de considérer que la miniature entend illustrer avec une certaine fidélité le fait d'armes, au cours duquel le duc se mit effectivement en danger, et qu'il s'agit donc bien du combattant qui est ici mis en avant. Il est cependant difficile de considérer ces représentations comme des exaltations à proprement parler des vertus combattantes du prince dans l'hypothèse où elles étaient avant tout les illustrations d'un texte : le souci de glorifier les ducs n'était probablement pas la motivation principale présidant à leur réalisation. « Franc Vouloir terrasse Despit le Cruelx » diffère des précédents exemples : si cette miniature illustre également un passage du texte, il ne s'agit pas ici d'une scène de bataille, d'un affrontement entre deux armées, et l'évènement représenté n'est pas un évènement historique. Elle reste malgré tout intéressante par sa mise en lumière de la pratique du duel. Si le *Champion des dames*, au-delà de son caractère récréatif, exalte des valeurs considérées comme honorables par les contemporains, s'il traduit un idéal du comportement princier, il est raisonnable de penser qu'il défend ici le recours au duel, d'autant plus lorsque la cause est juste. Cela fait d'ailleurs sens considérant le parallèle que l'auteur établit entre Philippe le Bon et Franc Vouloir²⁰⁸⁸ : nous avons déjà souligné que ce duc voyait le duel comme une pratique idéale pour régler un différend et qu'il faillit parfois y recourir. Le *Champion des dames*, et donc la miniature qui illustre ce passage, cautionne finalement l'exposition du prince : Philippe le Bon, sous l'apparence de Franc Vouloir, est un prince combattant, qui se met en danger, comportement juste et honorable qui était attendu d'un personnage de son rang, en tout cas sous la plume de l'auteur. Soulignons également que cette miniature ne met pas seulement en avant la capacité du duc à s'exposer et son courage, elle illustre également ses capacités de combattant : c'est bien ici la victoire en duel de Franc Vouloir qui est représentée²⁰⁸⁹ Il s'agit

²⁰⁸⁷ Paris, BNF, Ms., Fr. 2680, f° 338 v°.

²⁰⁸⁸ BROOK (L. C.), « Les personnages allégoriques dans le *Champion des Dames* : analyse des préliminaires d'un conflit moral et historique », p. 107 ; CHARRON, p. 33.

²⁰⁸⁹ CHARON, p. 34.

d'ailleurs d'une autre différence par rapport aux précédents exemples qui illustraient une défaite, telles les représentations de la bataille de Nicopolis, ou un combat à l'issue encore incertaine, comme dans le cas de la « journée de Mons-en-Vimeu ». Cependant, encore une fois, cette représentation reste indissociable du texte auquel elle est attachée et si elle peut aisément glorifier l'aspect combatif du prince en guerre, ce n'est pas la seule raison qui a motivé sa création. A contrario, la prédominance du combattant sur le commandant transparait beaucoup clairement dans l'adoption du type équestre de guerre pour les sceaux, les cavaliers d'or et la médaille de Philippe le Bon. Ces représentations ne laissent en effet planer aucun doute : il s'agit bien ici du prince au combat, participant à l'affrontement et donc s'exposant. Les représentations en question sont certes centrées sur le cavalier, celui-ci n'évolue pas dans un cadre détaillé nous renseignant sur le contexte, mais il est possible de se référer à l'attitude de la figure, commune aux différents supports : le cheval est en mouvement, au galop pour être précis, ce qui suppose une action d'une certaine intensité ; le guerrier, de son côté, a tiré son épée et la lève au-dessus de sa tête, s'apprêtant clairement à porter un coup. Que ce soit lors d'un fait d'armes, d'un duel ou d'un tournoi, le cavalier est en train de combattre. Le choix de cette figure est donc particulièrement intéressant puisqu'il ne s'explique pas par le souci d'illustrer un texte ou un événement historique : les ducs de Bourgogne ont sciemment adopté une représentation, présente sur des objets d'une grande valeur symbolique, qui résume la fonction ducale par son aspect guerrier, en mettant davantage l'accent sur les capacités de combattant plutôt que sur celles de commandant. L'exemple des sceaux est, sur ce point, extrêmement intéressant. Le grand sceau équestre est probablement le plus important des sceaux utilisés par les ducs, il fonctionne comme la signature de ces derniers, synthétisant également leur fonction à travers une figure : cela signifie que les ducs de Bourgogne tenaient à apparaître avant tout comme des guerriers, et qui plus est des guerriers combattants. Associer l'épée nue au prince combattant plutôt que commandant nous permet en outre d'ajouter quelques représentations à notre sélection, à commencer par les portraits de Charles le Téméraire en armure. Nous avons déjà évoqué l'importance de l'épée comme symbole du pouvoir militaire. La présence d'une épée peut donc être interprétée de différentes manières : elle peut ainsi tout simplement symboliser le pouvoir princier, dont celui de faire la guerre. Dans les cas qui nous intéressent, cependant, il est raisonnable de considérer que l'épée renvoie aux qualités de combattant, surtout compte tenu de l'attitude adoptée par les ducs dans ces

représentations : cela est moins évident pour les portraits de Charles le Téméraire en armure, mais ce dernier y apparaît quand même plus en participant actif au combat qu'en commandant, donnant l'impression d'être prêt à utiliser son épée, à en juger par la manière dont il la porte. Bien évidemment, ces observations relèvent de l'interprétation personnelle et il convient de rappeler que les portraits en question sont des copies, que nous ne savons rien de la composition originelle. Cependant, si l'on se fonde sur une observation générale, la vue d'un personnage en armure portant une épée nue évoque plus facilement un combattant qu'un commandant. L'exaltation des vertus combattantes du prince, la mise en avant de sa capacité à s'exposer, peut donc se trouver dans les représentations des ducs de Bourgogne, mais force est de constater qu'elles ne constituent pas une majorité.

La majorité des représentations semble donc mettre en avant un prince commandant, ou en tout cas un prince qui ne s'expose pas : il convient en effet de déterminer dans quelles mesures les ducs sont représentés en commandants lorsqu'ils ne combattent pas, s'il s'agit bien de cet aspect de leur fonction guerrière qui est exalté, et comment, finalement, la fonction de commandant est-elle mise en scène. Cette dernière est, tout d'abord, soulignée par la présence d'objets symbolisant le pouvoir de commander. Le bâton est le plus flagrant et il est possible de l'observer entre les mains des ducs dans plusieurs de nos sources : les représentations de Philippe le Hardi tirées des Froissart de Thwaytes et d'Édouard IV, le « conseil du roi de Hongrie », « Philippe le Bon devant Calais », l'« entrée de Philippe le Bon à Gand » et l'« amende honorable des Gantois ». Le bâton est en effet, à la fin du Moyen Âge, un objet souvent associé à la détention d'un pouvoir : dérivé du sceptre royal, un attribut que les princes du Moyen Âge finissant ne pouvaient plus se permettre d'usurper, il pouvait prendre plusieurs formes, la plus fréquente étant un simple bâton poli assez court²⁰⁹⁰. C'est ainsi qu'il apparaît dans le « conseil du roi de Hongrie », « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV », l'« Entrée de Philippe le Bon à Gand » et l'« amende honorable des Gantois ». Le bâton évolue, dans la seconde moitié du XVe siècle, vers la verge, que l'on peut apercevoir sur la miniature de « Philippe le Bon devant Calais » : l'apparente fragilité de l'objet ne doit cependant pas être mal interprétée, elle souligne en fait le paradoxe symbolique entre la puissance du prince et la faiblesse de

²⁰⁹⁰ HABLLOT, « Le bâton du pouvoir dans l'image médiévale », p. 191-193 : la taille renvoie, selon l'auteur, à la *virga*, associée à la force et à son effet, la justice.

son outil, ce qui renforce le discours du pouvoir, la verge étant même investie de la force et du pouvoir du prince²⁰⁹¹. L'évolution du bâton vers la longue et fine canne de marche relève du même processus²⁰⁹² : nous pourrions donc inclure, dans notre sélection des représentations des ducs portant un bâton, « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque ». L'épée peut, une fois de plus, être évoquée. Cela peut sembler contradictoire avec notre propos précédent qui associait l'épée nue au combattant mais, encore une fois, l'épée ne doit pas être considérée isolément, la représentation dans son entièreté doit être prise en compte. Si le port d'une épée nue par un personnage en costume de guerre évoque le combat, qu'en est-il des représentations dans lesquelles le personnage porte un autre costume ? Lorsque le prince porte une épée, nue ou non, mais est vêtu d'un costume de cour ou de cérémonie, il est difficile d'y voir un combattant, d'imaginer que le personnage s'apprête à se servir de l'arme. On pense notamment à la représentation restaurée de Jean sans Peur de la salle échevinale d'Ypres, le duc étant en costume de cour et appuyé sur une épée. On pense également à l'écu d'or et le noble d'or, bien que le costume porté par le prince sur ces monnaies reste difficile à déterminer. L'épée permet, dans ces cas-là, de rappeler la fonction guerrière du prince, et plus particulièrement son pouvoir de commander. La prudence reste toutefois de mise, compte tenu du fait que l'épée est également un symbole de justice²⁰⁹³ : c'est alors l'attitude du porteur de l'épée qui peut nous permettre de trancher. L'écu d'or reprend une représentation du prince en majesté, ce qui rend l'aspect guerrier difficile à déceler : la monnaie semble surtout évoquer la souveraineté du prince, son autorité, et l'épée, tenue la pointe en haut, exprime son pouvoir exercé²⁰⁹⁴, qui peut être son pouvoir judiciaire. Cette hypothèse selon laquelle cette monnaie renvoie plus à la fonction de justicier du prince qu'à sa fonction militaire est renforcée par l'absence de l'épée sur une seconde version de la monnaie : selon R. Deschamps de Pas, cela s'explique peut-être par la volonté de Philippe le Hardi de faire connaître à la ville de Gand, encore en rébellion contre l'autorité comtale à son avènement, ses bons sentiments et de leur montrer

²⁰⁹¹ Idem, p. 193 et 196.

²⁰⁹² Idem, p. 193.

²⁰⁹³ COGNOT, *L'armement médiéval*, p. 184 ; DESCHAMPS DE PAS, p. 27 ; MARTIN, p. 182 ; PINOTEAU, *La symbolique royale française*, p. 319.

²⁰⁹⁴ COGNOT, Idem.

qu'il ne voulait pas agir comme un justicier mais comme un souverain juste et clément²⁰⁹⁵. Tout est, cependant, une question d'interprétation et l'épée est également, indiscutablement, l'outil du guerrier²⁰⁹⁶ : sa présence dans la main du souverain peut donc signifier son autorité en ce qui concerne les choses de la guerre et, compte tenu de sa position assise qui renvoie moins au combat, sa capacité à commander. N'oublions pas, encore une fois, l'influence possible des prédécesseurs : l'écu d'or n'est pas une création du principat de Philippe le Hardi. Le duc a en effet repris un modèle déjà utilisé par ses prédécesseurs, tant bourguignons que flamands : Eudes IV fit en effet émettre, au plus tôt en 1337, un écu d'or, la seule différence résidant dans la position debout adoptée par le duc²⁰⁹⁷, et Louis de Male usa de ce modèle à deux reprises²⁰⁹⁸, modèle d'ailleurs déjà utilisé par son père, Louis de Nevers²⁰⁹⁹. Ce type est une imitation de l'écu du roi de France Philippe VI, dont la fabrication fut ordonnée le 1^{er} janvier 1337 : sur cette monnaie le roi est assis et tient un sceptre à la place d'une épée²¹⁰⁰. Par l'émission de l'écu, Philippe le Hardi entendait donc peut-être s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs, particulièrement son beau-père Louis de Male. Il est possible de recourir à une réflexion similaire pour ce qui concerne le noble d'or, dont l'aspect guerrier est cependant plus flagrant : la scène représentée évoque une expédition maritime, le prince est vêtu pour la guerre, et ce bien que la position adoptée par le personnage fasse penser à l'écu d'or, et la souveraineté que la monnaie exaltait. La présence du personnage dans une nef à flots, le fait qu'il porte non seulement une épée mais également un écu et le contexte de réalisation tendent malgré tout à confirmer qu'il s'agit bien du prince guerrier et non pas du prince justicier représenté ici. L'origine de ce type monétaire renforce d'ailleurs son lien avec le monde de la guerre : il a été frappé à partir de 1344 par Édouard III d'Angleterre lequel entendait, entre autres,

²⁰⁹⁵ DESCHAMPS DE PAS, p. 28 et pl. VI n° 6.

²⁰⁹⁶ COGNOT, « Par-delà formes et fonctions : approches techniques et théoriques de l'épée et des autres armes du Moyen Age occidental », p. 36 ; MARTIN, p. 181-182.

²⁰⁹⁷ DUMAS-DUBOURG, p. 41-42 et 281.

²⁰⁹⁸ ELSÉN, p. 85 et 141 : les deux monnaies sont appelées « vieil écu à l'aigle » et « nouvel écu au lion », du fait des armoiries différentes ornant l'écu de la représentation, une aigle bicéphale pour la première, un lion pour la seconde.

²⁰⁹⁹ *Idem*, p. 79.

²¹⁰⁰ DUMAS-DUBOURG, p. 41-42 ; ELSÉN, p. 79 et 158.

célébrer sa victoire maritime remportée en 1340 à l'Écluse sur les Français²¹⁰¹. On notera également qu'en 1344 le Parlement accorda à Édouard III de nouveaux subsides pour poursuivre sa guerre contre le royaume de France²¹⁰². Le noble est donc sans conteste une représentation du prince en guerre : armé, prêt pour le combat, celui-ci est représenté prenant part à une expédition dont il apparaît clairement comme le commandant, en témoigne la posture adoptée, proche du type en majesté. Modèle déjà existant donc, mais dont le choix révèle la volonté de Philippe le Hardi de se démarquer de ses prédécesseurs, car cette monnaie n'a jamais été utilisée par ceux-ci. Se pose alors la question de ce qui a pu pousser Philippe le Hardi à adopter ce modèle, et ses successeurs à l'utiliser. Il est légitime de se demander si le contexte de frappe a pu influencer le choix ducal : émise en vertu de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1388²¹⁰³, cette monnaie évoque clairement une expédition militaire maritime. Il est alors possible de mettre l'émission de cette monnaie en relation avec les divers projets de débarquement en Angleterre qui avortèrent au cours des années précédentes²¹⁰⁴. On pense également à la croisade : on sait l'attirance que le premier duc Valois eut pour ce voyage, auquel songea son père, Jean le Bon, après sa libération en 1360 et on sait qu'il s'informa de la situation en Méditerranée orientale dès son avènement au duché de Bourgogne²¹⁰⁵. Il est intéressant de constater qu'au moment de l'adoption de cette monnaie, Philippe le Hardi avait eu justement l'opportunité de se replonger dans les affaires d'Orient : le roi Léon V de Petite-Arménie, dépossédé de son trône par les Mamelouks en

²¹⁰¹ Il est également possible d'y voir une allégorie du royaume, selon les conceptions médiévales, avec à sa tête « le roi guidant le navire qu'est l'État » : POTTER (W. J. W.), « The gold coinages of Edward III. 1. The early and pre-treaty coinages », p. 108. Voir également AMANDRY, p. 407 ; CALLENDER (G.), « The gold noble of Edward III », p. 79-81; HOWARD (E.) (éd.), *Coins of England and the United Kingdom*, p. 182; KIERSNOWSKI, p. 193.

²¹⁰² « Edward III: June 1344 », dans *Parliament Rolls of Medieval England*, éd. C. GIVEN-WILSON, P. BRAND, S. PHILLIPS, M. ORMROD, G. MARTIN, A. CURRY et R. HORROX, Woodbridge, 2005. Consulté sur *British History Online* <http://www.british-history.ac.uk/no-series/parliament-rolls-medieval/june-1344> [accessed 15 March 2021].

²¹⁰³ DESCHAMPS DE PAS, p. 12.

²¹⁰⁴ AUTRAND, *Charles VI*, p. 148-149 et 161 ; PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne*, p. 43-51.

²¹⁰⁵ PAVIOT, *Idem*, p. 17.

1375, était en effet arrivé à la cour de France en 1384, reçut par le roi de France, puis par le duc de Bourgogne ; Léon d'Arménie fut de nouveau accueilli par ce dernier lorsqu'il revint de la cour d'Angleterre en 1386 et semble avoir conservé ses bonnes grâces²¹⁰⁶. Que ces échanges aient pu influencer Philippe le Hardi dans le choix de ce type monétaire ou qu'il ait ainsi voulu se présenter comme un champion de la croisade n'est cependant pas certain : il ne fut que peu impliqué dans les quelques années qui suivirent et l'esprit de croisade ne connut un véritable regain à la cour de France qu'en 1393²¹⁰⁷, cela paraît donc prématuré. Difficile également d'y voir une référence aux démêlés militaires qui opposèrent le duc à ses nouveaux sujets flamands : il n'y eut aucune opération maritime susceptible d'entraîner une telle commémoration²¹⁰⁸. Doit-on alors y voir un choix motivé par un goût personnel du duc ? Ou ce dernier a-t-il voulu s'accaparer un type monétaire fréquent dans ses principautés du Nord ? Le commerce avec l'Angleterre étant une des pierres angulaires de l'économie flamande, il est légitime de considérer que les monnaies anglaises circulaient dans cette principauté : le duc a donc très bien pu vouloir adopter cette monnaie symboliquement forte afin d'affirmer sa souveraineté. En règle générale, la place qu'occupent les ducs dans leurs représentations et leur manière d'agir nous aident à différencier le combattant du commandant. Nous l'avons déjà souligné, plusieurs représentations placent les ducs de Bourgogne au milieu de leurs troupes, sans qu'ils prennent part à l'action : que ce soit volontaire ou non de la part des artistes, cela a pour effet de mettre l'accent sur leur fonction de commandant. Ainsi, dans l'*Amtliche Berner Chronik*, Charles le Téméraire n'est jamais représenté en combattant, en tout cas dans les miniatures où il est clairement identifiable : il est entouré d'hommes d'armes, mais les scènes choisies le dépeignent en dirigeant. Il est possible de l'observer grâce à plusieurs détails : l'œil de l'observateur est attiré par la place à part qu'occupe le duc dans ces miniatures, légèrement à l'écart de la masse, bénéficiant d'une garde rapprochée, en l'occurrence des fantassins armés de lances ; le duc est en outre richement vêtu, les couleurs contribuant d'ailleurs à le distinguer du reste des personnages. C'est ce que l'on peut observer dans l'« invasion de l'Alsace », le « siège de Neuss », l'« invasion de la Lorraine », le

²¹⁰⁶ Idem, p. 18-19.

²¹⁰⁷ Idem, p. 20-22.

²¹⁰⁸ SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 79-82.

« voyage vers Grandson » ou encore l'« arrivée devant Lausanne ». Ces deux dernières miniatures nous offrent d'ailleurs un détail supplémentaire qui contribue à la mise en scène du chef de guerre : le geste qu'il effectue de la main droite semble être un geste de commandement, comme s'il indiquait la direction que doit prendre la troupe qu'il dirige. Ces choix artistiques permettent d'insister sur la place qu'occupe le duc dans cette troupe : il en est clairement le personnage le plus important, le chef. Il est évident qu'une fois encore ces conclusions relèvent d'une interprétation personnelle : ces miniatures n'avaient pas forcément pour objectif d'exalter le chef de guerre qu'était Charles le Téméraire. La « fuite à Morges » en est un exemple flagrant : le Téméraire n'y est certes pas représenté en combattant, il est le chef de l'armée à la tête de laquelle il chevauche, en témoigne sa position sur la miniature, mais il la dirige dans la retraite et son attitude évoque la panique ; le propos de l'artiste n'était donc probablement pas de défendre le retrait du commandant plutôt que son exposition, mais bien de mettre en scène cette défaite du duc. De la même manière, l'« invasion de la Lorraine » présente différentes clés de lecture : au premier abord, il est possible d'y voir l'entrée victorieuse d'un chef de guerre dans la ville qu'il a conquise. Certains détails tendent cependant à relativiser cette affirmation, notamment la présence, dans le coin inférieur gauche de la miniature, d'un crapaud : animal diabolique, symbole de la cupidité, de l'orgueil et de la luxure, le crapaud traduit ici la critique, par l'enlumineur, des actes de Charles le Téméraire, qui sont ici condamnés²¹⁰⁹. Il est malgré tout indiscutable que le duc de Bourgogne n'est pas présenté dans les miniatures comme un combattant : c'est bien le commandant qui est ici mis en scène, le chef de guerre au sens propre. Ce raisonnement, qui prend à témoin la position du prince pour déterminer l'aspect de la fonction guerrière mise en avant, peut être étendu aux autres représentations. Nous avons ainsi souligné auparavant la place à part qu'occupaient les ducs dans les groupes d'hommes d'armes, que ce soit dans le cas du « Philippe le Bon en Hollande », du « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », du « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV », de l'« Entrée de Philippe le Bon à Gand », de l'« arrivée de Franc Vouloir » ou encore de l'« amende honorable des Gantois » : les ducs émergent clairement de la masse, ce qui tend à signifier leur supériorité. L'étude des scènes dans leur entièreté confirme ces observations, notamment par l'étude de l'attitude des ducs. Dans la miniature de « Jean sans Peur devant

²¹⁰⁹ BON, p. 146.

Buda », ce dernier se démarque du reste des hommes d'armes par son apparence, sa place à l'avant du cortège et le fait qu'il est salué par Sigismond de Luxembourg, ce dernier le reconnaissant donc comme le chef de l'armée des Croisés. D'autres attitudes sont encore plus explicites : la miniature du « siège de Ham » nous montre le duc de Bourgogne s'enquérant de l'avancée des opérations ou donnant ses directives aux hommes d'armes, donc en commandant ; cette position est en outre renforcée par le port du manteau rouge qui est peut-être une référence au *paludamentum*, le manteau pourpre du triomphateur, donc du général victorieux, dans l'Antiquité²¹¹⁰. « Philippe le Bon devant Sens » et « Philippe le Bon devant Calais », nous l'avons déjà dit, nous présentent quant à elles le duc dominant le reste des hommes d'armes, ce qui confirme sa position de commandant : la représentation du siège de Calais nous montre d'ailleurs bien le duc surveillant les travaux qu'il dirige. Mais la représentation la plus explicite du duc de Bourgogne en commandant est probablement le « Philippe le Hardi des *Enseignemens* » : plus que toutes les autres représentations de notre corpus, cette miniature met clairement en scène le prince comme commandant. Ainsi que nous l'avons établi lors de sa description, la miniature dit l'autorité du duc de Bourgogne, assis sur la gauche : la couronne ducale, le dais et le siège sont autant d'éléments qui soulignent en effet son importance. Le pouvoir ducal est exalté dans son aspect guerrier : le duc est en armes, il porte une cotte armoriée, qui contribue d'ailleurs à son identification, et l'exposition du bassinet, protection de tête utilisée sur le champ de bataille, confirme que le prince est bien équipé pour la guerre et non la joute, la frontière entre les deux costumes n'étant pas toujours évidente. L'attitude de Philippe le Hardi est également significative : le duc s'adresse aux hommes d'armes situés en face de lui. Qu'il commande, s'informe ou conseille, il domine en tout cas sans conteste ses interlocuteurs, lesquels font d'ailleurs preuve d'une déférence évidente. C'est donc bien le commandant, et donc le chef de guerre à proprement parler que nous pouvons observer ici, lequel semble presque synthétiser la fonction ducale : le duc de Bourgogne nous apparaît ici comme le chef de la noblesse, une noblesse guerrière. Toutes les représentations des ducs de Bourgogne ne sont pas aussi explicites, elles nécessitent parfois un plus grand degré d'interprétation. « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque », par exemple, a certes surtout pour fonction

²¹¹⁰ Sur le sujet voir par exemple MOLINIER-ARBO (A.), « Notes sur la pourpre dans l'*Histoire Auguste* », p. 301-314.

d'illustrer un texte mais, de manière indirecte, elle exalte également le duc en chef de guerre : en mettant de côté la remise de l'ouvrage, scène proche d'une image de dédicace, nous avons bien ici une représentation de Philippe le Bon menant un siège, sa position sur la miniature rappelant sa suprématie, donc une mise en avant de sa fonction de commandant. La médaille de Charles le Téméraire, pour sa part, prête à discussion en raison du peu de détails qu'elle offre : si son aspect guerrier est indiscutable, il n'est pas évident de déterminer si elle exalte le combattant ou le commandant. Il est toutefois plus pertinent de trancher pour ce dernier : l'emploi du terme « dux » et la présence de la couronne de lauriers, nous l'avons dit, sont des références au général romain, à l'*imperator*, au sens de commandant en chef. Bien que ces fonctions ne rendent pas incompatibles le combattant et le commandant, la médaille paraît bien mettre en avant la capacité de Charles à diriger, victorieusement qui plus est, des opérations de guerre.

Les représentations des ducs semblent donc surtout mettre en avant leur capacité à commander, plutôt que leur capacité à combattre : ils nous apparaissent comme les détenteurs de l'autorité suprême au sein de l'armée, plus que comme des guerriers mettant leurs vies en danger. Nous avons passé certaines représentations sous silence, incapables que nous étions de déterminer lequel du prince combattant ou du prince commandant était mis en avant. C'est notamment le cas du « meurtre de Montereau » : Jean sans Peur y est présenté sous les traits d'un guerrier mais compte tenu de la scène représentée, nous ne pouvons dire si ce sont ses qualités de combattant ou de commandant qui sont mises en avant. De même, si le lion botdrager met en avant l'aspect militaire de la fonction ducale, il serait risqué d'être catégorique et d'affirmer que l'usage de la figure du lion renvoie avant tout à la capacité du duc à combattre, cet animal, nous l'avons dit, pouvant incarner les vertus tant du chef que du guerrier. Mais nous avons surtout laissé de côté un type de représentations qui renvoie à un aspect du chef de guerre peut-être moins évident mais qui, pourtant, tient une place non négligeable au sein de notre corpus : le chef de guerre en dévotion.

C/ Le chef de guerre en dévotion

Pour finir, notre corpus, et principalement le corpus des sources monumentales, nous a donné l'occasion de croiser à plusieurs reprises un modèle de représentations assez intrigant : le prince en armes faisant acte de piété. Ce modèle, qui revient assez souvent,

pose naturellement la question du rapport entre le monde militaire et celui de la foi : pourquoi représenter un chef de guerre adoptant cette attitude ? Ou, pour considérer la question d'un autre point de vue, pourquoi choisir de vêtir le prince en dévotion de son équipement militaire ? Nous sommes donc amenés à nous demander si ces représentations concernent le prince en chef de guerre ou le prince en dévotion.

Tout d'abord, il est important de souligner que les motivations qui présidèrent à la réalisation des œuvres concernées peuvent déjà expliquer le recours à ce mode de représentation. « Charles le Téméraire en prière » est tiré d'un livre liturgique : il est donc parfaitement naturel d'y retrouver une représentation de ce type. Le mémorial d'Isabelle de Portugal de la chartreuse de Bâle, et ses équivalents, au-delà de sa signification politique, est également un témoignage de la dévotion de la duchesse : le texte rend compte du don de cette dernière à l'établissement religieux et de sa volonté de remercier le ciel de la naissance de son fils, Charles, en 1433, année d'ailleurs inscrite sur la plaque²¹¹¹. Ces pratiques étaient relativement fréquentes pour les princes et, en ce qui concerne les membres de la famille ducale de Bourgogne, nous avons divers exemples de fondations et de soutien aux ordres religieux, notamment aux chartreux : ceux-ci furent autant d'aspects de leur piété²¹¹². Il ne faut bien évidemment pas perdre de vue le contexte du concile de Bâle : ajouter cette représentation à la donation destinée à la chartreuse de Bâle permettait, par la même occasion, à la famille ducale d'être présente, par l'intermédiaire de la plaque, lors de cet événement, ce qui servait leurs projets politiques²¹¹³. Cette « carte de visite de grand

²¹¹¹ CHABEUF, « Une fondation d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, à la chartreuse de Bâle », p.244 ; LUCAS, p. 33 ; QUARRÉ, « Plaques de fondations d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux chartreuses de Bâle et de Champmol-lès-Dijon », p. 30.

²¹¹² SCHNERB, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », p. 1338 et 1342-1343. Voir également PICARD (E.), « La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre », dans *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, t. 12 (1910-1913), p. 1-116 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 415-443 ; Idem, « La piété de Charles le Téméraire », dans *Et l'homme dans tout cela? Von Menschen, Mächten und Motiven. Festschrift für Heribert Müller zum 70. Geburtstag*, Stuttgart, 2017, p. 669-684 ; SOMMÉ, « Le testament d'Isabelle de Portugal et la dévotion moderne », dans *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, t. 29 (1989), p. 27-45.

²¹¹³ LUCAS, p. 39.

luxe »²¹¹⁴ devait présenter le duc de Bourgogne dans toute sa puissance : il n'est donc pas très étonnant que la représentation en chef de guerre ait été privilégiée car elle mettait en avant sa puissance militaire, renforcée par la présence des insignes de l'ordre de la Toison d'or. Si le vitrail actuellement visible à l'Hôtel-Dieu de Beaune est une réplique fidèle de l'original, les conclusions que nous pouvons tirer sont les mêmes : le choix de représenter le duc en prière s'explique par la volonté des Rolin d'associer la famille ducale à leurs dévotions et leur fondation pieuse. Il est cependant plus difficile d'expliquer le choix de mettre en avant, à ce moment-là, l'aspect guerrier de la fonction ducale : ce point tendrait à confirmer l'hypothèse selon laquelle la plaque votive a servi de modèle pour la rénovation de la verrière. Le cas du reliquaire, mieux documenté, est beaucoup plus intéressant puisque sa création est liée à un événement militaire. Le reliquaire fut remis par Charles le Téméraire en 1471 à la ville de Liège suite aux nombreux affrontements qui l'opposèrent à la cité dans les années 1460²¹¹⁵. L'objet fut cependant commandé bien avant, en décembre 1467²¹¹⁶, et le don que Charles le Téméraire entendait faire à la cathédrale Saint-Lambert de Liège ne peut se comprendre qu'en prenant en compte les différends qui opposaient le duc de Bourgogne à la principauté ecclésiastique depuis quelques années. Cette situation, héritée d'ailleurs de ses prédécesseurs, fut marquée par de multiples trêves et affrontements armés²¹¹⁷ : lorsqu'il passa commande de l'« ymage d'or », le duc venait justement de remporter une victoire sur les Liégeois à Brustem, le 28 octobre 1467²¹¹⁸ et, à l'occasion de son entrée dans la cité en novembre, il avait visité la cathédrale pour vénérer les reliques de saint Lambert²¹¹⁹. Indépendamment des considérations pieuses qui purent motiver cette donation, le reliquaire est particulièrement intéressant puisque sa réalisation trouve son origine dans une victoire militaire, qu'il était censé commémorer²¹²⁰. Charles le Téméraire ne mit cependant

²¹¹⁴ Idem.

²¹¹⁵ VAN DER VELDEN, p. 3.

²¹¹⁶ Idem, p. 91.

²¹¹⁷ BRUSTEN, « Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire », p.83-89 ; MARCHANDISSE, VRANCKEN-PIERSON et KUPPER, « La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction », p. 70-74 ; VAN DER VELDEN, p. 92.

²¹¹⁸ BRUSTEN, Idem, p. 90-91; VAN DER VELDEN, p. 93.

²¹¹⁹ Idem, p. 93-94.

²¹²⁰ Idem, p. 94 et 105.

pas immédiatement son projet à exécution puisque, entre temps, les Liégeois se rebellèrent de nouveau et Charles, qui négociait alors avec Louis XI à Péronne, décida de se porter, une fois de plus, au devant de la cité rebelle, qu'il prit d'assaut le 30 octobre 1468²¹²¹. Les Liégeois subirent alors la colère du duc de Bourgogne, qui avait été renforcée suite à l'assaut qu'il avait subi dans la nuit du 29 au 30 octobre et qui aurait pu lui coûter la vie, et la ville fut livrée au pillage : la population fut massacrée et même les établissements religieux ne furent pas épargnés par la violence, en dépit des consignes du duc qui n'hésita pas à tuer certains de ses hommes qui tentèrent de s'introduire dans la cathédrale Saint-Lambert²¹²². Il est aisément compréhensible que la présence d'une statuette à l'effigie du duc n'ait pas sa place dans la ville dans ce contexte²¹²³. Ce ne fut donc pas avant 1471 que le reliquaire fut présenté à la cathédrale Saint-Lambert : à partir de ce moment, ce cadeau fut interprété, à tort, par beaucoup, notamment par les habitants de Liège, comme une preuve des remords du duc de Bourgogne, une tentative de faire pénitence pour le châtiment qu'il leur avait injustement imposé²¹²⁴. Ne négligeons pas l'association à saint Georges, pour lequel Charles le Téméraire avait une dévotion toute particulière : outre les témoignages livrés par les enluminures²¹²⁵, il suffit, pour en juger, de se pencher sur les nombreuses commandes de drapeaux à l'effigie de celui-ci²¹²⁶, dont l'étendard de Soleure, bien que restauré, est très représentatif²¹²⁷. Ce choix est particulièrement significatif de la part de Charles le Téméraire de se placer, lui-même mais également son armée, sous la protection du saint patron militaire et modèle chevaleresque par excellence²¹²⁸. Se faire représenter en dévotion

²¹²¹ BRUSTEN, « Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire », p. 94-95 ; MARCHANDISSE, VRANCKEN-PIERSON et KUPPER, p. 74-75 et 78-80.

²¹²² MARCHANDISSE, VRANCKEN-PIERSON et KUPPER, p. 81-83.

²¹²³ VAN DER VELDEN, p. 98.

²¹²⁴ Idem, p. 100-104.

²¹²⁵ VAN DER VELDEN, p. 127, ill. 74, p. 129, ill. 76 et p. 77, ill. 77.

²¹²⁶ ADN, B 2064, f° 263 v° (août 1467) ; Idem, B 2068, f° 246 v° à 249 r° (août 1468) ; AGR, CC 1924, f° 243 v° (juillet 1469) ; AGR, CC 1925, f° 425 v° (août 1470).

²¹²⁷ Publié dans DEUHLER, p. 236.

²¹²⁸ DE VRIENDT (F.), « Martyr invincible, patron militaire, icône chevaleresque. Les métamorphoses de saint Georges, de Lydda à Mons », p. 143 ; DEHOUX (E.), « "Saint George, noble chevalier, tres

devant saint Georges était pour le duc de Bourgogne une bonne manière de mettre en avant non seulement l'aspect guerrier de sa fonction, mais est également un bon témoignage de sa volonté de s'imposer comme le parangon de chevalerie, un nouveau saint Georges²¹²⁹. L'assimilation avec le saint est d'autant plus appuyée que la ressemblance entre les deux personnages est frappante : l'armure de saint Georges est peut-être plus ouvragée²¹³⁰, mais les visages sont extrêmement proches, faisant de Charles un reflet de saint Georges²¹³¹. En outre, si l'on en juge par la mise en scène originellement prévue, saint Georges apparaît comme un intercesseur, presque un médiateur, entre Charles et saint Lambert, présentant le duc au saint patron de Liège : il ne semble d'ailleurs pas avoir fait partie de l'œuvre lors de sa commande et a été ajouté après la guerre de 1468²¹³². La piété que traduisent les gisants de Philippe le Hardi et Jean sans Peur est quant à elle parfaitement naturelle compte tenu du fait qu'il s'agit ici de monuments funéraires. Les tombeaux des deux premiers ducs de Bourgogne constituent d'ailleurs un bel exemple du type intermédiaire qui apparut aux XIVe-XVe siècles : comme les plus anciens gisants, ceux qui nous intéressent ont un aspect semblable à celui des bienheureux, c'est-à-dire ni des morts ni des vivants, mais des élus qui attendent dans le repos et la paix la résurrection, et qui se caractérisent par leurs yeux grands ouverts et leurs vêtements défiant les réalités de la pesanteur, dont les plis tombent comme s'ils étaient debout et non couchés²¹³³. En contrepartie, les monuments présentent des caractéristiques qui apparurent dans la seconde moitié du XIIIe siècle, en l'occurrence la présence, sous les gisants, des cortèges funèbres, miroirs des véritables funérailles : il s'établit un rapprochement physique entre le gisant de pierre et le corps de chair, ce dernier étant d'ailleurs exposé dans une position imitant celle du gisant²¹³⁴. Les gisants de Philippe le

humblement, je vous requier". Enseignes et badges, (in)signes de la dévotion à saint Georges (XIIIe-début XVIe siècle) », p. 53-54.

²¹²⁹ KOLDEWEIJ (J.), « A good example to follow. The reliquaries of Charles the Bold, John of Lannoy, and John Bastard of Cleves », p. 229.

²¹³⁰ C'est en tout cas l'impression que nous avons, mais il faut prendre en compte le fait que, contrairement à celui du duc de Bourgogne, le haut de son harnois est bien visible.

²¹³¹ KOLDEWEIJ, p. 229-230.

²¹³² VAN DER VELDEN, p. 122-123 et 151-152.

²¹³³ ARIES (P.), *L'homme devant la mort*, p. 237.

²¹³⁴ Idem, p. 241-242.

Hardi et Jean sans Peur correspondent donc à une représentation un peu particulière, à mi-chemin entre le bienheureux, qui attend dans la paix, et le mort exposé, qui vient d'expirer, qui repose sur un lit d'apparat, mais qui n'est cependant pas réaliste, ne présentant aucun signe de dissolution et revêtant le calme du repos éternel²¹³⁵. L'attitude adoptée par les gisants est plutôt commune et se retrouve sur bon nombre de monuments funéraires : la position horizontale avait en effet, depuis bien longtemps dans l'espace chrétien, acquis une vertu prophylactique et était réputée pour mettre le mort, corps et âme, à l'abri des assauts diaboliques ; la jonction des mains était d'ailleurs l'un des traits essentiels de cette attitude²¹³⁶. L'adjonction de l'aspect militaire s'explique principalement par la fonction du gisant qui est de perpétuer sur le tombeau la mémoire du mort, et notamment de dire qui il était : le gisant était l'occasion pour le personnage qui le commandait de contrôler son image post mortem, de choisir la manière dont il entendait apparaître aux yeux des générations futures²¹³⁷. La représentation fonctionne comme une synthèse : elle nous transmet l'identité du défunt, grâce à l'emblématique, et met en avant son pouvoir, traduit par la couronne ducale ou le sceptre, sa richesse, à travers les vêtements somptueusement ouvragés, ou encore sa fonction guerrière. Sachant l'importance de cette dernière dans la vie des ducs de Bourgogne, il est aisément compréhensible qu'elle ait trouvé sa place dans cette représentation : Philippe le Hardi et Jean sans Peur étaient des guerriers, et même des chefs de guerre compte tenu de leur rang social. Encore une fois, n'oublions cependant pas que l'aspect des gisants, en tout cas celui de Philippe le Hardi, relevait du choix de l'artiste²¹³⁸ : cela reste toutefois intéressant puisque cela signifie que, pour ce dernier, l'aspect guerrier était indissociable de la fonction ducale. L'attitude pieuse affichée par Philippe le Bon sur la statue de Lille, si elle représentait bien le duc en armes, s'explique

²¹³⁵ Idem, p. 243.

²¹³⁶ Idem, p. 242.

²¹³⁷ Un exemple particulièrement significatif est le monument funéraire que Louis XI fit ériger à Notre-Dame de Cléry : le roi rompit avec les pratiques de ces prédécesseurs en choisissant notamment de se faire représenter en orant plutôt qu'en gisant et en privilégiant la tenue de chasseur qu'il affectionnait ; il est légitime de considérer que cette représentation était susceptible de traduire l'image que Louis XI se faisait de lui-même et qu'il entendait pérenniser. Voir SCORDIA, p. 380-387.

²¹³⁸ MONGET, t. 2, p. 16.

également parce qu'elle s'inscrivait elle aussi dans le cadre d'une fondation pieuse. On ne peut s'empêcher de faire le lien avec la plaque votive d'Isabelle de Portugal, mais on retrouve également un modèle similaire sur le portail, conservé, de l'église de la chartreuse de Champmol, sur lequel Philippe le Hardi et Marguerite de Male sont agenouillés et présentés par leurs saints patrons, Jean Baptiste et Catherine²¹³⁹ : le premier des ducs Valois n'est certes pas en armes, comme son petit-fils, mais on retrouve de nouveau le souci du fondateur de marquer sa dévotion par une représentation de sa personne. Il aurait été intéressant de bénéficier de témoignages concernant les autres statues, ne serait-ce qu'afin de savoir si tous les personnages étaient accompagnés de leurs saints patrons. Mais si ce cycle statuaire avait pour ambition d'offrir la descendance de Louis de Male aux regards des générations futures, il est fort probable que chaque œuvre devait résumer ce qu'était son modèle, au même titre que les gisants : Philippe le Bon aurait donc tenu à laisser de lui l'image d'un guerrier, pieux, mais d'un guerrier avant tout.

II/ Les représentations : reflet d'une réalité ou idéalisation du prince ?

Maintenant que nous avons mis en lumière les vertus militaires que pouvaient exalter ces représentations et la manière dont les ducs étaient figurés en chefs de guerre, nous allons nous pencher un peu plus en détails sur les liens entre le prince réel et le prince imaginaire : nous avons en effet observé que la façon dont les ducs apparaissaient en chefs de guerre dans leurs représentations correspondait aux valeurs qui devaient les inspirer dans la réalité. Ces représentations nous présentent le chef de guerre idéal, certes, mais peu éloigné, finalement, de ce que nous avons pu déduire de nos recherches sur l'attitude des ducs sur le champ de bataille. Nous en venons donc à questionner cette opposition originellement établie entre le prince tel qu'il agissait réellement et son double idéalisé tel qu'il était diffusé. Il est évident que cette manière d'agir était dictée par le respect d'un certain code de conduite, dont l'origine est à chercher dans l'éducation et l'environnement culturel, que nous avons évoqués plus haut : il n'est donc pas si étonnant que le chef de guerre tel qu'il est exalté dans les représentations soit proche du chef de guerre qu'étaient les ducs de Bourgogne. C'est donc du côté de l'apparence que nous allons nous tourner afin

²¹³⁹ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 17-18 et 20.

de déterminer si le prince réel était vraiment idéalisé dans ces représentations au point de devenir fictif : ce qui nous intéresse ici est de savoir si ce prince véhiculé par ces sources est le prince imaginaire dont nous avons supposé l'existence. Ce faisant, nous allons nous pencher sur la manière dont les ducs étaient dépeints et, donc, questionner la place du réalisme dans ces compositions : dans quelle mesure celui-ci a-t-il été sacrifié au profit des contraintes artistiques ? Bien évidemment, il convient avant tout de revenir sur cette notion de « réalisme ». Si l'on s'en tient à nos définitions actuelles, le réalisme, qui renvoie autant à une doctrine philosophique qu'à une conception artistique, consiste à reproduire la réalité le plus fidèlement possible, à « décrire la réalité sans l'idéaliser »²¹⁴⁰. Le concept de réalisme est cependant assez particulier au Moyen Âge : celui-ci n'était, à cette époque, pas nécessairement associé à la ressemblance physiologique, les signes, les emblèmes et les symboles étant généralement privilégiés par rapport à cette dernière²¹⁴¹. L'exemple le plus significatif est celui du sceau, qui peut être considéré comme l'imgo de son possesseur, malgré la faible ressemblance physiologique²¹⁴². L'art de la fin du Moyen Âge fut cependant marqué par plusieurs démarches novatrices, telle que la construction de la troisième dimension dans la peinture ou la redécouverte du portrait ressemblant, qui lui donnent un caractère ordinairement qualifié de « réalisme », au sens où nous l'entendons aujourd'hui²¹⁴³. Avant même d'entrer dans le vif du sujet, il apparaît clairement que nos sources iconographiques ne peuvent pas toutes se prêter au jeu de la représentation fidèle : toute reproduction, après tout, possède sa part de décalage par rapport à la réalité, certaines plus que d'autres. Le réalisme des traits physiques des ducs ne sera pas notre recherche majeure : afin de mesurer le degré d'idéalisation de ces représentations, nous allons nous concentrer sur l'équipement de guerre des ducs. Nous jugerons de la cohérence de celui-ci en procédant à une comparaison avec les témoignages que nous avons tirés de la comptabilité : nous confronterons ces sources afin de déterminer si les représentations peuvent être considérées comme un témoignage fidèle du passé. C'est donc ainsi que nous

²¹⁴⁰ <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9alisme>

²¹⁴¹ BEDOS-REZAK, « Medieval identity : a sign and a concept », p. 59.

²¹⁴² BEDOS-REZAK, Idem ; GIL, « L'art sigillaire se prête-t-il à la production d'images allégoriques ? », p. 205.

²¹⁴³ WIRTH, *L'image à la fin du Moyen Âge*, p. 67.

définirons le concept de « réalisme », aussi obscure que puisse être sa signification²¹⁴⁴ : une représentation fidèle, ou en tout cas la plus fidèle possible, de l'équipement de guerre des ducs et, dans une moindre mesure, leurs traits physiques. Dans notre quête du réalisme, nous commencerons par nous pencher sur la cohérence des représentations, en relevant les points qui correspondent aux conclusions que nous avons tirées de notre étude sur l'équipement de guerre des ducs. Puis nous étudierons les erreurs qu'il est possible de relever, nous les analyserons et les expliquerons, afin de déterminer si elles furent le résultat d'un souci d'idéalisation du prince. Nous approfondirons enfin cette réflexion sur le réalisme en nous demandant si, finalement, ces sources avaient ou non vocation à représenter les ducs de Bourgogne, en évoquant notamment une forme artistique un peu particulière et significative, le portrait.

A/ Des représentations fidèles et cohérentes ?

La première question que nous sommes légitimement amenés à nous poser concerne le crédit que nous pouvons apporter à ces représentations : dans quelle mesure peut-on s'appuyer dessus ? Nous avons eu l'occasion d'évoquer l'écart de temps entre l'évènement et la date de son illustration, ou encore les liens des artistes avec leurs commanditaires, ce qui suppose parfois des connaissances plus ou moins détaillées des évènements qu'ils eurent à dépeindre. Cependant, que ces différentes représentations soient ou non des portraits fidèles des ducs de Bourgogne, ce qui nous intéresse avant tout est l'aspect militaire de celles-ci : sont-elles censées être un témoignage fidèle du duc en guerrier ou une version idéalisée ? C'est donc par l'équipement de guerre que nous allons confronter le prince réel et le prince imaginaire : avant même de chercher à questionner le réalisme physique, il convient de se pencher sur la cohérence des armures reproduites, ce qui nous permettra de déterminer si ces représentations relevaient ou non de l'idéalisation du prince. Il est intéressant de souligner que lorsque nous nous sommes efforcés de décrire les sources de notre corpus, il a été plutôt aisé d'identifier les pièces que nous pouvions observer. Il se trouve que certaines d'entre elles, notamment les miniatures, comptent parmi les sources les plus précieuses, et les plus sûres, pour tout ce qui relève de l'étude du costume médiéval,

²¹⁴⁴ PASTOUREAU, « L'effervescence emblématique et les origines héraldiques du portrait au XIVe siècle », p. 113.

et donc de l'équipement de guerre²¹⁴⁵ ; les miniatures ne sont d'ailleurs guère surpassées que par les sceaux dans ce domaine. L'étude de cet équipement nécessite généralement le recours à la méthode comparative, qui consiste à confronter les images avec les pièces parvenues jusqu'à nous²¹⁴⁶ : les miniatures sont donc des sources fondamentales et il n'est donc pas étonnant de les voir invoquées dans de nombreux travaux sur le sujet²¹⁴⁷. Dans le cas qui nous occupe, l'équipement des ducs de Bourgogne, nous ne pouvons utiliser des vestiges archéologiques à titre comparatif étant donné que nous ne disposons d'aucune pièce leur ayant appartenu, aucune de leurs armures n'est parvenue jusqu'à nous : il faut alors procéder par comparaison avec des pièces réalisées durant les mêmes périodes²¹⁴⁸. D'une manière générale, cependant, nous allons recourir principalement aux données tirées de la comptabilité, que nous avons présentées dans notre première partie et qui constituent les informations les plus sûres dont nous disposons, afin de les confronter aux représentations²¹⁴⁹.

Au premier abord, il est tentant de considérer les miniatures contemporaines des ducs qu'elles dépeignent comme des illustrations fidèles. Ainsi, bien qu'il soit difficile de détailler les éléments de l'armure dans le « Philippe le Hardi des *Enseignemens* », on notera

²¹⁴⁵ VAN OETEREN (V.), « Une source exceptionnelle pour l'étude des armures », p. 99.

²¹⁴⁶ BAPTISTE (N.), « L'armure et ses typologies. Etude comparée des représentations et des objets », p. 121.

²¹⁴⁷ Parmi les titres utilisés pour cette étude, je citerais l'*Encyclopédie médiévale* de Viollet-le-Duc, qui est en fait une réédition de son *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance*, et dont les croquis, maintes fois réutilisés, furent réalisés à l'aide de pièces archéologiques ou de miniatures. M. Beaulieu et J. Baylé ont recouru au même procédé dans leur travail sur *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire*.

²¹⁴⁸ Il s'agit d'un procédé régulièrement utilisé dans les études sur le sujet : ainsi la célèbre armure de Frédéric le Victorieux est souvent mise en avant pour illustrer l'armurerie milanaise, que Charles le Téméraire affectionnait. Voir *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 233 ; *D'Azincourt à Marignan : chevaliers et bombardes, 1415-1515*, p. 184.

²¹⁴⁹ Il me paraît nécessaire d'ajouter qu'il est également possible de recourir à d'autres sources manuscrites. Comme nous l'avons déjà vu, la comptabilité ne nous permet pas toujours de visualiser clairement l'équipement militaire : on peut alors se tourner vers d'autres témoignages qui décrivent certaines pièces. Un exemple pertinent est celui du manuscrit anonyme intitulé *Du costume militaire des français en 1446*, publié par R. de Belleval en 1866.

que la présence du bassinnet, derrière le duc, et le port, par ce dernier, d'une cotte d'armes concordent avec les renseignements fournis par la recette générale de toutes les finances : nous avons vu que Philippe le Hardi privilégiait le bassinnet pour protéger sa tête et nous possédons bien des commandes de cottes armoriées pour ce duc. Notons également que les genouillères semblent dorées : nous pourrions rapprocher ce détail des nombreuses mentions de dorures ajoutées sur les armures que nous avons pu relever. « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque » nous offre une représentation plutôt convaincante de l'armure de plates : nous n'étions pas entrés dans les détails, mais on ne peut que reconnaître le soin apporté par l'artiste au harnois, dont il est possible de distinguer les différentes pièces. Or nous avons vu que Philippe le Bon portait effectivement des armures de plates et il est aisé de faire le lien avec certaines commandes effectuées par ce duc : on peut notamment identifier les gantelets, les cuissots, les grèves, autant de pièces citées par la comptabilité. La présence d'une épée à la hanche du duc n'a en outre rien d'étonnant : nous avons mis en avant la prédominance de cette arme sur les autres. Même les illustrations du *Champion des dames*, œuvre pourtant fictive, présentent un équipement de guerre plutôt réaliste : celui-ci est relativement bien détaillé et nous apparaît plutôt crédible. Sans être forcément une reproduction d'une pièce existante, la couverture du cheval de l'« arrivée de Franc Vouloir » présente en outre des similitudes avec des commandes que nous avons déjà étudiées et qui confirment la présence de la devise ducale sur cet équipement. Il est également possible de tirer les mêmes conclusions en ce qui concerne des représentations quasi contemporaines : « Philippe le Bon devant Calais », une miniature réalisée plusieurs années après la mort du duc et illustrant un événement vieux de presque un demi-siècle, reproduit une armure détaillée, dont les pièces sont clairement identifiables, et qui nous apparaît plutôt convaincante. Les protections de tête sont probablement les pièces de l'équipement de guerre les plus visibles et les plus à même de nous aider à déterminer une éventuelle fidélité des représentations. Encore une fois, nous ne disposons pas toujours des descriptions exactes des protections de tête achetées par les ducs, mais le seul type de protection est en lui-même significatif : ainsi, le bassinnet cimé d'une fleur de lys du « Philippe le Hardi des Enseignemens » correspond aux données fournies par la comptabilité, au même titre que les salades de la « journée de Mons-en-Vimeu » et de « Philippe le Bon devant Calais », ou celle de « Charles le Téméraire en prière ». Nous avons eu l'occasion de nous rendre compte qu'il s'agissait bien des protections de tête utilisées par ces ducs, le bassinnet étant privilégié sous

les principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, la salade sous ceux de Philippe le Bon et Charles le Téméraire. L'étude des sources de métal nous a permis de tirer des conclusions similaires. En ce qui concerne les sceaux, autre source fondamentale pour la connaissance des armures, les différents éléments de l'équipement militaire sont aisément identifiables et nous apparaissent relativement réalistes : nous avons d'ailleurs souligné l'évolution de la figure sigillaire au fil des principats, les changements qu'elle subit et le parallèle qu'il est alors possible de faire avec les informations fournies par la comptabilité. Cette remarque s'applique également d'une manière générale aux monnaies et à la médaille de Philippe le Bon. Ces représentations paraissent cohérentes, mais elles prêtent tout de même à discussion, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les pièces du harnois, identifiées lors de l'analyse iconographique des sources monumentales, nous apparaissent également d'une relative fidélité par rapport à la réalité historique. En outre, il est important de souligner que le format généralement plus important de ces représentations nous offre plus de détails en ce qui concerne l'équipement de guerre. C'est notamment le cas de la plaque votive d'Isabelle de Portugal : les personnages ont beau être représentés de manière conventionnelle, force est de reconnaître que l'artiste a tenu à détailler, autant qu'il le pouvait, le harnois ducal, pour mieux en différencier les pièces. D'aucuns pourraient remettre en question la réalité du port de la cotte d'armes sur le champ de bataille : nous avons eu l'occasion de souligner le fait que les ducs commandaient effectivement des cottes d'armes pour leur usage personnel. Il est cependant probable qu'ils ne portaient pas ce vêtement aussi souvent qu'on le pense et la cotte d'armes est peut-être alors devenue un procédé artistique permettant de signaler l'aspect guerrier d'une représentation, d'associer un personnage représenté au monde de la guerre. Le reliquaire de Liège nous apparaît comme une représentation de Charles le Téméraire en chef de guerre plutôt fidèle à cette réalité que nous avons auparavant touchée grâce à la comptabilité²¹⁵⁰ : il est par exemple tentant d'assimiler le vêtement que porte le duc aux mantelines « a porter sur ses bringandines » ou cette « ytaliane de brodure [...] pour porter sur la cuirache » qu'il fit notamment réaliser en septembre 1468²¹⁵¹. Mais l'élément le plus intéressant est peut-être la salade. Outre le fait que nous avons vu qu'il s'agissait d'une

²¹⁵⁰ VAN DER VELDEN, p. 83.

²¹⁵¹ ADN, B 2068, f° 239 v°.

protection de tête effectivement utilisée par ce duc, on retrouve des traces de travaux d'orfèvrerie similaires à ce que nous pouvons observer sur le reliquaire. En 1467, Gérard Loyet, justement, réalisa « une pomme servant sur une sallade en lieu de plumas faicte de petites plumes garnie de fil dor trait et esmaillees de rougecler et de blanc, ladicte pomme assise sur ung pie fait de huit plumes aussi garnies de fil dor trait et entredeux de rayons dor bruny »²¹⁵² : sans être exactement la même pièce, la ressemblance est flagrante. Ajoutons que l'orfèvre fut également payé « pour la fachon, dechiet et esmaillure de la garniture des boullons servans a lentour de ladicte sallade »²¹⁵³. La salade du reliquaire est d'ailleurs très proche des salades parvenues jusqu'à nous²¹⁵⁴. Dans son ensemble, cette pièce semble donc nous livrer un témoignage digne de confiance de l'aspect du duc de Bourgogne en chef de guerre²¹⁵⁵ : compte tenu de l'attention que ce dernier a accordé à cette œuvre, il est légitime de considérer que cette représentation était acceptée et cautionnée par Charles le Téméraire, qu'elle renvoyait une image qu'il voulait diffuser. En outre, nous avons régulièrement eu l'occasion de constater que Gérard Loyet était familier avec l'équipement militaire du duc qu'il était chargé d'embellir²¹⁵⁶ : la représentation qu'il nous offre nous apparaît donc comme digne de foi. Il est plus délicat de tirer des conclusions quant au réalisme de l'aspect militaire des représentations modifiées ou disparues : étant donné que nous avons rarement l'opportunité de déterminer si les modifications effectuées sont fidèles aux œuvres originales, le résultat a plus de chances de traduire la vision qu'avaient les artistes du chef de guerre au Moyen Âge. Dans le cas des tombeaux, nous avons déjà évoqué le fait que les casques constituent un témoignage fidèle du passé puisque ce sont les originaux, ce qui est une chance : ces pièces mettent en effet en avant l'aspect guerrier de la fonction ducale dans ces représentations. Il ne faut bien évidemment pas occulter l'importance que revêtaient ces casques comme marqueurs dynastiques, à travers le cimier fleurdelysé qui renvoyait à la Maison de France, mais qui signifiaient également sans

²¹⁵² ADN, B 2064, f° 378 v° (octobre 1467).

²¹⁵³ *Idem.*

²¹⁵⁴ Voir *D'Azincourt à Marignan : chevaliers et bombardes, 1415-1515*, p. 196 ; VAN DER VELDEN, p. 84.

²¹⁵⁵ VAN DER VELDEN, p. 83.

²¹⁵⁶ Outre l'extrait précédemment cité, je renvoie au propos du présent travail sur l'embellissement de l'équipement militaire. Voir également VAN DER VELDEN, p. 54 et 57.

conteste l'identité chevaleresque des personnages représentés, et donc par extension leur fonction militaire et leur statut de chef de guerre²¹⁵⁷. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, le bassinnet s'était imposé, sous les principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, comme la protection de tête privilégiée : le bassinnet à mézail du tombeau de Philippe le Hardi semble d'ailleurs correspondre à l'aspect que revêtait ce casque durant cette période²¹⁵⁸. Le bassinnet de Jean sans Peur suscite quelques interrogations : nous avons souligné le fait que la forme renvoyait à un type de bassinnet plus tardif que celui de Philippe le Hardi, et toute la question est de savoir si Jean sans Peur a pu porter un bassinnet similaire. C'est au début du XVe siècle que la visière conique, qui faisait bien dévier le fer de lance mais donnait prise aux coups de masse et d'épée, disparut et que la forme du bassinnet, dans son ensemble, s'arrondit²¹⁵⁹ : la période pourrait donc correspondre. La prudence reste toutefois de mise car, ainsi que nous l'avons vu auparavant, le gisant de Jean sans Peur a été réalisé plusieurs décennies après sa mort : le bassinnet faisait partie des éléments achevés à la fin de l'année 1455 et validés par les Gens des Comptes²¹⁶⁰. La forme du bassinnet adoptée est donc peut-être plus représentative de la période de réalisation que de ce à quoi il correspondait sous le principat de Jean sans Peur : il est en effet généralement admis que vers le milieu du XVe siècle le bassinnet fut remplacé par l'armet, un casque qui, finalement, présente certaines similitudes avec les derniers bassinnets²¹⁶¹. En ce qui concerne le reste des sources, les conclusions que nous pouvons émettre sont rapides : elles sont soit similaires à celles concernant la plaque votive, dans le cas de celles dont elle a servi de modèle, soit extrêmement limitées, en raison du peu de témoignages visuels dont nous disposons. En outre, il n'est peut-être pas très pertinent de s'attarder sur des représentations dont nous avons établi qu'elles constituaient des portraits anachroniques. Un mot malgré tout sur les copies du portrait de Charles le Téméraire en armure. Ainsi que nous l'avons évoqué, le réalisme de ces représentations fait parfois débat, son équipement de guerre étant parfois

²¹⁵⁷ HABLLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 28-29.

²¹⁵⁸ Voir quelques exemples dans *D'Azincourt à Marignan : chevaliers et bombardes, 1415-1515*, p. 164-165 et 167.

²¹⁵⁹ *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 239.

²¹⁶⁰ MONGET, t. 2, p. 129.

²¹⁶¹ *Encyclopédie médiévale*, t. 2, p. 202-205 ; MARTIN, *Armes et armures*, 139-140.

qualifié de « fantaisiste »²¹⁶². L'embellissement de l'armure de l'une des versions reste plausible, la comptabilité témoignant de travaux beaucoup plus impressionnants²¹⁶³, à l'exception peut-être de la reproduction du collier de l'ordre de la Toison d'or, au sujet duquel nous reviendrons plus loin, ou la présence du faucre ; en outre, en ce qui concerne les pièces, on reconnaît la cuirasse que le duc utilisait effectivement²¹⁶⁴. Le faste de l'épée à deux mains n'étonne pas outre mesure, surtout s'il s'agit d'une épée de parement : la comptabilité témoigne également de travaux fastueux sur les épées²¹⁶⁵, bien que l'attention accordée aux détails, notamment la poignée, fasse penser aux épées italiennes qui devinrent à la mode à la fin du XVe siècle. Au mieux, ces copies constituent des reproductions globalement fidèles de l'original, influencées cependant par la mode de la période de réalisation : il s'agirait donc d'un amalgame entre l'équipement de guerre du Téméraire et celui utilisé au début du XVIe siècle.

Ce bref tour d'horizon nous laisse donc apparaître des représentations cohérentes, peu éloignées de la réalité que la comptabilité a fait émerger. Malgré tout, il convient de rester prudent : une étude plus approfondie met en lumière plusieurs erreurs.

B/ Entre contraintes artistiques et souci de glorification : les limites des représentations

Cette apparente cohérence des représentations de notre corpus ne doit cependant pas nous aveugler : ces sources ne sont pas exemptes de défauts, d'erreurs voire d'anachronismes. Notre propos précédent a réduit les différences entre le prince réel et le prince imaginaire, mais ne les a pas pour autant fait disparaître. Il nous faut donc à présent nous pencher sur ces incohérences, les analyser et les expliquer : ce sont ces petits détails, entre autres, qui nous permettent de tracer les contours du prince imaginaire. Cette

²¹⁶² BUTTIN (C.), « Un nouveau portrait de Charles le Téméraire », p. 138.

²¹⁶³ ADN, B 2096, n° 67242, publié dans VAN DER VELDEN, p. 316-317.

²¹⁶⁴ AR, CC 1925 (janvier 1469), f° 412 r° et v° (dans *Comptes de l'Argentier de Charles le Téméraire*, t. 3-1, p. 499) : « pour deux cuiraches complettes faittes à mesure de mondit seigneur ».

²¹⁶⁵ AR, CC 1923, f° 77 r° et v°, publié dans VAN DER VELDEN, p. 298-299 ; Idem, CC 1924, f° 303 r°, publié dans VAN DER VELDEN, p. 302-303 ; Idem, CC 1925, f° 496 v° et 497 r°, publié dans VAN DER VELDEN, p. 307

réflexion sera d'ailleurs l'occasion d'évoquer la question de l'idéalisation, qui peut être une manière d'expliquer les incohérences relevées.

Les miniatures, pour commencer, comportent des erreurs : certaines pouvaient être dues à une ignorance des artistes, d'autres, en revanche, pourraient tout simplement être une conséquence de choix artistiques. Il est en effet possible de constater certaines similitudes, peut-être liées au respect de certains codes esthétiques. Il convient en effet de rester prudent et de relativiser la fidélité des armures représentées que nous avons observée : ainsi que nous l'avons déjà souligné, bien que la comptabilité nous détaille les pièces composant les harnois des ducs, elle ne nous renseigne pas quant à leur forme. Le parallèle que nous dressons entre ces sources et les miniatures ne repose finalement que sur la terminologie et nous n'avons aucun moyen de déterminer si les pièces représentées avaient bien la forme de celles commandées par les ducs. En outre, force est de constater que les armures sont généralement reproduites d'une manière plutôt similaire. Prenons à témoin trois miniatures réalisées par des artistes différents et à des périodes différentes, « Franc Vouloir armé par les quatre vertus », l'« entrée de Philippe le Bon à Gand » et le « voyage vers Grandson » : les armures ne sont pas complètement identiques, mais certains aspects reviennent souvent, notamment en ce qui concerne les détails des protections des jambes qui sont les plus représentées. Il est possible d'étendre cette observation aux sources de métal, à commencer par les sceaux, qui respectent avant tout un modèle de représentation. Si les distinctions existent, elles restent de l'ordre du détail : ainsi que nous l'avons évoqué, il est possible d'observer des différences d'une matrice à l'autre, l'équipement de corps et l'équipement équestre n'étant pas complètement identiques. Cependant, le modèle, la forme de la figure, sa silhouette, restent globalement similaires : la représentation reste enfermée dans les contraintes imposées par la figure équestre de guerre. Les petites différences soulignées, qui relèvent généralement du choix personnel de l'artiste, comme nous le verrons plus loin, concernent souvent les signes distinctifs du duc au pouvoir, au premier chef desquels se trouvent les armoiries : on a cependant le sentiment que celles-ci sont juste collées sur un modèle préconçu, modèle repris continuellement par les graveurs de sceaux. La figure équestre, en dépit de quelques évolutions, reste donc la même. Cela paraît normal pour ce qui concerne les différentes matrices d'un même duc : sa représentation n'avait que peu de raisons de changer et les modifications correspondaient surtout à des évolutions des signes identitaires, armoiries et titulature, composant une

véritable pièce d'identité du prince, qui était alors mise à jour. Cela devrait être moins évident pour ce qui concerne l'ensemble des matrices des quatre ducs et, pourtant, les signes distinctifs mis de côté, la figure sigillaire reste globalement la même. Les différences entre les armures n'étant donc pas toujours flagrantes, il est possible de se concentrer sur les protections de tête, éléments bien visibles que nous avons pris à témoin afin de déterminer le degré de fidélité des représentations. Encore une fois, cependant, la prudence reste de mise car il est possible de relever des erreurs. Citons ainsi le « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes » et la présence, anachronique, d'une salade sur la tête du duc : ainsi que nous l'avons vu, cette protection de tête n'a pas été utilisée par ce duc, en témoigne l'absence de mentions dans la comptabilité de ce principat. Cet exemple n'est pas le seul : si le bassinet du « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV » peut nous paraître un peu tardif par rapport à l'évènement illustré, ce sont surtout les salades qui coiffent Jean sans Peur dans la « bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin » et la « bataille de Nicopolis du Froissart de l'Arsenal » qui étonnent, cette protection de tête, rappelons-le, n'ayant pas été particulièrement utilisée par le deuxième duc Valois²¹⁶⁶. Nous avons également repéré quelques incohérences sur les sceaux : sur ses premières matrices, Philippe le Hardi était coiffé d'un heaume ovoïde, une protection de tête qu'il n'utilisait pas sur le champ de bataille. Nous retrouvons une erreur assez similaire sur le *ridder* de Philippe le Bon. Nous avons déjà souligné la proximité de ce type monétaire avec les représentations sigillaires, mais celui-ci présente cependant quelques différences majeures, la principale résidant dans le choix du casque que coiffe le duc. Les sceaux voyaient les casques varier et parfois s'adapter aux pratiques contemporaines, alors que le casque présent sur le cavalier d'or relève plutôt de la représentation héraldique : il est en effet très proche des heaumes stylisés qui surmontent les écus armoriés, ce dont témoignent de nombreux manuscrits²¹⁶⁷, impression qui est notamment renforcée par la présence des lambrequins. Ces quelques remarques confirment finalement l'importance de l'étude des casques au sein de cette réflexion sur le réalisme des représentations. Nous pouvons en effet mentionner un signe

²¹⁶⁶ ROBCIS, p. 24.

²¹⁶⁷ Pour en juger, il suffit de se référer à quelques unes des images de dédicace parmi les plus célèbres et représentant justement Philippe le Bon : celle des *Chroniques de Hainaut*, celle du *Girart de Roussillon* et celle de *l'Histoire d'Alexandre*, visibles notamment dans *Miniatures flamandes*, p. 67, 68 et 71. Le heaume est incontestablement le même que celui sur les cavaliers d'or.

emblématique dont l'usage est parfois susceptible de nous étonner : la fleur de lys d'orfèvrerie qui surmontait le casque des ducs. Particulièrement bien documentée pour les principats de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, nous avons souligné le manque de mentions à partir du principat de Philippe le Bon, en tout cas pour ce qui concerne son usage sur le champ de bataille : il est donc surprenant de la voir représentée sur les miniatures « Philippe le Bon devant Sens » et l'« entrée de Philippe le Bon à Gand », sur les sceaux des deux derniers ducs, sur le cavalier d'or et sur la médaille de Philippe le Bon. Ces quelques incohérences observables peuvent s'expliquer de différentes manières. Il est bien évident que les styles propres aux nombreux artistes peuvent entrer en compte : ceux-ci sont assez variés au sein de notre corpus et tous ne sont pas adaptés au réalisme. Si tant est, bien sûr, que celui-ci ait été au cœur des préoccupations des auteurs de ces représentations. Il faut en effet prendre en compte les choix personnels de ceux-ci, le degré de liberté qui leur était accordé et le fait, en conséquence, que le souci de réalisme n'était pas forcément l'objectif poursuivi. C'est là l'un des problèmes que peuvent poser nos sources : il est difficile de déterminer si l'équipement de guerre représenté l'a été d'après les goûts personnels des artistes ou s'il s'agit de demandes spécifiques émanant de leurs commanditaires, voire les deux en même temps²¹⁶⁸. En l'absence d'indications supplémentaires, nous ne pouvons savoir si les erreurs qu'il est possible de relever sont dues aux artistes ou si elles traduisent une vision que les commanditaires ont tenu à imposer. Dans le cas des miniatures, les erreurs et anachronismes relevés peuvent également s'expliquer par la capacité de ce type de sources à livrer un témoignage fidèle de l'époque qu'elles dépeignent. Celle-ci peut être considérée comme un handicap étant donné que, la plupart du temps, les scènes du passé suivent les codes de la période de réalisation²¹⁶⁹ : pour dire les choses simplement, généralement, les codes vestimentaires des personnages de l'Antiquité sont fortement influencés par la mode du XIVe ou du XVe siècle. Et c'est notamment le cas pour ce qui concerne l'équipement de guerre : dans les exemplaires des ducs de Bourgogne, Alexandre le Grand est vêtu d'armures plus médiévales qu'antiques²¹⁷⁰. Sans aller aussi loin, et pour revenir au sujet qui nous occupe, des illustrations d'évènements vieux de plusieurs

²¹⁶⁸ VAN OETEREN, p. 106.

²¹⁶⁹ KÖNIG, p. 176.

²¹⁷⁰ BLONDEAU, *Un conquérant pour quatre ducs*, p. 251.

décennies risquent de présenter des anachronismes. A cela il y a une raison simple : les artistes n'avaient pas forcément connaissance des modes antérieures et ne pouvaient pas toujours s'appuyer sur des sources, archéologiques ou iconographiques, pour coller à la réalité. Si, encore une fois, c'était là leur objectif, bien sûr. Cela nous permet cependant de comprendre la présence de certains anachronismes. A titre d'illustration, nous pouvons reprendre le « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », déjà cité pour la présence étrange, et anachronique, d'une salade sur la tête du premier duc Valois : un autre problème est posé par la reproduction des armoiries de Philippe le Bon et Charles le Téméraire sur les bannières, erreur importante qui témoigne bien du fait que l'image n'a pas été remise dans son contexte. Si l'on prend en compte ces armoiries ainsi que la salade, casque particulièrement prisé sous le principat de Philippe le Bon et qui resta en vogue sous le principat de son fils, il paraît raisonnable de penser que l'artiste s'est inspiré de l'équipement de son temps. Anachronique donc, mais pas pour autant dénué d'intérêt : si elle n'est pas une représentation fidèle de Philippe le Hardi, il est possible de considérer cette miniature comme une représentation plutôt fidèle de Charles le Téméraire, si l'on prend en compte sa date de réalisation. Les erreurs de ce genre ne manquent pas. Si l'emblématique est généralement respectée, il reste possible de croiser quelques erreurs : en ce qui concerne les armoiries, il s'agit souvent d'une confusion entre les premières de Philippe le Bon et celles adoptées après 1430 et conservées par Charles le Téméraire. On rencontre cette erreur dans la « journée de Mons-en-Vimeu » et « Philippe le Bon devant Sens », respectivement sur la housse du cheval et sur la cotte d'armes et la bannière du duc. Ces erreurs se retrouvent cependant exclusivement sur les miniatures : les armoiries des différents ducs sont fidèlement reproduites sur leurs sceaux et leurs monnaies, ce qui n'est pas si étonnant compte tenu du statut officiel de ces sources, directement produites par les ducs et chargées de signes censés permettre l'identification de l'émetteur, grâce un panel aussi large que possible de signes emblématiques. Cela explique la présence du cimier fleurdelysé sur le cavalier d'or et la médaille de Philippe le Bon, ainsi que sur les sceaux des deux derniers ducs. Ceux-ci, au même titre que les sceaux des autres ducs d'ailleurs, représentent en outre le prince portant un écu armorié, pratique dont nous n'avons pas trace dans la comptabilité, ce qui tend à confirmer le fait qu'il s'agissait principalement de signes d'identification, plus qu'une allusion à la réalité du champ de bataille. Nous pourrions tirer des conclusions similaires en ce qui concerne la présence, sur certaines représentations,

du collier de l'ordre de la Toison d'or autour du cou du prince en armes. Il est possible d'observer cette particularité sur les miniatures « Philippe le Bon devant Calais » et « Philippe le Bon en Hollande », sur la plaque votive d'Isabelle de Portugal, sur le reliquaire de Liège et sur les portraits de Charles le Téméraire en armure. Le collier n'était probablement pas porté sur le champ de bataille et ne faisait pas partie de l'équipement militaire : il est donc raisonnable de penser que sa présence a pour objectif de contribuer à l'identification du prince représenté. Il s'agit donc avant tout d'un choix esthétique. D'ailleurs, nous l'avons dit lors de l'étude iconographique, la présence de ce collier autour du cou du duc sur la miniature « Philippe le Bon en Hollande » constitue un anachronisme. Nous disposons donc de représentations plus ou moins fidèles, selon les détails sur lesquels on s'attarde, mais qui nous poussent à nous demander si elles ne répondent pas à des codes artistiques généraux, voire si l'idéalisation n'était pas, parfois, privilégiée par rapport au réalisme.

Questionner le réalisme des représentations nous pousse en effet à évoquer l'idéalisation : celle-ci nous permettrait d'expliquer les écarts par rapport à la réalité que nous avons pu rencontrer. Il est légitime de se demander si, finalement, les erreurs ou anachronismes relevés, les différences par rapport à la réalité que les sources écrites nous ont permis de dessiner, ne furent pas volontaires, si elles n'expriment pas tout simplement la volonté des artistes, ou de leurs commanditaires, d'offrir une image glorifiée du personnage représenté, au détriment, donc, du réalisme. Dans le cas de certaines de nos miniatures, cette idéalisation paraît évidente. Prenons l'exemple de l'« amende honorable des Gantois » : la réalisation de cette miniature s'inscrit déjà dans un contexte particulièrement favorable à Philippe le Bon, sa victoire sur les Gantois, et nul doute que ce contexte influença la composition artistique de cette représentation. Nous l'avons dit, Philippe le Bon apparaît dans toute sa puissance et toute sa gloire : nous ne reviendrons pas sur l'assimilation à une statue équestre ou sur tous les signes qui disent sa supériorité. Le point de vue adopté par l'artiste permet en outre de renforcer le rôle dominant du duc dans la composition²¹⁷¹. Et peu importe que cette scène s'éloigne de l'évènement historique. Sans effectuer une comparaison détaillée, il est possible de retenir le témoignage d'Olivier de La Marche qui nous apprend que lors de l'amende honorable le duc avait choisi de monter le

²¹⁷¹ *Miniatures Flamandes*, p. 183.

cheval que les Gantois avaient justement blessé au cours de la bataille de Gavre, lequel portait encore les pansements destinés à soigner ses plaies²¹⁷² : le cheval de la miniature ne présente cependant aucune blessure, il se tient d'une manière droite et imposante. On peut raisonnablement penser que le cheval ne devait montrer aucune faiblesse car, étant un prolongement du corps ducal, cela aurait pu diminuer la grandeur du prince. Les couleurs utilisées par l'artiste semblent en outre avoir été choisies pour leurs qualités décoratives, plus que pour leur rendu des teintes naturelles²¹⁷³. En bref, l'« amende honorable des Gantois » est bien une représentation idéalisée du duc de Bourgogne : l'artiste avait à cœur de mettre en scène le pouvoir séculier et de représenter le concept de domination terrestre plus qu'un évènement réel²¹⁷⁴. Cependant, encore une fois, il est difficile de savoir s'il s'agit ici des choix de l'artiste ou des exigences du commanditaire. Si dans le cas de cette miniature l'idéalisation nous apparaît de manière assez flagrante, notamment en raison de la connaissance de son contexte de production, les conclusions sont moins évidentes pour ce qui concerne d'autres représentations, surtout sans l'apport de la comptabilité. Nous avons ainsi plusieurs fois remarqué le port, par les ducs, d'un harnois entièrement doré : c'est le cas pour les miniatures « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque », « Philippe le Bon devant Sens », « Philippe le Bon devant Calais », « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », l'« invasion de la Lorraine », le « voyage vers Grandson », la « fuite à Morges » et « Charles le Téméraire dans l'*Excellente Cronike* ». Comme nous l'avons vu durant notre première partie, les armures portées par les ducs de Bourgogne n'étaient pas entièrement dorées : elles étaient effectivement garnies d'or ou d'argent doré, mais cela concernait principalement les éléments permettant de fixer les pièces ou les bords. Et même en imaginant que certaines pièces pouvaient éventuellement être entièrement dorées, nous n'avons aucune mention d'un harnois entier pour lequel cela a pu être le cas. En outre, si ces différentes garnitures pouvaient offrir une certaine variété de reflets, il paraît improbable d'imaginer que des témoins aient pu y voir des armures complètement dorées : nous l'avons dit, les ducs semblent avoir plutôt privilégié des harnois polis, offrant une surface la plus blanche

²¹⁷² LA MARCHE, t. 2, p. 330-331 : « Le duc fut armé de toutes armes et fut monté sur le cheval que les Gantois avoient navré sous luy à la bataille, qui encoires estoit farci d'estoupes en plusieurs lieux pour le remède de ses playes. »

²¹⁷³ *Miniatures Flamandes*, p. 184.

²¹⁷⁴ *Idem*.

possible. Représenter les ducs en harnois dorés apparaît donc comme un choix purement artistique. Je ne m'étendrai pas sur les représentations de Charles le Téméraire tirées de l'*Amtliche Berner Chronik* : l'armure dorée n'y est en effet pas une spécificité du duc de Bourgogne, d'autres personnages en portent, même s'il s'agit probablement d'un procédé artistique permettant de distinguer les membres les plus importants de l'armée. De même, je ne m'attarderai pas sur le « Charles le Téméraire dans l'*Excellente Cronike* » : son armure est clairement dorée, surtout si on la compare à celle que porte son père, mais ce choix est beaucoup moins évident, notamment du fait que le duc est seul. Pour toutes les autres miniatures, la présence de l'armure dorée est frappante, elle attire l'œil et fait de celui qui la porte le personnage central. Et c'est ce qui explique, à mon avis, le choix des artistes : dans les cas des miniatures « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque », « Philippe le Bon devant Sens », « Philippe le Bon devant Calais » et « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », cette couleur permet de distinguer le duc de la masse des hommes d'armes, dont les armures présentent des reflets argentés. L'individualisation des ducs renforce alors leur prédominance, leur supériorité, au sein de l'armée comme en général, et celle-ci apparaît alors de manière évidente aux yeux de l'observateur : pour ce dernier, le chef de la troupe représentée ne peut être que le personnage vêtu d'or. Ce procédé n'est d'ailleurs pas spécifique aux représentations des ducs de Bourgogne puisque nous l'avons déjà observé lors de notre étude de la miniature de la « bataille de Roosebeke » : le roi de France, pourtant aisément identifiable à sa cotte d'armes, porte également une armure dorée, renforçant son individualisation au sein de la masse, et peut-être aussi pour indiquer à l'observateur qu'il s'agit du chef militaire. Choix lié à la composition artistique, donc, mais ne négligeons pas non plus l'importance symbolique de l'or : métal noble, privilège des princes souverains dans le domaine monétaire, l'or est un symbole de puissance, signifiant la richesse du fait de sa valeur matérielle²¹⁷⁵. En outre, dans le domaine de l'art, l'or est bien souvent utilisé pour figurer la lumière, particulièrement la lumière divine²¹⁷⁶ : le choix de l'or permettrait donc de traduire la capacité des armures polies des ducs à refléter la lumière, tout en renforçant leur grandeur, leur prestige. Encore une fois, le réalisme est mis de côté au profit de la composition artistique et, surtout, de la gloire des ducs. Il convient de dire un

²¹⁷⁵ PERONNET (M.), « De l'or splendeur immortelle... », p. 45.

²¹⁷⁶ PASTOUREAU, *Une histoire symbolique*, p. 164-165.

mot d'une autre représentation présentant le duc de Bourgogne en armure dorée, qui diffère cependant des miniatures précédemment citées : il s'agit du reliquaire de Liège. De nouveau, l'aspect entièrement doré du harnois peut paraître exagéré, peu réaliste, mais le souci d'idéalisation du duc n'explique pas forcément ce choix : il est raisonnable de penser que celui-ci est surtout motivé par des considérations artistiques. C'est en effet une « ymage d'or » que Charles le Téméraire commanda à son orfèvre en 1467²¹⁷⁷ : l'or est donc central dans l'œuvre, que ce soit en tant que matière première ou d'un point de vue de l'apparence ; le reliquaire est fait d'or et cela doit se voir. Notons d'ailleurs que les seuls éléments de la représentation du duc non dorés sont ses mains et son visage : sa manteline est également en or, ainsi que ses cheveux, ce qui est peut-être l'aspect le moins réaliste, les portraits de Charles le Téméraire témoignant du fait qu'il était brun. Le visuel a donc été privilégié, sans que cela n'impacte trop le réalisme finalement : l'attention apportée aux détails dans cette réalisation reste flagrante²¹⁷⁸. Mais celle-ci, par le recours à l'or, devait avant tout traduire la richesse du donateur et, surtout, l'importance de l'évènement auquel était lié le vœu²¹⁷⁹.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur toutes les représentations du corpus. D'une manière générale, si l'on prend en compte les différentes erreurs relevées, il semble raisonnable de considérer que celles-ci ne constituent pas un reflet fidèle des événements et des personnages qu'elles dépeignent. Outre le fait que la technique artistique employée ne le permettait pas toujours, il ne s'agissait probablement pas de l'objectif poursuivi par les artistes, dans leur majorité en tout cas : ceux-ci semblent avoir été motivés par des considérations purement techniques, notamment l'identification des personnes représentées ou la mise en valeur d'un personnage en particulier, quitte à l'idéaliser au détriment du réalisme.

²¹⁷⁷ VAN DER VELDEN, p. 91. Tiré du registre B 2064 des Archives départementales du Nord, le paiement est publié dans Idem, p. 295-296 et 337-338 ; il avait auparavant été publié dans LABORDE, t. 1, p. 497-498.

²¹⁷⁸ VAN DER VELDEN, p. 81-84.

²¹⁷⁹ Idem, p. 253.

C/ Des portraits des ducs de Bourgogne ?

Nos sources iconographiques sont donc réalistes sur certains points, incohérentes sur d'autres. D'une manière générale, cependant, il reste possible d'y reconnaître les ducs de Bourgogne. Les erreurs relevées nous poussent malgré tout à nous poser une dernière question, qui est de savoir si ces sources entendaient vraiment représenter les ducs de Bourgogne, en les individualisant : la présence de certains anachronismes susceptibles de confondre un duc avec un autre ou encore le recours à un modèle de représentation unique repris tout au long des principats légitiment cette interrogation. En outre, il paraît clair que ce n'était pas forcément la motivation principale qui présidait à leur réalisation. Ces représentations se voulaient-elles des portraits des ducs de Bourgogne ? Le XIV^e siècle vit en effet l'explosion du portrait peint, individualisé, représentant les traits du visage avec un souci de réalisme²¹⁸⁰. L'imitation des particularités physiques dans le portrait n'est pas une invention du Moyen Âge, l'Antiquité s'y était déjà intéressé, mais cette démarche avait disparu de l'art médiéval jusqu'au XIII^e siècle : le dessin d'après nature se mit en place et les sculpteurs se mirent à différencier la forme des visages, donnant lieu à ce qu'il est possible d'appeler des « pseudo-portraits »²¹⁸¹. La mode des portraits peints, individualisés et ressemblants, explosa au XIV^e siècle et les ducs de Bourgogne n'y furent pas étrangers, la cour de France s'imposant comme l'un des principaux promoteurs : cela témoigne du fait que les princes se mirent progressivement à privilégier la ressemblance dans leurs représentations au détriment de l'idéalisation de leurs visages²¹⁸². Même si ces portraits n'étaient finalement qu'une nouvelle forme de représentation symbolique parmi d'autres et qu'ils pouvaient être considérés comme une marque de dignité, voire de fonction, l'individualisation des traits, principalement ceux du visage, est indéniable²¹⁸³.

Avant toute chose, il paraît vain de chercher dans les miniatures des portraits des ducs de Bourgogne, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire une représentation réaliste qui décrit les traits individuels de l'individu²¹⁸⁴ : nos miniatures ne

²¹⁸⁰ PASTOUREAU, « L'effervescence emblématique et les origines héraldiques du portrait au XIV^e siècle », p. 113.

²¹⁸¹ PASTOUREAU, Idem ; WIRTH, *L'image à la fin du Moyen Âge*, p. 67-68.

²¹⁸² PASTOUREAU, Idem, p. 113 ; WIRTH, Idem, p. 74.

²¹⁸³ PASTOUREAU, Idem, p. 114.

²¹⁸⁴ PASTOUREAU, Idem, p. 113 ; SCHMITT, « La mort, les morts et le portrait », p. 16.

sont clairement pas des représentations ressemblantes, elles ne nous renseignent pas sur l'apparence physique des ducs. D'une part, leurs visages, c'est-à-dire la partie du corps la plus à même de les individualiser et de les identifier²¹⁸⁵, sont souvent cachés, complètement ou en partie, par leurs protections de tête ; dans les cas où la tête est nue, le visage est alors simplifié, conventionnel, suivant un code artistique plutôt général. Les ducs n'en sont pas pour autant méconnaissables, il y a une forme d'individualité dans ces miniatures qui seraient donc des portraits, mais au sens médiéval du terme : ces portraits exprimeraient le caractère et la personnalité des individus, les traits généraux de leur identité sociale et idéologique étant privilégiés²¹⁸⁶. Ainsi que nous l'avons observé, les ducs ne sont identifiables avec certitude que grâce à des signes, principalement leurs emblèmes. Parmi ceux-ci, les armoiries sont d'ailleurs les plus importants. Or, ces emblèmes sont justement de ceux qui sont les plus à même de représenter leurs possesseurs. Les armoiries étaient en effet des signes qui permettaient de traduire les multiples identités par lesquelles se définissait l'individu, comprenant l'expression de la singularité, même si celle-ci n'était pas prioritaire²¹⁸⁷. N'oublions pas également la capacité qu'avaient les armoiries à représenter leur possesseur, l'incarner véritablement, faisant de ce signe l'image de l'individu²¹⁸⁸. Les liens entre l'emblème et le portrait sont évidents et ont d'ailleurs été bien mis en avant : l'emblème se révèle finalement n'être qu'un portrait parmi d'autres²¹⁸⁹. Si l'on prend en compte les sensibilités médiévales, nos miniatures constituent donc des portraits, d'une certaine manière.

Cette remarque sur les liens entre emblématique et portrait est particulièrement pertinente pour ce qui concerne les sceaux. Si les emblèmes pouvaient personnifier leurs possesseurs, il est légitime de considérer les sceaux, susceptibles de porter les armoiries ou les éléments de la devise, comme des représentations des ducs. Le grand sceau équestre est cependant le seul exemple de sceau retenu car il est le seul qui met en scène le corps du prince, qui reproduit une figure humaine, ce qui nous pousse à nous demander s'il entendait

²¹⁸⁵ HABLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 19.

²¹⁸⁶ OLARIU, « Réflexions sur l'avènement du portrait avant le XVe siècle », p. 83 ; SCHMITT, « La mort, les morts et le portrait », p. 16.

²¹⁸⁷ HABLOT, *Manuel de [sic] héraldique emblématique médiévale*, p. 48.

²¹⁸⁸ Idem, p. 54.

²¹⁸⁹ Idem, p. 309.

représenter le prince. Nous avons mis en avant les incohérences qu'il est possible d'observer et le fait que cette représentation avait tendance à privilégier l'identification du duc par l'emblématique au détriment parfois du réalisme. En conséquence, il est légitime de se demander si les sceaux avaient vocation à constituer des portraits de leurs possesseurs. Lors de l'étude iconographique, nous avons souligné l'apparition progressive du visage du cavalier représenté : si l'humanisation entraînée par ce changement est indéniable, il est impossible de considérer qu'il s'agit là d'une reproduction fidèle des traits du sigillant. Et bien que l'emblématique présente sur ces sceaux puisse en faire des portraits des ducs, il est raisonnable de penser qu'il ne s'agissait pas de leur vocation principale. La représentation sigillaire fonctionnait probablement plus comme une allégorie de la fonction ducale, du pouvoir que détenaient les ducs : elle n'avait pas pour objectif premier d'offrir une vision fidèle du prince sur le champ de bataille, mais plutôt de synthétiser sa fonction en mettant l'accent sur l'aspect guerrier. En témoigne le peu de différences observables d'une matrice à l'autre en ce qui concerne le modèle de représentation, le recours à une figure équestre inchangée et le peu de fidélité, parfois, par rapport à la réalité de l'équipement de guerre. L'influence du modèle du sceau équestre de guerre est indéniable, mais il faut probablement y voir également un choix lié à la signification symbolique de cette représentation. Plus qu'une représentation de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur, de Philippe le Bon ou de Charles le Téméraire, il s'agit ici d'une représentation du duc de Bourgogne, du prince territorial, considéré ici comme le pouvoir que la personne physique incarne. Depuis le XIIIe siècle, il n'y a pas d'État sans sceau²¹⁹⁰ : si le grand sceau équestre est assimilé à un sceau d'État, pensé comme un pouvoir politique incarné dans une dynastie princière²¹⁹¹, la figure équestre de guerre ne représente pas tant un duc de Bourgogne en particulier mais plutôt la fonction ducale et, ce faisant, le pouvoir du prince. Le point intéressant réside dans le fait que ce pouvoir est multiforme : le duc dispose entre autres d'un pouvoir féodal, d'un pouvoir judiciaire et d'un pouvoir militaire²¹⁹² qui sont en définitive tous représentés, résumés même pourrait-on dire, sous l'apparence d'une figure guerrière, l'empreinte de ce grand sceau équestre, signature du prince, pouvant être apposée sur tous les documents,

²¹⁹⁰ PASTOUREAU, « L'État et son image emblématique », p. 61.

²¹⁹¹ SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 8-9.

²¹⁹² *Idem*, p. 47.

sans distinction, quelle que soit leur nature. Représentation du statut de prince territorial, la figure sigillaire serait donc avant tout une allégorie du pouvoir ducal, au sein duquel la fonction militaire, et donc la fonction de chef de guerre, semblait tenir une place primordiale, à en juger par le choix des ducs de Bourgogne de conserver le modèle du sceau équestre de guerre. Quelques détails permettaient d'identifier les possesseurs de ces matrices, agissant comme des signes distinctifs, mais ils restaient secondaires par rapport à l'information principale qu'apportaient les sceaux, c'est-à-dire que le sigillant était le duc de Bourgogne. C'est ainsi qu'il faut considérer les représentations monétaires des ducs et la médaille de Philippe le Bon. Cette dernière ainsi que le *ridder* fonctionnent de la même manière que le grand sceau équestre, dont ils reprennent le modèle : ils ne constituent pas des portraits, à proprement parler, des différents ducs, mais proposent plutôt une synthèse de leur fonction, qui met l'accent sur l'aspect guerrier de celle-ci. Ce sentiment est renforcé par le heaume du *ridder* qui relève plus, nous l'avons dit, de la représentation symbolique. Cette remarque est encore plus pertinente en ce qui concerne l'écu et le noble. Certes, le prince y est représenté à visage découvert, mais il ne faut pas y chercher les traits d'un duc en particulier : il s'agit ici d'une représentation commune du pouvoir, presque stéréotypée, et s'il n'y avait l'écu armorié, il serait impossible d'identifier le duc par la seule figure. Certains éléments tendraient même à nous induire en erreur, à commencer par la couronne fleuronée, jamais utilisée par les ducs de Bourgogne. Quant au lion botdrager, l'allégorie est ici flagrante. Nous avons déjà mis en avant les assimilations de ces princes au lion, assimilations qu'ils cautionnèrent et encouragèrent²¹⁹³, et il est évident que le lion présent sur cette monnaie est une figuration du duc lui-même²¹⁹⁴. Incarnant déjà parfaitement les valeurs militaires, le lion se voit ici d'autant plus assimilé au monde de la guerre par la présence du heaume : signe de la qualité chevaleresque de son possesseur, relevant de la représentation symbolique du prince²¹⁹⁵, cette pièce permettait également d'identifier le duc de Bourgogne, par la présence du heaume fleurdelysé²¹⁹⁶. Le lion botdrager est donc une représentation de l'idéal princier plus qu'un portrait du duc, mais qui reste intéressante puisque l'accent est

²¹⁹³ Voir Partie 1, Chapitre 3, II, C, p. 334-337.

²¹⁹⁴ THÉRY, p. 298.

²¹⁹⁵ HABLOT, « Caput regis, corpus regni », p. 22.

²¹⁹⁶ Le cimier change selon l'émetteur : sur la monnaie de Louis de Male il s'agit d'une tête de lion. ELSEN, p. 126-127 et 160

fortement mis sur l'aspect guerrier de sa fonction, preuve de l'importance qu'il revêtait à ses yeux. Nos sources de métal ne constituent donc pas des portraits : les représentations sont plutôt conventionnelles et globalement dénuées de réalisme, notamment en raison du respect des contraintes imposées par la figure équestre de guerre qui empêche toute forme d'innovation, et ce même si l'on retrouve des pièces de l'équipement militaire réellement portées par le duc. Grâce à l'emblématique, il est toujours possible d'assimiler la figure au duc au pouvoir à ce moment-là, mais il faut plutôt y voir une représentation du duc de Bourgogne, tant de sa personne morale que de sa personne physique. Il est toutefois possible de relever une exception : la médaille de Charles le Téméraire. Il est en effet plus facile de parler de réalisme pour ce qui concerne cette représentation, compte tenu du respect des codes de la médaille du *Quattrocento*, déjà évoqués, qui se retrouve dans le portrait du duc. La médaille s'inscrit en effet dans le processus de démocratisation du portrait dont sont marqués les XIV^e et XV^e siècles²¹⁹⁷ et sa fonction l'apparente d'ailleurs au portrait de chevalet²¹⁹⁸. Parler de portrait pose alors la question du réalisme : nous avons déjà souligné que celui-ci était difficile à définir au Moyen Âge, d'autant plus que représentation réaliste et représentation symbolique ne s'opposaient pas forcément²¹⁹⁹. La médaille, comme tout portrait, avait pour fonction de produire l'image d'un personnage la plus complète possible, tant le portrait moral que le portrait politique et le portrait physique : ce dernier pouvait supposer une représentation réaliste du visage, au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire une forme de représentation qui remplace des *imagines* conventionnelles de la figuration médiévale²²⁰⁰. La médaille de Charles le Téméraire semble rassembler les différents types de portraits du duc et il paraît légitime de considérer que l'artiste a cherché à reproduire les traits du visage dans le portrait physique même si, fondamentalement, il ne s'agissait pas de l'objectif de cette forme artistique²²⁰¹. Outre le fait que le visage nous apparaît moins conventionnel que sur d'autres représentations, nous

²¹⁹⁷ FÉMELAT, « Des portraits équestres de princes-condottières sur des revers de médailles italiennes du Quattrocento », p. 71.

²¹⁹⁸ HABLOT, *Idem*, p. 68.

²¹⁹⁹ PASTOUREAU, « Naissance d'une image nouvelle : la médaille du Quattrocento », p. 160.

²²⁰⁰ HABLOT, *Idem*, p. 68 ; PASTOUREAU, « La naissance de la médaille : le problème emblématique ? », p. 208.

²²⁰¹ PASTOUREAU, *Idem*, p. 208.

savons que le médailleur, Giovanni Candida, a évolué dans l'entourage de Charles le Téméraire et a donc largement eu l'opportunité de fixer les traits du duc : entré à son service comme secrétaire, il était notamment auprès de lui à la fin de l'année 1473 et au début de l'année 1474, il le rejoignit en juillet de la même année et il resta à ses côtés durant le siège de Neuss, il assista à la bataille de Grandson puis l'accompagna à Lausanne, il le rejoignit à l'issue de la débâcle de Morat et se trouvait dans sa suite lorsque le duc vint remettre le siège devant Nancy ; il le quitta en novembre 1476, lorsque Charles le Téméraire l'envoya à Rome²²⁰². Il est donc possible de considérer que le témoignage de Giovanni Candida est digne de foi et que le portrait dont il est l'auteur est une manifestation théoriquement fidèle de ses traits réels. Il convient toutefois de rester prudent si l'on prend en compte le processus de fabrication de la médaille : l'artiste réalisait un dessin qui lui servait de modèle pour la réalisation du moule dans lequel était coulée la médaille²²⁰³. Il est donc raisonnable de penser que quelques changements ont pu apparaître entre le passage du dessin au moule et du moule à la médaille finale. Elle n'en reste pas moins un portrait, ce qui la rapproche, finalement, des sources monumentales.

Malgré leur rareté, ou même leur fidélité par rapport à la vision qu'elles véhiculaient originellement, les représentations monumentales présentent quelques caractéristiques intéressantes et entraînent quelques interrogations : plus que n'importe quelle autre représentation précédemment étudiée, elles étaient les plus susceptibles de se prêter au réalisme, notamment en raison de leur format. Certains types de représentations étaient particulièrement compatibles avec le concept de réalisme artistique, notamment les huiles sur bois qui se voulaient des portraits : on pourrait donc supposer que certaines entendaient livrer une représentation fidèle des traits du prince. Identifier le degré de réalisme des sources monumentales est cependant difficile, tout comme il n'est pas toujours aisé de connaître les intentions des artistes, mais il est cependant possible de s'appuyer sur une représentation qui peut faire office de référence, de valeur étalon pour ainsi dire : le portrait de Berlin. Ce dernier doit être considéré avec prudence : il est indiscutable qu'en dépit de l'impression qu'il dégage ce portrait obéit à l'impératif du *decorum* et qu'il entend refléter

²²⁰² TOURNEUR, t. 70, p. 385, 395-396, 398, 400 et t. 71, p. 10, 13-14, 17.

²²⁰³ SCHER, p. 1-2.

l'idéal princier²²⁰⁴. En outre, nous l'avons dit, le réalisme du portrait de Berlin ne fait pas débat, en tout cas en tant que témoignage digne de foi des traits physiques de Charles le Téméraire²²⁰⁵: seul l'aspect guerrier de cette représentation est, finalement, discutable. Ce portrait sert donc de référence pour considérer le reliquaire de Liège comme une représentation plutôt fidèle de Charles le Téméraire : le visage du duc a ainsi fait l'objet d'une grande attention et il apparaît clairement comme ayant été individualisé, seule la couleur des cheveux pouvant prêter à confusion²²⁰⁶. Il est cependant tout à fait possible de reconnaître dans cette statuette le prince du portrait de van der Weyden. En outre, il convient d'ajouter que l'artiste à l'origine de cette œuvre, Gérard Loyet, était un familier de Charles le Téméraire : il fut son orfèvre personnel au moins à partir de 1466, alors que ce dernier était encore comte de Charolais, et porta également le titre de valet de chambre²²⁰⁷. Il est donc légitime de considérer que l'artiste était en mesure de nous livrer un témoignage lui aussi digne de foi des traits du duc de Bourgogne. Que l'auteur de la plaque votive ait été ou non proche de la famille ducale, cette œuvre ne constitue pas un portrait réaliste de Philippe le Bon, au sens où ce ne sont pas ses traits physiques qui permettent son identification, les visages étant très conventionnels, mais bien les éléments emblématiques qui l'entourent : ses armoiries, son cimier ou encore son mot. Il est plus délicat de réfléchir au réalisme des représentations dans le cas de nos sources disparues, ou en partie. Pour ce qui concerne les sources modifiées par le temps ou qui n'existent que par des copies, il est légitime de penser que si réalisme il y avait à l'origine, il a pu s'estomper au fil des changements. Bien évidemment, cela peut dépendre de la représentation. Les gisants des tombeaux peuvent, au premier abord, apparaître comme des représentations réalistes, ce qui est accentué notamment par la polychromie qui rend au naturel les traits des visages, mais, bien que caractérisés, ces derniers ne sont pas des portraits²²⁰⁸. L'histoire de la construction des tombeaux est particulièrement significative sur ce point. La réalisation du gisant de Philippe le Hardi n'avait, par exemple, pas encore commencé à la mort du duc en

²²⁰⁴ BORCHERT, p. 74.

²²⁰⁵ BARTIER, p. 26 ; BUTTIN, p. 136-137.

²²⁰⁶ VAN DER VELDEN, p. 81 : l'auteur avance cependant que la peinture des visages du duc et de saint Georges correspond probablement à une restauration du XIXe siècle.

²²⁰⁷ Idem, p. 13.

²²⁰⁸ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 20 et 22.

1404 et fut l'œuvre de Claus de Werve qui avait succédé à Claus Sluter, décédé en 1406²²⁰⁹ : même si des croquis avaient été réalisés pour aider les artistes dans leur travail, la succession de plusieurs sculpteurs en l'espace de trois décennies²²¹⁰, chacun ayant probablement un style et une vision qui lui était propre, a pu impacter le résultat. Il convient également de prendre en compte que Claus de Werve n'a peut-être jamais croisé Philippe le Hardi, ce dernier n'ayant pas remis les pieds à Dijon après mai 1396²²¹¹. Le fait est d'autant plus flagrant dans le cas du tombeau de Jean sans Peur et ce bien que, par chance, les visages du duc et de la duchesse soient les originaux²²¹². Jean sans Peur manifesta sa volonté de faire édifier son tombeau dès 1410, mais rien n'était commencé à sa mort et Philippe le Bon ne relança le projet qu'en 1435. Les artistes en charge varièrent également puisqu'à la mort de Claus de Werve, Jean de la Huerta reprit le contrat, récupérant d'ailleurs les dessins des gisants réalisés par son prédécesseur, qui passa pour finir à Antoine Le Moiturier : cet artiste réalisa les gisants entre 1466 et 1469 et le tombeau fut mis en place à Champmol en 1470²²¹³. Un très long moment s'est donc écoulé entre la commande et l'achèvement du tombeau, et la succession des artistes a dû entraîner des modifications par rapport au visuel d'origine : il est fort probable qu'Antoine Le Moiturier ne devait avoir qu'une vague idée de l'apparence de Jean sans Peur, si tant est qu'un portrait réaliste était son objectif. En outre, comme nous l'avons déjà évoqué, la comptabilité témoigne du fait que les ducs étaient susceptibles de laisser une certaine liberté à leurs artistes²²¹⁴ : il est donc difficile, dans ces conditions, de déterminer si les gisants traduisent l'image que les ducs voulaient transmettre ou la vision que les sculpteurs avaient d'eux. Ces libertés devaient cependant concerner des

²²⁰⁹ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 30 ; MONGET, t. 1, p. 373.

²²¹⁰ Le tombeau avait été initialement commandé à Jean de Marville. BARON, JUGIE et LAFAY, p. 26 ; MONGET, t. 2, p. 16.

²²¹¹ PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi*, p. 251-338. Claus de Werve, originaire de Hollande et appelé à Dijon par Claus Sluter, figure au rôle des journées à compter de décembre 1396 : MONGET, t. 2, p. 16-17.

²²¹² BARON, JUGIE et LAFAY, p. 44-45.

²²¹³ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 33 et 36 ; MONGET, t. 2, p. 18, 103-104, 113, 132-136 et 149. Les gisants préalablement réalisés par Jean de la Huerta en 1454 ne convenaient pas, notamment en raison de plusieurs fissures, et furent donc refaits : MONGET, t. 2, p. 129-132.

²²¹⁴ MONGET, t. 2, p. 16.

détails : il ne semble pas imprudent de considérer que, dans leur ensemble, les tombeaux répondaient aux attentes des ducs. Encore une fois, les accords conclus entre les commanditaires et les artistes nous font part de la volonté des premiers et du respect des seconds : le tombeau de Philippe le Hardi était bien surmonté d'une « représentation [...] avec deux grans anges qui tiendront un heaulme ou bacinet atout son timbre, un lyon aux pieds », ladite représentation étant « armée »²²¹⁵, et le gisant de Jean sans Peur est bien similaire à celui de son père²²¹⁶. « Réaliste » n'est donc peut-être pas le terme qui convient pour définir ces représentations des ducs de Bourgogne, mais elles leur convenaient assurément. Le fait qu'elles aient été validées en est une preuve significative : même si le résultat n'avait pas plu aux commanditaires, décédés avant l'achèvement, il convenait à leurs successeurs. Les tombeaux diffusaient quoi qu'il arrive l'image que ces derniers avaient de leurs prédécesseurs. Les informations ne sont pas aussi détaillées en ce qui concerne nos autres sources, et il sera donc difficile d'approfondir autant notre réflexion, mais il est raisonnable de penser que les conclusions les concernant sont similaires. Ainsi, dans le cas du vitrail de Beaune, les commentaires sont les mêmes que pour la plaque votive d'Isabelle de Portugal, d'autant plus si cette dernière œuvre a servi de modèle : il ne s'agit pas d'un portrait du duc et ce dernier est identifiable à son emblématique, et non pas à ses traits. Cette remarque vaut également pour les fresques de la salle échevinale d'Ypres : les rares traces dont nous disposons laissent apparaître des visages très conventionnels. Et le dessin de la statue lilloise de Philippe le Bon ne nous permet pas de nous prononcer sur son degré de réalisme. Quant au tombeau du Téméraire, il fut érigé plusieurs décennies après sa mort et fut l'œuvre d'un artiste qui n'avait peut-être jamais vu le duc : il n'est pas très risqué de considérer que le gisant ne constituait donc pas un portrait. Nous ne nous étendrons pas sur le réalisme des tapisseries : la disparition quasi-totale des tapisseries des ducs de Bourgogne ne nous permet même pas de recourir à des comparaisons, et les rares exemplaires parvenus jusqu'à nous, par leur éloignement artistique et temporel, nous empêchent de tirer des conclusions pertinentes²²¹⁷. De ces sources altérées, seules les copies du « Charles

²²¹⁵ Idem.

²²¹⁶ Idem, p. 115.

²²¹⁷ La tapisserie de l'histoire de Jourdain de Blaye actuellement au Museo Civico de Padoue, qui fut peut-être tissée d'après un patron ayant également servi pour un exemplaire sur le même thème

le Téméraire en armure » peuvent finalement être qualifiées de « portraits » : en dépit des débats dont ces œuvres firent l'objet, on retrouve les traits caractéristiques du dernier des ducs Valois²²¹⁸ et il est donc possible, au premier abord, de les considérer de la même manière que le portrait de Berlin. Il est donc difficile de qualifier nos représentations de « portraits » au sens contemporain du terme, en tout cas pour leur grande majorité : ce ne sont pas les traits de leurs visages mais bien les signes emblématiques qui permettent leur identification. Celle-ci ne pose généralement pas de problème, mais il convient de rester prudent : selon les sources, ce ne sont pas tant les ducs qui sont représentés, en tant que personnes physiques, mais bien leur fonction. La frontière entre la représentation réaliste et l'idéalisation, voire l'allégorie, est donc plutôt mince.

En définitive, que ces représentations soient réalistes ou idéalisées, le fait est qu'elles restent des représentations des ducs de Bourgogne, de leur personne physique et également de la fonction qu'ils incarnaient. Que ces sources soient ou non des portraits, qu'ils soient fidèles ou magnifiés, chaque duc reste, généralement, aisément reconnaissable, parfois par des traits physiques qui lui sont spécifiques mais surtout grâce à ses emblèmes, des signes qui disent clairement son identité. L'erreur d'attribution des visages des gisants après la destruction des tombeaux est à elle seule révélatrice²²¹⁹ : cela témoigne du fait que, d'une

commandé par Philippe le Hardi en 1386, ne relève cependant pas du même centre de production : CHÂTELET, « Les commandes artistiques des deux premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois », p. 166-167 ; *Chefs-d'œuvre de la tapisserie du XIVe au XVIe siècle*, p. 43-46. Quant à la tapisserie illustrant *La Vie et les Exploits d'Alexandre le Grand*, dont deux pièces sont actuellement conservées au Palais Doria Pamphilj à Rome, ou la célèbre *Histoire de Jules César*, actuellement au Musée Historique de Berne et que Charles le Téméraire a peut-être simplement reçue en héritage de Louis de Saint-Pol, elles s'avèrent être bien plus tardives et n'ont, encore une fois, pas été réalisées par les mêmes artistes : *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 311-314 ; CHEYNS-CONDÉ, « La tapisserie à la cour de Bourgogne », p. 79-80 et 82 ; MANDACH (A. de), « Fidélité ou trahison ? Guillaume de la Baume, ses "Tapisseries de César" et l'ordre de la Toison d'Or », p. 167-168 ; RAPP BURI (A.) et STUCKY-SCHÜNER (M.), « Alexandre le Grand et l'art de la tapisserie au XVe siècle », p. 21.

²²¹⁸ C'est en tout cas l'avis de S. Jugie : JUGIE, p. 62, note 47. Elle s'oppose en cela à C. Buttin, qui ne retrouve pas dans ce portrait les traits décrits par Chastellain : BUTTIN p. 138. Voir également BARTIER, p. 190.

²²¹⁹ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 45 et 58-59.

part, les traits physiques étaient secondaires dans le processus d'identification du prince, mais également que celui-ci était surtout possible en considérant l'œuvre dans son ensemble ; tous les éléments de la représentation devaient permettre d'identifier clairement le duc qui était concerné. Cette identification avait son importance et était même l'un des objectifs qui présidaient à la réalisation de ces œuvres. Celles-ci avaient en effet pour fonction d'honorer le duc et d'entretenir sa mémoire, ainsi que le souvenir de son action : il était donc indispensable de pouvoir identifier la personne qui en était le commanditaire, ou l'instigateur. Cependant, et il est important de le rappeler, il reste impossible de déterminer exactement ce qui relevait de la volonté de l'artiste ou de celle du commanditaire : nous pouvons alors très bien voir une volonté d'idéalisation où il n'y en a pas. En outre, il convient de garder en tête les limites de nos capacités de comparaison. En l'absence de pièces parvenues jusqu'à nous, et compte tenu du peu de descriptions fournies par la comptabilité, les informations visuelles sur lesquelles nous reposer sont finalement principalement fournies par nos propres sources iconographiques : par exemple, les sceaux représentent l'une des sources les plus précieuses et les plus sérieuses pour visualiser le costume médiéval mais, finalement, lorsque l'on juge du réalisme d'un sceau, on se fonde sur des conclusions tirées de l'étude des sceaux eux-mêmes, ce qui suppose donc de considérer notre jugement avec prudence.

III/ Usages, diffusion et perception des représentations

Dans leur ensemble, les représentations nous offrent donc une vision cohérente, assez réaliste, du prince en chef de guerre : en définitive, prince réel et prince imaginaire ne constituent pas deux aspects incompatibles des ducs de Bourgogne. Une question demeure cependant : si l'on considère qu'un document iconographique avait pour fonction d'être vu, pourquoi ces représentations furent-elles réalisées ? Qu'est-ce qui a pu motiver leur création et dans quelle mesure avaient-elles vocation à être diffusées ? Réfléchir à cette question de l'usage, de la diffusion et, éventuellement, de la perception des représentations des ducs en chefs de guerre est indispensable afin de déterminer si, finalement, celles-ci étaient censées véhiculer un message et s'inscrivaient donc dans le processus de communication politique et symbolique du prince. Ce dernier point ne coulait en effet pas forcément de source. Afin de mener cette réflexion à bien, il nous a paru plus pertinent de distinguer une fois de plus les

différents types de sources iconographiques en notre possession. Cette décision repose sur le fait que ces représentations diffèrent sur de nombreux points : elles ne furent pas réalisées pour les mêmes raisons, dans le même contexte, elles ne furent pas diffusées de la même manière et elles ne s'adressaient pas aux mêmes publics. Ajoutons à cela notre remarque précédente concernant les messages variés qu'elles pouvaient véhiculer, il semble plus raisonnable de distinguer ces sources et de se pencher plus en détails sur chacune d'elles. Nous commencerons donc pas nous intéresser aux miniatures : nous reviendrons notamment sur le lien qu'elles entretenaient avec leurs supports, les livres, et nous nous demanderons donc si ces représentations ne doivent finalement pas être considérées comme de simples mises en images du texte qu'elles accompagnaient généralement avant de nous pencher sur la manière dont elles furent diffusées et perçues. Nous procéderons de même avec les sources de métal : nous poserons la question des raisons qui présidèrent à leur réalisation, tant en ce qui concerne les choix des modes de représentations que celui des matériaux utilisés, et étudierons l'usage que les ducs firent de ces objets. Enfin, nous terminerons par les sources monumentales et nous réfléchirons à l'intemporalité, voulue ou espérée, de ces représentations.

A/ Les miniatures : outils politiques ou simples mises en images du texte ?

L'hypothèse selon laquelle les ducs de Bourgogne utilisaient les miniatures pour diffuser leur image de chef de guerre suscite des interrogations : en l'absence de renseignements complémentaires, rien ne nous permet de confirmer ou d'infirmier le rôle qu'ils ont pu jouer dans la réalisation de ces représentations, de déterminer le degré de liberté des artistes et, finalement, d'affirmer que ces miniatures avaient bien pour fonction de véhiculer une image du prince en chef de guerre, qu'elle fut à leur avantage ou non. Toutes nos précédentes suppositions reposaient finalement sur une interprétation des seules miniatures, considérées indépendamment de leurs supports. Or, nous avons bien indiqué plus haut que l'étude de la miniature ne pouvait s'envisager sans prendre en compte le livre qui la contenait. Une grande partie des miniatures de notre corpus est accompagnée d'un texte et il ne paraît pas déraisonnable d'imaginer que ces miniatures, et le message qu'elles ont pu véhiculer, ne peuvent se comprendre qu'en les confrontant aux textes auxquels elles sont associées. Nous déterminerons ensuite dans quelle mesure ces représentations étaient censées être diffusées. Si elles l'ont été et auprès de qui est un

problème difficile à résoudre : pour cela, il conviendra de se pencher sur le devenir des différents manuscrits une fois acquis par leurs propriétaires afin de savoir s'ils étaient amenés à sortir de leur bibliothèque. Il sera également intéressant de mettre en relation les destinataires avec les différentes formes que pouvait prendre l'image du prince en chef de guerre : il paraît raisonnable de considérer que, selon le public visé, les miniatures ne véhiculaient pas le même discours iconographique. Ces considérations valent cependant si ces miniatures entendaient effectivement diffuser cette image, ce qui n'était probablement pas toujours le cas. Nous poserons alors la question d'un autre intérêt présenté par ces sources : ne sont-elles pas un témoignage de l'impact de la politique de représentation des ducs de Bourgogne ? Nous nous demanderons ainsi dans quelle mesure ces miniatures furent influencées par l'image du prince en chef de guerre que les ducs s'efforcèrent de diffuser et si elles ne représentent pas finalement un exemple de perception.

Au cours de notre étude iconographique, nous avons mis en relation, lorsque cela était possible, les miniatures avec les textes contenus dans les livres qui leur servaient de support : cela nous a notamment permis d'identifier les événements représentés ainsi que la place occupée par les ducs de Bourgogne, lorsque c'était le cas. Nous avons alors eu l'occasion de mesurer la fidélité entre l'image et le texte, sur lequel semblait donc s'appuyer l'artiste. Le texte pourrait donc être l'influence principale de l'enlumineur, plus importante que ses goûts personnels ou les exigences du commanditaire. Il y a différentes manières de le mesurer. Que ce soit la fidélité vis-à-vis du texte ou la place occupée par l'image dans le manuscrit, rien n'était en effet laissé au hasard et la composition du manuscrit n'était pas anodine. En règle générale, lors de la réalisation de l'ouvrage, le copiste s'occupait du texte en prenant bien soin de laisser un espace pour les illustrations, dont le nombre et la disposition étaient préétablis : il y avait donc fort à parier que la place qui leur était attribuée devait généralement déterminer leur contenu et que l'artiste se fondait alors sur le texte qu'il avait sous les yeux. Son style artistique, ses idées, les demandes du commanditaire, tout cela entrait bien évidemment en compte, mais probablement dans un second temps : que les enlumineurs décidaient de la composition des miniatures, éventuellement influencée par les exigences de leurs patrons, est une évidence, mais il est raisonnable de considérer qu'avant tout ils s'efforçaient de coller au texte. En conséquence, nous attribuons à nos miniatures une dimension qui n'est peut-être que secondaire : elles ne sont peut-être en premier lieu que les illustrations des récits dont elles font partie. Bien évidemment, cela

peut dépendre de la miniature : les sources de notre corpus sont, après tout, assez variées. En ce qui concerne certaines représentations, il n’y a pas vraiment de doutes : les miniatures de la « bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin », « Philippe le Bon devant Sens », « Philippe le Bon devant Calais », l’« entrée de Philippe le Bon à Gand », le « siège de Ham », le « conseil du roi de Hongrie », « Philippe le Hardi du Froissart d’Édouard IV », « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », « Jean sans Peur devant Buda »²²²⁰, l’« invasion de l’Alsace », « Charles le Téméraire quitte l’Alsace », le « siège de Neuss », l’« invasion de la Lorraine », le « voyage vers Grandson », l’« arrivée devant Lausanne » et la « fuite à Morges » sont ainsi directement inspirées des textes auxquels elles sont associées, que ceux-ci soient des titres ou non. Les artistes ont peut-être pu bénéficier d’une certaine liberté quant à la composition, mais la scène adoptée renvoie au texte qui était situé sous l’espace laissé libre. C’est également le cas pour d’autres miniatures, à la seule différence qu’elles ne sont pas influencées par le texte auquel elles sont directement associées. Elles restent malgré tout liées au récit que contient le manuscrit. Ainsi, en ce qui concerne la « bataille de Nicopolis du Froissart de l’Arsenal », le titre du chapitre qu’introduit la miniature ne renvoie pas tout à fait au moment précis de la bataille sur lequel l’artiste a voulu mettre l’accent : il faut pour cela avancer jusqu’au verso du folio 243 pour trouver une correspondance entre l’image et le texte, lequel n’apporte d’ailleurs que peu de détails sur lesquels l’enlumineur a pu s’appuyer²²²¹. Plus en amont²²²², le texte précise que « le conte de Nevers messire lehan de Bourgoingne estoit en si grant arroy et si noble que plus on ne pavoit faire ne mectre avant » : ce passage a peut-être influencé l’artiste dans son choix de mettre en avant la figure de Jean sans Peur même si, dans le cas de cette miniature, la volonté du commanditaire a pu jouer, surtout si l’on considère que le manuscrit a été réalisé pour Charles le Téméraire. De la même manière, ainsi que nous l’avons déjà évoqué auparavant, la « journée de Mons-en-Vimeu » illustre le déroulement de l’affrontement, tel qu’il est

²²²⁰ Nous avons établi, plus haut, que cette miniature illustre un évènement décrit plus loin dans le manuscrit, au recto du folio 261. Le titre du chapitre auquel la miniature est associée mentionne cependant l’arrivée des Croisés auprès de Sigismond de Luxembourg (« Et comment eulx arrivez devers le roy ») : de ce fait, elle peut aussi être considérée comme une illustration du titre.

²²²¹ Paris, Bibliothèque de l’Arsenal, Ms. 5190, f° 243 v° : « Messire lehan de Bourgoingne conte de Nevers fut prins [...] ».

²²²² Idem, f° 242 v°.

décrit quelques pages plus loin, plus que le texte situé directement sous la miniature. De même, et nous l'avons souligné lors de sa description, la miniature de « Philippe le Bon en Hollande » illustre plus probablement un autre chapitre que celui présenté par le titre auquel elle est associée. Quoi qu'il en soit, les exemples précédemment cités témoignent du lien indiscutable entre les miniatures et les récits dans lesquels elles ont été insérées : ces derniers semblent avoir été la première source d'inspiration des artistes, dont le souci de coller aux textes aurait primé sur les éventuelles considérations idéologiques. Il est évidemment difficile d'être catégorique, mais la plupart des compositions précédemment évoquées nous apparaissent relativement neutre : ce dernier terme est employé faute de mieux, mais entend signifier que les artistes ne semblent pas avoir eu pour objectif principal de glorifier, ou de dénigrer, les ducs qu'ils représentaient, hypothèse qui tend à être confortée si l'on considère que le manque de réalisme qu'affiche certaines miniatures relève de choix artistiques. Il serait d'ailleurs possible de soutenir ces suppositions en prenant à témoin certaines scènes dont la réalisation a pu nous apparaître comme une décision étrange de la part des artistes, car contradictoire avec une volonté de glorification. C'est notamment le cas de nos représentations de la bataille de Nicopolis : les deux miniatures qui représentent le futur Jean sans Peur mettent l'accent sur sa capture, évènement, tout bien considéré, peu glorieux puisqu'il renvoie également à la défaite des Croisés et à l'échec de l'expédition dont le comte de Nevers était, rappelons-le, le chef officiel. Certes, avec le recul, la captivité n'a pas desservi la réputation de Jean sans Peur, celui-ci pouvant même être considéré comme une figure exemplaire pour tout ce qui relevait de la croisade²²²³, mais force est de constater que les scènes pouvant illustrer cet évènement ne manquaient pas : représenter la capture de Jean sans Peur serait donc un choix des artistes. Dans le cas de l'exemplaire de l'Arsenal, cela semble d'autant plus flagrant que le titre associé à la miniature, ainsi que nous l'avons vu, ne mentionne pas spécifiquement la capture du comte de Nevers. Il est toutefois possible d'avancer une autre explication. Ainsi que nous l'avons déjà évoqué, la parenté entre les manuscrits de Berlin et de l'Arsenal est flagrante : ils s'inspirent des mêmes modèles, l'un ayant peut-être même été copié sur l'autre²²²⁴. Si le manuscrit de Berlin est l'original, cela expliquerait pourquoi la capture du comte est

²²²³ BONENFANT, *Philippe le Bon*, p. 68 ; SCHNERB, *Jean sans Peur*, p. 109.

²²²⁴ LE GUAY, p. 65.

représentée dans le manuscrit de l’Arsenal alors que l’évènement n’est pas mentionné dans le titre, ou encore pourquoi la « bataille de Nicopolis du Froissart de l’Arsenal » nous apparaît comme un détail de la « bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin ». Quoi qu’il en soit, les goûts des artistes et le souci de suivre le texte semblent avoir prédominés dans le choix de représenter la capture de Jean sans Peur, supposition qui apparaît d’autant plus fondée si l’on garde en tête que ces manuscrits étaient destinés aux descendants du vaincu de Nicopolis. Il est également possible de prendre à témoin le cycle iconographique de l’*Amtliche Berner Chronik*. Cette chronique fut commandée, rappelons-le, par le Conseil de Berne, une ville qui s’était opposée à Charles le Téméraire et était entrée en guerre contre le duc, contribuant à sa défaite. Or, il est intéressant de constater que ce dernier n’est pas particulièrement diabolisé par ses anciens adversaires et est représenté de manière assez neutre. En effet, le duc de Bourgogne est traité d’une manière similaire à d’autres grands seigneurs, comme Sigismond de Habsbourg²²²⁵, Frédéric de Tarente²²²⁶ ou René de Lorraine²²²⁷ : Charles le Téméraire n’apparaît pas moins glorieux que ses pairs. En outre, le souci de l’artiste de coller au texte plutôt que de dépeindre une forme de réalité se retrouve dans l’apparence physique du duc de Bourgogne : nous avons déjà souligné notre surprise de le voir représenté sous les traits d’un homme barbu aux cheveux longs, caractéristiques qui varient d’ailleurs d’une miniature à l’autre²²²⁸. Il est évidemment possible d’y voir une référence à un moment de la vie du duc, au cours duquel il s’était effectivement laissé pousser la barbe, mais ce moment est postérieur aux évènements illustrés : c’est Philippe de Commynes qui nous informe que suite à la débâcle de Morat le duc fut frappé de mélancolie et se laissa alors pousser la barbe²²²⁹. Ce n’est cependant pas un homme mélancolique que l’artiste a voulu ici représenter et il est donc difficile d’expliquer cette barbe. D’autant que la

²²²⁵ Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, f° 233.

²²²⁶ Idem, f° 800.

²²²⁷ Idem, f° 332, 752 et 833.

²²²⁸ Ainsi que nous l’avons déjà observé, ces attributs particuliers se retrouvent dans l’« invasion de l’Alsace » le « siège de Neuss » et le « voyage vers Grandson » ; il est cependant imberbe dans les autres miniatures.

²²²⁹ COMMYNES, t. 1, p. 337 : « Et de ce propos, vous, mons^r de Vienne, en sçavéz plus que moy, comme celui qui l’aidastes a penser en ceste malladie, et luy feistes couper la barbe, qu’il laissoit croistre comme homme trop melancolicque. »

présence de cette dernière peut être interprétée de diverses manières. La barbe pouvait ainsi être l'attribut masculin par excellence : elle symbolisait l'homme accompli, parfait, mais également sa capacité de commandement militaire ; sa visibilité en faisait un signe de légitimation et permettait au prince d'affirmer sa masculinité, donc son pouvoir²²³⁰. Cependant, à l'époque qui nous intéresse, et particulièrement au XVe siècle, la mode était au cheveu court et au visage glabre : hormis quelques rares exceptions, l'ensemble de l'Europe latine occidentale suivait cette mode, qui était un signe de bonne santé²²³¹. Le port de la barbe pouvait parfois renvoyer à un vœu, symbolisant l'obligation d'accomplir une entreprise que l'on s'était assigné²²³², mais généralement le fait de se laisser pousser la barbe était l'expression d'une forme de dérélliction, de défaite, d'amertume²²³³. Dans notre cas, il est difficile d'être catégorique : nous ne pouvons nous avancer quant aux raisons justifiant les choix de l'artiste, étant donné notamment que les miniatures sélectionnées représentent le duc en chef militaire, qu'il soit ou non barbu. Les autres miniatures de notre corpus ne semblent avoir qu'un lien extrêmement restreint avec le texte et pourraient donc s'envisager isolément, ou en tout cas relativement isolément, ce qui présente un intérêt incontestable : en effet, si leur réalisation n'a pas été influencée par un texte, un récit qu'elles pouvaient éventuellement mettre en image, il est légitime de s'attendre à ce qu'elles nous transmettent une vision proche des conceptions de l'artiste et/ou du commanditaire, lesquels auraient été libérés des contraintes que pouvaient imposer les récits. Coller au texte serait donc un objectif secondaire de ces miniatures : se pose alors la question de l'objectif principal. Bien souvent, la présence d'un portrait dans un livre s'explique par le souci de documenter son auteur ou sa destination : la miniature fonctionne alors comme un aide-mémoire à l'histoire du livre et peut être vue comme une transposition de la dédicace en image²²³⁴. C'est probablement ainsi qu'il convient d'envisager les miniatures « Philippe le Hardi des *Enseignemens* », « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque » et « Charles le Téméraire en prière » : elles nous renseignent quant à l'identité du destinataire du manuscrit. Les miniatures de ce type ne manquent pas mais, dans le cas

²²³⁰ DUFOUR (H.), « "By this my beard which hangs from my face" », p. 179-180 et 185.

²²³¹ LE GALL (J.-M.), *Un idéal masculin ? Barbes et moustaches (XVe-XVIIIe siècles)*, p. 18 et 23.

²²³² Idem, p. 24.

²²³³ Idem, p. 25.

²²³⁴ KÖNIG, p. 173-174.

présent, il est intéressant de constater que c'est bien la fonction guerrière du duc qui est mise en avant. Il est évidemment toujours possible d'expliquer ces choix. En ce qui concerne le « Philippe le Hardi des *Enseignemens* », nous avons souligné le fait que cette miniature illustre un manuel de gouvernement à destination, notamment, des princes et qui traite de la question militaire, ainsi que le précisent les lignes qui suivent immédiatement l'illustration : celles-ci ont donc peut-être pu influencer le choix de l'artiste. La guerre n'est cependant pas le seul thème dont parle l'auteur du manuscrit, plusieurs aspects de la fonction princière étant développés²²³⁵, ce qui tend à nous faire penser que l'influence du texte est secondaire. En outre, le fait que le « Philippe le Hardi des *Enseignemens* » soit une des deux seules miniatures illustrant ce manuscrit nous conforte dans l'idée qu'elle n'avait pas vocation à mettre le texte en image, mais bien identifier le destinataire de l'œuvre. Que ce soit une volonté de l'enlumineur ou une demande spécifique de Philippe le Hardi, cette miniature entendait exalter la fonction guerrière du duc de Bourgogne, et plus spécifiquement sa capacité à commander des troupes, puisque c'est bien le point sur lequel elle insiste. On retrouve cette utilisation de la miniature pour identifier le destinataire du manuscrit avec « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque », mais d'une manière différente : il serait d'ailleurs tentant de classer cette miniature parmi les illustrations directement influencées par le texte. Nous l'avons vu, le récit de Bertrandon de la Broquière nous permet d'identifier la scène que nous avons sous les yeux : au premier abord, il pourrait donc s'agir d'une mise en image du texte. Il convient cependant de relativiser ce propos notamment du fait de la place qu'occupe la miniature : elle est située au début de la partie du manuscrit relative au récit de Bertrandon, alors que le passage traitant du siège de Mussy-l'Évêque ne se trouve qu'au tout dernier folio. Il y a donc un trop grand décalage entre la miniature et le texte qu'elle est censée illustrer pour la considérer comme une véritable mise en image du récit. Ce sentiment est d'ailleurs renforcé par le faible nombre de miniatures que l'on peut observer dans ce manuscrit : pour le récit de Bertrandon, et à l'exception de la miniature de notre corpus, il n'est possible d'en compter qu'une seule, qui concerne d'ailleurs un

²²³⁵ Ce n'est pas notre propos de faire ici la liste de tous les sujets abordés dans ce traité, citons simplement « Comment le prince doit vivre du sien » (Bruxelles, KBR, Ms. 11042, f° 14 r°), « Comment le prince doit vivre droiturièrement et paisiblement avec ceulz a qui on a a faire » (Idem, f° 16 v°) ou encore « Comment le seigneur doit avoir bon conseil » (Idem, f° 20 v°) pour ne mentionner que les premiers.

événement postérieur à ceux relatés par le conseiller ducal, ce qui tend à confirmer que le texte n'avait pas vocation à être mis en images. Enfin, ainsi que nous l'avons déjà souligné, la composition de cette miniature rappelle fortement les images de dédicace : il est donc probable que l'artiste ait voulu faire preuve d'originalité afin d'identifier le destinataire du manuscrit et qu'il se soit inspiré d'un passage du récit afin d'exalter le statut de chef de guerre de Philippe le Bon. Après tout, s'il n'y avait le texte, tout nous laisserait penser que nous avons sous les yeux une scène au cours de laquelle l'auteur remet son ouvrage à son commanditaire, dans la tradition des images de dédicace. Que l'idée vienne de l'enlumineur ou de Philippe le Bon, il est raisonnable de penser que cette miniature avait avant tout pour objectif de glorifier le duc comme chef de guerre. Quant à « Charles le Téméraire en prière », il paraît évident que cette miniature avait pour seul objectif d'identifier le possesseur du livre de prière : il est flagrant qu'il ne s'agit pas là d'une mise en image du texte associé à l'illustration, laquelle pourrait d'ailleurs presque étonner. Le choix de représenter le duc en armes dans un ouvrage liturgique est un peu surprenant, et ce bien qu'il soit en dévotion et associé à saint Georges : l'aspect religieux reste présent. Ainsi que nous l'avons mentionné, il est fort probable que l'artiste se soit inspiré du reliquaire de Liège : il ne s'agit donc pas d'une représentation complètement originale et il est possible d'imaginer que l'enlumineur y a vu une opportunité de mettre en avant la piété du prince, sans pour autant occulter sa fonction guerrière, ce qui pouvait plaire à Charles le Téméraire. « Philippe le Bon dans l'*Excellente Cronike* » et « Charles le Téméraire dans l'*Excellente Cronike* » sont quant à eux associés à un texte, mais ne sont pas influencés par celui-ci : ils font partie d'une galerie de portraits des comtes de Flandre, laquelle est bien évidemment liée à la chronique mais pas indissociable, et qui peut être considérée comme un complément du récit, plus qu'une mise en image. En outre, les miniatures ne dépeignent pas un événement précis mais se concentrent exclusivement sur les personnages : la composition évoque d'ailleurs plus la statuaire, les attitudes sont peu naturelles, ce qui nous éloigne des portraits pris sur le vif, à vocation réaliste. Enfin, les conditions de réalisation, plus ou moins éloignées de l'influence des ducs, font probablement de ces représentations des témoignages de la vision qu'avait l'artiste de ces princes : il est alors intéressant d'observer que c'est en guerrier qu'il a choisi de dépeindre Philippe le Bon et Charles le Téméraire, un modèle qui n'est pas obligatoire pour les princes, si l'on en juge par la représentation de Jean sans Peur. Il s'agit donc probablement bien d'un choix de l'artiste. Ces portraits traduisent sa vision des ducs de

Bourgogne : c'est un point très intéressant puisque cela peut nous apporter des éclaircissements quant au succès de la politique de représentation de ces princes. Pour finir, il convient de dire un mot de la « bataille de Gavre » et de l'« amende honorable des Gantois ». Bien que ces deux miniatures ne soient pas sans rapport avec le manuscrit dont elles sont tirées, l'exemplaire personnel de Philippe le Bon des *Statuts et privilèges de Gand et de Flandre*, il semble raisonnable de ne pas les considérer comme des mises en images du texte. Au premier abord, on pourrait penser le contraire, notamment en raison de la place qu'elles occupent dans le manuscrit : elles sont situées après les privilèges à proprement parler, au milieu de documents concernant le soulèvement des Gantois²²³⁶. Elles pourraient donc apparaître comme une illustration des dits documents. En outre, elles diffèrent des miniatures précédemment évoquées : elles n'adoptent pas la composition des images de dédicaces et n'ont pas vocation à être des portraits ou à identifier le propriétaire du manuscrit. Ces deux miniatures peuvent finalement être étudiées indépendamment : on notera d'ailleurs qu'elles sont isolées du texte, les folios où elles sont situées en sont dépourvus tant le recto que le verso, et elles n'introduisent aucun chapitre comme c'est le cas d'autres miniatures étudiées auparavant. Que des textes, des récits de la rébellion des Gantois notamment, aient pu inspirer l'artiste est aisément concevable, mais ces deux miniatures semblent plutôt être des compléments aux documents concernant cet événement, peut-être est-il même possible de les considérer comme des documents à part entière. Quoi qu'il en soit, la « bataille de Gavre » et de l'« amende honorable des Gantois » ont pour principal objectif de mettre en images la gloire de Philippe le Bon : de la même manière que les documents rendent compte de la rébellion, ces deux miniatures en apportent un témoignage visuel, idéalisé, en choisissant de s'attarder sur les deux moments les plus importants, les plus dignes d'être retenus, c'est-à-dire la bataille victorieuse de Gavre et l'amende honorable des Gantois, apogée de la suprématie du duc de Bourgogne. Ces miniatures nous offrent donc un témoignage particulièrement flagrant de la mise en scène de l'image du prince au service de la propagande ducale, sentiment renforcé par le fait que le manuscrit fut commandé par Philippe le Bon lui-même : il est raisonnable de considérer que la glorification de ce dernier était leur fonction principale. Les considérations précédentes nous incitent donc à une certaine prudence en ce qui concerne l'interprétation

²²³⁶ CLARK, p. 267.

de ces miniatures. L'influence des textes doit être prise en compte, ayant pu poser des contraintes aux artistes au moment de la réalisation : ces derniers ne pouvaient en effet pas exprimer librement leurs visions, leurs conceptions, s'ils dépendaient d'un texte sur lequel ils devaient s'appuyer. Il est donc tentant de considérer que des miniatures libérées des contraintes des textes étaient les plus à même de traduire la vision des enlumineurs ou l'image que les commanditaires voulaient diffuser. Modérons cependant nos propos : toute création artistique porte en elle un peu de son auteur, qu'il ait été ou non soumis à des contraintes. Toutes ces miniatures ont donc un intérêt : le simple fait que le résultat final ait été conservé est probablement une preuve que ces représentations des ducs de Bourgogne en chefs de guerre convenaient aux commanditaires. Ce faisant, nous aurions alors un témoignage de la conception qu'avaient ces derniers du prince en chef de guerre, conséquence potentielle de la politique de représentation des ducs.

En parallèle, si l'on considère que toute image a pour vocation d'être vue, il est légitime de se demander dans quelle mesure les miniatures de notre corpus devaient être offertes à la contemplation : compte tenu du support, les personnes pouvant les voir étaient probablement limitées, et il est même possible d'imaginer que seul le propriétaire avait cette liberté. Qui, finalement, a pu voir les miniatures de notre corpus ? C'est une question qui a toute son importance et pour laquelle il est difficile de trouver une réponse, reconnaissons-le : il n'est pas toujours aisé de savoir ce que deviennent les manuscrits une fois entrés dans les bibliothèques de leurs commanditaires et il va donc falloir nous livrer à quelques spéculations. Nous pouvons, afin de commencer simplement, partir du principe que le manuscrit était vu par son commanditaire, au moins une fois, lorsqu'il lui était remis : compte tenu de l'attention que certains commanditaires accordaient au processus de réalisation des manuscrits, il est raisonnable de considérer qu'ils tenaient également à contempler le résultat final. En outre, et nous l'avons déjà mentionné dans le cas des ducs de Bourgogne, les livres de leur bibliothèque étaient bel et bien lus : que ce soit à titre éducatif ou seulement pour se divertir, les deux n'étant d'ailleurs pas incompatibles, nous avons des exemples précis en ce qui concerne les lectures de ces princes²²³⁷. Pour les manuscrits qui nous intéressent, ceux comprenant les miniatures de notre corpus, il est difficile d'être catégorique, mais il est toujours possible de formuler des hypothèses fondées

²²³⁷ Je renvoie à notre propos sur la culture de guerre, Part. 1, Ch. 3, II, p. 315-348.

sur le bon sens. Tout d'abord, il paraît raisonnable de considérer que les ducs commandaient des livres qu'ils avaient envie de lire, qu'ils n'étaient pas seulement motivés par leur politique de prestige : à partir du moment où l'acquisition d'un manuscrit résultait d'un achat, tout porte à croire que le commanditaire faisait preuve d'un véritable intérêt pour ledit manuscrit. Cet intérêt peut d'ailleurs s'expliquer en examinant la nature du livre. Les *Enseignemens ou ordenances pour un seigneur qui a guerres* relèvent de la littérature didactique et leur portée éducative nous laisse penser qu'ils ont pu être lus par les ducs, notamment durant leur formation. Les commandes du *Voyage en la terre d'Outremer* et des *Statuts et privilèges de Gand et de Flandre* sont chacune liées à un contexte bien particulier, lesquels ont fortement influencé Philippe le Bon dans sa décision d'acquérir ces manuscrits, ce qui nous laisse penser que le duc les a très probablement lus, ou au moins consultés. Le recueil contenant le *Voyage en la terre d'Outremer*, nous l'avons dit, a été réalisé après la chute de Constantinople et à un moment au cours duquel les projets de croisade de Philippe le Bon furent réactivés : il est donc fort probable que ce récit, comme les autres composant ce manuscrit, avait un côté utilitaire, pouvant être utilisé par le duc dans la préparation de son expédition. Quant aux *Statuts et privilèges*, il est aisément compréhensible que le duc ait voulu garder une trace de cet événement si important : outre son utilité afin d'affirmer le pouvoir du duc, le manuscrit pouvait également servir d'aide-mémoire, Philippe le Bon pouvant à loisir revivre ce moment glorieux, principalement grâce aux miniatures. Quant au livre de prières de Charles le Téméraire, il relève d'une autre catégorie de livres, les livres religieux, qui étaient, nous l'avons dit, abondamment utilisés : il ne serait donc pas étonnant que le duc l'ait consulté. Nous pourrions étendre ces différents exemples aux autres commanditaires des manuscrits que nous avons sélectionnés pour cette étude. La lecture des manuscrits par leurs commanditaires pouvait d'ailleurs concerner d'autres personnes : c'est en tout cas ce que dit Olivier de La Marche lorsqu'il rapporte que Charles le Téméraire se faisait lire des ouvrages historiques, le chroniqueur identifiant même l'un des lecteurs, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, lequel a donc pu se plonger dans les ouvrages de la bibliothèque ducale²²³⁸. Il est toutefois plus délicat d'émettre des suppositions dans les cas des manuscrits commandés par des institutions, comme l'*Amtliche Berner Chronik* ou l'*Excellente chronike van Vlaenderen* : même s'il est raisonnable d'imaginer que les membres

²²³⁸ LA MARCHE, t. 2, p. 334.

des Conseils des villes concernées prirent connaissance des manuscrits à leur réception, ces derniers ne rejoignaient pas la collection privée d'un individu bien précis et nous pouvons donc nous demander si leur consultation se limitait aux cercles privés des Conseils ou s'ils relevaient de la documentation publique. Gardons également en tête que les ouvrages pouvaient être prêtés, échangés ou offerts : certaines miniatures de notre corpus sont tirées de manuscrits qui se sont révélés être des cadeaux, nous pouvons alors supposer qu'ils ont été vus par le commanditaire et le récipiendaire. Il n'est cependant guère possible d'aller plus loin dans notre réflexion, faute de détails. Peu d'informations donc, beaucoup de suppositions, mais un point peut toutefois être considéré comme certain : nos miniatures n'avaient pas pour fonction principale de diffuser l'image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre. Ces miniatures, et c'est à mon sens la conclusion de cette réflexion, étaient destinées à n'être vues que par une minorité de personnes, leur contemplation se faisait dans un cercle restreint, privé : les représentations dans les livres s'adressaient avant tout au commanditaire, ou à la personne à qui le livre était destiné, et il était donc le seul, quasiment, à pouvoir les voir. Bien évidemment, il est toujours possible d'avancer qu'un ouvrage pouvait être prêté, offert, voire volé : le destin du livre était impossible à prévoir lors de sa réalisation, il serait donc présomptueux d'imaginer que de telles prévisions aient pu entrer en considération. Toutes les pérégrinations postérieures qu'un manuscrit a pu vivre, notamment le fait qu'il rejoigne un fond public, n'entrent pas en compte : certes, cela a pu étendre considérablement le public en mesure de le consulter, et donc de voir les miniatures, mais cela n'en fait pas pour autant des instruments de diffusion de l'image ducale. En outre, pour la période qui nous intéresse, la circulation des manuscrits était grandement restreinte : il n'est donc pas possible de considérer qu'ils aient pu diffuser largement les images dont ils étaient les supports. Au mieux, les manuscrits étaient considérés comme des possessions familiales et les miniatures pouvaient alors être considérées comme des témoignages, destinés aux générations futures, de la gloire de leurs ancêtres. Il est donc plus raisonnable de considérer que les miniatures n'avaient pas pour vocation principale de diffuser largement l'image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre, en tout cas pas au point de contribuer au renforcement de leur pouvoir.

Mais ces miniatures ne sont pas pour autant dénuées d'intérêt et sont susceptibles de nous procurer des informations sur la politique de représentation des ducs de Bourgogne. En effet, les ducs furent généralement assez impliqués dans le processus de réalisation de

leurs manuscrits : cela est d'ailleurs illustré par les miniatures représentant les visites des ducs dans les ateliers des auteurs ou des copistes, témoignages d'une réalité puisque ceux-ci suivaient les diverses étapes de la production de leurs commandes²²³⁹. Dans les cas où les miniatures refléteraient les exigences des ducs, nous aurions alors sous les yeux un exemple de leur vision, l'image qu'ils se faisaient d'eux-mêmes en chefs de guerre. En outre, et nous l'avons déjà dit, à partir du moment où ces miniatures furent conservées, si elles ne furent pas retouchées ou modifiées, il est raisonnable de penser que c'est notamment parce qu'elles plurent à leurs commanditaires : s'il s'agissait des ducs de Bourgogne, ceux-ci durent apprécier ces représentations d'eux-mêmes, dans lesquelles ils pouvaient y voir leur reflet idéalisé. En allant plus loin, nous pouvons même considérer les miniatures qui mettent fidèlement en image un texte comme des témoignages de la vision des ducs, lorsqu'elles illustrent des récits cautionnés, commandés, influencés par ces derniers : à titre d'exemple, des miniatures qui illustreraient fidèlement les chroniques de Georges Chastellain et Jean Molinet, tous deux historiographes officiels des ducs de Bourgogne, auraient de grandes chances de respecter l'image que ces princes voulait diffuser d'eux-mêmes. Malheureusement, aucune de nos miniatures n'entre dans cette catégorie : les chroniques historiques, pour garder cet exemple, qui composent notre corpus n'ont pas été rédigées à la demande des ducs, même si, pour certaines, les auteurs font clairement preuve d'une certaine sympathie pour ces princes. Les miniatures des *Statuts et privilèges* sont, finalement, celles qui s'approchent le plus de ce qui nous intéresserait : bien qu'elles n'illustrent pas un texte précis, elles résultent d'une commande directe du duc qu'elles représentent et sont donc fortement susceptibles de traduire l'image que celui-ci voulait transmettre. Mais d'une manière générale, considérons que les représentations des ducs présentent dans leur bibliothèque étaient approuvées par ces derniers. Pour ce qui concerne les manuscrits commandés par les contemporains des ducs, l'attention portée à l'apparence de ces princes fut peut-être moins importante, et moins orientée : ce sont toutes ces représentations que nous avons qualifiées de « neutres », qui ne glorifiaient ni ne diabolisaient particulièrement les ducs. Il n'y a guère qu'Antoine de Bourgogne qui avait de bonnes raisons de vouloir que ses ancêtres soient représentés sous leur meilleur jour dans son exemplaire des *Chroniques* de Froissart. Cependant, si toutes ces miniatures ont pu convenir à leurs commanditaires, si

²²³⁹ SMEYERS, p. 292-293 et 302.

elles diffusaient une image des ducs en chefs de guerre proche de celle que se faisaient les futurs possesseurs des manuscrits, elles portaient surtout la marque des artistes. Sans revenir dans le détail sur ce dont nous avons déjà parlé, il est évident que les enlumineurs ont pu être influencés par le texte, le commanditaire, les codes esthétiques de leur atelier, ou de leur art en général. Mais il est tout aussi évident que chaque miniature porte en elle un peu des goûts, des conceptions, de la vision de son créateur. Aussi détaillé soit-il, un texte ne donne jamais toutes les indications nécessaires à son illustration et, à moins que le commanditaire ne donne des consignes bien précises, l'artiste est à un moment obligé de faire appel à ses connaissances personnelles ou à son imagination : dans ce cas, la miniature est un témoignage de l'impact, de la perception, de la politique de représentation du prince. En l'absence de renseignements complémentaires, l'artiste pouvait en effet se fonder sur sa propre expérience, ses souvenirs, ce qu'il avait vu : il est alors possible de penser aux cohérences que nous avons pu relever entre les miniatures et la comptabilité, à laquelle nous les avons comparés, cohérences qui pourraient constituer un témoignage de la manière dont les ducs ont pu apparaître aux yeux des artistes. Ceux-ci pouvaient également compter sur un apport extérieur, des témoignages qui ont pu leur être rapportés, ou même d'autres miniatures. Nous avons souligné la parenté entre quelques unes de nos miniatures, certaines ayant pu en inspirer d'autres : outre le fait qu'il s'agissait de la réutilisation d'un modèle de représentation, il est également possible d'y voir la diffusion d'une image du prince en chef de guerre qui s'est imposée aux yeux des artistes concernés ; dans le cas d'une réutilisation, il est raisonnable de penser que cette image correspondait à la propre vision des enlumineurs. Les erreurs et anachronismes relevés sont tout aussi significatifs : ils nous renseignent sur l'imaginaire des auteurs des miniatures, lequel pouvait être influencé par la politique de représentation des ducs. Le développement de l'imaginaire individuel dépend en effet d'un imaginaire social collectif qui l'alimente, l'active et/ou le structure²²⁴⁰ : les artistes ont donc très bien pu être influencés de manière indirecte par la propagande ducale, laquelle avait réussi à imprégner l'imaginaire collectif. L'exemple le plus frappant est peut-être le « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes » : nous avons mis en avant les incohérences, en termes d'équipement militaire et d'emblématique, qui font de cette miniature une représentation de Charles le Téméraire plus que de Philippe le Hardi. Ne

²²⁴⁰ WUNENBURGER (J.-J.), *L'imaginaire*, p. 44.

pouvant représenter fidèlement ce dernier car il n'avait jamais eu l'occasion de le voir, l'artiste a peut-être reproduit l'image qu'il se faisait de ce duc en chef de guerre, une image tirée de son imagination mais clairement influencée, de manière plus ou moins consciente, par celle de Charles le Téméraire. Bien évidemment, il est également tout à fait possible qu'il n'ait pas examiné le texte en détail et ait volontairement représenté Charles plutôt que Philippe : il convient de prendre en compte toutes les possibilités, mais la miniature n'en serait pas moins intéressante. Cet exemple du « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes » nous permet finalement de relativiser notre réflexion sur le manque de réalisme de certaines miniatures et les erreurs que nous avons pu relever : d'une manière ou d'une autre, ces sources iconographiques nous transmettent une image des ducs de Bourgogne en chefs de guerre, que ce soit une image cautionnée et diffusée par les ducs eux-mêmes, ou tout simplement le fruit d'un imaginaire collectif. Il est ainsi possible d'expliquer d'autres détails que nous avons mentionnés, telle l'armure dorée : si ce procédé artistique permettait de distinguer le chef de guerre au sein de l'armée, force est de reconnaître qu'il n'est pas toujours indispensable. Dans le cas de la miniature de « Philippe le Bon devant Mussyl'Évêque », le duc se tient à l'écart des hommes d'armes et la remise du livre permet de l'identifier sans avoir nécessairement recours à l'armure dorée : on peut alors avancer qu'il s'agit là d'un choix de l'enlumineur, que c'était l'image qu'il se faisait du duc de Bourgogne en guerrier. Dans un même ordre d'idées, c'est peut-être ainsi que nous pouvons expliquer la présence du collier de l'ordre de la Toison d'or dans certaines miniatures : compte tenu de la publicité que Philippe le Bon a pu faire autour de son ordre de chevalerie, il est compréhensible que le collier se soit imposé dans les esprits comme un signe indispensable de la panoplie du duc de Bourgogne, quelles que soient les circonstances. La présence du collier dans les miniatures « Philippe le Bon en Hollande » et « Philippe le Bon devant Calais » n'est pas tant une erreur qu'un miroir de l'image qu'avaient les deux artistes de Philippe le Bon en chef de guerre. Les miniatures nous offrent finalement une sélection des différents aspects que les ducs pouvaient prendre dans l'esprit de leurs contemporains.

L'étude des représentations des ducs de Bourgogne en chefs de guerre dans les miniatures laisse plusieurs questions en suspens : il est en effet difficile d'être catégorique et il est donc indispensable de recourir à des hypothèses et des suppositions. Cependant, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de déterminer ce qui relevait de la volonté de l'artiste, des exigences du commanditaire, de l'influence du texte ou des contraintes dues aux codes

artistiques, deux conclusions peuvent raisonnablement être avancées. Tout d'abord, les ducs de Bourgogne n'ont pas utilisé les livres, et donc les illustrations qu'ils pouvaient contenir, comme un support afin de diffuser auprès de leurs contemporains leur image de chef de guerre : les manuscrits enluminés que nous avons étudiés n'étaient finalement destinés qu'à un public extrêmement réduit et la propagande n'était pas l'objectif principal de ces miniatures. Les livres ont pu contribuer au rayonnement culturel de la cour de Bourgogne mais, s'ils faisaient partie intégrante de la politique de prestige des ducs, il serait excessif de considérer qu'ils ont pu aider ces princes à renforcer leur pouvoir militaire. Cependant, et c'est la deuxième conclusion que nous pouvons avancer, les miniatures restent une source particulièrement précieuse car elles nous renseignent sur la manière dont leurs contemporains imaginaient les ducs en chefs de guerre. Tout en prenant en compte les influences et obligations précédemment évoquées, chaque miniature traduit, entièrement ou en partie, la vision de l'artiste. Dans l'imaginaire de leurs contemporains, les ducs de Bourgogne en chefs de guerre prenaient une certaine variété d'aspects, avec leurs différences et leurs similitudes : l'image qui émerge est finalement celle d'un prince riche, donc supposément puissant, à l'apparence crédible, glorieux mais pas forcément idéalisé. Le prince imaginaire, dans les miniatures, n'est donc pas très différent du prince réel.

B/ Les sources de métal : des représentations de la fonction ducale cautionnées par les ducs

Comprendre l'objectif que poursuivaient les ducs de Bourgogne en adoptant un grand sceau équestre comme sceau principal suppose d'être capable de mesurer le degré d'implication du prince comme de l'artiste dans le choix de la représentation sigillaire : le graveur restait-il seul maître des choix esthétiques ou recevait-il des consignes de la part du duc ? Emanation de son possesseur, le sceau engageait sa responsabilité juridique²²⁴¹ : il paraît donc raisonnable de penser que les ducs avaient un droit de regard assez important

²²⁴¹ PASTOUREAU, « Les graveurs de sceaux et la création emblématique », p. 518.

sur l'apparence de leurs sceaux. Malheureusement, les informations nous manquent²²⁴² et les commandes sont assez lacunaires à ce sujet : « faire le grant seel »²²⁴³, « avoir gravé le grant seel »²²⁴⁴ ou « avoir taillé et gravé le grant seel »²²⁴⁵ sont les expressions, assez vagues, que l'on rencontre généralement. Certains cas sont toutefois plus développés, comme le cinquième grand sceau équestre de Philippe le Hardi, gravé « aux armes et devise dudit seigneur de P et M »²²⁴⁶, ou le quatrième grand sceau équestre de Philippe le Bon, que le graveur a fait « des armes de mon seigneur et y mis et adjousté l'escripture du tiltre de ses pays de Haynau, Hollande et Zeelande »²²⁴⁷. Ces précisions restent toutefois peu utiles en ce qui concerne la figure ducale en elle-même. Il est évident que certaines parties du sceau étaient imposées, la titulature par exemple, qui justifiait d'ailleurs le changement de matrice, ou l'emblématique princière, tant les éléments de la devise que les armoiries dont la composition se devait d'être respectée. De la même manière, ainsi que nous l'avons brièvement évoqué auparavant, le choix du type de sceau, en l'occurrence équestre, était à n'en pas douter un choix du duc lui-même. Malgré tout, il est raisonnable de considérer que la plupart des choix esthétiques revenaient à l'artiste : pour essayer de les distinguer, il est possible de recourir à une comparaison entre les différentes matrices. Si le sceau équestre fut imposé aux artistes, on peut supposer que ceux-ci étaient soumis aux caractéristiques de ce modèle sigillaire : un guerrier à cheval, galopant vers la droite de la surface, brandissant une arme de la main droite et un bouclier de la main gauche²²⁴⁸, composition plutôt commune, comme nous l'avons déjà souligné, l'épée ayant supplanté la lance sur les sceaux depuis plusieurs siècles déjà. Rien de bien original donc, et pourtant certains éléments communs aux différentes matrices prêtent toutefois à discussion, ce qui est le cas notamment de la housse armoriée du cheval. Si elle est reproduite sur chaque matrice des

²²⁴² Lorsqu'il réalisa la deuxième matrice du grand sceau particulier de Brabant, Jean Heylen semble avoir reçu ses instructions du chancelier de Brabant, d'après TOURNEUR-NICODÈME, « Le grand sceau de Brabant de Philippe le Bon », p. 118.

²²⁴³ ADCO, B 1417, f° 52 r°, cité dans COCKSHAW, t. III, p. 181.

²²⁴⁴ Idem, B 1511, f° 137 r°, cité dans Idem, p. 183.

²²⁴⁵ ADN, B 1920, f° 155 v°, cités dans Idem, p. 186.

²²⁴⁶ ADCO, B 1532, f° 265 v°, cité dans Idem, p. 184.

²²⁴⁷ ADN, B 1954, f° 178 r° et v°, cité dans Idem, p. 188.

²²⁴⁸ LAURENT, t. I, p. 89-90.

ducs de Bourgogne, sa répartition n'est cependant pas toujours la même : elle recouvrait plus ou moins les montures représentées, certaines matrices laissant plus apparaître le ventre du cheval que d'autres ; le harnois équestre pouvait également parfois être représenté de manière bien détaillée. A ce sujet, le dernier grand sceau de Philippe le Hardi et le premier grand sceau de Jean sans Peur, tous deux réalisés par le graveur parisien Ernoul Lalement, sont particulièrement intéressants, à plus d'un titre : la housse armoriée ne consiste plus qu'en des bandes d'étoffes décorant l'armure de mailles dont est vêtu le cheval ; la tête de celui-ci est en outre protégée par un chanfrein de métal plein, qui contraste avec d'autres matrices, telles les premières de Philippe le Hardi, sur lesquelles la housse armoriée recouvre également la tête. Tout cela tend à nous faire penser que ces petites différences dans la composition des matrices relèvent des choix des artistes. Ce sentiment est renforcé par le fait que les deux matrices citées précédemment, réalisées par un même artiste mais pour deux ducs différents, sont quasiment identiques : rien ne nous permet d'affirmer que Jean sans Peur n'a pas eu envie d'avoir le même grand sceau équestre que son père, mais il faut probablement plus y voir un exemple du style artistique d'Ernoul Lalement qui, en dépit des contraintes imposées par le modèle du sceau équestre de guerre et le respect des codes emblématiques, a tout de même tenu à laisser sa marque. Ces considérations sur la représentation de l'équipement de guerre et leurs différences selon les matrices successives posent en outre une autre question primordiale : l'artiste a-t-il déjà vu le prince en armes ou, tout du moins, a-t-il quelques connaissances en termes de costume de guerre ? Cette interrogation, qui peut être également mise en lien avec notre propos sur le réalisme de la représentation sigillaire, constitue un autre moyen de distinguer ce qui pouvait relever du choix ducal de ce qui relevait du choix de l'artiste. Encore une fois les informations sur ce sujet manquent et seule la comparaison entre les matrices est susceptible de nous éclairer. Les quatre premiers grands sceaux de Philippe le Hardi sont relativement similaires et les différents artistes qui les ont réalisés ne semblent pas avoir voulu faire preuve d'originalité, respectant les conventions esthétiques du sceau équestre de guerre : comme nous l'avons déjà mentionné, le duc y est à chaque fois représenté coiffé d'un heaume cimé et vêtu d'une cotte d'armes laissant apparaître son harnois de jambes et son harnois de bras. On peut également supposer que les graveurs ont eu connaissance de la

matrice qu'ils étaient chargés de remplacer, étant parfois en charge de sa destruction, comme ce fut le cas de Courselin en août 1397²²⁴⁹. Le cinquième et dernier grand sceau de Philippe le Hardi marqua un véritable changement, tant d'un point de vue esthétique qu'en ce qui concerne la liberté artistique : le duc a très bien pu souhaiter ce changement, mais il est plus difficile à justifier, surtout venant d'un prince de 60 ans qui ne menait plus aucune activité guerrière et qui n'a pas fait preuve d'une volonté d'innovation artistique pour ses précédentes matrices. Il est plus probable le choix revienne avant tout à l'artiste, peut être influencé par des pratiques artistiques contemporaines. Toujours est-il qu'il a fait preuve d'une grande attention pour rendre la représentation plus vivante : citons ainsi l'équipement guerrier, qui diffère radicalement des matrices précédentes, et dont le changement majeur est le passage du heaume au bassinnet, le visage apparent qui en découla, mais également, un élément dont nous n'avons pas parlé, le décor en arrière plan, très architectural sur les premiers grands sceaux et qui est remplacé par un environnement végétal, renforçant l'humanisation de la figure équestre qui perd son côté statuaire. Ces quelques éléments, cette volonté apparente de se rapprocher d'un certain réalisme, tendent à nous faire penser que si Ernoul Lalement n'a pas vu Philippe le Hardi en armes, il a déjà eu un équipement de guerre sous les yeux. Le deuxième grand sceau équestre de Philippe le Bon, rompant avec la tradition du visage de profil au profit du visage de trois-quarts, peut être considéré comme un autre exemple de la liberté grandissante, dans une certaine mesure, des artistes : il est assez difficile d'imaginer ce qui aurait pu pousser Philippe le Bon à exiger ce changement. Ces quelques réflexions tendent à nous faire penser qu'en dépit des éventuelles contraintes auxquelles ils devaient se soumettre les artistes étaient les principaux responsables des choix esthétiques des représentations sigillaires. Cela soulève donc un point extrêmement intéressant : le grand sceau équestre de guerre traduit la vision que son graveur avait du duc en Bourgogne en chef de guerre. Ces artistes se virent remettre comme tâche la réalisation d'une matrice représentant une figure guerrière, censée renvoyer plus ou moins au possesseur : il importe finalement peu que les artistes aient déjà vu le duc de Bourgogne, ou n'importe qui d'autre, en armes, que le résultat soit ou non réaliste ou qu'ils aient voulu représenter le duc ou son pouvoir, il est encore plus intéressant de considérer qu'ils ont

²²⁴⁹ ADCO, B 1511, f° 137 r°, cité dans Idem, p. 183 : il reçut 2 sous et 6 deniers tournois « pour avoir cassé et despecié le vielz grant seel de mon dit seigneur ».

reproduit l'image qu'ils avaient du commanditaire en guerrier. Il est évident qu'ils purent être influencé par la volonté de plaire au destinataire, mais le résultat traduit avant tout leur vision. Relativisons malgré tout cette observation : bien sûr les ressemblances entre les matrices peuvent supposer que certains artistes aient eu la volonté de reprendre le modèle précédent ou que les ducs aient tenu à garder le même modèle sigillaire, mais les différences n'en restent pas moins des témoignages de choix personnels potentiels des artistes. Que les grands sceaux équestres puissent être des exemples de la vision qu'avaient certaines personnes du duc de Bourgogne en chef de guerre est déjà extrêmement intéressant, mais il ne faut pas oublier que quelle que soit leur implication dans le processus, les ducs de Bourgogne validaient, ou non, le résultat : ce faisant, le grand sceau équestre doit également être considéré comme une représentation qu'ils cautionnaient et qu'ils voulaient diffuser. Cette validation de la matrice, mal renseignée, ne semble cependant pas avoir toujours émané des princes : la deuxième matrice du grand sceau particulier de Brabant fut semble-t-il soumise aux États plutôt qu'au duc pour être validée en 1436²²⁵⁰. Cependant, conscient que les empreintes de leurs sceaux étaient destinées à voyager, à être vues de loin, à les identifier et les proclamer²²⁵¹, engageant leur responsabilité juridique autant que leur crédibilité sociale²²⁵², nul doute que les ducs de Bourgogne ont eu leur mot à dire en ce qui concerne la validation des matrices. Ces conclusions s'appliquent également aux monnaies. Ayant la volonté, et la possibilité, de frapper des monnaies d'or, les ducs de Bourgogne choisirent également, plus ou moins volontairement, la représentation qui devait y figurer. Nous l'avons dit, l'examen des monnaies révèle en effet l'influence évidente qu'ont pu avoir certains modèles déjà existant, ainsi que les pratiques de leurs prédécesseurs : il est, dans ce cas, difficile d'estimer la part occupée par le choix du duc et donc si la représentation correspondait à l'image qu'il se faisait du chef de guerre, et qu'il voulait diffuser. Afin de résoudre ce problème, il est possible de se pencher sur l'avenir de ces différents modèles de représentations. Le lion botdrager, par exemple, ne fut pas maintenu sous les successeurs de Jean sans Peur : les lions présents sur les monnaies de Philippe le Bon n'étaient pas coiffés

²²⁵⁰ TOURNEUR-NICODÈME, « Le grand sceau de Brabant de Philippe le Bon », p. 118.

²²⁵¹ PASTOUREAU, « Les graveurs de sceaux et la création emblématique », p. 518.

²²⁵² Idem, « Les sceaux médiévaux et la fonction sociale des images », p. 359.

de heaumes²²⁵³. L'adoption du noble, nous l'avons vu, ne fut pas une spécificité de Philippe le Hardi : d'autres princes, parmi ses contemporains, l'adoptèrent également²²⁵⁴. Le fait que ses successeurs continuèrent à l'utiliser peut encore une fois s'expliquer très simplement par une volonté de s'inscrire dans la continuité. Qu'ils aient considéré la représentation présente sur le noble comme compatible avec l'image qu'ils se faisaient de leur fonction guerrière et qu'ils entendaient diffuser est plus discutable. Dans le cas de Jean sans Peur, cela pourrait avoir du sens : celui-ci étant un ancien croisé, la monnaie pouvait avoir pour fonction de rappeler l'expédition à laquelle il avait pris part et durant laquelle il avait démontré ses qualités militaires. Pour ce qui concerne Philippe le Bon, cela ne paraît pas si évident : dès le début de son principat, l'intérêt du troisième duc Valois pour la Terre sainte, sa piété pour Jérusalem et son engagement pour sa reconquête se sont révélés indéniables²²⁵⁵, et l'image de chef de guerre véhiculée par le noble pouvait très bien convenir à celui qui s'est voulu le champion de la croisade. Il est cependant intéressant de constater que la frappe s'interrompt lorsque fut émise une monnaie dont le visuel devait plus correspondre à l'image que Philippe le Bon voulait véhiculer de lui-même : le cavalier. L'émission de cette monnaie d'or, frappée au moins à partir de 1434, est motivée par la volonté du duc d'établir une certaine uniformité monétaire, voire une forme de centralisation, au sein de ses principautés, dont le nombre avait augmenté au cours des dernières années avec l'acquisition des duchés de Brabant et de Limbourg et des comtés de Namur, Hollande, Zélande et Hainaut²²⁵⁶. Il est intéressant de constater que la plus importante de ces monnaies censées marquer l'unification monétaire des territoires de Philippe le Bon porte

²²⁵³ THÉRY, p. 299. Mentionnons également l'existence de monnaies figurant un lion vêtu d'un manteau aux armes du prince : DESCHAMPS DE PAS, pl. VIII n° 18 et 19. Nous ne nous attarderons cependant pas dessus étant donné que le caractère militaire de cette représentation est beaucoup moins évident, tout comme l'assimilation de l'animal au duc : l'animal fonctionne en effet tout autant comme héraut ou poursuivant d'armes fidèle et dévoué du prince. Sur le sujet, voir notamment DELGRANGE (D.), « Les armoiries inscrites sur un manteau porté par un animal », p. 164-165 et 168-169.

²²⁵⁴ AMANDRY, p. 407.

²²⁵⁵ Pour le rapport de Philippe le Bon à la croisade au cours des premières années de son principat, voir PAVIOT, *Idem*, p. 63-72.

²²⁵⁶ CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 111 ; DESCHAMP DE PAS, p.73.

une représentation figurant le duc, et surtout le duc en armes : de cette manière, celui-ci affirme sa domination, sa souveraineté, sur toutes ces principautés, et met pour cela en avant sa fonction militaire, son statut de chef de guerre. Il est tentant de faire un parallèle avec le grand sceau équestre, dont nous avons parlé précédemment et dont le type est très proche : l'aspect guerrier de la fonction ducale semble avoir pris le pas sur les autres, elle les synthétise et s'impose encore une fois comme la représentation idéale du duc. Et si, ainsi que nous l'avons déterminé, nous nous trouvons face à une représentation plus allégorique que réaliste du duc de Bourgogne, son intérêt n'en est pas pour autant amoindri : il paraît raisonnable de penser que cette représentation correspondait à l'image que se faisait Philippe le Bon du chef de guerre et qu'il tenait à diffuser, en témoigne le fait qu'il continua à l'utiliser au cours des deux décennies suivantes, au moins²²⁵⁷, et ce malgré la fabrication de nouvelles monnaies d'or. Cependant, si les goûts personnels de Philippe le Bon ont pu jouer dans le choix de cette représentation, il ne faut pas pour autant minimiser l'influence qu'ont pu avoir ses prédécesseurs, de manière plus ou moins volontaire. Les conditions de fabrication des médailles sont difficiles à déterminer, même en prenant en compte la fonction commémorative de l'objet, fondamentale ainsi que nous l'avons déjà dit. Celles de la médaille de Philippe le Bon nous sont, par exemple, inconnues²²⁵⁸ et il est difficile de se fonder sur les renseignements fournis par le texte de la médaille : la légende du revers est un passage du psaume 143²²⁵⁹. Celui-ci est généralement classé parmi les Psaumes pénitentiels et exprime l'idée de repentance et de la confiance en Dieu seul : il s'agit d'une prière à usage général pour obtenir secours, pardon et direction²²⁶⁰. Quant à l'année inscrite sur l'avvers, 1434, elle ne nous apporte guère plus de renseignements : cette mention peut renvoyer soit à l'année de frappe, soit à l'année commémorée, ou en tout cas à l'année qui concerne l'évènement commémoré. La proximité, dans la composition artistique, avec le *ridder* pourrait supposer que cette médaille commémore la frappe de cette monnaie d'or, la volonté du duc d'apporter une unification monétaire à ses principautés pouvant être symboliquement forte, ainsi que nous l'avons vu : en ce cas, l'année indiquée concernerait

²²⁵⁷ DUMAS-DUBOURG, p. 219-220.

²²⁵⁸ HABLOT, *Idem*, p. 69.

²²⁵⁹ *La Sainte Bible*, p. 626 : « Délivre-moi de mes ennemis, ô Eternel ! Auprès de toi je cherche un refuge. Enseigne-moi à faire ta volonté ! Car tu es mon Dieu. »

²²⁶⁰ MESTRAL (A. de), *Commentaire sur le Livre des Psaumes*, t. 2, p. 355.

autant l'année de création que l'année commémorée. En effet, a posteriori, l'année 1434 ne nous apparaît pas comme particulièrement riche en événements dignes d'être commémorés²²⁶¹. Il est tout aussi difficile d'identifier l'évènement que la médaille du Téméraire est susceptible de commémorer : elle n'est chargée d'aucune date et d'aucune scène qui puissent nous mettre sur la voie. Il est généralement admis que Giovanni Candida réalisa la médaille du duc lors du siège de Neuss, en 1474²²⁶² : compte tenu de la signification de la représentation que nous avons étudiée, il est possible que cette médaille ait eu pour projet de commémorer cette opération militaire qui, au moment de la réalisation, était encore considérée comme une prouesse digne du grand général qu'était Charles le Téméraire. Faute d'en avoir la confirmation, il semble raisonnable d'imaginer que, plus qu'un évènement, c'était bien Charles lui-même qui était célébré par cette médaille, et particulièrement sa qualité de chef de guerre victorieux. Et c'est là que la fonction de la médaille liée au souvenir, à l'entretien de la mémoire, est particulièrement intéressante : cela signifie que la représentation dont est chargée l'œuvre est l'image du modèle que le commanditaire, ou l'artiste, voulait laisser à la postérité. Dans le cas de la médaille du Téméraire, le duc voulait donc clairement laisser de lui l'image d'un chef de guerre glorieux et victorieux, digne de ses modèles issus de l'Antiquité. Bien évidemment, faute de posséder plus de renseignements sur les circonstances de fabrication, notamment l'identité du commanditaire éventuel et l'influence qu'il a pu avoir sur l'artiste, nous ne pouvons émettre que des suppositions : cependant la survie de cette médaille et, surtout, le message qu'elle véhicule laissent supposer qu'elle n'a pu que recevoir l'approbation de Charles le Téméraire. Il en est de même pour la médaille de Philippe le Bon : compte tenu de son respect du modèle du *ridder*, voulu par le duc lui-même, ainsi que nous l'avons souligné, tout porte à croire qu'il s'agissait d'une représentation qu'il approuvait. J. Rouyer voit d'ailleurs dans

²²⁶¹ L'année 1434 fut évidemment marquée par quelques campagnes, les principautés du sud étant toujours menacées militairement par la France. Notons également qu'à la toute fin de l'année, Sigismond du Saint-Empire déclara la *Reichskrieg*, la guerre impériale, contre le duc de Bourgogne. Mais on ne pourrait s'empêcher d'être étonné si ces événements avaient justifié la création d'une médaille commémorative de l'année 1434 : d'autant que si les campagnes précitées furent couronnées de succès, la frontière du duché de Bourgogne n'en fut pas moins dévastée et le trésor ducal bien entamé. VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 66-67.

²²⁶² SMOLDEREN, p. 168 ; TOURNEUR, t. 71, p. 258 ; VILLELA-PETIT, p. 131.

l'une des dispositions de l'instruction concernant la frappe de cette monnaie d'or une allusion potentielle à cette médaille²²⁶³ : cela confirmerait son caractère officiel et le fait qu'elle avait bien été voulue par Philippe le Bon.

La diffusion est en effet l'une des finalités majeures de ces sources, à commencer par l'empreinte sigillaire et, ce faisant, pose la question de sa réception : qui regarde les empreintes et quelles sont les réactions²²⁶⁴ ? Répondre à la première de ces deux interrogations est plutôt difficile : il serait possible de prendre à témoin les documents sur lesquels des empreintes des grands sceaux équestres ont pu être découvertes afin d'identifier les destinataires, mais cela comprendrait une grande part de suppositions, qui ne résoudraient d'ailleurs qu'une infime partie du problème ; en outre, ces preuves ne représenteraient qu'une faible part de l'usage que les ducs ont pu faire des grands sceaux. Quant aux réactions, nous ne possédons pas de renseignements pour le cas des sceaux des ducs de Bourgogne, mais il est légitime de supposer qu'ils ont fait l'objet d'une grande attention, comme tous les sceaux en règle générale, du fait de leur valeur juridique importante et de leur capacité à distinguer le vrai du faux²²⁶⁵. En outre, cette attention a pu être renforcée du fait des liens particuliers qui unissaient le sigillant et son sceau, notamment le rapport de ce dernier avec le corps. En effet, le sceau était fait pour être touché : la matrice était ainsi portée par le sigillant, elle touchait donc le corps, et était même parfois placée dans le cercueil du défunt, en même temps que le corps ; elle faisait également l'objet d'une révérence particulière, se confondant avec le possesseur lors de cérémonies et pouvant le remplacer physiquement²²⁶⁶. Si ce dernier propos peut s'accorder avec le cas des ducs de Bourgogne, force est de constater que, pour ce qui les concerne, les réflexions sur les rapports entre le sceau et le corps doivent être relativisés : ces princes, comme tous les grands personnages, ne portaient pas leur grand sceau équestre sur eux, celui-ci étant en possession du chancelier, dont c'était la charge principale²²⁶⁷. Le fait, en outre, que sous les principats de Philippe le Bon et Charles le Téméraire les ducs résidaient

²²⁶³ ROUYER, p. 424-425.

²²⁶⁴ *Idem*, p. 366.

²²⁶⁵ PASTOUREAU, « Les sceaux médiévaux et la fonction sociale des images », p. 359.

²²⁶⁶ *Idem*, p. 370.

²²⁶⁷ COCKSHAW, t. I, p. 4 : il s'agit en tout cas de la seule fonction de ce personnage mentionnée dans les actes.

dans leurs principautés du nord alors que le chancelier restait en Bourgogne²²⁶⁸ creusait d'autant plus la séparation physique entre l'objet et son possesseur. Quant au destin du sceau après le décès du sigillant, il fut commun aux quatre principats : il était brisé après la réalisation de la matrice du nouveau duc²²⁶⁹. Les seuls sceaux réellement liés physiquement aux ducs, ceux qu'ils étaient susceptibles de porter, étaient leurs sceaux du secret ou leurs signets : en témoigne la perte du signet de Jean sans Peur lors de sa campagne contre Liège en 1408²²⁷⁰ ou la récupération par les Suisses du sceau du secret de Charles le Téméraire après la retraite de Grandson en 1476²²⁷¹. Ce rapport entre le sceau et le corps était beaucoup plus flagrant en ce qui concerne l'empreinte : la manipulation de la matrice était indispensable pour apposer celle-ci, le scelleur laissant même parfois une empreinte digitale ou palmaire dans la cire, et le contact était nécessaire pour ensuite la briser afin de prendre connaissance du document²²⁷². Comme la matrice, l'empreinte du sceau apparaît donc comme le prolongement du corps²²⁷³ et ce même si les ducs de Bourgogne ne scellaient pas eux-mêmes à l'aide de leur grand sceau équestre : sortie de la matrice, elle est une véritable émanation du sigillant²²⁷⁴. Le sceau, qu'il s'agisse de la matrice ou de l'empreinte, peut donc être considéré comme une réplique de son propriétaire : se posant comme un miroir, un représentant de ce dernier, il devient son double, son *imago*, son image représentative, fonctionnant comme si le sigillant était physiquement présent et pouvant se substituer à lui en son absence²²⁷⁵. Cette légitimité est accordée par le possesseur du fait de son usage et donc de sa reconnaissance : il s'identifie à l'image gravée sur la matrice, ce qui inclut la figure anthropomorphe, qui peut finalement être considérée comme un portrait, tant personnel que social ou de fonction²²⁷⁶. Ce sentiment est renforcé du fait, comme nous

²²⁶⁸ Idem, p. 7-8.

²²⁶⁹ Idem, p. 247.

²²⁷⁰ LAURENT, t. II, p. 596.

²²⁷¹ Idem, p. 616. Il se trouve toujours aux Archives de Lucerne : voir *Charles le Téméraire*, catalogue, p. 334.

²²⁷² PASTOUREAU, « Les sceaux médiévaux et la fonction sociale des images », p. 368.

²²⁷³ Idem, p. 370.

²²⁷⁴ Idem, p. 368.

²²⁷⁵ BEDOS-REZAK, « Medieval identity : a sign and a concept », p. 59 ; PASTOUREAU, Idem, p. 370.

²²⁷⁶ GIL, « L'art sigillaire se prête-t-il à la production d'images allégoriques ? », p. 205.

l'avons mentionné, de l'éloignement progressif entre le duc de Bourgogne et son chancelier, chacun résidant majoritairement dans l'un des deux blocs composant l'entité territoriale bourguignonne : à l'origine, le chancelier résidait souvent là où le duc était absent puis, lorsque celui-ci s'est fixé dans les principautés du nord, il est resté dans celles du sud²²⁷⁷. Il faut garder en tête qu'à partir du principat de Philippe le Hardi le chancelier devint progressivement un « vice-duc », du fait des compétences de plus en plus vastes qu'il accumula, étant l'adjoint direct du prince pour toutes les affaires politiques, financières, administratives, monétaires et judiciaires²²⁷⁸. La présence permanente du grand sceau équestre, le seul d'ailleurs orné d'une figure anthropomorphe, à ses côtés peut donc se comprendre comme un moyen de rendre le duc de Bourgogne présent : la matrice agissait comme son représentant, un substitut, qui lui permettait d'être présent, physiquement et symboliquement, dans les pôles majeurs de son territoire. Il est intéressant de souligner qu'en dépit de toutes ses compétences, il est un domaine qui n'a semble-t-il jamais fait partie des attributions habituelles du chancelier : le domaine militaire. Le chancelier avait donc de nombreuses compétences dans des domaines communs avec le duc, mais il y avait des limites : il n'était en mesure d'exercer qu'une partie des pouvoirs ducaux, il était incomplet, contrairement à son maître, ce qui était rappelé en permanence par la présence du grand sceau à ses côtés, représentant du duc, source de légitimité de ses pouvoirs, dont la figure équestre de guerre représentait l'un de ceux qu'il n'aurait cependant jamais, celui de la plus haute autorité militaire de l'État bourguignon. C'était seulement par la présence du grand sceau équestre que tous les pouvoirs ducaux étaient représentés là où le prince était physiquement absent. Tout aussi importante était la diffusion de la monnaie, outil particulièrement prisé, nous l'avons dit, de toute forme d'autorité afin de faire passer un message politique en raison de son rayon de propagation extrêmement large : la monnaie était susceptible d'atteindre tout le monde, le souverain était ainsi présent dans la poche de tous ses sujets²²⁷⁹. Il est cependant raisonnable de se demander si cela était le cas pour toutes les monnaies : celles en or, à forte valeur, étaient-elles susceptibles de passer entre toutes les mains ? Au premier abord, il est tentant de penser que seule une minorité de la

²²⁷⁷ COCKSHAW, t. 1, p. 7.

²²⁷⁸ Idem, p. IV, 2, 4 et 7.

²²⁷⁹ PERONNET, p. 51.

population, plus riche, était susceptible d'utiliser, et donc de voir, ces monnaies d'or, et qu'elle était donc la destinataire de la politique de représentation du duc. On aurait également tendance à penser que les monnaies d'or étaient surtout utilisées dans le commerce international et que cette image de chef de guerre que les ducs de Bourgogne s'efforçaient d'exalter était destinée à un public étranger à leurs principautés. A. Dreville a notamment démontré que dans le cas des comtés de Flandre et d'Artois il n'en était rien : « nerf de la politique urbaine », manipulées par divers personnages, du duc lui-même jusqu'aux humbles domestiques de l'hôtel ducal²²⁸⁰, les monnaies d'or étaient extrêmement utilisées par les bourgeois²²⁸¹ et atteignaient les plus petites gens, y compris les paysans et quelle que soit leur importance²²⁸². En bref, l'or passait dans toutes les mains et tous les sujets du duc étaient donc susceptibles d'admirer le prince en armes sur les monnaies²²⁸³. Quant au commerce international, l'importance des monnaies d'or ne fait pas l'objet de débats²²⁸⁴. On sait d'ailleurs que, dans le cas de la France, les monnaies d'or circulaient plus vers l'extérieur du royaume que celles en argent²²⁸⁵ : dans ce cas, on peut supposer que les ducs de Bourgogne y virent une bonne opportunité d'étendre la publicité qu'ils organisaient autour de leur personne, d'où l'importance de leur présence sur ces monnaies. Bien que le public visé fût extérieur aux principautés du duc de Bourgogne, cette diffusion était toute aussi importante : il exaltait sa puissance auprès de ses voisins, qu'ils soient alliés ou ennemis potentiels. Les conditions de diffusion restent malgré tout très difficiles à déterminer, tout comme l'impact qu'elle a pu avoir sur ceux qui furent en mesure de voir ces monnaies : on ne connaît pas toujours la quantité de pièces émises²²⁸⁶ et encore moins leurs possesseurs. On ne peut donc se livrer qu'à des suppositions, des hypothèses invérifiables qui ne présentent pas beaucoup d'intérêt. Les médailles étaient également destinées à être

²²⁸⁰ DERVILLE (A.), « Les pièces d'or dans la vie quotidienne (Flandres - Artois, XIVE siècle) », p. 125.

²²⁸¹ Idem, p. 127.

²²⁸² Idem, p. 129-130.

²²⁸³ Idem, p. 130.

²²⁸⁴ Idem, p. 127.

²²⁸⁵ COATIVY, « Les représentations monétaires des rois de France », p. 213.

²²⁸⁶ Il est cependant parfois possible de le calculer : pour le duché de Bourgogne, F. Dumas-Dubourg a estimé à 21 600 le nombre de Philippus censés être réalisés entre 1439 et 1441 : DUMAS-DUBOURG, p. 218.

diffusées, les ducs n'étant pas les spectateurs essentiels. Objet de collection, permettant de constituer facilement des galeries de portraits de personnages illustres²²⁸⁷, elle était également un cadeau diplomatique par excellence du fait de sa valeur propagandiste²²⁸⁸ : les médailles étaient en effet des outils de communication politique, par lesquels une personne pouvait diffuser son image, faire la promotion de sa personne²²⁸⁹. Cet aspect était lié à la fonction commémorative de la médaille, fonction primordiale que nous avons déjà évoquée : les médailles de Carrara, celles de Charles VII ou encore celle de Jean VIII Paléologue avaient ainsi toutes pour dessein la commémoration d'un événement, si ce n'est d'une personne. Il est plus difficile de définir l'événement qu'étaient susceptibles de commémorer les médailles des ducs de Bourgogne. Mais si c'est bien le cas, à qui étaient destinées ces médailles ? S'il n'y a pas de médaille sans public²²⁹⁰, qui était susceptible de voir ces représentations particulières des ducs de Bourgogne ? Encore une fois, le peu d'informations à notre disposition nous empêche d'être catégoriques : aucun exemplaire de la médaille de Philippe le Bon n'est parvenu jusqu'à nous et l'histoire des exemplaires de la médaille de Charles le Téméraire n'est pas connue. Quant à cette dernière, un doute supplémentaire subsiste. Dans son étude sur Giovanni Candida, V. Tourneur considère en effet que la médaille fut à l'origine coulée en or et assimile les « huit représentations d'or de la personne de feu Monseigneur le duc Charles » présentes dans la Chambre des Joyaux de Bruges à des médailles à son effigie²²⁹¹. Si c'est le cas, on peut se demander à quoi correspondent les médailles en bronze parvenues jusqu'à nous : ont-elles vraiment été offertes comme cadeaux diplomatiques ? Ou correspondent-elles à des essais, des sortes de patrons de la véritable médaille ? Nous ne pourrions aller plus loin dans notre réflexion. Plusieurs questions restent en suspens, mais nous disposons de certitudes, à commencer par le fait que les ducs cautionnaient les représentations que ces sources diffusaient.

Que les ducs de Bourgogne aient été conscients ou non de la diffusion que pouvaient connaître leurs sceaux, leurs monnaies et leurs médailles, ils connaissaient forcément leur importance comme moyen d'expression du prestige politique, de la puissance du prince et

²²⁸⁷ FÉMELAT, *Idem*, p. 71 ; PASTOUREAU, *Idem*, p. 207-208.

²²⁸⁸ BOCK, p. 173.

²²⁸⁹ FÉMELAT, *Idem*, p. 71 ; HABLOT, *Idem*, p. 68

²²⁹⁰ PASTOUREAU, « La naissance de la médaille : le problème emblématique ? », p. 221.

²²⁹¹ TOURNEUR, t. 71, p. 258.

de sa souveraineté, en témoigne l'attention qu'ils accordèrent à la réalisation de leurs matrices, à leur monnayage, ou encore l'utilisation de la monnaie par Philippe le Bon comme vecteur d'unification de ses principautés. Il est donc raisonnable de considérer qu'ils furent attentifs à l'aspect de leurs sceaux, monnaies et, dans une certaine mesure, médailles, qui devaient traduire leur volonté, leur politique, voire leur personne même. Les sources de métal nous transmettent donc en général l'image que les ducs se faisaient d'eux-mêmes, ou en tout cas celle qu'ils voulaient diffuser, qui devait s'inscrire dans les esprits et les mémoires. Et, de nouveau, il est intéressant de noter que l'aspect guerrier de la fonction ducale prit le dessus : il est frappant de constater que pour toutes les représentations sigillaires et monétaires des ducs, en tout cas celles où apparaît une figure humaine renvoyant au prince, le militaire est présent, si ce n'est prépondérant. Cela vaut également pour les médailles. Bien évidemment, ces représentations n'avaient pas pour objet de transmettre une vision réaliste du duc, à l'exception notable de la médaille, mais bien une vision idéalisée, conforme cependant aux désirs de l'émetteur : cette figure pouvait renvoyer autant au prince au pouvoir à ce moment-là qu'à la fonction princière dans sa généralité. Cependant le fait est là : le duc de Bourgogne est principalement un guerrier et, de part sa position au sommet de la hiérarchie, un chef de guerre.

C/ Les sources monumentales : une représentation du prince qui se veut immuable et intemporelle

Les représentations monumentales, plus que le reste des sources iconographiques étudiées, semblent avoir été pensées pour assurer une certaine pérennité de l'image ducale : par leur usage d'une part, sous-entendu la place qu'elles devaient occuper, l'endroit où elles devaient être placées, mais également par les matériaux utilisés dans leur réalisation, des matériaux solides pour des œuvres faites pour durer. C'est en tout cas ainsi que l'on peut considérer les représentations tirées de la peinture ou de la statuaire : elles ont un caractère presque muséal et il est donc légitime d'imaginer qu'elles devaient s'inscrire dans la temporalité, offrir une image des ducs de Bourgogne sur le long terme. Partant de ces suppositions, il serait intéressant de démêler le vrai du faux et tenter de déterminer dans quelles mesures cela correspondait à la pensée des ducs. Si ces suppositions se révèlent fondées, les sources monumentales seraient les représentations les plus proches de l'image

que les ducs de Bourgogne se faisaient du prince en chef de guerre et surtout celles qu'ils voulaient diffuser, plus que n'importe quelle autre. Des représentations tant officielles que fidèles des ducs en chefs de guerre.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le voir, les représentations monumentales nous apparaissent comme particulièrement marquées par l'empreinte des ducs de Bourgogne, les modèles, qui semblent avoir présidé à leur création, ou en tout cas l'ont fortement influencée. Ces sources semblent être le témoignage le plus fidèle de la vision que ces princes avaient de l'image en chef de guerre qu'ils voulaient diffuser. On peut alors se demander comment les ducs imaginaient la diffusion de ces œuvres. Il est indiscutable que ces œuvres avaient pour fonction d'être vues et qu'il était envisagé qu'elles le seraient : contrairement aux miniatures, qui n'étaient finalement qu'un accompagnement du texte et variaient selon les éditions, et aux représentations sur métal, où la figure était simplifiée et n'était que secondaire par rapport à la valeur, comme dans le cas des monnaies²²⁹², ces représentations monumentales étaient pensées pour être vues, il s'agissait de leur fonction de base. Il est évident que l'ajout d'une représentation lors d'une fondation avait pour fonction d'identifier clairement, et visuellement, le donateur, aux yeux notamment des visiteurs : il s'agissait d'une forme de promotion des ducs par l'image, il fallait que le visiteur sache qui était l'auteur de la fondation et y associer une figure précise, bien évidemment voulue par ce dernier. C'était également la fonction du tombeau : laisser une trace tangible, et surtout visuelle, du duc décédé. Il est fort probable qu'en commandant leurs tombeaux les ducs se pliaient à une habitude bien entérinée, mais il est également tout aussi probable que ce procédé leur convenait, puisqu'il leur donnait l'opportunité de laisser une représentation cautionnée d'eux-mêmes, qui les glorifiait une fois qu'ils seraient décédés. Statues et peintures avaient donc pour objectif fondamental d'être vues. C'était également le cas des tapisseries. Signes de richesse, éléments de décor, fixes ou provisoires, offrant également une précieuse protection contre le froid²²⁹³, les tapisseries n'étaient pas offertes qu'aux regards du duc et de son entourage et permettaient, en certaines occasions, d'exalter la grandeur du prince aux yeux d'un public beaucoup plus large : la taille des pièces et leur

²²⁹² Exception faite, ainsi que nous l'avons vu, des médailles.

²²⁹³ CHECA, p. 17, 19 et 27 ; CHEYNS-CONDÉ, « La tapisserie à la cour de Bourgogne », p. 74 ; FRANKE (B.) et WELZEL (B.), « Des palais et des tentes gorgés d'art », p. 56

mobilité rendaient d'ailleurs les tapisseries particulièrement adaptées à la culture cérémonielle et ostentatoire de l'époque, s'intégrant parfaitement aux rituels, profanes et religieux, au même titre que d'autres objets fastueux²²⁹⁴. Les tapisseries, cependant, étaient choisies en fonction de l'occasion et du lieu de leur exposition et, ce faisant, n'étaient pas toujours appropriées : exposées, elles pouvaient avoir un effet réel sur le comportement et l'attitude des participants, ce qui nécessitait une grande prudence dans leur utilisation²²⁹⁵, peut-être la seule faiblesse de ce type de représentation. En ce qui concerne les tapisseries de Philippe le Hardi et Jean sans Peur, nous possédons quelques témoignages de leur utilisation, même après leur décès : Philippe le Bon fit ainsi accrocher les tapisseries de la bataille d'Othée aux murs de la grande salle du logis de l'abbé de Saint-Vaast lors du congrès d'Arras en 1435²²⁹⁶ ; leur présence lors des noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York en 1468²²⁹⁷ témoigne bien du fait qu'elles n'avaient pas vocation à rester dans des coffres, même après le décès de leur commanditaire. En effet, n'oublions pas que ces représentations devaient survivre à leurs modèles : sans émettre des suppositions infondées sur le futur, il était légitime pour les ducs de penser ainsi. Ces représentations étaient, pour la plupart, réalisées sur un support plus solide, moins périssable, que les fragiles manuscrits qui portaient les miniatures, et qui pouvaient d'ailleurs rejoindre une bibliothèque privée pour ne plus en sortir, et étaient censées durer, à l'inverse des sceaux et des monnaies qui disparaissaient avec l'émetteur : nous avons bien vu, dans le cas du sceau, que celui-ci était brisé à la mort de son possesseur et que, dans le cas des monnaies, chaque duc s'était efforcé de laisser sa marque personnelle, même sur les monnaies héritées de ses

²²⁹⁴ WEIGERT, « Les tapisseries : images et cérémonial laïque », p. 132.

²²⁹⁵ Idem, p. 131.

²²⁹⁶ *Journal de la paix d'Arras*, p. 6 : « Ledit iour la grande salle de mondit Seigneur Abbé auoit esté tendue et parée tout au tour de draps de haulte lice, esquels estoit figurée la bataille et deconfiture des Liegeois faite par Monseigneur le duc Jean, père de Monseigneur le Duc de Bourgogne, et par Guillaume Comte de Holande, en l'an mil quatre cent huit. » Cité dans CARRIER (H.), « *Si vera est fama*. Le retentissement de la bataille d'Othée dans la culture historique au XVe siècle », p. 48.

²²⁹⁷ HAYNIN, t. 2, p. 108 : « La grande sale du commun estoit tapissée de l'histoire de la grande bataille de Liège, où le duc Jean de Bourgoigne, et le duc Guillaume de Bavière, conte de Haynaut, desconfirent les Liégeois emprès Otey, en l'an 1408, par ung dimenche, 23me jour de septembre. » CARRIER, Idem.

prédécesseurs. Dans le cas des œuvres fixes, cela apparaît comme une évidence : un monument, par définition, a pour fonction de « transmettre à la postérité le souvenir d'une personne ou d'un événement »²²⁹⁸, ce qui sous-entend bien le fait qu'il est pensé pour durer. Cette pérennité se mesure notamment à la survie de ces œuvres, en tout cas sous les successeurs directs des ducs. On ne parlera pas, bien sûr, des représentations fixes, mais pour ce qui concerne les représentations mobiles, nous en avons des preuves : il est ainsi possible de retrouver la trace des tapisseries des batailles de Roosebeke et d'Othée dans l'inventaire que Charles Quint fit réaliser en 1536²²⁹⁹, et la deuxième est encore citée dans l'inventaire dressé à Bruxelles entre 1597 et 1598, à la mort de l'archiduc Ernest, fils de Maximilien II du Saint-Empire et avant-dernier gouverneur des Pays-Bas méridionaux²³⁰⁰. La quasi-totalité des tapisseries héritées des ducs de Bourgogne disparut cependant au XVIII^e siècle²³⁰¹. Le portrait dit de Charles le Téméraire « à l'épée » semble, lui aussi, avoir été transmis à ses descendants : l'inventaire de Marguerite d'Autriche, sa petite-fille, dressé en 1523, fait mention d'un « tableau de la portraiture de Mons^{br} le duc Charles de Bourgogne, habillé de noir, pourtant la Thoison d'or pendant à une chayne, et ung rolet en sa main dextre, ayant le chiefz nuz »²³⁰², bien qu'il soit difficile de déterminer s'il s'agissait de l'original ou d'une copie.

Le portrait de Berlin, dont nous avons déjà souligné le fait qu'il ne s'agissait pas d'une représentation guerrière, se démarque cependant une fois de plus des autres représentations monumentales du fait de sa diffusion limitée : il semble avoir avant tout relevé de la collection personnelle, surtout si l'on prend à témoin l'inventaire de Marguerite d'Autriche, le tableau faisant partie d'un groupe de portraits de famille. Il était donc destiné à un public restreint, en l'occurrence sa propriétaire et son entourage, à l'inverse des représentations monumentales dont l'objectif semble avoir été une diffusion beaucoup plus large. Cette question de la diffusion mérite d'ailleurs d'être posée : à quel public s'adressait

²²⁹⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition/monument>

²²⁹⁹ CHECA, p. 139.

²³⁰⁰ Idem, p. 252-253.

²³⁰¹ Idem, p. 254.

²³⁰² MICHELANT (M.), « Inventaire des vaisselles, bijoux, tapisseries, peintures, manuscrits, etc, de Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines, le 9 juillet 1523 », p. 67-68. Voir également JUGIE, p. 61.

ces œuvres ? Il n'est pas toujours aisé de répondre à une telle interrogation : les objectifs des commanditaires ne sont pas toujours précisément connus et il serait présomptueux de considérer qu'ils aient pu imaginer le destin de ces représentations. Dans certains cas, nous avons tout de même des éléments de réponse. Nous avons parlé plus haut de l'utilisation qui était faite des tapisseries et nous avons déjà cité quelques exemples de leur exhibition : elles semblent avoir été réservées à un public plus restreint, voire intime, des ducs de Bourgogne car seules les personnes participant aux cérémonies et festivités organisées par ces princes pouvaient être susceptibles de les admirer. En outre, leur caractère mobile limitait également leur diffusion : les tapisseries ne semblent avoir été tendues qu'à de certaines occasions et il n'était donc pas possible de les voir n'importe quand, à la différence d'œuvres fixes. Le reliquaire réalisé à l'intention de la cathédrale Saint-Lambert de Liège avait clairement pour objectif d'être offert aux regards des habitants de la ville, en témoigne le fait qu'une cérémonie a été organisée pour sa présentation en 1471²³⁰³, véritable mise en scène censée marquer les esprits. En outre, il ne faut pas oublier que le reliquaire devait transmettre un message : non pas les remords de Charles le Téméraire, mais plutôt la conviction du duc de Bourgogne du bien-fondé et de la légitimité de ses actions à l'encontre de la ville²³⁰⁴. En conséquence, cette représentation était bien destinée avant tout aux Liégeois. Si l'on en juge par les réactions qui sont parvenues jusqu'à nous, le message ne semble pas avoir été bien compris²³⁰⁵ : cependant, il reste indéniable que cette image de Charles le Téméraire a réussi à s'imposer dans les esprits. En ce qui concerne la plaque votive d'Isabelle de Portugal, nous avons déjà évoqué les desseins politiques que pouvait poursuivre sa réalisation, parallèlement à la piété de la duchesse : il est donc légitime d'imaginer que les commanditaires destinaient cette représentation au public international que le concile de Bâle était censé réunir, sans oublier les visiteurs de la chartreuse, hors de ce contexte particulier²³⁰⁶. Il est en effet raisonnable de penser qu'un bâtiment religieux était considéré comme un lieu susceptible de recevoir un grand nombre de visiteurs : une église pouvait par exemple recevoir tant les paroissiens, dans le cadre d'offices notamment,

²³⁰³ VAN DER VELDEN, p. 98-99. Voir également les relations de Jean de Looz et Adriaan van Oudenbosch éditées par l'auteur p. 339-340, doc. 9 et 10.

²³⁰⁴ Idem, p. 152-153.

²³⁰⁵ Idem, p. 100-102.

²³⁰⁶ LUCAS, p. 39.

que des voyageurs, comme nous avons pu le voir dans le cas du tombeau de Nancy. Cela était également le cas pour les monastères. Dans le cas de la chartreuse de Champmol, il suffit, pour en juger, de considérer les nombreux documents concernant les tombeaux qui témoignent des visites que reçut le bâtiment au cours des siècles suivants²³⁰⁷ : la visite la plus célèbre est probablement celle de François I^{er}, rapportée par Claude Courtépée²³⁰⁸, lequel, quelques pages auparavant, précise que « les Chartreux ont été obligés de poser un grillage autour des tombeaux »²³⁰⁹ afin de protéger ces monuments qui selon lui « ont toujours fait l'admiration des étrangers et des connoisseurs »²³¹⁰. Les tombeaux permettaient d'ailleurs au monastère de jouer son rôle de gardien de la mémoire des ducs de Bourgogne de manière particulièrement claire²³¹¹. Les fresques de la salle échevinale d'Ypres durent probablement avoir une diffusion plutôt locale : leur présence dans un lieu si particulier laisse même penser que les destinataires de ces représentations étaient avant tout les représentants de l'administration urbaine qui pouvaient y être présents. Les collègues échevinaux constituent un bel exemple des efforts des princes, comtes puis ducs, pour renforcer leur contrôle sur les institutions urbaines : le droit d'élire et de nommer les échevins, des « personnes commises par le seigneur pour administrer la justice dans sa terre »²³¹², revenait, en théorie, au prince²³¹³, et les ducs de Bourgogne ne manquèrent pas d'intervenir dans la désignation des administrations municipales, les « Lois », lesquelles étaient renouvelées annuellement en présence de commissaires ducaux²³¹⁴. Ypres fait cependant office de cas à part puisqu'elle s'avère avoir été une ville docile, en comparaison avec Gand ou Bruges notamment : l'influence de la ville sur le renouvellement de la Loi avait

²³⁰⁷ On pourra par exemple se référer aux nombreux dessins des tombeaux utilisés lors de l'étude iconographique : BARON, JUGIE et LAFAY, p. 126-129.

²³⁰⁸ COURTÉPÉE (C.), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, t. 2, p. 253.

²³⁰⁹ *Idem*, p. 249.

²³¹⁰ *Idem*, p. 248.

²³¹¹ BARON, JUGIE et LAFAY, p. 21.

²³¹² CLAUZEL (D.), « Le renouvellement de l'échevinage à la fin du Moyen Âge : l'exemple de Lille (1380-1500) », p. 366.

²³¹³ CLAUZEL, p. 365 ; VAN LEEUWEN (J.), « Un rituel de transmission du pouvoir : le renouvellement de la Loi à Gand, Bruges et Ypres (1379-1493) », p. 765.

²³¹⁴ SCHNERB, *L'État bourguignon*, p. 366-367 ; VAN LEEUWEN, p. 771.

été aboli en 1377 et le collège échevinal se montra généralement fidèle au prince²³¹⁵. L'existence de représentations des princes dans ce lieu de grande importance, la salle des échevins étant notamment le lieu où se tenait le conclave lors de l'élection²³¹⁶, est particulièrement intéressant : dans une ville où le pouvoir princier était si fort, il est possible d'y voir un rappel permanent de la suprématie des comtes et des ducs. Si ces peintures furent bien réalisées entre 1322 et 1468, il a pu s'agir, originellement, d'une tentative des comtes d'affirmer leur pouvoir sur la ville, perpétuée par leurs successeurs. Toujours est-il que ces peintures permettaient de rendre les princes, et leur fonction, omniprésents dans ce lieu symbolisant l'administration municipale. On ne sait cependant rien du contexte de réalisation, des artistes ou encore de l'influence des comtes et des ducs dans ce processus, il est donc difficile de considérer ces représentations comme fidèles à l'image que ceux-ci voulaient diffuser. Il convient également de prendre en compte la possibilité pour ces peintures d'avoir été réalisées à l'initiative de la ville elle-même : elles marqueraient alors le respect, si ce n'est la subordination, d'Ypres à son prince. Si l'on se fonde sur les rares traces parvenues jusqu'à nous, les représentations semblent avoir été plutôt conventionnelles, et non pas individualisées : l'aquarelle présente dans l'article de J. Coppieters nous laisse voir des personnages assez proches, seulement différenciés par leurs emblèmes. Le fait que Philippe le Hardi, tout comme ses prédécesseurs comtes de Flandre, soit représenté en homme de guerre est cependant très intéressant : cela suppose qu'aux yeux des commanditaires et/ou des auteurs de ces peintures, l'aspect guerrier de la fonction princière était fondamental, que le prince était avant tout un guerrier, et un chef de guerre. Et le choix de faire figurer ces peintures sur les murs d'une salle, d'un bâtiment, suppose la volonté d'inscrire cet aspect dans le temps.

Comme pour l'intégralité de notre corpus, la question de la diffusion des sources monumentales reste difficile à résoudre. Les conditions de réalisation et le caractère fixe de la plupart d'entre elles nous ont cependant permis d'émettre des hypothèses plus précises : ces sources s'imposent comme celles ayant été offertes à la contemplation du public le plus large. Cette affirmation, associée à la fonction commémorative primordiale du monument, nous permet d'avancer que ses sources étaient les plus susceptibles de servir la propagande

²³¹⁵ VAN LEEUWEN, p. 767-768.

²³¹⁶ Idem, p. 777.

ducale et de diffuser l'image des ducs, particulièrement dans le temps. La diffusion de toutes ces représentations a connu un essor important ces dernières années, mais cela n'a pas toujours été le cas : certaines n'ont d'ailleurs été redécouvertes qu'après plusieurs siècles. Les manuscrits et les médailles ont dû attendre un certain temps afin de pouvoir être contemplés par un public plus nombreux et leur passage d'une collection privée à une collection publique n'a pas forcément entraîné une plus grande diffusion. Quant aux sceaux et aux monnaies, leur diffusion postérieure a été encore plus limitée du fait du lien qu'ils entretenaient avec leur émetteur. En conséquence, les sources monumentales, et particulièrement les sources fixes, ont été pendant plusieurs siècles les seules représentations des ducs de Bourgogne offertes au regard du public. Pour des générations, ce furent ces images des ducs qu'elles transmirent. Et, encore une fois, le prince guerrier était omniprésent. L'image que les ducs de Bourgogne ont voulu laisser à la postérité à travers leurs représentations était celle d'un guerrier.

Conclusion

Qu'en est-il, finalement, des objectifs que nous nous étions fixés en entreprenant notre étude ? Que retenir de notre voyage sur les traces des ducs de Bourgogne en chefs de guerre ? Tout d'abord, ceux-ci nous apparaissent de manière plus précise : nous pouvons les visualiser plus clairement. Les sources nous ont permis de reconstituer l'apparence des ducs sur le champ de bataille, ou en tout cas d'en dessiner les grands traits. Les achats relatifs au matériel de guerre nous ont permis de mesurer l'attention que les ducs accordaient à cette apparence. Même sur le champ de bataille, le duc, commandant de l'armée, entendait tenir son rang et affirmer sa position aux yeux de tous : dans le cadre d'un affrontement, cela était utile afin d'organiser les troupes, celles-ci pouvant ainsi identifier leur chef, mais cela pouvait également servir la propagande ducale, le prince déployant une grande richesse à travers son équipement. Le fait d'armes devenait alors une scène sur laquelle les ducs apparaissaient dans toute leur puissance afin de marquer les esprits. L'équipement de guerre aidait les ducs pour cela : tous les éléments étaient conçus pour dire tant l'identité du prince que son statut et sa richesse, et ce grâce aux matériaux employés ou aux emblèmes représentés, ainsi que nous l'avons vu. Au combat, les ducs de Bourgogne apparaissaient donc comme des guerriers fastueux, voire éblouissants, au propre comme au figuré si l'on en juge par la mise en scène que permettaient certains matériaux composant l'équipement. Celui-ci n'était d'ailleurs pas réservé qu'à la guerre proprement dite : la grande variété de pièces d'inspiration guerrière mais utilisées dans un contexte différent nous a fait prendre conscience que le duc n'exaltait pas sa fonction de chef de guerre seulement sur les champs de bataille. Les ducs de Bourgogne furent donc très attentifs à la manière dont ils apparaissaient en chefs de guerre, mais cette attention était cependant la même pour tous les aspects de leur fonction princière, elle n'était pas limitée qu'au monde de la guerre. En allant plus loin, il est même possible de souligner que ce soin apporté à la mise en scène de leur pouvoir, quel qu'il soit, n'était pas un apanage des ducs de Bourgogne : ils ne faisaient finalement que se soumettre au mode de vie des princes de leur temps. Nous avons pu nous en rendre compte en étudiant l'environnement, culturel notamment, au sein duquel ils évoluèrent : leur éducation, leurs références, leurs modèles ne furent guère différents de ceux de leurs pairs. Les ducs furent plutôt ancrés dans leur temps.

Ce sont des conclusions similaires qu'il est possible de tirer de notre étude des représentations. Les supports artistiques auxquels ils eurent recours ne présentent finalement pas d'originalité particulière : il serait exagéré d'affirmer qu'ils furent à l'origine d'une révolution en ce qui concerne la représentation du prince en armes. Ces sources iconographiques n'en sont cependant pas moins intéressantes, notamment en raison de la place qu'occupe le prince en armes au sein des arts graphiques. Le type de guerre est particulièrement bien représenté au sein des représentations des ducs de Bourgogne : ces derniers l'appréciaient indubitablement car il s'invite dans des scènes qui n'ont, originellement, rien de guerrières. En fait, l'aspect guerrier de la fonction ducale s'impose comme le principal : le prince était avant tout un guerrier. En outre, lorsqu'il est représenté, il s'agit bien souvent du prince commandant, donc du chef de guerre au sens propre. Ce point permet de souligner une autre conclusion qu'il est possible de tirer de notre étude iconographique : les ducs de Bourgogne sont représentés de manière cohérente et il est généralement possible de faire le lien avec les informations tirées de la comptabilité. Cette remarque a toute son importance car les ducs, dans leurs représentations, se révèlent assez peu idéalisés, en tout cas guère plus qu'ils ne l'étaient déjà sur le champ de bataille. Ainsi, nous sommes en mesure de faire émerger une image relativement homogène du prince en chef de guerre tel que le concevaient les ducs de Bourgogne. Dès le départ, nous avons postulé d'une opposition entre deux aspects du prince en guerre : le prince réel et le prince imaginaire. Ceux-ci sont finalement plutôt proches, en dépit de quelques différences. La distinction existe entre le prince réel et le prince imaginaire, c'est une évidence : les représentations ne peuvent reproduire exactement la manière dont les ducs apparaissaient sur les champs de bataille. L'image et les représentations ne sont cependant pas incompatibles et mettaient l'accent sur ce que les ducs voulaient qu'on retienne d'eux : leur richesse, leur puissance, leur capacité à commander, l'aspect guerrier de leur fonction princière. Tous ces éléments étaient exaltés par les ducs autant lors des combats que dans leurs représentations. Le prince réel et le prince imaginaire se complétaient : ensemble, ils permirent aux ducs de multiplier les possibilités de diffuser leur image.

Car le prince réel et le prince imaginaire ont bel et bien servi les desseins de la politique de prestige des ducs de Bourgogne : la manière dont ces derniers apparaissaient sur le champ de bataille et les représentations qui en découlèrent relevaient de la propagande ducale. Il n'est pas risqué d'émettre de telles affirmations : le corps princier

était un outil parmi d'autres et les ducs l'utilisèrent pour mettre en scène leur pouvoir. Nous avons eu l'occasion, à maintes reprises, de mettre en avant cet usage : l'équipement guerrier des ducs et leur comportement sur le champ de bataille leur permettaient de rappeler leur puissance et leur autorité sur les hommes d'armes de leur armée ; les représentations soulignaient quant à elles l'importance de la fonction guerrière des ducs et relevaient même parfois de la propagande ducale. La guerre est donc bien une composante essentielle du pouvoir des ducs de Bourgogne. Il convient malgré tout de relativiser l'impact de cette propagande reposant sur le corps du prince en armes. Nous avons bien mis en avant les difficultés rencontrées lorsqu'il a été question de la diffusion et de la perception de l'image des ducs de Bourgogne en guerre. Autant l'usage de certaines représentations dans le cadre de la propagande ducale ne fait pas débat, autant, pour d'autres, il est difficile d'être catégorique. Nous avons ainsi eu l'occasion de nous rendre compte que les miniatures, du fait de leur diffusion limitée, n'avaient probablement pas été considérées par les ducs comme des outils au service de l'exaltation de leur pouvoir. Les sceaux et les monnaies étaient des représentations émises et cautionnées par les ducs, qui rappelaient leur statut de guerrier, mais si leur diffusion était plus large que celle des miniatures, elle n'en restait pas moins limitée elle-aussi. Quant aux représentations monumentales, nous avons bien souligné que leur fonction mémorielle les destinait avant tout aux générations futures : il est donc difficile d'imaginer qu'elles aient pu servir les ducs de leur vivant, en tout cas pour une partie d'entre elles. En fait, les ducs de Bourgogne ne pouvaient raisonnablement pas reposer leur propagande sur les seules représentations : c'est bien le corps réel du prince qui leur permettait de se mettre en scène et d'exalter leur statut de chef de guerre. Les représentations, en définitive, nous transmettent avant tout la manière dont les ducs se voyaient en guerrier et le souvenir visuel qu'ils voulaient laisser d'eux.

Mais alors, la vision que nous avons aujourd'hui des ducs de Bourgogne est-elle l'œuvre de ces derniers ? Devons-nous, comme nous l'avons supposé, aller chercher la source de notre imaginaire médiéval dans la propagande orchestrée par les ducs eux-mêmes ? Cela ne paraît pas si inconcevable compte tenu de l'attention que ces princes portèrent à leur image. Bien sûr, il ne s'agit pas ici d'essayer d'imaginer ce que les ducs ont pu penser : il serait présomptueux de prétendre pouvoir entrer dans la tête des ducs et d'en tirer leurs éventuelles conjectures quant au futur. Cependant, tout en conservant une

certaine prudence, il est possible de souligner quelques points qui nous apparaissent cohérents. Certaines formes artistiques, nous l'avons vu, sont par définition faites pour l'entretien de la mémoire et la diffusion d'une image sur le temps long. Il est raisonnable de penser que les ducs en étaient conscients. Dans le cas des tombeaux, pour reprendre cet exemple, il est évident que les ducs savaient que ces représentations allaient leur survivre : ils n'étaient pas étrangers à cette pratique, ayant notamment connaissance des tombeaux de leurs aïeux, qu'ils soient rois de France ou comtes de Flandre. L'aspect dévotionnel était sans conteste primordial, mais il n'était pas incompatible avec l'aspect mémoriel. Quoi qu'il en soit, les ducs de Bourgogne ont sans conteste préparé le terrain pour les générations futures. Si les cérémonies ducales nourrissaient leur notoriété et assuraient leur réputation, les ducs étaient conscients de leurs limites, notamment dans le temps : leur immédiateté était peu propice au développement de la puissance princière. Les ducs entendaient faire mémoire et ils eurent recours à plusieurs outils, à commencer par les commandes littéraires²³¹⁷. Il n'est donc pas étonnant que les ducs aient pu se projeter vers l'avenir. Les commandes monumentales ou les historiographies officielles témoignent du souci des ducs de Bourgogne en ce qui concerne l'image qu'ils allaient laisser après leur mort. Ces diverses réalisations furent les sources sur lesquelles se fonda l'historiographie développée au cours des siècles suivant : ils furent donc à l'origine de notre imaginaire. Tout du moins en partie. Il n'est pas certain que toutes les représentations réalisées à l'initiative des ducs aient influencé notre imaginaire. Ce questionnement découle de notre étude iconographique. Compte tenu du peu de représentations originales parvenues jusqu'à nous, tout porte à croire que nous n'avons pas été les récepteurs de la propagande ducale dans son entièreté. A l'issue de cette étude, il est tentant de se demander si certaines représentations n'ont pas pris le pas sur d'autres. Avec le recul, il apparaît en effet que si les ducs ne firent pas preuve d'une innovation radicale en ce qui concerne l'image du prince en chef de guerre, s'ils eurent tendance à se transmettre les pratiques, d'une génération à l'autre, un principat se détache cependant des autres : un duc rompit avec la tradition. Ce n'est pas notre propos de revenir ici sur le rapport de Charles le Téméraire avec les choses de la guerre et il serait peut-être exagéré de faire du principat du dernier duc la seule source de notre imaginaire. Cependant, il est incontestable que l'Histoire des ducs Valois de Bourgogne eut un dénouement

²³¹⁷ LECUPPRE-DESJARDIN, *Le royaume inachevé*, p. 35-36.

mémorable : la fin du Téméraire a marqué les esprits, en raison des circonstances mais également de la vie particulière du dernier duc, marquée par les campagnes militaires. Serait-il si absurde d'envisager que dans l'imaginaire collectif le principat de Charles le Téméraire se soit plus largement inscrit dans les mémoires ? Dans notre introduction, nous avons bien souligné la surreprésentation de ce dernier par rapport à ses prédécesseurs, notamment dans les manuels scolaires : Charles, fils de Mars, n'a-t-il pas fini par synthétiser l'ensemble des ducs Valois au cours des siècles qui suivirent, dans l'imaginaire collectif en tout cas ? Cette présomption peut être renforcée par l'exemple de notre corpus iconographique. Cette étude a peut-être été influencée, elle aussi, par l'exemple du Téméraire. A l'exception des sceaux et des médailles, qui sont représentés tout au long des quatre principats, nos sources iconographiques renvoient, dans une large majorité, au principat de Charles le Téméraire : que ce soient les miniatures ou les sources monumentales, notamment celles parvenues jusqu'à nous et que nous pouvons visualiser, nos représentations concernent principalement le dernier duc ou furent réalisées durant son principat. Certaines furent, certes, réalisées après sa mort mais, dans ce cas, elles sont plus susceptibles d'avoir été influencées par la période du Téméraire que celles de ses prédécesseurs. Cette remarque a toute son importance : partant du principe que les œuvres artistiques sont un miroir de l'époque à laquelle elles furent réalisées, bon nombre de nos représentations renvoient plus à Charles le Téméraire qu'aux ducs qu'elles sont censées représenter. Finalement, l'image des ducs en chefs de guerre que nous avons tirée de notre étude iconographique est avant tout influencée par l'image de Charles le Téméraire. Nos conclusions sont donc à l'image du « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes », où le premier duc est en fait représenté sous les traits du dernier.

Quoi qu'il en soit, l'image qui a fini par s'imposer n'aurait probablement pas déplu aux ducs de Bourgogne si l'on en juge par leur politique de représentation. Ces princes ont voulu s'affirmer comme les chefs de la noblesse, dont la prérogative était la guerre, et, pour ce faire, ont mis en avant l'aspect guerrier de leur fonction. L'armure qu'ils se sont plu à porter dans leurs représentations leur a été conservée par les générations postérieures. Avec le recul, leur propagande a donc été un succès.

ANNEXES

ANNEXE 1

Pièces justificatives

Pièce n° 1

1368, 8 juillet.

Achat de divers éléments composant un harnois par Philippe le Hardi.

Original : ADCO, B 1430, 111 r°.

A Guillaume de Lions heaumier demourant a Paris et a Phelippot de Calleuille haubergier qui deuz leur estoient. C'est assavoir au dit Guillaume pour un bacinet a visiere, un harnois de bras entier, gardebras et avant bras, et un harnois de jambes entier achete de lui par mon dit seigneur XLIX franz. Et audit Phelippot pour un camail de maille et pour le dit harnois garni de maille XXXIIII francs. Pour ce par mandement de monseigneur donne ad non le VIIIe jour de juillet CCCLXVIII et leur quittance donne le XXIIe jour de juing M CCCLXVIII ensuivant.....IIII^{XX}IIII francz

Pièce n° 2

1371, 20 septembre.

Achat de chapeaux de fer.

Original : ADCO, B 1435, f° 70 v°.

A Jehan le Heaumier pour II chapeaux de fer achettes de lui pour monseigneur IIIII francs. Et a Guillaume le Cousturier pour la garnison et couverture diceulx chapeaux en XVIII gros de Flandres au pris de III des diz gros pour un gros tournois viez VI gros valent X s. t. Pour tout par mandement de mondit seigneur donne le XXe jour de septembre CCCLXXI ensuivant.....IIII l. X s. t.

Pièce n° 3

Août 1372.

Achat de divers éléments d'équipement militaire.

Original : ADCO, B 1438, f° 32 v° et 33 r°.

A Vinant de Vermonster orfevre demourant a Paris qui deus li estoient pour or, argent et facon de VI mars d'argent dores ouvres en pluseurs menus ouvrages mises et convertiz ou harnois a armer de monseigneur au fuer de XIII francz pour chascun marc. Et pour II mars d'argent dores comme dessus mis en un pommel et une croiz d'espee pour

monseigneur au fuer de IX franz le marc. Et pour II XII nes d'aguilletes d'argent blanc pesant une once XV esterlin II franz. Pour ce par mandement de monseigneur et quittance donnee XII daoust CCCLXXII IIII^{XX}XVIII franz. A Guillaume de Lyons pour un bacinet a visiere et uns harnois de jambes, uns braceles et les tissus pour garnir pour monseigneur par le dit mandement et quittance donnee XIII daoust XXXV franz. A Rogier le Dyenais pour une paire de gantheles pour monseigneur par ledit mandement et sa quittance donnee XII daoust V franz. A Philippot de Carnille pour haubergion prist de lui par mondit seigneur par ledit mandement et sa quittance donnee XII daoust XVIII franz. A Humber Clabant chapelier demourant a Paris pour V houpes de plumes d'otruce mises sur les fleurs de liz du bacinet monseigneur par le dit mandement et quittance donnee XIII daoust III franz. [...]

Pièce n° 4

Juin 1378 et mai 1379.

Achats d'épées pour Philippe le Hardi à l'occasion de la campagne en Normandie de 1378.

Original : ADCO, B 1452, f° 42 r° et v°.

A Jehan Villon ovrier d'espees demourant a Langres qui deuz lui estoient pour les causes qui s'ansuivent. C'est assavoir pour l'achat et vendicion de XV grans espees la piece V franz LXXV franz. Et pour IIII autres espees moiennes la piece IIII franz XVI franz. Les quelles espees dessus dictes monseigneur a fait acheter de luy et ycelles envoies par l'ordonnance et mandement de monseigneur devers mon dit seigneur en Normandie. Pour ce par mandement de ~~mon dit seigneur~~ madame la duchesse et II quictances l'une donne XXIII de juing CCCLXXVIII et l'autre III de may CCCLXXIX.....IIII^{XX}XI franz

Pièce n° 5

Mai 1379.

Achats d'épées pour Philippe le Hardi à l'occasion de la campagne en Normandie de 1378.

Original : ADCO, B 1454, f° 58 r°.

A [Jehan de Troyes] qui deuz lui estoient pour les causes qui s'ansuivent. C'est assavoir pour une selle a porter la banniere de monseigneur darrenierement que il a

este en Normandie XVI franz. Et pour une selle pour Claux le Bahenon IIII franz. Les quelles selles ont este prises de lui par le commandement de mon dit seigneur par le Lou de Ventoux son escuier d'escuierie pour ce par mandement de monseigneur certification dudit escuier donne XXVIII de may CCCLXXIX et quictance donnee le samedi XXVIII de may CCCLXXIX les quelles selles ont este delivrees c'est assavoir la dicte selle de banniere en l'armurerie et l'autre selle au dit Bahenon.....XX franz

Pièce n° 6

1383, 11 août.

Entretien de l'équipement utilisé par Philippe le Hardi lors de la campagne de Flandre de 1382.

Original : ADCO, B 1461, f° 76 r°.

A Hennequin le Polisseur demourant a Paris qui deuz lui estoient c'estassavoir pour polir et nectoier II harnoiz de jambes entour des harnoiz de monseigneur et III de ses bacines quant il ala avec le roy ou voiage que derrenierement il a fait en Flandres II franz. Item pour nectoier les diz III bacines et la piece de monseigneur quant il retourna en Bourgoingne XXIIII s. par. Item a Jehan de Mex pour clox, bocettes, charnieres et autres choses que le dit Jehan a delivre par l'ordennance de monseigneur a Josset son armerier et vallet de chambre pour rappareiller son harnoiz II franz. Item a Marguerite femme Thiebaut Home frepier pour V draps de lit pour envoleper le hernoiz dudit monseigneur II franz demi. A Jehan le Gaignier pour l'estui de la hache dudit monseigneur delivre a son dit armerier VIII s. par. Et a Guillaume de Lory pour garnir une paire de cuissoz de monseigneur que Guillaume de Bruges a faiz derrenierement tous neufs pour monseigneur II franz. Pour ce par mandement de mondit seigneur fait sur ce et certification de maistre Jehan le Mol secretaire de mondit seigneur escripte audoz atenant que icy paie les parties contenues oudit mandement donne XI daoust CCC IIII^{XX} et III.....X franz demi

Pièce n° 7

1383, 9 novembre.

Achat de houppes pour la fleur de lys d'argent de l'un des bassinets du duc.

Original : ADCO, B 1461, f° 90 r°.

A [Denisot Bomo chappelier demourant a Paris] qui deuz lui estoient pour les causes et parties qui s'ensuivent. C'est assavoir pour V houppes pour la fleur de lys d'argent mise sur l'un des bacines de monseigneur XV s. t. la piece III frans XV s. t. Item pour IX houppes garnies de boutons et de fin or de Chippre pour la dicte fleur de liz I franc la piece IX frans. Et pour II plumes vermeilles courtes doublés de VIII pour la capeline de mondit seigneur XXX s. t. la piece III frans. Pour tout par mandement de mondit seigneur et quittance donne IX de novembre CCC IIII^{XX} et III.....XV franz XV s. t.

Pièce n° 8

1385, 4 janvier.

Entretien d'équipement militaire.

Original : ADCO, B 1463, f° 76 v°.

Pour deniers paieez par le dit Amiot a pluseurs personnes auxquels Lambequin le Mareschal escuier d'escuerie de monseigneur a fait faire par l'ordonnance et licence de mondit seigneur les chouses qui s'ensuivent. C'est assavoir a Henriet Tallemont forbisseur pour VI haches fourbir et nettoier II frans. A lui pour fourbir et nettoier II espees garnies de veluyau noir, une de parement et une autre petite XXIII s. p. A lui pour fourbir et nettoier un bran d'acier, une espee de Castille, deux espees de Bourdeaux et pour II espees de Langres et deux autres espees garnies de fourreaux neuf pour II autres espees nettoier et garnir tout a neuf de cuir de vache pour la grant espee de monseigneur garnie de veluyau rouge de parement et une autre petite espee a monter d'oree II frans XIII s. p. A lui pour cloux, charnieres et bossettes XVI s. par. Pour III lances pour monseigneur XXIII s. p. A Hennequin le Fourbisseur pour polir et nettoier II bacines et III paires de harnoiz de jambes touz entiers pour mon dit seigneur III frans. A Pierre du Four pour deux bacinieres de bacinet et pour une bouge a mettre harnoiz et une bestices pour mettre la cotte d'acier de mon dit seigneur III frans III s. p. Et a Jehan Guillaume espicier pour VIII aulnes d'estamine pour envoleper le dit harnoiz de jambes XX s. paris. Pour tout par mandement de mon dit seigneur senz autre quittance donne IIII de janvier CCCIII^{XX} et IIII.....XVI frans VI s. par.

Pièce n° 9

1386, 22 septembre.

Embellissement d'équipement militaire pour Philippe le Hardi et son fils Jean.

Original : ADCO, B 1465, f° 62 r° et v°.

Pour autres deniers paieez par ledit Oudot aux personnes et pour les causes qui s'ensuivent. C'est assavoir a Jehan de la Bassee pour garnir d'or le bassinnet de mon dit seigneur qui a este mis sus tout neuf et pour blanchir le camail et II pieces a bandes XXXII s. p. A lui pour polir et nestoier un des autres bassines de mondit seigneur, pour blanchir deux de ses cottes d'acier et pour recoudre un collet de pelles a l'une des dictes cottes XX s. p. A lui pour fourbir et nestoier III paire de harnoiz de jambes entiers et les solers de fer XXXII s. p. A Henriet le Fourbisseur pour esclarcir l'espee de parement de mon dit seigneur, faire la poingnie et lier d'argent dore VIII s. p. A lui pour garnir une espee de Bourdeaux tout de neuf et pour fourbir et nestoier V autres espees de Bourdeaux pour monseigneur XXVIII s. p. A lui pour fourbir et nestoier VIII fers de lance et deux fers de darde XXIII s. p. Et pour fourbir et garnir tout de neuf pour monseigneur le conte de Nevers une espee VIII s. par. Pour tout par mandement dudit monseigneur donne XXII de septembre CCC IIII^{XX} et VI et certification de Damas de Buxi escuier d'escuierie d'icellui monseigneur contenant que le dit Oudot a paiees les sommes cy dessus donne XXV dudit mois de septembre oudit an.....IX frans X s.

Pièce n° 10

1388, 23 juillet.

Achat d'équipement militaire pour Philippe le Hardi, Jean de Nevers et Philippe de Bar.

Original : ADCO, B 1469, f° 53 v°.

A Marguerite vesve de feu Phelippot le Haubergeur qui deuz lui estoient pour les causes qui s'ensuivent que monseigneur a fait panre et acheter d'elle par Damas de Buxeul son escuier d'escuierie. C'est assavoir pour unes manches et ungs pans de plates pour monseigneur XVIII frans. Item pour monseigneur le conte une cocte a boce, ung camail pour ung bacinet et ung camail pour une capelline XLVIII frans. Item pour ledit monseigneur le conte unes manches d'acier et ungs pans a platez XVI frans. Item une cotte, ung camail d'acier pour messire Phelippe de Bar, nepveu de mondit seigneur XL frans. Item pour le dit messire Phelippe unes manchez d'acier et ungs pans a plates XVIII fr. Pour tout par

mandement de mondit seigneur certification dudit Damas et quittance donnee le XXIIIe jour de juillet lan mil troiscens IIII^{XX} et huit.....VII^{XX} frans

Pièce n° 11

1391, 9 mai.

Achat de pennons de guerre.

Original : ADCO, B 1486, f° 30 r° et v°.

Pour deniers paies aux personnes et pour les causes et parties qui s'ensuivent. C'est assavoir a Jehan Petiot de Laon peintre pour facon et estoffes d'un grant pennon de guerre ouvre de bature aux armes de mon dit seigneur pour luy XIX fr. VI s. VIII d. t. A Guillaume de Camp brodeur pour VI^C IIII^{XX} pennons my partis de blanc et de pers pour luy XIX frans X s. t. Par mandement de mon dit seigneur et deux quittances l'une dudit Jehan Petiot donnee IX de may mil CCC IIII^{XX} et onze l'autre dudit Guillaume donnee le dit jour et sur ce certification de Hanry de Mussi escuier d'escuerie de mon dit seigneur.....XXXVIII fr. XVI s. VIII d. t.

Pièce n° 12

1391, 15 août.

Embellissement du bassinet de parement de Philippe le Hardi.

Original : ADCO, B 1490, f° 68 r°.

A lui c'estassavoir pour XIII houppes vermeilles garnies de gros boutons d'or de Chippre, l'une houppe grosse et les XII plux petites, pour mettre sur le bacinet de parement de mon dit seigneur XVI fr. Item pour une dozene de plumes d'octruce vermeilles pour mettre sur le dit bacinet a II fr. la piece XXIII s. Et pour deux grans plumes de faisans VIII frans. Pour tout par mandement de mon dit seigneur donne XV daost mil CCC IIII^{XX}XI certification de Josset le Munier armerier et vallet de chambbre de mon dit seigneur contenant que le dit Baudet a delivre en l'ostel de mon dit seigneur les choses dessus dictes et quittance.....XLVIII frans

Pièce n° 13

1392, 25 août. A Chartres.

Embellissement de l'équipement de guerre de Philippe le Hardi et son fils Jean à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392.

Original : ADCO, B 1495, f° 72 v° et 73 r°.

A Robin de Varennes brodeur demourant a Paris qui deuz li estoient pour cause des parties d'ouvraiges qui cy apres s'ensuivent lesquelz il fist pour monseigneur et pour monseigneur le conte de Nevers son filz pour cause de l'armee qui se devoit faire sur les marches de Bretaingne en laquelle alerent mesdis seigneurs en la compaignie du roy messire. C'est assavoir pour la brodure d'une couverture de capeline XXXII frans. Item pour une baniere et un panon de brodure pour or soye et facon sens les veluyaux XI^{xx} fr. Item pour IIII coles pour les IIII cottes d'acier de monseigneur XII fr. Item pour la facon de brodure de deux banieres de bature et IIII pennonciaux pour mondit seigneur XLVIII fr. Item pour la facon de brodure d'un estandart parti de rouge et de blanc a certaine devise XII fr. Pour la facon de brodure de IIII banieres de trompette II pour mon dit seigneur et II pour mon dit seigneur de Nevers a V fr. la piece XX fr. Item pour la brodure de veluyau vermeil d'une jaque ouvre depuis la poitrine en amont d'une branche de houx et une de houblon ouvree de soye d'argent de Chipre pour ledit monseigneur de Nevers LXX fr. Item pour une jaquette ouvree au coste senestre d'argent de Chipre et de soye XXXVI fr. Item une autre jaquette noire ouvree par le colet et pour les manches d'argent de Chipre et de soye pour luy XVI fr. Item pour avoir ouvre de brodure sur veluyau en graine la couverture d'une capeline pour luy d'argent de Chipre et de soye XXXII fr. Item pour la facon d'une cotte darmes pour monseigneur d'or, d'argent de Chipre et de soye II^c fr. Item pour avoir garni pour le dit monseigneur de Nevers III bassines et III harnois de jambes XII fr. Item pour avoir paint XIII lances a pluseurs devises XXVIII fr. Item pour avoir fait une couverture de plates pour le dit monseigneur de Nevers XL fr. Item pour avoir paint de noir II lances pour banieres ferrees de blanc II frans. Paie a luy par mandement de mondit seigneur donne a Chartres le XXVe jour d'aoust mil CCC IIII^{xx} et XII certificacion de Josset le Munier armurier de mon dit seigneur et quittance.....VII^c IIII^{xx} fr.

Pièce n° 14

1392, 25 août. A Chartres.

Achat d'équipement de guerre pour Philippe le Hardi et son fils Jean, très certainement à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392.

Original : ADCO, B 1495, f° 93 r°.

Pour autres deniers paies aux personnes pour les causes et parties qui s'ensuivent. C'est assavoir a Guillaume de Bruges heaumier pour deux capelines d'acier pour monseigneur et pour son filz monseigneur le conte de Nevers XII fr. Item pour un bacinet a baviere jouant de deux pieces pour monseigneur de Nevers dessusnomme XIII fr. Item pour III camaulx d'acier pour lesdictes deux capelines et pour le dit bacinet XXIII fr. Item pour un harnois de jambes pour luy XIII fr. Item pour une paire d'avantbras et gardebras pour luy VI fr. Item pour une paire de gantelles pour luy III fr. Item a Henry Lalemant faiseur de plates pour unes plates pour luy XXXVI fr. Item a Perrin le Barbier pour deux dagues de guerre pour luy garnies de gaines V fr. demy. Pour tout par vertu du mandement de mon dit seigneur donne a Chartres le XXVe jour d'aoust mil CCC III^{XX} et XII certification de Josset le Munier armurier de mondit seigneur et III quittances.....CXV fr. demy

Pièce n° 15

1392, 25 août. A Chartres.

Embellissement d'équipement de guerre, très certainement à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392.

Original : ADCO, B 1500, f° 106 v° et 107 r°.

A Jehan du Vinier orfevre et varlet de chambre du roy messire qui deuz li estoient pour les causes et parties qui sensuivent. C'est assavoir pour la garnison d'or du bacinet de monseigneur ou quel il a mis une frontiere parties a letres de l'Ave Maria et autres ouvraiges de cosses autour et fait la couverture du curiet* du camail d'entour ledit bacinet garny de cosses et femant sur les veruelles et cinq clox et trois barrez mises ou mordant de la courroye d'arriere a saindre et faicte la bourdure de la visiere d'icelluy bacinet tout au tour garnie de cosses et d'autres ouvraiges et une fleur de lyz d'or ou front de la dicte visiere tout pesant ensemble II^M IIII^O XII^E ob dor de touche au pris de LVI fr. le marc valent VII^{XX}III fr. VII s.

VI d. t. Item pour la facon d'icelles garnisons d'or desdiz bacinet et visiere LXX frans. Item pour le tissu dudit bacinet qui fait la courroye de derriere I fr. Item pour l'argent, or et facon de XLVIII boucles et XLVIII mordans ensemble pluseurs petites bocettes d'argent dorees pour deux harnoiz de bras et de jambes pour mondit seigneur et pour ung buhot* d'argent dore a mettre III plumes mis sur une des capelines de mondit seigneur tout pesant ensemble VII mars deux onces et X esterlins au pris de XVI fr. XII s. VI d. t. le marc VI^{XXI} fr. XI s. V d. t. Item pour deux douzaines de gros las* de soye pour les jaques de mondit seigneur ferrez d'argent dorez pour les boucs au pris de IX fr. la douzaine XVIII fr. Item pour six douzaines de petites aguilletes ferrees de mesme argent dore pour chausses pour luy au pris de IIII fr. demi la douzaine XXVII fr. Item pour XXIII boucles et XXIII mordans d'argent blanc ensemble plusieurs petites boucettes de mesme pour ung de harnoiz de bras et de jambes pour monseigneur le conte de Nevers et pour la garnison d'un bacinet a baviere pour luy garny tout autour d'argent blanc et la visiere garnye et depiecee et pour deux buhoz* d'argent blanc l'un pour le dit bacinet l'autre pour une capeline chacun buhot* pour mectre trois plumes et avoir faite d'argent blanc la courroye du dit bacinet tout pesant ensemble VII mars V onces a XIII fr. XII s. VI d. t. le marc CXI fr. III s. II d. t. Item pour deux douzaines de laz de soye pour le jaque dudit monseigneur de Nevers ferrez d'argent blanc pour les boucs au pris de VII fr. la douzaine XIII fr. Item pour trois douzaine de aguilletes ferrees d'argent blanc pour ses chausses a III fr. demi la douzaine X fr. demi. Item pour avoir fait une crois dor pour herberger la vraye crois dedens une crois dor laquelle est en facon de damas garnye de IX gros balaiz et de XX grosses perles et pour avoir fait une crois neellee pour couvrir toutes lesdites deux crois et pour avoir remise la piererie de la dite crois de damas a point XXXII fr. demi. Item et pour deux onces qu'il y a mis de son or oultre et par dessus ce qu'il recupt pour ceste cause XIII fr. demi. Pour ce paie a luy par mandement de mondit seigneur donne a Chartres le XXVe jour d'aoust MCCCIII^{XX} et XII et certification de Josset le Mignier armurier de monseigneur le duc et quittance faite le XXe jour de mars oudit an.....V^CLXIII frans demi

Pièce n° 16

1392, 28 août.

Achat d'équipement équestre de guerre pour Philippe le Hardi et son fils Jean à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392.

Original : ADCO, B 1503, f° 153 v° et 154 r°.

A [Jean de Troyes, sellier demeurant à Paris] la somme de VIII^{XXV} fr. demi qui deuz lui estoient pour pluseurs parties qu'il a delivre pour ledit monseigneur le duc pour le voyage que fist au Mans en la compagnie du roy messire. Premièrement pour XII selez de roncins et coursiers les arcons couvers de cordouen vermeil cloez sur les bors de cloux dorez a III rens garnys de hernoiz de cuyr de Hongrie couvers de drap vermeil et blanc cloez de M a III rens et les ficheures* de grosses bosses de laton pour chacune selle garnie de housez et de sangles avec ce qui y appartient VIII fr. valent IIII^{XXVI} fr. Item pour IIII selles de roncins pour monseigneur le conte de Nevers les arcons bordes devant et derriere et ou siege de os blanc et housses de cordouan de vermeil ~~et blanc~~ a la devise de celles de monseigneur le duc garnies de housses et de sangles pour chacune selle VIII fr. valent XXXII fr. Item pour une selle de haguenee pour mondit seigneur le conte de cordouan vermeil garnie de harnoys a la devise des autres de drap rouge et blanc cloez de M et de bosses blanches pour ce VIII fr. Item pour une paire de faux estrivers pour l'un des paiges de mon dit seigneur VIII s. Item pour une selle de mule pour mondit seigneur couverte de cordouan vermeil horee de cousture dor et cloee de cloux dorez tout au tour frangee de franges de soye vers a or et le harnois de fin cuyvre esmaillie de haulte taille le fraing et les estriyers tous dorez finement pour la dicte selle garnie de house et de sangle XXVI fr. Item pour une selle de baniere pour mon dit seigneur le conte de Nevers garnie de cordouan vermeil et brodee de laton garnie de poitral destriyers et de sangles avec ce qu'il y appartient XII fr. Item pour enfardeler les selles pour toille pour corde et pour les varles qui les ont enfardele I fr. Lesquelles parties sont contenues et declairees en un role de parchemin sur ce fait au debout duquel est contenu et escript le mandement de mon dit seigneur donne le XVIIIe jour d'aoust mil CCC IIII^{XX} XII pour ce paie a lui par vertu dudit mandement et certifficacion dicellui Oudart de Nyellez avec quittance dudit Jehan de Troyes sur ce la dicte somme de.....VIII^{XXV} fr. demi

Pièce n° 17

1392, 12 décembre.

Achat d'équipement équestre de guerre pour Philippe le Hardi et son fils Jean, peut-être à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392.

Original : ADCO, B 1503, f° 154 r° et v°.

Au dit Jehan de Troyes qui deuz lui estoient pour pluseurs autres parties de son mestier qu'il a delivrees pour mondit seigneur le duc et pour monseigneur le conte de Nevers son filz depuis le Ve jour de fevrier mil CCC III^{XX} XI jusques au XIIIe jour dudit mois ensuivant. Premièrement pour VII selles pour coursiers et pour roncins garnies de cordouan vermeil les arcons devant et derriere encloeez a III rans tout au tour de cloux dorez garnyes de hernoys de drap blanc et vermeil cloeez de M a III rans et sur les carrefours de boces de leton enleveez et garnies de mors destriyers et destruires pour chacune selle garnie de housez sangles et ce qui y appartient pour chacune selle VIII fr. valent LVI fr. Item pour une selle de mule pour le corps de mondit seigneur couverte de cordouan vermeil la couverture cosue dor et frangee de franges de soye vert tout autour garnie de franges sur cuir vermeil et les pendans de cuyvre dores tailliez de haulte taille et les mors avec les sauluneres de cuyvre finement tous doez pour ycelle selle garnie de housse de sangle et de frange XX fr. Item pour un hernoys pour monseigneur le conte bride culliere et poitral sur drap blanc et vermeil pour mener en parement cloez de M de fin cuivre argenté et les boces enleveez de fin cuivre argenté tout le harnoys dessus dit garni de mors et ce quil y appartient XX fr. Item pour une houce de cordouan vermeil a chevauchier en chausses pour mon dit seigneur le duc II fr. Les quelles parties montans a la somme de IIII^{XX} XVIII fr. sont plus applain declairées et contenues en un role de parchemin sur ce fait au debout du quel est comprins et contenu le mandement dudit monseigneur le duc donné le XIIe jour de decembre mil CCC IIII^{XX} XII pour ce par ledit mandement et certification de Guiot Dorges escuier d'escuierie dicellui seigneur et quittance dudit Jehan de Troyes sur ce la dicte somme de.....IIII^{XX}XVIII fr.

Pièce n° 18

1396, 28 avril.

Achat d'étoffes destinées à l'équipement de Jean, comte de Nevers, utilisé lors de l'expédition de Hongrie de 1396.

Original : ADCO, B 1508, f° 127 v° à 128 v°.

Audit Michiel Mercaty la somme de XVIII^c XXXV fr. qui deuz luy estoient pour plusieurs parties de draps de soye par lui baillez et delivreez pour monseigneur le conte de Nevers pour son voiage de Hongrie. Premièrement pour une piece de satin fort asure dont on a fait une cote d'armes de brodeure pour mondit seigneur de Nevers XXIIII fr. Item pour une piece d'autre satin pour doubler la dicte cote XIII fr. Item pour une piece de satin asure dont on a fait ung grant panon de brodeure aux armes de mon dit seigneur XXIIII fr. Item pour deux pieces de cendal large asure dont on a fait VI banieres de bateure c'est assavoir quatre de Notre Dame et deux de ses armes XII fr. Item pour une piece de cendal large blanc dont on a fait les ymaiges de Notre Dame es dictes IIII banieres VI fr. Item pour III pieces de cendal large asure dont on a fait VI grans panons armoyes aux armes de mon dit seigneur XVIII fr. Item pour deux pieces de cendal large vermeil dont on a armoye yceulx panons XII fr. Item pour une piece de satin dont on a fait deux grans estandars de bateure a roleaux d'argent X fr. Item pour une piece de cendal large en grayne dont on a fait IIII autres estandars semblables XII fr. Item pour deux pieces de satin asure dont on a fait II cotes d'armes de bateure pour luy et a ses armes XXVIII fr. Item pour deux pieces de cendal large asure dont on a double les dictes cottes XII fr. Item pour une piece de satin vermeil dont on a armoye les dictes cottes XIII fr. Item pour une piece de satin taint en grayne dont on a armoye les banieres et panons dessus diz XXV fr. Item pour VI pieces de satin asurez et troiz vermeulz dont on a fait de bateure II couvertures a chevaux armoyez aux armes de mon dit seigneur le conte IX petis pennons et autres choses au pris de X fr. la piece valent IIII^{xx} fr. Item pour deux pieces et demie de veluyau taint en grayne dont on a couvert deux selles de parement et les harnoys dicelles pour mondit seigneur de Nevers au pris de L fr. la piece valent VI^{xxv} fr. Item pour deux aulnez de noir satin dont on a garny deux bacines une cappeline et autres hernoys pour lui V fr. Item pour III quartiers de veluyau asure sur fil dont on a couvert et armoye les arcons d'une selle darmes pour lui III fr. Item pour IIII aulnes et I quartier de satin vermeil dont on a couvert et armoye aux armes de mondit seigneur le chanfrain d'un cheval IX fr. Item pour un quartier de veluyau taint en graine dont a garni gantheles et autres armeures pour luy II fr. Item pour deux pieces de draps de soye bandequin dont on a fait les paremens pour chappelle portatis pour lui XL fr. Item pour une piece de cendal large pour doubler ycelles chappelle VI fr. Item pour une piece de drap d'oultre mer dont a couverte les carreaux a seoir a table pour luy XXIIII fr. Item pour XV pieces de satin vert dont on a fait un pavillon pour luy a XIII fr. la piece valent II^cX fr. Item pour deux pieces de drap de damas

dont on a fait une houpellande pour luy L fr. Item pour une piece de cuire de cramoisy dont on a fait une courte houpellande pour lui XXX fr. Item pour deux pieces de veluyau taint en graine dont on a fait un jacque et une jacquette pour le dit seigneur C fr. Item pour deux pieces de satin vermeil dont on a fait house a yceulz jacque et jacquette XXVIII fr. Item pour V pieces de veluyau ouvre sur soye pour faire II houpellandes longues une amyjeambe et un jacque legier pour luy au pris de IIII^{XX} fr. la piece valent IIII^L fr. Item pour III pieces de satin noir renforce dont a fait petis pourpains pour luy LXXII fr. Item pour II pieces de veluyau noir sur soye dont on a fait un jacque et une jacquette pour luy a XXXVI fr. piece valent LXXII fr. Item pour une piece de satin noir renforce dont on a fait une houpellande a chevauchier XXIIII fr. Item pour deux pieces de satin noir pour doubler une houpellande d'estarlate longue a XIII fr. piece valent XXVIII fr. Item pour III pieces de satin noir pour faire la voulente dicellui monseigneur de Nevers LIIII fr. Item pour une piece de veluyau noir sur fil pour faire sa voulente XX fr. Item pour XII pieces de satin noir dont on a double plusieurs houpellandes longues et amyjeambe pour luy au pris de XIII fr. la piece IX^{XX}II francs. Toutes lesquelles parties sont plux applain contenu et declaire en un rolle de parchemin au debout duquel est comprins le mandement de mondit seigneur de Bourgoingne donne le XXVIIIe jour d'avril mil CCC IIII^{XX}XVI. Pour ce paie au dit Michiel par vertu des dis rolle et mandement avec quittance sur ce ensemble deux certifficacions l'une de Jehan de Germigni escuier d'escuierie de mesdisseigneurs et de Crestien Foulcque tailleur et varlet de chambre de mon dit seigneur de Nevers seulement la dicte somme de.....XVIII^CXXI franz

Pièce n° 19

1396, 28 avril.

Achat d'équipement de guerre destiné à Jean, comte de Nevers, et utilisé lors de l'expédition de Hongrie de 1396.

Original : ADCO, B 1508, f° 138 v° et 139 r°.

Pour deniers paies par commandement et ordonnance dudit monseigneur le duc par la maniere qui s'ensuit. C'est assavoir a Margueritte de Carnille haubergiere demourant a Paris pour une cote d'achier pour mettre en un gazerain pour monseigneur le conte de Nevers XXIIII fr. Item pour une autre cote d'acier de haulte cloeure pour luy XXXV fr. Item pour un camail dacier gros acolant pour un bacinet X fr. Item pour un autre camail legier

pour un bacinet de mondit seigneur de Nevers VI fr. Item pour une porte d'acier mise en une cote de haute cloeure pour la fendre III fr. Item pour un autre camail pour mettre en une cappeline pour mondit seigneur de Nevers V fr. Item a Guillaume de Bruges heaumier demourant a Paris pour un hernoys de jambes et uns garde bras pour lui XVIII fr. Item pour deux bacines pour luy XXVI fr. Item pour une piece a laines XIII fr. Item pour une cappeline pour luy V fr. Item pour III paires de gantelles pour luy XII fr. Item pour une autre piece fendus V fr. Item pour une paire d'avanbras a queue destrevisse VI fr. Item pour une paire de cuissos pour mondit seigneur de Nevers V fr. Item au dit Guillaume pour une paire de rondelles pour le dit seigneur un franc. Item a Jehan de Vyennes pour avoir garny par dedens III bacines pour mon dit seigneur de Nevers III fr. VII s. VI d. t. Item pour avoir garny par deux foyz la dicte cappeline II fr. V s. t. A luy pour avoir garny semblablement une paire de cuisos XXX s. t. A lui pour avoir garny une paire de poullains et le colet d'une cote d'acier pour mondit seigneur de Nevers I fr. Item a Guillaume de Jumeaux esperonnier demourant a Paris pour VI paire d'esperons argentes pour mondit seigneur de Nevers garnis de soye au pris de II fr. la paire XII fr. A lui pour VI paire d'autrez esperons noirs garnis de cuir a houser pour lui au pris de X s. X d. t. la paire III fr. V s. t. Item a Colin Adam coustellier de Paris pour VI fers de lance pour lui a XXV s. t. la piece VII fr. demi. Item a Girart Valoys pour cloux de garnison pour rappareillier le hernoys du dit monseigneur le conte II fr. Item a Jacquet Guillaume pour deux pieces d'estamines pour mettre entre et sur les armeures de mondit seigneur de Nevers III fr. demi. Pour ce paie aux dessus dis par mandement du dit monseigneur le duc donne le XXVIIIe jour d'avril mil CCC III^{XXVI} et quittance des dis Marguerite, Guillaume de Bruges, Jehan de Vienne, Guillaume de Jumeaux et Colin Adam ensemble deux certiffications c'est assavoir de Jehan de Germigni escuier d'escuierie dudit monseigneur le duc et de mondit seigneur le conte de Nevers et de Perrin Vyon armerurier dicellui monseigneur de Nevers tant seulement.....II^CXII francs VII s. VI d. t.

Pièce n° 20

1402, 30 avril. A Arras.

Entretien d'équipement de guerre.

Original : ADCO, B 1532, f° 310 v° et 311 r°.

A Loys le Fourbisseur demourant en la ville d'Arras auquel estre deu par mon dit seigneur la somme de XIII l. III s. la livre pour XL gros de Flandres pour pluseurs parties de son mestier par lui faictes ou mois d'avril lan mil CCCC et deux. Premièrement pour avoir fourbi ung harnoiz de jambes, ung harnoiz de bras pour la guerre XIII s. Item pour avoir mis jus et sus ung bacinet garny dor et une capeline garnie dor XVI s. Item pour avoir fourby une espee garnye d'or raule, deux haubergons, la gorgiere de monseigneur et pour avoir fourby et nettoye XII roches pour la jouste pour tout XX s. Item pour avoir fourby et nettoie IIII paire de harnoiz de bras pour la jouste et pour avoir poly et nettoye ung heaume XLII s. Item pour avoir roole et nettoye six haubergons pour la guerre pour chascun haubergon III s. valent XXIII s. Item pour avoir roole et nettoye six camaulx II s. pour piece valent XII s. Item pour avoir garny une espee de vermeil veloux pour le corps de mon dit seigneur et pour avoir fourby et nettoye une espee pour Phelippe monseigneur XII s. Item pour avoir poly et nettoye XII rondelles pour la iouste II s. pour piece valent XXIII s. Item pour une gorgiere pour Anthoine monseigneur XX s. Item pour XLII ausnes de toile a couvrir le harnoiz tant a l'ostel comme au porter lausne XVIII d. valent LXIII s. Item pour six ausnes d'autre toile pour la dicte cause l'ausne III s. valent XVIII s. Montent toutes lesdictes parties a la dicte somme de XIII l. III s. la livre pour XL gros de Flandres si comme ces choses sont plus a plain delcairees en ung roole de parchemin au dessouz du quel le mandement de mon dit seigneur montant a la dicte somme de XIII l. III s. la livre pour XL gros de Flandres est escripe donne en la ville d'Arras le derrenier jour d'avril lan mil CCCC et deux cy rendu avec quictance et certiffication pour ce.....XIII l. III s. a XL gros de Flandres pour livre

Pièce n° 21

1399, 22 août. A Saint-Omer.

Entretien d'équipement de guerre.

Original : ADCO, B 1532, f° 369 r° et v°.

A Loys le Clert fourbisseur demourant a Arras auquel estoit deu par mon dit seigneur la somme de XI l. VIII s. par. pour les causes et parties qui s'ensuivent. C'estassavoir pour avoir fourby et nectoye XXI espees tant de guerre comme de tournoy et pour gaiges pour chacune piece III s. valent V fr. III s. p. Item pour avoir fourby et nectoye deux espees et garni tout de nuef l'une de veloux et l'autre d'un fourrel de bacque ainsi qu'il appartenoit

VIII s. p. pour piece valent XVI s. p. Item pour avoir raoule et nectoye neuf haubergons tant de Lombardie que de Thamelin III s. p. pour piece valent II fr. III s. p. Item pour avoir raoule et nectoye ung haubergon double pour cause qu'il convint despecier le tonnel et refaire pour raouler ledit haubergon apres luy XII s. p. Item pour avoir raoule et nectoye neuf camaux et une gorgiere pour le corps de mon dit seigneur II s. pour piece valent XX s. p. Item pour avoir fourby et nectoye III haches de guerre III s. p. piece valent XVI s. p. Item pour avoir fourby et nectoye six fers d'archegaye III s. pour piece valent XVIII s. par. Item pour avoir fourby et nectoye deux petites hachettes II s. pour piece valent III s. p. Item pour avoir fourby et nettoye une dague de gaige II s. p. Item pour avoir fourby et nectoye III fers de lance II s. p. pour piece valent VIII s. p. Item pour avoir fourby et nectoye III fers despys III s. pour piece valent XII s. p. Montent toutes lesdictes parties a la dicte somme de XI l. VIII s. p. si comme il appert plus a plain par les lettres patentes dudit seigneur sur ce faites donnees a Saint Omer le XXIIe jour d'aoust lan mil III^c IIII^{xx} et XIX cy rendu avec quittance et certification pour ce.....XI l. VIII s. par. de XVI s. VI d. le fr.

Pièce n° 22

1406, 19 mai.

Achat d'un harnois de Milan.

Original : ADCO, B 1554, f° 138 v° et 139 r°.

A Dine Rapponde conseiller et maistre d'ostel de mondit seigneur la somme de IIII^{xxvi} fr. X s. t. qui lui estoient deubs pour les causes et parties qui s'ensievent. C'est assavoir pour les pieces de harnois de Mellam que ja pieca yceli seigneur fist acheter pour lui premierement pour ung bachinet a baviere XVI escus. Item pour une piece a laines XXV escus. Item ung harnois de jambes VIII escus. Item une paire de gantelez II escus. Item pour avoir fait apporter ledit harnois de la ville de Mellam a Paris XII escus. Item pour avoir fait amener de Lombardie en France certains tappis velus pour ycelli seigneur X fr. Pour ce par mandement donne le XIXe jour de may lan mil CCCC et six ci rendu avec quittance dudit Dyne et certification de messire Regnier Pot chevalier conseiller et chambellan de mon dit seigneur sur la recepcion dudit harnois.....IIII^{xx} fr. XVII s. VI d. t.

Pièce n° 23

1409, 12 janvier.

Réalisation d'enseignes de guerre.

Original : ADCO, B 1556, f° 106 r° et v°.

A Jehan le Voleur peintre et varlet de chambre de mondit seigneur la somme de V^C XLIII escuz III s. p. de France monnoye royal qui lui estoient deubs pour les parties qui s'ensuivent, lesquelles il a faictes depuis le voyage du Lege. Cest assavoir deux bannieres, II pannons de guerre et III bannieres de trompectes au pris de X escus la piece valent III^{XX} escus. Item III estandars de la devise du rabot qui valent XXVII escus. Item II^{MVII}^C pennons pour lances de la devise du rabot au pris de I escu les IX valent III^C escus. [*] Item pour III^{XX}XII bougrans vermaulx pour II^{MVII}^C penons, deux estandars et les henses pour les banyeres et penons de guerre chacun bougeran XVIII s. p. valent III^{XX}XII escus. Item pour II^C aunes de franges de soye vermeille qui poisent XXXIII^O avec la soye pour couldre lesdictes banyeres et penons dessusdis au pris chacune once de XIX gros monnoie de Flandres valent XV escus XII s. p. Item pour IX aunes de satin vermeil en graine XIX escus. Item pour conduire certaines besongnes de Bruges a Paris V escus. Pour ce par mandement donné le XIIe jour de janvier lan mil CCCC VIII cy rendu avec quittance dudit Voleur et certification de Girard de Bourbon escuier d'escuierye de mondit seigneur sur le pris et delivrance des choses dessus dictes.....V^CXLIII escus III sous paris

[*entre les lignes] : Item II^C escucons de papier armoye des armes de mondit seigneur la piece VI d. valent V escuz X s.

Pièce n° 24

1409, 23 juin.

Embellissement du bassinet de parement de Jean sans Peur.

Original : ADCO, B 1556, f° 89 r° et v°.

Audit Mainffroy la somme de V^{CXX} fr. VI s. III d. t. monnoie royal que lui estoit deue pour les causes et parties qui s'ensuivent. C'est assavoir pour la facon et pour l'or d'une fleur de lys que ledit Mainffroy a faicte, vendue et delivree a mondit seigneur et icelle mise en son bacinet de parement et compiete toute la coupe dudit bacinet, et dessus la visiere dicellui

la quelle fleur de lys est toute ouverte de la devise dicellui seigneur et a jour, et est garnie dessus la coupe de IIII balais, IIII saphirs et XXXVIII perles, et sur la visiere garnie de XIII balais, XV saphirs et VI^{XXII} perles, et entour le bacinet au bort dessoubz est garni de VIII balaiz, VIII saphirs et LXII perles, et la courroie qui pend d'arriere ledit bacinet que ledit Mainffroy a semblablement faite et delivree est garnie d'un gros saphir dessus le mordant et est ouverte la dicte courroie tout du long de petis raboz, et audessus de la coupe dudit bacinet y a dessus un tuyau d'or pour mettre plumes lesquelles fleur de lys, courroie et tuyau pesoient ensemble sans les perreries que mondit seigneur delivra V^M IIII^O XVII^E dor a XXII caraz qui valent au pris de IIII^{XX} escus le marc compris la facon par marchie fait a lui IIII^{CXLVIII} escus demi. Item pour avoir fait mettre appoint, nectoier, polir, taindre et mettre sur feuilles neuves les dictes perreries qui sont es ouvrages cy dessus X escus. Et que ledit Mainffroy a paie comptant pour un estui de cuir a mettre ledit bacinet le quel est armoie des armes et devise de mondit seigneur IIII escus. Pour ce par mandement donne le XXIIIe jour de juing lan mil CCCC IX cy rendu avec quittance dudit Mainffroy et certification dudit Regnaudin Doriac sur ce que dit est pour ce.....V^{CXX} fr. VI s. III d. t.

Pièce n° 25

1409, 25 mars. A Paris.

Achat d'équipement militaire.

Original : ADCO, B 1558, f° 147 r° et v°.

A Lambin Enfant heaumier demourant a Paris la somme de VI^{XXII} escus qui lui estoient deuz pour les parties d'armeures cy apres declairees lesquelles mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir pour un bacinet de parement pour ledit seigneur XIII escus. Pour un camail d'acier pour ledit bacinet IIII escus. Pour III autres bacines sans camail XXXVI escus. Pour unes plates blanches devant et derriere XXVIII escus. Pour un harnois de jambe X escus. Pour une paire de soliers d'acier II escus. Pour une paire d'avant bras III escus. Pour une paire de gardebras III escus. Pour unes gantelez IIII escus. Pour un bacinet sans camail XII escus. Et XVI escus pour un bacinet et un camail d'acier que mondit seigneur donna a un escuier qui est a monseigneur de Clèves. Par mandement dicellui seigneur donne a Paris le XXVe jour de mars M CCCC VIII cy rendu avec quittance dudit Lambin de la somme de XII escus qui lui ont este paieez sur la some

dessusdites ensemble certification dudit Philippe Jossequin sur les pris et delivrance des parties dessus dites pour ycy paie audit Lambin XII escuz valent.....XIII fr. demi

Pièce n° 26

1410, 26 octobre. A Paris.

Achat d'équipement équestre de guerre.

Original : ADCO, B 1560, f° 180 r° et v°.

A Jehan Calot sellier demourant a Paris la somme de CIX fr. II s. VI d. t. qui lui estoit due par monseigneur pour les causes et parties qui s'ensuivent. C'estassavoir pour II selles pour bannieres et une selle de guerre bordees d'or que mondit seigneur fist acheter dudit Calot ou mois de septembre dernier passe pour le pris de XIII escuz chacune selle qui font XLII escuz valent a frans XLVII fr. V s. t. Pour une autre selle de guerre brodee de leton a deux paires de tasses dorees de fin or garnies d'estriers, estrivieres et de sangles prises dudit Calot pour la personne de monseigneur pour le pris de XX fr. V s. t. Pour une autre selle de guerre neuve pour mondit seigneur garnie d'estriers, estrivieres et sangles du pris de IX fr. Pour III autres selles bordees d'or faites par ledit Calot a III escuz chacune selle XVI escuz valent XVIII fr. Pour huit brides garnies de bons mors pour monseigneur VI fr. XV s. t. Pour VI cuillieres et VI poitraux que semblablement ledit Calot a baille oudit mois de septembre pour monseigneur VI escuz valent VI fr. XV s. t. Et pour une chayne a renes XXII s. VI d. Lesqueles parties montans a la dicte somme de CIX fr. II s. VI d. t. ledit Calot a ballees pour monseigneur oudit mois de septembre pour le fait de l'armee faite oudit temps pour ce paie audit Calot par mandement de monseigneur donne a Paris le XXVIe jour d'octobre lan MCCCC et dix et par deux quictances dicellui Jehan Calot de la somme de C fr. c'estassavoir lune de LXX fr. et l'autre de XXX fr. seulement cy renduz ensemble certification de Girart de Bourbon escuier d'escuirie dudit seigneur servant audit mandement.....C fr.

Pièce n° 27

1410, 7 novembre. A Paris.

Commande concernant des enseignes, des cottes d'armes et des couvertures de chevaux.

Original : ADCO, B 1560, f° 180 v° et 181 r°.

A Jehan le Voleur paintre la somme de VIII^CXXXIII fr. XIII s. p. en la quele mondit seigneur lui estoit tenuz pour les parties qui s'ensuivent. C'estassavoir pour III couvertures de chevaux pour III des chevaux de mondit seigneur au pris de XXIII fr. pour la facon d'une chacune couverture et par marchié fait audit Voleur pour ce LXXII fr. Item pour III estandars de satin vermeil a XII fr. pour chacun estandart de facon et III estandars de bouguerain faiz par ledit Voleur a X fr. chacun estandart pour ce lesdiz VIII estandars III^{XX}VIII fr. Item pour une baniere et un panon XII fr. Item dix banieres de trompectes faites par ledit Voleur a VI fr. la facon de chacune valent LX fr. Item V cottes d'armes au pris de VIII fr. la facon de chacune cotte pour ce XL fr. Item pour III^{MV}^C penonceaulx pour lances faiz par ledit Jehan le Voleur a III^{XX} fr. le millier valent III^CLX fr. Item VI autres penonceaux de satin pour lances et haches VIII s. p. Item V^C bannieres faites sur les armes de monseigneur pour les charrioz a VI d. chacune piece valent XV fr. X s. p. Item deux pavaiz faiz par ledit Jehan le Volleur de la devise de monseigneur a III fr. la facon de chacun valent VI fr. Item VIII lances faites a la devise de mondit seigneur et une archegaye a demi fr. chacune piece valent III fr. demi. Item pour toile que ledit Voleur a baillee et livree pour les besongnes de chacune desdites choses c'estassavoir en chacun millier de penons XXX toilles, pour chacune couverture de cheval III toiles et pour chacun des III estandars III toilles du pris dun fr. chacune piece pour ce VII^{XX}VIII fr. Item LVIII onces tant en franges bleues, vermeilles et soye a queudre comme en treseaulx, hoppes et boutons a VII s. VI d. p. chacune once l'une parmi l'autre valent XXVII fr. III s. p. Toutes lesqueles parties montans a ladicte somme de VIII^CX^{XX}III fr. XIII s. p. tant pour les parties de son mestier comme autres ledit Jehan le Voleur a faites, baillees et livrees par l'ordonnance de monseigneur es mois de septembre et octobre dernier passez MCCCCX par mandement de monseigneur escriptes donne a Paris le VIIe jour de novembre lan MCCCC et dix cy rendu avec quittance dudit Jehan le Voleur et certificacion de Regnaudin Doriac servant audit mandement pour ce.....VIII^CXXXIII fr. XIII s. p.

Pièce n° 28

1411, 5 novembre.

Achat de houppes pour un bassinet de Jean sans Peur, de gantelets et d'écussons de toile pour ses hommes d'armes.

Original : ADCO, B 1570, f° 230 v° et 231 r°.

A Adam le Tixerant chappellier et varlet de chambre de mon dit seigneur et autre cy aprez nommez la somme de XL frans demi qui leur ont este paieez, bailliez et delivrez comptans pour les causes et en la manière qui s'enssuit. C'estassavoir audit Adam pour une houppes d'otrusse blanche, noire et vert et vint et une plumes doubles doubles dorees a tout une viz dacier et une grande plume de faisant valeure et deux plumes servans aux deux costez d'icelle plume desdictes couleurs doree et rubannee dor et huit houppes dorees de plumes d'otrusse vermeilles a tout ung bouton d'or mie de soie en chascune dicelles houppes et pour ung estuy de toile ciree a mettre lesdictes houppes laquelle houppes fu mise sur l'un des bachines de mon dit seigneur sur les pris et delivrance des choses dessusdictes. A ung armurier de Paris pour une paire de gantelez pour mon dit seigneur qu'il fit prendre et achater dudit armurier III fr. demi. Et a Phelippe Cochon peintre demourant a Paris pour XVI^c d'escussons de toile tainte armoiez aux armes du roy achatez de lui par Jehan Despoulettes tresorier de mon dit seigneur pour iceulx envoiez en l'ost de mon dit seigneur pour les baillier et distribuer aux chevaliers, escuiers et autres gens d'armes estans en la compaignie de mon dit seigneur, pour les atacher et porter sur leurs jacques et autrement au pris de IX s. p. chacun cent valent VIII escuz par certificacion de Jehan Chosat conseilhier de mon dit seigneur sur les pris et delivrance d'iceulx escussons faite le XVIIIe jour de decembre portant quittance. Pour tout par lesdites quittances et certificacions et par letres de mandement de mon dit seigneur donne le Ve jour de novembre oudit an CCCC et XI par lesquelles icellui seigneur a voulu et mande la dite somme estre allouee es comptes de son dit receveur general tout ci rendu ladite somme de.....XL fr. demi

Pièce n° 29

1412, 20 septembre.

Achat d'une crête faite de plumes d'autruche.

Original : ADCO, B 1570, f° 232 v°.

A Adenet le Tixerant chappellier la somme de XIII l. V s. t. a lui paieez du commandement de mon dit seigneur c'estassavoir pour la vente et delivrance d'une creste de plumes d'ostrusse doree et rubannee d'or des couleurs des armes de mon dit seigneur prise de lui ou mois de may CCCC et XI pour ce XIII l. X s. Et pour ung estuy a mettre ladicte

creste X s. t. Pour tout par quittance dudit Adenet et certification dudit Jehan Chosat sur la delivrance de la dicte creste servant cy par vertu des lettres de mandement de mon dit seigneur donnees le XXe de septembre CCCC et XII tout ci rendu la dicte somme de.....XIIII l. V s. tournois

Pièce n° 30

1414, 19 janvier. A Bruges.

Achat d'une jaquette brodée destinée à être portée sur le harnois.

Original : ADCO, B 1576, f° 175 r°.

A Jaques Scaterare marchand drappier demourant a Bruges la somme de XII escuz de XL gros vielle monnoye de Flandres chascun escu qui deuz lui estoient pour la vendue et delivrance de XII aulnes de brunecte de liere noire pour faire une jaquete que monseigneur a vestu sur son harnois a armer longue jusques amyjambe a manches couvertes brodee de rabos et de raboutures faites d'orfaveries ainsi comme il appert par mandement de mondit seigneur donne a Bruges le XIXe jour de janvier mil CCCC XIII cy rendu avec quittance et certification a ce appartenant pour ce.....XII escuz de XL gros l'escu

Pièce n° 31

1414, 24 avril. A Gand.

Achat d'enseignes de guerre et de cottes d'armes pour Jean sans Peur et Louis de Guyenne.

Original : ADN, B 1903, f° 220 v° et 221 r°.

A Jehan le Voleur varlet de chambre et pointre de mondit seigneur la somme de quatre cens vingt neuf livres de trente gros dicte monnoie la livre en quoy mondit seigneur estoit tenuz a lui pour pluseurs choses appartenans a fait de guerre par lui faites par ordonnance et commandement de mondit seigneur et pour lui en la ville de Bruges ou mois de may l'an M CCCC XIIIII desquelles choses la declaracion des parties s'ensuivent. Premièrement pour deux bannieres et deux pennons faiz et armoyez aux armes et devise du roy l'un parmy l'autre a III escuz la piece valent XII escus. Item pour deux bannieres de monseigneur de Guienne faites et armoiees a ses armes a VI escus piece valent XII escus. Item pour deux pannons de mondit seigneur de Guienne fais a sa devise a V escuz piece

valent X escus. Item pour une banniere et I pannon pour mondit seigneur de Bourgoingne armoyes et fais a sa devise du pris les deux ensemble de XI escus. Item pour deux cottes d'armes pour mondit seigneur a VI escus piece valent XII escus. Item pour deux bannieres pour les trompettes de mondit seigneur de Guienne semblablement faites et armoiees a ses dictes armes au pris de III escus piece valent VI escus. Item pour III bannieres pour les trompettes de mondit seigneur de Bourgoingne semblablement faites et armoiees a sesdictes armes au pris de III escus piece valent IX escus. Item pour III^M petiz penonceaulx faiz a la devise de mondit seigneur du pris tous ensemble de deux cens LX escus. Item pour deux cendal pour faire lesdictes bannieres des trompettes de mondit seigneur de Guienne du pris de III escus. Item pour autre cendal quil convenoit pour eschever de doubler les deux cottes d'armes de mondit seigneur I escu. Item pour cent et cinquante aulnes de frenges dont il borda et frenga aucunes des choses dessus dictes pesans ensemble XXIII onces du pris de XII escuz. Item pour IIII^{XX} pieces de bougeran dont furent fais lesdiz petiz penonceaulx la piece au pris de XXXVI gros vielz valent IIII^{XXI} escus. Lesquelles parties montans pour tout a la dicte somme de IIII^{CXXIX} l. dicte monnoie sont plus a plain declaire en un roole de parchemin desoubz lequel en la fin desdictes parties est la certiffication de Jehan Dormoy escuier d'escuerie de mondit seigneur lequel certiffie les parties contenues oudit role avoir estre bien et deument faites et parfaites par ledit Voleur et ycelles avoir estre par lui delivrees en l'escuerie de mondit seigneur pour et parmy la dicte somme de IIII^{CXXIX} escus tel que diz sont a quoy il en fut marchande audit Voleur en tasche apres laquelle certiffication sont les letres de mondit seigneur sur ce faites et donnees en sa ville de Gand le XXIIIe jour d'avril apres Pasques l'an M CCCC XIII signees par monseigneur le duc comme viguier par lesquelles letres apparoit la dicte somme avoir este par ordonnance et commandement de mondit seigneur paiee, baillee et delivree audit Voleur pour les causes et parties contenues oudit roole voulant et mandant a mesdits seigneurs de ses comptes ycelle somme allouer es comptes dudit Pierre Mace et rabattre de sa recepte sans contredit ou difficulte par rapportant avecques lesdites letres ledit roole certiffie comme dit est ensemble quittance dudit Jehan le Voleur de la dicte somme tant seulement pour ce ayce lui Jehan le Voleur par vertu desdictes letres et roole ensemble quittance de lui sur ce tout cy rendu la dicte somme de.....IIII^C XXIX l.

Pièce n° 32

1421, 8 août. Saint-Riquier.

Commande d'équipement équestre passée lors du siège de Saint-Riquier en 1421.

Original : ADN, B 1923, f° 161 v° et 162 r°.

A Laurens le Bouc selier demourant a Gand et pluseurs autres cy apres denommez la somme de quatre vins treze livres quinze solz dudit pris de XL gros monnoie de Flandres la livre laquelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur leur a este payee baillee et delivree comptant pour les causes et en la maniere qui s'ensuit. C'estassavoir audit Laurens le Bouc pour X harnois de chevaulx a culiere et poitraux garniz de brides et mors couvers de drap noir semez tout au long de pluseurs fusilz pierres flambes et estincelles pendans et couchies selon la devise de mondit seigneur aux culieres desquelz poitraux pendent a chacun coste V grans lambeaux de semblable ouvrage lesquelz harnois garniz comme dit est mondit seigneur fist prendre pour lui et sesdits pages et acheter d'icellui selier au pris de VIII l. dite monnoie chacun harnois valent III^{xx} l. A lui pour trois seles neufves que semblablement mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui pour son escuierie au pris de XL s. piece valent VI l. A lui pour X paires desperons prins et achetez de lui pour mondit seigneur et sesdits pages au pris de VIII s. chacune paire valent III l. A Guy Hanon pour le louage de son cheval sur lequel il a mene de la ville de Lille a Amiens lesdits harnois devers mondit seigneur ou il a vaque en alant comme en retournant audit lieu de Lille par cinq jours au pris de VII s. monnoie dicte par jour par marchie et accord fait a lui valent XL s. Montent lesdictes parties a la dicte somme de III^{xx}XIII l. XV s. monnoie que dessus si comme il appert par mandement de descharge de mondit seigneur donne en l'ost au siege devant Saint Riquier le VIIIe jour d'aoust lan M CCCC XXI garni de quittance des dessusdits chacun de sa part et porcion et certiffication de Latin de Coninglant escuier d'escuierie de mondit seigneur sur les pris achat et delivrance desdits harnois de chevaulx tout cy rendu paie.....III^{xx}XIII l. XVI de XL gros

Pièce n° 33

1421, 2 octobre. A Bruges.

Achat d'enseignes.

Original : ADN, B 1923, f° 163 r° et v°.

A Hue de Boulongne varlet de chambre et peintre de mondit seigneur la somme de quatre vins six escus d'or du pris de XLII gros dicte nouvelle monnoye de Flandres l'escu laquelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur lui a esté paiee, baillee et delivree comptant et que par ladite ordonnance de mondit seigneur il avoit paie a plusieurs compagnons peintres qui hastivement jour et nuit lui avoient aidie a faire pour icellui seigneur les choses de leur dit mestier qui s'ensuivent. C'est assavoir quatre estandars contenans chascun environ VIII aulnes dont les deux l'un de satin et l'autre de bougeran noir sont semez de plusieurs fusilz et de pierres teles qu'il y appartient entre lesquelz fusilz a plusieurs grandes flambes et petites selon la devise de mondit seigneur mis de rouge clers fait et maniere de feu et les deux autres estandars qui par semblable sont l'un de satin et l'autre de bougeran noir sont empliz dun grant fusil et la pierre qui y appartient ensemble de plusieurs flambes, rays et estinceles et au bout des queues desdis deux estandars a une grant flambe fait a maniere de feu. Item six banieres de trompettes sur tiercelin bleu armoyees aux armes de mondit seigneur brodees de tiersselin vermeil et frangees de soye vermeille peintes de batures a oille dorees de fin or et argent la ou il appartient. Item IIII cotes d'armes pour mondit seigneur armoyees a ses armes peintes de bature destemprees dorees brodees et frangiees comme lesdites banieres de trompettes. Item IX^CL penonceaux de lances peins et argentez a la devise pareille ausdis estandars. Item XLVI banneretes pour le charroy de mondit seigneur et VII grans penons pour servir aux chars des offices de l'ostel de mondit seigneur armoyes a ses armes sur bleu bougeran comme pour plusieurs frais que a cause d'icelles audit Hue de Boulongne convint faire et supporter tant par marchie et accord fait avec lui et les compagnons dessus dis. Si comme il appert par mandement de descharge de mondit seigneur donne a Bruges le second jour d'octobre l'an M CCCC XXI garni de quittance dicellui Hue et certification de Latin de Coninglant escuier d'escuierie de mondit seigneur sur les pris marchie et recepcon des parties dessus dictes tout cy rendu pour ce.....IIII^{XXVI} escus d'or de XLII gros

Pièce n° 34

1420, 8 octobre. A Melun.

Achat d'équipement de guerre lors du siège de Melun en 1420.

Original : ADN, B 1923, f° 217 r°.

A Jehan de Courtelles marchant demourant a Troyes et a Garnot le Vaasseur la somme de deux cens quatre vins six frans monnoie royal a eulx deue par mondit seigneur et la quelle par vertu des lettres de mandement de mon dit seigneur donnees au siege devant Meleun le VIIIe jour d'octobre lan mil CCCC XX leur a este paiee, baillee et delivree pour les causes qui s'ensivent. C'estassavoir audit Jehan de Courtelles pour la vente, bail et delivrance d'un hauberjon de guerre d'acier et une paire de bracelez de Milan que mondit seigneur fist prendre et acheter de lui ou mois d'avril lan M CCCC XX pour son corps VI^{XX}VI fr. Et audit Garnot le Vasseur pour la vente d'un autre haubregon d'acier que ou mois d'octobre ensuivant mondit seigneur fist semblablement prendre et acheter de lui VIII^{XX} fr. Ainsi que par les lettres dessusdictes puet apparoir icelles garnies de quittance des dessusnommez chacun de sa porcion ensemble de certification de Huguenin du Ble escuier d'escuierie et de Monnot Macefoin varlet de chambre et garde des joyaulx de mondit seigneur sur les pris et reception desdictes hauberjons et bracelez tout cy rendu pour ce.....II^C IIII^{XX} VI fr. r.

Pièce n° 35

1421, 5 janvier. A Paris.

Achat de plumes pour les protections de tête de Philippe le Bon.

Original : ADN, B 1923, f° 218 v° et 219 r°.

A Adenet le Tixerant chappelier demourant a Paris la somme de neuf vins dix sept frans monnoie royal la quelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur lui a este paiee, baillee et delivree comptant pour pluseurs houppes, plumas, aumusses, barrettes et autres choses de son dit mestier que mondit seigneur fist prendre et acheter de lui ou mois d'octobre mil CCCC XX ainsi et en la manière qui s'ensuit. C'estassavoir pour LXIX plumes d'otrusse noires qui icellui seigneur fist mettre et asseoir en manière de houppes, crete et plume de paon sur ses bassins, armet et salade chacune plume au pris de I franc valent LXIX fr. Item pour II vix d'acier chacune a III tuyaulx que mondit seigneur fist mettre sur iceulx armet et salade la piece au pris de XX s. p. valent XL s. Item pour un croissant et un pommeau de bois XXIII s. Item pour XL aunes de ruban de soye III onces de franges et VI aulnes de contour de soye noire mises et employees en ce que dit est XXII fr. Item pour IIII^{XX} filz de fer pour lesdictes houppes III fr. Item pour II estuis de cuir pour mettre lesdictes houppes, crete et plumes de paon XX fr. Item pour VI grandes plumes noires ferres et

rubannees de soye dont les trois ont este mises en un plumas et les autres en la creste dudit armeret la piece au pris de IIII fr. valent XXIIII fr. A lui pour une barrete noire a relever pour mondit seigneur VI fr. Item pour quatre autres barretes tressines doubles et longues chacune au pris de XII fr. valent XLVIII fr. Lesquelles parties montent ensemble a la dessusdicte somme de IX^{XX}XVII fr. si comme tout ce appert par mandement de descharge de mondit seigneur donne a Paris le Ve jour de janvier lan mil CCCC XX garni de quittance dudit Adenet sur ce ensemble de certifications de Huguenin du Ble escuier d'escuierie et Monnot Machefoing varlet de chambre et garde des joyaulx de mondit seigneur sur les pris, achat et reception des choses dessusdictes tout cy rendu pour ce.....IX^{XX}XVII fr. r.

Pièce n° 36

1421, 11 mars. A Bruxelles.

Achat de plumes pour les protections de tête de Philippe le Bon.

Original : ADN, B 1923, f° 220 r°.

A Adam le Tisserant chapelier marchand demourant a Paris dessusnomme la somme de cent sept frans monnoie royal la quelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur lui a este paiee, baillee et delivree comptant pour pluseurs plumes et plumas et autres choses de son dit mestier que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui par Anthoine de Villers son escuier d'escuierie pour les causes ou pris et en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir pour la facon et argent d'un grant plumas de XXIII plumes pour mettre sur le bachinet de mondit seigneur XXIII fr. A lui pour la facon et argent d'une creste de XXI plumes pour l'armet de mondit seigneur XXI fr. A lui pour une queue de paon de XIII plumas et III plumes pour sa salade XVII fr. A lui pour IIII onces de fringes de soye argentee pour la dicte crete et pour ledit plumas VII aulnes de contonere et XL aulnes de ruban d'argent l'un parmy l'autre XXIIII fr. A lui pour II grans estuis de toille ciree garnis pardedens de toille blanche et pas dehors de deux coroyes de cuir pour mettre toutes les houppes et plumas dessus declarez VIII fr. Et pour la facon et estoffe de III tuyaulx d'argent pesans III^o et demie pour la queue de la dicte salade au pris de XXXII fr. le marc valent XIII fr. Lesquelles parties montent ensemble a ladicte somme de CVII fr. dicte monnoie si comme il appert par mandement de descharge de mondit seigneur donne a Brouxelles le XIe jour de mars lan M

CCCC XX garni de quittance dudit Adam et certification sur ce dudit Anthoine de Villers tout cy rendu pour ce.....CVII fr. r.

Pièce n° 37

1423, 22 juillet. A Lille.

Achat d'équipement équestre.

Original : ADN, B 1927, f° 149 r° et v°.

A Laurens le Bourg selier demourant a Gand la somme de sept vins douze livres du pris de XL gros monnoie de Flandres la livre laquelle somme lui a este du commandement et ordonnance de mondit seigneur paiee baillee et delivree comptant pour les harnois de chevaulx brides culieres poitraulx et autres parties de son mestier que mondit seigneur par Huguenin du Ble son escuier d'escuierie a fait prendre et acheter de lui les pris pour les causes et en la maniere qui s'ensuit. C'est assavoir pour unze harnoiz de chevaulx entiers et unze tasses est assavoir brides garnies de mors poitraulx et culieres larges couvertes de drap noir et sur icellui drap couvers semez bien richement de fusilz flambes et estincelles de laiton selon la devise de mondit seigneur a chacun coste desquelles culieres a XI pendans bien longs au pris de XI l. dicte monnoie chacun harnoiz par marchie fait a lui par ledit Huguenin du Ble valent VI^{XX} l. Item pour XI paires de bosses de laiton a mettre sur lesdits mors LX s. Item pour IIII autres harnoiz de drap de trois couleurs est assavoir noir bleu et blanc aussi semez de fusilz flambes et estincelles a la devise de mondit seigneur d'ouvrage plus legier garniz de brides mors et poitraulx seulement qui furent faites hastivement lors que mondit seigneur laissa le dueil au pris de LX s. dicte monnoie chacun harnoiz valent XII l. Item pour III seles neufnes l'une pour mondit seigneur et les deux autres pour monseigneur de Chateavallain et monseigneur de Humbercourt a chacun desquelz mondit seigneur donna ung cheval VI l. Item pour avoir fait amener sur une charrete de la ville de Gand a Famponx ou estoient les chevaulx de corps de mondit seigneur les XI harnoiz de chevaulx dessusdits IIII l. Et que icellui mondit seigneur lui a donne pour et en recompensation des despens qu'il avoit fais en amenant lesdits harnoiz devers lui en sa ville de Lille et dilec a Famponx et en poursuivant et attendant son argent dessus declare VI l. Montent ensemble lesdictes parties a la dessusdicte somme de VII^{XX}XII l. monnoie dicte si comme tout ce puet

apparoir par mandement de descharge de mondit seigneur sur ce fait donne a Lille le XXIIe jour de juillet M CCCC XXIII garni de quictance dudit Laurens et de certification dudit Huguenin du Ble sur les pris bail et delivrance des parties dessusdictes tout cy rendu pour ce.....VII^{XX}XII l. de XL gros

Pièce n° 38

1423, 8 septembre. A Paris.

Achat d'éléments pour l'embellissement des casques de Philippe le Bon.

Original : ADN, B 1927, f° 150 r° et v°.

Audit Adenet le Tixerant et pluseurs autres cy aprez nommez la somme de quatre vins ung franc neuf solz par. monnoie royal la quelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur leur a este paiee, bailliee et delivree comptant pour les causes et en la manière qui s'ensuit. C'estassavoir audit Adenet le Tixerant pour LIX plumes bleues et blanches ferrees, dorees et rubannees d'or que mondit seigneur par Huguenin du Ble son escuier d'escuierie a fait prendre et acheter de lui pour mettre et asseoir estassavoir sur le bachinet que par lun de ses pages il fait porter apres lui XXI^E, sur la creste de son armeret XXI^E, a la queue d'argent dudit armet XIII et sur sa petite salade III au pris de X s. p. dicte monnoie roial la piece l'une parmy l'autre valent XXXVI fr. XIII s. p. A lui pour II viz d'acier l'une pour atachier et faire tenir le plumail dudit bachinet et l'autre pour ladite creste au pris de VIII s. p. la piece valent I fr. A lui pour ung plumeau de bois et pour le croissant de la dicte creste a III s. piece valent VIII s. p. A lui pour V onces et demie de ruban d'or et de franges d'or et de soye et de contonoire d'or et de soye pour garnir les houppes dont dessus est faite mencion par marchie fait III fr. X s. p. A lui pour ung bourrelet de veluyau blanc et bleu garni d'un laz de soye pour ladite salade III fr. A lui pour II escuz de toille ciree garniz pardedens de toille blanche l'un pour le plumas dudit bachinet et l'autre pour ladicte creste a I fr. demy piece valent III fr. A lui pour redorer et rebrunir ladite queue d'argent III s. p. A lui pour VI onces de pailletes d'argent moitie blanches et moitie dorees pour mettre et atachier sur ledit bourrelet au pris de XXVI s. p. l'once valent IX fr. XII s. p. A Girard de Henau armurier de mondit seigneur pour avoir fourby et remis a point l'espee de parement de mondit seigneur et reffait la guaine de veloux et pour avoir roule VII de ses hauberjons I fr. IX s. p. A Henry le Coffrier demourant a Paris pour ung bahu que par ledit Huguenin du Ble

mondit seigneur a semblablement fait prendre et acheter de lui pour y mettre son lit que l'en porte apres lui X fr. A lui pour deux sommes l'une pour le sommier de la garde robe de mondit seigneur et l'autre pour le sommier de sa fruiterie au pris de IIII fr. chacune somme valent VIII fr. Et a Jehan du Clez aussi coffrier demourant audit lieu de Paris pour avoir mis a point et garni de toile quatre coffres et deux males d'oziere pour mondit seigneur et a iceux coffres mis bendes de fer cuir cloz et tout ce que necessaire y estoit par accord fait avec lui IIII fr. Montent ensemble lesdites parties a la dessusdite somme de IIII^{XXI} fr. IX s. p. sy comme il appert par mandement de descharge de mondit seigneur sur ce fait donne a Paris le VIIIe jour de septembre M CCCC XXIII garni de quittance des dessusdits chacun de sa part et porcion et de certification dudit Huguenin du Ble sur tout ce que dit est tout cy rendu acourt pour ce.....IIII^{XXI} fr. IX s. p. r.

Pièce n° 39

1422, 24 octobre. A Arras.

Achat d'équipement de guerre dont un harnois et des plumes pour les casques de Philippe le Bon.

Original : ADN, B 1927, f° 195 r° et v°.

A Adenet le Tixerant chappelier demourant a Paris et autres cy apres nommez la somme de cinquante sept frans et demy monnoie royal la quelle somme du commandement et ordonnance de mondit seigneur leur a este paiee, baillee et delivree comptant pour les causes et en la maniere qui s'ensuit. C'est assavoir audit Adenet le Tixerant la somme de XXI l. XV s. p. qui deue lui estoit pour les parties de son mestier cy apres declairees. Et premierement pour la vente, bail et delivrance d'un grant plumas de XX plumes bleues et noires pour mondit seigneur les depechier et redorer et les III grans plumes du milieu refaire et mettre a point XLV s. p. Item pour ledit plumas une viz d'acier a tout III tuyaulx XVIII s. Item pour une grant creste de XVIII plumes desdites couleurs redespechier et redorer et III grandes plumes de dessus XLV s. p. Item pour ladite creste une vix dachier a trois tuyaulx XVIII s. p. Item pour une queue dautrisse de XIII plumes desdites couleurs redespecier et redorer et remettre a point XXXVI s. p. Item pour l tuyau d'argent pesant XI onces VI esterlins, IIII onces III esterlins d'autre argent que l'orfevre a livre avec ung autre tuyau qui estoit a mondit seigneur pesant VII onces V esterlins et pour la facon des XI tuyaulx

et de la vis et pour lor dont ilz ont este dorez par marchie fait avec l'orfevre le quel ledit Adenet a paie et contente VII l. VII s. p. Item pour reffaire lesdites III houppes dorer et remettre a point et pour mettre a point IX grandes plumes et redorer VI l. VI s. p. A Massin de Fromont armurier demourant audit lieu pour ung harnoiz de guerre que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui pour son corps le pris et somme de XXII fr. demy. Et a Oudin le Soullon selier demourant audit lieu pour deux seles qui mondit seigneur a de lui fait prendre et acheter et mettre en son escuierie pour son chevauchier VII fr. demy. Montent ensemble lesdites parties a la dessus dite somme de LVII fr. demy dite monnoie si comme tout ce puet apparoir plus a plain par letres de mandement de descharge de mondit seigneur sur ce faites donnees a Arras le XXIIIe jour d'octobre M CCCC XXII garnies de quittance des dessus nommez chacun de sa part et porcion ensemble de certification de Huguenin du Ble escuier d'escuierie de mondit seigneur sur les pris et delivrance des choses dessus dites tout cy rendu acourt pour ce.....LVII fr. III s. p. r.

Pièce n° 40

1423, 8 septembre. A Paris.

Achat d'équipement de guerre réalisé lors du siège de Melun en 1420.

Original : ADN, B 1927, f° 199 r° et v°.

A Massin de Fromont varlet de chambre et armurier de mondit seigneur la somme de cent et cinquante ung franc et demy monnoie roial a lui deue par icellui seigneur pour la somme de CI escu d'or avaluez et appretiez a la dicte somme de CLI fr. demi de reste de la somme de II^{ci} escu d'or que mondit seigneur lui devoit des l'an M CCCC XX pour plusieurs harnoiz de guerre que par Huguenin du Ble son escuier d'escuierie il fist prendre et acheter de lui lui estant au siege devant Meleun pour les pris et causes et en la manière qui s'ensuit. C'estassavoir pour ung harnoiz tout complet et entier pour le corps de mondit seigneur estassavoir bachinet, garni de plates closes devant et derriere, avantbras, gardebras, gantelez, greves, cuissolz et solers par marchie fait LX escus d'or. Item pour deux salades l'une grande et l'autre petite, ung grant gorgerin, trois quars de cuirasses, une paire de grans gardebras, ungs poulains et unes demies greves par semblable marchie fait avec lui L escus d'or. Item pour ung bachinet garni de camail pour porter apres lui XVI escus. Item pour unes fortes plates pour mon dit seigneur a porter a cheval XXIII escus. Item pour tissuz a faire les

couroyes desdits harnoiz IIIII escus d'or. Item pour blouques de fer factisses pour estoffer iceulx harnoiz III escus. Item pour une huvette* vernissee pour mondit seigneur II escus. Item pour ung grant gorgerin dacier de Lombardie et III quars de cuirasse que mondit seigneur a donne a Amiot Noppe son varlet de chambre et garde de ses joyaulx XVI escus. Item pour une salade a visiere, une paire d'avantbras, une paire de grans gardebras et une paire de gantelez que aussi mondit seigneur a donne a Ymbert Coustain son varlet de chambre et somelier de corps XIIIII escus. Item pour l'argent et facon de deux onces et demie de bosettes d'argent y compris le mordant derriere pour le bacinet de mon dit seigneur III escus. Item pour trois lances ferrees et une a ferrer pour porter l'estandart de mondit seigneur I escu. Item pour III autres lances peintes et ferrees les deux pour porter benniere et l'autre pour pennon II escus. Et pour avoir fait nettoyer et tenir nez trois de ses harnoiz a cheval depuis lors quil fu en ses pais de Bourgoingne VI escus d'or. Montent ensemble lesdites parties a la dessusdicte somme de II^{ci} escu d'or sur la quelle pieca mondit seigneur lui ordonna bailler la somme de C escus ainsi ne lui restoit a paier que la somme de C I escu d'or laquelle a este avaluee et appreciee a la dicte somme de CLI fr. demy monnoie dicte. Si comme il puet apparoir par mandement de descharge de mondit seigneur sur ce fait donne a Paris le VIIIe jour de septembre M CCCC XXIII garni de quittance dudit Massin de ladicte somme de CLI fr. demi dicte monnoie et de certification dudit escuier d'escuierie sur les pas, achat et delivrance de toutes lesdictes parties tout cy rendu a court pour ce icy.....CLI fr. demi monnoie r.

Pièce n° 41

1426, 11 septembre. A Leyde.

Salaire de Hue de Boulogne pour plusieurs tâches qu'il a effectué à l'occasion du voyage de Philippe le Bon en Hollande en 1426.

Original : ADN, B 1933, f° 145 v° et 146 r°.

A Hue de Boulogne varlet de chambre et peintre de mondit seigneur la somme de cent quatre vins quatorze livres de XL gros d'or monnoye de Flandres la livre a lui deue pour pluseurs partis de son mestier qu'il a fait et livrers pour icelui seigneur ou voyage par lui fait en Holande ou mois de septembre M CCCC XXVI en la maniere qui s'ensuit. C'estassavoir pour deux penons de guerre de VI a VII aulnes de long et pour deux banieres de guerre au

pris de XII l. la piece valent XLVIII l. Item pour deux cottes d'armes pour mondit seigneur IX l. XII s. Item pour VIII cotes d'armes pour les heraulx XXXVIII l. VIII s. Item pour couldre tailler et frangier l estandart de satin noir XX s. Item pour ung coffre de bois en quoy on mist l'or l'argent tierchelins et autres estoffes de quoy len a fait les choses dessusdites et pour le salere d'un homme qui lez porta de la ville de Bruges en la ville de Hesdin XLVIII s. Item pour rapporter lesdites choses dudit lieu de Hesdin en la ville d'Arras et dilec en la ville de Lille XXXII s. Item pour IX penons de bougran bleu et frengiez de frenges blanches et bleues de VII a VII aulnes de long armoyez des armes de mondit seigneur de bature d'or party et d'argent et pour avoir fait les enseignes des offices de l'ostel dicelui seigneur de semblable estoffe et escript les noms dicels offices de letres blanches de chacun desdits penons tant pour les couldre que pour les aidier a faire et avoir livre toutes les materes et estoffes a ce neccesseres au pris de VI l. la piece valent LIII l. Item pour la facon de C et X penons de bougran bleu armoyez de couleurs et sur iceulx escript le mot de mondit seigneur chacun de II aulnes et demi de long pour piece VI s. valent XXXIII l. Item pour la facon d'un estandart de bougran noir de XL aulnes de long le couldre tailler et frangier et pour rubans a le lyer et pour avoir verny et paint trois lanches noires et rouges LX s. Item pour ung blason a mettre devant le logis de mondit seigneur a Amsterdam LX s. Lesquelles partis montent ensemble a la dessusdite somme de C III^{XX}XIII l. Si comme tout ce puet apparroit par mandement de mondit seigneur sur ce fait donne a Leyde le XIe jour de septembre l'an M CCCC XXVI garni de quittance dudit Hue de Boulogne dicelle somme ensemble de certification dudit Huguenin du Ble sur les priz et delivrance des choses dessusdites tout cy rendu. Pour ce icy.....C III^{XX}XIII l. de XL gros

Pièce n° 42

1426, 5 février. A Middelbourg.

Achat de haches de guerre destinées au duel que Philippe le Bon envisageait contre Humphrey de Gloucester.

Original : ADN, B 1933, f° 166 r° et v°.

A Jehan Fastault ouvrier de haches demourant a Lille la somme de douze frans et demi du pris de XXXIII gros monnoie de Flandres le franc la quelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur lui a este paiee baillee et delivree comptant pour la facon et

estoffes de dix haches de guerre qu'il a faictes et livrees de pluseurs facons par l'ordonnance de mondit seigneur en intencion de lui en aidier a la journee du gaige de bataille qu'il avoit emprins faire contre le duc de Glocestre si qu'il appert par mandement de descharge de mondit seigneur sur ce fait donne a Merdelbourg en Zelande le Ve jour de fevrier lan M CCCC XXV garni de quictance dudit Jehan Fastault de la dicte somme ensemble de certifficacion de Girard de Henau armurier de mondit seigneur sur les pris et recepcion desdictes VI haches tout cy rendu pour ce.....XII fr. demi de XXXIII gros

Pièce n° 43

1427, 16 février. A *Dordrecht*.

Commande d'enseignes de guerre destinées à la campagne de Hollande.

Original : ADN, B 1935, f° 114 r° et v°, et 115 r° et v°.

A Hue de Boullogne varlet de chambre et peintre de mondit seigneur et pluseurs autres cy aprez nommez la somme de quatre cens trente trois livres six solz du pris de XL gros monnoye de Flandres la livre laquelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur leur a este paiee baillee et delivree comptant pour les causes et en la maniere qui s'ensuit. C'est assavoir audit Hue de Boullogne qu'il a paye tant pour les estoffes de son mestier or argent et autres coulleurs comme pour la peine sallaire et despens de pluseurs ouvriers qui en la ville de Bruges ont hastivement jour et nuit vacque par l'espace de six sepmaines ou environ a faire les choses qui s'ensuivent. C'est assavoir ung grant estandard de bougran de trente deux aulnes de long palle de trois couleurs blanc bleu et vermeil frangie de franges de fille et copponne desdites trois couleurs a oille et pardessus seme du mot et devise de mondit seigneur de grans lettres d'or et d'argent et semblables fusilz pierres et estincelles. Item dix pennons de batture armoyez a ses armes chacun de sept aulnes de long frangiez de franges de fille et aubout de sesdites armes un grant fusil d'or et le caillou d'argent ensamble de grans lettres d'argent les noms des offices de l'ostel de mondit seigneur. Item X autres pennons de bougran bleu fais de coulleurs a oille de semblable devise et frangure. Item ung grant estandard de drap de damas que paravant estoit tout prest et fait de drap de damas de deux coulleurs a sa devise lequel il a convenu copper a moittie pour y adjouster autant de drap de damas vermeil comme il y avoit de l'une des autres couleurs et icellui estandard redore de fin or et reffait de lettres et devise selon ce

qu'il appercevoit. Item samblablement ung grant estandart de bougran lequel paravant n'estoit que de deux couleurs. Et XVI^c petiz pennonceaux pour lances ou haches fais a la devise de mondit seigneur de couleurs a oille. Pour toutes lesquelles choses et aussi pour les franges qui y ont este necessaires et plusieurs autres frais qui a ceste cause ont este faiz a este fait compte et acord avec ledit Hue par Guillaume de Sercey escuier d'escuierie de mondit seigneur pour le pris et somme de II^cXXIX l. IX s. A Jehan Arnoulphin marchand de Lucques de monseigneur a Bruges pour XXVI bougrans desdites trois couleurs pour faire lesdiz estandars et pennons au pris de XIX s. la piece valent XXVIII l. XIII s. A lui pour IIII aulnes de drap de damas vermeil cramoisy pour refaire ledit estandart de drap de damas au pris de IIII l. XVI s. l'aulne valent XIX l. III s. A lui pour IIII aulnes et ung quartier de taffetas vermeil pour samblablement refaire ledit estandart de taffetas au pris de XIII s. l'aulne valent LIX s. VI d. A lui pour IIII pieces de tiercelins bleux et vermaux pour faire bannieres de trompettes au pris de VII l. III s. la piece valent XXVIII l. XVI s. A lui pour VI pieces de taffetas royez de plusieurs couleurs pour faire VI robes que mondit seigneur a fait faire pour danser la morisque au pris de IX l. XII s. la piece valent LVII l. XII s. A lui pour VIII bougrans bleux pour doubler lesdites robes au pris de XIX s. la piece valent VII l. XII s. A Pierre Christian tailleur pour la facon de son mestier et cousture desdites robes pour chacune d'icelles XXVIII s. pour ce VII l. III s. et a Marc Janszonc pour XX aulnes de franges de fil de soye noire, pour X aulnes de blanche argentees et LVIII aulnes de vermeille enrichies de fil d'or parmi pesans ensamble XXXI onces et demie que des le mois de juing dernier passe mondit seigneur fist prendre de lui pour mettre a plusieurs cottes d'armes banieres de trompettes et estandars et pennons pour lui que lors il fist faire pour aller es pays de Hollande et Zeelande au pris de VIII s. chacune once valent XII l. XII s. Item pour CVI aulnes de franges de fil de laine noire et CXVI aulnes de franges de fil de laine blanche et bleue pour aucuns estandards que mondit seigneur fist lors faire qui font en tout II^cXXII aulnes au pris de III d. l'aulne valent LV s. VI d. et pour une once de soye de plusieurs couleurs pour coudre lesdites franges de soye VIII s. Montant lesdites parties a ladite somme de IIII^cXXXIII l. VI s. dite monnoye si qu'il appert par mandement de descharge de mondit seigneur sur ce fait donne a Dordrecht le XVI jour de fevrier l'an mil CCCC XXVI garny de quittance des dessusdiz Hue de Boulongne Jehan Arnoulphin Pierre Christian et Marc Janszonc chacun de sa part et porcion ensamble certification sur les pris marchie et delivrance desdites parties est assavoir sur celles touchans la guerre dudit Guillaume de Sercey et sur le surplus de Anthoine de Rochebaron

escuier trenchant de mondit seigneur pour lequel il a fait faire lesdites robes de la morisque selon le contenu dudit mandement, tout cy rendu a court pour ce.....IIII^CXXXIII l. VI s. de XL gros

Pièce n° 44

1425, 24 avril. A Corbie.

Entretien de l'équipement de guerre de Philippe le Bon.

Original : ADN, B 1954, f° 153 v° à 154 v°.

A Girard de Haynau armurier de monseigneur la somme de soixante dix neuf frans neuf groz ung blanc monnoie royal que mondit seigneur a ordonne lui estre bailliee et comptant delivree pour les parties par lui paiees par son ordonnance cy aprez declairees. C'estassavoir pour ung tonnel par lui achette a Mascon a mettre le harnoiz de guerre de monseigneur pour mener dudit Mascon a Dijon par eaue IIII gros. A lui pour avoir fait chargier et deschargier le dit harnoiz tant audit Mascon que a Chalon II gros demi. A lui pour III draps de lit de toile neufve pour envelopper et nettoyer le dit harnoiz I fr. demi. A lui pour avoir fait desbloer et mettre par pieces deux cuirasses que Massin Fromont avoit faictes pour mondit seigneur les avoir reffourbir et nectoie et icelles aprez ce fait recloer et mettre a point et aussi pour bossettes cuir et charnieres pour regarnir lesdictes cuirasses IIII fr. III gros III blanc. A lui pour avoir regarni tout de neuf le chapeau de monseigneur surquoy l'en porte sa bannerette et sa sallade laquelle garniture avoit este mangiee des ras III gros. A luy pour XVI aulnes de ruban de soye noire pour garnir icelles cuirasses I fr. IIII gros. A lui pour border unes brigandines couvertes de velours noir pour mondit seigneur I fr. IIII gros demi. A lui pour les courroies desdictes brigandines II gros. A lui pour I arrest mis en icelles brigandines I gros. A lui pour IIII^M IIII^C mailles neufves qui ont este mises es deux hauberjons de monseigneur XI fr. A lui pour une gaisne neufve de cuir pour mettre l'espee de monseigneur laquele il a fait garnir d'or IIII gros. A lui pour XII aulnes de toile pour mettre dedans III brigandines pour mondit seigneur a I gros laulne valent I fr. A lui pour IIII peaulx de mouton taintes en vermeil pour mettre esdictes brigandines a III gros piece valent I fr. A lui pour II onces de tissu pour faire courroies pour icelles brigandines IIII fr. A lui pour un cent de bossettes d'argent dorees pesant IX^O XII fr. V gros I blanc. A lui pour avoir fait asseoir sur XIIIII courroies sur chacune III cloz d'argent dorez une boucle et ung mordant pour lesdictes

brigandines III fr. V gros I blanc. A lui pour XII aulnes de ruban de soye et de fil d'or parmi a un groz laulne valent I fr. A lui pour le cousage desdictes brigandines demi fr. A lui qu'il a paie a Jehan Pestivien chappelier pour avoir mis a point les plumas et houppes de monseigneur XXII fr. Et a lui pour boucles clouz et rivetz d'argent dorez pesant ensemble environ VII^o et pour III aulnes de tissu pour le grant hauberjon de monseigneur XIII fr. demi. Montent ensemble lesdictes parties a la dicte somme de LXXIX fr. IX gros I blanc dicte monnoie a lui paiee comme appert par par mandement de mondit seigneur le duc donne a Corbie le XXIII^e jour d'avril mil IIII^c XXXV aprez Pasques quittance dudit Girard et certification de Guillaume de Sercey escuier d'escuierie dicellui seigneur tout cy rendu pour ce cy.....LXXIX fr. I gros I blanc

Pièce n° 45

1436, 20 août. A Lille.

Commande d'enseignes de guerre utilisées lors du siège de Calais en 1436.

Original : ADN, B 1957, f° 336 r° et v°, 337 r° et v°, et 338 r°.

A Hue de Boullongne varlet de chambre et peintre de mondit seigneur la somme de huit cens quatorze livres dix huit solz du pris de XL gros monnoye de Flandres chacune livre laquelle mondit seigneur lui a ordonne estre bailliee et delivree comptant pour pluseurs parties de son dit mestier qu'il a faites par l'ordonnance de mondit seigneur cy apres declaire. C'estassavoir pour dix cottes d'armes pour les heraulx de mondit seigneur a VI l. chacune cotte valent LX l. Item pour VII banieres pour les trompettes dicellui seigneur a VI l. chacune baniere valent XLII l. A lui pour une baniere de guerre XII l. Pour trois estandars de drapt de damas a XII l. piece font XXXVI l. Pour deux estandars de bougheran a IX l. piece l'un portant l'autre valent XVIII l. Pour cinq cens panons pour lances tous de neuf bouguerans dor d'argent couleurs et pour facon a X l. le cent valent L l. Pour avoir fait redorer et reffere de couleurs pareilz aux autres XV^c panons lesquelz estoient vielz de gris bouguerans a C s. le cent font LXXV l. Item pour avoir paint VI lances de la devise de monseigneur et trois panons de satin pareilz aux estandars LX s. Item pour une cotte d'armes pour monseigneur le comte d'Estampes VI l. Item pour deux cottes d'armes pour les heraulx de mondit seigneur XII l. Pour deux banieres de trompettes XII l. Pour une baniere de guerre XII l. Item pour XXXVI onces de franges de soye qui ont este employees a frangier les banieres panons estandars et

cottes d'armes cy dessus a X s. l'once font XVIII l. Et pour L bannerettes de bougeran armoiees aux armes de mondit seigneur C s. Lesquelles parties cy dessus ledit Hue a faites par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur pour le voiaige et armee que nagueres il a fait devant sa ville de Calais. Audit Hue pour ung grant estandart de bougeran frangie de soie et de fil de vert et gris et fait a la devise de messire Alure de Brich et a son mot d'or et d'argent et tout a huille XXXV l. Pour une cotte d'armes armoiee de ses armes VIII l. Pour deux banieres de trompettes l'une de thiercelin et frangie de soye et l'autre de bougeran et frangie de fil X l. Pour ung panon de guerre armoie des armes dudit messire Alure VI l. Pour ung panon des armes de mondit seigneur et fait de bature a huille d'or parti et d'argent avec deux faiz de coulleurs a huille XIII l. Pour trois autres panons armoiez des armes dudit messire Alures faiz de coulleurs a huille XII l. Pour un panon a sa devise fait de bature d'or et d'argent a huille VIII l. Et pour III blazons armoie de sesdites armes fait de bature VI l. Lesquelles parties derenieres ledit Hue a faictes par l'ordonnance de mondit seigneur et icelles delivrees a icellui messire Alure pour le voiaige et armee que par le commandement de mondit seigneur il a faict par mer devant sa ville de Calais. Audit Hue pour ung grant bauchent fait de bougeran rouge et blanc et par dessus fait de bature d'or et d'argent fait a huille et de coulleurs a la devise et le mot de messire Jehan de Hornes seigneur de Baussugnies chancelier conseiller et chambellan de mondit seigneur et tout frangie de franges de fil desdites coulleurs et pour bougeran or et argent et autres choses a ce appartenans LXVI l. Pour ung estandart de bougeran de gris et noir frangie desdites coulleurs et par dessus fait de bature d'or et d'argent tout empli a la devise de mondit seigneur et tout fait a huille et pour estoffes XXXV l. Pour deux grandes banieres pour servir a la nave dudit messire Jehan armoiees des armes de mondit seigneur et deux autres grandes banieres armoiees des armes de Flandres et tout fait de bature semblable d'or et d'argent a VIII l. chacune baniere valent XXXII l. Pour le chastel de ladite nave VI grans blazons armoiez desdites armes et tout fait d'or et d'argent de bature semblable XII l. Pour ung grant panon armoie des armes de mondit seigneur et III autres panons armoiez des armes dudit seigneur de Baussugnies et en le pointe de chacun penon fait une croix de saint Andry laquelle est d'argent sur bougran gris et noir et sont tous les dessudiz panons frangiez et sont de V aulnes de long et tout fait de bature semblable a VI l. le panon font XXVIII l. Pour deux banieres de trompettes armoiees des armes dudit seigneur de Baussugnies et fait de bature semblable VIII l. Pour aller querre le grant estandart de mondit seigneur qui estoit a

Heydin et faire amener le coffre qui estoit ou chastel de Lille lequel estoit plain des panons de mondit seigneur et tout ce faire amner en la ville de Bruges LXIII s. Pour deux grans panons de bougeran lesquelz ont servy mondit seigneur en son voiaige de Hollande et sont de bature d'or armoiees aux armes dicellui seigneur lesquelz ont este redorez en pluseurs lieux et remis de couleurs pour les faire servir VI l. Pour reffere semblablement le grant estandard de mondit seigneur X l. Pour VI pavaiz paindre de gris et noir et par dessus faiz de croix saint Andry a la devise dicellui seigneur C s. Lesquelles parties icellui Hue de Boullongne a faites par le commandement de mondit seigneur et icelles delivrees audit seigneur de Baussignies pour aller avec ledit messire Alure de Brich. Audit Hue pour ung grant bauchant pour la nave du commandeur de La Moree conseiller et chambellan de mondit seigneur de bougeran vert vermeil et blanc et contient de XLVIII a L aulnes de long et par dessus est fait a huille de bature d'or et d'argent tout empli de grandes couronnes d'or et dedens icelles a deux grans lettres d'argent et en pluseurs lieux est escript le mot dudit commandeur fait de grans lettres d'or et pour avoir livré cousture facon or argent couleurs franges et autres choses a ce appartenant IIII^{XX}XII l. XIII s. Pour une baniere de bougheran bleu de IIII a V aulnes de hault et par dessus fait d'or parti une ymage de Notre Dame de bature a huille et le champ empli de fleurs de lis d'or et par tout franges ou il appartient XV l. Pour une baniere aussi grande et faite de semblable armoie tout plain des armes de mondit seigneur XIII l. Pour une autre baniere de semblable grandeur armoiees des armes dudit commandeur XII l. Et pour deux grans panons armoiez tout plain des armes de mondit seigneur et fait de semblable XX l. Lesquelles dernieres parties ont comme dit est et pour ledit voiaige de mer este delivre a icellui commandeur de La Moree. Montent ensemble toutes lesdites parties a la devant ditte somme de VIII^CXIII l. XVIII s. dite monnoye paiee audit Hue de Boullongne comme appert par mandement de mondit seigneur le duc sur ce fait et donne en sa ville de Lille le XXe jour d'aoust l'an mil CCCC XXXVI cy rendu avec quittance dicellui Hue ensemble des premieres parties de lun des escuiers d'escuierie certification et aussi certifications pour lesdites dernieres parties dudit messire Alure le seigneur de Baussignies et ledit commandeur de La Moree sur les pris reception des besongnes dessudites tant seulement la ditte somme de.....VIII^CXIII l. XVIII s. de XL gros

1438, 12 janvier. A Arras.

Commande d'enseignes de guerre alors que Philippe le Bon envisage de combattre les Anglais ayant pénétré en Picardie et en Artois.

Original : ADN, B 1963, f° 197 r° et v°.

A Hue de Boulongne varlet de chambre et peintre de mondit seigneur le duc la somme de soixante dix huit livres cinq solz de XL gros monnoye de Flandres la livre pour pluseurs parties de son mestier faites par lordonnance de mondit seigneur pour le voiaige et armee quil a deranierement faite pour resister alencontre des anglois qui venoient entrer a puissance es pays de Picardie et Artois. C'estassavoir pour avoir fait et paint deux grans estandars de drap de damas noir et par dessus le champ tout emply de fuzilz et de flambettes de fin or et la pierre d'argent et de couleurs a la devise de mondit seigneur pour toutes choses excepte ledit drap et les franges de soye pour chacun estandard XII l. sont XXVIII l. Item pour VI cornettes de drap de damas noir de VIII aulnes de long tout fait de semblable devise et estoffes XXVIII l. Item pour ung autre estandard de bougran noir pour loigis fait d'or party et de semblables estoffes et devise XII l. Item pour trente onces et demie de franges de franges de soye noire copponees d'or pour frangier lesdis estandars et cornettes a XX gros lonce valent XV l. V s. Et pour avoir paint deux bourdons et onze lances d'or et autres estoffes a la devise de mondit seigneur. Et pour canevas a faire deux henszes pour la baniere et panon dicellui seigneur LX s. Montent ensemble lesdites parties a la devant dite somme de LXXVIII l. V s. pour ce par mandement de mondit seigneur sur ce fait et donne en sa ville d'Arras le XIIe jour de janvier l'an mil IIII^cXXXVII cy rendu avec quittance et certifficacion de lescuier d'escuier.....LXXVIII l. V. s. de XL gros

Pièce n° 47

1439, 30 mai. A Saint-Omer.

Achat de harnois équestres.

Original : ADN, B 1966, f° 240 r° et v°.

A Hance Mille varlet de chambre et sellier de mondit seigneur la somme de huit cens soixante soixante quatre saluz d'or du pris de seize gros et demi monnoie royal piece pour les parties qui s'ensuivent. C'estassavoir pour vint quatre harnois de cuir bouly pour armer chevaux avec vint quatre selles couvertes d'acier devant et de tout ce qui y appartient

comme de chanffrains pincieres couvertures d'arrieres et es flans des chevaulx armoye des armes de mondit seigneur au pris chacun harnois de XXX salus d'or valent VII^cXX sal. Et pour douze harnois pour XII des chevaulx de corps dicellui seigneur garniz chacun de brides poitraulx brayes et cullieres et en chacune culliere X pendans au pris de XII sal. chacun harnois valent VII^{xx}IIII sal. Montent ensemble lesdictes parties a la devant dicte somme de VIII^cLXIIII sal. d'or. pour ce par mandement de mondit seigneur sur ce fait et donne en sa ville de Saint-Omer le penultieme jour de may lan mil IIII^cXXXIX avec quictance dudit Hance Mille de ladicte somme ensemble certification de Jehan de Chammergy escuier d'escurie sur les pris et marchie des harnois dessus declaires et letre de recepte de Guillaume de Sercey aussi escuier d'escurie sur le recepcion des choses dessusdictes tant seulement tout cy rendu.....VIII^cLXIIII sal. dor.de XVI gr. Demi valent XI^c IIII^{xx} VIII l. r.

Pièce n° 48

1442, 2 mars. A Bruxelles.

Embellissement de casques pour Philippe le Bon, Charles de Nevers, Adolphe de Clèves et Philippe de Ternant.

Original : ADN, B 1975, f° 173 r° et v°.

A Estienne de la Poulle orfevre demourant a Brouxelles la somme de cinq cens quatre livres quatre solz de XL gros monnoie de Flandres la livre qui deue luy estoit pour avoir garny dor une espee et ung bracelet pour mondit seigneur pour la facon desdictes garnisons et le dechiet de l'or qui pour ce a este mis en œuvre pour avoir fait la dicte garnison d'une salade c'est assavoir une creste pour mettre dessus a la devize de mondit seigneur treize grans cloz et douze petiz et ung grant mordant pour mettre a ladicte salade avecques ung tuel pour ung armet a mettre ung plumaz et avoir mis trois fuzilz d'or dessus une rondelle d'acier et alentour une brodure d'or et aussi avoir fait ung grant fuzit sur le bacinet de mondit seigneur et pour une boucle et ung mordant d'or pour la vieille salade de mondit seigneur avec la couverture d'or de pluseurs cloz d'acier servans ausdits harnois et pour avoir fait trois anneaulx d'or et aussi pour le dechiet de l'or ouvre esdictes parties ensemble la facon des choses dessusdictes et pour avoir garny d'argent trois salades tant pour messeigneurs les conte de Nevers, damoiseau de Clèves comme pour monseigneur de Ternant et aussy pour les despens dudit orfevre et dun varlet pour porter les choses dessusdictes de Bruxelles au

Quesnoy. Comme il appert par mandement de madame la duchesse sur ce fait et donne a Brouxelles le second jour de mars lan mil CCCC XLI cy rendu garny de certification dudit Bouloingne et de quittance dudit de la Poulle.....V^cIIII l. IIII s. de XL gros

Pièce n° 49

1447, 19 novembre.

Achat d'équipement de guerre.

Original : ADN, B 1994, f° 177 r° à 178 r°.

A Ottenin du Cornet armurier demourant a Millan la somme de trois cens soixante quinze salus du pris de XLVIII gros monnoie de Flandres la piece que ledit receveur general lui a paie, baillie et delivre comptant par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur pour les causes qui s'ensuivent. C'est assavoir pour ung harnois de Millan a faire armes tout complet garny de salade et baviere XLVIII salus. Item pour ung autre harnois de guerre aussi tout complet et tout saulde XXVIII salus. Item pour ung armet a double visiere a faire armes XII salus. Item pour deux paires de solers d'achier a poulenne au pris de deux salus la piece valent IIII salus. Item pour douze fers de lance de Millan fins et desprenne au pris de huit solz piece valent IIII salus. Item pour deux selles de guerre armees, couvertes de velours et ouvrees d'orfaverie bien riches au pris de XV salus piece valent XXX salus. Item pour vint sept mors de bride de Millan a huit solz piece valent IX salus. Item pour ung bassinet fin de Millan pour combattre de pie X salus. Item pour six chamfrains de chevaux au pris de deux salus piece valent XII salus. Item pour deux paire de vialoux garnis de canons* de laines et autres choses y appartenant au pris de trois salus la paire valent VI salus. Lesquelles parties de harnois, solers d'achier, selles de guerres et autres declairees cy dessus mondit seigneur a fait prendre et acheter dudit Ottenin du Cornet lesdis pris et les fait mettre en son armoierie pour les y garder et lui en aidier en ses affaires. Item pour ung aultre harnois de guerre tout complet et saulde que mondit seigneur a fait prendre et acheter de luy et le donne et fait baillier et delivrer a Anthoine de Lornay escuier trenchant de mondit seigneur XXVIII saluz. Item pour quatre autres harnois tous sauldez et aussi tous complez et garnis ainsi quil appartient que mondit seigneur a donne et les fait baillier et delivrer a Anthoine bastard de Bourgoingne audit pris de XXVIII salus piece valent CXII salus. Et pour quatre autre harnois communs que mondit seigneur a encores donnez et fait baillier

et delivrer audit Anthoine le bastard au pris de XVIII salus piece valent LXXII salus. Comme tout ce poeut apparoir par mandement de mondit seigneur done le XIXe jour de novembre lan mil III^C XLVII pour ce par ledit mandement ensemble quittance dudit Othenin et certification de Jehan de Chanmergy escuier d'escuyerie de modit seigneur sur le pris achat et delivrance des parties en la maniere declairee cy dessus cy rendu ladicte somme de.....III^CLXXV salus de XLVIII gros valent III^CL I. de XL gros

Pièce n° 50

1453, 14 août. A Lille.

Achat d'une cotte d'armes, de pennonceaux et de bannière de trompettes en prevision de l'expédition contre les Gantois en 1453.

Original : ADN, B 2012, f° 312 r° et v°.

A Jehan de Bouloingne peintre, varlet de chambre de mondit seigneur la somme de neuf livres douze solz monnoye dite. C'estassavoir pour la fachon d'une cotte d'armes pour mondit seigneur VI l. Et pour XLVIII penonceaux armoiez de ses armes pour mectre sus plusieurs chariotz de son voiage et armee en son pais de Was alencontre de ceulx de sa ville de Gand pour les reduire de la rebellion enquoy ilz estoient envers lui au pris de XVIII d. piece valent LXXII s. Montent cesdites deux parties ensemble a ladite somme de IX l. XII s. dite monnoye pour ce par mandement de mondit seigneur donne a Lille le XIII^e jour d'aoust l'an mil III^CLIII cy rendu avec quittance dudit Jehan de Bouloingne et certification dudit Jehan de Chanmergy sur les pris facon et delivrance des ouvraiges dessusdis icy ladite somme de.....IX l. XII s.

A lui la somme de quarante livres seize solz monnoye dite. C'estassavoir pour la facon de six banieres de trompettes de guerre armoiees des armes de mondit seigneur batues a olle ouvrees de fin or et argent quil a faites pour les trompettes de l'ostel de mondit seigneur pour porter en ladite guerre et armee alencontre desdits de Gand au pris de six livres pour chacune desdites banieres valent XXXVI l. Et pour franges de rubans de soie pour frangier lesdites banieres tout alentour III l. XVI s. Montent ensemble lesdites parties a ladite somme de XL l. XVI s. monnoye dite pour ce par mandement de mondit seigneur

donne a Lille le second jour de decembre l'an mil CCCC LIII cy rendu avec quittance et certification comme en l'article cy dessus icy ladite somme de.....XL I. XVI s.

Pièce n° 51

1453, 2 décembre. A Lille.

Achat d'équipement équestre de guerre utilisé lors de la guerre contre Gand en 1453.

Original : ADN, B 2012, f° 313 r° et v°.

A Guillaume de Malines espronnier demourant a Lille la somme de quatre livres dix huit solz monnoie dicte pour pluseurs parties d'ouvraiges de son mestier qu'il a fais et livrez ou mois de juing l'an mil IIII^c LIII tant pour mondit seigneur comme pour ses chevaux de corps pour aler en ladicte guerre et armee a l'encontre desdits de Gand pour les pris et en la maniere qui s'ensuit. C'est assavoir pour cinq paires d'estriers neufz servans a cinq selles des chevaux de corps de mondit seigneur au pris de deux solz la paire valent X s. Item pour trois embouchures servans a trois brides desdits chevaux XI s. Item pour avoir bruny quatre paires d'esperons pour mondit seigneur au pris de XVIII d. piece valent VI s. Item pour avoir reffais et remis a point aucuns autres mors desdits chevaux et y mis branches chainnettes et autres choses y necessaires IIII s. Item pour avoir estame deux paires d'esperons pour mondit seigneur III s. Item pour une paire d'esperons neufz pour mondit seigneur IIII s. Item pour avoir une embouchure pour ung desdits chevaux IIII s. Et pour quatorze paires d'esperons neufz pour quatorze des paiges de mondit seigneur au pris de IIII s. la paire valent LVI s. Montent ensemble lesdictes parties a ladicte somme de IIII l. XVIII s. dicte monnoie pour ce par mandement de mondit seigneur donne a Lille le second de decembre l'an mil CCCC LIII cy rendu avec quittance dudit Guillaume de Malines et certification dudit Jehan de Chammergy sur les pris facon et delivrance desdits ouvraiges icy ladicte somme de.....IIII l. XVIII s.

Pièce n° 52

1455, 13 octobre.

Travaux réalisés sur des enseignes et des cottes d'armes réalisées en prévision du voyage de Turquie.

Original : ADN, B 2020, f° 378 r° et v°, et 379 r° et v°.

A Jehan de Bouloigne peintre varlet de chambre de mondit seigneur et autres ciapres nommez la somme de unze cens quatre vins neuf livres seize solz de XL gros monnoye de qui deue leur estoit. C'est assavoir audit Jehan de Bouloigne pour pluseurs ouvraiges de son mestier qu'il a fais et fait faire pour mondit seigneur pour son voiage de Turquie et premierement pour avoir paint a huille sur quatre grans estandars de drap de damas pluseurs grans fusis d'or, flambes et autres choses des couleurs et devises de mondit seigneur au pris de tente livres monnoye dite pour chacun estandart valent VI^{xx} l. Pour huit autres estandars pour les archiers et fourriers pareillement pains sur tiercelin au pris de dix huit livres piece valent VII^{xx} l. Pour quatre banieres de guerre pareillement peintes a huille lesquelles seront toujours desploies sur les champs audit pris de dix huit livres piece valent LXXII l. Pour deux autres banieres de drap de damas et deux penons de semblable drap armoiees desdites armes audit pris de dix huit livres piece LXXII l. Pour quatre penons de guerre pareillement armoiez audit pris de dix huit livres piece LXXII l. Pour seize banieres de trompettes de guerre dont les quatre sont de drap de damas noir peintes et armoiees desdites armes au pris de six livres piece valent IIII^{xx} l. Pour quatre cottes d'armes pour mondit seigneur les deux de drap de damas et les autres de satin au pris de sept livres quatre solz piece valent XXVIII l. XVI s. Pour neuf autres cotes d'armes aussi de drap de damas pour les rois d'armes qui seient en sa compagnie audit pris de six livres piece valent LIII l. Pour douze autres cottes d'armes tierchaines pour les heraulx et poursuivans dicelui seigneur audit pris de six livres piece valent LXXII l. Pour XLIII penons des offices dicelui seigneur de deux aulnes et demie de long chacun servans a mettre sur charriotz au pris de vint solz piece valent XLIII l. Pour douze cornettes de drap de damas au pris de quatre livres, seize solz piece valent LVII l. XII s. Pour mil banierettes armoiees semblablement a deux lez des armes de mondit seigneur lesquelles se bailleront aux marchans advitaillans l'ost au pris de deux solz piece valent C l. A Garnier Pourcelot varlet de chambre et garde de la tapisserie de monseigneur le conte de Charrollois pour vint aulnes de franges longues mellees d'or de Venise et de soye cramoisie employees a franger lesdites cotes d'armes au pris de cinquante quatre solz l'aulne valent LIII l. Pour huit aulnes de ruban fait d'or de Bruges et de soye vermeille employees a border lesdites IIII banieres de guerre IX s. Pour vint trois livres onze onces de franges assavoir les XVII l. II ^o demie coponnées d'or et de soye noire et les autres VI l. VIII ^o demie de soye vermeille toute plaine contenant chacune livre

seize onces employees a franger lesdits penons de guerre et banieres de trompettes au pris de neuf solz l'once valent VIII^{XX} I. XI s. Pour ung sizain de soye vermeille employee a coudre icelles franges ausdites trompettes III s. Pour dix aulnes de cordes d'or et de soye et de huit boutons avec huit houppes d'or et de soye de Venise pour tout ensemble VI I. Pour deux douzaines de boucrans asurez employes a faire lesdites mil banierettes au pris de huit livres, huit solz la douzaine valent XVI I. XVI s. Pour trois autres boucrans noirs employes a faire lesdits penons d'office au pris de douze solz la piece valent XXXVI s. Et que ledit receveur general a paie pour avoir fait amener par charroy de la ville de Bruges en la ville de Lille lesdits ouvraiges de peinture LX s. Pour ung coffre de bois enquel ilz sont mis XLVIII s. Et pour trois aulnes de drap noir que mondit seigneur a fait donner a Jehanin son palfrenier pour faire ung manteau au pris de quinze solz l'aulne XLV s. Pour toutes ces parties ensemble par mandement de mon avant dit seigneur donne ledit XIIIe jour d'octobre mil IIII^C cinquante cinq garny de quittances et certifficacions assavoir sur les parties dudit de Bouloingne dudit escuier d'escuierie et sur les parties dudit Garnot certifficacion dudit de Bouloingne par laquele il confesse avoir receues lesdites parties de soyes boucrans et autres estoffes et les avoir mis en euvre tout cy rendue ladite somme de.....XI^CIII^{XX}IX I. XVI s. de XL gros

Pièce n° 53

1458, 9 février.

Entretien d'équipement de guerre.

Original : ADN, B 2026, f° 375 r° et v°.

A Jehanin Picart armurier demourant en la ville de Bruxelles la somme de trente deux livres unze solz de XL gros monnoye de Flandres la livre qui deue lui estoit pour pluseurs parties d'ouvraiges de son mester qu'il a faiz et ouvrez pour mondit seigneur depuis le premier jour de juing jusques au derrenier jour de novembre mil CCCC LVII ainsi qui s'ensuit. C'estassavoir pour avoir mis jus, fourby, nettoie et remis sus de nouvel quinze harnois de guerre tous completz appartenant a mondit seigneur estans de provision en son armoirie au pris de trente deux solz piece valent.....XXIII I. Item pour avoir aussi fourby, nettoye et remis a point quatre barges d'acier servans a armer chevaux pour mener en guerre appartenant a icellui seigneur au pris de seze solz piece valent.....LXIII s.

Item pour avoir aussi nettoie trois autres moindres barges d'acier, douze salades de guerre de quatre cuiraches d'acier estans en ladite armoirie par marchie fait ensemble.....CIIII s. Et pour avoir remis a point le fourreau de l'espee de parement de mondit seigneur.....III s. Montent ensemble lesdictes parties a ladicte somme de XXXII l. XI s. dudit pris et monnoie comme plusaplain puet apparoit par les letres patentes de mondit seigneur sur ce faictes et donnees le IXe jour de fevrier l'an CCCC LVII cy rendu avec certiffication de Herve Meriadet escuier d'escuierie de mondit seigneur et quictance dudit Jehanin Picart faite le XXVIIIe jour de decembre audit an LVII.....XXXII l. XI s. de XL gros

Pièce n° 54

1460, 8 septembre.

Achat de couvertures destinées à couvrir des bardes.

Original : ADN, B 2040, f° 256 v°.

A Henri Deschamps marchand de draps de laine et parmentier demourant a Bruxelles la somme de seize livres six solz de XL gros monnoie de Flandres la livre qui deue lui estoit assavoir pour soixante quatorze aulnes de drap blanchet que mondit seigneur a nagueres fait prandre et achecter de lui pour faire sept couvertures pour couvrir et mettre sur sept bardes d'acier que icellui seigneur a nagueres fait amener de Milan et mettre en son armoirie de provision au pris de quatre solz de II gros dicte monnoie le solt chacune aulne valent.....XIIII l. XVI s.

Et pour avoir fait et cousu lesdits sept bardes par marchie fait avec ledit Henri.....XXX s.

Montent ensemble lesdictes deux parties par sa quictance faite le VIIIe jour de septembre IIII^c soixante certiffiee aussi dudit Meriadec cy rendue ladicte somme de...XVI l. VI s. de XL gr.

Pièce n° 55

1460, 25 octobre.

Achat d'équipement militaire.

Original : ADN, B 2040, f° 258 r° et v°.

Audit Ambroise Ruffin la somme de six cens quatre vins six escus de XLVIII gros monnoie de Flandres piece qui deue lui estoit aussi pour pluseurs parties de harnois de

guerre que mondit seigneur a pareillement fait prandre et achecter de lui et iceulx fait
 mectre et garder en son armoierie avec ses autres harnois pour les causes et en la manière
 qui sensuit. C'estassavoir pour une barde d'acier gravee a sa devise doree de fin or et
 esmaillee.....V^C escus
 Item pour une autre barde d'acier aussi esmaillee a sa devise sans dorure.....C escus
 Item pour deux harnois completz de mesure pour le corps de mondit seigneur au pris de
 trente escus piece valent la somme de.....LX escus
 Item pour deux berruyers et ung biququet a visiere au pris de trois escus piece
 valent.....IX escus
 Item pour deux autres biququetz de galee au pris de deux escus piece valent.....IIII escus
 Item pour une double banierre.....II escus
 Item pour ung biququet et une paire de gardes a canon.....VI escus
 Et pour ung biququet une paire de gardes et les canons.....V escus
 Montent toutes ces parties ensemble comme il appert par autre quittance dudit Ambroise
 Ruffin faicte ledit XXVe jour d'octobre mil IIII^CLX aussi certiffiee dudit Herve de Meriadec cy
 rendue ladicte somme de.....VI^CIIII^{XX}VI escus de XLVIII gros valent VIII^CXXIII l. IIII s. de XL gros

Pièce n° 56

1460, 6 juin.

Embellissement d'équipement militaire, notamment la broderie de devises sur des harnois de chevaux.

Original : ADN, B 2040, f° 261 r° et v°.

A Claix van der Hyenowhe brodeur et varlet de chambre de mondit seigneur la
 somme de sept vins dix huit livres six solz dicte monnoie qui deue lui estoit pour pluseurs
 parties d'ouvraiges de son mestier quil a fais pour mondit seigneur aux pris pour les causes
 et en la manière qui s'ensuit. C'estassavoir pour avoir garny de franges de soye noire une
 petite javeline a porter a cheval.....XII s.
 Item pour avoir garny pareillement de franges de soye noire deux espees appartenant a
 mondit seigneur au pris de cinq solz pour chacune espee font.....X s.
 Item pour avoir brode d'or et de soye la couverture d'une salade et sur icelle avoir fait de
 brodure pluseurs lettres d'or a la devise de mondit seigneur.....VI l.

Item pour avoir fait semblablement plusieurs fusilz et autre choses de fil d'or par-dessus unze harnois de chevaux pour mectre sur unze des chevaux de corps de mondit seigneur et a sur ung chacun harnois vint huit fusilz au pris de huit solz de II gros dicte monnoie le solt pour or et facon de chacun fusil valent.....VI^{XXIII} l. III s.

Item pour avoir aussi brode et fait de fil d'or sur ung chacun desdits harnois quatre EEz entrelaciez de petites liaces aussi fetes de fil d'or et au bout d'une chacune liace une houppes de fil d'or au pris de cinq solz pour chacune desdictes lettres valent.....XXII l.

Et pour la facon d'environ trois cens quatre vins dix houppes tant de soye noire comme de fil d'or mises et actachees sur lesdits XI harnois pour lesdits chevaux de corps de mondit seigneur.....VI l.

Montent ensemble lesdictes parties comme il appert par quittance dudit Claix van der Hyenowhe certiffiee dudit Herve de Meriadec faicte le VIe jour de juing mil IIII^C soixante cy rendue ladicte somme de.....VII^{XXVIII} l. VI s. de XL gros

Pièce n° 57

1466, 12 août. A Bruxelles.

Commande d'enseignes et de cottes d'armes en prévision du siège de Dinant.

Original : ADN, B 2058, f° 184 r° et v°.

A Pierre Coustain varlet de chambre et peintre de mondit seigneur la somme de IX^C IIII^{XXIII} l. III s. dudit pris de XL gros qui deue luy estoit pour plusieurs parties d'ouvraiges de pourtraiture que du commandement de monseigneur il a faictes tant pour luy comme pour messires Anthoine et Bauduin bastars de Bourgoingne pour servir en son voiage contre les Dinantois. Assavoir pour la facon de quatre estandars par luy faiz de fin or a la devise de monseigneur au pris de XXIIII l. chacun estandart font IIII^{XXVI} l. Item pour la fachon de quatre guydons aussi faiz a ladite devise au pris de XV l. pour chacun guydon font LX l. Item pour quatre penons armoiez comme dessus de fin or a pareil pris de XV l. pour chacun penon font LX l. Item pour la fachon de VIII longues banieres pour trompettes de guerre a XII l. piece valent IIII^{XXVI} l. Item pour VI lances de banieres de penons et d'estandars peintes noires pour chacun XXIIII s. font VII l. III s. Item pour deux bourdons l'un de fin or bruntif et l'autre de noir et d'or a ladite devise a VI l. pour chacun bourdon montent XII l. Item pour la fachon de deux petites banieres pour trompettes de menestrez a VI l. piece valenz XII l. Item

pour la fachon de XIII cotes d'armes pour les roys heraulx et poursuivans de mondit seigneur a VI l. pour chacune cote montent LXXVIII l. Item pour la fachon et bougran de II^c banierettes armoiez comme dessus de couleurs seulement pour servir a chariotz a III s. piece valent XXX l. et pour la pointure de fin or de deux charioz et une litiere que mondit seigneur fist faire pour son corps et a sa devise par marchie fait avec ledit Pierre Coustain la somme de VIII^{xx} l. Montent lesdites parties a la somme de VI^cXI l. IIII s. Item pour la fachon d'un estandart que ledit Pierre Coustain fist pour ledit messire Anthoine bastart de Bourgoingne XXIII l. Item pour la fachon d'un guydon fait a sa devise XV l. Item pour quatre longues banieres de trompettes de guerre a XII l. piece valent XLVIII l. Item pour la fachon de quatre courtes banieres de trompette a VI l. piece valent XXIII l. Item pour la pointure d'une barde de fin or a la devise dicellui messire Anthoine comprins XXII escuz pour les franges de soye et de fin or et les esguillettes de soye a maniere de tresses en font VI^{xx} l. Item pour la fachon d'une cornette pour ledit messire Anthoine de cinq aulnes de long VI l. Item pour la fachon dun penon et une baniere de guerre armoyez de ses armes le penon a XV l. et le baniere a XII l. font ensemble XXVII l. Et pour une targe de nerfz pointe de fin or et a sa devise garnies de franges VII l. IIII s. Montent ensemble icelles parties donnees par mondit seigneur et par son ordonnance delivrees audit messire Anthoine II^cLXXI l. IIII s. Et pour les parties delivrees audit messire Bauduin par ledit Pierre Coustain assavoir pour la fachon de son estandart et a sa devise XXIII l. Item pour son guydon XV l. Item pour deux petites banieres de trompettes de guerre douze livres. Item pour la fachon de deux cotes d'armes l'une pour ledit messire Bauduin et l'autre pour ung herault a six livres chacune cote douze livres. Item pour la fachon d'un penon quinze livres. Item pour la fachon de sa baniere de guerre douze livres. Item pour deux douzaines de banierettes de bougran semblablement armoiez a III s. piece valent LXXII s. Et pour une targe de nerfz peinte de fin or a sa devise garnie de franges sept livres quatre solz font icelles parties donnees par mondit seigneur et par son ordonnance delivrees audit messire Bauduin a la somme de C l. XVI s. Remennent toutes lesdites parties ensemble a ladite somme de neuf cens quatre vins trois livres huit solz sans toutefuoyes en ce comprendre le drap de soye dont lesdits ouvraiges ont este faiz pour et par mandement de monseigneur donne a Bruxelles le XII^e jour d'aoust soixante et six veriffie comme dessus cy rendu garni de trois quittances et certiffications de Meriadec selon son contenu ladite somme de.....IX^cIIII^{xx}III l. IIII s.

Pièce n° 58

1466, 8 octobre. A Bruxelles.

1466, 18 décembre. A Lille.

Achat d'étoffes destinées à l'équipement militaire utilisé lors du siège de Dinant.

Original : ADN, B 2061, f° 153 v° à 155 v°.

A Thomas de Portunaire marchand de Florence demourant a Bruges la somme de XIII^cXXXV l. XVIII s. dudit pris pour pluseurs parties de drap de soye que mondit seigneur a fait prenre et acheter de luy. Assavoir pour IIII^{xxv} aulnes de velours noir pour faire la couverte d'un chariot branlant et d'une litiere quil fist faire pour luy en servir ou voiage du siege devant Dinant qui a LX s. de deux gros de Flandres l'aulne valenz II^cLV l. Item pour IIII^{xxv} aulnes de satin plain noir pour doubler lesdictes couvertes a XXXVI s. l'aulne valenz VII^{xx}XIII l. Item pour XIX aulnes dudit velours noir pour doubler et garnir par dedens les pendans et autres lieux desdits chariot et litiere audit pris de LX s. l'aulne valenz LVII l. Item pour XXIX aulnes de semblable velours noir pour couvrir les harnas tretz et selles de quatres chevaux de chariot et deux chevaux pour ladicte litiere a LX s. l'aulne IIII^{xxvii} l. Item pour VII aulnes dudit velours pour faire ung paltot pour mondit seigneur assez long et garni de mances pour vestir sur bringandines a pareil pris de LX s. l'aulne valenz XXI l. Item pour VII aulnes de satin plain noir pour faire encores ung semblable paltot pour mondit seigneur a XXXVI s. l'aulne valenz XII l. XII s. Item pour VIII aulnes de semblable velours noir pour faire trois harnas pour trois des chevaux de corps pour luy servir oudit voiage a LX s. l'aulne valent XXIII l. Item pour demie aulne de semblable velours pour ralongies une barde faicte de lames de bringandine XXX s. Item pour XXXVII aulnes et demie de drap damas noir pour faire journades pour servir icellui seigneur oudit voiage assavoir pour son escuier d'escuierie IIII aulnes pour deux varletz de piet et ung palfrenier IX aulnes pour IX de ses pages chacun deux aulnes et demie et pour ledit maistre Pierre le Nain deux aulnes qui a XLIII s. l'aulne valenz IIII^{xxii} l. X s. Item pour demi aulne de satin cramoisy pour doubler une sallade pour monseigneur XXXVI s. Item pour XLIX aulnes de semblable velours pour faire pourpains assavoir pour lesdiz pages chacun III aulnes pour ledit Erve deux varletz de piet et deux palfreniers chacun IIII aulnes et pour ledit maistre Pierre deux aulnes qui a LX s. l'aulne valent VII^{xxvii} l. Item pour XXIII aulnes de velours noir que mondit seigneur donna a messire

Loys seigneur de Gruthuse pour faire une robe quant il le envoya en ambassade a Saint Omer devers le seigneur de Warwiic et autres engloix qui a LX s. l'aulne valenz LXXII l. Item pour XXVIII aulnes de velours sur velours noir a double poil treffin que mondit seigneur fist prenre et acheter de luy dont il a fait son plaisir et voulente et dont il ne veult plusample declaration icy estre faicte qui a VI l. l'aulne valenz VIII^{XX}VIII l. Item pour XV aulnes de satin figure bleu pour faire deux sachubles l'une pour servir en sa chambre des comptes a Bruxelles et l'autre pour servir en son hostel audit lieu a LX s. l'aulne valenz XLV l. Item pour deux aulnes et demie de velours cramoisy pour faire les croisiees desdis sathubles a CVIII s. l'aulne valenz XIII l. X s. Item pour LXV aulnes de velours bleu les XXXVIII aulnes pour couvrir ung chariot branlant pour madame la duchesse de Gueldres la josne XX aulnes pour faire couvrir IIII grans coussins et quatre petiz pour servir en icellui chariot et VII aulnes pour faire ung harnas pour une haguenee pour elle et faire une housse sur la selle dicelle haguenee audit pris de LX s. l'aulne valenz IX^{XX}XV l. Montent ensemble toutes lesdites parties a ladite somme de XIII^CXXXV l. XVIII s. pour ce par mandement de monseigneur donne a Bruxelles le VIIIe jour d'octobre LXVI cy rendu garni de quitance et deux certiffications l'une dudit Erve de Meriadec et l'autre dudit messire Phelippe Pot ladicte somme de.....XIII^CXXXV l. XVIII s.

A luy la somme de III^CIII l. XII s. dudit pris qui deue luy estoit pour autre drap de soye que mondit seigneur fist prenre et acheter de luy. Assavoir XLII aulnes de velours noir pour couvrir une petite nouvelle litiere et garnir par dedens les pendans et autres lieux avec les pommeaux et bastons dicelle que icellui seigneur fist derrenierement faire en sa ville de Louvain a son retour de Dinant pour luy en aidier quant mestier seroit a LX s. l'aulne valenz VI^{XX}VI l. Item pour XXXII aulnes de satin plain noir pour doubler ladite litiere a XXXVI s. l'aulne valenz LVII l. XII s. Item pour XX aulnes dudit velours noir pour faire VIII coussins pour servir tant a ladite litiere comme a celle et au chariot que mondit seigneur fist faire pour aller audit siege de Dinant a LX s. l'aulne valenz LX l. Et pour encores XX aulnes de semblable velours que mondit seigneur donna a messire Pierre de Miraumont a faire une robe pour porter en Engleterre ou il le envoya en ambassade avec autres ou mois de decembre LXVI devers le roy audit pris de LX s. l'aulne valenz LX l. Montent ensemble lesdites parties a ladite somme de III^CIII l. XII s. pour ce par mandement dicellui seigneur donne a Lille le XVIIIe jour de decembre LXVI cy rendu garni de quitances et de deux certiffication desdits messires Phelippe Pot et Erve selon sont contenu ladicte somme de.....III^CIII l. XII s.

A lui la somme de II^CIIII^{XX}VII l. XVI s. dudit pris pour pluseurs parties de drap de damas et de tavetas par luy delivrees du commandement de mondit seigneur au pris et ainsi quil s'ensuit. Assavoir IX aulnes de drap de damas noir a XL s. l'aulne valenz XVIII l. Item LXX aulnes de tavetas cramoisy a XXVIII s. l'aulne valenz IIII^{XX}XVIII l. et pour VI^{XX}XI aulnes et demie d'autre tavetas bleu et noir a XXIII s. l'aulne valenz IX^{XX}I l. XVI s. dont furent faictes pour mondit seigneur une cote d'armes contenans V aulnes dudit drap de damas. Item IIII estandars a chacun V aulnes de tavetas font XX aulnes. Item IIII guidons contenans ensemble XV aulnes. Item en IIII penons XX aulnes. Item en VIII grandes bannieres pour ses trompettes de guerre XXXII aulnes et en deux autres banieres pour ses trompettes de menestrelz IIII aulnes. Et pour XIII cotes d'armes pour XIII ses roys heraulx et poursuivans darmes contenans en tout l'une portant l'autre LX aulnes de tavetas. Item pour ung estandart le guidon et la cornette de monseigneur le bastard de Bourgoingne XII aulnes de tavetas. Item pour quatre grandes bannieres de guerre XVI aulnes. Item pour quatre autres petites bannieres VIII aulnes. Item pour une autre grande banniere de guerre IIII aulnes. Et pour ung penon armoye V aulnes de tavetas. Lesquelles parties mondit seigneur fist delivrer audit messire Anthoine pour luy servir oudit voiaige. Item pour la cote d'armes de messire Bauduin bastart de Bourgoingne pour servir mondit seigneur oudit voiage IIII aulnes dudit drap de damas. Item pour son estandart V aulnes de tavetas. Item pour ung guidon III aulnes et demie. Item pour deux petites banieres III aulnes. Item pour une autre cote d'armes V aulnes. Item pour son penon V aulnes. Et pour une grande baniere de guerre pour luy IIII aulnes dudit tavetas. Pour ce par mandement de monseigneur donne a Lille ledit XVIII^e de decembre LXVI cy rendu garni de quittance et trois certifficacions les deux desdits messires Anthoine et Bauduin bastars de Bourgoingne et la tierce dudit Herve ladite somme de.....II^CIIII^{XX}VII l. XVI s.

Pièce n° 59

1467, 31 août.

Commande d'enseignes de guerre.

Original : ADN, B 2064, f° 263 r° et v°.

A Jehan Hannequart peintre et varlet de chambre de mondit seigneur la somme de cent trois livres du pris de XL gros la livre qui deue lui estoit pour pluseurs parties d'estoffes et ouvraiges de sondit mestier quil a faictes et delivrees durant ce present mois d'aoust LXVII ainsi qui s'ensuit. Asavoir pour la fachon et estoffes d'un estandart de taffetas asure a deux costez ouquel est pourtrait ung ymage de saint George a cheval combatant le dragon gectant flame partout le champ et est icelui champ remply et seme de fuzis et autres letres a la devise dicelui seigneur tout de fin or argent et autres couleurs a oile pour ce XXXVI l. Item pour ung guydon d'archiers de pareil taffetas aussi de deux costez a ung ymage de saint Georges a piet combatant comme dessus ouquel guydon sont semez pluseurs letres croix saint Andrieu fuzil arcs fleches et autres devises pour remplir le champ pour fachon et estoffes de ce XXV l. Item pour la fachon estoffes et peinture d'une cornette qui se porte apres mondit seigneur aussi de taffetas a ung ymage de saint Georges a piet et remply de letres flambes fusilz et autres devises XII l. Item pour la fachon et estoffes de deux autres cornettes servans l'une pour les archiers de corps et l'autre pour le mareschal du logiz de pareil taffetas peintes de deux costez d'un ymage de saint Georges a pie combatant comme dessus remplies de letres fusilz flesches arcs et autres devises pour ce au pris de dix livres la piece XX l. Et pour IIII^{XXIX} aulnes de franges de soye blanche pour frangier lesdits estandart guydons et cornettes pesans ensamble XXV onces a VIII s. l'once montent X l. Montent lesdites parties ensamble par sa quittance et certifficacion de Jehan de Rochefay dit Rosquin premier escuier d'escuier de mondit seigneur faictes le dernier jour dudit mois d'aoust a la dicte somme de.....CIII l.

Pièce n° 60

1467, 31 août.

Achat du taffetas destiné aux enseignes utilisées lors de la campagne de Liège de 1467.

Original : ADN, B 2064, f° 264 r°.

A Godeubale de Bru ayde de la tapisserie et varlet de chambre de mondit seigneur la somme de trente trois livres quatre solz dudit pris de XL gros qui deue lui estoit pour vingt trois aulnes de taffetas sur couleurs d'asur dont ont este fais les parties destandart guidons et cornettes dessusdites pour servir en l'armee que mondit seigneur fist lors mectre suz a l'encontre des Liegeois au pris de XXIII s. l'aulne font XXVII l. XII s. Item pour demie aulne de

velours noir employe a couvrir le fourreau de l'espee de parement de mondit seigneur et aulne et demie de samblable velours assavoir le demie aulne pour border ung chappel d'achier et ladicte aulne pour couvrir ung chappel de montauben pour mondit seigneur a LVI s. l'aulne font CXII s. Montent lesdites deux parties ensamble par sa quittance et certification dudit premier escuier d'escuirie faictes ledit dernier jour d'aoust a ladicte somme de.....XXXIII l. IIIII s.

Pièce n° 61

1467, octobre.

Achat de franges destinées à des harnois de chevaux utilisés lors de la campagne de Liège de 1467.

Original : ADN, B 2064, f° 374 r° et v°.

A Casin Blancquart la somme de soixante trois livres quatre solz monnoye dicte qui deue lui estoit assavoir pour six vins douze onces de franges de soye noire employees a border tant de hors que dedens douze harnois de chevaulx douze selles et dix chaffrains le tout fait de velours noir pour servir aux chevaulx de l'escuirie dicellui seigneur en sadicte armee de Liege au pris de VIII s. chacune once font valent LX l. XVI s. Et pour une aulne de franges d'or et de soye pour frangier aucunes des lanches de l'armoyerie de mondit seigneur XLVIII s. Font lesdictes deux parties ensamble.....LXIII l. IIIII s.

Pièce n° 62

1467, octobre.

Embellissement des protections de tête de Charles le Téméraire.

Original : ADN, B 2064, f° 378 r° à 379 v°.

Egalement publié dans VAN DER VELDEN (H.), *The donor's image. Gerard Loyet and the votive portraits of Charles the Bold*, p. 294-295.

A Gerard Loyet orfevre et varlet de chambre de mondit seigneur la somme de huit vins douze livres quatorze solz dicte monnoie de XL gros qui deue lui estoit pour pluseurs parties d'ouvraiges de sondit mestier quil a faictes et delivrees pour mondit seigneur durant ledit mois d'octobre si qu'il s'ensieut. C'est assavoir pour la fachon, dechiet et esmaillure

d'une pomme ronde servant sur ung chapeau d'achier en lieu de plumatz garnye de fil d'or trait en rondz esquelz rondz sont faictes fleurs eslevees les unes esmaillies de rouge cler et les autres de blancq ladicte pomme assise sur ung piet a huit paupes semees de fleurs de pensees esmaillies comme dit est XX I. Item pour la fachon, dechiet et esmaillure d'un cordon servant tout alentour dudit chapeau garny de fil d'or trait et entredeux aussi garny de fleurs de pensees et de CC eslevez et esmailliez assavoir lesdits deux CC de rouge cler et noir et lesdictes fleurs de pensees de blancq et de bleu VIII I. Item pour la fachon, dechiet et esmaillure d'une pomme servant sur une sallade en lieu de plumas faicte de petites plumes garnie de fil d'or trait et esmaillies de rouge cler et de blanc ladicte pomme assise sur ung pie fait de huit plumes aussi garnies de fil d'or trait et entredeux de rayons d'or bruny XX I. Item pour la fachon, dechiet et esmaillure de la garniture des boullons servans a l'entour de ladicte sallade et une chainture a fermer soubz la gorge lesdits boullons esmailliez en bende de rouge cler et de noir et ladicte chainture aussi esmaillie comme dit est et garnye de cloux et de ruetz X I. Item pour la fachon, dechiet et esmaillure d'une autre pomme servant sur une autre sallade pareillement en lieu de plumatz faicte de petites plumes a jour garnies de fil d'or trait et esmaillies de blanc et de bleu et icelle pomme assise sur ung piet fait de huit plumes a jour pareillement garnies et esmaillies comme dit est XX I. Item pour la fachon, dechiet et esmaillure de la garniture des boullons servans alentour de ladicte sallade et d'une chainture a fermer soubz la gorge lesdits boullons esmailliez en bende de rouge cler et de noir et ladicte chainture esmaillie pareillement et garnye de cloux et rivetz X I. Item pour la fachon, dechiet et esmaillure de la garniture des boullons servans alentour d'une barbute et d'une chainture a fermer la maille de derriere lesdits boullons esmailliez en bende de rouge cler et de noir et ladicte chainture aussi esmaillie comme dessus X I. Item pour la fachon, dechiet et esmaillure des boullons servans alentour d'un armet et d'une chainture a fermer le derriere lesdits boullons esmailliez en bende de blancq et de bleu et ladicte chainture pareillement esmaillie et garnye de cloux et rivetz et pour ung soleil d'or mis sur la rondelle dudit armet pour tout XII I. Item pour la fachon et dechiet de douze cloux pour deux harnoix de jambes et deux chaintures pour deux bavieres L s. Item pour quatre onces six estrelins dor a XXII karatz employez a faire une pomme ronde qui se part en quatre quartiers ou sont faictes seize ystoires tirees d'or molu et dessus ladicte pomme deux CC en ung champ de noir esparnetez d'or au pris de dix livres cincq solz lonce XLIII I. XVI s. VI d. Et

pour la fachon, dechiet et esmaillure de ladicte pomme XVI l. VIII s. Montent lesdictes partis ensamble a ladicte somme de.....VIII^{xx}XII l. XIII s. VI d.

Pièce n° 63

1467, décembre.

Commande et travaux sur des enseignes de guerre et des cottes d'armes.

Original : ADN, B 2064, f° 429 v° à 430 v°.

Audit Jehan Hannequart peintre et varlet de chambre de mondit seigneur la somme de deux cens trente livres dix neuf solz dicte monnoie qui deue lui estoit pour pluseurs parties d'estoffes et facon d'ouvraiges de sondit mestier que par l'ordonnance de mondit seigneur il a fais et delivrez pour les heraulx, trompettes de guerre et menestreulz de mondit seigneur et autrement es mois de novembre et decembre LXVII ainsi et par la manière cy apres declaire. C'estassavoir les estoffes, ouvraiges et facons de six grandes banieres de guerre pour les six trompettes de mondit seigneur icelles banieres peintes et ouvrees de fin or, argent et autres fines couleurs a ouyle au pris de douze livres dicte monnoie piece font LXXII l. Item pour la facon et estoffes de trois moindres banieres a la fourme que dessus au pris de six livres piece XLIII l. Item pour samblable de douze cottes d'armes armoyees devant et derriere des armes de mondit seigneur faictes de fin or, argent et autres fines couleurs au pris de six livres dicte monnoie piece font LXXII l. Item pour quarante huit aulnes de franges d'argent et de soye noire et vermeille employez a frangier les six banieres de trompettes de guerre dessusdictes qui est a chacune huit aulnes pesans ensamble XXIII onces qui au pris de huit solz lonce font IX l. XII s. Et pour dixhuit paires de houppes de soye blanche et d'asur entremellees de fin or de Cypre et les cordons tortinez de samblables qui est en chacune baniere trois paires de houppes au pris de quinze solz la paire font XIII l. X s. Et pour dixhuit aulnes de pareilles franges employees a frangier les trois autres banieres desdictes trompettes et menestreulx pesans ensamble neuf onces au pris de huit solz l'once font LXXII s. Item pour neuf paires d'autres samblables houppes et cordons que dessus audit pris de XV s. la paire VI l. XV s. Item pour six vins aulnes de samblables franges pour frangier les douze cottes d'armes dessusdictes pesans ensamble LX onces audit pris de huit solz l'once XXIII l. Item pour avoir paint de couleur noir a ouyle seize lanches qu'il a delivre audit escuier d'escuierie dont les quatre estoient bendees et ferrees servans a porter les banieres et

penons de mondit seigneur et les autres pour porter enseignes, estandars, guydons et cornettes pour chacune desquelles lanches il devoit avoir par marchie fait avec lui IIII l. sont ensamble LXIII s. Item pour avoir remis a point, paint et dore de fin or a la devise de mondit seigneur ung gros bourdon LX s. Item pour avoir remis a point et oste les lambeaulx de trentes petites bannerettes peintes d'or, d'argent et de couleur a unyle XVI s. Item pour semblable d'avoir oste les lambeaulx de XXI escuchons pains comme dessus VIII s. Et pour avoir remis a point et oste les lambeaulx a IIII^{XXVII} petites bannerettes de bougran XVI s. Item pour semblable de LIII escuchons de pappier VI s. Item pour pareillement avoir oste les lambeaulx d'une cote d'armes servans au corps de mondit seigneur X s. Item pour semblable de deux penons de guerre XX s. Et pour avoir remis a point et oste les lambeaulx d'une longue baniere de guerre et samblablement de deux courtes banieres de trompettes de guerre XXX s. Montent lesdictes parties ensamble a ladicte somme de.....II^{CXXX} l. XIX s.

Pièce n° 64

1468, septembre.

Achat d'étoffes pour l'équipement de guerre de Charles le Téméraire.

Original : ADN, B 2068, f° 239 r° à 240 r°.

Egalement publié dans *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*, t. 1, p. 347-348.

A Godouale de Bru la somme de quatre cens quarante une livres dix neuf solz dudit pris qui deue lui estoit pour pluseurs parties de draps de soye par lui vendues et delivrees pour mondit seigneur oudit mois de septembre pour les causes et aux pris qui s'ensuivent. Premier pour XLVII aulnes de velours cramoisy dont ont este faiz quinze pourpains pour les dix paiges deux palfreniers et deux varles de pie et pour l'escuier d'escuierie l'un portant l'autre qui au pris de IIII l. IIII solz l'aulne font IX^{XXVII} l. VIII s. Item pour quatre aulnes de velours violet cramoisy fait sur toile de satin dont a este fait une manteline pour mondit seigneur a porter sur ses bringandines qui a quatre livres seze solz l'aulne font XIX l. IIII s. Item pour quatre aulnes de pareil velours cramoisy dont a este couvert unes bringandines servant au corps de mondit seigneur qui a semblable pris de IIII l. XVI solz l'aulne font XIX l. IIII s. Item pour quatre aulnes de drap damas noir pour doubler ladicte manteline qui a XL solz l'aulne font VIII l. Item quatre aulnes de pareil drap de damas pour doubler une autre

manteline ouvree de broudure a porter sur la bringandine qui audit pris de XL solz l'aulne font VIII l. Item pour deux aulnes et demie de pareil drap de damas pour doubler une ytaliane de brodure pour mondit seigneur pour porter sur la cuirache qui audit pris font C s. Item pour XXXVI aulnes de velours noir dont l'en a housse dix selles de guerre et quatre petites selles et fait deux demi corps pour porter dessoubz la cuirache qui a LIII solz l'aulne valent III^{XXVII} l. III s. Item XVIII aulnes de velours bleu pour couvrir une barde une selle de guerre rennes et testieres pour mondit seigneur qui audit pris de LIII solz l'aulne font XLVIII l. XII s. Item dix aulnes de drap damas noir dont l'on a fait deux paltoz pour Ferry de Luxembourg et Charles de Menton grans paiges de mondit seigneur a porter sur leurs bringandines qui audit pris de XL solz l'aulne font XX l. Item trois aulnes de velours cramoisy dont l'en a couvert une selle de guerre pour servir a la barde de broudure de mondit seigneur sur pareil velours qui a III l. III s. l'aulne font XII l. XII s. Et pour deux aulnes et demie de velours bleu dont l'en a couvert huit chamfrains servans aux huit chevaux de corps de mondit seigneur qui au pris de LIII solz l'aulne font VI l. XV s. Montent ensemble toutes lesdictes parties a ladictte somme de III^{CXLI} l. XIX s. pour ce par quittance dudit Godouale et par certifficacion dudit Jehan de Rochefay dit Rosquin servant sur les pris et delivrance desdits draps cy rendues icelle somme de.....III^{CXLI} l. XIX s.

Pièce n° 65

1468, août.

Entretien des harnois de guerre de Charles le Téméraire.

Original : ADN, B 2068, f° 353 r°.

Egalement publié dans *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*, t. 1, p. 492-493.

A Jehan Leyart fourbisseur la somme de vingt cinq livres trois solz dudit pris qui deue luy estoit pour les parties qui s'ensuivent. Assavoir pour blouques, chaines et cloux qu'il a faiz et qui ont este employees aux harnois de guerre de mondit seigneur ou mois d'aoust LXVIII y comprins aucuns qui ont este portez en garnison ou derrenier voyage de Liege et aussi le cuir dont l'en a fait chaintures a ce servans en tout par marchie a lui fait VI l. Item pour avoir fourby ledit harnois et les hostilz a ce servans X l. Et qu'il est deu audit Jehan pour es mois d'aoust et septembre LXVII ou sont LXI jours entiers avoir este occupe a nettoyer les

harnois de guerre de mondit seigneur pour chascun desquelz jours il luy a ordonne trois solz pardessus sesdits ouvraiges font IX l. III s. Montent ensemble lesdictes parties a ladicte somme de XXV l. III s. Pour ce par sa quittance et certification dudit premier escuier d'escuierie contenant lesdits achat, pris et delivrance cy rendues ladicte somme de XXV l. III s.

Pièce n° 66

1471, février. A Arras.

Achat de harnois pour les chevaux de corps de Charles le Téméraire.

Original : ADN, B 2089.

A Guillaume Lempereur scellier servant la court de mondit seigneur la somme de cent une livres dix solz dudit pris qui deue lui estoit pour les parties d'ouvraiges de son mestier par lui faictes et delivrees par le commandement et ordonnance de mondit seigneur ou mois de fevrier quatre cens soixante dix derrenierement passe en sa ville d'Arras pour les chevaux de corps et autres de l'escuirie dicellui seigneur ainsi qui s'ensuit. Et premierement pour la facon et cuir de douze harnas qui ont este borde de velours bleu pour douze desdis chevaux de corps a soixante solz de deux gros dicte monnoye le solt piece valent XXXVI l. Item encoire pour les cuir et facon de douze autres harnas qui ont este couvert de velours cramoisy chargez d'orfaverie pour lesdis chevaux de corps qui au pris de soixante douze solz piece sont XLIII l. III s. Item pour une somme estoffee et garnie de culiere et potrail pour l'un des somners de mondit seigneur C s. Item pour douze paires de boiches dorees de fin or mis a douze mors de bridde pour douze desdis chevaux de corps au pris de vint solz la paire font XII l. Item pour le bors cuir et facon de trois scelles garnies toutes de nouvelles estoffes qui ont este couvertes de cramoisy pour trois des chevaux de corps de mondit seigneur XXXVI s. Item pour trois housses de cuir pour lesdites scelles pour couvrir lesdits velours XXX s. Et pour le cheval du philozophe une housse de scelle et ung harnas de cuir XL s. Lesquelles parties ont este faictes et delivrees pour servir en la guerre et armee dicellui seigneur devant Amiens et montent ensemble a ladicte somme de CI l. X s. dicte monnoye pour ce par sa quittance avec certification de Jacques Dumas conseiller et premier escuier d'escuirie de mondit seigneur contenant l'achat pris et delivrance desdictes parties faictes oudit mois de fevrier quatre cens soixante dix derrenierement passe en sadicte ville d'Arras pour les causes cy dessus declairees comme il lui a este souffisaument apparu par certification et pappier

de feu Rosquin son predictisseur ou dit office contenant au loing la declaracion desdictes parties montans a ladicte somme de CI l. X s. la fuelle certifficacion en signant la sciencie par l'expres commandement de mondit seigneur il a dessiree et tassee comme mulle et de mille valeur icelle somme de.....CI l. X s.

ANNEXE 2
Corpus iconographique

Planche I : « Bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin » (Berlin, Preussischer Kulturbesitz, Dépôt Breslau 1, Ms. Rehdiger 4, Jean Froissart, *Chroniques*, f° 229 v°, miniature tirée de *Der Breslauer Froissart. Im Spiegel spätmittelalterlicher Geschichtsauffassung*)



Planche II : « Meurtre de Montereau » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.1, Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 1, f° 444), © e-codices

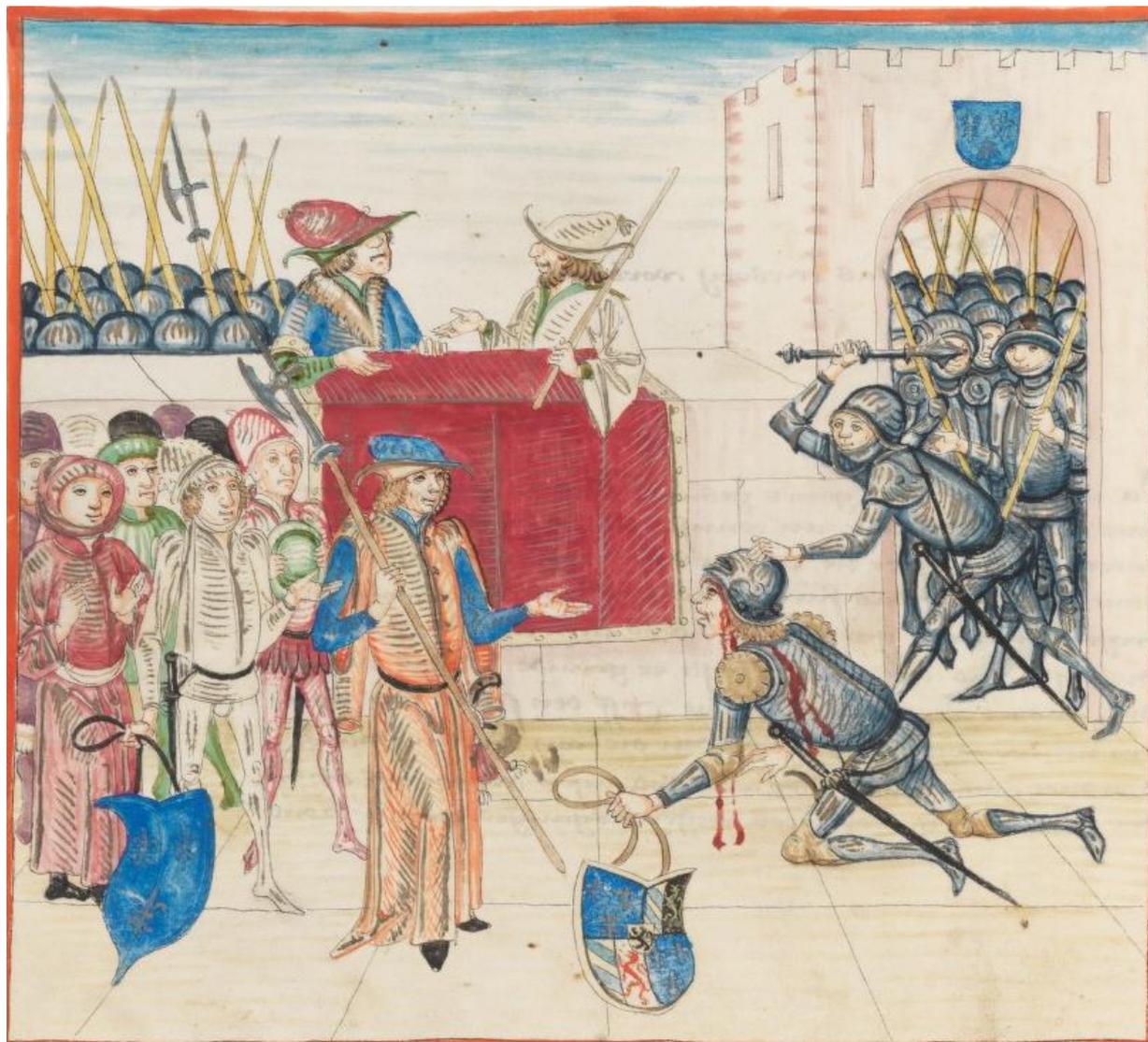


Planche III : « Invasion de l'Alsace » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, Diebold Schilling
l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 3, f° 180), © e-codices



Planche IV : « Charles le Téméraire quitte l'Alsace » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 3, f° 197), © e-codices



Planche V : « Siège de Neuss » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 3, f° 225), © e-codices



Planche VI : « Invasion de la Lorraine » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 3, f° 330), © e-codices



Planche VII : « Voyage vers Grandson » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 3, f° 599), © e-codices



Planche VIII : « Arrivée devant Lausanne » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 3, f° 689), © e-codices



Planche IX : « Fuite à Morges » (Berne, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, Diebold Schilling l'Ancien, *Amtliche Berner Chronik*, band 3, f° 798), © e-codices



Planche X : « Philippe le Hardi des *Enseignemens* » (Bruxelles, KBR, Ms. 11042, Théodore Paléologue, *Enseignemens ou ordenances pour un seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire*, f° 12 r°), © opac.kbr.be



Planche XI : « Philippe le Bon dans l'Excellente Cronike » (Douai, BM, Ms. 1110, Jacob van Malen, *Excellente chronike van Vlaenderen*, f° 170 r°), © Bibliothèque municipale, Douai



Planche XII : « Charles le Téméraire dans l'*Excellente Cronike* » (Douai, BM, Ms. 1110, Jacob van Malen, *Excellente chronike van Vlaenderen*, f° 256 r°), © Bibliothèque municipale, Douai



Planche XIII : « Philippe le Bon en Hollande » (La Haye, KB, 133 A 7 III, Jean de Wavrin, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne, a present nomme Engleterre*, f° 151 r°), © Koninklijke Bibliotheek



Planche XIV : « Siège de Ham » (Leyde, UB, VGG F 2, Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, f° 59 v°), © Leiden University Libraries

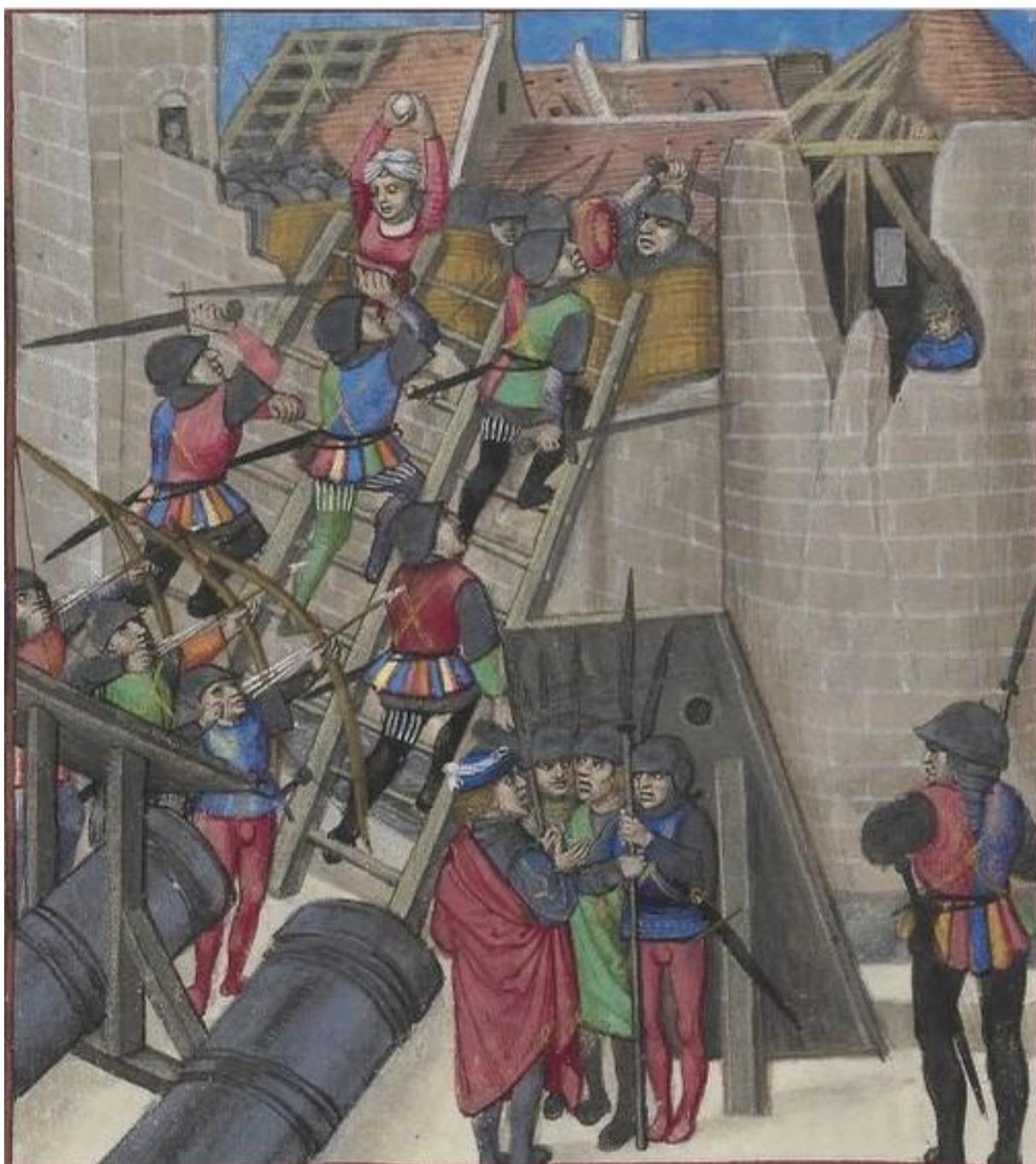


Planche XV : « Conseil du roi de Hongrie » (Londres, British Library, Harley 4380, Jean Froissart, *Chroniques*, f° 84 r°), © The British Library



Planche XVI : « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes » (Londres, British Library, Royal 14 D IV, Jean Froissart, *Chroniques*, f° 10 r°), © The British Library



Planche XVII : « Philippe le Hardi du Froissart d'Édouard IV » (Londres, British Library, Royal 18 E I, Jean Froissart, *Chroniques*, f° 12 r°), © The British Library



Planche XVIII : « Charles le Téméraire en prière » (Los Angeles, The J. Paul Getty Museum, Ms. 37, *Livre de prières de Charles le Téméraire*, f° 6 r°), © getty.edu



Planche XIX : « Bataille de Nicopolis du Froissart de l'Arsenal » (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5190, Jean Froissart, *Chroniques*, f° 239 v°), © Gallica



Planche XX : « Philippe le Bon devant Sens » (Paris, BNF, Ms., Fr. 82, Jean de Wavrin, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre*, f° 59 r°), © Gallica



Planche XXI : « Philippe le Bon devant Calais » (Paris, BNF, Ms., Fr. 83, Jean de Wavrin, *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne, a present nomme Engleterre*, f° 269 r°), © Gallica



Planche XXII : « Bataille de Roosebeke » (Paris, BNF, Ms., Fr. 2644, Jean Froissart, *Chroniques*, f° 256 r°), © Gallica



Planche XXIII : « Journée de Mons-en-Vimeu » (Paris, BNF, Ms., Fr. 2680, Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, f° 337 r°), © Gallica



Planche XXIV : « Entrée de Philippe le Bon à Gand » (Paris, BNF, Ms., Fr. 2691, Jean Chartier, *Chroniques du règne de Charles VII*, f° 289 r°), © Gallica



Planche XXV : « Philippe duc de Bourgogne et Flandre » (Paris, BNF, Ms., Fr. 4985, *Armorial de Gilles le Bouvier*, f° 59 r°), © Gallica



Planche XXVI : « Jean sans Peur devant Buda » (Paris, BNF, Ms., Fr. 5594, Sébastien Mamerot, *Passages faiz oultre mer par les François contre les Turcs et autres Sarrazins et Mores oultre marins*, f° 260 r°), © Gallica



Planche XXVII : « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque » (Paris, BNF, Ms., Fr. 9087, Bertrandon de la Broquière, *Voyage en la terre d'oultre mer*, f. 152 v°), © Gallica



Planche XXVIII : cycle du *Champion des Dames* (Paris, BNF, Ms., Fr. 12476, Martin Le Franc, *Le Champion des Dames*)

« Arrivée de Franc Vouloir » (f° 7 v°), © Gallica



« Franc Vouloir armé par les quatre vertus » (f° 8 v°), © Gallica



« Franc Vouloir terrasse Despit le Cruelx » (f° 9 v°), © Gallica



Planche XXIX : « Bataille de Gavre » (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 2583, *Statuts et privilèges de Gand et de Flandre*, f° 340 v°), © Österreichische Nationalbibliothek



Planche XXX: « Amende honorable des Gantois » (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 2583, *Statuts et privilèges de Gand et de Flandre*, f° 349 v°), © Österreichische Nationalbibliothek



Planche XXXI : sceaux de Philippe le Hardi (l'image n° 1 est tirée de VREDIUS (O.), *Sigilla Comitum Flandriae.*, p. 63 ; les empreintes n° 2 à 5 sont issues de sigilla.org) © Archives nationales pour les moulages



1.



2.



3.



4.



5.

Planche XXXII : sceaux de Jean sans Peur (empreintes issues de sigilla.org) © Archives nationales pour les moulages



1.



2.

Planche XXXIII : sceaux de Philippe le Bon (les empreintes n° 1, 3 et 4 sont issues de sigilla.org ; l’empreinte n° 2 est tirée de TOURNEUR-NICODEME (M.), « Le grand sceau de Philippe le Bon après l’annexion du comté de Namur ») © Archives nationales pour les moulages et © Archives départementales du Nord pour l’empreinte n° 2



Planche XXXIV : sceau de Charles le Téméraire (empreinte issue de sigilla.org) © Archives nationales



Planche XXXV : Ecu d'or (dessins tirés de DESCHAMPS DE PAS (L.), *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre...*, pl. VI et XX)

1. Ecu d'or de Philippe le Hardi



2. Ecu d'or de Hollande de Philippe le Bon



Planche XXXVI : Noble d'or (dessins tirés de DESCHAMPS DE PAS (L.), *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre...*, pl. VIII, X et XX)

1. Noble d'or de Philippe le Hardi



2. Noble d'or de Jean sans Peur



3. Noble d'or de Philippe le Bon (première version)



4. Noble d'or de Philippe le Bon (deuxième version)



Planche XXXVII : Cavalier d'or

1. Cavalier d'or de Bourgogne de Philippe le Bon (photographie tirée de DUMAS-DUBOURG (F.), *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, pl. XV)



2. Cavalier d'or de Flandre de Philippe le Bon (dessin tiré de DESCHAMPS DE PAS (L.), *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre...*, pl. XXI)



Planche XXXVIII : Lion d'or

1. Lion botdrager de Philippe le Hardi (dessin tiré de DESCHAMPS DE PAS (L.), *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre...*, pl. VI)



2. Lion d'or de Jean sans Peur (dessin tiré de THERY (L.), « Le lion d'or de Jean sans Peur », p. 295)



Planche XXXIX : médaille de Philippe le Bon (dessin tiré de ROUYER (J.), « Remarques concernant un ancien recueil manuscrit de figures de monnaies... », pl. XVI)



Planche XL : médaille de Charles le Téméraire, © Vienne, Kunsthistorisches Museum





Planche XLII : reliquaire de Charles le Téméraire du Trésor de la Cathédrale de Liège, © Philippe George



Planche XLIII : Charles le Téméraire tête nue et à l'épée, © Gemäldegalerie, Berlin



Planche XLIV : tombeau de Philippe le Hardi, © Musée des Beaux-Arts de Dijon



Planche XLV : tombeau de Jean sans Peur, © Musée des Beaux-Arts de Dijon



Planche XLVI : vitrail de l'Hôtel-Dieu de Beaune, © L. DE PALMA



Planche XLVII : Charles le Téméraire en armure, © Musée des Beaux-Arts de Dijon



Planche XLVIII : Charles le Téméraire en armure, deuxième version, © Musée des Beaux-Arts de Dijon



Planche XLIX : statue de Philippe le Bon de la collégiale Saint-Pierre de Lille (gravure tirée MILLIN (A.-L.), *Antiquités nationales...*, pl. LIV)



Planche L : plaque votive de la Chartreuse de Champmol (Paris, BNF, Ms., NAF 5916, Jacques Philippe Gilquin, *Desseins des tombeaux des ducs de Bourgogne qui sont à la chartreuse de Dijon*, f° 36 v°), © Gallica



Planche LI : peintures murales de la salle échevinale d'Ypres (aquarelle tirée de COPPIETERS (J.), « Anciennes peintures murales de la salle échevinale aux halles d'Ypres »)

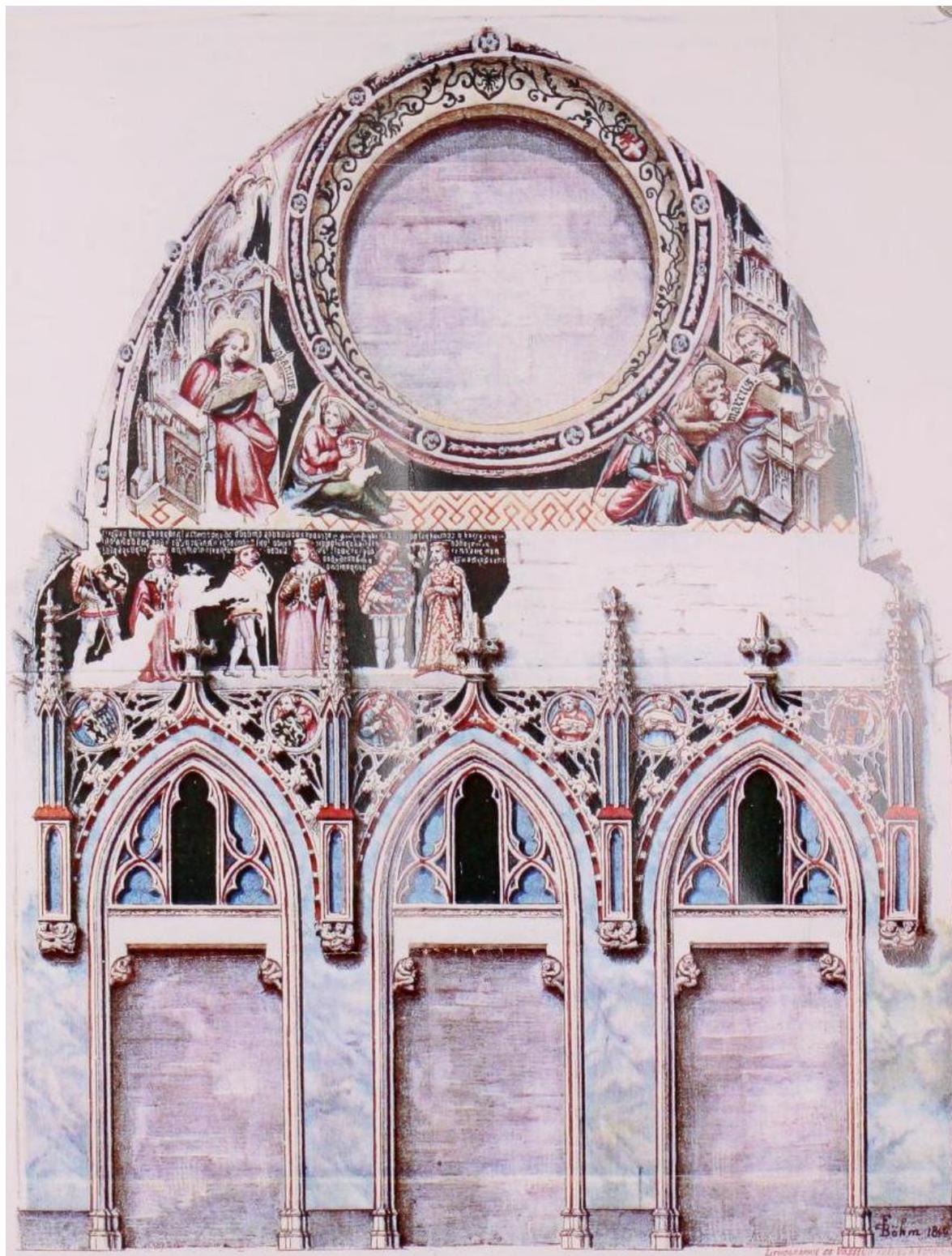
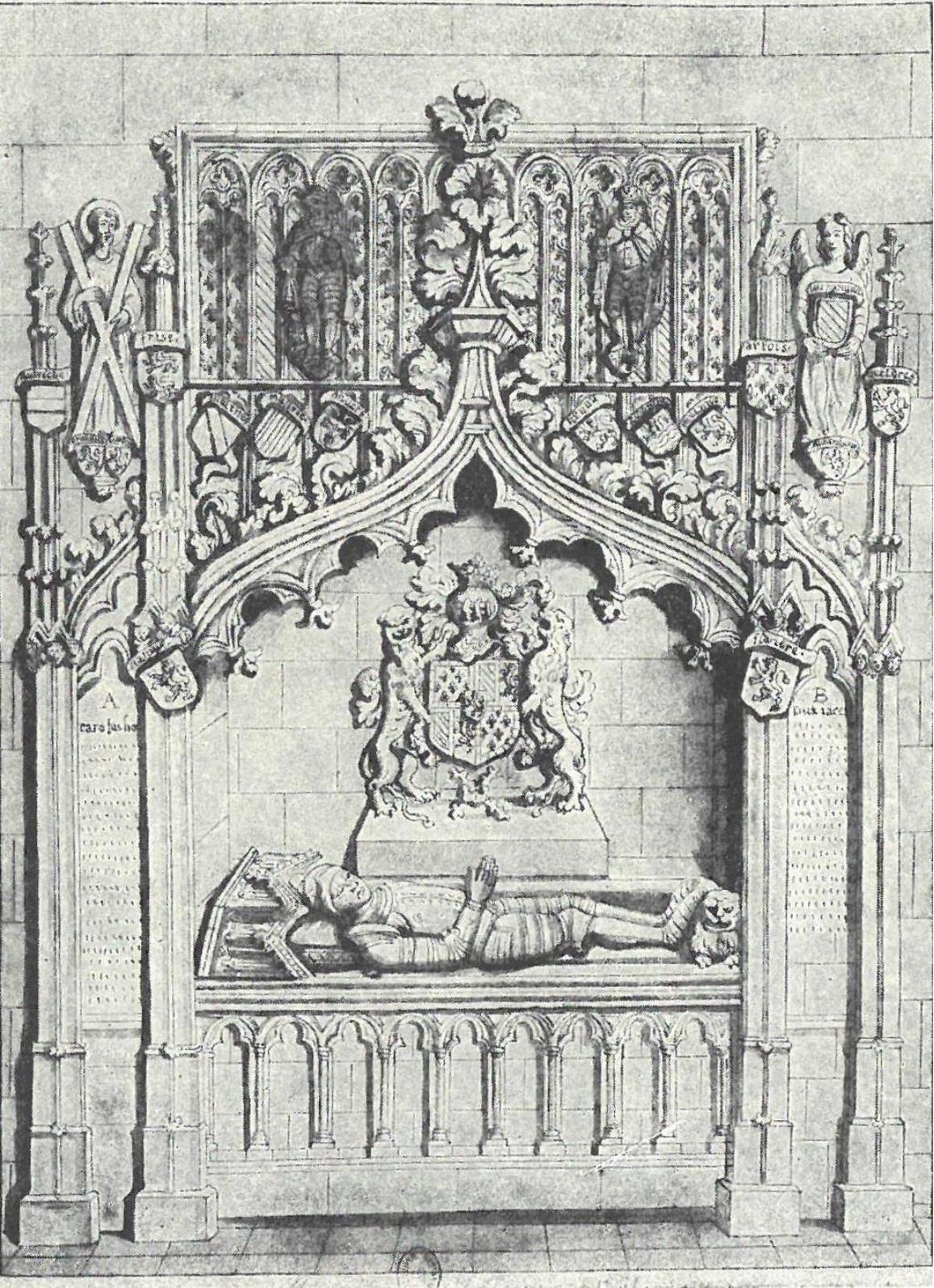


Planche LII : tombeau de Charles le Téméraire (d'après un dessin du recueil de Pierre Palliot. Collection Gagnières)



ANNEXE 3

Glossaire

Archegaye : demi-lance d'archer.

Argent : en héraldique, émail de couleur blanche.

Armé : en héraldique, qualifie le lion et tout quadrupède dont les griffes sont d'un émail particulier.

Armet : protection de tête qui épousait parfaitement la forme de la tête et du cou, qui se prolongeait en couvre-nuque et possédait une visière mobile.

Aune : unité de mesure dont la valeur dépendait de la ville. Arras = 0,698 m ; Bruges = 0,68 m ; Bruxelles = 0,695 m ; Gand = 0,698 m ; Lille = 0,70 m ; Malines = 0,689 m ; Paris = 1,188 m ; Provins = 0,70 m ; Saint-Omer = 0,72 m ; Tournai = 0,66 ; Valenciennes = 0,73 m ; Wervicq = 0,697 m.

Avant-bras : pièce de l'armure qui protégeait la partie du bras située entre le poignet et le coude.

Azur : en héraldique, émail de couleur bleue.

Bande : en héraldique, pièce qui traverse l'écu depuis l'angle dextre du chef (angle supérieur droit de l'écu, à gauche pour le spectateur) jusqu'à l'angle senestre de la pointe (angle inférieur gauche de l'écu, à droite pour le spectateur).

Bandé : se dit de l'écu et des figures qui sont divisées dans le sens de la bande en un nombre pair de parties égales et d'émaux alternés.

Bannerette : petite bannière.

Bannière : drapeau de forme carrée ou rectangulaire portant les armes.

Barbute : protection de tête italienne, équivalent de la salade française, bombée, sans visière et qui couvrait la moitié des joues.

Barde : terme qui désigne autant une housse destinée aux chevaux que l'armure équestre à proprement parler.

Bassinnet : protection de tête généralement de forme conique, elle était équipée d'une visière mobile qui prend, à partir de 1350, la forme d'un cône ajouré, perpendiculaire à celui du bassinnet.

Bavière : pièce d'armure protégeant le cou.

Bec de faucon : hache utilisée par les cavaliers et dont le talon du fer comportait une pointe.

Bicoquet : protection de tête de forme ovoïde qui enveloppait exactement la tête et s'ouvrait en deux au niveau des oreilles.

Blanchet : drap de laine blanc et apprêté de manière à rester blanc.

Bordure : pièce délimitée par une ligne parallèle aux bords de l'écu.

Bougran : désigne peut-être une toile forte mélangée à du coton. Il s'agit en tout cas d'un drap de mauvaise qualité.

Bracelet : pièce de l'armure qui protège le poignet.

Braconnière : pièce de l'armure attachée à la pansière et à laquelle se suspendent les tassettes. Il s'agissait, à proprement parler, d'une ceinture de fer.

Brigandine : vêtement de guerre composé de plaques de métal fixées sur une étoffe ou sur du cuir.

Buhot : tuyau, conduit, goulot, gaine.

Buletel : étoffe grossière propre à tamiser.

Camail : vêtement, généralement constitué de mailles d'acier, couvrant la tête et les épaules.

Canon : sorte d'ornement, d'étoffe en rouleau. Ce qui a la forme d'un canon.

Carat : unité de titre exprimant la pureté de l'or. En France : 24 carats, fractionnés en 288 grains.

Cendal : étoffe de soie d'armure taffetas.

Chanfrein : partie de l'équipement équestre qui protégeait la tête du cheval.

Chapeau : protection de tête au timbre arrondi et aux larges bords plats.

Coispel : garniture au bout du manche d'un couteau, de la poignée d'une épée.

Cornette : drapeau dont la forme est incertaine, peut-être triangulaire à deux queues. Il devint, sous le principat de Charles le Téméraire, le drapeau par excellence des subdivisions de l'armée et de l'hôtel.

Coton : fil constitué à partir des poils qui recouvrent la graine du cotonnier.

Courroie : bande de cuir, munie ou non d'une boucle et servant de lien ou d'attache.

Coursier : monture très coûteuse, considérée comme le cheval d'armes par excellence.

Couteau : arme offensive de main, intermédiaire entre la dague et l'épée.

Cubitière : pièce de l'armure qui protégeait le coude.

Cuiret : morceau de cuir entre la chanterelle et la montre de l'arçon.

Cuissot : pièce de l'armure qui protège la cuisse.

Dague : genre de courte épée à lame effilée et pointue.

Darde : lance courte, relevant plutôt de l'arme de jet, équipée d'un fer pointu assez proche de l'épieu.

Denier : monnaie en argent.

Devise : représentation libre de toute règle de composition qui pouvait être associée à des couleurs emblématiques, à des lettres ou à une courte sentence appelée *mot*.

Drap de damas : tissu façonné qui se compose d'un effet de fond et d'un effet de dessin constitué par la face chaîne et la face trame d'une même armure de base.

Écu : monnaie d'or. Pour la période qui nous occupe, il est possible de distinguer deux types : l'écu d'or à la chaise (4,532 g, 24 carats, 20 sous tournois) émis par Philippe VI de Valois en 1337 et l'écu d'or à la couronne (4,079 g, 24 carats, 22 sous 6 deniers tournois) introduit par Charles VI en 1385.

Épée : arme offensive dont la forme a varié au cours des siècles mais qui est généralement composée d'une lame symétrique à deux tranchants emmanchée dans une poignée munie d'une garde et d'un pommeau.

Épieu : arme d'estoc, constituée d'un fer équipé d'un fer en forme de pic épaté, parfois doté de quillons.

Esterlin : poids médiéval pesant de 1 à 1,50 g.

Étendard : drapeau de forme triangulaire, généralement à queue d'aronde, portant la devise.

Étrier : anneau métallique suspendu de chaque côté de la selle à une courroie et servant à soutenir le pied du cavalier.

Étrivière : courroie fixée de chaque côté de la selle et à laquelle est suspendu l'étrier.

Ficheure : action de percer, de planter.

Florin : monnaie d'or frappée par la république de Florence et pesant environ 3,50 g.

Franc : monnaie d'or émise par le roi de France Jean II le Bon et courant pour 20 sous. Le premier franc était un franc à cheval mais Charles V frappa également un franc à pied, qui courait lui aussi pour 20 sous.

Gantelet : pièce de l'armure qui protège la main et parfois également le poignet.

Garde-bras : pièce de l'armure qui couvrait l'épaule et l'arrière-bras.

Genet : petit cheval d'Espagne, bien proportionné et très résistant.

Genouillère : pièce de l'armure qui protège le genou.

Grève : pièce de l'armure qui protège la partie de la jambe située entre le genou et le pied.

Gros : espèce d'argent multiple du dernier médiéval, équivalent à 12 deniers.

Gueules : en héraldique, émail de couleur rouge.

Guidon : petit étendard spécifique aux archers.

Guisarme : arme d'hast qui présente généralement un fer rectangulaire ou trapézoïdal s'élevant au-dessus de la hampe avec un pic au sommet formant un crochet. Elle comporte une grande lame en forme de serpe, asymétrique, et, du côté opposé, se trouve une petite pointe fixée perpendiculairement au manche.

Hache : arme offensive qui se compose généralement d'une lame tranchante fixée à un manche.

Haquenée : cheval particulièrement adapté pour les longues distances, notamment en raison d'une allure particulière, l'amble, plus douce et plus confortable que le trot.

Harnois : terme qui, au Moyen Âge, pouvait autant désigner l'armure de l'homme d'armes que l'habillement de guerre du cheval.

Haubert : tunique relevant de l'armure « de mailles », à manches et à capuchon, porté par les hommes d'armes aux XIIIe et XIVe siècles.

Haubergeon : cotte d'acier, moins longue que le haubert.

Heaume : casque généralement de forme ovoïde recouvrant l'intégralité de la tête.

Huette : chapeau de fer, bonnet.

Jaquette : vêtement militaire proche du pourpoint.

Javeline : sorte de dard assez léger proche du javelot et donc faisant partie des armes de jet.

Lambrequins : ornements extérieurs à l'écu, représentés par de longs rubans contournés et déchiquetés, partant du casque et entourant l'écu.

Lampassé : en héraldique, qualifie les quadrupèdes, et plus généralement le lion et le léopard, dont la langue est d'un émail particulier.

Lance : arme d'hast, constituée d'une hampe à longueur variable et d'un fer.

Las : lacet, cordon, fil.

Livre : unité de poids, subdivisée en 20 sous de 12 deniers.

Marc : unité de poids, représentant la moitié d'une livre.

Obole : espèce et monnaie de compte correspondant à la moitié du denier de base. Il s'agissait également d'une unité de poids représentant $1/48$ d'once de Paris, soit 0,637 g.

Once : unité de poids divisionnaire de la livre représentant $1/8$ du marc ou $1/16$ de la livre de Paris, soit environ 30,10 g.

Or : en héraldique, émail de couleur jaune.

Palefroi : cheval de parade.

Paletot : vêtement militaire proche de la jaquette dans son utilisation et proche de la robe dans sa forme et son ornementation.

Pansière : pièce de l'armure protégeant la partie du corps située entre la poitrine et la ceinture.

Pennon : drapeau de forme triangulaire, avec une seule queue, qui porte avant tout les armes.

Pennonceau : petit pennon.

Plastron : défense antérieure du torse.

Plates : protection de corps constituée de plusieurs lames, ou plaques, de métal fixées les unes aux autres de façon superposée.

Poulaine : appendice de métal fixé au bout des solerets et destinée à maintenir parfaitement le pied dans l'étrier.

Roncin : cheval de service, de charge.

Sable : en héraldique, émail de couleur noire.

Salade : protection de tête possédant un timbre rond et couvrant le cou, les tempes, le front, les oreilles et une partie des joues ; elle pouvait être sans visière, à visière fixe ou mobile, ou à vue coupée.

Salut : monnaie d'or émise par Charles VI à partir de 1421 (24 carats, 3,885 g, 25 sous tournois). Henri V et Henri VI en frappèrent également pour la France. Le salut frappé par Charles VII pesait 3,496 g et courait pour 25 sous tournois.

Samit : tissu à l'aspect entièrement trame.

Satin : étoffe de soie, lisse, moelleuse, fine et lustrée.

Soie : matière tirée des cocons et plus spécialement des cocons filés par les chenilles du *Bombyx mori*.

Soleret : pièce de l'armure qui protège le pied.

Sou : somme équivalant à 12 deniers ou 1/20 de livre en monnaie de compte.

Spallière : pièce de l'armure protégeant les épaules.

Taffetas : étoffe de soie réalisée à partir d'une combinaison de deux fils et deux coups, dans laquelle les fils impairs et pairs alternent, à chaque coup, au dessus et au dessous de la trame.

Tassette : plate d'acier, d'une seule pièce, attachée à la dernière lame de la braconnière et destinée à préserver la cuisse.

Tiercelin : toile faite de trois fils, sorte de taffetas léger.

Velours : étoffe rase d'un côté et couverte de l'autre de poils dressés, très serrés, maintenus par les fils du tissu et coupés en brosse.

Index des noms de personnes

J'ai volontairement omis de mentionner Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, trop fréquemment cités dans ce travail.

ANGLETERRE (Édouard III, roi d') : 225, 226, 539, 540.

ANGLETERRE (Édouard IV, roi d') : 391, 398, 464, 465, 470, 471, 525, 526, 537, 542, 560, 580.

ANGLETERRE (Guillaume I^{er}, roi d') : 528.

ANGLETERRE (Henri II, roi d') : 224.

ANGLETERRE (Henri III, roi d') : 225.

ANGLETERRE (Henri V, roi d') : 20, 226, 258, 306, 307, 310, 391, 462.

ANGLETERRE (Richard I^{er}, roi d') : 338.

ANGLETERRE (Richard II, roi d') : 226.

ANJOU (Louis I^{er}, duc d') : 150, 151, 234, 235, 530.

ANJOU (René I^{er} d'), roi de Sicile : 424.

APOLLON, dieu grec des arts : 502.

APPIANO (Antoine d') : 242.

AQUITAINE (Aliénor d') : 224.

ARAGON (Frédéric I^{er} d'), prince de Tarente : 582.

ARC (Jeanne d') : 5.

ARTHUR, roi légendaire de Bretagne : 328, 344, 345, 346, 364.

AUGUSTE, fondateur du principat : 340, 341, 343.

AUXY (Jean d') : 299.

BARCA (Hannibal), général carthaginois : 326, 341, 342, 343.

BASIN (Thomas) : 27, 30, 242, 243, 254, 261, 262, 340.

BAVIÈRE (Guillaume III de), comte de Hainaut, Hollande et Zélande : 532.

BAVIÈRE (Guillaume IV de), comte de Hainaut, Hollande et Zélande : 247.

BAVIÈRE (Henri de), duc de Saxe : 338.

BAVIÈRE (Isabeau de), reine de France : 303.

BAVIÈRE (Jacqueline de), comtesse de Hainaut : 20, 238, 259, 466.

BAVIÈRE (Jean de), élu de Liège : 237.

BAUFFREMONT (Pierre de), comte de Charny : 455.

BEAULAINCOURT (Antoine de) : 521, 522.

BEAUMETZ (Jean de) : 217, 439.

BEDFORD (Jean, duc de) : 259.

BEKE (Johannes) : 335.

BELLECHOSE (Henri) : 439.

BERNARD (Michel) : 516.

BERRY (Jean, duc de) : 150, 151, 235, 296, 319, 321, 391, 392, 423, 448, 530.

BLARRU (Pierre de) : 30, 170, 240, 242, 243, 254, 262, 337, 339, 522.

BLOIS (Charles de) : 416.

BOUILLON (Godefroy de) : 344.

BOULOGNE (Hue de) : 180, 197, 219, 440.

BOULOGNE (Jean de) : 178, 184.

BOURBON (Louis II, duc de) : 151, 235, 530.

BOURBON (Miles de) : 288.

BOURGOGNE (Antoine, bâtard de) : 389, 392, 396, 454, 457, 590.

BOURGOGNE (Antoine de), duc de Brabant : 168, 250, 266.

BOURGOGNE (Bonne d'Artois, duchesse de) : 219.

BOURGOGNE (David de), évêque d'Utrecht : 371.

BOURGOGNE (Eudes II, duc de) : 529.

BOURGOGNE (Eudes IV, duc de) : 364, 417, 529, 532, 539.

BOURGOGNE (Hugues I^{er}, duc de) : 417.

BOURGOGNE (Isabelle de Portugal, duchesse de) : 299, 366, 445, 503, 504, 514, 518, 533, 545, 550, 555, 563, 575, 610.

BOURGOGNE (Jean de), comte d'Étampes : 316.

BOURGOGNE (Marguerite d'York, duchesse de) : 373, 500, 608.

BOURGOGNE (Marguerite de Bavière, duchesse de) : 511.

BOURGOGNE (Marguerite de Male, duchesse de) : 20, 205, 279, 320, 321, 329, 419, 435, 520, 550.

BOURGOGNE (Marie de), comtesse puis duchesse de Savoie : 158.

BOURGOGNE (Marie de), duchesse de Bourgogne : 386.

Bourgogne (Philippe de), comte de Nevers : 168.

BOURGOGNE (Philippe I^{er}, duc de) : 3, 320, 418, 529.

BOURGOGNE (Robert II, duc de) : 417.

BOUVET (Honoré) : 331, 358.

BOUVIER (Gilles le), dit le héraut Berry : 482, 484.

BRABANT (Jean IV, duc de) : 411, 466.

BRABANT (Jeanne, duchesse de) : 532.

BRETAGNE (François II, duc de) : 159, 416.

BRETAGNE (Jean I^{er}, duc de) : 416.

BRETAGNE (Jean IV, duc de) : 530.

BRETAGNE (Jean V, duc de) : 416, 530, 531.

BRIMEU (Guy de), seigneur d'Humbercourt : 326, 588.

BROEDERLAM (Melchior) : 218, 440.

BRUGES (Jean V de), seigneur de Gruuthuse : 387.

BRUGES (Louis de), seigneur de Gruuthuse : 384, 387, 388, 391, 392, 398, 458, 460, 461, 463, 464, 469.

BRUNE (Josse de) : 288.

BUIGNE (Grace de la) : 297.

BUSSEUIL (Jean de) : 298.

CANDIDA (Giovanni) : 425, 572, 600, 605.

CARRARA (Francesco II da) : 423, 605.

CASTEL (Thierry du) : 142.

CASTILLE (Alphonse X, roi de) : 358.

CATTENDIC (Guillaume de) : 288.

CÉSAR (Jules) : 326, 333, 341, 343, 344, 401.

CHALON (Louis de), prince d'Orange : 292.

CHARLEMAGNE, roi des Francs et empereur : 343, 344.

CHARNY (Geoffroi de) : 331.

CHARTIER (Jean) : 26, 27, 28, 30, 177, 266, 464.

CHARTRES (Bertaut de) : 298.

CHASTELLAIN (Georges) : 26, 27, 28, 29, 30, 133, 137, 152, 177, 194, 244, 258, 263, 265, 267, 268, 271, 288, 298, 306, 308, 309, 310, 337, 340, 341, 342, 352, 358, 371, 393, 590.

CHESNE (Jean du) : 333.

CLAIRVEAUX (saint Bernard de) : 150.

CLÉMENT VI : 364.

CLERCQ (Jacques du) : 253, 358.

CLÈVES (Adolphe de), seigneur de Ravenstein : 389.

CLÈVES (Philippe de), seigneur de Ravenstein : 388, 464.

CLISSON (Olivier de) : 235, 236.

COENE (Jacques) : 383, 384.

COLOMBE (Jean) : 472.

COMFIDE (Regnault de) : 289.

COMMYNES (Philippe de) : 26, 27, 29, 240, 249, 269, 332, 358, 397, 400, 421, 468, 469, 582.

CONSTANTIN I^{er}, empereur romain : 342, 343.

COURSELIN : 411, 596.

COUSTAIN (Pierre) : 440.

CRAON (Pierre de) : 236.

CRÉTON (Jean) : 334.

CRÈVECOEUR (Jacques, seigneur de) : 455.

CROCQ (Jean) : 521.

CROY (Antoine de) : 315, 455.

CROY (Charles de), comte de Chimay : 390.

CROY (Jean de), comte de Chimay : 390.

CROY (Philippe de), comte de Chimay : 244, 390.

CYRUS II le Grand, fondateur de l'empire Perse : 342, 360.

DAPHNÉ, nymphe grecque : 502.

DAVID, roi d'Israël : 343, 344.

DESCHAMPS (Eustache) : 336.

DIGOINE (Chrétien de) : 288.

DOUGLAS (James, comte de) : 291.

DU GUESCLIN (Bertrand) : 4, 234, 235, 345, 346.

DYNTER (Edmond de) : 335.

ERNOUL : 329.

ESCOUCHY (Matthieu d') : 30, 358.

ESPAGNE (Philippe II, roi d') : 386.

EYCK (Jan van) : 440.

FASTAULT (Jean) : 199.

FAYMAL (Rifflart) : 516, 517.

FÉNIN (Pierre de) : 30, 257.

FLANDRE (Baudouin V, comte de) : 528.

FLANDRE (Baudouin IX, comte de) : 419.

FLANDRE (Jeanne de Constantinople, comtesse de) : 419.

FLANDRE (Louis I^{er}, comte de) : 539.

FLANDRE (Louis II, comte de) : 20, 232, 320, 407, 491, 494, 518, 532, 539, 550.

FLANDRE (Marguerite de Constantinople, comtesse de) : 419.

FLANDRE (Philippe I^{er}, comte de) : 338, 339.

FOUET (Jean) : 408, 410.

FOURBISSEUR (Louis le) : 143.

FRANCE (Charles IV, roi de) : 225.

FRANCE (Charles V, roi de) : 4, 20, 150, 226, 229, 231, 232, 234, 302, 319, 320, 333, 382, 415, 429, 448, 528, 530.

FRANCE (Charles VI, roi de) : 5, 20, 138, 171, 190, 226, 230, 232, 236, 255, 264, 308, 320, 362, 429, 458, 530, 540.

FRANCE (Charles VII, roi de) : 20, 27, 30, 227, 230, 233, 415, 424, 498, 605.

FRANCE (Charles VIII, roi de) : 27.

FRANCE (François I^{er}, roi de) : 17, 443, 611.

FRANCE (Isabelle de), reine d'Angleterre : 225.

FRANCE (Isabelle de), reine d'Angleterre, puis duchesse d'Orléans : 226.

FRANCE (Jean II, roi de) : 3, 226, 229, 231, 297, 311, 320, 364, 365, 414, 418, 528, 532, 540.

FRANCE (Philippe II, roi de) : 150, 225, 231.

FRANCE (Philippe IV, roi de) : 225, 229, 414, 417.

FRANCE (Philippe V, roi de) : 414.

FRANCE (Philippe VI, roi de) : 225, 229, 320, 414, 417, 539.

FRANCE (Louis VI, roi de) : 150.

FRANCE (Louis VII, roi de) : 150, 224.

FRANCE (Louis VIII, roi de) : 338.

FRANCE (Louis IX, roi de) : 151, 231, 344, 414, 419.

FRANCE (Louis XI, roi de) : 5, 21, 27, 159, 231, 241, 243, 264, 270, 297, 372, 419, 424, 442, 468, 472, 498, 547.

FRANCE (Louis XII, roi de) : 27, 387.

FROIMONT (Massin de) : 163.

FROISSART (Jean) : 26, 27, 28, 30, 256, 291, 315, 334, 358, 389, 392, 396, 398, 453, 457, 458, 465, 468, 469, 470, 471, 525, 526, 534, 537, 542, 560, 562, 564, 565, 580, 582, 590, 591, 592, 618.

FRONTIN, écrivain romain : 332, 358.

GALLOIS (Perceval le), personnage du cycle arthurien : 345.

GÉDÉON, personnage biblique : 342, 343.

GLOUCESTER (Humphrey, duc de) : 199, 259, 260, 361.

GÖRLITZ (Elisabeth de) : 21.

GOUY (Robert de) : 411.

GRÔLÉE (Humbert de) : 237.

HABSBOURG (Charles de), dit Charles Quint, empereur : 386, 442, 521, 609.

HABSBOURG (Ernest de), archiduc : 609.

HABSBOURG (Frédéric III de), empereur : 245, 252, 342, 372.

HABSBOURG (Marguerite de), archiduchesse d'Autriche : 386, 390, 609.

HABSBOURG (Maximilien I^{er} de), empereur : 387.

HABSBOURG (Maximilien II de), empereur : 609.

HABSBOURG (Philippe « le Beau » de) : 386.

HABSBOURG (Sigismond de), archiduc d'Autriche : 241, 582.

HAGENBACH (Pierre de) : 475, 476.

HALLE (Josset de) : 410, 440.

HANERON (Antoine) : 299.

HASTINGS (William) : 398, 470, 471.

HAYNIN (Jean de) : 26, 27, 28.

HAYTON : 329.

HENNEQUART (Jean) : 180, 213, 219, 440.

HERCULE, version romaine d'Héraclès, héros grec : 343, 349, 373.

HONGRIE (Marie de), archiduchesse d'Autriche : 386.

HUE (Jean) : 409.

HUERTA (Jean de la) : 512, 574.

HUMBELLOT (Bernard) : 143.

HYENOWHE (Claix van der) : 142.

JASON, héros grec : 335, 343, 350.

JOSUÉ, personnage biblique : 344.

JUDAS MACCHABÉE, dirigeant juif : 344, 345.

JULIERS (Guillaume de), duc de Gueldre : 233, 236, 362.

LA BASSÉE (Jean de) : 143.

LA BROQUIÈRE (Bertrandon de) : 263, 448, 449, 584.

LA MARCHE (Olivier de) : 26, 27, 28, 29, 137, 194, 200, 211, 212, 214, 240, 242, 245, 250, 251, 254, 261, 263, 266, 267, 271, 282, 283, 290, 299, 303, 316, 317, 326, 361, 362, 375, 399, 476, 563, 588.

LA NIEPPE (Baudouin de) : 327.

LA ROCHEFOUCAULT (Gui, seigneur de) : 201.

LAC (Lancelot du), personnage du cycle arthurien : 328.

LACHENEL (Jean de) : 145, 174.

LALAING (Jacques de) : 315, 317.

LALAING (Philippe de) : 290.

LALEMENT (Ernoul) : 409, 411, 595, 596.

LANCASTRE (Jean de Gand, duc de) : 234, 235, 251.

LANNOY (Gilbert de) : 327.

LATHEM (Liévin van) : 453, 458.

LAURANA (Francesco) : 424.

LAVAL (Louis de) : 398, 472.

LE BEL (Jean) : 364.

LE FÈVRE (Jean), seigneur de Saint-Rémy, dit Toison d'Or : 26, 27, 28, 29, 30, 248, 367.

LE FRANC (Martin) : 326.

LE LONG (Jean) : 329.

LE MOITURIER (Antoine) : 574.

LE TAVERNIER (Jean) : 449.

LE VOLEUR (Colart) : 440.

LEGNANO (Jean de) : 358.

LEYART (Jean) : 167.

LIÉDET (Loyset) : 453, 459.

LIMBOURG (Jean de) : 383.

LIMBOURG (Paul de) : 383.

LLULL (Ramon) : 362.

LONGUYON (Jacques de) : 344.

LORRAINE (Léopold I^{er}, duc de) : 521.

LORRAINE (René II, duc de) : 521, 582.

LOYET (Gérard) : 157, 159, 173, 441, 519, 556, 573.

LUCÈNE (Vasque de) : 333, 343, 347, 348.

LUXEMBOURG (Françoise de) : 389.

LUXEMBOURG (Jean de), bâtard de Saint-Pol : 455.

LUXEMBOURG (Jean de), comte de Marle : 290.

LUXEMBOURG (Jean III de), comte de Guise et de Ligny : 305, 309.

LUXEMBOURG (Louis de), comte de Saint-Pol : 221, 290.

LUXEMBOURG (Sigismond de), roi de Hongrie : 312, 313, 468, 469, 473, 543.

LUXEMBOURG (Waleran de) : 309.

LUXEMBOURG (Wenceslas de), duc de Brabant : 532.

MACÉDOINE (Alexandre de), dit le Grand : 271, 326, 335, 341, 343, 344, 347, 348, 349, 350, 357, 401, 561.

MACHIAVEL (Nicolas) : 324.

MALEN (Jacob van) : 480.

MALOUEL (Jean) : 439, 440.

MAMEROT (Sébastien) : 472.

MARCEL (Etienne) : 4.

MARS, dieu romain de la guerre : 240, 341, 618.

MARVILLE (Jean de) : 435.

MAS (Jacques du) : 290.

MASTAIN (Jacques de) : 288.

MATSCH (Ulrich IV von) : 173.

MAXENCE, empereur romain : 342.

MAXIME (Valère) : 332.

MAZEROLLES (Philippe de) : 465, 469, 471, 472.

MÉLIOT (Jean) : 330.

MÉZIÈRES (Philippe de) : 329, 359.

MILANO (Pietro da) : 424.

MOLINET (Jean) : 26, 27, 28, 29, 240, 242, 245, 249, 251, 261, 262, 270, 337, 341, 342, 343, 352, 500, 590.

MONSTRELET (Enguerrand de) : 26, 27, 28, 29, 137, 257, 258, 265, 266, 267, 275, 287, 358, 389, 392, 460, 467, 534.

NASSAU (Engelbert II, comte de) : 390, 397, 465.

NAVARRE (Blanche de), reine de France : 320.

NESTOR, héros grec : 341, 343.

OLIVEIRA (Martin Alphonse de) : 289.

ONTCORNE (Marc) : 146.

ORLÉANS (Louis I^{er}, duc d') : 5, 20, 250, 265, 312, 339, 366.

OVIDE, poète romain : 502.

PALATINAT (Robert du), archevêque de Cologne : 241, 245.

PALÉOLOGUE (Andronic II), empereur byzantin : 447.

PALÉOLOGUE (Andronic III), empereur byzantin : 447.

PALÉOLOGUE (Jean VIII), empereur byzantin : 499, 605.

PALÉOLOGUE (Théodore), marquis de Montferrat : 447.

PANIGAROLA (Jean Pierre) : 243, 244, 251.

PAULMY (Marc-Pierre de Voyer de), comte d'Argenson : 386.

PERCY (Henry) : 291.

PETIOT (Jean) : 219.

PETIT (Jean) : 265.

PETITE-ARMÉNIE (Léon V, roi de) : 540, 541.

PÉTRARQUE, poète italien : 502.

PINTOIN (Michel), dit le Religieux de Saint-Denis : 26, 27, 30, 166, 230, 250, 253, 255, 257, 336.

PISANO (Antonio), dit Pisanello : 423, 499.

PIZAN (Christine de) : 228, 234, 256, 294, 300, 330, 331, 333, 358.

POLO (Marco) : 330.

POMPÉE (Cnaeus) : 326.

QUIERET (Gauvin) : 289.

QUINTE-CURCE, historien romain : 347.

RAPONDI (Jacques) : 328, 383.

ROLIN (Guillaume) : 288.

ROLIN (Nicolas) : 513.

ROOVERE (Anthonis de) : 480, 481.

ROUSSILLON (Girart de) : 349, 401.

ROVROY (Jean de) : 358.

RUISSEL (Herman) : 143, 441.

SAINT-POL (Philippe de), duc de Brabant et de Limbourg : 20, 279, 532.

SALINS (Guigone de) : 514.

SAMSON, personnage biblique : 343.

SAVOIE (Amédée VIII, comte puis duc de) : 158.

SAXE (Guillaume de) : 260, 361.

SCHILLING (Diebold), l'Ancien : 391, 473.

SCIPION l'Africain, général romain : 341, 343.

SÉMIRAMIS, reine légendaire de Babylone : 341, 343.

SFORZA (Galéas Marie), duc de Milan : 30.

SLUTER (Claus) : 435, 440, 512, 574.

SPINELLI (Niccolo) : 412.

SUÉTONE, historien romain : 340.

SUGER, abbé de Saint-Denis : 150.

TAILLEVENT (Michault) : 361.

TERNANT (Philippe, seigneur de) : 455.

THWAYTES (Thomas) : 398, 471, 525, 526,
537, 542, 560, 562, 564, 565, 580, 591,
592, 618.

THOISY (Geoffroy de) : 288, 289.

THOISY (Michault de) : 288.

TROYES (Chrétien de) : 328, 339, 356.

TROYES (Hector de), héros troyen : 341,
343, 344, 349.

TYR (Guillaume de) : 329.

VARENNES (Robinet de) : 168, 217.

VASQUE (Pierre) : 288.

VAUDRÉ (Antoine de) : 288.

VAUDRÉ (Guillaume de) : 288.

VÉGÈCE, écrivain romain : 228, 331, 332,
358.

VIGNAY (Jean de) : 447.

VILLANI (Matteo) : 4.

VILLIERS (Jean de), seigneur de L'Isle-
Adam : 292.

VISCONTI (Jean Galéas), duc de Milan :
201.

VOYER (Antoine-René de Voyer), marquis
de Paulmy : 386.

WAUQUELIN (Jean) : 347, 348.

WAVRIN (Jean de) : 26, 27, 28, 29, 267,
389, 461, 465, 467.

WAVRIN (Waléran de) : 289.

WERVE (Claus de) : 440, 574.

WEYDEN (Roger van der) : 506, 573.

XÉNOPHON, historien grec : 331, 333.

Table des pièces justificatives

Pièce n°1 : achat de divers éléments composant un harnois par Philippe le Hardi	623
Pièce n°2 : achat de chapeaux de fer	623
Pièce n°3 : achat de divers éléments d'équipement militaire	623
Pièce n°4 : achats d'épées pour Philippe le Hardi à l'occasion de la campagne en Normandie de 1378.....	624
Pièce n°5 : achats d'épées pour Philippe le Hardi à l'occasion de la campagne en Normandie de 1378.....	624
Pièce n°6 : entretien de l'équipement utilisé par Philippe le Hardi lors de la campagne de Flandre de 1382.....	625
Pièce n°7 : achat de houppes pour la fleur de lys d'argent de l'un des bassinets du duc.....	625
Pièce n°8 : entretien d'équipement militaire.....	626
Pièce n°9 : embellissement d'équipement militaire pour Philippe le Hardi et son fils Jean	627
Pièce n°10 : achat d'équipement militaire pour Philippe le Hardi, Jean de Nevers et Philippe de Bar	627
Pièce n°11 : achat de pennons de guerre	628
Pièce n°12 : embellissement du bassinet de parement de Philippe le Hardi	628
Pièce n°13 : embellissement de l'équipement de guerre de Philippe le Hardi et son fils Jean à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392	629
Pièce n°14 : achat d'équipement de guerre pour Philippe le Hardi et son fils Jean, très certainement à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392	630
Pièce n°15 : embellissement d'équipement de guerre, très certainement à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392	630
Pièce n°16 : achat d'équipement équestre de guerre pour Philippe le Hardi et son fils Jean à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392	631
Pièce n°17 : achat d'équipement équestre de guerre pour Philippe le Hardi et son fils Jean, peut-être à l'occasion de l'expédition de Bretagne de 1392	632
Pièce n°18 : achat d'étoffes destinées à l'équipement de Jean, comte de Nevers, utilisé lors de l'expédition de Hongrie de 1396.....	633
Pièce n°19 : achat d'équipement de guerre destiné à Jean, comte de Nevers, et utilisé lors de l'expédition de Hongrie de 1396.....	635
Pièce n°20 : Entretien d'équipement de guerre	636

Pièce n°21 : entretien d'équipement de guerre	637
Pièce n°22 : achat d'un harnois de Milan.....	638
Pièce n°23 : Réalisation d'enseignes de guerre	638
Pièce n°24 : embellissement du bassinet de parement de Jean sans Peur	639
Pièce n°25 : achat d'équipement militaire.....	640
Pièce n°26 : achat d'équipement équestre de guerre	641
Pièce n°27 : commande concernant des enseignes, des cottes d'armes et des couvertures de chevaux.....	641
Pièce n°28 : achat de houppes pour un bassinet de Jean sans Peur, de gantelets et d'écussons de toile pour ses hommes d'armes	642
Pièce n°29 : achat d'une crête faite de plumes d'autruche.....	643
Pièce n°30 : achat d'une jaquette brodée destinée à être portée sur le harnois.....	644
Pièce n°31 : achat d'enseignes de guerre et de cottes d'armes pour Jean sans Peur et Louis de Guyenne	644
Pièce n°32 : commande d'équipement équestre passée lors du siège de Saint-Riquier en 1421.....	645
Pièce n°33 : achat d'enseignes.....	646
Pièce n°34 : achat d'équipement de guerre lors du siège de Melun en 1420.....	647
Pièce n°35 : achat de plumes pour les protections de tête de Philippe le Bon	648
Pièce n°36 : achat de plumes pour les protections de tête de Philippe le Bon.....	649
Pièce n°37 : achat d'équipement équestre.....	650
Pièce n°38 : achat d'éléments pour l'embellissement des casques de Philippe le Bon	651
Pièce n°39 : achat d'équipement de guerre dont un harnois et des plumes pour les casques de Philippe le Bon.....	652
Pièce n°40 : achat d'équipement de guerre réalisé lors du siège de Melun en 1420	653
Pièce n°41 : salaire de Hue de Boulogne pour plusieurs tâches qu'il a effectué à l'occasion du voyage de Philippe le Bon en Hollande en 1426.....	654
Pièce n°42 : achat de haches de guerre destinées au duel que Philippe le Bon envisageait contre Humphrey de Gloucester.....	655
Pièce n°43 : commande d'enseignes de guerre destinées à la campagne de Hollande.....	656
Pièce n°44 : entretien de l'équipement de guerre de Philippe le Bon	658
Pièce n°45 : commande d'enseignes de guerre utilisées lors du siège de Calais en 1436	659

Pièce n°46 : commande d'enseignes de guerre alors que Philippe le Bon envisage de combattre les Anglais ayant pénétré en Picardie et en Artois	661
Pièce n°47 : achat de harnois équestres	662
Pièce n°48 : embellissement de casques pour Philippe le Bon, Charles de Nevers, Adolphe de Clèves et Philippe de Ternant.....	663
Pièce n°49 : achat d'équipement de guerre.....	664
Pièce n°50 : achat d'une cotte d'armes, de pennonceaux et de bannière de trompettes en prévision de l'expédition contre les Gantois en 1453.....	665
Pièce n°51 : achat d'équipement équestre de guerre utilisé lors de la guerre contre Gand en 1453.....	666
Pièce n°52 : travaux réalisés sur des enseignes et des cottes d'armes réalisées en prévision du voyage de Turquie.....	666
Pièce n°53 : entretien d'équipement de guerre	668
Pièce n°54 : achat de couvertures destinées à couvrir des bardes	669
Pièce n°55 : achat d'équipement militaire.....	669
Pièce n°56 : embellissement d'équipement militaire, notamment la broderie de devises sur des harnois de chevaux.....	670
Pièce n°57 : commande d'enseignes et de cottes d'armes en prévision du siège de Dinant	671
Pièce n°58 : achat d'étoffes destinées à l'équipement militaire utilisé lors du siège de Dinant.	673
Pièce n°59 : commande d'enseignes de guerre.....	675
Pièce n°60 : achat du taffetas destiné aux enseignes utilisées lors de la campagne de Liège de 1467.....	676
Pièce n°61 : achat de franges destinées à des harnois de chevaux utilisés lors de la campagne de Liège de 1467	677
Pièce n°62 : embellissement des protections de tête de Charles le Téméraire	677
Pièce n°63 : commande et travaux sur des enseignes de guerre et des cottes d'armes	679
Pièce n°64 : achat d'étoffes pour l'équipement de guerre de Charles le Téméraire	680
Pièce n°65 : entretien des harnois de guerre de Charles le Téméraire	681
Pièce n°66 : achat de harnois pour les chevaux de corps de Charles le Téméraire.....	682

Table des illustrations

Planche I : « Bataille de Nicopolis du Froissart de Berlin »	686
Planche II : « Meurtre de Montereau ».....	687
Planche III : « Invasion de l'Alsace ».....	688
Planche IV : « Charles le Téméraire quitte l'Alsace ».....	689
Planche V : « Siège de Neuss ».....	690
Planche VI : « Invasion de la Lorraine ».....	691
Planche VII : « Voyage vers Grandson ».....	692
Planche VIII : « Arrivée devant Lausanne »	693
Planche IX : « Fuite à Morges »	694
Planche X : « Philippe le Hardi des <i>Enseignemens</i> »	695
Planche XI : « Philippe le Bon dans l' <i>Excellente Cronike</i> »	696
Planche XII : « Charles le Téméraire dans l' <i>Excellente Cronike</i> »	697
Planche XIII : « Philippe le Bon en Hollande ».....	698
Planche XIV : « Siège de Ham »	699
Planche XV : « Conseil du roi de Hongrie »	700
Planche XVI : « Philippe le Hardi du Froissart de Thwaytes »	701
Planche XVII : « Philippe le Hardi du Froissart d'Edouard IV »	702
Planche XVIII : « Charles le Téméraire en prière ».....	703
Planche XIX : « Bataille de Nicopolis du Froissart de l'Arsenal »	704
Planche XX : « Philippe le Bon devant Sens ».....	705
Planche XXI : « Philippe le Bon devant Calais ».....	706
Planche XXII : « Bataille de Roosebeke »	707
Planche XXIII : « Journée de Mons-en-Vimeu »	708
Planche XXIV : « Entrée de Philippe le Bon à Gand ».....	709
Planche XXV : « Philippe duc de Bourgogne et Flandre »	710
Planche XXVI : « Jean sans Peur devant Buda ».....	711
Planche XXVII : « Philippe le Bon devant Mussy-l'Évêque »	712
Planche XXVIII : cycle du <i>Champion des Dames</i>	713
Planche XXIX : « Bataille de Gavre ».....	714
Planche XXX : « Amende honorable des Gantois »	715
Planche XXXI : sceaux de Philippe le Hardi.....	716

Planche XXXII : sceaux de Jean sans Peur	717
Planche XXXIII : sceaux de Philippe le Bon	718
Planche XXXIV : sceau de Charles le Téméraire	719
Planche XXXV : Ecu d'or.....	720
Planche XXXVI : Noble d'or.....	721
Planche XXXVII : Cavalier d'or	722
Planche XXXVIII : Lion d'or	723
Planche XXXIX : médaille de Philippe le Bon	724
Planche XL : médaille de Charles le Téméraire	725
Planche XLI : plaque votive d'Isabelle de Portugal.....	726
Planche XLII : reliquaire de Charles le Téméraire du Trésor de la Cathédrale de Liège	727
Planche XLIII : Charles le Téméraire tête nue et à l'épée	728
Planche XLIV : tombeau de Philippe le Hardi	729
Planche XLV : tombeau de Jean sans Peur	730
Planche XLVI : vitrail de l'Hôtel-Dieu de Beaune.....	731
Planche XLVII : Charles le Téméraire en armure	732
Planche XLVIII : Charles le Téméraire en armure, deuxième version	733
Planche XLIX : statue de Philippe le Bon de la collégiale Saint-Pierre de Lille	734
Planche L : plaque votive de la Chartreuse de Champmol.....	735
Planche LI : peintures murales de la salle échevinale d'Ypres.....	736
Planche LII : tombeau de Charles le Téméraire.....	737

Table des matières

Remerciements	1
Introduction.....	3
Bibliographie	33
Première partie. Le prince en guerre : apparence, présence et comportement des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille.....	127
Chapitre 1. Protéger le prince : l'équipement militaire du duc	129
I/ Protéger la tête	129
A/ Les différentes protections de tête	130
B/ Des protections d'une grande richesse	139
C/ Des supports de l'emblématique.....	149
II/ Protéger le corps	160
A/ Les armures des ducs de Bourgogne.....	161
B/ Embellir le corps du prince	170
C/ Un élément particulier de la protection du corps : la cotte d'armes.....	176
III/ Le prolongement du corps ducal	185
A/ Protéger le cheval, protéger le duc : bardes et harnois équestres.....	185
B/ Les armes des ducs de Bourgogne	195
C/ Les enseignes de guerre	207
Chapitre 2. Le prince en guerre : présence et attitude des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille.....	222
I/ La présence du prince sur le champ de bataille.....	223
A/ Le prince sur le champ de bataille : conceptions et pratiques aux XIVe et XVe siècles.	224
B/ Les ducs de Bourgogne en guerre : présence et participation aux conflits	231
C/ Charles le Téméraire : un duc en première ligne	239
II/ Le prince, commandant de l'armée	246
A/ Diriger l'armée.....	247
B/ Au cœur de la mêlée : les ducs de Bourgogne combattants.....	255
C/ L'attitude des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille : entre mise à l'abri et mise en danger ?	262

III/ Multiplier la présence du prince en guerre : les enseignes vexillaires, incarnations des ducs de Bourgogne sur le champ de bataille ?	273
A/ L'enseigne, une incarnation du duc ?.....	275
B/ Une importance reconnue et affirmée par les ducs eux-mêmes.....	280
C/ L'importance de l'enseigne héraldique corroborée par la pratique	286
Chapitre 3. L'omniprésence de la guerre dans la vie du prince.....	294
I/ La guerre, une part importante de l'éducation du prince	294
A/ La formation militaire.....	295
B/ Joutes et tournois au sein de la formation militaire : une mise en pratique de la théorie ?	301
C/ L'adoubement, une étape importante et fondatrice dans la vie du prince	305
II/ Une culture de guerre : l'influence de la littérature	318
A/ La bibliothèque des ducs de Bourgogne	319
B/ L'influence de la littérature : les lectures des ducs de Bourgogne	325
C/ Modèles et comparaisons	336
III/ L'influence de la chevalerie	350
A/ La chevalerie à l'époque des ducs de Bourgogne	351
B/ Les ordres de chevalerie	363
C/ Fêtes et cérémonies	370
Deuxième partie. Le prince imaginaire : création, diffusion et perception des représentations des ducs de Bourgogne en chefs de guerre	377
Chapitre 1. Le prince en représentation : présentation des sources iconographiques.....	380
I/ Les sources littéraires : le prince en chef de guerre dans les miniatures	380
A/ La miniature : une source primordiale	381
B/ A la recherche d'un corpus.....	385
C/ Les miniatures retenues	395
II/ Le prince de métal : sceaux, monnaies et médailles	402
A/ Les sceaux des ducs de Bourgogne	403
B/ Le prince et la monnaie à la fin du Moyen Âge	412
C/ L'apparition de la médaille à la cour de Bourgogne.....	421
III/ Un corpus plus hétérogène : les sources monumentales	426
A/ Essai de définition.....	427

B/ Les champs d'investigation.....	434
C/ Les difficultés présentées par le corpus	441
Chapitre 2. Représenter les ducs en chefs de guerre : description du corpus	446
I/ Le chef de guerre dans les livres	446
A/ Les ducs de Bourgogne dans leur propre bibliothèque	447
B/ Les ducs de Bourgogne dans les bibliothèques de leurs proches	457
C/ Les manuscrits commandés par les contemporains des ducs de Bourgogne	469
II/ Le chef de guerre sur les sceaux, monnaies et médailles	485
A/ Une représentations guerrière par excellence : le grand sceau équestre.....	486
B/ Les monnaies, supports des représentations.....	491
C/ Les médailles : un corpus restreint.....	496
III/ Etude iconographique des représentations monumentales	502
A/ Les sources originales.....	503
B/ Les sources altérées par le temps	509
C/ Les sources disparues	516
Chapitre 3. Les représentations des ducs de Bourgogne : analyse du corpus.....	523
I/ Représenter le prince en chef de guerre	524
A/ La prééminence du modèle équestre	525
B/ Entre combattant et commandant.....	534
C/ Le chef de guerre en dévotion.....	544
II/ Les représentations : reflet d'une réalité ou idéalisation du prince ?.....	550
A/ Des représentations fidèles et cohérentes ?.....	552
B/ Entre contraintes artistiques et souci de glorification : les limites des représentations	558
C/ Des portraits des ducs de Bourgogne ?.....	567
III/ Usage, diffusion et perception des représentations.....	577
A/ Les miniatures : outils politiques ou simples mises en images du texte ?.....	578
B/ Les sources de métal : des représentations de la fonction ducal cautionnées par les ducs	593
C/ Les sources monumentales : une représentation du prince qui se veut immuable et intemporelle.....	606
Conclusion	614

Annexe 1. Pièces justificatives	621
Annexe 2. Corpus iconographique	684
Annexe 3. Glossaire	738
Index des noms de personnes.....	750
Table des pièces justificatives	758
Table des illustrations	762
Table des matières	764